UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/s6journaldesco45soci

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE
DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE ET DE LA STATISTIQUE

FONDATEUR : GILBERT GUILLAUMIN

RÉDACTEUR EN CHEF : YVES GUYOT

SOIXANTE-QUATORZIÈME ANNÉE

6e SÉRIE — TOME XLV

JANVIER A MARS 1915

137876
25/2/16

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
MAISONS FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

HB
3
J8
ser. 6
t. 45-46

LISTE

des personnes ayant collaboré au JOURNAL des ÉCONOMISTES de 1910 à 1914

RÉDACTEUR EN CHEF : YVES GUYOT

MOLINARI (Gustave de). Correspondant de l'Institut, ancien Rédacteur en chef du *Journal des Économistes*. († 1912.)
ABEL (Gustave). Ancien directeur de la *Flandre libérale* (Gand).
ABERDAM (Simon). Publiciste (Hongrie).
AJAM (Maurice). Député, président du comité franco-allemand.
ANDREADÈS (A.). Professeur à l'Université d'Athènes.
ANTHOUARD DE WASSERVAS (Baron Albert d'). Ministre plénipotentiaire.
AUBRY (Pierre). Professeur à la Faculté de Droit d'Aix.
BASKETT (B. G. M.). Ancien secrétaire général du *Cobden Club*.
BELL (Sir Hugh). Ancien président du *Iron and Steel institute*.
BELLET (Daniel). Secrétaire perpétuel de la Société d'Economie politique, Professeur à l'École des Hautes Etudes commerciales et à l'Ecole libre des Sciences politiques.
BELLOM (Maurice). Ingénieur en chef des mines, Professeur d'Économie industrielle à l'École nationale supérieure des Mines.
BERNARD (François). Professeur d'Economie politique et rurale à l'École nationale d'Agriculture de Montpellier.
BIARD D'AUNET. Ministre plénipotentiaire honoraire.
BIERMONT (P. de).
BLONDEL (Georges).
BOISLANDRY-DUBERN (Eugène). Attaché au service des Études économiques à la Banque de France.
BOISSEVAIN (G. M.). Membre de la commission centrale de l'Institut de Statistique des Pays-Bas.
BOVERAT (Maurice). Ancien Vice-Président de la Chambre de commerce de Paris, Membre du Conseil d'escompte de la Banque de France.
BRETON. Publiciste.
CARLILE (William W.). Économiste.
CASTELOT (E.). Ancien Consul de Belgique.
COHEN (Gustave). Publiciste.
COQUET (Lucien). Avocat, Secrétaire général du Comité du commerce franco-allemand
COURCELLE-SENEUIL (Jean-Léopold). Capitaine de frégate en retraite.
DAWSON (Warrington). Publiciste.
DEPUICHAULT (René). Publiciste, Docteur en droit.
DESCHAMPS (Auguste). Professeur à la Faculté de droit de Paris et au Conservatoire national des arts et métiers.
DOMBASLE (G.). Publiciste. († 1913.)
DUPLESSIX. Notaire honoraire, Rennes.
DUREAU (Georges). Directeur du *Journal des fabricants de sucre*.
EICHTHAL (Eugène d'). Membre de l'Institut, Vice-Président de la Société d'Économie politique.
FABRE (L. A.). Inspecteur des eaux et forêts à Dijon.
FALK (Etienne). Avocat à la Cour d'appel de Paris.
FALLOT (E.). Ancien chef du service du commerce et de l'immigration en Tunisie.
FAVARGER (Ph.). Neuchâtel (Suisse).
FEELY (Joseph J.). Président des étudiants de l'Université de Droit de Boston (États-Unis).
FEILBOGEN. (S.). Privat-docent honoraire à la Faculté de Droit de l'Université de Vienne.
FOLLIN (H.-L.). Courtier maritime.
FONTAINE (Gabriel). Docteur en droit.
FRANÇOIS (G.) (de Douai).
GARCIN (F.). Professeur d'Economie politique à la Faculté libre de droit de Lyon.
GELDERMAN (H.-J.-N.). Industriel (La Haye).
GÉRARDIN (E.). Juge.
GIRETTI (Edoardo). Docteur en droit, Industriel, Député (Italie).

GOUAULT (E.). Secrétaire de l'Association française du froid.
GOY (Louis de). Directeur des contributions directes et du cadastre du département de l'Aube (Troyes).
HOCHSCHILLER (Max).
JACKSON (Rt-Hon.-Frederick Hutt). Administrateur de la Banque d'Angleterre.
JACQ (Fernand). Docteur en droit, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.
LAFOND (Georges). Secrétaire général de la Chambre de commerce argentine de Paris.
LAMBERT (Henri). Ingénieur et maître de verrerie à Charleroi.
LEFORT (Joseph). Ancien avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.
LERIS (Pierre). Docteur en droit.
LE ROY (Marie). [M. L. R.] Membre de la Société d'Économie politique.
LEVASSEUR (Emile). Membre de l'Institut, Administrateur du Collège de France, Président de la Société d'Économie politique, Professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers et à l'Ecole libre des Sciences politiques. († 1911.)
LÉVY (Raphaël-Georges). Membre de l'Institut, Professeur à l'Ecole libre des Sciences politiques, Vice-Président de la Société d'Economie Politique.
LIESSE (André). Membre de l'Institut, Professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers et à l'Ecole libre des Sciences politiques.
MACLER (M.). Publiciste.
MARC (A.). Président de l'Union de la propriété bâtie de France et de la Chambre syndicale des Propriétaires.
MARVAUD (Angel). Publiciste.
MARY (Francis).
MASON (Dean B.). Consul des Etats-Unis à Alger.
MOLINARI (Maurice de). Directeur du Laboratoire d'analyses de l'État belge de Liége.
MONDET (N.). Publiciste.
MOSSÉ (A.). Publiciste, Docteur en droit.
MULLER (Paul). Agronome.
MUZET (Alphonse). Ingénieur-Conseil.
NEYMARCK (Alfred). Publiciste, Directeur-propriétaire du *Rentier*, Ancien Président de la Société de Statistique de Paris, membre du Conseil supérieur de statistique, Vice-Président de la Société d'Economie politique.
NICOLAI. Professeur d'Économie politique à Bordeaux.
NOUVION (Georges de). Publiciste, Membre de la Société d'Économie politique.
NOVICOW (J.). Publiciste (Russie). († 1913.)
PASSY (Frédéric). Membre de l'Institut, Président de la Société d'Économie politique. († 1912.)
PATUREL (Germain). Conseiller du Commerce extérieur de la France, Expert en douanes.
PAWLOWSKY (Auguste). Publiciste, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes sociales.
PIERSON (J.). Industriel.
PRICE (L. L.). Reader in economic history à l'Université d'Oxford, Vice-président de la *Royal statistical Society*.
PUPIN (René). Questeur-trésorier de la Société d'Économie politique, Courtier en marchandises.
RABOT (Charles). Publiciste.
RAFFALOVICH (Arthur). Correspondant de l'Institut, Conseiller d'État (Russie), Agent du Ministère des Finances de Russie à Paris.
RICHARD (P.-J.). Ancien élève de l'Ecole polytechnique, Actuaire, Professeur de Mathématiques financières.
ROUXEL (M. Fr.). Publiciste.
SCHELLE (Gustave). Directeur honoraire au Ministère des Travaux publics, Ancien Président de la Société de Statistique, Vice-Président de la Société d'Economie politique.
SIMSSAERT (Jonkheer Mr H.) Secrétaire de l'Association Néerlandaise d'employeur (La Haye).
SUBERCASEAUX (Guillermo). Professeur d'Économie politique à l'Université du Chili (Santiago).
TCHERNOFF (J.). Avocat à la Cour d'appel de Paris.
TRICOCHE (Georges Nestler). Publiciste (Etats-Unis).
VIDAL (Emmanuel). Publiciste, Directeur du journal *La Cote de la Bourse et de la Banque*.
VIZACKNAI (Antoine). Conseiller ministériel, Vice-directeur de l'Office central de Statistique de Hongrie.
WOLFF (Robert). Ancien Ingénieur des Ponts et Chaussées.
ZABLET (Maurice). Publiciste.
ZAWADOWSKI (Alfred). Professeur, publiciste (Autriche).

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

LES CAUSES DE LA GUERRE

(*Suite*[1].)

VII. L'industrie houillère et l'industrie métallurgique en Allemagne. — VIII. Le commerce anglo-allemand. — IX. La jalousie maritime.

VII. — L'industrie houillère et l'industrie métallurgique en Allemagne

Les cartels n'ont pas amené la paix économique, comme le dit loyalement M. R. Liefmann.

Mais les Allemands célèbrent les progrès industriels accomplis en Allemagne; et, volontiers, ils oublient que les États-Unis en ont accompli de plus prodigieux et que, s'ils en ont fait, d'autres nations en ont fait aussi, y compris le Royaume-Uni[2].

Voici l'extraction de la houille (lignite non comprise) pour les trois pays[3].

	1901-1905.	1906-1910.	1911.	1912.
	—	—	—	—
		(Millions de tonnes anglaises de 1 016 kg.)		
Allemagne.....	113,1	142,5	156,0	172,0
Royaume-Uni.....	229,0	261,7	271,8	260,4
États-Unis.....	302,9	405,8	443,2	477,2

1. Voir le *Journal des Economistes*, août, septembre, octobre, novembre, décembre.

2. Le *Marché financier* (annuel), par A. Raffalowich; *Statistiches Jahrbuch für das Deusche Reich* (Berlin). *Les circulaires du Comité des houillères.* Les rapports diplomatiques et consulaires et les livres bleus britanniques.

3. Circulaire du Comité des houillères, n° 4940, 28 avril 1914.

L'Allemagne a augmenté sa production de 52 p. 100; mais les États-Unis ont augmenté la leur de 58 p. 100; et tandis que l'augmentation en chiffres absolus est de 59 millions de tonnes pour l'Allemagne, elle est de 175 millions pour les États-Unis.

En 1912, la production de la houille a subi un ralentissement dans le Royaume-Uni provenant de la grève des mineurs; mais la production de la Grande-Bretagne n'en restait pas moins supérieure à celle de l'Allemagne de 88 millions de tonnes. En 1913, sa production a été de 287 400 000 tonnes et celle de l'Allemagne de 191 500. La différence est de 96 millions de tonnes.

Les importations et les exportations des houillères ont été dans ces trois pays, en 1911 et 1912 :

	1911.		1912.		Excédent des export.
	Import.	Export.	Import.	Export.	
	—	—	—	—	—
	(Millions de tonnes.)				
Allemagne.....	11,9	36,6	11,3	42,6	31,3
Royaume-Uni.....	»	87,0	»	85,8	85,6
États-Unis.....	1,3	25,6	1,8	26,8	25,0

La consommation houillère a été de :

	1901-1906.	1906-1910.	1911.	1912.
	—	—	—	—
	(Millions de tonnes.)			
Allemagne.....	99,7	126,5	131,3	140,7
oyaume-Uni.....	166,0	178,2	184,8	174,8
États-Unis.....	296,5	394,2	425,6	459,5
	Par tête.			
	—			
Allemagne.....	1,69	2,00	2, »	2,12
Royaume-Uni.....	3,93	4,04	4,08	3,83
États-Unis.....	3,67	4,43	4,54	4,82

La consommation de la houille par tête d'habitant reste de beaucoup en arrière de la consommation de la Grande-Bretagne et des États-Unis.

La valeur de la tonne sur le carreau de la mine a été pour l'Allemagne et la Grande-Bretagne :

	1901-1905.	1906-1910.	1911.	1912.
	Sh. d.	Sh. d.	Sh. d.	Sh. d.
Royaume-Uni..	7, 10 1/4	8, 3 3/4	8, 1 3/4	9, 0 3/4
Allemagne....	8, 9 1/2	10, 0 1/4	9, 11	10, 6 1/4

Nasse ayant dit que les réserves de charbon de la Grande-Bretagne ne seront épuisées que dans six cent soixante-huit ans, n'est digne d'aucune attention de la part des Allemands; mais Thomson leur assigne une limite de cent cinquante ans; Forster Brown de soixante ans. Cette dernière prévision est d'autant plus satisfaisante pour eux que les réserves de l'Allemagne ne seront pas épuisées avant mille ans dans la région de la Ruhr, huit cent soixante-dix ans dans la Saxe et cinq cent soixante-quinze ans dans la haute Silésie, d'après le même Nasse qui, ici, est considéré comme faisant autorité.

Donc, la Grande-Bretagne manquera de charbon bien avant l'Allemagne : elle sera dans un état d'infériorité. Logiquement l'Allemagne n'a qu'à se fier au temps. Seulement l'Allemagne est impatiente.

Je trouve, dans un autre document, les chiffres suivants qui ne concordent pas tout à fait avec les chiffres ci-dessus pour 1911 et pour 1912. Ils montrent le progrès de la production de la houille et du minerai en Allemagne.

J'en donne les chiffres essentiels.

Production minière

	Houille.	Valeur.	Minerai de fer.	Valeur.
	(Millions tonnes métriques.)	(Millions mark.)	(Millions tonnes.)	(Millions mark.)
1892.....	71,4	526,9	11,5	41,3
1900.....	109,3	966,0	18,9	77,6
1905.....	121,3	1 050,0	23,4	82,0
1910.....	152,8	1 526,6	28,7	107,0
1911.....	160,7	1 572,6	20,9	114,5
1912.....	174,9	1 840,0	26,2	114,8
1913.....	191,5			

La production, l'importation et l'exportation, y compris, depuis 1907, celles des houilles et briquettes, traduites en houille, et la consommation de la houille, donnent les chiffres suivants :

	Production p. 100.	Importation p. 100.	Exportation p. 100.	Consommation intérieure p. 100.
	(En millions de tonnes.)			
1904...	120,8 + 3,5	7,3 + 7,8	18,0 + 3,5	110,1 + 3,7
1905...	121,3 + 0,4	9,4 + 28,8	18,1 + 1,0	112,5 + 2,2
1906...	137,1 + 13,0	9,2 + 1,7	19,5 + 7,69	126,8 + 12,6
1907...	143,2 + 4,4	14,5 + »	25,7 »	132,0 »
1908...	147,7 + 3,1	12,5 — 14,1	26,7 + 4,0	133,4 + 1,0
1909...	148,8 + 0,7	13,1 + 5,3	28,8 + 7,7	133,1 — 0,2
1910...	152,8 + 2,7	12,1 — 8,0	30,9 + 7,3	134,0 + 0,6
1911...	160,7 + 5,2	11,8 — 2	35,0 + 13,2	137,4 + 2,5
1912...	177,0 + 10,1	11,2 — 4,9	40,6 + 15,8	147,7 + 7,4
1913...	191,5 + 8,1	11,3 + 1,2	44,9 + 10,6	157,9 + 6,9

De 1904 à 1913, la production a augmenté de 57 p. 100 et la consommation de la houille de 46 p. 100.

La production et la consommation de fonte du Zollwerein a suivi la progression suivante :

	Production de la fonte.	Par tête.	Consommation du fer exprimée en fonte.	Par tête.
	(Millions tonnes.)	(Kg.)	(Millions tonnes.)	(Kg.)
1866-1869.....	1,2	32,7	1,2	33,0
1879.....	2,2	50,5	1,5	35,1
1890.....	4,6	97,1	3,9	81,7
1900.....	8,5	151,4	7,4	131,1
1901.....	7,8	138,0	5,1	89,4
1902.....	8,5	147,0	4,4	76,0
1903.....	10,0	171,4	5,7	97,9
1904.....	10,1	169,2	6,7	112,2
1907.....	13,0	209,8	9,0	145,12
1908.....	11,8	187,6	7,3	115,97
1912.....	17,9	268,52	10,3	155,54

Le développement de la production est beaucoup plus grand que celui de la consommation : le premier a été de 176 p. 100; le second de 86 p. 100.

La production du *Pig Iron* (fonte) a été en Allemagne, dans le Royaume-Uni et dans les États-Unis pendant les cinq années 1908-1912[1], de :

1. *Circulaire du Comité des houillères.* N° 4856, 22 décembre 1913.

	Allemagne.	Royaume-Uni.	États-Unis.	Production mondiale.
	—	—	—	—
		(Millions tonnes.)		
1908.....	11,8	9,2	16,2	48,8
1909.....	12,6	9,7	26,2	60,6
1910.....	14,8	10,5	27,7	66,4
1911.....	15,6		24,0	65,0
1912.....	17,9	9,7	30,2	75,0
1913.....	19,3			

Depuis 1903, l'Allemagne occupe le deuxième rang parmi les pays producteurs de fonte : sa part dans la production mondiale s'est élevée à 23 p. 100 en 1912.

Les exportations de fer du Zollverein atteignent les chiffres suivants :

	Fonte de toute espèce.	Fer ouvré et acier.	Majoration des chiffres de la colonne précédente de 33 1/3 p. 100 pour obtenir les quantités exprimées en fonte.	Totaux.
	—	—	—	—
		(Mille tonnes.)		
1866-1869....	62,6	94,4	31,4	188,6
1879.....	433,1	625,4	208,5	1 267,0
1890.....	181,8	864,1	288,0	1 334,0
1900.....	190,5	1 589,0	529,7	2 309,0
1901.....	303,8	2 250,1	750,0	3 304,0
1902.....	516,9	3 011,6	1 003,8	4 532,9
1903.....	527,8	3 202,0	1 067,3	4 797,0
1904.....	316,2	2 721,0	907,0	3 944,3
1907.....	385,7	3 529	1 176,0	5 092,0
1908.....	421,5	3 711	1 237,2	5 370,0
1910.....	934,0	4 369	1 456,4	6 759
1911.....	1 003,6	4 890	1 630	7 523
1912.....	1 217,9	5 391	1 797	8 406

D'après un travail du docteur Gluckauf, voici le développement de la proportion des exportations de fer du Zollverein relativement à la production de la fonte.

	P. 100		P. 100
	—		—
1868-1869.....	15,59	1904.....	39,12
1879.....	56,90	1907.....	40,72
1890.....	34,59	1908.....	39,03
1900.....	27,10	1910.....	45,70
1901.....	41,93	1911.....	48,29
1902.....	53,14	1912.....	47,04
1903.....	39,04		

Le chiffre de 1902 prouve que les exportations sont souvent des liquidations. Dans les années 1910-1912, la proportion des exportations atteint près de la moitié de la production.

Or, comme sir Hugh Bell l'a démontré, dans une remarquable étude, la fonte, l'acier sont des matières premières. Il s'agit moins d'en produire beaucoup que de les utiliser en machines, en tubes, en constructions métalliques, en navires, etc.[1].

Après l'industrie houillère et métallurgique, vient en Allemagne l'industrie des produits chimiques.

Elle a deux fabriques de produits chimiques colossales : les établissements Bayer à Leverkusen et la *Badische anilin und soda fabrik* qui fut fondée en 1865, pour exploiter la fuschine, découverte en 1860 par un chimiste lyonnais, Verguin, et dont nous n'avons pas su tirer parti.

L'Allemagne ne peut pas se plaindre que les étrangers repoussent ses exportations. Le gouvernement français avait, vers 1820, adopté la culotte rouge pour ses soldats afin de favoriser la culture de la garance : cette couleur a été remplacée par l'alizarine qui est fabriquée par la *Badische anilin fabrik* et l'administration de la guerre l'a précieusement conservée.

Sur un ensemble de production de 400 millions de francs des grandes usines de colorants, l'exportation en prend 300 millions.

Une des cinq grandes sociétés de matière colorante, l'*Actien Geseleschaft für Anilin Fabrikation* de Berlin, a installé dans des proportions énormes la fabrication des films cinématographiques. Elle a acheté à deux chimistes parisiens, MM. Clément et Rivière, un procédé pour remplacer la nitro-cellulose ou celluloïd par l'acétate de cellulose qui n'est pas aussi inflammable. Ils n'en n'avaient pas trouvé le placement en France. Mais maintenant les règlements municipaux français en imposent la substitution dans les représentations cinématographiques[2].

Les industries de la filature et du tissage se sont peu développées.

---

1. Voir *l'Industrie du fer et de l'acier dans la Grande-Bretagne*, par Sir Hugh Bell. *Journal des Economistes*, janvier 1911.

2. *Les Derniers progrès de l'Allemagne*, par V. Cambon (1914), (P. Roger, éd.), p. 196.

L'Allemagne a la prétention d'avoir le monopole des instruments de musique dont elle expédie pour 80 millions de marks à l'étranger.

Elle exporte des articles de bimbeloterie et de camelote.

M. V. Cambon dit:

L'industrie allemande triomphe pour des raisons étrangères à la perfection du travail, elle s'impose grâce au bon marché, à l'étude inlassable d'acticles nouveaux et divers qui séduisent l'acheteur, enfin à une présentation incomparable et qui a le don d'ubiquité.

La répartition, en 1910 et 1911 du débit des houilles du syndicat rhénan-wesphalien entre les diverses catégories de consommation donnera, à ce point de vue, une idée de l'importance relative des diverses industries[1].

Coke et briquettes exprimés en houille

	1910.		1911.	
	Tonnes.	P. 100..	Tonnes.	P. 100.
1. Extraction des houilles, production de coke et de briquettes ..	4 722 249	7,48	4 860 173	7,09
2. Mines métalliques et préparation des minerais.....	305 692	0,46	282 285	0,41
3. Mines de sel et salines.....	277 472	0,42	333 474	0,49
4. Usines métallurgiques de toute nature moins les usines sidérurgiques.....				
5. Usines sidérurgiques (production du fer et de l'acier, laminoirs, fonderies).....	27 931 992	42,45	28 249 869	41,22
6. Travail des métaux (autres que le fer et l'acier).....				
7. Travail du fer et de l'acier.....				
8. Constructions mécaniques.....				
9. Industrie électrique.....	958 995	1,46	1 070 744	1,56
10. Industrie des pierres et terres (briques, faïenceries, céramique).	2 835 517	4,31	3 233 271	4,72
11. Industrie du verre.....	482 589	0,73	521 098	0,76
12. Industrie chimique.....	1 979 358	3,01	2 022 015	2,95
13. Usines à gaz.....	2 141 370	3,26	2 274 514	3,32

1. Circulaire du Comité des houillères. N° 4644, 21 janvier 1913.

	1910.		1911.	
	Tonnes.	P. 100.	Tonnes.	P. 100.
14. Industrie textile, habillement et nettoyage	2 012 116	3,06	2 000 325	2,92
15. Industrie du papier et métiers polygraphiques	684 130	1,04	901 499	1,32
16. Industrie du cuir, caoutchouc, etc.	242 814	0,37	249 456	0,36
17. Industrie du bois et produits découpés	97 395	0,15	91 548	0,13
18. Fabrication de sucre de betterave, raffinerie de sucre, y compris la fabrication des sirops	405 091	0,61	375 911	0,55
19. Brasserie et distillerie	701 697	1,07	734 690	1,07
20. Industrie des autres produits alimentaires	654 629	1,00	646 512	0,94
21. Installations pour la fourniture des eaux, bains et lavoirs	307 166	0,47	319 748	0,47
22. Commerce et chauffage domestique	8 693 514	13,22	8 789 934	12,83
23. Construction et exploitation des chemins de fer et tramways	6 996 767	10,64	7 926 096	11,57
24. Navigation intérieure, maritime, côtière, pêcheries de haute mer, service des ports et pilotage	2 772 867	4,21	2 924 345	4,27
25. Marine de guerre	579 863	0,88	718 609	1,05
TOTAUX	65 783 280	100,00	68 526 115	100,00

VIII. — LE COMMERCE ANGLO-ALLEMAND

M. Fritz Diépenhors, dans un récent article destiné à célébrer la supériorité économique de l'Allemagne sur la Grande-Bretagne[1], disait :

C'est évidemment aux cartels que l'Allemagne doit en grande partie la conquête des marchés étrangers. C'est grâce à des primes d'exportation apparentes ou cachées qu'il fut possible aux membres des syndicats, notamment dans les périodes de dépression, de se poser en concurrents redoutables à l'étranger : cette assistance permit de maintenir des prix de vente qui couvraient à peine les frais de production les moins élevés...

1. *La Concurrence anglo-allemande.* (*Revue économique internationale*, 15 mai 1914.)

Il indique avec raison comme conditions essentielles du régime des cartels, « le régime protectionniste en matière douanière, en matière de tarifs, de transports et l'existence de productions du sol au sujet desquelles il soit possible d'établir des monopoles ».

L'Anglais considérant la libre concurrence comme une nécessité, s'est efforcé d'écarter, autant que possible, toutes les tentatives de coalition semblables à celles qui ont été admises en Allemagne. Le cartel exige que ses membres renoncent à une part de souveraineté, ce qui est contraire à la tradition anglaise. Il (l'Anglais) se refuse à participer à la suppression de personnalités qui résulte de l'organisation monopoliste, sans réfléchir que ces organisations ne cons'ituent qu'un schéma abstrait d'organisations capitalistes.

Donc, les Anglais, sous le régime du libre-échange, ne peuvent avoir recours au régime des cartels; de là, une grande faiblesse pour eux, d'après cet auteur : et il compare avec enthousiasme les développements économiques de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne ponr prouver la supériorité de ceux de l'Allemagne.

Voici les mouvements du commerce britannique et du commerce allemand depuis 1904.

Commerce britannique :

	Importations (1) retenues dans le Royaume-Uni.	Exportations.	Total.
	(Millions £.)		
1904.....	480,7	300,7	781,4
1912.....	632,9	487,2	1 120,1
1913.....	659,1	525,2	1 184,3

De 1904 à 1913, l'augmentation est en chiffres absolus de 403 millions de pounds sterling, soit de 51,8 p. 100.

Commerce allemand :

	Importations.	Exportations.	Total.
	(Millions de marks.)		
1904.....	6 821	5 315	12 136
1912.....	10 691	8 956	19 647
1913.....	10 770	10 098	20 868

1. Moins les réexportations.

De 1904 à 1913, l'augmentation du commerce allemand a été de 8500 millions de marks, soit de 69 p. 100. L'augmentation du commerce britannique a été de 10 milliards de francs et celui du commerce allemand de 984 millions de francs.

Le commerce britannique a encore un chiffre plus élevé, mais la marge s'est restreinte tout particulièrement en 1913.

Nous allons étudier maintenant le commerce entre le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Voici les évaluations de la douane allemande :

	Importations du Royaume Uni.	Exportations au Royaume-Uni.
	(Millions de marks.)	
1901.....	552,7	906,7
1902.....	557,3	958,2
1903.....	594,0	982,2
1910.....	766,6	1 102,0
1911.....	808,8	1 139,7
1912.....	842,6	1 161,1
1913.....	876,1	1 438,2

Les importations du Royaume-Uni en Allemagne ont, de 1901 à 1912, augmenté de 54 p. 100 et à 1913 de 58 p. 100.

Les exportations d'Allemagne au Royaume-Uni ont augmenté de 1901 à 1912 de 27 p. 100 et à 1913 de 58 p. 100.

Le pourcentage de l'augmentation des exportations allemandes dans le Royaume-Uni est, jusqu'en 1912, de beaucoup inférieur à celui des importations britanniques en Allemagne, d'après les chiffres de la douane allemande.

Les chiffres de l'exportation sont évalués au prix *fob*, au prix d'expédition, franco-bord, tandis que les prix de l'importation sont calculés au prix *cif*, coût, assurance, fret.

Par conséquent, à la douane allemande, les marchandises, destinées à la Grande-Bretagne, sont évaluées à un prix inférieur à celui auquel elles sont évaluées à la douane britannique, et les marchandises reçues de la Grande-Bretagne sont évaluées à un prix supérieur à celui auquel la douane anglaise les évalue.

Voici les évaluations de la douane britannique. Il s'agit des importations qui sont consommées dans le Royaume-Uni.

	Importations d'Allemagne dans le Royaume-Uni.	Exportations britanniques en Allemagne.
	—	—
	(Mille £.)	
1901	32 207	23 573
1902	33 633	22 850
1903	34 533	23 550
1910	58 105	37 020
1911	61 277	39 283
1912	65 841	40 362
1913	76 183	40 677

D'après ce chiffre, les importations d'Allemagne dans le Royaume-Uni auraient augmenté, relativement à 1901, en 1912, de 105 p. 100 et, en 1913, de 137 p. 100.

Les exportations britanniques en Allemagne auraient augmenté, en 1912, de 70 p. 100 et, en 1913, de 72 p. 100.

On voit la contradiction qui résulte : 1° de la différence des prix *fob* et des prix *cif*; 2° de la négligence que mettent les douaniers à constater la valeur des marchandises à la sortie. Il n'y a qu'un fait certain : en 1901 et 1902, aussi bien qu'en 1912 et en 1913, l'Allemagne a toujours vendu plus à la Grande-Bretagne qu'elle ne lui a acheté.

Si on compare, d'après les chiffres britanniques, les importations des produits allemands dans le Royaume-Uni et les exportations des marchandises britanniques en Allemagne, on trouve, pour les cinq dernières années :

Classe I. — Objets d'alimentation, boissons et tabac.

	Importations d'Allemagne.	Retenus pour la consommation.	Exportations en Allemagne.
	—	—	—
	(Millions de £.) Total.		(Millions de £.)
1909	13,0	12,9	2,9
1910	11,7	11,6	3,0
1911	13,2	13,0	3,9
1912	11,0	10,9	4,0
1913	16,4	16,3	4,0

Dans ces chiffres, en 1913, le tabac compte pour £ 102 000.

Le sucre raffiné compte pour £ 6 161 000 et le sucre non raffiné pour 4 733 000, soit un total de 10 894 000, ou 66 p. 100 du total.

Sur le chiffre des exportations britanniques, les harengs comptent pour £ 2818 000, ou 70 p. 100 du total.

Classe II. — Matières premières.

1909	4,8	4,6	6,6
1910	5,9	5,8	7,0
1911	5,1	4,9	6,8
1912	6,6	6,3	7,2
1913	7,1	6,8	8,4

Sur les £ 8 400 000, il y en a 5 346 000, ou 63 p. 100 qui sont représentées par le charbon. La houille anglaise a pu aller jusqu'à Francfort, faire concurrence au cartel.

Classe III. — Objets fabriqués.

1909	39,4	36,5	21,9
1910	43,6	40,1	26,0
1911	46,4	42,6	27,6
1912	51,7	56,1	28,0
1913	56,1	52,3	27,0

Les objets qu'envoient les Allemands sont très variés. Les produits chimiques de tous genres ne représentent pas un chiffre aussi élevé qu'on pourrait le supposer : en 1913, £ 1 135 000 dont 1 098 000 retenues pour la consommation des îles britanniques. Il faut y ajouter £ 156 700 de salpêtre; 441 400 de potasse; 102 000 de soude.

Les couleurs, extraites de la houille qu'ils ont envoyées en 1913, atteignent le chiffre de £ 1 730 000 dont 1 717 000 pour la consommation britannique.

Les machines et parties de machines électriques montent à £ 721 000, dont 699 sont retenues pour la consommation. Des machines de tous genres représentent une valeur de £ 1 546 000 dont 1 468 000 restent dans les îles britanniques.

La grosse exportation est l'acier : lingots, billettes, plaques d'étain; £ 3 055 000 qui sont tout entiers absorbés par la Grande-Bretagne : fer et acier d'autres genres : £ 4 177 000 dont 4 136 000 retenus pour la consommation.

Les instruments de musique : pianos pour £ 700 000 dont 671 000 sont retenus; d'autres genres £ 45 600, dont 40 000

retenues ; pièces détachées £ 156 000, dont 144 000 retenues : total £ 902 000.

Les importations de soies et soieries comptent par £ 1 758 000 dont 1 665 000 sont retenues : les rubans 493 000 dont 455 000 sont retenues.

Les Anglais, en dépit des droits de douane, ont envoyé en Allemagne en 1913 pour £ 5 141 000 de filés de coton, pour 1 800 000 d'étoffes de coton et pour 633 000 000 d'autres genres de cotonnades.

Les exportations britanniques en Allemagne de laines peignées, de lainages, de draps, etc., se montent au total de £ 8 147 000.

Classe IV. — Divers.

Colis postaux et autres articles.

		(En mille £.)	
1909	521,0	518	794,5
1910	560,0	556	945,3
1911	567,5	565	958,3
1912	694,1	692	1 059,7
1913	700,5	699	1 255,9

Total général.

		(En millions de £.)	
1909	57,8	54,6	32,2
1910	61,8	58,1	37,0
1911	65,3	61,2	39,3
1912	70,0	65,8	40,4
1913	80,4	76,2	40,7

Les Anglais envoient encore à l'Allemagne comme marchandises provenant de l'étranger ou de leurs colonies.

	Objets d'alimentation.	Matières premières.	Objets fabriqués	Total y compris objets divers.	Total général.
	—	—	—	—	—
		(Millions de £.)			
1909	1,8	10,7	2,3	14,9	47,2
1910	1,8	13,0	3,0	17,9	54,9
1911	1,9	13,0	3,1	18,1	57,4
1912	2,2	14,0	2,9	19,2	59,6
1913	2,5	14,1	3,2	19,8	60,5

Dans les exportations des matières premières se trouvent en 1913 pour £ 4 100 000 de laine, dont une partie vient de

l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Voilà un grief de l'Allemagne contre le Royaume-Uni.

Les Allemands ont bien mauvais caractère de n'être pas satisfaits de leurs rapports commerciaux avec le Royaume-Uni; car ils leur donnent toute satisfaction comme fournisseurs et comme clients.

Un *Diplomatic and consular report* montre la nature des importations britanniques en Allemagne.

Le tarif allemand est classé en 946 groupes divisés en 2 009 articles.

En 1912, les marchandises britanniques d'une valeur de 843 millions M., importées en Allemagne, se répartissent en 1 400 articles.

Le rapport anglais[1] divise le tarif allemand en quatre catégories : 1° la première comprend les articles soumis aux droits autonomes, c'est-à-dire qui n'ont été modifiés par aucun traité de commerce ; 2° celle-ci comprend les articles soumis aux droits conventionnels, résultant de traités de commerce ; 3° la troisième comprend les articles déclarés libres de droit de par la volonté de l'Allemagne ; 4° la quatrième comprend les articles qui ont été affranchis de tout droit à la suite de traités de commerce. Donc les numéros 1 et 3 comprennent les articles qui relèvent du régime autonome ; les numéros 2 et 4 comprennent ceux qui relèvent du tarif conventionnel.

Si on répartit entre ces quatre catégories la valeur des importations britanniques en 1912, on trouve :

Catégories.	Articles.	Valeur.	Répartition p. 100.
	—	—	—
	(Millions de M.).		
I	680	324	38,43
II	370	155	18,39
III	290	344	40,81
IV	60	20	2,37
Total	1400	843	100

Il en résulte que les importations britanniques relevant des catégories 1 et 3 valent 668 millions de M. représentant 79,24 p. 100 du total tandis que celles relevant des catégories 2 et 4 valent 175 millions de M. ou 20,76 p. 100.

1. *Annual series Diplomatic and consular reports*, n° 5404, 1914. *Germany*.

Ainsi les quatre cinquièmes des importations britanniques ont lieu sous le régime autonome que l'Allemagne a librement choisi : 40,8 p. 100 entrent en franchise dans la catégorie 3 qui déclare libres de droit les marchandises qui y sont comprises : le coton, la laine, le charbon, les tourteaux, le son, les vieux papiers, les métaux bruts et les navires de mer.

Les 680 articles compris dans la première catégorie représentant une valeur de 324 millions de M. soit 38,43 p. 100 de la valeur totale de l'importation, sont frappés de droits ; mais de quels droits ? De ceux que l'Allemagne a jugés suffisants pour se protéger, de droits autonomes. Elle ne peut donc se plaindre que la Grande-Bretagne lui ait extorqué des abaissements de tarifs, puisque ce sont ses tarifs à elle et non des tarifs conventionnels.

La jalousie commerciale contre la Grande-Bretagne ne peut donc résulter d'abaissements de tarifs extorqués puisque l'Allemagne ne les a même pas consentis à une nation tierce : elle les a fixés de son plein gré.

Il est vrai que tandis que Hambourg a reçu du syndicat Rhénan-Westphalien 3 718 000 tonnes de charbon, il a reçu du Royaume-Uni 21 949 000 tonnes de charbon. C'est certainement humiliant pour les mines de la Ruhr; mais ce n'est peut-être pas une raison suffisante de haine contre la Grande-Bretagne.

IX. — La jalousie maritime.

Quoique l'Allemagne ne puisse lutter avec le Lancashire pour ses filés de coton, ni pour ses machines à filer et à tisser, ce ne sont pas ces industries qui excitent la jalousie maladive de ses hommes d'Etat et d'un certain nombre de ses industriels ; c'est la marine britannique.

Ils n'ont jamais pardonné à Palmerston d'avoir dit en 1861 :

> Les Allemands peuvent labourer le sol, voguer dans les nuages et construire des châteaux en Espagne ; mais jamais depuis le commencement des temps, ils n'ont eu le génie de parcourir les mers, de se hasarder sur les eaux.

Ils citent si volontiers cette boutade, et d'une telle façon,

qu'on croirait qu'ils ne lancent l'*Imperator* et le *Waterland* que pour y répondre.

L'*Imperator* a 210 mètres de long, 30 mètres de large, 11 mètres de tirant d'eau, un tonnage de 55 000 tonnes et une force motrice de 65 000 chevaux. Le *Waterland* atteint 60000 tonnes, a une longueur de 276 mètres, un creux de 19 m. 25, et une force motrice de 70 000 chevaux.

Dans leur besoin de faire « Kolossal », afin d'écraser l'*Olympic*, ils ont construit ces navires avant d'avoir des ports pour les recevoir. L'Elbe n'a pas assez de profondeur pour les supporter et le vent peut y produire des dénivellements d'un mètre. Ils ont mis en service l'*Imperator* sans que Cuxhaven fût aménagé pour son installation, de sorte qu'il était obligé de mouiller au large. Mais les Anglais n'avaient pas un navire aussi grand : et c'était là l'important !

Les Allemands ont constitué les deux compagnies qui ont chacune la plus grande flotte mondiale du monde. Au début de 1913, la *Hamburg Amerika Linie* possédait un tonnage de 1 307 000 tonnes ; le *Norddeutscher Lloyd* de 821 000 tonnes. Les plus grandes compagnies anglaises, l'*Elleman Lines* n'atteignait que 563000 tonnes, la *British India steam C°* 553 000, la *Peninsular and oriental C°* 539000. Les autres tombaient au-dessous de 500000. Toutefois elles sont plus nombreuses ! Sans doute, mais en quoi la Grande-Bretagne a-t-elle gêné les compagnies allemandes ?

Seulement, en 1913, la Grande-Bretagne a une flotte de 12 602 steamers représentant 11 273 000 tonneaux ; et de 8 336 voiliers représentant 846 000 tonnes, soit un total de 20 938 navires ayant un tonnage de 12 121 000 tonnes.

L'Allemagne n'arrive, au 1er janvier 1914, qu'avec 2 170 steamers ayant 2 832 000 tonnes et y compris les voiliers à 4 935 navires ayant 3 320 tonnes.

Les constructions navales ont représenté en 1914, d'après le Lloyd, 2 852 000 tonnes pour le monde entier, soit 48 000 tonnes seulement de moins qu'en 1913. Sur ce chiffre, le Royaume-Uni compte 59 p. 100 dont il a conservé 1 288 600 tonnes. Si on ne compte que les navires au-dessus de 3000 tonnes, la part du Royaume-Uni est de 64 p. 100.

Avant l'ouverture des hostilités, l'Allemagne avait mis à flot 387 200 tonnes soit 78 000 tonnes de moins qu'en 1913.

Cependant les Allemands, pour favoriser la construction

des navires, ont déchargé de tout droit de douane les matériaux qui y sont employés.

Dans le mouvement des ports allemands, l'étranger figure à l'entrée pour 62 265 000 tonnes et sa marine pour 29 000 000 : malgré l'appoint des lignes subventionnées, cette proportion de 45 p. 100 en plus pour l'étranger prouve que leur marine est loin de suffire aux transports des Allemands. Voilà ce qu'ils ne pardonnent pas à la Grande-Bretagne.

Les Allemands connaissent à peine les *tramps*. Ces navires indépendants, qui vont d'un port à l'autre, là où il y a du fret à transporter, choquent leurs conceptions. Dans la Grande-Bretagne, au contraire, ils jouent un rôle de premier ordre. En 1909, dans une enquête faite par *the Economist* sur 160 sociétés maritimes interrogées, 73 n'avaient que des *tramps*, représentant 2 500 000 tonnes et de petits armateurs en avaient eux-mêmes 2 700 000 tonnes.

Les Allemands préfèrent concentrer tous leurs efforts sur leurs grandes compagnies.

Leur activité maritime a quelque chose de factice. Le service direct de Hambourg au golfe Persique est non pas un service commercial, mais un service politique.

Beaucoup de lignes au Chili, à la Colombie, à la République de Saint-Domingue, à Siam, au Maroc, aux îles Philippines, au Venezuela, à la Bolivie, à l'Uruguay ont surtout pour but de promener le pavillon allemand. Elles travaillent pour le prestige : mais le prestige coûte et ne paye pas.

Toutes les expéditions au-dessous de 5 000 kilos et la plupart des expéditions au-dessus sont envoyées aux ports sous le régime de tarifs d'exportation. Vers 1900, pour le Levant et l'Afrique orientale, des tarifs furent établis de toute ville d'Allemagne jusqu'au lieu de destination; ils constituèrent à la fois des primes d'exportation et des subventions pour les lignes affectées à ces transports. Une clause introduite dans tous les connaissements spécifie la nullité de toute convention spéciale.

Seulement la Grande-Bretagne est toujours en tête : mais en quoi gêne-t-elle les navires allemands. S'ils viennent dans les ports britanniques, ils sont traités en navires nationaux? De quoi se plaignent-ils?

Une personne jalouse n'a pas besoin de motifs réels pour alimenter sa passion. Elle en invente de chimériques. De même, les Allemands. Ils disent que la Grande-Bretagne

peut leur fermer la Manche; et ils ont eu l'ambition d'occuper Calais ! Ils prétendent que la Grande-Bretagne a le monopole de la mer : mais ils ne peuvent trouver un fait à alléguer qui prouve qu'elle a gêné, en quoi que ce fût, le développement de leur marine ; et ce développement même est une réfutation sans réplique de leur allégation.

Ils se vantent eux-mêmes « d'avoir fait perdre à la Grande-Bretagne sa place prééminente parce que leur marine s'est développée avec une rapidité plus grande que la sienne ». Au point de vue du pourcentage, c'est peut-être exact. Alors, pourquoi la *Ligue navale* et pourquoi son excitation belliqueuse contre la Grande-Bretagne ? — Au nom de la liberté des mers ! prétendent les docteurs, chargés selon la méthode de Frédéric II, de justifier les actes politiques du souverain.

Est-ce que la suprématie navale de la Grande-Bretagne a gêné le développement de la marine norvégienne ? Est-ce que les Pays-Bas craignent qu'elle ne coupe leurs relations avec les Indes néerlandaises ?

Le jour où la maîtrise de la mer appartiendrait à l'Allemagne, les Pays-Bas auraient disparu comme nation indépendante et la marine norvégienne ne se sentirait pas en sécurité.

L'Empire allemand n'a pas plus de souci de la liberté des mers que de la liberté sur terre. Sa politique, c'est d'en avoir le monopole, et, comme il ne peut l'obtenir, tant que la Grande-Bretagne attachera à ses escadres, l'importance qu'elles méritent, il a accumulé contre elle des efforts ruineux mais décevants.

La guerre éclate : et l'amiral Tirpitz n'ose faire sortir ses dreadnoughts abrités derrière Heligoland ou dans le canal de Kiel. Son essai de raid, pour venger l'échec des zeppelins, sur des villes ouvertes, n'a pas réussi. Il lance les sous-marins contre des navires de commerce.

Le chef d'état-major de la marine allemande, von Pohl, a adressé, le 4 février, un mémoire aux nations neutres annonçant qu'à partir du 18 février la marine allemande cherchera à détruire tout navire marchand ennemi. Pourquoi cette date ? Elle avait déjà usé de ce procédé en envoyant des sous-marins torpiller des navires à l'entrée du Havre et dans le canal de l'Irlande ; et, près de Boulogne, au mois d'octobre elle n'avait pas hésité à torpiller l'*Amiral-Gantheaume*, navire des *Chargeurs Réunis*, transportant des

réfugiés belges de Calais au Havre ; elle a essayé de torpiller dans la Manche un navire-hôpital, l'*Asturias*. L'innovation réelle, c'est qu'elle menace de couler les navires neutres qui se trouveront dans toutes les eaux entourant la Grande-Bretagne et l'Irlande, y compris la Manche. C'est la continuation de ses procédés de guerre par les bombes des *tauben*, les incendies des maisons, les fusillades de vieillards, de femmes et d'enfants. C'est la manifestation de la fureur que lui donne son impuissance[1].

Le Kaiser « ne tient pas le trident » et « l'avenir de l'Allemagne n'est pas sur l'eau ».

YVES GUYOT.

(*A suivre.*)

---

1. Voir la *Chronique*. Le texte du memorandum y est reproduit.

LA RUSSIE ET LA GUERRE

Si terrible que soit la guerre de 1914-1915, en attendant qu'elle se termine par la victoire des alliés, un fait semble acquis, c'est que les auteurs de cette guerre préventive, qui avait pour objet d'écraser des ennemis éventuels, en les gagnant de vitesse, grâce à l'invasion de la France par la Belgique et grâce à la conquête de la Pologne avant la concentration des Russes, c'est que les auteurs de cette guerre, souverains, princes, généraux, diplomates, se sont cruellement déçus.

Dans des études sur les causes de la guerre, des écrivains impartiaux ont départagé les responsabilités, réuni les pièces importantes du réquisitoire contre l'Allemagne et contre l'Autriche-Hongrie. Ils ont démontré d'une façon péremptoire que le service de renseignements officiel représenté par les ambassades et les légations et le service de l'espionnage ont tous deux fait faillite. Ces deux services ont tous deux été incapables de faire entrer en ligne de compte certains éléments essentiels; ils ont pris pour des réalités des symptômes superficiels, ils ont accepté comme définitifs des articles de presse, des discours de réunion publique. Ils ont cru au pacifisme chez les autres!

Tout aussi fausse a été leur appréciation du rôle de l'Angleterre, dont ils ont déchaîné l'hostilité implacable; tout aussi erronée leur évaluation des ressources, de l'état de préparation militaire de la Russie, des effets d'une guerre imposée par l'Allemagne et que le souverain et les diplomates russes espéraient pouvoir écarter jusqu'au dernier moment. L'erreur des ennemis de l'Allemagne a été de croire que cette puissance était susceptible de penser et d'agir comme les autres États, au début du vingtième siècle.

On a publié en Angleterre toute une série de brochures qui ont pour objet d'expliquer pourquoi l'Angleterre est en guerre. On pourrait faire aisément de même en Russie et réunir un faisceau d'arguments pour motiver — abstraction faite de la nécessité de rejeter l'ultimatum présenté par l'ambassadeur d'Allemagne — la guerre contre l'Allemagne. A côté de raisons d'ordre exclusivement national, religieux, il en est de politiques. La Russie a été mal payée des services rendus à la Prusse, tout comme elle l'avait été par l'Autriche, sauvée en 1849. Dans les vingt ou trente dernières années, grâce au rapprochement, puis à l'alliance avec la France et à l'entente avec l'Angleterre, la position de la Russie s'était améliorée vis-à-vis de l'Allemagne. Mais que d'incidents pénibles, que d'obstacles rencontrés sur la route. S'il y avait une comptabilité politique, que d'*unfriendly acts* à porter par la Russie au débit de l'Allemagne. Que de concessions faites à ce voisin redoutable et insatiable sur le terrain international comme sur le terrain commercial. L'Allemagne ne pouvait se passer ni de l'orge, ni des porcs, ni du son, ni du beurre, ni des œufs, ni des oies, ni surtout de la main-d'œuvre saisonnière, venue de Russie; cependant elle imposait des mesures restrictives à la circulation des marchandises et elle réclamait comme un droit l'envoi d'ouvriers agricoles. Dans la guerre voulue par Guillaume II, les Russes luttent à la fois pour des idées de libération politique et pour des intérêts économiques de tout premier ordre. Les Russes ont absolument besoin de la liberté des grandes voies maritimes, du débouché dans la mer du Nord et de l'accès dans la Méditerranée. La fermeture des Dardanelles par un allié de l'Allemagne fait toucher du doigt la nécessité d'en finir avec un état de choses intolérable, tout comme en Asie Mineure, il faut faire régner la *pax russica*, comme cela s'est fait en Asie centrale, mettre un terme aux ravages des Kurdes, massacreurs d'Arméniens et de Persans. L'agression de l'Allemagne a rencontré une Russie militairement reconstituée, une Russie disposant de généraux à la hauteur de leur tâche, d'un matériel d'hommes et d'un outillage militaire suffisant.

Il est intéressant de voir dans quelle situation se trouve la Russie au point de vue financier, d'essayer de dégager des données précises pour apprécier quelques-uns des effets de la guerre.

La Russie possède une qualité très précieuse et qu'elle

partage avec les Indes, c'est de développer une force de récupération, de faire preuve d'une très grande élasticité, et cela parce qu'elle est un pays essentiellement agricole. Elle a surmonté avec une rapidité relative les difficultés résultant de la guerre de 1878, de la guerre plus récente contre le Japon et celles qui ont suivi les troubles intérieurs de 1905-1906. Elle a amélioré les conditions d'existence nationale en facilitant, grâce à la réforme inaugurée par MM. Stolypine et Krwoscheine, l'accession à la propriété individuelle, en permettant la sortie de la propriété collective.

Une des mesures les plus mémorables de la guerre de 1914 est certainement la suppression de la vente de l'alcool, la fermeture des débits de boisson gouvernementaux. Imposer l'abstention ; interdire la consommation des boissons alcooliques, créer par oukase une nation de tempérants, c'est l'un des effets de la guerre, et sans celle-ci, si grand qu'était le désir de combattre l'ivrognerie, on n'y serait point arrivé, en dépit des efforts combinés du souverain, d'une partie de l'opinion publique et des Chambres. C'est grâce à l'existence du monopole de la vente de l'alcool que cette mesure a pu être prise, et le monopole de l'alcool a été introduit en Russie, 1° grâce à la forme du gouvernement, qui n'était exposé à aucune sollicitation électorale, qui n'accorda aucune indemnité aux cabaretiers évincés ; 2° à l'uniformité de la boisson alcoolique (eau de vie de grains ou de pommes de terre) consommée. L'origine du monopole, c'est l'introduction du débit par l'État pour lutter dans quelques provinces contre un *ring*, une coalition de marchands d'alcool, — elle eut lieu sous le ministère de Wischnegradsky. Le comte Witte s'appropria la mesure, l'étendit successivement à tout l'Empire, combinant un merveilleux résultat budgétaire avec une apparence de lutte contre l'ivrognerie. En 1913, le monopole de l'alcool a donné à l'État, sur un budget de 3415 millions, 900 millions de R. de recettes brutes, contre 813 millions produit par le réseau de l'État ; les frais d'exploitation du monopole étant de 237 millions, il reste un profit net de 663 millions de R.[1] auquel l'État renonce. Ce n'est pas à l'im-

1. On a évalué la dépense par tête à 66 sh. (82 fr. 50) en Grande-Bretagne, à 18 sh. (22 fr. 50) en Russie pour la consommation de l'alcool. L'alcool bu dans les cabarets est à 40 degrés.

proviste que cette détermination a été prise, elle a été l'effet d'un mouvement de tempérance, qui est allé en s'accentuant et qui avait la sympathie du souverain. Le Parlement russe fut saisi de projets, tendant à restreindre la vente de l'alcool, à stimuler la tempérance, à permettre ce que les Anglais appellent local option, c'est-à-dire l'interdiction de la vente à la suite d'un vote de la majorité des électeurs ou des habitants d'un district. Lors du remplacement de M. Kokovtzeff par M. Barck, l'empereur Nicolas II adressa au nouveau ministre des Finances un rescrit dans lequel il répudia l'idée d'un budget de l'État, alimenté par l'intempérance de ses sujets[1].

La fermeture des débits a été faite en vertu d'une décision du conseil des ministres, sanctionnée le 26 octobre 1914. A dater du 1-14 novembre 1914, le ministre des Finances peut, dans les villes, autoriser la vente et la consommation, sur place, de la bière; dans les régions de la zone des armées ou en état de siège, l'assentiment de l'autorité militaire est nécessaire. Dans certaines conditions, la vente de la bière peut être supprimée[2].

D'après des nouvelles de Russie, la suppression de la vente de l'alcool aurait eu pour conséquence de diminuer dans les ateliers le nombre des ouvriers faisant le lundi, d'augmenter le rendement de la main-d'œuvre, de faire décroître le paupérisme et le nombre des admissions aux hôpitaux.

Le projet de budget de l'Empire russe pour 1915 est accompagné d'un exposé des motifs, rédigé par M. Barck, qui a succédé au comte Kokovtzeff à la tête du ministère des Finances, au début de 1914. La répercussion de la guerre, qui a éclaté soudainement en 1914, est très vive sur les finances publiques, les recettes ordinaires s'en ressentent, le sacrifice du monopole de l'alcool supprime d'un coup des centaines de millions de R. L'interruption du commerce d'importation réduit le rendement des douanes, les transports militaires ont réagi sur le rendement du réseau de l'État. Le tableau que donne le budget de 1915 n'est pas complet; les crédits extraordi-

---

1. Le *Times* rappelle que les paysans, après avoir accueilli avec joie le Manifeste, après avoir réclamé la fermeture des débits, pétitionnèrent aussitôt pour en obtenir la réouverture.

2. Les municipalités de Pétrograd, Moscou, Kharkoff, Odessa, Vilna, Kieff, se sont prononcées en faveur de l'interdiction de la vente du vin, ce qui est aller trop loin.

naires, ouverts pour les besoins de la guerre, n'y sont pas compris, tout comme cela a été fait lors de la guerre du Japon en 1904. D'autre part, il faut prendre en considération que si l'ensemble de l'Empire est appelé à fournir des ressources en soldats et en argent contre l'ennemi, le théâtre des opérations est limité à une étendue territoriale relativement modérée. N'empêche que les ravages des Allemands y ont été effroyables et que des centaines de millions de roubles y ont été perdues.

M. Barck estime que les recettes ordinaires de 1914 se sont élevées à 2847 millions de R., en moins value de 725 millions sur les prévisions, de 570 millions sur les encaissements de 1912.

Quant aux recettes extraordinaires, elles seront de 12,4 millions, en moins-value de 1 million. Les dépenses de 1914 avaient été évaluées à 3613,6 millions dont 3309,5 pour le budget ordinaire, de 304,1 pour le budget extraordinaire. Une revision du budget, entreprise dès l'explosion de la guerre, a permis de ramener à 3128,5 millions le chiffre des dépenses ordinaires, à 240,5 celui des dépenses extraordinaires, soit 3369 millions R. au lieu de 3613,6 millions.

Les crédits supplémentaires, ouverts en cours d'exercice, ont été ramenés de 181 à 115 millions. L'insuffisance du budget serait de 565 millions, qui pourrait décroître par des annulations de crédits ou par des plus-values de recettes. Pour y faire honneur, on aurait les disponibilités du Trésor, évaluées à 514 millions R. au 14 janvier 1914.

Comme nous l'avons indiqué, le budget de 1915 ne contient pas les dépenses de la guerre. Jusqu'à la fin d'octobre v. s. (13 novembre), les crédits extraordinaires se sont élevés à 1435000000 auxquels il convient d'ajouter 350 millions R. pour la mobilisation. Contrairement à ce qui a été fait pendant la guerre du Japon, les disponibilités du Trésor sont appliquées non pas aux besoins de la campagne militaire, mais réservées pour couvrir le déficit.

Quant à 1915, les recettes ordinaires sont estimées à 3080,1 millions R., en moins-value de 492 millions ou 13,8 p. 100 sur 1914. Le ministre des Finances y fait entrer 502,6 millions provenant de relèvements de taxes ou de l'introduction de nouveaux impôts, 34,1 millions R. du relèvement du prix de l'alcool. Abstraction faite de cette somme de 536 millions, les recettes sont de 2543,3 millions, soit 1028 millions R. de moins que le total de 1914. Effets de la

guerre, effets de la suppression de la vente des alcools de bouche, voilà l'explication de cette grosse diminution. La vente de l'alcool pour l'industrie et la pharmacie donne 144,3 millions R. au lieu de 936,2 millions, comme en 1914 (4,7 p. 100 du budget contre 26,2 p. 100). On évalue les recettes du domaine de l'Etat à 1 120 millions R. (en moins-value de 4,7 p. 100[1].)

Les impôts indirects sont évalués à 731 millions, en moins-value de 132 millions ou 18 p. 100. La perte sur les douanes est de 37 p. 100. Les contributions directes sont estimées à 255,8 millions R. (— 20 millions ou 7,3 p. 100.) Les recettes extraordinaires sont estimées à 9 millions et demi.

Les dépenses ordinaires sont estimées à 3078 millions (— 230,7 millions sur le budget de 1914). Si l'on prend pour terme de comparaison le budget revisé, il y a des augmentations sur le ministère des Voies de communication (19,2 millions); de la Guerre (15 millions); de l'Intérieur (5,9 millions); de l'Agriculture (1 million).

D'autre part, il y a des diminutions sur le revenu, l'Instruction publique, le Commerce et l'Industrie (environ 21 millions). Les dépenses extraordinaires sont prévues de 155,5 millions, en diminution de 149 millions sur le budget primitif de 1914, de 85 millions sur le budget réduit.

Le tableau suivant en millions de roubles résume le budget.

Ordinaire :

—	1915.	1914.	Plus.	Moins.
	—	—	—	—
Impôts directs	342,4	276,0	66,4	—
— indirects	694,1	731,4	—	37,2
Droits	508,9	237,9	270,9	—
Monopoles	324,1	1 070,2	—	746,0
Domaine	1 068,2	1 119,8	—	51,6
Aliénations	1,8	1,9	—	0,1
Payement de rachat	1,8	0,9	0,9	—
Remboursement	123,3	118,4	4,8	—
Divers	15,1	15,3	—	4,8
Total	3 080,1	3 572,1	—	492,0

1. Le produit du réseau de l'État est de 848,6 millions, en moins-value de 10 millions.

Extraordinaire :

—	1915.	1914.	Plus.	Moins.
	—	—	—	—
Dépôts perpétuels.....	1,5	1,4	1	—
Remboursement.....	8,0	12,0	—	4,0
Opérations de crédit.....	144,7	—	144,7	—
	154,2	13,4	140,8	—
A prélever sur le solde disponible du Trésor.....	—	27,9	—	27,9
	3 234,3	3 613,5	—	379

Les dépenses s'établissent en millions R.

Dépenses ordinaires.	1915.	1914.	Plus.	Moins.
—	—	—	—	—
Maison de l'Empereur.....	16,3	16,3	—	—
Grands corps de l'État....	8,9	8,3	0,6	—
Saint Synode.....	49,2	53,0	—	3,9
Intérieur.....	208,7	206,5	2,1	—
Finances.....	355,3	498,1	—	142,8
Justice.....	101,7	104,9	—	3,2
Affaires étrangères.....	7,7	7,7	—	—
Instruction publique.....	146,6	169,5	—	22,9
Voies de communication.	710,5	719,0	—	8,5
Commerce et Industrie...	57,4	70,8	—	13,4
Agriculture.....	146,0	157,5	—	11,4
Haras.....	3,8	4,5	—	0,7
Guerre.....	598,7	621,5	—	22,8
Marine.....	204,8	246,0	—	41,2
Contrôle.....	12,9	12,9	—	—
Dette publique.....	439,7	402,1	37,6	—
Dépenses imprévues.....	10,0	10,0	—	—
Total.....	3 078,8	3 309,5	—	230,7
Dépenses extraordinaires :				
—				
Liquidation de la guerre du Japon.....	—	0,4	—	0,4
Ministère de la Guerre...	79,3	125,4	—	46,0
Chemins de fer.....	65,7	107,9	—	42,2
Payement à des compagnies de chemins de fer.	1,1	1,4	—	0,3
Ports de commerce.....	9,3	18,0	—	8,6
Rachat du 4 1/2 1905.....	—	27,9	—	27,9
Chemins de fer locaux...	—	22,8	—	22,8
Total.....	155,4	304,0	—	148,5
Total général.....	3 234,3	3 613,5	—	379,2

La dette publique exige en 1915, pour un capital de 10473 milllions R., 404,3 millions pour les intérêts, 34,5 millions pour l'amortissement, soit 438,8 millions R. Si l'on y ajoute les commissions des banques et frais divers, on arrive au total de 439,7 millions soit 37,6 millions de plus qu'au 1er janvier 1914.

Du 22 août au 31 décembre, la dette russe a augmenté de 1 724,7 millions, à savoir :

	Millions.
12 séries de bons du Trésor 4 p. 100 (oukase du 22 avril).....	300 »
Obligations 5 p. 100 (oukase du 27 juillet).....	800 »
— en livres st. (— du 6 octobre).....	113,5
Emprunt intérieur 5 p. 100 du 3 —	500 »
Rente intérieure 4 p. 100.....	10 »

Dès le début des hostilités, afin de se procurer des ressources, en dehors des appels au crédit, le ministère des Finances a fait adopter des surtaxes sur la plupart des impôts existants (impôt foncier, propriété bâtie, impôt sur les loyers, patentes, tabac, sucre, pétrole, allumettes, papier à cigarettes, levain, bière, droits de douane, droits de timbre, transports par rail et par eau), il a élaboré de nouvelles taxes sur les téléphones, le coton brut indigène, qui sont entrées en vigueur, il a étudié des taxes sur le vin, l'éclairage par électricité et par gaz, sur les contrats d'hypothèques privés, un impôt personnel sur le revenu, et une taxe sur les Russes n'ayant pas accompli le service militaire. L'impôt sur l'alcool a été porté de 8 R. à 20 R. le vedu (prix de vente), l'accise sur la bière de 1,70 à 9 R.

Le gouvernement russe a eu recours à l'emprunt sous diverses formes : il a fait escompter 400 millions R. par la Banque de l'État, (obligations du Trésor), puis il a créé une seconde émission d'un montant égal avec faculté de les escompter également à l'étranger, sans compter 113 millions R. placés à Londres à la Banque d'Angleterre. Il a émis douze séries de bons du Trésor de 25 millions R. chacune, en relevant le taux d'intérêt de 3,60 à 4 p. 100. Ces bons du Trésor sont en coupures de 50 et de 100 R.

L'oukase du 16 octobre a autorisé l'émission d'un emprunt intérieur de 500 millions R. 5 p. 100, amortissable en quarante-neuf ans, dont les banques russes prirent ferme

300 millions 92 et le mirent en souscription à 94 p. 100, soit un rendement de 5,62 p. 100.

Le gouvernement russe, en dehors de la dette directe de l'État, contractée pour les besoins généraux de l'Empire et résultant de guerres, de rachats de chemins de fer, de la construction de lignes nouvelles, etc., a donné sa garantie à des compagnies de chemins de fer pour faciliter l'obtention de capital, de même qu'aux deux grandes banques foncières de la noblesse et des paysans. Au 1er janvier 1914, la dette directe de l'État et des compagnies ou banques, s'élevait à 12744 millions, dont 8811 millions incombaient à l'État, 1724 aux compagnies de chemins de fer, 2208 millions aux deux banques foncières.

Depuis une vingtaine d'années, il est procédé à un recensement des titres de la dette directe ou indirecte de l'État, se trouvant en Russie dans les institutions publiques et privées.

Ce recensement ne tient pas compte des valeurs enfermées dans les coffres-forts des particuliers, dans leurs tiroirs, dans les portefeuilles. Il nous indique donc un minimum, qui se trouve être de 84 ou 85 p. 100 pour les emprunts intérieurs de l'État et les émissions faites en Russie; si l'on ajoute le stock invisible, on arrive à majorer les chiffres du recensement.

Dans le fascicule relatif au recensement du 1er janvier 1914, on trouve indiqué le total de 12744 millions R., dont 6237 millions sont visibles en Russie. Le recensement indique des quantités trop faibles; il se trouve dans le pays plus de 48 p. 100 de ces 12 milliards. On peut admettre que l'étranger en détient environ 5 milliards, ce qui représente à 4 1/2 p. 100 un montant de 225 millions de roubles[1].

La récolte, dans les soixante-trois provinces russes, a été :

	1913.	1914.
	(Millions de pouds.)	
Seigle	1490	1364
Blé d'hiver	491	403
Blé de printemps	901	619
Orge	733	556

1. La part de la France sera vraisemblablement de 150 millions R., en y comprenant la Belgique et la Suisse, il reste 75 millions pour l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre.

La moins-value du commerce extérieur a été considérable en 1914. La comparaison des chiffres ci-dessous le montre (millions R.); par la frontière d'Europe :

	Exportations.	Importations.		Différence.
	—	—		—
1914. . . .	856,3	920,8	en faveur des import.	— 64,5
1913. . . .	1 420,9	1 220,5	— des export.	+ 200,4
1912. . . .	1 428,0	1 036,7	— —	+ 381,3
1911. . . .	1 514,0	1 022,6	— —	+ 491,4

Par la frontière d'Asie, le mouvement a été :

	Exportations.	Importations.		Différence.
	—	—		—
1914. . . .	85,4	173,1	en faveur des importat.	87,7
1913. . . .	97,3	151,2	— —	53,9
1912. . . .	88,1	134,3	— —	46,2
1911. . . .	73,4	128,3	— —	45,9

On remarque la tendance des importations à grossir et à dépasser, en 1913, le chiffre des deux années antérieures ; en 1914, elles ont été supérieures aux exportations. La récolte de 1913 n'avait pas été brillante et, d'autre part, l'enrichissement des habitants, l'insuffisance relative de la production houillère, métallurgique avait fait demander davantage aux fournisseurs étrangers. Nous ne sommes pas de ceux qui ont une foi implicite dans les statistiques du commerce extérieur. Cependant celle-ci nous donne des indications précieuses, lorsqu'elles se complètent d'autre part. Cette diminution dans les ventes de produits russes à l'étranger explique que l'on ait été embarrassé à se procurer du papier, sur l'étranger, le jour où les vases ont cessé d'être communiquants, le jour où les relations directes entre la Russie d'une part, l'Europe occidentale de l'autre, ont été rompues brutalement. On sait que le cours du change est une synthèse qui, à côté d'éléments immatériels, dûs à la spéculation, apprécie le crédit du pays, aussi bien de l'État que des particuliers; mais il faut tenir compte des importations de marchandises, du payement des services, des dépenses des nationaux d'une part, des exportations de marchandises, de la rémunération des services, des dépenses des nationaux à l'étranger, etc. L'accroissement des importations est très souvent un indice de plus de richesse à l'intérieur.

La réforme monétaire, qui a été l'œuvre principale du comte Witte et qui avait été préparée par les accumulations d'or, faites par ses prédécesseurs au ministère des Finances, a, pour la Russie, une signification particulière. Cette réforme monétaire, en stabilisant le cours du rouble à 2 fr. 666, a eu pour conséquence de permettre l'emploi temporaire, en Russie, de sommes considérables prêtées par les capitalistes de l'Europe occidentale, d'assurer au commerçant, à l'industriel la sécurité dans les transactions, de lui permettre de faire entrer, une fois pour toutes, un élément déterminé dans ses calculs du prix de revient, d'échapper aux spéculations dangereuses et involontaires qu'implique l'achat ou la vente dans les pays à change variable. La réforme monétaire russe fut assise sur la constitution d'un stock d'or considérable, sur l'introduction d'une partie de cette monnaie métallique dans la circulation, sur la diminution des billets de la Banque de l'État, sur le remboursement de la dette du Trésor, sur la limitation du pouvoir libératoire de la monnaie divisionnaire. Des règles strictes furent décrétées concernant les devoirs de la Banque de l'État, qui, jusqu'à 300 millions R., put émettre 600 millions R. en or, et au delà de cette somme elle fut tenue de couvrir rouble pour rouble en or sa circulation fiduciaire. La Russie put traverser la guerre du Japon et la période des troubles intérieurs sans toucher à son régime monétaire. Il n'en fut pas de même en 1914 : comme la France, comme l'Allemagne, elle dut modifier la loi fondamentale, suspendre le remboursement en or des billets de la Banque de l'État, c'est-à-dire introduire le cours forcé. La marge d'émission a été portée de 300 millions à 1 500 millions. Au 29 octobre, sur une encaisse-or de 1 838 millions, la Banque de Russie avait un droit d'émission de 3 338 millions, dont elle n'avait fait usage que jusqu'à concurrence de 2 708 millions, soit 848 millions de roubles de plus qu'au 6 avril; elle conservait à cette date une marge de 632 millions. La couverture métallique était à cette date de 68 p. 100.

Au 5 janvier, la situation de la banque de Russie était :

TABLEAU

	1915.	1914.	
	(Millions de roubles.)		
Or	155,4	151,4	+ 4,0
A l'étranger	19,9	16,9	+ 3,0
Argent	4,4	5,8	— 1,4
Portefeuille	62,2	57,6	+ 4,6
Bons du Trésor	50,7	»	+ 50,7
Avances	52,8	47,6	+ 5,2
Billets en circulation	2984	1 712	+ 12,72
Comptes courants	742	550	+ 191
Comptes du Trésor	220	599	— 379

Ce bilan montre le contre-coup de la guerre : la circulation a augmenté ; la Banque a, en portefeuille, des bons du Trésor, le compte du Trésor a fléchi.

On sait que la Russie est débitrice à l'étranger, du fait des emprunts de l'État et des particuliers. Elle paye les intérêts et une partie des capitaux, lorsque ceux-ci lui sont réclamés, grâce aux excédents du commerce d'exportation, aux ventes de valeurs mobilières, aux opérations des banques et des banquiers qui profitent de la différence du taux d'intérêt pour faire des placements temporaires avantageux en Russie. Il faut noter également que le ministère des Finances, pour différentes raisons, avait constitué à l'étranger des dépôts considérables chez les correspondants du Trésor. Il réussit à retirer à temps les sommes confiées à Berlin ; en France, le Trésor et la Banque de l'État avaient en dépôt, tant à vue qu'à terme, 737 millions de francs, provenant en partie d'emprunts contractés par des compagnies de chemins de fer, auxquelles l'État avait donné des roubles en Russie, en échange des francs qu'elles avaient à recevoir à Paris, en partie d'achats de traites effectués à Saint-Pétersbourg.

L'un des effets de l'explosion de la guerre fut d'isoler en quelque sorte la Russie, dont le commerce d'exportation par voie de terre allait se trouver arrêté, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie lui ayant déclaré la guerre. La communication par voie de la Suède était coûteuse et ne se prêtait pas à de grands transports ; la sortie par mer est devenue impossible par la Baltique, précaire par les Dardanelles, puis impossible de ce côté. Il resta la mer Blanche et Archangel, dont on profita jusqu'à l'hiver ; actuellement on peut l'utiliser grâce aux brise-glace et une navigation active reprendra au printemps.

L'interruption du commerce d'exportation, la fermeture des bourses en France, en Angleterre, en Russie, ont désorganisé

le marché des changes. Les débiteurs particuliers, qui avaient à payer leurs fournisseurs en Angleterre, en France, aux États-Unis, qui avaient à rembourser les avances sur titres, à régler des opérations de change à échéance, et qui sont parfaitement solvables, ont été dans l'impossibilité de se procurer les remises dont ils ont eu besoin, le franc ou la livre sterling faisant défaut en Russie. Cette situation préjudiciable aux débiteurs et aux créanciers, immobilisait des sommes considérables. Le gouvernement russe intervint : comme il n'avait pas à Londres de dépôts considérables chez ses correspondants, il envoya 200 millions de francs à la Banque d'Angleterre, qui lui avança en outre 300 millions de francs contre des bons du Trésor que lui présenta la maison Baring. En France, où le gouvernement russe avait 700 millions de francs chez ses correspondants, ce qui assurait le payement des coupons pour de longs mois, l'intervention prit une autre forme. Un arrangement fut conclu avec la coopération du gouvernement français et la garantie du gouvernement russe, entre la Banque de France et la Banque de Russie pour mettre à la disposition de celle-ci une somme ne dépassant pas 500 millions de francs, afin de faciliter aux banques et établissements russes de rembourser les dettes contractées en France envers le marché français (tirages, acceptations, avances sur titres, opérations de change à échéance).

Cette intervention de l'État russe offre l'avantage de sauvegarder le crédit de ses banques privées et de restituer au marché de Paris quelques centaines de millions que l'on ne pouvait rapatrier.

Selon toutes les vraisemblances, le change russe se relèvera dès que le commerce d'exportation deviendra plus libre. Débouchez les Dardanelles et de grosses quantités de produits alimentaires (froment, seigle, orge, avoine, sucre) pourront être expédiées en Europe avec les bois, le beurre, les œufs, le lin, etc. Quelques grandes victoires rendraient aussi la spéculation plus entreprenante, elle trouverait trop bas le cours du rouble, et l'on sait que l'élément *spéculation* a une grande importance.

---

1. Comme nous l'avons dit plus haut, les dépôts du gouvernement russe étaient peu importants. On savait qu'il aurait des commandes à faire en Angleterre et en Amérique, de plus des coupons russes venaient se faire payer à Londres, de France, de Hollande, de Suisse. La Banque d'Angle-

La guerre a certainement jeté la perturbation dans la vie économique de la Russie ; le nombre d'hommes mobilisés a dépassé ceux que l'on avait appelés contre les Japonais ; de nombreuses branches d'industrie s'en sont ressenties. Cependant, jusqu'à présent, les hostilités ont été limitées à une partie de la Pologne. L'activité manufacturière n'a pas été atteinte, la guerre se poursuit en dehors du centre de la Russie. Si l'on consulte les données de la sidérurgie, on s'aperçoit que la réduction des ventes du syndicat Prodameti porte principalement sur les rails et sur les tôles, tandis que d'après la demande des fers marchands, reflétant directement la stuation du marché indigène, celle-ci ne subit pas grande diminution.

Dans quelle mesure la guerre permettra-t-elle à la Russie de s'émanciper des importations allemandes? Dans quelle mesure la France et l'Angleterre pourront-elles se substituer à l'Allemagne comme fournisseurs des besoins croissants de la Russie, qui, avec ses 170 millions d'habitants, offre un marché digne d'être conquis.

Pour vendre, il faut acheter. L'Angleterre qui n'avait pas de droits d'entrée sur les céréales, sur le bois, sur le beurre, sur les œufs, faisait avec la Russie un commerce très considérable, sans atteindre cependant le niveau de l'Allemagne. Relations de voisinage, essaimage des Allemands en Russie, facilités de crédit, moindre qualité et prix moins élevés expliquent en partie l'avance prise par les Allemands sur les Anglais qui avaient été les pionniers du commerce occidental en Russie par Archangel et par Saint-Pétersbourg.

	Importations en millions R.	
	d'Allemagne.	d'Angleterre.
1911.	232	68
1912.	233	63
1913.	283	76

Comme l'ont signalé les attachés commerciaux français, les différents pays étrangers travaillaient dans des conditions égales de tarifs. L'Allemagne n'avait aucun privilège et, de plus, elle taxait durement les produits russes à l'importation

gleterre vint au-devant des désirs du gouvernement russe, en demandant seulement que la situation monétaire n'en souffrît pas par de grosses sorties d'or. Voilà l'explication de l'envoi d'or de Pétrograd à Londres.

chez elle, tout comme le faisait la France. Sera-t-il possible de prendre la place des Allemands et de tenir tête aux Anglais dans la lutte sur le marché russe? Quelles seront les conditions douanières après la guerre? Actuellement l'interdiction de vendre des boissons alcooliques et du vin porte préjudice aux négociants français et aux viticulteurs russes. La prohibition sera sans doute adoucie après la guerre.

Au nombre des efforts raisonnés, méthodiques, faits pour garder les Français dans la conquête du marché russe et pour répondre à des préoccupations existantes en Russie, il faut citer la propagande inaugurée par la Chambre de commerce russe de Paris[1].

Cette Compagnie, née de l'initiative privée il y a une quinzaine d'années et reconnue par le gouvernement russe, a fait une étude des différents articles *français*, susceptibles de trouver des débouchés en Russie et des produits russes qui pourraient être avantageusement importés en France. Elle en a dressé des listes dans les deux langues, elles les a répandues dans les milieux intéressés, en les accompagnant de circulaires explicatives, en demandant le concours des bonnes volontés. C'est là une œuvre fort utile, qu'il faut signaler.

A. Raffalovich.

---

1. 27, rue Tronchet. Le bureau comprend MM. Arthur Raffalovich, Fournier, Stroumillo, V. Apostol, Giraud, ancien consul de France, etc., etc.

LE COUT DE LA VIE A NEW-YORK

Chaque semaine, *the Annalist*, de New-York, publie un graphique intitulé *le coût de la vie.*

Nous reproduisons le graphique représentant le coût de la vie par mois pendant les années 1912, 1913, 1914, et par semaine pour l'année 1914.

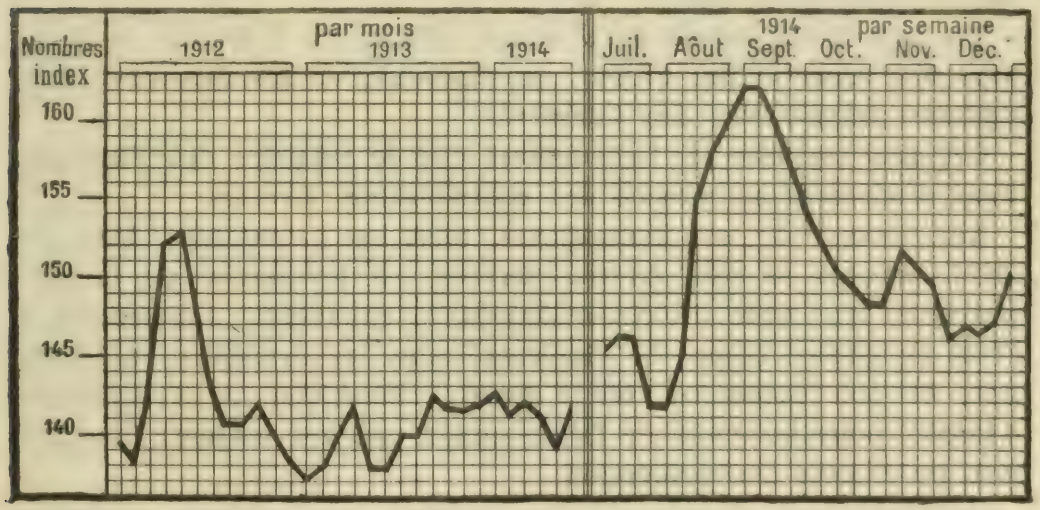

Cet *index number* montre les fluctuations du prix moyen, à New-York, d'un groupe de vingt-cinq objets d'alimentation, choisis et gradués de manière à représenter l'alimentation théorique d'une famille. On voit que la baisse s'accentuait à la fin de juillet. La guerre est survenue et a provoqué une hausse immédiate. Cette hausse était due plutôt à des causes subjectives qu'à des causes objectives; aussi la baisse a-t-elle été rapide: mais elle s'est arrêtée à un degré assez élevé. Puis l'ascension a recommencé, suivie d'une nouvelle baisse qui, à son tour, a été suivie d'une hausse très forte, mais qui appartient à l'année 1915, tandis que le graphique ne dépasse pas l'année 1914.

N. M.

EXEMPTIONS D'IMPOTS DIRECTS, MOTIVÉES PAR L'ÉTAT DE GUERRE

Plusieurs groupements industriels se sont successivement chargés de plaider la cause d'un grand nombre de contribuables préoccupés de savoir si leur impôt de 1915 tiendrait un compte suffisant des événements actuels.

Un avis a été inséré au *Journal officiel* du 2 février courant, page 557, dans le but évident de répondre, en les rassurant, aux légitimes inquiétudes des intéressés.

Cet avis rappelle les instructions que le ministre des Finances vient d'adresser au service des contributions directes.

Aux termes de ces instructions, tous les patentables dont les établissements se sont trouvés fermés, au 1er janvier de l'année courante, par suite de circonstances se rattachant directement à l'état de guerre (appel de l'intéressé sous les drapeaux, mobilisation de son personnel, etc.), devront bénéficier de l'exemption d'impôt, pour les mois de ladite année pendant lesquels ils n'auront pu exercer leur profession.

Cette décision s'applique, bien entendu, aux avocats, médecins et autres personnes exerçant une profession libérale.

Il appartiendra au service des contributions directes de prendre les mesures nécessaires pour que les dégrèvements auxquels auront droit, de ce chef, les patentables compris dans les rôles, soient prononcés d'office, c'est-à-dire, sans que les intéressés soient astreints à présenter eux-mêmes aucune réclamation.

La liquidation des dégrèvements sera effectuée au moment de la réouverture des établissements, si l'exercice de la profession est repris, en 1915 et, dans le cas contraire, la décharge complète de l'impôt sera accordée en fin d'année.

Les contribuables, exonérés de patente dans les conditions ci-dessus rappelées, seront d'ailleurs signalés aux percepteurs, afin

qu'aucune poursuite ne soit engagée contre eux, tant que leur situation ne sera pas définitivement réglée.

Les dégrèvements d'office, motivés par des faits résultant de la mobilisation et de l'état de guerre s'étendront à la taxe des prestations.

On reconnaîtra sans peine l'esprit libéral dont s'inspirent ces instructions.

Mais les intentions bienveillantes du ministre seraient absolument méconnues, si les percepteurs devaient persister dans des procédés d'une rigueur inadmissible.

Il est bien entendu qu'il suffira désormais de « signaler » à ces comptables les exonérations d'impôt, promises aux contribuables abusivement maintenus au rôle, pour que toute poursuite soit aussitôt suspendue. Le terme même, employé pour le qualifier, ne laisse aucun doute sur le véritable caractère de ce simple avis.

Ainsi, les deux services de l'assiette et du recouvrement vont être amenés à se mettre enfin d'accord, pour assurer aux intéressés, à la faveur d'une procédure rapide et d'une méthode uniforme, la plénitude des satisfactions auxquelles ils ont droit.

Les divergences des procédés, constatées jusqu'ici, ne sauraient trouver une excuse suffisante dans le silence ou l'imprécision des règlements.

Que se passe-t-il aujourd'hui?

La plupart des percepteurs se contentent déjà, pour renoncer à leurs poursuites, de l'avis officieux que leur adresse le contrôleur, les informant de l'accueil favorable accordé aux réclamations fondées. Cependant, d'autres comptables, encore en trop grand nombre, prétendent n'avoir à tenir aucun compte d'une simple prévision que la sentence ultérieure des juges peut fort bien ne pas réaliser.

Mais, déjà réfutable dans le passé, cette objection ne conserve aujourd'hui sa valeur qu'à l'égard des questions particulièrement délicates et spécieuses et des cas douteux, où rien ne prouve, en effet, que les tribunaux administratifs partageront l'opinion et suivront les avis des agents des contributions directes.

Par contre, les réclamations, ne comportant aucune discussion et motivées notamment par des erreurs matérielles ou des surtaxes évidentes, échappent désormais à la compétence des conseils de préfecture, pour ne dépendre que de la juridiction du directeur des contributions directes, autorisé par la loi de finances du 18 juillet 1911 à prononcer seul les dégrèvements de l'espèce.

L'administration témoigne d'un esprit aussi libéral qu'équitable, en prenant l'initiative de la réparation de toutes les irrégularités,

imputables à sa négligence, ou résultant le plus souvent d'événements postérieurs au recensement, et dont elle ne saurait être rendue responsable. Mais cette sage mesure ne peut produire tout son effet qu'à la condition expresse d'avoir pour conséquence logique la suspension immédiate de toute poursuite.

Qu'il suffise donc, dans tous ces cas nettement déterminés, d'avertir le percepteur, pour épargner aux ayants droit les rigueurs déconcertantes du fisc.

Et, puisque l'administration des Finances s'attache, avec une sincérité que nous ne saurions mettre en doute, à simplifier la procédure, en la rendant plus rapide, nous prenons la liberté de lui signaler une autre réforme dont elle ne manquera pas de reconnaître l'urgence.

Nous admettons bien volontiers que les exigences du service justifient l'espace de plusieurs semaines qui sépare souvent le prononcé du jugement de l'envoi au percepteur des ordonnances de dégrèvement. Mais s'il est impossible aux directeurs des contributions directes d'accélérer l'expédition de ces pièces comptables, est-il donc bien difficile d'informer immédiatement les agents du recouvrement des décisions intervenues?

Il arrive journellement qu'un contribuable, dont la réclamation est déjà jugée et l'impôt alloué en non valeurs, se voit contraint, sous la menace de poursuites, d'acquitter une somme qui, lui ayant été accordée en dégrèvement, lui sera sans doute remboursée plus tard, mais dont le payement immédiat soulève les protestations les plus justifiées. Et l'on avouera avec nous que les retards d'une procédure qui aboutissent à de pareils abus exposent l'action du fisc à prendre un caractère étrangement vexatoire.

Cet écueil sera désormais évité, tout au moins, à l'égard des exemptions d'impôt motivées par l'état de guerre: les deux services des contributions directes et de la comptabilité s'entendront au plus tôt pour prendre les mesures nécessaires à l'exécution ponctuelle et intégrale des nouveaux règlements, en attribuant à l'avis préalable l'autorité d'un ordre indiscutable auquel tous les percepteurs devront également se conformer.

Et peut-être l'administration des Finances voudra-t-elle profiter d'une circonstance aussi favorable pour généraliser la méthode prescrite par l'instruction ministérielle et réaliser dans le sens le plus large, en matière de procédure contentieuse, une réforme dont nous avons démontré l'impérieuse nécessité.

F. Oberlend.

LES PRÉVISIONS POUR 1915

Tous les ans, le *Journal des Economistes* publie un résumé du volume *Business prospects year book*, rédigé par MM. Joseph Davies et C. P. Hailey et publié par *The Business statistics C°* (Cardiff) [1].

Cette année, nous l'avons reçu plus tard que d'habitude, mais il a paru. Je résume ses prévisions en en donnant les motifs :

Houille. — La suspension de l'exploitation dans les mines de la Belgique et dans une partie des mines du Nord de la France, la suppression des exportations des charbons allemands, la militarisation de nombre de mineurs dans ces pays et même dans la Grande-Bretagne, diminuent la production dans une plus grande proportion que la guerre ne diminue la consommation. Les frais de production ont été augmentés. Donc le charbon sera cher.

Fer et acier. — La production du fer en Allemagne et en Belgique est considérablement réduite, ainsi qu'en France et dans la Grande-Bretagne. La demande du fer et de l'acier tombe parce qu'on ne fait pas de nouvelles constructions et qu'on entretient celles qui existent le plus économiquement possible. Mais ici aussi la diminution de la demande sera moindre que la diminution de l'offre. Donc, pour cet objet aussi, élévation des prix.

Cuivre. — L'importation du cuivre en Europe subit une grande diminution ; la production diminuera, mais si les prix ont une tendance à la hausse, elle sera arrêtée par une augmentation de production.

Etain. — La production montrera quelque diminution ; mais étant donné qu'il n'en sera pas livré à l'Allemagne et à l'Autriche-Hon-

1. Il est en vente à la librairie Pigier, Paris.

grie, la consommation sera diminuée. La consommation dans le Royaume-Uni et les Etats-Unis sera forte. Les prix seront donc maintenus avec une tendance à la hausse.

Pétrole. — La production ne subira qu'une légère diminution. La demande pour les automobiles et pour le chauffage sera maintenue. Les besoins de paraffine et de kerosène augmenteront, notamment pour les machines du type Diesel. La suppression des forages arrêtera la chute des prix qui a eu lieu en 1914.

Transports maritimes. — Les frets resteront à des chiffres élevés pendant la guerre, les besoins des gouvernements absorbant une partie du tonnage.

Froment. — Le prix du blé montera pendant les premiers mois de l'année. Le marché sera extrêmement sensible aux prévisions de la récolte de 1915.

Coton. — L'offre dépasse la demande. Donc les prix seront bas.

Caoutchouc. — La production des plantations augmentera. A la fin de la guerre, on peut prévoir une hausse de prix: cependant, sur l'ensemble de l'année, une baisse de prix avec des fluctuations de 1 s. 9 d. à 2 s. 6 d. par livre est probable. Toute élévation dans les prix augmentera l'offre. La tendance à la baisse sera donc constante.

The Money Market. — Voici comment MM. Joseph Davies et C. P. Hailey envisagent la situation.

Le marché anglais a une importance que font ressortir les événements actuels.

Les importations et exportations totales du Royaume-Uni en 1913 se montent à 1 503 millions de livres sterling, sur un commerce total dans le monde qui doit approcher de 4 milliards. Le commerce de la Grande-Bretagne représenterait 35 p. 100 du total. La Grande-Bretagne fait la moitié des transports du monde. De plus, chaque échange de marchandises est représenté par une traite; et les affaires des Etats-Unis, en importations de café, de thé, etc., et en exportations de coton sont liquidées par des traites sur Londres. La traite sur Londres est la monnaie internationale auprès de laquelle l'or ne joue qu'un petit rôle d'appoint. En 1913, Londres reçut £ 50 000 000 en or et en expédia £ 45 000 000; différence, 125 millions de francs. Tout le reste était du papier, représentant des transactions commerciales, des coupons de valeurs mobilières, etc.

Au commencement de la guerre, il y avait de £ 350 000 000 à £ 500 000 000 de traites revêtues de signatures britanniques. La majorité de ces traites avait été escomptée avec des capitaux britanniques.

Après un exposé des mesures prises au moment de la décla-

ration de guerre, les auteurs signalent que le *run* redouté ne ne produisit pas. Les *Treasury notes*, les billets du trésor, l'arrêtèrent: et au mois de décembre, la balance entre leur chiffre et les garanties déposées à la Banque était réalisée.

Les dépôts privés à la Banque d'Angleterre comprennent les dépôts des *Joint Stock Banks* (des banques par actions); les *other securities* comprennent les effets escomptés par la Banque d'Angleterre. Au 9 décembre, les premiers s'élevaient à 121 millions de livres; les seconds, à 117 millions de livres.

Les *other securities*, effets escomptés par la Banque d'Angleterre, s'élèvent en moyenne à £ 35 000 000. Dans le chiffre de £ 117 600 000 sont les traites escomptées par suite des mesures prises en raison de la guerre. On peut admettre que £ 50 000 000 de ces traites ne seront pas payées avant la fin de la guerre. On peut conclure que le total des *other securities*, comprenant les £ 35 millions habituels, ne tombera pas au-dessous de £ 85 000 000 pendant longtemps. Il a une tendance cependant à se réduire. Au 3 février, il était de £ 108 000 000 au lieu de £ 117 600 000.

Le total des £ 121 millions de dépôts privés (de 124 millions au 3 février) montre l'abondance des capitaux disponibles.

Le taux de la Banque ne tombera pas probablement au-dessous de 5 p. 100. Il suffit pour maintenir la situation de l'or. Dans ses arrangements avec le gouvernement, la Banque s'est engagée à lui prêter sur l'emprunt de guerre à 1 p. 100 au-dessous de son taux, ce qui fait 4 p. 100. Si la Banque abaissait son taux à 4 p. 100, cet intérêt serait réduit à 3 p. 100; et cet emprunt porte intérêt à 3 1/2 p. 100. Les administrateurs de la Banque n'ont certainement pas fait entrer cette éventualité dans leurs prévisions.

Les auteurs concluent: Si la guerre prend fin en juillet, les capitaux pour l'usage ordinaire seront probablement bon marché avec de petites fluctuations jusqu'à cette date, étant donné le grand excédent de capitaux non employés qui se trouvent entre les mains des banquiers, tandis qu'il peut y avoir quelque renforcement du taux dans la dernière partie de l'année. Les taux pour les capitaux employés dans les affaires sont à un niveau modéré et resteront autour de celui de la Banque à 5 p. 100. Si la guerre continue jusqu'à la fin de l'année, les capitaux resteront très faciles avec le taux de la Banque à 5 p. 100.

Ces prévisions sont plus que justifiées par la situation actuelle. Le *Money Market* du 6 février, publié par *The Economist*, commence par ces mots:

« En dépit de l'appel de 25 millions de livres sur l'emprunt de guerre payés jeudi, l'abondance des capitaux continue, avec un

taux de 1 p. 100 et au-dessous. Les maisons d'escompte ont réduit les taux courants pour les dépôts à vue à 1 1/2 et à 1 3/4 p. 100. Les effets à trois mois sont à 1 5/16 p. 100, les *Treasury bills* pour avril à 1 1/8, et les bons du Trésor français sont demandés à un taux au-dessous de 4 p. 100. »

Telles sont les prévisions pour 1915. Les faits actuels sont en train de les justifier.

N. M.

TRAVAUX DES CHAMBRES DE COMMERCE
ET DES CONGRÈS

Chambre de commerce de Bourges. Inlassablement M. Hervet combat les projets d'impôt sur le capital et sur le revenu. La *conjugaison* de ces deux impôts, assaisonnée de progressivité et d'inquisition fiscale, paraît appelée à séduire certains esprits qui ne voient que *ce qu'on voit* et ne cherchent jamais à soulever le voile d'Isis. Ce qu'on voit, c'est que l'impôt progressif a la prétention d'appauvrir les riches, de niveler les fortunes. Ce qu'on ne voit pas, c'est que le commerce et l'industrie seront les premières victimes de ce système, car ils n'auront aucun moyen d'échapper à l'inquisition fiscale, et celle-ci n'aura aucun moyen d'établir équitablement son impôt. Or, comme l'a dit Cobden, « le capital est le fleuve où le salaire se puise, et le travail est la source où ce fleuve s'alimente ». Découragez l'esprit d'entreprise chez les commerçants et les industriels; d'autre part, dispensez le travail de faire ses efforts en faisant miroiter à ses yeux d'alouette des secours budgétaires et législatifs, vous êtes sûrs de faire une nation riche, forte et unie, à la mode de chez nous.

M. Hervet est d'avis qu'au lieu de chercher de cette façon les sommes nécessaires à l'équilibre de notre colossal budget (sans K), il vaudrait mieux supprimer le privilège des bouilleurs de cru qui, non seulement permet à une partie de la nation de consommer en franchise la matière la plus imposée, mais donne naissance à une fraude éhontée, développe l'alcoolisme, et fait perdre environ 200 millions au Trésor.

Dans un autre Rapport sur le même sujet, M. Hervet propose de substituer à l'impôt global sur le revenu une surtaxe assise sur les diverses contributions actuelles et... de diminuer le nombre des fonctionnaires.

Je parie qu'Eitel Premier lui-même ne serait pas capable d'introduire cette dernière réforme en France.

— *Chambre de commerce du Havre.* M. Mandeix cherche, lui aussi, à assurer l'équilibre budgétaire. La surtaxe sur l'alcool a donné un mécompte qui se chiffre par des centaines de millions; toute taxe trop lourde sur les valeurs mobilières et autres amènerait un résultat analogue. L'équilibre budgétaire pourrait être obtenu par la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

On en veut décidément à ces pauvres bouilleurs, qui n'ont que leur cru en ce monde, comme les moines, si l'on en croit Rabelais, n'ont que leur vie.

— Le projet de modification de la loi sur les retraites ouvrières a fait l'objet d'un rapport de M. Caillard. Les patrons veulent bien payer leur part contributive, mais les ouvriers battent en retraite et ne veulent rien entendre. Comment faire pour rétraitér les ouvriers malgré eux? Rien de plus simple: il suffit de les y faire contraindre par les patrons.

Alors à quoi servira le gouvernement, qui est institué précisément, d'après ce qu'on dit, pour empêcher les citoyens de recourir à la violence les uns contre les autres et pour se réserver le monopole du droit de contrainte?

— *Chambre de commerce de Lyon.* Dans un Rapport sur les retraites ouvrières, M. Pradel dit que le but humanitaire qui avait guidé le législateur n'a pas été atteint. Quel était le sujet principal? Le salarié: c'est lui qui, en présentant sa carte, faisait jouer tout le mécanisme de la combinaison. L'obligation de l'employeur n'était que corollaire de celle de l'employé. Du moment que celui-ci se dérobe, que faire?

La loi se suffit à elle-même, dit M. Pradel; il ne s'agirait que de la faire respecter. Mais là gît la principale difficulté. En attendant qu'elle soit résolue, si elle l'est jamais, on ne peut transformer l'employeur en agent de contrainte, et l'on doit rejeter tous les projets de lois tendant à intervertir les rôles de l'Etat et des patrons. Si l'Etat ne peut contraindre les ouvriers, comment les patrons le pourront-ils?

— Il est difficile de faire le bonheur des hommes malgré eux. La loi sur les accidents du travail ne présente pas moins de difficultés que la loi sur les retraites. Les maladies professionnelles ne sont pas moins dommageables à l'ouvrier que les accidents subits. Comment faire pour assimiler les maladies aux accidents? C'est ce que recherche M. Perrin dans un rapport *ad hoc.*

Il faut d'abord définir les maladies professionnelles, ce qui n'est pas une petite affaire; ensuite, les ouvriers pouvant passer d'une

usine à une autre et même d'un métier à un autre, il faut déterminer la part de responsabilité de chaque patron, car on ne peut mettre la charge sur le dernier employeur seul. M. Perrin montre fort bien les inconvénients de la responsabilité personnelle des patrons, et il propose de lui substituer la responsabilité de l'industrie dans son ensemble, qui serait assurée par les mutualités régionales divisées en autant de sections que de catégories semblables de risques professionnels, mutualités payant les indemnités dues aux ouvriers malades sur un fonds commun constitué par les cotisations proportionnelles à l'importance des risques de chaque catégorie.

Cette solution est moins absurde que la responsabilité individuelle des patrons; mais les maladies, même professionnelles, proviennent aussi bien de la faute des ouvriers que de celle de l'industrie: elles sont souvent engendrées et toujours aggravées par les erreurs de régime physique et moral, notamment par l'alcoolisme; les longues veilles au cabaret dans une atmosphère enfumée et empestée, l'insuffisance de sommeil qui s'ensuit, etc. Si l'ouvrier ne subit pas les conséquences de ces fautes et de beaucoup d'autres, il ne les sentira pas et ne s'en corrigera jamais, au contraire. L'*industrie* aura donc une charge de plus en plus lourde à supporter de ce chef, et l'ouvrier ne s'en trouvera que plus mal.

N'y a-t-il donc aucun moyen efficace de protéger l'ouvrier contre les conséquences des maladies professionnelles et autres? J'en connais deux et je n'en connais que deux: 1° que l'ouvrier se protège lui-même; 2° ou qu'il retourne franchement au régime de l'esclavage.

— En fait de réforme des impôts et d'équilibre budgétaire, la Chambre de Lyon, ainsi que beaucoup d'autres Chambres de commerce, émet le vœu: 1° que le gouvernement mette des impôts additionnels sur toutes les catégories de contribuables, sans exception; 2° que le régime des bouilleurs de cru soit abrogé et remplacé par l'égalité de tous les alcools devant l'impôt.

— *Chambre de commerce de Marseille.* Le seul moyen proposé pour résoudre pacifiquement les différends collectifs entre patrons et ouvriers ou employés consiste en ce que les parties auront la *faculté* de recourir à la conciliation et à l'arbitrage et de former des comités de conciliation; mais il n'existe aucun moyen d'obliger les parties à former ce comité. Un projet de loi veut rendre obligatoire la comparution des patrons et des ouvriers au conflit devant le juge de paix.

M. Antonin Dufour examine ce projet et lui trouve un défaut capital: la sanction qu'il prévoit, en cas de refus d'aller en conci-

liation, sera sans effet à l'égard d'une des parties; or, une loi doit être faite pour être appliquée aux ouvriers aussi bien qu'aux patrons. Si le patron n'obéit pas à la convention, la sanction sera infailliblement appliquée. Si c'est l'ouvrier qui fait la sourde oreille, il n'y a aucun moyen pratique de l'y contraindre. La loi sera donc unilatérale, comme tant d'autres.

Il y a bien le syndicat, mais il n'est pas plus solvable ni obligeable que l'ouvrier. — On lui donnera la personnalité civile? — S'il veut bien l'accepter, ce qui est peu probable.

— M. Hubert Giraud a présenté un rapport à la *Chambre* de Marseille sur les conséquences économiques pour le port de Marseille de l'ouverture du canal de Panama. La question est examinée sous toutes ses faces et le rapporteur incline à croire que, pendant une période indéterminée, cette modification dans les habitudes de la navigation aura une répercussion partielle sur le trafic de Marseille; mais il pense que de nouvelles espérances naîtront et que tout s'arrangera au mieux pour Marseille et pour les autres ports.

— *Chambre de commerce de Saint-Etienne.* En réponse à une enquête sur la situation du petit et du grand commerce de détail, cette Chambre émet plusieurs vœux dont les principaux sont : suppression du privilège des bouilleurs de cru; imposition de la patente à toutes les sociétés coopératives, même à celles qui ne vendent qu'à leurs membres, le contrôle de ces ventes étant presque impossible; revision de la loi sur les fraudes, qui atteint souvent l'intermédiaire innocent, et non le producteur coupable; diminution des délais de transport en grande et en petite vitesse, principalement pour les denrées périssables.

— La même *Chambre* s'est occupée de la question des syndicats professionnels. Il s'agit d'étendre leur capacité légale, de leur accorder la personnalité civile, le droit d'ester en justice et d'acquérir sans autorisation, à titre gratuit ou à titre onéreux, des biens meubles et immeubles.

Le gouvernement, dit la commission, voudrait faire œuvre de paix sociale en accordant aux groupements professionnels les divers avantages énumérés, notamment la possibilité d'acquérir, « d'où découle un sens plus averti des responsabilités ».

Les syndicats professionnels sont parfaitement avertis des responsabilités qu'ils peuvent encourir et ne perdent pas de vue le but formellement avoué de leur institution. La loi de 1884 les charge de la défense des intérêts des ouvriers. Elle proclame ainsi que leurs intérêts sont menacés. Or, si les ouvriers ne savaient pas que le plus sûr moyen de se préserver de la menace est l'at-

taque préventive, leurs gouvernements, spécialement celui de l'Allemagne, se chargeraient de le leur apprendre. C'est faire peu d'honneur au flair des ouvriers que de croire que le loup se laissera mettre au cou par le chien le collier de la personnalité et de la responsabilité.

— *Chambre de commerce française de Milan.* Le nombre des voyageurs de commerce en Suisse s'est élevé à 37 115 en 1913, contre 35 932 en 1912. Sur ce nombre, 29 933 représentaient, en 1913, les maisons suisses, contre 28 969 en 1912, et 7 182 représentaient des maisons étrangères. L'Allemagne et la France sont les deux nations qui commercent le plus avec la Suisse. Le nombre des voyageurs allemands a été de 4 737 en 1912 et de 5 008 en 1913; celui des voyageurs français est descendu de 1 513 en 1912 à 1 458 en 1913. La diminution que l'on constate, dit A. H., dans le nombre des voyageurs français, comparée à l'augmentation que marque le chiffre allemand déjà beaucoup plus considérable, est impressionnante; et il ne faut pas s'étonner si l'importation allemande fait de continuels progrès en Suisse et représente désormais, à elle seule, le tiers environ de l'importation globale.

L'Italie ne contrôle pas le nombre des voyageurs de commerce visitant la clientèle de la péninsule; mais A. H... regarde comme certain qu'en ce qui concerne les voyageurs de commerce français et allemands, la disproportion serait la même qu'en Suisse, si ce n'est plus importante, sans tenir compte du nombre infiniment supérieur des représentants allemands par rapport aux français établis dans le pays.

Cette disproportion provient évidemment : 1° de la population bien plus nombreuse en Allemagne qu'en France; 2° et de la direction donnée à l'activité de cette population. Il serait intéressant de savoir en quelle proportion se trouvent, en Allemagne comparativement à la France, les fonctionnaires, les lettrés, surtout les romanciers et les *théâtriers*, les artistes, etc.

— Malgré le bon marché auquel l'industrie italienne pourrait se procurer la matière première, qui est très abondante et se vend à vil prix, la fabrication des confitures n'a pas encore pris un développement suffisant pour répondre à la consommation nationale, alors qu'elle pourrait et devrait exporter sur une large échelle. Quelle est la cause de cette anomalie? Elle est bien simple: pour faire des confitures, il faut du sucre; or, le prix du sucre est très élevé en Italie. La taxe de fabrication est de 75 francs les 100 kilogrammes et, grâce à la protection douanière, le sucre coûte 120 francs le quintal.

En régime protecteur, le profit de l'un est le dommage de l'autre.

Mais les protectionnistes n'ouvrent jamais qu'un œil, ce qui leur permet de voir la prospérité, réelle ou non, de l'industrie sucrière, et de ne pas voir l'industrie fruitière végéter misérablement.

Cependant, la consommation de confitures augmente, surtout dans les villes et dans les hôtels; elle a plus que doublé en quelques années. C'est la fabrique suisse qui a le plus profité de cette augmentation, puis l'Angleterre et l'Allemagne. La France n'a fait aucun progrès depuis plusieurs années.

— Un Syndicat allemand « pour le service des renseignements de l'étranger » s'est constitué en vue d'étendre son activité sur le monde entier et de lancer des articles faisant connaître la situation de l'industrie allemande et les progrès de sa *Kultur*. Parmi les moyens préconisés pour réaliser le programme de ce syndicat figurait l'envoi à l'étranger de journalistes qui lanceraient les articles en question dans les revues et journaux étrangers; mais on a reconnu que le bruit courrait vite qu'il s'agit de représentants d'un syndicat officiel et l'on préfère s'adresser à des personnes ayant déjà des accointances avec les rédactions. Ces personnes coûteront moins cher à gagner et seront moins soupçonnées de partialité et de connivence avec le syndicat. Un bon averti...

— *Chambre de commerce française de New-York.* Les exportations américaines sont en décroissance. Le *Bulletin* se demande à quoi il faut attribuer ce ralentissement d'exportation de produits américains et cette poussée de marchandises étrangères, et il en accuse le protectionnisme industriel des Américains. Ils ont accumulé, dans leur loi douanière de 1913, tous les moyens d'arrêter à l'arrivée les produits dont cependant ils ont un pressant besoin. Ils n'ont pas prévu qu'en gênant le commerce étranger, ils mettent des entraves à leur propre commerce. Ils ont ainsi augmenté le coût de la vie et diminué la qualité des produits.

Les démocrates qui sont arrivés au pouvoir ont réussi à prendre la place des républicains en déclarant qu'ils allaient faire un tarif douanier tel que les objets de première nécessité seraient dégrevés et que le prix des denrées baisserait d'autant. Belle promesse, mais illusoire. En fait, la vie devient chaque année plus coûteuse; les ouvriers ont moins d'argent et ne peuvent, par conséquent, acheter ni les marchandises américaines, ni celles qui sont envoyées d'Europe.

D'un autre côté, l'Europe, mécontente des menées de l'administration américaine, préfère ne faire venir que ce dont elle a absolument besoin et n'achète guère que des matières premières, cuivre, coton, etc. Les pétroles européens et mexicains font con-

currence à ceux de l'Union et l'on en découvre des sources importantes un peu partout.

Heureusement, pour les Etats-Unis, que la guerre européenne est venue donner un nouvel essor aux exportations de cuivre, de coton, etc., de l'Amérique. Encore ici, le dommage de l'un fait le profit de l'autre.

— La population des Etats-Unis a augmenté très rapidement. Elle n'en est pas plus homogène, au contraire. Beaucoup d'immigrés ne tiennent pas à devenir citoyens américains et parmi ceux qui le deviennent un grand nombre ne recherchent que leur propre intérêt. Les Juifs immigrés trouvent à exercer leurs aptitudes commerciales; les Italiens se font naturaliser Américains parce qu'ils peuvent voter et ainsi obtenir certains avantages qu'on ne leur accorderait pas si la peur de l'électeur ne faisait pencher la balance de leur côté. Les Français, les Anglais, les Espagnols, etc. ne se font que rarement naturaliser. Les Allemands ne sont pas si difficiles; ils ont le cœur assez large pour aimer leur pays natal et leur nouvelle patrie...

Il faudra beaucoup de temps, conclut le *Bulletin*, pour fondre ensemble les divers éléments qui constituent les Etats-Unis et il sera difficile de plaire à l'Est et à l'Ouest, aux Italiens, aux Allemands, etc.

Qui sait même si les Etats-Unis ne se désuniraient pas par suite de la diversité et de l'antipathie des éléments constituants?

Si cela arrive un jour, il faudra se rappeler que c'est grâce au protectionnisme que la population américaine a si rapidement augmenté en quantité au détriment de l'homogénéité et, par conséquent, de la qualité.

ROUXEL.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

Novembre 1914.

1. — **Décret** portant promulgation de la convention signée à Guatémala le 28 février 1914, entre la France et la République de Guatémala, pour la protection réciproque des brevets d'invention (page 8501).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 21 au 31 octobre 1914 (page 8506).

3. — **Décret** et **arrêté** relatifs à la responsabilité des compagnies de chemins de fer en ce qui concerne la durée des transports commerciaux (page 8535).

— **Avis** relatif aux sujets ennemis, susceptibles d'être appelés sous les drapeaux, trouvés à bord des navires neutres (page 8538).

4. — **Circulaire** relative aux conditions du fonctionnement du séquestre des maisons allemandes, autrichiennes et hongroises (page 8541). — **Errata**, 5, page 8558).

— **Arrêté** prorogeant la clôture des inscriptions pour les concours organisés par l'arrêté du 8 mars 1913 en vue de la diffusion d'initiatives de prévoyance sociale (page 8545).

5. — **Circulaire** relative au contrôle des séquestres de biens de sujets allemands, autrichiens ou hongrois (page 8557).

— **Décret** portant ouverture de crédits sur les fonds d'emprunts du Congo français pour travaux d'installation télégraphique (page 8560).

— **Décret** portant modifications aux décrets des 4 septembre 1909 et 31 octobre 1911 relatifs à l'importation des bœufs originaires du Sénégal, du Haut-Sénégal-Niger et de la Guinée française (page 8561).

— **Décret** portant exemption des droits du tarif métropolitain pour les animaux de l'espèce ovine originaires du Sénégal, du Haut-Sénégal-Niger et de la Guinée française (page 8561).

6. — **Tableau** présentant la situation des stocks de sucre à l'expiration du mois d'octobre 1914 (page 8579).

7. — **Décret** rapportant les exequatur accordés aux consuls ottomans (page 8581).

— **Décret** relatif à l'application, au cours de la guerre actuelle, des règles de droit international maritime (page 8581).

— **Décret** fixant la quantité de vins de raisins frais, d'origine et de provenance tunisiennes, qui pourra être admise en France, du 1er août 1914 au 31 juillet 1915, dans les conditions de la loi du 19 juillet 1890 (page 8582).

— **Décret** prohibant la sortie des extraits tannants d'origine végétale (page 8583).

— **Tableau** des opérations effectuées par la caisse nationale d'épargne pendant le mois de septembre 1914 (page 8596).

8. — **Circulaire** relative à l'interdiction des saisies-arrêts sur les salaires ou traitements ne dépassant pas 2 000 francs pendant la durée des hostilités (page 8597).

— **Décret** autorisant l'émission de bons municipaux de la ville de Paris (page 8598).

10. — **Décret** portant ouverture de crédits supplémentaires au chapitre « Dégrèvements et non-valeurs sur contributions directes et taxes assimilées » (page 8622).

11. — **Décret** étendant aux colonies le décret du 27 septembre 1914 relatif à la prorogation des échéances et au retrait des dépôts espèces (page 8650).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 1er au 10 novembre 1914 (page 8650.)

12. — **Décret** ajournant, après la cessation des hostilités, les élections des membres des tribunaux de commerce (page 8653).

13. — **Décret** portant ouverture de crédits supplémentaires ou extraordinaires au titre de l'exercice 1914 et annexes (page 8662). — **Errata** (14, page 8679).

— **Décret** rendant applicable aux colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc les dispositions du décret du 5 novembre 1914 prohibant la sortie des extraits tannants d'origine végétale (page 8676).

— **Décret** rendant applicables aux colonies et pays de protectorat autres que le Maroc et la Tunisie les prohibitions édictées à la sortie de la métropole dans l'intérêt de la défense nationale (page 8676).

— **Décret** portant prohibition à la sortie des écorces de palétuviers et du raphia dans les colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc (page 8676).

15. — **Note** relative à la neutralité du gouvernement royal de Danemark et du gouvernement royal des Pays-Bas dans la guerre entre la France et l'empire ottoman (page 8685).

— **Décret** modifiant celui du 13 août 1914 organisant le service d'assurances contre les risques maritimes de guerre (page 8687).

16. — **Circulaire** relative au caractère des administrateurs séquestres des maisons allemandes ou austro-hongroises et à la limitation de leurs pouvoirs en ce qui concerne la réalisation de l'actif (page 8701).

— **Relevé** des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (situation à la fin de la 2° quinzaine du mois d'octobre 1914 (page 8707).

17. — **Décret** rendant exécutoire en Algérie le décret du 21 septembre 1914 autorisant les départements ou les villes à émettre des bons départementaux ou municipaux (page 8709).

— **Circulaire** relative à la formation et au fonctionnement des commissions locales chargées de procéder à l'examen des justifications à produire par les assurés de la caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs (page 8721). — **Erratum** (18, page 8731).

18. — **Note** relative à la levée du blocus de Tsing-Tao (page 8725).

— **Décret** prohibant la sortie du charbon de bois (page 8727).

— **Décret** réglementant le régime de l'absinthe en Afrique occidentale française (page 8730).

— **Opérations** du 1er au 31 juillet 1914 de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse (page 8731).

19. — **Décret** rapportant toutes les nominations des sujets allemands dans l'ordre national de la Légion d'honneur (page 8733).

— **Décret** approuvant trois arrêtés du gouverneur général de Madagascar portant ouverture de crédits supplémentaires au titre du budget local, du budget de l'assistance médicale et du budget annexe du chemin de fer (page 8741).

— **Décret** portant interdiction de l'exportation du numéraire à Madagascar (page 8741).

— **Décret** faisant entrer en ligne de compte pour la détermination du montant de l'allocation viagère la durée pendant laquelle les assurés de la loi des retraites ouvrières et paysannes auront été mobilisés (page 8742).

20. — **Décret** portant approbation d'un arrêté du gouverneur général de l'Indo-Chine portant modification au budget de l'emprunt de 58 millions pour l'exercice 1914 (page 8763).

21. — **Note** relative à la neutralité de la Perse (page 8766).

— **Décret** autorisant des avances au gouvernement hellénique (page 8767).

— **Décret** portant suppression et réduction de droits d'entrée (page 8767).

— **Décret** autorisant le cumul de la solde militaire avec une pension de la caisse des invalides de la marine, pendant la durée de la guerre (page 8779).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires (résultats parvenus du 11 au 20 novembre 1914 (page 8780).

22. — **Décret** fixant la quantité d'huile d'olive et de grignons d'origine et de provenance tunisiennes qui pourra être admise en franchise du 1er novembre 1914 au 31 octobre 1915 (page 8781).

— **Décret** ajournant les élections des membres des chambres de commerce et des chambres consultatives des arts et manufactures et prorogeant les mandats des membres actuellement en fonctions (page 8782).

— **Décret** supprimant les droits d'entrée sur les graines de betteraves décortiquées et non décortiquées (page 8782).

— **Situation** de la caisse nationale d'épargne au 31 juillet 1914 (page 8795).

23. — **Arrêté** modifiant le délai de validité des mandats-poste originaires ou à destination de la colonie du Tchad (page 8797). — **Erratum** 1er décembre, page 8939).

— **Décret** portant fixation des taxes à percevoir pour l'affranchissement des colis postaux expédiés par la voie d'Angleterre, à destination des Pays-Bas, du Danemark, de la Norvège, de la Suède, de la Russie d'Europe (y compris la Finlande), de la Russie d'Asie et de la Perse (page 8801).

— **Décret** portant : 1° fixation des taxes à percevoir pour l'affranchissement des colis postaux à destination des îles Seychelles acheminés par la voie d'Angleterre ; 2° modification des taxes d'affranchissement des colis postaux à destination de diverses colonies britanniques et des Nouvelles-Hébrides, acheminés par la voie d'Angleterre (page 8801).

— **Décret** modifiant les tarifs annexés au décret du 7 janvier 1908 sur la solde des officiers des différents corps, fonctionnaires et agents divers du département de la marine (page 8811).

24. — **Décret** prohibant la sortie des laines et lainages (page 8821).

— **Décret** prohibant la sortie de divers produits intéressant la défense nationale (page 8821).

— **Circulaire** relative aux suppléments de ration à attribuer aux marins travaillant la nuit dans les ateliers des constructions navales (page 8827).

— **Relevé** par département des quantités de vins enlevées des chais des récoltants, des quantités imposées au droit de circulation et des stocks existant chez les marchands en gros (octobre 1914) (page 8832).

25. — **Décret** portant modification du décret du 27 octobre 1914 concernant la prorogation des échéances (page 8846).

— **Décret** portant ouverture au ministère de l'Intérieur d'un crédit extraordinaire de 500 000 francs applicable à un chapitre nouveau ainsi libellé : Avances sur traitements à des fonctionnaires départementaux et communaux des régions occupées par l'ennemi (page 8846).

— **Décret** fixant les conditions à remplir par les fonds de chômage mu-

nicipaux et départementaux pour bénéficier des subventions du fonds national de chômage (page 8858). — **Erratum** (11 décembre, page 9004).

— **Circulaire** du gouverneur de la Banque de France aux directeurs des succursales et aux chefs des bureaux auxiliaires (page 8859).

26. — **Décret** ajournant après la cessation des hostilités les élections des membres des conseils de prud'hommes (page 8862).

— **Décret** concernant l'extension des attributions du directeur des chemins de fer en ce qui concerne le rétablissement des lignes offrant un intérêt économique (page 8862).

— **Décret** complétant, en ce qui concerne les adjudants, le tarif n° 19 annexé au décret du 3 janvier 1903 sur la solde et les revues des corps de la gendarmerie (page 8862).

— **Avis** de prohibitions d'exportation édictées par certaines puissances étrangères (page 8873).

27. — **Décret** portant homologation d'une décision des délégations financières algériennes relative à l'établissement de la double ou triple taxe pour la répression des dissimulations en matière d'impôts arabes (page 8877).

28. — **Décret** reportant au 31 mars 1915 l'époque à laquelle les trésoriers-payeurs généraux et les receveurs des finances seront tenus de verser au Trésor, de leurs deniers personnels, les sommes qui n'auraient pas été recouvrées ou admises en non-valeurs sur les rôles des contributions directes et taxes assimilées de l'année 1913 (page 8895).

— **Décret** prorogeant jusqu'au 31 décembre 1915 les permis d'exploration délivrés dans la région du Lobi (Haut-Sénégal-Niger (page 8906).

29. — **Décret** portant approbation du budget local et des budgets annexes de Madagascar, exercice 1915 (page 8918).

— **Relevé** des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (situation à la fin de la 1re quinzaine du mois de novembre 1914) (page 8923).

— **Situation** à la date du 1er novembre 1914 du tonnage admis à participer aux primes à la navigation et compensations d'armement dans la limite de 150 millions prévus par l'article 23 de la loi du 7 avril 1902 (page 8924).

FAITS ÉCONOMIQUES, STATISTIQUES ET FINANCIERS

LE RAPPORT DE LA BANQUE DE FRANCE

Le compte rendu du Gouverneur de la Banque de France, fait à l'assemblée des actionnaires du 28 janvier, présentait cette année un intérêt tout particulier. Le *Journal des Economistes* a déjà publié, dans son numéro, portant la date du 15 octobre et publié le 1er janvier, l'extrait des motifs de la loi de finances concernant la Banque de France et la situation financière de la France.

Le rapport débute de la manière suivante :

Au jour fixé par nos statuts, sans trouble ni retard dans l'ordre régulier de nos travaux, avec le calme et la sérénité qui naissent de la confiance, je déclare ouverte l'assemblée générale des actionnaires de la Banque de France et j'ai l'honneur de vous soumettre, au nom du Conseil général, le compte rendu annuel de nos opérations.

Elles s'étaient poursuivies normalement pendant tout le premier semestre, lorsque, brusquement notre pays a dû, malgré sa volonté si manifestement pacifique, accepter l'épreuve d'une guerre nationale et montrer au monde, une fois de plus dans l'histoire, de quel effort héroïque et décisif la France demeure capable quand l'obligation lui est imposée d'engager toutes ses forces et toutes ses ressources.

Nous savions quelle tâche incombait à la Banque. Nous l'avons abordée avec une entière sécurité, parce que la Banque avait, elle aussi, très attentivement préparé sa mobilisation.

Vous savez que c'est surtout en vue d'une pareille éventualité que notre encaisse en or avait été depuis longtemps méthodiquement accrue, afin d'assurer une base de plus en plus large aux émissions de billets exceptionnelles que devait entraîner la guerre. Depuis plus d'un an, nous suivions avec attention toutes les mesures financières qui pouvaient être l'indice de complications internationales et nous nous prémunissions, autant qu'il se pouvait, en augmentant encore notre réserve d'or de près de 1 milliard de francs en quelques mois.

Le Conseil général et le gouverneur avaient redouté la thésaurisation et avaient réuni un approvisionnement considérable de billets de 20 et de 5 francs, répartis à l'avance sur tous les points du territoire. La circulation fin décembre était, en billets de 20 francs, de 803 millions, et en billets de 5 francs, de 300 millions.

Tout avait été préparé aussi pour assurer un concours méthodique et diligent aux services de caisse du trésor.

Le rapport continue :

A cela ne se bornaient pas nos obligations envers l'Etat. En 1870, la Banque s'est grandement honorée en fournissant au Trésor pour la défense nationale toutes les sommes qu'il ne pouvait obtenir par le moyen de l'emprunt pendant la durée même des hostilités.

La voie nous était tracée par ce mémorable exemple, et, d'ailleurs, la convention de 1911, qui complétait celle de 1897, avait par avance réglé jusqu'à un premier maximum de 2 milliards 900 millions les conditions de notre concours. Avant même que ce maximum fut atteint, une nouvelle convention en date du 21 septembre, signée à Bordeaux, l'a portée à 6 milliards. Le taux d'intérêt de ces avances au Trésor Public demeure fixé à 1 p. 100 pendant toute la durée des hostilités et pendant l'année qui suivra; il est diminué de 1/8 à titre de redevance à l'Etat. Un relèvement est ensuite prévu, afin de constituer un fonds d'amortissement sur lequel sera prélevé d'abord le montant des atténuations qu'il y aurait lieu d'appliquer aux risques résultant de notre portefeuille commercial, immobilisé par la prorogation des échéances. Le reliquat de ce fonds est destiné à hâter le remboursement de la dette de l'Etat, car des avances aussi importantes ont pour conséquence le cours forcé des billets et rien ne serait à la longue plus funeste qu'une immobilisation, « comme le prouve — a dit avec toute autorité M. A. Ribot, mi- « nistre des Finances — l'expérience des pays qui n'ont pas eu le « courage ou qui n'ont pas eu la force de restituer aux banques « les sommes qu'ils leur ont empruntées ».

Tout en faisant aussi largement appel au concours de la Banque, tout en sachant qu'il peut compter en toutes circonstances sur son patriotisme éclairé, le ministre des Finances a eu la très heureuse préoccupation de ne pas s'en remettre exclusivement à ce seul moyen de trésorerie et d'obtenir du public lui-même toutes les disponibilités que peut procurer l'émission directe des bons de la défense nationale. Le succès en devait alléger notre tâche et préparer l'émission d'emprunts futurs. Aussi nous sommes-nous empressés d'y contribuer auprès de notre clientèle et d'une manière plus générale encore, en donnant aux bons émis toutes facilités de mobilisation, sous forme d'escompte ou d'avances.

Le rapport rappelle la situation de la Banque à l'égard du commerce à la veille et au début de la guerre:

Dès les premières menaces du conflit, toutes les banques de dépôt furent assaillies de demandes de retraits. Pour leur permettre d'y faire face, la Banque leur consentit des réescomptes dans de telles proportions que, du 27 juillet au 1er août, le portefeuille commercial doubla, passant de 1 583 millions à 3 041 millions.

Un décret intervint alors qui prorogeait les échéances commerciales et restreignait la quotité exigible des fonds déposés à vue dans les banques. La limitation, d'abord très étroite, était successivement élargie et de nouveaux escomptes étaient consentis dans la mesure nécessaire, en même temps que nous accueillions, soit par l'intermédiaire des banques ou des caisses agricoles, soit directement, tout le papier correspondant à des besoins légitimes. Pour faciliter aux commerçants et aux industriels l'accès direct de nos

guichets d'escompte, nous ouvrions même à Paris un bureau spécial.

Notre portefeuille continuait ainsi de s'élever jusqu'à atteindre le 1er octobre, après deux mois de guerre, 4 476 millions. Depuis ce moment, des rentrées importantes ont commencé à se produire, malgré la prorogation des échéances et si, d'une manière générale, cette prorogation et le crédit qui en résulte permettent à de nombreuses transactions de s'effectuer au comptant, les affaires tentent, dès maintenant, à reprendre un cours plus normal, sous forme d'escomptes nouveaux de papier régulièrement payable à l'échéance.

Les difficultés particulières provenant de l'état de guerre, pour le recouvrement des créances sur les pays alliés et sur les pays neutres, et pour les payements à effectuer dans ces pays, nous ont mis en devoir d'étendre nos relations avec les places étrangères. Nous nous sommes créé, sur les principales de ces places, de larges disponibilités qui nous donnent tous moyens d'aider utilement le commerce et l'industrie à maintenir et à développer leurs affaires avec l'extérieur. Une convention spéciale, conclue avec la Banque de l'Etat de Russie, permettra, grâce à notre concours, le règlement d'opérations de crédit restées en suspens depuis la déclaration de la guerre, et assurera au marché de Paris la libération de disponibilités importantes.

La Banque eut à se défendre contre les demandes d'avances sur titres. La masse des titres sur lesquels la Banque peut statutairement consentir des avances dépasse 50 milliards de francs.

La Banque a su résister à la pression qui s'est exercée sur elle: les avances sur titres auraient dû augmenter dans les bilans de la Banque de France.

En 1913, le chiffre maximum des avances sur titres avait été de 773 500 000 francs.

En 1914, le chiffre maximum est celui du 7 juillet, 937 millions. Le 24 décembre 1914, il était réduit à 745 378 000 francs, et le bilan du 28 janvier donne le chiffre de 724 700 000 francs.

Le placement des bons de la défense nationale est très avantageux. Il aurait pu provoquer un fort retrait des comptes courants et dépôts de fonds de la Banque de France.

Or, en 1913, le maximum du solde des comptes courants avait été de 827 millions.

En 1914, le 24 décembre, il atteignait le chiffre de 2 650 millions; et, au 28 janvier, il était de 2 328 millions, n'ayant subi qu'une diminution de 322 millions.

Ces chiffres prouvent que le placement des bons de la défense nationale a laissé des capitaux disponibles et n'a pas été opéré à l'aide d'avances sur titres.

La Banque a pris des mesures pour assurer, sans limitation, le crédit nécessaire aux porteurs de rentes 3 1/2 p. 100 amortissables, désireux d'effectuer les versements de libération.

Elle a, de plus, prêté son concours à la Chambre syndicale des agents de change de Paris, pour le remboursement d'un acompte de 40 p. 100 sur les sommes placées en report et restées indisponibles par suite de l'ajournement de la liquidation du 31 juillet.

Il serait certes bien prématuré d'envisager les chiffres actuels de notre bilan comme donnant la complète mesure de notre effort. Notre tâche est loin d'être achevée. Elle ne cessera même pas le jour du succès définitif des armées alliées; car le crédit de la Banque devra soutenir alors non moins efficacement l'œuvre de relèvement et de réfection économique, le grand essor national qui suivra la victoire.

Nous pouvons toutefois constater, avec une bien légitime satisfaction, qu'après six mois de guerre, notre encaisse demeure intacte. Elle dépassait 4 milliards 514 millions au 24 décembre, et la circulation des billets était alors d'environ 10 milliards de francs. L'écart entre ces deux chiffres, représentant la partie de la circulation utilisée pour des opérations de crédit, était donc de 5 milliards et demi seulement, tandis qu'à la même date, nous avions prêté 3 milliards 900 millions à l'Etat et 4 milliards 481 millions au commerce, à l'industrie et aux particuliers, sous forme d'escompte et d'avances, soit au total environ 8 milliards et demi. Le supplément de ressources nécessaire nous a été fourni, sans émission de billets, par la contribution spontanée du public, dont les dépôts disponibles dans nos caisses ont atteint près de 3 milliards de francs. Notre bilan témoigne ainsi, non moins manifestement que la prime de notre billet sur les marchés étrangers, de la confiance universelle qu'a su mériter la sagesse de la Banque.

Cette confiance est, en tout temps et plus encore à l'heure actuelle, notre meilleur patrimoine. Elle nous permet d'envisager l'avenir sans inquiétude. En continuant de la justifier, nous nous ménagerons, quelque prolongé que soit l'effort à fournir, les réserves de crédit indispensables pour accomplir jusqu'au bout toute notre tâche.

Le rapport se termine par ce paragraphe:

La Banque de France, aujourd'hui comme hier, dispose d'un crédit propre et personnel, capable de coopérer au salut du pays: justifiant une fois de plus l'appellation nationale qu'elle a reçue de ses illustres fondateurs, elle peut élever son patrimoine à la hauteur de toutes les circonstances et de toutes les difficultés; son crédit s'impose bien au delà de nos frontières. Elle le doit, Messieurs, nous avons bien le droit de le proclamer, à la sagesse et à la fermeté de ses conseils, qui, dans tous les temps, et au milieu des crises les plus redoutables, ont su maintenir hors de toute atteinte les maximes fondamentales de son institution; elle le doit à ce sentiment qui, depuis plus d'un siècle, n'a cessé de dominer ses délibérations et ses actes, le sentiment de sa responsabilité et de son indépendance.

Le bilan de la Banque de France du 4 février montre une avance sur titres à Paris de 146 588 000 francs, ce qui la porte de 225 millions 241 000 francs à 361 830 000 francs; mais il y a une légère diminution sur les avances sur titres dans les départements.

Les avances à l'Etat, de 3 900 millions, sont restées à ce chiffre.

Les effets prorogés ont subi une nouvelle diminution: Paris, 1 690 millions, au lieu de 1 720; départements, 1 447 millions, au lieu de 1 461: soit un total de 44 800 000 francs. Les billets en circulation ont légèrement augmenté de 162 millions, ce qui les porte à 10 646 millions de francs.

Nous terminerons cette analyse en rappelant les paroles de M. Ribot, dans l'exposé des motifs des douzièmes provisoires: « Ce qui fait la force du crédit de la Banque, c'est que tout le monde sait que la Banque de France n'est pas dans les mains de l'Etat. »

ÉMISSION DES OBLIGATIONS DE LA DÉFENSE NATIONALE

Le *Journal officiel* du 13 février publie:

1° La loi élevant la limite d'émission des bons du Trésor de deux milliards cinq cents millions de francs à trois milliards cinq cents millions;

2° La loi autorisant le ministre des Finances à émettre des obligations dont l'échéance ne pourra dépasser 1925.

Le *Journal officiel* du 14 février a publié le décret relatif à cette émission.

Le rapport qui le précède dit que le payement d'avance des intérêts a été un des éléments du succès des bons de la défense nationale. Par conséquent, le décret spécifie que ces obligations sont productives d'un intérêt, sur leur capital nominal, de 5 p. 100, exempt de tout impôt pour toute leur durée, et payable par fractions égales et d'avance les 16 février et 16 août de chaque année.

Le taux d'émission sera de 96 fr. 50, mais sous déduction des intérêts correspondants à la période du semestre en cours non écoulée lors de la souscription.

Il en résulte que, d'après le barême n° 3, inséré au *Journal officiel* du 14 février, les sommes à verser pour une obligation de 100 francs au moment de la souscription jusqu'au 16 août prochain sont dans la seconde quinzaine de février, pour une obligation de 100 francs, de 94 fr. 21; dans la première quinzaine de mars, de 94 fr. 42; dans la seconde quinzaine de mars, de 94 fr. 63; dans la première quinzaine d'avril, de 94 fr. 84; pour la seconde, de 95 fr. 05.

L'émission ne se fera pas en un jour: elle se fera comme s'est

faite l'émission des bons de la défense nationale; mais on voit qu'il y a avantage à souscrire aussitôt l'émission ouverte. La date en est fixée au 25 février.

L'émission aura lieu, comme pour les bons de la défense nationale, aux guichets des comptables du Trésor et des régies financières, des receveurs des postes ainsi qu'aux guichets de la Banque de France.

Les obligations seront remboursables au pair, à partir de la sixième année et au plus tard à la fin de la dixième année. Nous approuvons complètement M. le ministre des Finances d'avoir prévu le remboursement à partir de la sixième année. De cette manière, les hommes au pouvoir seront mis en demeure de se préoccuper de les amortir.

Les porteurs auront la faculté d'échanger leurs titres contre ceux des emprunts qui pourront être émis, jusqu'au 1er janvier 1918 au prix d'émission (96 fr. 50 p. 100), augmenté de la portion de la prime de remboursement, qui sera acquise au moment de l'échange et sauf déduction des intérêts déjà payés pour la période non écoulée du semestre en cours.

De même, les bons de la défense nationale seront admis en payement des souscriptions, au pair, sous déduction des intérêts restant à courir et avec droit de préférence.

Les coupures seront de 100, 500, 1 000 francs, payables au jour de la souscription. Le rapport dit que les bons de la défense nationale « ont trouvé la faveur de la petite épargne ». Ces petites souscriptions sont une nouvelle preuve du caractère démocratique de nos finances. Les coupures minima à l'emprunt britannique étaient de £ 100, soit 2 500 francs.

L'émission des bons du Trésor s'est faite alors que la Bourse était encore fermée; de même l'émission de l'énorme emprunt britannique de 9 milliards s'est faite pendant la fermeture du *Stock Exchange*.

Voici le texte du décret :

Article premier. — Les obligations que le ministre des Finances a été autorisé à émettre par la loi du 10 février 1915 prennent le nom d'obligations de la défense nationale.

Elles sont productives d'un intérêt de 5 p. 100 l'an, calculé sur le capital nominal et payable par fractions égales et d'avance les 16 février et 16 août de chaque année.

Art. 2. — Lesdites obligations seront émises à 96,50 p. 100, sous déduction des intérêts correspondant à la période du semestre en cours non écoulée lors de la souscription.

Elles sont remboursables au pair le 16 février 1925; toutefois, à

partir du 16 février 1920, le Trésor aura la faculté de les rembourser à toute date et au pair, sauf décompte d'intérêts.

Art. 3. — Les obligations de la défense nationale sont exemptes d'impôts pour toute leur durée.

Elles sont délivrées soit au porteur, soit à ordre avec la faculté de transmission par endossement.

Art. 4. — Lesdites obligations pourront être échangées contre des titres des emprunts de l'Etat qui seront émis avant le 1er janvier 1918, au prix d'émission, soit 96,50 p. 100, augmenté de la portion déjà acquise de la prime de remboursement et sauf déduction des intérêts déjà payés pour la période non écoulée du semestre en cours.

Art. 5. — Les autres conditions ou modalités relatives à l'émission des obligations de la défense nationale seront fixées par le ministre des Finances, notamment en ce qui concerne le lieu et la date des souscriptions, le montant des coupures et le décompte des intérêts relatifs soit aux obligations elles-mêmes, soit aux rentes 3 1/2 p. 100 amortissables, ou aux bons de la défense nationale admis pour la libération desdites souscriptions.

Ces nouvelles obligations seront admises à la cote officielle et négociables en Bourse, mais cette mesure ne pourra être prise qu'après la clôture de l'émission.

BONS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE PARIS

— L'émission des bons municipaux de la ville de Paris a obtenu le plus légitime succès.

La souscription a été close le 1er février, la somme de 92 millions, fixée comme limite de l'émission, ayant été atteinte dans le courant de cette journée. Ainsi, en trente jours ouvrables, la Ville a obtenu près de 100 millions de sa fidèle clientèle, c'est-à-dire 3 millions par jour. Si elle n'a pas continué à retenir les souscriptions qui lui étaient offertes, c'est que la somme réunie est suffisante pour parer aux besoins de la Trésorerie pendant les premiers mois de cette année, et qu'il a paru de bonne administration de ne pas accumuler dans la caisse municipale des fonds qui y resteraient trop longtemps inemployés et à peu près improductifs.

Cette sage mesure, inspirée par le souci bien compris des intérêts de la Ville, dénote la clairvoyance de ceux à qui incombe la lourde charge de gérer les finances municipales.

NÉCROLOGIE

PIERRE LEROY-BEAULIEU

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Pierre Leroy-Beaulieu, qui, blessé le 13 janvier, a succombé dans les lignes allemandes, le 17 janvier.

Né le 25 septembre 1871, ancien élève de l'Ecole polytechnique, il était capitaine d'artillerie dans un régiment de territoriale. Une lettre envoyée à Mme Pierre Leroy-Beaulieu, par le docteur Geissler, le chirurgien allemand qui l'a soigné, raconte sa mort de la manière suivante :

« Après que tous ses servants furent tombés, il a servi encore lui-même sa pièce : quand il fut obligé de cesser, il continua à se défendre avec son revolver à la main jusqu'à ce que la balle, qui pénétra dans la tempe droite et endommagea l'œil, l'eût atteint.

« Il a été blessé le 13 janvier. La blessure était si grave qu'il a perdu immédiatement connaissance et ne l'a plus retrouvée jusqu'à sa mort, qui a été sans souffrance et douce. L'enterrement a eu lieu aujourd'hui, dans notre cimetière de militaires, avec les honneurs militaires, en présence d'officiers et de soldats allemands. »

M. Pierre Leroy-Beaulieu avait fait en Amérique, en Australie, en Afrique et en Asie de grands voyages d'études qui furent réunies en des volumes très documentés : *les Nouvelles Sociétés anglo-saxonnes*, *la Rénovation de l'Asie*, *les Etats-Unis au vingtième siècle*. Directeur adjoint de *l'Economiste français*, rédacteur de la *Revue des Deux Mondes*, il était encore professeur à l'Ecole des sciences politiques, où il avait succédé à M. Levasseur.

Pendant les deux législatures de 1902 à 1910, il représenta comme député la première circonscription de Montpellier, après des luttes électorales épiques, mais affligeantes pour nos mœurs électorales. Aux élections de 1906, un coup de pistolet fut tiré sur lui et la balle l'atteignit au bras.

Ces batailles politiques et son activité parlementaire ne l'avaient pas empêché de poursuivre ses travaux et ses études économiques.

M. D. Bellet a, dans la dernière séance de la Société d'économie politique, donné les noms des fils et gendres des membres de la Société d'économie politique qui ont succombé devant l'ennemi. Hélas! ils sont déjà nombreux.

Une des premières victimes a été le fils de notre collaborateur, M. J. Lefort. Il avait succédé à son père comme avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. D'autres sont sur le front. Parmi les blessés se trouve notre collaborateur G. Lafond.

Si les économistes sont pacifistes, ils savent faire leur devoir de patriotes.

Le père de M. Pierre Leroy-Beaulieu, M. Paul Leroy-Beaulieu, a publié en 1869 une étude intitulée : *Recherches économiques, historiques et statistiques sur les guerres contemporaines.* Hélas! à tous les dommages qui peuvent se chiffrer, il faut ajouter les douleurs morales: et celles-ci ne peuvent se mesurer. Ceux que frappe la perte des leurs peuvent se résigner aux sacrifices qu'ils ont subis en se répétant que leurs proches sont les victimes du devoir le plus impérieux. Si cette conviction peut pallier la douleur, elle ne remplace pas les morts; et les survivants continuent de porter lourdement leurs tristes souvenirs.

Y. G.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Réunion du 5 février 1915

Ordre du jour : Des indemnités dues aux victimes de la guerre.
Ouvrages présentés.

M. **Yves Guyot**, qui préside, dit les anxiétés éprouvées par M. Paul Leroy-Beaulieu, dont le fils, membre de la Société, a été porté officiellement comme disparu dans la journée du 13 janvier, la dernière des combats au nord de Soissons [1]. Il souhaite la bienvenue aux invités de la Société: M. Larnaude, doyen de la Faculté de droit; M. Massigli et M. Barthélemy, professeurs à la même Faculté; M. Marin, député. Il signale la présence de membres que leur éloignement rend rares aux séances: M. Artaud, président de la Chambre de commerce de Marseille; M. Lambiotte, sénateur de Belgique; M. Viallate; M. Andréadès, d'Athènes, qui a bien voulu promettre une communication pour le 5 mars.

M. **Daniel Bellet** lit une lettre de M. Raffalovich, exprimant les regrets du ministre des Finances de Russie, qui avait été invité à la séance. Il signale la mort au champ d'honneur de M. Clech, et il rappelle que plusieurs membres de la Société ont été cruellement éprouvés. MM. Sciama, Lacroix, Desroys du Roure, Sorbier de Pougnadoresse, de Goy, ont perdu un fils; M. Paul Delombre a perdu un fils et un gendre. M. A. Girault, de Poitiers, a perdu son gendre. M. Lafond, engagé sous son cheval tué, a reçu un coup de revolver dans le ventre, tiré par un officier de la garde. Il a survécu à sa grave blessure.

Parmi les ouvrages reçus, M. Bellet mentionne : *Idéologie de Caste*, par M. Maurice Millioud; *Ce qu'il faut savoir des origines de la guerre de 1914*, par M. Daniel Bellet, etc.

Le sujet porté à l'ordre du jour étant adopté, la parole est donnée à M. Souchon pour l'exposer.

1. Depuis, on a appris la mort de M. Pierre Leroy-Beaulieu. Voir *Nécrologie*.

DES INDEMNITÉS DUES AUX VICTIMES DE LA GUERRE

M. **Souchon** se demande quelle est, vis-à-vis des populations envahies, la responsabilité de l'Etat français. En se plaçant au point de vue du droit actuel, la réponse est certaine, l'Etat ne doit rien. Il n'y a ni contrat, ni quasi-contrat, il n'y a pas faute de gouvernement.

Jusqu'ici, ce droit a toujours été appliqué, avec des regrets, avec de belles paroles; il y a eu une superbe déclaration de principe de la Convention, elle n'a rien donné. En 1871, il a fallu l'intervention de M. Thiers pour faire triompher le principe que l'Etat ne doit rien. Les conséquences de ce principe ont été corrigées partiellement.

Dès 1909, M. Marin essaie de faire triompher devant la Chambre d'autres principes. Il revient à la charge en 1914. Le principe de droit, dans la proposition de M. Marin, est posé au profit de toutes les victimes de l'invasion. M. Marin considérait que c'était tous les dommages résultant des faits de guerre, même les contributions qui devaient être réparés. Mais sur ce dernier point, il admettait des réserves. Doivent donner lieu à des réparations les contributions levées pour répression d'un fait individuel, l'entretien de l'armée envahissante. Ne doivent pas donner lieu à indemnité les contributions pour administration du territoire envahi ou la réparation de faits collectifs, par exemple émeute contre l'envahisseur.

Après que cette proposition de loi eut été déposée, la guerre est arrivée. M. le président du Conseil a déclaré solennellement que les populations envahies avaient un droit qu'on ne contesterait pas et que l'Etat payerait dans les limites de ses possibilités financières. La loi des douzièmes provisoires est venue ensuite avec un crédit de 300 millions pour les régions envahies, et un décret a paru le 5 à l'*Officiel*, précisant le mode de répartition de ces 300 millions.

Les intéressés, dit l'orateur, se feraient une grande illusion s'ils croyaient tout terminé. Tout sera remis en question. Il y a certes des éléments du problème que nous ne connaissons pas, mais il y a un intérêt considérable à dégager dès maintenant des principes.

M. Souchon se déclare résolument partisan de l'idée de droit. Il pourrait rechercher si le fondement de ce droit est dans une idée de solidarité ou de risque social. La base qu'on choisira pourra influer sur les conséquences. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a des Français qui ont visiblement plus souffert que les autres de la guerre. Quand même on leur donnerait une indemnité intégrale, on ne réparera pas les angoisses qu'ils ont subies, on

ne rétablira pas l'égalité; il ne faut donc pas accroître l'inégalité par un geste trop étriqué.

A la proclamation d'un droit il y a un intérêt national. Quand les représentants des régions envahies reviendront, ils ne seront pas sans amertume. Si on ne leur donnait pas satisfaction, l'unité nationale pourrait être compromise. Il y a aussi un intérêt économique, car ce sont les plus riches régions de la France qui ont été éprouvées et il faut qu'elles se relèvent vite.

Il y a des gens très raisonnables qui disent qu'on ne sait pas en quelle situation financière on va se trouver à la fin de la guerre; or, à quelles conséquences aboutira-t-on si on proclame le principe du droit? Si on se trouvait en présence de difficultés insurmontables, il faudrait se rappeler, dit l'orateur, que l'Etat n'est pas un débiteur tout à fait comme les autres. Il faut concéder le principe, car s'il n'entraîne pas le payement intégral, il entraîne le maximum de l'effort pour payer. L'orateur croit, que le principe posé, on pourra aller très près de l'indemnité intégrale. On peut espérer que l'Allemagne paiera et, d'autre part, on a probablement exagéré le chiffre des dégâts.

Le principe de droit engage la question de quotité, et aussi celle d'égalité; on devra payer chacun au prorata de ses pertes. S'il y a indemnité, on paiera les uns et pas les autres; ou on pourra avoir des préférences économiques, indemniser d'abord les producteurs : agriculteurs ou industriels. Ce serait dangereux. Quand vous donnez 100 000 francs à un bibliophile et à un industriel, c'est peut-être le premier qui, au point de vue social, emploiera le mieux son argent.

Pour éviter ce danger, il faut se tenir à la barrière du droit.

On a émis la prétention que ceux qui recommenceraient à produire auraient des obligations envers l'Etat, par exemple qu'on leur imposerait un minimum de salaire, un maximum d'heures de travail, etc. Après la guerre, on se retrouvera en face du socialisme d'Etat sous toutes ses formes; on le discutera comme avant, mais on aura contre lui un argument nouveau, en montrant qu'il est d'origine et d'essence allemandes et qu'il est lié à la conception monstrueuse de l'Etat prussien; mais dès maintenant il est de toute évidence qu'on ne saurait accepter qu'il y ait deux sortes d'usines, les unes avec maximum d'heures de travail et un salaire minimum, les autres sans ces restrictions. Quand on paie son créancier, il n'est pas dans les usages de lui imposer un emploi sympathique des sommes à lui remises. Quand on aura posé le principe de droit, on devra dire que l'homme fera de la somme touchée ce qu'il voudra. Cette somme lui sera versée soit en or, soit en billets,

soit en titres de rentes. On pourra, quand on paiera, accorder quelques préférences à ceux qui auront, par exemple, à reconstruire une usine; mais de là, à établir une obligation, ce n'est pas la même chose.

Cette idée de droit est liée à l'idée de liberté économique. Si on l'écarte, on va vers l'intervention, vers l'arbitraire.

En terminant, M. Souchon insiste sur l'argument juridique tiré de l'article 3 de la Convention de la Haye de 1907. Cet article pose en principe que si une armée commet des dommages en dehors des lois de la guerre, elle est responsable des crimes commis. A la paix, la France devra invoquer cet article et demander un chapitre spécial : réparation des crimes. L'Etat se sera engagé envers la victime. Est-ce qu'il faudra faire des distinctions entre ce qui est permis par la guerre et ce qui ne l'est pas et établir deux catégories de victimes?

M. **Barthélemy**, de la Faculté de droit de Paris, remarque que, depuis 1871, il y a eu dans les idées juridiques une évolution considérable qui a eu sa répercussion sur la jurisprudence du Conseil d'Etat. Actuellement, on admet la responsabilité de l'Etat à raison du risque social. La guerre fait souffrir tout le monde, toute la France souffre des dommages indirects de la guerre; mais il y a le fait de l'invasion et alors on rencontre le principe de l'égalité des charges.

L'orateur fait observer, en terminant, que, du moment qu'on pose le principe du droit, il faut que ce droit soit constaté par un juge.

M. **Marin**, député de Meurthe-et-Moselle, insiste sur la nécessité de défendre l'idée exposée par M. Souchon. On pensait, dit-il, qu'en réclamant devant le Conseil d'Etat on obtiendrait satisfaction, mais il apparut qu'il serait bon de poser le principe d'un droit à la réparation intégrale. Des délégués des régions menacées allèrent, en 1905, trouver M. Rouvier, qui était alors ministre, et qui déclara, si peu prodigue qu'il fût des deniers de l'Etat, qu'il fallait, quelque charges que cela peut entraîner, trouver le moyen de réconforter ces populations. S'il y a un droit, il faut en supporter les conséquences, dit M. Marin. N'a-t-on pas voté les lois ouvrières sans s'inquiéter des conséquences financières? M. Marin ajoute que quand on a un droit, on a un droit intégral, des juges, pas d'arbitraire, ce doit être un droit sans condition.

M. **Colson** ne saurait admettre, si les victimes de l'invasion ont un droit véritable, que l'Etat ne leur paye pas intégralement leurs

pertes. L'Etat n'est pas un débiteur comme les autres, en ce sens qu'on ne peut pas user contre lui de voies de contrainte. Mais, comme tous les autres débiteurs, il doit s'acquitter, quand sa dette est constatée, à moins d'une impossibilité absolue, proclamée par un acte, équivalent à la déclaration d'une faillite et impliquant la répartition de ce que le débiteur pourra payer au marc le franc entre les créanciers de toute origine. D'autre part, s'il y a une créance, il faut admettre que son montant devra être établi, en cas de désaccord, par un véritable contentieux, avec charge de la preuve incombant au demandeur, expertise, etc. Combien faudrait-il de juges et de temps pour arriver, dans ces conditions, à un règlement?

Quelque graves que soient ces conséquences, il faudrait les admettre, s'il y avait une créance véritable. Mais M. Colson n'en voit pas le fondement, en droit. Il n'y a pas faute de l'Etat, qui a subi la guerre. Ce n'est pas lui qui est l'auteur des dégâts causés par l'ennemi. En ce qui concerne ceux qu'il cause lui-même, tant qu'il prépare la défense nationale à loisir, choisissant les terrains qu'il occupera, les immeubles qu'il démolira, il est tenu d'indemniser les citoyens à qui il impose ainsi des pertes particulières et d'en répartir le poids entre tous les contribuables au nom de qui il agit. Mais, une fois la lutte engagée, il n'est plus maître de ses actions. Nous n'invoquerons pas, pour l'exonérer des conséquences, la vieille théorie de l'acte de gouvernement échappant à tout recours, qui n'était que la théorie du déni de justice. Mais nous dirons qu'il y a force majeure, que l'effet du tir de nos canons, les destructions indispensables pour arrêter une attaque de vive force sont des calamités découlant de nécessités dont nul n'est responsable.

On a essayé de rattacher le droit à la théorie du risque commun, qui conduirait à répartir entre tous les citoyens les conséquences ayant frappé quelques-uns d'entre eux. Mais cette théorie du risque, dont le législateur a cru devoir faire l'application à des cas spéciaux, comme les accidents du travail, avec une indemnité strictement limitée pour les victimes, n'est pas un principe général du droit; elle est un expédient pour éviter la recherche des responsabilités en en limitant les conséquences, qui ne peut être appliqué qu'en vertu d'une loi spéciale, ne s'appliquant qu'aux faits postérieurs. En faire rétroactivement la base des indemnités aux victimes de la guerre, c'est au fond habiller d'un mot la loi qui fixera arbitrairement les réparations.

On est bien obligé de reconnaître qu'au fond, les indemnités procèdent d'une idée dont on a prodigieusement abusé de nos

jours, mais qui n'en a pas moins quelques applications nécessaires, celle de solidarité. Il ne s'agit pas d'une prétendue solidarité de droit, dont on ne trouverait nulle part la base, mais de cette solidarité de fait et de sentiment qui est le fondement même de l'idée de patrie. La France ne peut pas, en équité, ne pas réparer dans la mesure possible les pertes effroyables causées par l'invasion, — pas plus qu'elle ne pourra se retrancher derrière les lois antérieures, faites au temps où l'armée ne contenait pas d'autres hommes mariés que ceux qui avaient volontairement embrassé la carrière militaire, pour allouer aux veuves et aux orphelins de tous les simples soldats les pensions dérisoires prévues par la loi. Cette solidarité est la base de l'indemnité qui est bien *due* aux victimes, moralement, mais non juridiquement.

Cette base n'entraîne pas la reconnaissance contentieuse d'un droit; elle se concilie avec l'évaluation du dommage, faite aussi équitablement que possible, mais sans formes judiciaires, par des commissions administratives, ce qui est la seule solution pratique. Elle n'impose pas la réparation intégrale; mais elle exige que toutes les pertes reconnues donnent lieu à des indemnités proportionnelles, dont les ayants droit disposeront librement. Enfin, il y a un point qui nous paraît certain : c'est que le véritable débiteur des victimes, c'est l'ennemi qui nous a attaqué; c'est que nous devrons, autant que possible, exiger de lui qu'il répare les maux causés par la guerre qu'il a voulue et conduite en violation du droit des gens et que, jusqu'à concurrence du dommage subi, il y aura un véritable privilège des victimes sur l'indemnité de guerre.

M. **Neymarck**, étant donné l'heure, ne peut qu'affirmer que, comme vieil économiste libéral et comme Marnais, il est entièrement d'accord avec les idées exprimées par M. Souchon.

La séance est levée à dix heures.

E. R.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

DANIEL BELLET. — *Ce qu'il faut savoir des origines de la guerre de 1914.*

DANIEL BELLET. — *Les Crises générales, commerciales et économiques.*

MAURICE MILLIOUD. — *Idéologie de Caste.*

Le Manifeste des « Kulturkrieger ». Lettres et Réponses de MM. Yves Guyot et Daniel Bellet. *Correspondance entre MM. Yves Guyot et Daniel Bellet et M. Lujo Brentano.*

Ce que la France vend et achète au Brésil. Bulletin de la Chambre de commerce Franco-Brésilienne en France.

Rapport de la Commission supérieure de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. Année 1913.

JOURNAUX

Bulletin of the New-York Public Library.
Boletin oficial. Camara de comercio de la provincia de Madrid.
Journal de la Société de statistique de Paris.
Bulletin de la Société de géographie du Havre.
Bulletin de la Société d'économie sociale. La Réforme sociale.
La Riforma sociale.
La Revue économique et financière.
L'Echo de Bulgarie.
Le Rentier.

COMPTES RENDUS

War and Lombard street, by Hartley Withers. 1 vol. in-12. (Smith, Elder and C°, London).

M. Hartley Withers est le célèbre *city editor* du *Times*. Nul ne connaît mieux les questions financières de la place de Londres. Son livre se compose de cinq chapitres: I. *The Moratorium*; II. *The Internal problem*; III. *The External problem*; IV. *Finance Bills and trade*; V. *Afterthoughts*. Il est suivi de divers appendices contenant les documents officiels.

La grande crise de Londres vint de ce que les *accepting houses*, les maisons d'acceptation, se trouvèrent en présence de la défaillance de leurs clients étrangers. La plus grande part de leurs affaires consiste à accepter et à promettre de payer des effets à telle échéance, mais avec la conviction qu'elles recevront de leurs clients, avant cette date, les fonds nécessaires pour y faire face. Pourvu qu'elles choisissent bien leurs clients et répartissent leurs affaires sur les divers points du globe, leurs opérations, en temps normal, ont une sûreté complète.

Mais la crise du mois de juillet renversa toutes les précautions prises. On put craindre que certaines de ces maisons fussent hors d'état de payer. Les *bill brokers*, les courtiers de traites, dont le stock consistait en *bills of exchange* (lettres de change) et qui étaient déjà dans une situation difficile par suite des demandes que leur avaient adressées les banques de régler les crédits qui constituaient leur fonds de roulement, furent jetés dans une cruelle inquiétude.

La stabilité des maisons d'acceptation était d'une très grande importance au point de vue du commerce extérieur qui était déjà gêné par l'élévation des frets, l'augmentation du taux des assurances, et toute la dislocation résultant de la guerre engagée entre six pouvoirs européens.

La fermeture du *Stock Exchange* avait enlevé aux sociétés financières par actions (*Joint Stock Banks*) la disponibilité de tous leurs placements et prêts dont les titres se négocient au *Stock Exchange.*

Nous avons déjà relaté les mesures prises par le gouvernement. Les maisons d'acceptation ne furent pas libérées de leurs engagements. Elles continueraient d'avoir à y faire face par leurs propres ressources si leurs clients restaient défaillants; mais pour le moment, la Banque d'Angleterre leur fit des prêts nécessaires pour pourvoir à l'échéance sous la garantie du gouvernement qu'elle serait remboursée de toute perte. Cet arrangement donna leur pleine valeur aux effets tenus par les *Joint Stock Banks* et fut utile aux *bill brokers.*

Le 2 août, un moratorium prorogea d'un mois l'échéance de tous les *bills* émis avant le 4 août. Cependant, ces mesures ne suffirent pas : et le 13 août, la Banque d'Angleterre annonça qu'elle escompterait tous les *bills* acceptés avant le 4 août, sans recours contre les porteurs et le gouvernement déclara qu'il garantissait la Banque d'Angleterre « contre toute perte pouvant résulter des billets escomptés, soit que leur provenance fût intérieure ou étrangère ».

Le moratorium prit fin le 4 novembre et termina la crise. La crise du mois d'août est « la plus forte preuve, dit M. Hartley Withers, de la force du marché de Londres comme centre financier. Son erreur fut de ne pas connaître sa force. Il demanda non pas à ses débiteurs pour de longues périodes, mais à ceux dont les payements étaient immédiatement exigibles d'acquitter peut-être de 150 à 200 millions de livres. Il plaça le reste du monde en état de faillite. Constatant qu'aucun de ses débiteurs ne pouvait payer, il se trouva lui-même obligé de demander du temps à ses propres créanciers à l'intérieur. Il n'avait nulle part, sauf à Paris, de créanciers étrangers. Il envoya de l'or à Paris aussi rapidement que le permirent les transports et liquida sa dette: car après le premier choc de la guerre, le chèque sur Paris se retrouva à un niveau normal, au-dessus du point où l'or pouvait être envoyé à Paris comme une opération de change. Il est probable cependant, dit M. Hartley Withers, que Londres doit encore à Paris et que Paris préfère, pour des raisons évidentes, laisser sa monnaie de l'autre côté du détroit.

M. Hartley Withers conclut : « Des trois centres financiers rivaux possibles de Londres, Paris fut le seul qui donna la preuve d'une réelle force financière. »

N. MONDET.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

CHIFFONS DE PAPIER. CE QU'IL FAUT SAVOIR DES ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914, par DANIEL BELLET. Une br. de 55 pages. (Libr. Plon.)

Tous les lecteurs du *Journal des Economistes* savent combien les articles de M. D. Bellet sont soigneusement documentés. M. D. Bellet a voulu mettre à la portée de tous un petit manuel dans lequel il dégage nettement les points qu'il est essentiel de connaître ou de se rappeler pour se rendre exactement compte des origines lointaines et immédiates de la guerre. C'est un petit compendium à la portée de tous. Il mérite la plus large diffusion.

LA GENÈSE DU XIXe SIÈCLE, par H. S. CHAMBERLAIN. Edition française par ROBERT GODET. 3e éd. 2 vol. in-12 formant 1 552 pages. (Payot, éd. Paris.)

M. Houston S. Chamberlain, fils d'un amiral anglais, est né en 1855 à Portsmouth. Il a reçu une partie de son instruction au lycée de Versailles ; puis il a vécu en Allemagne où il s'est complètement germanisé. Disciple fanatique de Wagner, il est entré dans sa famille et il vit à Bayreuth.

Il a absorbé une grande quantité de connaissances qu'il consacre à la gloire du Germain. Seulement, il complète le Germain par le Slave et le Celte. Il en résulte que tout ce qui a été fait de grand dans le monde est dû au Germain complété par le Slave et le Celte. Il finit lui-même par trouver sa généralisation excessive ; et il essaye de limiter le type germain. Mais quel est ce type ? Est-ce le grand dolichocéphale blond sous lequel il a été décrit ; mais M. S. Chamberlain a trouvé dans un groupe d'îles au delà du 70e degré de latitude, peu fréquenté par les étrangers, de grands dolichocéphales aux cheveux noirs. Il a rencontré le même type dans les colonies allemandes de la Slavonie.

Des descendants les plus authentiques de la plus vieille noblesse germanique ont des cheveux noirs. Les poètes de l'extrême nord de l'Allemagne attribuent souvent des cheveux noirs à leurs personnages. Il donne le portrait de Dante comme un type de germain. Saint Thomas d'Aquin, Bruno et Campanella sont des Germains.

Les Goths ayant envahi l'Italie, l'Espagne, etc., tous les hommes qui, dans ces pays, ont quelque valeur, descendent des Germains. Rien de plus simple.

Les Germains sont les initiateurs de toutes choses. Cependant, ils ne sont entrés qu'assez tard dans l'histoire universelle.

M. Houston S. Chamberlain prétend qu'ils y ont apporté la liberté et la fidélité. Il fonde sa thèse sur une phrase de Montesquieu : « Ces peuples n'étaient point barbares puisqu'ils étaient libres, mais ils le sont devenus depuis que, soumis pour la plupart à une puissance absolue, ils ont perdu cette douce liberté. » Mais comment ces hommes extraordinaires ont-ils perdu cette liberté ? Parce qu'ils

sont des idéalistes naïfs qui se sont laissé jouer par les Sémites.

Cependant, les Germains sont supérieurs parce qu'ils sont une race constructive d'Etats. Or, l'histoire de l'Allemagne ne montre pas, de leur part, sous ce rapport une capacité supérieure. Puis il cite cette opinion de Herder : « Les Germains pensent beaucoup en ne pensant rien. » Et M. Houston S. Chamberlain confirme : « La vive critique n'est pas ce qui distingue le Germain ; puis, en général, il pense, à proprement parler, peu ; ses dons le prédisposent à l'action et au sentiment. Appeler les Allemands un « peuple de penseurs », est une amère plaisanterie ; un peuple de soldats et de marchands serait, en tous cas, plus juste, de même un peuple de savants et d'artistes, mais de penseurs ? non. Ces derniers sont fort clairsemés. Le Germain est trop occupé pour avoir le temps de penser. Il faut d'abord qu'il prenne possession de la terre entière ; qu'il scrute la nature en tous sens et qu'il s'en asservisse les forces, etc., etc. » Cela fait, peut-être trouvera-t-il le temps de penser ! (p. 672).

Les quatre-vingt-treize signataires du Manifeste des Kulturkrieger ont tenu à confirmer cette opinion de M. H. Chamberlain. Mais c'est une singulière manière de faire l'apologie du Germain.

N. M.

La France et ses Colonies, par H. Busson, J. Fèvre, H. Hauser. 1 vol. cartonné, in-12 de 668 pages avec 77 gravures et 89 cartes, 3e éd. 1914. (Lib. F. Alcan.)

Ce volume fait partie du cours de géographie à l'usage de l'enseignement secondaire, comme le volume de *Géographie générale* dont nous avons déjà parlé Il a les mêmes qualités. Les auteurs ont voulu « que le lycéen d'Aix-en-Provence comme celui de Brest, de Lons-le-Saulnier, d'Angoulême, puisse trouver dans ce livre, l'interprétation des choses qu'il voit et qu'il connaît. » Une longue expérience des examens leur a prouvé que ce que les élèves connaissent le moins en général, c'est le pays qui les entoure.

La première partie étudie l'ensemble du pays au point de vue physique ; nature et relief du sol ; climat, végétation, eaux courantes ; la seconde partie, les dix-huit grandes régions naturelles de la France ; la troisième partie contient une vue d'ensemble, sous le titre de géographie humaine, sur la population, l'organisation militaire, l'agriculture, l'industrie et le commerce ; la quatrième partie est consacrée aux colonies françaises.

Ce livre est très bien fait, très intéressant, rempli de données utiles. Cependant, qu'on nous permette une petite observation. A propos de l'agriculture, il dit : « A l'exception des denrées tropicales, le sol de la France peut fournir à peu près tout ce qui est nécessaire à l'alimentation de ses habitants. » Or, le livre qui a tort de parler tantôt de quintaux et tantôt d'hectolitres, exagère de 9 millions de quintaux, au moins la production moyenne du froment, en la portant à 100 millions de quintaux (p. 432) et il reconnaît que « la production du blé ne suffit pas tout à fait à notre consommation et que les importations de céréales (blé, avoine, orge, maïs) sont constantes.

Les auteurs disent : « La pêche maritime procure d'importantes ressources » soit 130 millions de francs par an. Mais il faut mettre en regard le produit agricole. L'estimation donnée (p. 432) de la valeur des céréales est de 3 580 millions de francs. Il en résulte que la valeur de la pêche est de 3,7 p. 100 de celle des céréales, sans compter les légumes, les fruits, la betterave, etc.

Relativement aux voies navigables, à l'influence de la population sur le commerce extérieur, etc., il y a certaines assertions qui ont acquis une estampille officielle; mais qui n'en sont pas plus exactes. Il n'est pas exact de dire que « le percement des tunnels alpestres » a diminué notre commerce de transit.

Enfin « notre commerce extérieur n'a pas été limité par la vie industrielle des peuples jeunes ». Quels sont ces peuples jeunes ? les Etats-Unis ? Les peuples qui ont augmenté leur industrie sont devenus nos meilleurs clients.

Les auteurs répètent : « la France est le banquier du monde. » Cette formule a été donnée par des personnes qui n'avaient jamais comparé les placements à l'étranger de la Grande-Bretagne et les nôtres.

Cet ouvrage, destiné à l'enseignement secondaire n'en est pas moins très utile à toutes les personnes qui veulent avoir des données précises sur la France; mais il faut les contrôler. N. M.

Un échec commercial de la France au Canada, par P. Jullien-Chatel. Une broch. in-8 (Paris, lib. R. Duval).

L'auteur constate qu'en 1909, les Etats-Unis introduisirent au Canada 469 automobiles, valant $ 474757, et en 1913, 7993 valant $ 9084726, tandis que la France en introduisait, en 1909, 13, valant $ 26066 et, en 1913, 27, valant $ 54637.

Les Etats-Unis sont près du Canada : c'est un avantage que nous n'avons pas.

Ils installent des dépôts avec des machines toujours prêtes et avec des pièces interchangeables.

Les Français ne livrent pas leurs voitures aux dates fixées. Si une pièce se rompt, elle ne peut être remplacée immédiatement.

Les machines, au moment de la livraison, ne sont pas mises au point. Nos machines ne sont pas assez robustes. Pour les réparer, il n'y a pas d'ouvriers qui les connaissent.

Montréal est le centre d'une province où la langue française est parlée par deux millions de personnes.

L'auteur traite le sujet en homme pratique qui a essayé de placer des automobiles au Canada.

La politique de la Prévoyance sociale, par M. Léon Bourgeois. 1 vol. (Bibliothèque Charpentier, E. Fasquelle, éd.)

L'ouvrage doit avoir deux volumes. Celui-ci est intitulé : *La doctrine et la Méthode*. C'est un recueil de discours prononcés de 1889 à 1914. L'avertissement dit « qu'il s'agisse de mutualité, d'assurances sociales, d'assistance, d'hygiène, de lutte contre la tuberculose, ces manifestations se succédant pendant un quart de siècle, forment vraiment un tout ». Le second volume a pour titre : *l'Action*. Nous attendons ce second volume pour faire une étude complète de l'ouvrage. Il sera intéressant d'examiner le rapport qu'il y a entre la doctrine et l'action.

Statistiches Jahrbruch fur das Deutsche Reich. (Puttkammer et Muhlbrecht. Berlin 1914.)

Le 35e volume annuel de la *Statistique* de l'empire allemand a paru à la date accoutumée, chez Puttkammer et Muhlbrecht, à Berlin. Le volume vert, cartonné, a pris de l'embonpoint. Il continue cependant à se vendre 2 marks, pour près de 550 pages, admirablement imprimées sur du bon papier.

Voici la table des matières : 1. Territoire et population (20 pages). — 2. Mouvement de la population (15 p.). — 3. Agriculture, foresterie, pêche (14 p.). — 4. Bétail, chevaux, mu-

lets, porcs, volaille, abeilles (ruches) (6 p.). — 5. Industrie. Commerce (recensement des professions). Contrats de travail, grèves, salaires, renseignements sur les mines, les chemins de fer, les hauts fourneaux, la bière, l'alcool, les fabriques de tabac, de sucre, les brevets. Statistique de la production. Industrie du bâtiment. Locaux inoccupés (63 pages). — 6. Circulation et distribution : postes, télégraphes, téléphones, chemins de fer, automobiles, accidents, navigation intérieure. Flotte marchande. Construction de navires. Mouvement dans les ports (52 p.). — 7. Commerce extérieur. Commerce général. Commerce spécial. Principales marchandises. Commerce avec les principaux pays (97 p.). — 8. Crédit, banque, marché monétaire (14 p.). — 9. Mouvement des prix (6 p.). — 10. Calcul de la consommation (18 p.). — 11. Instruction publique (16 p.). — 12. Justice (18 p.). — 13. Elections au Reichstag (16 p.). — 14, Défense nationale (1 p.). — 15. Finances publiques (5 p.). — 16. Assurances (22 p.). — 17. Société commerciale et industrielle (17 p.). — 18. Marché de la main d'œuvre (20 p.). — 19. Organisation, association (10 p.). — 20. Santé publique, hygiène (6 p.). — 21. Statistique veleunaire (2 p.). — 22. Météorologie (4 p.). — 23. Colonies allemandes (22 p.). — Une annexe de 77 pages est consacrée à la statistique internationale comparée. Superficie territoriale. Population des principaux Etats. Démographie (mariages, naissances, décès). Emigration d'Europe. Immigration aux Etats-Unis, Argentine, Uruguay, Brésil, Canada, Cuba. Principales causes de mortalité dans les principaux Etnts, les principales villes. Mortalité infantile. Industrie et Commerce. Statistique professionnelle. Organisations ouvrières. Recettes et dépenses des syndicats professionnels. Classification des recettes et des dépenses. Agriculture, surfaces cultivées, récoltes, rendement. Statistique du bétail, des moutons, chevaux, etc. Prix comparés. Sucre produit. Coton produit et consommé. Brochés. Soie, production, consommation. Cacao. Houille, Métallurgie comparée. Métaux précieux. Métaux communs. Postes, télégraphes, téléphones. Câbles sous-marins. Télégraphie sans fil. Chemins de fer, réseaux construits, mouvement des voyageurs et des marchandises. Flottes commerciales. Activité des chantiers de construction. Mouvement de la navigation maritime. Ports principaux. Statistique des Sociétés par action, des coopératives (consommation, production, crédit). Commerce extérieur des principaux pays. Taux d'escompte officiels, hors banque, cours des changes sur les principales places. Banques d'émission. Cours des fonds publics allemands, auglais, français. Frappes monétaires des six principaux Etats.

On voit quelle richesse offre le volume publié par l'Office impérial de Statistique.

Un registre alphabétique de 23 pages permet de s'orienter aisément,

Après la table des matières qui se trouve en tête du volume, on nous indique les sources à consulter si l'on veut approfondir les matières traitées dans l'*Annuaire*, ainsi que les publications officielles de l'Office Impérial.

A. R.

Précis de science sociale. Méthodes et enquêtes, par Paul Roux, 1914. (Paris, Giard et Brière, éditeurs, 16, rue Soufflot.) — 1 vol. in-18.

M. Paul Roux est un disciple de MM. Henri de Tourville et Demolins. Il a fait lui-même, en France et à l'étranger, des enquêtes monographiques, plus larges que celles dont Le Play avait tracé le cadre. Il

reproduit la nomenclature d'Henri de Tourville avec des commentaires. Son livre est très commode pour la vulgarisation de ces méthodes. Il donne en appendice un questionnaire d'enquête sociale élaboré par MM. Maurice Bures et Ph. Robert.

Mais cette méthode a un défaut. Elle entraîne à ne voir que des types particuliers. Or, il y a un homme moyen qui existe dans tous les pays du monde parce qu'il a partout une organisation semblable qui entraîne des besoins communs. La satisfaction de ces besoins prend certaines formes et pour déterminer ces formes, les économistes ont fait un être abstrait l'*homo œconomicus* qui doit toujours agir dans le sens des vérités économiques. C'est un type de méthode, soit, mais il a permis de dégager les vérités économiques qui reconnues par les économistes classiques, chaque jour, reçoivent des faits une confirmation implacable.

Œuvres et Institutions féminines. Droit des femmes. Dixième congrès international des femmes. Compte rendu des travaux par Mme Avril de Sainte Croix, secrétaire général du Congrès. 1 vol in-8. (Giard et Brière, éditeurs.)

Ce volume est fort intéressant. Les femmes qui y ont pris part sont toutes animées d'excellentes intentions : mais la plupart confondent ce qui est du domaine législatif et du domaine moral. Elles émettent des vœux qui comportent des interdictions, des prohibitions et des restrictions de tout genre.

Cependant, de temps en temps, une femme qui a observé, fait entendre des vérités.

A propos de la réglementation du travail des femmes Mme Compain écrit :

« Il s'en faut de beaucoup que la réglementation du travail des femmes ait été accueillie favorablement par toutes les ouvrières et par toutes les féministes. Si le travail de nuit n'est pas interdit aux Danoises, c'est qu'elles n'ont pas voulu de cette interdiction. La *Dansk Kvin desamfund*, importante société affiliée au parti national, aux syndicats féminins, protesta publiquement et fit si bien que, malgré le parti socialiste et le parti conservateur, la convention de Berne fut rejetée. Elle le fut également en Norvège à une voix de majorité ; en Suède où elle a été introduite depuis deux ans, elle fut reçue avec une défaveur marquée par les féministes.

« Mme Brusker, de Hollande, proteste vivement dans son rapport contre l'adoption de ladite convention dont le résultat fut de priver de nombreuses femmes de leur gagne-pain. La mesure du repos du samedi, imposée aux femmes mariées et à celles non mariées qui ont un ménage à tenir ne trouve point grâce devant ses yeux. La loi se mêle ici du domaine de la vie privée. Elle cite le cas d'un industriel de Maestricht qui congédia après la promulgation de la loi, toutes les femmes mariées employées dans son usine.

« Mme Nina Siva, Italienne, est opposée aussi à la protection du travail féminin.

« En France, l'interdiction du travail de nuit a lésé un nombre important de typographes. Citons le fait bien connu : Un journal de province fut mis en demeure par les ouvriers de congédier toutes ses ouvrières travaillant le jour, sous peine de voir les hommes refuser le travail de nuit interdit aux femmes et arrêter la vie du journal. Les typographes danois, eux, appuyèrent leurs camarades femmes, dans leur résistance à la convention de Berne.

« En France, si la loi est appliquée aux compositrices, elle ne l'est pas aux plieuses de journaux : travail

mal payé qui leur rapporte 2 fr. 50, alors que la compositrice aurait gagné 8 ou 10 francs dans sa nuit, peut-être plus.

« Ainsi, il apparaît certain que l'interdiction du travail de nuit a porté préjudice à des travailleuses, en nombre plus ou moins grand, et cela dans tous les pays sans doute. » (P. 232.)

Le congrès ne s'est pas prononcé pour la liberté du travail : il s'est prononcé pour l'égalité dans la sujétion. Il a adopté le vœu suivant :

« Que les lois d'exception qui régissent le travail des femmes soient abrogées et remplacées par l'application, à toute la population ouvrière et sans distinction de sexe, d'un régime égal de protection. »

Recherches sur la théorie du prix, par Rudolf Auspitz et Richard Lieben, traduit de l'allemand par Louis Suret (Bibliothèque internationale d'Économie politique publiée sous la direction de Alfred Bonnet). 1914. 2 vol. in-8 et 1 vol. album. (Paris, M. Giard et E. Brière, libraires-éditeurs.)

Le livre de MM. Auspitz et Lieben, qui a paru en allemand en 1889, est un des principaux ouvrages de l'économie mathématique.

Les auteurs se sont abondamment servis de la méthode analytique et de diagrammes; ils estiment que ce mode de procéder comporte une précision qui rend impossible les malentendus provenant des multiples définitions de mots. Mais, pour faciliter au lecteur la compréhension de leur étude. MM. Auspitz et Lieben ont rassemblé, en annexes, les formules analytiques dont ils ont expurgé le corps de leur travail.

Une première partie traite des courbes du coût de production, de l'utilité, de l'offre et de la demande; la deuxième partie est consacrée à l'examen des éléments constitutifs des courbes; les troisième et quatrième parties envisagent l'individu du point de vue de la consommation et du point de vue de la production, respectivement; la cinquième s'occupe de l'individu détenteur d'un stock, hypothèse qui modifie les prémisses posées par les auteurs au début de l'ouvrage ; et la sixième indique quelle influence est exercée par l'individu sur les prix.

Mes amis les Hindous, par Paul Bluysen, député de l'Inde française. Notes de voyage aux Indes. 1 vol. in-12, illustré. (Jules Tallandier, Paris.)

Ce volume contient des observations intéressantes sur la situation de l'Inde française. Elle fabrique des « guinées » (pièces de coton bleu) qui conviennent parfaitement à nos colonies de l'Afrique; mais les protectionnistes français en limitent l'importation.

Un emprunt de 3 millions, contracté, il y a dix ans n'était, pas encore employé.

Les Anglais payent une rente à la colonie pour la suppression de la fabrication du sel ; mais elle tombe dans les ressources générales du budget.

Le territoire de Pondichéry est déchiqueté par les possessions anglaises : pour aller d'un point à un autre, on se heurte à la douane anglaise qui prélève un léger droit de 5 p. 100.

L'unification du territoire de Pondichéry est parmi les choses possibles.

L'instruction donnée aux indigènes ne les conduit à rien, qu'à leur faire solliciter des places de magistrats ou de fonctionnaires, qu'ils ne peuvent obtenir. On ferait mieux de leur donner un enseignement professionnel. Au collège Calvé et au collège Dupleix, on leur apprend l'anglais, mais le français est une langue secondaire.

Les élections législatives de 1914, par Georges Lachapelle. (Librairie G. Roustan Paris.)

M. Georges Lachapelle, secrétaire général du *Comité républicain de la R. P.* a publié sous ce titre, un volume destiné à rendre les plus grands services aux associations et aux partis politiques, aux membres du parlement et de la Presse et à tous ceux qu'intéresse le problème électoral.

Cet important travail renferme, en effet, un nombre considérable de renseignements d'une exactitude et d'une impartialité indiscutables : résultats complets des élections législatives, avec les chiffres officiels des commissions de recensement, le nombre des électeurs inscrits, des suffrages exprimés et des bulletins nuls, des tableaux récapitulatifs indiquant par département le nombre total des électeurs inscrits et des votants, pour le pourcentage des abstentions ; les programmes et les déclarations des divers partis ; l'opinion exprimée par les députés dans leurs professions de foi ; la liste des membres des groupes de la nouvelle Chambre etc...

Les résultats d'ensemble des élections législatives ont été groupés dans un chapitre spécial qui fait ressortir, par l'examen des forces respectives de chaque parti, les graves erreurs du scrutin d'arrondissement et les avantages obtenus par certains groupements, grâce aux coalitions du second tour. Ces chiffres sont suivis de l'application de la R. P. par région d'après le système des *plus forts restes* et par département d'après le système *des moyennes*.

C'est la première fois que des statistiques aussi étendues sont mises à la disposition du public *dans un ouvrage* très documenté, très clair et très concluant.

Les Fondements de l'économie politique, par Adolph Wagner, professeur à l'Université de Berlin, tome V et dernier. 1 vol. in-8. (*Bibliothèque internationale d'Economie politique*, publiée sous la direction de Alfred Bonnet.) (M. Giard et E. Brière, éditeurs, Paris.)

Ce tome V et dernier du grand ouvrage du savant professeur de l'Université de Berlin est consacré à la question de la propriété. L'auteur y étudie l'histoire de la formation du capital privé, et notamment de la propriété foncière privée, les critiques faites au principe même de la propriété ou à sa répartition actuelle, l'influence du mode de propriété sur tout l'ensemble de la vie économique, les grandes questions de la propriété du sol intérieur, des réformes proposées dans divers pays, des grands domaines, etc. La dernière partie de l'ouvrage est consacrée à l'expropriation et à sa réglementation.

Escrocs et demi-escrocs. Etude pratique de l'escroquerie et du dol, par André Jacquemont, avocat à la Cour de Paris. 1 vol. in-16, br. (Pierre Roger et Cie, édit., Paris.)

Ce livre, conçu dans un esprit tout pratique, n'a pas la prétention d'ajouter aux traités de droit pénal que connaissent les jurisconsultes : il s'adresse au public, sollicité et dupé par les manœuvres frauduleuses, qu'elles aillent jusqu'à l'escroquerie ou qu'elles ne soient que de demi-escroqueries.

CHRONIQUE

11 février 1915.

I. Le mémorandum allemand du 4 février. — II. Les neutres. — III. La loi sur les naturalisations. — IV. La conférence des ministres des finances. — V. La libération du 3 1/2 p. 100. — VI. La suppression de l'absinthe.

I. *Le mémorandum allemand du 4 février.* — Les Allemands ont fait un raid de zeppelins sur des villes ouvertes anglaises. Ils ont lancé vingt-quatre bombes, tué ou blessé vingt-deux personnes, dont des femmes et des enfants qui n'étaient pas des combattants. Pour compléter ce bel exploit, ils avaient tenté un raid de croiseurs. Mais ayant été dénoncés, ils se sont enfuis poursuivis par une escadre anglaise. L'un d'eux, le *Blücher*, a coulé, quelques autres passent pour avoir été sérieusement touchés. Le Kaiser ne « tient décidément pas le trident ». Alors des sous-marins se sont rabattus sur des navires de commerce, l'un contre l'*Asturia*, navire-hôpital, qu'il a heureusement raté, d'autres dans la Manche et dans le canal Saint-Georges; et le gouvernement allemand a adressé, le 4 février, un mémorandum aux puissances, non pour essayer de se justifier, mais pour les menacer. En voici les principaux passages :

Depuis le commencement de la présente guerre, la Grande-Bretagne mène contre l'Allemagne une guerre commerciale qui est un défi aux principes du droit international.

Le gouvernement britannique a inscrit sur la liste de la contrebande nombre d'articles qui ne sont pas du tout ou qui sont seulement très indirectement utilisables à des fins militaires et qui ne

peuvent donc absolument pas, selon la déclaration de Londres, comme selon les lois universellement reconnues du droit international, être désignées comme contrebande de guerre.

En outre, il a pratiquement aboli la distinction entre la contre bande absolue et la contrebande relative, en ce qu'il a soumis à la confiscation tous les articles de la contrebande relative, sans tenir compte des ports où ces articles doivent être débarqués, ni de leur utilisation militaire ou pacifique.

Le gouvernement anglais n'a même pas hésité à violer la déclaration de Paris, attendu que ses navires ont saisi, sur des navires neutres, des propriétés allemandes qui n'étaient pas contrebande de guerre. En violation de ses propres décrets concernant la déclaration de Londres, il a, en outre, fait capturer, par ses forces navales, sur des navires neutres, beaucoup d'Allemands astreints au service militaire et a fait d'eux des prisonniers de guerre.

Enfin, il a déclaré zone de guerre toute la mer du Nord et s'il n'a pas rendu impossible le passage de la navigation neutre entre l'Écosse et la Norvège, il l'a rendu si difficile et si dangereux qu'il a, dans une certaine mesure, effectué un blocus de côtes neutres et de ports neutres, en violation de tout droit international.

Ces mesures ont pour but évident de frapper, en paralysant illégalement le légitime commerce des neutres, non seulement la puissance militaire allemande, mais encore la vie économique de l'Allemagne et finalement de condamner, en l'affamant, toute la population allemande à la destruction.

Les puissances neutres ont généralement acquiescé aux mesures prises par le gouvernement anglais ; notamment, elles n'ont pas réussi à induire le gouvernement britannique à rendre les Allemands capturés et les biens allemands saisis.

Sous certains rapports, elles ont même secondé les mesures anglaises, qui sont cependant incompatibles avec la liberté des mers, en ce qu'elles ont manifestement, sous la pression de l'Angleterre, empêché par les embargos mis au transit et à l'exportation, le passage en Allemagne des marchandises destinées à un usage pacifique.

Le gouvernement allemand a, en vain, appelé l'attention des puissances neutres sur le fait qu'il doit se demander s'il peut plus longtemps persévérer dans la stricte observation des dispositions de la déclaration de Londres, alors que l'Angleterre continuerait à agir comme elle fait et que les puissances neutres continueraient à acquiescer à ces violations de la neutralité au détriment de l'Allemagne.

Pour justifier ses violations du droit international, la Grande-Bretagne invoque l'intérêt vital de l'empire britannique qui est en jeu

et les puissances neutres semblent se contenter de protestations platoniques, en quoi elles acceptent pratiquement de considérer l'intérêt vital des belligérants comme une excuse suffisante à toute manière de conduire la guerre.

L'Allemagne doit maintenant, à son grand regret, invoquer à son tour ces mêmes intérêts vitaux. Elle se voit forcée de prendre des mesures militaires dirigées contre l'Angleterre, en représailles contre les procédés anglais.

De même que l'Angleterre a désigné la superficie maritime entre l'Écosse et la Norvège comme zone de guerre, de même l'Allemagne déclare maintenant zone de guerre toutes les eaux entourant la Grande-Bretagne et l'Irlande, y compris toute la Manche (English Channel). Elle commencera donc le 18 février 1915 à agir dans ce sens contre la navigation ennemie.

Elle s'efforcera de détruire tout navire ennemi qui sera trouvé dans cette zone de guerre, sans qu'il lui soit toujours possible d'éviter le danger qui menacera ainsi les personnes et les navires neutres et elle prévient donc de ne pas se fier, à l'avenir, à la sécurité des équipages, passagers et marchandises des navires en question.

Les navires neutres devront éviter d'entrer dans cette zone, car, bien que les forces navales allemandes aient pour instructions de s'abstenir de toute violence contre les navires neutres, autant qu'ils pourront être reconnus, l'ordre donné par le gouvernement anglais d'arborer des pavillons neutres et les contingences de la guerre maritime pourraient être cause qu'ils devinssent victimes d'une attaque dirigée contre les navires de l'ennemi.

Il espère que les puissances neutres ne tiendront pas moins compte des intérêts vitaux de l'Allemagne que de ceux de l'Angleterre et contribueront à tenir leurs ressortissants et la propriété de ceux-ci éloignés de cette zone.

Cela est d'autant plus à espérer qu'il doit être de l'intérêt des puissances neutres de voir terminer, le plus tôt possible, cette guerre destructrice.

Ce mémorandum contient l'aveu candide que les neutres sont contre l'Allemagne pour l'Angleterre. Il n'a pas plus contribué à leur inspirer confiance dans l'Allemagne, que les mines flottantes posées dans les eaux territoriales de la Suède ou errant dans la mer du Nord. Il n'a servi qu'à provoquer une protestation unanime. Le gouvernement des États-Unis a invité « le gouvernement allemand à réfléchir, avant d'agir, sur la situation critique qui pouvait en résulter. »

Il menace le gouvernement allemand de le tenir pour responsable des actes de son autorité navale.

L'Angleterre a annoncé qu'elle portait son armée à trois millions d'hommes : et ce qu'elle a dit, elle le fera.

II. *Les neutres.* — M. Roosevelt publie un recueil de ses articles ayant pour titre : *Pourquoi les États-Unis devraient se joindre aux alliés?* M. Gérard, l'ambassadeur des États-Unis à Berlin, s'étant permis de causer en anglais avec sa famille dans un théâtre, a été l'objet de manifestations telles qu'il a dû se retirer. Quelqu'un ayant fait connaître sa qualité d'Américain, les manifestations ont redoublé. Les Allemands voudraient que les États-Unis refusassent de vendre à la Grande-Bretagne le blé et le cuivre que l'Allemagne ne peut se procurer. Mais il est peu probable que les États-Unis veuillent faire le blocus de la Grande-Bretagne : et ils acceptent avec impatience les menaces de l'Allemagne contre leurs navires.

A Madrid, le 7 février, 120 000 personnes sont allées déposer leurs cartes à la légation de Belgique. Mais les Allemands prétendent que l'Espagne est pour eux. Ces 120 000 personnes font cependant exception. Alphonse XIII et la reine ont certainement plus de sympathie pour l'Angleterre et la France que pour les alliés, mais ils gardent une réserve constitutionnelle.

M. Morel-Fatio, dans une étude parue dans le *Correspondant*, dénonce quatre foyers de germanophilie : le parti carliste ou jaimiste, une fraction du monde intellectuel, l'armée et le petit groupe de ceux qui rêvent d'une « plus grande Espagne ».

Toutefois un rédacteur autorisé de la *Gazette de Lausanne* fait la déclaration suivante :

« Don Jaime, chef, du moins nominal, des carlistes-jaimistes, est lui-même un fervent ami de la France. Et nous savons de source certaine que la guerre n'a point altéré ses sympathies. »

Le pape a ordonné des prières pour la paix. Nous savons qu'un certain nombre d'évêques français les ont accompagnées de commentaires patriotiques. Il est probable que les prélats allemands et autrichiens ont fait des commentaires du même genre, mais en sens contraire.

Le 11 février les Jésuites ont élu leur général. Ils ont choisi le P. Wladimir Ledochowski, frère d'un général autri-

chien, ancien provincial en Allemagne, devenu procurateur à Rome et « si germanisant que plusieurs Jésuites polonais ont quitté la Compagnie de Jésus ».

Les Suisses ne sont pas satisfaits que les Allemands aient envoyé une quinzaine d'obus sur leur territoire et que des aéroplanes en aient survolé quelques parties. Les Suisses allemands sont d'abord Suisses.

Un de nos amis suisses nous dit que le rapport de M. Payelle et de la commission sur les dévastations et les atrocités commises par les Allemands n'a pas produit l'effet qu'on pouvait en attendre. Il a paru exagéré ! On ne peut faire connaître aux Suisses qui portent ce jugement M. Payelle, président de la Cour des comptes. S'ils le connaissaient, ils auraient immédiatement la conviction que, loin d'exagérer, il a atténué. La plupart des actes de violence dont ont été victimes des femmes ont été volontairement ignorés de la commission. Elle n'a pas voulu imposer à leurs victimes le supplice de les révéler.

J'espère que le vu des pièces justificatives qui doivent accompagner le rapport portera cette conviction chez tous ceux qui les liront. Mais pourquoi n'ont-elles pas encore paru ? Quel que soit le désir du gouvernement de respecter les privilèges de l'Imprimerie nationale, il ne doit pas lui sacrifier les intérêts de la nation.

La Hollande vient de faire un emprunt de 275 millions de florins (soit de 605 millions). « C'est le plus gros emprunt qu'aient émis les Pays-Bas, disait l'exposé des motifs. » Mais quel en est l'enjeu ? L'indépendance du pays.

Cet emprunt avait l'originalité d'être à la fois un emprunt volontaire et un emprunt forcé. Ceux qui souscriraient volontairement, recevraient un intérêt de 5 p. 100 et la faculté d'emprunts sur ces titres à la Banque néerlandaise, dans la proportion de 9500 florins sur 10000. L'emprunt forcé ne devait rapporter que 4 p. 100 et la possibilité d'emprunter sur titres était très réduite. Les Hollandais n'ont pas hésité à se prononcer pour l'emprunt volontaire. Ils ont souscrit 405 millions de fl. Mais ce précédent n'est pas à recommander.

La Roumanie vient d'emprunter 122 millions de f. à Londres et la Bulgarie vient d'obtenir une avance de 150 millions sur l'emprunt de 500 millions qu'elle négocie depuis longtemps à Berlin.

On dit que la presque totalité de cette avance serait conservée en Allemagne pour payer des canons, des fusils et

des munitions de guerre. C'est vraisemblable. Seulement, comme la Bulgarie est bornée par la Serbie et par la Roumanie, les Allemands ne pourront les leur faire parvenir par terre : et l'expédition par la voie de Hambourg à Varna ne paraît pas présenter plus de facilités.

Quelqu'un, fort au courant des affaires de Bulgarie, me dit : « Quelques hommes d'État Bulgares peuvent déguiser leurs projets en prétendant faire la guerre à la Roumanie et à la Serbie; mais si le peuple bulgare sait que cette guerre est une guerre à la Russie, jamais il ne l'acceptera. Il suffit que la Russie fasse une sommation à la Bulgarie avec l'appui d'un vaisseau de guerre à Varna, et la Bulgarie sera du côté des alliés. »

III. *La loi sur les naturalisations.* — Voici le texte adopté par la Chambre des députés.

Article premier. — Tout décret portant naturalisation de sujets originaires d'une puissance en guerre avec la France sera, sans préjudice des dispositions pénales applicables, rapporté par décret rendu sur avis du Conseil d'État, et sauf recours au contentieux devant cette juridiction, à l'égard :

1° Des naturalisés qui ont conservé ou recouvré leur nationalité d'origine ou acquis toute autre nationalité;

2° De ceux qui, au service de leur pays d'origine ou de tout autre pays, ont porté les armes contre la France;

3° De ceux qui, en cas de guerre, ont abandonné la France pour se soustraire à l'obligation du service militaire ou à toutes autres obligations militaires;

4° De ceux qui, en vue ou à l'occasion d'une guerre avec la France, ont prêté une aide quelconque à leur pays d'origine ou à tout autre pays.

Le décret rapportant la naturalisation fixe le point de départ de ses effets sans pouvoir le faire remonter au delà de la déclaration de guerre.

En aucun cas ce report des effets dans le passé ne pourra préjudicier aux droits des tiers de bonne foi.

L'article 2 stipule que le retrait de la nationalité est personnel et ne s'étend à la femme et aux enfants que s'il en est ainsi ordonné par décret.

La femme peut, aux termes de l'article 3, décliner la qualité de Française dans le délai d'un an. Le représentant légal des enfants mineurs est autorisé à en faire autant.

Un sénateur, M. Delahaye, réclamait qu'on supprimât en bloc toutes les naturalisations d'Allemands, d'Autrichiens, de Hongrois et autres têtes de Turcs : à l'entendre, depuis vingt ans on accueillait ces personnes à tort et à travers... Expulsons d'abord, concluait ce fameux antisémite, nous verrons après à qui nous pouvons rouvrir la porte !

Quant à M. Émile Constant, il voulait bien ne pas remonter au delà du 1er janvier 1904 : mais depuis cette date il exigeait le retrait de toutes les naturalisations accordées à nos ennemis actuels. Il n'y a pas d'autre remède efficace, affirmait-il.

Le rapporteur, M. Maurice Bernard, a eu à ce propos un mot fort heureux : — « Le Parlement, a-t-il répondu, ne voudra pas déclarer que les décrets de naturalisation sont des chiffons de papier... qu'on peut déchirer sans garantie ! »

M. Briand expliqua qu'il ne s'agissait pas de jeter la suspicion sur tous les naturalisés, mais seulement de frapper, dans leur personne et dans leurs biens, ceux qui lors de la déclaration de guerre s'étaient soustraits à leurs devoirs de Français et avaient rejoint les armées ennemies. Redevenus étrangers, ils pourront être l'objet de mises sous séquestre. Depuis la mobilisation jusqu'à la paix, le garde des sceaux a déclaré qu'il n'avait accordé et n'accorderait aucune naturalisation.

La Chambre repoussa les deux contre-projets à d'énormes majorités (459 voix contre 45 pour le premier, 482 contre 54 pour le second). Mais elle substitua dans le projet du gouvernement, l'*obligation* à la *faculté* de retirer les naturalisations dans les cas indiqués.

Le gouvernement n'osa pas maintenir son texte.

Des hommes qui voudront sauvegarder des notions de droit et de liberté au moment de la paix et après la paix auront à lutter contre les passions déchaînées par l'état de guerre.

Un protectionniste me faisait ces jours-ci l'aveu suivant : — Je prépare un rapport pour le relèvement des droits de douane sur les tissus de lin, en prenant pour prétexte les Allemands que je ne crains pas, mais en réalité, c'est contre les Anglais que j'ai besoin de me défendre !

IV. *La conférence des ministres des Finances.* — M. Bark, ministre des Finances de Russie ; M. Lloyd George, chance-

lier de l'Échiquier, et M. Ribot ont eu une conférence dans les premiers jours de février.

La note du 5 février, qui en indique les résultats, confirme l'accord par lequel les trois nations ont scellé, au commencement de septembre, leur solidarité.

Elle commence par affirmer « la nécessité de poursuivre la guerre jusqu'à la victoire finale ». Si dure que soit cette nécessité, chacun doit en prendre son parti. Une guerre, aussi effroyable, ne peut se terminer par une équivoque. Elle ne peut être close que par une solution.

Les ministres avaient à examiner les moyens de grouper les forces financières des grands États, et en même temps de venir en aide « aux pays qui combattent avec eux ou qui seraient disposés à entrer prochainement en campagne pour la cause commune ». Ils ont résolu la question en prenant à leur charge, par portions égales, les avances à leur faire. C'est une solution qui a le grand avantage de la simplicité.

Ces avances devront être couvertes par les ressources propres des trois puissances et éventuellement « par l'émission d'un emprunt à faire en temps opportun au nom des trois puissances ».

On attendait le paragraphe qui concerne la Russie. Elle constitue un grenier d'abondance. Bien que sa récolte ait été plus faible en 1914 qu'en 1913, elle s'est élevée à 187 millions de quintaux de froment pour la Russie d'Europe, à 49 millions pour la Russie d'Asie ; et rien que pour la Russie d'Europe, la récolte de seigle est de 298 500 000 quintaux; la récolte d'orge, de 103 millions de quintaux; la récolte d'avoine, de 129 millions de quintaux.

Ce sont là des ressources considérables à la fois pour les producteurs et pour les consommateurs. Tandis que les Allemands sont réduits à la portion congrue, il faut que les alliés en profitent largement.

Cette conférence, qui aurait dû être tenue plus tôt, a eu certainement un résultat utile. Il est bon que les représentants des nations alliées se tiennent en contact.

La Banque d'Angleterre émettra à Londres, le 23 février, pour le gouvernement russe, un emprunt de 10 millions sterling ou bons du Trésor, remboursables, le 22 février 1916. Les coupures de £ 1 000 et £ 5 000 seront émises au prix de £ 95 p. 100.

V. *La libération du* 3 1/2 *p.* 100. — Enfin j'emprunte à

l'*Agence économique et financière* du 4 février les renseignements suivants :

Les versements reçus à la caisse centrale du Trésor pour la libération de l'emprunt 3 1/2 p. 100 s'élevaient au 30 janvier à 769 220 230 francs. Cette somme ne comprend pas les versements qui ont été opérés en province du 25 au 30 janvier. Il y aurait donc un reliquat non libéré qu'on peut évaluer à 30 millions sur une somme totale de 205 millions. Mais si on tient compte de ce que les départements actuellement occupés par l'ennemi n'ont pas pu faire leurs versements dans les délais prescrits et qu'il sera nécessaire de leur accorder un nouveau délai, après leur évacuation, on peut considérer que grâce aux mesures bienveillantes prises envers les souscripteurs, la libération de l'emprunt 3 1/2 p. 100 est aujourd'hui entièrement réalisée.

Tant mieux ! et j'espère que la leçon donnée par cette expérience financière sera utile.

VI. *La suppression de l'absinthe.* — Le gouvernement a supprimé l'absinthe par décret. *Sic volo, sic jubeo.* Si l'absinthe avait fait tous les ravages qu'on lui a attribués, la France n'aurait pas pu mettre sur pied l'armée dont les voix officielles ne cessent de faire l'éloge et qui, dans maintes circonstances, a montré sa vigueur, son énergie, sa force de résistance. A lire les petits papiers de la *Ligue de la tempérance*, les Français n'étaient plus que des impuissants ; et il n'y avait qu'un seul moyen de régénération pour eux, c'était d'être soumis au régime de l'eau et surtout de l'eau minérale.

Aujourd'hui, les pouvoirs publics suppriment l'absinthe : des députés ont demandé la suppression des apéritifs ; demain, ils s'en prendront au cognac ; après demain, au vin qui donne la cirrhose du foie ; puis à la bière qui entraîne à boire, qui produit la dégénérescence graisseuse du cœur et qui est une boisson germanique ; puis au cidre qui entraîne aux excès de liquide, provoque des dilatations d'estomac, etc. Et on invoquera l'exemple de la Russie.

Quelque sympathie que nous puissions avoir pour la Russie, il faut reconnaître qu'elle est encore sous le régime du paternalisme ; ceux qui veulent y ramener la France, font une besogne régressive. Si vous m'interdisez aujourd'hui de choisir une boisson, demain vous m'interdirez de choisir mon journal. Voyez ce que dit le bon M. Arthus Ber-

trand à Paul-Louis Courier « sur la propagande du poison ».

Mais quels sont les ravages de ce poison? D'après une enquête dans les asiles d'aliénés, ordonnée par M. Clemenceau, invoquée par M. Schmidt, et dont les résultats ont été donnés dans *le Temps* du 4 juillet 1907, sur 71 547 aliénés, il y en avait 1 537 atteints d'alcoolisme qu'on attribuait à l'absinthe : cela fait 2 p. 100 de la population des asiles, et relativement à la population française, cela fait 38 victimes de l'absinthe par chaque million d'habitants! Voilà le péril! Je trouve que la suppression d'une culture, d'une industrie et d'un commerce, par un acte de bon plaisir législatif et l'accroissement des pouvoirs de police qu'elle comporte sont un péril d'une portée autrement grave[1].

---

1. Voir Yves Guyot. *L'absinthe et le délire persécuteur*, une broch. in-8, 1907. — *La liberté économique et le commerce des boissons.* (Société d'économie politique, *Journal des Économistes*, 15 décembre 1908.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La monarchie des Habsbourg, par Henry Wickham Steed, trad. de M. Firmin Roz, 1 vol. in-18. Librairie Armand Colin, 1914.

Annuaire financier et économique du Japon. Quatorzième année, 1914. Tokio, 1 vol. in-4.

Monthly summary of commerce and finance. Of the United States, in 4, april 1914.

Censimeto degli opifici ee delle imprese industriali, al giugno. 1911, vol. II é III. Ministero di agricoltura, industria e commercio, officio del censimento, 2 vol. in-4.

Women in public Life, 1 vol. in-8. *Annales of the american Academy, of political and social science.* (Philadelphia.) U. S.

Annuaire international de législation agricole. Troisième année, 1913, 1 vol. in-8 de 1114 pages. Institut international d'agriculture, Rome.

Livre jaune. Ministère des Affaires étrangères. *Documents diplomatiques*, 1914. *La Guerre européenne*, 3e édition, in-8. (Librairie Hachette et Cie.)

The Establishment of Christianity and the Proscription of Paganism, by Maude Aline Huttmann, instructor in History in Barnard college, Columbia university. 1 vol. in-8. (Studies in history, Economics and public Law, Columbia University.) New-York.

The War and its Economic aspects, by W. J. Ashley;

How can war ever le right, by Gilbert Murray;

Might is right, by Walter Raleigh;

War against war, by A. D. Lindsay;

India and the war, by sir Ernest Trevelyan;

To the Christian scholars of Europe and America : a reply from Oxford to the german address to Evangelican Christians (Oxford pamphlets, each two pence.) (Humphrey Milford, London.)

Cours de méthode de science sociale. — IIIe *La nomenclature biens, mobiliers, salaire, épargne, famille*, par Paul Descamps. Un fascicule gr. in-8. (*La science sociale*, 56, rue Jacob.)

Union Scale of wages and hours of labor. 15 mai 1913. United states, department of Labor. (In-8 de 150 pages.)

Pro patria, causerie sur la Belgique faite au Victoria Hall, de Genève, par MAURICE KUFFERATH. — Lettre ouverte à M. William von Bode. Une broch. (Sonor, Genève.) (Se vend au profit des réfugiés.)

Annual statement of the Trade of the United Kingdom with foreign countries and British possessions 1913, vol. II et supplément vol. III (le 1er volume comprend le commerce par nature de marchandises; le second par pays.) (Wyman and sons, London.)

Statistical tables relating to British Dominions, colonies, possessions and protectorates, 1912. (Wyman and sons, London.)

Investor's four shilling year book for 1915. *Supplementary to the Financial Review of reviews, London.* 1 vol. gr. in-8 de 528 p. à 2 colonnes. (Il donne des détails complets et le bilan des principales valeurs cotées dans le Royaume Uni.)

L'Institution de caisses-maladie rurales. Motifs et propositions. 1 br. de 142 pages. (Brougg, secrétariat suisse des paysans.)

The economic strenght of Great Britain, by Harold Cox. In-8 de 8 p. (Macmillan and C°.)

The Enemy's trade and British patents, by sir CROYDON MACKS M. P. A. Pamphlet. (London, the Technical publishing C°.)

Banque hypothécaire de crédit commercial. Opportunité d'une pareille création, par F. BOURDIL, ingénieur des arts et manufactures. 1 br. in-8, (Journ. le *Génie civil.*)

Twenty Eight annual report on the statistics of manufactures for the year 1913 (the Commonwealth of Massachusetts, Bureau of statistics) (in-8).

Trattato di scienza della Finanza, par Vincenzo TANGORRA, professeur à l'Université de Pise. 1 vol. gr. in-8 de 884 pages. (Societa editrice libraria, Milan.)

Annual report on reforms and progress in Chosen (Korea). 1912-1913. 1 vol. in-4. Compiled by the government general of Chosen.

Etudes et documents sur la guerre ; br. in-8. Colin, éditeur. *Les Crimes allemands, d'après des témoignages allemands*, par J. BÉDIER. *La Violation de la neutralité belge et luxembourgeoise par l'Allemagne*, par A. WEISS. *Qui a voulu la guerre? Les Origines de la guerre, d'après les Documents diplomatiques*, par E. DURCKHEIM et E. DENIS.

Annuaire international de statistique agricole 1911 et 1912, publié par l'Institut international d'agriculture de Rome. 1 vol. gr. in-4. p. 624.

Les bases théoriques de la statistique internationale agricole, par UMBERTO RICCI. (Institut d'agriculture, Rome).

La Révolution industrielle et les origines de la protection légale du travail en Suède, par M. RAPPARD, professeur à l'Université de Genève. 1 vol. in-8. (Berne. Stœmpfol.)

Samuel Taylor and Reynard the fox, a study in anglo-german litterary rela-

tions, by L. A. WILLOUGHBY. 1 vol. in-8 de 42 p. (Hemphrey Milford Oxford university Press.)

Classificazione of decimale delle industrie. Ministero di Agricoltura, Industria e Commercio. Direzione generale della Statistica e del Lavoro, Roma. 1 vol. in-4 de 482 pages.

Essais sur l'impôt, par EDWIN SELIGMAN, professeur à l'Université de Columbia, traduction française d'après la huitième édition américaine, par Louis Suret. 2 vol. gr. in-8. 1914. (Giard et Brière, édit.)

Le delit de mensonge dans les sociétés par actions, 1 vol in-12. 1914. (Pierre Roger, édit., Paris.)

A text book on national Economy for use in schools, by A. G. CLARKE, late assistant lecturer at royal naval college Osborne. 1 vol. in-8. (P. S. King et Son ltd, London.)

Movimento della populazione nell anno 1912 (*Direzione generale della statistica e del lavoro*). 1 vol. gr. in-8 de 80 pages. Roma.

War and Lombard street, by HARTLEY WITHERS. 1 vol. in-8. London. Smith Elder and C°.

The Liberal year book por 1915. 1 vol. in-18, 412 pages. London. The Liberal publication departement.

The War and the central Powers, by MARK H. JUDGE. 1 broch. in-8. London. P. S. King et Son.

Jewish Immigration to the United-States from 1881 *to* 1910, by SAMUEL JOSEPH, instructor in the commercial High-Shool-Brookling-New-York. 1 vol. gr. in-8. Columbia University, New-York.

Le Gérant : FÉLIX ALCAN.

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN, PARIS

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

LES PROBLÈMES DE LA PAIX

M. Yves Guyot a fait le jeudi soir, 25 février, au *National Liberal Club Political and Economic Circle*, une communication ayant pour titre : *les Problèmes de la paix. Examen des principes de la paix à venir.*

La réunion devait être présidée par The Most Hon. Marquess of Lincolnshire[1] ; malheureusement, il fut atteint d'une attaque d'influenza. La réunion fut présidée par M. Georges Ledger, *Chairman of the Political and Economic circle.*

Nous donnons un résumé de l'exposé fait par M. Yves Guyot.

L'EMPIRE ALLEMAND

M. **Yves Guyot** remercie *le National Club Politicalan d Economical Circle* du grand honneur qu'il lui a fait en l'invitant à prendre la parole devant lui. Il connaît les objections que peut soulever le sujet qu'il a choisi ; n'est-il pas trop audacieux ? et on rappelle la fable de la peau de l'ours. Mais cet argument ne saurait le toucher, car l'union et la résolution des alliés met hors de doute la victoire finale. N'est-il pas prématuré ? Mais on doit préparer la paix comme les Allemands avaient préparé la guerre ; et il n'est pas trop tôt d'examiner les principes directeurs qui doivent diriger leur action. Ils ont fait la guerre pour arriver à une paix durable et non à une paix précaire avec des menaces permanentes de revanche et l'obligation ruineuse et angoissante de maintenir le régime détestable de la paix armée. Il a prouvé une fois de plus la fausseté de l'adage : *Si vis pacem, para bellum.* Quand plusieurs nations préparent cette action commune qui s'appelle la guerre, l'une d'elles, pour un motif ou pour un autre, finit toujours par la déchaîner.

1. Le Marquess of Lincolnshire est plus connu sous le nom de Charles Robert Eral Carrington, ancien gouverneur de la Nouvelle-Galles du sud, *president of Board of agriculture*, 1905-1911, *Lord Privy Seal*, 1911-1912.

Depuis que Charles-Quint, par l'héritage de sa mère Jeanne la Folle et de son père Philippe le Beau, devint à la fois l'héritier des rois catholiques et du saint Empire romain, les diverses nations de l'Europe ont essayé d'établir l'équilibre européen en ne se laissant pas absorber par un pouvoir unique. Les grands traités ont donné des solutions passagères et d'autres définitives. Le traité de Munster de 1648 a mis fin en réalité au saint Empire romain en reconnaissant l égalité des princes protestants et des princes catholiques et en ne laissant à l'Empereur que l'apparence du pouvoir. La paix d'Utrecht en obligeant le roi d'Espagne, petit-fils de Louis XIV, à renoncer à jamais au trône de France a forcé les Bourbons de renoncer à reprendre la tradition de Charles-Quint. Au congrès de Vienne de 1815, Talleyrand, représentant la France vaincue, essaya de mettre une borne aux excès de la force en invoquant le principe de la légitimité dans ces termes : « Le premier besoin de l'Europe est de bannir à jamais l'opinion qu'on peut acquérir des droits par la seule conquête. » Gentz, le secrétaire du Congrès, a déclaré que « le but réel du Congrès était le partage entre les vainqueurs des dépouilles du vaincu ».

La Prusse reprit l'ensemble des pays qu'elle possédait en 1806 et finit par obtenir la partie septentrionale de la Saxe avec 800 000 habitants, la Province rhénane qui comprend Cologne, Coblentz, Aix-la-Chapelle et Trèves, plus la Westphalie et quelques autres territoires, Dantzig, la Poméranie suédoise.

En 1796, l'Autriche avait perdu la Lombardie et gagné Venise; elle conserva Venise et s'avança jusqu'au Tessin. Elle rétablissait les grands ducs de la famille des Habsbourg à Florence, à Modène; elle donnait Parme à Marie-Louise.

Ces arrangements avaient abouti à des groupements dans lesquels il y avait un état prépondérant et des états subordonnés. Telles l'Autriche et ses provinces italiennes, la Russie et la Pologne, la Suède et la Norvège, la Hollande et la Belgique; la Prusse et une partie de la Saxe ainsi que la Province rhénane et la Westphalie. C'était préparer des conflits pour l'avenir.

Les révoltes des colonies espagnoles auraient dû entraîner l'action de la Sainte Alliance, et ce fut la crainte de cette intervention qui, en 1823, provoqua la déclaration de Monroe que « si une intervention de l'Europe se produisait contre les nouvelles républiques, les États-Unis ne pourraient en rester les spectateurs indifférents ».

En Europe, l'émancipation de la Belgique était une modification importante au Congrès de Vienne. La Grande-Bretagne et la France l'approuvèrent. La Pologne se souleva. La Russie occupa, en 1831, Cracovie, constituée en république indépendante en 1815; en 1836, l'Autriche la prit et la garda définitivement en 1846.

Les nationalités assujetties ne cessèrent de protester; l'Italie ne se résigna pas à la domination de l'Autriche, et les Magyars, d'un côté, les Slaves de l'autre demandèrent, en 1848, de ne pas être plus longtemps les sujets des Allemands d'Autriche.

Metternich dut quitter le pouvoir le 13 mai 1848. Un parlement, réuni à Francfort, se substitua à la diète sans la supprimer. Il fit une constitution, il offrit le titre d'empereur à Frédéric-Guillaume de Prusse qui le refusa. Mais la politique de la Prusse fut de rejeter l'Autriche en dehors de l'Allemagne. Quand Bismarck devint ministre, il affirma, dès 1862, son programme : « C'est par le fer et le sang que se fera l'unité germanique. » De là, les guerres du Danemark, la guerre de 1866 contre les États du sud et contre l'Autriche et enfin lui-même a dit de la guerre de 1870 : « J'étais convaincu que l'abîme qu'avait creusé au cours de l'histoire entre le sud et le nord de la patrie la divergence des sentiments de race et de dynastie ne pouvait être plus heureusement comblé que par une guerre nationale contre le peuple voisin (la France). »

Et cependant, lorsque Bismarck voulut, après la guerre contre la France, et malgré ses victoires, établir l'Empire d'Allemagne, il rencontra des résistances.

L'empereur ne reçut la couronne en 1871, ni d'une assemblée de princes, ni comme élu du peuple. Il la prit lui-même au palais de Versailles, sur les ruines de la France, au milieu de ses armées. L'Empire allemand est une œuvre de fer et de sang, selon la conception de Bismarck.

Dans son grand traité classique sur *le Droit public de l'Allemagne*, le professeur Labaud a défini l'Empire : « Une personnalité juridique de vingt-cinq membres. Les membres de l'Empire ne sont pas des citoyens, mais des états particuliers. » La conception de la Confédération germanique a survécu.

Les plénipotentiaires de ces Etats, au nombre de soixante et un, forment le Bundesrat.

Les membres du Bundesrat ne votent pas selon leur opinion individuelle, mais selon des instructions qui leur sont données. Ce sont les chargés d'affaires diplomatiques pour les autres états confédérés, accrédités auprès du roi de Prusse.

L'Empire d'Allemagne, malgré le Reichstag, n'est donc pas une nation ; c'est une confédération d'Etats, dont chacun a gardé une certaine autonomie et un certain particularisme.

Mais ils ont aliéné entre les mains du roi de Prusse, devenu l'Empereur allemand, la direction des affaires étrangères et la direction des affaires militaires. Le Kaiser se considère comme un souverain absolu tenant sa couronne du droit divin comme roi de Prusse, et il agit comme tel.

La distinction entre le roi de Prusse, autocrate de l'Allemagne et le peuple allemand n'est pas subjective ; c'est la condition même de la constitution de 1871.

En 1814, quand les alliés entrèrent à Paris, Napoléon abdiqua à Fontainebleau ; ils ne traitèrent pas avec lui. Après le retour de l'île d'Elbe, ils déclarèrent qu'ils ne traiteraient pas de la paix avant que Napoléon ne leur fût livré. Ces précédents autorisent les alliés à ne traiter avec aucun membre de la famille des Hohenzollern.

Il préside le Bundesrat comme roi de Prusse. Or, l'œuvre qu'il s'agit de faire, c'est de détruire la mainmise de la Prusse sur l'Empire allemand. Les alliés devront se servir de sa constitution pour la retourner contre lui et prendre la résolution de ne traiter qu'avec les représentants des Etats allemands au Bundesrat, ceux de la Prusse exclus.

Tel doit être le premier article des préliminaires de paix. Est-il impossible? L'autocratie du Kaiser avait donné aux Allemands l'illusion de la sécurité et l'orgueil du prestige ; et destructeur de la sécurité pour tous les autres peuples, il ne pouvait réaliser l'étrange prétention de la donner à l'Allemagne. Ce sentiment, pas plus que le prestige, ne survivra à la défaite.

Mais, dans la manière dont les alliés devront traiter avec l'Empire allemand, ils devront poser le principe que Wellington mettait au premier plan : Faire la guerre à l'État, non aux particuliers.

Pour assurer une paix définitive, il faut rassurer les paysans, les propriétaires, les industriels allemands sur les intentions des alliés. Ils devront proclamer bien haut et agir en conséquence qu'ils ne veulent pas les ruiner, qu'ils n'ont pas la prétention d'anéantir une population de 68 millions d'habitants, qu'ils n'ont pas l'intention de s'ingérer dans les affaires intérieures qui actuellement relèvent des Etats ; qu'ils ne veulent modifier que la constitution impériale qui, donnant tout pouvoir au Kaiser a, depuis quarante ans, tenu le monde dans une angoisse continue, écrasé toutes les nations sous les charges militaires et a abouti à la guerre actuelle.

Dès les préliminaires de paix, la Prusse devra être ramenée aux limites qu'elle avait avant les partages de la Pologne de 1772 et de 1795 et avant 1815 : la Province rhénane et la Westphalie devront être déclarées États autonomes ; la partie de la Saxe prise alors par la Prusse devra être rendue à la Saxe ; et les annexions faites par la Prusse en 1866, devront être considérées comme nulles. Francfort devra redevenir ville libre.

Par ces mesures on doit essayer :

1° D'enlever à la Prusse l'hégémonie politique de l'Allemagne ;

2° D'établir un équilibre européen tel qu'il ne risque plus d'être troublé par la volonté d'un chef d'Etat.

Les résistances auxquelles on se heurtera seront proportionnées à la

force des armées. Si l'armée allemande est détruite et désorganisée, comme elle l'était après Iéna, cette œuvre pourra être accomplie.

Aura-t-elle des chances de durer? L'histoire de l'Allemagne après la paix de Lunéville, la paix de Presbourg et la paix de Tilsitt nous le prouve. Si Napoléon n'avait pas détruit par le mépris l'autorité même des rois et princes qu'il faisait, s'il n'avait pas introduit la conscription dans les pays de la Confédération du Rhin et s'il n'avait pas entraîné les soldats ainsi levés périr en Russie, si par le blocus continental il n'avait pas privé les Allemands de tabac et de sucre, ils auraient très bien accepté leur situation. La Province rhénane avait été complètement francisée.

La force des alliés actuellement, c'est de n'avoir pas d'ambitions territoriales en Allemagne. En dehors de la restitution de l'Alsace et de la Lorraine et de la petite bande de territoire qui fut accordée aux exigences de la Prusse au dernier moment en 1815, la France ne doit rien demander en Europe. Il ne peut être question de donner des annexions à la Belgique. La Province rhénane a sept millions d'habitants, presque le chiffre de la population de la Belgique. Il n'y aura qu'une question à régler entre elle et le Luxembourg.

La question du Danemark et des duchés sera à remettre au point : et le canal de Kiel devra être neutralisé, placé sous un régime analogue à celui du canal de Suez. Le prochain traité doit compléter le traité de 1859 qui a affirmé la liberté des détroits qui relient la Baltique à la mer du Nord. Frédéric II a conquis la Silésie sur Marie-Thérèse, la Prusse a reçu le duché de Posen en 1815. Par ses appels aux chevaliers de l'Ordre Teutonique et par les mesures prises pour refouler les Polonais, le Kaiser a traité les Polonais en ennemis. Il a reconnu que le gouvernement prussien n'avait pas su les assimiler.

Au début de la guerre, l'empereur de Russie a promis la reconstitution d'une Pologne autonome. Elle comprend le duché de Posen à coup sûr et devrait comprendre une partie de la Silésie. Avant le partage de 1772, les bouches de la Vistule et Dantzig appartenaient à la Pologne et devraient lui revenir ainsi que Cracovie et la Galicie jusqu'à la rivière San.

La reconstitution du Royaume de Pologne aurait le grand avantage d'établir entre la Russie et la Prusse un état tampon. Il enlèverait aux Prussiens l'argument du croquemitaine slave.

L'AUTRICHE-HONGRIE

L'Autriche-Hongrie est peuplée de 51 millions 400 000 habitants, y compris la Bosnie et l'Herzégovine. La répartition de la population d'après les langues faite en 1910 donne les résultats suivants : Alle-

mands, 12 millions, dont 2 millions dans la Transleithanie ; et Magyars, 10 millions, tous dans la Transleithanie.

On sait qu'à la suite des défaites de l'Autriche en 1859 et en 1866, intervint le Compromis de 1867, en vertu duquel la Hongrie a un régime autonome et l'Empereur d'Autriche est roi de Hongrie. Il en résulte un régime qu'on appelle le Dualisme : les Hongrois, ne représentant pas la moitié de la population de la Transleithanie, gouvernent 3 millions de Roumains et plus de 5 millions de Slaves. Jamais ils n'ont essayé de les assimiler. Ils les ont toujours traités comme des sujets inférieurs et hostiles. Les Allemands ont donné une certaine autonomie aux 5 millions de Polonais de Galicie, mais ils ont traité en sujets conquis les 3 500 000 Ruthènes, les 6 500 000 Tchèques, Moraves et Slovaques, les 3 500 000 Croates et Serbes, les 1 250 000 Slovènes. Jamais ils ne sont parvenus à les assimiler.

Depuis que le comte Andrassy remplaça M. de Beust à la fin de 1871, la Hongrie a eu une influence sur les affaires communes disproportionnée à sa part contributive. Les Hongrois doivent leur situation privilégiée à la victoire des Allemands à Kœnigratz. Le comte Andrassy, en concluant, en 1879, une alliance offensive et défensive avec l'Allemagne, lui manifestait sa reconnaissance et forçait l'Autriche de s'unir à elle pour la remercier de sa défaite. A l'origine de la guerre actuelle, le premier ministre de Hongrie, le comte Tisza, a joué un rôle beaucoup plus actif que le comte Berchtold, et il a remplacé celui ci par un Hongrois qui n'est qu'un agent de sa politique, le baron Burian.

Toutes les nations slaves et roumaines n'ont cessé de réclamer leur indépendance. Toutes détestent les Allemands et les Magyars. Les Roumains de la Transylvanie et de la Bukovine demandent d'être rattachés à la Roumanie, les trois millions cinq cent mille Ruthènes demandent à être rattachés à la Russie; les Bohêmes, Moraves et Slovaques peuvent former un royaume de Bohême; la Croatie et la Slavonie, quoique catholiques, paraissent prêtes à se rattacher à la Serbie pour constituer une grande Serbie.

L'Autriche-Hongrie n'est composée que de peuples hostiles entre eux. Ils ne sont unis par aucun lien de sympathie. La monarchie austro-hongroise n'est qu'un gouvernement et une armée. On sait la parodie de régime parlementaire qui s'y joue. Les antagonismes de races y tiennent un rôle prééminent. Les hommes d'État autrichiens consacrent la plus grande partie de leurs efforts à opposer, les unes contre les autres, les diverses nationalités.

Ces nationalités, qui n'ont pu être absorbées ni par les Magyars ni par les Allemands d'Autriche, doivent recouvrer leur indépendance, les unes pour constituer des États, comme la Bohême; les autres pour

s'annexer aux nations voisines, la Pologne, la Russie, la Roumanie, la Serbie.

Aux amalgamations par la force, les traités de 1915 doivent substituer des groupements volontaires. Le démembrement de l'Empire d'Autriche est une conséquence de la politique agressive et envahissante des Habsbourg.

Le comte d'Ærenthal, par l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, a violé le traité de Berlin de 1878. Il a provoqué la guerre des Balkans, en 1912, avec l'espoir que les Turcs triompheraient de la Ligue Balkanique. Il entendait intervenir alors pour prendre l'hégémonie politique des Balkans. Après la défaite des Turcs, l'Autriche-Hongrie jeta les Bulgares contre les Serbes. Les Bulgares furent vaincus et provoquèrent l'alliance de la Roumanie à la Serbie. Elle a voulu constituer l'Albanie contre la Serbie, le Monténégro et l'Italie. D'après la révélation de M. Giolitti, dès 1913, elle voulait faire contre la Serbie la guerre dont elle a attribué, en 1914, la cause à l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand.

Mr Henry Wickham Steed, dans son livre *la Monarchie des Habsbourg*, a démontré que le gouvernement austro-hongrois a conservé la tradition de Metternich. C'est le type du gouvernement par la police, sans scrupules sur les moyens pour arriver à son but, comme le prouvent le procès à Zagreb, en 1907, de cinquante-trois Slaves du Nord accusés de haute trahison, et le procès en 1909 du docteur Friedjung, où il fut démontré qu'il avait lancé une accusation de haute trahison contre des membres de la coalition serbo-croate sans autre preuve qu'un faux fabriqué à la légation austro-hongroise de Belgrade.

Le gouvernement austro-hongrois a fait une politique qui est un défi à toute conception raisonnable. Il a l'horreur, la terreur et le mépris des Slaves, et en s'emparant de la Bosnie et l'Herzégovine, il a annexé 1 800 000 Slaves aux 20 800 000 qui existaient déjà dans la Monarchie austro-hongroise.

Il a fait la guerre actuelle pour détruire la Serbie; et il a rendu nécessaire la constitution d'une plus grande Serbie. Les Slovènes ont réclamé, après 1867, la formation d'un royaume de Slovénie ou d'Illyrie qui aurait compris Trieste, l'Istrie, Gorica, Gradisca, la Carniole, la Carinthie méridionale, la Styrie méridionale. La plus grande Serbie pourra être une confédération de ces divers pays.

Faut-il s'effrayer de la constitution d'une plus grande Serbie? Y a-t-il péril slave?

Le panslavisme, c'est la politique de l'Autriche-Hongrie qui l'a créé contre elle. En menaçant sans cesse, en traitant en ennemie la Serbie, elle l'a poussée à réclamer l'appui de la Russie. Ce n'est pas la Russie qui a institué la politique panslaviste. Elle y a été entraînée.

Plus l'Etat serbe sera fort, plus il sera indépendant. La Bulgarie qui doit son existence à la Russie, a donné la preuve excessive qu'elle entendait ne pas être un satellite de la Russie.

La constitution d'une forte Roumanie, à laquelle la Russie devrait rendre la partie de la Bessarabie qu'elle a prise en 1878, constituerait un état tampon entre la Serbie, la Bulgarie et la Russie.

Pourquoi s'acharner à conserver comme grande puissance un État qui, ayant montré son incapacité dans l'intérieur de ses frontières, n'a cessé de troubler le monde par ses ambitions, ses craintes et ses haines?

Le démembrement de la monarchie austro-hongroise est réclamé par la majorité des personnes qui en font partie. En ce moment le comte Tisza et le baron Burian, en mettant la main sur le gouvernement austro-hongrois, détruisent eux-mêmes le dualisme; car ils subordonnent Vienne à Budapest.

L'ITALIE ET L'AUTRICHE

On a dit que M. de Bulow, ambassadeur extraordinaire auprès du gouvernement italien, avait été chargé de lui offrir la promesse du Trentin en échange de sa neutralité. Il est possible que l'Allemagne fût généreuse aux dépens de l'Autriche. Il est possible même que les ministres hongrois qui dirigent actuellement la monarchie austro-hongroise fassent facilement abandon du Trentin, tandis qu'ils tiennent beaucoup à la Transylvanie. Mais la générosité de M. de Bulow ne peut être qu'une promesse : que vaudrait-elle au moment des préliminaires de paix?

Si l'Italie veut s'assurer le retour du Trentin, elle doit entrer dans la lutte. Mais la question de Trieste et des ports de la Dalmatie reste très délicate. Les Italiens représentent à Trieste, l'activité, l'intelligence et la fortune, mais ils ne sont qu'une minorité. De même à Fiume qui est le port de la Hongrie et qui doit être le port de la Croatie et de la Slavonie. Les petits ports de la Dalmatie ont des consonnances italiennes, mais la Dalmatie est slave. Il y a là des problèmes délicats qui impliquent des solutions d'espèces.

CONSTANTINOPLE ET LES COLONIES

Lord Derby disait, en 1875 : « Nous avons, il y a vingt ans, par le traité de Paris, garanti à l'homme malade qu'il ne serait pas tué, — nous n'avons pu le garantir qu'il ne se suiciderait pas. »

Malgré tous les efforts faits, il a fini par se suicider. Il est fâcheux qu'on ait essayé de le maintenir en vie pendant si longtemps. On aurait probablement évité la guerre actuelle, si, en 1878, on n'avait

pas obéi à une formule qui n'avait plus de raison d'être. Comme le fait remarquer le *Spectator*, la possession de Constantinople ne donne pas l'empire du monde. Constantinople n'est pas l'étape d'une des grandes routes du monde, mais elle est la porte de la mer Noire. Il est absurde qu'un gouvernement qui n'est qu'une anarchie puisse subordonner à ses caprices les relations de la Russie à celles du reste du monde. Il n'y a qu'une solution : Constantinople doit être occupée par les Russes ; le régime des détroits doit être analogue à celui du canal de Suez.

Quant à l'Empire turc, il doit être divisé de la manière suivante : la vallée de l'Euphrate et l'Arabie à la Grande-Bretagne, la Syrie et les lieux saints à la France, l'Arménie et les rives de la mer Noire et des détroits à la Russie, les îles de la mer Egée à la Grèce.

On pouvait se demander, avant l'alliance de la Turquie avec l'Allemagne et avant la proclamation de la guerre sainte, si le Sultan, entouré d'honneurs, garderait son rôle de khalife suprême de l'Islam et continuerait à résider à Constantinople sans pouvoir temporel, comme le pape à Rome.

Les colonies allemandes, qui ne pourraient être que des occasions de conflit, feront retour à la Grande-Bretagne, à la Belgique et à la France. Cette solution ne doit pas être considérée comme constituant des annexions territoriales, mais comme une garantie de paix.

Les programmes exposés par le kaiser, au moment de la guerre, prouvent que ses préoccupations coloniales en ont été un des facteurs. Ce facteur doit disparaître.

Le désintéressement territorial en Europe de la Grande-Bretagne, de la France et de la Russie est une garantie de leur entente dans le règlement des affaires mondiales, soulevées par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Ces trois puissances ont fait la guerre pour avoir la paix et pour l'assurer à l'Europe.

L'INDEMNITÉ DE GUERRE

Des publications allemandes ont déclaré, depuis plusieurs années, que l'Allemagne victorieuse devait demander 30 milliards à la France ; les Allemands considéraient que la guerre devait avoir un double résultat ; les enrichir et ruiner leurs adversaires. C'est la conception de la vieille politique de brigandage.

L'indemnité de 5 milliards, payée par la France à l'Allemagne, ne l'a pas enrichie. La guerre actuelle prouvera une fois de plus que la guerre est une industrie qui ne fait pas ses frais.

Les alliés devront réclamer une indemnité de guerre, non pas pour

s'enrichir, ni pour ruiner les Allemands, mais à titre de dommages-intérêts.

L'article 3 de la Convention de La Haye de 1907 est ainsi conçu : « La partie belligérante qui violerait les dispositions dudit règlement sera tenue à une indemnité. Elle sera responsable de tous actes commis par les personnes faisant partie de la force armée. » C'est le texte même proposé par la délégation allemande.

Ils évalueront les charges que leur auront imposées les Allemands et les Austro-Hongrois en leur déclarant la guerre et la valeur des destructions résultant de procédés qu'ils emploient. L'indemnité de guerre n'aura pour eux que le caractère d'une réparation. Plus la guerre se prolongera, plus cette réparation devra être élevée.

La Belgique devra recevoir une large part qui réparera en partie ses désastres; si forte que soit cette indemnité, elle ne suffira jamais à compenser les ruines résultant d'une longue occupation du pays et les ravages accomplis. Les pertes humaines ne se payent pas. Les douleurs morales n'ont pas de prix.

LA LIMITATION DES ARMEMENTS

On parle de palliatifs pour réduire nos ennemis à l'impuissance : limitation du nombre des armées. Napoléon avait limité le chiffre de l'armée de Prusse à 42000, et ce fut cette limitation qui donna à Stein l'idée d'organiser la landwehr; elle prépara le formidable instrument de guerre avec lequel l'Allemagne a écrasé la France en 1870. Après Wagram, Napoléon avait aussi limité l'armée d'Autriche à 160000 hommes. La suppression de cette clause fut une des conditions de son mariage avec Marie-Louise.

Quelle importance a la limitation des armements, quand l'invention d'un nouvel engin, comme le sous-marin, peut compenser la limitation de la construction de gros vaisseaux? Que signifie la destruction des forteresses quand des ouvrages en terre, mobiles, couverts par des fils barbelés, peuvent présenter une résistance plus efficace que les défenses fixes?

De pareilles limitations impliquent, de la part des Etats étrangers qui les imposent, un droit de contrôle et de police sur les Etats qui y sont soumis, incompatible avec leur indépendance ; et de ces Etats vassaux, elles font des révoltés. Les alliés ne peuvent prendre la responsabilité de surveiller, d'une manière permanente, les 120 millions d'Allemands et d'Austro-Hongrois.

Ce ne sont pas les effets de la guerre qu'il faut essayer de détruire : ce sont ses causes ; et cette destruction ne peut être que politique.

Elle implique la dissolution des Etats agresseurs : le démembrement de l'Empire allemand et de l'Empire austro-hongrois.

QUI A QUALITÉ POUR TRAITER

Les belligérants seuls sont compétents pour traiter la paix. On a fait des propositions pour remettre la conclusion de la paix à une ligue de neutres ; et on a invoqué les noms de quarante Etats qui ont signé une Convention de La Haye.

Mais ces neutres ont prouvé leur impuissance ou leur indifférence en ne prenant pas part à la lutte. Ils ont continué, après la violation de la neutralité de la Belgique, après la constatation de la violation des pratiques de la guerre déterminées par la Convention de 1907, à entretenir des relations avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Ils ne présenteraient donc aucune autorité pour faire exécuter les clauses du traité qu'ils élaboreraient.

Qu'on ne vienne pas opposer à la compétence des belligérants la règle que nul ne doit être juge et partie dans sa propre cause ; hélas ! dans le passé tous les traités conclus ont eu ce caractère. Les alliés savent ce que leur a coûté la guerre ; la plus grande garantie de paix, c'est qu'ils mettent leurs agresseurs dans l'impossibilité de la recommencer.

CONCLUSIONS

1° Une paix définitive ne peut être conclue qu'après la destruction de l'armée austro-hongroise et de l'armée allemande.

2° Les belligérants seuls prendront part au Congrès de la paix, à l'exclusion des neutres.

3° Ne sera admis pour représenter l'Allemagne aucun membre de la famille Hohenzollern ; le traité devra être conclu avec les Etats de l'Allemagne, représentés au Bundesrat à l'exclusion de la Prusse.

4° Toutes les considérations devront être subordonnées à cet objet : élimination des causes de guerre.

L'Empire allemand n'est pas le résultat de contrats ; il a été « établi par le fer et par le sang », selon la formule de Bismarck, qui l'a mise en œuvre dans les guerres de 1864, 1866, 1870.

L'Empire allemand ne forme pas un Etat. Il n'est qu'une agglomération d'Etats opérée par la force.

Les alliés doivent détruire la constitution de 1871 qui a fait de l'Empereur, quoique simplement, *primus inter pares*, le maître

absolu de la politique extérieure et des forces militaires de l'Empire allemand.

Des groupements par affinité pourront se reconstituer ensuite, de manière que les pouvoirs ne résultent pas de la conquête ou de la force, mais soient l'expression de la volonté des individus.

Les alliés ne doivent s'occuper de la politique intérieure de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie qu'au point de vue de la sécurité internationale.

5° Ils doivent affirmer le principe que la guerre a lieu entre États et non de personnes à personnes, et ils doivent faire en sorte que les populations n'aient rien à craindre ni au point de vue matériel, ni au point de vue de leurs institutions locales, ni au point de vue de leurs coutumes. Les alliés n'ont pas la prétention féroce de supprimer cent vingt millions d'habitants de la surface de l'Europe ni celle de les réduire en esclavage ni même en servitude.

6° Une indemnité de guerre sera payée; mais elle pourra être gagée en grande partie par les chemins de fer de l'État; et les économies de dépenses militaires qui résulteront de la paix en compenseront la charge pour une autre partie.

7° Les alliés doivent affirmer leur désintéressement au point de vue territorial. La reprise de l'Alsace-Lorraine n'est pas une acquisition. Le duché de Posen, Dantzig, les bouches de la Vistule, une partie de la Silésie, la Galicie jusqu'à la rivière San doivent former la Pologne autonome. Les Ruthènes, en majorité dans la Galicie au delà de la rivière San, doivent rejoindre les Petits Russiens, mais la Russie doit rendre à la Roumanie les parties de la Bessarabie qu'elle s'est attribuée en 1878.

8° La prééminence des Hongrois dans la Monarchie austro-hongroise, depuis 1871, a subordonné sa politique à celle de l'Empire allemand. La présence du comte Tisza comme premier ministre de Hongrie et du baron Burian comme ministre des Affaires étrangères et président du conseil commun des ministres, prouve que le dualisme, institué en 1867, a été remplacé par la transposition du pouvoir de Vienne à Budapest. Les gouvernants de l'Autriche-Hongrie en affirment eux-mêmes le démembrement. Elle n'est qu'un gouvernement et une armée; le gouvernement est faussé, l'armée est détruite.

Les Tchèques de Bohême et les Slaves de Moravie avaient obtenu, en 1860, la promesse de leur autonomie. En éliminant les Allemands, ils ont prouvé leur vitalité. Ils peuvent constituer un État indépendant.

Les Slaves du Sud, les Croates, les Slovaques doivent être affranchis du joug hongrois et constituer, avec la Serbie, une plus grande Serbie.

Les Roumains de la Transylvanie et du Banat doivent retourner à la Roumanie.

Les Hongrois formeront une nation distincte et les Allemands de l'Autriche en formeront une autre, à moins que ceux-ci ne se réunissent à la Bavière.

9° Dans les réorganisations, les alliés devront tenir compte des groupements dits nationalités, mais sans y attacher l'importance factice que lui a donné une certaine anthropologie politique, qui n'a rien de scientifique.

10° Constantinople appartient à la puissance européenne qui a le plus d'action sur les Turcs au pouvoir. Les derniers événements ont prouvé que le Bosphore doit être traité comme tous les détroits et déclaré libre en vertu d'une convention analogue au traité de Constantinople qui garantit la liberté du canal de Suez.

L'importance politique et économique de Constantinople n'existe que pour la mer Noire; et son occupation par la Russie ne rencontre plus les objections contre lesquelles elle se heurtait.

11° Le démembrement de la Turquie est une conséquence forcée de l'alliance germano-turque.

12° Le Kaiser a déclaré que sa politique coloniale était un des facteurs de la guerre actuelle; les colonies allemandes doivent être réparties entre la Grande-Bretagne, la France et le Japon.

13° Un traité que nul pouvoir n'est chargé d'appliquer est violé impunément; on l'a bien vu pour le traité de Berlin de 1878. Dans l'état actuel, les alliés seuls pourront assumer la responsabilité de l'application des traités qui mettront fin à la guerre actuelle.

Le problème difficile à résoudre sera à la fois de les faire respecter et, en même temps, de maintenir l'indépendance réciproque des nouveaux Etats.

Tels sont les principes généraux que nous invoquons pour présider aux traités de 1915, qui ne doivent pas être une œuvre de vengeance et de rapacité, mais une œuvre de paix et de justice. Les gouvernements alliés qui les concluront doivent faire œuvre non de passion, mais de prévoyance.

A cette communication, assistaient un certain nombre de membres du Parlement et ont pris part à la discussion, the Rt. Hon. Sir Alfred Mond, MM. J.-W. Moden, J.-C. Wedyerood, Bertram S. S. Straus, ancien membre du Parlement; MM. Aylmer Maude, traducteur de Tolstoy; G. W. Johnson, auteur de la *Vie de Joséphine Butler*; le docteur V. H. Rutherford; A. G. Gardiner, directeur du *Daily News*; Sir Robert Edgcumbe, Arthur A. Spokes, recorder of Reading, etc.

M. Yves Guyot a groupé les diverses questions et objections de la manière suivante :

Un des orateurs a dit que les petites nationalités n'offraient pas plus de garanties de paix que les grandes. La guerre de Piloponèse vient à l'appui de cette thèse; et on pourrait invoquer l'exemple du Monteneque qui, en 1912, est le premier parti en guerre contre la Turquie. Mais ce ne sont ni la Belgique ni la Suisse, ni les Pays-Bas qui, depuis plus de quarante ans, ont tenu le monde dans l'anxiété de la guerre : et ce ne sont pas ces pays qui ont déchaîné la guerre actuelle. Si les petites nationalités des Balkans ont fait la guerre, c'était afin d'achever de se libérer de la tyrannie turque qui a pesé sur elles. Elles y ont résisté, elles ont maintenu leur personnalité; elles ont fait preuve de vitalité, après avoir subi une oppression séculaire; et cela seul légitime leur action. Mais il y a d'autres nations qui restent subordonnées à d'autres et sont traitées en sujettes. Ces nations ont su résister aussi elles. En 1860, l'empereur d'Autriche avait promis aux Tchèques la reconstitution du Royaume de Bohême. Il a manqué à cet engagement. Le compromis de 1867 a affranchi les Magyars de la tyrannie des Allemands de Vienne : mais ils ont employé le pouvoir qu'ils en ont acquis à tyranniser les Slaves et les Roumains qui se trouvent dans la Transleithanie. Ils ne sont pas parvenus à détruire ces nationalités, dont la résistance aux efforts faits pour les annihiler constitue leur droit à l'indépendance. C'est en le leur reconnaissant, dans les limites les plus larges, celles qui approchent le plus de l'idéal poursuivi par elles avec tant de persévérance à travers des souffrances dont nous ne pouvons nous faire une idée, qu'on peut espérer arriver à une paix définitive.

M. Yves Guyot insiste sur ce fait qu'il ne s'agit pas de découper l'Europe, selon les convenances personnelles de tel ou tel prince, comme il fut fait en 1815 au congrès de Vienne : mais telles et telles organisations politiques se sont condamnées elles-mêmes, en prouvant par leurs procédés que leur existence était incompatible avec la sécurité des autres peuples, en démontrant en même temps leur incapacité d'établir un lien moral entre les diverses populations, réunies par contrainte, mais antipathiques les unes aux autres. Leurs gouvernants, par les moyens qu'ils emploient, en avouent eux-mêmes l'impuissance; et ils vont jusqu'à travailler eux-mêmes à leur dissolution, comme le font, en Autriche-Hongrie, le comte Tisza et le baron Burian. Ces organisations politiques doivent disparaître pour assurer la paix. Les nationalités qu'elles étouffaient et qui, en leur résistant, ont prouvé leur vitalité, ont droit à une existence propre. Voilà l'œuvre à faire. Elle ne doit pas être factice : elle doit être le résultat des situations établies dans l'histoire.

L'un des orateurs paraît avoir eu quelque scrupule relativement à la reprise de l'Alsace-Lorraine par la France. Mais l'Alsace-Lorraine est un exemple frappant à l'appui de la thèse soutenue par M. **Yves Guyot.** Depuis quarante-quatre ans, les Allemands la possèdent. Ils n'avaient pas, pour assimiler les Alsaciens, l'obstacle de la langue. Loin de rien gagner, ils ont agi de telle sorte qu'actuellement le français est plus répandu en Alsace qu'avant 1870. Les Allemands, en prouvant leur incapacité d'assimilation, ont, par cela même, proclamé le droit de la France de libérer les Alsaciens-Lorrains du joug qu'ils ont subi sans s'y être jamais résignés.

On a parlé de plébiscites. L'un des orateurs a déjà réfuté l'idée de ce système simpliste et mécanique, chère à Napoléon III. Qui tient les urnes le jour du vote ? Qui en garantit la sincérité ? Les votants sont-ils libres ? Et les votants d'aujourd'hui peuvent-ils engager l'avenir perpétuel ? Bien au-dessus de ce système, est la constatation des aspirations traditionnelles qui lient tel ou tel groupe d'hommes et le dissocient de tels ou tels autres groupes.

M. **Yves Guyot** a été étonné qu'on ait parlé de Constantinople comme si la capitale de l'Empire ottoman présentait quelque analogie avec Londres ou Paris. Constantinople est une ville internationale où il y a, sans doute, des Turcs, mais où il y a aussi des Grecs, des Arméniens et toute une population cosmopolite. Le gouvernement turc n'a jamais été que le rendez-vous de toutes les intrigues européennes. Il a été un foyer de conflits entre les grandes nations, soigneusement entretenu par des politiques turcs, comme Abdul-Hamid. Dès 1889, date de la Convention pour les chemins de fer d'Anatolie, le Sultan se laissa germaniser et les Jeunes Turcs ont hérité de cette tradition. Un gouvernement, qui ne se décide pas lui-même, mais qui est le subordonné d'un autre, a démontré son incapacité d'existence en même temps que son danger pour les nations dont son tuteur est l'adversaire. La Turquie est encore moins une nation que l'empire allemand ou l'Autriche-Hongrie. Sa dissolution est un fait accompli depuis longtemps. L'erreur de la diplomatie des grandes nations européennes, surtout de l'Angleterre et de la France, a été de ne pas en prendre son parti et de ne pas agir en conséquence.

Maintenant Enver Pacha a posé la question de telle sorte, qu'une solution est nécessaire ; et il n'y en a qu'une possible : le libre passage du Bosphore et des Dardanelles. La nation la plus intéressée à ce passage, c'est la Russie. Vouloir l'assurer par un condominium, ce serait y installer un nouveau foyer d'agitations et d'intrigues. Quels que puissent être les défauts du gouvernement russe, cependant c'est un gouvernement, tandis que le gouvernement turc n'était qu'une anarchie.

Quant à M. Straus, il a été très effrayé de la ruine de l'Allemagne et il craint qu'elle n'ait pas de ressources suffisantes pour payer l'indemnité de guerre. Au mois d'octobre 1913, la dette de l'Empire allemand portant intérêt, était de 4 897 millions de marks (6 milliards de francs) : celle de la Prusse, d'après le budget de 1914, était de 10 355 millions de marks (soit 13 milliards de francs). Certes la guerre a augmenté la dette allemande ; mais l'Allemagne ne sera pas dépourvue de ressources après la guerre, et nous espérons qu'étant donnée sa réorganisation, elle pourra faire de sérieuses économies sur ses dépenses militaires et navales.

Nous faisons la guerre pour avoir la paix. Voilà la conviction dont il est nécessaire que, du côté des alliés au moins, chaque plénipotentiaire soit profondément pénétré.

LES CAUSES DE LA GUERRE[1]

2e PARTIE : *Les causes économiques.*

X. — Caractère du commerce franco-allemand.

L'article 11 du traité de Francfort a soumis « la France et l'Allemagne au régime du traitement réciproque sur le pied de la nation la plus favorisée ». Il ne visait cette condition que pour six nations, l'Angleterre, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, l'Autriche, la Russie. L'Allemagne a étendu la clause de la nation la plus favorisée à plus de quarante nations parmi lesquelles se trouvent la république de Saint-Marin et les îles d'Hawaï.

Des protectionnistes français furent très émus de cette extension. Je continue à ne pas comprendre leur émotion.

Les chiffres définitifs du commerce de la France de 1913 n'ont pas encore été publiés, quoiqu'ils eussent dû l'être avant juillet dernier, si l'administration avait suivi une habitude qu'elle n'a conservée que quelques années à une époque déjà lointaine.

Je prends les chiffres du commerce de la France de trois années avec les peuples qui sont ses principaux clients et fournisseurs de manière à montrer la place qu'occupe le commerce allemand dans son commerce total.

Je choisis l'année 1903, parce qu'elle précède de dix ans 1912 et l'année 1907, parce qu'elle a présenté une activité exceptionnelle.

1. Voir le *Journal des Economistes*, août, septembre, octobre, novembre, décembre, janvier.

Voici, à ces trois dates, le mouvement de nos importations avec nos principaux fournisseurs.

	1903.	1907.	1912.
	—	—	—
	(Millions de francs.)		
Royaume-Uni	556	883	1 048
Allemagne	444	638	999
États-Unis	540	671	890
Belgique	325	427	541
Russie	302	271	432
Indes anglaises	245	360	356

Voici, à ces trois dates, le mouvement de nos exportations avec nos grands clients :

	1903.	1907.	1912.
	—	—	—
	(Millions de francs.)		
Royaume-Uni	1 192	1 369	1 361
Belgique	631	860	1 143
Allemagne	513	650	822
États-Unis	254	395	431
Suisse	241	352	406
Italie	172	352	302

Les importations d'Allemagne en France ont augmenté de 125 p. 100; les exportations de la France en Allemagne ont augmenté de 60 p. 100; mais les exportations du Royaume-Uni ont augmenté de 88 p. 100, tandis que nos exportations n'ont augmenté que de 14 p. 100.

Si nous contrôlons les chiffres de la douane française par les chiffres de la douane allemande, nous trouvons que le commerce de la France avec l'Allemagne, à ces trois dates, a été en millions de marks :

	1903.	1907.	1912.
	—	—	—
Importations	306,2	453,6	552,2
Exportations	253,2	449,1	689,4

D'après les chiffres allemands, notre exportation en Allemagne aurait augmenté de 81 p. 100 au lieu de 60, et nos importations d'Allemagne auraient augmenté de 174 p. 100. Si nous convertissons les marks en francs (au pair de 1 fr. 23), nous trouvons que le chiffre des exportations d'Allemagne en France s'élève à 847 millions de francs, tandis que le

chiffre de nos douanes n'accuse que 822 millions de francs. Habituellement, le chiffre du pays importateur est toujours plus élevé que le chiffre du pays exportateur, pour deux motifs : 1° l'objet exporté n'intéresse pas le douanier qui, étant, avant tout, un agent fiscal, ne demande pas à visiter la malle du voyageur qui sort; 2° il se contente de la valeur déclarée sans la vérifier; et cette valeur est celle du prix *fob*, franco bord, tandis que celle de la valeur importée est celle du prix *cif*, qui comprend des frais de transport et d'assurance. Pour expliquer cette différence, nous devons supposer que la France a été considérée comme le lieu de destination d'un certain nombre d'objets déclarés à la sortie, tandis qu'ils n'ont fait que transiter.

Quels ont été les objets des importations qui ont causé l'augmentation de ces chiffres?

Voici les chiffres de la douane française :

	1903.	1907.	1911.	1912.	1913.
	—	—	—	—	—
Houille	40,2	83,9	118,3	150,3	159,5
Machines et mécaniques	32,9	76,7	131,9	131,9	134,0
Céréales (grains et farines)	»	»	52,1	25,7	94,3
Pommes de terre	»	»	22,7	11,4	11,4

De 1903 à 1912, l'augmentation de l'importation de la la houille, des machines et des céréales, est de 310 millions sur une augmentation totale de 555 millions. Elle représente 56 p. 100 de cette augmentation.

Sur les quatre produits, deux ont pour objet de répondre aux besoins de l'industrie et les deux autres aux besoins de l'alimentation.

Nous exportons comme matières premières en Allemagne :

	1903.	1907.	1911.	1912.	1913.
	—	—	—	—	—
Laines et déchets de laines	65,6	67,2	61,7	60,5	70,2
Coton en masses et déchets de coton	23,5	32,7	57,0	59,7	47,5
Cuivre	4,4	10,2	13,1	13,5	15,4

Pour les matières premières, si les Allemands nous ont envoyé, en 1913, 6 millions de tonnes de houille valant 159 600 000 francs, nous leur avons envoyé plus de 4 mil-

lions de tonnes de minerais, mais ne valant que 34 millions.

La plupart de ces exportations de matières premières, sont d'origine étrangère. Elles sont dues à des arbitrages entre prix différents. Elles peuvent représenter pour les vendeurs, soit des liquidations, soit des ventes avec gain. Cependant ce développement continu indique que les exportateurs français y trouvent bénéfice.

Nos importations d'objets d'alimentation représentent des céréales et des pommes de terre, destinées non seulement aux personnes, mais encore aux animaux. Nos exportations d'objets d'alimentation sont d'une toute autre nature. Elles représentent des objets qui ne sont pas indispensables; elles se sont développées en raison de l'augmentation de la richesse de l'Allemagne.

	1903.	1907.	1911.	1912.	1913.
	—	—	—	—	—
Fruits de table.....	3,5	10,4	20,9	15,0	19,3
Vins.....	24,9	29,5	20,5	33,2	19,7

Quand on entre dans le détail des échanges entre la France et l'Allemagne, on constate le synchronisme d'importations et d'exportations de produits appartenant aux mêmes catégories industrielles.

L'industrie chimique est la plus prospère de l'Allemagne. Elle nous envoie de ses produits, mais nous lui envoyons des produits de la nôtre.

Produits chimiques.

	Importations d'Allemagne.	Exportations en Allemagne.
	—	—
1903.....	24,3	10,0
1907.....	34,7	11,7
1911.....	58,5	31,7
1912.....	61,2	35,0
1913.....	70,5	38,2

L'augmentation pour 100 a été de 233 pour l'Allemagne, et de 280 pour la France. Malgré leurs mines de potasse et leurs puissantes installations, les Allemands n'ont pas le monopole des produits chimiques, puisqu'ils nous en chètent. Si nous totalisons les échanges, nous trouvons que

nous vendons à l'Allemagne pour 35 p. 100 de produits chimiques, tandis qu'elle nous en vend pour 65 p. 100.

Elle nous envoie pour 6 millions de teintures préparées; mais nous lui en envoyons pour 1 500 000 francs.

Le commerce des peaux et fourrures a suivi les phases suivantes :

	Peaux et pelleteries brutes.		Peaux préparées.		Ouvrages en peaux et pelleteries préparées, ouvrées ou confectionnées.	
	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.
	—	—	—	—	—	—
1903....	14,2	46,8	13,2	11,3	10,4	5,5
1907....	12,4	43,4	13,4	11,3	15,5	12,5
1912....	21,5	60,4	21,4	22,5	46,5	32,5
1913....	22,6	70,2	19,7	21,8	38,9	34,5

Les graines à ensemencer sont un produit national. Volontiers, on nous parle de la supériorité des méthodes de l'agriculture allemande : les cultivateurs de betteraves ont déclaré que, même pendant la guerre, ils ne pouvaient se passer de graines de betteraves allemandes; mais les Allemands ont encore plus besoin de nos graines à ensemencer puisqu'ils payent plus pour les nôtres que nous ne payons pour les leurs.

	1903.	1907.	1911.	1912.	1913.
	—	—	—	—	—
Importations d'Allemagne.	2,4	4,9	7,7	7,0	7,6
Exportations en Allemagne.	11,5	9,4	22,9	13,3	20,0

L'importation de certains objets fabriqués n'a pas augmenté ou n'a augmenté que dans de faibles proportions. Tels sont les produits de l'industrie textile.

	1903.	1907.	1911.	1912.	1913.
	—	—	—	—	—
Fils.....	4,2	3,6	5,0	4,8	3,9
Tissus de lin, chanvre.	0,9	1,5	2,3	2,2	2,3
— coton.....	20,5	31,1	28,1	28,2	25,1
— laine.....	12,5	11,6	8,6	8,8	8,2
— soie et bourre de soie....	13,8	16,9	12,6	13,4	12,6

Les importations des textiles allemands étaient restées stationnaires.

Voici nos exportations en Allemagne :

	1903.	1907.	1911.	1912.	1913.
	—	—	—	—	—
Fils.....	10,1	22,9	17,0	18,5	22,3
Tissus de coton.....	5,2	12,7	9,8	12,3	9,7
— laine.....	8,2	6,1	5,3	5,6	7,0
— soie et bourre de soie....	19,2	9,7	10,6	10,0	9,5

Pendant les trois années, 1911-1913, l'importation des fils a été en moyenne de 4500000 francs; notre exportation de 19 millions. L'Allemagne nous envoie plus de tissus de coton et de laine que nous ne lui en envoyons.

Si nous ne regardons tout d'abord que les chiffres de la soie, nous trouvons pour 1911-1913 une importation moyenne annuelle de 13500000 francs de soie, tandis que notre exportation n'est que de 10 millions. Mais il faut y ajouter les colis postaux contenant des tissus de soie. Ils donnent :

1903.	1907.	1911.	1912.	1913.
—	—	—	—	—
18,4	19,1	21,1	22,8	23,8

Si nous prenons la moyenne des trois dernières années, tandis que l'Allemagne nous a vendu pour 13 millions de soieries, nous lui en avons vendu pour 33 millions, soit 154 p. 100 en plus.

Pour certains objets, le caractère des importations et exportations se dégage nettement.

	1903.	1907.	1911.	1912.	1913.
	—	—	—	—	—
Importation d'Allemagne : bijouterie fausse.....	3,2	6,2	36,5	39,5	36,6
Exportation de France : orfèvrerie et bijouterie or.	5,6	7,4	8,8	9,3	6,3

Nous échangeons de la tabletterie, des éventails, de la bimbeloterie : mais évidemment les objets que représentent ces mots ne sont pas identiques.

	1903.	1907.	1911.	1912.	1913.
	—	—	—	—	—
mportation d'Allemagne.	11,7	12,2	15,7	18,3	19,0
Exportation de France....	9,5	16,4	19,3	16,0	18,6

Nos exportations sont restées jusqu'à ces deux dernières années supérieures à celles de l'Allemagne.

La carrosserie et les automobiles présentent les chiffres suivants :

	1903.	1907.	1911.	1912.	1913.
Importation d'Allemagne.	3,0	10,2	5,8	4,0	7,1
Exportation en Allemagne.	6,5	14,5	14,4	16,9	26,8

Notre supériorité est incontestable.

Il n'y a d'augmentation d'importations sans réciprocité que pour les poteries, verres et cristaux.

	1903.	1907.	1911.	1912.	1914.
Importation d'Allemagne.	17,4	29,4	42,1	44,5	37,1
Exportation en Allemagne.	3,4	4,2	4,6	5,0	4,6

Un fait ressort immédiatement de la comparaison du détail des importations et des exportations.

L'Allemagne a envoyé à la France, en 1913 :

Comme objets d'alimentation : céréales : 94,3 millions de francs ; comme matières premières : houille : 159,6 millions de francs ; comme objets fabriqués : machines et mécaniques : 134 millions de francs.

Si on déduit du total des importations d'Allemagne en France les 160 millions de francs de houille, on trouve : 924 millions. Entre les importations allemandes et les exportations françaises, la différence se réduit à 55 millions.

Mais si l'importation de plus de 94 millions de francs de grains et farines a eu lieu, c'est apparemment parce que nous en avions besoin, et les agriculteurs ne peuvent se plaindre qu'elle ait écrasé les prix, car ils ont été très élevés.

L'autre grand objet d'importation, ce sont les machines et mécaniques. Elles ont été achetées par qui ? Par des industriels français pour les besoins de leur industrie. Elles contribuent donc au développement économique de la France.

Nous n'avons pas de céréales à envoyer en Allemagne ; nous n'avons pas de houille, et enfin, si nous importons les machines et les mécaniques que font les Allemands, ils ont besoin aussi de machines et mécaniques que nous fabriquons, puisqu'ils en importent régulièrement pour 8 ou 9 millions par an.

Au fur et à mesure que la richesse de l'Allemagne augmentait, elle devenait un meilleur client pour nous, malgré la douane; nous devenions de même un meilleur client de l'Allemagne. En réalité, les deux peuples étaient de bons clients l'un pour l'autre, et si la conception de l'impérialisme économique n'était pas intervenue, leurs affaires se seraient développées d'une manière normale, pour leur plus grand avantage réciproque.

Yves Guyot.

(*A suivre.*)

LES SECOURS EN TEMPS DE GUERRE

ET LES ABUS QU'ILS ENTRAINENT

Si nécessaire que devienne parfois la guerre, quelle que soit l'utilité des mesures préventives que sont les dépenses d'une armée puissante, dépenses que l'on a pu appeler avec raison une prime de sécurité; quelle que soit même l'utilité pratique de la guerre considérée en elle-même au point de vue de la protection des richesses, de la défense sociale, contre les attaques de l'étranger et en particulier contre les destructions méthodiques de richesses, auxquelles s'appliquent actuellement les Allemands ; il n'en est pas moins vrai que la guerre est un phénomène anti-économique. Et c'est pour cela que l'état de guerre, quoi qu'on en ait dit, entraîne des mesures de toutes sortes en contradiction flagrante avec les lois économiques, avec les enseignements que nous donne l'économie politique. On en arrive forcément à recourir à des pratiques qui s'imposent. Il en est cependant que l'on peut éviter partiellement, que l'on fait bien de ne suivre qu'à son corps défendant, en les atténuant autant qu'il est possible.

La guerre, en détraquant comme on l'a dit le mécanisme des prix, en troublant profondément les échanges, la loi de l'offre et de la demande, amène trop souvent à des mesures à caractère nettement socialiste. Aussi bien, les partisans de ces mesures en temps de paix, en temps normal, les admirateurs de l'interventionnisme et du socialisme, tirent volontiers cette conséquence que, du moment où les choses se passent ainsi durant une guerre, il n'y a point de raison pour que l'on ne suive pas la même ligne de conduite en temps normal, en renonçant aux bienfaits de la liberté, de

la concurrence, de l'offre et de la demande, de la responsabilité individuelle.

Ce que nous avançons a été prouvé de la façon la plus curieuse et la plus nette, non pas seulement par une foule des mesures prises, et notamment par celle sur laquelle nous voulons insister plus spécialement de la distribution de secours, à la population française ; l'impression se dégage de la façon la plus curieuse d'un manifeste passé trop inaperçu, qui a été publié, dans le courant d'octobre 1914, par la Fédération générale des Trade Unions de Grande-Bretagne. Il y avait, en effet, dans ce manifeste, une sorte de chapitre consacré à ce que les rédacteurs appelaient les problèmes qui affectent la vie politique et la vie économique de l'État pendant la guerre, et qui continueront à l'affecter longtemps après que cette guerre sera terminée.

Le rédacteur du manifeste insistait sur ce que les problèmes relatifs aux transports et aux services publics avaient été tranchés sur ce qu'il nommait des bases communistes. Il faisait remarquer que, en présence des nécessités militaires, le Gouvernement avait pris en main le contrôle, la direction des chemins de fer, en même temps qu'il fixait des prix maxima pour certains articles alimentaires. Et il triomphait de ce que cette solution que l'on avait affirmée être impossible pendant des années, devenait instantanément pratique, puisque l'on y avait recouru. Il ajoutait encore que les leçons données ainsi à l'heure du péril ne devaient pas être perdues; qu'il y avait seulement à améliorer les solutions adoptées ; qu'il ne fallait pas retourner à ce qu'il appelait les méthodes anarchiques: ce que nous devons traduire par l'organisation de la société telle qu'elle s'est faite, peu à peu, grâce à l'initiative privée, à la concurrence et au reste. Il affirmait que notamment la nationalisation des chemins de fer, que l'on réalisait dans des heures si difficiles, devait pouvoir réussir bien autrement en temps de paix, dans les circonstances normales. Il se plaçait également à ce point de vue des secours que vise notre article, insistant sur ce que l'État doit être responsable de la santé physique de chacune de ses unités (pour reprendre les expressions mêmes du manifeste). Il montrait que des mesures de secours, d'assistance avaient été prises; il leur reprochait seulement d'être encore insuffisantes; il voulait la généralisation des générosités de l'État, l'organisation de vastes ateliers nationaux. Et, invoquant ce fait que l'État a

apporté son appui financier aux banques, à des entreprises privées, il estimait qu'il serait bien illogique d'hésiter à répondre de façon analogue aux besoins de « l'élément humain ».

Il y avait une apparence de logique en tout cela; et ces mêmes déductions ont été tirées tout récemment par le journal *l'Humanité*; déductions du reste absolument fausses. D'abord parce que toutes les mesures prises dans un but d'interventionnisme et de socialisation sous l'influence de l'état de guerre, ne l'ont pas été avec de justes motifs ; et surtout parce que cet état de guerre est chose absolument exceptionnelle, qu'il faut parer au plus pressé, quitte à ce que les mesures prises coûtent très cher et aient des inconvénients, des incidences plus ou moins graves. Ce sont des mesures de fortune, forcément imparfaites.

Il n'en est pas moins vrai que ces pratiques mêmes, qu'elles répondent ou non à une nécessité absolue, n'en servent pas moins à démontrer la vérité des lois économiques, les inconvénients de cet interventionnisme, de cette socialisation sous des formes diverses que l'on peut tout au plus considérer comme le « moindre mal » en temps de guerre. C'est le cas tout particulièrement pour les mesures d'assistance, notamment d'assistance aux chômeurs, qui souvent équivalent à nourrir une partie de la population aux frais de l'État.

On peut dire comme toujours que les secours pour chômage, secours pour cause de guerre qui sont distribués actuellement en France à une masse énorme de parties prenantes, privées par la guerre d'un soutien de famille, ou jetées dans le chômage sous la même influence, sont le résultat d'excellentes intentions. Rappelons en quelques mots en quoi consistent ces secours, qui sont des mesures d'assistance, il ne faut pas l'oublier. Ce qu'on doit se rappeler aussi à ce propos, ce sont les dangers que présentent inévitablement les mesures de cet ordre. Il est bon de se souvenir de la phrase célèbre de Franklin : « Plus il y a de services organisés pour les pauvres, moins ils cherchent à se secourir. »

L'exemple de la loi sur l'assistance obligatoire en France, des lois sur les pauvres en Grande-Bretagne, est là pour confirmer cette appréciation de Franklin. Les faits sur lesquels nous voulons spécialement attirer l'attention, et surtout les abus qui résultent des mesures arrêtées, ne peuvent

que démontrer encore mieux la nécessité d'une main bien légère en toutes ces manifestations charitables. Nous allons sans doute, une fois de plus, faire accuser les économistes libéraux d'avoir le *cœur dur* ; mais si l'on veut attendre la conclusion à laquelle nous arrivons, et qui était énoncée devant nous, il y a peu de temps, par M. Yves Guyot, on verra que, pour obvier au danger des mesures prises, nous aurions voulu leur voir donner une ampleur beaucoup plus complète, généraliser les secours, les ouvrir en principe à tout le monde : à seule fin que la démoralisation ne fût pas suscitée dans beaucoup de milieux par la nécessité où l'on se trouvait de faire preuve, ou de donner l'illusion du manque absolu de ressources, afin de bénéficier des secours.

Nous venons de faire allusion à deux formes de secours : secours aux familles des mobilisés, et secours aux chômeurs ou aux chômeuses. D'après les textes, ces deux natures de secours ne doivent pas se confondre sur les mêmes personnes. On peut remarquer immédiatement qu'il y a là un manque de logique : car, en fait, au point de vue des secours dits de mobilisés, dont le principe se trouvait dans la récente loi militaire, ces secours pouvaient parfaitement être versés à une famille dont le soutien était enlevé par un appel sous les drapeaux, mais où le chômage ne sévissait point. On peut pourtant expliquer la décision qu'on a prise de ne point faire bénéficier une même tête, un même groupe familial du double secours, en arguant de l'importance exceptionnelle des sommes qui sont engagées dans une opération charitable de semblable envergure; et, d'autre part, en disant que ce que l'on cherche, c'est d'assurer l'essentiel, un minimum de ressources aux gens qui en sont démunis.

L'innovation caractéristique apportée par la loi du 5 août 1914 relative à ces allocations militaires, c'est que les sommes ainsi versées n'étaient plus limitées à priori; il ne s'agissait plus seulement d'un contingent, d'une proportion de soldats en faveur desquels ou plus exactement de la famille desquels on pouvait accorder le secours. Du moment où l'on s'est trouvé en face de l'état de guerre, on a décidé que ce secours serait accordé à toutes les familles des militaires remplissant le rôle de soutien de famille indispensable; il est vrai qu'une demande devait être présentée. Mais les intéressés avaient droit à l'allocation journalière. Celle-ci était prévue devoir être de 1 fr. 25, avec une majoration

de o fr. 50 pour chacun des enfants de moins de seize ans se trouvant à la charge du soutien de famille enlevé par la mobilisation, la guerre. Le principe du droit avait été posé; néanmoins il était spécifié que l'allocation ne pourrait être accordée qu'à des familles nécessiteuses, mais à toutes familles nécessiteuses, privées des aliments indispensables; il ne s'agissait pas de celles qui se verraient privées d'un confort, d'un bien-être dont elles jouissaient auparavant, et qui était pourtant dû à la présence de ce soutien de famille enlevé aujourd'hui.

Même à ce point de vue des allocations militaires, on se trouvait en présence d'une première distinction subtile, un peu dangereuse, nécessitant une appréciation impeccable. Et ici comme en l'autre matière, il aurait peut-être mieux valu poser le principe que le secours serait accordé à tous ceux qui le demanderaient. L'amour-propre eût empêché beaucoup de gens de réclamer l'allocation, alors que la clause du droit acquis sous la réserve que nous avons indiquée, n'est pas suffisante pour empêcher une foule de gens de se considérer comme ayant ce droit même.

Il a été nettement prescrit que l'indemnité, au besoin avec les majorations d'enfants, ne sera jamais versée que pour une seule personne, qu'il n'y aura qu'un seule indemnité, quel que soit le nombre des soutiens de famille partant par suite de la guerre et appartenant à cette famille. La législation sur la matière, qui avait été inaugurée à l'occasion de la nouvelle loi militaire, et qui a été étendue comme nous l'avons vu, en dehors de toute proportion au nombre total des soldats, avait d'ailleurs introduit une conception nouvelle qui n'est pas sans pouvoir avoir des conséquences morales regrettables : il suffit du concubinage, pour employer le mot propre mais brutal, de la vie au même foyer, ainsi que l'ont dit les textes, en ajoutant « dans des conditions de moralité satisfaisante », pour donner droit à ce secours de mobilisation. Ainsi, les allocations même aux familles nécessiteuses de mobilisés, entraînaient des enquêtes, des recherches, des distinctions, ou encore de la part des intéressés, des dissimulations, des habiletés plus ou moins louables. C'est ainsi que les candidats au secours n'étaient pas exclus *de plano* du fait qu'ils payaient quelques francs d'impôt (on ne disait pas quelle somme), ou une petite patente; qu'ils possédaient une petite maison, quelques morceaux de terre, même qu'ils étaient métayers ou

fermiers; mais tout cela dans de certaines limites, c'est à-dire dans des limites incertaines, nécessitant des appréciations d'espèces qui manifesteraient une forme de bon plaisir de la part des commissions. De même, on refusait le bénéfice de la loi aux familles des employés et agents des diverses administrations de l'Etat continuant à toucher traitement ou salaire, des employés d'administrations départementales et communales se trouvant dans le même cas: ici le contrôle était facile. Mais on assimilait les familles des employés et ouvriers dont les salaires seraient maintenus par les patrons au profit des familles. Et les constatations, les enquêtes ne seraient point toujours faciles, au cas où les intéressés voudraient arguer de mauvaise foi, chercher des faux-fuyants.

L'allocation journalière était due lorsque la demande était admise. Par contre, les majorations pour cause d'enfants étaient facultatives, ne pouvant résulter que du fait que ces enfants auraient bien été à la charge du soutien de famille mobilisé. Il était spécifié en outre (ce qui était un peu en contradiction des dispositions prévues pour les secours de chômage distribués par telle ou telle commune et ne pouvant se cumuler en principe avec les secours de mobilisation) que celui-ci n'empêchait aucunement les intéressés de continuer à toucher des sommes des bureaux de bienfaisance, en vertu des lois sur les familles nombreuses et sur les femmes en couches. Par contre, il n'y avait pas cumul possible, au cas de la loi de juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards infirmes et incurables.

Sans vouloir critiquer aucunement le bien-fondé de cette allocation de mobilisation, en présence de la souffrance réelle qu'entraîne, pour une multitude de familles, quelles qu'elles soient, l'absence de leur chef, de leur soutien, on est bien obligé de s'apercevoir qu'une foule, surtout de femmes ayant des enfants, qui ont reçu de ce fait un secours journalier de 1 fr. 25 plus les majorations, en ont profité pour ne point s'employer toute la journée; le supplément du gain quotidien entier leur devenant inutile, du fait de cette espèce de rente. Nous avons eu des exemples d'anciennes domestiques mariées dont le mari est ainsi parti au service, et qui se sont refusées à une occupation qui devait les prendre toute la journée, se contentant d'un travail de quelques heures à peine; ce qui leur donne de quoi satisfaire à tous leurs besoins matériels. Elles n'en ont pas moins

la faculté de consacrer une portion de la journée aux causeries, aux promenades, ce qu'elles préfèrent naturellement à un travail continu.

Pour l'instant tout au moins, il est impossible d'avoir des renseignements numériques et pécuniaires, sur ce que coûte ce secours de mobilisation. Cependant, notre confrère, M. W. Holt, vient de publier, ces jours derniers, un document fort intéressant sur la matière : c'est l'Exposé des travaux de la Permanence municipale du quartier des Ternes. Il a fait partie de la commission des enquêteurs municipaux servant à appliquer la législation en la matière, en même temps qu'à distribuer les secours de chômage. Et, dans un rapport très documenté, il fournit déjà quelques données caractéristiques. Dans ce quartier des Ternes, qui fait partie du dix-septième arrondissement, et dont la population est donnée par les statistiques municipales, il avait été immédiatement distribué 13 500 francs en secours, sans qu'on voulût attendre l'organisation des secours de mobilisation. Pour ceux-ci, dans l'ensemble des quatre quartiers de l'arrondissement, on a distribué 2 410 000 francs par les bureaux de perception, pour les quatre premiers mois de la guerre. Dans le quartier des Ternes, où les versements des quatre mois ont été de 405 000 francs, deux mille neuf cent trente-sept certificats d'admission ont été délivrés, huit demandes seulement ayant été rejetées ; d'ailleurs, à la fin de novembre, le nombre des titulaires n'était plus que de deux mille trois cent quatre-vingt-dix, un assez grand nombre ayant renoncé au bénéfice de l'allocation ou ayant quitté le quartier. On a constaté que, depuis, le nombre des inscriptions nouvelles augmentait, certaines personnes demandant à bénéficier de l'indemnité parce que leurs ressources seraient épuisées; il y a eu aussi l'influence de l'appel de deux nouvelles classes.

C'est dans ce même quartier des Ternes, et dans le rapport de M. Holt auquel nous avons déjà fait des emprunts, que nous trouverions quelques renseignements sur les secours de chômage, en temps que dépense. Il évalue à une moyenne de 130 000 francs par jour les subsides aux chômeurs et à leur famille que la Ville de Paris a distribués dès les premiers moments de la guerre. Pour son compte, le bureau de bienfaisance du dix-septième arrondissement, entre le 20 août et le 30 novembre, a versé, en secours de chômage, 1 257 000 francs, dont 207 000 pour le

quartier des Ternes. Dans ce dernier, il avait été présenté 2 459 demandes, par 1 627 femmes et 632 hommes : 320 ont été rejetées, 23 ajournées. Au point de vue des professions, pour les demandeuses femmes, on comptait 435 domestiques, cuisinières, femmes de chambre, 347 femmes de ménage et domestiques à la journée, 303 couturières, tailleuses, 93 caissières et employées de commerce, etc. Il est bon de rappeler que la population du quartier des Ternes, au dernier recensement, était de 46 700 habitants, mais se trouvait réduite, en septembre dernier, à 23 700.

Si la Ville de Paris a fait très généreusement les choses comme toujours, en toutes ces matières sociales, un très grand nombre de villes, petites ou grandes, en France, n'en ont pas moins suivi la même trace; en obéissant du reste aux suggestions qui leur avaient été données par une circulaire ministérielle du commencement d'août 1914. Cette circulaire parlait d'un Fonds national de chômage; c'est-à-dire que, à propos de la guerre, elle obéissait aux tendances générales qui se sont fait jour depuis longtemps en ces matières. Effectivement, elle manifestait le regret de ne pas pouvoir trouver la solution complète du problème qui se posait, dans l'existence ou la formation de caisses mutualistes du type syndical, ce qui, pour le ministre signataire de la circulaire, est la seule forme « pleinement conforme à la dignité du travailleur ». La circulaire essayait de susciter la création de fonds de ce type. Elle prévoyait des encouragements d'une part aux caisses déjà existantes, d'autre part aux distributions faites par les municipalités et les départements, pour lutter contre le chômage de guerre. Dans le premier cas, elle spécifiait que les caisses recevraient une subvention exceptionnelle représentant 50 p. 100 du maximun des secours distribués en 1913. Pour les fonds créés par les municipalités ou les départements, il était prévu des encouragements par l'Etat. Pour que les bénéfices de ces encouragements pussent être acquis par ces organismes, il fallait que les secours fussent répartis par une commission comprenant la municipalité et des délégués des familles et des ouvriers. (Pour ce qui était des départements assumant les dépenses, les mesures prises étaient quelque peu analogues.) Quand on se trouvait en présence de communes d'au moins 10 000 habitants, allouant des secours en argent aux ouvriers et ouvrières frappés par le chômage, la subvention de l'Etat devait atteindre 33 p. 100 des sommes fournies.

Cette subvention était calculée sur un maximum individuel qui ne devait pas dépasser 1 fr. 25 par jour, plus 0 fr. 50 par jour et pour chaque enfant de moins de seize ans à la charge du bénéficiaire du secours. Il était d'ailleurs prévu des déductions pour le calcul de la subvention et, par suite, des allocations : ces déductions étaient un des points faibles en la matière, devant amener une foule des intéressés à simuler ou à masquer telle ou telle situation, pour éviter la déduction sur le secours. C'est ainsi qu'il devait être tenu compte du secours de mobilisation, des secours versés par une caisse de chômage subventionnée, des secours accordés aux vieillards ou aux infirmes, en vertu de la loi de 1905, et aussi des pensions de retraite; sauf au cas où le demandeur de secours pouvait justifier qu'il tirait auparavant des ressources de l'exercice d'une profession.

Il y avait matière à interprétation, comme nous l'avons dit tout à l'heure, dans l'application de ces secours de chômage; qu'ils fussent organisés de très près dans les villes de peu d'importance, ou qu'ils le fussent administrativement, et avec de très grosses difficultés de surveillance, d'enquêtes, de constatations effectives, dans les grandes villes, comme cela est le cas particulier pour la ville de Paris, qui a dû s'assurer le concours d'une foule d'enquêteurs, le plus souvent il est vrai bénévoles, de gens se trouvant eux-mêmes sans leurs occupations normales, et voulant consacrer une partie de leur temps à une besogne utile. Les bureaux de bienfaisance ont fait imprimer, dans ce but, une série de fiches spéciales portant sur les secours de chômage, permettant de relever toutes indications relatives aux personnes demandant un de ces secours; fiches pouvant compléter celles qui s'appliquent normalement aux nécessiteux.

Il est à remarquer que la Ville de Paris peut se passer de la subvention de l'État en la matière; tout en n'admettant point que le secours de chômage se superpose à des secours reçus par ailleurs, même par l'usine ou la maison de commerce à laquelle appartenait le chômeur, elle estime pourtant que le secours de chômage peut parfaitement se cumuler avec l'indemnité de mobilisation pour la femme d'un mobilisé. Les observations que nous avons faites plus haut montrent que nous ne trouvons nullement anormal cette façon de comprendre les choses.

Les dangers d'interprétation auxquels nous avons fait allusion à plusieurs reprises, se sont accumulés pour ainsi

dire immédiatement, et c'est d'ailleurs pour cela que nous y insistions nous-mêmes. Et, à plusieurs reprises, l'administration a été obligée de donner ce que l'on appelle maintenant des précisions, pour employer un mot qui fait fortune à l'heure actuelle.

Mais ce qui est plus regrettable encore, c'est que les allocations militaires, tout comme les allocations de chômage, ont donné lieu à des abus assez tristes pour que des réclamations se soient fait jour, et même pour que l'Etat ait cru devoir intervenir, signaler ces abus, les constater de façon officielle, rappeler les représentants de l'administration à tous les degrés à une observation plus stricte des prescriptions données. Cette nécessité où l'on a été de prendre des mesures contre ces pratiques, montre bien le danger auquel nous faisions allusion. Une série de gens ont cherché à tirer parti de façon plus ou moins honnête des mesures charitables qui avaient été instituées; et précisément parce qu'il y avait de l'arbitraire possible dans la distribution des secours, qu'il y avait la possibilité aussi d'abuser les enquêteurs, ce qui amenait une série d'intéressés à la simulation. Bien entendu, ces simulations et ces abus, s'ils se sont produits en matière de secours militaires, ont été bien plus forts en matière d'indemnités et secours de chômage; il y avait marge pour une appréciation constante dans la distribution des indemnités, dans l'admission ou le rejet des demandes.

Pour ce qui est des allocations aux familles des mobilisés, le ministre de l'Intérieur a cru nécessaire, au commencement de janvier dernier, alors que le régime s'appliquait depuis longtemps, de lancer une circulaire nouvelle. Il y rappelait que l'allocation était due à toute famille qui perd son soutien indispensable, à toute famille qui ne peut assurer son existence si elle est privée des ressources que lui apportait le mobilisé par son travail. Il ajoutait que la Commission devait apprécier la situation des familles; appréciation qui rentre justement dans cette faculté dépendant d'une sorte de bon plaisir que nous regrettions; il a cru également indispensable, non seulement de rappeler qu'il faut que l'appréciation se fasse dans un large esprit d'humanité, mais encore qu'elle ne soit jamais déterminée par des considérations d'ordre politique ou confessionnel; ce qui laisse supposer qu'effectivement bien des commissions avaient obéi à ces considérations. Et ce qu'il y a de plus

grave, de plus caractéristique, c'est qu'il constatait expressément que la simple allocation de mobilisation, qui est pourtant la moins dangereuse, avait eu des conséquences néfastes au point de vue du recrutement de la main-d'œuvre. Il n'était pas douteux pour lui qu'un grand nombre de bénéficiaires des allocations abandonnaient leurs anciennes occupations ou n'en recherchaient pas d'autres, parce qu'ils estimaient que le montant de l'indemnité à eux versée suffisait à leurs besoins.

C'est donc là la prime à la paresse à laquelle nous avons fait allusion à plusieurs reprises. Il faut croire que le danger était bien manifeste puisque le ministère de l'Intérieur participant aux mesures d'assistance prises un peu sans compter ni raisonner, croyait devoir avertir de mettre un terme à ce commerce spécial fait aux dépens de la charité nationale. Au surplus, pour remédier aux inconvénients que le manque de main-d'œuvre et de recrutement de cette main-d'œuvre peut avoir sur les villes ou dans les campagnes, le ministre n'a trouvé rien de mieux que de faire rappeler aux intéressés, c'est-à-dire à ceux qui bénéficient des allocations, que le fait de se procurer par le travail un supplément de ressources, n'est pas une cause suffisante de suppression de l'allocation. Il insistait sur ce que la suppression de cette allocation ne va pas de soi, n'a pas un caractère impératif. C'était en somme, il nous semble, faire miroiter l'espoir de la continuation de l'allocation, pour rappeler au travail ceux qui s'en étaient détournés.

Le journal *l'Humanité* s'indignera sans doute de ce que nous ayons pu relever ce passage de la circulaire ministérielle comme caractéristique de l'état d'esprit de trop de gens; il s'était en effet indigné déjà quand *le Temps* avait reproduit cette constatation officielle, en disant, comme les économistes l'ont fait bien souvent à propos de l'assistance, de la charité, distribuées un peu au hasard, que trop de gens oublient leur dignité et préfèrent toucher une allocation sans travailler, à gagner par un effort une rémunération beaucoup plus élevée. Nous espérons pourtant qu'on nous en voudra d'autant moins que nous croyons que c'est l'administration même, par les mesures qu'elle a prises, les distinctions qu'elle a établies dans la loi, les circulaires, qui a suscité cet état d'esprit. Encore une fois, il aurait mieux valu offrir l'allocation à quiconque perd un soutien de famille

sans qu'il y ait justification à fournir de la situation nécessiteuse.

Si les secours de mobilisation ont pu avoir une influence déprimante, il devait en être encore bien davantage des secours de chômage, principalement à Paris, où la dissimulation est facile, où la générosité a été grande.

Il n'y a pas longtemps qu'un administrateur de bureau de bienfaisance de Paris signalait, dans *le Temps*, la libéralité extraordinaire avec laquelle ce secours a été distribué, et exprimait la crainte que cela ne vînt paralyser la reprise du travail, tout au moins l'empêcher de se développer comme il conviendrait. En effet, à Paris, pour être déclaré chômeur et bénéficier du secours, il suffit de produire un certificat de l'employeur attestant qu'il ne vous occupe plus depuis la guerre ou pour cause de guerre. Il paraîtrait même que l'on a été jusqu'à admettre l'attestation d'un voisin, même d'un concierge, pour servir de justification de l'état de chômage, si l'employeur est parti ou mobilisé. On comprend que les certificats de complaisance abondaient dans de semblables conditions.

Le chef de famille qui a l'heureuse chance de compter de nombreux enfants, peut arriver à toucher 200 francs par mois comme indemnité de chômage, et il est pratiquement impossible de savoir s'il n'obtient pas en même temps des bons de lait, de pain, de viande, de repas à consommer sur place ou à emporter, de vêtements, etc... L'administrateur du bureau de bienfaisance que nous invoquons comme autorité en la matière, considérait que, la plupart du temps, les secours de chômage devenaient un encouragement à la paresse, encouragement faisant tache d'huile ; des gens relativement aisés, n'ayant jamais autrefois pensé à solliciter un secours de la mairie, et se considérant actuellement comme en droit de passer à la caisse des secours de chômage, pour n'en point laisser l'avantage à autrui. Nous connaissons des cas sur lesquels nous pourrions mettre des noms, et par lesquels cette affirmation est absolument justifiée. Tout au contraire, comme on n'a pas posé le principe du droit à l'indemnité sur simple demande non justifiée, une foule de gens n'appartenant pas à des métiers relevant des séries professionnelles, ne peuvent se procurer le certificat de chômage, ne reçoivent point cette manne, et ont trop de dignité pour procéder par simulation ou dissimulation, pour recourir à la complicité des concierges, etc...

Cette complicité nous a été certifiée et démontrée par certains enquêteurs, très consciencieux du reste, et avec lesquels nous nous sommes mis en relation; ils nous ont expliqué que souvent une série d'artifices fort ingénieux ont été imaginés par les intéressés : tel est le cas d'un nombre énorme de femmes de ménage, donnant une pièce à la concierge d'un des immeubles où elles travaillent; moyennant quoi cette concierge certifie qu'elles habitent dans la maison même, ce qui crée pour l'intéressée un domicile de secours. De la sorte, la femme de ménage touche dans plusieurs arrondissements ou quartiers simultanément. Très souvent aussi, la femme de ménage obtiendra la complicité sous la forme d'une attestation de cette concierge que l'intéressée ne travaille plus depuis le commencement de la guerre. Sans doute, il y a des contre-enquêtes menées consciencieusement, mais difficiles à faire aboutir. Ces enquêteurs mêmes, que nous avons consultés, nous ont indiqué les difficultés auxquelles ils se heurtent. Il y a bien les dénonciations de la part de gens qui, souvent, pratiquent les mêmes ruses. Mais il est certain que cette distribution des secours de chômage à des catégories exceptionnelles, a bénéficié surtout à des parasites, qui ne craignent pas de recourir à mille roueries pour attendrir l'administration de l'assistance. On affirme également que les influences politiques, les relations, la camaraderie n'ont pas été sans jouer; mais nous n'avons ici aucune preuve. L'enquêteur qui a publié dans *le Temps* une lettre fort intéressante sur la matière, affirme que, au commencement de janvier, la ville de Paris avait déjà distribué plus de 150 millions, sur lesquels le quart au moins allait à des paresseux notoires, à des professionnels éhontés.

Il est certain que, trop souvent, des pratiques démoralisantes peuvent être constatées par quiconque observe. C'est ainsi que, dans l'industrie du brochage des livres, on trouve des ouvrières qui consentent à travailler seulement trois jours par semaine; tout simplement parce que la non-occupation pendant les trois autres jours permet de continuer à les classer parmi les chômeuses. Elles ont donc le salaire de trois journées, mettons à 2 fr. 50; ce qui ne les empêche pas de percevoir l'indemnité journalière de 1 fr. 25 pour six jours, soit 7 fr. 25; à 25 centimes près, elles ont une rétribution totale équivalant à ce qu'elles gagneraient si elles travaillaient effectivement six journées par semaine. Et il ne

manque pas d'imprimeries où l'on voudrait bien les mettre à contribution régulièrement chaque jour. Sans doute, le total de ces ressources correspond à un abaissement du prix normal de la journée; mais, dans le ménage, il y a une bouche de moins à nourrir, souvent à abreuver; il n'y a plus à tenir compte de l'habillement de l'homme; et de plus, le moratorium des loyers a supprimé la nécessité du terme. Tel grand éditeur, l'autre jour, nous citait le cas à lui personnel d'un porteur qu'il avait voulu engager, pour travailler chaque jour une demi-journée, sur le pied de 3 francs par demi-journée, ou encore à raison de 5 francs par jour entier exceptionnel. Le porteur, après avoir réfléchi, est venu remercier l'éditeur, mais lui avouer qu'il préférait toucher une indemnité de chômage, quitte à aller chaque matin aux Halles par exemple, ou en quelque endroit analogue, porter des fardeaux pendant quelques heures, et tout en se trouvant libre le restant du jour, arriver de la sorte, tout compris, à se faire 20 francs par semaine pour un travail extrêmement réduit; alors que, chez l'éditeur, il n'aurait guère dépassé cette rétribution totale, étant donné que les demi-journées auraient été fréquentes.

En dehors de l'exemple de Paris où, encore une fois, les abus sont particulièrement faciles, par suite de l'énormité de la population, de la difficulté qu'il y a pour les bureaux de bienfaisance à connaître même un peu les plus fidèles de leurs clients; nous avons l'exemple de la petite ville de banlieue que nous habitons. On avait commencé par distribuer un bon de 5 francs tous les cinq jours à chaque chômeur, une indemnité étant également servie pour la femme, quand il y en avait une, et une majoration de 50 centimes étant accordée par enfant. On a été obligé de réduire la distribution des bons, en ramenant leur périodicité à dix jours au lieu de cinq. On avait, d'autre part, organisé des soupes et des repas populaires subventionnés par la municipalité et par des personnes généreuses, afin de venir en aide aux chômeurs, qu'on estimait ne pas pouvoir vivre avec leur famille, en dépit des indemnités qu'on leur fournissait. On a effectivement commencé par trouver une clientèle assez importante, il est vrai, pour une ville de quelque 10 000 habitants. On servait de cent trente à cent quarante plats de viande et légumes par jour, ce mélange viande et légumes se vendant 40 centimes. En outre, on trouvait à écouler quatre-vingts plats de légumes seuls à 10 centimes l'un. Le soir, il se

vendait de quatre-vingt-dix à cent soupes, à raison de 10 centimes. Ce n'était d'ailleurs pas énorme par rapport au chiffre de la population que nous venons d'indiquer. Depuis, on a vu se produire une diminution formidable dans la demande, dans la clientèle; et, au commencement de janvier, on n'arrivait pas à vendre trente-cinq ou quarante repas; le soir, le chiffre des soupes débitées n'excédait pas six ou sept. C'était tout à fait insuffisant, même pour couvrir les frais, qui étaient de 20 francs par jour. Et l'on s'est aperçu que cette diminution formidable résultait tout simplement de ce fait que les chômeurs, grâce à l'indemnité touchée, aux bons divers dont ils bénéficient, etc..., n'ont réellement plus besoin d'aller chercher des repas à très bon marché, en partie gratuits.

Une foule de lettres anonymes, de dénonciations sont venues révéler des faits de simulations et dissimulations comme nous disions. On a pu constater que des personnes habitant Paris se déplaçaient le samedi, ou tout au moins la veille du jour où les bons de chômage étaient distribués, pour toucher dans cette petite ville, après avoir touché à Paris, où était leur domicile normal. On a constaté aussi que des travailleurs auxquels on avait trouvé de l'occupation, à raison de 7 francs par jour, dans des localités plus ou moins éloignées, se sont empressés de revenir dans la petite ville de banlieue, pour vivre sans doute avec des ressources moins abondantes, mais pour vivre sans travailler; ce qui, pour beaucoup de gens, est le maximum du bonheur possible.

Certes, nous croyons, comme l'a dit le ministère du Travail, que l'administration a fait des efforts considérables et très louables pour éviter les fraudes ou le cumul des secours de chômage et des bons en nature, les abus de toutes sortes. Il paraîtrait qu'il a été prononcé dans l'ensemble quelque soixante-seize mille radiations; ce qui contribue à démontrer que bien des fraudes avaient d'abord passé inaperçues. On a eu d'ailleurs à exercer des poursuites judiciaires et contre les bénéficiaires d'allocations, et contre leurs complices, concierges, patrons délivrant des certificats de complaisance; et c'est là encore une preuve de la démoralisation très grande que cette législation a fait naître ou a développée.

Si l'on rapproche cela de l'observation faite par la circulaire ministérielle que nous citions plus haut, sur l'influence des secours en ce qui concerne les difficultés de trouver de la main-d'œuvre, on sera sans doute de notre avis : la double législation inaugurée en cette matière a été dangereuse dans

ses conséquences. Il fallait assurément venir en aide à ceux qu'un événement terrible et imprévu privait de leurs moyens d'existence, mais comme le disait ce grand cœur, cette admirable intelligence, pleinement équilibrée, qu'était Emile Levasseur : il ne suffit pas d'être philanthrope, il faut encore être clairvoyant. On aurait dû pressentir les efforts plus ou moins honnêtes que tant de gens feraient pour être classés parmi les personnes intéressantes, nécessiteuses. Et encore une fois, il aurait été beaucoup plus simple de décider que, sans justification, c'est-à-dire souvent sans recourir à ce qui ne seraient que des ruses, des fraudes, on aurait le droit de se faire inscrire sur la liste des distributions de secours, soit au point de vue militaire, soit au point de vue du chômage.

Daniel Bellet.

LES EFFECTIFS ALLEMANDS

I. — Peut-on déterminer avec exactitude les effectifs dont dispose l'empire d'Allemagne?

Parmi les nombreuses questions que la guerre actuelle a mises à l'ordre du jour, il en est peu qui présentent plus d'intérêt que celle des effectifs allemands.

Est-il possible de déterminer, tout au moins avec une approximation suffisante, le nombre d'hommes valides que nos ennemis ont pu et peuvent encore envoyer au front? Nous le pensons, mais ce résultat, même approximatif, doit être basé sur autre chose que des méthodes superficielles ou des calculs incomplets.

On connaît les polémiques soulevées dernièrement par un article publié par le savant critique militaire du *Times*, le colonel Repington, article dont les conclusions ont paru susciter quelque émoi dans le public français.

Dans son étude sur les effectifs allemands, le colonel Repington évalue à 9 millions le total des hommes disponibles au début de la guerre et sur ce chiffre, il resterait, d'après lui, une réserve intacte de plus de 4 millions d'hommes, que l'Allemagne pourrait mettre en ligne au printemps prochain.

Sans vouloir, comme certains l'ont fait, reprocher au critique militaire anglais d'avoir écrit un article de tendance, il est cependant permis de dire que ses conclusions semblent excessives, attendu qu'il ne paraît pas avoir tenu un compte suffisant des *déchets* inévitables qui, en dehors du décès, frappent les hommes en âge de porter les armes, incorporés ou non.

Les autres méthodes employées pour arriver au même but que le colonel Repington, apparaissent en général comme moins précises encore.

C'est ainsi que la base généralement admise, qui consiste à évaluer le chiffre des combattants à 10 p. 100 de la population totale, n'a aucune valeur, même d'approximation. Prenons par exemple l'Allemagne : les jeunes gens âgés de vingt ans étaient, en 1912, au nombre de 611 000, soit 0,92 p. 100 de la population totale à cette date, alors qu'en France le chiffre des jeunes gens de cet âge ne dépassait pas 309 000, ou 0,79 p. 100 de la population totale.

Cela revient à dire que, pour lever les mêmes contingents que l'Allemagne, il faudrait que la France eût une population bien plus forte que sa voisine, soit environ le double de son chiffre actuel de 39 millions. Tout le monde sait que cet écart provient de la moyenne inférieure du nombre d'enfants par famille dans notre pays.

Le même raisonnement peut s'appliquer à la méthode assez simpliste qui consiste à dire que la population de la France (39 millions) étant à celle de l'Allemagne (68 millions) comme environ 4 est à 7, il y aura toujours quatre soldats français pour sept soldats allemands. Là encore, on néglige de faire intervenir le nombre d'enfants, très supérieur dans la famille allemande, et, en sens contraire, on oublie que, les combattants devant être âgés de dix-sept ans au moins, ce n'est pas la population actuelle de l'Allemagne, mais celle d'il y a dix-sept ans, qu'il faudrait considérer. (On sait que la population de la France n'a pour ainsi dire pas varié au cours du dernier quart de siècle.)

Enfin il est une méthode plus arbitraire encore. C'est celle qui consiste à prendre un coefficient fixe pour tous les pays, par lequel il suffirait de multiplier la population à une époque donnée pour obtenir le chiffre de la population mâle en état de porter les armes.

Faisons simplement remarquer, une fois de plus, que le *rendement* des divers peuples est très variable, et que la différence est particulièrement sensible entre la France et l'Allemagne.

II. — Détermination du chiffre de la population mâle en état de porter les armes.

En somme, les méthodes employées jusqu'à présent pour arriver à l'évaluation des effectifs allemands semblent reposer, en général, sur des bases quelque peu arbitraires.

Cela provient sans nul doute de l'extrême difficulté à résoudre la question avec exactitude. On se rendra compte de ces difficultés par la suite de cet article.

Sans prétendre les aplanir entièrement, il nous a semblé, tout d'abord, que les documents officiels allemands devaient être mis à contribution aussi souvent que possible. Ces documents, assez complets et très clairs, comprennent principalement les tableaux relatifs aux recensements quinquennaux de la population, les relevés annuels des naissances et décès, les opérations du recrutement militaire, les tables de mortalité établies par périodes décennales, les statistiques des accidents du travail et autres, etc.[1].

Le dernier document officiel allemand que nous ayons à notre disposition pour évaluer la population de l'empire est le recensement général du 1er décembre 1910. A cette date, les homme ayant actuellement de dix-huit à quarante-cinq ans révolus, qui étaient alors âgés de quatorze à quarante et un ans révolus [2], étaient au nombre de 14413039, soit 45 p. 100 de la population mâle, qui s'élevait à 32 040 000 âmes, et 22 p. 100 de la population totale de l'empire, qui atteignait alors 64 926 000 âmes.

Pour obtenir, à la date du 1er décembre 1914, le chiffre du contingent âgé de dix-huit à quarante-cinq ans révolus, il faut déduire des 14 413 039 hommes ci-dessus les décès survenus pendant cette période de quatre années.

Nous obtenons ainsi le chiffre de 14 073 526 hommes. Il représente théoriquement le nombre d'hommes actuellement en état de porter les armes, et âgés de dix-huit à quarante-cinq ans révolus [3].

Si nous avons adopté ces deux limites d'âge, c'est qu'elles renferment approximativement tous les hommes que leur état physique permet d'utiliser pour le service actif, ou même dans les services auxiliaires.

---

1. Principaux ouvrages consultés : *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich* (publication annuelle). — *Vierteljahrshefte zur Statistik des Deutschen Reichs* (publication trimestrielle). — *Das Deutsche Reich in gesundheitlicher und demographischer Beziehung* (l'Allemagne sanitaire et démographique).

2. Ou, plus exactement, les hommes âgés de treize ans et onze mois à quarante et un ans et onze mois. Cette manière de compter est celle des recensements quinquennaux, qui se font toujours le 1er décembre.

3. Nous disons « théoriquement » car il y a de nombreuses déductions à faire, dont il va être question.

Il est même possible que les hommes versés dans le *Landsturm n°* 1 et dans l'*Ersatzreserve*, qui n'ont jamais fait aucun service militaire, ne soient pas tous utilisables jusqu'à quarante-six ans, étant donné que ces deux catégories comprennent un très grand nombre d'hommes ayant une capacité physique incomplète [1].

Certes, il n'est pas impossible qu'à un moment donné, les enfants de seize ans et les hommes de cinquante ans soient enrôlés à leur tour. Mais c'est là une éventualité qui, si elle se réalisait, n'augmenterait que de peu la valeur intrinsèque de l'armée allemande.

III. — Détermination des effectifs réellement disponibles à l'heure actuelle.

Mais il s'en faut que cette masse énorme de plus de 14 millions d'hommes représente le nombre d'Allemands réellement en état de porter les armes.

Il faut en déduire :

1° Les hommes réformés par les conseils de revision lorsqu'ils se présentent au recrutement.

2° Les hommes devenus indisponibles entre dix-huit et quarante-six ans, autrement que par la réforme, par suite d'accident ou de maladie.

3° Les pertes définitives depuis le début de la guerre, comprenant les tués, les prisonniers, les blessés restés indisponibles et les malades non guéris [2].

§ 1. *Hommes réformés.* — La proportion des hommes réformés définitivement avant leur incorporation, par rap-

---

1. Les hommes versés dans le Landsturm n° 1 ou « Landsturm du premier ban » sont dénommés officiellement « minder taugliche » et ceux versés dans l'Ersatz « künftig taugliche », expressions qu'on pourrait traduire littéralement par « moins aptes » et « aptes à venir ». En 1912, 137 922 jeunes gens ont été classés dans le Landsturm, dont 137 394 « pour divers motifs et *notamment*, pour constitution médiocre ». La même année 87 706 jeunes gens ont été classés dans l'Ersatzreserve, dont 79 629 « pour divers motifs, et *notamment*, pour constitution médiocre ».

2. Nous ne parlerons pas des citoyens allemands séjournant à l'étranger, ou en voyage au moment de la déclaration de guerre, et qui n'ont pu rejoindre leur pays en temps utile. Leur nombre est impossible à déterminer, et, semble-t-il, assez élevé. — Même remarque pour les insoumis. En 1901, dernière année où leur nombre ait été publié, il y en eut 135 966, dont 49 244 introuvables et 86 722 qui ne se présentèrent pas à la commission du recrutement.

port au chiffre total des recrues d'une classe, ne peut être connue qu'en suivant le sort de cette classe pendant les trois années durant lesquelles les hommes restent soumis à l'examen des conseils de revision.

La dernière classe allemande pour laquelle nous ayons des chiffres complets est celle de 1910. Sur 542 655 jeunes gens composant cette classe, et qui ont été examinés par les conseils de revision en 1910, 1911 et 1912, 33 178 furent réformés et 373 furent exclus de l'armée, ce qui représente un total de 33 551 indisponibles, soit 6,18 p. 100 du contingent primitif[1].

Cette proportion n'est pas constante pour toutes les classes et nous trouvons des chiffres plus élevés au cours des années antérieures : 7,40 p. 100 en 1890, 7,90 p. 100 en 1900, 7,20 p. 100 en 1904. La moyenne est de 7 p. 100 pour les vingt-cinq dernières années[2].

En appliquant ce coefficient moyen au chiffre global de 14 073 526 hommes qui représente le « résidu survivant » de toutes les classes depuis vingt-huit ans, nous obtenons un déchet, par suite de réforme, s'élevant à 985 143 hommes.

Il y aurait lieu d'ajouter à ce chiffre les réformes prononcées après l'incorporation dans l'armée active, ainsi que celles qui sont accordées à des réservistes et territoriaux pendant leurs périodes d'instruction. Mais les statistiques allemandes que nous avons à notre disposition ne fournissent aucune indication à cet égard. Nous retrouverons donc ce déchet supplémentaire à la rubrique « maladie et accidents[3] ».

D'ailleurs, les bases que pourraient nous fournir, par analogie, les chiffres des réformes au corps dans l'armée française, ne pourraient servir à une évaluation similaire pour

---

1. D'autre part, 290 807 furent incorporés dans le service actif (y compris 69 146 engagés volontaires); 131 950 furent classés dans le *Landsturm* n° 1 et 86 347 furent versés dans l'*Ersatzreserve*. Soit une proportion de 74 p. 100 de non exercés par rapport au contingent incorporé et de 40,23 p. 100 par rapport au contingent total.

2. En France, la moyenne des réformés dépasse 11 p. 100.

3. En France, il y a eu en 1910, sur un effectif total incorporé de 595 551 hommes, 15 400 réformes définitives prononcées au corps, soit 2,58 p. 100 du contingent. Au cours de cette même année 1910, sur 390 000 réservistes appelés, il fut prononcé 3 048 réformés, soit 0,78 p. 100, et sur 141 000 territoriaux appelés, 1485 réformés, soit 1,05 p. 100. Ces pourcentages peuvent être considérés comme constants, et ils s'additionnent, puisque ce sont les mêmes hommes qui passent de l'active dans la réserve, puis dans la territoriale. Il en résulte, en France, un déchet global moyen de 4,41 p. 100 pour les réformes prononcées au corps.

l'Allemagne, où une partie seulement du contingent est incorporée (environ 53 p. 100). Puis, il faut remarquer que le *Landsturm* et l'*Ersatz* forment un exutoire annuel pour les hommes d'une capacité physique inférieure. C'est une considération qui peut expliquer la faible proportion des réformes avant incorporation en Allemagne : en 1910, la proportion des réformes a été de 6,18 p. 100, contre 11,70 p. 100 en France.

§ 2. *Hommes devenus indisponibles par suite de maladie ou d'accidents.* — Nous touchons ici à une partie assez délicate de notre travail. S'il est aisé d'établir par la statistique le chiffre des décès ou des réformes qui viennent réduire annuellement le contingent primitif, il est très difficile de fixer avec une précision mathématique quel est le nombre d'hommes restant valides parmi la masse des survivants jusqu'à quarante-six ans. Les accidents de toute sorte, et, surtout, les maladies, viennent, dans une proportion qui croît avec l'âge, réduire le contingent du début.

Cette réduction est surtout importante dans la portion non incorporée, qui, on le sait, comprend des hommes « conditionnellement » propres au service, ceux que l'on pourrait appeler les « moindres valeurs ». Et cette portion n'est pas négligeable, car nous avons vu que les hommes de cette catégorie (Landsturm n° 1 et Ersatz) représentent en moyenne 40 p. 100 des recrues, soit pour le total des hommes âgés de dix-huit à quarante-cinq ans révolus, et non réformés, 5 200 000 individus sur 13 millions.

Cependant, et faute d'indications suffisamment précises, nous serons obligé d'appliquer les coefficients de maladie et d'accidents indifféremment à la totalité des hommes actuellement vivants âgés de dix-huit à quarante-cinq ans révolus, réformés déduits.

Mais comment calculer ces coefficients ?

Nous examinerons séparément les deux causes déterminantes de l'incapacité physique :

A. La maladie. — B. Les accidents.

A. *Maladie.* — D'après les documents officiels allemands des vingt-cinq dernières années, les maladies diverses occasionnent en moyenne 180 décès annuels pour 10 000 habitants[1].

1. Cette proportion se réduit d'année en année. Elle a été de 147 pour 10 000 habitants en 1912.

Parmi ces affections, il en est qui, lorsqu'elles ne causent pas de décès, ont pour conséquence une incapacité physique permanente, interdisant tout service militaire. C'est notamment le cas pour la tuberculose pulmonaire et les maladies aiguës des voies respiratoires, qui, à elles seules, représentent une moyenne de 40 décès par 10 000 habitants. Ce nombre de décès, d'après les autorités médicales, doit être multiplié au moins par cinq pour obtenir le nombre des indisponibles créés par ces mêmes affections, ce qui représenterait 200 pour 10 000, soit 2 p. 100.

Ce coefficient semble d'autant moins exagéré que nous ne parlons pas d'un certain nombre de maladies qui créent également des indisponibles : affections cardiaques, varices, paralysies, etc.

Pour appliquer le coefficient de 2 p. 100 au contingent de dix-huit à quarante-cinq ans révolus, il ne faut pas oublier qu'il comprend des hommes dont les plus âgés sont depuis vingt-huit ans soumis aux aléas des maladies et dont les moins âgés ne peuvent être comptés que pour une année dans cette statistique[1].

Pour se rapprocher autant que possible de la réalité, il convient donc de multiplier le coefficient de 2 p. 100 par 28 pour la portion du contingent âgée de quarante-cinq à quarante-six ans ; par 27, pour celle de quarante-quatre à quarante-cinq ans ; par 26, pour celle de quarante-trois à quarante-quatre ans, et ainsi de suite en remontant jusqu'à dix-huit ans.

On trouvera les chiffres, détaillés par année, dans le tableau récapitulatif placé à la suite du paragraphe « Accidents ».

Disons tout de suite que le déchet global, résultant de la maladie, atteint un chiffre très important, puisqu'il dépasse 3 400 000 hommes sur un déchet total de 3 557 000 hommes (maladie et accidents).

B. *Accidents.* — Les accidents du travail forment la partie la plus importante de ce paragraphe. Mais les statistiques allemandes ne s'appliquent qu'à certaines catégories d'in-

---

1. Nous admettons, une fois pour toutes, pour la simplification de nos calculs, que tous les hommes à partir de dix-huit ans ont passé le conseil de revision.

dustries et le procédé d'après lequel sont classées les incapacités en résultant ne permettent d'établir qu'un chiffre minimum.

Sur 135 927 accidents « classés », survenus dans l'industrie allemande, en 1912, il y eut 10 174 accidents mortels, 903 accidents entraînant une incapacité « complète et durable » et 45 951 accidents entraînant une incapacité « partielle et durable », c'est-à-dire d'une durée supérieure à treize semaines[1].

Or, il est évident que, dans ce dernier chiffre, figurent des incapacités qui, bien que partielles, peuvent entraîner une indisponibilité complète pour le service militaire. En les chiffrant au même taux que les accidents mortels, nous ne sortirons certainement pas des limites vraisemblables.

Nous obtiendrions ainsi un chiffre d'environ 11 000 accidents graves pour 1912 (903 + 10 174). Sur ce chiffre, les quatre cinquièmes, soit 8 800, concernent des individus âgés de dix-huit à quarante-cinq ans révolus[2].

Mais ce ne sont là que les accidents du travail. Il y a lieu d'y ajouter ceux provenant d'autres causes.

C'est ainsi que la statistique des accidents de chemin de fer en Allemagne nous apprend qu'en 1912, il y a eu 1 179 personnes tuées et 2 575 personnes blessées à la suite de ces accidents[3].

Les accidents de voitures, automobiles et autres, sont plus nombreux. Pour les automobiles seules, du 1er octobre 1912 au 30 septembre 1913, les statistiques officielles accusent 504 tués et 6 313 blessés[4].

Il y aurait lieu également de relever les accidents de la navigation intérieure et de la navigation sur mer (654 sinistres maritimes en 1912).

En admettant qu'il y ait autant d'accidents graves que d'accidents mortels, nous obtiendrions un nouveau chiffre

---

1. En outre, 78 899 accidents n'entraînant qu'une incapacité passagère.

2. Ce chiffre est vraisemblable et répond à peu près à la statistique des accidents du travail en France.

En 1910, il y a eu, en effet, 4 665 incapacités permanentes déclarées pour les hommes âgés de plus de dix-huit ans. (La limite d'âge supérieure n'est pas indiquée.)

3. Dont 689 tués et 1 496 blessés concernant des employés assurés, déjà décomptés dans les accidents du travail ci-dessus.

4. Dont 34 tués et 503 blessés concernant des employés assurés (chauffeurs).

d'au moins 1 000 accidentés par an, dont 600 du sexe masculin et environ 480 âgés de dix-huit à quarante-six ans. Ces 480 venant s'ajouter aux 8 800 accidents du travail, nous obtenons un total de 9 280 accidents entraînant une incapacité totale, soit 0,07 p. 100 par rapport à la population mâle considérée de 13 millions d'individus[1].

Comme pour les indisponibilités provenant de la maladie, nous devons considérer que cette masse de 13 millions se divise en vingt-huit tranches pour lesquelles le déchet croît avec l'âge.

La formule générale pour évaluer le déchet par suite de maladie (2 p. 100) et d'accidents (0,07 p. 100), pour un contingent déterminé, sera la suivante, en désignant par C le contingent annuel après réforme et par A le coefficient d'âge (de 1 à 28) :

$$\frac{C \times 2{,}07}{100} \times A$$

C'est la formule appliquée dans le tableau ci-dessous, auquel on voudra bien se reporter.

En additionnant les 28 contingents envisagés, on obtient un déchet global de 3 557 871 hommes, soit 27,18 p. 100.

---

1. Ce coefficient est à peu près constant depuis de longues années, avec, cependant, une certaine tendance à l'atténuation.

TABLEAU

Age au 1er déc. 1914[1].	Nombre d'hommes au 1er décembre 1910[2].	1914[3].	Réformés et exclus (7 0/0)[4].	Contingent après réforme.	Déchet annuel (2,07 0/0).	Années.	Déchet total (maladie et accidents).
18-19	680 872	672 702	47 099	625 603	12 949	1	12 949
19-20	649 031	639 867	44 790	595 077	12 318	2	24 636
20-21	647 171	636 648	44 565	592 083	12 256	3	36 768
21-22	636 585	625 108	43 757	581 351	12 033	4	48 132
22-23	610 949	599 170	41 941	557 229	11 534	5	57 670
23-24	604 902	592 829	41 498	551 331	11 412	6	68 472
24-25	589 172	577 283	40 409	536 874	11 113	7	77 791
25-26	567 485	556 017	38 920	517 097	10 702	8	85 616
26-27	565 525	554 062	38 784	515 278	10 666	9	95 994
27-28	551 282	540 031	37 802	502 229	10 396	10	103 960
28-29	532 099	521 138	36 479	484 659	10 032	11	110 352
29-30	526 616	515 647	36 095	479 552	9 926	12	119 112
30-31	514 115	503 257	35 227	468 030	9 688	13	125 944
31-32	492 240	481 657	33 715	447 942	9 272	14	129 808
32-33	499 419	488 437	34 190	454 247	9 402	15	141 030
33-34	476 929	466 151	32 632	433 519	8 973	16	143 568
34-35	485 397	474 044	33 182	440 862	9 125	17	155 125
35-36	482 251	470 470	32 932	437 538	9 057	18	163 026
36-37	482 026	469 643	32 875	436 768	9 041	19	171 779
37-38	479 620	466 613	32 662	433 951	8 982	20	179 640
38-39	476 852	463 172	32 422	430 750	8 916	21	187 236
39-40	463 766	449 687	31 478	418 209	8 656	22	190 432
40-41	442 954	428 727	30 010	398 717	8 253	23	189 819
41-42	425 040	410 589	28 741	381 848	7 904	24	189 696
42-43	420 366	405 225	28 365	376 860	7 801	25	195 025
43-44	343 930	330 806	23 156	307 650	6 368	26	165 568
44-45	389 612	373 864	26 170	347 694	7 197	27	194 319
45-46	376 833	360 682	25 247	335 435	6 943	28	194 404
Totaux :	14 413 039	14 073 526	985 143	13 088 383			3 557 871

1. Les tableaux de recensement portent 17 $^{11}/_{12}$ à 18 $^{11}/_{12}$, 18 $^{11}/_{12}$ à 19 $^{11}/_{12}$, 19 $^{11}/_{12}$ à 20 $^{11}/_{12}$, etc. (Voir l'explication plus haut.)

2. Chiffres officiels du recensement quinquennal effectué le 1er décembre 1910.

3. Décès déduits, d'après les tables de mortalité. Les coefficients de mortalité sont ceux de la dernière période décennale connue (1901-1910).

Pour trouver le coefficient de mortalité se rapportant à un âge donné, on divise le nombre des décès survenus au cours d'une année, pour les individus de cet âge, survivant sur 100 000, par le nombre de ces mêmes survivants au bout de la même année. Ce qui peut se traduire par la formule générale suivante, C étant le coefficient de mortalité, D le nombre des décès, S le nombre des survivants : $C = \frac{D}{S}$.

Exemple : Sur 100 000 naissances mâles, il reste en moyenne 72 179 sur-

§ 3. *Pertes de la guerre.* — Ici les données officielles font défaut. Les listes publiées par les divers gouvernements prussien, bavarois, saxon, etc., sont sans doute exactes en elles-mêmes, mais elles concernent généralement des pertes remontant à plusieurs semaines, sinon à plusieurs mois[1]. De plus, elles ne comprennent pas les malades, dont le nombre, cependant, paraît être considérable.

D'après des évaluations assez modérées, émanant de sources généralement bien renseignées, les pertes allemandes au 1er février dernier doivent se tenir dans les limites suivantes :

Tués	De	600 000	à 800 000	hommes.
Blessés	De	1 300 000	à 1 500 000	—
Prisonniers	De	300 000	à 400 000	—
Malades	De	100 000	à 200 000	—
En tout	De	2 300 000	à 2 900 000	—

Ces chiffres ne représentent pas tous des pertes définitives. Il est connu que 50 p. 100 des blessés et des malades retournent au front après guérison, ce qui ramènerait le chiffre des pertes *définitives* entre 1 600 000 et 2 050 000. Ces évaluations concordent, au surplus, avec celles faites récemment (30 janvier) par le *Bulletin des Armées de la République*, où nous lisons ceci :

« Au total, l'armée allemande a perdu, du 2 août *au début de décembre*, près de 2 millions d'hommes. Et depuis lors, il y a eu les batailles de Pologne. En admettant que 500 000 hommes aient pu, après guérison, rejoindre leur

---

vivants à quinze ans. Il en meurt 172 entre quatorze et quinze ans. En divisant 172 par 72 179, nous obtenons le cœfficient 0,00238.

Il suffira de multiplier ce coefficient par le total des enfants mâles vivants âgés de quatorze à quinze ans, pour obtenir le nombre global des décès dans l'année.

En additionnant les coefficients de mortalité des quatre années successives de quatorze à dix-huit ans (0,00238 + 0,00277 + 0,00327 + 0,00382), nous obtenons un coefficient de 0,01224 qui nous permet de trouver, au 1er décembre 1914, le chiffre des survivants âgés de dix-huit à dix-neuf ans, sur le contingent de 680 872 hommes qui était âgé de quatorze à quinze ans au 1er décembre 1910. Et ainsi de suite pour chaque année jusqu'à quarante-six ans.

1. D'après les tableaux de recrutement.

2. C'est ainsi que dans la 142e liste des pertes prussiennes publiée dans les premiers jours de février — et qui porte le total de ces pertes à près d'un million d'hommes pour la Prusse seule — on relève encore les noms de soldats tombés à Liége du 6 au 11 août, en Prusse orientale le 20 août, et à Ypres en septembre.

corps, le déchet définitif peut être évalué à près de 1 500 000 hommes, soit près de 300 000 par mois. »

Si l'on ajoute à ce chiffre de 1 500 000 hommes les pertes subies en décembre et janvier, on atteindra facilement aux chiffres indiqués plus haut.

On peut donc, sans nulle exagération, s'arrêter à une moyenne de 1 800 000 hommes définitivement mis hors de combat à la date du 1er février dernier. En y ajoutant les lourdes pertes éprouvées depuis, par l'armée allemande en Flandre, en Argonne et surtout en Pologne centrale (combats de Borgimow), nous arrivons à une perte totale définitive d'environ 2 millions d'hommes.

IV. — Conclusion.

En résumant les divers déchets déterminés au cours de ce travail, à savoir :

	Hommes.
Réformés	985 000
Maladie et accidents	3 558 000
Pertes de la guerre	2 000 000
Nous arrivons à un total de	6 543 000
qui, déduit du contingent de	14 073 000
laisse disponibles à l'heure actuelle	7 530 000

Ce chiffre est un maximum, car toutes nos évaluations ont été faites avec modération. Il comprend, outre les troupes combattantes, les hommes mobilisés sur place, tels que les employés et ouvriers des voies ferrées (environ 600 000), les employés des postes et télégraphes (environ 300 000), puis les ouvriers des arsenaux, des chantiers maritimes, des usines Krupp (45 000, dit-on) et des autres fabriques de munitions, de matériel de guerre, de matériel aérien, etc. Il faut y ajouter les services auxiliaires de l'armée (services sanitaires, intendance, ravitaillement, etc.). Enfin les gardevoies sur les nombreuses lignes de chemins de fer, en Allemagne, en Belgique et dans le nord de la France.

On évalue à un minimum de deux millions les hommes ainsi employés.

Il resterait donc environ *cinq millions et demi d'hommes susceptibles d'être employés sur le front.* Encore faut-il

déduire de ce chiffre les hommes nécessaires à la garde des forteresses, des villes et des prisonniers en Allemagne, ainsi que les troupes d'occupation en Belgique et dans les départements français envahis, *soit environ* 500 000 *hommes*.

D'autre part, on admet généralement que le chiffre total des combattants allemands sur les deux fronts atteint 3 *millions d'hommes*.

Il ne resterait donc à l'Allemagne que 2 *millions d'hommes en réserve*.

Nous nous trouvons encore une fois d'accord, sur ce point, avec le *Bulletin des Armées*, qui dit ceci : « Même en incorporant ses classes les plus jeunes (de dix-sept à vingt ans) et tous les hommes de vingt à quarante ans légalement dispensés du service en temps de paix, l'Allemagne ne paraît pas pouvoir disposer actuellement de plus de 2 *millions d'hommes*. C'est tout juste suffisant pour entretenir les unités existantes à leur effectif de guerre pendant huit mois... »

Arrêtons-nous à cette conclusion, qui paraît éloignée de tout optimisme excessif, mais qui n'en est pas moins rassurante.

D'ailleurs, la pénurie des cadres ne permet guère à l'Allemagne d'utiliser ses réserves autrement que pour boucher les vides créés dans ses lignes par une tactique offensive aussi sanglante que stérile.

C'est une situation sans issue, alors que les forces des alliés s'augmentent chaque jour d'unités nouvelles bien encadrées, qui apportent à nos effectifs un renforcement formidable de leur puissance de combat.

L. Gouvy.

NOTE SUR LES OBLIGATIONS 5 0/0
DE LA DÉFENSE NATIONALE

I. — *Caractéristiques de l'emprunt.* (Loi du 10 février 1915, *Journal officiel* du 13 février 1915; décret et arrêté du 13 février 1915, *Journal officiel* du 14 février 1915.)

Les obligations de la Défense nationale sont émises sans limitation, au cours de 96 fr. 50, sous déduction des intérêts correspondant à la période non écoulée du semestre en cours, lesquels sont payables immédiatement.

Le décompte de ces intérêts est opéré conformément à un barème annexé à l'arrêté, et, par exemple, la somme à verser pendant la deuxième quinzaine de février est de 96,50 — 2,29 = 94,21; — la somme de 2,29 représentant les intérêts anticipés correspondant à 165 jours (mois de 30 jours, du 1er mars au 15 août inclus).

Les obligations sont productives d'intérêts à 2,50 p. 100 par semestre, payables les 16 février et 16 août de chaque année.

Elles sont remboursables au pair le 16 février 1925; mais le Trésor pourra anticiper ce remboursement au pair, sauf décompte d'intérêts.

Elles pourront être échangées contre les titres des emprunts de l'État qui seront émis avant le 1er janvier 1918, au prix d'émission, soit 96,50 p. 100, augmenté de la portion déjà acquise de la prime de remboursement et sauf déduction des intérêts déjà payés pour la période non écoulée du semestre en cours.

II. — *Calcul du taux effectif de l'emprunt en le supposant remboursé le 16 février 1925.*

Pour le déterminer, nous exprimerons au taux inconnu et à l'époque initiale du 16 février 1915, la valeur actuelle des coupons à recevoir et du remboursement supposé effectué en 1925, et nous écri-

rons qu'il y a équivalence entre cette valeur et celle du payement de 94,21 effectué le 1er mars et ramené au 16 février 1915.

Les coupons successifs de 2,50 seront touchés les 16 août 1915, ..., 16 août 1924, soit pendant dix-neuf semestres et le remboursement sera effectué dans vingt semestres. En désignant par y le taux effectif semestriel on aura l'égalité suivante :

$$\frac{94,21}{1+\frac{y}{12}} = 2,50 \times \frac{(1+y)^{19}-1}{y(1+y)^{19}} + \frac{100}{(1+y)^{20}}.$$

En calculant la valeur de y par la méthode des approximations successives, on trouve 2,8 p. 100.

Le taux annuel d'emprunt ressort donc à :

$$100 \times [\overline{1,028}^2 - 1] = 5,678 \text{ p. } 100.$$

III. — *Valeur d'échange de ces titres.*

Pour calculer la valeur d'échange des titres de l'emprunt, il faut tenir compte de la portion de prime de remboursement acquise ; on sait combien cette expression est vague, mais il est facile de faire le calcul que l'on a voulu indiquer : il suffit, en effet, d'évaluer la valeur du titre au taux réel d'emprunt, c'est-à-dire d'escompter les coupons de 2,50 restant à toucher et le remboursement du titre à la date fixée.

Le tableau suivant donne la valeur d'échange du titre au 16 août 1915, 1er février 1916, etc., *déduction faite* du coupon payé à cette date par anticipation :

16 août 1915	94,146	16 août 1920	95,692
16 février 1916	94,283	16 février 1921	95,872
16 août 1916	94,423	16 août 1921	96,056
16 février 1917	94,566	16 février 1922	96,246
16 août 1917	94,714	16 août 1922	96,441
16 février 1918	94,866	16 février 1923	96,642
16 août 1918	95,022	16 août 1923	96,847
16 février 1919	95,183	16 février 1924	97,058
16 août 1919	95,348	16 août 1924	97,276
16 février 1920	95,518	16 février 1925	100

La valeur d'échange augmente dans le courant d'un semestre jusqu'à l'époque de détachement du coupon ; elle baisse alors brusquement à la valeur indiquée, conformément au tableau ci-dessus.

Pour fixer les idées, le 15 février 1916, veille du détachement du coupon, la valeur du titre serait :

$$94,146 + \frac{2,50 \times 183}{184} = 94,146 + 2,486 = 96,632.$$

Puis, le lendemain, après détachement du coupon de 2,50, elle ne sera plus que de 94,283 et ainsi de suite, les calculs ne présentant aucune difficulté.

A. Barriol,
Actuaire-conseil,
Directeur de l'Institut des finances et des assurances.

LA LIGUE DU LIBRE-ÉCHANGE

EN JANVIER 1915

Notre *Ligue* vient d'être frappée très cruellement par la disparition d'un homme éminent, libéral convaincu, M. Autran, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Marseille, ancien doyen de la Faculté de droit de Marseille. Nos collègues se rappellent, sans doute, le remarquable discours qu'il avait prononcé il n'y a pas fort longtemps, devant cette Faculté de droit, où il s'était montré partisan convaincu de la liberté des échanges. Nous avions fait imprimer ce discours, et nous l'avions largement distribué autour de nous. Sa mort sera ressentie profondément, et dans notre section de Marseille, et dans l'ensemble de notre *Ligue*.

Plus la guerre se poursuit, plus on prépare le triomphe définitif de la civilisation, de la sécurité, du respect du droit contre la barbarie, la violence, l'appétit de la domination; plus il est intéressant de songer au moment où la paix se fera, ce qui ne pourra pas être la dissolution des alliances intimement contractées contre cette barbarie, mais leur conservation même et leur développement logique. C'est pour cela que la *Ligue du libre-échange* s'occupe activement de préparer l'opinion à une application véritable de la liberté des échanges d'abord entre ces peuples alliés. Ce qui sera une occasion de montrer à l'Allemagne, depuis plus de trente années protectionniste enragée, que la politique des alliés n'est point une politique agressive, mais défensive contre les violences et les appétits d'une nation de proie. Comme l'a écrit notre collègue M. Henri Lambert, dans une brochure récente où il se fait sans doute des illusions à certains égards, le protectionnisme, le militarisme et la guerre doivent marcher de pair; le libre-échange, l'industrialisme et la paix sont des faits nécessairement concomitants. C'est précisément pour cela que l'Allemagne, essentiellement militariste au sens de la conquête, de

la violence, de l'oppression et non point de la défense, a toujours été et est encore une nation lancée plus que toute autre dans le protectionnisme le plus agressif. Il est essentiel de ne pas perdre de vue que, à la veille même de la guerre, on se préoccupait, dans ce pays, du renouvellement des traités de commerce venant à échéance en 1917; et que la seule préoccupation était de renforcer encore les tarifs déjà étroitement protectionnistes établis contre toutes les nations environnantes. Dès 1914, comme le faisait remarquer ces jours derniers l'attaché anglais commercial en Allemagne, Sir Francis Oppenheimer, le gouvernement impérial avait annoncé comme officiel qu'il avait bien l'intention de continuer les traités de commerce venant à échéance en leur conservant leur forme ancienne; mais qu'il serait nécessaire de réagir sur un certain nombre de tarifs. Et qu'est-ce que cela voulait dire ? tout simplement relever les taxes directement ou indirectement. Les pratiques agressives s'accusaient encore davantage de ce fait que le gouvernement annonçait que si un pays dénonçait son traité de commerce, un tarif autonome serait établi contre lui, avec des droits protecteurs très élevés comme mesure de pénalité.

C'est une nouvelle preuve de cet esprit d'hostilité volontaire, conquérant, violent, qui était à la base même des relations commerciales de l'Allemagne avec les autres pays. Mais cela n'empêche point que, pas plus en la matière qu'en d'autres, il ne faut employer les mêmes armes que les Allemands. C'est pour cela que nous avons reçu avec une grande satisfaction une lettre de la *Ligue des consommateurs français*, Section d'Aurillac, lettre émanant du secrétaire de cette section, M. Paul Schieffer. Il espère que, sous prétexte de ruiner le commerce allemand, les protectionnistes ne vont pas maintenir ou établir des droits de douane excessifs sur les produits de nos alliés. La même idée est reprise, sous une forme un peu différente, par un de nos adhérents les plus zélés, M. Stoll, directeur du *Bulletin financier de l'Indo-Chine*, dont nous avons si souvent l'occasion de parler; il estime, avec raison que, si l'on veut activer la reprise des échanges, une revision du système protectionniste est indispensable. De son côté, un libéral anglais, M. Fischer Williams, s'inquiète par avance d'un réveil possible de l'esprit protectionniste en Angleterre, tout simplement sous l'influence de la haine qu'ont provoquée les Allemands. Il en arrive, comme nous, à ce qu'il faudrait tout au moins et d'abord fixer un système commercial dans les relations entre les nations alliées.

Dès maintenant, une multitude d'opinions erronées sont mises

en avant. C'était le cas, par exemple, de l'*Association des industriels et commerçants français*, qui, tout récemment, lançait un appel dont nous extrayons ces lignes: « L'armée des affaires que l'*Association des industriels et commerçants français* élève en ce moment dans le plus riche pays du monde, peut être puissante par le nombre, brillante par la qualité. Cette armée doit prendre d'abord et définitive possession du marché français, et s'élancer ensuite sur les nouveaux débouchés de l'extérieur. » Nous n'avons pas besoin de faire remarquer à quelle conception enfantine on s'arrête là, en parlant du commerce comme l'on parle d'une campagne militaire; ce serait presque rappeler les pratiques du commerce allemand. Quant à prendre pleine et définitive possession du marché français, cela signifierait qu'on en veut chasser tous les autres commerces, les empêcher d'y pénétrer; par suite, on ne saurait trop rappeler que les produits s'échangent contre les produits, qu'il sera impossible de trouver des débouchés à l'extérieur, si on ne permet pas à ces clients de l'extérieur de s'acquitter à notre égard en expédiant sur notre pays des produits venant de leur industrie.

Les relations commerciales sont partiellement incomprises d'un très grand nombre de commerçants; la preuve en est ce qui s'est passé tout récemment, sous les yeux mêmes d'un de nos adhérents, qui avait été chargé de chercher en Hollande des producteurs susceptibles de fournir à la France 200 000 kilogrammes de chicorée, dont on manque en ce moment, puisque Cambrai est occupé par les Allemands. La Hollande en produit et en vend beaucoup; mais, de façon normale, elle est assurée d'un marché toujours largement et régulièrement ouvert en Grande-Bretagne; alors qu'elle n'a guère pu chercher à pénétrer le marché français, où l'industrie cambraisienne de la chicorée était protégée par un droit de 8 francs. On se retourne maintenant vers les producteurs et vendeurs hollandais. Mais ceux-ci font remarquer avec raison qu'ils n'ont aucun intérêt à priver de marchandises leurs clients réguliers anglais; et cela pour satisfaire un client d'occasion qui, normalement, oppose tous les obstacles possibles à l'entrée des marchandises. Il se produit là quelque chose de tout à fait analogue à ce que l'on a pu constater même à la Société nationale d'agriculture de France, à propos de l'importation des viandes frigorifiées. On s'étonne dans ce milieu qu'il n'y ait pas de possibilité de développer rapidement le commerce des viandes conservées par le froid; on ne se rend pas compte que, si l'on avait voulu arriver à ce résultat, il eût fallu dès longtemps organiser les entrepôts indispensables, l'installation du matériel,

en temps de paix; pour qu'en temps de guerre on pût largement mettre à contribution des viandes si précieuses pour l'alimentation nationale.

Nous renvoyons au livre fort intéressant, dû à M. Robertson Scott, *War Time and Peace in Holland*[1].

Nous avons déjà eu occasion de montrer que la guerre a amené la suppression de certaines mesures protectionnistes : dans une foule de pays on a, sinon supprimé, du moins suspendu des droits protecteurs multiples. En Espagne, à la suite d'une interpellation sur l'opportunité d'établir des zones neutres, un décret a autorisé la création de ports francs et de zones neutres; les vins et les blés demeurant, du reste, exclus de la liste des articles qui peuvent pénétrer dans ces zones au port.

En Allemagne même, à la veille de la guerre, un certain nombre d'organismes commerciaux ou industriels n'étaient pas sans condamner la politique commerciale du gouvernement; par exemple, la Chambre de commerce de Dresde; cela a été également le cas de l'industrie de la fabrication des machines dans le midi de l'Allemagne, de l'industrie du cuir, de l'industrie des cycles. Ils ont fait remarquer que l'exportation des produits finis sur les plus grands marchés extérieurs était rendue très difficile par les tarifs protecteurs, frappant ce qui joue le rôle de matière première pour leurs industries. L'industrie textile avait fait remarquer, d'autre part, que la concurrence intérieure s'était formidablement développée, ce qui a été répété à bien des reprises par les libre-échangistes. M. Oppenheimer, dont nous parlions tout à l'heure, a montré comment le coût de la vie a été augmenté par la protection, au bénéfice des agrariens; le secrétaire de la Chambre de commerce de Plauen a signalé, dans une brochure, toutes les conséquences funestes de ce système protecteur, en démontrant que les réserves de blés à l'intérieur du pays n'ont pas augmenté, que le prix du blé en Allemagne a subi des fluctuations parallèles aux variations de prix sur le marché mondial, tout en demeurant rehaussé, bien entendu, par les taxes protectrices[2]. Il a insisté sur l'influence que cette montée ou cette élévation des prix a eu sur les salaires, sur les matières premières, sur les produits demi-fabriqués, et par conséquent sur le prix des produits manufacturés et terminés. Ce qui, soit dit en

---

1. Notices bibliographiques, *Journal des Economistes*, décembre 1914.
2. V. *Journal des Economistes* de décembre 1914. *Les causes de la guerre. — Le protectionnisme agraire et agressif.*

passant, montre que l'on rendra un service précieux à l'Allemagne, peut-être un peu sans le vouloir, en lui imposant, comme conclusion de la paix, l'abaissement des tarifs protecteurs monstrueux dont elle s'était entourée.

Nous disions tout à l'heure que l'état de guerre a ouvert les yeux de bien des gens; et le fait est qu'un rapport présenté à l'Académie des sciences (il est vrai par M. Tisserand, qui connaît si bien ces questions) a conclu à la création, dans les grands centres de consommation, d'entrepôts frigorifiques pour recevoir et conserver les viandes, à l'instar de ce qui se fait à l'étranger, particulièrement en Grande-Bretagne. Dans un rapport de M. Gouin à la Société nationale d'agriculture, rapport très bien reçu par celle-ci, il a été signalé ce fait regrettable que le manioc, reconnu comme un excellent aliment pour les porcs, n'est pas compris dans la nomenclature des produits étrangers exemptés des droits de douane; on fait remarquer que ce droit frappant le manioc constitue une sorte de protection à rebours: c'est encore une observation relative aux contradictions du protectionnisme, que les libre-échangistes, depuis bien longtemps, ont répétée à l'envie.

Nous avons dit comment la guerre avait, au point de vue des droits protecteurs, ouvert bien des yeux, ou tout au moins obligé à comprendre que les tarifs de douane et protectionnistes relèvent inévitablement les prix. Voici un fait actuel qui nous apporte un nouvel argument. Actuellement, le papier français est particulièrement rare, et une foule de journaux voient leurs fournisseurs français dans l'incapacité de leur livrer la matière première de leur industrie, le papier fabriqué pour lequel ils avaient passé pourtant des traités avec ces fournisseurs. Ceux-ci sont gênés dans leur fabrication, ils n'ont plus de disponibilités, sont forcés de rationner leurs clients. On est donc inévitablement amené, dans l'industrie du journal, à se fournir en partie à l'étranger, même tel grand producteur de papier qui est en même temps directeur d'un de nos plus importants journaux quotidiens. Le droit de douane sur le papier de journal est particulièrement élevé, il est de 10 francs pour un papier que, en temps normal, on paye de 31 à 32 francs les 100 kilogrammes. Mais ce droit est d'autant plus sensible à l'heure actuelle que le fret, l'assurance de guerre relèvent déjà de façon énorme le prix des papiers venant de l'étranger, et, en particulier, de Grande-Bretagne. Ce prix est de 29 à 31 francs sur bateau à Liverpool, à Londres, et avec le fret, l'assurance et le reste, il coûte de 45 à 46 francs les 100 kilogrammes. Il n'y a qu'un moyen pour permettre aux journaux de continuer leur publication sans être forcés de relever leur prix de vente : c'est

le moyen rationnel que nous avons toujours conseillé en temps de paix, l'abaissement, si l'on ne peut obtenir la suppression, du droit de douane. Et le grand directeur de journal auquel nous faisions allusion tout à l'heure, commence à comprendre qu'il y aurait intérêt à réduire ce droit d'entrée à 4 francs, quoiqu'il soit producteur de papier, mais parce qu'il est producteur de papier imprimé, c'est-à-dire de journal, et qu'il perd d'un côté ce qu'il gagne de l'autre. Bien entendu, l'abaissement du droit de douane à un chiffre relativement minime serait précieux pour le Trésor; ce n'est pas en temps ordinaire que le tarif protecteur élevé de 10 francs peut assurer des recettes, tout simplement parce que la marchandise susceptible d'être frappée entre en très faible quantité : encore une vérité que nous avons répétée bien souvent. Tout au contraire, actuellement, on est obligé d'introduire beaucoup de papier étranger, et un droit modeste assurerait néanmoins des ressources qui, jusqu'à présent, n'ont pour ainsi dire jamais joué. Cette question serait encore une occasion, pour ceux qui ont besoin d'avoir les yeux ouverts, de constater que le mot « matière première » est bien vague, que tout est matière première pour une industrie quelconque. Et c'est pour cela que, aux Etats-Unis, même au milieu des manifestations protectionnistes les plus déclarées, on avait toujours réclamé l'entrée en franchise de la pâte à papier, dans l'intérêt de l'industrie de l'impression.

L'état de guerre ne doit pas nous faire oublier la campagne que l'administration des douanes a entreprise, il y a déjà bien des mois, en vue de modifier les heures des opérations de douane, et de faire payer aux commerçants et industriels des majorations de frais au profit des fonctionnaires qui dédouaneraient même des marchandises périssables en dehors de certaines heures très étroitement limitées. Cette question est reprise par le Syndicat national (Association pour l'amélioration des transports). Il n'y a en la matière qu'à s'en tenir aux conclusions de la Chambre de commerce de Paris; si des heures supplémentaires doivent être faites (et cela s'impose) par des employés des douanes, il appartient uniquement à cette administration de payer ces heures supplémentaires; autrement on superpose, par mesure administrative, sans intervention du Parlement, des impôts au bénéfice de ces particuliers que sont les fonctionnaires, aux impôts, destinés déjà à des particuliers, que sont les droits de douane.

D. B.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

Décembre 1914

1er. — **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires (résultats parvenus du 21 au 30 novembre 1914) (page 8946).

2. — **Relevé** présentant, pour 19 départements, le chiffre de la production des vins en 1914 et le stock des récoltes antérieures (page 8963).

— **Avis** de prohibitions d'exportation édictées par certaines puissances (page 8963).

3. — **Arrêté** relatif au troisième tirage au sort des obligations de chemins de fer de l'État (1re série) (page 8971).

— **Relevé** des importations de blé et de farine de froment pendant les mois d'août, septembre et octobre 1914 (page 8977).

4. — **Accord** entre les gouvernements français et belge pour mieux assurer la poursuite des actes préjudiciables aux armées des deux nations (page 8979).

— **Décret** prohibant la sortie des bois de noyer (page 8980).

— **Arrêté** relatif à la responsabilité des compagnies de chemins de fer en matière de transports commerciaux (page 8987).

5. — **Décret** augmentant le maximum d'émission des bons du Trésor (page 8994).

— **Avis** relatif au tirage au sort de 8600 obligations des chemins de fer de l'État 4 1/2 p. 100 (1re série) (page 9003).

6. — **Décret** ajournant le délai d'exécution des travaux de vicinalité compris dans les programmes de 1912 (page 9009).

— **Décret** relatif aux mesures à prendre pour rendre disponibles les bateaux de navigation intérieure chargés de marchandises qui n'ont pu être délivrées par la suite des événements de la guerre (page 9010).

— **Décret** portant approbation d'ouverture de crédits supplémentaires au budget local des établissements de Saint-Pierre et Miquelon (page 9019).

— **Tableau** présentant la situation des stocks de sucres à l'expiration du mois de novembre 1914 (page 9021).

— **Tableau** des opérations effectuées par la caisse nationale d'épargne pendant le mois d'octobre 1914 (page 9021).

8. — **Circulaire** relative à l'application du décret du 24 novembre 1914 concernant les conditions à remplir par les fonds départementaux et communaux pour bénéficier des subventions du fonds national de chômage (page 9057). — **Erratum** (11, page 9104).

9. — **Circulaire** relative au contrôle à exercer par l'administration des domaines sur les opérations des séquestres de biens de sujets allemands, autrichiens ou hongrois (page 9063). — **Erratum** (11, page 9093).

— **Décret** portant ouverture de crédits supplémentaires ou extraordinaires au titre de l'exercice 1914 et annexes (page 9065). — **Errata** (13, page 9139; 17, page 9200).

11. — **Arrêté** relatif au taux d'intérêt des bons de la défense nationale (page 9093).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 1er au 10 décembre 1914 (page 9105).

12. — **Notification** de l'adhésion du Brésil aux actes adoptés par la conférence de Washington de l'Union pour la protection de la propriété industrielle (page 9109).

— **Décret** relatif aux avances des trésoriers-payeurs généraux (page 9110).

— **Décret** relatif à la libération des certificats provisoires de l'emprunt 3 1/2 p. 100 (page 9110).

— **Décret** supprimant les droits d'entrée sur les ponts et pièces de ponts métalliques destinés à la réfection des voies de communication présentant un intérêt pour la défense nationale (page 9110).

— **Décret** acceptant la renonciation à la concession des mines de lignite de Saint-Paul-et-Valmalle (Hérault) (page 9111).

— **Décret** relatif à la prorogation et à la suspension des baux des fermiers ou métayers mobilisés (page 9111).

13. — **Décret** interdisant les saisies-arrêts sur le prix des réquisitions militaires (page 9129).

— **Décret** relatif à l'ajournement de la mise à exécution du décret du 30 juin 1914, portant création du territoire du centre africain (page 9146).

— **Décret** modifiant les décrets des 15 janvier 1910 et 30 décembre 1912 en ce qui concerne le mode de préparation et d'approbation des budgets de l'Afrique équatoriale française (page 9147).

— **Relevé** des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (page 9148).

14. — **Décret** portant approbation de la convention relative à l'échange des colis postaux entre la Guyane française et les États-Unis d'Amérique

signée à Washington le 21 août 1914 entre la France et les États-Unis (page 9153).

15. — **Décret** autorisant le préfet de la Seine à affecter une somme de 320 000 francs à des travaux de curage des égouts des routes nationales et départementales (page 9165).

— **Décret** prorogeant les délais des expropriations nécessaires à l'exécution du tramway de Loir-et-Cher (page 9166).

— **Décret** relatif à une avance de 4 millions de francs à la Chambre de commerce de Nantes (page 3166).

— **Décret** ajournant les élections des délégués à la sécurité des ouvriers mineurs (page 9170).

16. — **Décret** modifiant le décret du 10 août 1914 relatif à la suspension des prescriptions, péremptions et délais en matière civile, commerciale et administrative (page 9181).

— **Décret** autorisant la ville de Paris à souscrire aux émissions de bons effectuées par le département de la Seine et les autres communes de ce département et augmentant la somme maximum des bons municipaux de cette ville dont l'émission a été autorisée (page 9182).

— **Décret** relatif à la prorogation des échéances et au retrait des dépôts espèces (page 9182). — **Erratum** (17, page 9200).

— **Décret** rendant applicables aux colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc, les dispositions du décret du 17 novembre 1914, prohibant la sortie du charbon de bois (page 9189).

— **Arrêté** maintenant provisoirement, pour l'année 1915, les primes fixées par les arrêtés des 30 mars 1899 et 28 novembre 1906, relatifs aux sociétés d'assurances contre les accidents du travail (page 9189). — **Erratum** (18, page 9225).

— **Arrêté** maintenant provisoirement, pour l'année 1916, le barème minimum déterminé par l'arrêté du 30 mars 1899 pour la vérification des réserves mathématiques des sociétés d'assurances contre les accidents du travail (page 9190).

17. — **Décret** et **Circulaire** relatifs au payement du montant des réquisitions militaires concernant les services, marchandises, denrées et animaux (page 9197).

— **Relevé** des quantités de vins enlevées des chais des récoltants, des quantités imposées au droit de circulation et des stocks existant chez les marchands en gros. Mois de novembre 1914 (page 9213).

18. — **Décret** relatif à la prorogation des délais en matière de loyers (page 9218). — **Erratum** (19, page 9229).

20. — **Décret** relatif au report aux budgets des exercices suivants des sommes restées sans emploi sur les crédits inscrits au budget des territoires du sud de l'Algérie (page 9236).

— **Décret** portant report au budget des territoires du sud de l'Algérie

pour l'exercice 1914 d'une somme restée sans emploi sur les crédits des budgets des exercices 1911, 1912 et 1913 (page 9236).

— **Situation** à la date du 1er décembre 1914 du tonnage admis à participer aux primes à la navigation et compensations d'armements dans la limite de 150 millions prévus par l'article 23 de la loi du 7 avril 1902 (page 9246).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 11 au 20 décembre 1914 (page 9245).

22. — **Notification** de l'adhésion du Danemark à la convention d'union de Paris, pour la protection de la propriété industrielle (page 9276).

— **Décret** fixant les droits à percevoir par les greffiers à l'occasion de l'application des décrets pris en vertu de l'article 2 de la loi du 5 août 1914 relative à la prorogation des échéances des valeurs négociables (page 9276).

— **Décret** déterminant les circonscriptions judiciaires dans lesquelles les dispositions du décret du 15 décembre 1914, relatif à la suspension des prescriptions, péremptions et délais en matière civile et commerciale ne sont pas actuellement applicables (page 9276).

— **Décret** relatif au remboursement des obligations, à la délivrance des lots, au payement des coupons, dividendes et intérêts qui viendront à échéance avant le 1er avril 1915 (page 9276). — **Erratum** (23, page 9302).

— **Décret** visant des prohibitions de sortie (page 9277).

23. — **Décret** ajournant les élections des chambres syndicales des courtiers et agents de change (page 9309).

24. — **Décret** portant concession de franchise postale aux correspondances concernant les prisonniers de guerre, en provenance ou à l'adresse de l'agence des prisonniers de guerre intitulée « les Nouvelles du soldat » (page 9315).

— **Décret** fixant l'indemnité de résidence à allouer aux troupes en opération au Cameroun (page 9325).

— **Décret** fixant les droits de sortie applicables aux produits de la pêche à la baleine (page 9325).

— **Décret** approuvant le budget local des établissements de Saint-Pierre et Miquelon pour l'exercice 1915 (page 9325).

— **Relevé** des froments en grains et farines de froments importés pendant les mois d'août, septembre, octobre et novembre 1914 (page 9328).

25. — **Loi** prorogeant les pouvoirs des sénateurs appartenant à la série B (page 9338).

— **Loi** ayant pour objet : 1° d'ajourner les opérations de revision des listes électorales pour 1915; 2° d'ajourner les élections législatives, départementales, communales ou consulaires (page 9338).

— **Arrêté** fixant, pour l'exercice 1914, le taux de la prime à la culture de l'olivier (page 9339).

— **Décret** relatif au taux de l'indemnité allouée à titre de part contributive de l'État aux sociétés d'assistance aux blessés et malades des armées de terre et de mer (page 9339).

26-27. — **Décret** homologuant une décision des délégations financières algériennes relative à la perception des droits de visite des navires fixés par l'article 52 de la loi du 17 avril 1907 (page 9375).

— **Décret** homologuant une décision des délégations financières algériennes ayant pour objet d'étendre à l'Algérie des dispositions de l'article 5 de la loi de finances du 27 février 1912 concernant l'impôt de l'enregistrement (page 9376).

— **Instruction** pour l'application de la législation sur les allocations et majorations dues aux familles nécessiteuses dont les soutiens sont sous les drapeaux (page 9389).

28. — **Loi** et **Décret** portant : 1° ouverture sur l'exercice 1915, des crédits provisoires applicables au premier semestre de 1915; 2° autorisation de percevoir, pendant la même période, les impôts et revenus publics. — **Erratum** (30, page 9470).

— **Décret** portant approbation de la convention signée à Londres le 9 novembre 1913 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de S. M. britannique relativement aux prises (page 9415).

— **Relevé** des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (page 9427).

— **Relevé** de la récolte des vins en France en 1914 et en 1913 (stock et récolte) (page 9427).

29. — **Arrêté** dispensant les sociétés d'assurances sur la vie et les entreprises de capitalisation d'annexer à leur compte rendu au 31 décembre 1914 les états et tableaux réglementaires (page 9456).

— **Caisse des dépôts et consignations.** Bilan au 30 juin 1914 et annexe au bilan (page 9457).

30. — **Loi** autorisant la perception des droits, produits et revenus applicables au budget spécial de l'Algérie pour l'exercice 1915 (page 9463).

— **Décret** portant fixation du budget de l'Algérie pour l'exercice 1915 (page 9470).

— **Décret** rapportant le décret du 2 septembre 1914 relatif au transfert provisoire à Bordeaux du siège de la Banque de France (page 9483).

— **Décret** relatif aux contrats d'assurance, de capitalisation et d'épargne (page 9504).

31. — **Loi** portant prorogation du privilège des banques coloniales et des statuts desdites banques (page 9510).

— **Décret** relatif à la prorogation des échéances en Tunisie (page 9510).

— **Décret** homologuant une décision des délégations financières tendant à rendre applicables en Algérie des dispositions de la loi de finances

du 30 juillet 1913, concernant l'impôt du timbre et la taxe de 4 p. 100 sur le revenu des valeurs mobilières (page 9511).

— **Décret** prorogeant les pouvoirs de la chambre syndicale des agents de change de Paris (page 9511).

— **Décret** fixant le taux à servir aux déposants de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse (page 9512).

— **Décrets** relatifs à la représentation des agents, employés et ouvriers des administrations de chemins de fer au comité consultatif des chemins de fer et au comité de l'exploitation technique des chemins de fer (page 9513).

RAPPORTS

— **Rapport** sur la situation des chemins de fer de l'Indo-Chine au 31 décembre 1913 (2, page 8959). **Errata** (15, page 9171).

— **Rapport** au Président de la République sur la situation et les opérations de la Caisse nationale d'épargne pendant l'année 1913 (17, page 9209).

— **Rapport** annuel sur l'administration de la Bibliothèque nationale (20, page 9240).

— **Rapport** au président de la République sur les opérations de la Caisse nationale de retraites pour la vieillesse pour l'année 1913. *Edition complète* (20, pages 1247 à 1286).

DÉCRETS

AUTORISANT LA CRÉATION DE BUREAUX DE BIENFAISANCE DONT LA DOTATION EST CONSTITUÉE AU MOYEN DES BIENS AYANT APPARTENU AUX FABRIQUES DES ÉGLISES DANS LES DÉPARTEMENTS :

De l'Allier, de la Corse, de la Côte-d'Or, de la Manche, de l'Oise, des Hautes-Pyrénées, de la Sarthe, des Vosges (4, page 8979). — Du Finistère, de la Haute-Garonne, du Jura, du Morbihan, de l'Oise, de Seine-et-Marne (29, page 9432).

FAITS ÉCONOMIQUES, STATISTIQUES ET FINANCIERS

PROROGATION DU MORATORIUM

Le *Journal officiel* a publié un décret prorogeant de nouveau de soixante jours, c'est-à-dire jusqu'au 1er mai 1915, le règlement des valeurs négociables.

Voici le texte du décret :

Article premier. — Les délais accordés par les articles 1, 2, 3 et 4 du décret du 29 août 1914 et prorogés par les articles premiers des décrets des 27 septembre, 27 octobre et 15 décembre 1914, sont prorogés, sous les mêmes conditions et réserves, pour une nouvelle période de soixante jours francs.

Le bénéfice en est étendu aux valeurs négociables qui viendront à échéance avant le 1er mai 1915, à la condition qu'elles aient été souscrites antérieurement au 4 août 1914.

Art. 2. — Sont maintenues toutes les dispositions des décrets des 29 août, 27 septembre, 27 octobre, 15 décembre 1914 qui ne sont pas contraires au présent décret.

Toutefois, l'application des articles 2 (paragraphes 2 et 3) et 3 (paragraphe 2) du décret du 27 octobre 1914, concernant le recouvrement des valeurs négociables et des créances à raison de ventes commerciales ou d'avances sur titres, est suspendue jusqu'à l'expiration dudit délai de soixante jours.

Art. 3. — Le présent décret est applicable à l'Algérie.

Dans son rapport au président de la République, le ministre des Finances expose que la vie économique manifeste un mouvement de reprise qui semble devoir aller en s'accentuant. Cependant, pour que la reprise des affaires s'accentue suffisamment, il paraissait nécessaire d'accorder un nouveau délai permettant le recouvrement des valeurs négociables et le payement des sommes dues. Le ministre estime, en effet, que le nouveau moratorium de soixante jours est suffisant pour aplanir des difficultés que les industriels et les commerçants ont eu à surmonter.

CORRESPONDANCE

Lorey (Eure), le 26 février 1915.

Mon cher ami,

Le Journal des Économistes a bien voulu publier une étude dans laquelle j'esquissais un projet de certificats internationaux, destinés à faciliter le payement des marchandises achetées par l'un des États alliés ou ses ressortissants et à régler certaines dettes antérieures à la guerre, dont l'absence de change rendait la liquidation difficile. Cette combinaison visait uniquement les engagements entre particuliers et n'avait rien à voir avec des emprunts d'État à long ou à court terme. Avec leur mauvaise foi habituelle, que la guerre a encore exaspérée, les journaux allemands ont confondu ce projet d'initiative individuelle avec les décisions prises par la conférence des trois ministres des Finances, qui ne s'en est pas occupée et cela parce qu'il ne figura pas à l'ordre du jour.

La réunion des ministres alliés à Paris, les résultats tangibles qui en ont été le résultat, ne serait-ce que l'émission avec grand succès à Londres de 10 millions de lires de bons du Trésor russe, ont profondément irrité les Allemands qui ont pataugé dans de fausses nouvelles. (*Gazette de Magdebourg*, *Tageblatt*, *Vorwaerts*, etc.)

La Russie n'a pas joué le rôle de suppliante à cette conférence, elle n'a pas subi d'échec dans ses négociations à Londres.

Les Allemands peuvent se vanter d'avoir cimenté les bonnes relations entre Londres et Pétrograd et d'avoir montré aux Russes et aux Anglais le péril germanique.

Bien à vous.

A. Raffalovich.

Observation. — L'ouverture des Dardanelles simplifiera la solution du problème financier, celle du change notamment pour la Russie.

Notre ami fait allusion à un télégramme adressé de Bruxelles à la *Gazette de Magdebourg*, d'après lequel la Banque de France et la Banque

d'Angleterre consentaient une avance de 600 millions chacune à la Russie pour liquider des engagements venant à échéance à Paris et à Londres... La Conférence adopta le plan Raffalovich pour une émission collective de bons du Trésor anglais, français, russe. Le ministre des Finances russes Bark, profita de son séjour à Paris pour négocier un emprunt de 1 000 millions de francs avec le Crédit lyonnais en bons du Trésor 6 p. 100. Le mauvais état du marché financier aurait empêché l'opération. De par ses fonctions, notre collaborateur a assisté aux réunions présidées par M. Ribot, et s'il est tenu au secret sur le détail des décisions, il est en mesure d'affirmer qu'en tous les points, l'information allemande est fausse. Avec la Banque de France, il a été conclu, avant la réunion des trois ministres, un arrangement de 500 millions, à des conditions qui feraient mourir de jalousie M. Helfferich, pour rembourser les dettes des banques russes en France, envers le marché français, tout comme une opération plus petite fut faite avec la Banque d'Angleterre en automne 1914.

COMPTES RENDUS

Economia politica, par Almeida Noguiera. 2 vol. in-8. São-Paulo (Brésil, 1913).

Les traités d'économie politique deviennent de plus en plus volumineux; on n'en voit plus guère qui forment moins de trois ou quatre gros volumes. On peut se demander si les matières ne sont pas trop diluées; si, absorbé par les détails, l'esprit n'est pas empêché de voir l'ensemble; si les étudiants ont le temps et la présence d'esprit nécessaires pour étudier ces traités à fond.

Quoi qu'il en soit, M. Almeida Noguiera, professeur d'Economie politique et de Science des finances à la Faculté de de droit de São-Paulo a jugé à propos de condenser son cours d'Economie politique autant qu'il l'a pu, de n'y introduire que les éléments les plus indispensables, laissant aux lecteurs le soin de le compléter par leurs lectures et par leurs propres expériences de la vie économique. Ce qui manque au Brésil, dit M. Noguiera, et même un peu partout, pour l'étude de l'Economie politique, ce n'est pas les longs développements théoriques et pratiques, ce sont les travaux didactiques d'une étendue raisonnable, qui tiennent le juste milieu entre les épitomés et les traités, et qui soient, autant que possible, clairs, exacts et précis dans les notions et les définitions.

M. Noguiera s'est inspiré des idées du plus pur libéralisme, dans la meilleure acception du mot. Il est partisan de l'école innovatrice de Macleod, à quelques modifications près. Il réduit au minimum possible l'ingérence de l'Etat, tout en reconnaissant son utilité dans certains cas. Si la production de la richesse, dit-il, est un phénomène qui ne peut résulter de la seule activité des particuliers, mais de l'action des individus en collaboration, apparente ou occulte, avec celle de la société, il est logique et équitable que l'Etat, représentant de la société, intervienne

dans les phénomènes de la distribution, de la circulation et de la consommation des richesses.

Cette thèse pourrait amener l'auteur, je pense, plus loin qu'il ne voudrait aller, mais ce n'est pas en quelques lignes qu'on peut la discuter.

La question de la production a été pour ainsi dire épuisée par les économistes; il n'en est pas de même de celle de la distribution. Ce chapitre, dit M. Noguiera, est le champ de bataille où se rencontrent les diverses écoles économiques et socialistes de toutes nuances.

La distribution est-elle un problème d'autorité ou de liberté? Les produits doivent-ils être répartis également ou inégalement? C'est surtout cette question d'égalité qui est brûlante. L'auteur distingue les inégalités naturelles et les inégalités sociales. Celles-ci, provenant de nous peuvent être corrigées par nous; mais resteront toujours les inégalités naturelles. Pouvons-nous les corriger? Le pouvant, est-il utile de les supprimer? Sur quels principes la science contemporaine s'appuie-t-elle pour expliquer ces inégalités? Voici la réponse de M. Nogueira:

En dehors de l'hypothèse de la pluralité des existences, aucune autre doctrine philosophique ou religieuse ne peut donner la clef de cet important problème des inégalités naturelles. Cette théorie n'étant pas consacrée par la science, la question reste sans réponse. Dans l'état actuel de nos connaissances, toute théorie qui prétend supprimer les inégalités naturelles entre les hommes est prématurée. Quel jugement pourrait émettre un critique dramatique sur la moralité d'une pièce dont il ne connaît qu'un acte intermédiaire?

C'est, à ma connaissance, la première fois qu'une pareille thèse est posée dans un traité d'économie politique. C'est pourquoi j'ai cru bon de la signaler à nos lecteurs.

M. Rouxel.

L'Ittalio di Oggi : Tratati di commercio e politica doganale, par Edoardo Giretti, député au Parlement. 1 vol. in-12, 162 pages. (C. A. Bontempelli, édit., Rome, 1914.)

Le livre de notre ami, confrère et collègue Edoardo Giretti arrive au bon moment. C'est, comme le dit le sous-titre de l'ouvrage, une étude des traités de commerce et de la politique douanière en vigueur en Italie depuis un certain nombre d'années et encore à l'heure actuelle. Comme un mouvement des plus sérieux se fait en

ce moment même en Italie contre cette politique douanière, contre le renchérissement de la vie, du fait des droits protecteurs qui pèsent sur l'Italie, mais qui n'ont pas toujours pesé sur elle; comme la question est également de circonstance un peu partout, surtout étant donné que l'Allemagne devait refaire ses traités de commerce pour 1917; il était de première importance d'avoir sous la main un livre clair, précis, court, montrant sous quel régime de traités de commerce vit l'Italie à l'heure actuelle; quelle a été la politique douanière suivie, quels ont été ses résultats, ses inconvénients, ses dangers; montrant comment certains intérêts privés ont profité de la politique et des privilèges à eux accordés pour vivre aux dépens de la collectivité.

L'auteur, et avec raison, n'a pas voulu faire seulement, ni même principalement, de son livre un ouvrage de polémique; il en a fait œuvre de documentation. Il montre d'abord comment on a essayé de relever le prix des céréales à l'intérieur du pays; comment on est parvenu à un tarif douanier très élevé, faisant peser sur le consommateur une augmentation considérable de dépenses. Effectivement, on verra dans le livre de Giretti que le prix du quintal avait baissé considérablement entre 1882 et 1887, passant de 27,07 lires à 22,80; mais ensuite, à partir de 1888, il s'est relevé et a pu atteindre 25,30 lires au quintal. On verra dans son livre l'histoire de la loi du 14 juillet 1887; on y constatera comment, en février 1894, un décret a relevé le droit de douane à 7 lires, puis un décret de décembre à 7,50 lires; ce qui a fait remonter le prix du blé à 23,07, alors qu'il était tombé en 1893 à 21,98. Comme dans beaucoup d'autres pays, du reste, l'Italie prétendait, chose absolument contradictoire, remettre en état ses finances par le relèvement de certaines taxes douanières, et en même temps protéger l'agriculteur indigène contre la concurrence des céréales venant de l'extérieur. Aussi bien, Giretti a soin de relier cette réaction protectionniste italienne à la réaction analogue qui s'est faite un peu dans toute l'Europe, sous l'influence et de M. Méline et du chancelier de Bismarck, et de beaucoup d'autres gens aussi ignorants de ce qu'est le commerce soit national ou international. L'auteur en profite pour nous donner une histoire extrêmement intéressante du régime douanier italien entre 1860 et 1878; pour montrer quelle évolution s'est faite depuis l'époque où Cavour s'était fait le défenseur de droits modérés qui ressemblaient quelque peu à la politique suivie par le Second Empire en France.

Comme de juste, M. Giretti n'a pas manqué de mettre en lumière les effets du protectionnisme italien; effets analogues naturellement à ceux qu'il a donnés en France. Il montre notamment les impor-

tations en Italie ne s'élevant qu'à 1 170 millions de lires pendant la période 1870 et 1880, et montant presque constamment depuis lors, sauf pendant la période de la rupture des relations avec la France, pour atteindre 3 702 millions en 1912. Pendant ce temps, les exportations, qui étaient de 1 065 millions pendant la première période, n'ont pas pu dépasser 1 397 millions en 1912; ce qui ne prouve pas que le système protectionniste favorise l'exportation et empêche l'importation, prétention terriblement contradictoire au reste pour quiconque connaît un peu les questions économiques. Les parties les plus originales du livre de M. Giretti sont les chapitres consacrés aux industries protégés, notamment aux trusts industriels, aux établissements sidérurgiques fondés et développés à l'abri du tarif protecteur, toujours aux dépens du consommateur et du pays. L'auteur suit de très près le développement des exportations agricoles, que l'on avait voulu soi-disant aider surtout; il accuse les importations en les mettant de façon détaillée en parallèle avec les exportations, notamment de produits fabriqués: et il ne manque pas de nous indiquer également comment la lutte s'est engagée contre les diverses formes de protectionnisme, contre les trusts, contre l'industrie sucrière protégée, mettant en coupe réglée le consommateur.

Son livre est, du reste, accompagné d'un appendice fort intéressant sur le régime douanier des colonies italiennes, donnant les détails les plus précis sur les divers traités du commerce qui lient pour l'instant l'Italie avec les pays étrangers. Ce livre est appelé à rendre de très grands services, autant par sa documentation que pour les idées vraies, mais trop méconnues, qu'il met en lumière.

Daniel BELLET.

LE PROGRÈS BRÉSILIEN. LA PARTICIPATION DE LA FRANCE. Étude sociale économique et financière, par le baron D'ANTHOUARD. 1 vol. in-8, 420 pages. Paris, Plon-Nourrit et Cie, éditeurs.

Quelle que soit la valeur d'un livre, il a beaucoup de chance de prendre de l'intérêt et de l'importance encore quand il est de circonstance, d'actualité : aussi, à plusieurs reprises, avions-nous désiré signaler le livre du baron d'Anthouard sur le *Progrès brésilien*. A plusieurs reprises, en effet, l'état des choses au Brésil, que ce fût le développement en apparence triomphant de la fameuse « valorisation », que ce fût au contraire les poursuites judiciaires menaçant ceux qui avaient participé à cette valorisation (probablement un peu à leur profit), a paru rendre oppor-

tun de signaler aux lecteurs qui désirent se tenir au courant de ce que devient ce grand pays, au milieu des difficultés d'une immense Fédération, un livre qui lui a été consacré par un des hommes qui le connaît le mieux. Le baron d'Anthouard a assez longtemps représenté la France au Brésil; et il ne s'est pas contenté d'être un diplomate dans l'acception ordinaire du mot; comme le dit M. Hanotaux dans la préface écrite pour le livre, il s'agit vraiment d'une étude que les Allemands appelleraient réaliste; nous l'appellerions économique, c'est d'ailleurs un des titres que l'auteur a tenu à lui donner. Nous dirions que c'est un livre de documentation, si cela ne supposait pas quelquefois la lourdeur. C'est le livre véritablement vécu d'un homme qui connaît le pays, au milieu duquel il a résidé pendant plusieurs années, pénétré les esprits, les tendances, en faisant une connaissance profonde avec la formation même de ces esprits, de la formation de ce pays, en grande partie sous l'influence française. Aujourd'hui, cet ouvrage prend peut-être un intérêt plus vif que jamais, à cause des difficultés financières très sérieuses par lesquelles le Brésil passe déjà; et des difficultés peut-être plus réelles encore qui le menacent. A cela faut-il ajouter que la question du café dont nous parlions tout à l'heure en prononçant le mot de « valorisation », est loin d'être résolue; que, d'autre part, le Brésil, comme si une première expérience ne lui suffisait point, a voulu se lancer dans de nouvelles interventions artificielles à propos du caoutchouc.

Précisément, le livre de M. le baron d'Anthouard, après avoir exposé sommairement quelques considérations géographiques et historiques, après avoir montré comment s'est fait le peuplement du pays, comment se sont établies et modifiées ses relations avec l'extérieur, accorde un énorme chapitre, mais de lecture facile, aux productions diverses du pays et au commerce. Il examine précisément le café, le caoutchouc, le cacao, le tabac, le coton, le sucre; sur la question particulière du café et de sa valorisation, M. le baron d'Anthouard a fait, à la Société d'économie politique, une communication de première valeur; mais ceux-là mêmes qui l'ont entendu, trouveront dans son livre des renseignements qu'il n'a pas eu le temps de nous donner; et ils constateront avec l'auteur, toujours libéral, parce qu'il connaît les faits et sait les interpréter, que ce qui a fait l'embarras des Brésiliens sur cette question du café, ce sont les interventions administratives, lançant le pays dans le domaine de l'artificiel. Ils pourront constater de même pour le caoutchouc, que les Brésiliens s'en sont tenus aux usages d'une époque où la concurrence était faible,

l'outillage économique, rudimentaire; tout cela n'est plus de mise; et s'il veut modifier sa situation, le pays n'à qu'à transformer rapidement ses procédés industriels et commerciaux. Autrement dit, on s'est endormi dans la routine parce qu'on espérait ne pas avoir à redouter la concurrence. Il n'en est pas d'ailleurs autrement pour le cacao. Qu'on lise l'ouvrage de M. d'Anthouard: il montrera que de choses sont à transformer au Brésil; combien, d'ailleurs, il faudrait avoir le secours de ces capitaux qu'on poursuit de toutes parts, alors que c'est à eux qu'on doit le développement industriel des pays européens. Dans ce livre également, on trouvera toute l'histoire du réseau des chemins de fer, de son développement, de sa législation; on verra quels inconvénients présente ce réseau, le travail qu'il y aurait à faire pour modifier les moyens de transport. A côté d'un chapitre montrant l'activité étrangère et l'activité française, le rôle que nous avons joué jadis, celui plus effacé que nous jouons maintenant, la place que nous pourrions nous faire dans ce pays. Un chapitre particulièrement intéressant à l'heure actuelle se rapporte aux finances. On y trouvera tout à la fois un résumé historique du développement, de la progression du budget, des indications sur les difficultés actuelles d'équilibre; on y verra comment les problèmes financiers doublés de problèmes économiques, s'imposent au Brésil; ils réclament une solution rapide et de la prudence. Il y a déjà plus de deux années, et M. d'Anthouard le faisait remarquer, que le rapporteur du budget des Etats-Unis du Brésil à la Chambre disait : « L'examen de la situation du pays nous impose un devoir de franchise et de sincérité; le gouvernement doit faire les plus sérieuses économies et veiller à la perception scrupuleuse des impôts afin de remplir, en débiteur honnête, les impérieux engagements qu'il a assumés. Cette situation financière qui, au moment où écrivait M. d'Anthouard, était un peu difficile, semble le devenir davantage à l'heure présente. Il est donc du premier intérêt de pouvoir trouver à sa disposition un livre qui renseigne sur l'ensemble des dépenses successives, depuis une dizaine ou une vingtaine d'années, pour montrer tout à la fois où peuvent être les fautes commises, et par suite, les remèdes susceptibles d'être employés. L'auteur a eu précisément soin de donner en annexe toute une série de documents sur les questions financières; et ils nous paraissent particulièrement bienvenus à l'heure actuelle. Nous pouvons donc ne pas avoir de remords; nous arrivons à point, tout en ayant beaucoup tardé à attirer l'attention qu'il mérite sur ce bel ouvrage.

Daniel BELLET.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

LA GUERRE DE 1914. *Les Commentaires de Polybe*, par Joseph Reinach. (Fasquelle, éd.)

Les lecteurs du *Figaro* ont pu suivre et peuvent suivre dans *le Figaro* de remarquables articles sur la situation militaire. On y remarque une information de première main, une rare perspicacité et une très grande clarté. L'auteur s'était dissimulé modestement sous le grand nom de Polybe. Il vient de se faire connaître en publiant le recueil de ses articles du 4 août au 31 décembre 1914. C'est M. Joseph Reinach.

Malgré les dures épreuves qu'il a éprouvées depuis le commencement de la guerre, son gendre, M. Goujon, tué, son fils disparu, il a eu la vaillance de vouloir éclairer l'opinion publique sur les faits de guerre.

Réintégré le 16 août 1914 dans son grade de capitaine d'état-major et attaché, en cette qualité au gouvernement militaire de Paris, M. Joseph Reinach n'a pas cru faire usage, pour des articles quotidiens sur les événements militaires, du droit nouveau, que le décret du 25 août 1813 confère aux officiers de publier des écrits sous leur signature et sans autorisations préalables.

M. Joseph Reinach fait précéder ses notices d'un article publié par lui sur la loi des effectifs. On sait qu'à la Chambre des députés, il fut un des auteurs de la loi de trois ans. « La part que j'y avais prise me fit échouer aux élections de mai 1914 », dit-il. Il serait curieux de savoir ce que pensent aujourd'hui de ce résultat les électeurs qui l'ont obtenu.

N. M.

MONNAIES. EFFETS DE COMMERCE ET CHANGES DE TOUS LES PAYS, par ANDRÉ MARTIN, docteur en droit. 1914. 1 vol. in-18. (Paris, M. Giard et E. Brière, édit.)

L'ouvrage de M. André Martin, docteur en droit, sur les *Monnaies, effets de commerce et changes de tous les pays*, contient sous une forme condensée les usages et autant que possible la législation commerciale de près de cent pays.

LA RÉFORME DES BOURSES DE MARCHANDISES EN FRANCE ET L'ORGANISATION D'UNE BOURSE EN ALLEMAGNE par OSCAR BLOCH, docteur en droit, 1 vol. gr. in-8 de 286 pages. (A. Rousseau, éd.)

M. O. Bloch expose très bien les motifs de l'importance des cours de Bourse. C'est un contrat impersonnel, un contrat-type.

M. Oscar Bloch en conclut que « le contrat de Bourse intéresse trop la collectivité pour qu'il puisse rester uniquement soumis au droit privé ».

Nous croyons que M. Oscar Bloch pousse beaucoup trop loin cette thèse. Il fait du cours de Bourse un étalon de la valeur semblable au mètre ou au kilogramme; or le mètre et le kilogramme sont invariables, tandis que la valeur est variable.

Il cite avec raison ces deux règles formulées par E. Vidal :

1° Plus il y a de gens à discuter un prix, plus la valeur qui resort de ce prix se rapproche de la juste expression ;

2° Plus un marché est étroit, plus les cours sont sensibles.

Donc il y a intérêt à ouvrir largement les bourses.

« Quelle différence, demande M. Oscar Bloch, y a-t-il entre le commerçant qui arbitre pour revendre, qui spécule sur l'avenir, et le non commerçant qui fait exactement la même opération ?

« J'ai cherché à réhabiliter, dit-il, même quand ils sont faits par des non professionnels, ce qu'on appelle les marchés fictifs. J'ai cherché à réhabiliter l'opération différentielle, consistant uniquement à spéculer sur les différences de cours et qui n'est au fond qu'un acte de commerce. »

M. Oscar Bloch a complètement raison. Tout acte de commerce consiste à établir une différence qui s'appelle un gain ou une perte.

Seulement M. Oscar Bloch paraît fléchir quand il s'agit de l'accapareur. En fait, est accapareur tout acheteur : il peut même y avoir des accapareurs de poisson frais.

Il reconnaît qu'il n'y a qu'un mode de détermination de prix, le jeu de l'offre et de la demande : mais il reconnaît à l'État un droit d'intervention. Or l'État ne peut intervenir que pour le fausser.

Puis M. Oscar Bloch fait de l'animisme, et veut considérer la Bourse comme « un être vivant », et il se lance dans des méthaphores médicales.

L'ouvrage se termine par un examen des conclusions de la commission extraparlementaire de 1910 et quelques amendements à son travail.

N. M.

Les Foyers nouveaux, par le Dr Rémy Collin, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Nancy. Préface de M. Maurice Barrès. 1 vol. in-16, de la Collection des *Études de Morale et de Sociologie*. (Bloud et Cie, éd.)

D'après les deux écrivains, le capital déchaîne des fléaux lamentables : « l'industrie, pour enrichir quelques-uns, appauvrit le corps et l'âme de milliers et de milliers d'hommes. » Tel est le résultat, d'après ces deux messieurs, du développement de l'industrie minière et métallurgique, dans la Lorraine.

M. M. Barrès nous dit ensuite que « dès 1830, M. Thiers tenait déjà la nation française comme dégénérée ».

C'était avant la découverte des minerais de Briey, M. Thiers n'y voyait pas de remède. Cependant quatre-vingt-deux ans après cette prévision pessimiste, M. Barrès dit : « Il faut avoir confiance. Il est bien méprisable l'homme qui se tient encore debout sur ses deux jambes et qui n'a pas confiance, et fût-il obligé de s'asseoir, il a son âme ! » En général, les hommes tiennent debout sur leurs deux jambes et tous les hommes sont obligés de s'asseoir au bout d'un certain temps de position verticale. Il paraît que quand ils s'asseyent, leur âme leur est d'un grand secours.

Ce charabia a pour but d'expliquer qu'il faut faire des habitations coopératives à bon marché. Dans le livre nous trouvons beaucoup de phrases sentimentales qui ne donnent pas de solutions. Sur 53 millions de capital des sociétés d'habitations à bon marché, il y a 19 350000 francs ou 36,4 p. 100 de fondations. Les intentions de ces donateurs sont excellentes, mais elles ne peuvent avoir qu'un résultat détestable ; celui d'éloigner les capitaux des habitations à bon marché.

M. Collin constate que la loi sur les habitations à bon marché du 12

avril 1906 a déterminé les valeurs maxima qu'elles ne devaient pas dépasser pour bénéficier de la loi. Ces maxima sont insuffisants pour des familles de six personnes.

La loi de 1906 n'a pas prévu la hausse des matériaux de constructions.

On peut loger des gens : mais le difficile, c'est de faire tenir la maison en ordre. Dans des usines des environs de Nancy, les hommes gagnent de forts salaires, mais leur ménage est déplorable. La femme au lieu de l'entretenir préfère faire de la dentelle. M. A. Collin peut-il l'en empêcher ?

N. M.

Paul Stassny. Der œsterr. Staatsbankerott von 1811. (Holder. Vienne 1912.)

L'Autriche, sous le coup de la désorganisation qui accompagne un état de guerre prolongé et du désordre chronique de ses finances, dut, en 1811, suspendre ses payements, procéder à une banqueroute d'Etat. Le sujet est intéressant. M. Stassny n'a pas montré la compétence nécessaire pour le traiter. Il y a apporté des proccupations de socialiste. Le professeur von Philippovich, dans la critique qu'il a faite de l'ouvrage, conseille de s'en servir uniquement pour la documentation qu'il renferme.

Précis de droit financier par E. von Myrbach Rheinfeld. Traduction française de M. Bouché-Leclercq. Un vol. in-8, de la *Bibliothèque internationale de Science et de Législation financières*. (V. Giard et E. Brière, édit.)

Ce livre étudie la question des impôts au point de vue *strictement juridique*. Quelle est la nature juridique de la créance d'impôt ? Comment naît-elle ? Par quel mécanisme juridique la dette apparaît-elle et à quel moment précis ? Quel est le régime juridique de cette dette ? Quelles sont les règles de droit touchant l'obligation des individus à raison de cette dette ? etc. Voilà les questions que s'efforce de résoudre par chacune des sources de recettes de l'État autrichien et en particulier par chaque impôt, le professeur baron von Myrbach Rheinfeld, de l'Université d'Innsbruck.

Ces problèmes se présentent dans les mêmes termes dans tous les pays civilisés.

Tableau politique de la France de l'ouest sous la troisième République, par André Siegfried. 1 vol. gr. in-8 de 536 pages. (102 cartes et croquis. Carte hors texte.)

Cet ouvrage, très remarquable, a été fait avec une méthode rigoureuse qui a exigé beaucoup de recherches, longues et laborieuses. L'auteur a montré la persistance des opinions dans les divers milieux qui s'étendent de la plaine poitevine, comprennent le val de Loir, le Perche et les plateaux de Saint-André et de Dreux, le Vexin normand, le pays de Bray. M. André Siegfried distingue avec raison entre la frontière naturelle de la Normandie et la frontière politique de l'État normand ; celle-ci renferme l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne et la Sarthe. Mais c'est à Caen, Bayeux et Coutances qu'il faut chercher le berceau primitif et véritable de la civilisation et de l'esprit normands.

La carte hors texte montre le régime de la propriété foncière dans l'ouest de la France : les régions où la grande propriété domine : les régions de moyenne propriété ; les régions de petite propriété ; les régions où les différents types de propriété coexistent.

Je prends comme caractéristique

de l'étude de M. André Siegfried le département d'Ille-et-Vilaine. Trois cartes indiquent ses variations. L'arrondissement de Vitré et deux cantons de l'arrondissement de Fougères sont toujours acquis à la droite. Ce sont des régions de grande propriété, contiguës à la Mayenne, qui sont réparties entre des métayers et de petits fermiers. L'influence du grand propriétaire y est prédominante.

Dans l'arrondissement de Vitré, la droite possède 50 à 60 p. 100 des inscrits. De l'autre côté, à l'ouest, on entre dans le pays gallot; en 1881, les arrondissements de Redon et de Montfort, région bretonne, votent pour des républicains; mais aux élections de 1893, ils votent pour des membres de la droite, et ils continuent.

La noblesse est pauvre; le vrai maître du pays, c'est « le recteur ». Une seule note domine : c'est la religion. Le prêtre se désintéresse de la lutte entre république et royauté; la région peut voter pour un républicain.

Entre les deux se trouvent les arrondissements de Rennes et de Saint-Malo, mélange de petites et de grandes propriétés, qui ont un caractère politique spécial et en dehors de toute classification officielle de partis.

Rennes est demeurée un centre de noblesse et de haute bourgeoisie. Mais avec l'université, les ouvriers du chemin de fer, le milieu politique est confus et complexe. En 1871, le département d'Ille-et-Vilaine élit des députés de droite; de 1876 à 1889, c'est l'opportunisme avec Waldeck-Rousseau, Martin Feuillée, Durand, Roger Marvaise qui domine. En 1881, M. Le Bastard, tanneur, maire de Rennes, élu député, fait de Rennes le centre de son action et non Paris. Il devient boulangiste ainsi que M. Le Hérissé, élu en 1885. La ville de Rennes reste fidèle à M. Le Hérissé, boulangiste, nationaliste, antisémite, radical, votant les lois sociales, l'impôt sur le revenu. Tantôt il a l'appoint des réactionnaires, tantôt des républicains lui reviennent.

Le gros des électeurs ne peut être classé dans les catégories officielles des partis. « Rennes s'est donnée à des personnalités politiques. Ce que veut cette population difficile à définir politiquement, est un homme local servant le grand intérêt régional. »

Dans les campagnes qui entourent Rennes et les cantons entre Avranches et Saint-Malo, c'est le même esprit. « En somme, pays politique, essentiellement fuyant et qu'il faudrait se garder de juger d'après la couleur de ses élus. »

Le pays rural isolé entre Vitré, Redon et Montfort est une campagne verdoyante, très bas normand, contenant avec de petits propriétaires de grands propriétaires : mais la grande propriété n'y est pas solidement établie comme à Vitré, parce que beaucoup de propriétaires bourgeois ou nobles ne résident pas. Chez le paysan, la peur de se compromettre s'allie curieusement à une sorte d'individualisme latent, impatient de la pression qui s'affiche.

La région côtière de Saint-Malo n'appelle pas de réflexions différentes. La passivité est la note de ce milieu politique : sans convictions arrêtées, ces populations ont une sorte de tempérament consulaire.

Le département d'Ille-et-Vilaine est un des plus difficiles à définir. On voit cependant quels résultats donne l'analyse faite par M. André Siegfried. Mais il faut lire le texte même où tout se tient.

N. M.

L'Impérialisme français et les chemins de fer transafricains, par le

commandant Roumens. 1 vol. in-18, avec 3 cartes. (Librairie Plon.)

Il commence par un sujet sur lequel il est facile de parler : la question du ralentissement de la natalité en France. Il invoque sur la nécessité de faire des enfants l'autorité de M. Alfred Picard; mais rien ne vaut l'exemple, en ces matières; et il ne l'avait pas donné. Il indique, comme vrai remède, la colonisation « qu'il appelle une sorte d'homéopathie ». Il cite, à l'appui de sa thèse, Prévost-Paradol qui voyait « quatre-vingts millions ou cent millions de Français établis sur les deux rives de la Méditerranée. » Son livre date de 1868. Nous ne sommes qu'aux centaines de mille dans l'Afrique du Nord.

Le commandant Roumens veut qu'on enseigne aux enfants : « La France est une contrée plus grande que l'Europe. » Cela prouve qu'il veut leur donner des idées fausses.

M. le commandant Roumens propose de faire un chemin de fer de l'Algérie au Cap, avec diverses ramifications? Quel en sera le prix? Quelles sont les évaluations de trafic?

M. le commandant Roumens a une idée juste, il ne faut pas essayer de faire un transaharien : il faut essayer de faire un transafricain.

M. André Berthelot voudrait confier la construction et l'exploitation à une compagnie privée, mais avec la garantie de l'Etat.

Mais le commandant Roumens n'a pas abordé la question du coût de cette ligne. Il promet aussi beaucoup de trafic. Mais prudemment, il promet d'abord des voyageurs. Les marchandises viendront peut-être plus tard. Il fait une observation juste en disant que les modes, les bibelots, les verroteries et les bijoux peuvent payer des tarifs assez élevés; mais ils donnent peu de fret.

On a déjà fait des chemins de fer en Afrique. On continuera. Il n'est pas mauvais d'étudier les questions de transport : mais il faut les étudier sans enthousiasme : et le commandant Roumens en déborde.

N. M.

Der Marschall Vauban und Volkswirtschaftslehre des absolutismus, par le Dr Mann. (Munich Duncker et Humblot 1914.)

Les études sur le seizième, le dix-septième, le dix-huitième siècle deviennent plus nombreuses en Allemagne. M. Mann a pris pour sujet d'un volume consacré à l'économie politique de l'absolutisme le maréchal de Vauban. Il retrace l'histoire du célèbre ingénieur, qui ne bornait pas son loyalisme envers le monarque à la construction de ses places fortes, mais qui cherchait à rendre service par des suggestions adressées au roi, à ses ministres Colbert et Louvois et fondées sur les observations recueillies au cours des guerres, des voyages d'inspection. M. Mann voudrait que l'on considérât Vauban autrement que comme un théoricien, mais comme un homme pratique qui cherche à étendre la puissance militaire et améliorer le bien-être

M. Mann soutient la thèse que jusqu'aux Physiocrates il n'y a pas eu de théorie, ni de science éeonomiques; rien de systématique.

L'historique du socialisme moderne par M. Tougan-Baranowsky, traduction de M. Joseph Schapiro. Paris, 1913, 1 vol. in-8, 246 pages. (Marcel Rivière et Cie, éditeurs.)

Il suffirait de lire la dernière page de l'exellente traduction faite par M. Schapiro du livre de M. Tougan-Baranowsky (qui est d'ailleurs professeur d'Economie Politique à Saint-Pétersbourg), pour se rendre

compte immédiatement de l'esprit dans lequel est fait cet ouvrage. En terminant, l'auteur nous dit que le socialisme viendra, parce que le capitalisme prépare le chemin pour une ère nouvelle ; que le socialisme a des racines profondes dans le cœur de tous ceux qui peinent. Il ajoute que le « socialisme a une base « scientifique » et de l'autre que « c'est un idéal, un *credo*, en même temps qu'une voie au progrès annonçant un avenir meilleur », ce qui ne laisse pas de créer un certain antagonisme entre ces deux mots : une science basée sur une foi ! Quoiqu'il en soit, ce livre est intéressant à lire et utile à consulter. Son auteur a voulu faire un exposé critique, schématique et scientifique (tous les socialistes aiment beaucoup ce mot) de ce qu'il appelle la doctrine du socialisme moderne. Il pense que cela ne se trouve ni dans l'ouvrage moderne de Schaeffle, ni dans celui de Menger, pas plus que dans celui de M. Bourguin, ou dans celui du professeur Sombart. Il a voulu exposer brièvement ce qui constitue le socialisme moderne, autant que les doctrines sociales.

Il a prétendu donner à son travail un caractère historique, en remontant aux doctrines les plus anciennes du socialisme utopique, qu'il tient à signaler comme plus scientifique que le Marxisme. Ce livre nous semble plutôt une œuvre personnelle qu'une critique, qu'un résumé de tout ce qui constitue la doctrine du socialisme moderne. L'œuvre est particulièrement savoureuse, quand elle est signée d'un professeur d'Economie Politique officiel. Notre auteur commence, dans une introduction, par nous montrer ce qu'est le socialisme d'aprés lui, sa nature, son but. Il donne d'ailleurs des indications fort intéressantes sur le mot socialisme, la constitution graduelle de son idéal. Il se laisse, du reste, bien vite emporter par son sentiment personnel, et il se lance dans une critique du capitalisme, quand il flétrit son influence néfaste. Le libéralisme a vécu, le socialisme va nous apporter l'avenir meilleur de l'humanité, le rêve du bonheur de la paix et de la liberté ». Comme pour tant d'autres, ce capitalisme est le bouc émissaire auquel on doit notamment la classe nombreuse des chômeurs, l'anarchie de l'échange, etc... L'auteur étudie ensuite (car se sont plutot des considérations personnelles) l'organisation socialiste de la société et la réalisation de l'ordre socialiste. Il estime que le socialisme aura une œuvre difficile à accomplir pour établir la proportionalité de la production sociale : il fait cette remarque, digne d'un économiste libéral, que cette proportionalité sera le résultat de l'offre et de la demande avec leur consécration habituelle. Il reconnaît d'ailleurs que l'économie socialiste ne sera pas complètement indépendante des fluctuations naturelles du marché, que les choses seront achetées et vendues au prix de ce marché, par le rapport de l'offre à la demande. Il en arrive à conclure qu'il n'y a pas d'obstacles insurmontables auxquels doit se heurter l'organisation socialiste. Pour nous, nous en concluons que vraiment, d'après cela, l'organisation socialiste ressemblerait étrangement à la société telle qu'elle s'est organisée librement. Le livre est en tout cas bien écrit, clair, et de lecture assez agréable, mais il ne comporte réellement rien de fort nouveau.

D. B.

La mutualité pratique, guide à l'usage des administrateurs de sociétés de secours mutuels dans leurs rapports avec l'administration supérieure, par Georges Assanis, sous-chef de bureau à la di-

rection de la Mutualité, secrétaire adjoint du conseil supérieur des sociétés de secours mutuels. Préface de M. Henri Richard, directeur de la Mutualité, nouvelle édition (Berger-Levrault, éditeur), 1914. 1 volume in-8 de 501 pages, avec de nombreux modèles et tableaux.

M. Assanis est attaché à la direction de la Mutualité depuis vingt ans. D'une compétence sans rivale dans les questions de mutualité, il a voulu faciliter les rapports des sociétés de secours mutuels avec l'administration supérieure, pour tout ce qui concerne la *gestion* et la *direction* de leurs associations.

Journellement, en effet, le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale (Direction de la Mutualité) ou la Caisse des dépôts et consignations sont consultés par des présidents ou des trésoriers de sociétés de secours mutuels sur les formalités à remplir. Ce livre pourra éviter les pertes de temps qui en résultent.

Les sociétés de secours mutuels ont été appelées à collaborer à la loi des retraites. Cette nouvelle édition contient un supplément dans lequel les sociétés, collectives ou agréées, pourront trouver toutes les indications pratiques dont elles ont besoin.

Le Développement économique de l'Alaska et du Yukon territory (en allemand), par Edgar Salin, chez Mohr, à Tubingue, 1914.

L'Alaska et le Yukon, qui forment la péninsule située au nord-ouest de l'Amérique, ont donné un moment l'illusion de la Californie et de l'Australie, au moment de la fièvre de l'or. Ces régions de la zone froide, où il faut dégeler le sable aurifère, lorsqu'on veut exploiter en grand avec des procédés techniques perfectionnés, ont livré au monde de 1880 à 1911, l'Alaska, 196 millions de dollars; le Yukon canadien, 141 millions (près de 1 700 millions de francs). Comme l'or se trouve principalement dans les placers, à proximité des cours d'eau, la durée de ces champs d'alluvion est moindre et plus incertaine que celle des mines de quartz. La production de ces deux régions a atteint son maximum, il y a quelques années, mais étant donné les richesses non encore exploitées, il est possible qu'une reprise eût lieu lorsqu'on aura surmonté le principal obstacle, la difficulté et la cherté prohibitive du transport vers certains centres aurifères. Actuellement, le transport d'une tonne coûte en hiver 1000 francs, en été, à cheval, quatre ou cinq fois plus cher.

M. Edgar Salin, dans la collection des études de politique sociale éditées par M. Jaffé, a publié une étude économique et géographique sur les conditions du développement de l'Alaska. Il examine les ressources agricoles, les pêcheries, l'extraction de l'or, il montre comment elles sont mises en valeur, les phases diverses par lesquelles elles passent, depuis l'activité individuelle jusqu'à la concentration et à la trustification.

A. R.

La définition légale de l'invalidité en matière d'assurance sociale. *Recherche d'une formule*, par M. Maurice Bellom. Une broch. in-8. (A. Rousseau, éd.)

Tous les lecteurs du *Journal des Economistes* connaissent les remarquables travaux de M. Maurice Bellom sur les lois d'assurance dite sociale. Après avoir examiné les diverses définitions données dans diverses législations, il donne la définition suivante :

« L'invalidité est l'état du travailleur qui n'est plus capable de gagner, par un travail en rapport avec

ses forces et ses aptitudes, le tiers pour les ouvriers, la moitié pour les employés, de la rémunération que les personnes appartenant à la même catégorie que l'intéressé, dans l'ancienne profession de celui-ci, obtiennent dans la région où l'intéressé, encore valide, a travaillé en dernier lieu.

« L'invalidité, ainsi définie, ne doit pas résulter d'un risque professionnel mis par la loi à la charge de l'industrie. »

La définition est ingénieuse ; mais elle donne une prime à ceux qui préfèrent le repos à tout travail. Il y a des gens qui s'arrangeront pour travailler de manière à se trouver au-dessous de la formule.

TRAITÉ DE LA SCIENCE DES FINANCES par A. WAGNER ; LE CRÉDIT PUBLIC, traduction française par PAUL HALLIER. édit. 1 vol. in-8° (Bibliothèque internationale de Science et de Législation financières, M. Giard et Brière.)

Ce volume consacré au *Crédit public* ne figure pas dans l'édition allemande de la *Finanzwissenschaft*. Pourtant la notion du Crédit public est l'un des plus importants de la *Science des Finances*. C'est pourquoi, le directeur de cette collection, le professeur Gaston Jèze, a estimé que, dans une édition destinée à rendre plus accessibles aux lecteurs français les idées du professeur Wagner, il convenait de composer un tome spécial avec les théories et les Expériences publiques exposées par le savant allemand dans le *Handbuch der politischen Ockonomie*, de Schönberg.

Les pages consacrées au papier-monnaie d'Etat et à la statistique des dettes d'Etat méritent l'attention de quiconque s'occupe de la question.

DER ARBEITSKAMPF DER ENGLISCHEN EISEMBAHNER EN 1911, par CHARLOTTE LEUBUSCHER. 1913. (Duncker et Humblot.)

Tout sujet contemporain est bon pour devenir le sujet d'une thèse et permettre d'obtenir le titre de docteur. Mlle Charlotte Leubuscher dédie à ses parents une monographie sur la grande grève des chemins de fer en Angleterre, en 1911 dont M. Yves Guyot a donné le récit au *Journal des Économistes*.

Mlle Leubuscher est une étudiante de Girton College, Cambridge ; elle possède une très grande connaissance des conditions de production et de travail en Angleterre. Elle a été conseillée dans le choix de sa thèse par des professeurs allemands, qui ne sympathisent guère, Brentano et Bernhard.

Dans une première partie, elle étudie l'ambiance, le développement du socialisme en Angleterre. la conversion du gouvernement à des mesures socialistes ; dans une seconde partie elle expose les relations des compagnies de chemins de fer britanniques avec leur personnel, leur attitude en face des trade unions ; elle nous renseigne sur les syndicats professionnels : Amalgamated Society of Railway Servants, General Railway Workers Union, Associated Society of Locomotive engineers and firemen. Après avoir montré les personnages, elle nous décrit la lutte engagée, la grève du mois d'août, qui éclate sans autorisation préalable, l'intervention du gouvernement, les pourparlers, l'apaisement. Elle montre l'appareil militaire au Home office, l'appareil diplomatique au Board of Trade. Elle nous initie au travail de la commission d'enquête.

A. R.

CHRONIQUE

27 février 1915.

I. L'Emission des obligations de la défense nationale. — II. La production de l'or et les réserves d'or en France. — III. Le budget britannique. — IV. Le blocus des îles britanniques. — V. La limitation des débits de boissons. — VI. L'emprunt hollandais. — VII. Les ressources alimentaires des ennemis. — VIII. Le commerce extérieur de la France en 1914.

I. *L'émission des obligations de la Défense nationale.* — L'émission a commencé le 25 février. Elle nous a déjà à peu près complètement débarrassé du 3 1/2 p. 100. Elle remportera un gros succès.

Quoiqu'il n'y ait pas de date indiquée pour la fermeture de la souscription, il y a intérêt à souscrire le plus tôt possible.

On sait que ces obligations produisent un intérêt, net de tout impôt, de 5 p. 100 par an, payable semestriellement et d'avance.

Il en résulte que sur les 96 fr. 50 p. 100, taux auquel sont émises ces obligations, on déduit l'intérêt à échoir pour le semestre.

Ainsi, pour la deuxième quinzaine de février, les intérêts payables à déduire par anticipation étaient de 2 fr. 29; pour la première quinzaine de mars, ils ne sont plus que de 2 fr. 08; pour la seconde quinzaine de mars, ils ne sont plus que de 1 fr. 87; pour la première quinzaine d'avril que de 1 fr. 66, pour la seconde quinzaine que de 1 fr. 45.

Il en résulte que le souscripteur, avant la fin du mois de février, au lieu d'avoir à verser 96 fr. 50 n'a eu à verser que 94 fr. 21. Dans la première quinzaine de mars, il doit verser 94 fr. 42; dans la seconde, 94 fr. 63; dans la première quinzaine d'avril, 94 fr. 84 et dans la seconde quinzaine d'avril, 95 fr. 05, etc.

Au point de vue du taux de l'intérêt, je renvoie à l'étude de l'éminent actuaire, M. Barriol, publiée dans ce numéro du *Journal des Économistes*. (V. p. 150.)

Les souscripteurs n'ont pas à craindre de réduction, puisqu'il n'y a pas de maximum fixé. Toutes les souscriptions sont donc sérieuses.

Les personnes qui ont, en ce moment, des capitaux disponibles, ont intérêt à choisir ce placement : car ces obligations pourront être changées contre des titres des emprunts de l'État qui seront émis avant le 1er janvier 1918, au prix d'émission, soit 96 fr. 50, augmenté de la portion déjà acquise de la prime et sauf déduction des intérêts déjà payés pour la période non écoulée du semestre en cours.

II. *La production de l'or et les réserves d'or en France*[1]. — La production de l'or dans le monde a dépassé, pour la première fois, 2 milliards en 1906. Aussitôt des esprits qui sont toujours à la recherche d'un conte bien noir pour effrayer leurs contemporains, dénoncèrent le péril de l'or.

Invoquant la théorie quantitative, ils transformèrent l'or en assignats et déclarèrent que tous les produits allaient atteindre des prix fantastiques. Les faits ne répondirent pas à leurs alarmes. Il y eut même des baisses sur certaines valeurs dont les porteurs auraient, de beaucoup, préféré les risques du péril prédit.

De 1906 à 1910, la moyenne annuelle de la production fut de 2 246 millions. En 1911, elle s'éleva à 2 392 000; en 1912 à 2 443 millions; en 1913, elle a reculé légèrement à 2 400 millions et en 1914 à 2 366 millions.

La production a fléchi surtout dans les mines du Transvaal pendant la première partie de l'année; elle a augmenté dans le second semestre. Sur le total de la production, 1 423 millions de francs viennent des colonies britanniques.

C'est un des motifs de la jalousie germanique contre la Grande-Bretagne. « Ses possessions produisent 60 p. 100 de l'or dans le monde! et nous en manquons à Berlin. Il faut lui prendre ses colonies. »

Le « Rapport sur la monnaie » estimait que de 1493 à 1912, la production de l'or avait été de 76 564 millions. En y ajou-

---

1. Voir *Journal des Économistes*, 1913. *La production et l'emploi de l'or*. T. XXXVIII, p. 447.

tant la production de 1913 et de 1914, 4812 millions, on arrive à 81 376 millions.

A la fin de 1911, la direction de la monnaie des États-Unis estimait qu'il y en avait 26 dans les banques. En admettant que les banques aient absorbé les quatre cinquièmes de la production des années 1912-1914, leur stock se monterait environ à 32 milliards. Malgré l'or employé à des usages industriels, l'or perdu, il doit y avoir encore un fort stock dans les réserves privées.

L'encaisse-or de la Banque de France montait à 3517 millions de francs à la fin de 1913 ; à 4 158 millions à la fin de 1914 ; à 4 234 millions de francs à la fin de février.

Le compte rendu de la Banque pour 1914 disait :

La France possède encore des réserves d'or individuelles considérables, et, malgré les modifications passagères survenues, depuis le début des hostilités, dans l'état de son commerce extérieur, elle reste partout créancière.

A quel chiffre peuvent se monter les réserves d'or des particuliers et des banques ?

Diverses enquêtes sur la circulation monétaire française ont été faites en 1878, 1885, 1891, 1897, 1903 et 1909.

Après l'enquête de 1903, M. de Foville, alors directeur de la Monnaie, estimait que la valeur probable des pièces de monnaie d'or en circulation en France était de 4 800 millions de francs ; après l'enquête de 1909, il l'estimait à 6 milliards au moins.

L'encaisse de la Banque de France ne contient pas seulement des louis d'or ; elle contient des lingots, des « eagles » des Etats-Unis, des « sovereigns » anglais, etc.

Depuis 1909, le stock d'or, en France, n'a cessé d'augmenter. En 1914, d'après l'administration des douanes, l'importation d'or en France, a été de 468 485 millions de francs et l'exportation de 53,756 millions ; soit en plus 415 millions.

On voit donc que, si considérable que soit l'encaisse or de la Banque de France, elle ne doit pas représenter plus de 60 p. 100 de la quantité d'or existant en France

III. *Le budget britannique.* — L'exercice 1914-1915 finissant au 31 mars se règle de la manière suivante :

Budget	£ 207 000 000
Dépenses de guerre	362 000 000
Total	569 000 000
Recettes budgétaires	196 000 000
Impôts nouveaux	15 500 000
Suspension des fonds d'amortissement	3 000 000
Emprunts	354 500 000
Total	569 000 000

En dehors des dépenses du budget, les dépenses de la guerre se montent ainsi à 9 050 millions de francs.

Le gouvernement britannique avait emprunté en dehors de l'emprunt de guerre de 350 millions de livres sterling, une somme de 91 millions de livres sterling. Pour commencer le nouvel exercice, il n'aura qu'une marge de 86 500 millions de livres sterling, il devra avoir recours à un nouvel emprunt. On pense que M. Lloyd George en introduira la demande aussitôt après les vacances de Pâques.

Une année complète de guerre sur la base des dépenses faites représente une dépense de 543 millions de livres sterling, soit de 13 597 millions de francs. Avec le budget ordinaire, nous arrivons à 750 millions de livres sterling soit 18 750 millions de francs. C'est une dépense quotidienne de plus de 2 millions de livres par jour, soit 50 millions de francs, sur lesquelles les dépenses de guerre comptent pour 1 500 000 livres sterling, soit 37 500 000 francs. Pour les cent premiers jours de l'exercice 1915-1916, le gouvernement a demandé £ 250 000 000.

IV. *Le blocus.* — Dans la chronique (parue dans le numéro portant la date du 15 janvier et écrite le 11 février) nous avons donné le résultat du raid des Zeppelins sur quelques villes ouvertes anglaises. Ils avaient lancé vingt-quatre bombes et tué ou blessé vingt-deux personnes, dont des femmes et des enfants. Pour prendre leur revanche, ils avaient tenté un raid de croiseurs : ils y ont perdu le *Blücher*, et leurs autres navires plus ou moins endommagés se sont empressés de regagner leur abri territorial. Alors, le 4 février, le gouvernement allemand a lancé aux puissances un memorandum menaçant les neutres de couler tous les navires surpris par leurs sous-marins dans les mers entourant la Grande-Bretagne. (En voir l'analyse, *Journ. des Econ.*, 15 janvier, p. 84.)

Le blocus a commencé le 18 février. Un sous-marin a essayé de torpiller un des navires qui font la traversée de Boulogne à Folkestone. La torpille a passé à une trentaine de yards en avant du navire. Il n'y avait pas seulement des Anglais, des Français, des Belges à bord de ce navire. Il avait aussi des neutres, entre autres, m'a-t-on dit, des Espagnols. S'ils avaient péri, tant pis pour eux.

En réalité, le risque n'est pas grand. En sortant des jetées, les cloisons étanches sont fermées. Si une torpille atteignait une partie du navire, il n'en résulterait pas fatalement un naufrage. Enfin, il faut des conditions spéciales pour que le sous-marin puisse lancer sa torpille : la mer doit être calme et le temps clair. Dès qu'elle est un peu forte, le sous-marin perd la plus grande partie de sa valeur.

Le *Deptford* a été atteint le 24 à trois heures du matin, à quelque distance de Scarborough, pendant une tempête de neige du Nord-Est; mais on suppose que cet accident a été causé par une mine.

Pendant les huit premiers jours du blocus, du 18 février au 24, les navires de 300 tonneaux et au-dessus, entrés dans les ports anglais, ont été au nombre de 708 steamers et de 673 voiliers, soit 1381. Pendant ces huit jours, il y a eu 9 navires atteints. C'est un pour 153. Cette proportion est rassurante. Un certain nombre de sous-marins paraissent avoir été déjà victimes de leurs entreprises : s'ils chassent, ils sont chassés, et la perte d'un sous-marin a d'autres conséquences pour la force agressive de l'Allemagne, que n'en a pour le commerce britannique la perte d'un bateau chargé de charbon.

L'Allemagne a essayé de transiger avec la Grande-Bretagne par l'intermédiaire du président Woodrow Wilson.

L'Allemagne aurait consenti à renoncer à ses attaques contre les navires allant dans les pays alliés ou en sortant, à la condition de pouvoir recevoir librement des vivres et sans doute aussi du cuivre, comme elle reçoit déjà du coton.

Mais le 4 mars 1892, au Reichstag, le chancelier Caprivi avait très bien exposé la question. Il est vrai qu'il visait surtout la Grande-Bretagne, mais ses paroles s'appliquent aussi bien à l'Allemagne.

Plus un pays dépend du commerce maritime, plus il est nécessaire de couper toutes ses communications de guerre sur mer. Ce pays pourrait en effet avoir besoin de ce commerce pour sa propre

nourriture et pour les matières premières nécessaires à son industrie. Je suis d'avis qu'interrompre la navigation de l'ennemi restera un moyen indispensable à la lutte, celui qui fait la guerre veut en atteindre le but, et lorsqu'il en possède l'énergie, il réussit en se servant de tous les moyens, y compris dans la guerre sur mer celui d'interrompre tout le commerce de l'ennemi ; personne ne peut renoncer à cette arme suprême. C'est du reste ce que l'on fait dans la guerre sur terre. Si quelqu'un, pendant le siège de Paris, avait envoyé un train de vivres vers la capitale française, ce train aurait été arrêté. Il en est de même sur mer. Un belligérant fera de son mieux pour empêcher l'affrétement des navires destinés à pourvoir ses ennemis, même de vivres ou de matières premières. On se sert ainsi des moyens que l'on a à sa disposition. Ce n'est point barbarie, puisque c'est l'obligation à la guerre maritime des principes de la guerre sur terre.

Le *Philadelphia Ledger* dit :

La prétention anglaise d'affamer l'Allemagne est un bon moyen de guerre et la prétention allemande d'établir la zone de de guerre n'en est pas un. C'est à l'Angleterre de voir si elle préfère essayer d'affamer l'Allemagne au risque de voir couler ses propres bateanx marchands et de se créer des difficultés avec les neutres, et la déclaration de M. Churchill indique qu'elle est déjà décidée. Mais même si les États-Unis font à ce sujet des représentations sans succès, cela ne justifierait pas les représailles décidées à Berlin. Celles-ci augmenteraient certainement le nombre des ennemis de l'Allemagne, quoiqu'ait pu faire l'Angleterre.

V. *La limitation des débits de boissons.* — La Chambre des députés française occupe ses loisirs à aggraver le gouvernement par la police dont le régime autrichien est un si bel exemple. La majorité des députés entendent que leur mandat, obtenu quelquefois à quelques voix de majorité et par des moyens réprouvés par la morale courante entre honnêtes gens, leur donne le droit d'imposer à leurs compatriotes telle ou telle manière de vivre. Notez que, parmi ces députés, beaucoup se prétendent libre-penseurs, mais ils agissent comme si doués d'une sagesse supérieure par une inspiration surnaturelle, ils avaient acquis le droit divin de tenir en lisières leurs concitoyens.

On a vu reparaître tout l'arbitraire que comportent des législations de ce genre. Le projet du gouvernement avait proposé que « de nouveaux débits pussent être créés dans des cas exceptionnels ». M. Maurice Sibille a écarté cette

manière de donner de nouvelles faveurs aux amis du pouvoir.

Le projet stipule que « nul ne pourra ouvrir un café, un cabaret ou un débit de boissons pour y vendre à consommer sur place des spiritueux, des liqueurs alcooliques ou des apéritifs autres que ceux à base de vin titrant moins de 23 degrés.

Voilà un privilège donné aux apéritifs comme le Byrrh et autres à base de quinquina; mais ils se boivent purs, tandis que les amers et l'absinthe se boivent mélangés avec de l'eau !

En tous cas, cette disposition ne supprime pas le nombre des débits qui... que... Elle donne tout simplement un monopole à ceux qui existent.

Mais une autre disposition permet d'en ouvrir de nouveaux :

L'interdiction n'est pas applicable aux hôtels, restaurants, auberges, lorsque les boissons ne sont offertes que comme accessoires de la nour. riture.

A New-Vork, le dimanche, vous allez au café Martin ou dans tout autre endroit où on boit et où on mange. Dès que vous êtes assis, un garçon vous apporte une assiette de gâteaux ou de sandwichs. Une fois qu'il est bien constaté que vous avez devant vous quelque chose à manger, vous pouvez boire tout ce que vous voulez et tant que vous voulez.

Les gens, qui se croient sérieux en faisant des lois qui donnent des habitudes de mensonge, s'imaginent faire de la morale.

Puis le protectionnisme est apparu : « Le déclarant devra justifier qu'il est Français. » Au point de vue international, voilà une disposition qui entraîne de grosses conséquences.

La Chambre a encore voté, sur la proposition d'un socialiste, M. Aubriot, qu' « aucune personne, aucune société, ne pourra, à l'avenir, posséder ni exploiter directement ou indirectement, sous réserve des droits acquis, plus d'un débit de boissons ».

Demain, les interventionnistes logiques demanderont qu'on applique ce précédent à des commerces dont ils veulent empêcher le développement, sous prétexte de protéger le petit commerce. M. Aubriot ne l'a pas dissuadé : « C'est afin, a-t-il dit, d'empêcher la concentration, aux mains de grosses sociétés, de plusieurs cafés. »

Les socialistes ont profité de l'occasion pour essayer d'introduire le principe de « la propriété commerciale » qui consiste à faire mettre le propriétaire à la porte par le locataire. M. Levasseur a proposé que « tout débitant de boisson conserve à fin de bail un droit au renouvellement ; en cas de désaccord entre le propriétaire et le débitant, le différend serait porté devant la juridiction ordinaire. » Cette disposition a été renvoyée à la commission par 281 voix contre 219.

Mais les socialistes ont proposé un autre amendement demandant « la répétition, au profit du Trésor, sur tous ceux qui en pourraient bénéficier, de tout ou partie de la plus-value acquise par l'effet de la loi aux exploitants de débits de boissons ».

Ils étaient tout à fait logiques. L'amendement a cependant été rejeté ; mais ce rejet de leur amendement n'a pas empêché que les socialistes, Jean Le Bon, Mayeras, Lauche, Frédéric Breneet, Aubriot, n'aient eu raison quand ils ont affirmé que « la plus value qui pouvait résulter de la suppression de la concurrence au profit des débits conservés était le fait de la loi. » Et M. Jean Le Bon a donné la conclusion de cette belle législation :

Nous en retiendrons que ce qu'a fait une loi pour créer de la propriété, une autre loi pourra intervenir afin de la détruire !

Les philanthropes, qui veulent faire bénéficier leurs compatriotes de leur paternalisme, devraient bien commencer par exercer leur perspicacité sur les conséquences de leurs actes, au lieu de protester de leurs bonnes intentions et de dénoncer avec colère les hommes indépendants qui les invitent à réfléchir.

VI. *L'Emprunt hollandais.* — Un de mes amis de Hollande a eu l'amabilité de m'envoyer le texte du projet de loi sur l'emprunt forcé de 275 millions de florins, soit de 605 millions de francs.

C'est le plus gros emprunt qu'aient émis les Pays-Bas. « Mais quel n'en est pas l'enjeu? dit l'exposé des motifs : L'indépendance du pays. »

Cet emprunt avait l'originalité d'être à la fois un emprunt volontaire et un emprunt forcé.

Pour inviter les souscripteurs à souscrire à l'emprunt volontaire, on leur offrait les avantages suivants :

L'emprunt volontaire rapportera 5 p. 100. L'emprunt forcé ne rapportera que 4 p. 100.

La Banque néerlandaise pourra prêter sur les titres de l'emprunt volontaire aux conditions suivantes : Un souscripteur de 10 000 florins pourra, en versant de 600 à 700 florins à la banque, recevoir un prêt de 9 300, 6 400 et même de 9 500 florins au taux de 5 p. 100. Il ne payera pour son emprunt que le taux d'intérêt que lui versera l'État.

Les Hollandais ont préféré l'emprunt volontaire à l'emprunt forcé. Le premier versement a été de 255 millions de florins ou 93 p. 100 de l'emprunt. Dans ces chiffres sont compris 442 000 titres qui ont été gagés à la Banque néerlandaise et sur lesquels elle a versé 41 000 000 de florins; 50 000 000 de florins ont été souscrits sous forme de bons du Trésor.

Les Pays-Bas sont avec la Belgique, un des pays les plus actifs et les plus riches du monde. Aussi List les annexait-il à l'Allemagne dès 1840. Dans l'*Alldeutscher Atlas*, de Paul Laughans, publié par l'*Alldeutscher verband*, chez Justus Perthes, de Gotha, la Hollande et la Flandre sont considérées et coloriées comme pays faisant partie de l'Empire allemand. Récemment, M. Zimmermann, secrétaire d'État à la Wilhelmstrasse, n'a point dissimulé qu'en cas de victoire de l'Empire allemand, la Hollande y serait annexée sous une forme ou sous une autre.

VII. *Les ressources alimentaires des ennemis.* — Quelles étaient les grandes ressources alimentaires de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie au commencement de la guerre, abstraction faite des stocks existants ?

La récolte du froment, en 1914, a été mauvaise en Hongrie : 36 500 000 quintaux; en Autriche, si on prend la moyenne des cinq dernières années, 16 millions; soit 50 millions de quintaux pour 51 millions d'habitants.

Nous n'avons pas le chiffre de la récolte de l'Allemagne; celle de la Prusse était de 25 millions de quintaux au lieu de 29 1/2 en 1913. De 1908 à 1912, la moyenne des récoltes avait été de 46 millions 500 000 quintaux. Etant donné l'état de la récolte en Prusse, il est peu probable que la récolte dépasse 40 millions de quintaux.

Au mois d'août, les Allemands et Austro-Hongrois devaient avoir à leur disposition 90 millions de quintaux de froment,

dont il faut distraire les quantités nécessaires pour la semence.

L'Institut international d'agriculture de Rome évalue pour la Prusse à 90 p. 100 la récolte de seigle de 1914 comparée à celle de 1913. En l'appliquant à toute l'Allemagne, cette diminution comporte une récolte de 110 millions de quintaux; la récolte de l'Autriche-Hongrie a dû être de 37 millions de quintaux, soit, en chiffres ronds, un total de 150 millions de quintaux pour les deux États.

Les Allemands avaient récolté, en 1913, 541 millions de quintaux de pommes de terre. La récolte est abaissée d'un cinquième pour la Prusse. La récolte serait donc de 432 millions de quintaux pour l'Allemagne. Celle de l'Autriche-Hongrie doit être de 130 millions de quintaux, soit un total de 560 millions de quintaux.

Les pommes de terre servent à la distillerie, à la nourriture des porcs et autres animaux, en même temps qu'à celle des êtres humains.

L'Allemagne importait 25 millions de quintaux de froment qui vont lui manquer; mais, d'après ces chiffres, ni les Allemands, ni les Austro-Hongrois ne doivent encore être réduits à la famine. Seulement, la guerre a absorbé une quantité de céréales supérieure à la consommation habituelle; en ce moment, le gouvernement a insufflé à tous la peur de manquer. Or, cette peur de manquer remplit des cachettes, mais fait le vide sur les marchés.

VIII. *Le commerce extérieur de la France en* 1914. — L'administration des douanes vient de publier les chiffres du commerce extérieur de la France pendant l'année 1914.

Les chiffres des sept premiers mois étaient les mêmes que ceux de 1913. Cette stabilité était une preuve d'arrêt de développement.

Naturellement, les cinq derniers mois de l'année ont causé un déficit qui se traduit de la manière suivante :

	1914.	1913.	Diminution en 1914.
	(Millions de francs.)		
Importations.....	6 349	8 421	2 072
Exportations.....	4 824	6 880	2 055

Ces sommes représentent une diminution de 23 p. 100 pour les importations et de 28 p. 100 pour les exportations.

Le fait n'est pas étonnant : l'armée a de grands besoins, mais ils sont moindres que ceux de la population civile, en temps normal; et la population civile s'abstient, depuis le mois d'août, de beaucoup de consommations normales. Donc, arrêt dans les importations.

L'exportation de quantité d'objets est interdite; la plupart des établissements ont dû être fermés faute de personnel, de combustible, de matières premières et de débouchés. Donc arrêt dans les ventes au dehors.

Malgré les effroyables perturbations causées par la guerre, le chiffre de nos importations reste supérieur à ce qu'il était pendant les années :

1908.	1909.	1910.
—	—	—
	(Millions de francs.)	
5 640	5 240	6 246

Le chiffre de nos exportations reste supérieur à ce qu'il était en 1903 : 4 252 millions; en 1904, 4 451 millions, etc. Ce n'est qu'en 1908 que le chiffre s'est élevé un peu au-dessus, soit 4 867 millions.

C'est la preuve, ajoutée à tant d'autres, du progrès rapide des affaires industrielles et commerciales communes aux différents peuples. Il n'y aurait qu'à les laisser faire! Les besoins réciproques provoquent des échanges, et l'échange n'a lieu que lorsque chacun des contractants y trouve un avantage.

YVES GUYOT

Le Gérant : FÉLIX ALCAN.

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN, PARIS

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

LES CAUSES DE LA GUERRE[1]

2e PARTIE : *Les causes économiques.*

XI. Échanges de mauvais procédés. — XII. La porte ouverte. — XIII. Ambitions et déceptions coloniales. — XIV. Le chemin de fer de Bagdad.

XI. Échanges de mauvais procédés.

Les échanges entre la France et l'Allemagne n'ont pas cessé d'augmenter en dépit des protectionnistes des deux pays, qui les forçaient d'échanger de mauvais procédés.

Fichte avait eu la conception d'un état commercial fermé, le *Geschlossener Handelsstaat*. En 1897, cette thèse fut reprise par Oldenberg et appuyée par le fameux professeur Ad. Wagner. Il voulait que l'Allemagne se suffît à elle-même. Dietzel lui répondit par les arguments du libre échange. Oldenberg s'écriait avec terreur : « Si les pays producteurs de blé, les États-Unis, la Russie, deviennent industriels, ils ne nous prendront pas de marchandises, nous serons condamnés à mourir de faim.

Ad. Wagner, dans un volume intitulé : *l'Allemagne, état industriel et agricole*, conclut ;

> Nous devons nous préoccuper de ralentir l'accroissement considérable de notre population[1].

On releva les tarifs sur les céréales. En rendant l'alimentation plus chère, on pouvait espérer obtenir le résultat

1. Voir le *Journal des Economistes*, août, septembre, octobre, novembre, décembre, janvier, février.

1. Discussion du huitième congrès évangélique, 1897.

préconisé par Ad. Wagner. Il ne s'est pas produit. La population a continué d'augmenter : et si son taux d'accroissement s'est ralenti considérablement dans ces dernières années, le phénomène s'est produit dans les parties les plus riches de l'Allemagne.

Cette question de doctrine est abandonnée par les deux grands groupes de protecteurs[1] : les propriétaires et les agriculteurs, d'une part; les industriels, de l'autre. Quoique les industriels soient nationaux libéraux et hostiles en politique aux agrariens, ils sont d'accord avec eux pour poursuivre une politique protectionniste.

Cependant, leurs intérêts sont différents; mais le centre catholique s'appuie à la fois sur les ouvriers et les propriétaires agricoles et sur les ouvriers de la Province rhénane. En Silésie, les grands propriétaires sont en même temps métallurgistes et sont très puissants.

En septembre 1911, les chemins de fer prussiens diminuèrent de moitié leurs tarifs pour le transport des objets d'alimentation pour le bétail. La récolte des pommes de terre fut si faible que le gouvernement prussien permit d'y substituer le maïs pour faire de l'alcool.

Les chambres de commerce et autres corps demandèrent la suppression temporaire des droits sur le maïs, qui sont de 3 marks (3 fr. 70) par quintal, sur l'orge de basse qualité, et la suspension des restrictions contre l'importation de la viande et du bétail.

Au Reichstag, le chancelier répondit que toute suppression ou réduction de droits porterait atteinte aux cultivateurs. Une suppression temporaire serait d'autant plus dangereuse qu'elle pourrait devenir définitive.

Cependant les orateurs du centre et ceux des nationaux libéraux, tout en protestant de leur fidélité à la protection, demandèrent la réduction ou la suspension temporaire des droits sur le maïs et sur l'orge, l'admission des viandes frigorifiées de la République Argentine, et une revision du régime des bons d'importation pour les grains. Le chancelier se trouva plus protectionniste que les protectionnistes. Le *Deutsche Export revue*, l'organe du *Bund des Industriellon*, déclara que son attitude aurait pour résultat de causer le plus grand mécontentement parmi les commerçants et les industriels.

---

1. Lujo Brentano, Congrès du Libre échange d'Anvers (1910).

Il est probable que cette attitude du chancelier a été pour quelque chose dans l'élection des cent dix socialistes aux élections de 1912.

Le tarif allemand de 1909 ne comprenait pas moins de neuf cent quarante et un articles. La bureaucratie prussienne qui le dressa voulut éluder un certain nombre des conséquences de la clause de la nation la plus favorisée. Son procédé consista à multiplier les numéros du tarif des douanes de telle sorte que telle et telle spécialité expédiée de France en Allemagne n'était pas comprise dans les traités de commerce qu'elle a conclus.

Les protectionnistes français dénoncèrent, avec beaucoup de fracas, l'article 103 visant les bovins à grandes taches baies ou brunes, vivant habituellement à 300 mètres au-dessus du niveau de la mer et qui, chaque année, sont menés pendant un mois environ à des pâturages situés à une altitude de 800 mètres; quelle qu'en fût l'origine, les bœufs destinés à l'engrais payaient le même droit de 9 marks par 100 kilos, tandis que d'autres vaches étaient astreintes au droit de 20 marks.

Il est évident que cette distinction avait été établie en faveur d'un certain troupeau suisse, afin que les vaches françaises, autrichiennes, italiennes, néerlandaises, belges, danoises, etc., ne remplissant pas ces conditions, ne pussent profiter de cette réduction de tarif.

C'était une spécialisation. Au point de vue français, quel en a été le résultat? Est-ce que nous avons un troupeau si abondant que nous puissions envahir l'Allemagne avec notre bétail?

Pouvait-on répondre à cette spécialisation en frappant des vaches d'origine allemande? L'Allemagne n'en envoie pas. On ne pouvait pas frapper la houille, matière première. Les métallurgistes protectionnistes auraient récriminé. Dans le tarif français de 1910, on releva les droits sur les mécaniques et les machines, mais ils frappaient aussi bien les mécaniques et les machines belges ou anglaises que les mécaniques et les machines allemandes. Cette augmentation pouvait être favorable à quelques industriels; mais elle était nuisible à tous ceux qui avaient besoin de machines.

Ces spécialisations servirent de tremplin à M. Klotz pour sa campagne qui aboutit à la revision de 1910. Ses amis et lui répétaient que 12 p. 100 de nos produits avaient été

atteints par les spécialisations allemandes tandis qu'il n'y en avait eu que 6 p. 100 à en bénéficier.

En tout cas, elles n'empêchèrent point les échanges de se développer ; et nos exportations dépassaient les importations.

M. Klotz fit des discours belliqueux qui paraissaient s'adresser à l'Allemagne, mais en même temps il disait :

La revision n'a pas pour but le relèvement systématique de notre tarif minimum. Elle a pour but le relèvement systématique de notre tarif général.

Dans ses manifestes, M. Klotz désignait l'Allemagne et ses spécialisations ; mais en vertu de l'article 11 du traité de Francfort, la France ne pouvait lui appliquer son tarif général.

Les Allemands savaient fort bien à quoi s'en tenir ; mais les échanges de mauvaises paroles ne préparaient pas des échanges de bons procédés. Cependant, les échanges de marchandises augmentaient quand même. Cependant il y eut plus que des discours.

La loi douanière du 11 janvier 1892 contient un article 15 ainsi conçu :

Sont prohibés à l'entrée, exclus de l'entrepôt, du transit et de la circulation, tous produits étrangers, naturels ou fabriqués, portant, soit sur eux-mêmes, soit sur des emballages, caisses, ballots, enveloppes, bandes ou étiquettes, etc., une marque de fabrique ou de commerce, un nom, un signe ou une indication quelconque de nature à faire croire qu'ils ont été fabriqués en France ou qu'ils sont d'origine française.

Cette disposition s'applique également aux produits étrangers fabriqués ou naturels obtenus dans une localité de même nom qu'une localité française, qui ne porterait pas, en même temps que le nom de cette localité, le nom du pays d'origine et la mention « importé » en caractères manifestement apparents.

Cet article ne semblait avoir pour but que d'empêcher la confusion entre l'origine étrangère et l'origine française d'un produit. Mais dans ces dernières années on est arrivé à l'appliquer de telle manière que toute marchandise étrangère doit porter une marque d'origine.

La douane obligeait une maison allemande qui, depuis plus de soixante ans, vendait en France des instruments d'optique avec sa marque (Maison X à Iéna) à ajouter : « importé

d'Allemagne ». La douane a bien voulu renoncer à ce pléonasme[1].

Cependant, nous devons reconnaître que la douane, avec un rare esprit de modération, a bien voulu ne pas exiger une marque spéciale sur les morceaux de houille que nous importons d'Angleterre, de Belgique et d'Allemagne.

Pour répondre à ces mauvais procédés, on songeait en Allemagne à introduire une disposition qui répondrait à l'article 15 en exigeant non seulement que toutes les marchandises importées en Allemagne, mais toutes les marchandises en transit portassent des indications précises ; et la douane pourrait exiger qu'elles fussent inscrites en caractères indélébiles.

L'augmentation des droits de douane décidée par l'Allemagne en 1910, élevait sur les vins mousseux le droit de 130 M. à 180 M. et sur les eaux-de-vie de 300 à 350 M.

Le règlement de douane allemand exigeait qu'une analyse de chaque expédition de vin fût opérée à l'entrée à la charge de l'expéditeur. Les expéditeurs français s'y résignaient, la douane allemande se contentant d'une seule analyse par envoi ; mais le 1er septembre 1910, la douane allemande décida qu'elle ne considérerait comme « vins homogènes » que ceux d'un même cru, d'une même année, et d'un même prix : de là, cette conséquence : autant d'analyses qu'il y a de crus particuliers dans une même expédition.

La loi allemande permet le coupage jusqu'à 49 p. 100 : ce coupage légal n'était pas destiné à améliorer la qualité des vins de Bordeaux.

Un certain nombre de Français, sur l'initiative de M. Lucien Coquet, fondèrent, il y a quelques années, le *Comité du commerce français avec l'Allemagne*. Il a eu pour présidents M. Pierre Baudin, M. René Millet, et, à partir du mois de juin 1913, M. Maurice Ajam. On le connaît sous le nom de Comité franco-allemand. Il avait pour but d' « augmenter entre la France et l'Allemagne de fructueux échanges ». M. Maurice Ajam a fait dans l'été de 1913, un voyage d'études en Allemagne dont il a bien voulu publier le résumé dans le *Journal des Économistes* de novembre 1913 sous ce titre : *le Conflit économique franco-allemand*. Il a

---

1. Maurice Ajam. *Le Conflit économique franco-allemand. Journal des Économistes*, novembre 1913.

en outre donné les détails de son enquête dans un volume intitulé : *le Problème économique franco-allemand*[1].

Ce comité était surtout composé d'exportateurs des deux pays : j'en parle d'autant plus à l'aise que, quoique sollicité d'y entrer, je n'en ai jamais fait partie. Mais les protectionnistes qui veulent toujours vendre sans jamais acheter ne pouvaient cependant reprocher à des Français d'essayer de vendre des marchandises en Allemagne. Mais les Allemands en vendaient en France ? Les protectionnistes font le même reproche aux Anglais et aux Belges : et malgré tous leurs efforts, ils n'ont pas encore trouvé le moyen d'empêcher les produits de s'échanger contre des produits.

Mais les protectionnistes ont recours à d'autres moyens que les tarifs de douanes. En Allemagne, ils se servaient des tarifs de chemins de fer, très bas pour les exportations, très élevés pour les importations. Ils frappaient ainsi le consommateur de deux manières : en facilitant l'exportation du produit national et en élevant le prix du produit étranger.

Toujours vendre, ne jamais acheter : tel est dans chaque pays le premier commandement des protectionnistes : la politique des cartels l'applique largement. Mais les personnes qui cherchent toujours des « remèdes aux crises » voudraient encore mieux faire.

Dans le second semestre de 1913 une dépression se produisit.

Aussitôt la presse trouva le remède ; c'est l'exportation. Au nom de la mission économique de l'Allemagne dans le monde, et au nom du *Weltwirtschaft*, on dénonce à la haine la Grande-Bretagne qui a ses colonies, les États-Unis qui possèdent un Continent, tandis que l'Allemagne venue la dernière n'a pas de territoires privilégiés ; et alors ces imaginatifs lui montrent la nécessité de prendre sa part en Afrique, de s'assurer le monopole de l'Asie turque, de l'Amérique du Sud et de la Chine.

A quarante-huit heures de distance, au mois de février 1914, furent inaugurées deux institutions scientifiques ayant pour but d'apprendre la science (?) ou l'art du commerce international : l'une à l'Université de Kiel, le *Kaiser Wilhelm Stiftung*, et le *Weltwirtschaftliche Gesellschaft* ; constituées à

1. 1 vol. in-18. (Perrin éditeur.)

Berlin, composées de savants et poursuivant des fins théoriques, lectures et publications sur le rôle économique de l'Allemagne dans le monde.

Jalousie commerciale; ignorance économique; procédés hypocrites et déloyaux : tels sont les caractères de la politique protectionniste dans tous les pays.

XII. — La porte ouverte

La France et l'Allemagne pouvaient être réciproquement mécontentes de leurs procédés protectionnistes, mais l'Allemagne ne pouvait être mécontente des procédés de la Grande-Bretagne à son égard.

A la fin de 1903, M. Balfour avait bien menacé de tarifs de représailles ; mais il avait paru dépourvu de conviction. M. Chamberlain parlait bien du *tariff Reform*, mais les Anglais ne l'ont pas adopté. L'Allemagne est très jalouse de la marine britannique. Dans des articles intitulés : *Germany and England*, sir George Paish posait la question suivante :

> Quand le commerce d'une nation devient-il son commerce? Un navire chargé de blé est la propriété d'une personne ou d'un groupe de personnes d'une nationalité, la cargaison appartient à une personne ou à un groupe de personnes d'une autre nationalité. Jusqu'à ce que le navire soit arrivé dans la Manche, personne ne sait s'il déchargera sa cargaison à Liverpool, à Hambourg, à Rotterdam, à Anvers ou dans un port français. Jusqu'à ce que sa cargaison soit débarquée, elle peut changer dix fois de propriétaires de divers pays. Une partie des marchandises vient dans la Grande-Bretagne sur des navires étrangers, une partie allant en Allemagne n'y est pas portée par des navires allemands. Une nation peut avoir un grand commerce maritime et n'avoir ni navires ni marchandises sur mer.

Mais l'Allemagne voulait se suffire à elle-même et ne pardonnait pas aux navires anglais de lui apporter des marchandises à meilleur marché que les siens.

Enfin, l'Allemagne trouvait dans la Grande-Bretagne le régime de la porte ouverte. Mais la *Gazette de Cologne* disait au moment d'Agadir :

---

1. *The Statist*, 1911.

L'expérience enseigne que, en Algérie, en Tunisie, en Indo-Chine, à Madagascar et partout ailleurs, la France a barricadé et verrouillé la porte pour exclure le commerce étranger.

La France ne pratique certainement pas la politique de la porte ouverte : et cependant la force des choses triomphe de l'esprit protectionniste. Voici ce que disait, en réponse à cette allégation, le *Journal de Genève* :

Les nombreux Suisses, notamment, qui se sont établis en Algérie et en Tunisie et s'y sont — beaucoup d'entre eux tout au moins — créé des positions fort honorables, sont unanimes à dire combien le régime français y est accueillant, large et généreux pour les étrangers. Entre eux et les nationaux, aucune différence. Mêmes facilités pour les achats de terrain. Même liberté complète d'établissement et de commerce. Aucun impôt spécial pour les non-Français. « J'ai vécu dix ans en Tunisie, nous disait l'autre jour un Suisse de nos amis : j'y ai cultivé et développé mon domaine sans jamais payer un sou de contribution au fisc. »

La France a si bien « barricadé et verrouillé sa porte », pour parler le langage de la *Kœlnische*, que 105 000 Italiens sont aujourd'hui installés en Tunisie, tandis qu'on n'y trouve que 38 000 Français. Les Italiens sont comme chez eux. Ils ont leurs écoles, leurs médecins, leurs avocats, leurs cercles. Aussi se sont-ils réconciliés complètement avec le protectorat français qu'ils avaient d'abord vu d'un œil méfiant et dépité. Ils ont pu constater qu'ils n'en auraient pas usé plus largement si c'était leur pays qui avait fait les frais, couru les périls et surmonté les difficultés d'occuper la Tunisie et d'y mettre l'ordre.

L'Algérie héberge plus de 400 000 Européens, pour la plupart Espagnols et Italiens, sans parler de nombreux Suisses.

Et le commerce ?

Prenons l'*Annuaire statistique de l'Empire allemand* pour 1910. Il nous apprend que les exportations allemandes ont passé, en Algérie, de 500 000 marks en 1902, à 3 600 000 en 1910. En Tunisie, elles se sont élevées de 600 000 marks en 1901, à 1 300 000 en 1910 et, dans la même période, en Afrique occidentale, de 2 millions 400 000 marks à 4 500 000.

Le même *Annuaire*, fixant par un triomphal pourcentage les progrès du négoce national, montre que les exportations allemandes ont augmenté, en huit ans, de 575 p. 100 en Algérie, de 127 p. 100 en Tunisie, de 86 p. 100 dans l'Afrique occidentale, de 360 p. 100 dans l'Indo-Chine française, de 183 p. 100 à la Guyane et à la Martinique, de 253 p. 100 dans les possessions françaises de l'Océanie.

C'est une preuve de l'absurdité et de l'impossibilité de la politique de la porte fermée.

La politique de l'Allemagne était d'ouvrir la porte des autres à coups de canon et au besoin de fermer la sienne.

XIII. — Ambitions et déceptions coloniales

Les protectionnistes allemands, comme les protectionnistes des autres pays, en même temps qu'ils s'attachaient à restreindre les échanges de leur pays avec d'autres pays, voulaient s'assurer deux choses :

1° Que l'Allemagne pût se suffire à elle-même;

2° Que l'Allemagne augmentât ses débouchés en acquérant des consommateurs qui seraient sa propriété.

De là, la politique coloniale, à laquelle Bismarck, malgré ses méfiances, n'osa pas résister. En 1884, il reçut Angra Pequena d'un marchand de Brême, Lüderitz, qui l'avait acquise d'un chef Namaquois.

M. F. Kolke, directeur du *Koloniale Zeitschrift* donne un tableau indiquant pour l'année 1911, le commerce suivant de l'Allemagne avec les colonies de l'Angleterre, de la France, de la Hollande et de la Belgique.

Importations en Allemagne.	Exportations d'Allemagne.
(Millions de francs.)	
1342,5	352,5

Acheter 300 fois plus aux colonies étrangères qu'ils ne leur vendent : cela indignait les théoriciens de l'Économie nationale.

Ils étaient encore plus indignés quand ils constataient que, sur les 135 millions de kilomètres carrés de terrain habitables du globe, l'Angleterre en avait 32,8 millions, la Russie 19,7 millions, la France 11 millions, tandis que l'Allemagne n'en avait que 2 952 000.

De là, ce sentiment qu'ils ont exprimé par le mot *Landgier*. Ils avaient faim de territoires.

Ils disaient dogmatiquement : Une grande puissance doit disposer, dans différentes parties du globe, de territoires d'une étendue proportionnelle au nombre de ses habitants et à sa force d'expansion.

Ils voulurent que les colonies africaines fussent des colonies de peuplement. Les savants allemands ne voulaient pas

savoir que le blanc s'acclimate fort mal dans les pays de la zone torride caractérisée par 25 degrés isothermes[1].

Les Allemands massacrèrent les Herreros et autres nègres. Ils furent surpris de voir que les noirs étaient indispensables à la mise en valeur des colonies. Si le docteur Dernburg, le premier secrétaire d'État des colonies, méprisait les noirs, il n'estimait pas davantage les blancs; il voulait faire des colonies vides d'hommes qui seraient exploitées par des banques. Mais les banques eurent de la méfiance. Son successeur, Solf, a voulu en faire de nouveau des colonies de peuplement; mais Poménariens et Mecklembourgeois craignent la fièvre et la dysenterie; c'est toujours l'Amérique du Nord qui a leurs préférences.

En 1913, les colonies allemandes comprenaient 28 800 individus de race blanche. Comme l'excédent des naissances, en Allemagne, est de 800 000, le peuplement des colonies allemandes ne débarrassait pas la métropole du trop-plein que redoutaient M. Ad. Wagner et quelques autres professeurs.

Sur ce chiffre, plus de 12 000 étaient des fonctionnaires ou des missionnaires.

M. Bonn, professeur à l'Université de Munich, directeur de l'École supérieure du commerce, prononça, en 1911, dans une circonstance solennelle, un discours étudié sur la politique coloniale allemande surtout en Afrique. Il fit ressortir la contradiction existant entre les postulats et les faits[2]. On avait dit que les colonies africaines pourraient fournir le coton nécessaire à la consommation de l'Allemagne.

Elle était, en 1909-1910, de 1 664 000 balles = 377 millions de kilogrammes. Pour couvrir les besoins de l'Allemagne, il aurait fallu planter 2 millions d'hectares et disposer de 2 ou 3 millions d'ouvriers; et le docteur Bonn estimait qu'il y avait en tout, hommes, femmes, enfants, 14 millions de nègres!

Le total du commerce des colonies allemandes était de :

TABLEAU

1. V. Yves Guyot. *Lettres sur la politique coloniale*, p. 47, 55.
2. En voir l'analyse. *Journal des Economistes*, septembre 1911.

	Importations.	Exportations.	Total.
	—	—	—
		(Millions de francs.)	
1912.....	322	251	373

Mais si on sépare la part de Kiao-tchéou :

	143	101	244

On trouve :

	179	150	229

Kiao-tchéou constitue les deux cinquièmes du commerce total.

L'ambition du Kaiser fut, pendant quelques années, détournée de la Turquie vers la Chine.

L'Allemagne considérait qu'en vue du partage futur de la Chine, Kiao-tchéou était la meilleure place à prendre. La Belgique, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne avaient obtenu des chemins de fer, mais sans cessions de territoires.

En novembre 1897, deux missionnaires allemands furent assassinés; il y avait là, comme par hasard, une petite escadre allemande, sous le commandement de l'amiral von Diedricks. Le 14 novembre, elle débarqua quelques troupes qui prirent possession des terrains entourant la baie de Kiao-tchéou et hissèrent le drapeau allemand sur les collines voisines. De suite, une proclamation assura les Chinois de l'amitié de l'Allemagne, mais déclara que dans le but d'obtenir satisfaction pour le meurtre des deux missionnaires, elle occuperait ce territoire.

Péking en demanda l'évacuation. Les Allemands, loin d'y consentir, demandèrent la concession d'un chemin de fer et de mines dans la province de Chantoung. La Chine n'était pas en mesure de résister, et le gouvernement allemand obtint à bail de quatre-vingt-dix-neuf ans, 193 milles carrés de la province de Chantoung, la baie de Kiao-tchéou, et une sphère d'influence égale à 2750 milles carrés. La cession fut signée le 6 mars 1898. Le second paragraphe de l'article premier commence par ces mots : « Sa Majesté l'empereur de Chine, désirant que les troupes allemandes prennent possession du territoire ci-dessus désigné... »

L'ironie continue. La province de Chantoung est abandonnée au gouvernement allemand. En échange, l'Allemagne assure qu'elle n'entretient aucune intention traîtresse à l'égard de la Chine, et « qu'elle n'essayera de saisir illégalement aucune terre dans cette province ». En échange des

concessions de mines, l'Allemagne assure encore la Chine « qu'elle n'a pour mobile aucune intention traîtresse contre elle, mais qu'elle veut seulement augmenter le commerce et améliorer les relations entre les deux pays ».

En demandant un crédit de 5 millions de marks pour mettre ce territoire en état, le prince de Bulow disait :

> Les autorités chinoises auront une preuve constante de la puissance allemande qui leur prouvera qu'aucun préjudice contre le peuple allemand ne sera laissé sans vengeance.
>
> Nous nous sommes assurés à Kiao-tchéou une position stratégique et politique qui nous donne une influence décisive sur l'avenir de l'Extrême-Orient.

L'Allemagne travailla activement à sa fortification. On dit qu'elle y envoya cinq cents canons Krupp des derniers modèles. On célébra le développement de son port; mais une partie de son activité était due aux transports nécessités par ces travaux et ceux du chemin de fer.

En 1904, le chemin de fer de Tsing-tao à Tsinan-fou, long de 256 milles, fut ouvert. Il traverse les terres les plus fertiles et les plus peuplées, jusqu'alors dépourvues de moyens de communication et rejoint la principale ligne de la Chine de Nankin à Pékin.

De là le développement de l'activité commerciale du port de Kiao-tchéou, qui, d'après les chiffres de la douane, est passé de 59 482 Hiakuam taels en 1900, à 1 670 000 en 1912.

Le développement de la marine de guerre allemande coïncide avec l'occupation de Kiao-tchéou : elle a coûté cher à l'Empire allemand.

Maintenant, les Japonais en ont éliminé les Allemands, qui n'y rentreront jamais. Cette colonie a été la seule qui ait eu un brillant succès commercial, parce qu'elle a mis des moyens de transport à la disposition des Chinois; mais ce sont les Chinois, non les Allemands, qui en ont fait la prospérité. Ceux-ci la considéraient toujours « comme un point stratégique[1] ».

Quand l'Allemagne parlait des intérêts allemands au

---

1. *Tsingtan and its significance* : with some impressions from a recent visit by William Blane. *The Nineteenth century and after*. Décembre 1914. *Tsing-tao et la Ruine de la culture allemande en extrême-orient*, par D. Bellet. *Revue des deux mondes*, 1er mars 1915.

Maroc, on aurait cru qu'elle y avait un commerce de premier ordre.

Or, le commerce total de l'Allemagne avec le Maroc était, en 1909, de 11 300 000 marks; tandis que son commerce total était de 17 milliards : pas 1 p. 100, quelque chose comme 0,6 !

La valeur du commerce au Maroc du Royaume-Uni était de livres sterling 2 204 000; celui du commerce français, de 2 195 000; celui de l'Allemagne, de 564 147.

Ebranler le monde pour un intérêt si minuscule, prouve que le Kaiser et ses conseillers n'ont pas la notion des proportions.

En même temps, il essayait, d'une manière artificielle, de grossir l'importance des affaires allemandes. La comparaison du tonnage des navires entrés dans le port de Tanger est très instructive sous ce rapport :

	Allemands.		Anglais.	
	Chargés.	Sur lest.	Chargés.	Sur lest.
1907.....	40,54	104,517	195,245	81,835
1908.....	25,375	147,176	191,606	25,387
1909.....	42,896	135,670	193,230	34,636

Tandis que la proportion des navires anglais sur lest est d'environ un huitième relativement aux navires chargés, les navires allemands sur lest représentent les quatre cinquièmes du total. Ces navires se promènent pour montrer le pavillon allemand, « en échange de subsides, écrivait le consul britannique; autrement, ils ne continueraient pas leurs services sur cette côte ».

En 1901, on comptait 16 500 Européens au Maroc, sur lesquels les Allemands, y compris les Autrichiens et les Suisses, n'atteignaient que le chiffre de 153 : 1 p. 100 !

Le *Panther* fut envoyé pour protéger la vie des Allemands et des protégés des Allemands, disait la note officielle; et Agadir, village de 300 ou 400 habitants, ne contenait pas un seul Allemand.

En réalité, ce qui intéressait le Kaiser, c'était la position stratégique du Maroc; il envoyait le *Panther* à Agadir, où il n'y avait pas un Allemand à protéger, et non pas à Mogador, parce que Agadir est susceptible de devenir un port important et qu'il voulait en faire un port de guerre. « Le pays, disaient les Allemands, occupe le coin de l'Afrique, et une

telle position sur un continent est un facteur stratégique du monde. »

Le géographe Ratzel posait le principe d'accroissement des superficies : « Le développement d'un empire terrestre exige que, de province en province, le conquérant recule les frontières politiques », disait-il. Le Kaiser, installé au Maroc, aurait essayé d'appliquer cette formule, comme il avait essayé de l'appliquer en essayant de joindre sa colonie de l'Afrique du Sud ouest à l'Afrique orientale.

La politique coloniale du Kaiser a été toujours bien plus inspirée par des préoccupations politiques et stratégiques que par des préoccupations économiques.

XIV. — Le chemin de fer de Bagdad.

En 1189, Frédéric Barberousse entra à Constantinople. En 1889, Guillaume II y fit une entrée solennelle pour célébrer ce septième centenaire. Quoique les croisades aient assez mal réussi à ceux qui les ont entreprises, il se sentait animé du souffle des croisés, tout en venant assurer de son amitié le sultan Abdul Hamid et les musulmans de sa protection. Il remporta de cette visite la concession des chemins de fer d'Anatolie jusqu'à Konia.

En 1898, les massacres d'Arménie avaient eu lieu. Le sultan Abdul Hamid était devenu un objet d'horreur pour tous.

C'était le moment pour le Kaiser de se distinguer. Il lui envoya son portrait et, dans un discours d'apparat, il l'assura de son éternelle amitié, épithète trop ambitieuse ; car cette amitié avait eu un commencement et devait avoir une fin.

Au mois d'octobre 1898, il fit une nouvelle visite à Constantinople, et, en 1899, un iradé décida le prolongement de la voie ferrée de Konia à Bagdad.

Pendant cette période, cependant, le Kaiser avait été hanté surtout par le rêve chinois : toutefois les études du chemin de fer, sous forme de missions archéologiques ou autres, n'avaient pas cessé. En 1900, un ingénieur de la *Deutsche bank* publia un livre dans lequel il reliait la Turquie d'Europe à la Turquie d'Asie par un pont sur le Bosphore.

Cependant, la Russie avait obtenu du Sultan l'engagement de ne faire que par lui-même ou que par les Russes des chemins de fer dans les provinces arméniennes. La Grande-

Bretagne était occupée par la guerre du Transvaal. Le souvenir de Fashoda brouillait encore la France et la Grande-Bretagne. Les savants allemands consolaient l'Allemagne de ses déceptions en Afrique et en Chine en montrant la résurrection agricole de la Mésopotamie, qui offrirait le plus bel avenir à la colonisation allemande.

Le Kaiser obtint un second iradé en date du 18 février 1902. Le devis se montait à 800 millions ; mais, malgré les garanties données par le gouvernement turc, les financiers allemands savaient qu'ils ne les trouveraient pas sur leur marché.

Ici, il faut bien le dire, il y eut en France des erreurs gouvernementales et financières. D'après un contrat intervenu entre la Compagnie allemande des chemins de fer d'Anatolie et la Compagnie française Smyrne-Cassaba, le capital nécessaire devait être fourni à raison de 40 p. 100 par l'Allemagne, 40 p. 100 par la France et 20 p. 100 par les puissances possédant des intérêts financiers en Turquie. L'Allemagne n'était même pas en état de fournir les 40 p. 100. Elle les offrit généreusement à la Russie. M. de Witte répondit en faisant publier une note dans le *Messager financier russe*, conseillant aux sujets russes de réserver leurs capitaux pour des entreprises nationales d'un intérêt plus immédiat.

L'Allemagne, loin de trouver de la résistance de la part du gouvernement français, obtint son concours. « M. Delcassé, dit M. Victor Bérard [1], avait profité de son voyage à Pétersbourg avec le président Loubet (mai 1902) pour plaider la cause de Bagdad ; durant toute l'année 1902 et le début de 1903, il revint à la charge ; il finit par convaincre le comte Lamsdorf que les Allemands étant décidés, coûte que coûte, à faire leur chemin de fer, il était plus conforme aux intérêts de la Russie d'être avec eux que contre eux, tout au moins de laisser la France entrer dans une combinaison qui ne pourrait plus alors devenir une arme contre la Russie. »

Après l'entretien entre l'empereur Guillaume et le tsar Nicolas à Revel (en août 1902), la Russie consentit.

L'empereur Guillaume, dans son voyage en Angleterre en 1902, essaya d'intéresser l'Angleterre à cette entreprise. En 1903, le projet se présentait sous la forme suivante :

---

1. *La France et Guillaume II*, 1907. (Lib. A. Colin.)

30 p. 100 aux Allemands, 30 p. 100 aux Français, 30 p. 100 aux Anglais et 10 p. 100 de disponibilités. En échange, les Anglais devaient donner leur assentiment à une majoration des douanes ottomanes; le passage de la malle des Indes par le chemin de Bagdad; et l'établissement d'une station terminus sur le golfe Persique. M. Balfour déclara qu'il valait mieux que cette route ne restât pas sous la seule direction d'une association franco-allemande. Lord Lansdowne avait affirmé des sentiments amicaux pour cette affaire.

Mais M. Balfour fut bientôt obligé de reconnaître que la direction de cette affaire resterait exclusivement allemande : et le 23 avril 1903, la Grande-Bretagne refusa définitivement de participer à cette affaire.

On en revenait aux 40 p. 100 à fournir par la France et par l'Allemagne; les 20 p. 100 restant seraient placés en Suisse et en Belgique.

Plus l'Allemagne était embarrassée et plus elle montrait d'exigences. Il avait d'abord été convenu que si le directeur était Allemand, le président serait Français. Berlin entendit que les deux seraient Allemands. La réponse fut simple. La cote fut refusée aux actions du chemin de fer de Bagdad (octobre 1903). Le voyage à Tanger, en 1905, fut une revanche.

Les Allemands construisirent les 200 kilomètres de Konia à Boulgourdou, en pays de plaine; mais il s'agissait des grandes dépenses nécessitées par les travaux d'art, tunnels et ponts, pour la traversée du Taurus. Les Allemands obtinrent une nouvelle garantie kilométrique de 4 p. 100 pour un emprunt spécial de 98 millions de francs. La Deutsche Bank revint en France, offrant comme appât cette garantie de 4 p. 100, en croyant naïvement qu'elle susciterait de puissants concours.

La Russie, en échange de sa condescendance pour le chemin de fer de Bagdad, obtint la reconnaissance de sa situation privilégiée en Arménie et au nord de la Perse.

Elle s'est arrangée en même temps avec la Grande-Bretagne pour déterminer sa zone d'influence en Perse, et la convention du 31 août 1907 a réglé leurs rapports réciproques avec l'Afghanistan que rejoint actuellement un chemin de fer débouchant du Transcaspien à Merw.

Un nouvel arrangement turco-allemand de 1908, a garanti

à la société concessionnaire, les excédents de recettes douanières.

A la fin de l'année 1913, une négociation menée par MM. Porsot et Sergent, pour la France, et MM. de Gwinner et Hellferich, pour l'Allemagne, avec l'appui de M. Cambon et de M. Zimmermann, a abouti à l'accord du 15 février 1914, en vertu duquel la France renonçait à sa part du Bagdad, et l'Allemagne lui reconnaissait le droit exclusif d'entreprendre des travaux publics, chemins de fer et aménagements de ports, dans la Syrie, dans le nord et dans le nord-est de l'Anatolie.

Les Allemands, les bons amis de la Turquie, procédaient ainsi à son démembrement avec un sans-gêne complet. Mais les trois réseaux français, en y comprenant celui de Smyrne-Afiounkara-hissar et Soma-Panderma étaient isolés et ne pouvaient donner à la France une influence comparable à celle que l'Allemagne avait acquise avec la grande ligne de Bagdad.

Mais Bagdad est située à 800 kilomètres du golfe Persique. L'Allemagne s'était heurtée à la situation acquise par la Grande-Bretagne. Son ambitieux projet ne lui ouvrait pas la route des Indes. Le 15 juin 1914, six semaines avant la guerre, l'Angleterre avait consenti à un accord pour un partage d'influence au delà de Bagdad. Naturellement, le jour où la Turquie a déclaré la guerre aux alliés, l'Angleterre a installé ses troupes anglo-indiennes à Bassorah.

Comme contre-projet franco-anglais du chemin de fer allemand de Bagdad, se trouvait la ligne de Homs-Badgad aboutissant au port de Tripoli de Syrie. Elle était plus courte que le chemin de fer allemand de Bagdad, elle n'exigeait pas de grands travaux d'art comme ceux du Taurus. Elle rejoignait l'Euphrate à Deir. Elle desservait la Mésopotamie. Elle était la voie la plus courte par la Méditerranée pour le service de la malle. L'idée de cette ligne datait de plus de quatre-vingts ans.

Sans doute les Allemands pouvaient alléguer la concurrence. Mais si les deux lignes aboutissaient à Bagdad, elles étaient sur presque tout leur parcours, suffisamment éloignées l'une de l'autre pour qu'on pût réfuter cet argument d'opposition. Sir William Willcock, chargé par le ministre des Travaux publics de Constantinople, d'étudier les meilleurs moyens d'améliorer la Mésopotamie, avait établi, dans un rapport de 1909, que ce chemin de fer devait être le

grand facteur du commerce local. Il n'évaluait les frais d'établissement qu'à 69 000 francs par kilomètre, mais pour un chemin de fer à voie étroite. Un autre projet de ligne à voie large, passant par Palmyre, Deir et Anah, fut proposé, en 1910, par M. Bernard Marimone soutenu par un puissant groupe de financiers anglais et français. Il y eut à ce moment des intrigues d'ambassade qui ont été racontées dans un article intitulé : *A Bungle in « Entente » diplomacy*, par M. Francis Aldridge[1]. On ne comprend pas les motifs qui ont provoqué l'attitude hostile de cetains diplomates français. Ce projet échoua pour la grande satisfaction des Allemands. Il ne faudrait pas, au moment des arrangements en Orient entre la France et la Grande-Bretagne, voir la reproduction de pareils malentendus.

A entendre nombre de publicistes et d'hommes politiques, le commerce allemand aurait acquis dans l'Empire ottoman la prépondérance qu'y ont prise ses hommes politiques. Les chiffres réduisent de beaucoup ces allégations dont certains Français se font naïvement les propagateurs, sous prétexte d'exciter l'émulation de nos industriels, de nos commerçants et de nos gouvernants.

Les résulats fournis pour les années fiscales qui finissent le 13 mars, sont, depuis 1903, ceux des années 1906, 1909, 1910 et 1911. (La piastre = 0 fr. 23).

Les voici :

Importations.

Pays de provenance.	1906.	1909.	1910.	1911.
	(Millions de piastres.)			
Grande-Bretagne	1 099	941	882	848
Autriche-Hongrie	651	407	628	765
France	267	397	318	393
Allemagne	132	194	221	387

Exportations.

Grande-Bretagne	633	314	558	537
Autriche-Hongrie	213	248	174	219
France	381	363	365	440
Allemagne	123	115	112	131

1. *Fortnightly review*, août 1914.

Ensemble du commerce de l'Empire ottoman.

Importations	3137	3143	3338	4256
Exportations	1967	1844	1820	2208

Le commerce de l'Allemagne dans l'Empire ottoman reste de beaucoup inférieur à celui de la Grande-Bretagne. Mais ses exportations en Turquie ont augmenté et se rapprochent de celles de la France. Soit; mais cette augmentation est due en partie aux fournitures pour le chemin de fer de Bagdad et aux fournitures militaires.

Ici, comme presque partout, nous voyons quelque chose de factice dans les affaires allemandes.

L'Allemagne a envoyé aussi des colons allemands, mais en petit nombre. Ils n'ont pas eu d'action sur la population et ils se sont probablement trouvés très mal du régime oriental.

Les ambitions de l'Allemagne ont encore là abouti à une déception.

L'influence du Kaiser a pu s'exercer tout à l'aise à Constantinople. Il a eu des ambassadeurs audacieux qui avaient écarté les anciennes influences des ambassadeurs anglais et français. Ceux-ci n'essayaient pas de leur créer des difficultés. Croyant tous à la victoire des Turcs en 1912, ils étaient tellement fascinés par l'ambition allemande qu'ils acceptaient avec une résignation passive toutes ses conséquences.

Si dans la guerre de 1912, la Turquie avait été victorieuse, l'Autriche-Hongrie écrasait la Serbie et étendait son influence jusqu'à Salonique. L'empereur d'Allemagne tendait sa main fraternelle au sultan et faisait savoir à la Bulgarie, à la Roumanie et à la Grèce qu'elles devaient le regarder comme leur protecteur de droit divin.

Berlin, Vienne, Constantinople, Bagdad! De la terrasse de Potsdam, il se voyait maître d'attaquer l'Angleterre dans l'Inde et dans l'Égypte; et ses rêves à la Picrochole le portaient dans l'infini.

En 1915, la flotte alliée est dans les Dardanelles; les Anglais sont à Bassorah; la Russie bat les Turcs tandis qu'en Pologne elle détruit les armées allemandes. Quelle chute!

YVES GUYOT.

(*A suivre.*)

LES GRÈVES EN ALLEMAGNE EN 1912

La corporation des marchands de Berlin fait observer, dans son rapport annuel, que les grèves n'ont pas été aussi importantes en 1912 que durant les trois années précédentes. Abstraction faite de la grève des ouvriers de la Ruhr, qui dura dix jours et qui immobilisa, au mois de mars, 190 000 mineurs, l'année 1912 n'a pas été une année marquée par de sérieux conflits. Les *lock out* ont également été moins importants.

La grève des mineurs de la Ruhr fut remarquable par la divergence de vues entre les associations ouvrières: d'une part, le *Dreibund*, comprenant le vieux syndicat, l'union professionnelle polonaise et le syndicat Hirsch Duncker; de l'autre, l'union professionnelle des ouvriers chrétiens. Les premiers étaient convaincus que, seule, la grève ferait obtenir l'accroissement de salaire désiré; l'union chrétienne, tout en partageant l'opinion relative à un relèvement de la rémunération du travail, considéra le moment comme mal choisi. Elle fit ressortir la tendance des salaires à hausser, elle rappela les déclarations faites par quelques mines, assurant qu'elles voulaient accorder davantage à leurs ouvriers, et elle conseilla d'attendre pour voir ce que les propriétaires feraient. A ses yeux, les trois syndicats songeaient surtout à manifester leur sympathie aux mineurs anglais, alors que ceux-ci ne le méritaient pas: dans d'autres circonstances, les Anglais avaient péché par manque de solidarité[1].

La *Soziale Praxis* estime la force respective des différents syndicats, — pour 360 000 ouvriers mineurs — entre 70 000 et 80 000 dans l'ancien syndicat, entre 50 000 et 60 000 dans

1. Voir les circulaires du comité des houillères de France.

le syndicat chrétien, à 3 000 dans le syndicat Hirsch Duncker. Le syndicat polonais comprend 40 000 mineurs en Allemagne, dont un tiers dans le bassin de la Ruhr. Les ouvriers étaient mécontents, parce que les salaires du dernier trimestre de 1911 étaient demeurés au-dessous de ceux de 1907, et cela bien que le coût de la vie eût augmenté considérablement dans l'intervalle.

Le renchérissement est incontestable: à Essen, dans les magasins de Krupp, de 8,4 p. 100; dans d'autres centres, de 14 p. 100. Simultanément, les cotisations des mineurs aux caisses de secours ont augmenté.

Les ouvriers ont réclamé un relèvement des salaires moyens pour tous les ouvriers de 15 p. 100, la suppression des grandes différences de salaires entre des ouvriers de la même branche. Les propriétaires des mines ont fait valoir que ce relèvement représentait 90 pf. par tonne, alors qu'à partir du 1er avril, le prix de la tonne était relevé de 70 à 80 pf. seulement. Les mines, en accordant les 15 p. 100, se trouveraient malgré les conditions d'activité plus grandes, moins bien partagées qu'en 1911. Elles appuyaient leur raisonnement en rapprochant les dividendes payés en 1907 et en 1911. On leur répondit que dans leur comparaison elles avaient négligé les entreprises mixtes (charbonnage et métallurgie) pour les charbonnages simples.

Les trois syndicats alliés adressèrent au *Bergbanliche Verein* et au *Zechenverband* une demande de porter les salaires au niveau du dernier trimestre de 1907, y compris une indemnité pour le renchérissement. Les deux associations patronales déclarèrent qu'elles étaient incompétentes en matière de salaire. « Nous ne négligeons cependant pas, disait le *Zechenverband*, d'indiquer qu'en dehors de la hausse générale des salaires survenue depuis le commencement de 1910, par suite de la hausse des prix résolue par le syndicat houiller en 1912, une hausse des salaires dans les mines rhénanes westphaliennes a été faite ou est imminente pour les ouvriers du fond. Un relèvement des autres salaires, par suite de l'activité industrielle générale, est très probable, à condition qu'il ne survienne pas de perturbation dans notre vie économique. »

A cette fin de non-recevoir, les ouvriers répondirent par dix revendications, dont la première était le relèvement des salaires moyens. Ils demandaient ensuite que les acomptes sur le salaire fussent payés le 25 du mois courant, le

solde le 10 du mois suivant, non pas comme aujourd'hui l'acompte le 10 du mois suivant et le solde le 25. 3° La durée du travail fixée à huit heures; avec 22° C., sept heures: avec 28°, six heures; dans la durée sont comprises la descente et la montée; 4° des postes supplémentaires ne peuvent être exigés que dans le cas d'accidents, des perturbations dans l'exploitation ou pour sauver des vies d'hommes et des chevaux; 5° un préavis d'un mois pour les logements dans les colonies ouvrières, alors que le contrat est rompu maintenant pour l'habitation en même temps que pour le travail; liberté pour le locataire d'appartenir à des associations ouvrières, d'acheter où il veut; 6° abandon des imputations sur les pensions de la Caisse générale de secours et de retraite de Bochum, des pensions aux veuves et orphelins prévues par la nouvelle loi impériale des assurances; 7° modification dans le bureau de placement, renonciation de la part des mines voisines à l'entente pour ne pas employer les ouvriers congédiés; 8° limitation des pénalités; au-dessus de 1 M., le consentement des comités ouvriers de la mine est nécessaire; 9° institution d'un tribunal arbitral, présidé par un « impartial », pour concilier les différends; 10° introduction de débits de boissons non alcooliques dans les mines.

A la date du 5 mars, l'administration de 150 mines avait répondu pour décliner les négociations directes avec les syndicats ouvriers, les comités de chaque mine étant seuls compétents pour présenter des revendications. D'autre part, comme les ouvriers ne comptaient pas sur un résultat favorable de pourparlers engagés dans ces conditions, les membres des trois syndicats alliés quittèrent le travail le 11 mars, sans préavis.

Pendant les neuf jours de grève effective, le nombre des grévistes et des non-grévistes fut (mille ouvriers) :

	Ensemble du personnel.	Sont venus au travail.	Ne sont pas venus au travail.	En p. 100.
11 mars.....	299	191	192	50,07
12 —	299	151	232	60,42
13 —	299	148	235	61,24
14 —	399	154	229	59,64
15 —	299	164	219	57.07
16 —	299	193	200	52,13
18 —	299	197	186	48,56
19 —	299	211	172	44,97
20 —	299	237	147	38,27

Ce tableau a besoin d'être corrigé. Il ne tient pas compte des ouvriers en chômage par suite de maladie ou d'absence régulière, lesquels représentent 8 p. 100. Le nombre des grévistes a été évalué d'autre part:

11 mars	161 000	soit	42,07	p. 100
12 —	201 000	—	52,42	—
13 —	204 000	—	53.24	—
14 —	198 000	—	51,64	—
15 —	188 000	—	49,07	—
16 —	169 000	—	44,13	—
18 —	156 000	—	40,56	—
19 —	142 000	—	36,97	—
20 —	116 000	—	30,27	—

Le maximum de grève a été le troisième jour; dès le quatrième, il y eut décroissance; celle-ci s'accentue le 16 mars, les mines ayant annoncé que les ouvriers n'ayant pas repris le travail à cette date seraient passibles d'une pénalité prévue pour rupture de contrat et égale au salaire de six postes. La participation à la grève a été beaucoup plus forte chez les ouvriers du fond; plus de deux tiers des ouvriers du jour ont été toujours présents, tandis que le 13 mars, 70 p. 100 des ouvriers du fond manquaient.

La grève a accusé de grandes différences d'intensité suivant les différentes divisions administratives. C'est dans celles de Dortmund I et II que le mouvement a été le plus intensif: c'est dans ces deux divisions, ainsi que dans celles des Dortmund III, West Recklinghausen, Witten, Gelsenkirchen, Ost Recklinghausen, que le syndicat socialiste compte le plus d'adhérents. Ces sept divisions qui figurent pour 54,74 p. 100 des cotisations et qui ont fourni 49 p. 100 des grévistes le 13 mars, comprennent seulement 43 p. 100 des ouvriers du bassin.

Les interventionnistes soutiennent volontiers que la création d'institutions patronales, telles que les logements à bon marché, a pour objet d'empêcher les bénéficiaires de se joindre aux mouvements grévistes. D'après un travail du docteur Jüngst, il n'y a pas corrélation bien exacte entre le nombre des ouvriers logés en corons et celui des grévistes; la grève a été intense dans des localités où beaucoup d'ouvriers sont logés, tout comme dans des localités où le nombre en est inférieur à la moyenne.

Au 1er janvier 1912, on comptait dans le personnel ouvrier

de la Ruhr, 36.78 p. 100 d'ouvriers venus de l'est de l'Allemagne, 8.35 p. 100 d'étrangers. Dans six divisions du bassin, où le nombre des ouvriers étrangers et allemands de l'Est dépasse la moyenne du bassin, la grève a été plus forte; le contraire s'est produit dans quatre divisions où l'effectif étranger est dans la même forte proportion.

Le 12 mars, la Chambre des seigneurs prussienne discuta la question de la grève, à la suite d'une motion de M. de Puttkamer, réclamant la protection des ouvriers voulant travailler; le Reichstag s'en occupa du 14 au 16 mars, la Chambre des députés de Prusse du 18 au 19 mars, à la suite d'interpellations. Le gouvernement déclina toute intervention comme intermédiaire. M. de Sydowo, ministre du Commerce de Prusse (au Reichstag le 14 mars), sembla tracer la ligne de conduite.

« Il faut tenir compte de la différence des conditions de la vie dans le nord et dans le sud du bassin de la Ruhr et, en outre, des variations y existant dans l'offre de la main-d'œuvre. Par exemple, les houillères fiscales, du fait qu'elles sont encore dans leur phase de développement et qu'elles se trouvent situées dans une région encore peu peuplée, sont obligées de payer des salaires quelque peu plus élevés que les autres houillères. Il serait donc injuste de vouloir que celles-ci payassent des salaires égaux. Mais ce n'est pas tout, et dans une même mine il se produit souvent des différences tant en ce qui concerne le travail que les ouvriers chargés de l'effectuer : dans l'industrie houillère, comme dans toutes les autres, il y a des ouvriers actifs et des ouvriers peu actifs, et relever uniformément les salaires par poste serait une erreur de la part des propriétaires de mines. Ils doivent considérer les ouvriers à qui ils ont affaire, considérer également le travail à accomplir, et agir selon les indications que comporte chaque cas. De plus grosses difficultés encore s'opposent à ce qu'on élève d'une façon systématique les salaires à la tâche, car là le montant absolu du prix forfaitaire ne prouve absolument rien et, à égalité de chiffres, cette rémunération peut être, selon les cas, de significations très différentes. Par exemple, une rémunération forfaitaire plus élevée qu'une autre peut, en fait, être moins avantageuse pour l'ouvrier que cette dernière si elle s'applique à l'abatage de couches moins régulières, et réciproquement.

« Par conséquent, pour l'avenir il ne peut être question,

comme cela se pratique dans nos houillères, que d'une revision mensuelle des prix de salaires à la tâche, revision faite dans un esprit équitable et tendant à relever quelque peu le gain des ouvriers. Mais ce sont là des considérations qui ne peuvent, d'avance, se chiffrer dans un contrat. »

Au cours de la grève, il y eut des troubles, qui furent marqués par la mort de quelques personnes. Le gouvernement envoya des forces de police imposantes, il y joignit des détachements de troupes pour assurer l'ordre et la liberté du travail. Les chefs mirent les ouvriers en garde contre toute attaque sur les jaunes et sur la police.

On a vu qu'à partir du 14 mars, le nombre des grévistes commença à décroître. Les chefs des trois syndicats alliés annoncèrent le dimanche 17 mars, qu'ils réduisaient à trois leurs dix revendications: 1° augmentation immédiate des salaires de 10 p. 100 au lieu des 15 p. 100 demandés, augmentation ultérieure de 5 p. 100; 2° suppression des longues coupes et des postes supplémentaires; 3° abandon de l'imputation sur les pensions de la Caisse générale de secours et de retraites de Bachum, des pensions aux veuves et orphelins.

Le 19 mars (mardi), une conférence générale des délégués des trois syndicats alliés décida la reprise du travail pour le mercredi 20 mars, la majorité des trois quarts nécessaire pour la continuation de la grève n'ayant pas été atteinte : 349 se sont prononcés pour la continuation du mouvement, 215 pour la reprise du travail. La fin de la grève n'a pas été décidée sans opposition, notamment de la part des mineurs de la région de Dortmund. La Conférence adopta la résolution que voici:

« La Conférence des trois syndicats proteste avec indignation contre l'envahissement de la région de grève par des agents de police, gendarmes et soldats et contre la restriction qui, à maintes reprises, en est résultée dans la possibilité pour les grévistes d'exercer leurs droits de citoyens. Par la dispersion et l'arrestation des ouvriers constituant les piquets de grève, piquets autorisés cependant par la loi, par la fermeture des bureaux de grève, par l'interdiction et la dissolution sans motif de réunions, par la défense de distribuer aux grévistes des avis les renseignant et les rassurant et, enfin, par les menaces et les intimidations dont les grévistes et les autres éléments de

la population ont été l'objet de la part de la police, laquelle a agi sans le moindre ménagement, le mouvement, tout économique, entrepris en vue d'obtenir un relèvement des salaires des mineurs a été vaincu d'une manière injuste. La presse hostile aux ouvriers a mis, avec succès, tout en œuvre, transformant les plus petits incidents en nouvelles sensationnelles et annonçant même des désordres imaginaires, pour rendre l'opinion publique hostile aux grévistes. Par suite de fausses nouvelles mises en circulation au sujet de reprises du travail et au moyen de la publication systématique de statistiques inexactes relatives au nombre des grévistes, la grande masse des grévistes, disséminée sur un vaste territoire, a été constamment induite en erreur et progressivement dissociée, de telle façon qu'il n'est plus possible maintenant de continuer la lutte avec quelque espoir de succès.

« En conséquence, la Conférence décide d'abandonner le combat et elle enjoint à tous les camarades de se conformer à cette résolution. La Conférence déclare que seules les mesures rigoureuses et attentatoires aux droits des citoyens qui ont été prises et la campagne qui a été menée par la presse antiouvrière en vue d'induire en erreur l'opinion publique ont pu arracher aux ouvriers le succès qu'ils tenaient entre leurs mains. A ce résultat ont notablement contribué, par leur honteuse attitude antigréviste, les dirigeants du Syndicat dit des mineurs chrétiens, qui se sont montrés plus dangereux pour les intérêts ouvriers que les jaunes eux-mêmes. Par leur conduite scandaleuse, les chefs des « briseurs de grève » chrétiens se sont voués au mépris de tous les travailleurs honorables.

« La Conférence invite tous les mineurs, en venant renforcer les rangs des syndicats qui ont pris part au mouvement, à faire en sorte que la lutte puisse être reprise à bref délai. »

Le mercredi matin, sur 296 000 ouvriers, il y en avait encore 111 000 en grève; le jeudi matin, sur 196 000 ouvriers, seulement 9 948. Un grand nombre d'ouvriers se sont fait porter malades.

Le Comité des houillères de Westphalie décida, le 9 mars, de retenir effectivement l'amende de six postes aux ouvriers encore en grève le 16 et de frapper d'une amende de 1 000 M. les mines qui, sans raison plausible, ne se conformeraient pas à cette résolution. Un certain nombre de

grévistes, parmi lesquels des membres des comités ouvriers, furent congédiés[1].

La perte de salaire a été estimée à 8 438 204 M., dont 5,3 millions concernent les mineurs proprement dits, 2 040 000 M. les autres ouvriers du fond et 487 000 M. seulement les ouvriers de jour. 155 850 ouvriers qui n'avaient pas encore repris le travail le 18 mars, ont été frappés, pour rupture de contrat, d'une amende de six postes, égale à 4 750 000.

La grève a eu une répercussion sur les expéditions de houille; quant à l'extraction on en estime la diminution à 1 858 420 tonnes.

Les résultats financiers des mines ont eu à souffrir de la grève, mais la perte a été largement compensée par le fait que l'industrie houillère se trouvait, auparavant, entrée dans une période de prospérité.

A la fin de l'année (1er décembre 1912), la mise en vigueur dans les mines fiscales de la Sarre, d'un nouveau règlement du travail contenant des dispositions considérées comme vexatoires, le Syndicat des mineurs chrétiens[2] prit l'initiative d'un mouvement en vue d'obtenir la modification du règlement et une augmentation de salaires. Les délégués du Syndicat furent reçus par le directeur général des houillères de la Sarre, puis par le ministre du Commerce. Le directeur général et le ministre déclarèrent que le nouveau règlement serait appliqué loyalement, mais qu'il serait maintenu et que, si la situation du marché restait bonne, les salaires continueraient à progresser.

Une réunion de 359 délégués des mineurs affiliés au Syndicat vota la grève pour le 2 janvier, les préavis individuels devant être remis par les ouvriers le 18 décembre.

La grève votée pour le 2 janvier a pu être évitée. Le député de Sarrebruck au Reichstag (M. Bassermann) s'est entremis pour amener une entente. L'administration a fait preuve de dispositions conciliantes.

---

1. La grève de la Ruhr eut sa répercussion dans les autres bassins. Le 18 mars, il éclate une grève dans la Saxe royale, à Œlsnitz et Zwickau. Les cinq syndicats des mineurs de Haute-Silésie décidèrent qu'avant de se mettre en grève, ils feraient passer leur revendication de 15 p. 100 d'augmentation de salaire par l'intermédiaire des comités ouvriers.

2. Sur 50 000 ouvriers des mines fiscales, 8 000 appartiennent au syndicat des mineurs chrétiens. Dans tout l'empire le syndicat des mineurs chrétiens est de 83 000 membres avec 2 millions de marks.

La grève et le lock-out des tailleurs pour hommes forme le second grand conflit du travail en 1912. Le 22 février, des conférences eurent lieu à Francfort-sur-le-Mein entre les représentants des organisations des patrons et des ouvriers, comprenant une trentaine de villes, en vue du renouvellement des contrats collectifs (tarif); elles n'aboutirent pas. Les ouvriers ne se contentaient pas de l'augmentation de salaire offerte et persistaient à réclamer la journée de neuf heures, alors que les patrons s'en tenaient à celle de dix heures en invoquant le caractère saisonnier de la production. Les ouvriers se sont plaints du manque d'esprit de conciliation des patrons de Munich.

Le 1er mars, dans toutes les villes où un accord n'était pas intervenu, la grève éclata (Berlin, Hambourg, Munich, Cologne, Francfort-sur-le-Mein, Dusseldorf, Dresde). A Berlin, un groupe de patrons, comptant quelques centaines de petites maisons, ne participa pas à la lutte.

Les syndicats ouvriers décidèrent de ne rien distribuer pour la première semaine et de demander double cotisation hebdomadaire à ceux de leurs membres hommes qui ne chômaient pas. L'Allgemeine Arbeitgeberverband für das deutsche Schneidergewerk décida de répondre le 9 mars par un lock-out de 35 000 ouvriers. D'après les ouvriers, grévistes et exclus n'auraient été que 13 000. Le ministère de l'Intérieur de l'Empire s'entremit, des négociations eurent lieu; les ouvriers, après avoir rejeté trois propositions, acceptèrent la quatrième, comportant un arbitrage; les patrons consentiront à un relèvement minimum de 5 p. 100. La grève et le lock-out seront terminés le 1er avril; le travail reprendra le 2 avril, sans aucune mesure de représaille. Il y eut de l'opposition. Les ouvriers, notamment à Berlin, voulurent savoir où ils en étaient. De nouvelles négociations s'ouvrirent à Iéna. Les arbitres décidèrent qu'à Berlin[1] et dans d'autres villes, les salaires devaient être relevés. La grève, qui avait impliqué 20 000 ouvriers, se termina après cinq semaines.

La température très froide eut pour effet de faire porter les vêtements d'hiver par le public et de retarder les commandes.

Les arbitres ont décidé qu'à partir du 1er mars 1916, il entrerait en vigueur un contrat de travail collectif pour

1. 8 1/2 p. 100.

tout l'Empire, jusqu'au 1er mars 1920. Sauf dénonciation préalable, trois mois à l'avance, le tarif resterait en force pendant un an.

Jusqu'au 1er mars 1916, les ouvriers et les patrons ont toute liberté d'action. Les patrons sont tenus de ne pas dépasser la journée de dix heures, de livrer ou de bonifier les fournitures, de payer les heures supplémentaires, de créer un tarif pour les tailleurs pour dames et pour uniformes.

Il y eut en 1912, à Berlin, des conflits dans les ateliers de constructions en fer, dans l'industrie des machines, appareils compteurs, dans celle des machines à imprimer, dans celle des cartonnages, du travail des bois, parmi les bouchers, les tailleurs pour manteaux de dames, dans la couverture, le stuc, les camionneurs, déménageurs.

En province, il y eut une grève des lithographes impliquant 4 600 ouvriers, répartis en 49 villes; elle se termina par un relèvement de 13,9 p. 100 des salaires; des ouvriers du tabac, de la porcelaine (15 000 ouvriers furent menacés du lock-out), dans l'industrie textile, dans celle des machines, dans les tramways de Dusseldorf.

L'encyclique pontificale sur les syndicats ouvriers a fait grande impression en Allemagne; elle déclare que les questions relatives au travail, à la durée du travail, aux salaires, aux grèves, sont non seulement d'ordre économique, mais encore d'ordre moral et religieux. Le pape se prononce contre les syndicats mixtes et demande la constitution de syndicats catholiques. Tout au plus admet-il la formation de cartels entre les syndicats catholiques et les autres. Il va même jusqu'à permettre qu'on autorise l'affiliation à des associations chrétiennes, non catholiques, à condition de l'inscription simultanée dans les syndicats catholiques.

Le droit de coalition des ouvriers de l'Etat a été discuté par les Chambres prussienne et bavaroise. A Munich, le ministre a déclaré que l'Etat ne tolérerait pas que les cheminots fissent partie d'associations admettant la grève, et cela en raison des conséquences désastreuses pour le commerce, l'industrie, l'agriculture et la défense nationale. En engageant de nouveaux ouvriers, l'administration ferait signer une déclaration en vertu de laquelle l'impétrant renonce absolument au droit de grève. Cette déclaration fut approuvée par le centre; les libéraux se prononcèrent également contre le droit de grève des cheminots. L'Union

des cheminots et postiers de l'Allemagne du Sud déclara, le 24 septembre, qu'elle ne considérait pas la grève comme un moyen légal pour l'amélioration de la condition des ouvriers et employés de l'administration et qu'elle reconnaissait tous les graves inconvénients d'une grève pour la vie économique. Le ministre, dans un discours postérieur à cette déclaration, annonça qu'il lui fallait non des paroles, mais des actes.

Le secrétaire d'Etat de l'Intérieur, en réponse à une interpellation concernant le droit de coalition des ouvriers de l'Etat, au Reichstag, exposa qu'il serait nécessaire de restreindre la liberté de coalition dans les chemins de fer, les postes, les ateliers de l'armée et de la marine.

Les employés de l'industrie privée s'agitent. Le Deutsche Technikerverband adopta en 1912 une modification des statuts par 23 582 contre 4 276 voix, comportant le droit de grève sauf pour les travaux publics. Le mouvement syndicaliste s'étend parmi les employés de banque. Il s'est produit une scission dans la Deutsche Bankbearnten Verein, qui compte aussi des patrons parmi ses membres. Il s'est formé une association des employés de banque allemands qui est de tendance plus radicale.

Des patrons, comme M. Ziese, propriétaire des chantiers de construction navale Schichau à Elbing, réclame du Reichstag des mesures législatives pour assurer la liberté du travail, sans aller jusqu'aux exagérations pénales de la *Zuchthausvorlage*, qui punissait les attentats à la liberté du travail, des travaux forcés. M. Elbing attribue beaucoup de grèves à l'intervention d'agitateurs de profession. Il demande que la loi reconnaisse la responsabilité civile des syndicats [1].

A. Raffalovich.

---

1. D'après lui dans le cours des années, les ouvriers syndiqués allemands ont payé 500 millions de marks de cotisations.

LA QUESTION DE LA POPULATION[1]

I

Un fait brutal s'impose chaque jour plus impérieusement à l'attention : la population de la France s'accroît avec une extrême lenteur ; il y a même des années où elle diminue. Des cris d'alarme ont retenti quand le rapport de M. March, directeur de la statistique générale de la France, sur le mouvement de la population en 1911 révéla qu'en cette année, le nombre de naissances d'enfants vivants avait été de 742 114 et celui des décès de 776 983, soit en excédent de 34 869 décès.

L'émotion fut d'autant plus vive que c'était la seconde fois, depuis le début du vingtième siècle, qu'une décroissance se pro-

1. *La question de la population*, par Paul Leroy-Beaulieu (de l'Institut). 1 vol. in-16. Librairie F. Alcan, 1913. — *La dépopulation de la France*, par le Dr Jacques Bertillon. (Ouvrage couronné par l'Institut.) 1 vol. in-8. Librairie F. Alcan, 1911.

Proposition de loi tendant à combattre la dépopulation par des mesures propres à relever la natalité, présentée par M. Lannelongue et plusieurs de ses collègues. Sénat, session ordinaire 1910, n° 311. — *Rapport* sur cette proposition, par M. Besnard. Sénat, session extraordinaire, 1912, nos 354 et 402. — *Projet de loi* ayant pour objet : 1° la modification de l'art. 317 du Code pénal ; 2° la répression de la provocation à l'avortement, présenté par M. L. Barthou, ministre de la Justice. Chambre des députés. Dixième législature, 1910, n° 256. — *Compte rendu in extenso* des séances du Sénat : 30 et 31 janvier, 6 et 7 février 1913 et 5 mars 1913. — Académie des sciences morales et politiques, séances des 25 janvier, 1er, 8, 15, 22 février et 8 mars 1913.

Cf Malthus : *Essai sur le principe de population*, avec introduction par G. de Molinari. 1 vol. in-32. Libr. F. Alcan. — Yves Guyot, *La science économique* (4e édit.), 1 vol. in-12, Schleicher. — Commission de la dépopulation : *Rapport* de M. Yves Guyot *Sur les obstacles économiques au développement de la population* ; *Rapport* de M. Alfred Neymarck *Sur les causes économiques de la dépopulation* (1905). — *Journal des Économistes* : Le problème de la dépopulation, par G. de Molinari (août 1910). La dépopulation, par Georges de Nouvion (juin 1911).

duisait. Déjà en 1907, le chiffre des décès avait été supérieur de 19 071 à celui des naissances. Pour les autres années, l'excédent de natalité le plus fort avait été de 83 944 en 1902; le plus faible de 14 608 en 1909.

Dans les deux dernières années — la statistique de 1913 a été publiée au *Journal officiel* du 25 juin 1914, — une amélioration s'est produite. L'excédent de naissances a été de 57 911 en 1912 et de 41 901 en 1913. Mais ces deux chiffres ne donnent pas toute la physionomie réelle du mouvement de la population. Le nombre de naissances d'enfants vivants a été de 750 651 en 1912 et de 745 539 en 1913. Rapprochés des résultats de 1911, ceux de ces deux dernières années ne font ressortir qu'un faible accroissement de la natalité. A quelques milliers près, elle reste constante. Celle de 1913 est un peu supérieure à celle de 1911. Mais la moyenne des trois années 1911-1913 est inférieure de 28 000 aux résultats de 1910 (774 400). Seulement, le chiffre des décès a beaucoup varié. Très élevé en 1911 [1], il descend à 692 740 en 1912 et il remonte en 1913 à 703 638, inférieur néanmoins de 73 345 à celui de 1911.

Il y a excédent de naissances dans 49 départements au lieu de 56 en 1912. Par rapport au chiffre de la population légale, l'excédent de naissances est de 10 pour 10 000 habitants pour la France entière. Les départements où il est le plus fort sont le Pas-de-Calais (99 pour 10 000 habitants), Finistère (84), Morbihan (71), Lozère (68), Vendée (60), Nord (53), Meurthe-et-Moselle (51), Belfort (49), Corse (47), Basses-Pyrénées (40), Haute-Vienne (38), Côtes-du-Nord et Deux-Sèvres (33), Vosges et Doubs (32). Ce sont les départements qui, déjà l'année précédente, donnaient les plus forts excédents.

Le nombre des décès a été supérieur à celui des naissances dans 38 départements. Cet excédent de décès est de 59 pour 10 000 habitants dans le Lot. Viennent ensuite le Gers (56), la Haute-Garonne (51), l'Orne (50), Tarn-et-Garonne (48), Lot-et-Garonne (56), Yonne (44), Ariège, Hautes-Pyrénées et Vaucluse (28), Nièvre (27), Aube, Calvados (25), Eure et Gironde (21). Ce sont encore les départements

1. Le rapport du directeur de l'assistance et de l'hygiène publique sur la situation sanitaire de la France en 1911 constate que cette année fut, tant en France que dans les autres pays, exceptionnellement meurtrière. Le nombre des décès de zéro à un an fut de 118 205, dont 46 769 occasionnés par la diarrhée entérite, de laquelle moururent également 6 514 enfants de un à deux ans, maladie provoquée par les chaleurs exceptionnelles de l'été. La fièvre typhoïde causa 5 283 décès au lieu de 3 960, moyenne des trois années antérieures. C'est encore, indirectement, une conséquence de la chaleur qui troubla le régime des sources potables.

qui donnaient précédemment les plus forts excédents de décès.

D'une façon générale, la vallée de la Garonne, la Normandie, le plateau de Langres, le Dauphiné sont les régions qui enregistrent constamment plus de décès que de naissances. La natalité l'emporte au contraire sur la mortalité dans le Pas-de-Calais et le Nord, la Bretagne, la zone frontière du Nord-Est, le Limousin et la Corse.

Pendant la décade 1901-1910, l'excédent moyen annuel de natalité a été de 866 337 en Allemagne, de 310 443 en Autriche, de 227 846 en Hongrie, de 404 949 en Angleterre, de 369 940 en Italie. Même dans des pays à population beaucoup plus faible que la France, l'excédent de natalité est égal, sinon supérieur au nôtre et surtout beaucoup plus régulier. Il est, en moyenne, de 69 707 en Belgique, de 85 739 dans les Pays-Bas, de 57 875 en Suède et de 30 372 en Norvège.

Quelque considérable que soit, au moins pour certains pays, cet accroissement, il est loin de confirmer le principe de population de Malthus, suivant lequel la population aurait tendance à doubler en vingt-cinq, sinon même en vingt ans. Il n'est pas à craindre, même en poussant les choses à l'extrême, que de longtemps les subsistances viennent à manquer. Au contraire, même dans les pays les plus prolifiques, tels que la Russie, le nombre des hommes est loin d'être suffisant pour mettre en valeur le sol et le sous-sol, et si l'on considère les espaces immenses qui restent à mettre en exploitation en Amérique, en Asie, en Afrique, on reconnaîtra qu'il y a encore beaucoup de place libre sur la terre pour les hommes et que l'accroissement de ceux-ci, loin de diminuer le stock de produits disponibles, aura pour effet d'augmenter la production.

La faiblesse actuelle de la natalité en France n'est pas un fait exceptionnel. C'est à peine si, dans le cours du dix-neuvième siècle l'excédent de naissances a dépassé une demi-douzaine de fois 200 000. Le plus souvent il s'est tenu aux environs de 150 000. Mais depuis 1880, il a été, sauf deux exceptions, inférieur à 100 000 et même, de 1890 à 1910, six années ont été marquées par un excédent de mortalité.

En prenant pour bases les évaluations de Vauban en 1700, compte tenu des modifications qui se sont produites dans l'étendue de notre territoire, la population de la France a mis plus de deux siècles à doubler, tandis que dans la plupart des nations européennes, l'accroissement a été beaucoup plus rapide, bien qu'elles aient, par l'émigration, fourni aux pays neufs un contingent considérable.

La gravité de la situation n'est pas moindre pour notre expansion

économique que pour notre sécurité. Peut-être, sur ce dernier point, a-t-on, ces temps-ci, un peu exagéré l'imminence du péril. Sans trop nous avancer dans les considérations de politique extérieure, nous pouvons bien remarquer que, comme l'écrivait récemment M. Yves Guyot, « le nombre n'est pas le seul élément de la force des nations ». Les Allemands, en Allemagne et en Autriche-Hongrie sont au nombre de 73 millions et demi. Mais à l'Est, au Midi et à l'Ouest, ils n'ont pas de frontière défensive. A l'Est et au Midi, ils sont entourés de Slaves, qui s'accroissent plus rapidement qu'eux et qui, tant en Russie d'Europe qu'en Hongrie et dans la presqu'île balkanique, atteignent le chiffre de 168 millions. Avant les événements actuels, qui ont dérangé toutes les données du problème tel qu'on avait coutume de le poser, il y avait donc lieu de considérer que, le cas échéant, les puissances germaniques auraient à se défendre sur trois côtés, sur une immense étendue de frontières, tandis que notre situation géographique nous permet de localiser notre effort et de le concentrer. Néanmoins, il y avait entre nos voisins de l'Est et nous des tensions multiples. C'est de notre côté que le premier choc était destiné à se produire et il était d'autant plus prudent à nous d'être toujours en état de le soutenir que cela paraissait un des principaux moyens de l'éviter.

Au point de vue économique, l'état stationnaire de notre population a cette conséquence de provoquer une sorte de conquête latente progressive de la France par les nations étrangères. Sans verser dans le nationalisme, on peut bien constater que de nombreux étrangers — dont la présence nous est utile pour nos fabrications — fraient le moins possible avec la population. Ou ils constituent des colonies distinctes, ou ils ne viennent de l'extérieur que pour leur travail; ils touchent leur salaire en France et en renvoient une part dans leur pays. Dans beaucoup d'autres régions, même dans le centre de la France, ces colonies étrangères se développent, sans se laisser pénétrer par l'esprit de la population ambiante et gardant, au contraire, avec un soin jaloux, leurs mœurs, leurs usages, leur caractère propre qu'elles s'efforcent d'imposer aux indigènes. Ceci peut avoir, à la longue, une influence sur nos qualités, sur notre goût, sur tout ce qui constitue le génie particulier de la France, auquel elle doit la place qu'elle occupe dans le monde.

L'inconvénient ne serait pas moindre s'il y avait fusion trop grande entre ces nouveaux venus et la population française. Il en sortirait une population hybride, comme celle qui est en train de se constituer dans les républiques sud-américaines

et qui perdrait rapidement les caractères distinctifs à la conservation desquels nous attachons du prix.

II

D'importantes discussions se sont engagées sur cette question de la population. Le Sénat a consacré plusieurs séances à l'examen de la proposition qu'avait présentée M. Lannelongue sur les mesures propres à relever la natalité. La question a été portée devant l'Académie des sciences morales et politiques par M. Paul Leroy-Beaulieu, qui a communiqué des extraits de son volume : *La question de la population* [1]. Après un long débat, la compagnie a décidé, sur la proposition de M. A. Ribot, « d'instituer une enquête pour rechercher, avec précision, les causes économiques, morales et sociales qui, dans les diverses régions de la France, ont contribué à la diminution de la natalité » [2]. La question a été traitée aussi à la Chambre dans la discussion de la loi de finances de 1913 et encore dans la discussion de la loi d'amnistie [3].

Sous sa forme primitive, la proposition Lannelongue imposait aux célibataires âgés de vingt-neuf ans des obligations militaires supplémentaires, excluait des fonctions de l'Etat, des départements et des communes les personnes non mariées à vingt-cinq ans révolus, faisait aux fonctionnaires ayant, au minimum, charge de trois enfants vivants, des avantages de carrière et de retraite pour chaque nouvel enfant et, enfin, établissait l'entière liberté de tester.

Il n'est rien resté de ces dispositions dans le texte soumis à la délibération sénatoriale. Celui-ci se rapproche du projet déposé par M. Barthou, alors ministre de la Justice, sur la modification de l'article 317 du Code pénal et la correctionnalisation de l'avortement et sur la répression de la provocation à l'avortement. A cet objet précis, la commission du Sénat a ajouté des dispositions plaçant les maisons d'accouchement « sous la surveillance administrative », interdisant aux sages-femmes de recourir à la publicité,

1. Dans sa séance du 5 juillet 1913, l'Académie des Sciences morales et politiques a attribué, sur le rapport de M. Emile Boutroux, le prix Jean Reynaud, de 10 000 francs, à la *Question de la population* de M. Paul Leroy-Beaulieu. Celui-ci a consacré le montant de ce prix à la fondation d'un prix triennal de 1 000 francs destiné à récompenser les efforts les plus méritoires pour relever en France la natalité et pour défendre les droits et les intérêts des familles nombreuses et des familles normales, cette dernière qualification s'entendant des familles composées de trois enfants.

2. Le soin de faire cette enquête a été confié à M. Charles Benoist qui a donné lecture de son rapport à l'Académie en juillet 1914.

3. Séance du 28 mars 1913.

sinon pour indiquer leurs nom, titres, qualités et adresse et punissant « la description et la vulgarisation des procédés anti-conceptionnels ».

Le Sénat vota la correctionnalisation de l'avortement le 7 février 1913, en même temps qu'un article « punissant d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 100 à 3 000 francs quiconque aura, par des discours proférés dans des lieux ou réunions publics, par la vente, la mise en vente ou l'offre, même non publique, l'exposition, l'affichage ou la distribution sur la voie publique, ou dans des lieux publics, d'écrits, d'imprimés, d'annonces, d'affiches, dessins, gravures, images, remèdes, instruments ou objets quelconques; par leur distribution à domicile, par leur remise sous bande ou sous enveloppe fermée ou non fermée à la poste ou à tout agent de distribution ou de transport, provoqué à l'avortement, que cette provocation ait été suivie ou non d'effet ». Les autres articles furent renvoyés à la commission ainsi qu'un amendement de M. Bérenger concernant la pratique des moyens anti-conceptionnels.

Après un an d'études, la commission présenta de nouveaux textes visant l'ouverture des maisons d'accouchement, qui est subordonnée à une autorisation préalable et qui sont placées sous une surveillance administrative. L'article que nous venons de reproduire devenait l'article 13; il est suivi d'un article ainsi conçu: « Sera puni d'un mois à six mois de prison et d'une amende de 100 à 5 000 francs quiconque, dans un but de propagande anti-conceptionnelle, aura, par l'un des moyens spécifiés à l'article précédent, décrit ou divulgué ou offert de révéler des procédés propres à prévenir la grossesse ». Le Sénat adopta le texte le 5 mars 1914 et décida de passer à une deuxième délibération avant laquelle il faudra que la commission apporte à son projet les nombreuses modifications dont l'utilité a été signalée au cours de ce débat.

C'est un texte répressif; il ne vise qu'un aspect d'une question très complexe.

Le Code pénal actuel qualifie crime et punit de travaux forcés à temps ou de la réclusion l'avortement, c'est-à-dire le fait d'avoir volontairement arrêté dans son développement le germe fécondé et en voie d'évolution. Certaines législations étrangères, celle des Etats-Unis notamment, croyons-nous, ne reconnaissent pas le crime d'avortement. Le fœtus est, pour elles, un viscère qui fait partie du corps et que l'on est, par conséquent, libre de supprimer. Cette théorie a été reprise chez nous et j'ai sous les yeux une brochure

publiée par une femme, docteur en médecine, où est proclamé le droit à l'avortement.

On attribue à l'excessive rigueur du Code pénal la quasi-impunité des coupables; l'exposé des motifs du projet de M. Barthou donne, à cet égard, les chiffres suivants : en 1903, sur 48 accusés, 32 ont été acquittés; sur les 16 condamnés, 2 seulement l'ont été à la réclusion. En 1904, 49 accusés, 35 acquittements, 2 condamnations à la réclusion. En 1905, 54 accusés, 38 acquittements, 3 condamnations à la réclusion. En 1908, 66 accusés, 53 acquittements, 1 seule condamnation à la réclusion. De 1903 à 1908, les travaux forcés n'ont jamais été appliqués. Le ministre ajoute que bien que l'admission des circonstances atténuantes permette, dans certains cas, de réduire la peine à un an de prison, « l'éventualité de ce minimum n'empêche pas les verdicts négatifs d'intervenir dans une proportion significative ».

Nous ne contestons pas qu'en cette matière comme en toute autre, le jury fasse parfois preuve de faiblesse. Nous admettons que la police correctionnelle aura la main plus ferme, sans cependant condamner sur d'insuffisants indices. Mais ce qui frappe le plus dans les statistiques ministérielles, c'est la faiblesse du nombre des poursuites. La moyenne est inférieure à 55 par an. Or, au Sénat, le rapporteur, M. Bernard, disait que, « chaque année, plus de 500 000 enfants devraient naître qui sont assassinés dans le sein de leur mère à la suite de manœuvres abortives; comme le nombre actuel des naissances en France ne dépasse pas 700 000, ces 500 000 avortements représentent une perte annuelle de 40 p. 100 ». En 1905, le docteur Doleris disait que, de 1898 à 1904, le nombre des avortements traités dans les maternités a au moins triplé et représente environ 18 p. 100 des entrées dans les services d'accouchement de la Charité, Beaujon, Tenon, Lariboisière, Saint-Antoine et Boucicaut. On estime qu'aux cliniques Tarnier et Baudeloque, il y aurait environ 10 000 avortements contre 8 000 à 9 000 naissances. Le docteur Boissard évalue à plus des deux tiers des cas soignés à domicile les avortements provoqués. A la Chambre, le docteur Meslier conseillait à « ceux qui se désolent sur l'avenir de notre pays, au point de vue de la natalité, d'aller regarder le nombre des fœtus que ramènent les rateaux des égouts ». Dans la discussion au Sénat, M. de Las Cases réduisait à 170 000 ou 180 000 par an le nombre des avortements et M. Barthou l'évaluait plus modestement encore à 70 000.

L'énormité même de l'écart entre les évaluations montre qu'il n'y a pas de base offrant quelque solidité. Seul, le témoignage des médecins exerçant dans les hôpitaux peut donner un indice

pour Paris et pour quelques grandes villes. C'est ainsi que M. Cazeneuve disait au Sénat, le 5 mars 1914, que, dans les services d'accouchement des hôpitaux, il y a 40 à 50 p. 100 de couches normales et 50 à 60 p. 100 d'avortements, la plupart criminels; il produisait des statistiques du docteur Commandeur, établissant qu'à la première infirmerie de la Charité de Lyon, le nombre des entrées pour avortements, de 1903 à 1912, avait été de 3 062.

Or, sur les faits constatés, le nombre des poursuites est insignifiant. Le nombre des faits qui restent ignorés est certainement très considérable; mais comme ce n'est qu'exceptionnellement qu'ils viennent à être connus, le changement de juridiction n'aura pas grande efficacité.

III

Quelque importance qu'il convienne d'attacher à l'avortement, il n'est, sans aucun doute, qu'une cause secondaire de l'affaiblissement de la natalité. La première de toutes est la prudence. Malthus, qui la recommandait, se bornait à prescrire la contrainte morale, le mariage tardif et les freins préventifs qui mettent un obstacle moral à l'accroissement de la population. Système théorique qui fleure le pharisaïsme.

Bien avant Malthus, il s'est trouvé des gens pour pratiquer des restrictions. Montesquieu les constatait: « La manière de penser, le caractère, les passions, les fantaisies, les caprices, l'idée de conserver sa beauté, l'embarras de la grossesse, celui d'une famille trop nombreuse, troublent la propagation de mille manières [1]. »

Les méthodes se sont perfectionnées et généralisées. Il ne semble pas, croyons-nous, que pour expliquer la décroissance de la natalité, il y ait lieu de prêter une grande attention à la théorie d'après laquelle elle serait la conséquence d'un épuisement de la race. Rien ne prouve que nous soyons moins aptes à procréer que les générations antérieures. Tout porte à croire, au contraire, que si la natalité diminue, c'est par un acte de volonté réfléchie que la vulgarisation des pratiques anti-conceptionnelles permet d'accomplir plus sûrement.

En tous cas, entre ces pratiques et l'avortement, la différence est très grande.

La loi, qui se mêle de tant de choses, n'a pas encore pénétré dans

---

1. *Esprit des lois*, liv. XXIII, ch. III.

l'alcôve pour régler les rapports sexuels. Ce n'est pas sans quelque surprise que l'on a pu lire naguère dans les journaux cette note:

« Un juge d'instruction vient d'être chargé d'ouvrir une information contre un certain nombre de pharmaciens et d'herboristes qui exposaient dans leurs vitrines différents objets d'un genre spécial préconisés par la propagande malthusienne. L'inculpation visée est celle d'outrages aux bonnes mœurs. Le chef de la brigade des garnis a procédé hier à trente-sept perquisitions accompagnées de saisies. Les objets enlevés portent tous des marques de fabriques allemandes [1]. »

Nous n'avons plus entendu parler de ces poursuites. En sera-t-il d'elles comme de celles que le parquet engagea en 1909 contre la propagande malthusienne. Le tribunal de la Seine et la Cour de Paris avaient prononcé des condamnations. Par arrêt du 23 novembre 1912, la Cour de cassation a cassé ces décisions. M. Barthou, ministre de la Justice, disait à ce propos, au Sénat, le 30 janvier 1913 : « La Cour de cassation a décidé de la façon la plus nette, sans équivoque, « que la distribution de brochures conte- « nant la description de l'union sexuelle ou l'exposé des moyens « d'éviter la grossesse ne peut, par elle-même, constituer le délit « prévu par la loi du 16 mars 1898, complétée par la loi du « 7 avril 1908. »

Cet arrêt a provoqué de véhémentes protestations auxquelles M. Paul Leroy-Beaulieu s'associe dans un appendice ajouté au dernier moment à son volume. Ces protestations sont excessives. La Cour de cassation, rigoureuse observatrice de la loi, se borne à déclarer qu'en l'état actuel de la législation, les faits incriminés ne sont pas délictueux. Ne nous plaignons pas que la Cour suprême oppose aux entraînements de l'opinion la froide étude des textes de lois. C'est une garantie contre les interprétations abusives et contre tous les arbitraires.

Si la propagande malthusienne n'est pas délictueuse, le commerce des objets saisis à la requête du parquet ne semble pas tomber sous le coup de la loi. Arrivât-on même, par des mesures qui constitueraient une véritable atteinte à la liberté, à le supprimer, on ne parviendrait encore pas à rendre la fécondation obligatoire par la suppression de tout ce qui peut l'entraver.

Laissons de côté les insinuations relatives à l'origine des objets saisis. S'il en importe chez nous, il est à croire que l'étranger

---

1. *Le Temps*, 15 février 1913.

en fait usage pour son compte personnel, puisque la natalité est en baisse à peu près partout.

Au congrès de la Société anthropologique de Nuremberg, en août 1913, le conseiller Luschan s'inquiétait du ralentissement de l'accroissement de population en Allemagne. Berlin est arrivé au même niveau que Paris, disait-il, et dès maintenant on estime à 500 000 par an le nombre des avortements pratiqués dans l'Empire et il ajoutait que déjà les nombreuses et répréhensibles méthodes tendant à réduire au strict minimum le nombre des enfants conquièrent de plus en plus les villes et gagnent même les campagnes.

D'une statistique publiée au même moment par la *Deutsche Tageszeitung*, il résulte que de 37 naissances pour 1 000 habitants en 1901, la proportion s'abaissait à 30,7 pour 1 000 en 1910 et qu'elle s'abaissait encore dans les années suivantes. De 27,7 pour 1 000 à Berlin en 1900, elle était réduite à 22,3 en 1910. Hambourg, Munich, Leipzig voyaient dans le même temps la proportion de leur natalité diminuer de 10 ou 12 pour 1 000. A Stettin, la diminution atteignait 13 pour 1 000.

Quelques semaines plus tard, en septembre, à l'assemblée générale de la *Ligue allemande pour le développement de l'hygiène publique*, à Aix-la-Chapelle, le professeur von Gruber signalait de nouveau la diminution qui s'accentue de plus en plus en Allemagne du taux des naissances. Il constatait qu'en Saxe, le chiffre des naissances a baissé de 40 p. 100 depuis 1876, et que la décroissance porte aussi bien sur les campagnes que sur les villes. Mais la baisse a été plus forte dans les districts protestants que dans les districts catholiques. Certaines variations correspondent même à la prédominance de tel ou tel parti politique.

En Alsace-Lorraine, la diminution du nombre des naissances s'accentue d'année en année. Pour les six premiers mois de 1913, la statistique a enregistré 22 703 naissances et 15 879 décès. Pour le premier semestre de 1912, elle avait compté 836 naissances de plus. L'Alsace-Lorraine est une des parties de l'Empire où la natalité est la plus faible. Dans la Haute-Alsace, la proportion des naissances n'est que de 21,9 pour 1 000.

Non seulement la natalité diminue, mais la mortalité infantile augmente. Le journal socialiste le *Vorwærts* publiait récemment une statistique de laquelle il résulte que sur 1 870 729 enfants nés en 1911 en Allemagne, 359 522 (19,2 p. 100) ont succombé avant d'avoir atteint un an. En 1910, la proportion de la mortalité infantile était de 16,2 p. 100. Ce sont surtout les enfants illégitimes qui sont le plus atteints. En 1910-1911, la proportion des

décès d'enfants illégitimes a été de 25,7 et de 29,9 p. 100, contre 15,2 et 18,2 p. 100 d'enfants légitimes. Le nombre des décès d'enfants illégitimes de moins d'un an en Allemagne, en 1912, a été de 50 757[1].

En Angleterre, la proportion des naissances atteignait 36 pour 1 000 en 1876. En 1911, la natalité n'était plus que de 24,4 pour 1 000 et il y a encore eu une légère diminution en 1912. Les mariages deviennent de plus en plus tardifs. En 1911, l'âge moyen du mariage a été de vingt-sept ans pour les femmes et de vingt-neuf ans pour les hommes. Le conseil national de la morale publique s'est alarmé: en octobre 1913, il a été nommé une commission chargée de faire une enquête sur l'étendue et le caractère du fléchissement du chiffre des naissances, ses causes, ses effets, son importance nationale et économique.

IV

On le voit, les préoccupations que l'abaissement de la natalité nous inspire se manifestent aussi bien au dehors. Tout machiavélisme politique écarté, la natalité a partout des raisons assez analogues de décroître.

Pour nous en tenir à ce qui nous concerne, quelque intérêt national qu'il y ait à préparer à l'avenir d'abondantes générations, ce n'est pas aux accents d'un hymne patriotique, sur l'air de la *Marseillaise*, qu'il est habituel de se livrer aux effusions conjugales. La fécondation est le risque bien plus souvent que le but poursuivi.

Il ne suffit pas de procréer une nombreuse famille. Il faut la faire vivre. Or, dans presque toutes les conditions sociales, c'est une grosse dépense et il faut une certaine dose d'imprévoyance et de témérité pour se charger de lourdes obligations alors que les moyens de s'en acquitter font défaut ou sont tout au moins très incertains.

Que l'on considère cette partie de la population que l'on appelle la classe moyenne, cette portion de la bourgeoisie, déjà hors de pair, qui peut dépenser 8 000 à 10 000 francs par an. Le ménage est astreint à certaines obligations de décorum, comme mise et

1. Il est fâcheux que, probablement dans le dessein de ne pas faire de distinction entre les diverses catégories de naissances, les statistiques françaises ne donnent pas de renseignements sur les enfants illégitimes. Non seulement l'indication a une utilité au point de vue social, mais, au point de vue démographique elle permettrait de faire des constatations intéressantes et d'en tirer des conséquences. On ne parvient pas à voir l'inconvénient qui en pourrait résulter pour qui que ce soit.

comme habitation. Si l'homme est avocat, médecin, etc., il lui faut, en plus des pièces destinées au logement, un cabinet; il lui est indispensable d'avoir au moins une domestique, de faire en voiture un certain nombre de courses. Tant que le ménage n'a pas d'enfant, il joint sans difficulté, mais sans prodigalité, les deux bouts. Quelques années se passent: un fils et une fille sont nés. Même si les ressources du ménage ne se sont pas augmentées, il a fallu prendre une habitation plus vaste où les enfants de sexe différent auront des chambrettes distinctes. Il a été le plus souvent nécessaire de prendre une domestique de plus. Il a fallu pourvoir à l'entretien et à la nourriture de ces enfants. La gêne a commencé à se faire sentir. Vient le moment de s'occuper de l'instruction de ces enfants. La charge devient de plus en plus lourde à mesure que les années passent. Après le lycée, c'est l'école de droit ou de médecine; les années de service militaire interrompent les études qu'il faut terminer ensuite. Si le jeune homme est admis à l'internat des hôpitaux, il arrive à près de trente ans sans avoir pu se suffire à lui-même. S'il a poursuivi une autre carrière, s'il s'est dirigé vers les administrations publiques, il est arrivé au moins à vingt-cinq ans avant d'avoir gagné un centime et le gain de début, quelle que soit la carrière embrassée, ne lui permet encore pas de se tirer d'affaire tout seul. Ce n'est certes pas exagérer que d'évaluer que dans cette catégorie de la population, la naissance de chaque enfant engage — à condition que les choses suivent, sans maladie grave, sans accident d'aucune sorte, leur marche normale, — une dépense d'au moins 1 000 francs pendant vingt-cinq ans.

Si la famille prend le développement que l'on considère comme normal, c'est-à-dire qu'elle se compose d'au moins trois enfants, afin de ménager un léger excédent de la natalité sur la mortalité, c'est pour le chef de famille un engagement de dépense de 75 000 francs au bas mot, c'est-à-dire, pour le père et la mère, le renoncement à tout plaisir, à toute distraction, à tout ce qui n'est pas le soin de leur famille. C'est l'impossibilité de constituer une épargne, si faible soit-elle, avec la constante inquiétude que si le chef de famille tombe malade ou vient à disparaître, l'édifice si péniblement échafaudé s'écroulera immédiatement et que la femme et les enfants resteront en proie à la plus poignante détresse.

Dans sa proposition, M. Lannelongue voulait exclure des fonctions publiques ceux qui ne seraient pas mariés à vingt-cinq ans révolus. C'est avec l'homme qui n'a que son traitement pour vivre qu'il faut compter, naturellement. A vingt-cinq ans, il est

tout au début de sa carrière. C'est bien juste s'il a 200 francs par mois; il ne les a même pas toujours. Il est hors d'état de prendre la charge d'une femme et les perspectives d'avenir ne sont pas telles qu'elles puissent séduire les riches héritières. Si ce fonctionnaire épouse une jeune fille sans fortune, il y a en perspective de longues années de pauvreté. Pour s'engager dans l'aventure, il faut de la part de l'homme, un certain oubli de ses responsabilités; de la part de la femme, beaucoup d'abnégation. Mais s'il survient un ou deux enfants, c'est la détresse qui s'installe au foyer. Quand, en admettant un concours de circonstances particulièrement heureuses et, par là même exceptionnelles, l'homme sera arrivé, vers la trente-cinquième année, à un traitement de 5 000 ou 6 000 francs, avec des charges de famille qui auront crû à mesure que les enfants auront grandi, il sera toujours dans une situation précaire et ce sera toujours avec la même inquiétude qu'il verra la semelle de ses bottines s'user, la robe de sa femme s'élimer et ses enfants faire honneur au dîner familial.

Que ces ménages pratiquent donc des restrictions dont la première a été de ne se former que tardivement, quand l'homme était en situation d'assurer la vie de sa femme, qu'ils prennent leurs précautions pour que le premier enfant, dont ils ont le plus généralement salué la venue avec joie, malgré les inquiétudes de l'avenir, reste enfant unique, cela ne s'explique que trop aisément. Ils ne peuvent en réalité pas, sans une imprudence presque coupable, agir autrement.

Au point de vue économique, il n'y a pas beaucoup à parler de ceux que leur situation de fortune affranchit des préoccupations matérielles. Ils sont trop peu nombreux pour que leur natalité ait une influence sensible sur le mouvement de la population. Il vaudrait évidemment mieux qu'ils se mariassent jeunes plutôt que de « faire une fin », qu'ils cherchassent dans les joies d'un foyer exempt des nuages les plus noirs des satisfactions plus douces et moins trépidantes que celles qu'ils demandent à une agitation perpétuelle d'automobilisme, de yachting, de saisons balnéaires, estivales, hivernales. Sans vivre en cénobites, ils pourraient être plus souvent chez eux; la mode viendrait d'avoir des enfants, « article qui a cessé de plaire », suivant le mot du professeur S. Pozzi. Ne fût-ce qu'à titre d'exemple, ce serait méritoire de leur part.

V

Mais le principal contingent de la population a toujours été la classe ouvrière, non pas parce que, suivant la boutade de

Diderot, l'amour est « le seul plaisir du pauvre », mais parce que, économiquement, les ouvriers avaient jadis intérêt à avoir des enfants. Même sans tenir compte de certains abus qui ont pu exister, la période de non-productivité de l'enfant était courte. Dès l'âge de six ou sept ans, à la campagne, l'enfant faisait une part de menus travaux agricoles; à la ville, il aidait son père comme apprenti et il lui économisait le salaire d'un étranger ou il allait à la fabrique voisine; il y gagnait 50 centimes par jour et il se formait à l'exercice de sa profession dans laquelle il devenait un bon ouvrier vers seize ans. Naturellement, son salaire venait grossir les ressources de la famille et, plus les enfants étaient nombreux, plus l'apport des salaires était important, à moins que le père, ayant lui-même un petit atelier, prît ses enfants avec lui, ce qui le dispensait de payer des salaires. Les filles faisaient aussi de menus travaux agricoles ou aidaient la mère dans les besognes domestiques, gardaient les enfants en bas âge ou allaient aussi faire leur apprentissage ou se placer comme petites servantes.

Ces conditions se sont complètement modifiées. Les lois sur l'instruction ont retardé jusqu'au certificat d'études, c'est-à-dire jusqu'à douze ou treize ans, l'admission des enfants dans les ateliers. Les lois sur le travail des enfants et des femmes ont fait éliminer de beaucoup d'industries les garçons âgés de moins de dix-huit ans. La disparition de l'apprentissage que l'on veut remplacer par l'enseignement technique, la prolongation, que l'on réclame de certains côtés, de la période de scolarité retardent ou tendent à retarder davantage le moment où l'enfant cessera de coûter. A peine a-t-il commencé à gagner qu'il est pris par le service militaire, pendant lequel il faut bien lui envoyer quelques subsides, de telle sorte que le gamin de jadis qui commençait à rapporter vers sept ans est aujourd'hui un homme à peu près improductif jusqu'à vingt-deux ans.

A cette modification correspond une autre modification dans la natalité ouvrière. Les paysans, les artisans que, jadis, les pratiques malthusiennes auraient lésés dans leurs intérêts suivent aujourd'hui les conseils des propagandistes et c'est ainsi que dans la région industrielle du Nord, M. Bertillon constate qu'à Roubaix, de 3 837 en 1897, le chiffre des naissances est tombé à 2 568 en 1906; qu'à Tourcoing, aux mêmes époques, il s'est abaissé de 2 445 à 1 675. La décroissance ne paraît, du reste, pas s'arrêter, car d'après la statistique annuelle du mouvement de la population, le chiffre des naissances, qui était de 18 780 en 1910 dans l'arrondissement de Lille, n'est plus que de 18 205 en 1911 et de 18 110 en 1913.

Une raison restait encore aux populations ouvrières pour avoir intérêt à posséder des enfants: c'était de s'assurer quelques ressources pour la vieillesse. Il n'y avait guère d'ouvrier, de valet de chambre, de domestique qui, sur son salaire, ne prélevât quelques francs pour les envoyer au pays « aux vieux ». La loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards est en train de remplacer, par la sécurité du secours d'Etat, le secours filial, toujours un peu aléatoire. D'autre part, la loi sur les retraites ouvrières va peu à peu libérer les enfants de l'obligation morale qu'ils s'imposaient pour adoucir les vieux jours de leurs parents. La dernière raison que ceux-ci avaient de se constituer une famille disparaissant, il est à penser que le nombre des néo-malthusiens ira en s'augmentant.

Ici encore, l'expérience de l'étranger concorde avec ce que nous pouvons prévoir des conséquences des lois sociales. Dans son discours d'Aix-la-Chapelle, dont nous avons déjà parlé, le professeur von Gruber disait que l'on félicitait jadis les pères d'une famille nombreuse, parce que leur vieillesse était assurée. Mais grâce à la loi sur les retraites ouvrières, les enfants sont dispensés d'apporter à la famille le secours que l'on n'attendait que d'eux seuls autrefois. Ils ne constituent plus, dès lors, à leur naissance et pendant leurs premières années, qu'une charge nouvelle.

L'ouvrier allemand, comme l'ouvrier français, juge donc convenable de limiter, sinon de supprimer, des charges actuelles qui n'ont pas de compensation future

On a voulu attribuer la diminution de la natalité à des causes multiples parmi lesquelles le déclin des croyances religieuses. Si le nombre est moindre des individus qui se font une obligation religieuse de croître et multiplier, il est sans doute moindre aussi pour les gens qui s'enfermaient dans les cloîtres et faisaient vœu de chasteté. Le recrutement du clergé séculier ne va pas sans difficulté. La suppression des divers avantages dont les prêtres jouissaient, le passage par la caserne qui oblige les jeunes clercs à prendre avec le monde extérieur un contact dont on les garantissait prudemment, ont tari beaucoup de vocations. La dispersion des congrégations a conduit un certain nombre de gens à considérer la vie d'un point de vue différent de celui où ils avaient accoutumé de la regarder. On peut admettre qu'entre ces divers ordres d'idées et de faits, il doit s'établir une certaine compensation.

Plus influent est, sans doute, le rétablissement du divorce. Nous ne le discutons pas dans son principe. Pour ma part, je n'ai jamais

admis qu'un contrat d'association ne pût être résolu et que la loi civile, qui ne reconnaît pas les contrats irrésiliables, ne ménageât, en aucune circonstance, aucune porte de secours contre la perpétuité du contrat conjugal. Tout de même, on va un peu loin. La résiliation de ce contrat, qui ne devrait être qu'exceptionnelle, se généralise beaucoup. Dans les années qui suivirent le rétablissement du divorce, alors qu'il y avait à liquider l'arriéré de la période pendant laquelle il n'existait pas, de 1885 à 1890, le nombre annuel des divorces prononcés varie de 4 100 à 6 500. Mais dans les dix dernières années, il a pris des développements sans cesse plus considérables. Il est de 11 600 en 1906, de 12 600 en 1907, de 13 049 en 1910 et de 13 058 en 1911, de 14 579 en 1912 et de 15 076 en 1913. L'instabilité du mariage tend à devenir de plus en plus grande. Non seulement les ménages dans lesquels, dès le début, la concorde n'est pas complète ne s'encombrent pas d'enfants qui seraient une gêne en cas de divorce, mais ceux qui sont plus unis veulent s'assurer que l'union se maintiendra et il en est probablement beaucoup dans lesquels la période provisoire d'essai ne prend jamais fin.

La dépopulation a encore été attribuée pour une part à l'exagération de l'esprit de prévoyance et d'épargne. Lannelongue disait à ce propos : « On augmente l'épargne au lieu de s'offrir les joies pures et simples de la famille. C'est cette erreur qui fait, au fond, notre natalité si faible et nos capitaux si abondants. Aux moutards qui viennent user leurs culottes sur les bancs de l'école primaire, l'instituteur ne parle plus du Dieu devant lequel leurs parents s'agenouillaient, mais il leur parle en termes émus de la caisse d'épargne, notamment de la caisse scolaire », et il citait les résultats d'une enquête faite en Allemagne par Mombert, enquête de laquelle il résulte que la moyenne de fécondité par 1 000 femmes mariées étant de 386 quand il y a 140 livrets de caisse d'épargne par 1 000 habitants, subit une décroissance corrélative à l'augmentation du chiffre des livrets et que la fécondité n'est plus que de 230 quand les livrets atteignent le nombre de 331.

Enfin, Lannelongue, comme M. J. Bertillon et M. Paul Leroy-Beaulieu, voit une cause de dépopulation dans notre régime successoral qui dissémine la fortune, qui oblige, dans le cas d'héritiers mineurs, à des licitations et à des partages onéreux et par l'effet duquel trois ou quatre enfants, habitués à vivre, chez leur père, dans l'aisance, même dans l'opulence, se trouvent réduits par la disparition du chef de famille, à une situation beaucoup plus modeste. Dans le désir que les biens que l'on a acquis restent après soi, dans leur intégralité, que la situation de la génération

nouvelle ne soit pas diminuée, on limite volontairement cette génération à un seul héritier.

Cette cause peut avoir une certaine importance, bien que l'on exagère la rigueur de l'égalité de partage et que, M. Leroy-Beaulieu le constate, l'on n'use que fort rarement de la clause de la quotité disponible qui peut la corriger en partie. Mais même le rétablissement du droit d'aînesse ou la liberté de tester n'aurait peut-être pas toute l'efficacité qu'on lui attribue. Elle supprimerait les licitations et les partages qui parfois sont ruineux; elle préviendrait la dispersion de la fortune. Mais en Angleterre, par exemple, l'héritier nominal ne garde pas tout pour lui, laissant ses frères et sœurs sans ressources. Seulement, il y a dans les classes riches anglaises un esprit d'initiative qui est moins développé chez nous. Les cadets vont aux colonies, ils s'engagent dans de grandes affaires. Chez nous, on calcule que si, à ses petites rentes on peut joindre le traitement d'une fonction qui donnera une certaine situation sociale, on sera un « parti sortable »; on trouvera bien une femme convenablement dotée. On aura un enfant, parce qu'il faut bien montrer qu'on est marié et qu'un enfant est une poupée pour grandes personnes; mais pas plus, parce que les enfants sont encombrants et on n'aura qu'à se laisser vivre, à l'abri des soucis et des tracas, dans une tranquillité que l'héritier unique n'aura qu'à recueillir et à accroître.

C'est bien plutôt cette disposition végétative que le régime successoral qu'il faudrait changer. Nous reconnaissons, du reste, que si le changement de la loi présente des difficultés, celui des habitudes et de la mentalité est encore beaucoup plus difficile; il est même à remarquer que la mentalité est restée constante à travers la diversité des circonstances. Les catégories sociales pour lesquelles l'enfant a toujours été une charge se sont dès longtemps évertuées à limiter cette charge. Pour les ouvriers et surtout les paysans, âpres au gain et volontiers avares, ils ont produit une lignée tant que l'enfant a été un instrument de rapport. Du jour où il a été une occasion de dépense, où il a fait tort au bas de laine, au lopin de terre convoité ou à l'obligation qui doit gagner le gros lot, il n'y a pas eu d'hésitation! c'est la lignée qui a été réduite.

VI

Même dans les années où la natalité présente un excédent, la faiblesse en a inspiré des inquiétudes économiques et patriotiques. Les chiffres des dernières statistiques, produits au moment

où des préoccupations de défense nationale s'imposaient à tous les esprits, ont avivé les inquiétudes. Le ministre des Finances a nommé, en novembre 1912, une majestueuse commission, une sorte de parlement de 350 ou 400 membres, parmi lesquels les plus notoires « repopulateurs »... pour les autres et qui ne comprend aucune femme, bien que les femmes soient un peu intéressées dans la question. Cette commission n'a jusqu'ici pas fait grand bruit.

Mais, en dehors d'elle, il a été cherché des remèdes pratiques. M. Paul Leroy-Beaulieu présente à cet égard, des considérations morales très élevées à côté desquelles il préconise l'attribution des « faveurs publiques aux familles d'au moins trois enfants ». Il serait surtout désirable, croyons-nous, qu'il n'y eût pas de faveurs publiques. L'élévation excessive des droits de succession lui inspire de très justes réflexions. Mais, comme moyens principaux de relever la natalité, il recommande des immunités de service militaire, ce qui ne répondait pas tout à fait au courant d'opinion déterminé par la situation européenne de ces temps derniers, la réserve des emplois publics aux membres des familles normales composées d'au moins trois enfants et des primes à la naissance du troisième enfant vivant et des enfants en surnombre. Sur ce dernier point, il se rencontre avec M. J. Bertillon. C'est le système qui fut appliqué à Rome, du temps de César et d'Auguste, par les lois Julia et Papia Poppæa. L'efficacité de ces lois a donné lieu à de bien longues controverses. Il ne semble pas qu'à aucune époque les primes à la natalité ni les dégrèvements d'impôt aient exercé une action bien sensible. M. Leroy-Beaulieu invoque lui-même la faible natalité belge pour montrer « combien il est faux d'attribuer, comme on le fait souvent, la diminution des naissances en France à des causes accessoires comme la lourdeur des impôts en général, ou l'assiette des taxes indirectes en particulier et le service militaire ». Il n'a donc lui-même qu'une confiance relative dans les moyens qu'il suggère.

Plus décidée que les économistes, la Chambre a voulu montrer « la sollicitude des pouvoirs publics » pour les familles nombreuses et encourager la natalité. A cet effet, elle avait incorporé dans la loi de finances de 1913 des dispositions qui sont devenues la loi du 14 juillet 1913 « relative à l'assistance aux familles nombreuses ». Dans sa partie essentielle, cette loi décide que « tout chef de famille, de nationalité française, ayant à sa charge plus de trois enfants légitimes ou reconnus et dont les ressources sont insuffisantes pour les élever reçoit une allocation annuelle par enfant de moins de treize ans, au delà du troisième enfant

de moins de treize ans ». Le taux de l'allocation ne peut être inférieur à 60 francs par an et par enfant, ni supérieur à 90 francs.

Pour avoir droit à cette allocation, il faut donc que des familles dans une situation précaire aient déjà à leur charge trois enfants dont l'aîné peut avoir environ cinq ans. Pour le quatrième, ils recevront de 5 à 7 fr. 50 par mois pendant huit ans. On conviendra bien que, plutôt que de courir après cette prime, ils auront avantage à ne se charger ni du troisième, ni du second enfant. Comme encouragement à la procréation, c'est tellement insignifiant que cela en devient ironique. Mais, au budget du ministère de l'Intérieur pour 1914, il est ouvert de ce chef un crédit de 25 millions, à côté d'un autre de 5 millions pour l'application de la loi du 17 juin 1913 sur l'assistance aux femmes en couches pendant leur repos. C'est donc 30 millions de dépenses qui sont prévus pour l'application des lois nouvelles. Mesures bien coûteuses et bien inefficaces.

Mais, en même temps que l'Etat manifeste sa sollicitude pour les familles nombreuses, combien de lois tendent à donner des primes aux célibataires! On a montré souvent que la loi sur les accidents de travail était de nature à faire donner la préférence au célibataire sur le père de famille, et que beaucoup de lois sociales, inspirées des meilleures intentions, étaient défavorables aux ouvriers et, par conséquent, nuisaient à l'accroissement de la famille.

L'impôt sur le revenu doit avoir des effets de même nature. La nouvelle loi exempte d'impôt la première tranche de 5 000 francs et l'exemption est portée à 7 000 francs pour le ménage composé du mari et de la femme. Mais si un homme et une femme ayant chacun 5 000 francs de rente, de gain ou de traitement vivent en union libre, ils ne doivent rien, ni l'un ni l'autre, au fisc. La part qu'ils ne payent pas d'impôt sur 3 000 francs de revenu constitue donc une prime aux situations irrégulières. Or, ces situations ne sont pas celles dans lesquelles on désire le plus habituellement des enfants. La prime est très faible pour le moment, nous ne le contestons pas; mais le ver est dans le fruit; il ne demande qu'à se développer.

Les remaniements d'impôts qui menacent tous les intérêts, l'aggravation des charges fiscales motivée par une politique prétendue démocratique et par les lois sociales ne peuvent avoir, en ce qui concerne les ouvriers, que ces deux conséquences simultanées et concordantes: diminuer les ressources des consommateurs et, par conséquent, les priver eux-mêmes de travail et de salaires; par les répercussions et l'incidence de l'impôt, aggraver encore

pour eux la crise de la vie et du loyer chers. Ces deux raisons aboutissent au même résultat : faire de la restriction de la famille, pour une partie de la population de plus en plus considérable, une obligation de plus en plus impérieuse.

VII

Avant de pousser à une recrudescence de fécondation, il conviendrait peut-être de chercher à assurer le développement des enfants en voie de formation. Or, le nombre des mort-nés est d'environ 35 000 par an. Il meurt par an de 90 000 à 100 000 enfants au cours de leur première année et environ 40 000 enfants d'un à quatre ans. La statistique de la ville de Paris montre que pour le premier âge les principales causes de mortalité sont la diarrhée infantile et la débilité congénitale qui, à elles deux, emportent près de la moitié des enfants qui succombent. Viennent ensuite la broncho-pneumonie, les tuberculoses, puis la rougeole, la coqueluche, les convulsions; la syphilis est représentée par 70 décès enfantins en 1910. Sur les 3 000 enfants de Paris qui meurent d'un à quatre ans, les maladies principales sont la rougeole, la coqueluche, la diphtérie, la tuberculose, la méningite et la broncho-pneumonie. Ce n'est pas s'avancer exagérément de dire qu'une partie de ces maladies est évitable et qu'il est possible d'empêcher un grand nombre de ces enfants de mourir. La diarrhée infantile, notamment, a pour cause une mauvaise alimentation et la qualité défectueuse du lait. Or, la qualité du lait dépend surtout de l'alimentation de la nourrice. La débilité congénitale de l'enfant est la conséquence des conditions défavorables dans lesquelles la mère a passé la période de gestation, des privations qu'elle a supportées pendant ce temps. Une femme qui a une alimentation rationnelle n'engendre pas, sauf de très rares exceptions, un enfant atteint de débilité; son nourrisson n'a pas la diarrhée. De même le père qui n'est pas épuisé par les privations n'engendre pas un rejeton marqué de toutes les tares de la déchéance physiologique. Quant à la rougeole, à la coqueluche, à la diphtérie, dont le traitement du docteur Roux a considérablement enrayé les ravages et aux autres maladies épidémiques, les services d'hygiène publique dont on célèbre si haut l'importance, qui affirment leur existence en imposant tant de formalités de déclaration et de désinfection, devraient les avoir fait disparaître depuis longtemps.

Dans toutes ces questions de démographie, il en faut toujours revenir au même point, à savoir que l'alimentation est la con-

sidération fondamentale. Plutôt que de dépenser 30 millions de plus par an en encouragements stériles, le bon moyen est de jeter bas le système protectionniste qui enchérit artificiellement une ration alimentaire insuffisante et de permettre aux adultes de s'alimenter, au meilleur compte possible, assez abondamment pour qu'ils puissent procréer des rejetons vigoureux, auxquels leur mère donnera un lait substantiel d'abord et ensuite, en quantité convenable, une alimentation de bonne qualité, au lieu de leur mesurer chichement une pâtée qui trompe peut-être la faim, mais dont la valeur nutritive est nulle.

Si l'on veut vraiment remédier à la situation présente, et empêcher l'appauvrissement irréparable de la population française, c'est dans cette voie qu'il faut chercher le salut, et il faut se hâter. Nous en sommes déjà à ce point que les mesures que les circonstances paraissent réclamer pour parer à la dépopulation, telles que la prolongation du service militaire, précipiteront la dépopulation en retardant d'un an le mariage des hommes sous les drapeaux.

Quels que soient les changements qui seront la conséquence des événements actuels, même si nous pouvons nous délivrer de cette hantise des armements qui nous a obsédés un demi-siècle durant, il ne saurait nous échapper que nous allons avoir à réparer une terrible destruction d'hommes, que notre population adulte va se trouver cruellement diminuée, que depuis plusieurs mois déjà, la plupart des hommes en âge d'engendrer ont quitté leurs foyers, que dès le début de 1915, il se produira un abaissement de natalité qui se continuera dans les années suivantes.

Il ne convient pas, dans les circonstances présentes, de gaspiller avec indifférence les vies humaines. Il faut sauver tout de suite ce que l'on peut disputer à la mort des 150 000 jeunes existences qui sont perdues chaque année. Une fois cela fait, le problème ne sera pas résolu tout entier, mais il sera déjà en bonne voie de solution. Ces enfants n'ont pas attendu les primes pour naître; le malthusianisme ne les a pas empêchés de venir au monde; la plupart ne demandent qu'à y rester. Attachons-nous à les y maintenir au lieu de nous acharner systématiquement à compléter, tout en la flétrissant, l'œuvre des néo-malthusiens en ajoutant, par des restrictions alimentaires et des surcharges fiscales l'obstacle répressif à l'obstacle préventif.

Mais que l'Etat borne sa sollicitude à ne pas créer et perfectionner cet obstacle répressif. La nature et les individus se chargeront bien du reste.

VIII

Les événements présents et leurs répercussions prochaines sont bien faits pour attirer l'attention des hommes qui estiment qu'il faut, dès maintenant, préparer l'œuvre réparatrice du lendemain de la guerre. C'est ce que M. Colson a voulu faire dans l'étude sur *la tâche de demain: la population*, dont il a donné lecture à l'Académie des sciences morales et politiques dans la séance du 30 janvier dernier.

Bien que M. Colson répète à plusieurs reprises qu'il n'a point « une foi aveugle dans l'intervention des pouvoirs publics et que, seule, une modification des cœurs et des volontés, engendrée par la conviction des esprits » peut remédier à la dépopulation, il n'a envisagé, dans son étude, que des mesures législatives.

De celles que préconise M. Colson, la première consiste à supprimer l'exonération à la base de la contribution personnelle mobilière sur tous les loyers, exonération dont bénéficient à Paris les logements de 500 francs et au-dessous. M. Colson estime que « si un loyer de 500 francs, pour une famille de quatre ou cinq personnes, est un signe de gêne véritable, pour l'homme seul, qui vit au restaurant et n'a besoin ni de cuisine ni de salle à manger, il répond à un logement très acceptable, même avec une certaine aisance ». Il propose de supprimer toute exemption et toute déduction pour les célibataires et pour les ménages n'ayant qu'un enfant. Des déductions progressives seraient faites, à mesure que la famille s'accroîtrait, à partir du second enfant, « sans limitation par aucun maximum ». M. Colson ajoute que des dispositions analogues pourraient être adoptées pour le calcul des patentes, pour les exemptions accordées aux petits métiers, pour le dégrèvement des petites cotes foncières, qu'on réserverait aux familles nombreuses.

De même, il voudrait que, dans l'impôt sur le revenu, établi par la loi du 15 juillet 1914, et dont la loi du 27 décembre a ajourné l'application, l'exemption ne fût pas accordée aux célibataires jusqu'à 5 000 francs, ni aux ménages sans enfants jusqu'à 7 000 francs. Il propose d'établir une taxe uniforme de 10 francs par an sur tous les revenus jusqu'à 5 000 francs pour les célibataires, jusqu'à 7 000 francs pour les ménages sans enfants, jusqu'à 8 000 francs pour ceux qui n'ont qu'un enfant et d'accorder exemption absolue jusqu'à 8 000 francs pour les ménages ayant deux enfants, avec augmentation de 2 000 francs du revenu exempté pour chaque enfant en sus du second.

A ces mesures, M. Colson en ajoute d'autres ayant pour objet

d'avancer l'époque du passage dans l'armée territoriale pour les pères de deux enfants et de la retarder pour les hommes mariés sans enfant et pour les célibataires. Il voudrait enfin que les libéralités de l'Etat, service d'assistance médicale gratuit, assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, allocations et majorations de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes fussent, dans la mesure du possible, réservées à ceux qui ont eu des charges de famille, les autres ayant eu plus de facilité pour se mettre à l'abri du besoin.

Les mesures fiscales proposées par M. Colson — qui, toutes, développent la *personnalité* de l'impôt — constituent un ensemble important. On peut dire qu'elles résument à peu près tout ce dont l'Etat dispose pour encourager, pour récompenser et pour pénaliser. Ce qu'elles montrent surtout, c'est l'impuissance de l'Etat omnipotent. Récompenses ou peines, dégrèvements ou surcharges d'impôt varieront, dans beaucoup de cas, entre 5 et 10 francs par an. Il faudra avoir déjà un revenu ou un loyer assez élevé pour que l'écart s'élève à une trentaine de francs; c'est un maigre stimulant pour accroître les charges de famille.

M. Colson ne se préoccupe pas seulement du relèvement du chiffre de la natalité; il examine aussi la qualité de la progéniture, ce qui l'amène à réclamer la suppression de l'exorbitant privilège des bouilleurs de cru.

Après avoir entendu, dans la séance suivante, une communication très documentée de M. Raphaël-Georges Lévy sur l'alcoolisme, l'Académie des sciences morales a émis un vœu pour la suppression de ce privilège et la limitation des débits.

Mais il est regrettable que, dans cette discussion, des questions d'hygiène publique et de salubrité, qui ont cependant des rapports étroits avec celle de la population, n'aient pas été abordées. L'omission est d'autant plus fâcheuse qu'au lendemain de la guerre, il y aura toute une partie de la France à relever de ses ruines et que des questions comme celles de la salubrité des habitations, de l'approvisionnement des eaux potables, de l'évacuation des eaux usées, de la contamination des puits et des sources sont intimement liées à celle de la population, suivant l'efficacité des mesures qui seront prises pour enrayer la propagation de la fièvre typhoïde, des maladies épidémiques et surtout de la tuberculose.

Si certaines de ces questions échappent à la compétence de l'Académie des sciences morales, celle de la tuberculose rentre par plusieurs côtés dans la sphère de ses études. Elle est connexe à celle de notre régime économique. « L'alcool est un aliment », disait Duclaux et, bien avant lui, Liebig avait signalé que l'alcoo-

lisme est une conséquence de l'insuffisance de l'alimentation.

Le meilleur moyen de combattre l'alcoolisme et, avec lui, les tares physiologiques dont on a peut-être une tendance exagérée à le rendre seul responsable, n'est pas de frapper l'alcool d'énormes impôts qui stimulent l'ingéniosité des fraudeurs, mais bien de remplacer un « aliment » de mauvaise qualité par des aliments de meilleur aloi.

Plus le prix du pain et de la viande sera accessible, moins on boira d'alcool, moins il y aura d'enfants débilités dès le sein de leur mère, moins de candidats à la tuberculose, moins aussi d'individus qui hésiteront à procréer des enfants auxquels ils ont ensuite tant de peine à donner à manger.

Sous la pression des événements, le gouvernement a, par des décrets, prononcé certaines interdictions qu'il a fait confirmer par des lois. Mais il ne s'est pas borné là. Il a suspendu les droits sur les denrées alimentaires. Puisque, dans la France reconstituée de demain, on lui demande de maintenir les interdictions et de les étendre encore, il conviendrait de ne pas laisser rétablir un régime économique que les décrets de suspension ont condamné et de réclamer le maintien de cette liberté commerciale qui, dès la première heure de danger, est apparue comme une des principales mesures de salut public.

Georges de NOUVION.

L'AUTONOMIE

DES

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT BELGE[1]

Le réseau des chemins de fer de l'Etat belge est le plus ancien des réseaux d'Etat. Il a été créé par une loi du 1er mai 1834, dans la crainte probablement de voir la Belgique envahie par les capitaux étrangers. D'après cette loi, les recettes devaient être versées au Trésor, tant pour couvrir les dépenses d'exploitation que les charges en intérêts de la dette consolidée ou en intérêts et amortissement des autres avances de l'Etat. A cet effet, il devait être présenté chaque année aux Chambres, un *compte rendu* des opérations du réseau; mais on ne put pas s'entendre sur la manière dont ce compte rendu serait dressé et, pendant très longtemps, il ne contint que des renseignements statistiques, sans signification quant au rendement de l'entreprise. Une loi de 1846 prévit que la comptabilité des chemins de fer de l'Etat serait organisée par une loi spéciale, mais cette loi ne parut point. En 1878, il fut enfin décidé que l'administration des chemins de fer dresserait un bilan *dans la forme* des bilans industriels et ainsi fut fait; mais, au fond, le bilan n'eu rien d'un compte industriel, de sorte que les discussions, sur les résultats financiers de l'opération, reprirent de plus belle sans qu'on parvint à s'entendre. Les uns prétendaient que les comptes cachaient des déboires; les autres, plus nombreux, que les chemins de fer de l'Etat étaient la vache à lait du Trésor, qui trouvait en eux des ressources inespérées.

Des rapports très intéressants furent présentés en 1901 et

1. Nous publions cet article donné avant la guerre : mais la question qu'il traite se soulèvera après la guerre. Y. G.

en 1902 à la Chambre des députés, par M. Renkin, en 1903, au Sénat, par M. le baron Ancion, sur la question, sans qu'on pût savoir d'une manière positive qui avait raison, c'est-à-dire, si, en tenant compte des intérêts et de l'amortissement des capitaux engagés, l'exploitation donnait des bonis réels. Ce qui était certain, c'est que les appréciations de ces bonis avaient considérablement varié, que les charges des capitaux engagés avaient été évaluées arbitrairement à un taux uniforme par périodes, en supposant un amortissement en quatre-vingt-dix ans, que les dépenses, pour améliorations et extensions étaient portées au compte d'établissement, sans déductions pour l'outillage remplacé, qu'en sens inverse, étaient inscrites au compte d'exploitation des annuités pour rachat de lignes qui représentaient des dépenses d'établissement.

Les discussions de cette époque, dont le *Bulletin du Comité central industriel de Belgique* a récemment reproduit les principaux documents, rappellent les démêlés qui furent jadis engagés chez nous, à propos du compte d'établissement de notre premier réseau d'Etat et où les adversaires jouèrent avec les centaines de millions. Toutes ces discussions montrent que la comptabilité des entreprises industrielles de l'Etat ne permet pas d'avoir une idée nette des résultats obtenus, parce qu'elle est fictive, parce qu'elle n'est qu'une statistique. Cela ne veut pas dire que les éléments en soient faux : les recettes encaissées et les dépenses effectuées sont inscrites exactement; mais il n'y a pas de corrélation visible entre les comptes du chemin de fer et les comptes du Trésor; beaucoup de dépenses figurent dans les seconds seulement et non dans les premiers.

En 1905, M. Sainctelette mit les choses au point. Il fit observer que la comptabilité proprement dite n'avait jamais été trouvée en défaut, mais que les exposés de situation, les statistiques, les évaluations, fournis par l'administration des chemins de fer de l'Etat étaient incomplets parce que les intérêts, l'amortissement, les pensions, etc., n'entraient pas dans cette comptabilité. Il fut alors décidé que le *compte rendu* serait désormais en concordance avec les écritures du Trésor et que le bilan serait dressé d'accord entre les départements des Travaux publics et celui des Finances. Les comptes de 1905 et ceux des années suivantes ont été établis sur ces bases nouvelles. Pour les charges des capitaux réalisés au moyen d'accroissement de la dette consolidée, on adopta le taux réel des émissions, lequel avait varié de 4,90 p. 100 à 3,11 p. 100. Des annexes, contenant des renseignements intéressants, furent publiés à l'appui du bilan général. Soixante-dix ans s'étaient

écoulés avant qu'on eut des indications de quelque valeur sur l'exploitation des chemins de fer de l'Etat belge et la conséquence première de ces indications nouvelles fut que le rendement accusé antérieurement pour nombre d'années se transformait en déficit.

L'exploitation du réseau d'Etat belge avait, d'autre part, en tout temps, donné lieu à des plaintes assez vives; on avait reproché à son administration de se préoccuper bien plus de la concurrence à faire à d'autres entreprises de transport que de donner satisfaction au public. On constatait, d'après les comptes derniers, que le coefficient d'exploitation avait baissé momentanément en 1900 et 1901, qu'il s'était abaissé de nouveau jusqu'à 60,03, en 1904, mais qu'il avait remonté jusqu'à 69,18 et était encore à 67,11, en 1911. L'exploitation n'était pas économique; les tarifs ayant été abaissés par la multiplication des trains ouvriers, on devait s'attendre à des déficits nouveaux, à moins de relever les tarifs. Mais comment faire accepter une pareille mesure, si la nécessité n'en était pas clairement démontrée et comment faire cette démonstration si les comptes des chemins de fer restaient confondus avec ceux du budget général. L'Etat belge avait, par ailleurs, des besoins d'argent; il était gêné pour l'émission d'emprunts par le poids de la dette du réseau d'Etat, comprise dans la dette générale. C'était un motif de plus pour établir dans les comptes une séparation que la réforme de M. Sainctelette avait établie statistiquement et non budgétairement.

De là, l'idée de donner au réseau d'Etat une autonomie complète, financièrement et administrativement. Tel était le projet dont on s'occupait chez nos malheureux voisins avant la guerre. Une commission avait été instituée par les ministres des Chemins de fer et des Finances, le 19 février 1912. Elle déposa son rapport le 2 décembre 1913 et conclut à la réalisation de la réforme. Tous les services de l'exploitation seraient confiés à une régie nationale revêtue de la personnalité civile et fonctionnant à peu près comme une société anonyme proprement dite. L'organisme ne posséderait rien en propre, mais serait investi de tous les pouvoirs d'administration, de gestion, d'achat, d'aliénation, etc., sauf intervention du ministre des Finances, dans les opérations engageant les ressources du Trésor ou le crédit de l'Etat, et sauf surveillance du ministre des Chemins de fer, en ce qui concerne l'observation de la loi. Un conseil d'administration, composé de quinze membres désignés pour un terme de six ans, par le roi, s'occuperait de tout ce qui concerne la conservation, l'exploitation et l'extension du réseau, c'est-à-dire des travaux complémentaires.

des horaires, des tarifs, etc. Ce conseil serait surveillé par un collège de sept commissaires dont quatre nommés par la Chambre des représentants et quatre par le Sénat, pour un terme de trois ans.

La commission aboutissait, en réalité, à la suppression du ministère des Chemins de fer, ce qui pouvait présenter quelques avantages en excluant dans une certaine mesure, la politique de l'administration et ce qui avait été fait, dans des conditions à peu près analogues, pour l'administration des chemins de fer vicinaux, mais ce qu'il était difficile de faire accepter par les pouvoirs publics.

La commission a prétendu que la responsabilité ministérielle ne serait pas atteinte, parce que le ministre des Finances interviendrait dans les opérations financières, et le ministre des Travaux publics, tant dans la nomination des administrateurs, que dans la présentation des budgets au Parlement; mais il est clair que cette prétention est peu soutenable et que, si le projet était adopté, la responsabilité ministérielle ne serait plus que nominale. La commission avait aussi cherché à réaliser l'unité budgétaire, *sainement comprise*, selon l'expression dont elle s'est servie, en groupant dans le même cadre tout ce qui concernait les finances des chemins de fer, en dégageant, par conséquent, de la dette publique les dépenses d'établissement du réseau, en faisant supporter au compte des chemins de fer, les charges en intérêts et amortissement de ces dépenses et en reconnaissant que ces charges sont un des premiers éléments du prix de revient des entreprises industrielles. Enfin, pour parer aux conséquences des mouvements du trafic sur les finances de l'Etat, pour rendre le renouvellement du matériel et des installations aussi indépendant que possible des résultats de l'exploitation, pour pouvoir, en somme, répartir sur plusieurs exercices les dépenses élevées qui surviendraient forcément de ce chef, la commission avait proposé la création: 1° d'un fonds de réserve capable de couvrir momentanément les déficits constatés; 2° d'un fonds de renouvellement; 3° d'un compte de dépenses à amortir.

Le ministre des Travaux publics comprit facilement que la commission l'appelait à disparaître et que la Chambre se trouverait, si le projet était adopté, en face d'un collège d'administrateurs n'ayant qu'une responsabilité collective fort atténuée, ou pas de responsabilité du tout. Il repoussa l'autonomie administrative comme contraire à la Constitution, mais il admit l'autonomie financière, qui ne lui sembla pas soulever de difficultés sérieuses, sauf celle de distinguer, dans les comptes du

Trésor, les sommes prélevées, soit sur la dette consolidée, soit sur la dette flottante, pour le service du réseau d'Etat. Ceci pour le passé.

Quant à l'avenir, c'est-à-dire quant aux emprunts destinés à couvrir les dépenses extraordinaires du réseau, le ministre exprima le désir que l'autonomie fut complète, absolue, que les chemins de fer fussent industrialisés et se suffisent à eux-mêmes. C'est en ce cas seulement, dit-il, que les charges de leur budget apparaîtront clairement, sans que l'on puisse accuser l'Etat de retirer de l'entreprise des bénéfices dissimulés ou de masquer des déficits et que l'on pourra aussi agir comme le bon sens industriel l'exige, c'est-à-dire augmenter les recettes jusqu'à ce qu'elles couvrent les dépenses et, par suite, élever les tarifs de voyageurs et de marchandises dans la mesure des besoins. C'est seulement lorsque le prix de revient du transport sera établi d'une manière indiscutable, conclut-il, qu'on pourra songer à des mesures de ce genre, sans provoquer de virulentes protestations.

En fait, le gouvernement n'a pas attendu que l'autonomie devînt un fait accompli pour relever certains tarifs: le droit d'enregistrement a passé de 0 fr. 20 à 0 fr. 50 p. 100; des dispositions ont été prises contre le groupage des petits colis; le prix des transports des charbons à petite distance a subi un relèvement. Mais il était à supposer que la hausse des salaires nominaux et l'augmentation du coût de la vie, les prétentions des salariés qui sont plus vives dans les exploitations d'Etat que dans les autres, car elles y trouvent moins de résistance, conduiraient à d'autres relèvements. Aussi, le ministre des Travaux publics s'est-il rattaché au principe économique trop méconnu: il n'est pas équitable de faire supporter le déficit des transports par le budget ordinaire, c'est-à-dire, par la collectivité des contribuables, au lieu de faire payer par les consommateurs les services qui leur sont rendus.

En réalité, ainsi que le note l'auteur du *Bulletin du Comité central industriel de Belgique*: « Le chemin de fer de l'Etat, en mal d'argent, fait ce que font tant de malades; il songe à se retourner dans sa couche pour sentir moins ses souffrances,

« De là est née l'idée d'autonomie qu'on se réserve au demeurant d'accommoder à des sauces savantes, afin qu'elle ne soit pas trop gênante, mais complaisante au contraire, facile, maniable à souhait, pourvoyeuse d'argent surtout, grâce aux relèvements de tarifs qu'on entend lui faire engendrer. »

Les discussions entamées sur ce sujet, n'étaient pas sur le point d'aboutir. Mais il en résultait: 1° que l'exploitation du réseau de

l'Etat belge était onéreuse, qu'elle pesait sur le budget général et que la nécessité de relever des tarifs abaissés dans des vues démocratiques, sans calculs suffisants et en l'absence de comptes précis, s'imposerait; 2° que la confusion de la dette des chemins de fer et de la dette de l'Etat était une gêne pour les finances de l'Etat et pour les emprunts à réaliser, que ces emprunts concernassent ou non les chemins de fer.

Ce sont là des inconvénients attachés à toutes les exploitations d'Etat: quels que soient les artifices d'écritures que l'on invente, quelque multiples que soient les fonds de réserve que l'on constitue, les dettes d'un réseau d'Etat sont toujours des dettes de l'Etat; les déficits d'un réseau d'Etat sont toujours des déficits de l'Etat à couvrir par les ressources budgétaires. La création de fonds de réserve et autres est un expédient qui peut donner pendant quelque temps un peu d'élasticité aux finances; elle ne dégage en aucune façon l'Etat de la responsabilité financière qui lui incombe et des difficultés qui en résultent. On ne s'y est pas trompé en Belgique : ce que l'on y examine, ce ne fut plus seulement la puérile question de l'autonomie d'où ne saurait sortir aucun bien, mais la suppression de l'exploitation d'Etat et la remise des services du chemin de fer à l'industrie privée. Dans l'*Action économique* du 15 mars dernier, M. Henri Lambert proposa de laisser à l'Etat la propriété des lignes et du matériel, mais de couper le réseau en sections locales et de mettre les exploitations en adjudication, en plaçant les différentes sections sous le contrôle d'un conseil général d'administration. « La formule proposée, dit M. Lambert, pourrait être appliquée à d'autres industries constituant des régies ou des monopoles naturels et permettrait — en raison de l'importance minime du capital à engager par les concessionnaires — l'entrée en scène de sociétés de travail. »

M. Lambert ne considère pas toutefois l'utilité du sectionnement comme absolument démontrée et se rallierait au système d'une exploitation unique. Il semble, en effet, que pour les chemins de fer une exploitation d'une certaine étendue est plus profitable au public que des sectionnements. Il semble aussi qu'une compagnie à grande surface financière satisfait mieux aux besoins des consommateurs qu'une compagnie à faible capital, parce qu'elle peut courir plus de risques.

Le Trésor pourrait trouver d'ailleurs avantage à céder le réseau d'Etat moyennant finances, en basant cette cession, non sur le montant du capital dépensé, non sur l'inventaire du matériel, mais sur le revenu à tirer de l'outil cédé. Sans doute, la conclusion de

contrats de concession n'est pas sans présenter des difficultés, cependant les modèles ne manquent point; à l'égard des tarifs, à l'égard du partage des bénéfices entre les compagnies et l'Etat, le système français ne laisse rien à désirer.

Il est vraisemblable que la Belgique, lorsque la liberté lui aura été rendue, s'occupera de cette question.

G. SCHELLE.

LE TAUX DU FRET DU FROMENT DE NEW-YORK A LIVERPOOL

Le « bushel » ou boisseau égale 36 l. 34 ; son poids de froment varie de 57 à 64 livres anglaises de 453 grammes. Le cent est la centième partie du dollar qui vaut 5 fr. 18. Sa valeur est donc un peu supérieure à celle de 5 centimes.

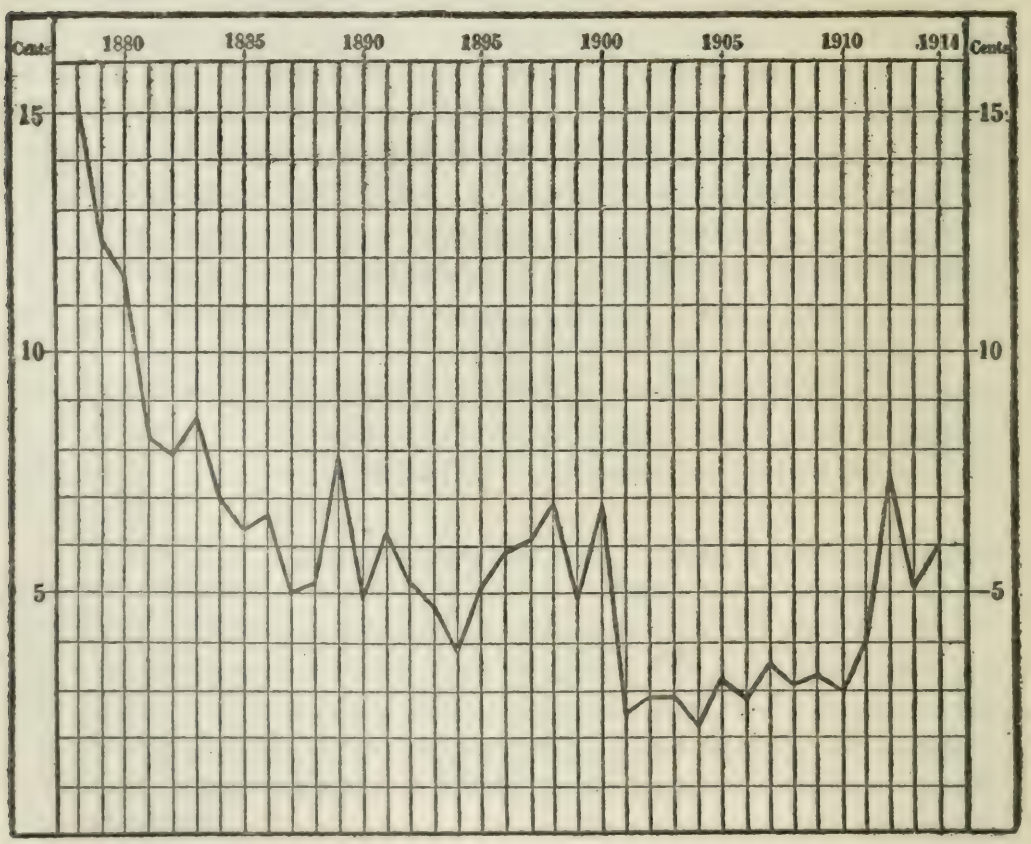

LE TAUX DES FRETS DE NEW-YORK A LIVERPOOL
par *bushel* (boisseau) en cents.
(1 cent = centième partie du dollar, dont la valeur au pair est de 5 fr. 18.)

D'après ce graphique, jusqu'à 1904, la baisse du fret a été à peu près constante; de 15 cents en 1878, il tomba à 2,25 cents en 1904, soit une baisse de 85 p. 100.

La baisse a été arrêtée parce que le développement du commerce a été plus rapide que celui des moyens de transport, qui comprennent l'outillage des ports. En 1911, cette insuffisance provoqua une hausse qui, en 1912, amena une grande intensité de constructions navales.

La baisse de 2 cents dans le second semestre de 1913, en fut une conséquence en même temps que de la dépression générale qui se produisit alors. La moyenne de 1914 n'est supérieure à celle de 1913, que d'un demi cent (moins de 0,03 c.) malgré la hausse qui s'est produite dans la seconde partie de l'année.

Telles sont les constations faites par *l'Annalist* de New-York, auquel nous empruntons cet intéressant graphique. Il montre d'une manière frappante la baisse du fret qui résulte des progrès des moyens de transport : et ce sont ces progrès que les protectionnistes veulent annihiler en tout ou en partie par leurs droits protecteurs combinés avec leurs pratiques de douanes.

En prenant le poids moyen du bushel de froment à 60 livres anglaises, 40 bushels donnent 1 080 kilogrammes, soit une tonne en chiffres ronds. A 6 cents par bushel, taux auquel on est arrivé dans le second semestre de 1914, où l'on s'est plaint de l'élévation du prix des frets, le prix de transport de la tonne de blé revient à moins de 13 francs, soit 1 fr. 30 le quintal.

Les protectionnistes écrivent : « Voilà le péril ! » et tous ceux qui ont besoin de pain, diront : « Voilà le progrès ! »

Les protectionnistes veulent appliquer à leurs nationaux le blocus dont pâtissent actuellement les Allemands et les Austro-Hongrois.

N. M.

NOS COLONIES A SUCRE ET LA GUERRE DE 1914

Le nombre de nos colonies à sucre est, on le sait, très limité. Seules la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion produisent de notables quantités de cette denrée. A ces colonies il faut ajouter Mayotte, dont la production est relativement infime. D'après les relevés de l'Administration des douanes, voici quelles ont été les importations de sucre des colonies précitées dans la métropole pendant les années 1911, 1912 et 1913 :

	1913	1912	1911
Guadeloupe	27 103	38 132	35 850
Martinique	38 386	39 393	35 057
Réunion	34 041	38 267	41 697
Mayotte	538	906	492
Nossi-Bé	»	»	»
Autres possessions	»	»	»
Total, tonnes	100 068	116 698	113 096
Valeur en raffiné	94 995	110 791	107 350

On peut dire que la production moyenne de sucre de nos colonies représente une centaine de mille tonnes par an. Ce qui est peu de chose, comparativement à la récolte mondiale de sucre de canne, laquelle paraît devoir atteindre, cette campagne-ci, 9 millions 770 000 tonnes en chiffres ronds. Mais si nos colonies occupent à cet égard une place fort modeste, la culture du sucre joue cependant un rôle de premier ordre dans leur développement économique. Dans quelle mesure cette culture a-t-elle été affectée par les graves événements qui ont marqué les derniers mois de l'année 1914? C'est ce que nous nous proposons de rechercher.

La Guadeloupe. — Dans son compte rendu des opérations de la Banque de la Guadeloupe, en août dernier, M. Parbelle, directeur de cet établissement, a fait un intéressant historique des conditions de l'industrie sucrière à la Guadeloupe. « La culture de la canne et la fabrication du sucre, dit-il, ont été introduites à la Guadeloupe au milieu du dix-septième siècle. Les premiers moulins furent construits entre 1650 et 1700. En 1790, on en comptait 501 et 623 en 1862.

« Avant 1862, la sucrerie dite du *Père Labat* existait à peu près seule, sucrerie rudimentaire, où la moitié du jus contenu dans les cannes est laissée dans la bagasse et où les 50 p. 100 des jus extraits sont altérés par une fabrication irrationnelle. Lutter contre la sucrerie de betteraves dans ces conditions était chose impossible. C'était la ruine à bref délai. C'est alors que furent créés les trois grands établissements de Duchassaing, Souques et Rancougnes. Les avantages que présentaient ces premières usines centrales peuvent se résumer ainsi : économie de main-d'œuvre, augmentation considérable de rendement, produits de meilleure qualité. La lutte devenait possible, et de fait, jusqu'en 1882, les usines réalisèrent des bénéfices très importants. Mais survint la crise de 1882, d'où découla la loi de 1884, qui fit la part très mesurée aux fabricants de sucre coloniaux. Il fallut attendre des années avant d'obtenir l'équivalence de traitement. Puis survinrent les années terribles de 1895 à 1904, marquées par la maladie de la matière première qui nécessitait le changement des espèces, par des sécheresses exceptionnelles, par des cyclones, celui de 1899 entre autres, qui modifia profondément les conditions économiques de la production locale en abaissant, pour l'ensemble des usines, le rendement en sucre de la matière première de plus de 1 p. 100.

« Et pendant toutes ces années, si dures par ailleurs pour la sucrerie guadeloupéenne, c'était l'effondrement des cours, descendus de 60 francs à 21 francs. En 1901, l'avilissement de ces cours, dû aux primes, aux cartels allemands et autrichiens, fut tel que la sucrerie coloniale faillit sombrer. Enfin, nous voilà en 1904, avec l'application du régime fiscal issu de la Convention de Bruxelles qui supprimait les primes. Heureusement, cette Convention, qui mettait fin aux fantaisies européennes en jetant bas tout l'échafaudage de primes, de subventions ouvertes ou déguisées, en rétablissant par conséquent les lois naturelles de l'échange et de la valeur basées sur le prix de revient, vint sauver la sucrerie coloniale, car sur le terrain de la libre concurrence, cette industrie n'a plus rien à craindre de la sucrerie de betterave. On sait, en effet, qu'en Europe, la main-d'œuvre est plus coûteuse; on sait, en

outre, que les progrès techniques de la fabrication du sucre de betterave ont sans doute atteint leur dernier degré de perfectionnement et qu'il ne reste plus au fabricant d'espoir d'accroissement de ses rendements.

« Il n'en est pas de même à la Guadeloupe. Certes, par l'emploi d'un meilleur outillage, par une compression de leurs frais généraux, les usines sont arrivées depuis trente ans à diminuer de la moitié leur prix de revient. Mais il reste encore beaucoup à faire dans le sens d'une augmentation des rendements culturaux et industriels. Nos grands usiniers se sont attelés courageusement à cette œuvre; et ce n'est pas sans une très grande satisfaction que nous avons appris que quatre usines se disposaient, cette année, à consacrer une partie des bénéfices réalisés pendant la dernière campagne à améliorer leur outillage. Ces améliorations sont importantes. Elles se chiffrent pour les quatre usines à plus de 1 500 000 francs. »

M. Parbelle a rappelé, dans le cours ultérieur de son exposé, quels grands services la Banque de la Guadeloupe avait rendus aux usines à sucre pendant les périodes de crise. A un certain moment, les avances de la Banque s'élevaient, pour la campagne, à 10 millions de francs, alors que les règles statutaires n'autorisaient pas un prêt de plus de 3 à 4 millions.

Mais M. Parbelle doute que ces crises terribles puissent revenir. L'avenir prochain apparaît, du reste, sous les couleurs les plus riantes. Et les planteurs escomptent déjà les avantages du relèvement considérable du cours du sucre occasionné par la guerre de 1914. « Les petits planteurs de cannes, écrivait *le Nouvelliste*, de la Guadeloupe, en août 1914, ne doivent pas perdre de vue le fait économique qui sera l'une des conséquences de la guerre actuelle. Ils doivent planter, planter beaucoup de cannes, car si le sucre se vend de 60 à 70 francs, les 1 000 kilogrammes de cannes atteindront des prix jusqu'ici ignorés. » Sous la date du 4 novembre, le même organe conseillait aux planteurs de ne point signer de contrats aux prix de 12, 13 et 17 francs la tonne de cannes qui leur étaient offerts par certains usiniers. « Il ne sera donc pas dit, observait-il, que, pour une fois, après avoir connu les bas prix, après avoir travaillé sans profit, les petits planteurs jouiront pleinement du fruit de leurs efforts, de leur patience, de leur labeur! » Les vues optimistes des planteurs de cannes ne semblent pas avoir été partagées entièrement par les usiniers. Le Syndicat des fabricants de sucre de la Guadeloupe, dans sa réunion du 31 décembre 1914, tenue à Pointe-à-Pitre, faisait, en effet, les réflexions suivantes:

« Les événements qui se déroulent depuis cinq mois en Europe avaient fait concevoir, relativement à la hausse des sucres, des espérances qui ne semblent pas devoir se réaliser. On peut, en effet, constater, par les derniers cours affichés au câble, que le prix des roux 88° n'est que de 41 fr. 50[1], auxquels il faut ajouter l'écart de 3 fr. 50 en usage entre acheteurs et vendeurs, ce qui ne porte, en ce moment, qu'à 45 francs le prix de base pour la réalisation des sucres premier jet n° 3. La situation de la denrée est donc inférieure à ce qu'elle a été pendant la campagne 1912. »

Par contre, les fabricants de sucre constataient que l'état de guerre avait entraîné « une aggravation importante » de la plupart des frais de fabrication et de réalisation dont il y avait lieu de tenir compte, notamment en ce qui concerne les approvisionnements nécessaires à la marche des usines, les frais de transport en France des produits et les primes supplémentaires d'assurances très élevées qu'il faudra payer. D'autre part, la récolte, par suite de circonstances atmosphériques peu favorables, ne réalisera pas les espérances qu'elle avait fait concevoir au début de l'interrécolte. Cependant, malgré ces conditions défavorables, les industriels, animés du désir de concilier tous les intérêts en jeu, ont décidé d'appliquer jusqu'à nouvel ordre les mêmes tarifs de salaires agricoles que ceux de 1912, pour la coupe et l'amarrage des cannes, à savoir : cannes plantées, la tonne, 1 fr. 10 à 1 fr. 20; premiers rejetons, 1 fr. 20 à 1 fr. 35; autres rejetons, 1 fr. 35 à 1 fr. 50. Egalement, les salaires des ouvriers des usines seront les mêmes que ceux de 1912, qui comportaient une majoration sensible sur ceux des années précédentes. Sont maintenus aussi aux taux de 1912 les salaires de la culture et des ouvriers sédentaires des exploitations.

En ce qui concerne le règlement des cannes, les bases de calcul seront celles adoptées en 1910 pour la fixation des prix des 1 000 kilogrammes. Toutefois, les fournisseurs de cannes auront à supporter leur part proportionnelle des frais supplémentaires que les usines auront à payer, tels que : primes d'assurances contre les risques de guerre, majoration de fret et augmentation du prix de l'embal-

---

1. La cote officielle du sucre roux 88° dit *cuite*, à Paris, a varié, en décembre 1914, entre un minimum de 38 francs les 100 kilogrammes, et un maximum de 45 francs, ce dernier cours se rapportant au 23 décembre. Le cours moyen de décembre a été de 40 fr. 54 pour les 88° et de 45 fr. 45 pour le blanc n° 3. Le mois précédent, les 88° avaient été cotés, en moyenne, 54 fr. 50, et le n° 3, 52 fr. 21. Au moment où se réunissait le Syndicat des fabricants de sucre de la Guadeloupe, les cours du sucre avaient donc subi un fort recul.

lage. Les payements s'effectueront de la même façon que les années précédentes.

Ces dispositions paraissent avoir donné satisfaction aux salariés et aux planteurs, tous plus ou moins atteints par le renchérissement de la vie provoqué par l'état de guerre. Dès le début des hostilités, la population de la Guadeloupe a eu à se plaindre de la majoration des prix des denrées par les négociateurs locaux. La situation de ces derniers était toute spéciale. « La Guadeloupe, exposait l'un d'eux, le 11 août, reçoit la totalité de ses denrées alimentaires des Etats-Unis d'Amérique, et la majeure partie de ces denrées arrive en consignation. Depuis plus de huit jours, à New-York, on n'escompte plus sur Paris. Les expéditeurs de froment en consignation ont fait dire « augmenter farine ». Les autres fournisseurs ont fait demander: « Comment serons-nous payés? » A cette question on a répondu: « En or. »

Mais la Banque, en cessant son tirage, a fait rentrer son or. La monnaie de la colonie n'a aucune garantie; elle est purement locale. Dans ces conditions, comment faire pour acheter? A quel prix vendra-t-on si l'on achète à crédit? En prévision de la hausse du change, on augmentera de nouveau le prix de vente. En fait, le renchérissement des denrées a pu être qualifié d'excessif. A la Pointe-à-Pitre, on constatait, le 7 août, que la farine de froment se vendait 35 francs les 88 kilogrammes au lieu de 30 fr. 50; le riz blanc, 25 francs les 75 kilogrammes au lieu de 22 francs; le riz jaune, 35 francs au lieu de 31 francs; le vin, 175 francs la barrique au lieu de 150 francs; le rhum, 33 francs l'hectolitre au lieu de 28 francs. Les pois rosés et autres articles d'alimentation avaient également subi des augmentations de prix. En présence de ce renchérissement de la vie, on a tout naturellement suggéré de suspendre les droits d'entrée sur les denrées alimentaires et de fixer un maximum pour les prix de vente des marchandises. Le gouverneur de la colonie, M. Lauret, a donné en partie satisfaction à ces vœux. Répondant à une question sur ce point de M. Lara, conseiller général, M. Lauret écrivait, le 10 août 1914:

« ... Dès le premier jour de mon arrivée à Pointe-à-Pitre, je me suis mis en relation avec le chef de la municipalité, et l'ai engagé à envisager la nécessité de tarifer les denrées essentielles entrant dans la composition de l'alimentation de ses administrés. A la Basse-Terre, l'autorité municipale, par un arrêté qui porte la date du 7 août, a fixé le prix du pain, de la viande de boucherie et du poisson. D'autre part, vous pouvez être assuré que je ne manquerais pas de saisir immédiatement le service judiciaire, le cas échéant, de tous les faits délictueux qui me seraient signalés,

l'autorité étant suffisamment armée par les articles 419 et 420 du Code pénal. » A la date du 29 août, un avis signalait que le gouverneur avait pu solutionner la question si importante du ravitaillement de la colonie. Il avait câblé au ministre des Colonies et celui-ci avait autorisé la Banque de la Guadeloupe à effectuer des tirages sur New-York jusqu'à concurrence de 20 000 dollars. Ainsi, disait l'avis, les négociants pourront faire leurs commandes aux Etats-Unis et nous ne sommes plus menacés de manquer de denrées alimentaires de première nécessité.

D'autre part, le gouverneur, dans une circulaire adressée, le 25 août, aux conseillers généraux, aux maires et aux industriels, insistait sur la nécessité de développer les cultures vivrières. « ... La culture de la canne pour la récolte 1916, disait la circulaire adressée aux industriels et grands propriétaires, vous laisse présentement de grandes surfaces utilisables. Le moment est extrêmement favorable et doit vous permettre de pousser avec activité toutes les cultures vivrières susceptibles de venir dans les trois ou quatre mois qui vont suivre. Ces cultures, qui ne seraient pas sans profits pour vous, auraient pour effets immédiats de faciliter, dans d'énormes proportions, le ravitaillement et l'alimentation de la colonie, et peut-être aussi de permettre l'expédition sur France de denrées de complément qui seraient reçues avec reconnaissance... En dehors des cultures vivrières, et sous aucun prétexte, ne restreignez pas le développement de la culture de la canne: quelle que soit l'issue de la lutte implacable où nous sommes entraînés, la colonie a devant elle une ère nouvelle de prospérité économique. ... La colonie a l'écoulement certain de toutes ses productions; il est à prévoir que le sucre et le rhum même se vendront à des prix très rémunérateurs. Cette dernière remarque s'applique d'ailleurs également au café et au cacao. Tout permet d'affirmer que les produits coloniaux vont, plus que jamais, être recherchés. »

Dans sa réunion du 20 août, la Chambre d'agriculture de la colonie a reconnu qu'il convenait, dans les circonstances actuelles, d'encourager les cultures vivrières, celles des pois et des patates notamment, et d'inciter les gros propriétaires et les petits planteurs à étendre leurs cultures de cannes à sucre, « car le sucre, après la guerre, se vendra très cher, les Etats belligérants (Russie, Belgique, Autriche-Hongrie, Allemagne) étant tous des pays producteurs de sucre de betterave ». Au Conseil municipal de Capesterre, M. A. de Massias a développé le même thème: nécessité d'étendre les cultures vivrières et de planter le plus de cannes possible: « La plantation de la canne favorise celle des cultures secondaires : patates, maïs et pois... Ces plantations réussissent sur les

ados des sillons et se récoltent en trois mois avant la fumure des cannes. Il suffirait de revenir, au moins pour cette année, sur une certaine partie des terres cultivées en cannes, à l'ancien système. » L'orateur a, à cette occasion, adressé des remerciements et des félicitations à l'administration du Crédit foncier colonial, et particulièrement à M. Alexandre, au sujet du prolongement de la voie ferrée de Sainte-Marie à la Goyave, mesure qui permettra d'augmenter la production de l'usine à sucre de la Capesterre et de cultiver une grande étendue de terre restée jusqu'alors sans utilisation.

Sous le rapport de la main-d'œuvre, la Guadeloupe n'a pas eu trop à souffrir des conséquences de la guerre. A la date du 20 août, le gouverneur de la colonie a reçu du ministre des Colonies un câblogramme disant notamment: « La maîtrise des mers nous étant acquise avec nos alliés, je vous autorise, d'accord avec le ministre de la Guerre, à renvoyer dans leurs foyers, en sursis d'appel, d'après entente avec commandant supérieur des troupes, la totalité des réservistes et territoriaux mobilisés, afin d'éviter des dépenses inutiles et toute entrave à l'agriculture et à l'industrie de votre colonie dont il importe au contraire d'assurer le fonctionnement normal. » D'une note insérée dans *le Temps* (12 décembre), il ressort que le ministre de la Guerre a décidé de régulariser la situation des créoles de nos quatre vieilles colonies: Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion, qui n'ont jamais été inscrits sur les tableaux de recensement. Les créoles des classes 1889 à 1916 non encore recensés devront être inscrits sur les tableaux de recensement de la classe 1916. Les conseils de revision statueront à leur égard dans les conditions ordinaires. Toutefois, les originaires des colonies recensés avec la classe 1916 ne seront astreints qu'aux obligations militaires des hommes de leur classe d'âge.

Il convient cependant de noter, au sujet de cette question de la main-d'œuvre, une discussion qui a eu lieu à la Chambre d'agriculture de la Pointe-à-Pitre et qui a abouti à l'adoption d'un vœu en faveur de la reprise de l'immigration indienne. « A la vérité, observe à ce propos une feuille de la Guadeloupe, l'on voudrait rétablir ce que Schœlcher considérait comme pire que l'esclavage — l'esclavage déguisé — donner une main-d'œuvre quasi-gratuite aux grands planteurs et, ainsi, avoir raison des revendications du prolétariat guadeloupéen. »

A côté du problème de la main-d'œuvre, qui se rattache étroitement à celui du développement de l'agriculture et de l'industrie, se pose celui des grands travaux d'utilité publique. On sait qu'un décret du 2 mai 1914 a autorisé la Guadeloupe à contracter, en

vue de ces travaux, un emprunt de 4 100 000 francs. Afin de payer les annuités et les intérêts de l'emprunt, des droits de consommation ont été établis sur le sucre. Mais on a reproché au gouverneur, M. Merwart, d'avoir mis en recouvrement cette taxe, malgré son affectation spéciale, avant la réalisation de l'emprunt. On dit que des commerçants, estimant qu'ils ont payé indûment le droit de consommation sur le sucre, vont intenter un procès à la colonie.

La situation financière de la Guadeloupe laisserait fort à désirer. « Le déficit budgétaire s'est accentué, écrivait *le Nouvelliste*, le 28 novembre dernier. On parle de plus de 700 000 francs de dettes impayées pour l'exercice 1913... L'Etat a supprimé la subvention de 200 000 francs qu'il accordait à notre budget local... Pas d'impôts nouveaux... Des taxes de consommation ont été établies sur le tabac, le vin, le sucre, etc.; certains droits d'enregistrement ont été augmentés; l'impôt sur le sucre, consacré à l'emprunt pour les grands travaux, est perçu avant la lettre. Comment peut-on songer à demander quoi que ce soit encore aux contribuables? » Le fait est que l'administration a décidé « de créer des ressources nouvelles devant contribuer à éteindre le passif de la colonie ». Un projet de taxation a été proposé par le chef de la colonie au Conseil général, qui prévoit des droits de sortie progressifs sur le sucre, le café, le cacao. Les droits seraient ainsi établis:

Pour le sucre : jusqu'à 30 francs les 100 kilogrammes, 1 fr. 20 (droit fixe actuel); de 30 à 35 francs, 4 p. 100 *ad valorem*; de 35 à 40 francs, 4,50 p. 100 *ad valorem*; de 40 à 50 francs, 5 p. 100 *ad valorem*; au-dessus de 50 francs, 6 p. 100 *ad valorem*; pour les cafés, jusqu'à 300 francs les 100 kilogrammes, 3 francs (droit fixe actuel); à partir de 300 francs, 1,25 p. 100 *ad valorem*; à partir de 350 francs, 1,50 p. 100 *ad valorem*; pour le cacao, jusqu'à 200 francs les 100 kilogrammes, 2 francs (droit fixe actuel); à partir de 200 francs, 1,25 p. 100 *ad valorem*; à partir de 250 francs, 1,50 p. 100 *ad valorem*.

Pour la vanille, le droit est de 20 francs les 100 kilogrammes; pour le vanillon, 10 francs les 100 kilogrammes. En ce qui concerne le droit de sortie sur le sucre, les défenseurs de l'industrie intéressée ont protesté avec énergie contre le projet. Ils allèguent que ce droit, représentatif de l'impôt foncier, frappe en réalité tout à la fois les produits du sol et ceux de l'usine. Les auteurs du projet ne se sont pas demandé si, par suite de la guerre, des majorations importantes n'allaient pas inévitablement frapper les salaires en général, les frais multiples de fabrication, le fret, les commissions de vente, les risques de guerre, les charbons, huiles, graisses et tous objets indispensables dans les centres agricoles et industriels.

Non, ils n'ont vu que la perspective des hauts prix du sucre. L'industrie sucrière a protesté également contre l'application immédiate des nouveaux droits sur ses produits, alors que, en ce qui concerne les cafés et cacaos, la réforme ne sera pas appliquée immédiatement, ces denrées subissant en ce moment une mévente passagère. Quoi qu'il en soit, les surtaxes ont été adoptées par le Conseil général avec enthousiasme, rapportent les journaux, et le dossier, après un vote du Conseil privé, a été expédié au ministre.

La situation semble pouvoir se résumer ainsi : en raison du renchérissement du sucre et des diverses denrées alimentaires provoqué par l'état de guerre, planteurs, propriétaires, usiniers sont tous dans les meilleures dispositions en ce qui touche l'extension de la culture de la canne et le développement des cultures vivrières; il y aurait là de puissants éléments de richesse et de prospérité pour la colonie. Mais celle-ci ne devra pas trop escompter les hauts prix du sucre; elle fera sagement de ne point perdre de vue l'accroissement inévitable des frais de production, de ménager, au point de vue budgétaire, les forces de son industrie principale, et de rétablir l'équilibre de ses finances par le moyen surtout d'une plus stricte économie administrative.

La Réunion. — La culture du sucre est une ressource indispensable pour notre colonie de la Réunion. L'industrie sucrière y est d'ailleurs plus avancée, au point de vue technique, que dans nombre d'autres colonies. Il y a quelques années, les planteurs de sucre de la Réunion envoyèrent en mission aux îles Hawaï, à l'effet d'y étudier l'organisation très perfectionnée des usines à sucre, un spécialiste distingué, M. Auguste de Villèle, lequel résuma ses observations dans un rapport des plus instructifs. A l'heure actuelle, M. Auguste de Villèle rédige avec succès la *Revue agricole de l'île de la Réunion*, organe des planteurs, publié sous le patronage de la Chambre d'agriculture, et les conseils qu'il donne dans cette publication, tant au point de vue agricole qu'à celui de la fabrication du sucre et des autres industries locales, sont fort appréciés des intéressés. L'état de guerre a naturellement eu une répercussion sur les affaires de notre colonie de l'Océan indien. Le *Journal officiel de la Réunion* a publié, le 28 août 1914, un décret du 14 août 1914, autorisant les gouverneurs des colonies à prendre les mesures nécessaires en vue de prévenir l'accaparement des denrées de première nécessité indispensables à l'alimentation, ainsi qu'à fixer le prix maximum auquel ces denrées pourront être vendues.

Dans le même numéro a été promulgué un décret du 22 août 1914, autorisant les gouverneurs des colonies, s'ils le jugent opportun,

à suspendre les droits applicables aux denrées d'alimentation de première nécessité à leur entrée dans la colonie, ainsi que ceux applicables aux mêmes marchandises originaires des mêmes colonies, à la sortie de celles-ci. Le 24 août, le gouverneur a rendu un arrêté fixant un prix maximum de vente pour le riz. Le 16 septembre, le gouverneur a pris un autre arrêté prohibant l'exportation du sucre, jusqu'à nouvel ordre, pour toute destination autre que la France. Le gouverneur a fait connaître au président de la Chambre de commerce que son arrêté du 16 septembre, qui prohibe l'exportation des sucres de la colonie pour toute destination autre que la France, n'admet aucune exception, même en faveur des colonies françaises. Enregistrant cette disposition, le *Bulletin commercial* de l'île de la Réunion observait : « Nous ne pouvons donc plus, jusqu'à nouvel ordre, expédier nos sucres à Madagascar, qui aura sans doute à souffrir de cette mesure. »

A la date du 30 septembre, le même organe signalait que le gouvernement français avait fait faire des offres aux producteurs de sucre de la Réunion pour l'achat de toute leur récolte de sucre de cette année; mais les pourparlers n'avaient pas encore abouti. En ces dernières semaines, le fret de la Réunion en Europe et vice versa avait subi une hausse de 20 p. 100. A la même époque, le gouverneur de la colonie recevait un câble du ministre des Colonies, l'informant de la promulgation du décret relatif à la garantie contre les risques de guerre. L'Etat garantissait pendant la guerre le corps du navire ou la cargaison, moyennant certaines conditions. Toujours à la même date du 30 septembre, la fabrication du sucre battait son plein dans toute la colonie; les lots pour l'exportation se payaient 35 à 36 francs les 100 kilogrammes; les sucres pour la consommation locale se plaçaient à raison de 37 fr. 50 à 40 francs les 100 kilogrammes. L'exportation totale de sucre de la campagne 1913-1914 s'élevait à 35 782 242 kilogrammes contre 38 568 009 kilogrammes en 1912-1913.

Le 31 octobre, le projet du gouvernement français d'acheter toute la récolte de sucre de la Réunion n'avait pas encore abouti. Les vendeurs et l'Etat sont, disait-on, d'accord sur le prix de 45 francs les 100 kilogrammes. Mais plusieurs vendeurs, se trouvant liés par des contrats antérieurs avec des tiers, ne pourraient en être dégagés que par une réquisition de l'Etat. A la Chambre de commerce, la question de la suspension, pendant la durée de la guerre, des droits d'entrée sur les denrées de première nécessité, était, après examen, résolue par la négative, pour ce motif que la suspension envisagée « causerait une moins-value considérable dans les ressources de la colonie, et qu'il serait à craindre que, pour

combler cette perte au budget, le Conseil général ne créât des impôts nouveaux, qui, malgré leur caractère provisoire, ne manqueraient pas de devenir définitifs, comme il arrive généralement ».

Le 13 novembre, le Syndicat des fabricants de sucre faisait connaître les conditions de l'accord avec le gouvernement français pour l'achat de sucres de la colonie: 47 fr. 50 les 100 kilogrammes pour le sucre de premier jet ordinaire; 48 fr. 50 pour le sucre blanc dit de consommation, le tout rendu franco à bord au port de la Pointe-des-Galets. Le Syndicat devait centraliser les offres et les remettre au gouverneur le 22 novembre. D'après la *Revue agricole*, un bon nombre de planteurs ont préféré attendre quelque temps encore, comptant sur des prix plus avantageux que ceux fort beaux offerts par le gouvernement français. « Cependant, ajoutait le même organe, on ne peut blâmer ceux qui ont foi en l'avenir et ont la conviction que le sucre montera encore. » Et la *Revue agricole* exprimait le souhait qu'une partie du bénéfice réalisé par les planteurs de cannes fût employée à l'amélioration de leur culture et servît « de point de départ à une ère nouvelle dans l'agriculture coloniale ».

Dans la pensée de l'organe précité, il devrait s'agir d'améliorations foncières et surtout de la régénération de la canne à sucre. En effet, la maladie du *sereh* (qui jadis menaça l'existence de la sucrerie javanaise) et celle de la *raie jaune* se font remarquer dans presque toutes les parties de la Réunion, et il est à craindre que dans quelques années la culture principale de la colonie ne devienne très difficile. Les intéressés paraissent se rendre compte de la gravité du mal et se préoccuper des remèdes à y apporter. En somme, à la Réunion comme à la Guadeloupe, le renchérissement du sucre résultant de l'état de guerre inspire la plus grande confiance dans l'avenir de la principale industrie de la colonie. Nul doute que la production du sucre ne s'y développe dans une large mesure si les causes actuelles de la hausse des sucres persistent quelque peu.

La Martinique. — Les conséquences de l'état de guerre ont été les mêmes à la Martinique que dans nos autres colonies : hausse immédiate du prix des denrées. D'après la *France coloniale* (8 août), on a assisté à « un spectacle plutôt triste d'une majoration des marchandises allant jusqu'à 100 p. 100 ». En présence de cette situation et du mécontentement qu'elle provoquait parmi la population, le maire de Fort-de-France et le président de la Chambre de commerce décidèrent d'instituer une commission des mercuriales, chargée de fixer chaque jour les prix maxima des denrées d'alimentation. La Chambre de commerce reçoit, tous les matins, par câble, les cours pratiqués à New-York, et, à l'aide de ces renseignements,

la commission établit un prix de revient et un prix de vente maximum, ce dernier comprenant un bénéfice légitime et modéré. Ce système a déterminé tout de suite une diminution sensible des prix pratiqués. Le renchérissement de la vie aurait sans doute, s'il persistait, une répercussion sur les salaires, sur les frais de production de l'agriculture et de l'industrie, et par là se trouverait en partie annihilé le bénéfice de la hausse du sucre.

A vrai dire, l'industrie du sucre à la Martinique tend à céder le pas à celle du rhum. « L'exportation des rhums, qui arrivait au second plan, dans le commerce de la colonie, avec une valeur de 7 millions de francs, s'est élevée, d'un seul coup, en 1913, observe le *Bulletin de l'Office colonial*, à près de 12 millions de francs, atteignant presque le chiffre de l'exportation du sucre. Ce mouvement d'affaires, qui a déjà dépassé les espérances les plus optimistes, est une conséquence de la loi sur les fraudes par sophistication des produits alimentaires. Les rhums coloniaux donnaient lieu en France à de nombreux coupages qui parfois d'un litre de rhum authentique, en faisaient plusieurs, n'ayant du rhum que le nom. Cette manœuvre déloyale, qui jetait la défaveur sur l'article, ne pouvant plus s'opérer, la production coloniale devient insuffisante pour satisfaire les commandes et les cours augmentent. » A cette heure, la prospérité de l'industrie rhummière a une influence bien plus directe et plus sensible que celle de l'industrie sucrière sur le bien-être de la population. Ce ne sont pas seulement, en effet, les seules usines centrales à sucre qui fabriquent du rhum à la Martinique; un très grand nombre d'établissements secondaires se livrent à cette fabrication, créant de toutes parts des centres d'activité et essaimant le travail et l'aisance.

La fabrication du rhum a pris un tel essor que, dans le but de lui fournir la matière première nécessaire, on a suggéré d'autoriser l'importation des mélasses étrangères sous le régime de l'admission temporaire, suggestion contre laquelle ont d'ailleurs protesté les Chambres de commerce de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion, les Chambres d'agriculture des mêmes colonies, le Syndicat général des producteurs de sucre et de rhum à Paris. On a été jusqu'à importer de l'étranger du sucre brut et à livrer même à la distillation des sucres indigènes cristallisés polarisant 95° et plus! La hausse des sucres tendra-t-elle à modérer ce mouvement en faveur du rhum et à donner à la culture du sucre un nouvel essor? Nous ne saurions formuler à cet égard aucun pronostic. Une question intéressante à noter est celle de l'approvisionnement de la Martinique en sels de potasse. Ces sels, qui provenaient d'Allemagne, étaient importés en quantités importantes: 1 188 356 kilo-

grammes en 1913 et 1 448 963 kilogrammes en 1912. L'absence de cette matière sera d'une assez grande gêne pour l'agriculture, qui trouvera assez difficilement, en tous cas à des prix excessifs, l'élément potasse nécessaire à la fertilisation des terres. Le revient des engrais, observe la Chambre de commerce de la Martinique, s'en accroîtra sensiblement et pèsera d'autant sur l'augmentation du prix de revient de la tonne de cannes.

En résumé, dans nos colonies à sucre, ainsi que dans tous les pays producteurs de sucre non engagés dans la guerre actuelle, les dispositions sont en faveur de l'extension de la culture de la plante saccharifère dans la plus large mesure possible. L'importance de cette extension dépendra sans doute de la persistance des cours élevés de la denrée et des obstacles que le renchérissement des salaires et de la vie en général opposeront au développement de l'industrie intéressée.

Georges DUREAU.

LA BELGIQUE ET LE DROIT DES GENS

RAPPORTS SUR LA VIOLATION DU DROIT DES GENS EN BELGIQUE. Commission du gouvernement belge (préface de M. van den HEUVEL, ministre d'État). 1 br. in-8 (Berger-Levrault, éditeur.)

LA NEUTRALITÉ DE LA BELGIQUE. Édition officielle du gouvernement belge (préface de M. Paul HYMANS, ministre d'État). In-18 (Berger-Levrault, éditeur.)

LES CONVENTIONS ANGLO-BELGES. CALOMNIES ALLEMANDES, par Emile BRUNET, ancien bâtonnier du barreau de Bruxelles (publié par le comité belge). (Messageries Hachette.)

LA BELGIQUE MARTYRE, par Pierre NOTHOMB. (Perrin, éditeur.)

Nous félicitons le gouvernement belge et le comité belge de ces publications. Les Allemands inondent le monde de leurs mensonges. La France en n'opposant pas propagande à propagande, montre une fâcheuse faiblesse. Des économies pour cette tâche indiquent un fâcheux dédain pour les facteurs moraux : et quelles économies relativement aux dépenses de guerre !

Le caractère de neutralité de la Belgique ne fait de doute pour quiconque en connaît un peu l'histoire. L'article 7 du traité du 15 novembre 1831 est ainsi conçu :

« La Belgique, dans les limites fixées aux articles 1, 2 et 4, formera un état indépendant et perpétuellement neutre. Elle sera tenue d'observer cette neutralité envers tous les autres États. »

En 1870, au moment de la guerre franco-allemande, la Prusse et la France garantirent de nouveau le respect de la neutralité belge.

La Belgique comprit dans ces dernières années qu'elle devait prendre des précautions pour la faire respecter. En 1909, une loi supprimant le remplacement, avait établi le service militaire personnel, obligeant chaque famille à donner un fils à l'armée. En 1912, M. de Broqueville déposa, au nom du cabinet, un projet de loi dont l'effet devait être de doubler les effectifs : le système nouveau, mis en vigueur en 1913, ne devait produire son plein rendement qu'en 1917.

L'Allemagne ne voulait pas attendre cette date. M. Paul Hymans dans sa préface rappelle toutes les assurances que l'Allemagne, en 1911, avait données à la Belgique de son respect pour sa neutralité. En août 1913, le général Von Emmich avait été chargé d'aller saluer à Liége le Roi et la Reine des Belges au nom du Kaiser. En août 1914, le même général commandait l'assaut des forts de Liége.

M. Paul Hymans raconte les bons rapports que les Belges entretenaient avec les Allemands. Anvers étant un grand port du Rhin, ils y étaient nombreux et y tenaient une grande place. A Bruxelles on les trouvait mêlés à toutes les affaires.

Le 2 août, le ministre d'Allemagne déclarait à un rédacteur du *Soir* : « Peut-être le toit de votre voisin flambera-t-il; mais votre maison restera intacte. »

Trois heures après, à sept heures du soir, le même ministre, M. de Below, signifiait au gouvernement belge l'ultimatum de l'Allemagne.

La réunion des ministres à portefeuille et des ministres d'État le rejeta sans hésitation : le roi approuva cette décision; et le 3 août à sept heures du matin, elle fut remise au ministre d'Allemagne.

Comme motif, l'ultimatum invoquait la raison suivante: « Le gouvernement allemand a reçu des nouvelles sûres d'après lesquelles les forces françaises auraient l'intention de marcher sur la Meuse par Givet et Namur. » Un ultimatum basé « sur une intention » prêtée à un gouvernement, dont certainement le ministre d'Allemagne n'était pas le confident, manquait de base solide. Pendant la nuit, le baron de Below essaya d'ajouter un autre motif e nallant dire au baron Van der Elst: « Bien que la guerre ne soit pas déclarée, une patrouille française a traversé la frontière et des dirigeables français ont jeté des bombes. — Où ? — En Allemagne », dit M. de Below.

Le baron Van der Elst ne comprenant pas le rapport de l'annonce de ces faits avec la neutralité de la Belgique, M. de Below répondit « que les actes dénoncés constituant des atteintes au droit des gens, on devait supposer que la France renouvellerait ses atteintes dans la suite ».

Puis arrivèrent d'autres prétextes, mis en avant par le général von Emmich : « Des officiers français déguisés ont franchi la frontière en automobile. » Puis, le 9 août, il lance une proclamation au peuple belge dans laquelle il dit : « Votre gouvernement a toléré la reconnaissance militaire des Français, fait que vos journaux ont laissé ignorer. »

Les Allemands prouvaient, en invoquant des motifs aussi futiles et aussi contradictoires, que, s'ils avaient une foi étonnante dans la crédulité des autres, ils n'avaient pas une grande capacité inventive au service de leurs mensonges.

Cette capacité ne s'est pas montrée beaucoup plus grande quand,

après des fouilles au ministère de la Guerre à Bruxelles, ayant trouvé un mémoire du chef d'état-major belge, daté de 1906, et une note du baron Greindl, le ministre belge à Berlin, datée de 1911, relatifs à la nécessité d'assurer la défense de la Belgique, ils en ont conclu à un pacte entre la Belgique et la Grande-Bretagne pour envahir l'Allemagne.

En prenant les autres pour capables d'accepter des motifs aussi imbéciles, les Allemands montrent un défaut complet de perspicacité. Ils mentent lourdement et stupidement. Cette hypocrisie diplomatique forme un contraste frappant avec les allures matamoresques du Kaiser, des généraux von der Goltz et Bernhardi. A quoi bon ces essais d'explications? Le succès justifie tout.

Non seulement les Allemands ont violé la neutralité de la Belgique, mais les *Rapports sur la violation du droit des gens en Belgique* montrent que, dans la conduite de la guerre, ils ont violé toutes les conventions qui ont tenté de restreindre les effets de la guerre aux combattants en épargnant les femmes, les enfants, les vieillards et en respectant la propriété privée. Pour violer la Convention de 1907, l'Allemagne a invoqué le prétexte que la Serbie, le Monténégro et la Turquie ne l'avaient pas ratifiée. Or, les dispositions invoquées ne sont pas nouvelles : ce sont des rééditions de règles antérieures, consacrées par l'usage dans les guerres entre nations civilisées.

L'article 23 du règlement de la Haye stipule la prohibition d'user indûment du pavillon parlementaire, du pavillon national et de l'uniforme de l'ennemi, ainsi que des signes distinctifs de la Convention de Genève.

Les Allemands n'ont tenu aucun compte de ces dispositions.

L'article 32 porte que les réquisitions en nature et des services ne pourront être réclamés des communes ou des habitants que pour les besoins de l'armée d'occupation, et devront être en rapport avec les ressources du pays. Les prestations en nature seront payées au comptant, sinon constatées par des reçus.

Ces trois règles sont violées chaque jour par les Allemands. Les bons qu'on délivre sont le plus souvent dérisoires.

Les articles 25, 26, 27, concernant les bombardements sont méprisés par les Allemands.

Les articles 23 et 24 interdisent de forcer les nationaux de la partie adverse de prendre part aux opérations de guerre dirigées contre leur pays.

Les Allemands n'en tiennent pas compte. Ils saisissent des otages qu'ils fusillent à leur bon plaisir. La proclamation à Namur porte que « dix otages seront pris dans chaque rue. Si un attentat se produit dans une rue, les dix otages seront fusillés ».

Le commandant von Bulow fit afficher à Liége une proclamation disant : « C'est sur mon consentement que le général en chef a fait brûler la ville d'Andenne et fusiller cent personnes. » A Tamines, on fusille et on mitraille quatre cent cinquante hommes.

La conférence de la Haye de 1899 avait spécifié, par l'article 50, « qu'aucune peine collective, pécuniaire ou autre, ne pourra être édictée contre les populations à raison de faits individuels ».

Partout les Allemands établissent des peines collectives, même quand il n'y a pas eu d'actes individuels pour servir de prétexte à leurs exactions, leurs destructions, aux enlèvements d'otages et aux massacres.

Le docteur Charles Strupp, du reste, un de leurs auteurs récents en droit international, a déclaré : « Toute la ville est coupable pour chacun de ses habitants. » (*Das Landskriegsrecht*, 1914.)

Les articles 28 et 47 du règlement de guerre, annexés à la quatrième convention de la Haye, interdisent formellement le pillage.

Or, les chefs ordonnaient le pillage et les incendies en en fixant la limite. Quelques maisons portaient des inscriptions d'immunité. Elles étaient intangibles. Dans les autres, on commençait par voler, puis on en frottait les portes de soufre, on versait du pétrole sur les planchers et on jetait des bombes dans les caves.

M. Pierre Nothomb a réuni et condensé les faits contenus dans les rapports de la commission d'enquête constituée le 7 août.

C'est effroyable, mais alors se pose une question. Tous ces ordres sont donnés au nom du Kaiser, approuvés et ratifiés par lui. Ces violations des conventions auxquelles l'Allemagne a apposé sa signature sont approuvées par lui.

De ces crimes, de ces horreurs, de ces vols, de ces assassinats, il est responsable ainsi que les généraux qui les ordonnent, les officiers qui les font exécuter. La guerre finit demain. Il y aura des réparations civiles, parce que nous serons vainqueurs. Il faudra que l'Allemagne paye, soit. Mais et les réparations pénales ? Ces criminels de droit commun, ces voleurs, ces incendiaires, ces assassins, resteront indemnes.

Le Kaiser perdra sa couronne ; mais tous les crimes qu'il traîne à sa suite, ces massacres d'innocents, de femmes, d'enfants, il continuera de les porter allégrement avec le secours de son vieux Dieu.

Des neutres ont signé ces conventions. Ils ne se sont pas révoltés jusqu'à présent contre ces violations du Code international. Ils n'ont pas rompu leurs rapports avec l'Empire allemand. Aucun n'a eu l'héroïsme de la Belgique. On peut dire que la Belgique défendait son territoire même, tandis que les autres neutres ne défendaient que des conventions s'appliquant à tous. Mais en s'abstenant de faire aucun effort pour les faire respecter, ils les abandonnent et ils s'abandon-

nent eux-mêmes; car ils reconnaissent à l'Empire allemand le droit, s'il lui plait, de les violer à leur égard.

Sans doute, les petites nations, le Danemark, la Suède, la Norvège, les Pays-Bas, invoquent leur faiblesse pour laisser, sans intervenir, perpétrer ces crimes. Tous les États ne sont pas héroïques comme la Belgique.

Mais, parmi les signataires de ces conventions, de grands États, qui, à l'abri des coups de l'Allemagne, ne sauraient invoquer cette excuse, les laissent impunément violer : et, cependant quand ils les ont signées, ils les considéraient comme engageant tous les signataires, car autrement, elles auraient été sans valeur. En s'abstenant, ils prouvent combien sont précaires les stipulations du droit international. Du moment qu'ils ne sont pas disposés à les faire respecter, il s'enlèvent à eux-mêmes toute autorité pour essayer d'intervenir au moment de la paix. « Dans le drame qui se déroule, dit M. Paul Hymans, la Belgique représente le droit. »

Oui, et elle a rendu à la cause du droit, un service pour lequel l'humanité tout entière ne saurait lui montrer trop de reconnaissance.

M. Paul Hymans ajoute :

« S'il pouvait être impunément permis au vingtième siècle, de déchirer les traités, de piétiner les faibles, d'écraser un petit peuple pour satisfaire l'ambition des grands, il faudrait désespérer du monde moderne. L'édifice de la civilisation s'écroulerait. »

L'édifice de la civilisation ne s'écroulera pas, il ne faut pas désespérer du monde moderne. Mais pourquoi? Parce que la France, la Russie, l'Angleterre n'ont pas eu seulement le droit de leur côté, mais parce qu'elles ont pu l'appuyer sur des forces suffisantes.

C'est là le côté triste du drame qui se déroule : le droit ne triomphe pas par lui-même; il triomphera parce qu'il aura la force pour lui : mais cette force n'est pas exclusivement matérielle; elle a aussi un facteur moral.

N. Mondet.

LE CANADA EN 1913

The Canada year book 1913[1] contient d'importantes améliorations et de nouveaux développements. Rédigé sous la direction de M. Ernest H. Godfren, directeur du Census and Statistics office, il est publié par le ministère du Commerce et de l'Industrie.

Il est précédé du résumé de l'histoire du Canada.

Des tableaux préliminaires montrent le progrès du Canada de 1881 à 1913.

De 1881 à 1913, la population a passé de 4 324 000 habitants à 7 758 000. L'émigration, qui était de 48 000 personnes en 1881, s'est élevée à 402 400.

La culture du blé comprenait acres (l'acre = 40 ares) 2 366 000. Elle atteignait, en 1913, 11 015 000; l'avoine, 10 434 000; l'orge, 1 613 000.

Voici les progrès de la production :

Bushels *Millions*

(le bushel, 36 lit. 34. — 8 bushels = imperial quarter = 2,90 hectolitres.

	1881.	1901.	1911.	1912.	1913.
Froment.....	32,3	55,6	132,0	224,2	231,7
Avoine.....	70,5	151,5	243,5	391,6	404,7

Le troupeau atteint les chiffres suivants (par têtes) :

	1881.	1901.	1911.	1912.	1913.
Vaches laitières..	1 592	2 409	2 494	2 604	2 740
Autres bovins....	1 919	3 167	3 940	3 827	3 916
Moutons.....	3 048	2 510	2 175	2 082	2 128
Porcs.....	1 208	2 354	3 610	3 477	3 448

1. Ottava, et au bureau du *High Commissioner* à Londres, 17, Victoria Street. 1 vol. in-8.

Le troupeau bovin augmente.

Il est considérable, par rapport à la population ; mais il reste de beaucoup inférieur au troupeau de la France et des îles Britanniques.

Les moutons diminuent.

La valeur de l'or extrait était, en 1881, de $ 1 313 000 et, en 1913, de $ 16 578 000. Celle de l'argent, de $ 347 000 et de $ 19 040 000 ; celle du cuivre, de $ 385 500 et de $ 11 754 000 ; celle du nickel, de 498 300 et de $ 14 903 000 ; celle de la fonte, de $ 366 200 et de $ 16 540 000 ; celle du ciment, de 82 000 et de $ 11 227 000.

D'après le *Census* de 1911, l'industrie, en dehors des mines et des transports, présente le développement suivant :

	1881.	1901.	1911.
	—	—	—
		(Mille.)	
Personnel (nombre)	254,9	339,2	515,2
		(Millions de dollars.)	
Capital	165,0	447,0	1 247,6
Appointements et salaires	59,4	113,2	241,0
Produits	309,7	481,0	1 166,0

	1881.	1901.	1911.	1912.	1913.
	—	—	—	—	—
		(Millions de dollars.)			
Exportations	982,3	196,5	297,2	315,3	393,2
Importations	105,3	190,4	472,2	559,3	692,0
Total	203,6	386,9	769,4	874,6	1 085,2

On voit que les importations dépassent de beaucoup les exportations ; et cependant, le développement du Canada est incontestable. Ceci dit pour les partisans plus ou moins conscients de la balance du commerce.

Comme valeur, les grands objets d'exportation sont :

	1881.	1901.	1911.	1912.	1913.
	—	—	—	—	—
		(Millions de dollars.)			
Froment	2,6	6,9	45,5	68,5	88,6
Farine de froment	2,2	4,0	13,8	16,0	20,0
Bacon (lard)	0,7	11,5	8,0	7,5	5,3
Beurre	3,5	3,3	0,7	2,0	0,2
Fromage	5,5	20,6	20,7	20,9	20,7
Poissons	6,9	10,7	15,7	16,7	16,3
Bois	25,0	30,0	45,4	40,9	43,2
Minerais	2,8	40,4	42,8	41,3	57,4

L'exportation du beurre a une tendance à disparaître : celle du fro-

mage a augmenté de 300 p. 100 de 1881 à 1901; depuis cette époque son exportation s'est maintenue au même chiffre, mais ne s'est pas développée.

On sait que le Canada a établi un tarif préférentiel en faveur des pays qui ne frappaient d'aucun droit de douanes les produits du Canada. C'était un tarif préférentiel en faveur du Royaume-Uni.

Les deux grands fournisseurs et les deux grands clients du Canada sont les États-Unis et le Royaume-Uni.

Si nous prenons à dix ans d'intervalle les chiffres du commerce du Canada avec ces deux pays, voici ce que nous constatons :

Importations du Canada.

(Année fiscale 1er juillet-30 juin.)	Royaume-Uni.	États-Unis.	Autres pays.	Total.
	(Millions de dollars.)			
1885	40,0	45,6	14,1	99,7
1895	31,0	50,1	19,4	100,6
1905	60,3	152,4	38,8	251,6
1914	131,9	395,6	90,8	618,3

L'augmentation des importations des États-Unis a été de 782 p. 100 tandis que celle du Royaume-Uni a été seulement de 245 p. 100 en dépit des droits différentiels. Les tarifs de douane ne changent pas la géographie.

Les exportations au Royaume-Uni se sont, au contraire, plus développées qu'aux États-Unis.

	Royaume-Uni.	États-Unis.	Autres pays.	Total.
	(Millions de dollars.)			
1885	36,5	32,6	7,0	76,2
1895	57,9	32,3	9,3	99,5
1905	97,1	70,4	23,3	190,8
1914	215,2	163,3	52,9	431,6

Les exportations au Royaume-Uni ont progressé dans la proportion de 497 p. 100, tandis qu'aux États-Unis elles n'ont progressé que dans la proportion de 409 p. 100.

Ces chiffres prouvent que les individus achètent et vendent selon leurs besoins. Les Canadiens achètent plus aux États-Unis parce qu'ils y trouvent ce qu'ils désirent : ils vendent plus au Royaume Uni, parce que les Anglais ont besoin de leurs blés et de leurs bois.

Quand, en 1608, Champlain s'installa sur le territoire où devait s'élever la ville de Québec, lui et ses compagnons n'avaient pas la moindre idée d'y établir une colonie. Ils n'avaient d'autres préoccupations que celle du commerce des fourrures.

Or, d'après le *census* de 1911, la valeur totale des pelleteries et fourrures du Canada était, en 1901, de $ 899 645; soit de moins de 5 millions de francs et, en 1910, pour le Canada tout entier, de $ 1 927 550; soit un peu plus de 10 millions de francs.

On voit le rôle insignifiant que jouent maintenant les fourrures dans l'activité économique du Canada.

Le budget de l'État est représenté de la manière suivante :

	1881.	1901.	1911.	1912.	1913.
	—	—	—	—	—
			(Millions de dollars.)		
Recettes.....	29,6	52,5	117,7	138,1	168,7
Dépenses.....	25,5	46,7	87,7	98,1	112,0

La dette est présentée avec une contre-partie « assets », actif :

	1881.	1901.	1911.	1912.	1913.
	—	—	—	—	—
			(Millions de dollars.)		
Dette brute.....	199,9	354,7	474,9	508,3	483,2
Assets.....	44,4	86,2	134,9	168,4	168,9
Dette nette.....	155,4	268,5	340,0	340,0	314,3

Le Canada est un des pays qui ont le plus d'avenir; mais il y a de fortes réserves à faire sur sa politique économique, financière et sociale.

N. M.

REVUE
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(*Du* 15 *décembre* 1914 *au* 1er *mars* 1915.)

Les questions économiques et la guerre présente. — La richesse de la France. — Le Chartisme. — Travaux divers. — Les transformations de la navigation maritime et les ports nécessaires. — Communications des savants étrangers. — Décès. — Prix décernés. — Sujets mis au concours.

I

M. Paul Leroy-Beaulieu a fait à l'Académie des Sciences morales et politiques une communication sur *les questions économiques se rattachant à la guerre présente.*

La guerre de 1914 met en présence 854 millions d'êtres humains, soit la moitié du genre humain évalué à 1 700 millions. La Triple-Entente représente, en effet, avec la Russie, la France, la Belgique, l'Angleterre, la Serbie, le Monténégro, le Japon, 321 459 000 habitants. Les deux empires d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie représentent 115 937 000. Mais à ce chiffre de 437 millions d'âmes, il y a lieu de joindre celui de 417 000 000 pour les possessions de la France, les colonies britanniques, les colonies européennes. Il convient d'ajouter 900 millions d'âmes pour les contrées neutres obligées de mobiliser en vue des éventualités de la guerre. On constate immédiatement la grande inégalité de population des deux groupes belligérants ; cette inégalité peut ne pas se traduire, dès le début surtout, en inégalité militaire. Néanmoins, la force de renouvellement quasi indéfinie des Russes et l'accroissement graduel de

l'apport anglais sont des facteurs qui se manifesteront de plus en plus et finiront par avoir une importance considérable si la guerre dure de longs mois. Quant à la disproportion de nombre entre l'Allemagne et la France, elle réclame quelques calculs et réflexions. L'Allemagne compte 66 millions d'âmes ; la France, 40 millions, soit un écart de 65 p. 100. Mais ce ne sont pas ces chiffres qu'il faut comparer. On ne prend que les hommes au-dessus de vingt ans ; par conséquent, il faut comparer, non pas la population présente de la France, mais la population de l'Allemagne il y a vingt ans à la population de la France il y a vingt ans. Or, l'Allemagne avait, il y a vingt ans, 52 millions d'habitants, et la France 39 millions ; soit un écart de 13 millions d'habitants représentant 35 p. 100, au lieu de 65 p. 100 actuellement. Par conséquent, l'écart des forces engagées devrait être de 35 p. 100, un peu plus d'un tiers. Mais l'Allemagne doit faire face à la Russie, ce qui, sans parler du concours des Anglais et des Belges, devrait rétablir la proportion sur le pied d'égalité, tout au moins.

Un moment, on a prétendu qu'avec l'appel de toutes les classes mobilisées, la guerre deviendrait économiquement et matériellement impossible. L'expérience prouve qu'une guerre armant toute la population mâle, jeune et d'âge moyen, est possible et peut durer longtemps. C'est affaire de mentalité, presque de forces physiques. On ne saurait prétendre que la nation, privée de la population mâle jeune et d'âge moyen, ne peut se soutenir. Les travaux tout à fait indispensables se font à peu près, avec déchets, naturellement. Les adolescents, sinon les enfants, les vieillards, les femmes surtout et même les étrangers, agissent. S'il peut y avoir un déchet dans la production des denrées alimentaires, tout en étant appréciable, il n'est pas formidable ; il peut s'élever à 10 ou 15 p. 100, non à 25 et surtout à 50 p. 100, sauf dans la partie du pays qui peut être le théâtre des opérations militaires, mais cela ne représente jamais que la moindre partie d'un grand pays. Sans parler des réserves, apparentes ou cachées, toujours importantes, il y a le commerce extérieur qui, peut être très restreint pendant la guerre, mais qui n'est pas supprimé totalement, surtout pour les peuples maritimes. Il peut être exagéré de dire que la pénurie soit, à elle seule, un élément prépondérant pour amener un grand pays à composition. Il y a là un facteur, sans doute, mais les éléments militaires seront toujours dominants. Il ne faut pas oublier qu'en temps de guerre tout l'ensemble de la population, même les classes aisées et opulentes, réduisent leurs besoins au minimum. Et le problème est beaucoup moins de trouver des bras pour les industries dont le personnel a été mobilisé, que de trouver des occupations pour le personnel qui reste, dans la réduction univer-

selle des besoins. En ce qui concerne l'approvisionnement des belligérants bloqués, il faut tenir compte qu'ils ont des voisins neutres, que les habitants de ces pays neutres trouvent un intérêt considérable à faciliter cet approvisionnement et que, d'autre part, les belligérants adverses sont tenus, par politique, à certains ménagements vis-à-vis des Etats neutres. Il n'y a donc aucune impossibilité économique, ni physique, à une durée prolongée de la guerre.

M. Raphaël-Georges Lévy a lu un important travail sur *la richesse de la France*.

Le fondement de la richesse française est dans la fécondité de son sol et dans les qualités de ceux qui le travaillent. De quelque côté que l'on tourne les regards, on voit une terre fertile, donnant les produits les plus variés, des céréales en abondance, de sorte que, dans les années moyennes, on n'a plus besoin d'importer de blé, des fruits en quantité telle que l'on en exporte beaucoup. L'élevage du bétail, des chevaux, des moutons, a donné des résultats économiques remarquables. Au point de vue du sous-sol, la France est moins bien partagée que d'autres pays ; tous les gisements houillers réunis ne suffisent pas à assurer le charbon nécessaire, il faut en importer plusieurs millions de tonnes par an ; peut-être l'avenir réserve-t-il la découverte de nouveaux charbonnages ; elle constituerait une surprise analogue à celle qu'a causée la mise en valeur des dépôts sidérurgiques de la Normandie. Les gisements récemment reconnus de bauxite fournissent l'aluminium dont l'usage se répand de plus en plus et les industriels français qui le fabriquent sont à la tête du groupement mondial qui, dans les deux hémisphères, s'efforce d'en contrôler et d'en régulariser la production.

Si le sol de la France est fertile c'est grâce au génie de ses habitants. C'est le paysan français qui a fait des champs ce qu'ils sont. Dans certaines localités il est aidé puissamment par de grands propriétaires ou fermiers qui, ayant des étendues importantes à cultiver, appliquent à ces exploitations les méthodes scientifiques les meilleures et obtiennent des résultats tout à fait remarquables. Mais dans beaucoup de provinces les petits et les moyens domaines forment la majorité; et la patiente énergie du laboureur ou du viticulteur y fait merveille. Chez le paysan il faut louer l'esprit d'épargne et l'amour de la terre, mais il y a lieu de relever l'admirable secours donné par la femme, cette ménagère incomparable qui fait l'admiration des étrangers, qui est l'âme de la famille française, à la campagne comme à la ville. Chez nous l'administration domestique est en général un modèle d'ordre et d'économie. Les qualités de nos chefs de famille ne le cèdent en rien à celles de leurs compagnes. C'est parmi eux que se recrutent ces administrateurs qui sont une des gloires de notre pays. L'industrie n'est pas

seulement active et toujours en éveil, à l'intérieur de nos frontières. Elle se répand au dehors, elle y emploie le trop-plein de capitaux et d'activité dont elle dispose et elle contribue aussi à entretenir ce rayonnement qui est une des conditions de la grandeur des nations.

Rien n'est plus significatif que l'état du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères. En 1911 les marchandises arrivées représentaient une valeur de 9 800 millions, dont 8 milliards au commerce spécial, c'est-à-dire mises en consommation. Les marchandises exportées avaient une valeur de 8 milliards. Le commerce général, exportation et importation réunies, atteignait 18 milliards en 1911 et en 1912 près de 19 milliards, dans lesquels le commerce spécial figurait pour 14 milliards. Le commerce extérieur a doublé depuis 1897. Le tonnage des marchandises transportées par petite vitesse sur les chemins de fer d'intérêt général a passé de 101 millions de tonnes en 1897 à 187 millions en 1911, celui des marchandises transportées sur les fleuves, rivières et canaux pendant la même période, de 27 à 38 millions. Le produit des timbres sur les effets et warrants, qui indique l'activité des transactions, de 13 à 25 millions de francs. L'activité de notre commerce extérieur est attestée par les droits de douane, qui ne cessent de croître d'année en année. Pour 1913 le total en est estimé à 803 millions, alors qu'en 1904 il n'était que de 428 millions, c'est-à-dire qu'ils ont presque doublé en dix ans. L'augmentation du taux de certains droits est entrée pour une part dans cet accroissement, mais la plus grande partie est due à l'expansion normale des échanges. La contribution des patentes, indice important de la situation économique, a donné 100 millions en 1910 contre 82 en 1894. Le nombre des cotes de patentes a passé de 2 053 000 en 1914 à 2 332 000 en 1911.

Si l'on s'arrête à l'épargne et au marché financier on remarque que, notamment depuis la seconde moitié du dix-neuvième siècle, les cotes de Paris et de certaines bourses de province se sont allongées assez rapidement, que les plus-values considérables réalisées par certains titres, dues tantôt à l'amélioration de leur mérite intrinsèque, à l'accroissement des dividendes quand il s'agissait d'actions, tantôt à l'abaissement du loyer des capitaux, grâce auquel un même revenu se payait par une somme plus élevée ont encore augmenté la faveur dont jouit cet ordre de placements. Non seulement l'épargne s'est emparée des valeurs françaises ; mais elle a passé les frontières et s'est employée en titres étrangers. Que des erreurs aient été commises, et que d'autres se commettent, à l'avenir, dans le choix de ces valeurs, cela est incontestable et malheureusement inévitable. Il arrive aussi que des actions et des obligations de sociétés françaises causent de cruels mécomptes à leurs souscripteurs. Il faut évidemment redoubler de vi-

gilance et de précautions lorsqu'il s'agit de porter notre argent au loin. Mais nous ne saurions méconnaître la grandeur du rôle joué depuis un demi-siècle par le marché de Paris dans le développement économique de notre pays, proclamer trop haut l'importance de cette force financière, que beaucoup de gens exaltent, mais que trop peu défendent. Il est cependant urgent de combattre les menaces de législateurs imprudents; il convient de ménager les valeurs mobilières, car elles sont un merveilleux instrument d'épargne, en permettant aux moindres sommes de fructifier, elles alimentent un marché financier qui, de l'aveu de tous, est une des forces de la France. Si on cherche à distinguer chaque pays par une note particulière on peut dire qu'au point de vue économique la France apparaît aux yeux du monde comme un réservoir de capitaux liquides, prêts à se porter là où ils peuvent trouver des emplois fructueux, avec une préférence pour les nations que des liens politiques ou sentimentaux unissent à la nôtre.

A ceux qui considèrent les choses de haut, il apparaît que la richesse de la France est aussi grande que jamais : cette richesse ne comprend pas seulement les biens matériels qui s'inventorient dans la fortune des nations comme dans celle des individus, mais avant tout l'intelligence et la vigueur de la race, les qualités héréditaires qui constituent l'admirable patrimoine de la communauté.

M. Bergson a présenté une note sur *le Chartisme*.

Le grand mouvement à la fois politique et social qui agita l'Angleterre de 1830 à 1848 a emprunté son nom à « la Charte du peuple », projet de loi adressé le 8 mai 1838 aux associations ouvrières et aux associations radicales par le « Working men's Association » de Londres et qui formulait six revendications : 1° l'annualité du Parlement; 2° le suffrage universel; 3° l'égalité des districts électoraux; 4° l'abolition du cens d'éligibilité; 5° le vote au scrutin secret; 6° l'indemnité parlementaire. Mais la réforme politique réclamée par le Chartisme n'était qu'un moyen : l'égalité politique devait, dans la pensée des chartistes, conduire à l'égalité sociale. L'idée dominante de la « Working men's Association » est celle de l'éminente dignité de la classe ouvrière et du droit pour les ouvriers, producteurs de la richesse, d'être les premiers à s'en réjouir. Là est la véritable originalité du Chartisme; car son programme politique, comme il aimait à le rappeler lui-même, était déjà contenu dans le bill déposé en 1780 à la Chambre des Lords et qui était, depuis un demi-siècle, le programme même du radicalisme anglais. Mais de ce radicalisme il fait un socialisme. En somme, le Chartisme était un socialisme ouvrier, qui devance d'ailleurs curieusement sur plus d'un point le syndicalisme de notre temps. Le Chartisme a été conditionné, dans une certaine mesure par le milieu social et économique; il peut être considéré comme une réaction de la

classe ouvrière contre la révolution industrielle, de même qu'il a ressenti l'effet des mauvaises récoltes, des chômages, de la dépression des salaires; il correspond au développement d'une classe nouvelle, à la naissance d'une espèce d' « âme collective » chez les ouvriers.

Trois figures apparaissent en pleine lumière au seuil de l'histoire chartiste : Wilham Lovett, Bronterre O'Brien, Benhow. Le premier est l'ouvrier autodidacte, dont la pensée s'est formée au dur contact de la lutte pour l'existence, mais auquel les chimères de son cœur et les illusions premières de son imagination ne font pas perdre le sens du réel. Point de personnalité plus intéressante que celle-là dans le Chartisme. Nature droite, élevée, désintéressée, Lovett est amené, peu à peu, par la pression des circonstances et l'évidence des faits, à passer du socialisme pur à une espèce d'individualisme. Bronterre, lui, est le jeune bourgeois dont la sensibilité blessée et arrêtée par la vie voit dans le socialisme une revanche. Une culture abstraite a développé en lui l'esprit de géométrie au détriment de l'esprit de finesse, les succès académiques lui ont donné une confiance illimitée dans les ressources de la logique et la puissance de la parole : ivre de sa raison orgueilleuse, il croit qu'il est facile de modeler l'organisation sociale sur un plan rationnel, sans qu'il soit besoin de tenir compte des différences de lieu et de la psychologie des hommes. C'est lui qui demandera la nationalisation du sol et la suppression de la monnaie métallique, laquelle « ayant en elle-même une valeur intrinsèque, engendre, dit-il, le sérieux commerce de l'argent et les ruineuses pratiques du jeu et de la spéculation. » Quant au cabaretier Benhow, il a eu, bien avant nos syndicalistes, l'idée de préconiser la grève générale. Il la présente, il est vrai, sous la forme d'une grande fête nationale, qui durera un mois, et pendant laquelle les classes productrices, réunies en Congrès, cesseront tout travail et seront nourries aux frais des riches.

Tels furent les initiateurs. Il est difficile de prévoir ce qui se serait passé si le Chartisme s'était développé sous l'influence exclusive de ces trois hommes. Mais au dire des Chartistes de la première heure, celui qui fit dévier et échouer le mouvement est l'extraordinaire personnage qui, à partir d'un certain moment, en prit la direction, Feargus O'Connor, un descendant des rois d'Irlande, né démagogue. Orateur populaire de premier ordre, habile flatteur de la multitude, il fit triompher dans le parti la politique de la violence et exerça, pendant quelque temps, une véritable dictature. On sait quel fut le résultat : une tentative avortée de grève générale, les deux émeutes de Birmingham en juillet 1839, le soulèvement des mineurs gallois et finalement, après des alternatives d'assoupissement et de réveil, la disparition du Chartisme, dont l'impuissance éclata à la manifestation manquée du 10 avril 1848.

M. Delatour a lu une *notice sur M. G. Monod* son prédécesseur; M. d'Eichthal, une étude sur *Kant*; M. Colson a fait une communication sur *la dépopulation en France* à la suite de laquelle il s'est engagé un débat dont il sera ultérieurement parlé ici.

L'Académie, dans sa séance du 19 décembre, a adopté le vœu émis le 30 novembre par l'Académie des sciences pour la lutte contre l'alcoolisme et insistant pour la limitation du nombre des débits de boissons, la prohibition définitive de l'absinthe et des liqueurs similaires, la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

II

M. D. Bellet a lu un très remarquable mémoire sur *les transformations de la navigation maritime et les ports nécessaires.*

Les ports maritimes *conditionnent* la navigation maritime; tous les développements, toutes les transformations de cette navigation maritime, c'est-à-dire plus exactement de l'outil qu'elle emploie, du véhicule de transport qu'est le navire, sont subordonnés aux transformations mêmes des ports, aux améliorations, aux modifications qu'on leur apportera. Comme, depuis un siècle surtout, depuis l'adoption de la navigation à vapeur, le bateau s'est étrangement transformé, amélioré, qu'il a augmenté invraisemblablement dans ses proportions, les transformations aux ports se sont imposées, elles aussi. Ce phénomène de l'accroissement du tonnage des navires, de l'accroissement de leurs dimensions, de l'adoption de bateaux de plus en plus gigantesques continue avec une activité rare, on pourrait presque dire croissante. Une foule de constructeurs, d'armateurs, de techniciens, en cette matière des transports maritimes, considèrent que l'accroissement graduel du tonnage et des dimensions des navires de mer n'est point près de s'arrêter. Certes, quel que soit l'accroissement du tonnage et des dimensions d'un certain nombre de navires de commerce, ce n'est pas encore toute la flotte commerciale maritime ni même une grande partie d'entre elle qui est représentée par des navires de proportions immenses, comme ceux récemment mis à flot ou même en service par l'Allemagne ou la Grande-Bretagne. Néanmoins, il est indispensable qu'un grand port réponde par ses aménagements, au moins par certains d'entre eux, au maximum de dimensions et de tonnage des navires les plus puissants qui sont susceptibles de le fréquenter. Naturellement, dans cette transformation, les efforts faits pour mettre le port à la hauteur du navire, à cause même de l'incidence de l'établissement maritime sur la navigation de mer, les Anglais ne sont en retard sur aucun point; des travaux gigantesques sont prévus pour Liverpool, pour Londres, pour Southampton. A

Gênes, un bassin aura une profondeur d'eau de 12 mètres. A Anvers, on a songé à une profondeur de 11 mètres, alors que, pourtant, la remontée de l'Escaut ne permet pas encore la venue des plus grands navires en achèvement ou à flot. Le gouvernement hollandais a décidé de construire à Ymuiden une écluse de 359 mètres de long pour une largeur de 40 et une profondeur d'eau de 13. Pour répondre aux nécessités constamment nouvelles de la navigation maritime, on s'est décidé enfin à exécuter plus rapidement que jadis d'énormes travaux qui modifieront complètement le port du Havre, en le dotant d'un nouvel avant-port et d'un nouveau bassin de marée. On y trouvera rapidement un quai de 1 000 mètres de long pouvant recevoir trois grands navires de la Compagnie transatlantique, construits, cette fois, suivant les pleines nécessités de la navigation ; le long de ce quai, sera ménagée une profondeur d'eau de 12 mètres, même au-dessous de la basse-mer ; et l'on est en train de construire une forme de radoub qui aura immédiatement 300 mètres de long, et dont la longueur pourra être ultérieurement portée à 350 mètres pour répondre au plus grand navire de demain.

Certes, il s'agit de dépenses énormes. Mais elles ne doivent pas arrêter, à condition que les projets soient suffisamment étudiés et convenablement dressés ; il faut se rappeler, au surplus, que, si les dépenses d'établissement des ports maritimes représentent aujourd'hui des capitaux formidables, s'il en est un peu de même des navires de 40, de 50 millions de prix unitaire que l'on met en service ; du moins, la voie parcourue et utilisée n'entraîne aucuns travaux, aucune dépense. C'est pour cela, précisément, que le prix de revient du transport par voie de mer est si bas ; c'est pour cela aussi que, pour abaisser encore ce prix de revient déjà si minime, on ne doit point hésiter à consacrer les sommes nécessaires à des améliorations nouvelles et logiques de l'instrument de transport et des ports maritimes, en considérant toujours comme inévitable, logique et économique, le perfectionnement nouveau de ce mode de transport qui a déjà rendu tant de services au monde.

M. Andreadès, professeur à l'Université d'Athènes, a lu une étude sur *les finances de la Grèce à l'époque homérique*.

III

L'Académie a perdu M. Rostand, élu académicien libre, le 24 décembre 1898, en remplacement de M. Boutmy, élu membre titulaire par la section de morale, et M. S. Novakovitch, de Belgrade, nommé correspondant pour la section d'histoire en remplacement de M. Villari, élu associé étranger.

IV

L'Académie des Sciences morales et politiques a tenu sa séance publique annuelle le 12 décembre 1914.

Après le discours de M. H. Bergson, président, M. Stourm, secrétaire perpétuel, a lu une *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Anatole Leroy-Beaulieu.*

L'Académie a décerné les prix suivants :

Dans la section de philosophie le prix Gegner a été maintenu à M. F. Pillon pour sa publication : *l'Année philosophique*; et le prix Crouzet, attribué à M. Blanchet, professeur de philosophie au lycée d'Avignon, pour son mémoire sur *Campanella*; le prix Charles Levêque a été décerné à M. Charles Lalo, professeur au lycée de Bordeaux pour l'ensemble de ses travaux d'esthétique. Dans la section de morale, M. Pourésy, homme de lettres à Bordeaux, a obtenu le prix Le Dissez de Penanrum pour l'ensemble de ses publications consacrées, depuis près de dix ans, à la lutte contre toutes les formes de l'immoralité. Le prix Duvand a été partagé entre M. l'abbé Chauvin, professeur à l'école Massillon, pour son ouvrage : *L'enfance anormale*, et M. Bloch, à Paris, pour son livre : *Trois éducateurs alsaciens*. Le prix Kœnigswarter a été décerné à M. Ch. Lefèbvre, professeur à la Faculté de droit de Paris, pour l'ensemble de ses travaux sur l'histoire du droit français. Dans la section de législation le concours sur les mesures de police ou autres pouvant être prises à l'égard des condamnés après qu'ils ont subi leur peine n'a pas eu de résultat et la question a été remise au concours pour 1917. Pour le concours Odilon Barrot sur la responsabilité de l'Etat et les fonctionnaires, il a été attribué trois prix, un de 2 500 francs à M. Joseph Barthélemy, agrégé à la Faculté de droit de Paris, un de 2 000 francs à M. E. Lacombe, à Paris, un de 1 500 francs à M. de Nesmes-Desmarets, docteur en droit à Paris. Pour le concours Odilon Barrot relatif à l'histoire du droit et des institutions publiques et privées du duché de Bourgogne jusqu'à sa réunion définitive à la couronne de France, il n'a été décerné qu'une récompense de 3 000 francs à M. Champeaux, professeur à la Faculté de droit de Dijon. Pour le concours ouvert par la section d'économie politique de législation sur l'automobilisme, ses aspects économiques et son influence sociale, le prix a été décerné à M. D. Bellet, professeur à l'école des Sciences politiques, etc. Le prix Léon Faucher pour l'étude au point de vue économique et social, du transport et du morcellement de la force motrice, a été partagé également entre MM. G. Olphé Galliard, à Bellevue, et A. Loniewski, docteur en droit à Marseille, une mention honorable a été accordée à M. R. Gay, géomètre à Roanne. Le prix Rossi pour le sujet de l'accroissement

de la production de l'or dans le dernier quart de siècle, a été obtenu par M. J. Lescure, agrégé à la Faculté de droit de Bordeaux. Le concours Rossi relatif aux divers éléments au moyen desquels peuvent être réglés les comptes internationaux, a été prorogé à l'année 1916. Sur le montant du prix Drouyn de l'Huys il a été remis, d'après la proposition de la section d'histoire, 1 500 francs à M. P. Albin, à Paris, pour son ouvrage : *La paix armée ; l'Allemagne et la France en Europe* ; 1 000 francs à M. J. d'Ussel pour son ouvrage : *L'intervention de l'Autriche en* 1812-1813 ; 500 francs à M. Emile Dupuy pour son livre : *Comment nous avons conquis le Maroc.* L'Académie a prorogé à l'année 1916 le concours Bordin concernant l'Histoire du Parlement de Paris, de l'avènement de François Ier à la mort d'Henri II (1515-1559). Elle a prorogé à l'année 1918 le concours Saintour sur l'expansion et l'influence de la civilisation française depuis le onzième siècle jusqu'au milieu du treizième siècle dans le bassin de la Méditerranée, ainsi que le concours ouvert par la section d'histoire sur la diplomatie française de l'avènement de Louis XI à la mort de François Ier. Le montant du prix Paul-Michel Perret a été ainsi réparti : 1 000 francs à M. P. Rain pour son livre : *Un tzar idéologue, Alexandre Ier* ; 500 francs à M. Alfred Franklin pour son ouvrage : *La vie privée au temps des premiers Capétiens*, et à M. Castex, lieutenant de vaisseau auteur de *La Manœuvre de Praya* (16 avril 1871). Le prix Edmond Fréville a été ainsi réparti : 850 francs à M. André Dupont, ancien ingénieur de la Marine, pour son ouvrage sur *les arsenaux de la Marine* de 1689 à 1910 ; 850 francs à M. G. Blanchon pour son livre sur *Le cuirassé et ses ennemis sous-marins* ; une mention honorable a été décernée à M. P. Hourmagnon, agent de l'inspection maritime de Bayonne, pour son mémoire relatif à *l'instruction théorique et pratique du personnel de la marine de commerce.* Le concours Blaise des Vosges portait sur *les applications du principe de la participation aux bénéfices en France depuis le milieu du dix-neuvième siècle jusqu'à l'heure présente, l'exposé des systèmes suivis et des causes des succès ou des échecs* ; une récompense de 500 france a été décernée à M. Ibanez de Hero, ingénieur civil à Paris. Le prix Carlier a été décerné à M. Appell en sa qualité de président du *Secours national* pour être attribué à cette œuvre. Le prix Thorel a été attribué à M. Ch. Heyraud, de Marseille, pour son ouvrage : *La France de demain ; celle qu'on nous offre, celle qu'il nous faut* ; deux récompenses de 500 francs ont été décernées à Mlle Grandin, directrice d'école maternelle, à Paris, pour son ouvrage : *Petites fleurs de France, poésies pour les enfants* et à M. Raymond Hesse, avocat à la cour d'appel de Paris, pour son ouvrage : *L'enfance coupable* ; une mention très honorable a été votée à M. O. Aubert, rédacteur en chef de *l'Indépen-*

dance des Basses-Pyrénées, à Paris, pour son ouvrage : *Comment former le citoyen français*. Le Prix Corbay a été décerné à M. de la Sizeranne, secrétaire général de la Société Valentin Haüy, pour ses œuvres et ses écrits relatifs à l'amélioration du sort des aveugles. Le montant du prix François-Joseph Audiffred (ouvrages) a été divisé en 17 récompenses : 1 000 francs à M. André Siegfried, à Paris, pour son *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la troisième République*; M. H. Malo, à Paris, pour son livre : *Les corsaires dunkerquois et Jean-Bart, des origines à* 1702; M. Edm. Seligman, avocat à la cour d'appel de Paris, pour son ouvrage : *La justice en France pendant la Révolution* (1789-1793); 500 francs à M. J. Levainville, à Paris, pour son ouvrage : *Rouen, étude d'une agglomération urbaine*; à M. Sorre, professeur à l'Ecole normale de Montpellier, pour son livre sur *Les Pyrénées méditerranéennes*; à M. H. Lorin, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, pour son ouvrage sur *L'Afrique du Nord* (*Tunisie, Algérie, Maroc*); à M. D. Bellet, professeur à l'Ecole des sciences politiques, pour son ouvrage concernant *La nouvelle voie maritime, le canal de Panama*; MM. Viallate et Claudel, professeurs à l'Ecole des Sciences politiques, pour leur ouvrage : *La vie politique dans les Deux Mondes*; M. H. Roussin, à Dijon, pour son livre sur *William Godwin* (1756-1836); M. le capitaine F. Borrey, pour son ouvrage *La Franche-Comté en* 1814; M. O. Hollander, à Paris, pour son ouvrage : *Les drapeaux des demi-brigades d'infanterie de* 1794 *à* 1804; M. le capitaine Royet, pour son ouvrage : *Le livre de l'éclaireur, manuel des Boy-Scouts français*; Mlle Louise Zeys à Paris pour son ouvrage : *Les petites industries rurales et leur évolution*; M. A. Lefas, député d'Ille-et-Vilaine, pour son livre : *L'État et les fonctionnaires*; M. G. Rossignol, inspecteur d'académie, à Châteauroux pour son ouvrage : *Un pays de célibataires et de fils uniques*; M. F. Boverat, à Paris, pour son ouvrage : *Patriotisme et paternité*; M. P. Villey, professeur à la Faculté des lettres de Caen, pour son ouvrage : *Le monde des aveugles, essai de psychologie*; une mention très honorable a été décernée à M. V. Cartier, à Voiron, pour son ouvrage : *Le général Trochu*. Le prix Malouet a été décerné à M. F. Veaux, professeur d'anglais au Lycée de Rennes. Le prix François-Joseph Audiffred (dévouement), a été attribué à M. le marquis de Vogüé, en sa qualité de président du *Comité central de la Croix-Rouge*, représentant *la Société française de secours aux blessés militaires, l'Association des Dames françaises* et *l'Union des Femmes de France*.

Comme d'habitude, il sera donné ici la liste des sujets mis au concours par l'Académie.

Section de Philosophie. — L'Académie décernera en 1915 le prix Gegner,

de la valeur de 3800 francs, à un écrivain philosophe sans fortune qui se sera signalé par des travaux pouvant contribuer au progrès de la science philosophique. Elle propose pour le prix du budget 1917 ce sujet : *la Notion de la vérité* (2000 francs); pour le prix Crouzet de 1919, la question du *positivisme*; en 1918 sera décerné le prix Charles Lévêque (3000 francs) pour un ouvrage de métaphysique publié dans les quatre dernières années.

Section de Morale. — En 1916 sera décerné le prix Adrien Duvand (1200 francs) au meilleur ouvrage sur l'éducation civique et morale dans une démocratie, publié dans les trois dernières années. Le concours du budget pour 1918 (2000 francs) porte sur *les lois morales de la guerre*, avec invitation à rechercher s'il n'a pas été créé à côté des règles juridiques, de droit positif, des lois morales non écrites, auxquelles les nations civilisées doivent se soumettre dans la préparation de la guerre et dans la conduite des opérations militaires; le concours Bordin pour 1916 est consacré aux *devoirs des nations colonisatrices* (2500 francs) et le concours Saintour pour la même année (3000 francs) au sujet du *syndicalisme dans ses rapports avec la liberté de l'individu et l'autorité de l'État*.

Section de Législation. — L'Académie a proposé pour l'année 1916 pour le prix du budget (2000 francs) cette question : *Du régime légal des Mines, étude critique des principes de la législation française et des principales législations étrangères*; pour 1917 ce sujet : *Étude critique de législation comparée des diverses mesures de police ou autres pouvant être prises à l'égard des condamnés après qu'ils ont subi leurs peines (surveillance de la haute police, interdiction de séjour, etc.)* (2000 francs); pour 1918 le sujet suivant : *Des effets de la guerre sur les traités internationaux et sur les contrats privés* (2000 francs). Le concours Bordin pour 1917 est consacré au *Secret professionnel, ses limites et ses abus* (2500 francs); le concours Saintour pour 1917 à *l'étude critique de la législation comparée du régime légal des fondations* (3000 francs). L'Académie a proposé pour le prix Odilon Barrot de 1916 ce sujet : *Étude historique et critique sur le fonctionnement des cours d'assises en France et sur les pouvoirs respectifs de la cour et du jury en matière criminelle* (5000 francs) et pour le même concours de 1919 le sujet suivant : *Histoire des biens communaux dans une ou plusieurs régions de la France, d'après les sources originales, cartulaires, pouillés, livres terriers, enquêtes, etc., avec l'étude de leurs rapports avec le pouvoir seigneurial et le pouvoir royal, leur condition juridique et économique, soit avant, soit après l'Édit de 1667 et leur sort depuis la Révolution française* (5000 francs). En 1919, sera décerné le prix Kœnigswarter (d'une valeur de 1500 francs) au meilleur ouvrage sur l'*Histoire du droit* publié dans les cinq dernières années. En 1916, et sur la proposition des sections de législation et d'histoire réunies sera décerné le prix biennal Edmond Fréville (1500 francs) au meilleur travail publié dans les deux dernières années sur *l'organisation, le régime ou le fonctionnement des ministères (Guerre ou Marine) français ou étrangers, administration centrale, commandement, officiers, troupes, services divers.*

Section d'Économie politique, statistique et finances. — Le sujet du prix du budget pour 1915 est le suivant : *Examiner au point de vue théo-*

rique et pratique les essais qui ont été faits par des États dans ces derniers temps, pour relever le prix de certains produits (valorisation des cafés, des raisins, etc.) (2 000 francs). Le prix Bordin pour 1918 (2 500 francs) concerne *les syndicats professionnels d'ouvriers et les grandes industries occupant des corps d'état différents*; et le prix Saintour pour la même époque (3 000 francs), *le principe et les effets des diverses espèces de moratoriums aux époques de crises.* L'Académie a proposé pour le concours Léon Faucher de 1917 (3 000 francs) cette question : *Étudier d'après les faits consécutifs à la guerre de 1914 les effets économiques et financiers de l'accroissement de la circulation des billets de banque ou d'État.* Pour le concours Rossi l'Académie a prorogé de nouveau pour l'année 1916 le sujet suivant proposé en 1912 et prorogé une première fois en 1914 : *Des divers éléments au moyen desquels peuvent être réglés les comptes internationaux* (4 000 francs). Elle rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1915 ce sujet : *Des contrats collectifs de travail, leurs applications récentes en France et à l'étranger, leurs effets économiques et sociaux* (4 000 francs); pour l'année 1916 celui-ci : *État des finances publiques en France à l'approche de 1789, idées ou tentatives de réformes concernant les impôts et les budgets avant la Révolution* (4 000 francs); pour l'année 1917 cette question : *Comment, dans la vie économique, la véritable notion de l'individualisme se concilie avec l'association* (4 000 francs). Le concours Rossi pour l'année 1918 porte sur le sujet suivant : *Étudier l'influence de la mode sur la production individuelle* (4 000 francs). En 1916, le prix Le Dissez de Penanrum, d'une valeur de 2 000 francs, sera décerné à un ouvrage d'économie politique, statistique ou finances.

Section d'Histoire générale et philosophique. — L'Académie a prorogé pour l'année 1918 le sujet savant qu'elle avait proposé pour le prix du budget de 1914 : *La diplomatie française, de l'avènement de Louis XI à la mort de François Ier (son organisation, son recrutement, son personnel, ses voies et moyens)* (2 000 francs). Le concours du budget pour 1917 porte sur cette question : *Le mouvement de la population dans les États de l'antiquité classique; influence du régime politique et militaire, du régime de la propriété, de l'esclavage et des idées morales sur la population avec le rapprochement avec les États modernes, les ressemblances et les contrastes constituant le principal intérêt d'une étude de ce genre* (2 000 francs). Le prix Bordin pour 1915 a pour sujet : l'*Histoire du Parlement de Paris, de l'avènement de François Ier à la mort de Henri II* (1515-1559) (2 500 francs). Le concours Saintour, pour 1918, a trait à *l'expansion et à l'influence de la civilisation française depuis le onzième siècle jusqu'au milieu du treizième siècle, dans le bassin de la Méditerranée* (3 000 francs); le programme fait remarquer que l'Académie ne demande pas aux concurrents de refaire l'histoire des expéditions et des établissements de nos ancêtres dans les pays du bassin de la Méditerranée, qu'ils auront surtout à se servir de cette histoire pour expliquer et mettre en lumière les origines, le développement, le caractère, la durée et les résultats de la transplantation de la civilisation française dans cette région. En 1917, sera distribué le prix Le Dissez de Penanrum (2 000 francs) à un ouvrage d'histoire générale ou philosophique paru dans

les six années précédentes. En 1915, seront distribués le prix Drouyn de Lhuys (3 000 francs) pour un ouvrage paru dans les trois dernières années sur l'histoire des négociations de la France ou sur des questions se rattachant directement à la diplomatie ; le prix Paul Michel Perret (2 000 francs) pour un ouvrage historique publié dans les trois précédentes années. Sera distribué en 1922, le prix de Courcel (2 400 francs) destiné à récompenser une œuvre de littérature ou d'histoire qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'histoire de France (époque mérovingienne et carlovingienne) ou à populariser quelque épisode de cette histoire, depuis l'origine rudimentaire des tribus franques jusqu'aux environs de l'an 1000. Pour la première fois sera décerné, en 1916, le prix triennal Gabriel Monod au meilleur ouvrage critique publié pendant trois ans sur les sciences de l'Histoire nationale française.

Le prix Jean Reynaud (10000 francs) sera décerné par l'Académie des Sciences morales et politiques en 1918. En 1916, l'Académie décernera le prix Jean-Jacques Berger (15 000 francs) à l'œuvre la plus méritante concernant la Ville de Paris. Le concours Félix de Beaujour pour l'année 1917 porte sur cette question : *Étudier et apprécier la législation, dans les principaux pays sur les loteries, paris aux courses, jeux de hasard et sur les maisons qui s'y livrent avec l'autorisation des pouvoirs publics* (5 000 francs). L'Académie propose pour le prix Blaise des Vosges de 1917 cette question, *Le chômage et les moyens d'y porter remède* (1 500 francs). En 1916 sera distribué le prix Thorel d'une valeur de 2 000 francs à l'auteur du meilleur ouvrage, soit imprimé, soit manuscrit, destiné à l'éducation du peuple (non un livre pédagogique, mais une brochure de quelques pages ou un livre de lecture courante). En 1916 sera distribué le prix François-Joseph Audiffred (pour l'ouvrage imprimé publié dans les trois années précédentes, le plus propre à faire aimer la morale et la vertu et à faire repousser l'égoïsme et l'envie ou à faire connaître et aimer la patrie. En 1918, l'Académie décernera le prix Bigot de Morogues d'une valeur de 2 000 francs au meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier publié dans les cinq dernières années. L'Académie décernera le prix annuel Carlier de la valeur de 1 000 francs destiné à récompenser le meilleur ouvrage ayant en vue des moyens nouveaux à suggérer pour améliorer la condition morale et matérielle de la classe la plus nombreuse dans la ville de Paris. En 1917, elle décernera le prix Jules Audéoud (d'une valeur de 12 000 francs) à des ouvrages imprimés ou à des institutions, établissements publics ou privés, travaux, œuvres ou services relatifs à l'amélioration du sort des classes ouvrières ou au soulagement des pauvres. En 1918, elle distribuera le prix de Joest (de la valeur de 2 000 francs) à celui qui, dans l'année, aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public. En 1916, elle décernera le prix Jean-Baptiste Chevallier (d'une valeur de 3 000 francs) au meilleur ouvrage publié, dans les trois ans, pour la défense, soit de la propriété individuelle, soit du droit de tester tel qu'il est établi par le Code civil, soit du droit de succéder *ab intestat* d'après les divers ordres de succession établis par le même Code. En 1923 sera attribué le prix Lefèvre Deumier (d'une valeur de 20 000 francs) à l'ouvrage postérieur

à 1912 et estimé le plus remarquable sur les mythologies, philosophies et religions comparées. Le prix Corbay destiné à récompenser par une rente viagère l'œuvre la plus utile dans l'ordre des sciences, des arts, des lois, de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce sera distribué en 1915. La même année sera distribué le prix François-Joseph Audiffred (actes de dévouement) d'une valeur de 15 000 francs pour les plus beaux, les plus grands dévouements de quelque genre qu'ils soient. En 1916 sera décerné le prix triennal Tanesse (3 000 francs) à la personne ayant dans les trois dernières années, le plus contribué à améliorer la condition de la femme, soit par ses écrits, soit par des œuvres. Pour la première fois l'Académie décernera, en 1918, le prix quinquennal Georges Picot (de la valeur de 3 000 francs) à des œuvres ou à des personnes qui se seront distinguées par des services qu'elles auront rendus à une ou plusieurs des œuvres chères à M. Georges Picot. Enfin, en 1916, elle décernera, pour la première fois également, le prix triennal Paul Leroy-Beaulieu (1 000 francs) pour récompenser et aider la propagande la plus efficace ou la plus méritoire en faveur du relèvement de la natalité en France et de la défense des droits, des titres et des intérêts des familles nombreuses et des familles normales, c'est-à-dire composées de trois enfants.

J. Lefort.

MOUVEMENT AGRICOLE[1]

L'amélioration des plantes et la sélection. — Etude de M. Hagedorn. — Production des œufs. — Epreuves contrôlées de ponte. — Influence de l'âge des volailles sur la production. — La sensibilité chez les végétaux. — Expériences du Dr J.-C. Bosc. — Action du sucre sur la digestion des composés azotés. — L'alunite. — Son emploi comme engrais potassique. — Destruction des mauvaises herbes au moyen de la cyanamide. — Fumure des prairies à foin en Irlande. — Le nitrate de soude et le nitrate de potasse appliqués aux arbres à caoutchouc.

Le *Journal of the Board of Agriculture* vient de publier un travail de M. Hagedorn, au sujet de l'amélioration des plantes par la sélection, qui complète très heureusement nos connaissances sur cette importante question. Les producteurs de semences admettent que la sélection continue améliore graduellement les variétés des plantes agricoles et qu'elle est nécessaire pour assurer la conservation des caractères de la variété. Ils pensent aussi que ces caractères dégénèrent quand la sélection n'est plus pratiquée. Pour certaines plantes, on utilise uniquement les semences originaires du producteur ; pour d'autres, on cultive pendant deux ou trois générations avant de renouveler les graines. Or, au point de vue pratique, il est intéressant de savoir si réellement les semences non sélectionnées dégénèrent. Les caractères et les qualités de chaque plante résultent de son complet développement, lequel est influencé par plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci, nous citerons la lumière, l'eau et les sels, qui sont des facteurs externes, et les facteurs transmis, hérités, déterminant les différences permanentes observées entre les plantes de diverses variétés, différences persistant même quand les sujets sont cultivés dans des conditions de milieu identiques. Ainsi, nous savons maintenant que la différence entre une plante de froment pubescent et une autre de froment glabre est due à la présence, dans la graine de la première, d'un facteur hérité qui manque dans la semence de la seconde. On sait encore, dit l'auteur, qu'une plante

1. Cet article devait paraître en août. Notre collaborateur a été enfermé à Liége et nous n'avons eu qu'une fois de ses nouvelles, il y a déjà plusieurs mois. — Y. G.

peut être pure ou impure par rapport à ces facteurs hérités. Si elle est pure, le facteur hérité existe dans les deux moitiés du germe ; dans le cas contraire, il se trouve seulement dans une moitié. Les plantes pures donneront des semences pures et si le facteur manque, toutes les graines en seront privées. Une complication se produira quand une plante sera impure pour un facteur ; une partie des semences fourniront des plantes impures, mais chez certains descendants, le facteur manquera et d'autres seront pures. En partant d'une seule plante, dont on ne connaît rien au point de vue des facteurs du développement, elle peut être pure ou impure pour un facteur donné ou ne pas posséder ce facteur. Dans les deux cas extrêmes, les descendants seront semblables à leurs parents au point de vue du facteur en question, c'est-à-dire qu'ils auront tous ce facteur ou en manqueront. Au contraire, si la plante est impure, la moitié du nombre de ses descendants seront impurs et, pour le reste, une partie seront purs et les autres seront privés du facteur. Donc, en choisissant un descendant de la plante-mère au hasard, on aura, même si celle-ci était impure, 50 p. 100 de chance que la plante-fille ne soit pas impure pour le facteur précité. Continuant à prendre une plante-fille dans chacune des générations, la lignée deviendra, après quelques générations, automatiquement pure pour tous les facteurs de développement génétiques qu'elle contient. Cela, bien entendu, à condition qu'il ne se produise aucun croisement. La sélection continue d'une plante dans chaque génération, chez les végétaux qui se fécondent eux-mêmes, donne automatiquement une lignée pure pour tous les facteurs héréditaires, si impurs qu'ait pu être la plante-mère. Dans la culture de tels végétaux, cette façon de procéder, en prenant une plante dans chaque génération, est aujourd'hui appliquée presque partout. Maintenant, la sélection a-t-elle une influence sur une lignée pure et cette dernière est-elle inaltérablement pure aussi longtemps qu'il n'y a pas de croisements ? Suivant Johannsen, des lignées semblables sont vraiment absolument pures, la sélection n'exerçant sur elles aucun effet. Du reste, la comparaison d'épis de la récolte de 1911 (froment) avec des épis spécimens correspondants, datant de plus d'un demi-siècle, faite par la maison de Vilmorin, a confirmé l'opinion de Johannsen et on peut admettre qu'une sélection, même longuement continuée, est incapable d'opérer aucun changement dans ce cas.

D'autre part, une lignée étant pure pour tous ses facteurs génétiques, il est possible de cultiver sa graine, sans craindre la dégénérescence, pendant un grand nombre de générations. Ainsi, du froment ou de l'orge, rendus purs par sélection, dont tous les sujets descendent d'une plante unique, peuvent être utilisés aussi long-

temps qu'ils ne sont pas mélangés. Actuellement, le commerce est donc capable de livrer des semences absolument pures et il n'a aucune excuse à invoquer s'il ne le fait pas. On obtient, aujourd'hui, le froment, l'avoine, l'orge en lignées si pures qu'aucune sélection ne peut plus ni les améliorer, ni les faire dégénérer. Lorsqu'il s'agit de végétaux chez lesquels la fécondation croisée est fréquente (betteraves, seigle), il est indispensable de surveiller la sélection de près, car il est difficile d'obtenir avec ces plantes, dans la pratique, une lignée vraiment pure. Ce sont ces espèces, dont les semences dégénèrent par la multiplication sans sélection, qui ont probablement été la cause de la croyance se rapportant à la nécessité de pratiquer la sélection pour toutes les plantes des exploitations.

*
* *

Malgré les envois considérables d'œufs étrangers, venant de Russie, d'Italie, etc., les œufs du pays sont généralement préférés ; il convient, par conséquent, de chercher à en augmenter la production, celle-ci constituant une ressource nullement à dédaigner pour l'agriculture. Afin d'atteindre ce but, il faut, non seulement tâcher d'accroître le nombre des pondeuses, mais aussi améliorer les aptitudes productives des volailles. En Amérique, en Australie, en Angleterre, notamment, les poules sont soumises à des épreuves contrôlées de ponte, épreuves rigoureuses, durant une année, auxquelles participent parfois plus de cinq cents sujets. Des nids-trappes permettent de recueillir les œufs et d'établir les comparaisons désirées entre les races, de manière à donner des bases certaines à la création de familles pondeuses, en choisissant les individus les plus prolifiques. Grâce à l'émulation des éleveurs, le record du monde de la ponte annuelle est monté de 246 œufs en 1906 à 291 en 1913.

A côté de la question de famille et de race, il y a lieu de tenir compte de l'âge des pondeuses.

Les résultats suivants proviennent d'expériences entreprises, à ce sujet, à la station d'essais du Maryland :

	Première année de ponte.	Deuxième année de ponte.	Troisième année de ponte.
Nombre de poules	60	60	60
Moyenne d'œufs par poule	171,3	149,1	115,1
Revenu brut	1 070,80	931,55	719,45
Coût de la nourriture	375,00	375,00	375,00
Bénéfice par poule sur la nourriture	11,60	9,35	5,75
Diminution du bénéfice par année	—	2,35	5,85

Ces chiffres montrent qu'il n'est plus avantageux de conserver les sujets destinés à la ponte après trois ans au maximum.

*
* *

Les plantes ont-elles un système nerveux? Voici, d'après le *Journal des Sociétés agricoles du Brabant et du Hainaut*, les essais exécutés par un éminent biologiste américain, le professeur J.-C. Bosc, qui paraissait le démontrer. Nous les résumerons brièvement :

L'expérience fondamentale sur laquelle on se basait pour émettre une telle suppostion, était la similitude d'action produite par une excitation exercée sur les nerfs d'une grenouille et sur les fibres d'une branche de mimosa. Les membres de la grenouille se contractent fortement, les feuilles de mimosa se recroquevillent pendant que la tige s'abaisse, lorsque, en un point approprié, s'exerce une brusque excitation. De plus, la chaleur semble faire éprouver au mimosa une véritable souffrance, que supprime radicalement l'action des anesthésiques.

J'aurai prouvé, dit le docteur Bosc, qu'il y a chez les végétaux une sensibilité véritablement nerveuse si j'établis que la vitesse de sa transmission peut être modifiée par des causes physiologiques, qu'elle peut être arrêtée par les mêmes agents qui l'arrêtent chez les animaux, qu'elle peut être provoquée sans qu'aucune cause produisant un déplacement dans les sucs ne soit intervenue. Le programme, ainsi déterminé, a été complètement rempli par l'auteur et il fut même dépassé, puisque ce dernier a pu aller jusqu'à mesurer avec quelle vitesse les sensations se propageaient dans les plantes. D'après les expériences, le flux nerveux se fait sentir moins vite dans les plantes que chez les animaux supérieurs, mais plus rapidement que chez les animaux inférieurs. L'interposition entre la plante et l'air libre d'un écran, même transparent, une glace par exemple, retarde la vitesse de transmission. Une épreuve concluante devait être celle de l'action de la température. Elle a été décisive. En augmentant la température de 9°, la vitesse de transmission est doublée ; il ne saurait donc s'agir d'une simple action mécanique. L'épreuve du froid fut également tentée et confirma la précédente. Un froid modéré retarde la transmission ; si on entoure de glace la branche sur laquelle se produit l'excitation, le pouvoir transmetteur est absolument aboli. L'action du courant électrique est aussi manifeste. On sait qu'un courant appliqué chez un animal entre un nerf et le muscle qu'il commande arrête au passage l'excitation nerveuse ; si le courant est interrompu, l'excitation reprend son cours. Les choses se passent exactement de façon semblable chez les

plantes. On excite une branche de mimosa en la piquant : si le courant électrique est appliqué à 3 centimètres du lieu de la piqûre, il n'y a pas au delà aucune transmission. Empêche-t-on le courant de se propager, l'aiguille de l'enregistrement reprend aussitôt sa marche, montrant qu'à nouveau la plante subit une excitation, et la feuille qui est au bout de la branche donne des signes évidents de malaise ; elle se contracte et finit par tomber.

Enfin, les poisons agissent sur le mimosa comme ils agissent sur les êtres vivants. Pfeffer, lorsqu'il avait soutenu que les toxiques n'avaient aucune action sur la sensibilité des plantes, s'était borné à l'emploi des anesthésiques volatils, au chloroforme en particulier. Or, *a priori*, on pouvait penser que, par suite de la volatilité du produit et de son application à la surface seulement des tiges, son action avait été beaucoup trop incomplète pour qu'il fût possible d'en tirer une conclusion ferme.

Le docteur Bosc a fait pénétrer le toxique à l'intérieur de la tige et s'est servi de poisons énergiques et non volatils : le sulfate de cuivre, le cyanure de potassium. Dans ces conditions, en vingt minutes, tout pouvoir de transmission est arrêté par le premier et en moins de cinq par le second. En somme, les agents ayant une action physiologique, la chaleur, le froid, modifient la vitesse de transmission des sensations chez les végétaux, le pouvoir transmetteur est modifié ou arrêté par le courant électrique ou par les poisons. Au moyen d'un appareil enregistreur, la plante a inscrit elle-même sur le noir de fumée tout ce qu'elle ressentait. Elle a donné des courbes, des diagrammes, sur lesquels on peut lire, comme dans un livre, les variations causées par l'excitation, les arrêts dus aux poisons, les augmentations de vitesse provenant de la chaleur. L'auteur a pu, en se servant de l'appareil, chiffrer la sensibilité du mimosa, c'est-à-dire déterminer l'intervalle mis par la plante entre le moment où elle reçoit une excitation et celui où elle y répond. D'un nombre considérable d'essais, on peut conclure que ce temps est en moyenne six fois plus grand que celui mis pour obtenir le même effet par le muscle d'une grenouille. Ajoutons que la vitesse de transmission de la sensibilité est à peu de chose près de 2 centimètres par seconde.

*
* *

Le rôle des bactéries qui se trouvent dans l'intestin n'est nullement limité à l'attaque de la cellulose ; leur action s'étend notamment à la fermentation des composés azotés. Les études concernant la nutrition, entreprises par MM. Gouin et Andouard, ont prouvé

l'importance de cette action. Ces auteurs (*Journal d'agriculture pratique*) ayant soumis successivement trois animaux : une génisse de dix-huit mois, un veau de trois mois, puis un jeune porc, à un régime riche en amidon, remplacé ensuite par un rationnement fortement sucré, se sont aperçus que le sucre n'était pas entièrement assimilé dans l'intestin. Une partie, par l'effet de ferments, est transformée en produits acides neutralisant rapidement l'alcalinité du milieu et paralysant l'activité des bactéries. L'amidon, au contraire, étant d'une digestibilité beaucoup plus lente, permet sans doute à l'intestin de conserver son alcalinité.

Quand les bactéries n'agissent plus, c'est surtout la digestion des matières azotées qui est atteinte, ce qui se constate dans les bilans nutritifs. On s'est refusé longtemps à croire que la fraction de l'azote des aliments, non fixée dans l'organisme, ne se retrouvait pas en totalité dans les excrétions ; on attribuait à l'insuffisance des procédés employés, sinon à la faute des opérateurs, les pertes notées dans les bilans. Les observations faites dans les dernières années, et dont MM. Gouin et Andouard ont fourni un certain nombre, ne permettent plus de partager cette opinion. Ceux-ci se sont attachés à établir les bilans nutritifs de plus de 1 600 journées et ont trouvé qu'à côté de l'azote fixé ou décélé dans les urines et les fèces, lequel constitue la majeure partie de l'azote ingéré, une portion notable s'échappait à l'état gazeux. Dans les trois observations relatées, où le rationnement azoté était sensiblement constant, le sucre a eu pour effet de diminuer deux des fractions de l'azote : l'azote excrété par les urines et l'azote volatilisé à l'état gazeux dans l'intestin. Par contre, il a augmenté la quantité d'azote dans les fèces. On peut évaluer à 180 grammes la proportion de protéine fixée par kilogramme gagné par les bovidés, à 165 grammes pour le porc.

Résultats

	Génisse.			Veau.		Porc.	
	Amidon.	Mixte.	Sucre.	Amidon.	Sucre.	Amidon.	Sucre.
Durée de l'expérience en jours	21	14	14	28	49	42	42
Répartition de l'azote dans les urines, p. 100.	28,64	17,45	11,20	23,86	19,94	33,62	26,92
Perte par volatilisation	26,77	14,75	13,43	20,10	15,86	9,38	0,07
	55,41	32,20	24,63	43,96	35,80	43,00	26,99
Croît	9,26	16,30	13,82	24,18	24,77	31,07	24,28
Dans les fèces	35,33	51,60	61,55	31,86	39,43	25,93	48,73
	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Les aliments, urines et excréments furent pesés et analysés chaque jour pendant les essais. Les partisans du sucre comme aliment peuvent faire valoir que s'il compromet la digestion de l'azote et affaiblit l'activité des échanges organiques, il diminue sensiblement le taux des dépenses vitales, cela dans une proportion qui atteint parfois 20 p. 100.

Durant les expériences, la croissance des bovidés n'a pas eu à souffrir, puisque, du régime de l'amidon au régime sucré, elle a passé de 571 grammes à 893 grammes par jour pour la génisse, et de 821 à 908 grammes pour le veau. Pour le porc, elle a diminué légèrement, de 667 à 595 grammes. Il serait bon d'observer rigoureusement l'action du sucre sur la nutrition, font remarquer MM. Gouin et Andouard, pendant des périodes beaucoup plus longues. Il faudrait pouvoir se rendre compte si l'abaissement à un taux qui paraît anormal, des mutations de l'azote dans l'organisme, 5 grammes à peine par 100 kilogrammes pour la génisse, ne présenterait pas, avec le temps, un certain danger. Les essais précédents, montrent, en tous cas, la nécessité d'enrichir la ration en azote, lors d'un régime riche en sucre, en raison de la diminution que celui-ci apporte à la digestion des composés azotés.

*
* *

L'alunite est, on ne l'ignore pas, un sulfate double de potassium et d'aluminium qui, sous l'influence de la chaleur, donne d'abord de l'eau et de l'anhydride sulfurique, laissant un résidu consistant en majeure partie en alun de potasse. Par un second chauffage à une température plus élevée, il se décompose et fournit un produit final composé principalement de sulfate de potasse et d'alumine.

Waggaman conseille d'utiliser l'alunite calcinée, directement comme engrais potassique, plutôt que d'en extraire le sulfate de potasse, le résultat étant alors beaucoup plus économique au point de vue du traitement. MM. J.-J. Skinner et A.-M. Jackson (U. S. Department of agriculture. Bureau of soils), ont expérimenté la valeur fertilisante de l'alunite et de certaines algues. Voici, d'après F. Courtoy (*Annales de Gembloux*), le résumé des essais. L'alunite brute et l'alunite calcinée furent employées. L'échantillon d'alunite brute contenant 10 p. 100 de potasse et celui d'alunite calcinée en renfermant 14,7 p. 100 subirent une pulvérisation parfaite. Les quantités appliquées au sol correspondaient à 11,33 kg., 22,65 kg., 45,3 kg., 90,60 kg., 226,5 kg. de potasse par acre. Des doses équivalentes d'alcali, sous forme de sulfate et de chlorure, servirent comme témoins. On adjoignit encore à ces produits fertilisants,

des algues séchées et réduites en poudre afin d'étudier également leur efficacité, ces algues étant riches en potasse. L'action des différentes substances fut étudiée sur le blé dans des terres traitées en pots de fils de fer paraffinés. La terre, dans le premier pot, ne reçut aucun engrais ; elle constitua le lot de contrôle. A chacun des autres, on appliqua respectivement de l'alunite brute, de l'alunite calcinée, des algues, du sulfate de potasse et du chlorure de potassium, à des doses correspondant aux quantités de potasse déjà signalées. La terre employée était l'argile de Corrington, terre qui, dans la pratique, se montre sensible à une addition de potasse. Ce sol reçut les engrais le 22 octobre, on les mélangea convenablement à la terre, cribla le tout et mit en pots le 28 octobre. Trois pots, contenant chacun une livre de terre étaient utilisés pour chaque traitement, avec six plantes de froment par pot. Ces plantes poussèrent jusqu'au 29 novembre; elles furent alors coupées et pesées.

Résultats

	Croissance relative.
	—
Sol non traité	100
Alunite brute	114
Alunite calcinée	140
Algues	131
Sulfate de potasse	138
Chlorure de potassium	131

Tous les fertilisants ont produit une augmentation de croissance. L'alunite calcinée accusa une supériorité sur l'alunite brute et les algues se montrèrent sensiblement égales aux sels potassiques.

Une seconde expérience, exécutée dans les mêmes conditions que la première avec l'argile d'alluvion de Volusia, confirma les chiffres obtenus précédemment.

*
* *

La *Deutsche Landw. Presse* de Berlin rapporte les résultats d'essais entrepris, par l'Union luxembourgeoise des sociétés agricoles, dans le but de rechercher la valeur de la cyanamide de calcium au point de vue de la destruction des mauvaises herbes et notamment de la moutarde. Suivant le « Syndicat agricole », cinquante expériences furent faites, dans des conditions de sols et de climat très variées, avec une dose de 150 kilogrammes de cyanamide par hectare. Les mauvaises herbes se trouvaient à différents stades de leur développement lors de l'application du produit azoté et elle eut toujours

lieu très tôt le matin, après une nuit de rosée. Généralement, le temps qui suivit se montra favorable, c'est-à-dire sans pluie, et, dans ce cas, l'effet de la cyanamide sur les mauvaises herbes était visible deux jours après sa distribution, les plantes ayant quatre à six feuilles étant complètement brûlées. Quant aux mauvaises herbes en fleur, elles se trouvèrent fortement affaiblies et furent vite dépassées et étouffées par l'avoine, qui avait été choisie comme plante cultivée. Dans quatre expériences où l'application de cyanamide fut suivie de pluie, l'effet apparut seulement quelques jours plus tard et avec moins de force. Les essais ont également démontré que les chardons sont particulièrement sensibles à l'action de la cyanamide. Pour l'avoine, bien que l'on ait observé un léger jaunissement les jours suivant l'application, on constata ensuite, dans toutes les expériences, que la cyanamide n'exerçait aucune influence nuisible à l'égard des jeunes plantes.

Du trèfle ayant été semé dans l'avoine sur onze champs d'expériences, on remarqua, lors de l'enlèvement de la récolte d'avoine, qu'il était supérieur à celui des parties non traitées. Cela pour neuf cas ; dans les deux autres, il présentait un aspect assez chétif, mais il eut une meilleure croissance à l'arrière-saison. En outre, au sujet de l'action fertilisante de la cyanamide, celle-ci fut très notable, semblable à celle du sulfate d'ammoniaque et du nitrate de soude. Dans les champs les moins infestés, l'augmentation de rendement des parcelles traitées sur les parties non traitées atteignit 625 kilogrammes de grain environ par hectare.

Sans traitement, les sols les plus attaqués auraient dû être retournés. D'autres expériences, visant le même objet, ont aussi été instituées près de Gratz, en 1913.

On obtint de bons résultats au moyen de 125 kilogrammes de cyanamide à l'hectare, mais il sembla avantageux d'aller jusque 150 kilogrammes lorsque les sénés étaient plus abondants que d'habitude. Le meilleur moment pour opérer le traitement est celui où les sénés ont trois ou quatre feuilles, car plus tard beaucoup de plantes échappent et continuent à se développer. On a reconnu aussi qu'il valait mieux répandre la cyanamide après la pluie ou très tôt le matin, au moment de la rosée. Si les plantes sont sèches, la destruction se fait moins complètement. L'avoine souffre d'abord un peu, mais finalement la paille devient plus longue et le rendement augmente là où il y a eu traitement. Dans les champs d'avoine contenant du trèfle, les plantes de trèfle se trouvent d'autant plus abîmées que la cyanamide a été appliquée sans soin. Le dommage est surtout marqué, si le traitement se fait pendant un temps sec et si la fumure générale pour la récolte est insuffisante.

*
* *

Le *Journal du département de l'Agriculture* d'Irlande vient de publier les résultats d'expériences poursuivies depuis 1901, dans 217 situations différentes du pays, en vue de comparer l'action du fumier de ferme et des engrais chimiques utilisés pour la fumure des prairies.

Les expériences ont été généralement établies sur des prairies permanentes de qualité moyenne, paraissant susceptibles de recevoir des engrais. Nous donnerons, d'après le *Journal des sociétés agricoles du Brabant et du Hainaut*, les principales conclusions formulées : 1° une fumure de 25 000 kilogrammes de fumier de ferme produit habituellement un accroissement notable de récolte. Les moyennes pour les treize années d'essais montrent cependant que, si la récolte de foin doit supporter la dépense totale de la fumure, 6 francs les 1 000 kilogrammes, on constate une perte de 40 francs environ par hectare. Mais, si d'un autre côté, on porte seulement au débit de la récolte la moitié de la dépense, on réalise un bénéfice de 13 francs environ par hectare. De plus, l'augmentation en poids de la récolte ne représente pas tout l'effet utile d'une application de fumier. L'engrais de ferme exerce encore son influence sur les récoltes ultérieures, qui en retirent un bénéfice considérable. 2° Quoique l'application du nitrate de soude procure ordinairement un profit notable, il n'est pas recommandable de l'employer seul pour les prairies à foin, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Cette pratique amènerait, durant un temps assez court, une détérioration dans la qualité du produit par la multiplication des herbes grossières au détriment des plus fines plantes. 3° L'emploi de nitrate de soude et de superphosphate donne des résultats variables ; les chiffres moyens montrent un profit, mais il y a perte dans plusieurs champs d'essais. Une telle fumure ne doit donc pas être considérée comme aussi généralement satisfaisante qu'une fumure complète d'engrais artificiels. 4° Les meilleurs résultats et le profit moyen le plus élevé, soit 45 francs par hectare, proviennent d'une fumure complète d'engrais chimiques, comprenant, par hectare, 125 kilogrammes de nitrate de soude, 250 kilogrammes de superphosphate et une quantité semblable de kaïnite.

L'expérience a prouvé que le rendement complet de ces engrais n'est pas obtenu dans la récolte de foin, car l'amélioration la plus marquée est notable à la fois dans la quantité et la qualité de la récolte qui suit la saison où ils ont été répandus. Des essais complémentaires, institués en 1912-1913, pour comparer l'action des sco-

ries basiques avec celle du superphosphate semblent démontrer, à l'heure actuelle, que les deux produits phosphatés sont de valeur égale quand ils sont utilisés en même temps que le nitrate de soude et la kaïnite. Les scories basiques ont fourni des résultats légèrement supérieurs pendant la saison humide de 1912 que durant l'été sec de 1913, ce qui peut indiquer que les effets immédiats d'une application printanière de cet engrais aux prairies à foin seront obtenus dans une plus grande mesure en année humide.

Une dose de 40 tonnes d'engrais liquide par hectare a donné des rendements en foin meilleurs dans chacune des années 1911, 1912 et 1913, que l'emploi d'une même quantité de fumier de ferme ou d'une fumure complète d'engrais chimiques. Les rapports font voir que ce sont surtout les prairies formées de ray-grass d'Italie qui profitent le mieux de l'engrais liquide. De bons résultats furent obtenus, aussi bien en saison sèche qu'en saison humide.

*
* *

Le nitrate de soude ayant augmenté la production de latex des arbres à caoutchouc, lors d'essais entrepris en 1910 aux îles Hawaï, ceux-ci viennent d'être répétés sur une plus grande échelle en utilisant également le nitrate de potasse. D'après les *Mercuriales agricoles*, les saignées avaient lieu chaque jour, à l'exception du dimanche, et il y eut pendant la durée des expériences une période de pluies qui lavèrent les engrais. Ces derniers avaient été enfouis pour la première fois le 4 décembre. Cinq saignées furent faites avant cette date, afin de servir de terme de comparaison. Les expériences eurent lieu en deux séries, l'une avec le nitrate de soude et le nitrate de potasse sur un lot reconnu pour donner une faible quantité de latex, l'autre avec du nitrate de soude sur un lot de bonne production. On peut conclure des essais en question que, sur les arbres à faible production, l'application de 226 grammes de nitrate de soude et de 453 grammes de nitrate de potasse par arbre a amené une augmentation de 10 p. 100, résultat très satisfaisant qui confirme ceux obtenus antérieurement.

Pour la seconde série d'essais, l'addition de 226 grammes de nitrate de soude par arbre n'a provoqué aucune variation sensible dans la production du latex, ce qui prouve que, dans ce sol où la production était bonne, il n'y avait pas moyen de l'améliorer. Il est permis de déduire aussi de ces résultats qu'un mélange des deux engrais, nitrate de soude et nitrate de potasse, influe plus sur la production que l'un des deux seul. Il faut naturellement tenir compte des diffé-

rences de prix entre les deux produits azotés pour discuter leur utilité relative au point de vue économique. Au moment des expériences, le salpêtre valait près du double du nitrate de soude. En somme, on voit clairement qu'il est possible d'augmenter d'une façon très notable la production des arbres à caoutchouc, en sol pauvre, par l'addition de nitrate de soude ou de son mélange avec le nitrate de potasse.

Maurice de Molinari.

LA LIGUE DU LIBRE-ÉCHANGE

EN FÉVRIER 1915

Au fur et à mesure que l'on sait mieux la façon dont les Allemands entendaient se comporter avec les neutres, en présence des menaces qu'ils osent encore leur faire; on comprend mieux que jamais, que la cause de la guerre chez eux n'a point été le désir de plus de liberté commerciale. Il deviendrait enfantin de le soutenir. Ce qui est vrai, c'est ce que dit si bien M. Yves Guyot dans ses articles sur *les Causes économiques de la guerre*. L'Allemagne, une fois la Russie battue, ce qui ne faisait pas de doute pour elle, comptait bien alors obliger cette Russie à accepter les conditions du traité de commerce qu'on lui imposerait, traité qui, sans doute, aurait ouvert largement les frontières russes, mais qui aurait laissé fermées les frontières allemandes, fermées au moins aussi hermétiquement que par le passé. Cette façon de comprendre les choses a été une fois de plus mise en lumière par M. Hoschiller dans *le Temps*, et dans une étude un peu analogue à celle qu'il avait donnée au *Journal des Économistes*. Cette étude est intitulée *les Intérêts et les Agressions des Hobereaux*. Il montre la population énorme de l'Allemagne laissant se perpétuer l'emprise féodale de ces Hobereaux, par l'augmentation du coût de l'existence; il s'explique et il explique très clairement le fonctionnement de ces fameuses primes d'exportation, sous forme de bons, primes permettant de faire à l'extérieur, et particulièrement sur le marché russe, une concurrence formidable à l'industrie agricole nationale, aux frais du consommateur allemand.

Cette guerre terrible, qui coûte si cher à tous les pays et, en particulier, à cette Grande-Bretagne qui, par son libre-échange, pratiquait la vraie politique pacifiste, est l'occasion d'observations économiques curieuses; beaucoup des mesures interventionnistes que l'on prend à cette occasion viennent démontrer une fois de plus les conséquences néfastes du protectionnisme. C'est ainsi que le commerce d'importa-

tion et d'exportation des fèves de cacao est profondément troublé. Cette exportation est interdite hors des ports de France. L'Angleterre avait décidé de même d'interdire l'exportation de ces fèves, il y a quelque temps; elle est revenue sur la décision dans les circonstances que nous allons indiquer. Il est à noter que les fèves de cacao qui passent par la France ou par Londres sont achetées, en très grande partie, par la Hollande et par la Suisse, pour leurs grandes industries chocolatières. Sous la pression de la Chambre de commerce de Londres, l'Angleterre est revenue sur sa décision, qui a permis à nouveau l'exportation de ces fèves; si bien qu'il en peut résulter assez facilement le transfert et le déplacement du marché de ces fèves de cacao, quittant le Havre pour aller s'installer de façon presque absolue en Angleterre. Il est évident que ce déplacement aurait de grossses conséquences, la navigation, les courtiers y perdraient beaucoup, le port du Havre également. Les renseignements que nous avons pu avoir sur e point très spécial, viennent bien mettre en lumière l'enchevêtrement des mesures protectionnistes de cette sorte. Il existe, paraît-il, sur la place du Havre, en particulier, 125 000 sacs de cacao, dont 115 000 appartiennent à des chocolatiers; il en est du reste dernièrement arrivé environ 50 000 sacs à Marseille et à Bordeaux. Mais les arrivages de cacao, depuis quelque temps, se sont surtout faits par la voie de Liverpool et de Londres, comme conséquence de la difficulté que l'on a à trouver des bateaux pour transporter le cacao, comme suite de la cherté du fret sur les ports français.

Que l'on se rappelle immédiatement les sommes formidables que nous avons dépensées en mesures protectionnistes, en primes à la navigation et à l'armement, pour avoir une puissante marine marchande, à laquelle on entendait réserver le plus possible des transports à destination de la France, afin d'assurer encore son développement. Actuellement, il n'y a plus guère que deux compagnies de navigation, la Compagnie Transatlantique et les Chargeurs Réunis, qui chargent pour nos ports; et ces deux compagnies, jouissant presque d'un monopole de fait, exigent des frets exorbitants, en dépit des primes qu'elles touchent depuis si longtemps. Quand l'interdiction de l'exportation du cacao a été faite pour la France, on venait d'exporter beaucoup de ces fèves en Hollande; un peu plus tard, on avait obtenu, en Angleterre, une mesure analogue. Mais il venait d'arriver 300 000 sacs pour l'Angleterre; elle ne savait plus qu'en faire, et l'interdiction a été levée au bout de quelques jours. Logiquement, l'interdiction devrait être également supprimée en France; mais véritablement la situation des chocolatiers est difficile, par suite même d'une mesure protectionniste, nous visons la surtaxe d'entrepôt. Elle se retourne contre eux et contre le pays. On sait depuis combien d'années notre

président, Yves Guyot, s'élève contre cette surtaxe d'entrepôt, et voici une preuve nouvelle de ses méfaits. Les chocolatiers français, en effet, ne trouveraient point d'inconvénients à ce que l'exportation des fèves de cacao soit libre, si le gouvernement français lui aussi supprimait la surtaxe de 20 francs les 100 kilos que ces chocolatiers doivent payer pour les cacaos qu'ils pourraient se procurer en abondance en les faisant venir d'Angleterre. Et ce qu'il y a de coquet, c'est que la surtaxe d'entrepôt a pour but de protéger notre marine marchande, en assurant à tout le pays des relations maritimes suivies, des tranports maritimes qui ne soient pas trop chers. Les chocolatiers sont obligés de passer sous les fourches caudines des compagnies de navigation qui assurent encore les transports; et, en fait, ils ne peuvent pas recourir aux cacaos qui se trouvent si proches de nous dans les entrepôts anglais.

Il y a là une des mille et une contradictions qui sont à la base du protectionnisme, multipliant et superposant les interventions, les mesures de faveur, au profit de tel ou tel, sans se rendre compte que ces mesures ont toujours des incidences nuisibles pour d'autres. On peut vraiment songer à ce côté de la question, quand on voit le ministre de l'Agriculture insister gravement sur les conditions d'utilisation de la viande frigorifiée; ceci pour « ménager le cheptel français pendant la guerre », comme on dit. La commission est présidée par M. Jules Méline, dont le nom est à jamais attaché aux mesures protectionnistes, qui ont eu pour but et pour résultat, notamment en cette matière de viandes étrangères, d'en interdire à peu près complètement l'entrée sur le territoire français : « Juste retour, Monsieur, des choses d'ici-bas! » Comme nous le disions l'autre jour, à propos d'une discussion devant la Société d'agriculture, comme cela est du reste répété par M. Moussu, dans le *Journal d'agriculture pratique*, « il est profondément regrettable que l'on n'ait pas organisé de services commerciaux de viandes abattues, congelées ou réfrigérées »; l'auteur ajoute de « Madagascar, de l'Afrique occidentale en particulier »; il aurait pu dire, tout simplement, de tous les pays susceptibles de fournir des viandes à bon marché. Il a fallu la guerre pour que M. Méline consente à s'apercevoir que l'on a avantage à ne pas se contenter de son propre fonds, et que les prix montent quand on fait artificiellement la raréfaction sur les marchés.

Aussi bien, dans le *Bulletin* de janvier de la *Société nationale d'Agriculture de France*, on verra M. Moussu insister sur l'importance économique des approvisionnements en viandes conservées, insister sur l'urgence de la construction d'entrepôts frigorifiques pour la conservation des denrées périssables. La solution bien simple est de « laisser faire les marchands », disait un de nos grands ancêtres économiques :

l'industrie et le commerce privés, si on ne les arrêtait pas par des mesures douanières, auraient depuis déjà bien longtemps installé ces entrepôts, créé ce commerce de viandes venant de l'étranger. Il est vrai qu'il tomberait sous les reproches de M. A.-Ch. Girard, parlant devant cette même Société nationale d'Agriculture, et dont les paroles ont été inscrites dans le *Bulletin de la Société*, tout à côté de celles, en sens inverse, de M. Moussu. M. Girard fait observer, avec terreur sans doute, que les viandes frigorifiées viennent surtout de l'étranger, que « personne ne contestera qu'il vaudrait mieux conserver chez nous le plus possible de notre *argent* », plutôt que de l'en faire sortir pour l'achat de viandes d'importation. Le mot est prononcé, c'est toujours une théorie mercantile, le désir de conserver chez soi la monnaie.

Tous les protectionnistes sont obligés d'en arriver à ces contradictions, même quand on fait de la protection d'occasion, comme certains esprits égarés en Grande-Bretagne voudraient le faire à propos de la fameuse société destinée à fabriquer les matières colorantes nationales. Un correspondant de *The Economist* de Londres, à propos de ce projet, fait remarquer que le mouvement protectionniste dans l'Inde n'est ni fort ni moribond, une bonne partie des Indiens réclament des subventions ou des aides de l'Etat à certaines industries, ce qui n'est pas autre chose que du protectionnisme. Mais n'est-ce pas une belle contradiction, que de voir le Bundesrat en Allemagne autorisé à permettre, pendant la guerre du moins, l'entrée en franchise de douane des céréales, pommes de terre, légumes, graisses alimentaires, fromages, œufs, produits de la meunerie, papeterie, lait concentré, huiles minérales, etc... Pour les Allemands comme pour beaucoup d'autres, il a fallu les nécessités urgentes de la guerre, pour que l'on constate que les droits de douane rehaussent le prix des produits.

Si nous nous plaçons au point de vue français, n'est-il pas vraiment déplorable, mais déplorablement caractéristique, alors que l'on essaye de toutes les manières de faire reprendre les affaires, par conséquent, nous le supposons, d'abaisser autant que possible le prix de revient des choses ; de voir qu'au mois d'octobre, on a modifié un décret de septembre 1914, sur la suppression des droits d'entrée sur les sacs neufs en tissus de jute : on a spécifié que seraient seuls admis au bénéfice de l'immunité, les importations effectuées pour les besoins de la défense nationale. Le seul fait de cette exemption, même exceptionnelle, est l'aveu de l'abaissement de prix qu'elle entraîne ; mais on ne veut pas en faire bénéficier l'industrie en général ! On veut faire reprendre le travail, c'est-à-dire la production industrielle : et nous pourrions citer tel de nos adhérents fabriquant de machines, ayant besoin pour cette fabrication de fonte, et auquel certain comp-

toir métallurgique français ne veut pas vendre directement cette fonte, en entendant ne traiter qu'avec les fondeurs, de façon directe, pour pouvoir leur imposer leur volonté. Pendant ce temps, notre collègue, qui veut fournir l'étranger de ses machines, se trouve en concurrence avec des offres menaçantes faites par l'Allemagne à ses clients ; il ne peut pas du reste recourir aux fontes de Grande-Bretagne, parce que le droit de douane est là qui majorerait démesurément le prix des fontes qu'il introduirait de la sorte, en se superposant au fret très élevé qui règne partout.

Bien d'autres contradictions pourraient être relevées, alors que pourtant l'état de guerre entraîne tant de pays à des mesures libérales. Voici par exemple la Chambre de commerce française de Montréal, qui engage les administrations publiques et les particuliers en France à se fournir au Canada de denrées alimentaires ou autres, le Canada devant être certainement plus favorisé que les Etats-Unis dont la neutralité assez indifférente ne peut pas se comparer avec l'alliance dévouée de nos amis canadiens. Nous sommes alliés du Canada ; mais juste assez pour continuer à frapper la plupart des marchandises qu'il peut nous fournir de droits très élevés qui sont une véritable manifestation d'hostilité. Autre contradiction, dans un pays où l'on ne se pique point de logique, nous disons la Confédération australienne. Il y a très peu de temps que cette Confédération australienne a revisé son tarif protectionniste pour le relever encore, cette revision comportant notamment un nouveau droit de 10 p. 100 sur les taxes de blé, ce qui se superpose aux droits sur le blé même. Cela n'empêche que le gouvernement vient de suspendre le droit sur le blé, comme mesure occasionnelle, parce que la récolte est assez faible : ce qui montre une fois de plus que les droits de douane ne rapportent que quand la disette règne, quand le contribuable, le consommateur national souffrent d'une situation bien regrettable. Le gouvernement spécial de la Nouvelle-Galles du Sud a, de son côté, interdit les exportations de blé pour maintenir le prix plus bas, par conséquent aux dépens des cultivateurs au profit desquels le droit protecteur est établi !

Ce serait à n'y rien comprendre, s'il ne s'agissait pas de mesures artificielles prises au petit bonheur, sans logique aucune, sous l'influence de cette illusion que l'on peut faire artificiellement la fortune de chacun sans nuire à personne. La folie règne en maîtresse ; et l'on est tout heureux de voir une société hollandaise portant le nom de *Nederlandsche Anti-oorlog Raad*, en préparant, comme elle le dit, la paix future, réclamer de donner toute son attention à un système de libre-échange par convention internationale.

D. B.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

Janvier 1915

2-3. — **Notification** relative à la contrebande de guerre (page 22).

— **Décret** portant fixation du budget des territoires du sud de l'Algérie pour l'exercice 1915 (page 22).

— **Statistique** des chemins de fer des colonies françaises (2e trimestre 1914) (page 47).

4. — **Statistique** des chemins de fer des colonies françaises (3e trimestre 1914) (page 57).

— **Opérations** de la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de novembre 1914 (page 84).

— **Opérations** des Caisses d'épargne ordinaires du 21 au 31 décembre 1914 (page 84).

6. — **Décret** autorisant la Comédie-Française à modifier le taux du droit des auteurs pendant la durée de la guerre (page 90).

— **Arrêté** relatif à la zone des armées du Nord-Est (page 101).

— **Instruction** relative à l'administration et à la comptabilité des dépôts de prisonniers (page 102).

— **Sucres**. Etat de la production et du mouvement (page 104).

7. — **Décret** étendant à toutes les élections à faire aux colonies l'ajournement prévu par la loi du 23 décembre 1914 (page 113).

— **Décret** appliquant aux colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc les dispositions du décret du 21 décembre 1914, concernant les prohibitions de sortie (page 113).

— **Décret** autorisant le transfert à Paris du siège de la banque de l'Afrique occidentale (page 113).

— **Arrêté** rendant facultative, pour les sociétés d'assurances et les syndicats de garantie contre les accidents du travail, la production des tableaux I à V à annexer au compte rendu de leurs opérations pour l'exercice 1914 (page 114).

— **Arrêté** maintenant pour l'année 1915, les cautionnements des sociétés d'assurances contre les accidents du travail (page 114).

8. — **Décrets** portant : 1° interdiction de la vente en gros et en détail ainsi que de la circulation de l'absinthe et des liqueurs similaires ; 2° réglementation de l'ouverture de nouveaux débits de boissons (page 133). — **Erratum**, 17, page 257).

— **Décret** relatif à la prorogation des délais en matière de loyers (page 134).

— **Décret** autorisant le transfert à Paris du siège social de la banque de l'Indo-Chine (page 135).

— **Avis** concernant la situation au 1er janvier 1915 des navires admis à participer aux primes de la loi du 7 avril 1902 (page 143).

9. — **Arrêté** relatif à la suppression pendant la durée de la guerre, des concours agricoles de l'État (page 150).

— **Avis** aux chargeurs français ayant des intérêts sur les navires ennemis capturés par la flotte britannique (page 155).

— **Avis** relatif à l'importation et à la vente du gibier congelé ou frigorifié (page 156).

10. — **Décret** ajournant les élections des présidents, juges et juges suppléants des tribunaux de commerce d'Algérie (page 159).

— **Décret** ajournant les élections des présidents généraux, présidents et vice-présidents des conseils de prud'hommes (page 160).

— **Décret** prohibant la sortie des lins et chanvres bruts, teillés, en étoupes ou peignés, des lins et chanvres en fils et des graines à ensemencer (page 167).

— **Décret** modifiant le décret du 24 novembre 1914 fixant les conditions à remplir par les fonds départementaux et communaux pour bénéficier des subventions du fonds national de chômage (page 169).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 21 décembre 1914 au 10 janvier 1915 (page 172).

— **Relevé** des capitaux employés en achats de rentes pendant l'année 1914 (page 172).

13. — **Décret** ajournant les élections des membres des chambres d'agriculture d'Algérie (page 192).

— **Circulaire** à MM. les préfets pour l'application des décrets relatifs à la prorogation des délais en matière de loyers (page 192).

— **Décret** approuvant diverses modifications apportées aux budgets annexes des chemins de fer de l'Indo-Chine et de l'emprunt de 90 millions pour l'exercice 1913 (page 198).

— **Décret** approuvant diverses modifications apportées au budget général de l'Indo-Chine pour les exercices 1913 et 1914 (page 198).

14. — **Décret** prorogeant d'une année les pouvoirs de la commission administrative de la bourse du travail de Paris (page 212).

— **Relevé** des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (page 220).

— **Liste** des navires de commerce ennemis ou ayant des cargaisons ennemies, capturés par les flottes alliées ou retenus dans les ports des puissances alliées (page 221).

15. — **Décret** portant fixation des droits à percevoir par les greffiers de justice de paix à l'occasion de l'application des décrets relatifs : 1° à la prorogation des délais en matière de loyers ; 2° à la prorogation des baux des fermiers et métayers mobilisés (page 225).

— **Relevé** semestriel des sociétés étrangères qui ont fait agréer un représentant responsable ou versé un cautionnement (pages 1 à 84) (feuilles 1 à 6, *Edition complète*).

16. — **Décret** réorganisant les sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels agricoles en Afrique occidentale française (page 248).

— **Relevé** de la production et du mouvement des sucres indigènes à l'expiration du mois de décembre 1914 (page 251).

17. — **Tableau** présentant, par département : 1° les quantités de vin enlevées de chez les récoltants et celles imposées au droit de circulation depuis le commencement de la campagne ; 2° les stocks existants chez les marchands en gros à l'expiration du mois de décembre 1914 (page 267).

19. — **Décret** appliquant aux colonies et pays de protectorat français, autres que la Tunisie et le Maroc, le décret du 30 novembre 1914, accordant la franchise postale aux prisonniers de guerre (page 291).

20. — **Décret** rendant exécutoires en Algérie les dispositions du livre Ier du Code du travail et de la prévoyance sociale (page 298).

21. — **Décret** instituant un système de versements à la Caisse nationale de retraites pour la vieillesse en faveur de certains auxiliaires permanents actuellement en fonctions à la Caisse nationale d'épargne (page 310).

— **Décret** fixant les taxes télégraphiques applicables dans les relations avec les îles Canaries (page 310).

— **Situations**, à la date du 1er décembre 1914 et à la date du 31 décembre 1914, du recouvrement des impôts. — **Notes** des directions générales de l'enregistrement, des domaines et du timbre, des douanes et des contributions indirectes (page 337).

— **Avis** relatif à l'échéance des obligations 4 p. 100 des chemins de fer de l'État (page 351).

— **Relevé** de la production et du mouvement des alcools à l'expiration du mois de décembre 1914 (page 352).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires (complémentaires de 1914 et du 11 au 20 janvier 1915) (page 352).

22. — **Décret** autorisant le ministre des Finances à faire des avances à la Chambre de commerce de Nevers, jusqu'à concurrence de 600 000 francs (page 358).

— **Décret** fermant le bureau des douanes de Bordeaux à la réexportation des eaux-de-vie provenant du coupage des alcools en entrepôts de douane et des boissons similaires d'origine étrangère (page 358).

— **Avis** relatif à l'exportation des tissus de laine (page 376).

— **Relevé** présentant, par département, pour l'Algérie, le chiffre total de la production déclarée de vin en 1914 et le stock des récoltes antérieures (page 376).

— **Avis** relatif au payement des coupons 6 et 7 des obligations 4 p. 100 des chemins de fer de l'État (page 376).

— **Prohibitions** de sortie édictées par certaines puissances étrangères (page 376).

23. — **Décret** proclamant les brevets d'invention et les certificats d'addition délivrés pendant le troisième trimestre de l'année 1914 (page 385).

— **Décret** modifiant le décret du 16 novembre 1908, instituant un comité de législation commerciale auprès du ministère du Commerce et de l'Industrie (page 386).

— **Bilan** comparatif de la Caisse nationale d'épargne au 31 juillet et au 31 août 1914 (page 392).

24. — **Décret** portant création de timbres mobiles de quittance (page 397).

26. — **Situation**, à la date du 31 juillet 1914, du recouvrement des contributions, droits, produits et revenus dont la perception est autorisée par la loi du 15 juillet 1914 (page 435).

— **Avis** relatif à la constitution d'une commission chargée de rechercher les meilleurs moyens d'assurer la participation plus active de la colonie de Madagascar au ravitaillement, en viande de boucherie, de la population civile (page 440).

27. — **Décret** modifiant les articles 4, 24 et 28 du décret du 12 avril 1914, relatif à l'application de la loi du 4 décembre 1913, organisant le crédit maritime mutuel (page 453).

28. — **Décret** prorogeant d'une année le décret du 29 décembre 1909, relatif à l'expropriation des terrains nécessaires à l'agrandissement des installations affectées au service des primeurs à la gare de Moissac (ligne de Bordeaux à Cette) (page 460).

— **Circulaire** relative à la fixation du prix de la journée d'alimentation du premier trimestre 1915 dans les hôpitaux maritimes (page 467). — **Errata** (29, page 482).

— **Décret** portant : 1° réduction des taxes d'affranchissement des colis postaux expédiés de Madagascar et dépendances à destination de la Corse, de l'Algérie, des agences maritimes françaises au Maroc et à Tripoli; 2° création du colis postal de la coupure de 1 kilogramme dans les relations de Madagascar et dépendances avec la France, la Corse, l'Algérie, les

agences maritimes françaises au Maroc et à Tripoli, et les bureaux français établis à l'étranger (page 467).

— **Avis** relatif aux exemptions d'impôts motivées par l'état de guerre (page 471).

— **Tableau** présentant : 1° les renseignements relatifs à la production des sucres dans les fabriques à la date du 15 janvier 1915 ; 2° la production et le mouvement des glucoses pendant les quatre mois écoulés de la campagne 1914-1915 (page 472).

— **Relevé** des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (page 473).

29. — **Décret** homologuant une décision des délégations financières algériennes relatives à la taxe à percevoir pour la vérification des appareils à vapeur et des récipients à gaz comprimés ou liquéfiés (page 475).

— **Décret** relatif à la fixation des poids normaux servant à l'application de l'impôt sur les tabacs en Algérie (page 476).

30. — **Arrêté** portant répartition de subventions aux œuvres d'assistance aux aveugles par le travail et de prévention de la cécité (page 492).

— **Opérations** de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse du 1er au 30 septembre 1914 (page 513).

31. — **Opérations** de la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de décembre 1914 (page 530).

— **Opérations** des Caisses d'épargne ordinaires du 21 au 31 janvier 1915 (page 530).

Février 1915

1. — **Décret** modifiant les décrets des 25 juin 1906 et 1er avril 1908, en ce qui concerne le dépôt à effectuer en 1915 par les sociétés étrangères d'assurances sur la vie et de capitalisation (page 542).

2. — **Décret** modifiant les règles de mandatement et de payement des réquisitions effectuées dans les communes où le fonctionnement des services administratifs est suspendu (page 547).

3. — **Décret** rendant applicable à l'Algérie la loi du 12 juillet 1909 sur la constitution d'un bien de famille insaisissable (page 561).

— **Avis** concernant les permissions aux territoriaux pour les semailles et les travaux de printemps (page 574).

4. — **Décret** autorisant la Chambre de commerce de Honfleur à prélever une taxe de 3 centimes en vue de l'établissement d'un service de police et de sauvetage dans le port de Trouville-Deauville et de son fonctionnement (page 579).

— **Arrêté** relatif à l'établissement d'un régime d'assurances pour le transport des marchandises (page 583).

— **Avis** aux nationaux français ayant des intérêts dans les cargaisons

saisies à bord des navires français par les autorités britanniques (page 858). — **Erratum** (7, page 643).

5. — **Décret** portant règlement d'administration publique relatif à la constatation et à l'évaluation des dommages résultant de la guerre (page 592). — **Erratum** (11, page 708).

— **Décret** prohibant la sortie de divers produits (page 594). — **Erratum** (11, page 708).

6. — **Décret** homologuant une décision des délégations financières algériennes relative à la taxe de visite à percevoir à leur entrée en Algérie sur les viandes salées de porc originaires des États-Unis d'Amérique (page 607).

— **Arrêté** portant de 4 à 50 p. 100 la réduction des droits de péage perçus au port de Honfleur en faveur des lignes régulières de navigation (page 608).

— **Circulaire** relative aux congés accordés à des hommes des dépôts territoriaux pour les semailles de printemps (page 608).

— **Circulaire** relative à l'accélération du battage des blés (page 609).

— **Avis** relatif à la situation au 1er février 1915 des navires admis à participer aux primes de la loi du 7 avril 1902 (page 618).

7. — **Loi** maintenant pour 1915, dans certains départements, la liste du jury criminel dressée pour 1914 (page 620).

— **Loi** autorisant, en cas d'interruption des communications, la modification temporaire : 1° du ressort territorial et du siège des cours et tribunaux; 2° des conditions de lieu exigées pour l'accomplissement de certains actes en matière civile ou commerciale (page 620). — **Erratum** (8, page 651).

— **Décret** autorisant la Chambre de commerce d'Oran à emprunter à la banque d'Algérie une somme de 5 millions de francs en vue de procéder à l'achat de céréales destinées au ravitaillement du département d'Oran pendant la durée des hostilités (page 621). — **Erratum** (8, page 651).

— **Décret** fixant les taxes d'affranchissement des colis postaux à destination : 1° de la Bulgarie et de la Roumanie, acheminés : *a*) par la voie directe des paquebots français (Marseille-Dédéagatch), *b*) par la voie d'Italie et des paquebots italiens (Brindisi-Dédéagatch; 2° de la Serbie acheminés : *a*) par la voie des paquebots français (Marseille-Salonique) et de la Grèce ; *b*) par la voie d'Italie (Brindisi-Salonique) et de la Grèce (page 621).

— **Circulaire** relative à l'institution, dans les départements, de commissions mixtes chargées d'étudier les questions relatives au maintien du travail national (page 638).

— **Avis** relatif aux prohibitions de sortie édictées par certaines puissances étrangères (page 643).

— **Situation** mensuelle de la Caisse nationale d'épargne au 30 septembre 1914 (page 616).

9. **Décret** modifiant un article du cahier des charges annexé au décret du 8 septembre 1911, relatif à l'outillage public concédé à la Chambre de commerce pour le port de Nantes (page 668).

— **Circulaire** relative à la date de départ du droit à l'allocation de la demi-solde instituée par décret en faveur des femmes et des descendants mineurs des militaires décédés (page 673).

— **Décret** portant approbation des budgets de l'Afrique occidentale française pour l'exercice 1915 (page 674).

— **Arrêté** fixant le taux des subventions à allouer aux caisses de secours contre le chômage involontaire pour les indemnités versées au cours du premier semestre 1914 (page 675).

— **Arrêté** fixant le taux des subventions à allouer aux bureaux municipaux de placement gratuit pour leurs opérations au cours du premier semestre de l'année 1914 (page 675).

— **Cour des comptes**. — Audience solennelle du 5 février 1915 (page 684).

— **État** des stocks de sucres au 31 janvier 1915 (page 685).

10. — **Décret** portant création de types de timbres à l'extraordinaire (page 692).

— **Décret** autorisant le ministre des Finances à faire à la Chambre de commerce de Lorient des avances ayant pour objet de faciliter l'achat, l'importation et la répartition des blés, farines et autres denrées nécessaires à l'alimentation publique du département du Morbihan pendant la durée des hostilités (page 693).

— **Décret** autorisant le ministre des Finances à faire à la Chambre de commerce de Saint-Quentin des avances ayant pour objet de faciliter l'achat, l'importation et la répartition des blés, farines et autres denrées nécessaires à l'alimentation publique du département de l'Aisne pendant la durée des hostilités (page 693).

— **Décret** autorisant le ministre des Finances à faire à la Chambre de commerce de Toulouse des avances ayant pour objet de faciliter l'achat, l'importation et la répartition des blés, farines et autres denrées nécessaires à l'alimentation publique du département de la Haute-Garonne pendant la durée des hostilités (page 693).

— **Décret** relatif aux délais de péremption en matière de mandats-poste (page 693). — **Erratum** (12, page 723).

— **Décret** fixant l'organisation nouvelle du service d'inspection phytopathologique étendu à la production agricole (page 694).

11. — **Décret** portant délimitation du rivage de la mer (littoral de Saint-Raphaël) (page 715).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires avec la Caisse des dépôts et consignations du 1er au 10 février 1915 (page 719).

12. — **Notification**, par le gouvernement britannique, de l'accession de la république de Guatemala, de la république de Panama et de la république de Colombie à la convention radiotélégraphique, signée à Londres, le 5 juillet 1912, et dépôt des ratifications de la Grèce, du Maroc et du Brésil (page 721).

— **Décret** modifiant le décret du 7 mars 1914, portant prohibition pendant le deuxième semestre de chaque année de l'exportation hors du territoire de l'Algérie et de l'abatage sur le même territoire des femelles de race ovine âgées de moins de cinq ans (page 721).

— **Situation**, à la date du 31 janvier 1915, du recouvrement des contributions, droits, produits et revenus dont la perception est autorisée par la loi du 26 décembre 1914 et situation, à la même date, du recouvrement des impôts. — Notes des directions générales de l'enregistrement, des domaines et du timbre, des douanes et des contributions indirectes (page 735).

— **Relevé** des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (page 740).

13. — **Loi** élevant à 3 500 millions de francs la limite d'émission des bons du Trésor (page 743).

— **Loi** autorisant l'émission d'obligations à court terme (page 743).

— **Arrêté** portant dérogation aux prohibitions de sortie (page 743).

— **Avis** aux importateurs de plants de vigne en Algérie (page 758).

14. — **Décret** et **arrêté** relatifs à l'émission d'obligations de la défense nationale (page 763). — **Errata** (18, page 824; 23, page 931).

— **Arrêtés** relatifs au tirage au sort de deux séries du fonds 3 p. 100 amortissable à rembourser le 16 avril 1915 (page 768).

— **Avis** aux souscripteurs de l'emprunt en rentes 3 1/2 p. 100 amortissables (page 775).

— **Tableau** présentant, par département : 1° les quantités de vins enlevées de chez les récoltants et celles imposées au droit de circulation depuis le commencement de la campagne; 2° les stocks existant chez les marchands en gros à l'expiration du mois de janvier 1915 (page 776).

15. — **Avis** relatif à la remise des sommes représentant le montant du coupon n° 55 de la dette diplomatique vénézuélienne (page 786).

— **Relevé** de la production et du mouvement des sucres indigènes à l'expiration du mois de janvier 1915 (page 786).

16. — **Loi** prorogeant jusqu'au 31 décembre 1915 le délai d'exécution des travaux de vicinalité compris dans les programmes de 1912 (page 791).

— **Décret** relatif à la prorogation des délais en matière de loyers (page 792).

— **Prohibitions de sortie**. — Nomenclature des produits et objets dont

l'exportation et la réexportation sont actuellement prohibées (page 807). — **Errata** (17, page 820).

17. — **Décret** portant réduction des droits d'entrée sur les papiers destinés à l'impression des journaux et sur les pâtes de cellulose (page 812).

18. — **Décret** relatif à l'achat des tabacs exotiques en feuilles (page 823).

— **Décret** autorisant la levée des inscrits maritimes âgés de moins de vingt ans (page 836).

— **Circulaire.** — Prêts de main-d'œuvre militaire. — Allocations à attribuer au personnel et mode de remboursement (page 836).

— **Prohibitions de sortie.** — Nomenclature des produits et objets dont l'exportation et la réexportation sont actuellement prohibées (page 840).

19. — **Décret** accordant la franchise des droits d'octroi, au moyen de l'entrepôt, aux matériaux et aux combustibles destinés à certains travaux publics (page 848).

— **Arrêté** fixant, pour l'exercice 1914, le taux de la prime accordée aux cultivateurs de lin et de chanvre par la loi du 9 avril 1910 (page 848).

20. — **Arrêté** modifiant l'arrêté du 13 janvier 1915, fixant les quotités des coupures des obligations de la défense nationale (page 864).

— **Décret** abrogeant le décret du 14 novembre 1914 relatif à l'importation en France des langoustes vertes dites « royales » (page 868).

— **Prohibition de sortie.** — Nomenclature des produits et objets dont l'exportation et la réexportation sont actuellement prohibées (page 873).

— **Prohibitions** de sortie édictées par certaines puissances étrangères (suite) (page 874).

21. — **Décret** déterminant en Algérie les heures des visites et vérifications chez les redevables en matière de contributions diverses (page 884).

— **Décret** portant création de quatre nouveaux types pour le timbrage à l'extraordinaire des titres d'actions et d'obligations des sociétés, compagnies et autres collectivités françaises (page 885).

— **Arrêté** autorisant le dépôt au Trésor des obligations de la défense nationale contre remise de certificats de dépôts nominatifs (page 885).

— **Prohibition de sortie.** — Nomenclature des produits et objets dont l'exportation et la réexportation sont actuellement prohibées (page 903).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires avec la caisse des dépôts et consignations du 11 au 20 février 1915 (page 905).

22. — **Circulaire** relative à l'exemption de tous droits, en cas d'indigence, pour les réunions et délibérations des conseils de famille des orphelins mineurs des militaires et marins tués à l'ennemi ou morts de leurs blessures (page 916).

— **Note** relative à la remise au président de la République du rapport de la commission de contrôle de la circulation monétaire pour l'exercice 1914 (page 926).

— **Tableau** de la production et du mouvement des alcools depuis le

commencement de la campagne 1914-1915 jusqu'à la fin du mois de janvier 1915 (page 930).

23. — **Arrêté** concernant les subventions à accorder aux sociétés de secours mutuels qui, par suite de l'état de guerre, n'ont pu effectuer leurs versements de retraites avant le 31 décembre 1914 (page 949).

24. — **Décret** fixant les taxes à appliquer aux échanges téléphoniques (conversations et avis d'appel) entre l'Algérie et la Tunisie (page 964).

— **Décret** modifiant le décret du 3 février 1910, en ce qui concerne la gestion du fonds de crédit maritime mutuel (page 974).

— **Prohibition de sortie.** — Nomenclature des produits et objets dont l'exportation et la réexportation sont actuellement prohibées (page 979).

25. — **Arrêté** instituant une commission chargée de répartir les fonds versés à titre de secours aux populations atteintes par les événements de guerre et rattachés au budget du ministère de l'intérieur par voie de fonds de concours (page 987).

— **Décret** portant organisation des cadres et fixation des traitements et conditions de recrutement du personnel du service d'inspection de la répression des fraudes (page 989).

— **Décret** substituant au titre de la société nationale d'agriculture de France celui d'académie d'agriculture de France, suivi d'un *décret* modifiant l'organisation de cette société (page 990).

— **Décret** relatif aux prorogations de délais pour les contrats d'assurance, de capitalisation et d'épargne (page 1000).

— **Décret** prorogeant les délais prévus par les articles 8 et 9 de la loi du 25 février 1914, portant création de la caisse autonome des ouvriers mineurs (page 1001).

26. — **Décret** relatif au taux de la taxe de fabrication pour l'année 1916 (page 1011).

— **Décret** relatif à la prorogation des échéances et au retrait des dépôts-espèces (page 1012).

— **Arrêté** relatif aux prohibitions de sortie (page 1018).

27. — **Relevé** des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (page 1040).

28. — **Circulaire** concernant l'application des lois des 12 avril 1906 et 10 avril 1908 au règlement des successions de militaires tués à l'ennemi (page 1051).

— **Décret** érigeant la commune de Cannes (Alpes-Maritimes) en station climatique (page 1052).

— **Décret** instituant un régime de retraite pour les gérantes de cabine téléphonique (page 1053).

— **Décret** portant approbation d'ouverture de crédits supplémentaires au budget local des établissements Saint-Pierre et Miquelon (exercice 1914) (page 1058).

— **Relevé** présentant : 1° les renseignements relatifs à la production des sucres dans les fabriques à la date du 15 février 1915 ; 2° la production et le mouvement des glucoses pendant les cinq mois écoulés de la campagne 1914-1915 (page 1067).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 21 au 28 février 1915 (page 1068).

RAPPORTS

— **Rapport** de la commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens (8, page 117).

— **Rapport** relatif aux frais d'émission des rentes 3 1/2 p. 100 amortissables créées par la loi du 20 juin 1914 (8, page 136).

— **Rapport** sur la situation générale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances pendant l'année 1912 (pages 85 à 124) (17, feuilles 7 à 9, *édition complète*).

— **Rapport** sur le fonctionnement de la commission centrale d'assistance aux vieillards, aux infirmes, aux incurables et aux familles nombreuses pendant l'année 1914 (25, page 416).

— **Rapport** du comité supérieur de la Caisse des offrandes nationales sur les opérations de l'année 1913 (26, page 433).

Rapport sur la statistique des pêches maritimes, de la mytiliculture et de l'ostréiculture pour l'année 1912 (8, page 663).

Rapport adressé par le ministre de l'Agriculture au président de la République sur le fonctionnement des caisses de crédit agricole mutuel et les résultats obtenus en 1913 (22, feuilles 10 et 11, *édition complète*, pages 125 à 146).

Rapport annuel sur la situation générale de la colonie de la Martinique pendant l'année 1913 (23, feuilles 12 à 14, *édition complète*, pages 147 à 190).

FAITS ÉCONOMIQUES, STATISTIQUES ET FINANCIERS

BONS ET OBLIGATIONS DE LA DÉFENSE NATIONALE. — LE MONTANT DES SOUSCRIPTIONS.

Le rapport de M. Métin, au nom de la commission du budget, sur le projet tendant à élever à 4 milliards et demi la limite d'émission des bons de la défense nationale, met en évidence le succès de cet appel aux souscriptions privées, fait par la France en pleine guerre.

Au 5 mars, le montant des bons de la défense nationale souscrits en France, déduction faite des remboursements et renouvellements, atteignait 3 003 187 800 francs.

Il faut y ajouter : 142 579 800 francs de bons ordinaires en circulation, 302 640 000 francs de bons placés en Angleterre, et 51 800 000 francs de bons placés aux États-Unis.

Le total général des bons placés, au 5 mars, était donc de 3684820800 fr.

Les bons du Trésor transformés en obligations de la défense nationale émises depuis le 25 février, atteignaient, le 28 février, 53 millions et demi. La conversion des bons en obligations n'est pas considérable et la souscription aux bons, de plus en plus recherchés par les petits épargnants, ne se ralentit pas : du 23 février au 5 mars, la seule Caisse centrale du Trésor en a placé pour 113 047 200 francs.

NÉCROLOGIE

M. MICHEL ARBOUX

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Michel Arboux, fils de M. Jules Arboux, secrétaire général de la *Ligue de la prévoyance et de la mutualité*.

M. Michel Arboux, né en 1889, avait publié, comme thèse de doctorat, une remarquable étude sur les *Valeurs mobilières étrangères* dont le *Journal des Économistes* a rendu compte. Il avait fait d'autres travaux importants se rapportant à diverses questions économiques et sociales. Sous-lieutenant de réserve, il a été tué d'une balle au cœur, le 25 septembre au Pont-du-Godet, au nord de Reims, dans un combat de nuit.

M. RAYMOND BOVERAT

La Société d'Économie politique continue d'être cruellement éprouvée. M. Maurice Boverat, son ancien censeur, a perdu son fils, tué à l'ennemi, M. Raymond Boverat.

M. Raymond Boverat était docteur en droit, diplômé de l'École des sciences politiques. Il avait commencé par être avocat à la cour d'appel, puis avait succédé à son père comme courtier assermenté près la Bourse de commerce.

M. Raymond Boverat avait pris un sujet de thèse très intéressant dont il a fait un volume remarquable : *le Socialisme municipal en Angleterre et ses résultats financiers*. Publié en 1907, il a été suivi d'une seconde édition. Son livre, rempli de documents bien présentés et bien étudiés, montre toutes les illusions qu'a données le socialisme municipal, et met en regard les promesses et les réalités. C'est une enquête étudiée qui devrait se trouver dans toutes les bibliothèques des conseils municipaux; elle les empêcherait de tenter des expériences onéreuses pour les contribuables et corruptrices sous tous les rapports.

Ce livre montrait tout le sérieux des études de M. Raymond Boverat, en même temps que l'indépendance d'esprit dont il avait hérité de son grand-père, Ernest Brelay, et de son père.

Les pertes de capital intellectuel ne peuvent pas être chiffrées; mais le pays qui les subit en ressent profondément le contre-coup.

M. ANDRÉ-HENRI PIERSON

M. André-Henri Pierson, aspirant au ...e d'infanterie, a été tué d'un éclat d'obus à l'attaque de Vauquois, le 28 février. Il était fils de notre ami et collaborateur M. Johannès Pierson, ingénieur constructeur, ancien consul général de la République sud-africaine, membre de la Société d'Économie politique, et de Mme J. Pierson-Beetz.

M. André-Henri Pierson était né de parents hollandais, établis depuis trente-huit ans en France; il avait opté pour la nationalité française. Le second fils de M. Pierson a également opté pour la nationalité française et fait partie de la classe 1916.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Séance du 5 mars 1915

Assemblée générale annuelle.
Ouvrages présentés.
Le Cinquantenaire de M. Émile Worms.
Ordre du jour : les Finances helléniques pendant et depuis les guerres balkaniques.

La Société d'économie politique a tenu son assemblée générale annuelle avant la séance mensuelle. M. **Yves Guyot** présidait. Il a dit la mort héroïque de M. Pierre Leroy-Beaulieu et annoncé que le bureau adresserait à son président, M. Paul Leroy-Beaulieu, l'expression de sa sympathie. M. Boverat, qui a demandé à ce que son mandat de censeur ne soit pas renouvelé, vient d'être, lui aussi, cruellement éprouvé, son fils Raymond est mort sur le champ de bataille.

Après avoir entendu et approuvé les rapports du secrétaire perpétuel, du questeur-trésorier et de l'un des censeurs, M. Varagnac, l'assemblée décide d'adresser à M. Boverat l'expression de ses regrets pour la décision qu'il a cru devoir prendre et de ses sympathies pour le deuil qui le frappe.

M. Emmanuel Vidal est élu censeur, en remplacement de M. Boverat, et M. Varagnac réélu.

Avant de clore la séance, M. Yves Guyot dit que la société continuera à s'attacher aux graves problèmes de l'heure présente et qu'il semble d'ailleurs que les événements actuels auront beaucoup fait pour le succès des principes qu'elle défend.

A la séance ordinaire, qui a suivi l'assemblée générale, M. **Yves Guyot** a souhaité la bienvenue aux invités de la société : M. le comte d'Ormesson, ambassadeur, ancien ministre à Athènes ; M. Sicilianos, chargé d'affaires de la légation de Grèce ; M. Lefeuvre Méaulle, consul général, attaché commercial en Orient ; M. Triantaphyllidès, avocat à la cour d'appel de Paris.

M. **Yves Guyot** fait part ensuite des deuils nouveaux qui ont frappé la société : parmi nos collègues M. Pierre Leroy-Beaulieu, M. Henry Vergé, M. Garnier, fils de celui qui mit en valeur les gisements de nickel de Calédonie ; le fils d'un de nos collègues les plus aimés, M. Raymond Boverat, économiste de bonne souche lui-même.

Le président remet alors à M. Émile Worms la médaille que la société offre à ceux de ses membres qui comptent cinquante ans de présence à la société. M. Yves Guyot rappelle que cette médaille des cinquante ans a déjà été accordée à : MM. de Molinari, Cl. Juglar, de Cocquiel, F. Passy, Levasseur, Charles Lavollée, et il cite les travaux de M. Worms sur l'histoire économique et commerciale de l'Allemagne et notamment l'histoire du Zollverein.

M. **Émile Worms** remercie en termes émus M. Yves Guyot et dit que s'il a une justice à se rendre, c'est celle d'avoir été toujours un homme de liberté, un adhérent fidèle de la foi qui anime tous les membres de la société.

M. **Daniel Bellet**, secrétaire perpétuel, signale, parmi les ouvrages reçus, *le Dégrèvement de la terre et ses conséquences*, par Arthur Girault et annonce que le prix Mercet a été, en raison des circonstances, reporté à la fin de 1916.

La parole est donnée à M. Andréadès.

LES FINANCES HELLÉNIQUES PENDANT ET DEPUIS LES GUERRES BALKANIQUES.

M. **Andréadès** divise sa communication en deux parties.

Dans la première, il parle des finances de guerre grecques, dans la seconde de celles de 1914 et 1915.

Les dépenses immédiates des deux guerres de 1912-1913 furent de 412 millions, soit :

Armée	392 115 000
Marine	87 370 000
Entretien de 80 000 prisonniers	25 000 000
Entretien des réfugiés chrétiens et musulmans	7 000 000
Total	411 485 000

Il s'agit là, bien entendu, des seules dépenses immédiates, les pensions aux familles des morts et aux invalides, la réfection du matériel, les indemnités aux victimes des atrocités bulgares, albanaises ou turques représentaient 240 autres millions.

Comment fit-on face à ces dépenses immédiates ?

1° En différant le payement de certaines créances. Le moyen s'emploie dans toutes les guerres, en Grèce, on l'appliqua surtout à cer-

taines commandes militaires faites à l'étranger (50 millions) et aux frais de transports effectués principalement par la marine marchande grecque, mais pas aux réquisitions d'animaux, car on ne voulut pas charger la classe agricole ;

2° Grâce aux réserves du Trésor ; on avait eu la sagesse de ne toucher, ni aux excédents budgétaires (20 millions), ni aux 13 millions, reliquat d'un emprunt remontant à plus de deux ans ;

3° Grâce à une série d'emprunts à courte échéance, conclus par l'intermédiaire de la Banque nationale de Grèce et de son gouverneur, M. Jean Valaority, à la mémoire duquel M. Andréadès rend un hommage ému.

Indépendamment de toutes ces mesures, il faut tenir compte de la robustesse économique dont le pays fit preuve. Sauf le timbre directement affecté par le moratorium, les recettes publiques ne baissèrent pas, malgré qu'on continuât à être au cours forcé, et qu'on dût faire d'énormes remises à l'étranger, le change resta au pair. Les dépôts dans les banques augmentèrent, ainsi que l'encaisse métallique de la Banque nationale, et les recettes des chemins de fer. Ces phénomènes s'expliquent par le fait que l'agriculture, grâce à l'esprit de coopération ne souffrit pas de la guerre, que plusieurs dizaines de mille Grecs, y compris 57 000 émigrants d'Amérique revinrent au bercail, que les dons affluèrent de toutes parts (M. Taharof, à lui seul, donna 1 million) mais leur explication doit, par-dessus tout, être cherchée dans l'élément psychologique : l'esprit de patriotisme.

Cependant, pour liquider la guerre et mettre en exploitation les nouvelles provinces, il fallait un emprunt de 500 millions. La première tranche de cet emprunt, magnifiquement garanti, émise au printemps dernier, à Paris, fut couverte quinze fois. Ici, M. Andréadès rend hommage à la France, qui, par l'emprunt de 1910, a permis à la Grèce de faire la guerre et par celui de 1914, de la liquider. En témoignage de reconnaissance, elle a fait presque toutes ses commandes de guerre en France, ce qui a même provoqué de nombreuses récriminations des industries étrangères.

M. Andréadès passe ensuite à la seconde partie de sa conférence : « les finances grecques depuis la guerre ». Il montre d'abord comment l'année 1914, apporte diverses surprises désagréables, qui eurent leur contre-coup sur les finances. Ce sont :

1° L'achat de cuirasssés en Amérique, pour répondre à l'achat, par la Turquie du dreadnought *Rio-Janeiro*.

2° L'arrivée de près de 300 000 réfugiés d'Asie Mineure et de Thrace, victimes des persécutions turques.

3° Les menaces bulgares contre la Serbie, déjà attaquée par l'Autriche, d'où nécessité, pour la Grèce, de mobiliser la moitié de son

armée, mesure qui, contenant les Bulgares, permit aux Serbes de battre les Autrichiens, mais exposa le Trésor hellénique à des charges très lourdes.

La Grèce devra faire face, par l'emprunt, à 381 millions de dépenses extraordinaires. M. Andréadès n'a aucun doute que cet emprunt ne puisse être facilement conclu, car les garanties assurées à l'emprunt de 1914, dont seule la première moitié (250 millions) a été émise sont plus que suffisantes pour le couvrir; de plus les conditions d'émission assurant un taux de 5,85 restent fort tentantes.

Mais une question d'un intérêt plus général se pose:

Quel sera l'avenir des finances grecques?

M. Andréadès donne une analyse détaillée des discours tout récents, de M. Venizelos et de M. Gounaris, la personnalité parlementaire grecque la plus compétente en matière financière. Il montre par quels calculs M. Venizelos est assuré que, *sans augmentation d'impôts*, les recettes de la Grèce se monteront, vers la fin de 1918, à 300 millions. M. Andréadès estime que ces calculs sont justes pour ce qui est de l'ancien royaume. D'abord, la guerre européenne actuelle n'a apporté qu'une petite pertubation aisément compensée par les bénéfices énormes (100 millions nets) que réalise la marine marchande grecque, par suite de l'augmentation des frets. Il suffit d'ailleurs, de lire le rapport soumis, il y a huit jours par M. Zaïmis, aux actionnaires de la Banque nationale, pour constater combien la situation du marché athénien est brillante.

Pour ce qui est des nouvelles provinces, elles sont plus près du foyer de l'incendie, mais leurs revenus n'en croîtront pas moins très rapidement: 1° à cause de l'ordre idéal (les cours d'assises chôment), qui a succédé à l'anarchie turque; 2° à cause des travaux publics (raccordement d'Athènes, port franc de Salonique), qui, malgré tout, seront effectués; 3° à cause de l'augmentation considérable de la population, résultat de l'afflux de réfugiés de Turquie et de Bulgarie; 4° parce que, à l'ancien régime de monopole du tabac, a succédé un régime de liberté qui développera singulièrement la culture du tabac et la manufacture de cigarettes. On calcule que bientôt l'État grec livrera des tabacs macédoniens de 20 à 30 millions.

La conclusion de M. Andréadès est qu'on a toutes les raisons de croire en l'avenir des finances de la Grèce [1].

M. l'ambassadeur d'Ormesson, invité de la société, rappelle qu'il est arrivé en Grèce au lendemain de la guerre de 1898. A ce

---

1. Le *Journal des Economistes* publiera dans son prochain numéro une *étude complète sur les finances grecques*.

moment là, l'armée grecque était loin d'être ce qu'elle est devenue. Elle avait à peine soixante-dix mille hommes. Quoique les Grecs se fussent vaillamment battus, ils avaient succombé. La Grèce a, depuis lors, reconstitué son armée de la façon brillante que l'on sait. De toutes parts, du reste, elle a fait des progrès et M. d'Ormesson indique que l'émigration qui avait provoqué de l'inquiétude dans le pays, s'est trouvée être une chose excellente. Tous les Grecs émigrés sont revenus quand la patrie a eu besoin d'eux ou ils lui ont envoyé d'importants subsides. Les Grecs sont répandus dans le monde entier et certains d'entre eux ont fait de très belles affaires, mais jamais ils n'oublient leur patrie. En huit ans, M. d'Ormesson a vu donner plus de 100 millions de francs à des souscriptions pour de bonnes œuvres par des Grecs du dehors. Il termine en disant qu'il n'y a pas de pays plus reconnaissant de ce qui a été fait pour lui, aussi la France est-elle au premier rang de ses sympathies.

M. **d'Eichthal** dit que c'est avec émotion, qu'il a entendu MM. Andréadès et d'Ormesson rappeler les progrès de la Grèce. Il est peut-être, en effet, des auditeurs présents, celui qui a les plus anciennes relations de famille avec ce pays. Son père a été de ceux qui, en 1834, ont travaillé comme collaborateurs de Coletti à apporter à la Grèce les premières améliorations sous forme de travaux publics et de colonisation. M. d'Eichthal a eu l'occasion de publier naguère des lettres de Gustave d'Eichthal qui donnaient des détails curieux sur cette œuvre et qui dépeignaient l'état encore bien misérable de la Grèce d'alors. Aussi quand on constate, comme l'ont fait les précédents orateurs, le merveilleux essor du peuple grec, il se reporte à ces souvenirs qui lui sont chers, et il se réjouit de l'idée, qu'après avoir été si longtemps nos amis, les Grecs seront peut-être dans quelques jours nos alliés.

M. **Edouard Payen** se borne à citer l'opinion d'un homme dont ses auditeurs ne récuseront pas l'autorité. Montesquieu, dans ses *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, a dit, en parlant des Turcs, qu'ils étaient « les hommes du monde les plus propres à posséder inutilement un grand empire. » Les Turcs n'ont pas fait mentir l'opinion de Montesquieu et ce qu'ont dit M. Andréadès, M. l'ambassadeur d'Ormesson et M. d'Eichthal permet d'augurer ce que le monde gagnera à la restriction de cet empire.

M. **Muller** félicite M. Andréadès de sa maîtrise de la langue française.

M. **Yves Guyot** remercie M. Andréadès de sa communication si claire, si nourrie et d'un si exceptionnel agrément. Le président ter-

mine en faisant un rapprochement entre l'esprit français et l'esprit grec antique et félicite M. Andréadès de continuer si dignement cette incomparable tradition.

La séance est levée à dix heures. E. R.

P. S. — M. **Raffalovich** qui n'a pu assister à la séance a adressé au président une lettre dont nous détachons ce qui suit :

« Les circonstances de la vie m'ont mis directement deux fois en rapport avec la Grèce et ses finances. En 1898, au lendemain de la défaite des armées grecques par les Turcs, il s'agit d'arrêter le vainqueur en lui garantissant par le crédit des trois puissances protectrices de la Grèce, la rançon d'une centaine de millions de francs et de jeter les assises d'une organisation financière, assurant aux créanciers de la Grèce un maximum de sécurité. Ce fut l'œuvre des trois négociateurs techniques de l'emprunt garanti 2 1/2 p. 100, Sir Fitzgerald Law, Dubois de l'Estang, notre regretté collègue et de moi. Cet emprunt amortissable en quarante-neuf ans, garanti par les trois puissances, fut émis à 100 1/2 pour un 2 1/2 p. 100. Il s'écoulera de longues années, avant que semblables taux et semblable cours d'émission puissent être obtenus sur le marché.

« Si pénible qu'ait été pour le patriotisme grec, l'institution du contrôle international de la dette, elle a cependant contribué à l'assainissement des finances helléniques. L'activité maintenue, les bénéfices du transport, les remises des émigrants helléniques, une sagesse relative dans la gestion budgétaire ont contribué à la grande amélioration du change hellénique.

« La seconde occasion pour moi de m'occuper des affaires helléniques dans leurs relations avec les finances internationales, ce fut la réunion, à Paris, d'une commission financière des affaires balkaniques, au lendemain des victoires remportées par les peuples chrétiens sur les Turcs, au lendemain de la libération d'une portion considérable de territoires, et à la veille de la guerre fratricide, provoquée par les Bulgares.

« Cette conférence internationale avait pour programme de sauvegarder les droits des capitalistes appartenant à des États neutres, qui se trouvaient représentés par des créances de toute nature sur l'État ottoman et que l'on redoutait de voir atteints par l'émancipation de certaines parties du territoire turc.

« D'autre part, les États balkaniques : serbe, bulgare, monténégrin et les Grecs, avaient à faire valoir des revendications très fondées contre la Turquie pour des dommages infligés à leurs ressortissants; ces revendications se cristallisaient dans la présentation d'une note des frais de guerre.

« L'aréopage, devant lequel se débattaient quelques-unes des questions financières, comprenait les grandes puissances de l'Europe ainsi que les Turcs et les adversaires de ceux-ci.

« Diplomates et techniciens allemands, français, anglais, austro-hongrois à un moindre degré, les Italiens, étaient les défenseurs des créanciers de la Porte, des concessionnaires, des porteurs de promesses.

« Il s'agissait d'empêcher toute déperdition de force financière.

« Si jamais quelqu'un a le courage de décrire les coulisses, les intrigues de la comédie financière ottomane, il nous donnera de curieux portraits et de curieux tableaux, il montrera l'influence prépondérante de MM. de Gwinner et Helfferich, non seulement à Constantinople et à Berlin, mais dans d'autres capitales. Nous n'avons pas le droit de le faire.

« Cette conférence internationale travailla pendant quelques semaines, elle fournit aux statisticiens allemands l'occasion d'étaler de nombreux tableaux, de poser des principes de répartition de la dette ottomane entre les vainqueurs. La seconde guerre des Balkans et d'autres événements n'ont pas permis la réouverture de la session.

« A cette conférence, j'ai eu l'occasion de connaître, au milieu d'autres délégués helléniques, deux hommes d'une rare valeur, Valaoritis, gouverneur de la Banque nationale de Grèce, financier de premier ordre et M. Politis, brillant professeur de droit international, aujourd'hui une des lumières du ministère des Affaires étrangères de Grèce. Un accident tragique a enlevé trop tôt Valaoritis à ses amis et à son pays.

« Marchant d'accord avec eux, j'ai essayé dans l'un des comités de la conférence de résister aux prétentions germano-turques, et de défendre les droits des États balkaniques. »

OUVRAGES REÇUS

Arthur Girault. — *Le Dégrèvement de la terre et ses conséquences.*
Cloudesley Brereton. — *Qui est responsable?*

JOURNAUX

Annales du commerce extérieur.
Annuaire statistique de la ville de Buenos-Ayres.
Assemblée générale des actionnaires de la Banque de France.
Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.
Bulletin mensuel de statistique municipale de la ville de Buenos-Ayres.
Camara de commercio de la provincia de Madrid. Boletin oficial.
Compte rendu des travaux de la Chambre de commerce de Cherbourg et de Valognes.

Compte rendu de la situation commerciale et industrielle de la circonscription de Marseille.

L'Égypte contemporaine. Le Caire.

Journal de la Société nationale d'horticulture de France.

Journal de la Société de statistique de Paris.

La Réforme sociale.

Le Rentier.

Maandschrift van het Centraal Bureau voor de statistick.

Moniteur du commerce roumain.

La Revue économique et financière.

COMPTES RENDUS

Qui est responsable? par Cloudesley Brereton. Avant-propos et traduction de l'anglais par Émile Legouis, professeur à la Sorbonne. 1 broch. in-8. (Librairie Félix Alcan.)

Cette remarquable brochure a déjà été citée plusieurs fois dans le *Journal des Économistes*.

M. Cloudesley Brereton est inspecteur des langues vivantes dans le Royaume-Uni. Il a fréquenté l'Allemagne et il a essayé de créer un courant d'échanges intellectuels cordiaux entre l'Angleterre et l'Allemagne. Il a recommandé sur plus d'un point à ses compatriotes les méthodes d'organisation des Allemands. L''auteur connaît donc l'Allemagne et n'en est pas un ennemi de parti pris.

Il a l'avantage aussi de connaître la France. Homme fait, il s'est assis sur les bancs de la classe de philosophie de Condorcet, pour en suivre l'enseignement. Il a traduit en anglais les ouvrages de M. Bergson.

M. Cloudesley Brereton étudie le Kaiser d'une manière très pénétrante et montre que « ses vingt-cinq ans de diplomatie faible dans la violence ont laissé l'Allemagne sans une amie au monde ».

L'auteur est loin de nier « la colossale force d'organisation de l'Allemagne »; mais elle a des faiblesses qui y correspondent. « La masse énorme de la nation est prise et enchaînée dans les filets de la bureaucratie la plus scientifique qui soit au monde. La liberté de parole et de critique y est à peu près impossible, surtout avec le Kaiser, qui y joue le rôle de gramophone impérial sur tous les sujets imaginables; avec une presse de reptiles, qui est plus ou moins payée par l'État; avec une élite intellectuelle qui n'est guère mieux qu'une garnison académique aux ordres du gouvernement. »

Il donne la description suivante de l'enseignement au collège. On ne lisait, dans les classes les plus élevées, aucun auteur de premier rang. Le maître faisait le cours; les élèves devaient l'apprendre par cœur en s'aidant de quelque manuel. C'est une éducation unilatérale. « A moins de pouvoir vous accabler en massant pour une attaque de

front les faits dont il s'est rendu maître, l'Allemand ne peut que se réfugier dans des assertions vociférées qui trahissent son manque de culture. Personnellement, l'auteur n'a jamais pu discuter avec un Allemand, du moins avec un Allemand du Nord. Il s'apercevait inévitablement que l'Allemand avait totalement raison, et que lui-même avait totalement tort. C'est aussi ce qui explique l'étonnement qui vous saisit maintes et maintes fois en présence d'un homme distingué qui fait preuve d'un savoir tout simplement merveilleux dans le compartiment (*das fach*), ou la petite spécialité qu'il cultive, mais dont les opinions sur les autres sujets paraissent enfantines ou fabriquées à la machine. Il n'a, en somme, été habitué et autorisé à penser que sur les questions directement rattachées à son étude spéciale. Certains pensent que c'est là un bien petit détail, mais il indique, croyons-nous, que, dans leur état d'esprit actuel, si sûr de lui-même, les Allemands ne reconnaîtront qu'un argument, parce qu'ils ont appris à s'incliner devant lui et à l'adorer, celui de la force supérieure. Nous savons maintenant qu'ils regardent les demi-mesures et les offres de compromis comme des signes de faiblesse ou, pis encore, de stupidité. »

M. Cloudesley Brereton ajoute que le collège allemand laisse des sentiments pénibles à la majorité de ses élèves. Un de ses amis demandait un jour « à un assez grand nombre de collégiens allemands s'ils désiraient revoir quelqu'un de leurs anciens maîtres. La réponse fut un non unanime ».

Le collège est un enfer pour les moins bien doués et les moins intelligents. « La statistique annuelle des suicides d'écoliers qui n'ont pas réussi à obtenir le certificat pour l'exemption du service militaire, révèle l'effrayant surmenage auquel la moyenne des élèves est astreinte de la part à la fois des maîtres et des parents.

« D'une façon générale, il n'est pas injuste de dire que le collège ne vise pas à cultiver l'initiative ou l'invention des élèves, mais à produire des défenseurs dociles du trône et de l'autel. Ce qui fait tout de même marcher les choses, c'est la foi profonde des maîtres et des élèves en la valeur et la puissance du savoir.

« Cette docilité et cette foi excessive dans le savoir font encore le jeu des bureaucrates. Du plus humble facteur jusqu'au fonctionnaire le plus auguste, ils paraissent tous souffrir d'une enflure chronique de leur moi. Bref, ce sont des éditions en miniature de leur grand mamamouchi — le Kaiser. »

M. Cloudesley Brereton insiste sur la nécessité d'aller jusqu'au bout; mais en ajoutant : « Nous devons exiger un règlement dont la parfaite justice impose à la longue le goût de la paix, même au cœur des vaincus. » Cela implique la destruction du Kaiserisme. Il faut

démembrer la Prusse. Il croit aussi à la nécessité du démembrement de l'Autriche. M. Cloudesley Brereton dit : « Par dessus tout, nous aurons à insister sur une réduction impitoyable des armées et des marines de toute l'Europe. » Ceci est la conséquence, mais ne doit être traité que comme conséquence. Ce qui est en première place, ce qui est « par dessus tout », c'est la réorganisation politique de l'Europe.

N. Mondet.

The Shipping World year book edited by Major Jones 1915. 29e année. (Office of *The Shipping World*, London.)

Ce volume de 2 004 pages est un guide pour tous les ports du monde. Il contient les tarifs de douanes de toutes les nations. C'est un volume qui doit se trouver, non seulement sur tous les navires, mais dans tous les bureaux de personnes faisant ou voulant faire du commerce avec l'étranger.

L'édition de cette année contient le nouveau tarif de Colombie ; la Convention internationale ; la sûreté à la mer. Les tarifs des nations en guerre ne fonctionnent pas ; mais ils n'ont pas été modifiés. Le *Shipping world* de cette année les reproduit donc.

Le *Shipping world year Book* contient un Code de *Merchant shipping acts* de 1894 à 1914 avec tous les *orders in council* et les règlements du *Board of trade* ; une liste complète des stations radiotélégraphiques existant dans les îles Britanniques, avec les tarifs et les règles concernant les radiotélégrammes ; un résumé des règlements du canal de Suez ; les subsides payés aux compagnies postales dans le Royaume-Uni et les subventions payées dans les pays étrangers : une liste complète des chambres britanniques de commerce et de navigation avec les noms de leurs secrétaires ; des statistiques du commerce étranger en 1914 ; des tables donnant le chiffre approximatif des flottes de guerre et des tables donnant aussi le nombre et les types des aéroplanes et des dirigeables ; des détails sur les constructions maritimes en 1914 et une liste des navires marchands les plus rapides actuellement en service. La Grande-Bretagne n'a encore que vingt-quatre navires faisant 22 nœuds et au-dessus. Elle a les deux plus rapides du monde : la *Mauretania* (26,06) et la *Lusitania* (25,88) ; la France en a quatre dont la *France* fait 24 nœuds ; l'Allemagne en a cinq, dont le *Watertand* fait 24 nœuds ; la Belgique en a huit, mais qui sont relativement de petits navires ; la Hollande, trois. La carte coloriée de 1915 due à Bartholomew montre la route des steamers et des chemins de fer à travers le monde, les ports, les dépôts de charbon, les mines de charbon, etc., de tous les pays. Une carte spéciale est consacrée au Panama.

On voit la masse de faits et de renseignements contenus dans ce volume portatif et bon marché.

N. M.

A HISTORY OF MODERN BANKS OF ISSUE, by Charles A. CONANT. 5e édition. (G. P. Putnam's Sons New-York.)

Un exposé bien documenté sur la manière dont la situation bancaire causée par la guerre européenne fut traitée aux États-Unis et en Europe se trouve incorporé dans la nouvelle édition de l'ouvrage bien connu de M. Charles A. Conant : *A History of Modern Banks of Issue* que font paraître actuellement MM. G. P. Putnam's Sons. M. Conant s'occupait déjà de reviser son travail en vue d'une cinquième édition lorsque la guerre éclata, mais il retarda ses dernières retouches, afin d'attendre le moment où les données certaines seraient parues concernant l'attitude adoptée par les Grandes banques européennes dans la question des finances de guerre, et l'organisation des nouvelles banques établies par le *Federal Reserve Act*. Ces importantes opérations sont traitées dans les deux nouveaux chapitres de l'ouvrage, *The Federal Reserve Act* et *The Banks in the European War*. Les renseignements sur ce dernier sujet sont mis à jour jusqu'à fin décembre, moment où le change avait tourné en faveur de New-York, et où les Banques de New-York avaient déjà retiré le plus gros de leurs certificats du *Clearing House* et *Emergency bank notes*. L'édition revue, cependant, qui (y compris l'index), compte maintenant 783 pages, offre bien d'autres nouveautés que ces deux chapitres seuls. Les modifications effectuées ces dernières années dans les chartes des Banques de France, d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie sont longuement décrites et les statistiques se rapportant à ces trois pays ont été mises à jour. Les modifications survenues dans la loi bancaire du Canada, de Nicaragua et la revision du système monétaire de l'Inde anglaise sont aussi exposées dans cet ouvrage.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

EMILE DURKHEIM'S CONTRIBUTION TO SOCIOLOGICAL THEORY, by CHARLES ELMER GEHLKE, instrutor in sociology, Wester Reserve University. 1 vol. in-8. (Columbia University, New-York.)

Ce volume contient les chapitres suivants : Chap. I, introduction; chap. II, The social mind ; chap. III, Social facts and social causation; chap. IV, The major Premise in Durkheim Hinking; chap. V, Sociology and the special social sciences; chap. VI, Durkheim's method; chap. VII, Durkheim's ethical theories. Conclusion : a bref resume of Durkheim's theory.

Nous ne relevons que deux points dans la conclusion. Il n'y a pas de nation plus homogène que la France. C'est exact. De là, l'absence en France d'un groupe de problèmes tels que ceux qui se posent en Autriche-Hongrie et qui ont inspiré Gumplowicz.

Le second point est celui-ci. M. Durckheim regarde les groupes professionnels comme la base ultime de la société : et, ajoute M. Charles Elner Gehlke, c'est en France que le mouvement syndicaliste a fait des progrès les plus frappants !

Voilà une affirmation que démentent les statistiques. Qu'est-ce que les syndicats français à côté des syndicats allemands et des trade unions anglaises? Jules Guesde a défini lui-même le syndicat français « Un timbre en caoutchouc. »

La foi dans les groupements professionnels ne révèle donc pas du tout le caractère français de M. Durckheim, comme l'affirme M. Gehlke.

WHY THE WAR CANNOT BE FINAL, par Albert Wm. ALDERSON. 1 broch. in-8. (P. S. King and son, London.)

L'auteur considère que la communauté de langue seule est un moyen efficace pour détruire la guerre. L'Angleterre devrait donc prendre le plus de territoires possible pour y apprendre l'anglais aux populations qui les occupent. Elle pourrait ensuite ne plus s'en occuper.

SOCIÉTÉ DE CRÉMATION DE GENÈVE. *Bulletin* de 1915, rédigé par BURKHARD REBER, président. (Genève, Imprimerie centrale.)

Le nombre des incinérations était de 28, en 1902 ; de 187, en 1912 ; de 189, en 1913 et de 241 en 1914. A Bâle on a fait la proposition suivante au grand conseil : « L'inhumation d'usage et l'incinération. Suivant désir, l'enterrement peut avoir lieu. »

A Berne, il a eu 170 incinérations en 1913 ; à Bienne, il y en a eu 100 ; à la Chaux-de-Fonds, 75 ; à Davos, près de 14 p. 100 des morts sont incinérés.

A Lucerne, la municipalité avai décidé la construction d'un four crématoire ; le Conseil d'Etat, ultrat montain, s'y est opposé : et, chose bizarre, le tribunal fédéral lui a donné raison.

A Saint-Gall, en 1913, il y a eu 494 enterrements, 213 incinérations, soit 43,12 p. 100.

En France, en 1913, il y a eu dans le crématoire du cimetière Père-Lachaise 590 incinérations demandées, 2 007 débris d'hôpitaux, 3 076 embryons, ce qui fait en tout, 5 673 destructions de cadavres par le feu. Le chiffre total des incinérations à Paris, jusqu'à la fin de 1913, est de 123 695.

Il existe, en France, des crématoires à Marseille, Reims, Rouen et Lyon. En outre, on construit dans ce moment, de véritables monuments crématoires à Monaco et au cimetière Montparnasse de Paris, le second crématoire de la capitale. Des sociétés se sont fondées à Chambéry et Orléans.

C'est en Autriche, en Prusse et en Bavière que la crémation s'est heurtée à la plus grande résistance.

Cependant, en Allemagne, les incinérations vont toujours augmentant d'année en année. Le pays possède à présent 40 crématoires. En 1912, le chiffre des incinérations de toute l'Allemagne, monte à 8 870; en 1913, à 10 168. On y constate une augmentation de plus de 14 p. 100. D'après le sexe, on compte 6 117 hommes et 4 051 femmes. Parmi les incinérés se trouvaient 758 catholiques, 70 vieux-catholiques et 8 598 protestants.

En Norvège, il y a des fours crématoires à Christiana et à Bergen. De 1907 à 1913 il y a eu 618 crémations.

En Suède, il y en a eu 1 741. En Danemark, la Société nationale compte 5 000 membres.

Le Japon avait envoyé à l'Exposition internationale d'hygiène de Dresde, en 1911, un crématoire inventé par le docteur Hawata, qui ne coûte qu'environ 1 750 francs et dans lequel on peut incinérer cinq cadavres à la fois en deux ou deux heures et demie. Grâce à cette invention la crémation se répand promptement dans tout le Japon.

Dans la guerre de Mandchourie, la plupart des cadavres japonais furent brûlés. M. le docteur Pallester, de Vienne, affirme que dans la guerre russo-japonaise la plupart des morts furent incinérés, du côté japonais, par groupes, au moyen de branches sèches, de paille de riz et de pétrole.

C'est, au dire d'un témoin oculaire, M. le professeur Dönitz, le mode le plus usité en temps de paix au Japon, même par les basses classes de la société. La paille de riz joue ici un rôle principal. La cendre en est si compacte, qu'elle empêche une déperdition rapide de la chaleur dégagée par un combustible minime et permet la combustion du corps par ses propres moyens. Celle-ci serait des plus complètes et les cendres obtenues ressembleraient beaucoup à celles que l'on conserve dans nos crématoires.

A côté de cette incinération par groupes, les armées japonaises connaissent et pratiquent l'incinération isolée. Elles font suivre des convois entiers de petites urnes en bois, destinées à recueillir les cendres des morts.

Dans l'Amérique du Nord, dit le rapport, l'incinération des corps est devenue la méthode générale. Toutes les associations de l'Amérique du Nord viennent de s'unir en une imposante alliance nationale.

Histoire de la Famille, par Charles Vérecque. 1 vol. in-18. (Paris, 1914. M. Giard et E. Brière, éditeurs.)

L'*Histoire de la Famille*, de Charles Vérecque est un exposé des diverses étapes parcourues par la Famille à travers les siècles, depuis la promiscuité des sexes jusqu'à la monogamie actuelle. A l'appui de son ex-

posé, l'auteur utilise, à côté des récits d'histoire et de voyages, les contes et les légendes de la littérature populaire, ainsi que les chansons et les cérémonies du mariage encore en vigueur dans la plupart de nos provinces.

Quand il essaye de conclure, l'auteur, en bon socialiste, patauge résolument dans la société qu'il entrevoit à la place du régime capitaliste.

Sociologie de la paix, par le docteur André de Maday, professeur de la Faculté de droit de Neuchatel. 1 vol. in-18 de 136 pages. (Giard et Brière, éditeurs.)

L'auteur commence ainsi : « Les besoins forcent tout individu (humain ou autre) à agir relationnellement pour se procurer des *valeurs*. »

Le mot « valeur » n'est pas le terme exact. Il agit pour acquérir des utilités. Les utilités ont une valeur quand, possédées par un autre individu, elles exigent un équivalent pour être acquises.

Le mode d'aquisition sans échange est la capture. Les objets pris peuvent avoir une valeur, si d'autres les désirent.

« La paix, dit l'auteur, c'est l'ordre social, la sécurité, le droit, le respect des positions acquises, en un mot l'équilibre; la lutte, est l'anarchie; la menace suspendue sur toutes les positions acquises, c'est l'instabilité. »

Ces définitions ne nous paraissent pas exactes. L'équilibre est toujours instable. Les positions acquises ne créent pas toujours un droit. L'équilibre tel que le définit l'auteur serait la stagnation. Le progrès bouleverse en général les positions acquises. La concurrence est instable : et cependant elle est le grand facteur de l'évolution humaine.

L'auteur commente des faits intéressants pour montrer l'effort de l'humanité vers la paix : mais il ne donne pas au facteur économique l'importance qu'il a dans l'évolution humaine.

Les Etats-Unis d'Amérique, par P. d'Estournelles de Constant. 1 fort volume in-18 jésus. (Paris, librairie Armand Colin.)

M. d'Estournelles de Constant a fait quatre voyages aux Etats-Unis. Le dernier avait été organisé par l'association américaine la Conciliation internationale, de manière à permettre à M. d'Estournelles de Constant de faire une série de conférences pacifistes. Dans ce volume on trouve de tout, même des sermons de moralisateurs américains à l'adresse de la France. Il y en a un qui dit que les Français doivent conserver leur gaieté, et, à l'entendre, il me paraît un descendant des anciens puritains qui proscrivaient le rire comme un péché.

M. d'Estournelles de Constant parle de la marine des Etats-Unis. Les Etats-Unis ont fait la conquête des Philippines. Maintenant il faut une marine pour défendre les Philippines.

— Mais il y a aussi des motifs intérieurs.

« C'était à New-York, le 22 mai 1911, dit M. d'Estournelles de Constant. J'étais, avec le ministre de la Marine, M. Meyer l'invité de la puissante société de l'*Economic Club* à son grand dîner annuel réunissant six cents convives et davantage. Ce dîner n'était que le prélude de plusieurs discours, dont celui du ministre et le mien. Avec quelle surprise je vis le ministre formuler lui-même les critiques que j'avais entendu partout diriger contre ce que M. Raymond Poincaré a défini en France d'un mot, malheureusement platonique, les coulages

de l'administration de la marine. « J'ai signalé, dit-il, en substance, — et tous les journaux ont reproduit son discours le lendemain, — la complète inutilité d'un bon nombre de nos ports et arsenaux; peine perdue; j'ai demandé la suppression des yards de la Nouvelle-Orléans, de Pensacola, de Port-Royal, de New-London, de San-Juan, de Culebra, de Cavite, d'autres encore qui drainent une part de nos ressources sans aucun profit pour notre défense; ces yards n'en continuent pas moins d'exister. » Tout cela est de notoriété publique aux Etats-Unis où quatre grands ports, — deux sur chaque océan, — pourraient suffire pour abriter chacun toutes les flottes américaines, Narragansett et Norfolk sur l'Atlantique, Bremerton et Hunter Point sur le Pacifique. Peu importe, chacun veut avoir son yard ou aider son ami à avoir un yard. On construit une marine pour avoir des yards! On en construit même aux colonies; celui de Cavite, aux Philippines, a coûté plus de 50 millions de francs pour rien... le fond manque. Je n'ai pas manqué de prendre acte de ces protestations dans mon discours; je n'ai jamais été tant applaudi. »

Les industries agricoles et alimentaires, par L. François, ingénieur, directeur de distillerie, et R. Vallier, ingénieur-chimiste, licencié ès-sciences. In-8 de VIII-256 pages, avec 128 figures. (H. Dunod et E. Pinat, édit.)

Praticiens tous deux des industries qu'ils décrivent, les auteurs fabriquent du sucre, de l'alcool. Ils s'efforcent de faire un ouvrage pratique, moderne, exempt de descriptions d'appareils désuets, d'exposés de méthodes théoriques non appliquées en réalité.

L'ouvrage expose aussi les procédés de la meunerie, de la féculerie, de la distillerie, de la vinification et de la cidrerie, et des conserves alimentaires.

Vue sur l'histoire de la France moderne, par Théodore Duret. (Charpentier éditeur.)

M. Théodore Duret est un des esprits les plus originaux de ce temps. Il ne s'est jamais inquiété d'avoir les opinions de tout le monde et il explique avec clarté celles qu'il a acquises, par une observation très large, une lecture étendue, des relations personnelles avec la plupart des hommes éminents du monde entier depuis cinquante ans, des voyages fréquents dans toute l'Europe et un voyage autour du monde en compagnie de Cernuschi.

Dans son livre il se conforme à l'habitude qui fait partir l'histoire moderne de la prise de Constantinople par les Turcs en 1453. Elle coïncide aussi avec la fin de la guerre de Cent ans.

M. Théodore Duret prend soin de faire remarquer que ces grandes dates n'ont été inscrites que pour notre commodité de classement, — mais elles n'interrompent pas la continuité des faits.

Son histoire est une étude de l'opinion et du gouvernement en France depuis cette date. Il se livre à des observations très fines, sur la conception politique du français : unité politique, religieuse, sous un chef unique. Cela explique Louis XIV, Robespierre et Napoléon.

Il considère que nous restons des descendants des Gaulois qui faisaient la guerre pour la guerre, tandis que les Romains la considéraient comme un moyen. De là, les croisades, les guerres d'Italie et enfin les guerres de Napoléon.

Il considère que Louis-Philippe a été l'homme d'Etat supérieur de la France depuis la Révolution, ayant pour préoccupation le maintien de la paix : mais loin que le peuple lui en sût gré, c'était contre lui un moyen d'opposition.

« Une des conséquences de la conquête des esprits fait par le romantisme, dit M. Duret, avait été la survenue d'un veritable mépris pour le développement économique dû à la classe bourgeoise. Enrichissez-vous ! avait été le mot d'ordre donné aux bourgeois pendant le règne de Louis-Philippe. Ils avaient donc travaillé à s'enrichir. Un grand essor de l'industrie et du commerce, était dès lors produit par leur intermédiaire qui avait amené un accroissement général de l'aisance et du bien-être, mais qui, en même temps devait rendre la société plus susceptible qu'autrefois de souffrir des perturbations politiques qui pourraient se produire. Les écrivains romantiques, tenant sous leur domination la partie progressive de la nation, loin de reconnaître la valeur du développement de richesse venu de la classe bourgeoise, en avaient témoigné du dégoût. Fascinés par l'action révolutionnaire et la gloire militaire de Napoléon, demeurés dans le sillage du classicisme latin, ignorant les réalités de la vie, travailler à s'enrichir leur avait paru chose vile, et la bourgeoisie avait été montrée par eux, comme une classe de ventrus. Aussi détournant les yeux de l'activité économique jugée sans grandeur avait-on perdu de vue que la prospérité, dont jouissait la société dans son ensemble, venait de ce propre développement de richesse tenu pour méprisable. On avait par cela même méconnu qu'un changement de gouvernement brusque pût amener une perturbation économique, dont tous les membres de la société souffriraient en commum. »

La Révolution de 1848 éclate : les paysans ne pardonnent pas l'impôt des 45 centimes : les ouvriers, au lieu de trouver le paradis socialiste, manquent de travail. L'imagination populaire, hantée par la légende napoléonienne, réclame Napoléon III. Il lance la France dans la guerre de Russie, dans la guerre d'Italie, dans la guerre du Mexique ; et après avoir contribué à faire la Prusse, il fait écraser la France par elle. Le dernier chapitre est intitulé : Troisième République. « Avec elle. dit-il, deux des grands points de la rénovation entrevue et poursuivie depuis le dix-huitième siècle, à travers tant de déceptions et d'obstacles, se trouvent enfin acquis : la forme politique libre et la paix. »

Cette conclusion est très optimiste. Il manque un dernier chapitre au volume sur la France contemporaine.

Y. G.

La Circulation des élites en France. Etude historique depuis la fin du xie siècle jusqu'à la Grande Révolution, par Marie Kolabinska. In-8, 126 p. (Lausanne, 1912. F. Rouge et Cie.)

La tendance naturelle des élites est de s'organiser en classe et, si possible, en caste tout à fait séparées de la foule. Dans ce but elles font des lois pour empêcher leurs membres de descendre et la plèbe de monter. Mais les lois humaines sont moins fortes que celles de la nature. L'élite arrive dans quelque mesure à empêcher ou retarder l'ascension de la plèbe, mais elle ne peut empêcher ses membres de tomber ni leurs familles de s'éteindre, ce qui conduit à l'extinction de l'élite elle-même si elle n'est pas régénérée par du sang nouveau.

Cette décadence de l'élite s'est produite partout, plus ou moins rapidement, suivant qu'elle était plus ou

moins fermée. En France, notamment, il en a été ainsi. Mme Marie Kolabinska montre par de nombreux exemples que la noblesse, fermée en droit, ne l'a jamais été en fait. Incessamment des familles nobles s'éteignaient : « cent ans bannière, cent ans civière »; d'autres retombaient dans la plèbe; et pendant ce temps, des hommes du peuple s'élevaient par leur valeur ou leur adresse au rang de chevalier, premier échelon de la noblesse.

Vers la fin du dix-huitième siècle, la noblesse fait un grand effort pour se fermer : elle se réserve les hautes dignités ecclésiastiques et les emplois supérieurs militaires et administratifs. Ce fut là une des principales causes qui déterminèrent la Révolution. A tous égards la plèbe devint supérieure; l'équilibre était rompu, la culbute était inévitable. Cet événement s'est passé sans que les socialistes, les marxistes, les collectivistes s'en soient aperçus. Ces profonds politiques croient que les classes existent toujours en droit et en fait; et ils s'emploient avec tout leur zèle à ameuter leurs prétendues classes les unes contre les autres.

Les Mariniers, observations vécues, par Jacques Valdour. In-12. (Paris, A. Rousseau, 1914.)

L'auteur a voulu faire une expérience. Il s'est embauché, pendant quelques jours comme débardeur à Roanne, puis il s'est fait accepter, non sans peine, comme passager à bord d'un chaland berrichon, sur les canaux du centre. Pendant les deux semaines et demie qu'il y a passées, il a observé que ces mariniers ne s'occupaient que de leur profession et étaient étrangers à toute autre idée; qu'ils étaient d'une ignorance profonde; que le conducteur qui lisait *le Petit Parisien* n'y lisait que les choses intéressant la batellerie et les faits divers.

Le bateau, halé par deux ânes, parcourait 20 kilomètres par jour.

Le conducteur, capitaine du bateau, le pilote et le charretier faisaient leur besogne avec lenteur.

Ils s'attardaient régulièrement à boire du vin aux écluses. Le conducteur et sa femme nourrissaient le pilote, le charretier et le passager moyennant 2 francs par jour chacun et les nourrissaient mal. Il est évident qu'ils étaient dans leur tort. La femme volait l'avoine des ânes pour le donner à ses poules. Le charretier avait raison de n'être pas content. Tout ce monde, sauf dans les derniers jours du voyage, contenait cependant ses récriminations et ne se disputait ni à table, ni en « prenant des tournées » aux écluses.

Le pilote et le charretier étaient payés chacun 5 francs par jour. Le charretier les recevait d'un bout de l'année à l'autre. Ils ne se plaignaient pas, ils avaient des avances. « Au service d'une compagnie, disait le charretier, pas de morte saison : pas de dépense de logement, pendant la durée du voyage. » Et puis : « On est son maître. Il n'y a pas de cloche. Ça n'est plus comme à l'usine. » Pas la moindre aigreur contre la compagnie.

Sur les canaux du Nord personne ne voulut embarquer cet étranger, qu'on prenait, soit pour un trimardeur que les bateliers ont en horreur, soit pour un espion de quelque chose.

Ce qui ressort le plus clairement de ce livre, c'est que la batellerie est un mode de transport très arriéré.

N. M.

CHRONIQUE

I. Les services de santé. — II. Législation paternaliste et sociale. — III. Interdiction du commerce avec les Austro-Allemands. — IV. *Le Realm bill et les trade unions.* — V. L'optimisme allemand. — VI. Les croiseurs allemands. — VII. Les sous-marins allemands. — VIII. Les bons de l'Echiquier. — IV. La crise grecque.

I. *Le service de santé.* — *Le Journal officiel* du 10 mars a publié le rapport de M. Joseph Reinach, au nom de la commission supérieure consultative des services de santé.

Quand la paix sera venue, ils fourniront un chapitre à ajouter *à la Gestion par l'État.* Le rapport ne trouve pas que tout soit pour le mieux; mais il ne raconte pas les faits. Cependant nous apprenons qu'à la place des deux trains sanitaires à intercirculation totale, il y a dû en avoir quarante-cinq le 10 mars; cinq trains sanitaires permanents; et cinquante trains à intercommunication partielle.

Le rapport demande que le nombre des automobiles aménagées pour le transport des blessés, soit porté jusqu'à soixante par corps d'armée. Ce chiffre paraît faible. Il ne faut pas que ces automobiles soient trop lourdes et, par conséquent, chacune d'elles ne peut emporter que peu de blessés.

Le rapport ne change pas l'organisation du service de santé, et c'est là ce qui serait le plus nécessaire. Le service de santé a voulu être autonome. Or, on peut être très bon chirurgien ou médecin et déplorable administrateur. Le service de santé a voulu supprimer la division de travail. C'est là une erreur. Les chirurgiens doivent demander ce dont il ont besoin; c'est aux administrateurs de le leur fournir. Ils ont voulu se servir eux-mêmes; et ils se sont mal servis, et ils ont surtout mal servi les blessés.

Les médecins et chirurgiens qui n'avaient pas fait de stage se sont trouvés dans une situation extraordinaire. Un célèbre

chirurgien de Paris était employé comme infirmier à balayer la cour de l'hôpital Villemin. Ce ne fut pas sans peine qu'il fut nommé aide-major. Le paragraphe 7 des conclusions essaye de remédier timidement à des faits de ce genre.

Enfin, on a pensé que les dentistes pouvaient être utiles aux soldats. C'est une nouveauté.

II. *Législation paternaliste et sociale.* — La Chambre des députés a voté l'interdiction de l'absinthe, puis, la limitation du nombre des débits de boisson. Au Sénat, M. Ribot enleva le vote en déclarant que « l'absinthe a fait courir de grands dangers à la nation française ». C'est une affirmation. Ce n'est pas un argument. Elle rappelle le mode employé pour obtenir l'interdiction de la céruse.

M. A. Ribot a déclaré qu' « il n'y a pas en faveur des producteurs d'absinthe de droit préalable à indemnité. » Pourquoi? « Parce que les fabricants d'absinthe savent depuis longtemps que leur industrie est condamnée. » Donc, on ne leur doit rien. Cette thèse est une thèse socialiste. Elle prouve le danger des lois de ce genre.

Mais l'interdiction de l'absinthe n'est qu'un premier pas : « La lutte contre l'absinthe, a dit M. Ribot, devra être complétée par des mesures énergiques et efficaces contre l'alcoolisme », et un sénateur a parlé de la suppression des apéritifs !

Voilà les préoccupations de nos législateurs au moment où se joue l'effroyable drame de la guerre.

Pour justifier leur présence au Palais-Bourbon et au Luxembourg, ils font des lois sociales. Ils viennent d'étendre la loi sur les accidents à l'agriculture. Vraiment, il s'agit bien de mettre de nouvelles charges sur les propriétaires et fermiers, et de créer de nouvelles difficultés dans les rapports entre ouvriers et cultivateurs !

Il s'agira, après la guerre, de produire le plus possible pour réparer les désastres causés. Des mesures de ce genre, cette extension du paternalisme ne peuvent que compromettre le relèvement de la France. Nos législateurs font des lois sociales, et le premier acte qu'ils seront obligés de faire, ce sera l'abandon de la loi sur les retraites. On pourra la maintenir pour ceux qui ont souscrit régulièrement. Elle devra être abandonnée pour tous ceux qui ne sont pas en règle et le rapport que vient de publier le *Journal officiel* prouve qu'ils sont nombreux.

II. *Interdiction du commerce avec les Austro-Allemands.* — La Chambre des députés a adopté, le 11 mars, un projet en neuf articles, dont voici les deux essentiels :

Article premier. — A raison de l'état de guerre et dans l'intérêt de la défense nationale, tout commerce avec les sujets des empires d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie ou les personnes y résidant se trouve et demeure interdit.

De même, il est défendu aux sujets desdits empires de se livrer, directement ou par personne interposée, à tout commerce sur le territoire français ou dans les pays de protectorat français.

L'interdiction portée au paragraphe précédent s'étend à tous actes ou conventions quelconques relatifs à des biens mobiliers ou immobiliers.

Cette interdiction a pour point de départ la date du 4 août pour l'Allemagne et celle du 13 août pour l'Autriche-Hongrie; elle produira effet pendant toute la durée des hostilités et jusqu'à une date qui sera ultérieurement fixée par décret.

Art. 2. — Sont nuls et non avenus, comme contraires à l'ordre public, tous les actes accomplis ou contrats passés en violation de la prohibition de l'article premier, soit en territoire français ou de protectorat français par toutes personnes, soit en tous lieux par des Français ou des protégés français, avec des sujets des empires d'Allemagne ou d'Autriche-Hongrie ou des personnes y résidant.

Ce projet de loi est la ratification du décret du 27 septembre 1914.

Il va beaucoup plus loin que la législation britannique, qui n'exclut pas le commerce « en tous lieux » avec les sujets des empires d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie. Cette disposition n'est pas de nature à favoriser nos exportations.

Le séquestre s'est étendu à huit mille maisons allemandes. Il est admissible pendant la période de guerre; mais les commentaires de M. Briand et de M. Raoul Péret en ont dépassé la portée. « Les dossiers des séquestres auront pour effet de remettre la France économique entre les mains de la France. » C'est une phrase à effet, mais inexplicable, comme la plupart des phrases qui mettent en action des entités.

IV. *Le Realm bill et les trade unions.* — Je n'ai jamais pu, en dépit du livre du comte de Paris et de l'ouvrage de M. de Rousiers, sur les *trade unions*, admirer complètement leur

institution. Dans l'article premier de l'*état* de 1871, se trouve ces mots :

Le terme *trade union*, signifie telle combinaison ayant pour objet... d'imposer des conditions restrictives pour la conduite ou la direction de quelque industrie ou affaire, qui, avant cet *act*, eussent été considérées comme une combinaison illégale, pour le motif qu'un, ou plusieurs de ces objets ont pour but d'apporter des restrictions à l'industrie.

Par conséquent, l'*act* de 1871 contient une atteinte à la liberté du travail. Cette disposition a été aggravée par le *Trades union act de* 1906 qui dégage les *trade unions* de toute responsabilité pécuniaire pour les dommages provenant du fait de deux agents.

Les *trade unions* ont pratiqué une politique étroite, non seulement d'augmentation des salaires, de diminution d'heures de travail, mais encore d'intensité du travail. Elles se sont opposées, dans certains cas, à l'introduction de machines ou en ont restreint l'effet utile. Elles ont pratiqué la politique du « *Ca' Canny* » : ne te presse pas[1].

Elles ont affaibli, sous ce rapport, la capacité productive de la Grande-Bretagne; mais elles ont dépassé la mesure, quand elles ont voulu continuer ces pratiques pendant la guerre.

Le rapport du *Technical committee* a montré que la nécessité d'augmenter les ressources de guerre nécessaires au gouvernement se heurtait aux règlements et aux habitudes de restriction du travail, et avait subi un arrêt, par suite de la grève des mécaniciens de la Clyde.

Le *Daily Chronicle*, habituellement très complaisant pour le *Labour party* et les *trade unions*, dit :

Au moment même où l'Amirauté, le War Office et la Trésorerie se mettaient martel en tête pour augmenter la production du matériel de guerre, cinquante mille ouvriers occupés à la besogne la plus urgente se donnaient le plaisir de suspendre le travail pendant trois semaines dans la région de la Clyde. Jusqu'à quel point leur attitude a contribué à prolonger la guerre et à augmenter le nombre des morts et des blessés, c'est ce que l'on ne saura exactement que lorsque le danger sera passé; mais il est hors de doute que, venant au

1. Voir Yves Guyot, *les Conflits du Travail*, p. 25-75. (Fasquelle, éditeur.)

moment où elle s'est produite, et accompagnée, comme elle l'a été, d'un certain malaise et d'une production restreinte dans d'autres régions, elle a été un des plus grands malheurs qui pussent nous frapper. Les travailleurs en question étaient pleinement à même d'apprécier l'importance de leur besogne et la gravité d'une interruption; mais on ne peut se défendre contre ce sentiment qu'ils auraient agi différemment si l'opinion publique avait été aussi complètement renseignée qu'eux.

Avec son énergie habituelle, Mr. Lloyd George a déclaré à Bangor que la guerre est une guerre de matériel autant qu'une guerre de soldats, et le gouvernement a déposé le *Realm Bill*, qui a été adopté, presque sans discussion, le 11 mars. Il met l'organisation de l'industrie sur le pied de guerre. Tandis que la Grande-Bretagne garde son recrutement par volontaires, le gouvernement a dû prendre la dictature de l'industrie et en rendre la pratique obligatoire.

Aucun membre du *Labour party* n'a osé prendre la défense des grévistes de la Clyde ni des pratiques du *Ca' Canny* unioniste.

V. *L'optimisme allemand.* — Le Reichstag, après trois mois de vacances, s'est réuni le 11 mars. Le chancelier, M. de Bethmann-Hollweg, M. Hellferick, le nouveau ministre des Finances, l'ont assuré que tout était pour le mieux dans le meilleur des Empires possibles.

Il est vrai que les troupes allemandes ne sont allées ni à Paris, ni à Calais, ni à Varsovie, et que leurs efforts ont été repoussés avec de grosses pertes; mais, a déclaré le chancelier, c'est un mur de fer et d'acier, contre lequel les alliés brisent leurs forces. Mais, avant d'être un mur, ces armées étaient agressives; et elles se sont brisées contre « le mur de fer et d'acier des alliés ». Or, les rôles ont changé. Ce sont les alliés qui attaquent; ce sont les Allemands qui se défendent. La phrase même de M. de Bethmann-Holweg le constate. Toute place assiégée est condamnée à se rendre dans un délai plus ou moins long. Par conséquent, toujours en vertu du discours apologétique de M. de Bethmann-Hollweg, l'Allemagne est obligée de se replier sur elle-même. Les Allemands ont une manière de raisonner admirable. En général, ils arrivent à prouver le contraire de ce qu'ils voulaient affirmer.

M. de Bethmann-Hollweg a essayé de rassurer les membres

du Reichstag sur le danger de la famine. Mais si elle n'est pas à craindre pourquoi la recherche de tout stock de farine au-dessus de 25 kilos? Pourquoi le rationnement du pain? Pourquoi l'obligation de mêler à la farine de froment des pommes de terre? Pourquoi le projet de sacrifier les 20 millions de porcs de l'Empire allemand afin de réserver leur alimentation pour les êtres humains?

M. Hellferick est venu ensuite affirmer la splendeur de la situation financière de l'Allemagne. Seulement il lui faut 10 milliards de marks de ressources nouvelles. Il les demande à l'emprunt, mais cela ne doit pas effrayer les Allemands. Ils toucheront à la fin de la guerre une indemnité qui leur permettra de les rembourser.

Vraiment? C'est bien sûr que ce seront eux qui recevront une indemnité? En France et dans la Grande-Bretagne, on croit que ce sont eux qui auront à en payer une pour la réparation des dommages qu'ils ont causés.

Le chancelier a demandé au Reichstag de s'ajourner jusqu'au mois de novembre, proposition que, comme premier ministre de Prusse, il avait faite également au Landtag, mais ni le Reichstag ni le Landtag n'ont accepté ces vacances. Ils ont de la méfiance.

VI. *Les croiseurs allemands.* — Le croiseur auxiliaire allemand *Prinz-Eitel-Friedrich* est entré à New-Portnew (Virginie) après avoir coulé un navire russe, trois anglais et trois français, et un navire américain, le *William-P.-Frye*, chargé de blé.

Il demande à faire faire des réparations. Le capitaine demande qu'on le remette complètement en état et qu'on lui fournisse 1500 tonnes de charbon pour qu'il puisse continuer ses exploits, au besoin contre les navires américains.

Voici les articles des diverses conventions de la Haye qui peuvent s'appliquer au cas du *Prinz-Eitel-Friedrich* :

Convention VII. — Art. 5. — Tout navire de commerce transformé en bâtiment de guerre est tenu d'observer dans ses opérations les lois et les coutumes de la guerre.

Convention XIII. — Art. 14. — Un navire de guerre belligérant ne peut prolonger son séjour dans un port neutre au delà de la durée légale que pour cause d'avaries ou à raison de l'état de la mer. Il devra repartir dès que la cause du retard aura cessé.

Art. 17. — Dans les ports et rades neutres, les navires de guerre

belligérants ne peuvent réparer leurs avaries que dans la mesure indispensable à la sécurité de leur navigation et non pas accroître, d'une manière quelconque, leur force militaire. L'autorité neutre constatera la nature des réparations à effectuer, qui devront être exécutées le plus rapidement possible.

Art. 18. — Les navires de guerre belligérants ne peuvent pas se servir des ports, rades et eaux territoriales neutres pour renouveler ou augmenter leurs approvisionnements militaires ou leur armement, ainsi que pour compléter leurs équipages.

Art. 19. — Les navires de guerre belligérants ne peuvent se ravitailler dans les ports et rades neutres que pour compléter leur approvisionnement normal du temps de paix.

Ces navires ne peuvent de même prendre du combustible que pour gagner le port le plus proche de leur propre pays. Ils peuvent d'ailleurs prendre le combustible nécessaire pour compléter le plein de leurs soutes proprement dites, quand ils se trouvent dans les pays neutres, qui ont adopté ce mode de détermination du combustible à fournir.

Si, d'après la loi de la puissance neutre, les navires ne reçoivent du charbon que vingt-quatre heures après leur arrivée, la durée légale de leur séjour est prolongée de vingt-quatre heures.

Les prétentions du capitaine du *Prinz-Eitel-Friedrich* sont incompatibles avec ces dispositions.

Mais, de plus, son cas est compliqué par son acte contre un navire américain, le 28 janvier, avant même la déclaration de blocus que le gouvernement allemand a faite le 4 février. Un des armateurs du *William-P.-Frye* fait appel au gouvernement américain pour poursuivre comme pirate le *Prinz-itel-Friedrich*.

Il ne resterait plus que trois croiseurs allemands, dont deux petits le *Karlsruhe* et le *Dresden* qui se sont échappés du combat des îles Falkland; mais on n'a pas de nouvelles du *Karlsruhe* depuis la fin de novembre. Il est probable qu'il lui est arrivé malheur. Quant au *Kronprinz Wilhelm*, un navire le *Holger* a amené à Buenos-Ayres, dans la seconde quinzaine de février, les équipages de cinq navires qu'il avait coulés.

VII. *Les sous-marins allemands.* — Du 21 au 3 mars, il est entré dans les ports anglais 4 509 navires au-dessus de 300 tonneaux et il en est sorti 4 115 : total 8 624.

La totalité des navires torpillés pendant cette période a été de 15, soit 1 sur 595. Le nombre des pertes d'hommes a été de 29.

Quatorze navires ont été attaqués sans succès.

Un ingénieur me disait récemment qu'un sous-marin devait employer quinze heures à charger ses accumulateurs; s'il mettait moins de temps, il risquait de les abîmer. Une fois ses accumulateurs chargés, il pouvait parcourir, à un courant favorable, 200 kilomètres et contre le courant, 100 kilomètres. Son rayon d'action est donc très limité.

Si les sous-marins ont torpillé douze navires, une douzaine d'entre eux ont été coulés. Il n'y a pas de proportion entre l'effort et ses résultats. Les sous-marins allemands ont fait faillite comme les zeppelins.

Les Anglais refusent de traiter les officiers et les équipages des sous-marins, coulant des navires chargés de neutres, de non-combattants, de femmes et d'enfants, comme des prisonniers de guerre. Ils les considèrent comme des pirates. S'ils poussent cette doctrine jusqu'au bout, les officiers des sous-marins courent grand risque d'être pendus.

VIII. *Les bons de l'Échiquier.* — Les résultats de l'émission des 50 millions de livres sterling des bons de l'Échiquier a été annoncée le 10 mars. On en a souscrit 72 798 900 livres sterling. La répartition se fait d'après le taux auquel a eu lieu la souscription. Ainsi les souscripteurs à 95 liv. 10 s. 6 d. ne recevront que 19 p. 100 de leur souscription. Ceux qui ont souscrit à un taux plus élévé recevront la totalité de leur souscription. Le prix moyen obtenu est de 95 liv. 18 s. 1 d., ce qui donne un taux d'intérêt de 3 liv. 19 s. p. 100 par an. Cela approche du 4 p. 100. C'est un taux comparativement élevé dans la Grande-Bretagne. Il est vrai que pour l'Allemagne, c'est un taux auquel M. Hellferick ne peut même songer.

IX. *La crise grecque.* — Le 7 mars, M. Venizelos était forcé de donner sa démission, parce qu'il s'était heurté au refus formel du roi Constantin de rompre la neutralité et de s'unir aux alliés. Personne ne peut oublier le toast du roi Constantin à Potsdam en l'honneur de l'armée allemande : il est marié à la princesse Sophie, sœur de Guillaume II.

M. Gounaris a accepté de constituer un ministère. Il a été autrefois ministre des Finances dans le cabinet Theodokis.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XLV

N° 1. — *Janvier* 1915

I. — Les causes économiques de la guerre (*suite*), par *Yves Guyot*. 5
II. — La Russie et la guerre, par *A. Raffalovich* 24
III. — Le Cout de la vie a New-York, par *N. M.* 39
IV. — Exemptions d'impots directs, motivées par l'état de guerre, par *F. Oberlend* 40
V. — Les prévisions pour 1915, par *N. M.* 43
VI. — Travaux des Chambres de commerce et des Congrès, par *Rouxel* 47
VII. — Bulletin : 1. Publications du *Journal officiel* (novembre 1914) 54
2. Faits économiques, statistiques et financiers :
Le Rapport de la Banque de France 59
Émission des obligations de la défense nationale 63
Bons municipaux de la Ville de Paris 65
VIII. — Nécrologie : M. Pierre Leroy-Beaulieu 66
IX. — Société d'économie politique (Réunion du 5 février 1915). Des indemnités dues aux victimes de la guerre. — Communication de *M. Souchon*. Discussion par *MM. Barthélemy, Marin, Colson, Neymarck*. — Ouvrages présentés 68
X. — Comptes rendus. *War and Lombard Street*, by Hartley Withers. Compte rendu par *N. Mondet* 75
XI. — Notices bibliographiques 77
XII. — Chronique : I. Le mémorandum allemand du 4 février. — II. Les neutres. — III. La loi sur les naturalisations. — IV. La conférence des ministres des finances. — V. La libération du 3 1/2 p. 100. — VI. La suppression de l'absinthe 84
XIII. — Bulletin bibliographique 94

N° 2. — *Février* 1915

I. — Les problèmes de la paix, par *Yves Guyot* 97
II. — Les causes économiques de la guerre (*suite*). Caractère du commerce franco-allemand, par *Yves Guyot* 113

III. — Les secours en temps de guerre et les abus qu'ils entraînent, par *Daniel Bellet* 121
IV. — Les Effectifs allemands, par *L. Gouvy* 137
V. — Note sur les obligations 5 p. 100 de la défense nationale, par *A. Barriol* 150
VI. — La Ligue du libre-échange en janvier 1915, par *D. B* 153
VII. — Bulletin : 1. Publications du *Journal officiel* (décembre 1914) 159
2. Faits économiques, statistiques et financiers : Prorogation du moratorium 164
VIII. — Comptes rendus :
Économia politica, par Almeida Noguiera. Compte rendu par *Rouxel* 168
L'Ittalio di Oggi : Tratati di commercio e politica doganale, par Edoardo Giretti, député au Parlement. Compte rendu par *Daniel Bellet* 169
Le progrès brésilien. La participation de la France, par le baron d'Anthouard. Compte rendu par *Daniel Bellet* ... 171
IX. — Notices bibliographiques 174
X. — Chronique : I. L'Emission des obligations de la défense nationale. — II. La production de l'or et les réserves d'or en France. — III. Le budget britannique. — IV. Le blocus des îles britanniques. — V. La limitation des débits de boissons. — VI. L'emprunt hollandais. — VII. Les ressources alimentaires des ennemis. — VIII. Le commerce extérieur de la France en 1914 182

N° 3. — *Mars* 1915

I. — Les causes de la guerre (*suite*), par *Yves Guyot* 193
II. — Les grèves en Allemagne en 1912, par *A. Raffalovich* 212
III. — La question de la population, par *Georges de Nouvion* ... 223
IV. — L'autonomie des chemins de fer de l'État belge, par *G. Schelle* 247
V. — Le taux du fret du froment de New-York a Liverpool, par *N. M* 254
VI. — Nos colonies a sucre et la guerre de 1914, par *Georges Dureau* 256
VII. — La Belgique et le droit des gens, par *N. Mondet* 269
VIII. — Le Canada en 1913, par *N. M* 274
IX. — Revue de l'Académie des sciences morales et politiques. (Du 15 décembre 1914 au 1er mars 1915), par *J. Lefort* ... 278
X. — Mouvement agricole, par *Maurice de Molinari* 293
XI. — La Ligue du libre-échange en février 1915, par *D. B* 305
XII. — Bulletin : 1. Publications du *Journal officiel* (janvier 1915). 310
2. Faits économiques, statistiques et financiers : Bons et obligations de la défense nationale. — Le montant des souscriptions 320

XIII. — Nécrologie : MM. Michel Arboux, Raymond Boverat et André-Henri Pierson 322
XIV. — Société d'économie politique (Réunion du 5 mars 1915). Les finances helléniques pendant et depuis les guerres balkaniques. — Communication de *M. Andréadés*. Discussion par *MM. l'ambassadeur d'Ormesson, d'Eichthal, Édouard Payen, Muller, Yves Guyot, Raffalovich*. — Ouvrages présentés 324
XV. — Comptes rendus :
Qui est responsable? par Cloudesley Brereton. Compte rendu par *N. Mondet* 332
The Shipping World year book, edited by Major Jones. — Compte rendu par *N. M.* 334
A history of modern banks of issue, by A. Conant 335
XVI. — Notices bibliographiques 336
XVII. — Chronique : I. Les services de santé. — II. Législation paternaliste et sociale. — III. Interdiction du commerce avec les Austro-Allemands. — IV. *Le Realm bill et les trade unions*. — V. L'optimisme allemand. — VI. Les croiseurs allemands. — VII. Les sous-marins allemands. — VIII. Les bons de l'Echiquier. — IX. La crise grecque. 342
XVIII. — Table des matières du tome XLV 350

Le Gérant : Félix ALCAN.

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN, PARIS

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE
DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE ET DE LA STATISTIQUE

FONDATEUR : GILBERT GUILLAUMIN

RÉDACTEUR EN CHEF : YVES GUYOT

SOIXANTE-QUATORZIÈME ANNÉE

6e SÉRIE — TOME XLVI

AVRIL A JUIN 1915

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
MAISONS FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

LES CAUSES DE LA GUERRE[1]

2e PARTIE : *Les causes économiques.*

XV. Les intérêts économiques et l'impérialisme économique. — XVI. Les bénéfices de la guerre. L'indemnité de 1871. — XVII. Le poids des armements. — XVIII. Le coefficient socialiste. — XIX. Le conflit des deux civilisations.

XV. — Les intérêts économiques et l'impérialisme économique

J'ai indiqué le caractère agressif de l'impérialisme économique de l'Allemagne. Cependant, au fur et à mesure que se développaient ses intérêts économiques, ils apportaient un facteur pacifique.

Des écrivains français ont raconté des conversations avec des financiers et des industriels allemands. Tous étaient très fiers des progrès réalisés par l'Allemagne. Ils vantaient l'augmentation de leurs capitaux.

Un banquier disait : « Dans un pays comme le nôtre, où l'industrie est aux mains de la finance, la finance est nécessairement tranquille[2]. » « *Nous voulons la paix avant tout.* Nous sommes des hommes d'affaires », disait le directeur de la *Dressdner Bank.*

Un Prussien, haut fonctionnaire de l'Empire, exposa à M. Bourdon, en fort bons termes, bien coordonnés, le développement historique de l'Allemagne et conclut :

« Nous sommes en pleine expansion. La première nécessité vitale pour nous est que cette expansion ne soit ni inter-

1. Voir le *Journal des Economistes*, août 1914-mars 1915.
2. Georges Bourdon. *L'Enigme allemande*, 1913, p. 300.

rompue, ni contrariée. Nous avons besoin de la paix. La paix est le premier besoin des peuples qui s'enrichissent, comme le pillage et la guerre sont la loi des conquérants pauvres. La victoire ne nous donnerait rien que nous ne possédions. La défaite nous écraserait[1]. »

Le docteur Rathenau, directeur de la Société générale d'électricité, déclarait : « En Allemagne, le peuple veut la paix[2]. »

M. Maurice Ajam a fait, en 1913, une enquête auprès de grands industriels allemands, au nom du *Comité du commerce français avec l'Allemagne* dont il était président.

Quelques-uns lui ont parlé du péril slave et lui ont dit :

La seule chance d'une guerre entre la France et l'Allemagne est là, dans une attaque brusque des Russes contre l'Autriche. Ce jour-là nous marcherons, dût l'univers entier être ébranlé par ce choc épouvantable.

Toutefois, en aucun cas, l'attaque ne viendra de nous[3].

Au point de vue économique, ils ajoutaient :

Nous ne pouvons envisager les autres pays, et particulièrement la France, que comme des marchés. Une nation aussi essentiellement industrielle et commerciale que la nôtre, ne peut pas pratiquer une politique agressive.

Et revenant sur le péril slave, ils faisaient la réflexion, qu'« une guerre ne le supprimerait pas »..

M. Maurice Ajam avait reçu une telle impression de ces conversations, qu'il écrivait :

La paix ! J'écris que tous les Allemands, sans exception, lorsqu'ils appartiennent au monde des affaires, sont des partisans acharnés du maintien de la paix européenne.

Hélas ! si M. Ajam avait des illusions, il les a chèrement payées, car il a eu un fils tué à l'ennemi ; mais ces industriels et ces commerçants donnaient des raisons de leurs motifs de vouloir la paix.

L'industrie, le commerce, la richesse de l'Allemagne se développaient. La politique même de cartels et de *dumping*,

---

1. G. Bourdon, *L'énigme allemande*, p. 386.
2. G. Bourdon, *ibid*, p. 176.
3. Le *Problème économique franco-allemand*, 1914, par Maurice Ajam, député de la Sarthe (1914).

agressive pour les industries auxquelles elle faisait concurrence, était avantageuse pour les consommateurs étrangers en faveur desquels elle était pratiquée. Il est facile de dire aujourd'hui, que les Allemands qui tenaient ce langage n'étaient pas de bonne foi; mais leurs arguments sont exacts aujourd'hui comme ils l'étaient en 1913, et on pourrait en tirer la conclusion qu'en tirait M. Maurice Ajam.

Raffalovich, qui connait si bien l'Allemagne, a écrit : « L'organisation économique de l'Allemagne est taillée pour la paix. »

Tandis que les individus des diverses nations font des échanges, les gouvernements et les hommes qui les représentent font de la politique : toute action de l'Etat implique la contrainte, et entre nations, la contrainte s'appelle la guerre.

L'empereur d'Allemagne jouait, auprès des industriels et des commerçants allemands, le rôle de la mouche du coche ; et il est possible qu'un certain nombre d'entre eux crussent qu'il faisait avancer le char de l'industrie et que la pointe de son épée leur ouvrait des débouchés. Cela pouvait être vrai pour Krupp dont il se faisait le représentant. Il se donnait la peine d'écrire lui-même au Sultan pour lui en recommander les canons et il le remerciait des commandes obtenues. Quand à la fin de 1905, tous les Etats européens envoyaient leurs escadres en Crète pour faire une démonstration, seule l'Allemagne s'abstenait. En échange, Guillaume II avait obtenu d'Abdul Hamid une commande de 2 millions et demi de livres turques, soit de 60 millions de francs[1].

Guillaume II ne pouvait espérer remporter le même succès auprès de son oncle Edouard VII. Cependant quand il alla à Sandringham, en 1909, il emporta avec lui une pacotille de petits appareils à alcool pour l'éclairage, la cuisine, le chauffage et la coiffure, *Lampen*, *Kochapparate*, *Frisierapparate*, et en les faisant fonctionner lui-même, il tenta le placement de ces produits de l'industrie allemande.

Il essayait d'appliquer l'économie nationale dont l'enseignement est réduit à des platitudes de ce genre. Il lui est interdit de dégager des principes généraux qui frappent et passionnent. Il doit chercher de petites recettes empiriques à appliquer à chaque cas. Mais ces petites recettes empiriques, dépourvues d'application immédiate, perdent tout

1. Victor Bérard. *La France et Guillaume II*, p. 179.

intérêt. Ce n'est pas dans les cours des universités qu'un étudiant apprendra les procédés de vendre ou d'acheter. Conscients de leur incapacité, les professeurs, au lieu de se concentrer dans des études économiques, se livraient à des considérations politiques. Ils s'échappaient vers l'histoire; ils montraient comme idéal à leurs étudiants les coups de force qui sont des victoires ou des défaites. Ils donnaient des leçons d'impérialisme économique.

Tous les généraux, les officiers, leurs familles aristocratiques, les sous-officiers et leurs parents étaient intéressés à entretenir chez leurs compatriotes une passion guerrière; car elle était leur raison d'être. L'empereur et le chancelier leur fournissaient les formules qu'ils répétaient; le péril slave d'un côté, « l'ennemi héréditaire » de l'autre côté; et enfin, la perfide Albion, que les officiers de marine qui prenaient part aux parades de la *Ligue navale* dénonçaient comme si elle avait empêché les navires de la *Hamburg American Linie* ou du *Norddeutscher Lloyd* de franchir le Pas-de-Calais.

Pour justifier la guerre, M. Thyssen, le grand métallurgiste, qui a mis en exploitation les mines de fer de Perrières, de Soumont et de Diélette, dans la Normandie, dit :

> Chaque anglais perspicace doit avoir prévu que l'Allemagne ne tolérerait pas toujours la pression exercée par l'Angleterre.
>
> La politique de l'Angleterre a rendu la guerre inévitable et elle ne peut pas finir avant que l'égoïme et l'arrogance de l'Angleterre ne soient brisés et que la position de l'Allemagne dans le monde ne soit reconnue.

En quoi la Grande-Bretagne gênait-elle M. Thyssen? L'a-t-elle empêché de s'installer en Normandie; elle n'a même pas essayé de lui faire concurrence.

L'Allemagne a troublé le monde sous prétexte d'avoir les mines de fer du Maroc. Personne n'a refusé de lui vendre du minerai. Ses métallurgistes ont pu pénétrer pacifiquement dans le bassin de Meurthe-et-Moselle. Ils ont des participations dans sept concessions d'une superficie totale de 5 165 hectares : Valleroy, Jarny et Sancy, Murville, Moutiers, Conflans et Serrouville.

La cession d'une partie de Serrouville a été faite en échange de la cession d'une partie d'un charbonnage en Allemagne. Pour les participations dans la concession de Valleroy, la Société des aciéries de Longwy a obtenu des Röchling une

participation dans le charbonnage Carl Alexander à Baesweiler. La Société métallurgique de Senelle-Maubeuge a constitué la Société des mines de Jarny qui constitue une participation avec trois établissements métallurgiques allemands : *Phœnia, A.-G. für Berghau u Hüttenbetrieb*, de Hœrde; *Hasper, Eisen-u, Slahlwerk*, de Hasper et *Hœsch, Eisen-u, Stahlwerk*, de Dortmund. La Société Senelle-Maubeuge a également constitué pour l'exploitation des mines de Murville, une société avec les hauts fournaux lorrains, *Aumetz-Friede*. La mine de Moutiers est exploitée par un Consortium formé en 1900, qui compte deux groupes français, deux groupes belges et un groupe allemand. Dans la concession de Conflans, sur 200 parts, 100 appartiennent à MM. Vieillon et Migeon, 70 aux *Dislinger verke* de Detlingen (Allemagne), 10 à une société belge. La *Gelsenkisken* possède, près de 2 000 hectares du bassin lorrain avec les concessions de Saint-Pierremont, Sexey, Haute-Lay, Saint-Jean, Sainte-Barbe, Crusnes et Villerupt.

Enfin M. Thyssen lui-même a acquis dans le bassin de Meurthe-et-Moselle, les concessions de Batilly, de Bouligny et de Jouaville, destinées à alimenter son usine de *Hagendingen*, située près de la Moselle.

Les Allemands contrôlent, pour nous servir du terme anglais, dix-huit concessions du bassin de l'Est s'étendant sur plus de 10 000 hectares, soit le septième du bassin, et dix concessions normandes, comprenant 7 300 hectares[1].

Si les Allemands entendent que l'Allemagne se suffise à elle-même pour toutes ses matières premières, ils doivent annexer la Louisiane et quelques autres États du Sud des États-Unis, pour avoir le coton, et la République Argentine et l'Australie pour avoir la laine.

Mais, sur 717 000 kilos d'or fin, 410 500 kilos proviennent des territoires de l'Empire Britannique! soit 1 412 millions de francs sur 2 465 millions de francs. Toutefois personne n'a empêché les Allemands d'acheter des actions des mines du Transvaal et, avant la guerre, ils ont toujours pu acheter de l'or à Londres.

La Grande-Bretagne ne refuse pas de leur vendre. Si la Russie, en 1913, leur a vendu pour 1 424 millions de M., la Grande-Bretagne vient immédiatement après, avec 876 millions de M., mais elle leur a acheté pour 1 438 millions de

1. *L'Allemagne en France. Enquêtes économiques*, par Louis Bruneau.

M. Elle est leur meilleur client. L'Autriche-Hongrie, malgré sa mitoyenneté, a fait de moindres achats : 1 104 millions de M. Quant à la Turquie, malgré tous les efforts du Kaiser, et malgré toute l'activité développée par les voyageurs allemands, elle n'a acheté que pour 98 millions de M. et dans ce chiffre sont compris des fournitures pour le chemin de fer de Bagdad et probablement quelques envois de l'usine Krupp pour l'armée.

Les intérêts économiques de l'Allemagne exigeaient-ils qu'elle fît la guerre à ses deux meilleurs fournisseurs et à son meilleur client?

Dans l'étude dont j'ai déjà parlé sur le commerce anglo-allemand, M. Diepenhorst, après avoir énuméré tous les arguments que pouvait lui dicter son anglophobie économique, s'est sans doute aperçu qu'ils se retournaient contre sa thèse : et alors il conclut que dans l'opinion de beaucoup de gens le problème anglo-allemand ne peut être résolu que par les armes, et lui-même prend à son compte la déclaration suivante :

> Ce n'est pas l'économiste, c'est l'homme politique qui doit déterminer de quelle façon les deux peuples arriveront le mieux à s'entendre.

La concurrence économique ne suffisait pas à cet Allemand. Il proclamait hautement qu'elle avait fait place à la concurrence politique. Et pourquoi? Pour hâter le moment de la suprématie économique de l'Allemagne? Il n'avait donc pas, en dépit des chiffres que constatent leurs industriels et commerçants, confiance dans leur avenir. Il pensait donc que la loi de l'offre et demande appliquée librement ne suffisait pas. Il fallait le coup de force qui écraserait le concurrent et leur laisserait la place complètement libre.

Ce n'était plus l'intérêt objectif du gain qui les animait quand ils mettaient de côté l'économiste pour le remplacer par le guerrier : C'était la passion suggestive du prestige!

Un parti de la guerre, qu'on a appelé la trinité Bernhardi — Keim — Reventlow, avec le journal de Harden, la *Kukunft* pour organe, et le Kronprinz pour représentant, exploitait ces sentiments.

Harden se plaignait de ce que « le bourgeois allemand était trop préoccupé de ses affaires, de son travail, de son argent. Peu de gens songent à la guerre, ou bien ont trop besoin de la paix[1] ».

---

1. Bourdon. *L'Énigme allemande*, p. 230.

Il essayait de les arracher à cet engourdissement pacifique par des excitations comme celles-ci :

L'Allemagne étouffe de pléthore industrielle. Ne lui a-t-on pas promis qu'elle dominerait sur les mers et qu'on ne partagerait pas un pouce de terrain dans le monde sans qu'elle en eût la meilleure part?... A-t-on, depuis, partagé la terre? Non, pas même l'Afrique, ni le golfe de Bothnie... Au lieu des succès attendus, elle voit toujours commettre faute sur faute. Ce n'est pas la *Pax Germanica*, mais la *Pax Britannica* qui règne sur l'univers. A quoi a servi le coup d'Agadir? A nous donner, au fond du Congo, quelques marécages improductifs et à réveiller en France le chauvinisme et l'instinct militaire.

C'est avec le fer qu'on forge l'or, mais non le fer avec de l'or. Prétendre le contraire est un péché mortel contre le saint esprit de la nation. Écoutez, bonnes gens, ce que dira l'étranger : quarante-trois ans après Sedan, le riche Empire d'Allemagne, pour défendre ses 68 millions d'hommes contre 40 millions de Français, doit procéder à la confiscation des biens, parce qu'il ne peut plus même cueillir un seul brin d'herbe sur les sentiers qu'il s'est tracés. Le vrai Prussien, qui a toujours su dans quel but il travaillait, serait-il donc mort[1]?

L'auteur d'un livre : *Si j'étais Empereur* ! qui a eu un grand succès, M. Freymann, écrivait :

Point de guerre ! tel est le cri de nos capitalistes. Elle nous ruinerait !

Il en prend aisément son parti :

Le commerce perdra évidemment beaucoup, mais il cherchera de nouveaux débouchés. Bien plus terribles seront les dommages causés à l'industrie; pour se rendre compte de ce que cela peut être, il faut considérer les traces que laisse après elle une crise de quelques mois. Mais cela aussi a un bon côté : *avec une terrible évidence nous voyons où nous conduit notre politique d'exportation*, en nous rendant tributaires de l'étranger. Grâce à cela, ceux qui sont à la tête de notre industrie se résoudront plus rapidement à limiter leurs efforts à la proportion des besoins de notre marché intérieur.

Ce partisan de la guerre était adversaire de l'expansion commerciale de l'Allemagne. Elle devait faire la guerre pour avoir le droit de ne pas vendre au dehors, et pour obliger ses industriels à limiter leur production !

Nous pouvons conclure : Il y avait contradiction entre la

---

1. Voir *Maxmilien Harden, Guillaume II et le Kronprinz. Le Correspondant*, 10 février 1915, p. M. André.

politique guerrière et les intérêts économiques de l'Allemagne.

Cette contradiction était perçue par de nombreux industriels et financiers.

L'impérialisme économique ne pouvait être justifié par des arguments économiques.

Il plaçait l'Allemagne en conflit avec ses deux meilleurs fournisseurs, la Russie et la Grande-Bretagne et son meilleur client, la Grande-Bretagne.

Les excitations guerrières avaient pour base objective les intérêts militaires et les intérêts aristocratiques qui y étaient liés. Elles n'avaient à leur service que l'exploitation de passions subjectives.

XVI. — Les bénéfices de la guerre. L'indemnité de guerre de 1871.

Cependant, M. Harden ajoutait un argument objectif aux vitupérations que nous venons de citer.

Il affirmait que « l'affaire la plus lucrative qu'eussent faite les Allemands dans le dix-neuvième siècle était la guerre de 1870 ». M. Harden leur donnait l'allure de brigands de grands chemins, comptant les 5 milliards de l'indemnité de guerre.

Il rappelait que la France l'avait complètement payée le 5 septembre 1873, alors que le payement total n'était exigible que le 2 mars 1874. Les Allemands eurent alors la conviction que leurs exigences avaient été trop faibles. La menace de guerre de 1875 provenait de cette déception. S'ils recommençaient, ils saigneraient la France à blanc. En prévision de la guerre, les auteurs allemands ont parlé couramment d'une indemnité de 30 milliards à lui imposer. Elle leur donnerait la double satisfaction d'enrichir l'Allemagne et de ruiner une nation qui a survécu à leurs victoires. Cet esprit de brigandage est un des facteurs qui ont déterminé la guerre actuelle.

Les charges, ajoutées aux dépenses militaires, en 1912 et en 1913, seraient compensées par les dépouilles des vaincus. Les contribuables allemands en seraient délivrés. Cependant quelques dizaines de milliers d'entre eux payeraient de leur vie cette fructueuse opération; mais ce déchet ne comptait pas.

Les résultats procurés par l'indemnité de guerre de 1871

ont-ils été tels qu'ils pussent inspirer ces ardentes convoitises?

Le gouvernement a reçu 5 milliards de francs : mais il ne les a pas distribués entre les habitants de l'Allemagne.

D'après sir Robert Giffen[1], la guerre de 1870-1871 aurait coûté aux allemands :

	Millions de francs.
Dépenses directes	1 650
Dépenses indirectes	1 250
Total	2 900

Le capital représenté par les vies humaines perdues n'est pas compté. Sir Robert Giffen considère qu'on pourrait l'évaluer à 750 millions, chiffre très faible.

Même sans en tenir compte, l'indemnité de guerre n'aurait donc dépassé que de 2 milliards les dépenses causées à l'Allemagne par la guerre.

Comme avantages positifs, on a dit qu'elle avait permis à l'Allemagne d'établir l'étalon d'or. Elle a pu, en effet, y contribuer; mais c'est une grosse erreur de croire qu'elle s'est manifestée sous la forme d'un flot d'or coulant sur l'Allemagne.

Le total a atteint les chiffres suivants :

	Francs.
En principal	5 000 000 000
En intérêts	302 123 000
En frais d'escompte et frais de conversions de valeurs étrangères à la charge du gouvernement français	13 635 000
Total	5 315 758 000

Les compensations admises par l'Allemagne s'élevèrent à 325 millions représentant la valeur de la portion du chemin de fer de l'Est cédée à l'Allemagne par suite de l'annexion.

En réalité l'exportation du numéraire français ne fut que de 512 294 933 francs. Le reste 4 353 365 519 francs fut payé en numéraire et billets de banque allemands et en lettres de change. Les lettres de change entrèrent dans cette somme pour 4 248 326 374 francs se subdivisant ainsi :

1. *Essays in finance, the cost of the franco german War*. Second édit., 1880.

	Francs.
Valeurs allemandes libératoires.....	2 799 514 184
Valeurs autres qu'allemandes y compris les marcs Banco, monnaie de compte de la banque de Hambourg.....	1 448 812 190

Telles sont les constatations faites par M. Léon Say dans son rapport de 1874.

Pendant le payement de l'indemnité de guerre, le change fut en faveur de l'Allemagne; mais dès qu'il fut réglé l'or quitta l'Allemagne : de juillet 1874 au commencement de 1875, il y eut une exportation d'or de 500 millions de M. La Banque de Prusse dut élever son taux d'escompte à 6 p. 100 et commença à donner, au lieu d'or, des thalers d'argent qui avaient conservé « provisoirement » leur pouvoir libératoire.

L'adoption de l'étalon d'or est du 9 juillet 1913. Une large portion de l'indemnité avait été payée en argent. Sur ses ventes d'argent, montant à 800 millions de francs, le gouvernement allemand perdit 15 p. 100, soit 120 millions de francs.

Sur les 5 315 millions de francs, l'Empire garda 2 050 millions et répartit le reste entre les divers États. La confédération du Nord reçut environ 2 800 millions et les autres États reçurent le reste. On n'a pas de détails sur leur emploi, mais on considère qu'ils furent surtout consacrés à réparer les dommages résultant de la guerre ou à des dépenses militaires.

L'Empire ne répartit que 56 millions entre les dépenses civiles : 25 500 000 francs pour l'érection du palais du Reichstag, le reste pour les chemins de fer d'Alsace-Lorraine et la ligne du Luxembourg. 1 milliard fut remis à la disposition sans contrôle du chancelier. Provisoirement, des fonds, avant qu'ils fussent utilisés, entre autres pour la construction et la réparation des forteresses, furent prêtés à intérêt à des banques et au fonds de pensions pour les soldats retraités.

La Confédération du Nord acquitta 325 millions d'emprunts contractés pour la guerre. Une somme de 120 millions de M. constitua un trésor de guerre déposé dans la forteresse de Spandau. L'Angleterre a reçu, au mois de mars 1915, des livres sterling toutes neuves dont le millésime annonçait qu'ils avaient dû en faire partie.

L'État s'en servit pour payer ce qu'il devait pour son

matériel de guerre; il s'en servit pour le renouveler et l'augmenter; il s'en servit pour faire des constructions de forteresses. L'indemnité donna donc une certaine activité à certaines industries, mais pour des travaux qui, loin d'être reproductifs, entraînaient de nouvelles dépenses.

Le professeur Ad. Wagner, examinant l'usage qui aurait pu être fait de l'indemnité de guerre, a regretté qu'elle n'eût pas servi à entreprendre de grands travaux productifs.

Dans « le Mai noir » de 1873, une crise éclata en Autriche, frappa l'Allemagne et s'étendit sur le monde entier. Elle provenait de l'absorption énorme de capitaux faite par la guerre, par les travaux de construction de chemins de fer aux États-Unis, qui avaient doublé leur réseau en sept ans ; en Russie, dont le réseau, depuis 1868, représentait 19 000 kilomètres ; en Autriche qui, depuis 1865, avait augmenté le sien de 6500 kilomètres ; par les emprunts faits par le Brésil, la Plata, le Chili, le Pérou, sans compter ceux du Honduras, du Paraguay, de Saint-Domingue et de Costa-Rica.

La crise provint, comme toutes les crises, d'une destruction ou d'une absorption de capitaux circulants en capitaux fixes[1]. L'indemnité de guerre n'en mit pas l'Allemagne à l'abri. On est même allé jusqu'à dire qu'elle fut une des causes de l'état de malaise dans lequel elle se trouva. C'est exagéré[2]. Mais elle ne l'a pas empêché.

Quand Bismarck introduisit son projet politique protectionniste, le 2 mars 1879, il compara la situation de l'Allemagne à celle de la France : et il déclara que l'indemnité de guerre de 1871 n'avait pas enrichi l'Allemagne.

Deux ans plus tard, le 29 novembre 1881, il disait :

> C'est vers 1877 que je fus frappé, pour la première fois, de la détresse générale et croissante de l'Allemagne, comparée à la France ; j'ai assisté à la diminution du bien-être général.

Ce n'était pas seulement des phrases de tribune. D'après Busch, dans des conversations privées, il formulait ainsi son opinion :

> En définitive, les milliards français n'ont pas été une bénédiction,

---

1. Voir Yves Guyot. *La Science économique* et *Journal des Économistes*, août 1913.
2. Robert Giffen. *Essays in finance*. The liquidation of 1873-1876.

au moins pour nos industriels, qu'ils poussèrent à la surproduction. Les banquiers seuls en profitèrent et parmi eux, seulement les gros[1].

Dans son livre, *la Grande illusion*, M. Angell suppose que l'Allemagne ait arraché 25 milliards à la Grande-Bretagne. S'ils sont payés en richesses réelles, produits, marchandises utiles à l'existence, directement ou indirectement, ils provoquent un excès d'importation que les protectionnistes considéreront comme une ruine. Mais M. Angell suppose que cette indemnité entraînerait une élévation des prix; cependant, si elle donnait lieu à une augmentation d'importation, cette augmentation d'importation devrait avoir pour résultat de les abaisser. Elle ne pourrait donner lieu à une élévation des prix que si elle provoquait de nouveaux besoins et une grande activité.

D'après le *Fiscal blue book* (Cd. 1761), M. Horace Handley O'Farrell[2] a dressé deux tableaux. Pour obtenir les salaires réels, il a divisé les chiffres des salaires par l'index number représentant les prix.

Les salaires allemands sont ceux de l'usine Krupp.

	Prix et salaires en Allemagne.			Prix et salaires en France.		
Années.	Prix. (1900=100)	Salaires normaux. (1900=100)	Salaires réels. 0,	Prix. (1900=100)	Salaires normaux. (1900=100)	Salaires réels. 0,
—	—	—	—	—	—	—
1870.....	111	64	581	»	»	»
1871.....	117	63	540	104	74	712
1872.....	130	71	545	111	74,5	672
1873.....	135	78	576	110	75	682
1874.....	124	81	653	101	75	743
1875.....	116	81	695	102	75	735
1876.....	113	76	672	100	76,5	765
1877.....	113,5	70	616	102	78,5	785
1878.....	104	67	654	89	79	870
1879.....	94,5	63	666	86	79	920
1880.....	105,5	67	635	80	84	1050

D'après ces chiffres, il y eut en Allemagne une grande hausse de prix en 1872 et en 1873, suivie d'une baisse qui les ramena au-dessous de ceux de 1870. La hausse des salaires, selon un phénomène presque constant, ne se produisit

1. Bismarck. *From secret pages of his history*. T. III, p. 161. (English edition.)

2. *The Franco war indemnity and its Economic results* (The Garton fondation) Harrisson and sons, London, 1913. P. 47.

qu'après; puis elle fut suivie d'une baisse. Cependant comme les marchandises étaient au-dessous du prix de 1870, il en résulta une hausse définitive pour le salaire réel.

En France, il y eut aussi une hausse en 1872 et 1873, mais beaucoup moins accentuée; le taux des salaires augmenta peu; mais étant donnée la baisse des marchandises, le salaire réel augmenta relativement à 1871 de 70 p. 100, tandis que le salaire allemand n'augmenta que de 17 p. 100.

L'usine Krupp devait avoir largement profité de l'indemnité de guerre : elle avait reçu le payement complet des armes qu'elle avait fournies et elle avait dû entrer pour une grande part dans le nouvel armement qui devait remplacer celui qui avait été consommé par la guerre. Les ouvriers se trouvaient donc dans les meilleures conditions pour bénéficier de l'indemnité de guerre de 1870, et au point de vue du taux et de la progression des salaires, ils restèrent de beaucoup en deça des ouvriers français.

Dans toutes les opérations de rapine, la perte dépasse pour la victime le gain du pillard. Au cours de son entreprise, il court des risques. La guerre est non seulement onéreuse au point de vue humain; mais elle entraîne des préparations et des frais désastreux. D'après les calculs de Giffen, le montant réel de l'indemnité ne s'est élevé qu'à 2 milliards de francs pour l'Allemagne.

Depuis qu'elle les a touchés, combien avait-elle dépensé avant la guerre actuelle pour ses armements? L'indemnité de guerre n'en représente pas la dixième partie. Mais l'Allemagne a forcé aussi la France à s'armer; et aussi la Russie, et aussi l'Angleterre : Elle a su les réunir contre elle. Aujourd'hui les 2 milliards nets qu'elle a reçus disparaissent sous le tas de milliards qu'elle a dépensés depuis le mois d'août et auxquels viendront s'ajouter les dommages-intérêts qu'elle devra payer.

Les Allemands qui sont capables de réflexion doivent avoir laissé pour le compte de Harden « la conviction que la meilleure affaire qu'aient faite les Allemands dans le dix-neuvième siècle est la guerre de 1870 ».

XVII. — Le poids des armements

Nous avons vu le régime du septennat fonctionner sous le gouvernement de Bismarck; mais les augmentations de dépenses militaires trouvaient de l'opposition au Reichstag.

Le projet du 25 novembre 1886 se heurta à l'opposition du centre, représenté par Windhorst, des libéraux représentés par Richter, des socialistes représentés par Grillenberger. Le 14 janvier, le Reichstag adopta un amendement de Stauffenberg en limitant les effets à trois ans. Immédiatement Bismarck lut un message de l'empereur prononçant la dissolution. Les élections donnèrent, en faveur du septennat, une majorité de 227 voix contre 31 et 84 abstentions. Quand le Chancelier Caprivi présenta son projet portant l'effectif pour la période 1893 à 1899 à 492 068 hommes, la commission chargée d'examiner le projet le rejeta le 12 janvier 1893; et le 6 mai, le général de Caprivi dut dissoudre le Reichstag; le 15 juillet, il obtint le vote de la loi militaire par 201 voix contre 185.

Les résistances du Reichstag n'étaient pas ratifiées par les électeurs.

Nous avons déjà vu que le septennat engageait le Reichstag pour un minimum de dépenses militaires, mais n'engageait pas le chancelier. Il en fut de même pour le quinquennat établi par la loi du 27 mars 1911. Il fut suivi par la loi du 14 juin 1912, qui ajouta 29 000 hommes sur le pied de paix aux 10 000 hommes ajoutés l'année précédente, et on ajouta aux dépenses prévues une nouvelle dépense de 880 millions de M., échelonnée sur les budgets de 1912 à 1917.

Cette loi fut suivie de la loi du 3 juillet 1913.

Cette dernière loi fut la conséquence de la guerre des Balkans. La population allemande ne constitue dans le centre de l'Europe qu'une minorité relativement à la population slave; sur les 65 millions d'habitants de l'Allemagne, il faut déduire les 3 millions de Polonais du duché de Posen, sans compter 1 million d'étrangers. Si on y ajoute les 12 millions d'Allemands habitant l'Autriche-Hongrie, on a, au maximum, 74 millions d'Allemands. Or, la Russie d'Europe seule a 132 millions d'habitants; et sa population augmente plus rapidement que celle de l'Allemagne : déduction faite de 10 millions de Magyars, de 3 millions de Roumains, la population de l'Autriche-Hongrie comprend plus de 25 millions de Slaves.

Quand l'Allemagne se comparait à la France elle avait l'orgueil du nombre; quand elle se comparait à la Russie, elle en avait la terreur.

Dans son discours du 7 avril 1913, M. de Bethmann-Hollweg, assura que si l'Allemagne voulait être prête à la guerre,

elle ne rêvait que paix. S'il n'y avait pas de méchants voisins, la paix perpétuelle serait assurée. Mais quels voisins? Il affirma les bonnes relations de l'Allemagne et de la Russie ; il déclara qu'une guerre de race était peu probable. Il affirma les bonnes relations de l'Allemagne avec la Grande-Bretagne. Restait donc la France? M. de Bethmann-Hollweg dénonça les chauvins français ; mais si les chauvins français s'agitaient inutilement et trop bruyamment, leurs prétentions étaient moindres que celles des pangermanistes.

Tous les ans en prenant 280 000 recrues l'Allemagne laissait 60 000 hommes de côté. Dans son discours le chancelier M. de Bethmann-Hollweg posa la question suivante : « Devons-nous nous payer le luxe de renoncer à des milliers de soldats exercés si nous pouvons avoir ces milliers de soldats. »

La loi de 1913[1] comportait un accroissement numérique de l'effectif de paix de 4 000 officiers; 15 000 sous-officiers; 117 000 hommes; 27 000 chevaux. Elle fixait le nombre des unités des diverses armées à 669 bataillons, au lieu de 651; à 550 escadrons de cavalerie, au lieu de 516; à 633 batteries de campagne, sans augmentation; à 55 bataillons d'artillerie à pied au lieu de 48; à 44 bataillons de pionniers, au lieu de 33; à 31 bataillons de troupes de communication, au lieu de 18; à 28 bataillons du train, au lieu de 25. L'effectif budgétaire de l'armée allemande se trouvait être de 36 000 officiers ; 110 000 sous-officiers, au lieu de 95 000; 661 000 soldats, au lieu de 544 000; auxquels il faut ajouter 6 000 employés supérieurs et 4 000 employés subalternes dont les fonctions sont remplies en France par des militaires et 18 000 volontaires d'un an, au lieu de 14 000; soit un total de 835 000, les incorporations en surnombre augmentant d'ailleurs l'effectif réalisé qui devait atteindre 870 000 au début du printemps. La loi devait recevoir sa complète application pour le 1er octobre 1915; elle l'avait reçue, dès le 1er octobre 1913, en ce qui concernait les trois armées principales.

Septennats ou quinquennats, toujours extensibles, étaient empreints d'un vice budgétaire.

Au moment où ils étaient votés, on prévoyait un certain chiffre pour les dépenses qu'ils comportaient; mais à leur expiration, la plus grande partie de ces dépenses devait continuer.

---

1. *La vie militaire en France et à l'étranger*. 2e année 1912-1913, p. 222 et suiv. (F. Alcan.)

En 1872, le budget de l'Empire était de 450 millions de M., dont 270 millions pour l'armée et 25 millions pour la marine.

En 1912-1913, les dépenses de la guerre et de la marine atteignaient 1 335 millions de M. Si on y ajoutait les secours aux vétérans et le service des emprunts contractés pour la défense nationale, on arrivait à 1 558 millions de M.

Les dépenses budgétaires de l'Empire et des États confédérés atteignaient pour 1912-1913, d'après le ministre des Finances, M. Wermuth, 8 600 millions de M. ou 5 200 millions, si on fait abstraction des exploitations se suffisant à elles-mêmes.

A la fin de 1870, la dette impériale était de 485 millions de M; en 1880, elle était de 1 240 millions.

Le ministre des Finances, M. Wermuth, en 1912, reconnaissait que de 1900 à 1909, l'Empire avait dû emprunter 2 700 millions de M. :

14 p. 100 du total de cette dette, disait-il, ont été appliqués à des dépenses productives, c'est-à-dire aux dépenses de la poste et des chemins de fer; les autres 86 p. 100 ne représentent, en réalité, qu'un appoint plus ou moins déguisé aux budgets ordinaire et extraordinaire, 60 p. 100 concernent la guerre et la marine, plus de 14 p. 100 les expéditions dans l'Asie orientale et le Sud-Ouest africain. Une partie minime a été employée à la construction et à l'agrandissement du canal Empereur-Guillaume, à l'administration des protectorats; le reste a indubitablement le caractère d'emprunt destiné à couvrir le déficit budgétaire.

Et il ajoutait :

Faire continuellement face aux dépenses d'armement pendant une longue période de paix au moyen d'emprunts qu'on n'amortit pas, cela s'appelle se débarrasser du soin d'assurer l'existence de la nation sur la génération suivante et aggrave doublement à cet égard les charges de cette génération.

La première semaine de mars 1913, les Allemands furent appelés à souscrire deux emprunts; l'un de 150 millions de M. de rente pour l'Empire et pour la Prusse; un autre de 400 millions de bons du Trésor de Prusse à 4 p. 100, émis à 99 et remboursables en cinq ans.

Les souscriptions des rentes se sont montées à 200 millions de M., soit en plus 40 p. 100; les souscriptions pour les bons

du Trésor n'en fournirent que la moitié, quoique toutes les grandes banques eussent compté sur un succès. En réalité, les souscriptions individuelles furent insignifiantes pour l'un et l'autre emprunts.

Les frais nécessités par les deux lois militaires et navales de 1911 et de 1912 restant à couvrir, étaient de plus de 550 millions de M. qui devaient être répartis sur quatre années.

En plus, il y avait des déficits; on avait évalué le produit de l'impôt sur l'alcool à 36 millions de M.; il n'avait été que de 18; on avait ajouté aux prévisions budgétaires une prévision de plus-values de 45 millions de M., pour les douanes; mais cette plus-value n'avait été que de 28 millions.

Les finances étaient dans cet état, lorsque le nouveau projet de 1913 exigea une dépense de 1 milliard de M., soit 1 230 millions de francs. Cette dépense a été couverte par un impôt sur les fortunes qui ne devait fonctionner que pour cet objet déterminé.

Les socialistes exultèrent : « Il s'agit d'un pas courageux vers un plein socialisme ! » s'écrièrent-ils. La mégalomanie militaire forgeait la clef qui permettrait à la révolution sociale d'ouvrir les coffres-forts.

Mais cette joie était compensée par quelque méfiance. Le nouveau système militaire entraînait des dépenses annuelles de 250 à 280 millions de M.; quels seraient les impôts destinés à les payer? Tandis que l'impôt sur la fortune serait accidentel, les autres seraient permanents.

L'annonce de cet impôt produisit une baisse générale et éleva à 6 p. 100 le taux de l'escompte. La *Gazette de Francfort* dit : « Derrière le demi-assentiment, on remarque de l'hésitation et des hochements de tête. » Et elle constata quelque danger après que la menace de cet impôt avait eu pour résultat l'exportation de capitaux, d'où une double conséquence : diminution du capital imposable et diminution du stock d'or.

Pas plus que les contribuables des autres pays, les contribuables allemands n'ont de vocation pour augmenter leurs charges.

L'impôt sur la fortune ne fut pas un impôt d'Empire. Les États confédérés payaient une contribution matriculaire de 1 M. par tête. Elle fut élevée à 2 M. Mais la répartition ne fut pas établie sur la population, mais sur l'évaluation de la fortune.

Les États fédérés durent se procurer ce supplément au moyen d'un taux sur la fortune, sur les successions ou quelque autre du même genre. Le choix fut laissé à leurs diètes respectives.

Un député libéral national, M. Lucke, ayant demandé un impôt sur les successions, le chancelier le repoussa avec beaucoup de force, comme étant de nature à provoquer un dangereux conflit avec les États.

La Loi comportait une amnistie fiscale en cas de rectification spontanée dans les déclarations de capitaux et de biens précédemment dissimulés. Cette disposition ne provoqua pas un grand excédent. Il y eut de fortes déceptions. On avait espéré que l'impôt rapporterait 1 milliard et demi et qu'on pourrait ainsi supprimer le versement de la troisième année. Il n'atteignit que le milliard. On avait compté que Berlin et sa banlieue donneraient 200 millions de M. Le résultat fut 145. On avait évalué la fortune de Francfort à 3300 millions qui auraient dû fournir 45 millions. On n'obtint que 35 millions.

Pour l'année 1914-1915, le budget de l'Empire allemand se réglait de la manière suivante.

Total des recettes 8797900000 dans lesquelles il fallait comprendre 831 millions pour les postes et télégraphes ; 162 millions pour les chemins de fer ; des recettes diverses 82 millions ; des recettes extraordinaires dont 5388 millions provenant d'emprunt.

Les dépenses permanentes étaient de 2669 millions et les dépenses « pour une fois seulement », de 736 1/2 ; les dépenses extraordinaires de 5393 millions : soit un total de 8798 millions de M.

	Dépenses permanentes.	Dépenses « pour une fois ».	Dépenses extra-ordinaires.
	—	—	—
		(Millions de M.)	
Administration militaire.....	871	338	—
— de la marine...	221	235	29
Dépenses pour la guerre.....	—	—	5300

		Millions de M.
		—
Dettes de l'Empire d'Allemagne portant intérêt...		4897
Sans intérêts :		
Bons du trésor.....	160	
Papier monnaie.....	120	280
Total.....		5177
Augmentation depuis 1912.....		95

Une dépêche de Berlin du 11 juillet 1914 annonçait qu'une nouvelle taxe de guerre destinée à la marine serait demandée en automne.

Les professeurs Delbrück et Ballod poussaient à la dépense en répétant ces paroles de List :

Les nations, appelées à parcourir les mer, se moquent du système de parcimonie des peuples attachés au sol.

Mais toute augmentation de dépense de l'Allemagne pour l'armée et la marine avait pour effet une augmentation de dépense en France, dans la Grande-Bretagne et la Russie. L'Allemagne, haletante, mais voulant tenir tête, devait s'épuiser dans cette lutte. Elle ne pouvait y mettre fin qu'en provoquant une catastrophe.

XVIII. — Le coefficient socialiste.

Parmi les motifs qui ont pu provoquer le Kaiser à faire en 1914 une guerre préventive, il ne faut pas oublier la situation du parti socialiste.

Voici le nombre des députés qu'il a réuni à chaque élection depuis 1898 :

1898.	1903.	1907.	1912.
56	82	43	110

Il a remplacé le centre qui était le groupe le plus important du Reichstag; et ce chiffre n'est pas proportionné avec le chiffre de voix qu'il a obtenu dans le pays. Les élections ont lieu d'après le recensement de 1867; de sorte que telle circonscription industrielle n'élit qu'un député socialiste alors que le chiffre de sa population devrait lui donner droit à plusieurs. Le chiffre des voix obtenues par les socialistes a été de 4 239 000 voix, soit 991 000 de plus qu'en 1907. Alliées avec les autres voix de l'opposition, elles donnent un total de 7 524 000 Le parti du gouvernement n'a eu que 4 664 000 voix.

Il y a en plus 221 socialistes dans les diètes des divers États; la Bavière en compte 30; dans le Schartzburg Rudolstadt, les socialistes ont la majorité, malgré deux dissolutions de la diète. Le parti socialiste avait 85 journaux quotidiens, y compris le *Vorwaerts*.

En 1914, ils ont fait une semaine rouge qui a augmenté le nombre des membres du parti de 132 200 membres le portant à 1 115 000.

L'empereur avait lancé à diverses reprises des adjurations contre les socialistes; tel était le résultat obtenu.

La propagande socialiste se développait dans l'armée. Rosa Luxembourg avait fait une campagne sur les mauvais traitements soufferts par des soldats. Elle fut poursuivie. Elle demanda à faire entendre 925 témoins. Le gouvernement recula et abandonna le procès.

La politique agrarienne avait donné des arguments formidables aux socialistes. Ils invoquaient, en 1911, les cours du froment (la tonne) :

	Marks.
Berlin	211,50
New-York	153,80
Liverpool	166,20
Paris	206,40

Dans les discussions qui eurent lieu à la fin de novembre 1912, les ministres déclarèrent que les consommateurs devaient diminuer leur consommation de viande; mais que cette diminution n'atteignait pas seulement les ouvriers, mais atteignait aussi les classes moyennes. Le ministre prussien de l'agriculture, M. von Schorlemer-Lieser disait : « Ce ne sont pas seulement les ouvriers, mais les petits employés, les petits artisans, les petits commerçants; » et il ajoutait comme consolation : « on aime de plus en plus la viande de cheval ». M. Delbrück, ministre de l'Intérieur, reconnut que « la politique du tarif avait pour objet de relever les prix ». C'était sans doute fâcheux pour les mangeurs de viande, mais ils devaient s'y résigner. Une majorité de 174 voix approuva les déclarations protectionnistes; mais la minorité en faveur de la suppression des droits sur les objets d'alimentation atteignit le chiffre de 140 voix.

On se rappelle la belle ardeur qu'en 1890 Guillaume II avait mise à convoquer à Berlin une conférence pour la protection internationale du travail qui devait d'abord se tenir à Berne. La faillite du socialisme impérial que l'Allemagne a étendu sur le monde a été enregistrée par un professeur de l'Université de Berlin [1], M. Ludwig Bernhard, invoquant lui-même l'autorité d'un certain nombre d'autres professeurs et d'un des plus hauts fonctionnaires de l'office des assurances,

1. Voir *Journal des Économistes*, juillet 1912. *La Faillite de la politique sociale allemande*, par A. Raffalovich.

M. Friedensbourg. Ce beau système d'assurances sociales a créé la *Rentenhystérie* et la dissimulation. L'assistance obligatoire a démoralisé ceux auxquels elle s'applique. M. Bernhard montrait aussi que la réglementation du travail avait introduit un contrôle oppressif qui menaçait de détruire l'esprit d'entreprise.

Le premier semestre de 1913 avait été très avantageux pour les ouvriers. Une baisse dans les salaires s'était produite précédant le second semestre. Elle continuait pendant le premier trimestre de 1914, comme le prouvent les chiffres suivants [1].

Salaire de l'ensemble des ouvriers du bassin de la Ruhr :

1er trimestre 1913 — par jour M. Pf.	1er trimestre 1914 — M. Pf.	Salaire trimestriel 1913 — M.	Salaire trimestriel 1914 — M.
5 44	5 31	429	405

La guerre a été envisagée par le Kaiser et certains de ses ministres, comme un moyen de se débarrasser de ces questions embarrassantes et de transformer le parti socialiste de parti d'opposition en parti national, lié au Kaiser, chef suprême de l'armée et personnification de l'Empire allemand. Il a appliqué l'idée de M. Fendrich, ancien député à la diète du duché de Bade, qui avait proposé de remplacer « l'internationalisme rouge par le nationalisme rouge ».

XIX. — Le conflit des deux civilisations

De ces faits nous pouvons tirer les conclusions suivantes.

Le *Kaiser* et les hommes qui l'ont poussé à la guerre ont voulu liquider des difficultés intérieures par une grande crise. C'est une conception analogue à celle de la grande catastrophe qui éclaire de ses lueurs sanglantes les rêveries des socialistes révolutionnaires et que Karl Marx et Engels ne cessaient de montrer à l'horizon.

Une grande guerre, supprimait le souvenir des révélations sur les mœurs extraordinaires des favoris de l'empereur, le prince d'Eulenbourg, le comte de Sanders, etc.

---

1. *Comité des Houillères*. N. 4953, 25 juin 1914.

Elle masquait l'anarchie politique dans lequel se débattait le gouvernement allemand [1].

Elle refaisait l'armée dont les faiblesses avaient été dénoncées dans le livre *Iéna ou Sedan*, par Franz Adam Begerlein. Elle renforçait le prestige de l'armée ébranlé par des incidents comme celui de Saverne.

Un article du 2 mars 1914 de la *Gazette de Cologne* disait qu'en 1917, la Russie aurait achevé la transformation de son armée de terre, établi une flotte sérieuse dans la Baltique, fortifié le golfe de Finlande, réorganisé son corps d'officiers et établi un réseau de lignes stratégiques en Pologne. De plus le renouvellement du traité de commerce avec la Russie aurait lieu en 1917. En l'écrasant auparavant, l'Allemagne lui imposerait les conditions qu'il lui plairait.

Il fallait écraser la France si complètement que l'Empire allemand ne la trouvât plus jamais devant lui dans sa politique internationale.

La France avait fait sa loi de trois ans. Elle avait réuni deux classes; son armée serait beaucoup plus forte en 1915, en 1916, en 1917. Ses socialistes avaient voté la grève générale en cas de guerre. Ses finances étaient embarrassées. Ses ministres avaient voté contre la loi de trois ans. Un sénateur, M. Humbert avait prouvé que de nombreuses et grosses négligences existaient dans l'administration de l'armée. On se retrouverait en face de l'armée de 1870, sans qu'il y eût un général dont le prestige s'imposât.

La Grande-Bretagne continuait de donner des centaines de millions pour sa flotte. L'Allemagne s'épuiserait avant d'épuiser la volonté et les ressources britanniques. Il fallait profiter de ce qu'on avait obtenu. Le moment était donc favorable pour faire une guerre préventive.

En déclarant la guerre en 1914, le Kaiser ne faisait qu'en avancer la date dans de meilleures conditions ; car cette guerre était la conséquence fatale de sa politique. Elle était l'expression de la doctrine qui place le militarisme au-dessus de tous les besoins de la civilisation, la guerre étant nécessaire à l'Etat.

Un Belge, M. Léon Hennebicq, dans son livre, l'*Impérialisme économique anglais*, célébrait avec enthousiasme l'impérialisme germanique :

---

1. V. *Suprà*. Première partie. Ch.-v. *Le Gouvernement du Kaiser*.

L'Allemagne, à la fois agressive et méthodique, a grandi dans l'industrie et le commerce, en appliquant aux luttes économiques les principes de son grand État-major; c'est un impérialisme militaire. (P. 276.)

Tout impérialisme économique ou non se traduit par *l'ultima ratio*, la violence.

La politique économique de l'Empire allemand est une survivance du système pourvoyeur dans lequel l'État faisait le commerce pour les individus.

Mais cette expression, l'impérialisme économique, est une antiphrase : car l'impérialisme comporte l'acquisition par la force, sans échange, tandis que l'action économique, comporte l'acquisition par la production ou par l'échange.

La civilisation productive est fondée sur le contrat ; la civilisation guerrière sur la contrainte.

La civilisation productive a pour force motrice la concurrence économique; la civilisation guerrière, la concurrence politique.

Les types les plus caractéristiques des deux civilisations sont l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

De là, la haine et la jalousie féroces de l'Allemagne contre la Grande-Bretagne.

La guerre actuelle est le conflit de ces deux civilisations.

Elle doit avoir pour conséquence le triomphe définitif de la civilisation économique sur la civilisation guerrière.

YVES GUYOT.

PROTECTIONNISME ET MARCHÉ FINANCIER

La grandeur du marché monétaire et financier anglais est en relation étroite avec le régime de liberté commerciale, établi il y a plus de soixante-dix ans par Sir Robert Peel et consolidé par Gladstone.

Quelle sera la répercussion de la guerre sur la politique commerciale des États? L'effroyable fardeau, que nous impose la lutte contre les barbares pour l'émancipation du monde et la défense des petites nations, pésera lourdement sur les finances publiques. Voudra-t-on continuer les errements antérieurs à la guerre, errements auxquels la fermeté et le bon sens de la majorité ont permis aux Anglais d'échapper? La nécessité a obligé, pendant la guerre, la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et quelques-uns des pays neutres, à suspendre la perception de droits d'entrée sur un certain nombre d'articles de première nécessité. Si grands seront les besoins au lendemain de la paix qu'on ne pourra revenir immédiatement à l'ancien taux, et il serait à souhaiter, dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs, qu'on n'y retournât plus jamais.

Quoiqu'il en soit, ce serait entamer un sujet d'une ampleur trop grande, alors que nous voulons simplement signaler et résumer une conférence de M. Thomson à l'*Institute of Bankers*, à Birmingham le 4 février 1915. Le conférencier s'est excusé, en pleine guerre, d'évoquer le spectre de la Réforme douanière, à rebours, dont M. Chamberlain a voulu gratifier ses compatriotes. Les banquiers au temps passé étaient intéressés dans l'industrie locale : à Sheffield ils étaient en relation avec la métallurgie, à Bradford avec la laine, à Manchester avec le coton. Aujourd'hui que le commerce des capitaux s'exerce par l'intermédiaire de grands établissements, pourvus d'agences et de succursales, la

banque est intéressée dans l'ensemble des industries et sa prospérité est liée à la leur.

M. Thomson constate que, dans les nombreuses publications de la *Tariff Reform League*, pas une seule n'étudie les effets probables du système proposé sur le marché financier de Londres. Et, cependant, l'efficacité de ce marché doit trouver sa place dans l'établissement du bilan britannique. A l'actif, s'il était possible de connaître le montant approximatif des bénéfices que l'Angleterre retire comme commissions, comme fret, comme assurances, grâce à sa position prépondérante comme centre du commerce étranger mondial, on constaterait que ce montant est supérieur aux profits de bien des branches d'industrie, sur lesquelles la *Tariff Reform League* concentre toute son attention.

Les conséquences de la liberté commerciale, de l'importation en franchise en Angleterre ont été considérables : création d'une marine marchande, qui représente la moitié du tonnage à flot, constitution du marché financier londonien et avec cela le commerce extérieur le plus vaste. La liberté commerciale n'a pas été le seul facteur en jeu ; il n'y a guère de phénomènes économiques dus à une cause unique, mais elle y a puissamment contribué.

En dehors de certaines taxes fiscales, frappant des marchandises qui ne sont pas produites en Angleterre, il n'y a pas de droits de douane en Angleterre. Les *tariff reformers* ont voulu taxer de 10 p. 100 les produits manufacturés et mettre des droits sur les céréales, la viande, les œufs, le beurre, les fromages. Il est inutile d'indiquer les mobiles, les prétextes, les buts de cette réforme. En admettant qu'elle eût abouti, elle aurait diminué la grandeur du *Money market* de Londres, en restreignant forcément le rôle de la marine marchande, l'importance des exportations et des importations.

Le mécanisme financier du commerce étranger a été décrit souvent; on sait qu'il implique la mise en circulation d'effets de commerce, accompagnés de connaissements, de lettres de voitures; il comporte toute une série d'opérations qui servent à liquider, à compenser des achats de marchandises. Il se crée une sorte de *currency* international, dont la livre sterling, la traite en monnaie anglaise forme l'élément le plus recherché. Quelle est l'importance des effets de commerce de cet ordre? Suivant une observation faite par Lloyd George, au cours d'un discours prononcé au mois d'août,

les acteurs de cette pièce économique ignorent le pourquoi et le comment des opérations, en dehors du train quotidien de leur bureau. L'explosion de la guerre de 1914, a été suivie d'une leçon de choses dont le souvenir ne s'effacera pas de sitôt. Il demeurera bien plus vif que celui de la crise Baring en 1891, lorsqu'un syndicat de garantie, sous les auspices de la Banque d'Angleterre, répondit de la bonne fin de 400 millions de francs acceptés par la grande maison de Bishopsgate. En 1914, il y eut un véritable collapsus, on s'aperçut du rôle unique de la place de Londres, du concours qu'elle donnait au commerce de presque tous les pays par des ouvertures de crédit, par des acceptations de traites documentaires ou à découvert et l'on comprend que le gouvernement britannique ait cru à la nécessité d'une intervention. Une partie des embarras provint de l'abstention volontaire de certains débiteurs de l'Angleterre, de l'impuissance d'autres débiteurs qui, solvables, ne trouvèrent plus de remises sur l'Angleterre. La désorganisation du change montra l'étendue de l'endettement envers la place de Londres. Les États-Unis étaient débiteurs de 90 millions £ (2 1/4 milliards de francs) payables avant la fin de 1914. La déclaration de guerre, la saisie des navires ennemis, la crainte des croiseurs, interrompirent les relations ordinaires du trafic; les frets, les taux d'assurance haussèrent. Ce sont là des faits connus.

Quel était, au moment de l'explosion de la guerre, le montant approximatif des effets internationaux? D'après M. Lloyd George, entre 350 et 500 millions £ (de 8750 millions de francs à 12500 millions de francs). Les acceptations des banques anglaises figurent pour moins de 2 milliards de francs. On voit l'importance des acceptations des banques étrangères. M. Thomson croit qu'à la paix, celles-ci, notamment les banques allemandes, ressentiront fortement la concurrence des banques anglaises.

Si l'on prend le chiffre de 400 millions £ à trois mois, cela donne pour l'année 1600 millions (40 milliards).

Le commerce d'importation, en Angleterre, représente environ 680 millions £ par an. Une partie seulement en est *financée (sic)* au moyen d'effets, une partie en est payée comptant. Mais l'Angleterre facilite aussi, par l'assistance que donnent ses banques, les transactions commerciales des autres pays, qui peuvent aller à 3 milliards de livres par an, dont la marine marchande anglaise transporte une

grande partie. Nos lecteurs savent que beaucoup d'affaires entre des pays tiers se liquident par des tirages sur Londres, le papier anglais étant une sorte de monnaie universelle. Cet enchevêtrement de relations de commerce et de banque a pour conséquence le maintien à Londres de dépôts considérables appartenant à des étrangers [1].

L'Angleterre, grâce à la liberté commerciale, a construit ses navires dans des conditions de meilleur marché que les autres pays; le prix de revient est moins élevé chez elle pour l'outillage.

M. Thomson examine la prétention des Américains de prendre la place des Anglais dans le commerce et la finance. Il ne croit pas au succès durable de cette prétention.

A. Raffalovich.

1, Les banques allemandes et autrichiennes, ayant des succursales à Londres sous séquestre et administrées par le commissaire contrôleur, ont payé leurs acceptations, sans qu'il leur ait été possible de rien tirer de Berlin ni de Vienne.

LES PROJETS D'UNIONS DOUANIÈRES

On se demande de divers côtés comment seront réglés les rapports économiques en Europe après la guerre. Notre solution est simple; on la connaît: elle consiste à ouvrir toutes grandes les barrières et à ne conserver de droits de douane que les droits fiscaux, les seuls qui aient de l'intérêt pour le Trésor. Cette solution supprimerait, pour l'avenir, les conflits économiques et assurerait la paix future. Mais son tort est de gêner et d'effrayer les protectionnistes, qui sont puissants dans plusieurs pays. Il est donc utile d'examiner les autres solutions.

Quelques personnes parlent de transformer l'union militaire constituée entre les alliés en une union commerciale. Il est assurément souhaitable que les relations étroites, établies pour la défense commune entre les puissances qui défendent les droits des peuples, restent vivaces et soient l'origine de dispositions et d'arrangements économiques.

Mais l'établissement d'une union commerciale exclusive, car c'est ainsi qu'on l'entend, soulèverait de grosses difficultés et ne serait point sans présenter de dangers.

Pour s'en rendre compte, il faut regarder dans le passé. Il a été souvent question d'unions douanières; le mot et la chose ont séduit d'excellents esprits. Cependant, jusqu'ici, une seule union de ce genre a pu naître et vivre, et cela par des motifs qu'on ne saurait rencontrer ailleurs : c'est le *Zollverein*. Je vais rappeler pourquoi cette grande association s'est formée et a favorisé la prospérité économique de l'Allemagne. Je dirai ensuite quelque chose des projets d'unions douanières dans le passé et des chances qu'on pourrait avoir d'en constituer utilement dans le présent.

***

Reportons-nous en 1815 : l'Allemagne était écrasée; les guerres de la Révolution et de l'Empire et les deux coalitions

lui avaient imposé d'énormes sacrifices; elle avait eu en même temps à souffrir de la disette et de la cherté pour la plupart de ses objets de consommation. Les Etats qui la composaient, les provinces d'un même Etat, étaient séparés par des barrières douanières. Des marchandises arrivant par mer à destination du centre de l'Allemagne avaient à traverser seize lignes de douanes. On se plaignait depuis longtemps de la gêne qui résultait pour le commerce de cet état de choses; mais, de même qu'en France, avant la suppression des douanes intérieures par la Constituante, la routine et les coalitions d'intérêts s'étaient opposées à tout changement.

Cependant, l'exemple que nous avions donné fit réfléchir et, lors de la constitution de la Confédération germanique, il fut parlé d'une union douanière de toute l'Allemagne.

L'article 19 de l'acte constitutif fut ainsi conçu:

« Les membres se réservent, à la première réunion de leurs plénipotentiaires à Francfort, de délibérer sur un projet de traité de commerce, de douane et de navigation pour toute l'Allemagne, d'après les bases posées au Congrès de Vienne. »

Peut-être ces dispositions avaient-elles été insérées dans les documents diplomatiques sans beaucoup d'espoir de les voir appliquer? Ce qui est certain, c'est que, malgré les délibérations favorables prises par les chambres de plusieurs Etats, et bien qu'au Congrès de Karlstadt, le représentant du grand-duché de Bade eût présenté un mémoire en faveur de la liberté du commerce dans l'intérieur de la Confédération, aucune mesure ne fut prise.

Les groupes de fabricants craignaient la concurrence des fabricants des Etats voisins sur le marché que les lignes de douane leur réservaient en leur assurant un monopole et étaient opposés à tout acte libéral.

En des cas pareils ou en des cas analogues, les difficultés intérieures que l'on rencontre sont toujours du genre de celles que Melon signalait en 1735, lorsqu'il avait été question de distribuer mécaniquement de l'eau à Paris et qui se traduisaient par cette question : « Que deviendront les porteurs d'eau? »

Le gouvernement prussien, resté essentiellement militaire et désireux de dominer l'Allemagne en la conduisant à l'unité, eut toutefois, dans un but plus politique que commercial, la hardiesse d'agir, malgré l'opposition qu'il rencontrait dans son pays même. Par une loi du 16 juin 1816, il supprima les

frontières douanières qui existaient autour de ses provinces; en même temps, il annonça l'intention de ne protéger désormais l'industrie indigène que par des droits de 10 p. 100 environ sur la valeur des produits étrangers.

Les fabricants s'émurent; le gouvernement passa outre et rendit la loi du 26 mai 1818, spécifiant que les produits étrangers pourraient, moyennant un faible droit spécifique revisable tous les trois ans, être importés, consommés ou expédiés en transit dans toute l'étendue du royaume et que les produits indigènes, naturels ou manufacturés pourraient être exportés dans les mêmes conditions. Elle promit le bénéfice de ces dispositions aux Etats allemands qui se joindraient à elle.

La réforme avait déjà une grande importance territoriale. Les provinces septentrionales de la Prusse étaient séparées des provinces occidentales par le Hanovre, les deux Hesse et l'Etat de Francfort. Des dépendances prussiennes étaient enclavées dans des Etats voisins. Enfin, la Prusse renfermait des parties d'autres Etats comme l'Oldenbourg et les duchés d'Anhalt, qui ne pouvaient rester longtemps dans leurs murailles artificielles, alors qu'autour d'elles les routes devenaient libres. En effet, ces duchés furent les premiers, avec la principauté de Schwarzbourg-Sunderhausen, à répondre à l'appel de la Prusse, et leur exemple fut bientôt suivi par le grand-duché de Hesse, nonobstant les récriminations des industriels de cet Etat.

C'est le traité passé alors qui fut l'origine du *Zollverein*. Il porte la date du 14 février 1828.

D'un autre côté, le Wurtemberg s'était uni, en 1824, aux principautés de Hohenzollern, et s'unit le 18 janvier 1828 avec la Bavière.

La même année, le 24 septembre, une autre union plus étendue fut créée à Cassel par le Hanovre, la Saxe royale et les Saxes ducales, la Hesse héréditaire, etc. Cette association, visiblement formée pour contrebalancer le *Zollverein* et la politique de la Prusse, laissait subsister la plupart des droits d'entrée. Elle recueillit quelques autres adhésions; mais, après le mouvement révolutionnaire de 1830, la Hesse électorale entra dans le *Zollverein*, et cette union absorba bientôt l'union rivale à l'exception du Brunswick, de l'Oldenbourg, qui restèrent unis dans le *Steuerverein* (de *steuer*, impôts).

Le *Zollverein* fut reconstitué (1833) sur les bases suivantes:

Législation douanière uniforme dans les Etats associés;

Liberté du commerce à l'intérieur et perception commune des recettes de douane;

Etablissement futur de systèmes uniformes pour les monnaies, pour les poids et mesures, etc.;

Partage du produit net des douanes entre les Etats, proportionnellement à leur population;

Réunion, tous les ans, des délégués des Etats, pour délibérer sur les améliorations à introduire dans le traité ou dans le tarif;

Entrée possible dans l'association de tout Etat allemand acceptant les conditions du traité;

Durée du traité du 1er janvier 1834 au 1er janvier 1842, avec renouvellement par tacite reconduction.

Le *Zollverein* s'étendit encore; en 1843, il comptait treize Etats et une population de 28 millions d'habitants. L'expérience faite pour la Hesse avait démontré que les craintes des fabricants n'étaient pas justifiées. Les exportations de cet Etat avaient augmenté largement dès la première année de son entrée dans l'Union. Il en fut de même pour la Saxe; presque toutes les industries de ce royaume, principalement celles qui étaient en concurrence avec l'Angleterre, virent leurs affaires se développer. Ainsi, pour la laine, on comptait, en 1831, 48 filatures de laine cardée, avec 37 000 broches, et 10 filatures de laine peignée avec 7 200 broches. On compta, en 1838, 102 filatures de laine cardée avec 58 400 broches, et 14 filatures de laine peignée avec 19 600 broches.

Un débouché énorme avait été ouvert à des fabricants qui auparavant n'avaient à desservir librement que quelques centaines de mille habitants.

Les affaires se multipliant, les recettes du *Zollverein* ne cessèrent d'augmenter. En 1835, elles étaient de 61 millions de francs; en 1847, de 102 millions.

Leur répartition entre les Etats proportionnellement à la population avait été l'appât offert par la Prusse aux autres contractants. Pour elle, ce système était peu favorable parce que sa population était plus riche et consommait davantage, mais elle profita aussi de l'accroissement considérable des débouchés qui doubla presque pour elle et de la diminution des frais de perception. En effet, la longueur des frontières à garder, qui était de 1 988 milles, tomba à 781 milles.

Le tarif du *Zollverein* était très libéral: trente articles de produits entraient en franchise : matières minérales, produits agricoles, bétail, objets d'art, etc. Pour la plupart des

autres articles, le droit n'était que de 1/2 thaler (1 fr. 85) par quintal et n'atteignait des taux élevés que pour quelques marchandises :

Vêtements confectionnés et soieries: 110 thalers (408 fr. 10).

Cotonnades, quincaillerie, lainages et étoffes de soie mélangées: 55 thalers (204 fr. 05).

A la sortie, en dehors de la laine brute et peignée, très peu d'objets étaient taxés.

En 1843, 1844, 1845, quelques droits furent relevés; par exemple, celui sur les fils de coton, qui fut porté de 7 fr. 35 à 11 fr. 02; ceux sur la quincaillerie, les gants de peau, les papiers peints, l'eau-de-vie, par représailles contre la France, qui avait imposé d'une manière spéciale certains produits allemands, notamment les montres, les fils de lin, les toiles, etc.

Le droit de douane moyen ne ressortait pas, toutefois, à plus de 12 p. 100; il était le plus libéral de l'Europe après celui de l'Angleterre.

Le *Zollverein* put bientôt passer des traités avec plusieurs pays, notamment avec la Belgique (1844), et ce traité contribua à empêcher l'union douanière de la France et de la Belgique, dont je parlerai plus loin; le résultat fut obtenu par une simple réduction de 50 p. 100 des droits sur les fers.

Après les événements de 1848, et lorsque l'Autriche en eut fini avec les insurrections hongroise et italienne, il fut question de faire une union commerciale entre elle et l'Allemagne. En 1849, le cabinet de Vienne proposa à la Diète de former un congrès de tous les Etats allemands, en exécution de l'article 19 de l'acte fédéral. Le 30 mai 1850, elle présenta un mémoire pour démontrer les avantages d'une union douanière qui comprendrait 70 millions de consommateurs. La Prusse répondit aux ouvertures qui lui furent faites que le tarif excessif de l'Autriche et sa séparation douanière d'avec la Hongrie rendaient tout projet d'union impossible. Peu de temps après, elle dénonça le *Zollverein*, en annonçant l'intention de le reconstituer avec l'annexion du *Steuerverein*. Alors, le 25 novembre 1851, l'Autriche publia un nouveau tarif où elle supprima les prohibitions et fit disparaître la ligne de douanes qui existait entre elle et la Hongrie, et elle demanda de nouveau, le 2 janvier 1852, une réunion des Etats. Finalement, le *Zollverein* fut reconstitué par la Prusse; l'Autriche n'y entra pas, mais un traité de commerce fut passé avec elle le 19 février 1853. Par ce traité, les prohibitions furent supprimées; la clause de la nation la plus favo-

risée fut réciproque, de même que l'importation en franchise des produits naturels bruts et à prix modérés des produits industriels. Il fut spécifié qu'en 1860, des commissaires se réuniraient pour arrêter les bases d'une union douanière complète; enfin, un article réserva aux Etats *allemands et italiens*, qui, au 1er janvier 1854, seraient associés douanièrement avec l'Autriche et avec la Prusse, la faculté d'adhérer au présent traité.

Chacun sait que l'unité de l'Italie se fit en dehors de la Prusse, que l'Autriche resta étrangère au *Zollverein*, et que l'Allemagne, devenue Empire, absorba tous les Etats du Nord, de sorte que le *Zollverein* se confondit à peu près avec l'Allemagne.

Telle est l'histoire sommaire de cette célèbre association, dont l'économiste List a contribué à préparer l'extension, mais qui n'aurait pu se développer s'il n'y avait eu en Allemagne une aspiration générale vers l'unité, si les Etats qui y sont entrés n'avaient eu depuis des siècles des liens communs, et si elle n'avait été conduite par un Etat, capable, par sa puissance, d'étouffer les germes de discorde, et si, enfin, les bases n'en avaient été libérales.

L'augmentation de la consommation et de la production de l'Allemagne a profité grandement au *Zollverein*, qui a finalement formé un marché, libre de droits, de 68 millions d'habitants, sans compter les populations liées à l'union par des traités de commerce. Mais l'expérience a prouvé aussi que cette association, engendrée et soutenue par la Prusse dans un but politique, a grandement servi à son ambition. En s'associant d'une manière intime, économiquement d'abord et ensuite politiquement, à un Etat où le parti militaire était prépondérant, les petits Etats allemands trouvèrent finalement un maître qui devait les mener avec lui à la ruine. Personne ne prévit, au milieu du dix-neuvième siècle, cette conséquence, et le *Zollverein* séduisit, par ses succès, toute l'Europe.

* * *

Dès l'année 1831, on parla d'une union douanière semblable entre la France et la Belgique; elle eut aussitôt deux sortes d'adversaires : les puissances européennes et les protectionnistes.

Un futur ministre du Commerce, Cunin-Gridaine, écrivit, au nom des manufacturiers de Reims :

« Est-ce donc pour livrer à l'industrie belge le prix de nos sueurs, pour donner notre pain à des étrangers que notre sang a coulé dans Paris et qu'il faudra encore le faire couler sur les bords de l'Escaut? »

Néanmoins, des négociations furent entamées entre les deux royaumes en 1835, puis en 1836. Léon Faucher fit un exposé du projet dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er mars 1837, en l'étendant à l'Espagne et à la Suisse, et en donnant, je ne sais pourquoi, à l'union future, le titre inexact d'*Union du Midi.*

Sous la Restauration, faisait remarquer Faucher, la France est restée politiquement faible, non uniquement parce qu'elle a été épuisée d'hommes et d'argent, mais parce que toutes les puissances de l'Europe sont restées unies contre elle. Les alliances politiques avaient naguère pour objet la guerre et la conquête; elles reposeront désormais sur la communauté des principes et sur les relations de commerce et d'industrie. L'attitude toute nouvelle de la Prusse met en évidence ce changement dans l'organisation de l'Europe. Au contraire, la France est gênée par la législation douanière de 1817, qui a élevé autour d'elle « une muraille de la Chine, toute crênelée de prohibitions et de droits protecteurs ». Nos relations avec les pays voisins ont décliné. En Angleterre, où nous avions exporté pour 67 millions de produits en 1833, on n'en a reçu que pour 59 millions, en 1835; de même pour le commerce avec la Belgique, avec l'Espagne, avec la Sardaigne. Nos exportations pour l'Amérique se sont seules élevées. Or, parmi les Etats voisins de nous, il en est que l'on devrait considérer comme les affluents de la France; c'est la Suisse qui a toujours été notre alliée, qui a combattu avec nous, où la pente des opinions est la même; c'est la Belgique qui a fait partie de la France et qui, en se détachant de l'Allemagne, s'est rejetée vers nous; c'est l'Espagne que troublent de graves agitations intérieures et qui n'a pas d'intérêts territoriaux opposés aux nôtres. Les résultats que l'on recherchait précédemment par la conquête peuvent s'obtenir en épargnant le sang, le temps et l'argent au moyen de la suppression des lignes de douanes. Par là, un marché de 50 millions de consommateurs serait ouvert à chacun des peuples qui deviendraient nos associés, la France tenant le premier rang. L'avantage qu'elle ferait aux autres serait compensé

pour elle par le bénéfice du transit et par l'économie sur les frais douaniers. Le commerce général de la France avec les trois pays, en y comprenant le transit et la contrebande, roulerait sur un mouvement de 400 millions de francs.

Faucher s'attendait à ce que son projet rencontrât l'opposition des protectionnistes; l'enquête ouverte en 1835, sur l'industrie, lui fournissait à cet égard des indications précises. A l'exception de Lyon, toutes les grandes villes de fabriques s'étaient prononcées pour le maintien des prohibitions. Il en avait été ainsi pour les tissus à Rouen, à Reims, à Amiens, à Louviers, à Lille, à Tourcoing et Roubaix, même à Paris.

Il était à remarquer que, pendant vingt ans, les produits de l'industrie belge avaient été des produits français. Depuis, on avait élevé des tarifs par dépit; la France ayant prohibé les draps belges, la Belgique avait prohibé les draps français. On en avait fait autant pour la bonnetterie, pour la bière, pour les cristaux. Cependant, la langue française restait la langue nationale belge; la Belgique avait le même système de monnaies, les mêmes poids et mesures, le même code que nous, les fleuves et rivières de nos départements du Nord débouchaient dans ses provinces comme autant de voies commerciales.

« Tant que les deux pays dressent frontière contre frontière, disait Faucher, la Belgique est le champ de bataille où la Prusse et la France viendront inévitablement s'entrechoquer; elle est destinée à voir ses travaux suspendus, ses moissons ravagées, ses villes foulées aux pieds des armées d'un bout à l'autre du pays. Associée à l'intérêt français, elle n'a plus rien à craindre du côté de la France, elle n'a plus qu'une seule limite à garder. »

« Il est possible, disait-il encore, que les filatures de coton et les ateliers de tissage souffrent un moment par suite de l'introduction des filés et des tissus belges, mais les filateurs français obtiendront le combustible et le fer au même prix que les Belges, et les conditions du travail sont les mêmes dans les deux pays. »

La situation de l'Espagne n'était pas moins favorable que celle de la Belgique à un arrangement: les quatre provinces du Nord, la Navarre, la Biscaye, l'Alava, le Guipuscoa, qui avaient ensemble une population de 662 000 habitants, luttaient contre la monarchie constitutionnelle; c'était une guerre d'intérêts qui était en cours. Les provinces espagnoles étaient

séparées les unes des autres par des douanes; la frontière fiscale de l'Espagne n'était pas aux Pyrénées, mais sur l'Ebre. Les provinces dites *exemptes*, payaient des droits aussi bien à la frontière de Castille qu'à celle de France et elles étaient soumises aux prohibitions commerciales, de même que le reste de l'Europe. La France pouvait être appelée à intervenir en Espagne, car les troubles lui causaient un dommage notable, mais au lieu de vouloir vaincre l'insurrection par les armes, elle pouvait, par un traité d'association commerciale, abolir les douanes intermédiaires et donner satisfaction aux Basques et aux Navarrais. Dans sa position à moitié désespérée, le gouvernement espagnol devait accueillir avec empressement un expédient qui le délivrerait de la guerre civile.

En ce qui concernait la Suisse, elle avait été sollicitée d'entrer dans le *Zollverein* et avait déclaré qu'il ne convenait pas aux cantons d'accepter une solidarité d'intérêts qui pourrait entraîner la solidarité politique.

Cependant, si le gouvernement français persistait à fermer ses frontières, la force des choses entraînerait la Suisse dans le système allemand. L'Allemagne a toujours tendu à exercer sur la Suisse un droit de patronage ou de possession. Mais ce n'est pas du côté de l'Allemagne que se dirigeait le commerce principal de ce pays. Il était du côté de la France et alimentait un mouvement de 132 millions de francs, dont 85 pour le transit. Nous étions donc plus utiles encore à la Suisse comme transporteurs que comme consommateurs. La position particulière des cantons créait un obstacle à toute association commerciale, mais la Suisse devait être amenée à établir des douanes fédérales, afin d'obtenir des ressources fédérales, ce qu'elle devait faire plus tard, la France pouvait raisonnablement lui proposer de le faire de suite.

Telle était l'argumentation de Faucher. Il reçut des encouragements importants; cependant, il rejeta à une époque ultérieure le projet d'entente avec l'Espagne, et demanda seulement que l'entente avec la Belgique fût faite immédiatement.

*
* *

A la fin de 1841, cette idée prit de la consistance. Les cinq puissances avaient garanti l'intégrité et l'inviolabilité du territoire belge. Mais, avait fait remarquer Léon Faucher, « il

n'en résulte pas moins que la France devra être amenée par les événements à couvrir la Belgique de son armée. C'est ce qui est arrivé deux fois lors de l'invasion hollandaise. Il est donc naturel que la France ait en Belgique une influence prépondérante et qu'elle conclue avec elle des arrangements commerciaux. »

L'opposition des puissances se manifesta par des notes diplomatiques adressées au cabinet de Bruxelles. Dans le même temps, l'Allemagne repoussait les avances qui lui étaient faites par le gouvernement belge, pour des concessions douanières; dans un congrès tenu à Stuttgart, on se borna à ne pas aggraver les droits sur les fers.

De 1833 à 1842, la richesse n'avait pas cessé d'être en progrès dans les provinces belges. Il y avait toutefois des plaintes et la Chambre des représentants avait cru devoir ordonner une enquête parlementaire (1840) sur la situation de l'industrie. « Ce qui nous manque, dirent les intéressés, c'est le commerce, ce sont les débouchés »; et des vœux furent émis pour la suppression des douanes entre la France et la Belgique.

L'union douanière ne rencontrait d'obstacles du côté de la Belgique qu'en raison de notre organisation fiscale sur les boissons. Mais du côté de la France, les obstacles venaient des protectionnistes. Nos fabricants prétendaient que la Belgique avait l'avantage d'une fabrication plus avancée, celui de l'économie dans la main-d'œuvre, d'un crédit plus facile et plus régulier. Or, des industriels belges avaient invoqué des raisons semblables pour prétendre à l'infériorité de leurs produits. En réalité, les conditions du travail étaient, à peu de choses près, les mêmes dans les deux pays.

Pour les draps, — dans cette industrie les appréhensions étaient vives — nos fabricants avaient toujours demandé la prohibition des tissus étrangers. « La prohibition n'est pas un fait pour nous, c'est un principe », avait dit le délégué d'Elbeuf à l'enquête de 1834.

L'opposition était encore plus forte pour les fers; la prohibition des fers étrangers était la base de notre système protecteur; en 1828, de Saint-Cricq, procédant à une enquête, avait déclaré que les droits exorbitants sur cette matière « n'étaient entrés dans les combinaisons de nos lois que comme une nécessité temporaire »; mais les maîtres de forge avaient interprété la loi tout autrement.

En 1836, lorsque les droits sur les fers à la houille avaient

été réduits de 27 fr. 50 les 100 kilogrammes à 20 fr. 62, ils avaient poussé des cris de détresse. L'événement prouva pourtant que cette diminution était justifiée, car les fers étrangers n'entrèrent pas dans notre consommation. En 1842, le ministre demanda aux usiniers s'il fallait encore conserver dans leur entier les tarifs existants qui équivalaient à 70 p. 100 sur la fonte et à 110 p. 100 sur le fer. Il fut dit, dans un rapport de M. Talabot au conseil des manufactures (16 janvier 1842): « Il n'est pas possible d'admettre qu'en France la fabrication du fer soit jamais abandonnée, sans protection aucune, à la lutte avec l'étranger. »

Les maîtres de forge faisaient valoir qu'ils avaient considérablement réduit les prix depuis quinze ans, malgré la cherté croissante du bois.

En effet, le fer laminé qui, en 1826, se vendait de 48 à 51 francs les 100 kilogrammes, ne se vendait plus que 28 francs pour le fer entièrement traité à la houille, et 37 francs pour la fonte au bois convertie en fer au moyen de la houille. Le fer en barres, qui valait de 49 à 58 francs, ne valait plus que 35 à 50 francs. Mais pendant cette période de quinze ans, le fer laminé était descendu dans le pays de Galles à 150 francs la tonne et en Belgique à 200 francs. Il y avait donc lieu de penser que l'industrie métallurgique française aurait pu parvenir à livrer ses produits à meilleur marché. S'il n'en avait pas été ainsi, cela tenait à ce que la fabrication de la houille était concentrée dans quelques grands établissements qui étaient les maîtres du marché.

Contre le projet d'union, les protectionnistes français invoquèrent aussi la concurrence que les ports belges pourraient faire aux ports français et la différence d'importance des débouchés, la Belgique n'ayant que 4 millions d'habitants et la France 36. La Chambre de commerce de Bordeaux avait fait inutilement remarquer que la même objection aurait pu être faite contre l'entrée dans la ligne de douanes de chacun des départements français, et que, si la Belgique avait été jointe politiquement à la France, on n'aurait point osé prétendre que l'adjonction de cette riche province à notre pays aurait été pour lui un malheur commercial.

Ainsi, en France, le projet d'union douanière rencontra l'opposition à peu près unanime de nos industriels.

Politiquement, il n'en fut pas de même. Le gouvernement belge se montrait formellement favorable. Le roi des Belges vint exprès à Paris, et Guizot chercha à profiter de ce voyage

pour résoudre la question. Il n'y avait pas de meilleure mesure pour relever le prestige de la monarchie de Juillet, à laquelle on reprochait le manque de décision envers les puissances européennes.

Finalement, les protectionnistes furent plus forts que les ministres.

Les Chambres consultatives envoyèrent des délégués à une sorte de congrès qui se tint le 11 novembre 1842, au restaurant Lemardeley et qui, au nom du *travail national*, protesta contre les doctrines du *laissez faire, laissez passer.*

Un comité central fut constitué sous la présidence de Mimerel. A la Chambre, Charles Dupin, Benoist d'Azy, Victor Grandin, le comte d'Argout se prononcèrent contre le projet d'union et contre Cunin-Gridaine, ministre du Commerce, qui avait changé d'opinion, et qui, dans un discours prononcé à Bordeaux, s'était déclaré partisan d'une réforme progressive des tarifs. On montra au ministère qu'on disposait d'une majorité. Le gouvernement céda et se borna à une convention commerciale destinée à faciliter l'entrée des vins en Belgique et l'entrée des fils et tissus belges de lin et de chanvre en France. Encore, cette convention ne fut-elle présentée qu'en 1844 à la Chambre des députés et elle ne fut votée qu'à la condition qu'elle ne serait pas renouvelée à son expiration.

Pendant ce temps, l'Allemagne accorda quelques faveurs à la Belgique et abaissa les droits sur les fers; un traité fut conclu par le *Zollverein*; il ne fut plus question d'union douanière avec la France.

Trente-cinq ans plus tard, Molinari qui, les lecteurs du *Journal des Economistes* le savent, n'a jamais reculé devant une idée parce qu'elle était nouvelle, publia, le 24 janvier 1879, dans le *Journal des Débats*, un article où il proposa la formation d'une association douanière de l'Europe centrale.

Joseph Garnier porta aussitôt la question devant la Société d'économie politique, et le 5 février, eut lieu une discussion à laquelle prirent part M. Leroy-Beaulieu, Paul Coq, Courtois, Pascal Duprat, Limousin et Joseph Garnier.

Les arguments principaux de Molinari étaient ceux-ci :

Le *Zollverein* allemand a été l'origine d'une prospérité

industrielle et commerciale remarquable; ce progrès ne pourrait-il pas être étendu en supprimant les douanes intérieures du centre de l'Europe? Le produit des douanes provient, pour la plus forte part, des denrées exotiques, et les autres articles, en exceptant ceux de provenance anglaise qui arrivent par les voies maritimes, couvrent à peine leurs frais de perception. En sorte que si l'on supprimait les douanes qui separent la France, la Belgique, la Hollande, le Danemark, l'Autriche et la Suisse, on constituerait un *Zollverein* qui fournirait à chacun des Etats associés un revenu au moins égal à celui qu'il tire de la douane. En Belgique et en Suisse, des populations de races différentes vivent sous le même régime économique et politique. Le *Zollverein* a uni les Allemands au lieu de les diviser et si les Allemands, qui sont naturellement querelleurs, ont pu s'entendre entre eux sur la question douanière, c'est un bon signe que d'autres puissent s'entendre aussi.

L'idée de Molinari fit son chemin: le 15 octobre, Emile de Girardin la reprenait et demandait une Europe unie pour l'opposer aux Etats-Unis d'Amérique. M. Leroy-Beaulieu, les 11 octobre et 1er novembre, dans *l'Economiste français*, ne se montrait pas défavorable à une union douanière qui aurait compris cinq ou six Etats, tels que la France, l'Italie, la Suisse, la Belgique, la Hollande et peut-être l'Espagne.

En Allemagne, une idée analogue à celle de Molinari, mais moins précise, avait été développée par Bergmann, de Strasbourg, et des journaux, dont la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, l'avaient discutée.

Enfin, un Allemand, M. Richard de Kauffmann, qui s'est fait connaître depuis par un important ouvrage sur les chemins de fer français, publiait, en 1880, sous le titre: l'*Association douanière de l'Europe centrale*, une brochure sur le projet.

M. de Kauffmann considérait d'abord la situation des différents pays d'Europe: « Au point de vue politique, aucun Etat, disait-il, n'est actuellement en situation de braver à lui seul, non pas l'ensemble des autres Etats, mais deux ou trois autres : l'insulaire Grande-Bretagne, ni l'excentrique Italie, ni la dualiste Autriche-Hongrie, ne seront jamais en mesure de dicter des lois à l'Europe. Restent l'Allemagne, la France et la Russie. Chacun de ces trois pays est assez fort pour ressentir des tentations dans des circonstances données. La France n'a pas été amoindrie par sa défaite. Elle

a perdu une partie de son territoire, mais elle a révélé l'existence de richesses inconnues; elle a organisé une armée bien supérieure en nombre à celle qu'elle a jamais eue, et elle a dépensé des milliards pour sa puissance militaire. Quant à exercer une influence sur l'étranger, elle n'a pas eu le temps d'y songer; mais tant que la France sera en République, l'Europe ne s'attendra pas à la voir entrer dans une politique d'agression. L'Allemagne a quelques millions d'habitants de plus qu'elle, 42 millions contre 37, mais la durée du service militaire y est moins longue. Lors d'une déclaration de guerre d'un de ces grands pays contre l'autre, il serait difficile de prédire qui aurait la victoire. Le succès dépendra évidemment de la chance de posséder le meilleur général. L'Allemagne est d'ailleurs une confédération et une association de ce genre peut être suffisamment forte pour la défense, mais elle est nulle pour l'attaque, parce qu'il est rare que l'autorité centrale y ait un intérêt et que les membres de la confédération puissent se mettre d'accord entre eux. Pour la Russie, gouvernée par un souverain absolu, il est à craindre que sous la pression du parti des panslavistes, elle ne veuille un jour exercer son influence. Dans ces conditions, les divers Etats ont intérêt à se grouper et la seule objection fondamentale qui soit faite à l'union de l'Allemagne, de la France, de l'Autriche-Hongrie est la répugnance des Français à s'associer avec les Allemands, contre lesquels ils nourrissent une arrière-pensée de revanche. »

« Les objections pratiques, disait encore M. de Kauffmann, ne sont pas insurmontables. La première, c'est la rédaction d'un tarif commun. On sait quelles violentes discussions douanières eurent lieu aux Etats-Unis avant la guerre de Sécession. Plus instructif encore serait le récit des négociations qu'il a fallu faire pour la formation du *Zollverein*, qui était composé d'Etats ayant chacun un caractère différent: l'un industriel, celui-ci maritime, celui-là continental. Cependant, on est parvenu à surmonter les difficultés.

« Une difficulté plus sérieuse est le partage du produit des taxes. Doit-on le faire au prorata de la population? mais alors, les pays qui consomment peu de certaines denrées se trouvent lésés; c'est ce qui se produirait, par exemple, si, ayant uni la France et la Grande-Bretagne, on répartissait le produit des taxes sur le thé, proportionnellement à la population. Mais on peut trouver d'autres bases; par exemple, s'il y avait un droit sur le coton, on pourrait le répartir

selon le nombre des broches, et enfin, on aurait toujours la ressource de droits différentiels (*ubergangsabgaben*) pour le passage d'un Etat associé à l'autre. »

La principale objection viendrait nécessairement des protectionnistes et M. de Kauffmann discutait avec sagacité les prétentions de ces derniers. Son étude ne servit toutefois qu'à clore la série des projets d'unions douanières. Ils avaient été imaginés à la fois dans l'intérêt commercial et dans l'intérêt de la paix. La guerre les fera-t-elle revivre?

C'est ce qui reste à examiner.

***

Au cours des événements actuels, M. Zimmermann, secrétaire d'Etat à l'Office impérial des Affaires étrangères à Berlin, s'est exprimé comme suit, au sujet de la Hollande, après avoir déclaré que l'Allemagne respecterait la neutralité de ce pays :

« En ce qui concerne les relations économiques après la guerre, rien ne peut être dit actuellement. J'imagine que la guerre amènera un rapprochement économique qui se développera entre divers états et que la Hollande elle-même pensera que son intérêt sera de s'y associer. »

Il semble résulter de là que M. Zimmermann voudrait étendre le *Zollverein* de manière à lui faire embrasser la Hollande, comme il embrasse déjà le Luxembourg, et peut-être y faire entrer d'autres pays.

Deux députés socialistes allemands, Muller et Scheidmann, d'accord avec le socialiste hollandais Troeslsta, furent chargés de préparer le terrain en Hollande.

La Suisse n'a pas été l'objet de propositions fermes, mais elle s'est émue un moment des déclarations du secrétaire d'Etat de Berlin.

Il n'est pas étonnant que la Hollande soit encore l'objet de la concupiscence de son insatiable voisin; on peut se demander même, si le fameux manifeste qu'il a lancé récemment pour annoncer le blocus de l'Angleterre et menacer les neutres de ses sous-marins dans la Manche et dans la mer du Nord, ne cachait pas la folle prétention d'enlever à la Hollande tout moyen de communication à l'extérieur et de préparer l'invasion de ce pays.

Il est clair, en tout cas, qu'il serait dangereux pour la France, pour la Belgique et pour le maintien de la paix

future de voir s'étendre encore à côté d'elles l'union douanière que dirige l'Allemagne. Si, en effet, les principes protectionnistes dominaient, soit chez celle-ci, soit en France, soit en Belgique, renaîtraient des guerres de tarifs et, par conséquent, des éléments de discorde pour l'avenir. En outre, la suprématie de l'Allemagne transformerait bientôt l'union douanière en une union politique, c'est-à-dire qu'elle ne serait qu'une préparation à la conquête de la Hollande. On sait de quelle manière les Allemands respectent les neutres. Ce qu'elle ferait pour la Hollande, elle voudrait aussi le faire pour la Suisse et tout autre Etat qui commettrait la faute de s'associer à elle.

* * *

Les avantages économiques des unions douanières sont évidents. Par la suppression des lignes intérieures de douanes, elles procurent aux différents Etats associés des bienfaits analogues à ceux du libre-échange, toutes proportions gardées. Elles substituent de grands marchés aux petits marchés; par là, elles multiplient la consommation et accroissent les recettes fiscales qui sont tirées de la douane. Elles provoquent une réduction considérable des frais de perception, puisque la longueur des lignes de douane est considérablement réduite. Elles facilitent enfin la conclusion de traités de commerce avec l'étranger, qui est plus disposé à faire des concessions à un groupe d'Etats disposant d'un marché étendu, qu'à un petit Etat ne renfermant qu'un petit nombre de consommateurs.

Mais, dans les unions de ce genre, il est très difficile, sinon impossible, de séparer l'action politique de l'action économique, surtout lorsque parmi les associés se trouve un Etat plus important et plus militaire que les autres. Celui-ci a bientôt des prétentions à la prépondérance; il les dissimule pendant un certain nombre d'années, ainsi que l'a fait la Prusse dans le *Zollverein*; mais tôt ou tard, par l'ambition d'un homme, par des circonstances parfois imprévues, le grand Etat entend imposer sa loi aux autres et les domine jusqu'au jour où il s'en empare. On a vu plus haut quelles illusions nourrissait M. de Kauffmann et sans doute d'autres personnes en Allemagne, sur l'indépendance des petits Etats et sur l'influence qu'ils pourraient exercer contre la politique d'agression. Or, la Prusse a fait la conquête de l'Al-

lemagne; les rois, les grands ducs, les princes n'ont pas tardé à devenir les commis de Guillaume II.

Une union avec la Belgique, tel qu'il en avait été question en 1841, n'aurait présenté alors aucun danger réel pour ce dernier pays; la France était sous le gouvernement pacifique de Juillet; nul n'oserait dire qu'elle n'eût pas été un péril sous le second Empire.

Actuellement, une union de la France avec ses alliés serait de nature à jeter les pays qui n'y entreraient pas dans les bras de l'Allemagne, et au lieu d'affaiblir celle-ci, elle lui fournirait des éléments de reconstitution dans le présent et de force dans l'avenir.

On ne saurait recommander un procédé qui, tout en étant favorable à la liberté des échanges, porte avec lui des germes de troubles politiques.

Peut-on, au surplus, supposer que pourront être groupés, dans une même union, des pays à opinions économiques aussi différentes que la libérale Angleterre et la protectionniste Russie. On a vu quelle est parfois la puissance de l'opposition protectionniste; si des tarifs protecteurs étaient conservés, on ne s'entendrait jamais, ni sur le choix des industries à protéger, ni sur la quotité des droits protecteurs à mettre à la frontière commune.

A cette difficulté qui paraît insurmontable, s'ajouterait celle de la répartition des revenus entre les associés; elle est très grande même pour des droits de douane purement fiscaux, lorsqu'ils portent sur des produits dont la consommation est très différente dans les divers Etats.

M. de Kauffmann, qui a vu cette difficulté, n'a pas indiqué de remède positif; l'établissement de droits différentiels à la frontière de chaque Etat, tel qu'il l'a proposé comme moyen extrême, ne serait qu'un retour aux douanes intérieures que l'union aurait eu pour but de supprimer.

A défaut du libre-échange, le système des traités de commerce, qui permet d'abaisser les barrières de douane tout en conservant à chaque pays sa liberté et son autonomie, est assurément préférable à celui des unions douanières. Il n'introduit pas la politique dans les questions économiques et avec la clause de la nation la plus favorisée, il est un acheminement vers la liberté.

G. SCHELLE.

LES FINANCES DE LA GRÈCE

Il est peu de pays dont on parle plus et qu'on connaisse moins que la Grèce moderne. Cela tient sans doute à ce que, parmi les étrangers qui la visitent ou s'en occupent, bien rares sont ceux qui y fassent des séjours prolongés ou connaissent sa langue. Les Grecs, de leur côté, n'ont pas assez fait pour faire connaître leur pays à l'extérieur.

Un des aspects par lesquels le royaume hellénique devrait le plus intéresser l'étranger : le côté économique et financier, fut le plus négligé. Comme je le relevais dans ma préface à *Greece of the twentieth Century* [1], entre cet ouvrage très remarquable de M. Percy F. Martin et les publications datant des premières années de la fondation du royaume de Strong [2] et Casimir Leconte [3], on ne trouve d'autre œuvre économique d'ensemble sur la Grèce que l'excellente étude publiée, en 1905, par M. Edmond Théry [4].

A l'heure où nous écrivons, les ouvrages de MM. Théry et Martin, malgré leur date récente et leurs autres mérites, paraissent surannés, car les événements de 1912-1913 ont bouleversé la face du pays. Mais même antérieurement aux guerres balkaniques, la Grèce ne pouvait se flatter d'avoir vu publier sur ses finances publiques dans une langue étrangère quelque ouvrage spécial analogue à ceux que MM. Morawitz, du Velay, Delaygue et Heidborn ont fait paraître de 1902 à 1912, sur les finances de la Turquie [5].

Je ne cache pas que j'ai l'ambition de combler quelque jour cette lacune [6]; pour le moment, je me bornerai à une vue d'ensemble. Et

1. Londres, 1912 ; traduction française sous le titre : *la Grèce nouvelle* (Paris, 1913). V. Compte rendu *Journal des Economistes*, t. XXVIII, p. 160.
2. *Greece as a Kingdom*, Londres, 1842.
3. *Étude économique de la Grèce*, Paris, 1847.
4. *La Grèce au point de vue économique et financier*.
5. Tous ces ouvrages sont écrits en français.
6. L'ouvrage que nous avons en préparation, et qui, selon nos intentions, formera trois petits volumes séparés, comprendra : 1° une histoire des finances grecques depuis l'antiquité jusqu'à nos jours ; 2° une étude sur le régime fiscal grec en comparaison avec celui des autres Etats et spécialement avec les impôts des royaumes balkaniques ; 3° une étude sur la dette publique grecque où une attention particulière sera donnée aux dettes balkaniques et aux formes diverses sous lesquelles un contrôle financier étranger s'est exercé dans les différents pays.

comme on ne peut apprécier les finances d'un pays sans connaître leur histoire, je débuterai par un aperçu historique rapide, mais aussi précis et aussi nourri que possible. Cet aperçu sera divisé en deux chapitres : le premier ira jusqu'à la guerre de 1897, quand la défaite a été suivie par l'humiliation d'un contrôle financier. Le second comprendra la période 1898-1912 qui, malgré bien des pages sombres, fut, dans son ensemble, une période de progrès et, vers la fin, de régénérescence économique aussi bien que politique. Les deux guerres balkaniques feront l'objet du troisième chapitre ; le lecteur français, à l'heure qu'il est, sera sans doute intéressé d'apprendre comment d'autres pays — même infiniment plus petits que le sien — ont administré des finances de guerre. Enfin le quatrième et dernier chapitre s'occupera du présent et tâchera de scruter l'avenir. Trois appendices compléteront le tableau ou plutôt l'esquisse.

Si le petit travail auquel le *Journal des Économistes* a fait l'honneur de donner l'hospitalité aidait à se faire une idée plus complète des finances de la Grèce et des progrès de ce pays, l'auteur serait payé de ses peines. Mais il serait encore bien plus heureux si l'intérêt du sujet pouvait attirer l'attention de quelque économiste français de marque et valoir aux finances de la Grèce quelque étude élégante, précise et complète, comme celles que la science économique française a consacrées aux finances de maints pays étrangers.

CHAPITRE PREMIER

Les finances grecques de 1843 à 1897

Pendant longtemps, la politique de la Grèce fut dominée par le problème financier. Parlant des embarras terribles qui entourèrent le jeune État à sa naissance, lord Palmerston écrivait[1] :

« Un petit pays en état de révolution et ravagé par une guerre sauvage peut d'autant moins avoir des recettes publiques, que toute l'épargne préalable des particuliers est vite consommée. Il est vrai que l'enthousiasme et le patriotisme ont permis aux Grecs de mener une guerre défensive avec des ressources infiniment moindres que celles de leurs agresseurs. Des particuliers étrangers, nourrissant des sympathies pour la Grèce, les ont également aidés pécuniairement. Ainsi, la lutte put se prolonger jusqu'à l'intervention des puissances.

« Mais la révolution finie, les difficultés financières de la Grèce ne prirent pas fin. Les opérations militaires cessèrent, mais celles de l'administration pacifique commencèrent et, alors que, d'un côté, les dépenses indispensables augmentaient par le grand nombre de parti-

1. Dépêche à Pozzo di Porge en date du 14 juin 1836 ; cf. *Papers relating to the third instalment of the Greek loan.*

culiers, qui, ruinés par la guerre, ne pouvaient vivre, provisoirement du moins, sans l'appui du gouvernement; d'autre part, les sacrifices faits par les Grecs au cours de la lutte et les ravages des armées turque et égyptienne avaient tari les sources desquelles, dans les autres Etats, jaillissent les recettes publiques. L'assistance de l'étranger était donc aussi indispensable à la Grèce pendant les premières années de la paix, qu'elle l'avait été pendant la durée de la guerre. Il est, en effet, évident que, sans des ressources annuelles de quelque importance, il était impossible d'organiser les différentes branches de l'administration civile, de rétablir l'ordre, de fournir la sécurité à la propriété et de donner un essor rapide à l'agriculture et au commerce. Mais il est aussi non moins évident que, jusqu'à ce que les différentes branches de l'administration civile soient organisées, jusqu'à ce que la paix et l'ordre soient rétablis, jusqu'à ce que la sécurité des individus soit garantie et jusqu'à ce que l'agriculture et le commerce se mettent à revivre, aucune recette sérieuse ne peut être espérée. »

Cette dépêche, pour éloquente qu'elle soit, ne découvre qu'une partie du mal, elle ne vise que les difficultés du début, lesquelles auraient pu être surmontées si la Grèce avait tiré quelque profit de l'emprunt de 60 millions garanti par les puissances[1]. En réalité, le mal était beaucoup plus grave et plus profond; il tenait à ce que le protocole de 1832[2] avait, d'une part, privé la Grèce de toutes les terres grecques riches (Thessalie, Macédoine, Iles) et, de l'autre, laissé la grande majorité des terres grecques sous la domination turque. Il s'ensuivait que la Grèce libre, pauvre par elle-même, était exposée à d'énormes dépenses du fait de la Grèce irrédimée, riche mais malheureuse. Pendant la réaction qui a succédé au philhellénisme, on a vu nombre d'écrivains (About, Finlay, etc.), reprocher au royaume de Grèce de consacrer une partie trop grande de son budget à des armements ou des dépenses diplomatiques au grand dommage des dépenses productives : voies de communications, desséchements de marais, encouragements à l'agriculture, etc., etc. L'écho de ces critiques est parvenu jusqu'à nos jours. Dans ces dernières années, cependant, la majorité des publicistes et économistes qui se sont occupé du pays ont eu une vue plus juste de la question; ils ont

1. On trouvera tous les détails désirables sur l'emploi dudit emprunt dans le rapport de Drouyn de Lhuys à l'Assemblée nationale de 1848; dans Casimir Leconte, *Etude économique de la Grèce* et Edmond About, *La Grèce contemporaine*. Ce dernier est particulièrement à consulter, car, malgré tout son mishellénisme, il relève que le peu que la Grèce a touché de l'emprunt a été gaspillé par la régence bavaroise, et il ajoute (p. 275) : « On ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de la hardiesse des régents, de la bonhomie du peuple grec, ou de la témérité des puissances, confiant des millions à des particuliers qui avaient le droit de les gaspiller. »

2. Voyez le texte du protocole du 31 juillet 1832, p. 186 et suiv. du t. IV de de Clercq, *Recueil de traités*.

reconnu que la Grèce pouvait d'autant moins renoncer à des terres helléniques, que celles-ci étaient convoitées par d'autres peuples et que, d'un autre côté, c'était l'administration ottomane, et non la propagande grecque, qui était responsable de toutes les insurrections qui, ensanglantant la Crète, la Macédoine et l'Epire, entraînaient le gouvernement d'Athènes à se ranger du côté des révoltés, ou tout au moins, le forçait à porter secours aux victimes sans nombre des insurrections.

D'ailleurs, les événements sont venus départager les contradicteurs et, aujourd'hui, on a peine à croire qu'il se soit trouvé une Europe estimant que la Grèce pouvait vivre non seulement sans l'Epire et la Macédoine, mais même sans la Thessalie et la Crète, et préférant voir Léopold de Saxe-Cobourg renoncer à la couronne grecque que de joindre à son royaume l'île de Minos.

Ces considérations, qui paraissent d'ordre politique, sont indispensables pour l'intelligence de ce qui va suivre. Quiconque se livre à une étude objective des budgets grecs depuis que la Grèce se gouverne elle-même, c'est-à-dire depuis la Constitution de 1843, doit reconnaître que, même pendant les périodes où la multiplicité et la violence des partis avaient pour conséquence l'instabilité ministérielle et l'augmentation des dépenses électorales, les budgets grecs se sont soldés en équilibre. Ceci, malgré que le pays ait eu à entretenir des armées de terre et de mer et à se livrer à des travaux publics que la configuration du sol, tout en côtes et en montagnes, rendait particulièrement coûteux[1].

Ce qui a provoqué les déficits et, par conséquent, les emprunts, ce sont les crises orientales, et particulièrement la question crétoise, laquelle, à elle seule, est responsable du tiers de la dette hellénique[2].

Laissons parler les chiffres : De 1843-1866, la Turquie, entrée dans la voie du Tanzimat, protégée par l'Angleterre et la France, semble se régénérer. Aucune révolution importante ne peut être signalée[3], la Grèce ne contracte aucune dette[4] et peut régler équitablement la question de l'emprunt de 60 millions (arrangement de 1859) et donner une satisfaction partielle aux îles Hydra, Spetsai, Psara, pour les sacrifices consentis au cours de la révolution (loi de 1853 et décret

---

1. Pour les sommes dépensées par la Grèce en routes et voies ferrées, cf. plus bas, p. 55.

2. Voyez Edmond Théry, *la Grèce au point de vue économique et financier*, p. 17.

3. Sauf les mouvements d'Epire et de Thessalie, coïncidant avec le début de la guerre de Crimée.

4. Je ne cite que pour mémoire l'emprunt de 6 millions, émis le 14 février 1863, après la déposition du roi Othon, pour faire face au fléchissement de recettes qu'entraîne tout changement brusque de régime.

de 1856)[1]. Mais voilà qu'éclate la grande révolution crétoise (1866-1868), et le gouvernement grec, bien qu'ayant tout fait pour prévenir le mouvement, est obligé d'émettre l'emprunt de 25 millions (12 avril 1867).

Après une amélioration passagère de la situation, l'horizon s'assombrit de nouveau, il devient évident que la Russie va rouvrir la question d'Orient; nécessité de préparatifs militaires : emprunt de 26 millions (30 novembre 1874). Les événements se précipitent. Sur les conseils des puissances occidentales, n'obtenant pas d'autre part de la Russie l'appui sur mer indispensable pour la défense de ses côtes, la Grèce ne participe pas à la guerre russo-turque. Elle n'en est pas moins forcée de tenir sur pied une armée de 30 000 hommes d'où emprunt de 10 millions (17 décembre 1876) et emprunt de 45 millions aux Banques d'Émission avec établissement du cours forcé (1877). Ces préparatifs si onéreux ne furent pas inutiles, car ce ne fut que par une invasion de la Thessalie (janvier 1878) et contre le retrait des troupes hellènes que la prise en considération des demandes grecques par le futur Congrès fut assurée.

Ce Congrès tenu à Berlin, comme nul ne l'ignore, accorda à la Grèce la Thessalie et Jannina.

Mais le protocole treizième du traité reste lettre morte; la Grèce ne voit d'autre issue que dans le recours aux armes d'où des mobilisations successives et *premiers grands emprunts* à l'étranger (60 millions, 3 janvier 1879 et 120 millions, 31 décembre 1880)[2]. Finalement, grâce à Gladstone, les puissances tiennent la main à ce que les stipulations du traité de Berlin, sanctionnées par la Conférence de Berlin (1880), soient tout au moins partiellement exécutées. En novembre 1881, la Grèce entre en possession des plaines thessaliennes et d'Arta, mais non seulement Jannina et l'Olympe lui échappent, mais encore elle a dépensé en préparatifs militaires et en mobilisations des sommes qui auraient suffi à construire la voie Pirée-Larisse[3] et à faire les grands travaux d'irrigation que la Thessalie attend encore.

---

1. Cf., pour détails, A. Andreadès, *Histoire de la dette publique grecque*, livre II, ch. IV. Les sacrifices totaux consentis par les armateurs des trois petites îles se montaient à 18 *millions*.

2. La mobilisation de 1880-1881, commencée le 8 juillet 1880, se prolongea pendant une bonne partie de l'année suivante. On vota, pour elle, en 1880 seulement, des crédits égaux au budget ordinaire grec d'alors : soit de 52 430 164. On contracta aussi, au cours du deuxième semestre 1880, un emprunt de 62 millions avec les banques grecques et de 15 millions (à caractère d'avance) avec Paris. Comme la somme réalisée sur l'emprunt nominal de 120 000 000 ne fut que de 89 520 000 on n'exagère pas en disant que la totalité de l'emprunt fut absorbée par cette mobilisation au cours de laquelle 50 à 60 000 hommes furent appelés sous les drapeaux.

3. Terminée seulement en 1908.

L'année 1882 trouva la Grèce agrandie, mais aussi avec une dette publique déjà trop lourde et un outillage économique inexistant; le pays manquait de ports et de routes et n'avait d'autre chemin de fer que la ligne Athènes-Pirée. Tricoupis, disposant pour la première fois d'une majorité compacte, essaya, au cours d'un ministère qui dura trois années, de faire face aux difficultés en augmentant considérablement les impôts[1]; en contractant l'emprunt de 20 millions destiné exclusivement aux routes; en passant la convention pour la construction du chemin de fer du Péloponèse; enfin en procédant à la levée du cours forcé. C'est à cette dernière que furent consacrés les 69 786 155 francs qu'on tira de l'emprunt voté au début de janvier 1884[2]. Comme le remarqua Jean Valaoritis dans sa belle *Histoire de la Banque Nationale* (Athènes, 1902), le grand effet produit par la levée immédiate[3] du cours forcé en Italie, considérée alors comme un grand succès, influa sur les décisions prises en Grèce. On peut se demander si des mesures progressives n'eussent pas mieux valu.

Quoiqu'il en soit, la situation financière du royaume, sans être absolument assainie, était en voie de guérison, quand en septembre 1885, Alexandre de Battemberg, par un coup de main hardi, réunit à la Bulgarie la Roumélie-Orientale. L'équilibre balkanique était ainsi bouleversé et la Grèce se vit forcée de mobiliser une fois de plus, réclamant à défaut de territoires égaux en étendue à ceux acquis à la Bulgarie, l'Olympe et le district de Jannina[4]. Rien de plus légitime puisqu'en compensation de ce que la Bulgarie avait pris en plus de la part qui lui avait été faite par le traité de Berlin, la Grèce ne demandait que l'intégralité de ce que ce traité lui avait donné. Pourtant, les puissances signataires de la charte balkanique de 1878 tolérèrent bien la violation bulgare, mais loin d'accorder à la Grèce la moindre compensation bloquèrent ses ports et la forcèrent à licencier ses réserves. Cependant, la mobilisation de 1885-1886 qui avait duré plus de six mois avait coûté aux Grecs plus de 100 millions[5] et le retour au cours forcé. A ce cruel réveil, deux voies semblaient ouvertes à la Grèce, une politique d'économies rigoureuses, un arrangement avec les créanciers. La première était exclue par le fait que le seul chapitre où des

1. Il introduisit notamment les impôts de l'alcool et du tabac ainsi que les monopoles.

2. L'emprunt devait être de 170 millions nominaux; il ne fut couvert que jusqu'à concurrence de 100 millions, mais ces 100 millions émis à 346,5, l'obligation étant de 500 francs, rendirent moins de 70 millions.

3. Par le remboursement aux banques de leurs avances.

4. Voyez pour la crise 1885-1886 l'étude si parfaite du comte de Mouy, alors ministre de France à Athènes. (*Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1901.)

5. D'après les calculs de M. Jean Zographos, secrétaire général du ministère des Finances de 1885 à 1886; cf. *Etudes sur la politique financière de la Grèce de* 1883-1887 (Athènes, 1887), p. 45.

économies sérieuses étaient possibles, étaient les budgets militaires; or l'attitude de la Bulgarie qui, sitôt la Roumélie-Orientale absorbée, inaugurait une politique active en Macédoine, rendait au contraire urgent le renforcement de l'armée et de la flotte, seule garantie possible des droits de l'hellénisme en cas d'un écroulement de la Turquie d'Europe. L'idée d'une réorganisation du régime de la dette rencontra plus de partisans; on proposa la suspension de l'amortissement ainsi qu'un lourd impôt sur la rente selon le modèle italien. Tricoupis, qui gouverna à nouveau la Grèce de 1886 à 1890, espéra que le pays pourrait faire honneur à ses engagements; au cours d'une lutte pour laquelle on ne saurait le condamner, car, comme l'a dit Barboux dans une plaidoirie fameuse, nul ne saurait reprocher à Napoléon la campagne de France, il déploya un talent et des ressources qui le rangent parmi les meilleurs financiers de son temps. Un instant il parut avoir conjuré le mauvais sort. L'emprunt de 1889 (125 millions) marqua le zénith de cette renaissance financière; il fut émis à de meilleures conditions que tout emprunt précédent[1] et permit de convertir les dettes anciennes à courte échéance et haut intérêt.

Mais ces beaux jours furent courts, l'emprunt de 90 millions 5 p. 100 (émis à 87 p. 100) destiné à la voie Pirée-Larisse ne réussit que partiellement.

Le mal était d'ailleurs irrémédiable; il tenait à ce que le service du coupon n'était assuré que grâce à des emprunts. On essaya, il est vrai, d'obvier à ce danger par l'augmentation des impôts, mais quelque effort qu'on fît dans cette direction, l'impôt qui pourtant, de 1882 à 1893 avait passé de 20 à 37 drachmes par tête n'arrivait pas à rattraper la dette publique qui, dans ce même laps de temps avait passé de 163 à 363 drachmes par tête. Un concours de circonstances malheureuses aggravait la situation. Le raisin de Corinthe, alors de beaucoup la principale ressource du pays, subit du fait de la résurrection des vignobles français, une crise terrible. Les prix sur le marché de Londres, déjà lourds, tombèrent au cours de 1893, de 21 sh. à 6 sh. par 1000 livres; la valeur totale des exportations passait de 60 (1891) à 22 millions. Les populations du Péloponèse se virent du jour au lendemain réduites à la misère; tous les revenus publics baissèrent.

Parallèlement, et dès l'instant où l'on essaya de faire face aux engagements extérieurs par les propres ressources du pays et non grâce à

1. 4 p. 100 et 72 p. 100, soit intérêt réel 5,50 p. 100. L'emprunt de 135 millions (1887) fut émis à 67 p. 100, soit intérêt réel 6 p. 100; de plus, 26 millions durent être employés à l'achat de trois cuirassés, qui servirent d'ailleurs même au cours de la dernière campagne, et certains revenus (les monopoles, d'où le nom de l'emprunt) furent affectés comme garantie spéciale.

des emprunts, le change se mit à monter. De 1,26 en janvier 1891, il monta à 1,40 en janvier 1892 ; il était à 160 en 1893. Comme la dette extérieure était payable en or, et que les recettes étaient perçues en papier, la part de la dette publique dans les impôts s'accroissait de façon effrayante.

On a calculé qu'avec le change à 1,60 le service de la dette publique, soit 35 429 514 francs, exigeait 56 528 014 drachmes ; or, les recettes publiques, d'après les calculs les plus optimistes ne pouvaient atteindre 100 millions. Il fallait mettre bas les armes ; toute prolongation de la lutte était vaine ; avec la hausse du change qu'entraînait tout payement de coupon, le service de la dette aurait fini par absorber l'ensemble des revenus publics.

Cette situation était d'autant plus attristante que :

1° De 1879 à 1893, on avait été obligé de payer à l'étranger en intérêts et amortissements 389 millions, chiffres ronds, soit une somme presque égale aux sommes réellement prêtées : 433 millions [1].

2° Une petite partie du produit net de ces emprunts était restée dans le pays, le reste ayant passé à l'étranger, soit pour service de la dette, soit pour les armements militaires dont nous avons longuement expliqué les origines [2].

---

1. Voici le montant nominal et le montant réel du capital et de l'intérêt des emprunts :

Date des emprunts.	Montant nominal.	Montant réel.	Intérêt nominal.	Intérêt réel.
1879.	60 000 000	44 000 000	6 p. 100	8,19
1880.	120 000 000	89 500 000	5 p. 100	7,35
1884.	100 000 000	69 786 000	4 p. 100	7,16
1887.	135 000 000	90 000 000	4 p. 100	6, »
1887.	30 000 000	20 436 000	4 p. 100	6, »
1889.	125 000 000	91 000 000	4 p. 100	5,50
1890.	60 000 000	53 000 000	5 p. 100	5,70
	630 000 000	458 622 000		

Mais sur les 458 millions, il faut encore retrancher au bas mot 25 millions payés aux banques entrepreneurs de prêts, sous forme de commissions, courtages, provisions, etc.

2. Voici un tableau, « illustrant » comme disent les Anglais, notre assertion.

	Sommes restées à l'étranger.	Sommes entrées en or dans les caisses du Trésor.
1879.....	24 000 000	20 000 000
1880.....	59 500 000	30 000 000
1884.....	35 786 000	34 000 000
1887.....	90 900 000	»
1887.....	20 436 000	»
1889.....	91 000 000	»
1890.....	38 000 000	15 000 000
	359 622 000	99 000 000

Il est juste cependant d'ajouter que les emprunts de 1887 (90 millions),

3° Les sommes affectées à des dépenses productives : chemins de fer, routes, ports, ne dépassaient pas 120 millions[1].

La faillite était donc fatale et des nombreux Etats européens qui, au cours du dix-neuvième siècle manquèrent à leurs engagements[2], la Grèce était la moins coupable. Pourtant sa faillite lui fut plus cruellement reprochée qu'à aucun autre État, et tout récemment encore elle était invoquée comme un argument contre l'emprunt de 500 millions.

Les raisons de ceci sont :

1° Que la Grèce ne se rendit pas compte assez tôt que la prolongation de la lutte était impossible et paya pendant plusieurs années ses coupons avec de nouveaux emprunts. Mais sur ce point à la responsabilité des gouvernements helléniques s'ajoute celle des banquiers étrangers, qui assurèrent l'émission d'emprunts dont ils tiraient de gros bénéfices. « Ces banquiers, dit M. E. Théry (p. 16), témoignèrent une bien grande ignorance des choses de la Grèce..... ou une excessive légèreté. »

2° A ce qu'une fois le coupon réduit au tiers, le gouvernement grec ne fit pas immédiatement tous les sacrifices nécessaires pour obtenir

---

et 1889 (94 millions) avaient été employés en bonne partie à rembourser des emprunts intérieurs desquels les uns avaient été employés à des préparatifs militaires (ex. l'emprunt de 60 millions, 1879), mais dont les autres avaient partiellement du moins, servi pour les chemins de fer du Péloponèse, la petite ligne Missolonghi-Agrinion, ainsi qu'à la construction de routes et de ports.

1. On a calculé que, jusqu'en 1893, la construction de routes avait coûté 49 millions ; plus des deux tiers du réseau de nos routes furent construites de 1882 à 1893, en effet :

De 1835 à 1862	on a	construit	environ 241	kilomètres.
De 1863 à 1872	—	—	260	—
De 1873 à 1882	—	—	619	—
De 1883 à 1892	—	—	2 166	—
			3 286	—

2. Voici une liste, incomplète d'ailleurs, des faillites d'Etat au dix-neuvième siècle ; nous l'empruntons à l'ouvrage bien connu du professeur Max von Heckel (*Lehrbuch der Finanzwissenschaft*, t. II, p. 457) :

Etats.	Date des faillites.
Prusse.....	1807 et 1813.
Westphalie.....	1812.
Kur-hessen.....	1814-1815.
Schleswig-Holstein.	1850.
Autriche.....	1802, 1805-1806, 1811, 1816, 1818.
Espagne.....	1820, 1834, 1851, 1867, 1872, 1882.
Russie.....	1839.
Turquie.....	1875.
Portugal.....	1837, 1852, 1892.
Hollande.....	1844.

un concordat, mais laissa traîner les négociations pendant plus de trois ans (1893-1897). Les sacrifices que demandaient les créanciers étaient, il est vrai, moins des sacrifices pécuniaires (car sur le quantum à payer et sa progression, on fut à plusieurs reprises, sur le point de tomber d'accord) que des sacrifices de dignité nationale. Les créanciers voulaient une espèce de contrôle sur les revenus affectés, ceci constituait indubitablement une atteinte à la souveraineté nationale, particulièrement cruelle à un peuple justement fier de son histoire. Pourtant la Grèce n'aurait pas dû hésiter à ce sacrifice. Elle aurait dû s'empresser de prouver que seule la force des choses la faisait manquer à ses engagements; qu'elle accordait bien à ses créanciers tout ce dont elle pouvait disposer sans désorganiser les services publics[1], et qu'elle leur donnait toutes les garanties possibles que cette part grandirait au fur et à mesure que la situation du pays irait s'améliorant. Mais quelles qu'aient pu être les fautes de la Grèce, elles allaient recevoir un terrible châtiment.

La guerre de 1897, engagée elle aussi à cause de la Crète, obligea le gouvernement du roi Georges à confier les négociations de la paix aux grandes puissances, celles-ci songeant aux intérêts de leurs nationaux autant qu'à ceux de leur mandant, introduisirent dans les préliminaires de la paix signées à Constantinople le 18 septembre 1897, un article établissant le contrôle international en Grèce. Les détails de cette institution, la première de son espèce en Europe, furent réglés par une commission internationale qui siégea à Athènes, et sanctionnés par une loi votée en 1898, par le Parlement hellénique. Pour comprendre la rigueur du traitement infligé à la Grèce, il est bon de se rappeler comment fut traitée la Turquie.

Au premier abord, rien ne semblait devoir valoir à la Porte un traitement de faveur; ni l'emploi qu'elle avait fait des 4 milliards que, de 1856 à 1873, lui avait prêté l'Europe, ni la façon dont elle avait agi, sans pouvoir invoquer aucune circonstance atténuante, à l'égard de ses créanciers; enfin, le Congrès de Berlin était autant que la conférence de Constantinople, une occasion favorable pour l'imposition d'un contrôle.

Cependant, non seulement la Grèce ne fut pas mieux traitée que la Turquie, mais elle ne fut pas même traitée sur un pied d'égalité avec elle. Ceci est vrai tant au point de vue moral que matériel.

---

1. L'Etat ne peut en effet, se priver des sommes nécessaires aux services publics. Le célèbre économiste allemand, William Roscher, a écrit : « Le doctrinarisme qui préférerait voir l'Etat disparaître plutôt que de faire faillite, ne saurait être pris au sérieux. » (*Finanzwissenschaft*, 5e édit., t. II, p. 274).

1° *Au point de vue moral* :

a) On laissa s'entendre la Turquie directement avec ses créanciers ; on mit la Grèce en face des délégués des puissances.

b) La dette publique ottomane fut instituée par le décret de Mouharrem, acte unilatéral ; on soumit la Grèce à l'humiliation d'une commission financière instituée par traité international.

c) Le comité de la dette publique ottomane est composé de représentants des porteurs ; il comprend un représentant des *bondholders* ottomans. La commission financière internationale est composée de représentants des grandes puissances, les Grecs n'y ont point part.

Il s'agit là d'une série d'humiliations purement gratuites, car nul n'ignore qu'en fait le décret de Mouharrem et la dette ottomane sont aussi intangibles que le traité de 1897 et la commission financière internationale. Il était donc facile de créer à Athènes une institution analogue à celle fonctionnant si bien à Constantinople.

2° *Au point de vue matériel* :

On a loué l'esprit de conciliation dont avaient fait preuve les délégués des puissances dans les détails de l'organisation du contrôle en Grèce. Certes, ils n'ont pas insisté sur les conditions draconiennes préconisées au début par certains d'entre eux.

Mais, en somme, ils ne firent que prendre pour base des négociations les conditions acceptées avant la guerre [1] par les délégués des créanciers et il leur était difficile de se montrer plus exigeants que ces derniers. Pour avoir une idée plus juste de ce qu'ont obtenu les créanciers de la Grèce, il faut voir ce qu'ont reçu les créanciers de la Turquie.

Grâce aux ouvrages récents de MM. Louis Delaygue et A. Heidborn [2], il est facile de le dire avec exactitude. A la fin de 1881, le total de la dette turque se montait à 4 768 841 250 ; l'arrangement sanctionné par le décret de Mouharrem décida qu'on tiendrait compte, non de la valeur nominale, *mais du taux d'émission des emprunts*, ceci équivalait *à une réduction de* 55,80 p. 100 et le total de la dette *fut ramené à* 2 107 910 400 *francs*. Ce n'est pas tout : l'intérêt stipulé sur cette dette, réduite fixé à 1 p. 100 *minimum*, pouvait s'accroître jusqu'à 4 p. 100 au cas d'augmentation du rendement des revenus affectés. Mais l'Etat ottoman n'ayant aucune part à ces plus-values ne prenait aucune mesure propre à ce qu'elles se produisissent ; il en résulta que, jusqu'en 1903, c'est-à-dire pendant vingt-deux ans, l'in-

1. Comme je l'ai déjà dit, les pourparlers antérieurs à la guerre avaient échoué à cause de divergences portant beaucoup moins sur le montant du service futur de la dette, que sur les garanties à accorder à celui-ci.

2. *Essai sur les finances ottomanes*. Paris 1911 ; *les Finances ottomanes*, Vienne-Leipzig, 1912.

térêt ne dépassa jamais le minimum de 1 p. 100 ; il fallut un procès suivi d'arbitrage pour qu'il atteignît 1 1/4 p. 100, et quand on se convainquit que la seule façon de sortir de cette situation sans issue était de laisser les plus-values au Trésor ottoman et de convertir la dette en un fonds à revenu fixe, ce fut cet intérêt minimum qui servit de base aux calculs de capitalisation du nouveau fonds à 4 p. 100 ; si bien que le nouveau capital créé par le décret de septembre 1903, se monte à 744 063 000 ; soit environ au sixième et demi de la dette nominale (4 milliards 768 millions) et du tiers et demi des sommes réellement prêtées à la Turquie (2 milliards 660 millions). Il résulte de tout ceci que, même après la conversion de 1903, la situation des créanciers de la Turquie reste très inférieure à ce qu'était celle des créanciers de la Grèce à la suite de la loi de décembre 1893, qui leur donnait 33 p. 100 de l'*intérêt nominal*. Voyons ce qu'obtinrent les créanciers de la Grèce à la suite de l'arrangement de 1898.

On se rendra clairement compte de l'amélioration de leur sort par la hausse incessante du cours de leur titre, laquelle transparaît on ne peut plus clairement dans le tableau suivant :

Cours moyen en bourse des obligations des anciens emprunts grecs :

Années.	Emprunt 1881.	Emprunt 1884.	Emprunt 1887.	Emprunt 1889.	Emprunt 1890.	Emprunt 1893.
1899.....	226 1/8	224	255 3/4	184 1/8	211 1/4	261 1/8
1900.....	200 1/4	199 1/4	230 1/2	169	201	228 1/8
1901.....	200 3/8	198 7/8	220 1/4	156 1/4	192	221 1/2
1902.....	198 1/2	197 7/8	215	157 1/4	200 1/4	208 7/8
1903.....	212 5/8	212 5/8	221 1/4	161 1/8	206 3/8	212
1904.....	224 1/8	221 3/8	233 1/4	173 7/8	225 7/8	220
1905.....	253 3/8	250 1/4	257 1/8	209 1/8	258 5/8	255 1/8
1906.....	261 1/4	259 3/8	262 1/2	211	259 1/2	258 7/8
1907.....	262 1/8	253 1/2	252 3/8	394 3/4	238 3/8	246 3/4
1908.....	247 1/8	244 1/8	254 1/8	197	245 1/8	237 1/2
1909.....	255	249 3/8	246 1/8	196	246 1/8	242 1/4
1910.....	258 3/4	248	244 1/2	195 7/8	251 3/4	238 1/4
1911.....	273 3/4	268 5/8	256	207 1/2	276 1/8	238 3/8
1912.....	299 3/8	294 1/4	271 5/8	243 1/8	293 5/8	288 3/8
1913.....	307 1/2	297 3/8	276 7/8	239 5/8	298 3/4	279 1/4

Au lendemain de la faillite, les cours les plus élevés et les plus bas étaient les suivants :

1894	175	165 1/8	183 3/4	142 1/2	160	plus élevé.
	117 1/2	138 1/8	155 5/8	115	135	plus bas.

Tout commentaire est superflu.

On ne peut cependant pas s'abstenir de remarquer que du train où vont les choses, les fonds grecs dépasseront bientôt le cours auquel ils ont été émis[1]. Étant donné le petit profit tiré en réalité par la Grèce de ces emprunts[2] ceci constitue une défaveur grave; celle-ci se transforme en iniquité, quand on songe à ce qui s'est passé avec la dette turque. N'aurait-on pas pu, lors de la Convention de 1898, reproduire tout au moins la disposition du décret de Mouharrem réduisant la dette à son montant d'émission?

Il est bon d'ajouter, pour compléter ce tableau des finances grecques avant 1899, que l'opinion libérale européenne eut la sensation que la Grèce expiait trop cruellement ses fautes. C'est à ce sentiment, autant qu'au philhellénisme traditionnel des trois puissances protectrices, qu'il faut attribuer la garantie accordée par l'Angleterre, la France et la Russie à l'emprunt qui, émis en 1898, à des conditions exceptionnelles[3], permit à la Grèce de verser l'indemnité de guerre libératrice du territoire[4] et de couvrir les dépenses qui pesaient sur le budget grec du fait de la guerre gréco-turque[5].

La reconnaissance du peuple grec envers l'empereur Nicolas qui prit l'initiative de cet emprunt et les gouvernements britannique et français qui en acceptèrent l'idée avec tant d'empressement, reste, après seize ans, aussi vive qu'au premier jour.

CHAPITRE II

Les finances grecques de la paix de Constantinople à la guerre balkanique.

Pendant les années 1898-1912, les difficultés n'étaient pas moins graves que précédemment. La question crétoise, sans cesse renaissante, aigrissait puis, finalement, compromettait les bons rapports avec la Porte; elle contraignait la Grèce à de fortes dépenses pour renforcer son armée et s'assurer la suprématie sur mer (achat de *l'Averof*, etc.). La question macédonienne entrait, à partir de 1903, dans son stade aigu; elle provoquait, entre autres conséquences, les *progoms*

---

1. L'emprunt 1881 5 p. 100 a été émis à 373.
   — 1884 5 p. 100 — 346.
   — 1888 4 p. 100 — 337.
   — 1889 4 p. 100 — 363.
2. Cf. plus haut.
3. Intérêt 2 1/2 p. 100, émission au-dessus du pair (100 fr. 50).
4. Elle était la condition de l'évacuation de la Thessalie.
5. L'indemnité se montait à 94 3 000 francs; le déficit à 55 millions. Selon la Convention signée le 20 mars 1898 à Paris, vingt autres millions pouvaient être émis de 1899 à 1903 si la Grèce le demandait.

antigrecs de Bulgarie et l'installation, en Thessalie et ailleurs, de trente-sept mille cinq cents réfugiés de Roumélie-Orientale (coût 30 millions environ)[1]. Les déboires diplomatiques de 1908 provoquaient, à leur tour, le mouvement intérieur 1909-1910, lequel peut être caractérisé aujourd'hui comme une crise de croissance, mais qui à l'époque donna des inquiétudes, même aux meilleurs amis du pays. Pourtant et malgré tout, la période 1898-1912 fut, au point de vue économique et financier, une période de relèvement et à partir de 1910 de rapide progrès.

Nous nous rendrons mieux compte de ceci en examinant successivement : 1° le commerce extérieur ; 2° le change; 3° la question monétaire ; 4° le rendement des impôts ; 5° la situation de la dette publique.

1° *Le commerce extérieur de la Grèce.*

Le commerce extérieur de la Grèce pendant les années qui nous intéressent se résume dans le tableau suivant :

Importation. — Exportation (1898-1911).

Années.	Importation.	Exportation.	Total.
1898.....	138 267 392	88 221 601	226 488 993 Drs.
1899.....	131 258 749	93 802 818	225 061 567 —
1900.....	131 386 348	102 738 871	234 125 219 —
1901.....	140 506 240	93 993 818	234 500 028 —
1902.....	137 229 364	79 663 472	216 892 836 —
1903.....	137 494 499	85 924 197	223 418 696 —
1904.....	137 016 282	90 569 557	227 685 839 —
1905.....	141 756 053	83 691 66	225 1447 219 —
1906.....	144 636 162	123 525 906	268 162 068 —
1907.....	149 087 753	117 620 197	266 687 950 —
1908.....	154 633 041	110 713 003	265 346 044 —
1909.....	137 549 244	101 686 905	239 236 149 —
1910.....	160 536 471	144 571 070	305 107 541 —
1911.....	173 510 393	140 902 651	314 415 044 —

Comme on voit, la situation s'améliore non seulement par l'augmentation du mouvement commercial global, mais aussi par la diminution de la disproportion entre les exportations et les importations.

Autrefois cette disproportion était grande. En 1898 le mouvement commercial s'établissait ainsi :

Importations	138 267 392
Exportations	88 221 601
	50 045 791

1. Dans ce total est compris l'entretien des réfugiés pendant les longs mois qui précédèrent leur installation.

Pendant les onze années qui suivirent, de 1898 à 1910, la Grèce importait de l'étranger des marchandises pour 1 841 346 868 francs et en exportait pour 1 316 822 581 ; ce qui donne une différence totale de 524 524 287 francs et une différence moyenne de 43 700 000 francs environ.

A partir de 1910, au contraire, le changement est rapide; car la différence n'est plus en moyenne que de 18 770 056 francs et tombe même en 1912 à moins du quinzième des exportations, *ce qui ne s'était jamais vu auparavant*[1].

2° *Le change.*

Depuis le rétablissement du cours forcé, la hausse du change fut le grand problème économique et la cause principale de la crise financière. Ce problème parut au début du siècle reprendre son acuité, mais à partir de 1904 se manifesta une baisse rapide, laquelle aboutit au retour du change au pair. Cet important événement se produisit en automne 1909, c'est-à-dire à une époque où les affaires intérieures prenaient une tournure singulièrement grave; depuis, le change descendu au-dessous du pair ne l'a jamais dépassé. La situation apparaît plus clairement dans le tableau suivant :

Années.	Moyenne de l'année.
1898	1,47
1899	1,56
1900	1,64
1901	1,65
1902	1,62
1903	1,56
1904	1,37
1905	1,23
1906	1,10
1907	1,08
1908	1,08
1909	1,02
1910	0,99
1911	0,99

1. Voici un tableau permettant de se rendre plus clairement compte de la situation :

Années.	Importations.	Exportations.	Excédent d'importations.
1908	152 635	109 244	43 391
1909	137 549	101 687	35 862
1910	160 536	144 571	15 965
1911	172 202	140 903	31 299
1912	154 087	145 022	9 045

On s'est quelquefois étonné que cette baisse rapide se produisit dans un pays où la balance des comptes était défavorable et même on fournissait à l'appui de cette façon de voir le tableau suivant :

Excédent moyen des importations	37 657 936
Service de la dette extérieure	30 881 000
Amortissement de la dette extérieure	3 918 484
Envois d'or par mandats poste à l'étranger	2 672 011
Chiffre moyen	75 129 431

A ceci il faut d'abord répondre que l'excédent des importations ne fut depuis 1910 que de 18 millions. Il y a même lieu d'insister sur ce que cette diminution coïncide avec la baisse du change.

Mais même si l'excédent des importations était resté à 37 millions, il ne s'ensuivrait pas que la balance des comptes fût défavorable à la Grèce. Il faut, en effet, tenir compte :

1° Des remises des Grecs émigrés aux États-Unis; on peut les évaluer pour la période qui nous occupe à 40 millions.

2° Des recettes nettes de la marine marchande : 15-20 millions [1].

3° Des remises des Grecs établis à l'étranger, autre part qu'aux États-Unis. Ici il est difficile de fixer un chiffre; mais il faut tenir compte qu'il y a des Grecs établis dans tous les pays du monde; que la colonie grecque est la première des colonies étrangères en Égypte; que presque tous les Grecs établis à l'étranger envoient des capitaux dans le royaume (entretien de parents, dons patriotiques et philanthropiques, etc., etc.)

4° Du fait qu'un grand nombre d'habitants du royaume de Grèce ont leur fortune à l'étranger. Sont dans ce cas, entre autres, nombre de Grecs de Turquie, Bulgarie, Égypte, venus s'établir sur la terre libre, et aussi un grand nombre de dames, filles de Grecs établis dans les pays précités et aussi en Russie, Angleterre, France, Trieste, etc., dont les dots sont restées à l'étranger.

Ici encore il est difficile de donner un chiffre, mais il s'agit de sommes tout à fait considérables. Il est peu de Grecs riches qui n'aient une partie, grande ou petite, de leur fortune à l'étranger.

5° Des sommes laissées en Grèce par les étrangers.

Ici il faut s'expliquer. Faute de communication par voie ferrée avec l'Europe, le tourisme n'est pas aussi développé en Grèce qu'il devrait l'être; de plus, plusieurs milliers d'habitants du royaume passent

1. La somme serait encore plus considérable n'étaient les primes d'assurance considérables touchées en totalité par des compagnies étrangères.

plusieurs mois de l'année à l'étranger, soit pour des études [1], soit pour toute autre raison : villégiature, cures, etc., etc. On a calculé que les milliers de touristes qui viennent passer l'hiver sur les bords du Nil laissent moins d'argent en Égypte que les Égyptiens n'en dépensent de mai à octobre en Europe. Pour la Grèce où l'exode est moins général, on peut dire que les voyageurs grecs rendent à l'Occident ce que les voyageurs occidentaux ont laissé en Grèce. Malgré cela on a raison de prétendre que le royaume de Grèce tire des ressources des étrangers, car, à côté des étrangers proprement dits, le pays bénéficie amplement des Grecs de l'étranger [2] qui viennent y faire leurs études ou passer leurs vacances [3].

En somme, et tout compte fait, on peut affirmer que même en portant le passif de la balance des payements à 75 000 000 francs la balance des comptes fut à partir de 1902 favorable à la Grèce. Ceci explique un autre phénomène qu'on saurait d'autant moins passer sous silence qu'il a eu sur les finances italiennes une grande influence, *je veux parler du rapatriement de la dette publique.* Tous les ans, en effet, s'accroît la somme des coupons payés en Grèce; ceci prouve que tous les ans un chiffre toujours plus grand de fonds grecs est acheté à l'étranger. Le mouvement est particulièrement rapide dans ces dernières années, témoin le tableau suivant :

Montant des coupons de la dette publique hellénique payés en Grèce.

Années.	Montant des paiements.	Années.	Montant des payements
1899.....	460 000	1906.....	1 087 000
1900.....	541 000	1907.....	1 197 000
1901.....	524 000	1908.....	1 312 000
1902.....	548 000	1909.....	1 422 000
1903.....	643 000	1910.....	1 710 000
1904.....	776 000	1911.....	2 093 000
1905.....	863 000	1912.....	2 707 000

3° *La question monétaire.*

Le régime monétaire fut très heureusement affecté par la loi du 19 mars 1910 qui, d'une part, permit de remplacer les petites coupures d'une et deux drachmes en papier par des pièces d'argent, et de l'autre, par un système très ingénieux dont l'honneur revient à

1. Les étudiants grecs à l'étranger, principalement en France, Allemagne, Suisse se chiffrent par milliers.
2. Notamment de Turquie et d'Égypte.
3. C'est ce qui explique que les hôtels d'Athènes soient aussi remplis en été qu'au printemps. La clientèle des villes d'eaux : Loutraki, Hypati, Aidipsos, etc., provient, elle aussi en grande partie de l'Orient grec.

Jean Valaority, permit de donner à la fois autant d'élasticité que de solidité à notre régime d'émission.

Cette double réforme demande quelques explications préliminaires :

a) *Retour à la monnaie divisionnaire d'argent.*

D'après la loi sur le contrôle international du 26 février 1898 (art. 30);

La dette en billets de banque à cours forcé s'élevant à 74 millions de drachmes, ainsi que la dette en coupures d'une et de deux drachmes garantie par les banques d'émission s'élevant à 20 millions de drachmes, seront amorties à partir de l'année 1900 au moyen de versements annuels dont le minimum est fixé à 2 millions de drachmes.

Cet amortissement pourra cesser avec l'assentiment de la commission internationale, quand la dette en billets de banque aura été réduite à 40 millions de drachmes.

Aucun nouvel emprunt avec cours forcé ne pourra être conclu par le gouvernement sans l'assentiment de la commission internationale avant que la dette en billets de banque à cours forcé ait été entièrement amortie.

Aucune autre émission de monnaie fiduciaire ne pourra être ordonnée ou autorisée par le gouvernement, en dehors de celles qui auront lieu pour les besoins du commerce, dans les limites fixées ou à fixer par les statuts des banques d'émission présentes et à venir.

Les dispositions de cet article ont contribué beaucoup à l'abaissement du change au pair; les autres facteurs ayant agi dans le même sens étant probablement : 1° une balance de comptes favorable; 2° l'augmentation du stock mondial de l'or.

Mais une application intelligente de l'article 30 permit aussi de hâter le rétablissement de la circulation de la monnaie divisionnaire en argent. Et voici comment :

D'après une convention signée à Paris avec les autres États de l'Union latine et sanctionnée par l'article 5 de la loi du 10 mars 1910, le versement aux gouvernements de l'Union latine de la contrevaleur de la monnaie divisionnaire grecque, possédée par eux, et livrée au gouvernement hellénique, ainsi que le payement des divers frais occasionnés par le retrait des coupures et leur remplacement par des pièces en argent, est servi par un compte spécial, ouvert auprès de la Banque nationale de Grèce et *au crédit duquel fut portée une somme de 2 millions de drachmes, prélevée sur les revenus affectés et représentant l'amortissement annuel de la dette sur cours forcé.* Le compte en question est, chaque année, depuis 1910, renforcé de la somme de 2 millions de drachmes prévue par l'article 30 susmentionné jusqu'à concurrence du montant des coupures qui seraient présentées par le

public et détruites, montant, qui, avec les coupures détruites à la fin de 1910, ne pourra dépasser la somme totale de 12 millions de drachmes, à laquelle s'élevait la dette y relative du gouvernement hellénique au moment de la promulgation de la loi susmentionnée.

C'est ainsi que les coupures sont déjà entièrement retirées de la circulation et que l'emploi de la monnaie divisionnaire en argent leur a été substitué.

Le total de la nouvelle monnaie divisionnaire fut porté à 14 millions, dont 2 millions sont destinés au remplacement de la monnaie en bronze.

En même temps, on a procédé à la préparation d'une nouvelle monnaie de nickel pur. Le système monétaire du pays a été, de cette manière, considérablement amélioré.

b) *La circulation fiduciaire*

La dette au cours forcé, par le retrait du solde des coupures de une et de deux drachmes (10 millions de drachmes), dont la circulation a cessé à partir du 15-22 avril 1911, est réduite à 61 775 975 drachmes.

La circulation des billets de banque pour le compte de la Banque nationale de Grèce, dont le maximum est fixé par les lois sur le cours forcé à 65 millions de drachmes, était au 31 décembre 1911, restreinte à 42 718 984 drachmes, et celle pour le compte de la Banque ionienne, dont le maximum est fixé à 7 millions de drachmes était, à la même date, restreinte à 6 283 220 drachmes[1].

Il était nécessaire d'augmenter la circulation fiduciaire sans pour cela provoquer une hausse du change ; étant donné que le cours forcé n'était pas levé, le problème semblait difficile à résoudre. Feu Jean Valaority, l'homme de Grèce qui possédait le mieux la question monétaire, trouva la solution originale suivante :

La loi (3742) du 19 mars 1910, par son article 8, a prévu que les décrets royaux peuvent ratifier des conventions avec la Banque nationale de Grèce, d'après lesquelles celle-ci serait autorisée à émettre, pour son propre compte, des billets de banque au delà de la somme qu'elle a le droit d'émettre, suivant les lois et conventions en vigueur, et ce, *dans le but spécial d'achat d'or et de change* au pair, au maximum ; ladite banque sera tenue de vendre l'or ou le change achetés et jusqu'à leur épuisement ; l'or au pair avec, en plus, 1 p. 1 000 et le change au prix de lepta 100 1/2 p. 100.

1. En réalité, elle était encore plus petite, car une partie de ces sommes se trouvait en Caisse de deux Banques ; soit 558 300 en billets de la Banque ionienne existaient dans la Caisse de la Banque nationale et dans la Caisse de la Banque ionienne de 1 244 545 drachmes en billets de la Banque nationale.

Les effets de cette loi sont appréciés ainsi qu'il suit par M. H. Beaumont, délégué britannique à la commission internationale, dans son rapport sur les finances de la Grèce (p. 24-25) : « En vertu de la loi de 1910 et d'un amendement subséquent, la Banque passa une série de conventions avec le gouvernement l'autorisant d'émettre des billets du nouveau type (c'est-à-dire dans le but d'acheter et avec l'obligation de vendre l'or et le change au pair) jusqu'à concurrence d'un total de 150 millions de drachmes et jusqu'au 31 mai 1913 elle avait porté sa circulation à 128 234500; soit à *un total presque égal à la circulation à cours forcé. Les conditions de l'émission ainsi que la confiance publique envers la Banque ont contribué à maintenir le change au pair pendant toute la guerre, chose très importante, étant donné les lourdes obligations en or du gouvernement, tant à cause de la dette publique que des commandes militaires à l'étranger*[1]. »

4° *Les recettes publiques.*

Ici encore les progrès réalisés se manifestent mieux par les chiffres que par les paroles. Voici un tableau des :

Recettes budgétaires de la Grèce pour les exercices 1896 *et* 1911

Recettes réelles.	1896.	1911.	Différences pour 1911.
Impôts directs	18 546,1	23 534,8	+ 4 988,7
Impôts indirects de consommation	34 432,5	62 067	+ 27 634,5
Timbre en général	12 618,7	17 270	+ 4 651,3
Postes, télégraphes et téléphones	3 733,7	5 655,7	+ 2 122
Droits d'ancrage et phares	776,1	2 304,3	+ 1 528,2
Monopoles et Emeri de Naxos	12 094,6	13 264,6	+ 1 170,
Revenus domaniaux	4 146,6	7 221,7	+ 3 075,1
Aliénations domaniales	1 042,1	516,4	— 525,7
Recettes en atténuation de dépenses	1 489,4	2 795,2	+ 1 305,8
Recouvrements sur arriérés	3 756,5	3 618,7	— 137,8
Diverses autres recettes	4 295,4	4 070,9	— 224,5
Totaux	96 931,7	142 519,3	45 587,6

Il est à relever que cette augmentation des recettes de près de 50 p. 100 est due beaucoup plus à des plus-values naturelles qu'à l'augmentation des taxes.

Ainsi pour ce qui est des impôts directs, on peut dire qu'il n'y a pas eu d'alourdissement de la taxation; l'impôt complémentaire sur le revenu, voté en 1909 et modifié en 1910, est resté, ainsi que l'impôt sur les terrains urbains non bâtis (1909) à l'état embryonnaire, et l'augmentation de l'impôt sur les successions est amplement com-

1. Cf. aussi plus bas.

pensée par la suppression de l'impôt foncier sur les vignes[1]. Si les recettes des impôts directs ont augmenté, c'est qu'il y a augmentation du nombre des maisons et des patentables, c'est aussi que, les méthodes de perception ayant été améliorées et assainies, les arriérés ont considérablement diminué.

Pareillement l'augmentation de certains droits de douane (notamment des droits sur les blés, 1905), du droit de banderolle du tabac, des taxes sur l'alcool et les matières éclairantes ne suffisent pas pour expliquer que le rendement des impôts indirects ait pour ainsi dire doublé (34 à 62 millions); c'est dans l'augmentation de la consommation qu'il faut chercher le secret du phénomène. Cette explication s'applique également aux recettes des postes et télégraphes et, dans une mesure moindre, à celles du timbre. Si les recettes des monopoles sont restées plus lourdes, c'est que les articles faisant l'objet des monopoles fiscaux sont tellement chargés, que le poids de l'impôt ralentit l'augmentation de la consommation tout en encourageant la fraude et aussi parce que le principal de ces articles, le pétrole, a eu beaucoup à souffrir de la concurrence de l'alcool de raisin sec. Pourtant, même sur ce chapitre, il y a eu augmentation.

En résumé, les recettes budgétaires constituaient aussi bien que le change ou le mouvement du commerce, une manifestation éclatante de l'amélioration de la situation économique du pays. Une preuve supplémentaire de celle-ci nous est fournie par les recettes du droit sur le sucre. Celui-ci, un des principaux facteurs de notre tarif douanier, abaissé en 1911 de 50 p. 100, a laissé des recettes presque égales à celles du passé.

5° *La Dette publique* (1899-1912).

Au cours de la période qui nous occupe, le gouvernement hellénique fut amené à conclure plusieurs emprunts, les premiers (1900 et 1902), visaient à l'extension absolument nécessaire du réseau des voies (la grande voie Pirée Larisse) qui devait éventuellement relier la Grèce aux grandes lignes européennes et la ligne Pyrgos-Meligala qui complétait le réseau du Péloponèse[2], les autres étaient dues, en ma-

---

1. Aboli en 1909, pour soulager la viticulture en proie alors, en Grèce comme ailleurs, à une crise grave.

2. Sur les dépenses occasionnées au gouvernement hellénique par la construction des voies ferrées, le rapport de M. H. D. Beaumont, représentant de la Grande-Bretagne, à la Commission financière internationale, sur les finances de la Grèce pour les années 1912-1913 (*Annual series* n° 5224) fournit (p. 23-24) les renseignements suivants :

« Les seuls chemins de fer construits en Grèce sans un appui quelconque du gouvernement sont les lignes Athènes-Pirée et Pyrgos-Catakolon, représentant à elles deux, 62 milles. Les autres lignes du Péloponèse (281 milles), les lignes thessaliennes et la ligne Missolonghi-Agrinion

jeure partie, aux complications politiques extérieures[1] dont la nécessité d'installer en Thessalie les réfugiés de Roumélie-Orientale, fut un des contre-coups et aussi à couvrir les déficits des années 1907-1909[2] qui peuvent, à tous les égards, être appelées les années noires de la période.

Le total des dettes contractées (pour un quart à l'intérieur et le reste à l'étranger) se chiffre par 200 millions, chiffres ronds.

La somme paraît considérable, mais comme d'une part la moitié en fut consacrée à des travaux publics[3] ou d'utilité publique[4], et que

---

(10 milles) furent construites par des sociétés privées assistées par l'Etat sous forme de subventions ou d'exportations. La garantie kilométrique annuelle de la Compagnie thessalienne atteint 6 000 livres sterlings (150 000 francs) environ. La part prise par le gouvernement a été, par conséquent, importante; elle se monte, d'après les statistiques officielles, à :

Frais de construction.....	93 737 858	drachmes.
— subventions.....	34 567 533	—
— exportations.....	8 313 717	—
Total.....	136 619 058	

« Le gouvernement a tiré peu de bénéfices immédiats de ces sacrifices, la seule Compagnie qui contribue au Trésor est celle du Péloponèse, et ceci à cause de la ligne Pyrgos-Melogala construite aux frais du gouvernement. »

1. Les sommes consacrées aux seuls armements de terre, se reflètent dans les dépenses de la Caisse de la défense nationale, à savoir :

1905.....	5 225 000	drachmes.
1906.....	8 414 295	—
1907.....	24 161 875	—
1908.....	27 479 828	—
1909.....	33 623 996	—
1910.....	60 485 401	—
1911.....	24 396 863	—

Les dépenses pour les armements maritimes étaient à la charge de la Caisse de la flotte; elles ont compris l'achat des nouveaux contre-torpilleurs et sous-marins et du cuirassé *Averof*.

Bien entendu, toutes ces dépenses étaient indépendantes des dépenses ordinaires réglées par les budgets de la guerre et de la marine.

2.	Année 1907 déficit.....	3 500 000	chiffres ronds.
	— 1908 —	9 850 000	—
	— 1909 —	14 200 000	—

3. Principalement les chemins de fer.

4. On peut, dans un certain sens, ranger dans cette catégorie, les dépenses faites pour l'installation des réfugiés de Roumélie orientale en Thessalie. On emprunta, dans ce but, 10 millions en 1907 et 5 millions en 1909, emprunts comportant un service (amortissement compris) de près de 1 million, tandis que la moyenne des sommes perçues sur les nouveaux propriétaires ne dépassait pas en fait 200 000 francs. L'Etat obtenait en échange le morcellement de certains tchiflicks et la création de toute une classe de petits propriétaires; c'est en me plaçant à ce point de vue que je dis qu'on peut parler en l'espèce de dépenses d'utilité publique.

parallèlement on amortissait plus de 100 millions, il s'ensuit que depuis 1899, la partie *improductive* de la dette grecque n'avait pas augmenté.

Le tableau que voici donne une idée plus concrète de ce que je viens de dire.

A) *Situation de la Dette hellénique contractée avant le 1er janvier 1899*

Dette-or.	31 décembre 1898.	31 décembre 1911.	Amortissements réalisés.
	(En milliers de drachmes.)		
1881 5 p. 100	103 435	92 769	10 666
1884 5 p. 100	90 472	80 983	9 489
1887 4 p. 100 (Monopoles)	132 985	122 031	10 954
1889 4 p. 100 (Rentes)	154 920	138 787	16 133
1890 5 p. 100 (Pirée-Larisse)	59 829	53 496	6 333
1893 5 p. 100 (Funding)	9 734	8 710	1 024
1898 2 1/2 p. 100 (Garanti)	150 000	231 020	131 980
Total dette-or	701 375	627 796	73 579
Dette en drachmes.			
1868 4 p. 100 (Roi Othon)	1 546	»	1 546
1885 Patriotique	2 300	1 829	471
1898 5 p. 100 Unifié	76 228	74 930	1 298
Papier-monnaie	93 776	61 776	32 900
Total dette-drachmes	173 850	138 535	35 315

B) *Situation de la Dette hellénique contractée après 1898*

Dette-or.	A l'origine.	Au 31 décembre. 1911.	Amortissements. réalisés.
	(En milliers de drachmes.)		
1902 4 p. 100 Chemins de fer helléniques	56 250	55 784	466
1907 5 p. 100 Défense nationale	20 000	19 578	422
1910 4 p. 100 de 110 millions de francs	110 000	110 000	»
Total dette-or	186 250	105 362	888
Dette-drachmes.			
1900 5 p. 100 Pyrgos-Moligala.	11 750	11 475	275
1907-1908 5 p. 100 Thessaliques.	15 000	14 310	682
	26 750	25 793	957

C) *Total général de la Dette publique hellénique*

	A l'origine.	Au 31 décembre 1911.	Amortissements réalisés.
	(En milliers de drachmes.)		
Dette-or	887 625	813 158	74 467
Dette-drachmes	200 600	164 328	36 272
Dette totale	1 088 225	977 486	110 739

L'amélioration du crédit public grec transparaît ainsi que le relève M. Alban Young[1] dans le succès de l'emprunt de la défense nationale, conclu en 1907, sans le concours de la commission financière internationale, et mieux encore dans celui de l'emprunt de 1910 (110 millions) émis à Paris dans les mêmes conditions. Il est vrai que le gouvernement hellénique instruit par le passé, fournit toutes les garanties désirables et que le service des emprunts est assuré par la Banque nationale de Grèce sur les excédents très considérables que laissent les revenus affectés à l'ancienne dette.

La juste confiance que l'épargne étrangère a en cette garantie, s'est manifestée clairement par ce fait que, selon la convention, l'emprunt s'il était garanti par la commission financière, aurait été émis à 84 p. 100 et que, sans cette garantie, il a été émis à 85 p. 100. Le crédit de la Grèce était donc reconnu si solide que la garantie jadis indispensable du contrôle international ne lui faisait gagner qu'un point.

(*La fin au prochain numéro.*)

A. Andréadès,
professeur à l'Université d'Athènes.

1. Délégué britannique ayant précédé M. Beaumont; cf. son rapport sur *les Finances grecques*, année 1907-1908.

LE MANIFESTE DES "KULTURKRIEGER"

AUX NATIONS CIVILISÉES

Nouvelle lettre de M. Lujo Brentano à MM. Yves Guyot et Daniel Bellet.

ÉPILOGUE

M. Lujo Brentano nous a écrit une dernière lettre à la fin de laquelle il nous dit : « Je crois, Messieurs, que ce serait perdre son temps que de continuer la conversation ». Sur ce point, nous étions d'accord. Aussi nous avions mis sa lettre du 30 décembre 1914 de côté, sans y répondre.

Cependant, nous croyons utile, pour que les lecteurs du *Journal des Economistes* aient toutes les pièces sous les yeux, de la reproduire et de la faire suivre de quelques réflexions.

Réplique de M. Lujo Brentano, à Munich.

Munich, le 30 décembre 1914.

Messieurs et très honorés collègues!

Mon article, *l'Allemagne et ses adversaires, notamment l'Angleterre*, a paru dans la Revue *Internationale Monatsschrift für Wissenschaft, Kunst und Technik* du 1er novembre 1914, mon autre article *La guerre et comment empêcher qu'elle se répète; lettre ouverte à M. Henri Lambert, industriel à Charleroi*, a paru dans le volume 40 de l'*Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*. J'espère que les tirages de ces articles que je vous ai fait envoyer vous seront parvenus. Je ne suis pas responsable du retard de leur publication.

Votre réponse du 9 décembre à ma lettre du 24 octobre a subi le même retard, et cela pour des causes qui, comme vous le dites, échappent à notre contrôle. J'admire l'habileté avec laquelle vous défendez une cause perdue.

Mais la plus grande habileté littéraire ne peut rien contre les faits qui parlent par eux-mêmes. Inutile de revenir sur les accusations que vous-mêmes avez laissé tomber. Quiconque lira les premières lettres que nous avons échangées saura sans autres explications à quoi s'en tenir. Je regrette cependant que vous n'ayez pas jugé bon de retirer toutes vos assertions intenables. Avant tout il me semble regrettable que vous n'ayez pas supprimé votre accusation contre mon collègue M. de Schmoller, dont l'attitude francophobe aurait été cause, selon vous, qu'il ait refusé de se rendre aux fêtes célébrées à Paris il y a deux ans. Le bureau de la « Ligue des savants et artistes allemands pour la défense de la civilisation » a déjà constaté dans sa préface à cette réédition de ma correspondance avec vous qu'il ne se trouve personne en Allemagne qui haïsse la France. Et c'est, en effet, un fait très remarquable que cette absence absolue de haine envers la France chez toutes les classes du peuple allemand. Le seul sentiment envers le peuple français que j'aie pu trouver est celui du regret, qu'il ait été entraîné au profit de l'Angleterre et de la Russie avec l'aide d'un petit nombre d'intéressés français. Quant à M. de Schmoller, « sa haine envers la France » n'existe que dans votre fantaisie. Lorsqu'il reçut connaissance de votre lettre du 15 octobre, il m'écrivit : « Moi haïr la France! Mais c'est le contraire, qui est vrai. J'ai toujours eu une prédilection pour la France; j'ai toujours eu des rapports très amicaux avec beaucoup de savants français, oralement et par écrit, tels que MM. Wolowski, Levasseur, Tarde, Gide, ainsi qu'un grand nombre parmi les jeunes, qui sont maintenant professeurs à des universités françaises. Je suis un des coéditeurs de la Revue d'économie politique. Je ne me rappelle plus les détails des pourparlers à propos de l'invitation aux fêtes à Paris, mais je puis assurer sur mon honneur, que des sentiments de haine envers la France n'y avaient rien à voir. J'ai seulement, depuis que ma vieillesse avance, une aversion croissante contre les banquets, ce qui a même nécessité mon absence au centenaire de ma propre université de Berlin en 1910. » Voilà les faits. Mais lorsque je les présente à votre attention, quelle est votre réponse? Que M. de Schmoller n'était sorti de son attitude hostile à votre invitation qu'après des exhortations réitérées de M. Bellet et parce que « certain économiste allemand de ma connaissance » lui avait fait remarquer qu'une attitude pareille n'était pas de mise envers des collègues. Je ne connais aucun économiste allemand, qui ait écrit à M. de Schmoller en ce sens. Mais c'est moi peut-être, que vous avez en vue, en parlant d'un « certain économiste allemand ». Eh bien, oui, j'ai écrit à M. de Schmoller,

que son état de santé n'étant pas connu au dehors, il était désirable qu'aucun malentendu ne troublât nos relations amicales avec la France. C'est précisément parce que M. de Schmoller aime la France, qu'il a envoyé son successeur à Paris pour l'y représenter, ainsi que je vous l'ai écrit le 24 octobre.

Mais de même que vous doutez de ma parole, de même vous continuez à fausser la pensée du discours que M. de Schmoller a prononcé à l'inauguration de son rectorat en 1897. Quoique le sens de son discours en fût tout à fait clair, vous vous obstinez à ne pas le saisir. Vous voulez qu'il soit agressif, lorsqu'il s'agissait d'une défense en réalité. Ou se pourrait-il que vous ignoriez, ce qui est connu de tout le monde, que depuis 1870, vos cosectaires économiques en Allemagne nous ont poursuivis, M. de Schmoller et moi ainsi que nos amis, des mêmes dénonciations haineuses, dont vous-mêmes vous vous rendez coupables dans votre lettre du 15 octobre? Vous y accusez devant la France de Pangermanisme ceux parmi vos compatriotes, qui en méthode et en politique sociale pensent comme nous. Il semble que vous ignoriez que les représentants de l'économie politique classique en Allemagne ont exigé depuis des dizaines d'années qu'on éliminât notre école des chaires des universités, comme étant dangereuse pour l'Etat et la société, et que même à l'heure qu'il est les représentants des intérêts particuliers réunis dans le *Verein für exakte Wirtschaftsforschung* agissent de même contre nous. C'est pour combattre ces tendances, qui sont la négation de toute liberté scientifique, que M. de Schmoller a plaidé dans son discours inaugural de 1897 la liberté de la recherche et le droit du progrès scientifique. Quant au reproche, que l'on nous faisait, de constituer un danger pour l'Etat, il répondit que nous ne faisions rien d'autre que de professer les vues desquelles découlaient les messages impériaux de 1881 et 1890. C'est vous qui en avez fait, « que la science allemande n'avait pas d'autre objet que de glorifier les messages impériaux de 1881 et 1890 ». Je vous ai fait remarquer votre malentendu en vous répétant littéralement le passage, dans lequel M. de Schmoller a revendiqué l'indépendance de l'enseignement universitaire tant du gouvernement que des opinions populaires, son indépendance de la droite comme de la gauche. Mais nonobstant que le discours de M. de Schmoller crie contre l'interprétation fausse que vous lui donnez, vous vous acharnez à la maintenir et vous citez un nouveau passage de la traduction française du traité d'économie politique de M. de Schmoller, qui, selon vous, respire l'ostracisme que vous lui reprochez. Mais ce passage veut dire indubitablement, que les écoles les plus divergentes ont le même droit aux chaires

universitaires, pourvu qu'elles pratiquent des méthodes modernes; et il ne voudrait voir exclus de l'enseignement que ceux qui, au lieu de venir à la recherche sans aucun parti pris et de professer sans réserve la vérité trouvée, se cramponnent à des méthodes surannées, afin de plaider les intérêts privés soit des capitalistes, soit des prolétaires. C'est exactement ma pensée à moi, à qui vous croyez faire honneur en m'opposant sur ce sujet à M. de Schmoller. Mais que diriez-vous vous-mêmes, si l'on appelait aujourd'hui aux chaires de médecine des hommes qui s'en tiendraient encore aux méthodes et aux résultats de la seconde moitié du dix-huitième siècle? Est-ce à un homme sorti de pareille école que vous voudriez confier le soin de votre santé? Ou croyez-vous qu'il en soit autrement pour l'économie politique que pour les sciences naturelles.

Mais lorsque je vous donne moi-même la preuve la plus éclatante de votre injustice envers M. de Schmoller, que vous accusez d'intolérance, vous osez me répondre que cette exception serait probablement due à ce que, moi aussi, je fus un des convocateurs du Congrès d'Eisenach et un des fondateurs du *Verein für Sozialpolitik*. Il est vrai que la divergence de vos vues, Monsieur Guyot, avec les miennes en fait de politique sociale, s'est déjà déclarée au congrès de Bruxelles en 1897, congrès qui devait préparer la « Société internationale pour la protection légale des ouvriers »; je me suis opposé alors à votre assertion tout à fait saugrenue, que le protectionnisme allemand, qui date, comme tout le monde le sait, de 1879, avait été causé par les charges que les lois sociales allemandes, qui datent de 1882, avaient imposées à l'industrie allemande. Mais tout argument vous semble bon, lorsqu'il s'agit de défendre une thèse, et c'est ainsi que vous vous en rapportez à M. Auguste Oncken, autrefois professeur à Berne. Ma critique de son livre très médiocre sur Adam Smith et Immanuel Kant l'a rendu mon adversaire autant que celui de M. de Schmoller, à qui il portait rancune de ne pas l'avoir aidé à obtenir une chaire en Allemagne. Votre argumentation ne reçoit évidemment aucune force en citant pour prouver le désaccord entre M. de Schmoller et moi, le témoignage d'un homme également opposé à tous les deux. J'ajoute que vous-mêmes lui seriez opposé, si vous saviez comment il a asservi sa doctrine à certaines exigences des agrariens.

Ce n'est pas sans répugnance que je me suis attardé à ces questions personnelles. Mais c'est vous qui les avez mêlées à la discussion, afin de déprécier la valeur de la signature des quatre-vingt-treize; permettez-moi, cependant, de vous faire observer que

les méthodes de votre polémique contre M. de Schmoller sont de nature à nous éclairer sur la valeur de votre argumentation à propos de la guerre. Ce que vous dites là n'est pas plus correct que ce que vous avez maintenu sur M. de Schmoller et moi.

Vous revenez encore sur la violation de la neutralité de la Belgique et du Luxembourg. Ce que vous répondez à ce que « l'Appel aux nations civilisées » a dit à ce sujet, correspond entièrement à votre attitude envers le discours de M. de Schmoller en 1897. De même que vous avez répété là votre accusation, nonobstant que les paroles même de M. de Schmoller vous donnent le démenti, les paroles de « l'Appel aux nations civilisées » ne vous empêchent pas de lui faire dire l'opposé de ce qu'il veut faire entendre. L'Appel conteste expressément que la violation de la neutralité belge ait été un crime; il souligne qu'elle fut un acte de défense légitime par un danger imminent. Pour mettre l'Appel en contradiction avec lui-même, vous lui faites dire que la violation a été une action criminelle, et, en même temps vous lui faites contester que l'Allemagne l'ait commise. D'ailleurs, il semble vous avoir échappé que Sir Edward Grey a lui-même reconnu qu'un peuple s'étant rendu garant de la neutralité d'un autre, n'est nullement tenu par ce seul fait à remplir en toute situation les engagements pris à ce sujet. Sir Edward Grey a adopté dans son discours du 3 août 1914 les vues que M. Gladstone avait exprimées dans un discours du 10 août 1870 :

Je ne suis pas en état de me conformer à l'opinion d'après laquelle l'existence d'une garantie lie tout parti, qui y a pris part, sans aucun égard pour la situation spéciale dans laquelle il se trouve, au moment qu'il est nécessaire d'agir selon le traité de garantie qu'il a conclu. Les grandes autorités dans le domaine de la politique extérieure, que je suis accoutumé de consulter, comme Lord Aberdeen et Lord Palmerston, n'ont, autant que je sais, jamais adopté des vues si rigoureuses et, j'ose le dire, si peu pratiques.

Mais si le plus célèbre représentant de la morale parmi les hommes d'Etat anglais professe le même principe que le gouvernement allemand, et si même Sir Edward Grey fait profession d'y adhérer, pourquoi ce flot d'indignation contre l'immoralité inouïe du procédé allemand envers la Belgique et le Luxembourg, bien que la « situation spéciale » dans laquelle se trouvait l'Allemagne n'était pas comme dans le cas de Gladstone, le simple danger de devoir faire la guerre sans alliés, mais le danger de voir l'existence même de l'Empire allemand mis en jeu?

Pour prouver que c'est l'Allemagne qui a voulu cette guerre, vous alléguez un accord établi le 31 juillet, entre le ministre des

Affaires étrangères russe M. Sasonoff, et M. Szapary, envoyé plénipotentiaire du ministère austro-hongrois à Petrograd, accord auquel se serait joint la Serbie; cet accord aurait détourné le danger de la guerre. Vous dites que l'on avait connaissance de cet accord à Berlin, et que pour empêcher la paix, l'ambassadeur allemand à Petrograd aurait présenté à M. Sasonoff un ultimatum signifiant la guerre. Vous ne faites ici que répéter le rapport de Sir Maurice de Bunsen, ambassadeur britannique à Vienne, datant du 1er septembre. Selon ce document, l'ambassadeur russe à Vienne, M. Schebeko, aurait dit à M. de Bunsen, le 1er août, que M. Sasonoff et le comte Szapary s'étaient entendus presque complètement. L'ambassadeur autrichien aurait déclaré que l'Autriche-Hongrie était prête à soumettre à une médiation ceux des paragraphes du mémoire adressé à la Serbie qui ne paraissaient pas compatibles avec l'indépendance de ce pays.

Mais, dès le 25 septembre, le gouvernement autrichien-hongrois a déclaré catégoriquement dans le *Fremdenblatt* que cette assertion était erronée. Le *Fremdenblatt* écrivit alors: « Ainsi qu'on nous rapporte d'un parti bien informé, ce renseignement ne répond nullement aux faits. La nature même des démarches entreprises à Belgrade aurait rendu une telle solution impossible. »

D'ailleurs, ce qui aura plus de poids auprès de vous, le livre bleu anglais, *Great Britain and the European Crisis*, contredit formellement votre récit : on y trouve à la page 61, sous le numéro 113, une dépêche que Sir G. Buchanan, ambassadeur de Sa Majesté britannique à Petrograd, a envoyé le 31 juillet 1914 à son ministère. Voici le texte de la dépêche :

La mobilisation générale a été ordonnée. Cette décision a été prise en conséquence d'un rapport de l'ambassadeur russe à Vienne, annonçant que l'Autriche était déterminée à ne pas reculer devant l'intervention des puissances et qu'elle a mise en mouvement ses troupes contre les Russes en même temps que contre les Serbes.

Le même jour donc où, selon vous, l'Autriche-Hongrie aurait déclaré être prête à soumettre les points en litige entre elle et la Serbie à une médiation, l'ambassadeur britannique à Petrograd envoie une dépêche à son gouvernement signalant que l'ambassadeur russe à Vienne venait de faire savoir à M. Sasonoff que l'Autriche était déterminée à repousser toute intervention des grandes puissances et qu'en conséquence les Russes avaient donné l'ordre d'une mobilisation générale. En face de ces témoignages de Sir G. Buchanan et du ministère des Affaires étrangères de Vienne, votre récit, selon lequel M. Sasonoff serait, le 31 juillet, tombé

d'accord avec le comte Szapary sur certaines propositions propres à maintenir la paix, que la Serbie aurait accepté cet accord, et que le comte Berchtold ait été très désenchanté de voir ces plans gâtés par l'intervention de l'empereur allemand, n'est tout bonnement qu'une falsification.

Il résulte tout au contraire des documents publiés, que le Zar a télégraphié, le 31 juillet, à l'empereur allemand ses remerciements pour ses efforts pour le maintien de la paix; mais il ajoute dans cette même dépêche, qu'il est impossible de contremander les préparatifs militaires, rendus nécessaires par la mobilisation autrichienne. L'empereur allemand a répondu, le 31 juillet, qu'après réception de cette dépêche, il avait repris son rôle d'intermédiaire entre le gouvernement russe et celui d'Autriche, mais que pendant qu'il s'efforçait à cet effet, le Zar avait mobilisé ses troupes contre l'empire austro-hongrois, allié de l'Allemagne, ce qui rendait l'intervention de l'empereur allemand presque illusoire; mais que ce n'était pas tout : d'après des nouvelles authentiques, des préparatifs de guerre étaient en train contre la frontière est de l'Allemagne; et c'est en termes émouvants que l'empereur supplie le Zar de détourner un tel désastre du monde civilisé. Mais avant que cette dépêche fût arrivée à son adresse, dans la nuit du 30 au 31 juillet, la mobilisation russe fut ordonnée et, par ce fait, à la dernière tentative allemande d'intervenir à Vienne fut enlevé tout espoir de succès. Ce n'est qu'après que l'on eut connaissance à Berlin de cette mobilisation générale que l'ambassadeur d'Allemagne à Petrograd reçut l'ordre de déclarer au gouvernement russe que l'Allemagne, à son tour, répondait à cette mesure en déclarant l'état de guerre, mesure qui serait suivie par la mobilisation, si la Russie ne donnait pas dans les douze heures à l'Allemagne l'assurance que les opérations militaires contre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie étaient contremandées. L'ambassadeur d'Allemagne a fait part de cette déclaration à M. Sasonoff le 31 juillet, à minuit. Le gouvernement russe n'a pas donné de réponse. Mais le Zar a télégraphié à l'empereur allemand deux heures après le délai accordé à la déclaration faite à M. Sasonoff: « J'ai reçu ta dépêche. Je comprends que tu sois forcé de mobiliser, mais je voudrais obtenir de toi la même garantie que je t'ai donnée, c'est-à-dire que ces mesures prises ne signifient pas la guerre. » Dans la dépêche que l'Empereur a adressée en réponse au Zar, il le renvoie à la communication faite à M. Sasonoff, dans laquelle la seule possibilité d'empêcher la guerre se trouvait indiquée, dépêche à laquelle M. Sasonoff n'avait pas répondu. Cette dépêche au Zar étant encore restée sans réponse de la part du gouvernement russe, l'empereur allemand a ordonné le

1er août, à cinq heures de l'après-midi, la mobilisation générale de l'armée et de la flotte. Mais avant même que la nouvelle en ait pu parvenir à Petrograd, on reçut à Berlin l'avis que les troupes russes avaient franchi les frontières allemandes et s'étaient avancées sur le terrain allemand, et cela le même après-midi que le télégramme du Zar avait été envoyé.

De fait, la Russie avait donc déjà commencé la guerre avant que l'Allemagne ne l'eût déclarée. Mais vous semblez imbu d'une haine si envenimée envers l'empereur allemand, qu'aucun des documents, qui prouvent tout ce qui précède, ne semblent exister à vos yeux. Il est vrai que le Livre Bleu de l'Angleterre aussi a omis de publier les dépêches échangées entre le Zar et l'empereur, omission que les adversaires de la guerre en Angleterre n'ont pas manqué de relever, et, comme vous ne lisez pas l'allemand, vous n'en avez pas pris connaissance dans le Livre Blanc de l'Allemagne. Si vous lisiez l'allemand, vous sauriez aussi que, quoique l'on puisse dire des discours de Guillaume II depuis son avènement au trône, son amour de la paix lui a valu les attaques les plus violentes de la part de certains patriotes. Parcourez la *Zukunft*, de M. Harden, ou la *Post*, journal de Berlin, et vous en trouverez d'amples preuves; par exemple dans la *Zukunft* du 5 et du 19 août 1911. Et si vous-mêmes, ainsi que vous me l'écrivez, n'avez jamais rencontré d'épithète comme « Guillaume le Timide » dans vos journaux, vous aurez certainement jeté une fois ou l'autre un coup d'œil dans *La France militaire*. On y trouve, surtout lors de l'affaire du Maroc, les insultes les plus blessantes à l'adresse de l'empereur allemand parce qu'il n'avait pas voulu la guerre. Pour vous donner quelques échantillons, pris de l'article de Harden dans la *Zukunft*, je vous citerai le mot d'Edouard VII: « Jamais Guillaume n'ordonnera la mobilisation de son armée. » Clemenceau écrit: « Guillaume est un pacifiste. » M. Jules Huret a raconté dans *le Figaro*, qu'il a entendu dire à Potsdam, que l'empereur désirait vivre dans l'histoire sous le nom de « Guillaume le Pacifique ». Dans *l'Opinion*, on nous démontre l'empereur allemand en dresseur de fauves sur les planches des music-halls, claquant son fouet, il est vrai, mais faisant baisser le rideau, aussitôt que l'armée franco-anglaise monte en scène. Et Carnegie n'a-t-il pas glorifié Guillaume II pour avoir maintenu la paix pendant vingt-six ans, bien qu'il fût à la tête de la plus puissante armée? Mais votre passion envenimée vous emporte à un tel point, que vous osez écrire que le fait que l'empereur soit allé en Norvège à la fin de juillet, comme à l'ordinaire, prouvait seulement qu'en criminel conscient il avait cherché à se constituer un alibi. Vous connaissez peut-être l'histoire de Frédéric le Grand et du libelliste. Celui-ci avait composé une pasquinade

sur le roi, qui en fut averti; mais au lieu de le punir, il donna ordre d'afficher la pasquinade plus bas, afin que tout le monde la pût lire; il n'y a donc qu'une réponse à votre insinuation : « Affichez plus bas. »

On ne saurait après cela s'étonner que vous n'ayez pas renoncé simplement et bonnement dans votre propre intérêt à votre accusation de vol lancée contre le Prince Impérial. Le fait étant avéré et *le Temps* même ayant reconnu que le Prince Impérial n'a jamais mis le pied à Baye, vous n'hésitez pas de lui substituer dans son rôle de voleur un de ses frères. Vous ne savez ni le nommer, ni même donner la preuve qu'un vol a été commis. Mais le vol d'un prince allemand inconnu ne vous paraît pas doutable, car le serrurier Marnet aurait été appelé pour emballer les objets volés, et la femme de charge aurait soutenu que deux vitrines ont été coupées, sans toutefois dire qui en aurait donné l'ordre. Mais ne vous êtes-vous jamais demandé ce que l'on vous aurait répondu, si vous aviez porté devant une cour d'assises une accusation basée sur des preuves pareilles? Si même vous pouviez nommer le prince supposé, personne ne croirait qu'un officier, ayant sous ses ordres un grand nombre de soldats, obligés à une obéissance illimitée, se serait adressé à un serrurier ennemi, non pas afin de forcer les serrures des vitrines, mais pour lui faire emballer leur contenu. On vous répondrait qu'une chose pareille serait plus stupide, que si un voleur donnait à envelopper aux domestiques de la maison même l'argenterie qu'il aurait volée dans l'office. Le jugement porté récemment contre des médecins et des sœurs de charité allemands, condamnés à plusieurs années de prison sur des preuves analogues, fut pourtant cassé par une cour supérieure, et ce fait aurait dû vous rendre plus circonspect. Au lieu de cela, vous accablez d'injures le *Berliner Tageblatt*, parce qu'il a publié la notice du *Journal de Genève*, d'après une agence de nouvelles à laquelle d'autres feuilles allemandes ont recours, et cela bien que vous sachiez que précisément le *Berliner Tageblatt* s'abstient d'adopter le langage et l'attitude de la plupart des journaux français, qui semblent croire que c'est avec les plus grossières injures et par des calomnies sans fin contre leurs adversaires qu'ils gagneront la guerre. N'est-ce pas *le Figaro* du 10 décembre, page 1, qui a prétendu que M. Wilhelm Bode avait fait disparaître deux tableaux de Van Eyck du musée de Bruxelles? Le musée étant ouvert au public, chacun pourra se persuader lui-même que l'Adam et l'Eve de Van Eyck s'y trouvent comme avant. M. Bode a expressément déclaré qu'il ne comptait pas emporter un seul tableau des collections belges. Mais des mensonges analogues se trouvent quo-

tidiennement par douzaines dans les journaux français; une des conséquences en est que des prisonniers français se font répéter par deux fois les noms des villes où ils sont menés, ayant lu dans leurs journaux qu'elles étaient depuis longtemps détruites par les Français ou les Anglais, et *le Gaulois* a même rapporté l'éclat d'une révolution à Berlin qui devait forcer l'empereur à faire la paix. Et c'est à un niveau pareil que vous n'hesitez pas de descendre.

Vous écrivez que notre déclaration « Il n'est pas vrai », contredite par les faits, restera toujours « un document d'ironie à froid ». Si les lettres que vous m'avez écrites, pour en faire preuve, devaient vivre également longtemps, on pourrait les citer pour montrer à quel point la passion peut obscurcir même la raison des représentants de la science. Vous répétez votre accusation, à savoir que les Allemands ont bombardé la cathédrale de Reims, mais vous passez sous silence que des batteries françaises étaient postées dans le voisinage immédiat de la cathédrale, et que les Allemands n'ont pu empêcher, à leur grand regret, que les coups qu'ils furent forcés de tirer en leur propre défense, aient causé des dégâts à la cathédrale. Vous revenez encore vivement sur vos plaintes contre les *Tauben* allemands, qui ont jeté des projectiles sur des villes, sans notification préalable d'un bombardement, mais vous ne dites mot des aviateurs français et anglais qui ont lancé des bombes le 23 août sur Müllheim, le 24 septembre et le 8 octobre sur Düsseldorf et le 9 décembre sur Fribourg en Br., ville ouverte et située en dehors du champ des opérations, et que des non-combattants de tout âge ont été tués, entre autre une dame russe; vous passez également sous silence que des aviateurs français ont même jeté des bombes sur des endroits français comme Vaussans, Charlepont, Nijon, Bettrenville, ayant cru que des troupes allemandes s'y trouvaient, et vous ne mentionnez pas davantage le fait, que la flotte anglaise bombarde depuis des semaines, en dépit du droit des gens, les côtes belges et les endroits de villégiatures, si bien que Westende, la petite ville d'eaux, est presque détruite et d'autres fort endommagées. Vous vous moquez de l'empereur allemand, qui implore l'aide de Dieu dans une guerre où l'existence du peuple allemand est en jeu et qui, en lui rendant la gloire de chaque victoire remportée par ses troupes, s'incline avec humilité devant celui qu'il reconnaît son supérieur. Mais ne voyons-nous pas la même chose en France? M. Clemenceau, dans le numéro du 25 décembre 1914 de son *Homme enchaîné*, n'a-t-il pas parlé de ceux en France qui se fiaient trop au « vieux Dieu » de la Triple-Entente et à son devoir de mener ses fidèles à la victoire à l'Ouest

comme à l'Est? Pourquoi ne dites-vous rien du cardinal de Paris, qui exhorte la France de Voltaire à invoquer dans ses angoisses l'intervention de la Pucelle d'Orléans canonisée? Je ne nie pas que cela ne sente le Paganisme, que de voir les deux peuples en guerre invoquer Dieu comme au temps des Juifs et des Philistins, où les uns invoquaient le Dieu Jahve, les autres le Dieu Dagon. Mais ce n'est pas un signe d'impartialité scientifique de ne pas voir chez soi-même ce qui vous paraît grotesque chez les autres. C'est ainsi que vous n'hésitez pas à souligner l'attitude anti-allemande de la presse américaine, comme preuve de la condamnation générale du barbarisme allemand, quoique vous n'ignoriez pas que, par suite de la destruction des câbles entre l'Allemagne et l'Amérique, celle-ci n'obtient ses informations que de l'Angleterre; vous passez sous silence, au contraire, l'opinion unanimement favorable à notre patrie des Américains domiciliés en Allemagne.

Enfin, vous écrivez que votre étonnement à voir mon nom sous « l'Appel aux nations civilisées » avait été un hommage que vous me rendiez, mais vous ne manquez pas de tourner cet hommage en une grave offense. Votre stupeur résultait de ce que vous saviez que je ne suis pas un de ceux qui louent les mérites de la guerre pour la guerre. Vous avez rendu justice plus d'une fois à l'indépendance de mes opinions. Il eût donc été plus sage de se dire, que si un homme comme celui que vous avez connu en moi s'accordait avec des hommes de vues tout opposées, c'est qu'en ce cas celles-ci pouvaient être justifiables. Au lieu de cela, vous n'hésitez pas de dire: « Le militarisme ordonnait; il ne s'agissait pas de critiquer les documents officiels; on exigeait la soumission et vous vous êtes soumis. » Heureusement, moi aussi je puis répondre là-dessus : « Affichez plus bas. »

Je n'ai pas rédigé l'appel des quatre-vingt-treize, c'est bien vrai; il se peut bien que j'eusse formulé autrement l'une ou l'autre phrase; mais je me sens parfaitement d'accord avec tous les autres signataires en ce qui concerne l'indignation provoquée par le tissu de mensonges dont les adversaires de l'Allemagne ont su l'envelopper. Mais à vous, Messieurs, qui jusqu'ici avez toujours professé le respect du drapeau de la science, je ne puis vous épargner le reproche que vous n'avez pas été fidèles à ce drapeau dans les lettres que vous m'avez adressées. Car la science ne connaît qu'un seul but : la notion de la vérité. Nul autre sanctuaire ne doit lui être plus sacré. Elle doit tout soumettre à la recherche et professer la vérité trouvée, sans aucun égard même à ce qui nous tient le plus à cœur, même au patriotisme. Vos lettres ont manqué gravement à ce principe suprême de la science. La culture alle-

mande, tant diffamée par vous, a, sur celle que vous représentez, du moins un avantage: celui d'être véridique.

Je crois, Messieurs, que cela serait perdre le temps que de continuer notre correspondance.

Lujo BRENTANO.

DERNIERS MOTS

Nous allons nous borner à relever certaines des allégations de M. Lujo Brentano.

Il attache une grande importance au cas Schmoller : et il nous apprend qu'en Allemagne « depuis 1870, nos cosectaires économiques ont poursuivi M. de Schmoller et ses amis, de dénonciations haineuses ; que les représentants de l'Economie politique classique en Allemagne ont exigé, depuis des dizaines d'années, qu'on éliminât leur école des chaires des universités. »

Nous ne nous doutions pas que M. Schmoller, au moment où il prenait possession du rectorat de l'Université de Berlin, en 1897, fût un persécuté, et quand il disait, dans son discours inaugural, des disciples d'Adam Smith : « Ils ne sauraient occuper une chaire », ce n'était pas lui qui était éliminé, c'était lui qui éliminait.

M. Lujo Brentano nous affirme l'amour de M. Schmoller pour la France. J'ai vu, dans sa lettre à M. de Treitschke, en 1874-1875, l'expression de cet amour en même temps que de sa perspicacité, quand il disait [1] : « J'espère bien voir la monarchie s'introduire aux Etats-Unis et l'empire se rétablir en France. »

Le mot « amour » a des acceptions diverses. Les Allemands ont montré, en 1870, leur amour pour l'Alsace et la Lorraine. Ils le manifestent pour la Belgique, en général, pour Anvers, en particulier ; ils le poussaient jusqu'à Calais, et M. Zimmermann n'a pas dissimulé qu'ils l'étendent à Rotterdam et aux Pays-Bas.

M. Lujo Brentano assimile l'interprétation que nous avons donnée au discours de M. Schmoller à celle que nous avons donnée de l'*Appel*

---

1. *Politique sociale et Economie politique*. Traduction française revue par l'auteur, p. 183.

aux nations civilisées, relativement à la violation de la neutralité de la Belgique et du Luxembourg. Par cela même, M. Brentano proclame la correction de notre interprétation : car lui et ses collègues allemands auront beau répéter que la violation de la neutralité de la Belgique et du Luxembourg « a été un acte de défense légitime », la question est jugée sans appel pour tous les hommes qui se sont donné la peine de l'étudier. Persévérer dans cette thèse ne prouve que l'aberration dont sont capables, sous certaines pressions, des hommes intelligents comme M. Lujo Brentano.

M. Brentano essaye de dégager l'empire d'Allemagne et l'Autriche-Hongrie de la responsabilité de la guerre. Tous les documents publiés depuis l'affirmation du manifeste des *Kulturkrieger* ont accumulé les preuves de la préméditation de l'attaque de l'Autriche-Hongrie contre la Serbie. L'assassinat de Sarajevo n'avait pas eu lieu, en 1913, quand le comte Berchtold demandait à M. Giolitti l'appui de l'Italie pour une attaque contre la Serbie.

La duplicité de la politique de la Wilhelmstrasse s'est étalée effrontément dès le premier jour. Elle ordonne à ses ambassadeurs de déclarer à la fois aux divers gouvernements auprès desquels ils sont accrédités, que le gouvernement allemand ne connaît pas les termes de l'ultimatum, mais qu'il est décidé à le soutenir. Ainsi la Wilhelmstrasse aurait soutenu l'Autriche-Hongrie jusqu'à la guerre pour un acte diplomatique dont elle aurait ignoré la teneur?

M. Lujo Brentano enseigne-t-il à ses élèves, comme un principe de méthode, qu'ils doivent ajouter foi à de pareilles invraisemblances? Mais s'il croit la chancellerie capable d'un acte de ce genre, il lui attribue une légèreté qui dépasse de beaucoup celle dont ses compatriotes aiment à qualifier les Français.

M. Lujo Brentano endosse, avec une résignation admirable, tous les arguments mis en avant par les diplomates allemands pour essayer de rejeter sur la Russie la responsabilité de la guerre.

Or, d'après les dépêches concordantes (numéro 113 du *livre bleu* et numéro 118 du *livre jaune*), les événements se sont déroulés dans l'ordre suivant :

Le 28 juillet, l'Autriche déclare la guerre à la Serbie ; le 29 juillet, la Russie mobilise partiellement ; le 30, l'Autriche décide la mobilisation générale et en informe la Russie ; le 31, la Russie répond par la mobilisation générale. Le soir, à minuit, l'ambassadeur allemand porte un ultimatum à la Russie.

M. Brentano est bien maladroit de citer la lettre de l'empereur Nicolas à Guillaume : Que demande-t-il? « Je voudrais obtenir de toi la même garantie que je t'ai donnée ; c'est-à-dire que ces mesures ne signifient pas la guerre. » Elle est l'effort désespéré de l'empereur de

Russie pour conjurer la guerre. Comment y répond l'empereur allemand ? par la déclaration de guerre du 1er août[1].

Le *livre blanc* allemand n'a pas dit un mot de la mobilisation autrichienne : et il ne contient pas une seule dépêche échangée entre la Wilhelmstrasse et le Ballplatz.

En fait, la mobilisation autrichienne avait été décrétée par affiches dès le 26 juillet, et la mobilisation allemande était en cours avant le 25 juillet.

M. Lujo Brentano raconte ensuite que les troupes russes avaient franchi les frontières allemandes. Ce sont là des assertions qui valent celles de la violation de la Belgique par des officiers français en automobile.

M. Brentano persiste à nous représenter l'empereur Guillaume comme pacifiste. Il nous en donne comme garants le journaliste allemand Harden ou la *Post* de Berlin, et il invoque le discours de M. Carnegie à l'inauguration du palais de la Paix à La Haye. Le *Journal des Economistes* du 15 septembre 1913 (p. 531) montrait dans ces termes l'étonnement qu'il avait causé : « M. Andrew Carnegie a continué en faisant de l'empereur d'Allemagne le grand pacifiste. A quand le prix Nobel pour Guillaume II ?

« L'empereur d'Allemagne ne manque pas une occasion de rappeler qu'il représente la civilisation guerrière. Son règne est ponctué de menaces qui ont profondément troublé la paix du monde. Il a voulu avoir l'hégémonie navale, et il entend avoir l'hégémonie militaire de l'Europe. Quand il parle du commerce et de l'industrie allemands, c'est au point de vue de l'impérialisme économique qu'il se place. Il veut obliger les autres peuples à prendre leurs produits à coups de canon au besoin. S'il vous fait des amitiés, c'est toujours la main sur la garde de son épée. — Soyons amis ou je vous pourfends.

« Le pacifiste idéal de M. Carnegie n'est pas banal, mais il est inquiétant. »

De deux choses l'une, ou M. Carnegie prêtait à l'empereur Guillaume des vertus pacifistes pour les lui inculquer ; et alors il montrait une étrange naïveté.

Ou il croyait sérieusement au pacifisme du Kaiser ; et aujourd'hui, M. Carnegie reconnaît son erreur.

M. Brentano attache beaucoup d'importance à prouver que ce n'est pas le Kronprinz qui a volé des objets de collections au château de Baye. Mais le vol existe. Il a été commis par un haut personnage. Voilà le fait. Toutefois nous reconnaissons que cet acte est insignifiant

---

1. Voir pour plus de détails : *Chiffons de papiers. Ce qu'il faut savoir des origines de la guerre de 1914*, par Daniel Bellet. 1 broch. (Plon éditeur.)

à côté des horreurs, des dévastations, des monstruosités, des massacres d'hommes inoffensifs, de femmes, d'enfants commis en Belgique et en France. Nous renvoyons au livre de M. Nothomb : *la Belgique martyre*, et pour la France, au rapport de la commission présidée par M. Payelle, publié dans le *Journal officiel* du 8 janvier.

Dans un article de la revue *Monatsschrift für Wissenchaft Kuntz und Techwik*, M. Lujo Brentano les justifie.

Il s'adresse aux soldats anglais et il leur demande s'ils savent « que les populations civiles de Belgique et de France ont traîtreusement massacré des soldats allemands, en s'abritant traîtreusement parfois sous le masque le la Croix-Rouge? De tels actes, contraires aux lois de la guerre, ont été capables de provoquer des *représailles* de la part des soldats allemands. La destruction d'une partie de la ville de Louvain, *Stadt Loïven*, n'a été que la *juste nécessité imposée à d'honorables soldats* en lutte contre des criminels forcenés. »

Les crimes des *tauben* allemands, continués par les zeppelins, sont peu de chose à côté de ceux qui ont été commis par la soldatesque allemande sur les ordres de ses généraux.

Mais M. Lujo Brentano, pour les justifier, raisonne comme le comte Reventlow dans son article du *Deutsche Tageszeitung* du 21 janvier. Nous citons : « Les zeppelins, dit-il, qui avaient survolé la Grande-Bretagne voulaient se rendre à la ville fortifiée de Great Yarmouth. Mais des places ou villes qu'ils survolaient on tira sur eux. C'était une attaque de francs-tireurs, violant la loi internationale, dans l'obscurité de la nuit, contre les zeppelins qui n'exerçaient pas contre elles le plus petit acte d'hostilité. Cette traîtreuse façon d'agir de la part de la population civile anglaise, est semblable à celle des habitants de la Belgique. Le dirigeable avait le droit de se défendre et les dirigeables continueront de se défendre contre les attaques des francs-tireurs, même quand ils survoleront le sol sacré de l'Angleterre. Depuis six mois, nous avons été habitués à voir la Grande-Bretagne violer la loi internationale et une nouvelle violation ne nous surprend pas. Les dirigeables allemands réclameront demain comme ils réclament aujourd'hui le droit de se défendre. »

Cette transposition des responsabilités est admirable : L'empereur d'Allemagne veut et fait la guerre. C'est de la faute de l'empereur de Russie et de la perfide Albion, qui, cependant, ne déclare la guerre que le 4 août après la violation de la Belgique. Les armées allemandes violent la neutralité du Luxembourg et de la Belgique. C'est de leur faute. Des zeppelins lancent des bombes qui tuent des femmes et des enfants. C'est de la faute des Anglais qui ne les ont pas laissé effectuer tranquillement leur vol au-dessus de la Grande-Bretagne.

Mais de quels crimes se sont rendus coupables les navires neutres

coulés par les sous-marins? Le *Teal*, petit navire à vapeur, ayant un chargement de sucre, de beurre et d'œufs qui avait quitté Amsterdam, le 23 mars, a reçu pendant trois quarts d'heure, des bombes, des flèches et a été mitraillé par un taube sur lequel son équipage n'avait cependant pas tiré.

Quel crime avait commis le navire hollandais le *Medea* qui, en fait de contrebande de guerre, transportait des oranges?

Mais qu'importe? Quiconque ne se résigne pas aux actes des Allemands mérite la mort.

M. Lujo Brentano s'étonne que nous ayons légèrement montré le côté ridicule du Kaiser prétendant incarner son vieux Dieu, qui rappelait plus Odin que Jésus. Il en fait un protecteur spécial de la famille Hohenzollern, avec laquelle il lui attribue des rapports personnels. Dans ses soupers de Potsdam, Frédéric II aurait bien ri du mystagogue féroce qu'il a pour successeur.

M. Brentano prétend que si l'Amérique n'est pas enthousiasmée des hauts faits de l'empire allemand, c'est parce qu'elle n'obtient ses informations que de l'Angleterre. Cependant, l'ambassadeur allemand, M. de Bernstorf, et M. Dernburg lui en ont fourni d'abondants, et le gouvernement des Etats-Unis vient de constater, à la suite d'une enquête, que les Allemands inséraient dans les dépêches de leur attaché militaire, le major Langhorme, des informations fausses. (*Le Temps* du 27 mars.)

M. Lujo Brentano se fâche parce que nous avions supposé qu'il avait signé le manifeste sur injonction. Il veut y avoir adhéré librement. Néanmoins, il fait une réserve : « Je n'ai pas rédigé l'appel des quatre-vingt-treize, c'est bien vrai. Il se peut bien que j'eusse formulé autrement l'une ou l'autre phrase. » Mais il ajoute qu' « il se sent d'accord avec tous les autres signataires » pour maintenir les affirmations suivantes :

« Il n'est pas vrai que l'Allemagne ait provoqué cette guerre... » Et les documents mêmes publiés par l'Allemagne prouvent le contraire.

« Il n'est pas vrai que nous ayons violé criminellement la neutralité de la Belgique. » Et M. de Bethmann-Hollweg a lui-même reconnu le fait, le 4 août : « nécessité n'a pas de loi ».

« Il n'est pas vrai que nos soldats aient porté atteinte à la vie ou aux biens d'un seul citoyen belge sans y avoir été forcés par la dure nécessité d'une défense légitime. »

Et de toutes parts, surgissent les spectres des malheureux assassinés sans motifs par les hordes allemandes, en Belgique et en France.

« Il n'est pas vrai que nos troupes aient brutalement détruit Louvain... » Cela veut-il dire qu'elles l'ont détruit délicatement?

« Il n'est pas vrai que nous fassions la guerre au mépris du droit des gens... »

Or, voici quelques-uns des articles de la Convention de la Haye, du 18 octobre 1907, signée par l'Allemagne elle-même.

Art. 2. — La population d'un territoire non occupé qui, à l'approche de l'ennemi, prend spontanément les armes pour combattre les troupes d'invasion sans avoir eu le temps de s'organiser conformément à l'article 1er sera considérée comme belligérante si elle porte les armes ouvertement, si elle respecte les lois et coutumes de la guerre.

Art. 22. — Les belligérants n'ont pas un droit illimité quant au choix des moyens de nuire à l'ennemi.

Art. 23. — Outre les prohibitions établies par des conventions spéciales, il est notamment *interdit* :

a) D'employer du poison ou des armes empoisonnées;

b) De tuer ou de blesser par trahison des individus appartenant à la nation ou à l'armée ennemie;

c) De tuer ou de blesser un ennemi qui, ayant mis bas les armes ou n'ayant plus les moyens de se défendre, s'est rendu à discrétion ;

d) De déclarer qu'il ne sera pas fait de quartier;

e) D'employer des armes, des projectiles ou des matières propres à causer des maux superflus;

f) D'user indûment du pavillon parlementaire, du pavillon national ou des insignes militaires et de l'uniforme de l'ennemi, ainsi que des signes distinctifs de la Convention de Genève;

g) De détruire ou de saisir des propriétés ennemies, sauf les cas où ces destructions ou ces saisies seraient impérieusement commandées par les nécessités de la guerre;

h) De déclarer éteints, suspendus ou non recevables en justice, les droits et actions des nationaux de la partie adverse.

Il est également interdit à un belligérant de forcer les nationaux de la partie adverse à prendre part aux opérations de guerre dirigées contre leur pays, même dans le cas où ils auraient été à son service avant le commencement de la guerre.

Art. 25. — Il est interdit d'attaquer ou de bombarder par quelque moyen que ce soit des villes, villages, habitations ou bâtiments qui ne sont pas défendus.

Art. 27. — Dans les sièges et bombardements, toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour épargner, autant que possible, les édifices consacrés aux cultes, aux arts, aux sciences et à la bienfaisance, les monuments historiques, les hôpitaux et les lieux de rassemblement de malades et de blessés, à condition qu'ils ne soient pas employés en même temps à un but militaire.

Le devoir des assiégés est de désigner ces édifices ou lieux de rassemblement par des signes visibles spéciaux qui seront notifiés d'avance à l'assiégeant.

Art. 28. — Il est interdit de livrer au pillage une ville ou localité même prise d'assaut.

Art. 50. — Aucune peine collective, pécuniaire ou autre, ne pourra être édictée contre les populations à raison de faits individuels dont elles ne pourraient être considérées comme solidairement responsables.

Art. 51. — Aucune contribution ne sera perçue qu'en vertu d'un ordre écrit et sous la responsabilité d'un général en chef.

Il ne sera procédé, autant que possible, à cette perception que d'après les règles de l'assiette et de la répartition des impôts en vigueur.

Pour contribution, un reçu sera délivré aux contribuables.

Art. 53. — L'armée qui occupe un territoire ne pourra saisir que le numéraire, les fonds et les valeurs exigibles appartenant en propre à l'Etat, les dépôts d'armes, moyens de transport, magasins et approvisionnements et, en général, toute propriété mobilière de l'Etat de nature à servir aux opérations de la guerre.

Il n'est pas une seule de ces règles qui n'ait été violée par les Allemands.

« Il n'est pas vrai que la lutte contre ce qu'on appelle notre militarisme ne soit pas dirigée contre notre culture... » Non, ce n'était pas vrai à la veille de la guerre. Les étrangers, trop nombreux, qui se laissaient séduire par le dogmatisme et les prétentions des représentants de la *Kultur* allemande n'avaient point la moindre velléité de s'en affranchir en engageant la lutte contre le militarisme allemand.

L'Université de Bonn a conféré le titre honorifique de docteur à M. Krupp et à M. Ransenbeger, son collaborateur pour la construction du canon de 420 (nov. 1914).

Elle a voulu ainsi symbolyser l'identification du militarisme et de la *Kultur* intellectuelle et morale.

Les explications de M. Lujo Brentano, loin de dégager la responsabilité des signataires du manifeste, l'aggravent.

Ils se présentent au monde comme professant le mépris du droit, le mépris de l'humanité, le mépris de la vérité. Quelle autorité peuvent-ils avoir désormais?

Il ne leur reste plus qu'un enseignement possible : la démonstration que l'éthique allemande justifie tous les mensonges et tous les crimes quand ils sont destinés à assurer la domination de l'Empire allemand sur le reste du monde.

D. Bellet — Yves Guyot

Professeur à l'Ecole libre des Sciences politiques et de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales.

L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE DE M. HELFFERICH

L'empereur Guillaume II, suivant l'expression de K. Raph dans le *Journal des Débats*, a trouvé dans le professeur Helfferich, le ministre des Finances qu'il lui fallait : arrogant, vantard, de mauvaise foi, ayant une instruction théorique considérable et la pratique des affaires, particulièrement en Orient.

M. Helfferich, qui a écrit plusieurs ouvrages sur la monnaie, sur la réforme de 1873, est condamné par les événements que l'Allemagne a provoqués, à détruire en partie l'œuvre d'assainissement à laquelle collabora son maître, Louis Bamberger.

M. Helfferich a fait ses débuts au Reichstag, comme secrétaire de la Trésorerie d'Empire, dans la séance du 10 mars 1915. A titre purement documentaire, nous donnons le résumé de son discours.

Le Reichstag et la nation germanique, affirme le secrétaire d'Etat, sont pénétrés d'une seule pensée, celle de tenir jusqu'au bout et de maintenir l'union, de faire tous les sacrifices jusqu'à la victoire finale et décisive.

Après avoir rendu hommage à son prédécesseur, Kühn, et déclaré que ce n'est pas sans peine qu'il s'est rendu à l'appel fait à son patriotisme par l'empereur, M. Helfferich promet de consacrer toutes ses forces à l'œuvre qu'il doit accomplir; il réclame la confiance et le soutien de tous ceux qui sont appelés à collaborer, notamment la confiance du Reichstag. La guerre actuelle ne fera pas disparaître les contradictions, les conflits d'opinion et d'intérêt matériel. Ce qu'il importe de conserver, « c'est la conscience de notre communauté d'existence et de culture allemandes ».

Arrivant à l'objet même de son exposé, M. Helfferich annonce qu'il parlera et de son budget, et de la situation financière générale des belligérants, mais qu'il s'abstiendra d'énoncer un programme financier *post bellum*, qui est subordonné et à la fin des hostilités, et aux conditions de la paix. Actuellement il faut prendre un seul engagement, celui d'entamer les gros problèmes, sans parti pris d'école ni d'attache politique. Les membres du Reichstag auront ainsi à se défaire d'opi-

nions préconçues : les expériences faites durant la guerre auront pour conséquence de faire désapprendre bien des choses.

Le budget de 1915-1916 est le premier budget de guerre de l'Empire. Il se solde par 13 milliards M. Il a fallu renoncer, pour établir le budget ordinaire, à établir les prévisions d'après le système habituel. Le projet de la loi de finances a pour objet de satisfaire aux exigences de la constitution, de permettre le rôle du budget et de donner les bases du règlement de l'exercice. On n'a pas cru devoir soumettre un budget détaillé de la guerre et de la marine, et cela, parce que toutes les dépenses passent cette année par le budget extraordinaire; il en est de même pour les colonies, le gouvernement étant hors d'état d'obtenir actuellement les données nécessaires, il a fallu laisser main libre aux autorités locales. Pour la guerre et la marine, on a établi les dépenses permanentes pour un semestre, en relation avec un budget semestriel extraordinaire de 10 milliards M.

Pour le service de la dette, on ne touche pas à l'amortissement de 68 millions M. On règlera plus tard l'amortissement des emprunts de guerre, dont le service figure au budget ordinaire. M. Helfferich (et c'est certainement de la vantardise) entend réserver l'avenir et, abstraction faite de toute autre considération, rendre les ennemis de l'Allemagne responsables des dommages matériels infligés par les alliés dans une guerre qu'ils ont provoquée d'une manière criminelle.

Pour 1914-1915, il y aura un surplus de 38 millions. Les recettes sont en moins-value de 533 millions. On a pu faire 561 millions d'économies dans les dépenses permanentes, dans les dépenses non annuelles de 10 millions. Les droits de douane et les impôts sont en moins-value de 176 millions, la poste de 129, les chemins de fer d'Alsace-Lorraine de 58, l'impôt de guerre a donné 170 millions de moins-value. Les annulations de crédits permanents ont été considérables, parce que, à dater du 1er août, le budget ordinaire de la guerre et de la marine a été supprimé, ce qui équivaut à une économie apparente considérable. Les appels au crédit depuis la guerre ont exigé un accroissement du service de la dette. M. Helfferich a déclaré qu'il réservait pour le huis-clos de la commission du budget, ses communications sur le coût de la guerre. Il demande au Reichstag d'accorder les 10 milliards M. de crédit pour le budget extraordinaire, qui viennent s'ajouter aux 10 milliards déjà autorisés en deux fois. Ce sont des sommes énormes, mais aucun sacrifice ne peut être trop lourd lorsqu'il s'agit de l'existence et de la grandeur de l'Empire. Le sacrifice le plus lourd, ce ne sont pas les 10 milliards, mais le sang versé par la fleur de la jeunesse allemande devant l'ennemi, dans l'accomplissement silencieux d'un devoir sacré. Il ne suffit pas de voter les crédits,

les sommes nécessaires doivent être fournies par l'emprunt, et là l'Empire a besoin du concours du peuple tout entier. Le premier emprunt de guerre de 4 milliards 1/2 a eu un succès inouï, grâce à l'esprit de sacrifice du peuple allemand et de l'organisation excellente du système monétaire et du crédit, de la bonne gestion des opérations d'emprunt, notamment par la Reichsbank et par son président. Le second appel aux épargnistes et aux capitalistes allemands devra rencontrer l'écho le plus complet. Pour cela, on a étendu le réseau des guichets, on y a englobé les associations de crédit mutuel et dans les localités où il n'existe pas de caisse d'épargne, les bureaux de poste. Maires, ecclésiastiques, instituteurs racoleront des souscripteurs. Il faut faire comprendre à la nation que cette guerre doit être faite non seulement avec du sang et du fer, mais avec du pain et de l'argent. Le plus petit doit y contribuer. Celui qui gaspille les aliments nécessaires est aussi méprisable que l'avare qui ne peut se séparer de son argent, que le millionnaire qui se soustrait au service militaire.

De l'intérieur, M. Helfferich passe à l'étranger. Il déplore qu'en dehors de la frontière, on se soit obstinément refusé à voir les progrès financiers et économiques de l'Allemagne. En 1911, durant la crise du Maroc, on a cru en France qu'on ferait capituler les Allemands en retirant brusquement les capitaux français d'Allemagne. Cette répétition générale de la force financière a bien réussi, mais cela n'a rien appris aux Français, qui ont laissé se former une légende d'après laquelle le danger d'un effondrement financier a seul empêché l'Allemagne de se jeter sur la France. L'Angleterre aussi n'a pas apprécié équitablement la force économique et financière de l'Allemagne. Lloyd George a parlé des boulets d'argent avec lesquels l'Angleterre vaincra dans cette guerre, comme elle l'a fait dans d'autres, comme elle a fourni des subsides à l'Europe contre Napoléon et, de la sorte, gagné la victoire. Le duc de Wellington, sans parler de Blucher, se retournerait dans son cercueil, s'il pouvait entendre de pareilles affirmations. Avec l'argent seul, alors même qu'il est manié avec l'habileté la plus consommée, on ne gagne pas les batailles. Les grenadiers prussiens qui, à Waterloo, ont tiré d'affaire les soldats de Wellington, ignoraient les boulets d'argent et les 420 allemands. Les sous-marins allemands ne tirent pas ce genre de munitions, ils se servent d'acier allemand. Nous autres Allemands, nous considérons la guerre comme l'épreuve la plus dure, mais aussi la plus noble, qui met en mouvement toutes les forces morales, intellectuelles et matérielles de la nation[1].

---

1. La grandiloquence est un côté caractéristique de M. Helfferich. M. Lloyd George a voulu dire et il a eu raison de le dire que la victoire appartien-

L'Allemagne peut aujourd'hui se considérer comme l'égale en richesse de l'Angleterre, comme supérieure à la France. Si l'étranger n'a pas apprécié suffisamment les progrès de l'Allemagne, c'est que celle-ci a employé à l'intérieur la majeure partie de l'accroissement de ses capitaux, tandis que l'Angleterre et la France ont cherché un débouché au dehors, dans des valeurs et des entreprises étrangères. On a pu juger de la réalité de l'accroissement de la richesse, en comparant la situation respective des différents pays à la veille et au lendemain de l'explosion de la guerre. M. Helfferich nous montre les banques françaises sous le poids de grosses pertes et d'engagements acceptés légèrement, trembler dans leurs assises[1]. Le spectacle en Allemagne a été meilleur, dit-il, on a eu le bénéfice de l'organisation financière, préparée de longue main et de toute l'épargne accumulée.

La crise des instruments de payement a été vite surmontée, banques et caisses d'épargne ont tenu tous leurs engagements sans retard. Il n'a pas fallu de moratoire général, comme dans tous les autres pays belligérants et dans la plupart des pays neutres. Notre crédit public s'est mieux soutenu que celui de la France et de l'Angleterre. De fin juillet au 10 mars, la rente française a baissé de 12 à 15 p. 100, l'anglaise de 7, l'allemande de 5 1/2. En 1910, le 3 p. 100 français était de 14 points au-dessus du 3 p. 100 allemand, aujourd'hui il est tombé au-dessous[2].

Les frais de guerre de l'Autriche-Hongrie seront inférieurs à ceux de l'Allemagne, les effectifs autrichiens étant bien moindres. Quant à la Turquie, elle fait la guerre avec un minimum d'effort financier. L'Allemagne connaît ses obligations à l'égard de ce second allié, elle reste en contact avec l'ancien ministre des Finances, Djavid bey, envoyé en mission à cet effet en Allemagne. La guerre coûte davantage aux ennemis. Pour les huit premiers mois, l'Angleterre dépassera 9 milliards de marks, elle arrive par jour à près de 40 millions de marks et les dépasse. La Russie et la France ensemble dépensent environ le double. Si l'on y ajoute les dépenses des petits États alliés,

---

dra à celui dont les ressources financières, la capacité d'acheter des munitions demeurent intactes jusqu'au bout. Cent ans sont une longue durée de reconnaissance, mais les Prussiens contre Napoléon n'auraient pu mettre ni maintenir leurs troupes sur pied sans les subsides anglais.

1. Comme le *Journal des Économistes* n'a pas craint de le faire remarquer, la situation de certains établissements de crédit et de banques secondaires était mauvaise à la veille de la guerre. Elles s'étaient immobilisées au Brésil, dans l'Amérique du Centre et du Sud. La mobilisation financière privée a laissé à désirer.

2. A l'étranger, le 3 p. 100 français vaut de 70 à 75, le 3 p. 100 allemand 51 p. 100. En mars, les Allemands ont placé des bons du Trésor en Amérique à un prix qui représente largement 6 p. 100 d'intérêt.

on arrive à un total quotidien supérieur à 180 millions de marks, 3 600 millions par mois. Pour se procurer ces sommes gigantesques, il faut recourir aux emprunts ou à la planche aux billets, au papier-monnaie, à la réduction des dépenses, aux impôts de guerre. Seule, jusqu'ici, l'Angleterre a eu recours à des impôts de guerre[1] et, de plus, elle a porté la main sur l'amortissement ordinaire. En Allemagne, l'exercice de 1914-1915 laisse un léger surplus; le budget de 1915-1916 se présente en équilibre.

M. Helfferich ne veut pas encore recourir à de nouvelles taxes de guerre. Pour faire face aux dépenses de la guerre, les gouvernements confédérés s'en tiendront aux emprunts ou à l'émission de billets de la Banque ou de l'Empire (papier-monnaie). Nous avons obtenu une avance par le succès du premier emprunt de guerre en 1914 (septembre), exulte le Secrétaire d'Etat de la Trésorerie. Les frais de guerre, antérieurs à cet emprunt (mobilisation) et les dépenses qui dépassent le produit de ce premier emprunt, ont été couverts en partie à l'aide du Trésor de guerre, en partie par les disponibilités de la Caisse centrale du Trésor, en partie par l'émission de bons du Trésor, principalement à la Reichsbank. La mise à contribution de celle-ci par l'Empire est de nouveau à un niveau maximum.

Au fur et à mesure des versements sur le deuxième emprunt de guerre, il y aura une détente dans les relations du Trésor et de la Reichsbank. L'Autriche-Hongrie a obtenu un succès avec son emprunt de guerre, elle a recueilli 3 003 millions de couronnes, somme qui montre aux ennemis qu'ils n'ont pas estimé exactement la valeur financière de notre alliée.

Parmi nos ennemis, l'Angleterre seule a obtenu sur le terrain du crédit, un succès comparable au nôtre. Elle a émis en novembre le montant formidable de 350 millions £ = 7 milliards de marks. Afin d'en assurer la souscription, la Banque d'Angleterre a été incitée à accorder des facilités qui dépassent de beaucoup celles octroyées en Allemagne et que les Anglais ont critiquées avec sévérité. Et même avec ces facilités, l'emprunt anglais, dit M. Helfferich, n'a pas été entièrement souscrit. Le cours de l'emprunt allemand a monté au-dessus du prix d'émission, le cours du 3 1/2 anglais a fléchi au-dessous. Nous verrons, ajoute-t-il, à quel prix viendra le prochain emprunt anglais, qui ne tardera pas, puisque le premier a fourni à Lloyd George des ressources jusqu'en juillet et qu'il a déjà recours à des bons du Trésor.

Ni la France ni la Russie n'ont réussi, jusqu'à présent, à combiner

---

1. Et la Russie qui, pour combler, il est vrai, le trou du monopole de l'alcool, a créé pour 500 millions de roubles de nouveaux impôts.

une seule grande opération d'ensemble pour couvrir les frais de la guerre. Rien d'étonnant pour le Russe, qui, même en temps de paix, a recours à l'étranger, mais l'incapacité de la France de réussir dans une action financière est un sujet de surprise[1].

Peu de temps avant la guerre, explique M. Helfferich, la France a émis un emprunt de 800 millions, qui a été souscrit 40 fois, mais, en réalité, ce fut un échec puisqu'au début de la guerre, l'existence de cet emprunt non classé, mal souscrit, a empêché de faire un nouvel appel public au crédit. A l'exception de 2 millions £ de bons du Trésor placés à Londres, à partir d'octobre on a eu recours en France à des bons du Trésor à échéance de trois ou douze mois, qu'on appelle des *Ribotins*[2].

Par ce moyen, on s'est procuré, en France, à peine 2 milliards de francs, c'est-à-dire moins que l'Autriche-Hongrie, si mal cotée, a trouvé chez elle[3].

M. Helfferich insiste sur le concours que la Banque de France prête à l'État français, qui s'est fait ouvrir chez elle un crédit de 6 milliards. Il montre M. Ribot faisant appel au crédit, acceptant le payement en bons du Trésor, en ribotins (*sic*) et en titres du 3 1/2 à 91. Comme cet emprunt a fléchi de 10 p. 100, il a été présenté en grande quantité à l'échange.

---

1. Il faut mettre en parallèle avec les affirmations hasardées du professeur Helfferich, le tableau très sobre et très exact de l'homme d'Etat français qui dirige les finances de la République. Séance de la Chambre du 18 mars 1915.

2. En Allemagne, où l'on a la plaisanterie lourde, pas en France, où on les nomme bons de la Défense nationale.

3. Le 18 mars, M. Ribot a demandé à la Chambre d'élever de 3 500 millions à 4 500 millions la limite légale des bons du Trésor. Au 15 mars 1915, les dépenses faites par l'Etat depuis l'ouverture des hostilités pour parer à l'ensemble de ses besoins ordinaires et extraordinaires, dépassaient de 8 800 millions les recettes normales résultant des impôts et revenus publics. L'insuffisance a été comblée, soit par les bons et obligations de la Défense nationale, soit par des avances reçues de la Banque de France, soit par des versements sur le 3 1/2 p. 100 et s'élevant à 394 millions. Du début de la guerre au 15 décembre, l'Etat s'est adressé à la Banque de France, il lui a emprunté 3 600 millions et il s'est procuré 1 059 millions en bons du Trésor. Une seconde période s'est ouverte, pendant laquelle les avances de la Banque ont atteint 1 milliard seulement, tandis que les souscriptions aux bons produisaient 2 473 millions, sans compter ceux placés en Angleterre et aux Etats-Unis. Après avoir eu recours principalement à la Banque de France, l'Etat français s'est mis en mesure de ménager l'émission du billet de banque et de trouver directement dans les capitaux libres du pays le soutien indispensable. Rien d'artificiel dans tout cela, aucune superposition de caisses spécialement créées, servant de monts de piété mobiliers, émettant des billets circulant dans le pays ou s'emmagasinant dans les coffres de la Reichsbank, — pas de forfanterie, mais le sentiment très net de la force financière de la France.

« La politique financière de la guerre, en France, consiste à transformer du papier en nouveau papier. » La réplique est facile.

M. Helfferich ne pouvait passer sous silence la conférence des trois ministres des Finances à Paris, en février. Il en est encore à des informations erronées, il considère que la conférence a échoué parce que le grand emprunt international collectif n'a pas été accepté. L'Angleterre se serait fait donner des avantages particuliers, elle aurait obtenu que la France participât aux ouvertures de crédit faits à la Russie pour acheter du matériel de guerre en Angleterre. Le gouvernement russe doit mettre des bons du Trésor anglais à la disposition des porteurs anglais d'acceptations des banques russes, en souffrance. La Banque d'Angleterre aura le droit de puiser dans les réserves d'or des banques de France et de Russie.

L'Angleterre a réussi à se couper des lanières d'or dans la peau de ses alliés, ajoute avec beaucoup d'atticisme M. Helfferich. Celui-ci n'a même pas lu ni compris le communiqué à la presse, absolument sincère, du 4 février, fait par les trois ministres alliés.

Il continue son ascension triomphale vers le Capitole, en comparant la situation des trois banques d'émission. La Reichsbank tient la tête, elle a augmenté son encaisse-or de 1 milliard, l'afflux d'or continue et M. Helfferich remercie les généreux donateurs qui contribuent à renforcer la position de la Reichsbank : tout cet or est arrivé volontairement, sans aucune coercition et il promet de n'en exercer aucune. La Banque de France et la Banque de Russie n'ont pu que maintenir leur encaisse-or. La Banque d'Angleterre est dans une position un peu meilleure parce que à en croire M. Helfferich, elle a mis la main sur une partie de la réserve d'or de l'Inde, annexé l'encaisse-or de la Banque nationale d'Egypte, sauvé l'encaisse-or de la Banque nationale de Belgique, qu'elle s'est fait envoyer 8 millions de £ Russie et parce qu'elle fait entrer en ligne de compte l'or qui se trouve au Canada, en Australie, au Cap [1]. En dépit de toute cette assistance, depuis le mois de novembre l'encaisse-or de la Banque est descendue de 72 à 59 millions et est à peine la moitié de l'encaisse allemande [2].

Ce n'est pas seulement la hauteur absolue du stock d'or de la Reichsbank qui enchante M. Helfferich, d'autres considérations l'enthousiasment, la proportion dans laquelle l'encaisse couvre les billets et les

---

1. Quel beau roman qu'une partie de ces affirmations.

2. Et les 50 millions £ en or que détiennent les *joints stock banks* et la liberté de se faire rembourser en or les billets de la Banque d'Angleterre ; et les 50 millions £ dans la poche des particuliers.

engagements à vue 32,5 p. 100 à la Reichsbank, 31,5 à la Banque de France, 30 p. 100 à la Banque d'Angleterre [1].

Les dépôts dans les banques et les caisses d'épargne ont augmenté en Allemagne, — pour les caisses d'épargne, de 900 millions M. en 1914, malgré la guerre. En France, il y a eu 120 millions M. de retraits. En janvier 1915, les versements dans les caisses d'épargne allemandes ont dépassé les retraits de 390 millions M [2]. La raison s'en trouve dans le fait que les dépenses de guerre, les achats de matériel se font en très grande partie à l'intérieur et rentrent dans la circulation?

Un point cependant paraît faible même à M. Hellferich, c'est le cours du change sur l'étranger, la valeur du Reichsmark sur le marché financier international. Cela n'a rien à voir, s'empresse-t-il de déclarer, avec la force intérieure de notre situation financière, cela dépend uniquement de certaines conditions techniques de notre trafic extérieur. L'interruption de notre commerce étranger nous empêche de faire rentrer une grande partie de notre avoir dans le pays d'outre-mer, les ennemis ont mis le séquestre sur nos capitaux et entravent toute rentrée. Notre importation se concentre sur quelques pays neutres, dont les signes monétaires sont en grande demande, alors que l'offre fait défaut. La compensation pourrait se faire par des envois d'or, mais nous sommes d'avis que la conservation d'un stock d'or considérable à Berlin l'emporte sur le souci de la valeur du mark à l'étranger. Est-ce que récemment la livre sterling n'a pas perdu 3 p. 100 relativement au dollar? Les Allemands n'ont pas besoin de perdre leur sang-froid, en voyant baisser le mark [3].

Tout ce discours est fait pour la consommation des Allemands et des pays neutres. Il se termine par un hommage au patriotisme et à la force économique de l'Allemagne.

Au nombre des projets de loi que M. Helfferich a soumis au Reichstag, il en est un qui parle de l'émission de billets de banque et de billets d'Empire en coupures de 10 marks. La circulation de ces coupures augmente ; après la guerre la demande en grandira vraisemblablement, il est rentré à la Banque 280 millions M. en pièces de 10 M. au 31 juillet au 15 février; cette lacune a été comblée notamment par l'émission de billets de 5 M. des caisses des prêts,

---

1. M. Helfferich ne parle pas des *currency notes* et de leur couverture à raison de 75 p. 100 en or.

2. En Russie, les dépôts ont augmenté depuis la guerre.

3. Il est cependant sorti de l'or d'Allemagne pour payer des marchandises vendues par les Hollandais et les Scandinaves. Il est revenu, à Londres, par la voie de Copenhague, des sovereigns à l'effigie de la reine Victoria, portant le millésime de 1872 et qui sont restés quarante-trois ans enfermés dans la tour de Jules à Spandau.

mais cela ne suffit pas encore. On aurait pu émettre des billets des caisses de prêts de 10 m., mais on est mal outillé, on craint la contrefaçon, on préfère recourir à la Reichs.

M. Helfferich demande l'autorisation d'émettre encore 120 millions M. de billets de l'empire, ce qui porte le montant de ce papier-monnaie à 360 *millions M.* Afin de ne pas laisser ces 120 millions M. sans couverture, ils devront être gagés sur des billets des caisses de prêts ou sur de l'or monnayé allemand. Les officieux font observer que cela ne donne aucune ressource nouvelle à l'Empire.

Après la guerre, ces billets de 10 M. seront retirés jusqu'à concurrence de 120 millions; quant aux 240 millions M. qui subsisteront, ils seront remplacés par des billets d'Empire de 5 M. Le retrait des billets d'Empire de 10 M. donnera lieu à une émission de banknotes de 10 M. par la Reichsbank.

Tout cela est bien compliqué! *La Gazette de Francfort* se demande si, lors de la conclusion de la paix, on ne pourrait pas employer une portion de l'indemnité de guerre, à retirer ces papiers-monnaie d'Empire qui déparent le système monétaire allemand. Malheureusement pour les Allemands, il est invraisemblable qu'ils aient à se préoccuper de l'encaissement et de l'emploi d'une indemnité de guerre.

MM. Helfferich et Havenstein ouvrent les voies au maintien des petites coupures pendant de longues années.

M. Helfferich a accordé trois semaines au public allemand pour souscrire au nouvel emprunt de guerre, — en titres de rente ou en bons du Trésor 5 p. 100 — sans fixer à l'avance le montant total de l'emprunt. Il a laissé aux souscripteurs le soin de fixer le total qu'ils apporteraient à l'Empire.

Si jamais opération fut prônée, c'est bien celle-là : de la chaire, où prêche le pasteur ou le curé, jusqu'à l'imprimerie du journal le plus modeste, tout a été mis en mouvement! Et en apparence, le succès a répondu à cet effort. Les emprunts de guerre de l'Allemagne ont produit plus que ceux de l'Angleterre qui a placé du 3 1/2 à 95. L'Allemagne vient de faire prendre du 5 p. 100 à 98 12/2 (mars 1915), contre 97 1/2 (septembre 1914). C'est en mobilisant les anciens titres, en les mettant au mont de piété, qu'on a pu trouver une partie des sommes indiquées.

Et malgré tout ce bruit, le crédit anglais vaut toujours mieux que le crédit germanique.

A. Raffalovich.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE
ET INDUSTRIEL

Le rôle militaire de l'aéroplane. — Les difficultés d'armement offensif et défensif de la machine volante; fusils, mitrailleuses pour aviateurs; l'imprécision du tir. — Les bombes et leur lancement. — Les fléchettes. — Les canons et le tir contre les aéroplanes. — Les conditions d'attaque des sous-marins. — Comment on peut se défendre contre eux; les tares que présente ce petit navire. — Le canon contre le sous-marin; le filet pare-torpilles. — La défense par la mobilité.

Ce n'est pas après déjà bien des mois de guerre, que l'on a besoin de démontrer les services que peut rendre l'aéroplane; quelques chiffres, qui ont été publiés ces jours derniers, ont montré les milliers de vols qu'ont exécutés nos aviateurs militaires; on sait également ceux auxquels se sont livrés les aviateurs anglais. Et si nous n'avons pas d'élément de comparaison entre les services militaires des aéroplanes alliés et ceux des aéroplanes allemands, du moins la population d'une partie du territoire français, notamment de Paris, a appris par expérience que ces aéroplanes germaniques pouvaient porter la destruction au milieu des populations civiles à l'aide de bombes, de projectiles, que l'on considérait ordinairement comme inventés pour des opérations militaires.

Ainsi que nous l'avions pressenti, bien des mois avant la guerre, dans un travail sur l'automobilisme que l'Académie des Sciences morales et politiques a jugé digne d'une récompense, on peut même dire que les appareils d'aviation semblent destinés surtout à des services militaires. Tantôt ce seront des reconnaissances aériennes, en vue d'identifier l'emplacement de batteries en action, ou encore pour constater les mouvements des troupes de l'ennemi. Tantôt la machine volante, avec son pilote et son observateur ou son canonnier, son lanceur de bombes, partira en expédition dans le but déterminé de contribuer à des attaques, de frapper les troupes, ses magasins, ses batteries, ses bâtiments militaires, ses voies ferrées (en se gardant

d'attaquer les populations civiles, les maisons, quand il ne s'agit pas d'expéditions faites par des Allemands). En tout état de cause du reste, les deux aviateurs, puisque généralement ils partent par couple, ont, en l'air, à se défendre contre les attaques possibles des aviateurs militaires ennemis, armés généralement comme eux pour l'attaque aussi bien que pour la défense ; ils auront également à subir les projectiles lancés contre eux, du sol même. Il n'est pas impossible que la lutte ait à se poursuivre entre une ou plusieurs machines volantes et un ballon dirigeable, si ces ballons dirigeables, appareils particulièrement délicats, se hasardent dans des parages où des aéroplanes seraient à craindre en nombre.

Afin de répondre à ces buts multiples, l'aéroplane a été obligé d'évoluer rapidement dans des voies militaires ; il est même curieux à cet égard, non seulement de constater l'évolution rapide de cette machine, imaginée d'abord pour les arts de la paix, qui trouve une utilisation essentiellement militaire ; mais encore de se rappeler que, très peu de temps avant la guerre actuelle, dans le public, on ne se doutait généralement pas des efforts qui avaient été poursuivis à ce point de vue militaire, en vue tout à la fois d'étudier les conditions de construction des bouches à feu installées à bord des aéroplanes, puis de combiner les projectiles qui seraient lancés de ces aéroplanes sur le sol, et les intallations, le matériel, les troupes de l'ennemi ; ou encore de prendre des mesures pour protéger la machine volante et son équipage contre le tir d'autres machines volantes ; et de combiner aussi des bouches à feu susceptibles de tirer contre les aéroplanes, du sol même.

En cette matière, comme pour toutes les questions militaires et guerrières, les Allemands avaient montré une activité extraordinaire, que l'on ne pressentait pas toujours suffisamment. Leur industrie nationale et traditionnelle de la guerre attirait particulièrement leur sollicitude. Mais il ne faudrait point croire que l'on se soit désintéressé de la question en France ; on ne doit pas oublier que c'est l'armée française qui a été dotée la première, depuis la guerre, il est vrai, de ces fléchettes d'acier que les Allemands se sont empressés d'imiter. Il ne faut pas oublier non plus qu'à la fin de 1910 l'Inspecteur général de l'aéronautique annonçait que les aéroplanes seraient bientôt pourvus d'une arme à feu capable de les transformer en instruments de guerre offensifs. De même, à la fin de 1913, un autre directeur de l'Aéronautique militaire affirmait que tous les aviateurs allaient être entraînés au tir en aéroplane. On sait au surplus par les comptes rendus, il est vrai, souvent sommaires, publiés en la matière, les services remarquables que nos aviateurs militaires rendent chaque jour au front ; en même temps qu'ils se livrent à des incursions sur le territoire ennemi, incursions dont les barbares savants s'indignent, en

voulant sans doute faire oublier aux neutres les massacres de populations civiles qu'ils ont méthodiquement poursuivis à l'aide de leurs aéroplanes.

Comme nous le laissions entendre tout à l'heure, en vertu des rôles multiples que l'on confie aux machines volantes et aux aviateurs militaires, il y a eu des difficultés diverses à vaincre. Il a fallu trouver cette arme à feu à laquelle nous faisions allusion à l'instant; imaginer également des bombes donnant des résultats souvent plus effectifs, en tout cas de lancement plus facile; économiser les explosifs en complétant les bombes par les fléchettes; mettre à même toute machine volante de se défendre dans l'air contre les attaques des aéroplanes ennemis. Il a fallu également, pour se défendre précisément contre ces aéroplanes ennemis, combiner des canons, des bouches à feu de déplacement facile, à tir effectif, rapide, contre les aviateurs qui viennent survoler notre front, nos batteries, pour repérer celles-ci, essayer même de les détruire, ou bien jeter la mort parmi nos troupes. Nous devons dire tout de suite que les solutions trouvées ne sont pas encore parfaites, tant s'en faut; et tout particulièrement pour ce qui est des bouches à feu installées à terre, et destinées à tirer plus ou moins verticalement sur les machines volantes venant à passer dans le champ de tir de ces pièces. Aussi bien, la solution est particulièrement difficile; et la preuve en est dans ce fait, qui étonne souvent ceux qui ne sont point au courant de ces questions, que bien des machines volantes pourront venir survoler un territoire, des troupes, des forteresses ennemies, sans qu'on puisse effectuer contre elles un tir qui les mette à mal. Ce qui paraît réussir le plus effectivement en la matière, c'est la lutte de l'aéroplane ou de plusieurs aéroplanes contre ces incursions de l'ennemi.

Le simple tir en aéroplane d'une mitrailleuse, d'un fusil contre un but immobile, à plus forte raison contre un autre aéroplane se déplaçant lui aussi à très grande vitesse, entraîne des difficultés considérables, dont le public ne se rend généralement pas compte. Il n'y a aucune comparaison à faire avec le tir d'un canon de marine installé à bord d'un navire de guerre marchant à grande vitesse : l'allure de l'aéroplane et celle du bateau de guerre ne sont point du « même ordre », comme dirait un mathématicien. Non seulement le tireur en aéroplane ne jouit pas des avantages du canonnier de marine, qui est relativement à son aise, dispose d'un matériel perfectionné pour la visée; mais encore et surtout la vitesse dont est animé l'aéroplane à bord duquel on tire, est formidable, atteignant constamment 80, 90, 100 kilomètres à l'heure et davantage. En outre, elle n'est jamais connue de façon très exacte par le tireur; il est de plus, avec l'appareil qui le porte, soumis à des oscillations souvent très fortes, à des descentes et

à des remontées brusques, ce qui modifie, brusquement aussi, sa position par rapport au but à atteindre. L'aéroplane, la mitrailleuse et le tireur se déplacent dans « trois dimensions », en longueur, en largeur, en hauteur; et il en est de même du but, quand celui-ci sera un autre aéroplane, même un ballon dirigeable. Aussi bien, le tireur, à bord de l'aéroplane, est abandonné à lui-même; il n'a aucune collaboration à attendre, le pilote ayant généralement assez à faire de diriger sa machine volante.

On a voulu remédier aux difficultés de la visée, en installant des mitrailleuses pouvant tirer facilement 400, 500, 600 coups à la minute et davantage, tout en ne pesant qu'un poids assez faible, ce qui était essentiel dans la circonstance. On remédie à l'imprécision du tir par une pluie véritable de projectiles, que l'on peut lancer dans un temps très court. Il est manifeste que l'abondance des projectiles tirés donne une supériorité à la mitrailleuse légère sur le fusil ou la carabine; car c'est pendant un temps très court lui-même que le combattant, à bord d'un aéroplane, peut lancer des projectiles contre le but à atteindre; surtout quand ce but sera un autre aéroplane se déplaçant à très grande allure, se livrant à des crochets, à des descentes, à des montées, afin de rendre le tir ennemi moins efficace.

On a évidemment des exemples d'aviateurs blessés ou même tués en plein vol par l'équipage d'une autre machine volante; mais les chances sont assez faibles, et les risques considérables pour l'attaquant. Il est vrai que les dangers pour l'attaqué augmentent dans des proportions énormes, quand une machine se trouve en présence de deux machines ennemies; la loi du carré s'applique alors. Les deux agresseurs sont en réalité quatre fois plus redoutables qu'un agresseur unique. Les chances de l'équipage de l'aéroplane isolé diminuent de moitié, de ce fait qu'il doit se défendre contre deux attaques, tandis que, constituant un but unique pour les deux attaques, il voit doubler ses chances d'être frappé. D'où cette loi du carré. On pourrait comprendre de même que trois aéroplanes s'attaquant à un seul, ont une valeur combative qui est neuf fois celle de l'autre. Et c'est ce qui explique que, quand une machine volante ennemie apparaît, on voit simultanément s'élever plusieurs aéroplanes adverses, l'agresseur étant le plus généralement alors obligé de prendre la fuite, s'il ne veut pas être rapidement mis à mal. On comprend donc qu'il se forme de véritables expéditions, des *raids* de machines volantes pour aller en reconnaissance, ou encore pour lancer des bombes, des projectiles sur l'ennemi; la défense de celui-ci doit se disperser sur les divers attaquants, et chacun d'eux peut dire qu'il est étrangement moins exposé.

Au reste, quand il s'agit d'armer les aéroplanes d'une bouche à feu, on se heurte à de grosses difficultés, si l'on veut donner un certain

calibre à cette bouche à feu ; non seulement parce qu'il est malaisé de trouver la place nécessaire à bord de la machine volante ; mais encore parce qu'un approvisionnement un peu important de projectiles pour cette bouche à feu alourdirait beaucoup trop la machine volante. Et pourtant, si l'on s'en tient aux prescriptions du droit des gens, tout au moins de la déclaration de Saint-Pétersbourg, on doit se contenter de calibres très faibles, par exemple, pour les projectiles des mitrailleuses d'aéroplanes. Le plus souvent ce projectile, qui ne peut être, d'après les termes de la déclaration, un projectile explosible, ne fera que des dégâts très faibles soit dans la charpente, soit dans les plans, les ailes, le fuselage de l'aéroplane. On a des exemples innombrables de machines volantes qui reçoivent impunément, pendant leur vol, des dizaines de projectiles, sans qu'il en résulte rien de sérieux pour les aviateurs, si, bien entendu, ils ne sont pas frappés directement et de façon redoutable. Sans doute, dans bien des cas, on peut emporter, à bord de la machine, trois mille cartouches, correspondant à trois mille coups à tirer contre l'ennemi ; mais cela ne supposera généralement qu'un combat d'un quart d'heure. La nécessité de la projection simultanée d'un nombre énorme de projectiles s'impose tellement en cette matière, que l'on a songé à des mitrailleuses à double et triple canon pour pouvoir lancer en une seconde de 25 à 30 projectiles.

Pour répondre à un des rôles particuliers que l'on confie maintenant couramment à l'aéroplane, ainsi que nous le disions en commençant, on a voulu le doter d'un approvisionnement de bombes, de projectiles explosifs d'assez gros calibre, qu'il s'agit de laisser tomber sur le but à détruire à terre ; ces bombes pouvant peut-être, dans des circonstances exceptionnelles, permettre à l'aéroplane de lutter également contre un ballon dirigeable, s'il arrive à le dominer dans son vol. Ces bombes se fabriquent dans différents types, suivant les armées considérées ; mais elles relèvent d'un même principe. L'une des plus intéressantes est celle qui est due à deux ingénieurs anglais, MM. Marten et Hale ; ce sont des projectiles du type shrapnell, c'est-à-dire contenant une série de petites balles d'acier qui, au moment de la rupture du projectile, par suite de son contact même avec un obstacle ou de l'inflammation d'une fusée, sont lancées dans toutes les directions, grâce à une certaine quantité d'explosif se trouvant à l'intérieur de la bombe. Généralement ce genre de projectile pèse de 9 à 10 kilogrammes, contient plusieurs kilogrammes d'un explosif violent comme le trinitrotoluol, et renferme trois cent quarante balles, qui vont se répartir de tous les côtés et produire leurs terribles ravages.

On combine également de ces bombes, dont la charge d'explosif est plus forte, qui ne contiennent point de balles de shrapnell, et qui peuvent servir à rompre des ponts, à détruire des voies ferrées, des

ponts de navire. Ces projectiles, approvisionnés à bord de la machine volante, sont souvent lancés à la main, grâce à une poignée qu'ils présentent; ou déclenchés automatiquement, quand l'homme qui se trouve à bord de l'aéroplane estime que la bombe peut atteindre le but visé. Ce tir à l'aide de ces bombes est particulièrement difficile. Il faut que l'aviateur se rende compte de la vitesse à laquelle la machine se déplace, la bombe, une fois abandonnée à elle-même, se trouvant animée de cette vitesse; et des mesures doivent être prises pour que la combinaison de son déplacement horizontal et de sa chute l'amène sur le but.

Des exercices multiples sont imposés aux aviateurs pour qu'ils s'habituent à ce tir très difficile; les résultats qui ont été atteints par beaucoup d'entre les nôtres, notamment dans leurs voyages en Allemagne, montrent que souvent ils arrivent, en la matière, à une sûreté tout à fait remarquable. Aussi bien, on peut parfaitement combiner de ces bombes qui deviennent presque des obus, et qui, grâce à une petite hélice spéciale, éclateront en l'air, à une hauteur réglée à l'avance, après être tombées de la machine volante, et couvriront une vaste surface des balles contenues dans le projectile, par suite de l'inflammation d'une fusée entraînant la détonation de la charge.

Au surplus, souvent, afin d'augmenter les chances de frapper le but, les aviateurs descendent à une hauteur relativement faible au-dessus du sol et de ce but à atteindre; le tir est alors moins difficile, puisque la distance est moins grande. Il est vrai que machine et équipage sont alors exposés de très près au tir des fusils ou des canons spéciaux imaginés pour lutter contre les aéroplanes. Il est bien certain que, en dépit de la grande habileté des aviateurs, pour obtenir quelque résultat efficace avec ces bombes, il faut en faire une vraie dilapidation, en consommer des quantités énormes. La vitesse à laquelle se déplace l'aéroplane, vitesse indispensable et pour sa bonne marche et surtout pour se mettre à couvert des coups de l'ennemi, ne laisse qu'un très court instant critique pour lâcher la bombe de manière qu'elle atteigne le but. Encore faut-il tenir compte de la hauteur, de la direction et de la vitesse du vent. Et comme ces bombes coûtent assez cher, que leur fabrication nécessite un certain temps, que leur approvisionnement peut laisser à désirer; on a imaginé en France (depuis lors on a imité la chose en Allemagne comme nous le disions, dans ce pays où l'on a l'habitude de faire facilement sien ce qui vous convient) une forme spéciale de projectile dont le fonctionnement repose uniquement sur la gravité, le poids.

Ce sont des fléchettes en acier, les dards d'aéroplane. Elles ont la forme et à peu près les dimensions d'un gros crayon de couleur, environ d'un centimètre de diamètre, pour une longueur de 14 à 15 cen-

timètres; ces fléchettes sont faites au tour, avec une pointe conique à l'extrémité; à l'autre bout, le métal est entaillé suivant une disposition en croix; et les quatre petites lames de métal qui subsistent ainsi à l'arrière de la flèche lui font un véritable empennage, exactement comme les plumes de la flèche classique; elles lui permettent de se diriger en ligne droite. Ces flèches coûtent naturellement très bon marché. L'aviateur en emporte avec lui un approvisionnement de plusieurs centaines. Et quand il se trouve au-dessus de corps de troupes, même de détachements isolés présentant pourtant une surface assez importante, en ouvrant la partie inférieure du réservoir où se trouvent les fléchettes, il les laisse tomber brusquement et en quantité sur les êtres vivants au-dessous de lui.

Ici non plus on n'est pas à l'abri de certaines erreurs de tir; le vent, en particulier, peut faire dériver assez facilement ces fléchettes. Mais il ne faut pas oublier qu'elles tombent bientôt à une allure de 150 mètres par seconde environ; ce qui est la vitesse d'un projectile de fusil à une certaine distance; leur pénétration est considérable. Elles pénétreront facilement le cuir bouilli d'un casque allemand, entreront de 6 à 7 centimètres dans un crâne, pénétreront profondément dans le corps, en causant de terribles blessures. Un aéroplane portera aisément 200 kilos de ces fléchettes, ce qui lui permettra de répandre la mort au-dessous de lui à peu de frais.

Nous avons tout à l'heure fait allusion à la possibilité d'attaques d'aéroplanes contre les dirigeables. Les exemples de combat de ce genre ne se sont encore guère présentés; il semble à première vue que les balles ordinaires dont peut disposer la machine volante ne sont pas très à redouter pour le ballon. Les trous faits dans l'enveloppe, quand il s'agit d'un ballon partagé en ballonets, comme un zeppelin, ne présentent que des orifices assez faibles à la sortie du gaz. Mais comme l'aéroplane peut s'élever rapidement et prendre du champ, en passant par-dessus le dirigeable, peut-être aurait-il alors la ressource de laisser tomber sur lui des bombes lui causant des dégâts très graves. Il aurait de plus la faculté, bien périlleuse, il est vrai, pour l'équipage de l'aéroplane, de se lancer contre l'enveloppe du ballon comme un véritable bélier, et d'y faire une blessure très large. En tout cas, les ballons dirigeables allemands ne se sont guère jusqu'ici exposés aux attaques de l'aéroplane; et l'on ne sait pas ce qui sortirait d'un combat de ce genre.

Il ne faut sans doute pas s'exagérer les qualités combatives de l'aéroplane; mais, étant donné les destructions qu'il peut commettre et les services précieux qu'il rend pour les reconnaissances, on a naturellement cherché des instruments pour le détruire du sol même, des bouches à feu susceptibles de lancer contre lui des projectiles entraî-

nant sa chute, le blessant gravement ou tuant son équipage. Les résultats fournis dans cette voie par les armes portatives, fusils ou mitrailleuses, sont généralement négligeables. Étant données l'altitude à laquelle vole l'aéroplane, l'incommodité du tir dans une direction presque verticale, les chances très réduites que l'on a d'atteindre un des deux aviateurs, ou une partie essentielle du moteur, alors que la machine volante se déplace à très grande vitesse ; étant donné aussi que les ailes, le fuselage même peuvent être percés d'un très grand nombre de balles, sans qu'il en résulte aucune conséquence néfaste, le tir au fusil contre un aéroplane ne produit presque jamais rien. Le réglage du tir de ce fusil sur un but se déplaçant dans trois dimensions, comme nous le disions, est extrêmement difficile ; il faudrait faire varier presque instantanément la portée, la direction, la hauteur du tir. Nous n'insisterons pas, du reste, sur ce fait qu'on est arrivé à blinder de façon effective, contre le tir du fusil et de la mitrailleuse, les parties les plus essentielles du mécanisme.

On a imaginé, un peu dans tous les pays, des canons spéciaux, souvent montés sur voiture automobile, pour le tir contre les aéroplanes ; ces canons lancent des projectiles variés, dont quelques-uns laissent derrière eux une trace de fumée, pour que l'on puisse régler le tir en constatant où a porté le premier coup. Il faut de toute manière que le canon puisse se pointer sous un angle très considérable, presque verticalement ; ce qui n'est pas sans entraîner des difficultés, et obliger à une construction spéciale, pour que le canon ne se renverse pas au moment du départ du coup. Atteindre le but est très malaisé, lors même que l'on emploie des projectiles à shrapnell, et ceci sous l'influence des déplacements toujours si faciles de l'aéroplane, dans tous les sens. Et encore arrivera-t-il souvent qu'un projectile atteignant, on peut presque dire par hasard, une portion de l'aéroplane, y fera un trou très net, sans y trouver une résistance suffisante pour que son explosion se produise ; la machine volante en recevra une légère secousse, mais elle ne sera nullement mise hors de service pour cela.

On voit donc tout à la fois que l'aéroplane, avec son armement, constitue une quatrième arme, comme on l'a dit pittoresquement, qui, déjà, peut rendre de très grands services, en dépit de sa naissance toute récente. Il est assez difficile de lutter contre lui. Mais il ne faut pas non plus s'exagérer les ravages qu'il peut causer au point de vue destructif proprement dit.

*
* *

En vertu de sa fameuse déclaration de blocus fictif, l'Allemagne a prétendu jeter la terreur en Angleterre, et réduire à sa merci sa

redoutable adversaire. Telles qu'elles se passent actuellement depuis quelques semaines, les choses ne sont pas si terribles que les Allemands les avaient annoncées en faisant les gros yeux. Non seulement l'inquiétude ne s'est point répandue dans les milieux maritimes anglais, mais encore les assassinats, les attaques à main armée auxquels la brutalité allemande s'est livrée contre une série de navires et d'équipages purement commerciaux, n'ont point entraîné des pertes très élevées pour la marine commerciale anglaise.

Cependant il ne faut pas se faire d'illusions, en ce que, certes, les Allemands ont tiré bon parti de leurs sous-marins ; et en ce que, sans doute, à un point de vue plus général, ce type de bateau, que l'on a considéré jusqu'à ces temps derniers comme tout à fait secondaire, est susceptible d'un avenir plus large qu'on ne l'avait pressenti, de services militaires plus grands qu'on ne le pensait, soit dans la guerre actuelle, soit dans les guerres à venir, qu'il faut bien malheureusement prévoir. La chose avait été escomptée par certains spécialistes, qui, avant même le déchaînement de cette guerre, affirmaient que le bateau sous-marin devait devenir un adversaire des plus redoutables, pour les plus grosses unités navales ; peut-être même obliger à abandonner l'emploi de ces unités ; peut-être aussi d'après certaines idées, rendre les guerres navales impossibles. Nous avons eu l'occasion d'examiner ce côté de la question[1].

Le sous-marin actuel est au point : il peut naviguer en plongée à peu près complètement inaperçu, sauf l'extrémité de son périscope, qui fait une légère traînée à la surface de l'eau ; quand il demeure dans des proportions relativement faibles, il peut s'échapper par immersion brusque en quelques minutes. Et si l'on ne s'aperçoit pas de sa venue, il lui est relativement facile d'apporter une grosse torpille avec une charge considérable d'explosif, au contact même de la partie inférieure d'une coque de navire, où les ravages seront d'autant plus terribles que le contact est direct. Un puissant cuirassé peut, dans ces conditions, être éventré et coulé par l'explosion d'une seule torpille apportée par un sous-marin ; la perte de plusieurs grands croiseurs anglais est là pour bien démontrer la chose.

C'est précisément pour cela que certains des spécialistes que nous avions tout à l'heure en vue, et le plus célèbre d'entre eux, l'amiral anglais sir Percy Scott, estiment que la généralisation du sous-marin, surtout si on lui donne de grandes proportions, fait disparaître complètement l'utilité des navires de surface. Ces cuirassés ne leur paraissent plus pouvoir être d'aucun usage, ni pour la défensive ni pour l'offensive. Toutefois, en dépit des pertes que la marine anglaise a

1. *Revue politique et parlementaire*, février 1915.

subies du fait de l'attaque des sous-marins allemands, comme on l'a vue au contraire venir jusque dans la région de Cuxhaven, et s'en tirer sans perte sensible, on doit bien en conclure qu'il y a quelque exagération dans l'opinion que nous venons de citer. Il est vrai que les défenseurs de cette opinion veulent voir le sous-marin prendre une taille de plus en plus considérable; certains d'entre eux en arrivent même à la conception du croiseur ou du cuirassé sous-marin, présentant un déplacement, un poids de 11 000 tonnes, possédant non lus quelques tubes pour le lancement des torpilles, mais 10 à 20 de ces tubes, ayant en conséquence une puissance offensive considérablement augmentée, disposant d'une puissance motrice de 35 000 à 36 000 chevaux, possédant même un cuirassement de protection, et disposant de canons à l'intérieur d'un abri cuirassé.

Certes, toutes ces vues ne paraissent point être des illusions, puisque déjà, sous certaines formes, elles se réalisent. Non seulement on a déjà étudié de très près en Russie, en France, des croiseurs sous-marins possédant une machinerie de 18 000 chevaux, et dont le séjour à la mer pourrait être de quarante jours, en naviguant presque continuellement; non seulement on a affirmé, sans qu'il soit possible de vérifier la chose, qu'on aurait construit à Hambourg, depuis le commencement de la guerre, deux grands sous-marins ou plutôt submersibles (pour employer le nom qu'on donne généralement aux plus grandes unités), qui auraient des dimensions quadruples de celles qui étaient d'ordinaire adoptées, et pourraient eux aussi s'approvisionner à l'avance pour quelque quarante journées à la mer. Mais encore depuis déjà un certain temps, dans presque toutes les flottes, on a réalisé l'artillerie du bateau sous-marin. C'est même ce qui a permis à certains sous-marins ou submersibles allemands, s'attaquant à des bateaux de commerce des nations alliées, de les obliger à s'arrêter sous la menace de leurs canons, et de couler le navire à l'aide de quelques obus, une fois que l'équipage a évacué ce navire (quand les Allemands n'en étaient pas encore à couler les navires de commerce sans se préoccuper aucunement des civils qui se trouvent à bord).

C'est seulement quand le submersible est hors de l'eau, qu'il n'est plus en plongée, qu'il est revenu à la surface, que l'on peut utiliser ces pièces d'artillerie, qui sont, du reste, d'un calibre assez réduit, quelque 76 ou 77 millimètres de diamètre, à peu près comme le canon de campagne. Quand le petit navire doit plonger à nouveau, on peut faire rentrer le ou les canons qui se trouvent sur le pont, dans des logements spécialement aménagés ; de même que, quand le navire arrive à la surface de l'eau, on sort ces pièces de ces logements, l'opération se faisant en peu de temps par des manœuvres simples. Ces pièces d'artillerie ne peuvent être utilisées que contre

des bateaux de commerce ou des bateaux de guerre sans cuirassement ; elles n'en sont pas moins utiles dans telle ou telle circonstance. Mais, normalement, l'arme essentielle du bateau sous-marin, c'est la torpille lancée par le tube lance-torpille ; et alors le bateau sous-marin, pour masquer son voisinage, se mettre en même temps aussi complètement que possible à l'abri des projectiles de l'ennemi, ne laisse émerger que son ou ses périscopes, appareils qui lui permettent de prendre contact avec le monde extérieur par la vue, à une certaine hauteur au-dessus de la surface de l'eau. Tout au plus laisse-t-on dépasser au-dessus de cette surface le kiosque, dans lequel se trouve le commandant du bateau, et grâce auquel il a vue directe sur la mer et sur le navire qu'il entend torpiller.

Certes, on ne saurait trop le répéter, car il faut se garder des illusions dangereuses : le bateau sous-marin tel qu'il est, tel qu'il fonctionne, tel qu'il est armé, peut causer des ravages redoutables. Et d'autant que, en vertu de ce phénomène de concentration technique qui s'est fait en matière militaire comme dans toutes les entreprises industrielles véritables, une seule torpille peut détruire en un instant une valeur énorme, représentée par un immense cuirassé et un nombre très élevé d'existences. Dans la marine anglaise, c'est par des sous-marins que, durant la guerre actuelle, les croiseurs *Cressy*, *Aboukir*, *Hogue*, *Hauwke* ont été détruits ; il en a été de même, dans la marine allemande, pour le croiseur *Hela*, pour le contre-torpilleur S-90. Bien entendu, nous ne comptons pas comme hauts-faits militaires, pour les sous-marins allemands, les destructions de bateaux de commerce ou même de bateaux-hôpitaux ; la lutte est un peu disproportionnée ici.

Néanmoins, le bateau sous-marin présente des sortes de tares d'infériorité ; il ne peut pas évoluer n'importe où ; il ne peut emporter avec lui, à moins de dimensions considérables, que des approvisionnements assez faibles ; il ne semble pas, en dépit de ce que l'on a affirmé, qu'il soit susceptible de les renouveler sous l'eau ; nous ne voyons pas bien comment, au point de vue technique, la chose pourrait se faire. Il est également gêné dans sa mission par cette sorte d'œil qu'il projette au-dessus de l'eau ; son périscope, où la vue de ce qui se passe en surface est transmise au commandant du sous-marin par un jeu de miroirs, n'est qu'un œil assez imparfait, qui ne voit qu'une portion réduite de tout l'horizon, au moins à un instant donné. Très souvent, dès qu'il est dans des parages voisins de l'ennemi, le sous-marin s'immerge complètement, fait disparaître même l'extrémité supérieure de son périscope ; il navigue alors un peu à tâtons, d'après la direction prise avant cette immersion totale. S'il veut savoir de nouveau à peu près exactement où il en est, s'il s'est

bien approché de l'ennemi comme il le pensait, dans les limites où il l'attendait, il est obligé, de nouveau, de faire émerger ce périscope ; et celui-ci, surtout s'il est double, et à moins que la mer ne soit particulièrement clapoteuse, agitée, écumeuse, va accuser son déplacement, sous l'influence de la marche même du sous-marin, par un sillage très net que les équipages des bateaux ennemis arriveront très fréquemment à identifier de façon sûre.

On ne peut évidemment pas dire que ce tube de périscope, de faible diamètre, forme un but très distinct pour le tir des canons des navires attaqués ; néanmoins c'est un but sur lequel les projectiles pourront bien arriver ; il en sera bien davantage encore si le sous-marin fait émerger son kiosque, pour mieux voir ce qu'il a devant lui, juger exactement de la direction à donner au tir de sa torpille automobile. Et si le kiosque est démoli, il y a beaucoup de chances pour que l'eau se précipite à l'intérieur du sous-marin et le coule avec son équipage. Ceci laisse déjà pressentir un des moyens de défense (un peu aléatoire, il est vrai) que l'on possède contre les attaques du sous-marin.

Mais il ne faut pas omettre non plus que ce petit bateau présente cet inconvénient de voir sa vitesse réduite considérablement, quand il est immergé totalement, par rapport à son allure en surface : tel sous-marin qui pourra fournir peut-être une vingtaine de nœuds en surface, ne naviguera plus ensuite, en immersion, qu'à 8 nœuds, avec son moteur électrique au lieu du moteur à pétrole qui lui servait dans l'autre situation ; et cette lenteur constitue une de ces tares auxquelles nous faisions allusion. Nous devons ajouter que, si le sous-marin est d'une taille un peu importante, il ne pourra pas naviguer par des profondeurs d'eau, des fonds, comme l'on dit, de moins de 14 mètres environ ; car il faut bien qu'il ait 3 mètres sous sa quille, pour ne pas risquer de toucher violemment quand il est immergé et qu'il navigue un peu au jugé ; il faut également une épaisseur d'eau de quelques mètres entre son sommet et la surface de cette eau ; sinon son passage se traduira par un fort remous, qui accusera inévitablement sa présence à l'équipage d'un bateau ennemi observant l'horizon et craignant une attaque. C'est donc là une autre tare, nuisant au sous-marin qui prétend attaquer des gros navires de guerre, car ceux-ci peuvent se maintenir par des profondeurs d'eau inférieures, où le sous-marin, hors d'état de naviguer en sécurité, sera amené à se révéler lui-même par quelque signe extérieur.

Ce que nous venons de dire, laisse déjà pressentir certains des moyens que l'on a, dans la marine de guerre, pour se défendre contre les attaques des sous-marins. Tous ces moyens ne sont sans doute pas à la portée des bateaux de commerce, du moins de la plupart d'entre eux ; ils peuvent néanmoins avoir recours à certains. Nous allons

nous en rendre compte en passant rapidement en revue les moyens de défense ou de protection, ou même d'offensive; l'offensive étant souvent la meilleure des défenses.

Nous avons laissé entendre tout à l'heure que le canon peut jouer un certain rôle dans la défense, ou même dans l'offensive, contre le sous-marin; mais, à moins d'imprudences grandes, à moins d'un hasard qui amènera le sous-marin à émerger imprudemment dans le proche voisinage d'un bateau de guerre possédant quelque canon d'un calibre effectif, le plus souvent le tir des projectiles ne pourra se faire que contre ce périscope dont nous parlions, ce tube de 20 centimètres de diamètre, dépassant l'eau de quelque 70 ou 75 centimètres. Et lors même que le sous-marin visé aurait deux périscopes, cela ne constituerait qu'un but très difficile à atteindre. Si le périscope est coupé par un coup de canon, le sous-marin deviendra simplement, et temporairement aveugle (sous réserve de l'utilisation de la vue directe par le kiosque émergé), mais il ne sera pas mis en état d'avarie grave. Il faudrait également un bien grand hasard pour qu'un projectile vienne frapper directement la partie supérieure et émergée d'un sous-marin, surpris ainsi, dépassant l'eau de son pont courbe; quant à la portion du sous-marin qui est sous l'eau, celle-ci lui forme un matelas protecteur particulièrement effectif, même contre de gros projectiles.

Il existe bien un dispositif de protection que l'on a inventé presque immédiatement après l'invention des torpilles automobiles mêmes : c'est le filet que l'on appelait jadis filet Bullivan, ou filet pare-torpilles. C'est un immense filet fait de mailles d'acier généralement rondes, que l'on peut disposer au pourtour du navire à défendre, en le maintenant à une distance de quelque 10 mètres de la coque de ce navire. Le nez de la torpille lancée contre le bateau viendra se prendre dans les mailles, comme un poisson qu'on pêche, empêchera le choc de se produire au contact de la carène; et l'explosion de la torpille aura simplement pour résultat de crever une certaine surface de la muraille en filet métallique. Toutefois, on a réussi à munir le nez des torpilles d'une espèce de cisaille susceptible de couper le filet, et de faire un passage à la torpille, qui continuera son chemin jusqu'au contact de la coque pour y exercer ses ravages. Au surplus, l'utilisation de ces filets est impossible pour un navire en marche : non seulement la masse métallique immergée autour de lui réduit considérablement sa vitesse (ce qui entraîne un danger spécial, comme nous allons le voir), mais encore le filet vient se plaquer à l'avant du navire, contre ses flancs mêmes, et ne joue plus son rôle.

Évidemment, on peut concevoir qu'un filet de cette nature soit tendu à l'entrée d'un port, d'une rade où demeureront à l'abri des

unités navales; mais ce ne sont plus des unités qui prennent une part active à la guerre. C'est ce que l'on a fait à l'arsenal autrichien de Pola, où un sous-marin français est venu se mailler comme un poisson au filet. Encore une fois, il s'agit là de mesures de défensive passive, qui ne sont point celles qui nous intéressent.

On peut également, dans certaines conditions, poser des mines sous-marines dans les passages que les bateaux sous-marins que l'on redoute sont exposés à fréquenter; mais elles ne peuvent pas les arrêter de façon définitive, et ce ne sont que des mesures locales. Au surplus, il s'agit là principalement de dispositifs ou de moyens de défense qui ne sont possibles que pour des navires de guerre ou des navires auxiliaires. Il y a au contraire des procédés qui peuvent servir à toute navigation en général.

Ce n'est pas précisément l'emploi de flottilles légères utilisées comme convoyeurs, éclaireurs et protecteurs de navires principaux; ce serait une très grosse complication s'il fallait faire accompagner de la sorte tous les navires de commerce, à moins de leur imposer l'obligation très gênante, par conséquent très coûteuse, de se déplacer en convois d'importance. Pour les navires de guerre, tout au contraire, les contre-torpilleurs, essentiellement rapides, à faible tirant d'eau, qu'une torpille ne peut pas atteindre, en vertu même de ce faible tirant d'eau et de l'immersion à laquelle généralement la torpille navigue, peuvent former gardes du corps; ils observent de tous côtés, se déplacent constamment, apercevront inévitablement le périscope d'un sous-marin s'approchant et émergeant partiellement pour lancer sa torpille, et ils auront le temps de lui courir sus, de le frapper comme un bélier, de le couler sans doute, de le mettre hors de combat, ou tout au moins hors d'état de lancer son terrible projectile contre le navire principal.

Mais ce procédé du bélier peut être employé même par des navires de commerce; la preuve en a été donnée récemment dans les attaques subies par certains bateaux de commerce anglais. La résistance d'une coque de sous-marin n'est pas considérable, surtout la résistance de son kiosque; et il suffit d'une avarie assez réduite, pour que l'eau envahisse le petit bateau et le mette en perdition. En fait et surtout, il ne faut point oublier que les navires de commerce ne sont plus généralement des bateaux filant simplement à 7 ou 8 nœuds, comme les sous-marins à l'état d'immersion; ils sont susceptibles de donner 12, 13, 14 nœuds, quand ce n'est point davantage. Et tout comme un navire de guerre, ils peuvent se préserver de la torpille, l'empêcher d'atteindre le but visé, en marchant à l'allure la plus rapide, ce qui gêne le tir du sous-marin, qui est dans la nécessité de venir se mettre presque perpendiculairement au navire qu'il veut attaquer. En décrivant des crochets multiples, les navires de commerce troubleront

encore bien davantage la visée de la torpille. C'est, en réalité, parce qu'ils marchaient trop lentement ou même qu'ils se sont immobilisés pour venir au secours d'une autre unité mise à mal, que plusieurs des navires de guerre anglais torpillés par des sous-marins ont été coulés. Il faut, pour appliquer ce moyen de défense, être constamment sur ses gardes; cela s'impose à l'heure actuelle. Il est nécessaire que l'on surveille l'horizon et le sillage, le remous révélateur de l'approche du sous-marin; il ne faut pas alors hésiter à se lancer à toute vitesse: soit pour fuir et mettre une distance respectable entre ce sous-marin et soi-même, soit pour décrire des crochets rapides, ainsi que nous le disions, et ajouter des difficultés de tir aux difficultés de poursuite. Il ne faut pas même hésiter, dès que l'occasion s'en présente, à utiliser la vitesse dont on peut disposer pour se lancer contre la coque assez fragile du bateau sous-marin, et lui procurer ainsi le sort qu'il mérite, quand il s'attaque à un bateau de commerce.

Il est bon de se rappeler que les sous-marins de plus en plus grands que l'on a commencé de construire, ou que l'on rêve de construire, une fois qu'ils ont émergé, ne peuvent replonger et se mettre en sécurité sous une certaine épaisseur d'eau, qu'au bout d'un temps beaucoup plus long que les sous-marins de plus faible tonnage.

Daniel Bellet.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

Mars 1915

2. — **Décret** changeant la dénomination des commissaires de surveillance administrative des chemins de fer qui prendront le titre de « commissaire du contrôle de l'Etat sur les chemins de fer » (page 1086).

— **Décision** instituant une commission chargée d'étudier l'utilisation, pour les besoins agricoles, des moteurs d'automobiles réformés par l'administration de la guerre (page 1087).

— **Décision** instituant une commission chargée d'étudier les conditions d'utilisation de la viande frigorifiée, les plus propres à ménager le cheptel français pendant la guerre (page 1087). — **Erratum** (4, page 1126).

— **Avis** relatif au tirage au sort des séries de rente 3 p. 100 amortissable qui devront être remboursées au pair en 1915 (page 1094).

3. — **Décret** portant approbation du budget général et des budgets annexes de l'Indo-Chine pour l'exercice 1915 (page 1112).

— **Opérations** effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de janvier 1915 (page 1117).

4. — **Décret** suspendant les droits d'entrée sur une certaine quantité de rails et éclisses pour voies de tramways (page 1126).

— **Décret** suspendant les droits d'entrée sur les rails et éclisses destinés à la réfection des voies de communication présentant un intérêt pour la défense nationale (page 1126).

— **Arrêté** prorogeant d'un mois le délai fixé par l'arrêté du 1er novembre 1914 en matière de responsabilité des compagnies de chemins de fer (page 1131).

— **Dcéret** relatif à l'ouverture à Dakar de travaux supplémentaires sur fonds d'emprunts (page 1131).

— **Chemins de fer de l'Etat.** — Compte rendu de l'exécution des dispositions budgétaires et de la marche des services (art. 63 de la loi de finances du 13 juillet 1911) (page 191 à 214). — *Edition complète* (feuilles 15 et 16).

5. — **Décret** portant promulgation du traité conclu à Washington, le 15 septembre 1914, entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, pour faciliter le règlement des litiges (page 1149).

— **Décret** portant délimitation de la Guinée française et du Sénégal (page 1154). — **Erratum** (7, page 1194).

— **Décret** approuvant une délibération du conseil général de la Guadeloupe et dépendances en date du 3 décembre 1914, qui modifie l'assiette et le tarif du droit de sortie sur les sucres (page 1155).

— **Avis** relatif au blocus de l'Est-Africain allemand (page 1159).

6. — **Décret** rendant exécutoires en Algérie les dispositions du décret du 12 octobre 1913, relatif au timbrage des ordres de virement en banque (page 1167).

— **Décret** abrogeant les décrets des 15 février 1899, 10 décembre 1891, 30 mai 1899 et 19 mai 1909, réglementant la contribution des patentes en Cochinchine (page 1174).

— **Erratum** au rapport précédant le décret du 12 novembre 1914, publié au *Journal officiel* du 20 de ce même mois, page 8763, approbatif d'un arrêté du gouverneur général de l'Indo-Chine, portant modification au budget de l'emprunt de 53 millions pour l'exercice 1914 (page 1174).

— **Circulaire** relative à l'application de l'arrêté du 22 février 1915, concernant les subventions à accorder aux sociétés de secours mutuels qui, par suite de l'état de guerre, n'ont pu effectuer leurs versements de retraites avant le 31 décembre 1914 (page 1174).

— **Etat** présentant les stocks de sucres à la fin du mois de février 1915 (page 1179).

7. — **Décret** prohibant la sortie de divers produits (page 1186).

— **Décret** approuvant les comptes définitifs de l'exercice 1912 pour les budgets locaux et budgets annexes de l'Afrique occidentale française (page 1194).

9. — **Décret** réglementant, au Tonkin, les cessions d'explosifs par les titulaires de permis d'usage (page 1231).

10. — **Décret** érigeant en station hydrominérale le quartier de la Mouillère faisant partie de la ville de Besançon (Doubs) (page 1246).

— **Circulaire** relative au fonctionnement des commissions cantonales et d'appel chargées de statuer sur les demandes d'allocations journalières formées par les familles nécessiteuses des hommes appelés sous les drapeaux (page 1246).

— **Décret** déclarant d'utilité publique les travaux à exécuter pour l'établissement de deux nouvelles voies de tiroir à la gare des marchandises de Sèvres-Saint-Cloud (page 1246).

— **Décret** déclarant d'utilité publique les travaux à exécuter pour le quadruplement des voies de la ligne de Paris à Rouen, entre la Garenne-

Bezons et Mantes, dans la partie comprise entre Poissy et Epône-Mézières (page 1246).

— **Décret** prorogeant la validité du décret du 9 mai 1912 déclarant d'utilité publique les travaux à exécuter pour l'amélioration de la gare Saint-Lazare à Paris et l'électrification des lignes de la petite banlieue rive droite (page 1247).

— **Situation**, au 1er mars 1915, du tonnage admis à participer aux primes à la navigation et compensations d'armement dans la limite de 150 millions prévus par l'article 23 de la loi du 7 avril 1902 (page 1269).

11. — **Décret** relatif au payement de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières concernant les rentes 3 1/2 amortissable (page 1285).

— **Décret** rendant applicables aux colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc, les dispositions des décrets des 9 janvier et 4 février 1915 prohibant divers produits à la sortie de la métropole (page 1293).

— **Situation** à la date du 28 février 1915, du recouvrement des contributions, droits, produits et revenus dont la perception est autorisée par la loi du 26 décembre 1914 (page 1299).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 1er au 10 mars 1915 (page 1304).

12. — **Notification** relative à la contrebande de guerre (page 1309).

— **Décret** rendant applicables aux baux qui doivent expirer ou entrer en vigueur avant le 1er août 1915, les dispositions des décrets du 19 septembre et du 19 octobre 1914, relatifs à la prorogation et à la suspension des baux des fermiers ou des métayers qui ont été mobilisés (page 1310).

14. — **Décret** nommant le sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Marine (page 1337).

Arrêté constituant une commission chargée de rechercher les moyens de développer les relations commerciales entre la France et la Russie (page 1338).

Décret relatif au prix de vente des tabacs de la régie en Algérie (page 1338). — **Erratum** (20, page 1472).

— **Tableau** présentant, par département : 1° les quantités de vin enlevées de chez les récoltants et celles imposées au droit de circulation depuis le commencement de la campagne ; 2° les stocks existant chez les marchands en gros à l'expiration du mois de février 1915 (page 1351).

— **Situation**, à la date du 28 février 1915, des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (page 1351).

— **Relevé** de la production et du mouvement des sucres indigènes à l'expiration du mois de février 1915 (page 1353).

— **Situation** mensuelle de la Caisse nationale d'épargne au 31 octobre 1914 (page 1354).

15.— **Décret** portant élévation des droits sur l'alcool en Afrique occidentale française (page 1372). — **Erratum** (17, page 1416).

— **Décret** prorogeant jusqu'au 31 décembre 1916, la constitution en rentes françaises des bons de la Caisse de la Guadeloupe (page 1373).

16. — **Loi** relative aux droits à pension des fonctionnaires civils de l'Etat qui accomplissent en temps de guerre un service militaire, et de leurs veuves ou orphelins dans les cas de blessures ou de décès résultant de l'exécution de ce service (page 1385).

— **Loi** relative à l'appel sous les drapeaux de la classe 1916 (page 1387).

— **Décret** relatif aux mesures prises pour arrêter les marchandises appartenant à des sujets de l'Empire d'Allemagne, ou venant d'Allemagne, ou expédiées sur l'Allemagne (page 1388).

— **Décret** portant dérogation, pendant la durée de la guerre, aux articles 22 et 23 du décret du 18 novembre 1882, relatif aux adjudications et marchés passés au nom de l'Etat (page 1389).

— **Décret** portant modification des taxes à percevoir pour l'affranchissement : 1° des colis postaux de 5 à 10 kilogrammes, à destination de la Suisse; 2° des colis postaux ne dépassant pas le poids de 5 kilogrammes, à destination de l'Uruguay, acheminés par la voie d'Italie et des paquebots italiens (page 1389).

— **Décret** rendant applicables aux colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc les dispositions du décret du 6 mars 1915, prohibant divers produits à la sortie de la métropole (page 1391).

— **Décret** autorisant l'ouverture des travaux d'aménagement de l'hôpital indigène de Dakar (page 1392).

— **Avis** relatif à la saisie, sur le *Fortuna*, de marchandises considérées comme contrebande de guerre, et à la capture du vapeur norvégien *Heina* (page 1401).

17. — **Loi** relative à l'interdiction de la fabrication, de la vente en gros et au détail, ainsi que de la circulation de l'absinthe et des liqueurs similaires (page 1407).

— **Loi** relative à la restitution des droits perçus sur les absinthes (page 1408).

— **Décret** modifiant le décret du 29 décembre 1914, portant règlement du budget spécial de l'Algérie pour l'exercice 1915 (page 1408).

— **Décret** rendant applicables à l'Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française, sous réserve de certaines modifications, les lois du 17 août 1897 et du 30 novembre 1906, qui ont modifié divers articles du code civil (page 1416).

18. — **Décret** suspendant la surtaxe d'entrepôt sur le nitrate de soude importé pour les besoins de la défense nationale (page 1427).

19. — **Loi** portant conversion en loi du décret du 10 janvier 1915, relatif au payement du montant des réquisitions de navires (page 1447).

— **Loi** portant conversion en lois de décrets pris en matière financière du 12 août au 16 décembre 1914 (page 1447).

— **Loi** complétant la loi du 8 août 1913, relative au warrant hôtelier (page 1448).

— **Circulaire** relative à la rémunération des séquestres des biens de sujets allemands ou austro-hongrois (page 1448).

— **Tableau** de la production et du mouvement des alcools depuis le commencement de la campagne 1914-1915 jusqu'au mois de février 1915 (page 1458).

20. — **Décret** rendant applicables à l'Algérie la loi du 14 juillet 1909 sur les dessins et modèles et le décret du 26 juin 1911, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de cette loi (page 1471).

— **Décret** rétablissant les droits d'entrée sur divers produits (page 1472).

— **Décret** rendant applicable en Indo-Chine la loi du 11 juillet 1885, modifiée par l'article 57 de la loi du 30 mars 1902 (page 1492).

— **Commerce** de la France pendant les deux premiers mois de l'année 1915 (page 1494).

— **Situation** des cultures au 1er mars des années 1914-1915 (page 1495).

21. — **Décret** portant règlement définitif du budget des territoires du sud de l'Algérie pour l'exercice 1912 (page 1509).

— **Décret** relatif à la prorogation des échéances en matière de loyers (page 1523).

— **Décret** portant nomination d'une commission de la main-d'œuvre agricole (page 1525).

— **Décret** complétant les règlements d'administration publique des 22 janvier 1868, 28 février 1899 et 9 juin 1906 dans leurs dispositions relatives aux placements des entreprises d'assurances (page 1532). — **Errata** (23, page 1566).

— **Situation** mensuelle de la caisse nationale d'épargne au 30 novembre 1914 (page 1538).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 11 au 20 mars 1915 (page 1538).

23. — **Décret** portant promulgation de l'arrangement suspendant l'application de la convention franco-belge du 30 juillet 1891, pendant la durée de la guerre, conclu au Havre, le 13 mars 1915, entre la France et la Belgique (page 1552).

— **Décret** portant fixation de tarifs applicables dans les relations télégraphiques entre l'Europe et le Maroc, voie Tanger-Maroc (page 1554).

— **Décret** portant application aux colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc des dispositions du décret du 9 février 1915, relatif aux délais de péremption en matière de mandats-poste (page 1566). — **Erratum** (4, page 1593).

24. — **Notification** de l'adhésion de la république de Colombie à la

convention relative à la création, à Rome, d'un Institut international permanent d'agriculture (page 1583).

— **Notification** du dépôt, par la république de l'Equateur, le Pérou et le Honduras, de leurs ratifications sur la convention postale universelle (page 1583).

— **Décret** relatif au remboursement des obligations, à la délivrance des lots, à l'amortissement des actions, au payement des coupons, dividendes et intérêts (page 1585).

— **Note** relative à la communication au Parlement d'un état sommaire des marchés de 50 000 francs et au-dessus passés pendant l'année 1914 par le ministère des Finances (page 1600).

26. — **Situation** à la date du 15 mars 1915, des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (page 1644).

— **Avis** relatif à la délivrance des certificats provisoires des obligations de la défense nationale (page 1645).

— **Avis** relatif à la capture du vapeur allemand *Colonia*, et de la chaloupe allemande *Rohlfs* et à la saisie sur le vapeur hollandais *Boeroe*, de marchandises considérées comme contrebande conditionnelle de guerre (page 1645).

27. — **Notification** au Gouvernement de la République française par le Conseil fédéral suisse de l'adhésion du gouvernement britannique, en ce qui concerne l'Etat de Bornéo du Nord, à l'arrangement relatif à l'échange des lettres et boîtes avec valeur déclarée (page 1651).

— **Loi** relative à l'acquisition de la qualité de citoyen français par les sujets français non originaires de l'Algérie et les protégés français non originaires de la Tunisie et du Maroc, qui résident en France, en Algérie ou dans une colonie autre que leur pays d'origine (page 1651).

28. — **Décrets** rendant applicables à l'Algérie la loi du 19 mars 1910 et les décrets des 23 août et 17 octobre 1912 sur le crédit agricole individuel à long terme (page 1668).

— **Décret** autorisant des avances aux titulaires des marchés du ministère de la Guerre (page 1671).

— **Décret** autorisant les ministres à faire acquitter au moyen d'avances les dépenses effectuées à l'étranger dont le payement ne peut être différé jusqu'à la production des pièces justificatives (page 1672).

— **Relevé** présentant d'une part, des renseignements relatifs à la production des sucres dans les fabriques à la date du 15 mars dernier ; d'autre part, la production et le mouvement des glucoses pendant les six mois écoulés de la campagne 1914-1915 (page 1683).

— **Tableau** des chômages prévus, pour l'année 1915, sur les voies navigables (page 1684).

— **Etat** des permis d'exploiter les forêts ou leurs produits accessoires délivrés pendant le 4e trimestre 1914 (colonie de Madagascar) (page 1684).

29. — **Décret** supprimant la contrainte par corps en matière civile et commerciale dans les établissements français de l'Inde (page 1707).

30. — **Décret** prorogeant les délais accordés aux trésoriers-payeurs généraux et aux receveurs des finances pour le solde des rôles de l'année 1913 (page 1716).

— **Décret** portant fixation de nouvelles taxes télégraphiques pour les correspondances échangées avec l'Amérique du Sud, voie Brest-Dakar (page 1716).

31. — **Loi** élevant la limite d'émission des bons du Trésor (page 1740).

— **Loi** prorogeant les dates de clôture de l'exercice 1914 en ce qui concerne l'exécution des services de la guerre et de la marine (page 1740).

— **Loi** concernant les avances faites ou à faire aux chambres de commerce (page 1740).

— **Loi** portant ouverture de crédits spéciaux et d'exercices périmés (page 1740).

— **Loi** concernant : 1° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1914 au titre du budget général ; 2° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1914 au titre des budgets annexes (page 1742).

— **Loi** concernant la régularisation de décrets au titre du budget général de l'exercice 1914 et des budgets annexes (page 1746).

— **Circulaire** aux préfets des départements où ont eu lieu des dommages résultant de faits de guerre (page 1761).

— **Bilan** de la Caisse des dépôts et consignations au 30 septembre 1914 et annexe au bilan (page 1777).

RAPPORTS

Rapport d'ensemble sur la situation générale des établissements de Saint-Pierre et Miquelon pendant l'année 1913 (7, pages 215 à 230, *édition complète*, feuille 17).

Rapport de la commission de contrôle de la circulation monétaire au président de la République pour l'exercice 1914 (pages 231 à 238, 3, *édition complète*, feuille 18).

Rapport de la commission supérieure consultative du service de santé, (10, page 1260). — **Errata**, 13.

Deuxième rapport présenté à M. le président du conseil par la commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens (11, page 1281).

— **Rapport** sur l'application, pendant l'année 1913 de la loi des 5 avril 1910-27 février 1912 sur les retraites ouvrières et paysannes (pages 239 à 254, 14, *édition complète*, feuille 19).

FAITS ÉCONOMIQUES, STATISTIQUES ET FINANCIERS

LOI RELATIVE A L'INTERDICTION DE LA FABRICATION, DE LA VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL, AINSI QUE DE LA CIRCULATION DE L'ABSINTHE ET DES LIQUEURS SIMILAIRES.

(*Journal officiel du* 17 *mars.*)

Article premier. — Sont interdites la fabrication, la vente en gros et au détail, ainsi que la circulation de l'absinthe et des liqueurs similaires visées par l'article 15 de la loi du 30 janvier 1907 et l'article 17 de la loi du 26 décembre 1908.

Les contraventions au paragraphe 1er du présent article sont punies de la fermeture de l'établissement et, en outre, à la requête de l'administration des contributions indirectes, des peines fiscales prévues à l'article 1er de la loi du 28 février 1872 et à l'article 19 de celle du 30 janvier 1907.

Art. 2. — La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies.

LOI RELATIVE A LA RESTITUTION DES DROITS PERÇUS SUR LES ABSINTHES

Article unique. — Est autorisé le remboursement des droits perçus au profit du Trésor ou des communes sur les absinthes se trouvant actuellement chez les débitants.

Ce remboursement aura lieu à charge de mise à l'entrepôt ou d'envoi à la rectification.

LA LOI SUR LA PROTECTION DES VALEURS MOBILIÈRES (4 avril 1915).

Article premier. — Dans les cas où la faculté de recourir aux lois des 15 juin 1872 et 8 février 1902 est ouverte à raison d'un événement de la guerre déclarée par l'Allemagne en août 1914, la procédure est modifiée dans la mesure et sous les conditions de la présente loi.

Art. 2. — S'il s'agit de valeurs françaises au porteur, le propriétaire doit aviser par lettre recommandée l'établissement débiteur des circonstances qui le mettent dans l'impossibilité de représenter soit les titres, soit les coupons. Avis de la remise de cette lettre au destinataire doit lui être donné par la poste, et le destinataire doit accuser lui-même réception à l'envoyeur, dans les cinq jours au plus tard de la remise.

Cette lettre contiendra les nom, prénoms, profession, le lieu de résidence actuelle et celui du domicile du déclarant, le nombre, la nature, la valeur nominale, le numéro et, s'il y a lieu, la série des titres, ainsi que la date d'échéance du plus ancien coupon exigible.

Le déclarant indiquera aussi, s'il est possible :

1° Les circonstances dans lesquelles il est devenu propriétaire des titres et celles dans lesquelles il a été dépossédé ;

2° L'époque et le lieu où il a reçu les derniers dividendes ou intérêts.

Il fera élection de domicile dans la localité du siège de l'établissement débiteur.

La signature du déclarant doit être légalisée par le maire ou par un officier ministériel, ou encore à Paris, par le commissaire de police. Le lieu de sa résidence et son domicile seront certifiés par les mêmes personnes, ou établis par toutes pièces et certificats dont l'intéressé a le droit de demander et d'obtenir, sans frais, la délivrance aux autorités compétentes.

La déclaration ainsi faite emporte, pendant la durée des hostilités et les six mois qui suivront leur terme définitif, opposition au payement tant du capital que des intérêts ou dividendes à toute autre personne que le déclarant. Elle autorise, d'autre part, le déclarant à percevoir de l'établissement débiteur les intérêts ou dividendes exigibles dans les conditions indiquées par les articles suivants.

Un double de la lettre indiquée ci-dessus, et dans les mêmes conditions, est adressé par le déclarant au syndicat des agents de change de Paris, qui fait, le quinzième jour au plus tard, la publication prévue par l'article 11 de la loi du 15 juin 1872 modifiée par l'article premier de la loi du 8 février 1902.

Art. 3. — 1° S'il s'agit de titres au porteur mis en dépôt dans une banque, représentés par un récépissé de ladite banque dépositaire, le déclarant doit produire à l'établissement débiteur ce récépissé. A défaut de ce récépissé, il doit produire une attestation de la banque dépositaire établissant d'une manière précise que les titres visés dans la déclaration ont bien fait l'objet d'un dépôt effectué dans ses caisses par le déclarant et que celui-ci ne les a pas retirés ;

2° Sur la remise de cette pièce signée par lui et après justification, qui pourra être réclamée si besoin est, de l'existence et de l'identité de la banque dépositaire, les dividendes ou intérêts seront payés au déclarant, après trois mois écoulés depuis l'échéance de chaque coupon, si personne ne s'est présenté pendant ce délai comme propriétaire des titres ou coupons ;

3° Les payements ainsi faits libèrent l'établissement débiteur envers tout tiers qui se présenterait ultérieurement. Si ce tiers porteur établissait que lesdits payements ont été faits à son préjudice, il n'aurait qu'une action personnelle contre le déclarant et contre la banque dépositaire ;

4° Si, avant le payement au déclarant par l'établissement débiteur, les titres ou coupons sont présentés par un tiers audit établissement, il doit provisoirement retenir ces titres ou coupons contre récépissé. Ce dernier doit, de plus, avertir le déclarant, par lettre recommandée, de la présentation des titres ou coupons, en lui faisant connaître le nom et l'adresse du tiers porteur. Les effets de la déclaration primitive restent alors suspendus jusqu'à ce qu'une solution amiable ou judiciaire soit intervenue entre le déclarant et le tiers porteur.

5° Si les coupons représentant les dividendes ou intérêts payés au déclarant sont ultérieurement retrouvés, la banque dépositaire et le déclarant seront tenus de les remettre à l'établissement débiteur. S'ils

ne sont pas retrouvés, le déclarant devra accomplir les formalités prévues par l'article 8 de la présente loi pour le cas de dépossession;

6° Dans le cas où les titres auraient été déposés chez un officier public ou ministériel, les dispositions précédentes sont également applicables;

7° Il n'est dérogé en rien aux dispositions des articles 1915 à 1946 du Code civil.

Art. 4. — Pour les titres qui n'ont pas fait l'objet d'un dépôt ou pour les titres qui ayant fait l'objet d'un dépôt, ne sont plus représentés par un récépissé ni par aucune attestation de la banque dépositaire, le déclarant doit produire à l'établissement débiteur une attestation motivée délivrée par le juge de paix de sa résidence actuelle ou de son domicile, auquel il aura fourni, par les indications mentionnées par l'article 2, ou par tous autres moyens, les justifications de son droit de propriété. En cas de refus de cette attestation, le déclarant peut saisir le président du tribunal civil, qui statuera par ordonnance rendue sur simple requête. Ces magistrats peuvent, s'ils le jugent nécessaire, n'accorder leur attestation que moyennant la caution prévue par l'article 4 de la loi du 15 juin 1872, modifiée par la loi du 8 février 1902.

Dans le cas où le montant des coupons à payer s'élève à plus de 300 francs, le président du tribunal civil est seul compétent pour délivrer l'attestation et il statue comme il est dit au paragraphe précédent.

Sur le vu de l'expédition de cette attestation, qui doit être délivrée sur papier libre et sans frais, les dividendes ou intérêts sont payés au déclarant après trois mois écoulés depuis l'échéance de chaque coupon, si personne ne s'est présenté pendant ce délai comme propriétaire des titres ou coupons.

Les payements ainsi faits libèrent l'établissement débiteur envers tout tiers qui se présenterait ultérieurement, sauf le recours personnel de ce tiers contre le déclarant dans les conditions prévues au paragraphe 3 de l'article précédent.

Si avant le payement au déclarant par l'établissement débiteur, les titres ou coupons sont présentés par un tiers audit établissement, il sera procédé conformément au paragraphe 4 du même article 3.

Le déclarant est tenu de remettre à l'établissement débiteur les coupons représentant les dividendes ou intérêts payés, s'il les retrouve ultérieurement. S'il ne les retrouve pas, il devra justifier de l'accomplissement des formalités requises par l'article 8 de la présente loi pour le cas de dépossession.

Art. 5. — S'il s'agit de valeurs étrangères dont le service des titres et coupons est fait en France, la déclaration prévue par l'article 2 de la présente loi est adressée au siège principal de chacun des établissements chargés de ce service.

Ceux-ci, s'il se présente un tiers porteur des titres et coupons, sont tenus de procéder conformément au paragraphe 3 de l'article 3 de la présente loi.

La déclaration à eux adressée doit être transmise par leurs soins à

l'Etat ou à l'établissement étranger qui les a chargés du service des titres et coupons.

Art. 6. — S'il s'agit de titres nominatifs ou de certificats nominatifs de titres au porteur délivrés par l'établissement débiteur, le propriétaire doit aviser cet établissement par lettre recommandée conformément aux dispositions de l'article 2 de la présente loi.

Il sera procédé, pour le payement des coupons et pour la délivrance des nouveaux titres ou certificats, conformément aux règles suivies par l'établissement débiteur.

Art. 7. — Les dispositions de l'article 2 de la loi du 8 février 1902 relatives à la procédure de mainlevée des titres au porteur sont applicables dans les cas prévus par la présente loi.

Art. 8. — 1° Dans les six mois qui suivront la cessation des hostilités, le déclarant qui aura fait usage des dispositions de la présente loi devra — s'il est dépossédé — faire, tant au syndicat des agents de change de Paris qu'à l'établissement débiteur, une opposition conforme à la loi du 15 juin 1872, modifiée, par la loi du 8 février 1902;

2° Dans le mois qui suivra l'expiration du délai ci-dessus, les numéros des titres frappés de cette opposition seront publiés dans un bulletin spécial par le syndicat des agents de change de Paris;

3° Par le fait de cette publication, toute personne qui prétendrait avoir des droits sur ces titres est mise en demeure de les faire valoir;

4° Si dans le délai de deux ans, à partir de la publication du bulletin spécial susvisé, l'opposition n'a pas été contredite, le propriétaire pourra exiger de l'établissement débiteur, soit le payement du capital du titre devenu exigible, soit la remise d'un titre duplicata;

5° Les titres primitifs seront frappés de déchéance et seront publiés dans le même bulletin spécial. Le titre délivré en duplicata conférera les mêmes droits que le titre primitif et sera négociable dans les mêmes conditions;

6° Le payement du capital ou la remise du titre duplicata effectués dans les conditions ci-dessus prescrites libèrent l'établissement débiteur, et le tiers qui, après ce payement ou cette remise, représenterait le titre primitif, n'aura qu'une action personnelle contre l'opposant au cas où l'opposition aurait été faite sans droit;

7° Si, dans le même délai de deux ans, un tiers présente le titre frappé d'opposition, ce titre sera retenu par les soins de l'établissement débiteur qui en délivrera récépissé et avertira l'opposant par lettre recommandée. Les effets de l'opposition resteront alors suspendus jusqu'à ce qu'une solution amiable ou judiciaire intervienne entre le tiers porteur et l'opposant;

8° Si, à l'expiration de ce délai, le tiers porteur ne justifie pas qu'il a fait valoir ses droits, le titre sera remis à l'opposant;

9° Les mêmes formalités seront accomplies pour les valeurs étrangères. L'opposition sera faite, en ce qui les concerne, tant au syndicat des agents de change qu'au siège principal des établissements faisant en France le service des titres et coupons. Ces établissements devront en aviser les Etats ou établissements étrangers qui les ont chargés de ce service, et adresser auxdits Etats ou établissements la publication spéciale ci-dessus prescrite;

10° Le déclarant qui remplira les formalités prévues par le présent article continuera à toucher les dividendes et intérêts dans les conditions indiquées par les articles précédents;

11° Tout propriétaire dépossédé par événement de guerre qui n'aura pas eu recours à la déclaration visée par l'article 2 et n'aura pas, quelle que soit la procédure suivie par lui auparavant, rempli, dans les délais prescrits, les formalités indiquées par ce présent article 8, ne pourra bénéficier de ses dispositions exceptionnelles et il sera soumis aux règles de la loi du 15 juin 1872, modifiée par celle du 8 février 1902.

Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application du présent article.

Art. 9. — Les divers actes et formalités prévus par la présente loi sont exempts de tout droit de timbre, d'enregistrement et frais de toute nature, tant de la part du syndicat des agents de change que des officiers ministériels requis à cet effet.

Art. 10. — Les dispositions de l'article précédent ne sont applicables qu'en ce qui concerne les valeurs mobilières dont les propriétaires avaient leur domicile ou leur résidence dans les pays envahis ou pillés par l'ennemi.

Art. 11. — Toute personne qui, par une déclaration ou opposition faite ou maintenue de mauvaise foi aura obtenu ou tenté d'obtenir, soit le payement des dividendes ou intérêts, ou du capital du titre devenu exigible, soit la délivrance d'un titre duplicata, sera punie de la peine portée contre l'escroquerie par l'article 405 du Code pénal.

L'article 463 du Code pénal est applicable.

LA LOI INTERDISANT LE COMMERCE AVEC L'ENNEMI

(4 avril 1915).

Article premier. — Quiconque, en violation des prohibitions qui ont été ou seront édictées, conclura ou tentera de conclure, exécutera ou tentera d'exécuter, soit directement, soit par personne interposée, un acte de commerce ou une convention quelconque, soit avec un sujet d'une puissance ennemie ou avec une personne résidant sur son territoire, soit avec un agent de ce sujet ou de cette personne, sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de cinq cents à vingt mille francs (500 à 20 000 fr.) ou de l'une de ces peines seulement.

Seront réputés complices de l'infraction tous les individus tels que préposés, courtiers, commissionnaires, assureurs, voituriers, armateurs qui, connaissant la provenance ou la destination de la marchandise ou de toute autre valeur ayant fait l'objet de l'acte de commerce ou de la convention, auront participé, à un titre quelconque, pour le compte de l'une des parties contractantes, à l'opération prévue et réprimée par le paragraphe précédent.

En cas de condamnation, les tribunaux pourront prononcer la confiscation de la marchandise ou valeur, ou du prix, ainsi que des chevaux, voitures, bateaux et autres objets ayant servi au transport.

Art. 2. — Sera passible des mêmes peines quiconque aura détourné ou recélé, fait détourner ou recéler des biens appartenant à des sujets d'une puissance ennemie et placés sous séquestre en vertu d'une décision de justice rendue sur réquisitions du ministère public.

Art. 3. — Les condamnations prononcées contre les auteurs ou complices des délits prévus par l'article premier entraîneront de plein droit privation pendant dix années des droits civils et civiques énumérés en l'article 42 du Code pénal.

La privation de tout ou partie de ces droits pourra être ordonnée par le tribunal dans le cas prévu à l'article 2.

Art. 4. — L'article 463 du Code pénal est applicable aux cas prévus par la présente loi.

Art. 5. — La présente loi est applicable de plein droit à l'Algérie, aux colonies et aux pays de protectorat.

LOI AUTORISANT LE GOUVERNEMENT A RAPPORTER LES DÉCRETS DE NATURALISATION OBTENUS PAR D'ANCIENS SUJETS DE PUISSANCES EN GUERRE AVEC LA FRANCE.

Article premier. — En cas de guerre entre la France et une puissance à laquelle a ressorti un étranger naturalisé, celui-ci pourra être déchu de la naturalisation, lorsqu'il aura conservé la nationalité de son pays d'origine on du pays dans lequel il a été antérieurement naturalisé.

La déchéance sera obligatoire : si le naturalisé a recouvré une nationalité antérieure ou acquis toute autre nationalité ; s'il a, soit porté les armes contre la France, soit quitté le territoire français pour se soustraire à une obligation d'ordre militaire ; soit enfin si, directement ou indirectement, il a prêté ou tenté de prêter contre la France, en vue ou à l'occasion de la guerre, une aide quelconque à une puissance ennemie.

La déchéance sera prononcée par décret rendu après avis du conseil d'Etat et sauf recours au contentieux devant cette juridiction. Le décret portant retrait de la nationalité française fixe le point de départ de ses effets sans toutefois pouvoir les faire remonter au delà de la déclaration de guerre.

Art. 2. — Seront revisées toutes les naturalisations accordées postérieurement au 1er janvier 1913 à des sujets ou anciens sujets de puissances en guerre avec la France.

Dans un délai de quinzaine à compter de la publication du décret réglant les conditions d'application de la présente loi, un état nominatif de toutes ces naturalisations devra être inséré au *Journal officiel* par les soins du ministre de la Justice.

Dans un délai de trois mois à compter de l'expiration de ce premier délai de quinzaine, le ministre de la Justice devra, par une publication insérée au *Journal officiel*, faire connaître celles de ces naturalisations jugées dignes d'être maintenues, ainsi que les motifs de cette décision.

Dans le même délai, toutes les autres naturalisations seront rapportées par décrets, insérés au *Journal officiel*.

Le retrait de naturalisation exercé dans cette hypothèse produira de plein droit ses effets à dater de la déclaration de guerre.

Les dispositions du présent article sont sans application aux Alsaciens ou aux Lorrains d'origine nés avant le 20 mai 1871 ou à leurs descendants.

Art. 3. — En aucun cas, la rétroactivité du retrait de naturalisation ne pourra préjudicier aux droits des tiers de bonne foi, ni faire échec à l'application des lois pénales sous le coup desquelles le naturalisé serait tombé avant le décret de retrait.

Art. 4. — Le retrait de la nationalité française prononcé en vertu des articles précédents est personnel à l'étranger qui l'a encouru. Toutefois, selon les circonstances, il pourra être étendu à la femme et aux enfants, s'il en est ainsi ordonné, soit par le décret concernant le mari ou le père, soit par un décret ultérieur rendu dans les mêmes formes.

Art. 5. — La femme pourra décliner la nationalité française dans le délai d'un an à partir de l'insertion au *Journal officiel* du décret portant retrait de la naturalisation à l'égard du mari. Si, lors de cette insertion, elle est mineure, ce délai ne commencera à courir qu'à dater de sa majorité.

La même faculté est reconnue aux enfants dans les mêmes conditions. En outre, le représentant légal des enfants mineurs pourra, dans les conditions prévues par l'article 9 du Code civil, renoncer pour eux au bénéfice de la nationalité française qu'ils tiennent soit du décret de naturalisation du père, soit d'une déclaration antérieure de nationalité.

Art. 6. — Aucune naturalisation nouvelle d'un sujet d'une puissance en guerre avec la France ne pourra être accordée avant la signature définitive de la paix.

Art. 7. — La présente loi cessera d'être exécutoire deux ans après la signature définitive de la paix.

Art. 8. — La présente loi est applicable à l'Algérie et dans les autres possessions françaises.

Fait à Paris, le 7 avril 1915.

LA LOI SUR LES NATURALISATIONS

Article premier. — En cas de guerre entre la France et une puissance à laquelle a ressorti un étranger naturalisé, celui-ci pourra être déchu de la naturalisation lorsqu'il aura conservé la nationalité de son pays d'origine ou du pays dans lequel il a été antérieurement naturalisé.

La déchéance sera obligatoire : si le naturalisé a recouvré une nationalité antérieure ou acquis toute autre nationalité ; s'il a, soit porté les armes contre la France, soit quitté le territoire français pour se soustraire à une obligation d'ordre militaire ; soit enfin si, directement ou indirectement, il a prêté ou tenté de prêter contre la France, en

vue ou à l'occasion de la guerre, une aide quelconque à une puissance ennemie.

La déchéance sera prononcée par décret rendu après avis du Conseil d'Etat et sauf recours au contentieux devant cette juridiction. Le décret portant retrait de la nationalité française fixe le point de départ de ses effets sans toutefois pouvoir les faire remonter au delà de la déclaration de guerre.

Art. 2. — Seront revisées toutes les naturalisations accordées postérieurement au 1er janvier 1913 à des sujets ou anciens sujets de puissances en guerre avec la France.

Dans un délai de quinzaine à compter de la publication du décret réglant les conditions d'application de la présente loi, un état nominatif de toutes ces naturalisations devra être inséré au *Journal officiel* par les soins du ministre de la Justice.

Dans un délai de trois mois à compter de l'expiration de ce premier délai de quinzaine, le ministre de la Justice devra, par une publication insérée au *Journal officiel*, faire connaître celles de ces naturalisations jugées dignes d'être maintenues, ainsi que les motifs de cette décision.

Dans le même délai, toutes les autres naturalisations seront rapportées par décrets insérés au *Journal officiel*.

Le retrait de naturalisation exercé dans cette hypothèse produira de plein droit ses effets à dater de la déclaration de guerre.

Les dispositions du présent article sont sans application aux Alsaciens ou aux Lorrains d'origine nés avant le 20 mai 1871, ou à leurs descendants,

Art. 3. — En aucun cas, la rétroactivité du retrait de naturalisation ne pourra préjudicier aux droits des tiers de bonne foi ni faire échec à l'application des lois pénales sous le coup desquelles le naturalisé serait tombé avant le décret de retrait.

Art. 4. — Le retrait de la nationalité française prononcé en vertu des articles précédents est personnel à l'étranger qui l'a encouru. Toutefois, selon les circonstances, il pourra être étendu à la femme et aux enfants s'il en est ainsi ordonné, soit par le décret concernant le mari ou le père, soit par un décret ultérieur rendu dans les mêmes formes.

Art. 5. — La femme pourra décliner la nationalité française dans le délai d'un an à partir de l'insertion au *Journal officiel* du décret portant retrait de naturalisation à l'égard du mari. Si, lors de cette insertion, elle est mineure, ce délai ne commencera à courir qu'à dater de sa majorité.

La même faculté est reconnue aux enfants dans les mêmes conditions.

En outre, le représentant légal des enfants mineurs pourra, dans les conditions prévues par l'article 9 du Code civil, renoncer pour eux au bénéfice de la nationalité française qu'ils tiennent, soit du décret de naturalisation du père, soit d'une déclaration antérieure de nationalité.

Art. 6. — Aucune naturalisation nouvelle d'un sujet d'une puis-

sance en guerre avec la France ne pourra être accordée avant la signature définitive de la paix.

Art. 7. — La présente loi cessera d'être exécutoire deux ans après la signature définitive de la paix.

Art. 8. — La présente loi est applicable à l'Algérie et dans les autres possessions françaises.

Art. 9. — Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application de la présente loi.

LA BANQUE DE L'EMPIRE ALLEMAND ET LA GUERRE

A la fin du mois de mars 1915, les actionnaires de la *Reichsbank* ont tenu leur assemblée générale annuelle pour entendre le rapport sur l'exercice antérieur et voter les quelques résolutions qui leur sont soumises.

Cette fois, ils ont eu une allocution du gouverneur (président) Havenstein, qui a pris la parole avant la lecture du compte rendu. Comme tous les grands fonctionnaires allemands, M. Havenstein est très satisfait de la politique financière, des résultats obtenus et des méthodes employées.

« Depuis bien des années, a-t-il dit, les efforts de la *Reichsbank* n'étaient pas bornés au labeur des temps de paix, ils visaient aussi à rendre l'institution forte, en vue des journées de la guerre, Il n'a pas toujours été facile, au milieu d'une vie économique intense, progressant avec rapidité, exigeant des crédits nouveaux, de maintenir l'équilibre entre ces besoins et ce qu'exigeait la sécurité de la patrie. De différents côtés, nous avons été exposés à des critiques amères, au reproche d'un pessimisme exagéré, d'une sévérité excessive et même à celui de la pédanterie. Cependant nous avons trouvé dans le monde de la banque, en Allemagne, un concours intelligent. Les préparatifs, qui en partie remontent à loin, n'ont pas été inspirés par l'idée d'une guerre mondiale imminente. Et si nos ennemis concluent de cet état de préparation financière que l'Allemagne a voulu la guerre, c'est un mensonge de plus à leur compte (*sic*). Quoi qu'il en soit, on a obéi à la nécessité la plus banale en préparant la mobilisation financière comme celle des transports. Nous avons eu le devoir de consolider tellement les fondations de la *Reichsbank* qu'elles fussent en mesure de résister à toutes les pressions, et cela non pas parce que l'Allemagne voulait la guerre. » M. Havenstein a expliqué à ses actionnaires que ce perfectionnement de la cuirasse financière devait servir d'épouvantail contre les ennemis de l'Allemagne.

« Plus forte est la *Reichsbank*, plus forte sa réserve pour les journées critiques et mieux elle peut être utilisée pour assister, dans les temps

de paix, le développement économique. Voilà l'origine des efforts pour augmenter l'encaisse-or, pour pratiquer la politique du portefeuille sur l'étranger; voilà l'origine de l'émission des petites coupures, de la loi sur le cours légal, des restrictions de crédit, le désir d'écarter les abus de crédit. Grâce à ces efforts, la vie économique a pu se manifester sans effondrement, sans les entraves d'un moratorium. La Reichsbank, si libérale qu'elle soit, ne peut aider que ce qui est sain, elle doit laisser tomber ce qui était malade en temps de paix[1]. C'est pour cela que la Reichsbank a réclamé des banques privées de maintenir leurs ressources liquides, et de garder chez elle de plus fortes réserves; il le fallait pour permettre d'attirer de l'or de l'étranger et pour le faire refluer de la circulation intérieure. »

M. Havenstein se plait à constater que la Reichsbank a subi victorieusement toutes les épreuves et qu'elle est en mesure de pourvoir à tous les besoins durant toute la durée de la guerre.

M. Paul de Schwabach, chef de la maison Bleichweder, a remercié M. Havenstein et lui a exprimé l'opinion que l'Allemagne entière a une confiance illimitée dans la Reichsbank.

LA GARANTIE D'INTÉRÊT

Au 31 décembre 1914, a pris fin la garantie d'intérêts accordée par l'État aux Compagnies de chemins de fer du Nord et de Paris-Lyon-Méditerranée. Leurs valeurs ne rentrent donc plus dans celles « pourvues par l'État d'une garantie portant sur le capital ou sur le revenu ».

Aussi par décret du 20 mars, l'article premier — 1° — et l'article 4 du décret du 9 juin 1906, modifié par le décret du 18 avril 1913, relatif au placement de l'actif des entreprises d'assurances sur la vie, sont complétés par l'adjonction suivante :

« En obligations des grandes Compagnies de chemins de fer (Est, Midi, Nord, Orléans, ancien Ouest, P.-L.-M.) et du syndicat du chemin de fer de Grande-Ceinture. »

OCTROI DE PARIS

Les droits d'octroi perçus à Paris, en 1914, s'élevent à 100 millions 937000 francs. Ils avaient été de 130909000 francs, en 1913. Diminution 29 972 000 francs.

---

1. Cette règle nous semble tout à fait sage. Une banque d'émission ne saurait être ni un asile pour les éclopés de la finance ni un mont de piété pour les besogneux.

Principales diminutions

	1914.	1913.	En moins.
	(Mille francs.)		
Alcools	17 438	23 368	5 929
Liquides autres que l'alcool	19 985	25 918	5 933
Comestibles	32 501	39 182	6 681
Matériaux	8 819	15 095	6 276

RENTES 3 P. 100 ET OBLIGATIONS DE LA DÉFENSE NATIONALE

On paye actuellement aux guichets du Trésor l'échéance de la rente 3 p. 100 perpétuelle, et dans quelques jours on payera en même temps que les arrérages de la rente 3 p. 100, le capital des deux séries amorties.

Il est à présumer que les sommes considérables ainsi décaissées par le Trésor lui reviendront en grande partie, notamment en ce qui concerne les capitaux remboursés, sous forme de souscriptions aux obligations de la Défense nationale. Ce placement procure, en effet, tous les avantages que les épargnants tiennent à s'assurer et qu'ils ne trouvent pas souvent à un tel degré.

Le débiteur est l'Etat, et dès lors les obligations de la Défense nationale constituent un titre de premier ordre; on sait qu'il est exempt de tout impôt présent ou futur.

Le porteur percevra à date fixe un coupon semestriel et, au plus tard en 1925, un capital supérieur au prix d'émission, car celui-ci est de 96,50 et le remboursement sera de 100 francs. Ce n'est même pas 96,50 p. 100 qu'il faut décaisser, car le souscripteur reçoit immédiatement le montant des intérêts à 5 p. 100 à courir jusqu'au 16 août, soit pour les souscriptions faites pendant la première quinzaine d'avril, une somme de 1 fr. 66 qui vient en déduction du versement et le ramène à 94 fr. 84. Il touchera les 16 août et 16 février jusqu'au 16 août 1924, un coupon semestriel de 2 fr. 50, et enfin le 16 février 1925 au plus tard une somme de 100 francs sans aucune retenue. Tout compte fait, le souscripteur place son argent à 5,60 p. 100.

Dans de telles conditions, comment le rentier qui vient de recevoir son capital et ses arrérages ne songerait-il pas à faire un remploi de ses fonds en obligations dont le produit assure des armes et des munitions aux combattants, des ambulances aux blessés, des allocations et des secours aux victimes de la guerre? Toute souscription est une participation à l'effort qui doit sauver la patrie.

LA RÉPARATION DES DOMMAGES

La « Société d'économie industrielle et commerciale » qui a pour président M. Alphonse Ruard, exprime le vœu que soit considérée comme dette nationale la réparation des dommages directs et matériels causés par la guerre et que l'estimation de ces dommages soit fixée, à forfait, sur les bases suivantes :

1° Pour les immeubles, sur les évaluations des propriétés bâties arrêtées en 1911, par les contributions directes;

2° Pour le mobilier, le matériel, l'outillage, les approvisionnements et les marchandises, sur les valeurs assurées par les polices d'assurances existant au 31 juillet 1914;

3° Pour les valeurs mobilières, sur les dispositions de la loi du 4 avril 1915;

Et ce, sans aucune distinction de personnalités individuelles ou collectives.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

L'assemblée générale ordinaire qui devait avoir lieu le 30 mars n'a pu avoir lieu faute de quorum et a été renvoyée à une date ultérieure.

CORRESPONDANCE

Lorey, 6 avril 1915.

Mon cher Directeur,

Il paraîtrait que dans mon article sur *la Russie et la Guerre*, j'ai heurté des susceptibilités scandinaves en montrant que la Russie luttait et pour des objets d'un ordre idéal et pour des avantages matériels : au nombre de ceux-ci, je plaçais la liberté des communications maritimes, l'accès à la Méditerranée, le débouché dans la mer du Nord. Là-dessus, j'ai été accusé de conseiller des actes de rapine territoriale au détriment des Scandinaves.

Je n'y pense pas : en demandant pour les marchandises russes le libre écoulement vers les pays de consommation, à travers la Baltique et la mer du Nord, je me trouve énoncer une formule d'économiste, qui désire voir introduire un régime contractuel, empêchant le retour d'une situation comparable à celle de 1914-1915.

Bien à vous,

Arthur Raffalovich.

NÉCROLOGIE

WILLIAM SMART

C'est avec un profond regret que nous apprenons la mort d'un économiste de premier ordre, M. William Smart.

M. William Smart était né à Renfrewshire le 10 avril 1853. Élève de l'Université de Glascow, il se lança dans l'industrie et il fit de larges affaires, non seulement dans la Grande-Bretagne, mais encore aux États-Unis. En 1884, il se consacra exclusivement à la science économique. Il l'enseigna comme maître de conférences à l'Université de Dundee où il resta jusqu'en 1887, puis il occupa la même position dans le *Queen Margaret college* à Glascow, de 1886 à 1896 et à l'Université de Glascow de 1892 à 1896. Cette année-là, il y occupa, comme professeur, la chaire d'Adam Smith. Il a succombé le 18 mars sans que rien fît prévoir ce dénouement.

M. William Smart a traduit en anglais les ouvrages de l'économiste autrichien, Bœhm-Bawerk, sur *le capital et l'intérêt*, sur la *théorie positive du capital*, et il y a consacré une importante introduction.

Il a publié des *Études économiques* en 1895; un volume *the Distribution of income* en 1899 qui a eu plusieurs éditions; une étude sur *the taxation of land values and the simple tax* (1900).

Il prit une attitude décidée contre les projets de politique douanière de M. J. Chamberlain; et pour la combattre, il publia un volume intitulé : *The Return to Protection*. Il avait, il y a quelques années, entrepris une œuvre considérable : *Economic annals of nineteenth century*. Il avait décidé de consacrer les dernières années de sa vie à cet énorme travail. Le *Journal des Économistes* de janvier 1911 a rendu compte du premier volume qui comprend la période de 1801 à 1820.

Dans sa préface, M. W. Smart dit que comme membre de la Commission de la *Poor law*, il dut écrire plusieurs rapports sur son histoire et sur le développement économique du Royaume-Uni. Il fut frappé des difficultés qu'il rencontra pour grouper les renseignements qui lui étaient nécessaires : mais une histoire du paupérisme n'est que

l'histoire d'un échec social. A côté de l'échec, il y a le succès économique. Le paupérisme est l'envers du progrès de la richesse et du progrès de la liberté. Pourquoi y a-t-il encore de la pauvreté? Pour répondre à cette question, il faut connaître l'histoire du monde actif. M. William Smart pensa qu'il rendrait service à tous les hommes d'étude en entreprenant cette tâche ; et il eut raison. Nul n'était mieux qualifié que lui pour s'en charger. Il avait les dons de l'historien, la clarté de l'exposition, la netteté, la précision et la concision du style.

Dans sa préface, il indiquait la profonde différence que le système industriel moderne a apporté dans la civilisation; le dernier chapitre du volume était intitulé : Commencement *du free trade*. On y trouve le texte de la fameuse pétition des marchands de Londres, rédigée par Tooke, dans laquelle il dit :

« Considérant que la manière d'acheter dans le marché le plus bas et de vendre dans le marché le plus cher qui règle les affaires individuelles de chaque marchand est strictement applicable comme la meilleure règle pour le commerce de la nation tout entière[1]. »

Ce remarquable ouvrage ne saurait être trop recommandé à tous ceux qui veulent appuyer sur des faits la connaissance des lois économiques.

Un des amis de M. Smart écrit au *Spectator* qu'il venait de terminer la correction des épreuves du second volume des *Economic annals*. Nous pouvons donc espérer qu'il paraîtra dans le courant de l'année. Mais pouvons-nous espérer que cet ouvrage sera continué et achevé?

M. W. Smart posait les questions avec netteté. Quoiqu'il eût fait des traductions de l'école économique autrichienne, il ne s'était pas perdu dans ses subtilités qui rappellent les procédés des sophistes grecs[2].

Dans sa *Distribution of income*, il fait toucher du doigt l'arrêt de développement dont les prétentions *des trade unions* frappe l'industrie.

La conduite de certaines machines exige des mécaniciens; pour d'autres, on se contente de manœuvres. Depuis 1897, les *trade unionistes* ont dit : « Nous acceptons que les machines nouvelles soient dirigées par des manœuvres, mais à la condition que leur salaire au lieu de 25 shillings, soit de 35. »

M. W. Smart faisait observer qu'en donnant 25 shillings à des manœuvres, l'employeur augmentait le salaire d'un certain nombre d'ouvriers, et qu'en demandant le chiffre de 35 shillings les *trade unionistes* repoussent, au profit d'une aristocratie d'ouvriers, cette

---

1. Voir le texte dans : *l'A B C du libre-échange*, par Yves Guyot, p. 54. *Bibliothèque du libre-échange*.

2. Voir dans le *Journal des Économistes*, la série d'articles sur l'Economie politique autrichienne, par M. Feilbogen, privat-docent honoraire de l'université de Vienne.

amélioration; car, mis en demeure d'opter, l'employeur payera les plus capables, à moins que, ne pouvant se servir du coefficient d'efficacité avec lequel il pourrait faire un certain produit à un certain prix, il ne soit forcé d'y renoncer.

Les conséquences de cette prétention seraient : 1° que l'invention des machines serait limitée et découragée; 2° que cette réduction des frais qu'elles devraient donner serait interdite, les prix des produits des machines restant assez élevés; 3° les prix restant élevés, la demande en resterait stationnaire, sauf le cas où la population s'accroîtrait; 4° la fabrication des machines verrait disparaître l'accroissement naturel qu'elle prend avec la demande correspondante de travail et de capital; 5° le capital qui devait naturellement échoir aux hommes rémunérés à raison de 25 shillings, serait amoindri, et ces hommes perdraient toute chance d'améliorer leur situation. Ainsi, la perte qui en résulterait se répartirait à la fois sur les consommateurs, les fabricants de machines et les hommes de peine.

On voit l'argumentation serrée et claire de M. W. Smart.

Répondant aux protectionnistes, il leur disait :

Tout droit protecteur est un impôt. Un impôt est une charge et non une création de richesse. Donc, tout protectionniste entend protéger ses concitoyens en mettant une surcharge sur leurs épaules.

J'ajoute que, comme homme, M. W. Smart, était charmant. J'ai gardé le meilleur souvenir des quelques jours que j'ai passés avec lui lorsqu'il présidait la section d'Économie politique à la session de *the British association for advancement of sciences* qui eut lieu à Cambridge, en 1904.

Y. G.

LE COMTE WITTE

S'il subsistait encore la mode des grandes oraisons funèbres, telles qu'on aimait à les prononcer et à les entendre au dix-septième et dix-huitième siècles, s'il se trouvait des écrivains qui prissent plaisir à imiter Plutarque et à écrire des vies parallèles, la mort du comte Serge Witte fournirait l'occasion d'une manifestation oratoire ou littéraire. La vie publique de l'ancien ministre des Finances, qui fut le premier président du conseil des ministres, après l'octroi du régime représentatif en Russie et qui se retira avant la réunion de la Douma, qui eut le mérite de négocier la paix de Portsmouth, mettant fin à la guerre avec le Japon sans allouer à celui-ci aucune indemnité de guerre, cette vie publique, qui se termina dans la froide ambiance réservée aux hommes d'État, ayant perdu la faveur du souverain et n'ayant pu la regagner, cette vie publique offre matière aux considérations les plus élevées de l'historien et du philosophe. Colbert et

Bismarck, le créateur de l'industrie et du commerce français sous la monarchie absolue, si l'on en croit la légende, le germain autoritaire qui créa la grandeur de la Prusse au dix-neuvième siècle et qui, à force de fatiguer la faveur du maître, tomba en disgrâce, sans pouvoir revenir du Sachsenwald et qui ne sut pas maîtriser sa langue, voilà deux noms qui viennent à l'esprit, lorsqu'on parle du comte Witte. Ce sont des parallèles, qu'on pourra trouver artificiellement amenés et qui contiennent cependant des parcelles de vérité.

Quoi qu'il en soit, Serge Witte a marqué sa conduite des finances russes par la réforme monétaire, comportant l'introduction de l'étalon d'or, avec tous les avantages qu'une saine monnaie apporte au pays[1], ne serait-ce que la sécurité du change dans les transactions internationales, — par la volonté d'arriver à l'équilibre budgétaire, de s'assurer des surplus de recettes au budget ordinaire, couvrant en partie les dépenses extraordinaires et constituant des disponibilités considérables au Trésor, — par l'introduction de la vente de l'alcool par l'Etat dans tout l'Empire, réforme faite avec des vues de moralisation du consommateur, et qui a abouti à d'immenses recettes fiscales. Witte facilita la construction du transsibérien, que des flatteurs voulurent appeler le « Pacifique russe » à l'instar du *Canadian Pacific* et dont l'achèvement à travers la Mandchourie, contribua à précipiter la guerre avec le Japon.

Sur bien des points, la politique de Witte (rachat des chemins de fer, protectionnisme) ne cadre pas avec les idées du *Journal des Économistes*. Il eut cependant le mérite de rompre avec l'autonomie douanière et d'entrer dans la voie des conventions commerciales avec tarifs liés pour une douzaine d'années. Il défendit sa politique protectionniste, en expliquant qu'elle constituait un moyen, un procédé d'éducation et non pas un but final.

Il eut la notion très nette des dangers du socialisme, de la propriété collective et il voulut toujours compléter la réforme de 1861 en facilitant aux paysans l'accession à la propriété privée et la sortie du *mir*.

D'une intelligence remarquable, ayant la largeur de vues et la force de caractère nécessaires à l'homme d'État, ayant reçu une instruction de mathématicien, achevée par la pratique de l'industrie des chemins de fer, à travers des régions agricoles, industrielles et maritimes, aimant à compléter ses connaissances théoriques et pratiques par la lecture et par l'observation des faits, par le commerce avec les

1. Il sut faire triompher sa réforme en dépit des efforts coalisés des bimétallistes de tous les pays, qui ne craignaient pas de se mêler des affaires intérieures de la Russie en faisant parvenir à l'empereur des mémoires, l'objurguant de ne pas se lancer dans l'aventure où voulait l'entraîner Witte.

hommes, Witte a été un grand serviteur de la Russie, profondément attaché à la dynastie impériale et imbu du patriotisme le plus éclairé. Il ne sut jamais se dompter assez pour ne pas blesser autour de lui, et ne ménagea jamais personne, surtout après sa retraite définitive en 1906. Il a été accusé en France d'avoir eu des tendances germanophiles : — il faut voir avec quelle haine mal dissimulée la *Gazette de Cologne* a parlé du rénégat, sorti d'une famille hollandaise et entièrement russifié.

Witte qui avait conscience de sa valeur personnelle, a connu toutes les joies de l'homme d'action, ambitieux d'organiser, de réformer, d'améliorer, comme il a éprouvé tous les dégoûts de l'ancien ministre, réduit à la critique impuissante et qui voit détruire quelques-unes de ses œuvres.

Dans la vie privée, Witte fut tendrememt dévoué aux siens, attaché à ses amis et plein de bonté pour les inférieurs.

Ce portrait esquissé à la hâte cherche à donner l'impression de ce que fut la personnalité de Witte. Devenu ministre en 1891, — d'abord aux Voies de communications, puis aux Finances, il joua un rôle grandissant sous l'Empereur Alexandre III et pendant les premières années du règne de l'empereur Nicolas II. L'apogée de son influence fut vers 1901. Cette influence s'étendait au delà des limites de son ressort particulier. Il fut en conflit avec beaucoup de ses collègues, notamment dans les questions d'Extrême Orient. Un de ses actes les plus habiles fut d'accorder la garantie russe en 1894, à un emprunt 4 p. 100 chinois.

A. R.

LORD ROTHSCHILD

Lord Rothschild, né en 1840 à Londres, est mort le 30 mars à la suite d'une grave opération.

Il était le petit fils de Nathan Mayer de Rothschild, qui, en 1798, s'établit à Londres comme représentant de son frère, Mayer Amschel Rothschild, de Francfort. Son frère Salomon fonda la maison de Vienne, Karl, celle de Naples, James, celle de Paris. Le fils aîné, Amschel, resta à Francfort, et la conduite des affaires passa ensuite à la branche de Naples qui, lors de l'unification de l'Italie, quitta cette ville.

Cette partie de la famille s'éteignit à la mort du baron Guillaume, fils du baron Karl, en 1901, et la maison de Francfort fut alors fermée. Les sièges de la famille Rothschild sont maintenant Paris, Londres et Vienne.

La sœur de Lord Rothschild avait épousé son cousin le baron Alphonse de Rothschild, de Paris. Son père, le baron Lionel de Rothschild avait été élu membre du Parlement en 1847 par la Cité de

Londres. Mais il ne fut admis à y siéger que onze ans après, en 1858, trois jours après le vote sur le *Jewish emancipation act.*

Lui-même entra au Parlement en 1865, à l'âge de vingt-cinq ans, comme représentant d'Aylesbury, siège qu'il conserva jusqu'en 1885. Il prit une part active à ses travaux. En 1875, il déposa comme témoin devant la commission sur les emprunts étrangers, présidée par M. Robert Lowe, devenu Lord Sherbrooke.

Pendant la seconde partie du dix-neuvième siècle, la maison Rothschild émit sur le marché de Londres, la plupart des emprunts et réalisa la plupart des conversions. Elle inspirait une confiance qui venait de la certitude que chacun avait qu'elle avait étudié avec soin les affaires dont elle se chargeait. La maison Baring venait après elle.

Ce fut la maison Rothschild qui arrangea, en 1875, l'achat des 175000 actions du canal de Suez au Khedive Ismael. La transaction qui comportait une somme de £ 3976582, fut effectuée avec une aisance qui étonna tout le monde. Sir Nathan Mayer Rothschild, n'était pas alors le chef de la maison de Londres, mais il rendit les plus grands services à l'Égypte et à l'Angleterre pendant l'époque troublée de 1878 à 1888.

En 1885, il fut élevé à la pairie. C'était le premier juif qui entrât dans la Chambre des Lords.

En 1889, la Révolution du Brésil fut une cause d'anxiété pour la maison Rothschild qui n'avait pas pris part dans les affaires de la République Argentine. Le nouveau gouvernement s'adressa à d'autres banquiers pour obtenir des fonds. Depuis longtemps, Lord Rothschild et ses deux frères avaient montré la plus grande prudence pour entreprendre de nouvelles affaires. « Un conseil de guerre ne combat pas », disait-on dans la Cité, lorsqu'ils refusèrent de s'engager dans l'emprunt chinois de 1890. « Il est probablement exact, dit le *Times*, que Londres, comme centre du marché monétaire, si puissant qu'il soit, aurait encore été plus puissant, si les Rothschild avaient pris l'initiative et le contrôle de quelques-unes des grandes affaires engagées depuis vingt-cinq ans. Mais on peut dire aussi qu'il a joui peut-être d'une plus grande sécurité, grâce à l'attitude prudente qu'ils avaient adoptée. On peut affirmer à coup sûr que, s'il y a eu une erreur, c'était du bon côté. »

Il avait, dans son domaine de Tring Park, pratiqué des élevages célèbres, des *Shire* chevaux, des vaches laitières *Shorthorn* et Jersiaises, des moutons *Hampshire down* et des volailles de toutes sortes.

Son successeur à la Chambre des Lords, est son fils, Lionel Walter Rothschild, né en 1868. Il a fait son éducation à Bonn et à Cambridge. Il n'est pas marié.

Très généreux, Lord Rothschild, au début des hostilités, avait pris,

avec le *Times*, l'initiative d'une souscription pour les blessés qui a rapporté £ 1 126 000.

N. M.

M. LÉOPOLD LOUIS-DREYFUS

M. Léopold Louis-Dreyfus est mort le 9 avril, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Il était le fondateur de la maison Louis-Dreyfus et Cie, dont les bureaux sont rue de la Banque.

M. Louis-Dreyfus était originaire de Sierentz, petit village du Haut-Rhin. Après avoir débuté avec de très modestes ressources, étendant peu à peu ses affaires, il avait quitté l'Alsace alors française, pour se transporter d'abord en Suisse et était venu s'établir à Paris vers 1876.

La maison Louis-Dreyfus est notoirement la plus grande maison de commerce des blés dans le monde. Elle ne comprend pas moins de trois cents agences situées dans tous les pays producteurs ou consommateurs de blé. M. Louis-Dreyfus n'était pas le spéculateur sous lequel l'imagination populaire se figure le marchand de blé. Il achetait là où le blé était bon marché et vendait où le blé était plus cher, par conséquent, il achetait là où le blé était abondant et il le vendait là où on en avait besoin. Mais pour lui, la vente et l'achat se faisaient presque simultanément. Il entendait que sa position fût toujours à jour. C'est cette prudence qui a fait la grande puissance de sa maison.

Ses affaires avaient rayonné par la force des choses. D'acheteur et de vendeur, il était devenu armateur et, par suite des opérations qu'il était appelé à faire, il était devenu banquier.

Ses fils, qui dirigeaient la maison avec lui, la continueront certainement dans le même esprit et lui assureront de nouveaux développements. Le fils aîné, M. Louis Louis-Dreyfus, a été député. Presque au début de la guerre, il a été blessé. Rétabli maintenant, il vient de retourner à l'armée.

M. Léopold Louis-Dreyfus s'était fait lui-même. Il était parvenu à cette énorme situation en partant d'une idée juste et en sachant l'appliquer avec méthode et avec persévérance. Si grande qu'elle soit, elle aurait pu encore l'être davantage. Un jour de confidence, il me disait : « Si je n'avais voulu garder la tête de mes affaires dans mon pays, je me serais installé à Londres et ma maison serait double de ce qu'elle est. »

M. Léopold Louis-Dreyfus disparaît en emportant l'estime de tous ceux qui l'ont connu pour sa capacité commerciale. Nous ne parlons pas de sa probité ; elle était la base même de ses affaires.

Y. G.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Réunion du 5 avril 1915

Nécrologie : M. Edmond de Molinari. M. Philippe.

Ordre du jour : L'établissement des zones franches et la concurrence au commerce austro-allemand.

Ouvrages présentés :

M. **Yves Guyot**, qui préside, souhaite la bienvenue aux invités de la société : M. Joseph Thierry, député des Bouches-du-Rhône, ancien ministre; M. le duc de la Trémoïlle, député de la Gironde; il signale la présence de M. Chaumet, député de la Gironde, qui vient trop rarement à la Société dont il est membre, et il salue M. Barbanson, industriel en Belgique.

M. le président fait part à la Société de la mort de M. Edmond de Molinari, fils de notre regretté vice-président, décédé au mois d'août alors qu'il regagnait la Russie par l'Orient; et de celle de M. Léon Philippe, inspecteur général des Ponts et Chaussées, en retraite, ancien directeur de l'hydraulique agricole, profondément imbu des vérités classiques de la science économique, et y portant toujours un tel intérêt, qu'il était assidu à nos séances. Il annonce qu'au nombre de nos collègues cruellement éprouvés par la guerre, il a le profond regret d'ajouter M. Pierson qui a eu la douleur de perdre son fils aîné, tué à Vauquois.

M. **Daniel Bellet**, secrétaire perpétuel, donne des nouvelles de MM. Lisbonne et Laporte, membres de la société, qui sont au front et vont bien, et du fils de M. Goumain-Cornille qui a été grièvement blessé au bras droit le 28 septembre; il est encore en traitement, mais va mieux.

Parmi les ouvrages ou études reçus, M. Bellet signale *l'Essai sur la formation de l'esprit public allemand*, par M. Jacques Flach; *Kant et la guerre*. de M. d'Eichthal; *des Évaluations du coût de la guerre*, par

M. d'Eichthal; *l'Allemagne : la conquête économique et la guerre*, de M. Maurice Millioud; *la Représentation des intérêts français à l'étranger*, de M. Biard d'Aunet; *le Commerce extérieur de la Russie*, par M. A. Giraud; l'*Essai d'Atlas statistique de l'Indo-Chine française*, par M. Henri Brenier, etc...

Comme il n'y a pas d'opposition, la parole est donnée à M. Adrien Artaud pour exposer le sujet inscrit à l'ordre du jour :

L'ÉTABLISSEMENT DES ZONES FRANCHES ET LA CONCURRENCE AU COMMERCE AUSTRO-ALLEMAND

M. **Artaud** rectifie son sujet; il lui donne pour titre le développement de nos exportations et les zones franches. Il rappelle que la question des zones franches a été posée, il y a dix-neuf ans, par M. J. Charles-Roux, dans son rapport à la Chambre sur le budget du ministère du Commerce, et il y a dix-sept ans, plusieurs propositions parlementaires reprirent la question. L'une d'elles émanait de M. Joseph Thierry. à qui s'étaient associés les représentants de la plupart des grands ports. Le sujet, on le voit, n'est pas nouveau. Le commerce recherche la liberté; c'est de ce besoin que sont nées les foires; c'est encore le motif qui a fait établir les entrepôts pour les liquides, où l'on fait crédit des droits. Les expositions universelles sont aussi des zones franches et établies par de simples décrets, observe en passant l'orateur, et c'est un précédent dont on pourrait se souvenir.

Marseille a bénéficié de la franchise dans le passé. En 1669, Colbert l'établit avec une plus grande largeur de vue. Ce régime a profité autant à l'industrie qu'au commerce marseillais et c'est à cette franchise que se rattache la création des raffineries. La Convention a supprimé la franchise qu'on ne peut songer à rétablir telle quelle aujourd'hui, mais ce qu'on doit créer c'est une zone franche. Cette zone existe dans plusieurs grands ports de l'étranger et on parle de l'établir dans quelques autres. Si nous tardons, nous serons seuls à ne pas avoir une institution dont nous avons été les initiateurs. La zone franche n'est pas un échec au protectionnisme : c'en est une condition.

On nous dit : Emparez-vous des marchés étrangers. Mais il faut être en état de le faire et sans la zone franche cet état nous manque. Nous avons une situation géographique privilégiée qui, malgré la guerre que nous avons faite au commerce international, nous a maintenu un certain courant d'échanges. Notre situation est d'être un marché qui reçoit les marchandises étrangères et qui les reverse dans le monde; on n'échappe pas à sa destinée. Mais avec le protection-

nisme sans son complément de la zone franche notre rôle s'est affaibli et cela se comprend. Pour conquérir des marchés étrangers, il faut avoir les éléments d'une action permanente; c'est-à-dire au moins un article dont on puisse être toujours vendeur au meilleur prix possible, dans le monde entier et pour la meilleure qualité. Il ne faut pas qu'une crise momentanée fasse perdre les relations créées, ce qui arrive surtout pour le produit de luxe; il ne faut pas offrir une production agricole capricieuse dans sa quantité et dans sa qualité. L'orateur signale le vin comme le produit capable de nous servir de produit de trouée. En 1873, nous exportions 3 981 000 hectolitres de vin, et cette exportation se serait développée si nous étions restés les marchands de vin du monde, au lieu d'assister impuissants aux progrès, puis au maintien des exportations grecque, turque, italienne et espagnole et de la zone franche de Hambourg. Notre intolérance à l'égard des vins étrangers, repoussés de nos ports, repoussés de nos coupages, a eu comme conséquence de faire tomber nos exportations de vins communs aux chiffres de 1 257 052 hectolitres, en 1911; 1 713 422 hectolitres, en 1912 et 1 316 971, en 1913 au commerce spécial. Ces quantités sont incompressibles; il s'agit là pour près de la moitié des vins de la Gironde et pour l'autre moitié des vins exportés chez nous dans nos colonies, enfin de ceux que le voisinage des frontières désigne particulièrement à nos voisins. Il faut pouvoir faire des coupages pour fournir aux étrangers les vins de prix et de goût qu'ils désirent.

Pour le type à livrer, il faut entrer dans les goûts de la clientèle et non chercher à les modifier. Ainsi, au Japon, le vin est la matière première d'une mixture dans laquelle domine l'élément doucereux, et on y préfère les vins espagnols parce qu'ils n'ont pas la verdeur des vins français, verdeur qui exige une édulcoration plus forte du mélange. Quelle importance peut avoir pour les Japonais la finesse et le bouquet, puisqu'ils font du vin une sorte de confiture liquide? Et par contre l'acidité qui neutralise la douceur a pour eux de gros inconvénients. On pourrait multiplier à l'infini ces exemples. Il ne faut pas se présenter sur un point avec un seul vin, une seule qualité; le client vous demande des vins secs assortis, des vins doux, des vins fortement alcoolisés. Le coupage seul peut permettre de produire tout cela sur le même point d'embarquement.

Quant au prix, non seulement les variations des cours nous empêchent de conquérir des marchés, mais elles nous font perdre des marchés acquis. Les vins italiens étant à des prix plus élevés que les vins français, nous avions obtenu un certain débouché en Bulgarie il y a quatre années; la guerre balkanique a arrêté les opérations avec ce pays, et, lorsqu'elles ont pu reprendre l'an dernier, une baisse des vins italiens a transféré à l'Italie le bénéfice de cette fourniture. L'Italie

avait cependant commencé par nous offrir ses vins, nous préférant à tout autre client; mais lorsqu'il lui a fallu, pour nous vendre, se contenter de prix de misère à cause de nos droits de douane, elle a préféré aller offrir sa marchandise à nos clients bulgares et autres, et elle nous les a enlevés. Si nous avions eu la faculté de mélanger les vins italiens aux nôtres, l'écart eût été atténué, surtout si une intempestive fixation de proportion n'avait pas été obligatoire, et nous aurions conservé nos débouchés qui nous seraient cette année tout particulièrement précieux.

Nous sommes mal inspirés d'ailleurs en sacrifiant dans nos négociations hors de France les vins communs dont la récolte annuelle vaut 1 milliard de francs, aux vins fins qui atteignent à peine la dixième partie de ce chiffre. Une exportation élargie de vins communs développerait nombre d'industries annexes.

Une exportation supplémentaire annuelle dans le monde de 4 millions d'hectolitres, — et tous ceux qui savent à quoi s'en tenir accepteront ce chiffre minimum, — représenterait pour notre tonnellerie la vente d'environ 2 millions de bordelaises, d'une valeur totale de 30 millions de francs; des manutentions qu'on peut évaluer au minimum à 3 francs par hectolitre soit 12 millions, et, pour notre armement, 500 000 tonnes de fret à 40 ou 50 francs la tonne : 25 millions de francs; sans compter pour les vins eux-mêmes de 80 à 100 millions de francs; ensemble : 150 millions de francs.

Étant donné que nos exportations de vin sont tombées à un minimum incompressible, tout ce qui sortirait de la zone franche s'ajouterait à ce que nous faisons actuellement.

Une zone franche dans laquelle on manipulerait du vin ne coûterait rien à installer, les intéressés se chargeant de son aménagement et pouvant le faire dans un délai très court; elle ne coûterait qu'à délimiter et surveiller, ce qu'on fait pour tous les entrepôts de France. Elle ne modifierait en rien notre régime intérieur, *au contraire*, car un régime protectionniste non complété par une zone franche, pour sauvegarder les exportations, est un non-sens, dont aucun pays protectionniste, sauf le nôtre, ne s'est rendu coupable. Inutile de dire que les produits de la zone franche ne sauraient entrer en territoire douanier et qu'au point de vue des fraudes les zones franches n'échapperaient pas au droit commun, c'est-à-dire à l'application de la loi de 1905.

Il faut que le Parlement se hâte de nous doter de ce moyen de conquérir des débouchés à l'étranger.

M. Joseph Thierry, député de Marseille, invité de la société, dit qu'il a peine à s'expliquer les préjugés contre lesquels on a à lutter quand on plaide la cause de la zone franche. Marseille a souffert du régime

protectionniste, puis elle s'est arrangée de façon à pouvoir s'en accommoder; aujourd'hui elle demande qu'on accorde à un certain espace de terrain et d'eau le bénéfice de l'exterritorialité et là, elle fera l'expérience de la liberté. Les avocats de la zone franche ajoutaient que si un produit fabriqué sortait de cette zone pour entrer dans le territoire douanier, on le frapperait du maximum des droits et des surtaxes d'entrepôt. D'autre part, on n'a pas l'idée de faire, dans la zone, concurrence aux industries de l'intérieur. La zone franche doit permettre de faire ce qu'on ne peut pas faire à l'intérieur; certaines manipulations de cacao, par exemple. M. Thierry dit que les vins français pèsent sur le territoire, les avocats de la zone franche proposent de le déblayer en faisant revivre une industrie supprimée, celle du coupage. Grâce à elle on se procurera une marchandise de trouée et à sa suite les autres marchandises pénétreront à l'étranger.

M. **Chaumet** pense qu'on n'a pas suivi une bonne tactique au point de vue parlementaire et il insiste sur la nécessité de créer dans l'opinion publique un courant en faveur des zones franches.

M. **Yves Guyot** donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. Schelle.

4 avril 1915

« Mon cher président,

« Bellet a bien raison de nous recommander à chaque séance de la Société d'économie politique de lire attentivement les circulaires qu'il nous envoie. Je ne l'ai pas fait et je m'en mords les doigts. Je m'étais figuré que la séance d'avril tombait mardi et je m'étais préparé pour ce jour au plaisir de voir et d'entendre notre éminent confrère, M. Artaud. Je viens de constater avec confusion, sur le papier de Bellet, que l'on se réunira lundi; or, j'ai pris pour demain des engagements dont je ne puis maintenant me délier. Je vous serai bien obligé de vouloir bien exprimer à M. Artaud tous mes regrets et tous les vœux que je forme pour le succès du projet dont il doit faire l'exposé.

« Je connais ce projet par la brochure qu'il nous a récemment fait parvenir et, de mes faibles forces, j'aurais voulu l'appuyer.

« M. Artaud demande l'organisation de ports francs. Je ne me fais pas d'illusions sur l'utilité de cette institution en général. Vous vous rappelez, mon cher Président, que nous sommes allés, avec plusieurs de nos confrères à Hambourg, il y a quelques années. Nous avons visité ce grand port en détail; nous en avons vu la partie franche et

nous avons constaté qu'elle avait bien peu d'importance. Assurément, elle n'a contribué que dans une mesure infime au succès de Hambourg. La prospérité de ce port tient, principalement, à l'existence de l'Elbe qui constitue une voie pénétrante de très grande longueur et de navigation très facile.

« Mais il s'agit pour nous de trouver dans nos vins, des produits bien adaptés aux goûts des consommateurs étrangers et de procéder à l'abri du fisc aux manipulations utiles pour obtenir ce résultat. Il nous faut donc de larges entrepôts ; il nous faut des ports francs. La demande de M. Artaud se justifie pleinement à ce point de vue.

« Ainsi qu'il l'explique : nous n'avons rien à offrir comme marchandises aux clients d'exportation ; nous n'avons pas actuellement un produit qui défie toutes les concurrences, qui soit toujours à la fois de bonne qualité et au meilleur marché possible. Ce produit nous pouvons le trouver, non pas dans nos vins supérieurs qui se vendront toujours, mais dans les vins communs, à la condition de les préparer pour la consommation ordinaire, à la condition de les adapter au goût de chaque bouche de consommateurs.

« Si aux Parisiens convient le crû de Bercy, on peut bien admettre qu'aux Anglais, aux Américains, même aux Allemands conviendra le goût de la Canebière ou celui des Quinconces.

« Tout projet relatif au commerce des vins et des spiritueux rencontre beaucoup d'adversaires.

« Il y a les délimitateurs et les réglementaires qui ont vaincu la falsification quand l'abondance de la production viticole l'avait fait disparaître.

Derrière ces carabiniers il y a les hygiénistes qui ont persuadé à une partie du public qu'il ne fallait boire que de l'eau, et qui ont ainsi visé un snobisme œnophobique ; il y a ceux qui persécutent les dérivés de l'alcool sans pouvoir produire, à l'appui de leur thèse, aucune statistique sérieuse.

« Les uns et les autres ont le cœur pavé des meilleures intentions, mais comme résultat ils sont *antipatriotes* attendu qu'ils nuisent au commerce de la France.

« D'autres *antipatriotes* sans le savoir se figurent que pour vaincre la concurrence des Austro-Allemands, il suffira de boycotter leurs marchandises et d'en dénigrer la qualité. C'est aussi irréfléchi que de dénigrer la puissance militaire de nos ennemis ; on l'a fait quelquefois au début de la guerre ; on rabaissait ainsi à la fois l'armée française et l'armée allemande, car il n'y a pas de mérite à vaincre des soldats de carton. Prétendre que les marchandises austro-allemandes sont toutes de mauvaise qualité et qu'il suffit de les regarder pour en être dégoûté, revient de même à traiter d'impuissants nos producteurs qui ne peu-

vent parvenir à concurrencer d'aussi mauvais produits et à traiter de niais les consommateurs puisqu'ils persistent à acheter ces produits sans en apercevoir l'infériorité.

« Les consommateurs ont sans doute quelquefois des illusions, mais elles ne sont pas durables; après quelques expériences, ils savent fort bien que les produits qu'ils achètent sont en rapport avec le prix qu'ils payent et c'est tout ce que l'on peut raisonnablement demander dans un échange. M. Artaud le dit avec sa grande autorité en matière commerciale :

« Il n'y a pas de camelote ou d'objet soigné ; il y a des besoins, des « objets offerts et des prix. »

« Ce sont là des vérités conformes aux principes économiques. En aucun pays, on ne voit les producteurs livrer aux consommateurs des objets d'une valeur supérieure au prix payé. Dans tous les pays les produits à bon marché sont de valeur et partant de qualité inférieure aux produits chers. Si le consommateur préfère les premiers, c'est qu'il a ses raisons ; c'est folie de s'obstiner à le contrecarrer; car ses raisons sont excellentes, la principale est qu'il est infiniment pauvre en face des produits chers puisque, faute de ressources, il lui est impossible de les acheter.

« Il ne faut pas vouloir convertir les acheteurs, il faut savoir les flatter en leur offrant ce qui peut leur plaire.

« Donc pour lutter contre les Austro-Allemands il nous faut fabriquer ce qui convient aux clients d'exportation. Nous pouvons et nous devons y parvenir pour le vin. Répandons partout la bonne liqueur au meilleur marché possible. L'industrie et le commerce doivent agir *objectivement* en songeant sans cesse au consommateur. C'est en travaillant pour *lui* qu'on travaille pour *soi*.

« Voilà, mon cher Président, les idées que j'aurais développées en séance après M. Artaud, si j'avais pu me rendre au milieu de nos confrères. Vous verrez s'il est utile de leur en donner connaissance.

« Votre dévoué,

« SCHELLE ».

M. **Yves Guyot** ajoute qu'il agrée complètement avec les termes de la lettre de M. Schelle. Mais il profitera de la présence des éminents députés qui ont bien voulu répondre à l'invitation de la Société d'économie politique pour émettre un vœu. Au moment de la guerre, on a fait des déclarations officielles, abondamment commentées par la presse sur la possibilité de faire prendre, dans les pays étrangers, par le commerce français, la place occupée par le commerce allemand. Voilà huit mois que ce programme a été formulé. Le gouvernement a chargé des députés de missions pour le réaliser. Quels ont été les

résultats acquis? Nous n'avons entendu jusqu'à présent parler que de desideratas très vagues.

Eh bien! voilà un projet de loi, dont le rapport fait par M. Chaumet remonte à douze années. Ce n'est pas une improvisation. Ses partisans sont préparés à le soutenir. Il peut avoir un résultat autrement utile que l'extension de la loi sur les accidents aux professions agricoles. Le Parlement a besoin de remplir son ordre du jour. Pourquoi ne mettrait-il pas ce projet en discussion? pourquoi le gouvernement ne s'attacherait-il pas à le faire aboutir rapidement? Voilà une belle occasion pour les ministres de prouver qu'ils peuvent faire quelque chose de tangible pour l'extension des affaires françaises au dehors.

La séance est levée à dix heures.

E. R.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

A. Giraud. — *Le Commerce extérieur de la Russie.*
E. d'Eichthal. — *Kant et la guerre.*
Maurice Millioud. — *L'Allemagne : La Conquête économique et la guerre.*
Biard d'Aunet. — *La Représentation des intérêts français à l'étranger.*
E. d'Eichthal. — *Des évaluations du coût de la guerre.*
H. Brenier. — *Essai d'Atlas statistique de l'Indo-Chine française.*

JOURNAUX

Bulletin oficial. Camara de comercio de la provincia de Madrid.
Bulletin of the New-York Public Library.
Bulletin de la Société d'économie sociale. La Réforme sociale.
Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.
Chambre de commerce franco-brésilienne en France.
Journal de la Société nationale d'horticulture de France.
Chambre de commerce russe de Paris.
Moniteur du commerce roumain.
Revue économique et financière.
Revue des Études napoléoniennes.
Revue mensuelle du Bureau central de statistique des Pays-Bas.
Le Rentier.
Les Festivals du Trocadéro.
Bulletin mensuel de statistique municipale de Buenos-Ayres.

COMPTES RENDUS

PRINCIPLES OF TAXATION by Hastings LYON, councelor at law visiting professor of finance, the Tuck School Darmouth college. (Boston, Houghton Mifflin C°.)

M. Hastings Lyon, étant conseil des *Committees for the Investment Banker's Association of America*, a dû s'occuper des diverses taxes non seulement établies par le gouvernement fédéral, mais par les divers États de l'Union ; dans plusieurs circonstances, il a dû intervenir à ce propos devant les comités législatifs. Le Comité des banquiers de placement lui demanda d'exposer dans un rapport les principes de fiscalité concernant les valeurs mobilières, de manière à donner des bases pratiques aux mesures qui les concernent. C'est ce rapport qui est devenu ce petit volume. Cependant, l'auteur a soin de dire qu'il n'engage pas l'association. Il n'exprime que ses opinions.

Les chapitres du volume sont : 1° Qu'est-ce que l'impôt? 2° Qu'est-ce qui doit être taxé? 3° Toutes les propriétés doivent-elles être taxées également? 4° Où les impôts doivent-ils être payés? 5° Comment les impôts doivent-ils être assis? 6° Les taxes d'État et les taxes locales doivent-elles être séparées? 7° Les sociétés sont-elles taxées trop peu? 8° L'impôt unique sur la terre, l'impôt sur les plus-values et la *local option* dans l'impôt.

Au point de vue de l'assiette de l'impôt, M. Hastings Lyon considère que le prix de marché d'une propriété est un indice plus exact que le revenu pour déterminer l'impôt.

Il est exact que la valeur vénale dépend, pour quantité de propriétés, de leur revenu ; mais le prix de marché a un facteur que n'a pas le revenu : c'est le risque.

Voici deux sociétés : l'obligation de l'une rapporte 4,50 p. 100 ; celle de l'autre rapporte 7 p. 100. Les 2,50 en plus du revenu indiquent le risque. Le prix de marché tient compte du risque en le déduisant de la valeur. Deux obligations de deux sociétés différentes rapportant 5 p. 100 valent l'une 100, l'autre 95. Le plus bas prix indique le risque.

M. Hastings Lyon fait remarquer, avec raison, que les mots propriété et richesse ne sont pas synonymes.

Malgré la vieille distinction, provenant des traditions du droit féodal qui fait de la terre une propriété à part, elle rentre dans le capital qui comprend toutes les choses tangibles, les bâtiments, les machines, les outils, les vêtements, les aliments employés dans la production de la richesse.

Si Smith reçoit un revenu de 5000 dollars d'une créance qu'il possède et si Jones reçoit un revenu égal d'une terre, ils sont capables l'un et l'autre de supporter le même impôt.

Seulement, il ne faut pas additionner ces deux revenus pour obtenir le revenu total du pays.

Supposons que la valeur d'un État soit de $ 2000000 et que les citoyens de cet État se doivent réciproquement $ 1000000. Cela ne fait pas 3 millions. Si la dette entière était liquidée, le pouvoir productif de l'État ne serait pas diminué.

Quand un État établit des taxes sur le crédit, elles ne frappent pas la richesse, mais un moyen de faire les affaires.

Si Brown a $ 10000, avec lesquels il peut acheter une maison lui rapportant net, 4 p. 100, il ne prêtera pas à Robinson à moins de 4 p. 100. Si une taxe frappe cette dette de 2 p. 100, il lui prêtera à 6 p. 100.

L'incidence de l'impôt frappe le débiteur.

Une augmentation apparente de bénéfices peut représenter le risque.

Ainsi, Brown a une exploitation agricole qui vaut $ 10000. Après avoir attribué $ 1200 à son travail, il en retire $ 800, soit 8 p. 100 de son capital. Il emprunte $ 10000 à 6 p. 100, grâce auxquels il augmente le revenu net de sa propriété de $ 900. Ainsi il retire $ 1700 du capital total de $ 20000, ou 8,50 p. 100. Il doit payer $ 600 d'intérêt. Le bénéfice net est donc de $ 1100. Empruntant à 6 p. 100 et obtenant 8,50 p. 100, il assume un risque équivalant à 8,50 p. 100 sur le nouveau capital ; il a ainsi un risque additionnel de 0,5 p. 100 ou de $ 50 sur l'ancien capital, soit un total de $ 300. Ce gain apparent doit être compté comme une prime pour le risque qu'il a assumé.

La propriété tangible doit-elle être classée de manière à supporter des taxes de différents taux? M. Lyon publie un tableau d'une terre boisée achetée $ 3 l'acre, exploitée pendant quarante ans et taxée à 2 p. 100. La perte totale sera de $ 11333.

M. Lyon formule cette maxime qu'il est nécessaire d'ajouter aux règles fiscales données par Adam Smith :

« La communauté ne doit pas chercher, à l'aide d'impôts, à obtenir

immédiatement des résultats sociaux en dehors du résultat fiscal. »

Donc pas de taxes somptuaires; pas de taxe sur certaine consommation, de manière à empêcher l'usage non reproductif de la richesse; pas de taxe unique sur le sol, dans le but d'empêcher la spéculation, etc. M. Lyon pose le principe. Il s'applique aux droits protecteurs, quoi qu'il n'en parle pas. Il s'applique également aux taxes sur les boissons, que préconisent les *teetotallers*.

Un chapitre est intitulé : *Taxation piracy*. On sait qu'en France les partisans de l'impôt personnel et progressif sur le revenu déclarent que « l'éthique n'a rien à voir avec l'impôt ». Cette idée d'importation allemande s'est étalée dans des thèses de droit, a été bien accueillie dans certaines de nos écoles, est soutenue par les socialistes et doit être résolument rejetée.

La propriété sous la forme d'une société ne peut supporter un poids plus grand que la propriété individuelle.

Dans quatre États des États-Unis, dans le Massachusetts, le Connecticut, l'Indiania, l'Illinois, on a établi des taxes spéciales sur les sociétés. Quand ces sociétés ont des particuliers comme concurrents, cette taxe les met dans un état d'infériorité. Dans les affaires qui ne sont faites que par des sociétés, cette inégalité disparaît. Il n'en est pas moins vrai que ces taxes spéciales sont un tribut frappé sur certaines entreprises. Pourquoi? Parce qu'elles représentent un pouvoir d'action plus grand que celui de particuliers. Alors, en dehors de toute question de justice, se pose la question d'utilité. Est-il de l'intérêt d'un pays de mettre obstacle au développement de l'action économique?

Ce sont là des questions qui, au lendemain de la guerre, seront soulevées dans tous les pays : car nous ne pouvons pas nous faire d'illusions, presque toutes les nations seront obligées d'avoir recours à de nouvelles mesures fiscales.

N. Mondet.

L'Administration financière des Vénitiens dans les îles ioniennes, par A. Andréadès, professeur ordinaire de Sciences, des Finances et de Statistique à l'Université d'Athènes[1]. 2 vol. in-8°. (Imprimerie Hestia, 1914.)

I. — L'ouvrage que M. Andréadès vient de livrer au public est une œuvre magistrale et de longue haleine, κτῆμα ἐς ἀεὶ οὐκ ἀγώνισμα ἐκ τοῦ παραχρῆμα, dirait Thucylide. Il vient s'ajouter à la longue liste des

1. M. le professeur A. Andréadès, dont nous donnons l'étude sur les finances de la Grèce, a publié au mois de septembre 1914, cet ouvrage magistral. M. Denis Stéfanon, ancien ministre des Affaires étrangères, en a fait dans *le Messager d'Athènes*, un compte rendu que nous reproduisons. M. Denis Stéfanon a longtemps représenté l'île de Zante au Parle-

publications qui ont déjà illustré le nom de l'infatigable professeur à l'Université d'Athènes, lequel est aussi, on doit le rappeler dans un journal de langue française, deux fois docteur et lauréat de l'Université de Paris.

M. Andréadès est d'autant plus digne d'éloges qu'il a choisi un sujet complètement inexploré jusqu'à ce jour et on a qu'à parcourir son introduction pour voir quelles difficultés il a dû surmonter pour découvrir (c'est le mot) les sources dans lesquelles il devait puiser le matériel nécessaire à ce bel édifice. Il n'a négligé aucune des archives publiques ou privées et, grâce à d'heureuses trouvailles, il a pu nous donner un tableau circonstancié de l'administration financière et économique de *la Dominante* dans ses possessions du Levant[1].

Étudier un pareil sujet, c'est étudier un des rouages les plus importants du grand organisme politique et économique qui du fond de l'Adriatique a tenu pendant tant de siècles les destinées de l'Orient; c'est en effet de ses possessions grecques que la sérénissime République a tiré en bonne partie les moyens d'augmenter sa grandeur et de maintenir son empire sur les mers.

Mais ceux qui sont familiers avec l'étude de l'administration et de la législation vénitiennes savent le mystère dont s'entourait la première, les difficultés et les particularités que présentait la seconde. Pour ceux-là l'ouvrage de M. Andréadès a une valeur particulière. Ils ne peuvent qu'admirer la manière dont celui-ci a mené à bien son étonnant travail de reconstitution et voient leur intérêt augmenter à mesure qu'ils suivent l'auteur dans ses développements sur les diverses branches de l'administration financière, sur l'organisation de son personnel, sur la politique économique et le régime des monnaies, sur la nature et l'assiette des différents impôts et la manière dont ceux-ci étaient perçus. Ils ne peuvent aussi qu'adhérer aux conclusions auxquelles, avec beaucoup de méthode et un véritable esprit critique, M. Andréadès s'élève à la fin des différentes parties de son ouvrage, qui est ainsi à la fois un travail de détail et une œuvre de généralisation.

---

ment. Il est, parmi les hommes politiques et juristes grecs, le plus versé dans l'histoire des îles Ioniennes et de leur législation. Son autorité incontestée pour tout ce qui concerne les choses Septinsulaires l'avait appelé d'une voix unanime à la présidence de la Commission chargée d'organiser la célébration du cinquantenaire de l'union des Iles avec la mère patrie; mais la partie dans laquelle M. Stéfanon excelle plus spécialement est le commentaire de cette législation vénitienne dont il reste encore tant de traces dans les Sep-Iles.

1. C'est sous ce terme que les Vénitiens désignaient le Septanèse et ses dépendances.

II. — Donner un résumé à la fois complet et succinct d'une pareille publication n'est pas œuvre aisée.

Ceci d'autant plus, et c'est là une des principales difficultés que M. Andréadès a rencontrées, que l'idée d'un budget unique était inconnue dans ce temps. On établissait des budgets spéciaux pour chaque circonscription financière qu'on appelait *camera*, ou caisse. Les îles Ionniennes étaient divisées en cinq *camere* : 1° celle de Corfou, avec Paxo, Parga et Butrinto ; 2° celle de Sainte-Maure avec Prévéza et Vonizza ; 3° celle de Céphalonie avec Ithaque ; 4° celle de Zante et 5° celle de Cythère.

Chacune de ces chambres constituait aussi une circonscription administrative indépendante et encore que toutes les cinq fussent sous la haute administration du *Preveditor general da Mar*, le lien d'une unité de législation n'existait pas entre elles. Les ordonnances du gouverneur général des possessions d'outre-mer appelées *ordim* et *terminazioni* selon les cas, et qui étaient soumises à l'approbation du Conseil des dix ou du Conseil des *pregadi* concernaient généralement telle ou telle des *camere* dont chacune (grâce également aux ordonnances des provéditeurs locaux) eut ainsi un code de lois spéciales locales, appelées *lois municipales*.

Ce qui contribuait à rendre la diversité de la législation plus sensible c'était que les Vénitiens, comme aujourd'hui les Anglais, avaient pour principe de respecter, autant que faire se pouvait, les us et coutumes existant dans chacune de leurs nouvelles possessions. Or, les îles Ioniennes ne diffèrent pas entre elles seulement au point de vue du sol et du caractère des habitants, elles parvinrent aussi entre les mains de Venise dans des conditions et à des époques très différentes. Il résulta de tout ceci une complication législative extrême. Les impôts établis dans les cinq *camere* se montent *à quatre-vingt-douze*; plusieurs d'entre eux se rencontrent, il est vrai, dans plus d'une *camera*, mais le respect des traditions a fait que même lors de la grande codification de 1767-1773 on a conservé à chacun des impôts ses traits particuliers. Ainsi, pour nous borner à un exemple, l'impôt des maisons à Céphalonie diffère par bien des côtés du même impôt à Zante.

Étant donné cet esprit, le régime fiscal ionien différait également de celui établi par les Vénitiens dans leurs autres possessions et *a fortiori* du régime qu'ils avaient décrété pour leur propre usage.

Cependant et malgré le respect des traditions locales, Venise ne put s'empêcher de mettre sur les finances du Septanèse ionien le sceau de sa conception personnelle des choses financières. Aussi l'auteur a-t-il été obligé d'exposer à grands traits le système adopté par la sérénissime république tant dans la métropole elle-même que dans ses possessions

italiennes (*terra ferma*). Ceci augmente considérablement pour les étrangers l'intérêt de l'ouvrage et est une raison de plus pour souhaiter que M. Andréadès ne se borne pas au résumé français qu'il donne à la fin de chaque volume, mais procède au plus tôt à une traduction française ou italienne de tout son travail.

Outre cet aperçu sur les finances vénitiennes l'ouvrage comprend un chapitre sur la politique mercantiliste de Venise, représentée par le *principe de la Dominante*, chapitre dont l'intérêt dépasse le but limité de l'ouvrage — car il aide à comprendre la politique économique de toute l'Europe du seizième à la fin du dix-huitième siècle et est en même temps indispensable pour la compréhension de la politique financière de Venise dans le Levant : la sérénissime République obligeait les Ioniens à diriger toutes leurs exportations sur Venise et à tirer de ses entrepôts toutes les marchandises dont ils avaient besoin; elle prélevait à Venise même sur ces exportations et ces importations de fort lourds impôts supplémentaires.

Tous ces chapitres, y compris un troisième infiniment précieux sur les poids et mesures et le système monétaire — lequel était entre parenthèses d'une complication inouïe —, forment l'introduction. Le fond du premier volume est constitué par la partie intitulée : *Des recettes des îles Ioniennes en général*; y sont successivement examinés les douanes, les impôts directs, les impôts de consommation; chaque impôt rentrant dans une de ces catégories est examiné séparément tant au point de vue dogmatique qu'au point de vue de son application dans les îles Ioniennes; les comparaisons avec le régime en vigueur dans le reste de l'Europe et la taxation grecque ancienne et byzantine y sont nombreuses et particulièrement instructives.

D'un intérêt moins grand pour l'économiste, mais plus vif pour l'historien, est le chapitre intitulé : *Recettes et exactions diverses* où après de nombreux détails sur les droits régaliens et féodaux et les contributions volontaires (très nombreuses en temps de guerre), M. Andréadès expose les droits prélevés par les fonctionnaires et les exactions auxquelles ceux-ci se livraient. Il donne un tableau pris sur le vif de la qualité des nobles ruinés (*barnabotti*) que Venise envoyait gouverner les îles et des abus auxquels ceux-ci se livraient.

Dans la conclusion de sa première partie l'auteur montre que les Vénitiens comprirent fort bien la psychologie du contribuable ionien et avaient fini par concentrer les 5/6 des impôts sur les douanes. Mais M. Andréadès, qui a découvert au musée Correr le seul budget analytique ionien parvenu intact jusqu'à nous, montre aussi à l'aide d'une analyse aussi savante que détaillée dudit budget[1] que presque rien

1. Publié d'ailleurs à la fin de son ouvrage.

des sommes considérables (env. 650 000 ducats) tirées directement où indirectement des îles Ioniennes n'était dépensé au profit de ces îles; de là l'absence de toute trace d'instruction publique, l'état déplorable des voies de communication, la misère régnant à Corfou et la criminalité sévissant à Zante et à Cephalonie.

Le second volume est intitulé partie spéciale; car l'auteur y étudie dans ses moindres détails le régime fiscal en vigueur dans chacune des cinq *camere* ioniennes. Il serait d'une lecture un peu sèche si M. Andréadès n'avait doublé son étude financière d'une étude économique; si, à l'occasion de chaque impôt, il n'étudiait son assiette. Ainsi à propos des douanes de Corfou, il étudie le commerce corfiote, son évolution, ses rapports avec l'Épire, les raisons pour lesquelles Venise n'a pas fait de Corfou un grand entrepôt commercial. De même à propos des impôts de l'huile, du vin et du raisin sec il nous fait l'histoire de ces produits dans chacune des îles Ioniennes. Son ouvrage devient ainsi une véritable encyclopédie économique du Septanèse, encyclopédie d'autant plus complète que l'auteur qui épuise tous les renseignements fournis par les auteurs de l'antiquité comprend jusqu'aux statistiques, que le ministère d'Économie nationale est en train de publier. D'un autre côté nous avons dit que l'esprit conservateur des Vénitiens aboutissait au maintien dans chaque île d'un système original. Ce système ne peut s'expliquer que par l'histoire; de là, multitude de renseignements historiques pour bonne partie inédits et dont certains, tels ceux touchant le district de Butrinto, empruntent à la question épirote une actualité inattendue. Il faut aussi signaler la richesse des renseignements démographiques inédits et souhaiter que l'auteur réunisse en volume ses études sur la population des îles Ioniennes, enfouies malheureusement dans différentes revues économiques.

III

Tels sont les deux volumes que M. Andréadès vient de publier. Mais l'énumération détaillée des matières qu'ils traitent ne suffit pas à donner une idée complète de l'intérêt que présente cette œuvre monumentale. En effet, à l'occasion de toutes les grandes questions : politique mercantiliste de Venise, fermes des impôts, régime douanier, impôt foncier et notamment dîme, M. Andréadès étudie non seulement ce qui se passait aux îles Ioniennes ou dans les autres possessions vénitiennes du Levant, mais aussi comment se présentaient les choses dans les autres pays d'Europe vers la même époque; il traite aussi, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, de ces questions au point de vue doctrinal. Il en résulte que l'économiste même le plus étranger

aux choses de la Grèce tirera le plus grand profit de l'étude de son ouvrage.

Quant aux bénéfices qu'en tirera l'historien curieux des choses grecques et plus particulièremeni des choses ioniennes, ils sont plus grands encore. Comme l'écrivait fort justement le professeur S. Sakellaropoulos, dans le long article qu'il consacra au travail de M. Andréadès dans l'*Hestia* (n° du 5-18 septembre) :

« Nul n'ignore l'importance capitale que présentent les questions économiques et financières pour l'histoire générale et plus particulièrement pour les travaux historiques se rapportant spécialement à une nation, à un état ou une ville déterminés.

« A ce point de vue, l'œuvre de M. Andréadès offre évidemment un intérêt capital. L'auteur a, grâce à un labeur admirable et une investigation inlassable des sources, si habilement tissé avec son sujet principal un si grand nombre de renseignements les plus divers sur le Septanèse, que l'on peut dire, sans exagérer, que son travail sur l'administration financière de Venise est absolument indispensable à qui voudrait étudier à quelque point de vue que ce fût, l'histoire des îles Ioniennes; ceci tant à cause des précieuses notes dont est semé tout l'ouvrage que de la bibliographie qu'on trouvera à la fin de chaque volume. »

A côté de l'économiste et de l'historien, l'homme politique grec devra bien se garder de négliger l'œuvre dont nous rendons compte. Il faudrait, en effet, bien se garder de croire que l'administration financière des Vénitiens dans les îles Ioniennes n'offre qu'un intérêt de curiosité historique. Le régime fiscal spécial auquel les Ioniens sont si attachés, qu'ils n'y veulent pas renoncer encore qu'il aboutisse pour eux à un supplément de charges, découle directement de la législation vénitienne. C'est, en effet, en en gardant les principes généraux et en en écartant les parties caduques, en supprimant notamment les impôts directs qui, pour des raisons qu'il serait trop long d'énumérer ici, ne peuvent prendre racine dans le Septanèse, qu'une série de lois spéciales, votées sous le protectorat britannique, a abouti à la grande loi de 1835 qui sert encore de charte fiscale aux îles Ioniennes.

De cette évolution M. Andréadès a déjà indiqué les principaux stades, il se réserve de les étudier en détail dans un troisième volume, dont l'administration financière des îles de la chute de la domination Vénitienne à nos jours fera l'objet. Ce volume, qui, nous le savons, est presque entièrement terminé, méritera l'attention spéciale des lecteurs du *Messager d'Athènes*. De 1797 à 1814 les Français ont, en effet, deux fois occupé les îles Ioniennes; or, M. Andréadès a trouvé de véritables mines de documents inédits sur les deux occupations françaises, non seulement dans les archives du Sénat de Corfou et les autres archives

ioniennes, mais aussi dans les papiers du général Chabot, commandant les troupes républicaines françaises (1907-1799[1]).

Telle est en résumé l'œuvre de M. Andréadès et telles sont les principales raisons pour lesquelles on ne saurait assez la recommander à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la science économique ou aux îles Ioniennes et à leur histoire.

Nous réitérons en terminant le vœu que, dans l'intérêt de la science internationale, le beau livre du professeur de l'Université d'Athènes soit traduit en français, car nous pouvons répéter ici sans crainte de démenti, les mots par lesquels l'illustre professeur à la faculté de droit de Paris et membre de l'Institut de France, M. Charles Lyon-Caen terminait sa préface de l'*Histoire de la Banque d'Angleterre*[2] :

« C'est un livre que de plus anciens voudraient avoir écrit. Il sera lu et consulté dans tous les pays. Il suffira, il nous semble, pour faire ranger M. Andréadès parmi les économistes et historiens économiques les plus distingués de notre temps. »

Denis Stéfanon

---

1. Ces papiers sont conservés à Niort (Deux-Sèvres).
2. Septembre 1914.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

PAGES ACTUELLES. — LA BELGIQUE EN TERRE D'ASILE, par M. Henry CARTON DE WIART, ministre de la Justice. 1 vol. in-16. 80 pages. (Paris, Bloud et Gay.)

Ce petit volume contient plusieurs pièces officielles émanant du gouvernement belge depuis qu'il s'est établi au Havre ; des discours prononcés par M. Carton de Wiart à l'Hôtel de ville de Paris, au *King Albert's hospital* de Londres, à l'*American club* de Paris et des études intitulées : le Respect des nationalités ; les Barbares en Belgique ; les Permanences de la nationalité belge !

M. Carton de Wiart a l'éloquence brillante et impressionnante. Assez souvent, nous sommes loin de partager ses idées et nous ne recevons certaines de ses appréciations que sous bénéfice d'inventaire.

Nous citons quelques passages de son étude sur la nationalité belge :

« Si le Belge n'est point imbu, au même titre que d'autres peuples, du dogme de l'égalité absolue des citoyens ou du principe de la supériorité absolue de l'État, en revanche, il est animé d'un amour vivace de la liberté et du respect du droit individuel, qui s'opposent aux empiétements du pouvoir, favorisent le particularisme et ne tolèrent point d'autres institutions que celles conformes à ses goûts.

« L'idée du *self government* n'a jamais cessé d'avoir une existence légale ; nos Chambres législatives, ce sont les anciennes assemblées de mai transformées en *placita generalia*, puis en États généraux. »

Il termine en disant :

« Mais pour que cette nationalité fût connue et comprise, non plus de quelques savants, mais de l'univers entier, il fallait la tragique aventure que nous traversons aujourd'hui. L'héroïsme de la Belgique de 1914 et de 1915, c'est la révélation d'une nationalité vingt fois séculaire dont la raison et la volonté de vivre éclatent avec une énergie irrésistible, et s'affirment plus profondes que toutes les douleurs, plus courageuses que tous les sacrifices, plus fortes que la mort. »

N. M.

THE FRANCO GERMAN WAR INDEMNITY AND ITS ECONOMIC RESULTS, by Horace HANDLEY O'FARRELL with an introduction by Viscount Esher. (London, Harrisson and sons.)

On connaît le livre, publié par les soins de Carnegie, intitulé *la Grande illusion*, par M. Norman Angell. Un autre Anglais, Sir Richard Garton, déposa entre les mains de « trustee » une large somme destinée à provoquer et à faciliter des enquêtes sur la valeur des théories économiques de M. Norman Angell.

M. H. H. O'Farrell, ancien fonctionnaire du service de l'Inde, membre de la *Royal Economic society*, prit comme sujet de son étude, le chapitre VI de la première partie intitulé : *la Futilité de l'indemnité de guerre*.

Son instigation s'est surtout portée sur l'indemnité de guerre de 5 milliards de francs qu'en 1871 la France fut condamnée à payer à

l'Allemagne. Il se livre à une analyse des conditions du payement de l'indemnité de guerre, toujours instructive. Il en examine ensuite les résultats économiques. M. Angell exagérait un peu quand il parlait de l'indemnité comme d'une futilité. Ceux qui devaient la payer ne lui donnaient pas ce titre. Il est vrai que sur 5 milliards, les Allemands avaient dépensé, sans compter le capital humain, à peu près 2 milliards. Ils ont donc reçu environ 2 milliards nets. Sur ces 3 milliards la plus grande partie a été employée à des dépenses provoquées par la guerre et à faire de nouvelles dépenses en vue de la guerre. L'affaire a été plus onéreuse pour la France qu'elle n'a été profitable aux Allemands. Cependant M. Angell va un peu loin quand il considère qu'une pareille indemnité de guerre n'est qu'une futilité. Elle est terriblement lourde pour ceux qui la supportent. Cette étude donne des chiffres qu'il est bon de rappeler de temps en temps et groupe beaucoup de renseignements.

N. M.

THE TIMES. HISTORY OF THE WAR. Vol. I, 516 p.; vol. II, 508 p., 21 × 30 centimètres. Prix reliés : 15 fr. chacun. En vente à l'Agence continentale du *Times*, 2, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

On peut concevoir deux manières d'écrire l'histoire d'une conflagration aussi générale que celle qui ensanglante une partie de l'Europe, de l'Afrique, de l'Asie, et presque toutes les mers : soit une relation quotidienne des faits, soit une étude tardive séparée des événements par une période de plusieurs années. Ces deux méthodes présentent pour les témoins de la lutte de sérieux inconvénients : la première fait supporter au public les conséquences d'une curiosité qui demande à l'information une célérité incompatible avec un contrôle nécessaire; la seconde réserve le fruit de son application aux spécialistes et aux privilégiés que leur éloignement du tourbillon de la vie active gratifie du loisir, condition d'une lecture à la fois paisible et attentive.

Il appartenait à un organe aussi expérimenté et aussi puissant que le *Times*, d'adopter une méthode intermédiaire qui diffère assez la publication pour en permettre le contrôle sans excéder le délai au delà duquel l'intérêt s'évanouit pour la généralité du public. Au reste, il devait, non seulement à des lecteurs dont il a conquis la fidélité et la confiance par une documentation d'une admirable sûreté, mais encore à sa propre réputation d'iniative hardie et de fécond labeur, de fournir un effort aussi exceptionnel que les circonstances qui le déterminaient à l'heure actuelle. La direction du grand périodique ne s'est point dérobée à une tâche dont les difficultés mêmes, loin de l'effrayer, ne pouvaient que tenter sa richesse d'invention et sa puissance de réalisation.

A cet effet, l'édition du *Times* donne, le 1er de chaque mois, une série de cartes schématiques des opérations essentielles du mois écoulé, et cela sur chaque front (par ex. : front franco-allemand, front germano-russe, front austro-russe, Dardanelles) et une éphéméride qui, remontant au début de la guerre, pour les mois antérieurs au mois écoulé, résume les éphémérides que le lecteur connaît déjà par les feuillets mensuels précédents. Au reste, ces éléments topographiques ou historiques ne sont établis qu'au recto afin de pouvoir être collés sur un carton ou exposés par affichage.

D'autre part, une série de fascicules mensuels, consacrés chacun à l'une des questions soulevées par les hostilités ou à une période de celles-

ci, constitue les divers chapitres d'une histoire de la guerre destinée à former une succession de volumes dont seule la durée de la lutte doit déterminer le nombre. Deux volumes seulement ont paru jusqu'à ce jour.

Le premier, qui contient les vingt-quatre premiers chapitres, traite d'abord de la situation de chaque belligérant avant la déclaration de guerre, tant au point de vue économique et financier qu'au point de vue diplomatique et militaire : en particulier, les chapitres XI, XII et XIII sont respectivement consacrés aux finances de guerre, à la situation de l'Angleterre et à celle de l'Allemagne ; les deux chapitres XVI et XVII, qui traitent, l'un de la théorie allemande, l'autre de la théorie française de la guerre, sont d'un vivant intérêt. Le premier volume donne l'historique jusques et y compris la retraite française sur la Marne.

Le deuxième volume qui renferme les chapitres XXV à XLVI s'arrête à la fin de la période qui marque l'offensive française jusqu'à Ypres : le chapitre XXX traite des trois premiers mois de la guerre sur mer ; les chapitres XXXII et XXXIV, respectivement de la bataille de la Marne et de celle de l'Aisne ; le chapitre XLIV expose le rôle du Japon, et le chapitre XLV est consacré à « Paris sous la menace allemande », peinture d'autant plus attachante pour un Français qu'elle est l'œuvre d'un étranger ami.

Les deux volumes se terminent par des index qui sont surtout développés dans le deuxième, et qui sont distincts pour les noms propres (de localités ou de personnes), les portraits, les cartes et les vues d'agglomération.

Ces quelques explications solliciteront, je l'espère, l'attention du public français et lui inspireront le goût d'une publication qui par sa netteté rappelle l'esprit français et que son luxe de précision met, à l'heure actuelle, hors de pair à côté des travaux similaires. Je ne puis donc qu'en recommander, à la lumière d'une expérience personnelle, la lecture attentive et la diffusion générale parmi nos concitoyens.

MAURICE BELLOM.

SKETCHES IN POLAND, by Frances DELANOY LITTLE. (Melrose, Londres.)

Un livre sur la Pologne a un attrait tout particulier en ce moment. L'auteur de ces esquisses est une Anglaise, qui est allée recueillir des impressions de voyage à Cracovie, à Varsovie, dans les châteaux de quelques princesses, qui a fait de l'aquarelle et qui a trouvé à Londres un éditeur, qui a fait imprimer le texte et reproduire quelques-unes des notes en couleur, prises au cours de la route.

Miss Little est pleine de sympathie pour les Polonais, elle a horreur des Juifs et des Allemands. Afin de compléter son ouvrage, elle a ajouté un chapitre résumant l'histoire de la Pologne depuis un siècle et donnant des indications sur ce que fut la politique de *prussification* reprise par Bismarck et ses successeurs.

A. B.

CHRONIQUE

I. Zeppelins, sous-marins et la note américaine. — II. Pertes de l'armée allemande. — III. Les ressources alimentaires de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. — IV. Manque d'autres produits. — V. Le commerce français en 1913. — VI. Le besoin de gaspillage. — VII. La loi sur les retraites ouvrières. — VIII. Le culte de l'eau. — IX. L'emprunt allemand.

I. *Zeppelins, sous-marins et la note américaine.* — Le 28 mars, au soir, je revenais de Londres. A la descente du train, le porteur me dit, en prenant mon sac :

— Vous n'avez pas vu de sous-marins?

— Non.

— Nous, nous avons vu les Zeppelins.

Il était évident que j'étais inférieur.

Les Allemands croient qu'avec la terreur, ils seront maîtres de tout le monde.

Ils lancent leurs Zeppelins sur Scarborought et autres villes ouvertes. Auparavant, la venue des Zeppelins préoccupait un peu les Anglais. On en parlait. A partir de cette expédition, on en a ri. Ils n'en ont pas lancé sur Londres : ils se sont rabattus sur Paris. Tout le monde s'est mis à la fenêtre, on est sorti pour les regarder. Le résultat a été aussi nul que celui des expéditions antérieures de leurs tauben.

Quant aux sous-marins, ils continuent leurs exploits. Ils coulent des navires neutres. Ils n'empêchent pas la navigation. Cependant, on ne comprend pas pourquoi il y a eu plusieurs navires attaqués près du cap Beachy-Head, qui est tout près de Newhaven, dans une zone qui paraît facile à surveiller, et d'autres près du cap Antifer, dont la zone paraît aussi facile à surveiller.

Les sous-marins pratiquaient depuis longtemps cette

besogne quand, le 4 février, le gouvernement allemand, par une note, déclara que dans toutes les mers entourant les Iles Britanniques et la France, il se reconnaissait le droit de faire couler tous les navires, y compris les neutres, et il se mit à la besogne.

La Grande-Bretagne riposta par des notes du 13 et du 15 mars et un ordre dans le conseil à cette dernière date.

Le président des États-Unis a envoyé une réponse à ces documents, en assurant qu'elle était présentée d'une manière amicale.

La note des États-Unis fait observer que la Grande-Bretagne comprend dans le blocus de l'Allemagne des ports des nations neutres. C'est une innovation qui lèse les droits des neutres.

La note reconnaît bien que les conditions de la guerre navale sont changées, mais elle demande s'il ne serait pas possible de les conformer aux « lois de la guerre ».

Elle propose que le libre passage soit assuré à tous les neutres pour le transport des objets non déclarés comme contrebande de guerre.

De telles pratiques ne seraient pas incompatibles avec le blocus britannique, puisque les navires seraient soumis au droit de visite.

Si les actes des ennemis de la Grande-Bretagne sont en contradiction avec « les lois de la guerre », le gouvernement des États-Unis ne croit pas que cela justifie de semblables pratiques de sa part.

Le gouvernement des États-Unis exprime, d'un autre côté, sa satisfaction que le gouvernement britannique ait donné des instructions à la cour des prises, d'agir toujours aussi rapidement que possible et de traiter chaque cas concernant les neutres dans un esprit large.

Si une interruption sérieuse du commerce des neutres résulte de cet état de choses, le gouvernement des États-Unis espère qu'ils en seront complètement indemnisés.

La *Gazette de Cologne* exprime de la manière suivante l'effet que la note américaine a produit en Allemagne :

Cette note semble avoir été rédigée plutôt contre l'Allemagne que contre l'Angleterre. La note donne l'impression d'une mesure anti-allemande parce qu'elle procure à l'Angleterre la certitude qu'elle peut continuer le blocus illégal de l'Allemagne ; c'est la carte blanche donnée aux Anglais de conduire cette guerre à l'aide de la famine.

Il est admirable que les Allemands qui n'ont pas cessé de violer toutes les règles posées par la Convention de La

Haye de 1907, qu'ils avaient signée, se plaignent « du blocus illégal » de l'Allemagne. Leurs attaques de navires marchands ou de bateaux de pêche par des sous-marins ou des *tauben*, sont-ils donc empreints de « légalité » ? Leur note du 4 février est-elle conforme aux règles du blocus adoptées par le Congrès de Paris en 1856 ?

Depuis, le président Wilson a ajouté que la note américaine ne demandait pas de réponse de la Grande-Bretagne.

Le *Journal of commerce* de New-York, avant la publication de la note, disait que, entre les mots de violation des « lois de la guerre », concernant le blocus, etc., et les faits, il n'y avait pas de rapport.

Les Allemands pratiquent des procédés qui n'avaient jamais été employés. Les sous-marins surgissent, coulent, où bon leur semble, des navires, sans se soucier du tribunal des prises. D'un autre côté, des nations neutres ne peuvent servir de véhicule pour ravitailler l'Allemagne. La Grande-Bretagne ne se perd pas dans des querelles de mots : elle dit ce qu'elle veut faire.

A coup sûr, s'il y a un peuple qui ne peut pas se plaindre des mesures prises par la Grande-Bretagne, c'est le peuple américain. Elle n'a pas déclaré le coton contrebande de guerre, et cependant le coton sert à faire des explosifs.

Au fond, le gouvernement des Etats-Unis veut assurer des indemnités à ceux de ses nationaux dont les marchandises seront retenues. Cela rentrera dans les frais de guerre, et plus ils seront élevés, plus l'indemnité de guerre que devront payer Allemands et Austro-Hongrois sera forte.

L'activité des sous-marins n'augmente pas. Du 1er au 7 avril, ils ont coulé 5 navires jaugeant ensemble 7 904 tonnes, sur 1 234 navires qui représentent le mouvement des ports britanniques.

D'après une lettre parue dans *the Economist*, le total des primes d'assurances, payées pendant les sept premiers mois de guerre, a été pour les navires de £ 6 678 000 et pour les cargaisons de 15 275 000, soit en tout 21 951 000, sur un commerce total de £ 277 millions 1/2 ou soit 2,82 p. 100. Si on veut avoir le chiffre qui pèse sur les Anglais, il faut déduire les exportations et les réexportations, c'est-à-dire un tiers. Il en résulte que la somme nette payée est de £ 14 634 000, soit 8 shillings par tête.

II. *Pertes de l'armée allemande.* — L'armée britannique

se fortifie et on peut espérer qu'elle sera dans peu de temps en état de réunir 1 500 000 hommes en France. L'armée française vaut beaucoup mieux qu'elle ne valait au début de la campagne. En temps de paix, on parlait du rajeunissement des cadres ; depuis la guerre, il s'est effectué ; et si l'action militaire a rejeté dans l'ombre un certain nombre de généraux, elle en a mis en lumière d'autres qui paraissent de premier ordre, les généraux Foch, Sarrail, Dubail, et le général Maunoury qui vient hélas ! d'être grièvement blessé.

D'après une évaluation faite par l'état-major français (*the Times*, 29 mars), en relevant les listes des pertes publiées par l'état-major allemand, au milieu de janvier, les pertes allemandes sur le front ouest et sur le front est, s'élevaient à 1 800 000 hommes, non compris les malades. En admettant que sur ces 1 800 000 hommes, 500 000 blessés aient pu reprendre du service, la perte définitive pour cinq mois de campagne avait été de 1 300 000 hommes, soit de 260 000 hommes par mois. Ces chiffres concordent avec les observations fournies par les variations d'effectifs connus de certains régiments.

D'après un autre travail de l'état-major français, au 15 mars, les pertes des officiers allemands seraient de :

Effectif en temps de paix : généraux, 480 ; officiers d'infanterie, 33 154 ; de cavalerie, 4 063 ; d'artillerie, 12 108 : total, 52 805.

	Pertes.		
	Blessés et manquants.	Tués.	Total.
Généraux	57	43	100
Infanterie	18 149	8 604	26 753
Cavalerie	881	366	1 247
Artillerie	2 264	912	3 176
Total	21 351	9 925	31 276

Ainsi les trois cinquièmes des officiers auraient été tués, blessés ou disparus.

Les officiers allemands sont difficiles à remplacer. Ils forment un corps fermé qui se tient très éloigné des officiers de réserve : et les sous-officiers de l'armée allemande ne sont pas préparés à devenir officiers.

Si les Allemands s'épuisent au point de vue des hommes[1], ils s'épuisent aussi au point de vue des ressources.

III. *Les ressources alimentaires de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie.* — Récoltes faibles pour l'Allemagne, déficitaires pour l'Autriche-Hongrie; une importation restreinte, sinon complètement supprimée; un excès de consommation résultant de la guerre : telle se présentait la situation au moment de la guerre. Il n'en résultait pas, comme l'affirmaient tant de journalistes, plus soucieux de flatter les illusions du public que de chercher la vérité, un épuisement en quelques semaines; mais il devait se faire sentir vers le huitième ou le neuvième mois. Il faut toujours ajouter au manque réel la peur de manquer qui hâte et aggrave la crise. Le phénomène s'est produit un peu plus tôt et avec un peu plus d'intensité qu'il n'aurait dû se produire; mais il a prouvé une fois de plus la vérité de la loi de Davenant et King, formulée ainsi par M. G. de Molinari : Lorsque le rapport des quantités de deux denrées offertes en échange varie en progression arithmétique, le rapport des valeurs de ces denrées varie en progression géométrique.

D'après les *Notes statistiques* publiées le 12 mars par l'Institut international d'agriculture de Rome, voici ce que devait être la consommation de l'Allemagne 1914-1915 calculée sur la base de la consommation moyenne des années 1909-1910 à 1913-1914. — La farine est réduite en grains au taux suivant : 100 de farine = 133 de grains.

	Froment.	Seigle.
	(Mille quintaux)	
Récolte moyenne quinquennale	41 567	113 258
Importation moyenne	24 862	4 168
Exportation	6 253	16 880
Excédent moyen de l'importation	18 599	»
Excédent moyen de l'exportation	»	6 712
Quantités disponibles moyennes	60 166	106 546
Production de l'année 1914	40 496	111 583
Quantités nécessaires à importer	19 670	»
Quantités disponibles pour l'exportation	»	5 037

1. Voir *Journal des Économistes*, 15 février 1915 : *les Effectifs allemands*, par Gouvy.

L'Allemagne a pu importer une certaine quantité de blé de la Roumanie, par l'Italie et la Hollande; mais elle n'a pas dû en importer une quantité égale à celle qui lui aurait été nécessaire : et la suppression de l'exportation de seigle n'a pas dû compenser cette diminution des importations de froment.

L'importation nécessaire était de 50 p. 100 de la production.

Le Bundesrat a établi, le 27 janvier, le monopole et le rationnement des céréales. La ration de pain ou de farine est de 2 kilos par tête et par semaine, soit 285 grammes par jour pour les habitants des villes et de 9 kilos par tête et par mois pour les habitants des campagnes.

L'administration de l'Empire allemand et les administrations locales montrent, par des mesures contradictoires, le trouble dans lequel les jette la peur de manquer de subsistances. On a annoncé le massacre général des cochons afin de réserver les pommes de terre et le seigle aux êtres humains.

Le *Lokal Anzeiger* de Berlin, sous la signature du docteur Kuczynski, directeur de l'Office de statistique de Berlin-Schœneberg, disait :

Avant la guerre, environ 1/2 million de tonnes de seigle, 3 millions de tonnes d'orge et presque 1 million de tonnes de maïs étaient dévorées par les cochons.

Lorsque la guerre éclata, il nous fallut renoncer à l'importation de céréales, ce qui signifie une perte de 3 millions de tonnes d'orge et d'un million de tonnes de maïs.

A ce moment nous avions chez nous exactement 25 millions de cochons, aujourd'hui, nous en avons encore à peu près autant... Donc, si avant la guerre les porcs absorbaient par mois 50 000 tonnes de seigle et 250 000 tonnes d'orge et de maïs importés, il faut admettre qu'ils ont dévoré pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre 1914, au moins 300 000 tonnes de seigle par mois, tandis que la population tout entière de l'Empire allemand absorbe par mois environ un total de 600 000 tonnes de seigle.

Sur les 10 milliards 1/2 de marks que l'Allemagne a importés en 1912, il y en avait 7 1/2 qui provenaient de nations auxquelles l'Allemagne n'a pas pu avoir recours depuis la guerre. Les quatre cinquièmes de ses importations lui ont donc fait défaut.

Au point de vue du froment et du seigle, voici la situation de l'Autriche-Hongrie :

	Froment.	Seigle.
	(Mille quintaux.)	
Récolte moyenne 1909-1910 à 1913-1914.....	62 728	41 118
Importation moyenne, *id*.....	3 100	373
Exportation moyenne, *id*.....	230	4
Excédent moyen de l'importation, *id*.....	2 870	369
Excédent moyen de l'exportation, *id*.....	»	»
Quantités moyennes pour la consommation..	65 598	41 487
Production de l'année 1914-1915.....	52 798	40 641
Quantités nécessaires à importer.....	12 800	846

L'Autriche-Hongrie n'a pas dû pouvoir importer complètement les 13 millions de quintaux de froment dont elle aurait eu besoin.

Dès la fin de janvier, le gouvernement a défendu d'employer plus de 50 p. 100 de farine de seigle ou de froment pour le pain, il a recommandé d'employer pour le reste, de l'orge, du maïs, de l'avoine, de la pomme de terre.

Des neutres, qui avaient permis le ravitaillement, ne s'y prêtent plus. Le bourgmestre de Vienne a déclaré qu'au commencement d'août il a acheté plusieurs wagons de blé en Roumanie. On a gardé l'argent, mais le blé n'est pas venu.

Il y avait acheté 200 wagons de haricots. Ils ne sont pas venus non plus. D'abord les wagons ont manqué; ensuite les wagons une fois disponibles, la Roumanie a frappé chaque wagon d'un droit de sortie de 3 000 francs en or.

Il avait acheté en septembre, du blé aux États-Unis qui est arrivé à Gênes, mais qui a été arrêté par l'Italie et a dû être vendu à Gênes. Il a fini par récriminer contre la Hongrie :

De même du blé acheté en Hongrie n'est pas encore arrivé ; il semble pourtant que nous faisons ensemble la guerre; le moment est venu où la Hongrie devra nous fournir des provisions. La commune de Vienne a pu — Dieu soit loué! — séquestrer et acquérir du vieux maïs à 24 couronnes le quintal, sur lequel nous vivrons encore quelque temps, mais maintenant la Hongrie ne veut pas livrer de maïs à moins de 46 couronnes le quintal. La Hongrie doit nous donner son superflu à des prix raisonnables comme il convient entre pays frères.

Seulement la Hongrie manque elle-même de blé.

La *Neue Freie Presse* annonce que le bourgmestre de Budapest a ordonné le séquestre des céréales dans tous les ménages, à l'exception des quantités nécessaires jusqu'à la prochaine récolte, soit 6 kilos par tête et par mois.

IV. *Manque d'autres produits.* — D'après des renseignements fournis au *Times* par l'état-major français (30 mars 1915), l'artillerie allemande serait dans l'état suivant : Le 28 décembre, à Courtrai, sur 22 canons, 18 étaient hors d'usage; le 21 décembre, 77 canons d'artillerie lourde hors d'usage, furent envoyés à Cologne. Les traces de canon sur les obus sont beaucoup moins prononcées que dans les premiers mois. Les dernières levées allemandes sont armées avec de vieux fusils. Les munitions sont de qualité inférieure. En janvier, on a observé que, sur trois obus, un seul éclatait, et nombre d'obus ont été trouvés de qualité très mauvaise.

L'Allemagne consommait en 1912 :

	Production. — (Tonnes.)	Consommation. — (Tonnes.)
Salpêtre	»	785 000
Caoutchouc	»	224 000
Pétrole	125 000	1 100 000
Cuivre	37 0 0	224 000

A la fin de janvier, le docteur Schuster, secrétaire du *Verein Deutscher Eisenhuettenleute*, disait à l'assemblée générale du syndicat des métallurgistes allemands, tenue à Dusseldorf : « Il faut employer tous les monuments et statues de bronze et les dômes en cuivre des églises. »

Un avis officiel de la fin de janvier, a prescrit que tous les stocks de cuivre, d'étain, d'aluminium, de nickel, d'antimoine et de plomb sont requis pour l'armée. Mais les réquisitions ne lui fourniront ni manganèse, ni huile.

M. le professeur Ph. de Wilde, commentant une conférence faite au mois de décembre par M. Freund, au *Physikalischer Verein* de Francfort et publiée au mois de février par le *Chemikal Zeitung*, dit :

On voudrait savoir comment les Allemands qui, comme Guzman, ne connaissent pas d'obstacles, sont arrivés à remplacer dans la fabrication de l'acide sulfurique les 500 000 à 550 000 tonnes de pyritose

cuivreuse du Rio Tinto et les 16 500 tonnes de cuivre qu'ils extrayaient des résidus de grillages.

Les importations de viandes, qui avaient augmenté pendant la fin de l'année 1914, sont maintenant arrêtées. Le Danemark avait, en 1914, exporté de la viande en Allemagne, d'après la *Statistike Efterretninger*, en beaucoup plus grande quantité qu'en 1913 :

	1913.	1914.	En plus.
	—	—	—
Bêtes à cornes têtes.....	153 000	189 000	36 000
Viande de boucherie, tonnes.	15 080	17 280	2 200
Saucisses, *id*...	160	280	160
Conserves, *id*...	280	6 740	6 460

Toutes ces augmentations se sont produites dans les cinq derniers mois de l'année; mais le Danemark a interdit au mois de mars l'exportation des animaux de boucherie et de la viande en Allemagne.

V. *Le commerce français de* 1913. — Le *Tableau général du commerce* de la France, en 1913, vient d'être distribué.

On sait que les chiffres provisoires qui paraissent dans les documents statistiques publiés mensuellement par l'administration des douanes sont établis d'après les prix de l'année précédente. Ainsi les chiffres provisoires de 1913 donnaient les prix de 1912.

La commission des valeurs de douane fixe les chiffres définitifs que l'on trouve dans le *Tableau général du commerce*.

La différence entre les chiffres provisoires et les chiffres définitifs indique soit une hausse, soit une baisse des prix.

Les chiffres provisoires du total du commerce spécial de 1913 étaient de 15 383 millions de francs. Les chiffres définitifs sont de 15 301 millions. Il y a donc une baisse de 82 millions. Elle est relativement insignifiante. Les prix ont représenté une moins-value de 1,02 p. 100 à l'entrée et une augmentation de 0,07 p. 100 à la sortie.

Comparé avec celui de 1912, le commerce, en 1913, n'a qu'un excédent de 358 millions de francs : 190 millions pour les importations, 168 millions pour les exportations.

Si les prix étaient restés égaux, l'augmentation eût été de 350 + 82 = 432 millions. Elle n'eût pas atteint 3 p. 100.

Mais l'année 1913 doit se partager en deux. Dans le premier semestre, il y avait eu dans l'ensemble du monde une grande activité; dans la seconde partie, il y eut une profonde dépression. Le commerce extérieur d'un pays est subordonné aux conditions économiques des peuples qui sont ses fournisseurs ou ses clients. Quand ceux-ci ne veulent pas ou ne peuvent pas acheter, ses exportations baissent. Il n'y a pas de combinaison possible qui puisse les forcer d'acheter malgré eux.

Voici les moyennes des trois dernières périodes quinquennales (Commerce spécial) :

	Importations.	Exportations.	Total.
	—	—	—
	(Millions de francs.)		
1899-1903.....	4 556	4 155	8 556
1904-1908.....	5 354	5 046	10 400
1909-1913.....	7 627	6 324	13 951

L'augmentation totale du commerce entre la première et la seconde période a été de 60 p. 100 : l'augmentation des importations a été de 67 p. 100 et celle des exportations de 52 p. 100.

Chez tous les peuples aisés l'augmentation des importations dépasse celle des exportations. Quand ils achètent, ils conservent une proportion de plus en plus grande de matières premières comme la laine, le coton, les peaux, pour leur propre consommation.

Nos importations se sont élevées, en 1913, à 8 421 millions de francs.

Nos exportations à 6 880 millions de francs.

Voici la liste de nos sept principaux fournisseurs et de nos sept principaux clients :

Fournisseurs.		Clients.	
—		—	
	Millions de fr.		Millions de fr.
Royaume-Uni.....	1 115	Royaume-Uni.....	1 454
Allemagne.....	1 069	Belgique.....	1 109
États-Unis.....	1 229	Allemagne.....	867
Belgique.....	556	États-Unis.....	423
Russie.....	458	Suisse.....	406
Indes anglaises.....	388	Italie.....	305
République Argentine.	369	République Argentine.	200
Totaux.....	5 184		4 755

Il n'y a pas concordance entre les importations et les exportations de chaque pays. Ainsi nous envoyons pour 406 millions de francs de marchandises à la Suisse ; elle ne nous en envoie que pour 135 millions. Les Etats-Unis nous en envoient pour 1 229 millions, tandis que nous ne leur en envoyons que pour 423 millions de francs. Dans ses importations se trouvent 432 millions de coton, 120 millions de cuivre, 65 millions d'huiles minérales, 57 millions de machines. L'Allemagne nous a envoyé 1 069 millions : en tête de ses importations se trouvent 165 millions de houille, 132 millions de machines, 87 millions de grains et farines.

Ces sept fournisseurs représentent 61,6 p. 100 du total de nos importations et ces sept clients 69,1 du total de nos exportations.

VI. *Le besoin de gaspillage.* — Dans le rapport de M. Métin sur les crédits supplémentaires, on lit :

La commission du budget entend qu'il ne soit pris, en aucun service, des habitudes de gaspillage. Si la guerre justifie, dans le cas d'absolue nécessité, des achats ou des engagements de dépenses devant lesquels on eût pu hésiter en temps de paix, elle ne saurait excuser les largesses superflues.

A plusieurs reprises, nous nous sommes élevé contre une opinion qui tend à se répandre dans certaines administrations et suivant laquelle la question d'argent deviendrait secondaire dans toutes les occasions.

J'avoue que j'ai été stupéfait en lisant cette révélation. Tous les jours je trouve quelque nouveau fait à ajouter à mon livre : *La Gestion par l'Etat et les Municipalités.* Si je les réunissais, il deviendrait aussi gros que le *Standard Dictionary of the English language.*

J'espère que les membres du Parlement sont à l'abri de cette contagion bureaucratique. M. Métin l'affirme dans son rapport. Il déclare « que, dans tous les cas où la défense nationale n'est pas directement intéressée, l'économie la plus stricte est de règle; que chacun doit se rappeler que les sacrifices que le souci de la défense imposent à la France, créent une augmentation des dépenses publiques qui dépassent 1 300 millions par mois ».

Ce qui importe, c'est que les membres du Parlement ne donnent pas seulement cet excellent conseil aux autres, mais le mettent eux-mêmes en pratique.

VII. *La loi sur les retraites.* — Cependant les députés viennent de voter, malgré le ministre de l'Agriculture, M. Ferdinand David, une loi étendant aux exploitations agricoles la législation des accidents du travail.

Le *Journal officiel* vient de publier le rapport sur l'application de la loi des retraites en 1913.

Tandis que le nombre des assurés obligatoires inscrit sur les listes s'élevait, au 1er janvier 1913, à 7 077 350, il n'était plus, au 31 décembre suivant, que de 7 013 459. C'est donc un recul de 63 891 unités, et le rédacteur du rapport reconnaît qu'on a ajouté les noms d'une foule d'individus qui n'ont nullement manifesté l'intention de se soumettre à la loi!

En fait, le nombre des assurés obligatoires et facultatifs est évalué à 3 457 384 dont 700 000 facultatifs.

Une des premières économies à faire au lendemain de la guerre est de renoncer à cette loi qui coûte plus de 100 millions par an.

VIII. *Le culte de l'eau.* — Il a ses fanatiques; et M. Lloyd George, qui est du nombre, a trouvé l'occasion favorable pour essayer de l'imposer au Royaume-Uni. Le roi a voulu leur être agréable et a fait savoir que, pendant toute la durée de la guerre, la consommation des spiritueux, du vin, de la bière serait suspendue dans sa maison.

M. Lloyd George a reçu 184 000 lettres l'invitant à appliquer ce régime à tous ses concitoyens; mais, d'un autre côté, l'ouvrier anglais entend avoir le droit de boire du whisky, du stout ou du pale ale et n'être pas condamné à l'eau pure. M. Lloyd George a dû reculer.

A l'encontre de ce beau zèle, un magistrat de la *police court*, à Woolwich, M. Symmons, rendait un jugement en disant :

> Je pense qu'une petite ration de boisson doit être servie aux ouvriers de l'arsenal et aux dockers. De même qu'on sert une ration de rhum aux hommes qui sont dans les tranchées, je pense qu'un peu de rhum doit être servi aux hommes engagés dans le travail également important de fabrique de munitions de guerre. (*The Times*, 7 avril 1915.)

M. Lloyd George a soulevé des enthousiasmes, il a provoqué aussi de fortes protestations.

Déclarer que tous les ouvriers anglais sont des ivrognes, c'est une singulière manière de faire l'éloge de ses compatriotes; et depuis une quinzaine d'années, l'ivrognerie a beaucoup diminué.

Un *county magistrate* a dénoncé M. Lloyd George comme coupable d'avoir augmenté la consommation des spiritueux. En frappant la bière pour frapper les brasseurs, qu'il considérait comme des ennemis politiques, il a rejeté les consommateurs, qui ont besoin d'absorber des calories à bon marché, vers le whisky.

Lord Hugh Cecil vient de protester à son tour avec la haute autorité qui lui appartient. (*The Times*, du 8 avril.)

« On propose la prohibition parce qu'il y aurait quelques ivrognes parmi les ouvriers. Combien sont-ils ? On ne le dit pas. Sont-ils 100 000 ? Alors il serait raisonnable, sage, légitime de restreindre la liberté de tous parce qu'une minorité aurait des habitudes nuisibles. Si la liberté peut être restreinte, c'est la liberté de ceux qui sont en faute et non la liberté de tout le monde. On priverait de leur liberté des citoyens qui n'ont fait aucun acte coupable et qui n'ont rien à voir avec la fourniture des munitions parce que quelques-uns des ouvriers employés par le gouvernement auraient abusé de la boisson. Et ce ne serait pas seulement la liberté de tous les citoyens qui serait menacée, mais la propriété et l'industrie de tous ceux qui sont engagés dans l'industrie et le commerce des boissons. On parle d'indemnités ? Viendra-t-on les ajouter aux dépenses de la guerre ? et seraient-elles jamais équitables ?

« On évoque l'exemple de la Russie qui a supprimé la vente du vodka et de la France qui a supprimé la vente de l'absinthe. Il faut attendre les résultats de ces expériences. L'échec de la piété et la chasteté obligatoires sont connus. Je doute du succès définitif de la sobriété obligatoire. J'ajoute que nos traditions de liberté individuelle ne sont pas partagées par nos grands alliés. La Grande-Bretagne est un pays libre qui ne prétend pas être la Russie, et la France démocratique n'a jamais eu pour la liberté individuelle le même respect que nous. »

Il est inutile d'inviter les fanatiques de l'eau à méditer ces fortes paroles.

Mais la proposition de M. Lloyd George a provoqué un soupçon. Depuis huit mois, on n'est pas encore parvenu à concentrer toutes les forces industrielles de la Grande-Bretagne sur les fabrications nécessaires à la guerre. Il y a un mois, M. Lloyd George a déclaré qu'il s'en mêlait et que tout irait

bien. Il a annoncé qu'il allait nommer un dictateur qui allait tout résoudre. Il est arrivé à nommer M. George Macaulay Booth, homme distingué, mais qui s'est empressé de déclarer qu'il n'était point le surhomme annoncé.

Et alors on se dit : — M. Lloyd George s'en prend à l'alcool comme dérivatif. C'est son bouc émissaire.

IX. *L'Emprunt allemand.* — L'information suivante n'est pas en rapport avec les déclarations de M. Helfferich, relativement au succès de l'Emprunt allemand :

Sur les 9 milliards de marks annoncés, le total des souscriptions recueillies par la Reichsbank n'a atteint que 565 millions. Suivant la *Gazette de Cologne* du 3 avril, le délai de souscription par l'armée a été prolongé jusqu'au 10 avril et l'Office impérial de la marine a trouvé utile de fixer le même délai pour les souscriptions... à imposer aux équipages de la flotte de guerre.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

The Effect of the war on the external trade of the United kingdom an analysis of the monthly statistics 1906-1914, by A. L. Bowley. 1 vol. in-8. (Cambridge University Press, London, Petter Lane E. C.)

The Afrikander rebellion south Africa to day, by J. L. O' Connor. 1 vol. in-16. (George Allen and inuvin, London.)

An Appeal to Neutrals. Fifty four Years of Deceit and Plunder, by Di G. Pascal, M. A., B. L., D. B. 1 br. in-8. (Founder and Late, Editor of [the « Entente cordiale Review. ») St Dunstans's Press, London, E. C.

Almanach de la Paix par le Droit. 1915. Préface de M. Charles Gide. (Plon-Nourrit, Paris.)

La Russie et la Guerre, par Arthur Raffalovich. Brochure in-8, accompagnée de graphique. (Librairie Félix Alcan, Paris.)

How Britain can Abolish War, by O. F. Maclagan. 1 brochure in-8. (Publishing office, London N.)

No Deluding peace. Essays ou the main lines upon which alone peace can be granted to the aggressor in this war, by A. J. Wilson 1 br. 88 pages (the Investor's Review. London).

How the great war arose. 1. br. in-8. (Parliamentary recruiting committee, 12, Downing street, London.)

The Franco Germany war indemnity and its economic results by Horace Hawaley O' Farrell, fellow of the Royal Economic society with on introduction by viscount Esher. 1 vol. in-8, 80 pages. (Harriston and sons, London.)

The Horrors of War in Great Britain. The Miseries and sufferings of all non-fighters, from crossing sweeper to castle Dweiller, were an invader in our island, by colonel Lonsdale Hale. 1 vol. in-8. (Love and Malcomson. Ltd. London 1910.)

Thirty Years anglo French Reminiscences (1876-1906), by Sir Thomas Barclay, Author of « The Turco-Italian war and its Problems ». 1 vol. in-8 (Constable C°, London.)

La Guerre Mondiale. Faits acquis à l'histoire. Documents. (Édition du *Foyer* Plon et Nourrit, Paris.)

The war steel and gold a study of the armed peace, by HENRY NOEL BRAILSFORD. 1 vol. in-12 320 pages, 1914. (G. Bell and sons, London.)

The War and our financial fabrik, by W. W. WALL. 1 vol. in-18, 224 pages. (Chapman and Hale, London.)

La Belgique neutre et loyale, par EMILE WAXWEILLER, directeur de l'Institut de sociologie Solvay, à l'Université de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique. 1 vol. in-8. (Librairie Payot, Lausanne.)

Un autre aspect de la question européenne et une solution, par HENRI LAMBERT, industriel, à Charleroi (Belgique), Londres.

Modern Germany and the modern world, by M. G. SADLER. Vice chancellor of the University of Leeds. 1 brochure. (Macmillan et Cie, Londres.)

Principles of Taxation, by plasting s LYON counselor-at-taw, visiting professor of finance, the tuck school Dannouth collège. 1 vol. in-18, 134 p. (Houghton Miffling, Boston. New-York, Chicago.)

Pocket compendium of Commom wealth official statistics, by G. H. KNIBBS, Commnowealth statistician. 1914. (Melbourne, Australie).

Prices, cost of Living. Trade-Unions. Unemployment, and General Industrial conditions. 1913-1914. Prepared under instructions from the. Minister of state for Home Affairs, by G. H. KNIBBS, C. M. G., F. S. S., F. R., A. S. Commonwealth bureau of census and statistics. Melbourne, 1914.

Sveriges Riksbank (compte rendu des opérations de la Banque de Suède, 1914). 1 br. in-4, 78 pages. Stockholm, 1915.

La Vache laitière. Hygiène et production du lait, par J. LUCAS. 1 vol. in-18 158 p. (Librairie agricole de la Maison Rustique. Paris.)

Report of the Board of agriculture for Scotland on Home industries in the Highlands and Islands. 1 vol. in-8 (Edinburgh).

Movimento commerciale Del Regno d'Italia nell' anno 1913 parte premio. Analisi del commercio. Tavole riassuntive. Tavole analitiche. 1 vol. in-4. Ministerio delle finance. Roma.

Après la Guerre. La Représentation des intérêts français à l'étranger, par BIARD D'AUNET. 1 br. in-8, extrait du *Correspondant*. Paris.

Statistiques. Chambre de commerce de Boulogne-sur-mer. Année 1913. 1 vol. in-4, 1914.

The Arguments for and against Train-Crew legislation. 1. br. in-8. (Bureau of Railways Economics, Washington.)

Censimento degli oprifice dellen imprese industriali 1911. Vol. IV.

Travaux de la Société impériale libre économique (publiés depuis l'année 1766), Petrogard. Année 1914.

First principles of production, by J. TAYLOR PEDDIE, Institute of Industry and science of Great Britain and Ireland. 1 br. in-4 232 pages. (Longmans, Green et Ce, Londres.)

Elementary principles of Economics, by Ely and Wieker, revised and adapted for English students, by L. L. Price, reader in Economic history in the University of Oxford. 1 vol. in-12, 406 pages. (Macmillan, London.)

The Economic organisation of England, by William James Ashley, professor of commerce in the University of Birmingham. 1 vol. in-12, 214 pages. (Longmans, Green and C°, London.)

Le Gérant : Félix ALCAN.

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN, PARIS

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

LA GUERRE

SES CAUSES HISTORIQUES

LA CONSTITUTION DE L'EMPIRE ALLEMAND

I. Le Saint-Empire romain et la paix de Westphalie. — II. La France et la Prusse de 1733 à 1814. — III. Le Congrès de Vienne. — IV. La Prusse et l'Autriche de 1847-1866. — V. La Confédération de l'Allemagne du Nord. — VI. La candidature Hohenzollern. — VII. — Les papiers de Cerçay et l'Empire allemand.

I. — Le Saint-Empire romain et la paix de Westphalie.

Quel est le caractère des belligérants en face desquels se trouvent les alliés?

L'Empire allemand, l'Autriche-Hongrie, la Turquie ne sont pas des Etats unitaires comme la Grande-Bretagne, la France ou la Russie. Nous devons rechercher comment ont été réunis les éléments complexes qui les composent afin d'en déterminer le degré d'union et les possibilités de dissolution ou de réorganisation.

Un résumé historique est indispensable, mais nous ne remonterons que jusqu'au jour où Charlemagne, pendant les fêtes de Noël en l'an 800, étant agenouillé à Rome dans la basilique de Saint-Pierre, le pape Léon III posa sur sa tête la couronne impériale. Ce couronnement lui confiait un pouvoir illimité « pour défendre la foi contre l'hérétique et la propager au dehors, sur les terres des païens ».

Le traité de Verdun (843) partagea son Empire ; et le Saint-Empire romain, fondé par le teuton Charlemagne, fut rétabli par le teuton Otton en 962.

La Pragmatique sanction rendue à Francfort en 1338 par les Etats affirme que la Majesté de l'autorité impériale ne vient que de Dieu; qu'elle se confirme par la seule élection des princes électeurs; que le Saint-Siège n'a ni le droit d'approuver, ni celui de rejeter le choix des électeurs.

La Bulle d'or de 1356 régla les conditions de l'élection de l'empereur; le nombre des électeurs demeura fixé à sept, dont trois ecclésiastiques : les électeurs de Mayence, de Cologne et de Trèves ; et quatre séculiers : l'électeur-roi de Bohême ; l'électeur-comte Palatin; l'électeur-duc de Saxe et l'électeur-marquis de Brandebourg.

Le titre de Saint Empereur Romain ne donnait à celui qui en était investi, ni terres, ni argent, ni hommes.

Ces électeurs ne voulaient pas d'un empereur trop puissant. De là, leur choix sur de petits seigneurs comme Rodolphe de Habsbourg. Ils voulaient enlever à ce titre tout caractère d'hérédité, et, à partir de 1438, il devint héréditaire dans la maison des Habsbourg. Maximilien fortifiait la monarchie autrichienne en lui annexant de grands domaines.

L'Empereur avait maintenu le pouvoir électoral aux prélats des bords du Rhin, parce qu'il avait besoin de leur appui contre les seigneurs féodaux, presque indépendants et toujours opposés.

Tout Empereur se considérait comme obligé de faire une expédition en Italie : il y rencontra les Francs; et le pape et l'Empereur eurent une haine commune : celle des rois francs habituellement indépendants de l'un et de l'autre.

En 1519, François Ier fut candidat à l'empire contre Charles, petit-fils de Maximilien. Alors commença entre la France et l'Autriche cette série de guerres, interrompues seulement par la guerre de Sept ans, qui s'est continuée jusqu'en 1859.

Richelieu intervint dans la guerre de Trente ans en appelant le roi de Suède pour sauver l'Allemagne des ravages des armées de Tilly et de Waldstein.

Les Suédois, par le traité de Paris du 1er novembre 1634, prièrent le roi de France de se mettre en possession de l'Alsace, comme protecteur, à la condition que les princes et les Etats protestants ne feraient ni paix ni trêve avec l'Empereur que du consentement de la France et de la Suède.

La guerre se prolongea encore pendant quatorze ans avec des armées dont la plupart appartenaient à leurs généraux, qui, comme solde, ne leur donnaient que le droit de pil-

lage ; et elles avaient si bien réussi, que ne trouvant plus rien, elles périssaient de misère, sans pouvoir faire d'opérations militaires.

Loin que les Français aient eu une part dans ces désastres, ce fut leur intervention combinée avec celle de la Suède qui y mit un terme.

La paix de Westphalie fut inspirée par le livre du légiste Chemnitz : *De ratione status in imperio nostro romanico-germanico*. Les diplomates ne firent que le ratifier[1]. Il allègue que la constitution germanique devait être traitée comme un produit du sol national, que la prétendue *lex regia* et tout le système absolutiste de Justinien dont les Empereurs s'étaient servis, constituaient, appliqués à l'Allemagne, non seulement un fait injustifiable, mais une absurdité ; puis il dénonça la maison des Habsbourg, ses querelles incessantes avec la noblesse ; et il conclut à l'extirpation de la maison d'Autriche.

L'Empereur dut reconnaître la souveraineté de tous les princes, catholiques et protestants, sans distinction, sur leurs territoires respectifs. Les princes et les Etats de l'Allemagne, jouiraient dans toutes les assemblées nationales, d'un suffrage libre et décisif relativement à toutes les affaires de l'Empire : lois nouvelles, déclaration de guerre, levée de troupes, établissement d'impôts dans l'intérêt de la Fédération. Les villes libres eurent voix décisive aux diètes particulières. Les électeurs et les princes pouvaient faire des alliances entre eux et avec les puissances étrangères, pourvu que ces alliances ne fussent formées ni contre l'Empereur ni contre l'Empire.

La paix de Westphalie profita surtout à l'électeur de Brandebourg, auquel d'Avaux, le ministre de France écrivait : « Monsieur, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour vous servir. » Il perdait la Poméranie citérienne, mais il acquérait le fertile pays de Magdebourg et les diocèses de Cammin, de Habberstadt, la principauté de Minden.

La France avait payé les Suédois et donné diverses subventions pendant la guerre de Trente ans. Elle ne demanda aucun remboursement à ces pays ruinés. Elle se fit confirmer la possession des trois évêchés Verdun, Toul, Metz et de l'Alsace, sauf Strasbourg. Pour l'Alsace et le Sundgau elle

---

1. James Bryce. *Histoire du Saint-Empire romain*, ch. XIX.

donna aux archiducs du Tyrol 3 millions de livres. Elle eut encore l'ancien Brisach et ses dépendances et le droit de mettre garnison dans Philipsbourg. Strasbourg se donna à la France en 1682. La France acquit encore Pignerol et Casal en pleine souveraineté indépendante de l'Empire.

La Hollande et la Suisse furent déclarées indépendantes.

Un huitième électorat fut créé en faveur du Palatin.

L'égalité fut établie entre les Etats protestants et les Etats catholiques. Luthériens et Calvinistes furent déclarés affranchis de la juridiction du pape ou de tout autre État catholique.

C'était l'abrogation de la souveraineté de Rome. Ferdinand avait enlevé aux protestants les avantages conférés par la paix de Passau. La France et la Suède furent d'accord pour les rétablir. Elles remirent l'état public de la religion sur le pied où il était, en 1624, la sixième année de la guerre, sauf dans le Palatinat et sur les terres du Palatin où l'on remonta jusqu'en 1619. Tous les biens ecclésiastiques que les protestants avaient possédés devaient leur rester.

L'Autriche demeura en dehors, sauf pour la Silésie où les Luthériens eurent le droit de bâtir de nouvelles églises.

La paix de Westphalie fut signée à Munster et à Osnabruck, le 14 octobre 1648 « comme une loi fondamentale et perpétuelle ».

Le Pape lança une bulle contre le traité de Westphalie ; elle ne produisit aucun effet ; mais il était évident que l'Empereur n'était plus investi du pouvoir absolu conféré par le Pape à Charlemagne « pour défendre la foi contre les hérétiques et la propager au dehors sur les terres des païens ».

Ce traité donna la paix à l'Allemagne qui avait subi les plus épouvantables dévastations : et il ne fut obtenu que grâce à l'action de la France et de la Suède.

On continua d'appeler l'Allemagne, l'Empire, comme siège de l'Empire romain. L'Empereur n'avait plus en Italie un seul domaine : il n'était en Allemagne que le chef d'une république de princes et de villes.

Ce fut cependant en qualité d'Empereur romain que Léopold Ier conféra, en 1701, le titre de roi de Prusse à l'électeur de Brandebourg. Mais la Prusse, petit morceau de terre situé sur les bords du Niémen, ne faisait pas partie de l'Empire. Le roi de Prusse resta électeur de Brandebourg.

La paix d'Utrecht (1713), le traité de Radstadt (1714), donnèrent à l'empereur les Pays-Bas, Naples, la Sardaigne,

le Milanais, les Présides de Toscane et ramenèrent sa politique en Italie.

Les Prussiens ont l'habitude de traiter les Français d'ennemi héréditaire ; et cependant l'importance de la Prusse date du traité de Westphalie dans lequel elle a joué un rôle qu'ils ne peuvent ignorer.

Mais Frédéric Guillaume, le père du grand Frédéric, qui resta l'allié de l'Autriche, voulait détruire l'influence française en Allemagne. Il fit alliance en 1733 avec l'Autriche et la Russie pour enlever du trône de Pologne Stanislas Leckzinski, le candidat de la France.

II. — La France et la Prusse de 1733 a 1814

Quand Frédéric partit pour la conquête de la Silésie, il demanda l'alliance de la France; la France envoya quarante mille hommes au fond de la Bavière au lieu d'aller dans les Pays-Bas. Marie-Thérèse abandonna la Silésie à la Prusse; l'armée française fut enfermée dans Prague : et nous eûmes toute l'Europe contre nous, après avoir travaillé uniquement pour le roi de Prusse. Au bout de cinq ans de guerre, nous renonçâmes par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748), complètement aux Pays-Bas dont nous occupions la majeure partie. La marquise de Pompadour avait dit aux parlementaires qui y étaient envoyés : « Ne revenez pas sans la paix. Le roi la veut. »

Il est vrai que, dans la guerre de Sept ans, la France fut l'alliée de Marie-Thérèse contre Frédéric II. C'était un changement complet dans sa diplomatie. Frédéric battit si bien les Saxons qu'il incorpora leur armée dans la sienne : et s'il sortit victorieux de la Coalition constituée contre lui ce fut, en grande partie, grâce à l'incapacité de nos généraux. Il opposa la Prusse puissante, protestante et unie, à l'Autriche catholique et composée de peuples de races diverses.

Marie-Thérèse acheta la succession de l'électeur de Bavière à son héritier direct, l'électeur Palatin. Frédéric s'y opposa avec l'appui de la France et de la Russie (1779).

Pendant le dix-huitième siècle, la France se trouva tantôt adversaire tantôt alliée de la Prusse.

Le 27 août 1791, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume et l'Empereur Léopold II, réunis à Pilnitz, près de Dresde, firent une déclaration annonçant leur intervention en faveur de Louis XVI. Le 25 juillet 1792, le chef de l'armée prus-

sienne, le duc de Brunswick, lança un manifeste menaçant de livrer la capitale de la France à une exécution militaire si Louis XVI n'était pas rétabli dans tous ses droits. Elle provoqua la journée du 10 Août.

Les Prussiens furent battus à Valmy le 20 septembre (1792); mais en 1795, par le traité de Bâle, le roi de Prusse abandonna les adversaires de la Révolution.

Les instructions, données à son ministre le comte de Golz, portaient que « la Prusse avait toujours eu des sentiments favorables à la France, ce dont Sa Majesté avait donné des preuves dans le cours de la guerre [1] ».

Le traité et ses articles additionnels donnaient à la France les Provinces Rhénanes tandis que les cercles de Westphalie, la Basse et la Haute-Saxe, la partie des deux cercles du Rhin situés sur la rive droite du Main, formaient une ligne de démarcation dont la Prusse s'engageait à respecter la neutralité. En fait, la France donnait à la Prusse le protectorat de l'Allemagne du Nord. La Prusse, en concluant cette paix séparée, trahissait le Saint Empire Romain.

Lors de la paix de Lunéville (9 février 1801) elle offrait de lier sa politique à celle du Premier Consul, de s'engager à lui par une alliance formelle, de garantir tous les arrangements faits en Italie. Le traité de Lunéville spécifiait que les princes laïques, ayant des possessions sur la rive gauche du Rhin dont la France prenait possession, recevraient des indemnités.

Pour se les procurer, on eut recours à un moyen qui avait déjà été employé pendant la Réforme et à la paix de Westphalie : la sécularisation des principautés ecclésiastiques. Aussi bien la catholique Autriche que la Prusse luthérienne considéraient que ces territoires, avec leurs habitants, étaient des propriétés dont on pouvait trafiquer. L'Autriche prenait pour des parents de l'empereur, deux archiducs italiens dépossédés et la Prusse pour le stathouder de Hollande qui n'avaient rien de commun avec l'Allemagne, le quart des sécularisations.

Le Premier Consul, assiégé par toutes ces réclamations, demanda à l'empereur de Russie d'intervenir en même temps que lui.

La Prusse avait perdu sur la rive gauche du Rhin les duchés

---

1. *Histoire de la Prusse depuis la mort de Frédéric II jusqu'à la bataille de Sadowa*, par Eugène Véron. (Libr. F. Alcan.) Thiers. *Histoire du Consulat et de l'Empire*.

de Gueldres et de Juliers, la principauté de Mœurs et une partie du duché de Clèves, comprenant en tout une population de 137000 habitants et ayant un revenu de 3 millions de francs. Une convention signée le 13 mai 1802 avec la France lui assurait, en échange, les évêchés de Paderborn et d'Hildesheim, Eichsfeldt, Erfurth, Untergleichen, la ville et l'évêché de Munster avec plusieurs autres villes et abbayes. Elle gagnait plus de 400000 habitants à l'échange. Le prince de Nassau recevait l'évêché et l'abbaye de Fulde, les abbayes de Corwen et de Weingarten qui devaient revenir à la Prusse en cas d'extinction de la ligne directe.

Le Premier Consul se mit ensuite d'accord avec Bade, Wurtemberg, les deux Hesses qui furent très bien traités.

L'Autriche n'avait pas à se plaindre; car elle reçut pour l'archiduc de Toscane, les évêchés de Brixen, de Trente, de Salzbourg, de Passau (sans la place de Passau), la Prévôté de Berchtolsgaden représentant un revenu de 3500000 florins pour compenser un revenu de 2500000.

Mais ces remaniements impliquèrent de profonds changements dans la constitution du Saint-Empire romain. Le collège électoral se composait alors de huit membres. Des trois électeurs ecclésiastiques, deux disparaissaient, les archevêques de Cologne et de Trèves. Restaient la Bohême; l'électeur Palatin pour la Bavière et le Palatinat; le duc de Saxe; le roi de Prusse pour le Brandebourg; le roi d'Angleterre pour le Hanovre.

Finalement, le nombre des électeurs fut porté à dix : mais les protestants y disposaient de six voix contre quatre catholiques. S'ils avaient dû élire un nouvel empereur conformément à leur foi, le Saint-Empire romain aurait eu pour chef un hérétique auquel le pape ne pouvait demander de renouveler le serment de Charlemagne contre les hérétiques.

La majorité catholique qui était dans le collège des princes, de 54 voix contre 43, disparaissait. Presque tous les princes, héritiers des voix ecclésiastiques étaient protestants et, par conséquent, du côté de la Prusse.

Toutefois, cette démarcation n'était pas absolue. La Bavière catholique votait avec la Prusse contre l'Autriche; la Saxe, protestante, était habituellement en opposition à la Prusse dont elle avait peur.

Le 25 février 1803, la Diète de Ratisbonne adopta l'acte final. La Suède fut le seul opposant : et les membres de la Diète, loin de dissimuler leur reconnaissance pour les solu-

tions données, auraient volontiers demandé que la France fût chargée de son exécution.

L'Autriche le ratifia le 24 mars ; et elle commit un abus de confiance en s'emparant de 30 millions de florins déposés à la Banque de Vienne par les principautés récemment sécularisées.

La politique de Bonaparte avait été habile ; mais après la rupture de la paix d'Amiens en 1803, il fit occuper le Hanovre par ses troupes : et le Czar était garant de l'application de l'acte final de la Diète de Ratisbonne. Il avait pris aussi sous sa protection le royaume de Naples, que Napoléon faisait occuper. L'enlèvement du duc d'Enghien sur le territoire badois provoqua la rupture avec la Russie. Napoléon avait besoin de la Prusse ; mais l'occupation du Hanovre, la fermeture de l'Elbe et du Weser la choquaient. Son aristocratie détestait la France. La reine Louise avait été conquise par l'empereur de Russie, Alexandre. Le roi Frédéric-Guillaume restait passif ; à la veille d'Austerlitz, il n'osa accepter le Hanovre que lui offrait Napoléon, mais pendant qu'il faisait respecter la neutralité de son territoire par la Russie, les armées françaises la violaient.

Alors a lieu la Convention de Potsdam entre Alexandre et e roi de Prusse ; mais le lendemain d'Austerlitz, l'envoyé prussien à Vienne, le comte de Haugwitz, félicite Napoléon de sa victoire. « Voilà un compliment dont la fortune a changé l'adresse », lui répondit-il. Il en profita. Le 15 décembre, il signait avec Haugwitz un traité d'alliance offensive et défensive donnant le Hanovre à la Prusse. Il lui enlevait quatre cent mille sujets et lui en donnait un million.

Mais le traité ne fut pas ratifié à Berlin. Pendant que le roi de Prusse se perdait en hésitations et en contradictions, Napoléon résolut de faire la Confédération du Rhin.

Par la paix de Presbourg, l'Autriche avait été expulsée d'Italie, la Bavière avait reçu de sérieux avantages. Napoléon conféra le titre de roi aux princes de Bavière et de Wurtemberg. Il constitua d'abord avec eux et le grand duc de Bade son projet de confédération, sans s'occuper de l'opinion des autres princes, ni de celle des villes libres, encore moins de celle des populations. Il n'essaya même pas de sauver les apparences comme en 1803. Il donna le traité à signer aux autres princes qui furent compris dans la Confédération, sans leur demander leur avis (12 juillet 1806).

Elle était composée de deux collèges : le collège des rois,

comprenant : 1° le prince Primat, ex-électeur de Mayence; 2° le roi de Bavière auquel étaient données les villes libres de Nuremberg et de Ratisbonne; 3° le roi de Wurtemberg; 4° le grand duc de Bade; 5° le grand duc de Berg; 6° le grand duc de Hesse-Darmstadt. Le collège des princes se composait des ducs de Nassau-Usingen-Weilbourg; des princes de Hohenzollern-Hechingen-Sigmaringen; des princes de Salm-Salm, de Salm-Kirbourg, d'Isambourg, d'Aremberg, de Lichtenstein et de Leyen. La noblesse immédiate enclavée dans les territoires de ces Etats était incorporée. Elle perdait ses droits de législation, de juridiction, de haute police, d'impôt, de recrutement.

Le 1er août, l'ambassadeur français annonçait à la Diète de Ratisbonne que l'empereur des Français, qui consentait à devenir le protecteur des princes confédérés, ne reconnaissait plus désormais l'existence de l'Empire. François II, par une circulaire du 6 août, déclara qu'il considérait comme dissous les liens qui l'attachaient au corps germanique, releva de l'allégeance les Etats qui le formaient, et il se confina dans le gouvernement de ses domaines héréditaires sous le titre « d'Empereur d'Autriche » qu'il avait pris en 1804. Le Saint-Empire romain, fondé en 800 par le couronnement de Charlemagne avait duré mille six ans. Sa disparition était définitive.

Le Saint-Empire romain n'était plus, mais le souvenir de Charlemagne obsédait Napoléon. Bourrienne raconte qu'un jour il dit : « Je n'ai pas succédé à Louis XIV, mais à Charlemagne. » Il voulait devenir Empereur d'Occident, entouré de rois, de grands-ducs, de ducs, de comtes qui seraient ses vassaux.

Par une note, il félicita le roi de Prusse d'être dégagé des liens de l'Empire germanique. « Il verrait avec plaisir que la Prusse rangeât sous son influence au moyen d'une Confédération semblable à celle du Rhin, tous les Etats du nord de l'Allemagne. » C'étaient Hesse Cassel, la Saxe avec ses diverses branches, les deux maisons de Mecklembourg et quelques petits princes du Nord.

Le roi de Prusse, séduit par cette invitation, voulut en profiter : mais Napoléon avec le sans-gêne que lui donnait l'orgueil de ses victoires, invita le prince de Hesse Cassel à entrer dans la Confédération du Rhin, et, pour le séduire, lui offrit Fulde qui était la propriété du prince d'Orange, beau-frère du roi. Il interdit aux villes hanséatiques, Brême,

Hambourg et Lubeck d'entrer dans la Confédération du Nord. En même temps, il négociait avec l'Angleterre la restitution du Hanovre qu'il avait donné au roi de Prusse.

Le roi de Prusse se résigna à la guerre qu'il n'avait pas faite quand il pouvait entrer dans la coalition de l'Autriche et de la Russie. Les troupes légendaires dont il avait hérité, furent écrasées à Auerstædt et à Iéna (14 octobre 1806), et en sept semaines, la Prusse n'existait plus. L'arrivée des Russes prolongea la résistance de sept mois. Ce ne fut que le 9 juillet que fut conclu le traité de Tilsitt.

Le roi de Prusse cédait tous les territoires compris entre le Rhin et l'Elbe qui devaient former le royaume de Westphalie et en reconnaissait Jérôme Napoléon comme souverain légitime. Il renonçait à toute la Pologne prussienne qui fut donnée à l'électeur de Saxe. Il gardait la Prusse orientale et occidentale, la Poméranie, le Brandebourg et la Silésie, environ cinq millions d'habitants sur dix. Le payement des contributions arriérées qui devait être remis au vainqueur était évalué par les commissaires du roi à 19 millions de francs.

Daru en réclama 154, puis consentit à réduire de 35 millions. En attendant le payement de ces sommes, deux cent mille hommes vécurent en Prusse aux dépens des habitants. Il y avait en Prusse deux monnaies d'argent de titre différent; naturellement, il ne resta en Prusse que la monnaie au plus bas titre. Ce ne fut qu'au bout de trois ans qu'elle put être retirée de la circulation. Soumise au Blocus continental, la Prusse ne pouvait plus exporter de bois, et elle ne pouvait importer ce qui lui était nécessaire.

Après la défaite de la Prusse, la Confédération du Rhin comprit quatre royaumes, cinq grands-duchés, vingt-trois duchés et principautés, une population de vingt millions d'habitants. Napoléon voulut constituer des principautés et des royaumes pour des membres de sa famille : il forma le grand-duché de Berg et le donna à son beau-frère Murat, puis à un des fils du roi de Hollande encore au berceau. Il avait créé le royaume de Westphalie pour son frère Jérôme qu'il maria à la fille du roi de Wurtemberg. Il maria Eugène de Beauharnais à la fille du roi de Bavière. De l'électeur de Saxe, il fit un roi qu'il opposa au roi de Prusse; il lui donna le grand-duché de Varsovie et la nouvelle Galicie. En taillant, de cette manière, l'Allemagne, il mécontenta et

inquiéta tout le monde ; il n'eut comme allié fidèle et dévoué que le grand duc de Hesse-Darmstadt.

Napoléon introduisit de vive force un certain nombre de réformes qui, avantageuses à la masse des individus, irritaient les privilégiés. Il extirpait, au moyen de la conscription, les jeunes gens de leur sol natal. Le Blocus continental rendait sa domination insupportable à chacun et attirait toutes les sympathies vers la Grande-Bretagne.

Il avait fait des rois, des grands-ducs, des ducs, mais il méprisait, dans leurs personnes, les dignités dont il les avait gratifiées. Au lieu de récolter des sympathies, il soulevait des haines formidables.

Un ministre de Prusse, Stein, organisa la résistance en Prusse. Napoléon, en l'expulsant du ministère, puis en ordonnant son arrestation et la confiscation de ses biens, le désigna à tous les Prussiens comme le représentant du patriotisme.

Pour combattre l'oppression de Napoléon, Stein introduisait en Prusse les principes de 89. Il transformait le vasselage des paysans en droit libre sur leurs propriétés territoriales. Bourgeois et paysans purent en acquérir en même temps que les nobles purent pratiquer le commerce et l'industrie. Les villes reçurent le droit d'élire leurs magistrats et d'administrer leurs propriétés et les affaires communales.

L'armée avait été réduite à quarante-deux mille hommes. Le général Scharnorst organisa le service universel avec la landwehr et le landsturm, de manière à faire passer toute la population mâle par l'armée, et il ouvrit aux bourgeois l'accès aux grades supérieurs.

L'Autriche qui s'était réorganisée, sous la direction du comte Stadion, crut, en 1809, que le moment était venu de prendre sa revanche. Elle adressa un appel aux peuples allemands. Pas un, sauf le Tyrol, ne répondit. Battue à Wagram, elle dut céder à la Bavière, Salzbourg, Berchtesgaden, ses districts sur l'Inn, au duché de Varsovie la Galicie occidentale, et à la Russie, une partie de la Galicie orientale. La France prit la Croatie, la Carniole, le Frioul, Trieste qui, réunis à l'Istrie et à la Dalmatie, formèrent les provinces illyriennes. Le Tyrol s'acharna dans sa résistance à la domination de la Bavière. Quand il fut vaincu, la Bavière dut en céder une partie au royaume d'Italie. Elle dut remettre aussi Ulm au Wurtemberg et elle reçut en échange les principautés de Ratisbonne et de Baireuth.

Napoléon avait fait son frère Louis, roi de Hollande. Comme celui-ci appliquait mal le Blocus continental, il dut abdiquer. La Hollande fut réunie à l'Empire français avec les villes hanséatiques de Hambourg, Brême et Lubeck, le duché d'Oldenbourg, une partie du Hanovre et quelques petites principautés (décembre 1810). L'Empire français comptait alors cent trente départements, s'étendait de l'Elbe au Carigliono en Italie, et avait comme feudataires les royaumes d'Italie, de Naples, d'Espagne, de Westphalie, de Saxe et de Bavière.

Mais le roi de Prusse, d'accord avec son ministre Hardenberg, offrait son alliance à la France au mois d'avril 1811, et Napoléon daignait l'accepter le 28 février 1812. Le 9 mars 1812, il partait de Paris et s'installait à Dresde où il tint une cour de rois jusqu'au 22 juin, date de sa déclaration de guerre à la Russie.

Il englobait dans son armée, vingt mille Prussiens, trente mille Autrichiens, et des troupes arrachées par la conscription à tous les États de la Confédération du Rhin.

Après la retraite de Moscou, le général York qui commandait les troupes prussiennes, sollicité par Clausewitz, au service de la Russie, les lui livra. Le roi de Prusse, en apprenant cette défection, fut terrifié. D'accord avec son ministre Hardenberg, il écrivit à Hatzfeld, son ministre à Paris : « Je suis l'allié naturel de la France. En changeant de système, je ne fais que donner à l'empereur le droit de me traiter en ennemi. S'il me donne de l'argent, je puis encore lever et armer cinquante à soixante mille hommes pour son service[1]. »

En même temps, il offrait à l'empereur Alexandre d'entrer dans son alliance si la Russie voulait s'avancer de suite vers la Vistule et l'Oder.

Quelques jours avant la défection d'York, Hardenberg suggérait à Saint-Marsan, l'ambassadeur français, l'idée de faire le roi de Prusse, roi de Pologne : « Les côtes et les territoires de la Prusse et de la Pologne présenteraient aussi une masse compacte qui deviendrait une barrière formidable contre les envahissements de la puissance russe. »

Le roi de Prusse et Hardenberg ne pensaient qu'à la Prusse : ils se souciaient peu de la délivrance et de l'unité

---

1. V. Eugène Veron. *Histoire de la Prusse depuis la mort de Frédéric II*, p. 180. (Lib. Alcan.)

de l'Allemagne que les Hohenzollern ont depuis voulu incarner en eux. Saint-Marsan écrivait à Maret : « Si l'Empereur voulait faire quelque chose pour la Prusse, il serait très facile, malgré l'exaspération de la nation, de retenir Frédéric-Guillaume dans la ligne qu'il a suivie jusqu'ici. » Il prenait contre York les mesures prescrites par Napoléon : mais York, installé dans le vrai royaume de Prusse à Kœnigsberg, l'organisait avec Stein, muni des pleins pouvoirs du Czar, sans se soucier des injonctions du roi, et complétait son armée. Les Cosaques s'avançaient jusqu'à Berlin. Scharnhorst opérait des levées en Silésie, au moment où Napoléon achevait de ruiner le pays par des réquisitions pour ses garnisons de l'Oder.

En même temps, Napoléon déclarait au corps législatif qu'il entendait maintenir à tous ses alliés l'intégrité de leurs Etats. Le roi de Prusse ne pouvait donc plus compter sur les compensations qu'il espérait. Stein le rejoignit secrètement à Breslau, le 27 février.

L'armée russe, depuis le passage du Niémen, était réduite à environ cinquante mille hommes. L'empereur Alexandre était prêt à la paix. Cependant Koutousof, pour la Russie, et Scharnhorst, pour la Prusse, signaient, le 28 février, à Kalish, un traité entre la Russie et la Prusse. Le roi de Prusse suivit, et le 17 mars, il fit appel à son peuple, et par deux édits, leva la landwehr et le landsturm. Le préambule de l'édit de la levée du landsturm, disait : « A l'approche de l'ennemi, tous les habitants des villages doivent s'en aller, combler les puits, emporter ou détruire les farines. Le combat auquel tu es appelé sanctifie tous les moyens. Les plus terribles sont les meilleurs. » En deux mois et demi, la Prusse qui ne comptait guère que 4 500 000 habitants leva une armée de 148 000 hommes, qui deux mois plus tard, furent complétés par 100 000 autres. Napoléon, qui, par une incroyable négligence, n'avait pas pénétré le système de la landwehr et du landsturm, disait : « La Prusse pourra m'opposer 40 000 hommes dans deux mois et jamais plus de 75 000. »

Le 10 avril, Napoléon avait offert à l'Autriche le partage de la Prusse. Le 15 juin, l'Autriche, la Russie et la Prusse signèrent un traité d'alliance à Reichenbach. Le 20 août, l'Autriche déclarait la guerre à la France. Le 19 octobre, sur le champ de bataille de Leipzig, les Saxons abandonnèrent l'armée française.

La suppression du royaume de Westphalie avait été pro-

clamée dès le 28 septembre. Le 8 octobre, la Bavière avait réuni ses troupes à celles de l'Autriche. La Confédération du Rhin était déjà dissoute; le roi de Wurtemberg, le grand-duc de Bade et le grand-duc de Hesse-Darmstadt avaient fait des traités avec les alliés. Les princes dépossédés, Frédéric-Guillaume de Brunswick, le prince d'Oldenbourg, l'électeur de Hesse rentrèrent dans leurs Etats. L'œuvre de Napoléon sur la rive droite du Rhin n'existait plus à la fin de 1813. Le 1er janvier, les armées alliées traversèrent le fleuve.

Le 1er mars 1814, la Russie, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, par le traité de Chaumont, s'engagèrent à ne pas faire de paix séparée et à ne pas traiter avec Napoléon.

Le 30 mai fut signé le traité de Paris limitant les frontières de la France à celles de janvier 1792. Il portait : « Les Etats de l'Allemagne seront indépendants et unis par un lien fédéral. » Le Congrès qui devait l'organiser se réunit à Vienne au mois de septembre.

III. — Le congrès de Vienne

D'après la proclamation de Kalisz (25 mars 1813), l'empereur de Russie et le roi de Prusse « devaient essayer de rétablir un empire vénérable ». Mais les traités de Téplitz, de Chaumont et de Paris ne parlèrent point de cette résurrection ; et il n'en fut pas question à Vienne.

La catholique Autriche n'essaya pas de revenir sur les sécularisations faites en 1803, de rétablir la noblesse médiatisée dans son rôle de noblesse immédiate, de revenir à l'élection des empereurs et de leur restituer le titre d'empereurs romains.

Frédéric de Gentz, secrétaire du congrès, dans un rapport du 12 février 1815, dit avec franchise :

> Les grandes phrases de reconstruction de l'ordre social, de régénération du système politique de l'Europe, de paix durable fondée sur une juste répartition des forces, etc., se débitaient pour tranquilliser ses peuples et pour donner à cette réunion solennelle un air de dignité et de grandeur : mais le but réel du congrès était le partage entre les vainqueurs des dépouilles du vaincu [1].

Les quatre grandes puissances, l'Autriche, la Grande-Bre-

1. Debidour, *Histoire de la diplomatie*. — *Mémoires de Metternich*. T. II, p. 474.

tagne, la Prusse et la Russie avaient, par le traité de Chaumont (1er mars 1814) décidé que la France, réduite à ses frontières de 1792 n'aurait pas à intervenir pour les territoires à partager ; et elles avaient décidé qu'à Vienne, elles règleraient seules les grandes questions.

Talleyrand, le représentant de la France, eut l'habileté de grouper autour de lui toutes les puissances secondaires, en déclarant que les États convoqués pouvaient être inégaux en force, mais qu'ils étaient égaux en droits ; et il fit adjoindre au comité chargé de préparer le programme des travaux la France, l'Espagne, le Portugal, la Suède.

Talleyrand posa le principe de la légitimité dans ces termes : « Le premier besoin de l'Europe est de bannir l'opinion qu'on peut acquérir des droits par la seule conquête. »

Il demanda l'insertion dans la déclaration du 8 octobre des mots que « les arrangements seraient conformes au droit public ». Les représentants de la Prusse, Hardenberg et de Humboldt, protestèrent avec violence. Le 23 octobre, l'empereur de Russie lui disait : « Le droit public n'est rien pour moi. Quel cas croyez-vous que je fasse de tous vos parchemins et de tous vos traités ? » Des hommes réunis pour conclure un traité affirmaient ainsi d'avance le mépris qu'ils avaient pour l'œuvre qu'ils étaient appelés à faire.

Quand Talleyrand oppose la légitimité à la force, il se place au point de vue du prince qu'il considère comme un propriétaire. Quant à la volonté des sujets, on n'en parle pas, parce que personne n'y songe.

La Prusse, appuyée par la Russie, voulait prendre le royaume de Saxe.

L'Autriche ne voulait pas de ce voisinage. Pour lui complaire, Talleyrand conclut avec l'Angleterre et elle, le traité du 6 janvier 1815. Le roi de Saxe garda son titre et un peu plus de la moitié de ses Etats. Le reste fut donné à la Prusse avec quelques autres territoires, ce qui augmenta sa population de 855 000 habitants. Il est fort regrettable que Talleyrand n'ait pas abandonné la Saxe à la Prusse au lieu de lui donner à l'Ouest la Province rhénane et la Westphalie qui en ont fait la richesse. Il a mis ainsi la Prusse en contact immédiat avec la France ; et lui, représentant de la France, a posé la Prusse comme le boulevard de l'Allemagne contre elle[1].

1. Voir sur l'erreur commise par Talleyrand, *Mémoires du Chancelier Pasquier*. T. 3, ch. 4 et 5.

La nouvelle Prusse était une fois plus étendue et plus peuplée que la Prusse de Frédéric II. Elle se composait de deux groupes : la Prusse orientale et le Brandebourg reliés par la Poméranie, la vallée de la Vistule entre Thorn et Dantzig, le grand duché de Posen avec 750 000 hàbitants, la Poméranie occidentale avec Stralsund et l'île de Rugen, la moitié de la Saxe avec Torgau et Wittemberg, la Silésie et la Lusace. L'autre groupe couvrait les deux rives du Rhin, de Ringen à Emmerick.

Comment Talleyrand ne prévoyait-il pas que la Prusse aurait pour politique de s'emparer du Hanovre afin de les réunir ?

La Bavière reçut une partie des anciens domaines autrichiens de Souabe : Aschaffenbourg et Würtzbourg ; les comtés d'Anspach et de Baireuth.

L'Autriche céda le Brisgau et quelques territoires de la Haute-Souabe à Bade et au Wurtemberg ; la Belgique à la Hollande. Elle garda la Vénétie et recouvra tout ce qu'elle avait obtenu par les traités de Campo-Formio, de Lunéville, de Presbourg et de Vienne, la frontière de l'Inn, le Salzbourg, la Carinthie, le Tyrol et les provinces Illyriennes.

La Russie n'avait rien perdu par la guerre ; mais par son alliance avec Napoléon, elle avait gagné la Finlande. Elle laissa à l'Autriche la Galicie et Cracovie qui devint un gouvernement libre sous la protection de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse. Elle avait enlevé aux Turcs le territoire situé entre le Boug et le Dniester, plus la Bessarabie entre le Dniester, le Danube et le Pruth.

Les dix-neuf cantons de la Suisse furent augmentés de Genève, du Valais et de Neuchâtel, à la fois canton et comté.

Le Hanovre fut reconstitué au profit de la maison régnante d'Anglerre et la Prusse lui céda l'Ost-frise, Hildesheim, Goslar et une partie du comté de Lingen.

Les articles organisant la Confédération germanique sont les articles de 53 à 64 du traité général du 9 juin 1815.

Les princes souverains et les villes libres d'Allemagne, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse pour toutes celles de leurs possessions qui ont anciennement appartenu à l'Empire germanique, le roi de Danemark pour le duché de Holstein et le roi des Pays-Bas pour le grand duché de Luxembourg établissent entre eux une Confédération perpétuelle qui portera le nom de Confédération germanique.

Le but de cette Confédération est le maintien de la sécurité inté-

rieure et extérieure de l'Allemagne, de l'indépendance et de l'inviolabilité des États confédérés.

Les membres de la Confédération sont égaux en droits.

L'administration des affaires de la Confédération est remise à une diète fédérale dans laquelle tous les membres doivent voter par leurs plénipotentiaires. Les membres sont au nombre de dix-sept et ont chacun une voix dans l'assemblée ordinaire. Mais quand il s'agit des lois fondamentales, l'assemblée devient générale et alors l'Autriche, la Prusse, la Saxe, la Bavière, le Hanovre ont chacun quatre votes. Le total des voix est de soixante-neuf.

La diète est permanente; mais elle peut s'ajourner pendant des périodes n'excédant pas quatre mois.

L'article 11 stipule que les princes confédérés s'engagent à défendre non seulement l'Allemagne tout entière, mais encore chaque État particulier de l'union et se garantissent toutes celles de leurs possessions qui font partie des territoires confédérés. Les princes confédérés peuvent toutefois s'allier avec des princes étrangers à la Confédération pourvu que ces alliances n'aient pas pour but de porter atteinte à la Confédération ou à aucun des États qui la composent. Ils s'engagent également à ne se faire la guerre entre eux sous aucun prétexte et à soumettre leurs différends à la diète qui doit essayer de les concilier. Si ce moyen ne réussit pas et qu'une sentence devienne nécessaire, il y sera pourvu par un jugement (*austragal instanz*) auquel les parties contendantes se soumettront en appel.

Le siège de la diète est à Francfort et la présidence perpétuelle est dévolue à l'Autriche.

La Prusse de 1795 à 1806 et de 1810 jusqu'au milieu de 1812, avait fait son jeu à part, ne s'occupant que de ses intérêts sans se soucier de ceux de l'Allemagne. Si Napoléon avait montré un peu moins de mépris pour son roi Frédéric-Guillaume, celui-ci s'attelait à son char. En récompense de cette politique particulariste, il obtint que le Congrès de Vienne doublât la Prusse : et cependant, ni lui, ni ses hommes d'Etat, Hardenberg et Stein, ne furent satisfaits. Ils avaient dû céder la Franconie à la Bavière ; et la Bavière restait attachée à l'Autriche. La Prusse, dans sa grande longueur de Memel à Sarrebruck, était coupée par le Hanovre qui la séparait de la mer du Nord ; et elle avait dû renoncer en sa faveur à la Frise orientale. La population des bords du Rhin était imbue des institutions françaises, elle était catholique ; elle formait un élément hétérogène qui affai-

blissait la Prusse. Les hommes d'Etat prussiens consentaient à recevoir la Province Rhénane « seulement pour la défense de l'Allemagne » ; et ils donnaient à la Prusse l'attitude de champion de l'Allemagne.

Cette apparence de dévouement ne touchait pas les petits souverains de l'Allemagne qui, connaissant son âpreté, avaient peur d'être dévorés par elle. Ils se groupaient autour de la Bavière, du Wurtemberg et de Bade et se confinaient dans un particularisme inquiet et soupçonneux.

Des promesses de réformes, plus ou moins ratifiées par les princes, que Stein et autres patriotes prussiens et allemands avaient faites aux populations, il ne fut plus question au Congrès de Vienne.

Le 26 septembre 1815, l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse signaient le pacte de la Sainte-Alliance. L'Angleterre y refusa son adhésion.

Le 7 août 1819, onze membres de la Confédération se réunissaient à Carlsbad et arrêtaient des résolutions qui devinrent l'acte final du Congrès de Vienne. Ils proclamèrent que « le principe fondamental de la Confédération germanique exigeait que tous les pouvoirs de la souveraineté restassent réunis dans le chef suprême du gouvernement ». Le droit d'intervention était reconnu pour les cas où une révolte intérieure menacerait la sûreté des autres Etats de la Fédération. La diète s'attribuait le droit de poursuivre tout écrit ou journal dans tout Etat de la Confédération. Pouvoirs étaient donnés à une commission de cinq membres d'assurer, au besoin par la force, l'exécution de ces lois ; des mesures furent prises contre les universités et une commission d'enquête fut nommée pour rechercher les coupables de libéralisme.

Chacun des petits princes, le roi de Prusse compris, tyrannisait et exploitait ses sujets à son gré.

IV. — La Prusse et l'Autriche. (1847-1866)

De 1862 à 1866, pendant quatre ans, le roi de Prusse et Bismarck gouvernèrent sans budget voté par la Chambre des députés. Toute dissolution ramenait les mêmes députés. Bismarck, dès le premier jour, avait déclaré que du moment que les députés refusaient de voter le budget et que le roi et lui entendaient assurer la marche de l'Etat, la question

devenait une question de force ; et qu'avant la force, ils ne céderaient pas. Bismarck appliquait la dernière loi de finances votée avant son entrée au ministère ; et il consacrait les excédents aux charges militaires décrétées par le roi.

En 1847, Frédéric-Guillaume IV avait consenti à donner un Parlement à la Prusse ; mais le 11 avril, à l'ouverture de la Diète, il disait :

Jamais je ne permettrai qu'une feuille écrite vienne s'interposer pour jouer le rôle d'une seconde Providence entre Dieu, Notre-Seigneur du ciel, et ce pays, pour nous gouverner par ses paragraphes et pour remplacer par eux la sainte et antique fidélité.

La Révolution de 1848 éclata. Le roi exploita la peur que la France ne réclamât les Provinces Rhénanes. Cependant, il fut obligé de faire des concessions de politique intérieure : mais il essaya de leur imprimer une déviation générale :

Avant tout, nous demandons que l'Allemagne soit transformée d'une Confédération d'Etats en un Etat confédéré. Nous demandons un système militaire uniforme pour toute l'Allemagne imité du système Prussien avec un général en chef fédéral. Nous demandons un pavillon allemand, une flotte allemande, un tribunal fédéral allemand pour régler tous les différends entre les peuples et les Etats.

Il essayait de soulever la passion de l'unité allemande pour détourner ses sujets des questions de constitution et de liberté intérieures. Un lendemain d'émeute, le 20 mars, il proclama qu' « il se sentait appelé à sauver la liberté et l'unité allemandes ». Le 21, il ordonnait que l'armée joignît la cocarde allemande à la cocarde prussienne, et dans une proclamation, il annonçait que « la Prusse, dès ce moment, se transformait en Allemagne ».

L'Autriche et les autres puissances trouvèrent que le roi Frédéric-Guillaume IV avait une singulière manière de comprendre « l'acte fédéral » du congrès de Vienne : et s'il était déchiré de cette façon au point de vue de la Confédération germanique, quelle valeur pouvait-il conserver au point de vue de ses relations avec les autres Etats.

Pendant ce temps, un congrès de cinquante délégués, délégués surtout par leur propre initiative, tenu à Heidelberg, avait décidé la réunion d'un Parlement national alle-

mand. Ce Parlement ne fut qu'une assemblée, plus ou moins régulièrement élue. Il élabora péniblement une constitution pour l'Empire d'Allemagne. Il déclara qu'un Etat allemand ne pouvait former un seul État avec des États non allemands. C'était placer l'Empereur d'Autriche dans l'obligation de ne conserver qu'un lien personnel avec la Hongrie, la Bohême, l'Italie. Alors, il y eut conflit entre les partisans de la « Petite Allemagne » qui ne voulaient admettre dans l'Empire allemand que des Allemands et ceux de la « Grande Allemagne » qui y englobaient tous les peuples dépendant de l'Empire d'Autriche. L'assemblée se prononça en faveur des premiers (27 novembre). Dès lors, elle faisait de la Prusse la maîtresse de l'Allemagne.

Le 14 janvier 1849, elle exclut l'Autriche de l'Empire germanique. Le 27 mars, elle vota que la couronne impériale serait héréditaire dans la maison du prince qui serait choisi ; et le 28 mars, elle offrit la couronne impériale au roi de Prusse par 290 voix contre 248 abstentions.

L'Autriche rappela ses députés. La Chambre prussienne donna, le 26 avril, ordre au ministère de reconnaître la Constitution de Francfort. Le lendemain, la Chambre était dissoute. Le roi refusait la couronne impériale, protestait contre la Constitution et invitait les souverains à un congrès. La veille, les Russes étaient entrés en Hongrie ; et la peur de l'Autriche, libérée de la préoccupation de l'insurrection hongroise, doit être comptée comme un des coefficients de la décision du roi de Prusse.

Le Parlement de Francfort s'évanouit ; mais Frédéric-Guillaume cherchait les moyens de saisir la couronne impériale qu'il avait refusée. Il conclut avec les rois de Saxe et de Hanovre le traité des Trois rois dont le but déclaré était « de veiller à la sécurité intérieure et extérieure de l'Allemagne ». L'Autriche n'admit pas l'existence d'une commission de cinq membres se réunissant à Berlin sous ce prétexte. Le roi fit décider par cette commission la convocation d'un nouveau Parlement fédéral siégeant à Erfurth, ville prussienne. Malgré l'adhésion de vingt-sept gouvernements allemands, ce ne fut qu'un fantôme. L'Autriche convoqua à Francfort, le 26 avril 1850, les membres de l'ancienne Diète. Malgré la protestation de la Prusse, elle reprit ses fonctions. L'électeur de Hesse proclama, le 7 septembre 1850, l'état de siège parce que l'Assemblée des États refusait de l'autoriser à faire un emprunt sans en justifier l'emploi. Il invoqua le

secours de la Diète germanique, tandis que la Prusse y faisait entrer ses troupes. On crut à la guerre. La Prusse recula et subit la convention d'Olmutz, en vertu de laquelle elle renonçait à l'Union d'Erfurt, adoptait la politique de l'Autriche à l'égard du Sleswig Holstein, évacuait la Hesse électorale et Bade et se soumettait aux décisions de la conférence qui se réunirait à Dresde.

A partir de ce moment, le gouvernement Prussien eut pour principale préoccupation politique de prendre la revanche de cet échec. Pendant la guerre de Crimée, il garda la neutralité tandis que l'Autriche menaçait la Russie de son intervention.

En 1857, l'intelligence de Frédéric-Guillaume était tellement atteinte que le prince royal Guillaume fut chargé de l'administration du royaume. Il représentait le parti libéral : mais pour ce parti, la liberté c'était la prussification de l'Allemagne. Bismarck publia une brochure dans laquelle il dit nettement :

> La Russie ne doit pas rester plus longtemps avec l'Autriche dans la Confédération germanique telle que l'acte fédéral de 1815 et l'acte final de 1820 l'ont formée. Elle n'aurait jamais dû en tolérer la reconstruction en 1850 et son intérêt est d'en provoquer la dissolution.

Le régent Guillaume montra qu'il partageait cette opinion en nommant Bismarck ministre en Russie : et celui-ci fit, pour conquérir l'appui de cette puissance, des efforts qui ne furent pas inutiles. Il fut ensuite envoyé à Paris. Bismarck, dans une lettre, dénonçait « la situation fédérale dont souffrait la Prusse » et qu'il faudrait extirper *ferro et igne* (par le fer et le feu.) En 1862, le Roi de Prusse le choisit comme président du Conseil et ministre des Affaires étrangères dans le but d'imposer à la Chambre des députés les dépenses militaires qu'elle refusait. Bismarck gouverna en considérant comme voté le budget accepté par la Chambre des seigneurs.

En 1863, avait lieu l'insurrection de la Pologne. La Prusse s'attacha la Russie en livrant aux autorités russes les insurgés qui se réfugiaient sur son territoire.

A la fin de l'année, Christian IX montait sur le trône de Danemark. La Constitution du 15 novembre 1863 comprenait l'incorporation du Slesvig aux États danois et le détachement

du Holstein. Le prince Frédéric-Augustenbourg riposta en prenant possession des deux duchés par une proclamation du 16 novembre 1863. La Prusse et l'Autriche demandèrent l'annulation de la constitution. Le 20 janvier 1864, la Prusse envahit les duchés. L'Autriche suivit. Les Danois résistèrent héroïquement jusqu'au 30 octobre 1864. Le roi de Danemark dut céder à l'Autriche et à la Prusse le Holstein, le Sleswig et le Lauenbourg. Les deux puissances commencèrent aussitôt à se menacer de la guerre pour le partage des dépouilles. Bismarck repoussa toutes les prétentions de l'Autriche et de la Confédération germanique. La convention de Gastein, 14 août 1865, décida que les duchés resteraient en la possession des conquérants ; que le Sleswig reviendrait à la Prusse, le Holstein à l'Autriche. La Prusse acheta le duché de Lauenbourg, Bismarck reçut le titre de comte, mais l'indivision dans la souveraineté était maintenue.

L'empereur Nicolas, allié à la famille de Holstein-Gottorp, aurait pu revendiquer des droits éventuels sur une partie des possessions danoises. En remerciement de l'appui que lui avait donné la Prusse dans l'insurrection de Pologne, il fut rempli de complaisance. L'Angleterre proposa une entente, Napoléon III un congrès. L'Angleterre manqua d'énergie pour faire respecter le traité de Londres de 1852 et Napoléon III était trop occupé au Mexique pour intervenir avec autorité.

Je n'ai pas l'intention de faire l'histoire de la diplomatie française ; toutefois, il est indispensable que je parle de ses rapports avec l'Allemagne.

L'institution de la Confédération germanique, incapable d'un effort collectif, était une garantie de sécurité pour la France. Napoléon III ne pouvait faire pardonner son coup d'État qu'en dirigeant l'opinion vers les questions extérieures. Les nations européennes redoutèrent cette condition logique de son règne, à ce point que malgré son discours de Bordeaux de 1851 dans lequel il avait dit : « l'Empire, c'est la paix », l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse avaient, le 3 décembre 1852, signé un protocole secret. Et il faut avouer que le programme extérieur de l'Empereur comportant la destruction des traités de 1815, et le principe des nationalités, était vague et inquiétant.

La guerre de Crimée lia la France à l'Angleterre, pour une mauvaise besogne qui aboutit à faire garantir par le

Congrès de Paris l'intégrité de la Turquie (1856). Cette guerre ne pouvait que rapprocher la Russie et la Prusse.

Par la guerre d'Italie de 1859, Napoléon III affaiblit l'Autriche au profit de la Prusse ; et en même temps, il solidarisa la Prusse avec l'Allemagne. Sommée par la Diète de Francfort d'intervenir pour l'Autriche, elle le fit ; et ce fut son intervention qui força Napoléon III de consentir à la paix de Villafranca, en contradiction avec les espérances qu'il avait provoquées en Italie.

Bismarck était allé à Biarritz et avait séduit Napoléon III à tel point qu'il avait sa photographie sur sa table de travail. Il s'était convaincu que Napoléon III était un esprit rêveur et indécis, qui s'inclinerait, confus et mécontent, devant le fait accompli.

Bismarck proposa une nouvelle constitution fédérale en transformant la question du Sleswig-Holstein en affaire fédérale. Le 10 juin, il présenta aux gouvernements des États moyens un plan de réforme d'après lequel l'Allemagne deviendrait un Etat fédéral dont l'Autriche serait exclue : le commandement en chef de l'armée du Nord appartiendrait au roi de Prusse, celui de l'armée du Sud au roi de Bavière. L'Autriche, tout en s'en remettant à une décision finale de la Confédération sur la question du Sleswig-Holstein, convoqua l'assemblée des États du Holstein pour le 11 juin 1866.

La Prusse fit entrer ses troupes dans le Holstein pour imposer un gouvernement unique aux deux duchés. Le 9 juin, l'Autriche demanda à la Diète la mobilisation de toute l'armée fédérale, à l'exception du contingent prussien. La Diète, par 9 voix sur 6, accepta sa proposition. Le 15 juin, la Prusse demandait à la Hesse électorale, à la Saxe, au Hanovre, leur adhésion à la nouvelle Constitution fédérale et leur neutralité. Sur leur refus, elle les envahit. La Bavière se joignit à eux.

Mais six semaines après le commencement des hostilités, le 26 juillet 1866, les préliminaires de paix entre la Prusse et l'Autriche furent signés à Nikolsbourg.

Le lendemain de la victoire de Sadowa, Bismarck résista au parti militaire qui réclamait des annexions de territoire prises sur l'Autriche et une entrée triomphale à Vienne. Il voulait conclure la paix le plus vite possible pour trois motifs : 1° empêcher une intervention de la France ; 2° faire abandonner, par l'Autriche, les États qui avaient combattu

avec elle, de manière à leur prouver sa faiblesse et la force de la Prusse ; 3° réserver pour l'avenir une entente avec l'Autriche.

L'empereur d'Autriche consentit à la dissolution de la Confédération germanique et, à l'exclusion de l'Autriche de toute réorganisation de l'Allemagne.

Par le traité de Prague du 23 août, l'indépendance de quatre États allemands au-dessous du Mein fut reconnue : mais le Wurtemberg, Bade et la Bavière signèrent un traité d'alliance qui mettait leurs armées, en cas de guerre, sous le commandement du roi de Prusse. En 1867, le contingent de Hesse-Darmstadt fut incorporé dans l'armée prussienne. La Prusse renonça à l'incorporation de la Saxe à la condition qu'elle entrât dans la Confédération de l'Allemagne du Nord et qu'elle mît son armée sous le commandement du roi de Prusse.

Furent incorporés à la Prusse le royaume du Hanovre, l'électorat de Hesse, le duché de Nassau et la ville libre de Francfort sur le Mein. La Prusse passait d'une étendue de 281 000 kilomètres carrés à 348 300 ; d'une population de 19 600 000 à 23 900 000 habitants. Son territoire devenait compact.

La commission de la Diète prussienne déclara qu'elle avait en vain cherché une base juridique pour les annexions à la Prusse. « La Prusse a fait la guerre, déclara M. Kirchmann, et veut en recueillir les fruits. » Cette volonté a constitué son droit.

M. Benedetti a, dans son plaidoyer pour la diplomatie française qu'il représentait à Berlin, montré lui-même la naïveté étrange de Napoléon III. Avant la déclaration de la guerre, Bismarck parle d'une alliance à trois, la Prusse, la France, l'Italie. Il admet les rectifications de frontières ; mais M. de Benedetti, dans une lettre du 8 juin, dit que « le roi ne supporterait pas en ce moment qu'on lui fît entrevoir l'éventualité d'un sacrifice de cette nature ». Généreusement, Bismarck présente la compensation en Belgique. Le général Govone, qui négociait pour l'Italie, lui fit observer que faire cadeau « d'un pays qui avait une vie propre si vigoureuse et un sentiment si prononcé » n'était pas une offre très séduisante.

Napoléon III était prévenu qu'il n'y avait aucun engagement de la part de la Prusse. Cependant au moment de la guerre, il disait dans son discours d'Auxerre : « Si la Prusse

s'adjugeait un pouce de terrain, la France aurait sa compensation. »

En prononçant ces mots, s'il était de bonne foi, il ne connaissait pas les dépêches de son ambassadeur ; s'il les connaissait, il trompait sûrement la France.

Au lendemain de la guerre, tandis que Drouyn de Lhuys refusait de reconnaître les annexions de la Prusse, l'empereur les reconnaissait à l'insu de son ministre. Il le remplaça par La Valette qui adressa une circulaire affirmant que « la France ne pouvait que se réjouir de l'agrandissement de la Prusse. » Elle contenait seulement un regret discret que la Prusse n'eût pas eu recours à des plébiscites pour réaliser ses annexions.

Cette attitude était si extraordinaire que personne ne croyait à sa sincérité. M. de Bismarck refusait toute compensation en Allemagne, mais il engageait la France à chercher la compensation en Belgique : et en même temps, lui attribuant le plan qu'il lui suggérait, il s'en servait pour resserrer les liens entre les Etats de l'Allemagne ennemis de la veille et pour inquiéter la Russie et l'Angleterre.

Le lendemain du triomphe, à Nickolsbourg, M. Benedetti écrivait à Paris (26 juillet 1866) :

Je n'apprendrai rien de nouveau à Votre Excellence en lui annonçant que M. de Bismarck est d'avis que nous devrions chercher (la compensation) en Belgique et qu'il m'a offert de s'en entendre avec vous.

De retour à Berlin, Bismarck repousse d'une manière définitive tout projet de compensation sur le Rhin ; et Benedetti avoue :

C'est ainsi que nous en sommes venus à libeller un projet de convention pour lequel j'ai tenu la plume [1] et qui disposait éventuellement de la Belgique. J'admis que le Luxembourg nous serait acquis sans délai, à l'aide d'une entente avec le roi des Pays-Bas et que nous serions autorisés à poursuivre ultérieurement la réunion de la France et de la Belgique avec le concours de la Prusse.

M. Benedetti envoya le projet à Paris comme l'œuvre de Bismarck. L'empereur, dans une lettre à M. Rouher, ne

---

1. Benedetti. *Souvenirs diplomatiques. L'Empereur Guillaume Ier et le prince de Bismarck*, etc., p. 58 et suiv.

parle pas de l'annexion de la Belgique qu'il trouvait évidemment trop difficile pour le moment. Il ne parle que du Luxembourg, de remise des forteresses fédérales à chaque État, Luxembourg à la France, Mayence et Saarlouis à la Prusse, Landau à la Bavière, Rastadt à Bade, Ulm au Wurtemberg ; de l'annexion de la Saxe, pays protestant, à la Prusse et du transfert du roi de Saxe sur la rive gauche du Rhin, pays catholique.

Bismarck ne parla plus de la Belgique. Quant aux propositions enfantines de l'Empereur, il est probable qu'elles ne virent même pas le jour. Napoléon III se rabattit sur le Luxembourg en l'achetant au roi de Hollande, Guillaume III. Alors, changeant d'attitude, la Prusse s'opposa à cette cession. La France exigea que la Prusse renonçât au droit de tenir garnison dans la forteresse de Luxembourg. Les représentants des puissances, qui avaient signé le traité belge de 1839, se réunirent en conférence, et décidèrent, en garantissant la neutralité du Luxembourg, d'en assurer l'indépendance.

Le seul résultat pratique de ces négociations fut, après avoir presque amené la guerre entre la France et la Prusse, de la rendre inévitable dans un délai plus ou moins rapproché.

Napoléon III, entraîné au Mexique dans l'idée d'y fonder un Empire de race latine pour faire contrepoids aux États-Unis, abandonna Maximilien, retira son armée avant le délai fixé et endossa la responsabilité de son exécution à Queretaro le 19 juin 1867. Les autres États de l'Europe s'inclinèrent devant le traité de Prague. Mais ce n'était qu'une première étape. L'ambassadeur de France à Berlin, M. Benedetti, prévoyait que la Prusse voulait réunir à la Confédération du Nord les Etats du Sud et relever, au profit des Hohenzollern, la couronne impériale. Il écrivait le 5 janvier 1868 :

Plus j'observe la conduite du gouvernement prussien, plus je me persuade que tous ses efforts tendent à asseoir sa puissance sur l'Allemagne entière, et il m'est chaque jour démontré qu'il poursuit ce succès avec la conviction qu'il ne peut l'atteindre sans placer la France dans l'impossibilité d'y mettre obstacle...

C'est donc une guerre formidable dans laquelle tout un peuple prendrait parti contre nous que nous aurions à soutenir [1].

Ainsi averti, Napoléon faisait demander à Berlin par

1. Benedetti. *Souvenirs diplomatiques. L'Empereur Guillaume Ier et le prince de Bismarck. Ma mission à Ems.*

Londres, en janvier 1870, la réunion d'un congrès où serait posée la question du désarmement. Bismarck répondit que la Prusse ne pouvant acquiescer à une pareille proposition, il était inutile d'en débattre le principe et les conséquences.

V. — La Confédération de l'Allemagne du Nord.

Dès le 10 juin 1866, Bismarck avait envoyé aux gouvernements allemands une circulaire dans laquelle il leur proposait « les bases générales d'une nouvelle Confédération à établir ». Le 14 juin, l'envoyé prussien à l'assemblée fédérale déclara que le gouvernement prussien se retirait de la Confédération, mais était disposé » à former une nouvelle Confédération avec ceux des gouvernements allemands qui voudraient bien dans ce but lui tendre la main ». Par le traité d'alliance du 18 août, seize Etats s'engagèrent à envoyer des délégués à Berlin pour établir un plan de Constitution fédérale sur les bases suivantes: alliance offensive et défensive et leurs troupes placées sous le commandement supérieur du roi de Prusse. Un Parlement serait convoqué en se basant sur la loi électorale de l'Empire du 12 avril 1849; et il était appelé à ratifier le plan de constitution fédérale adopté par les fondés de pouvoirs des Etats[1].

L'opération ne se fit pas sans résistance. La Chambre des députés de Prusse ne voulait pas accorder au Reichstag le droit de voter la Constitution : elle ne voulait lui reconnaître que le droit de la discuter : puis la Constitution devait être soumise au Langtag prussien et aux vingt et un autres assemblées d'Etats. Le gouvernement dut accepter des modifications apportées à la loi électorale par la Chambre des députés; dans la majorité des Etats on n'accorda au futur Reichstag que le droit « de discuter » la Constitution.

Elle fut arrêtée dans des conférences des fondés de pouvoirs des Etats qui prirent fin le 7 février 1867. Le Reichstag vota, le 16 avril 1867, par 230 voix contre 53, son projet de Constitution. Les fondés de pouvoirs des Etats alliés l'acceptèrent immédiatement.

Le roi de Prusse avait obtenu plus que n'osait espérer Bismarck : le commandement absolu de l'armée. La Constitution lui donnait le cumul du *Bundes Præsidium* et du *Bundes-Feldherr*.

---

1. Laband. *Le Droit public et l'Empire allemand*. T. I, p. 38 et suiv.

Comme président, le roi de Prusse pouvait convoquer et ouvrir, ajourner ou dissoudre le Parlement fédéral, nommer et révoquer le chancelier fédéral et les fonctionnaires fédéraux, déclarer la guerre et faire la paix.

Comme commandant supérieur de l'armée, il avait le suprême commandement des forces de terre et de mer, il en déterminait la force, pouvait ordonner de nouvelles fortifications, mettre en état de siège une partie des Etats fédéraux et mobiliser l'armée fédérale contre un membre récalcitrant de la Fédération. Pour que le Reichstag ne pût pas le gêner, il pouvait faire voter le budget militaire pour plusieurs années.

Ce sont exactement les attributions que le roi de Prusse a conservées quand, en 1871, il est devenu le *Deutsche Kaiser*, l'Empereur allemand. Ce titre n'a rien ajouté aux droits qu'il s'était donnés sur la Confédération de l'Allemagne du Nord.

Le chancelier est l'unique dépositaire du pouvoir exécutif; il ne relève que du président du Bundesrat, l'empereur allemand; et en même temps il préside le Bundesrat. Il concentre à la fois le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

Les ministres plénipotentiaires réunis dans le Bundesrat ne sont que des fonctionnaires.

Le Reichstag ne possédait qu'un droit; le refus du budget. Les membres étaient privés de toute initiative parlementaire. Les projets qu'il avait à examiner l'avaient été d'abord par le Bundesrat, s'il les modifiait le Bundesrat pourrait les frapper de veto. Il n'avait pas de ministres responsables devant lui.

Les pouvoirs du Reichstag n'ont pas été augmentés en 1871.

Les députés du Reichstag étaient élus à raison d'un membre par 100 000 habitants plus un membre pour chaque fraction au-dessus de 50 000 habitants dans un Etat. Quoique le Lauenbourg eût moins de 100 000 habitants, il eut cependant un député. Les élections eurent lieu d'après le recensement de 1867. Cette répartition électorale a été maintenue en 1871, autrement le Reichstag actuel aurait 600 députés au lieu de 397. Berlin avec 2 millions d'habitants continue à n'avoir que 6 députés. Tel district industriel dont la population a triplé ou quadruplé et qui aurait droit à 3 ou 4 députés n'en a toujours qu'un.

La Confédération de l'Allemagne du Nord comprenait vingt-

deux Etats : Prusse, Saxe Weimar, Adenbourg, Brunswick, Saxe-Altenbourg, Saxe-Cobourg-Gotha, Anhalt, Schwarzbourg-Sondershausen, Schwarzbourg-Rudolstadt, Waldeck, Reuss (branche cadette), Schaumbourg-Lippe, Lippe, Lubeck, Brême, Hambourg, les deux Mecklembourg, Reuss (branche aînée), Saxe-Meiningen, le royaume de Saxe, soit 22 Etats.

Le roi de Prusse et Bismarck considéraient que la guerre de 1866, n'était que la première étape. La paix n'était pas signée que le roi de Prusse s'occupait de la réorganisation de l'armée qui devait comprendre les effectifs des Etats annexés et ceux des Etats confédérés à la Prusse, ce qui portait le nombre des corps d'armée de 9 à 12.

Dans le traité de Nikolsbourg, l'empire d'Autriche déclarait accepter que les Etats allemands, situés au-dessous de la ligne du Main, formassent une union dont l'Association nationale avec la Confédération de l'Allemagne du Nord restait réservée à une entente ultérieure des deux parties. Les États du Sud avaient appelé Napoléon à leur secours dans leurs négociations avec Berlin ; mais Bismarck les retourna en leur montrant que le protecteur qu'ils invoquaient voulait prendre, à la Bavière, le Palatinat Bavarois et, à la Hesse, le Rheinessen sur la rive gauche du Rhin ; il obtint d'eux des traités d'alliance offensive et défensive qui les lièrent intimement à la Confédération de l'Allemagne du Nord et placèrent leurs armées, en cas de guerre, sous le commandement du roi de Prusse.

Le traité du Zollverein fut renouvelé le 8 juillet 1867, en donnant à l'Union douanière une organisation plus ferme.

« Dès l'origine, dit Laband, la Confédération de l'Allemagne du Nord était disposée à pouvoir s'élargir en Empire allemand. »

VI. — La candidature Hohenzollern

Bismarck et le roi Guillaume étaient d'accord qu'il ne fallait faire un pas en avant qu'après avoir assuré le précédent. Ils voulaient aussi toujours mettre l'apparence pacifiste de leur côté. En 1866, ils s'étaient arrangés de manière à faire faire la déclaration de guerre par l'Autriche. En 1867, ils n'avaient pas assez en mains leurs alliés allemands pour risquer une nouvelle guerre ; et ils craignaient d'éveiller les susceptibilités de l'Europe.

Mais de Moltke et Roon préparaient l'armée, Bismarck préparait son prétexte. Dès les premiers mois de 1869, il mit en avant la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne. Le roi Guillaume jugea que ses troupes étaient encore trop nouvelles.

M. Benedetti a prouvé que, le 27 mars 1869, il signalait au quai d'Orsay cette affaire Hohenzollern. Le 11 mai, il interrogea à ce sujet Bismarck qui lui répondit que « si le prince devenait roi d'Espagne, sa souveraineté ne saurait avoir qu'une durée éphémère et l'exposerait encore à plus de dangers personnels que de mécomptes. »

Mais en novembre 1869, M. de Werther, alors ministre de Prusse en Bavière, présenta certainement avec l'assentiment de Bismarck aux princes de Hohenzollern, dans un de leurs châteaux, un député espagnol, M. Salazar chargé d'offrir à l'un d'eux la couronne d'Espagne. Il l'offrit à chacun d'eux successivement et même au roi Charles de Roumanie. Tous la refusèrent.

M. Salaza revint en Allemagne en janvier 1870, mais cette fois il se rendit directement à Berlin. Le prince Léopold hésitait. Le prince Antoine écrit le 20 mars 1870 : « Bismarck désire l'acceptation pour des raisons dynastiques et politiques. Le 15, nous avons tenu une délibération très intéressante et importante, présidée par le roi, et à laquelle assistaient, avec le prince royal, Bismarck, Roon, de Moltke, Schleinitz, Thile et Delbruck. Ces messieurs ont conclu unanimement à nous recommander l'acceptation comme l'accomplissement d'un devoir patriotique prussien. Léopold a refusé. » On imagine de leur substituer le prince Frédéric ; mais le prince Léopold, « sur les instances de tous, finit par accepter ».

Au fond, personne ne se souciait de la couronne d'Espagne ; on voulait tout simplement avoir un prétexte de conflit avec la France. Toutefois le roi de Prusse craignait de provoquer la guerre à propos d'une affaire spéciale à la dynastie des Hohenzollern.

Quand au mois de juillet, la question se précise, le gouvernement prussien dit aux puissances :

— Le souverain peut avoir participé à la candidature du prince de Hohenzollern comme chef de la famille, mais non pas comme roi de Prusse. Le gouvernement n'a pas l'intention de s'occuper de cette affaire. Du reste, il faut que les Cortès aient ratifié le choix du prince Léopold.

Au moment où la crise surgit, on trouve le système d'absence et d'alibi employé encore en 1914 : Bismarck est à Varzin, le roi à Ems, les ambassadeurs sont en congé, il n'y a à Berlin qu'un sous-secrétaire d'État, M. Thile, qui répond : — Cette affaire n'existe pas pour moi.

M. Benedetti se rend à Ems, muni d'une lettre de M. de Gramont lui demandant d'obtenir du roi la déclaration suivante :

« Le gouvernement du roi n'approuve pas l'acceptation du prince de Hohenzollern et lui donne l'ordre de revenir sur cette détermination. » Le ministre ajoutait : « Il restera ensuite à me faire savoir si le prince obéissant à cette injonction... »

M. Benedetti ne se servit pas de ces termes comminatoires qui lui étaient envoyés. « Je me préoccupai surtout du soin de ne pas précipiter avec moi le gouvernement de mon pays dans le piège préparé. »

M. de Gramont fit tout son possible pour nous y précipiter. Le prince de Hohenzollern se désista de sa candidature. Il est vrai qu'en France on en fut informé par une dépêche étrangère aux négociations d'Ems ; mais M. Thiers trouvait avec raison le désistement suffisant.

L'affaire était finie. Mais le ministère Ollivier, veut avoir un succès d'apparat. M. de Gramont, sans en informer M. Benedetti demande à l'ambassadeur prussien d'inviter le roi à adresser une lettre à l'empereur, dans laquelle le roi déclarerait qu'il n'avait pas cru porter atteinte aux intérêts et à la dignité de la nation française en autorisant la candidature du prince de Hohenzollern. En même temps, sans renseigner M. Benedetti sur cette démarche, il lui enjoint de demander au roi de Prusse « de donner l'assurance qu'il n'autoriserait pas de nouveau la candidature d'un prince de Hohenzollern ». Ainsi l'ambassadeur devait demander au roi une chose plus grave que ce que le ministère des Affaires étrangères demandait lui-même.

Le 13 juillet, dans la matinée, le roi apercevant M. Benedetti dans une allée vint à lui. B. Benedetti lui demanda « l'autorisation de transmettre à son gouvernement l'assurance que Sa Majesté userait au besoin de son autorité pour prévenir toute tentative de reprendre la candidature abandonnée ».

— Vous me demandez, dit le roi, un engagement sans terme et pour tous les cas. Je ne saurais le prendre.

Il exprima ses regrets de ne pouvoir faire « une concession nouvelle et inattendue ».

Dans l'après-midi le roi fit déclarer à l'ambassadeur que le prince Léopold s'était désisté et qu'il donnait son acquiescement à cette renonciation ; mais qu'il jugeait les négociations terminées par cette communication. Le roi ne refusa pas de recevoir M. Benedetti : il lui fit savoir seulement qu'il refusait de reprendre la discussion relative aux assurances pour l'avenir.

Le ministère Ollivier voulait-il avoir tout simplement un succès d'apparat à brandir devant le corps législatif ou voulait-il la guerre ? En tous cas, il s'était placé dans la situation qui pouvait le mieux convenir au roi de Prusse. Bismarck fut autorisé immédiatement à faire tout ce qui était nécessaire pour aboutir à la guerre. Il rappela l'ambassadeur allemand à Paris. Il raconta à sa manière à tous les gouvernements l'incident d'Ems. Le roi lui a télégraphié :

Le comte Benedetti m'a demandé finalement, d'une manière très indiscrète de l'autoriser à télégraphier aussitôt à l'empereur que je m'engageais pour l'avenir à ne jamais plus donner mon consentement si les Hohenzollern revenaient sur leur candidature. Je finis par refuser assez sévèrement attendu qu'on ne devait, ni ne pouvait, prendre de pareils engagements à tout jamais. Je lui dis naturellement que je n'avais encore rien reçu et puisqu'il était, par la voie de Paris et de Madrid, informé plus tôt que moi, il voyait bien que mon gouvernement était hors de cause.

Bismarck, ayant à déjeuner de Moltke, le chef d'État-major, et Roon le ministre de la Guerre, leur demanda si l'armée était prête. Sur leur réponse, il se vante d'avoir modifié la dépêche de telle manière qu'elle se terminait ainsi :

Sa Majesté le roi a refusé de recevoir encore l'ambassadeur français et lui a fait dire par l'aide de camp de savoir que Sa Majesté n'avait plus rien à communiquer à l'ambassadeur.

Bismarck ajoute qu'il dit à ses hôtes :

Il est essentiel que nous soyons les attaqués ; la présomption et la susceptibilité gauloises nous donneront ce rôle, si nous annonçons publiquement à l'Europe, autant que possible sans l'intermédiaire du Reichstag, que nous acceptons sans crainte les menaces publiques de la France.

Les deux généraux, moroses jusque-là, retrouvèrent tout à coup l'envie de manger et de boire ; et Roon dit béatement : « Le Dieu des anciens jours vit encore et ne nous laissera pas tomber honteusement[1]. »

Les traités avec l'Allemagne du Sud avaient un caractère défensif. Le comte de Bray, ministre de Bavière, conseillé par son ami de Beust, et Varnbüler, ministre du Wurtemberg, espéraient être dispensés de suivre la Prusse dans une affaire qui, regardant le trône d'Espagne, ne pouvait intéresser ni exciter l'opinion allemande.

Du 13 au 16, en Bavière, la seconde Chambre et une partie de la presse, étaient opposées à la guerre. Le gouvernement de Napoléon III fit jusqu'au bout le jeu du roi de Prusse et de Bismarck en déclarant la guerre le 15 juillet. Cependant encore le 19, la Commission de la Chambre bavaroise décida qu'il n'y avait pas de raison de proclamer le *Casus fœderis* et ses propositions ne furent repoussées que par 89 voix contre 58. Le traité de 1866 fut exécuté sans enthousiasme dans le Wurtemberg et dans le Duché de Bade. La guerre faisait, bon gré mal gré, l'unité de l'Allemagne, selon les prévisions de Bismarck[2].

VII. — Les papiers de Cerçay et l'Empire allemand

Toute la politique de Napoléon III semble avoir été faite en faveur du roi de Prusse. Il lui déclarait la guerre au moment même où il aurait pu le souhaiter. La France aurait pu avoir des alliances; elles lui furent offertes par M. de Beust pour l'Autriche et par l'Italie ; mais une condition s'imposait, l'abandon de Rome à l'Italie. Le 25 juillet, M. de Gramont apprit que tout était conclu; il s'empressa de tout rompre, disant : « La France ne peut pas défendre son honneur sur le Rhin en le sacrifiant sur le Tibre. » Et le 27 juillet, il écrivait : « C'est un sentiment de révolte et de répulsion que nous inspire la conduite du comte de Beust. » Tous les vœux de M. de Gramont furent exaucés; il eut la guerre qu'il cherchait; il perdit les alliances qu'il redoutait[3]; et il

1. Bismarck. *Pensées et souvenirs*. T. 2, p. 107.
2. V. *supra* 1re partie, ch. IV. *L'autocratie allemande*.
3. Bolton King. *Histoire de l'unité italienne*. (F. Alcan, éd.) Emile Bourgeois. *Manuel historique de politique étrangère*. T. III, p. 722.

apporta les dernières pierres à l'édification de l'Empire allemand.

En Bavière, le prince de Hohenlohe qui suivait une politique prussienne avait été remplacé par le comte de Bray qui avait été certainement mêlé au projet d'alliance conçu par de Beust entre la France et l'Autriche.

Malgré le refus de Gramont d'accepter les propositions du comte de Beust, celui-ci s'était demandé si l'Autriche ne devait pas profiter de l'éloignement des armées allemandes pour se jeter sur la Silésie et marcher sur Berlin.

D'après son adversaire Hohenlohe, Bray serait allé jusqu'à dire au comte Stadion : « L'Autriche a commis une lourde faute quand les Chambres bavaroises ont reconnu le *casus fœderis*. Il eût fallu les menacer d'une déclaration immédiate de guerre, si elles ne revenaient pas sur leur vote et ne proclamaient pas la neutralité. Le roi se perd dans ses châteaux. »

Pendant le siège de Paris, Bismarck poursuit son projet de constitution de l'Empire allemand. Il voudrait que l'initiative vînt de la Bavière. En octobre, il invite Bade et Wurtemberg à envoyer des délégués à Versailles, mais il n'ose insister auprès de la Bavière, « la laissant libre d'agir selon ses convenances ». De Bray annonce qu'il ira lui-même à Versailles, et de Beust lui rappelle que « l'article 4 du traité de Prague porte que S. M. l'empereur d'Autriche consent à ce que les Etats allemands du sud de la ligne (du Main) contractent une union, dont les liens nationaux avec la Confédération du Nord feront l'objet d'une entente ultérieure entre les deux parties et qui aura une existence internationale indépendante ».

De Bray arriva à Versailles le 23 octobre. Au bout de quelques jours, prévoyant l'adhésion de Bade, de la Hesse et du Wurtemberg à la Confédération du Nord, il imagina d'unir la nouvelle Confédération à la Bavière. « A côté de l'empereur allemand, le roi de Bavière paraîtrait comme représentant de l'Empire allemand. Ces deux princes représenteraient chacun une partie de l'Allemagne et ensemble le tout. » Il est évident que jamais ni Guillaume, ni Bismarck n'auraient accepté cette combinaison. De Bray annonce à Bismarck qu'il va quitter Versailles et retourner à Munich, quand le 5 novembre, il a un entretien prolongé avec Bismarck : et il en sort un tout autre homme. D'adversaire de l'Empire allemand, il en devient partisan.

En même temps, de Beust, sous prétexte d'accompagner sa femme en Suisse, se rend à Munich. Il voit les ministres et les engage à adhérer à l'Empire allemand.

Le Wurtemberg recule; le roi Charles écrit à ses ministres présents à Versailles, de ne rien signer sans la Bavière. De Bray envoie à Stuttgard le conseil de signer. Le 23, de Bray reçut du roi Louis l'autorisation de signer.

Que s'était-il donc passé dans l'entretien du 5 novembre entre Bismarck et de Bray?

Voici l'explication qu'en a donnée un professeur de l'Université de Halle, Allemand, quoique son nom soit à consonnance française, M. A. de Ruville dans un livre intitulé : *La Restauration de l'Empire allemand. Le rôle de la Bavière*[1].

Des chasseurs mecklembourgeois avaient découvert dans le château de Cerçay, près de Brunoy, appartenant à M. Rouher, des liasses de papiers. Ils furent expédiés à Bismarck. Ces papiers avaient été transportés à Cerçay par Rouher, pour les soustraire aux Allemands, et ils étaient tombés entre leurs mains.

Ces papiers sont restés jusqu'à présent inabordables. M. de Ruville n'a pas pu les avoir à sa disposition; mais en comparant les mémoires des hommes que ces papiers concernent, les livres publiés par eux ou sur eux, M. de Ruville est arrivé à en reconstituer un certain nombre. Ces papiers devaient contenir des lettres de Benedetti, des instructions de l'empereur, des lettres de Drouyn deLhuys et du marquis de la Valette; des correspondances de nos ambassadeurs et ministres en Allemagne ; les lettres du comte de Beust. Dans des conversations, M. de Bismarck a montré qu'il en connaissait certaines pièces. En 1871, il publia dans *le Moniteur de l'Empire*, des lettres de Benedetti du mois d'août 1866, sur les projets d'annexion de Napoléon III. Rouher fit paraître dans le journal *le Peuple français*, une note ainsi conçue : « Les lettres de Benedetti ne sont pas les seuls documents qui sont tombés dans les mains du gouvernement prussien. Toute la correspondance particulière qui a été échangée en 1865 et 1866 entre le gouvernement français et les gouvernements bavarois et wurtembergeois avait été également laissée à Cerçay et elle est maintenant entre les mains du

1. Introduction par Joseph Reinach. Un vol. in-8, trad. fr., 1911. (Lib. Félix Alcan).

prince de Bismarck. » C'était une menace contre les hommes d'Etat devenus les alliés de Bismarck. Celui-ci avait tout intérêt à ne pas les compromettre. Il cessa toute publication empruntée aux papiers de Cerçay.

Wachenhusen, le correspondant de *la Gazette de Cologne*, raconte qu'entrant à Cerçay, il avait trouvé dans une lettre de Dalwigk, ministre hessois, à Rouher à propos de l'affaire du Luxembourg cette phrase : « Si la guerre éclatait, l'Allemagne recevrait les Français à bras ouverts. » Ducrot avait adressé en 1868 de nombreux rapports sur sa conversation avec lui, avec le grand-duc de Hesse qui lui disait : « Comment l'Empereur nous a-t-il abandonné à la fureur de ces insupportables Prussiens ? » Ducrot rappelait les lettres autographes de ce grand-duc, du roi de Wurtemberg et du roi de Bavière à l'empereur, avant et après Sadowa, pour demander son secours.

Ces lettres furent portées à la chancellerie vers le 12 octobre; plus d'un an après, Bismarck, dit à Hohenlohe « qu'il y avait encore des caisses entières de lettres qu'il n'avait pas parcourues »; que la saisie de ces lettres l'avait rendu maître de « toute la correspondance diplomatique de Napoléon III ». Il dit lui-même à de Beust que toute sa correspondance avait été prise à Cerçay.

Alors, voici la conclusion de M. de Ruville. Les papiers les plus importants furent remis à Bismarck à la fin d'octobre, telle la correspondance du comte de Beust avec Bray et avec Gramont, les lettres de Varnbüler et de Dalwigk, les lettres des rois et grands ducs du Sud. Bismarck avait un puissant instrument de chantage contre eux, et il s'en servit directement. De là, viennent les revirements de Bray, de Beust, de Dalwigk.

« Voilà la clef, dit M. de Ruville, de la fondation de l'Empire allemand, que les données dont on disposait jusqu'ici ne suffisaient pas à expliquer. »

Cependant, l'adhésion à l'Empire ne fut donnée par la Bavière que le 21 janvier. Or, la Constitution est entrée en vigueur le 1er janvier 1871, et la cérémonie dans laquelle le roi de Prusse fut proclamé Empereur allemand, eut lieu le 18 janvier.

Cette cérémonie eut lieu dans la grande galerie des glaces du palais de Versailles. Elle vengeait, dans le palais de Louis XIV, les traitements infligés à la Prusse par Napoléon.

Cependant l'orgueil de Guillaume n'était pas complète-

ment satisfait de trôner à la place de Louis XIV. Il aurait voulu le titre d'empereur d'Allemagne qui aurait impliqué des prétentions souveraines sur les territoires non prussiens; les princes n'étaient pas disposés à le reconnaître; et Bismarck avait fait voter par le Reichstag, la Constitution en lui donnant seulement le titre d'Empereur allemand.

Le matin de la cérémonie, Bismarck alla trouver le grand-duc de Bade qui devait le premier prendre la parole après la lecture de la proclamation, et lui demanda quel titre il donnerait au nouvel empereur : « — Empereur d'Allemagne, selon l'ordre de Sa Majesté. » Bismarck lui démontra que ce n'était pas possible : et le grand-duc de Bade se tira de la difficulté en poussant son vivat en l'honneur de « l'Empereur Guillaume ». Bismarck dit :

> Sa Majesté m'en voulut tellement de la façon dont les choses s'étaient passées, qu'en descendant de l'estrade élevée des princes, elle affecta de ne pas me voir, alors que je me trouvai seul dans l'espace libre en avant de l'estrade et, passant devant moi, elle alla donner la main aux généraux qui se tenaient derrière.

La Constitution de l'Empire était l'exécution des traités de novembre qui faisaient entrer dans la Confédération, d'un coté la Confédération de l'Allemagne du Nord, de l'autre, la Hesse, le grand-duché de Bade, le Wurtemberg et la Bavière.

L'Alsace-Lorraine fut rattachée à l'Empire allemand par la loi du 9 juin 1871, qui transporte à l'empereur l'exercice de la souveraineté en Alsace-Lorraine ; mais certains actes de son autorité sont soumis à l'approbation du Bundesrat et du Reichstag.

Tel est l'Empire allemand édifié « par le fer et le sang », par le mensonge et le chantage, grâce à la faiblesse, aux complaisances et aux erreurs de la diplomatie des diverses nations européennes et spécialement de la France.

Bismarck et l'empereur Guillaume ne l'ont institué qu'au bénéfice de l'hégémonie prussienne. Ils avaient pour but non pas l'unification de l'Allemagne, mais sa prussification.

Dans les deux premières parties de ce travail, nous avons vu à l'œuvre le régime qu'ils ont institué. Il a multiplié les preuves qu'il est le plus grand danger moral et matériel du

monde. Il ne peut être conjuré que par la dissolution de cette puissance politique. Comment peut-elle être réalisée d'une manière définitive? Le traité, qui terminera la guerre actuelle, doit donner la solution de ce problème.

YVES GUYOT.

LES MARCHÉS NEUTRES ET LES BELLIGÉRANTS

Il y a quelques années, nous avons exposé à la Société d'économie politique de Paris la question des emprunts contractés sur les marchés neutres, par des belligérants. Notre communication fut suivie d'une discussion, au cours de laquelle on se trouva d'accord pour reconnaître que les facilités financières rencontrées par des Etats, se faisant la guerre, sur des marchés demeurés en dehors de la zone des hostilités, dépendaient de diverses circonstances, de la législation intérieure des nations parmi lesquelles se recrutaient les capitalistes prêteurs et les banquiers émetteurs, du degré d'obéissance à ces lois et règlements, de l'opinion publique, telle qu'elle se manifestait dans la presse et dans les parlements. Nous constations que l'un des éléments de succès pour des opérations financières de cet ordre, consistait dans l'art de savoir s'accommoder à la volonté du prêteur que l'on sollicitait, de savoir payer le prix du marché des capitaux.

Nous expliquions que les Etats empruntaient surtout à l'étranger pendant la guerre, pour payer les achats de matériel de guerre, les dépenses de leurs flottes dans les eaux étrangères, pour payer les coupons de leur dette, placée hors du pays, pour protéger leur change, qui pouvait avoir à souffrir de la diminution des transactions commerciales et bancaires.

La guerre, qui sévit sur le monde depuis le mois d'août 1914, redonne de l'actualité à la question examinée par la Société d'économie politique de Paris en 1911. Le problème se présente sous un aspect quelque peu différent. Les grands prêteurs d'argent qui sont la France, l'Angleterre et l'Allemagne, sont engagés dans la lutte. Les Etats-Unis constituent actuellement le seul marché neutre, présentant des

ressources considérables et susceptible de fournir des capitaux aux pays en guerre.

Au début des hostilités, le président Wilson s'est efforcé d'écarter du marché américain les emprunts des Etats belligérants, il s'est opposé à l'émission publique, mais il n'a pu empêcher les banquiers et les banques des Etats-Unis d'ouvrir des crédits, de prendre soit ferme, soit en garantie des titres émis par les belligérants, et cela de préférence des obligations à court terme.

La France, l'Angleterre, la Russie n'ont pas eu recours au marché de New-York pour autre chose que pour payer des achats de marchandises.

Le 31 mars 1915, les journaux de New-York ont publié l'annonce que voici :

50 000 000 dollars en bons du Trésor 5 p. 100 de la République française à un an. Ces bons sont datés du 1er avril 1915, ils sont à échéance du 1er avril 1916. L'intérêt en est payable le 1er octobre 1915, le 1er avril 1916. Ils sont émis en coupures de 1 000 dollars, payables en dollars à New-York ou au choix du porteur en francs à Paris, au taux de 5,18 1/8. Le mémorandum (contrat) échangé entre la République française et nous-mêmes contient les points suivants : l'obligation représentée par ces titres et les payements destinés à l'éteindre sont et seront exempts de tout impôt français présent et futur, y compris l'impôt sur le revenu. Le payement des intérêts et celui du capital seront faits en temps de guerre comme en temps de paix, sans prendre en considération la nationalité du porteur, qu'il appartienne à un Etat ami ou hostile et sans exiger de justification à cet égard. Le produit de la vente de ces bons servira exclusivement aux achats faits par la République française dans ce pays.

Ayant reçu des demandes pour une grande partie de cette émission, nous offrons le solde, sous réserve d'une vente préalable, à 99 1/2 plus intérêt, ce qui équivaut à plus de 5 1/2 p. 100 l'an.

J. P. Morgan
National City Bank. First National Bank.
New-York, 1er avril 1915.

Le *Journal of Commerce*, de New-York, en commentant cette opération, fit observer que « c'est là le commencement d'une « série d'emprunts étrangers. Wall Street (la Bourse de New-« York) croit que dans quelques jours, l'emprunt anglais sera « conclu également. Des pourparlers sont en train pour le « même objet relativement à la Russie, l'Italie et d'autres pays.

« La Russie a déjà obtenu un crédit de 25 millions de dollars « qu'elle veut augmenter ». L'Allemagne a placé des bons à courte échéance, à un cours qui donne au moins 5 1/2 p. 100 aux acheteurs.

« C'est là une situation, dit le *Journal of Commerce*, qui n'offre pas de place pour des manifestations d'hypocrisie politique ni commerciale. L'Europe a fortement recours aux Etats-Unis pour des achats de marchandises, qui lui sont expédiées. En partie il s'agit de matériel de guerre, en partie de produits alimentaires et de consommation courante. Ces marchandises sont expédiées à tout le monde, pourvu qu'on les paye, et elles sont vendues sans distinction. Le gouvernement des Etats-Unis fait de son mieux pour assurer le transport et la livraison de ces marchandises, en les soumettant à la protection des règles usuelles des pays civilisés et des lois internationales. Il n'y a pas plus d'infraction à la neutralité, de faciliter le payement de ces achats que de les avoir expédiés. Les transactions financières internationales, dans les dernières années, ont été de plus en plus fondées sur des marchandises, de moins en moins sur les opérations monétaires. »

En dehors des considérations qu'il a pu convenir, il y a six mois, au Président Wilson et à ses ministres de faire valoir, une raison de fait restreignait les avances éventuelles que l'Europe aurait pu demander, c'est que les Etats-Unis étaient fortement endettés envers l'Europe. Il fallait liquider les obligations de la ville de New-York, qui représentaient 500 millions de francs, payer des dettes de toute sorte. Comme contre-partie, on n'avait qu'une exportation fléchissante. On craignait des exportations d'or et pour protéger le change américain, on eut recours aux expédients habituels en pareille occurrence.

Depuis lors, la situation s'est complètement modifiée. Les besoins de l'Europe sont allés en grandissant : d'une part, les belligérants achètent des armes, des munitions, des voitures et des camions automobiles, de l'autre les Etats belligérants et neutres demandent des produits alimentaires, des matières premières. Toutes ces commandes, tous ces achats se font dans d'excellentes conditions pour les fournisseurs américains et si le gouvernement s'avisait d'intervenir pour les arrêter, il serait vraisemblablement très mal reçu et désobéi. C'est pour cela que M. Bryan a fait une distinction entre les emprunts directs, faits par les belligérants sans contre-partie et le placement de bons du Trésor, dont le produit servirait à payer des fourni-

tures. Pas d'effets de finance, mais des effets ayant une origine commerciale. C'est à cette formule bien connue des gouverneurs des grandes banques d'émission que se ramène la politique de M. Wilson et de M. Bryan. La neutralité est observée, du moment que le marché américain est ouvert à tout le monde.

Au point de vue de l'Europe, il est certainement plus commode de payer en papier à un an les achats de marchandises que d'envoyer de l'or.

L'Europe détient de très grosses quantités de valeurs américaines. C'est elle qui a financé la construction des chemins de fer, contribué à payer les frais de la guerre de Sécession, absorbé beaucoup de titres industriels. Elle a revendu les fonds fédéraux, lorsque ceux-ci ont été convertis, elle a gardé les valeurs de chemins de fer. Une des préoccupations des autorités américaines, gouvernement, bourse, haute banque, a été d'empêcher le brusque reflux des titres après l'explosion de la guerre ; c'est en partie pour cela que l'on a fermé le Stock-Exchange de New-York et qu'on l'a réouvert, en prenant des précautions. Cependant, les Etats-Unis ont repris des titres à l'Europe. A Paris, il a été placé des obligations de chemins de fer dans des conditions spéciales, qui en entravent le rapatriement aux Etats-Unis ; le fisc français, voulant être sûr d'être payé, a entouré l'introduction de ces valeurs de dispositions particulières qui les emprisonnent [1].

Le gouvernement américain désapprouve les emprunts des belligérants, tant que ceux-ci ne prennent pas la forme de crédits ouverts pour payer les achats en Amérique et dont une grande partie s'est effectuée par l'intermédiaire de la maison Morgan qui fait aussi la commission en marchandise, en dehors de la banque proprement dite.

Les gouvernements européens, soucieux de maintenir la parité du change national, que la nécessité de payer à New-York risquait de compromettre, ont recherché ces facilités de crédit. La reprise des relations normales, lorsque les Etats-Unis reviendront acheter en Europe des produits fabriqués, lorsque l'émigration reprendra son cours antérieur, cette réponse permettra de liquider les dettes de l'Europe. Les Etats-Unis se seront enrichis durant la guerre, mais vraisemblable-

1. D'après l'*Annalist*, les ventes de valeurs américaines, à New-York, pour compte européen, ont été de 1 million de dollars par jour, alors que l'exportation des marchandises à destination d'Europe représentait 5 millions de dollars.

ment pas assez pour demeurer indépendants de notre concours.

La question du change est l'une des plus obsédantes aujourd'hui. Elle se traduit par l'arrivée de la peseta espagnole au-dessus du pair, par la hausse du dollar, par celle de la livre sterling, par la baisse du mark, du rouble, de la lire italienne[1].

Ce sont là des circonstances exceptionnelles, qui rendent les gouvernements des Etats belligérants et même des pays neutres anxieux de se procurer du crédit à l'étranger.

La guerre de 1915 a eu des conséquences extraordinaires : le plus riche des alliés, et c'est incontestablement l'Angleterre, a ouvert sa bourse pour venir en aide à ses associés et leur faciliter la négociation de leur papier, elle a ouvert de larges crédits à ses colonies, à la Russie, à la Serbie, à la Belgique ; elle a permis à la France de placer 300 millions de bons du Trésor à Londres (en deux opérations). Si la guerre avait été localisée, Londres, marché neutre, n'aurait accueilli ni les emprunts allemands ni les emprunts austro-hongrois.

A. Raffalovich.

---

1. A Rome, le change (moyenne) sur Paris a haussé de 100,23 en juin 1914, à 104 en septembre 1914, à 106 en février 1915, à 109,56 en mars 1915.

NOTE SUR LES OBLIGATIONS 5 % NORD

La Compagnie des chemins de fer du Nord vient de faire coter, le 15 avril 1915, des obligations 5 p. 100, Série E, dont voici les caractéristiques :

Capital nominal, 500 francs. Cours d'émission, 454 francs.

Taux nominal 5 p. 100, correspondant à un intérêt de 12 fr. 50, payables les 1er mars et 1er septembre.

Amortissement par tirage au sort à partir du 1er septembre 1920.

Faculté d'anticipation du remboursement au pair à quelque époque que ce soit.

Faculté d'amortir par rachat en Bourse.

La concession du Nord expirant le 31 décembre 1950, l'amortissement sera effectué en trente et une années (1920-1950) et le tableau d'amortissement a été calculé en supposant la constance des annuités d'intérêts et d'amortissement.

I. *Calcul du taux effectif d'emprunt.*

Le calcul du taux réel d'emprunt ne présente pas de difficultés[1], mais il faut nécessairement faire des hypothèses; on supposera que le remboursement s'effectue au pair dès la cinquième année, sans tenir compte du rachat en Bourse.

On mènera le calcul en suivant la méthode d'approximations successives.

Supposons que le taux réel soit 5,75 p. 100 et calculons le prix d'un titre dans ces conditions, d'abord au 1er septembre 1915, puis au 16 avril 1915, date de l'émission.

A partir du 1er septembre 1915 (coupon détaché), on touchera les coupons de :

Mars-septembre 1916, mars-septembre 1917, mars-septembre 1918, mars-septembre 1919.

1. Voir Barriol. *Théorie et Pratique des opérations financières*, 2e édition, p. 250. Doin, 8, place de l'Odéon, Paris.

Au 1er septembre 1919, on se trouvera en présence d'une obligation remboursable en trente et un ans, d'un type bien connu dont on trouve la valeur dans les tables spéciales.

En effectuant les calculs, on trouve que le prix du titre au taux de 5,75 p. 100 est de 461 fr. 28 et à 6 p. 100 de 447 fr. 43[1]; par interpolation, on détermine le taux réel de l'emprunt :

5,88 p. 100.

Le taux réel de la Compagnie du Nord sera probablement moindre, car en 1920, malgré la baisse du taux général du marché, les titres ne vaudront pas encore 500 francs, et la Compagnie pourra procéder au rachat en Bourse avec avantage.

Si elle pouvait procéder constamment à ce rachat, le cours de ses titres se maintiendrait à 454 francs, son taux réel d'emprunt serait de :

5,67 p. 100.

Le taux vrai de l'emprunt est donc compris entre 5,67 et 5,88, c'est-à-dire fort élevé.

II. *Remarques sur la faculté de rachat en Bourse.*

C'est la première fois qu'une Compagnie française de chemin de fer sollicite la faculté d'amortir par rachat en Bourse, et il importe d'étudier les raisons de cette demande et les conséquences qui résulteront de cette faculté.

Tout d'abord, en reculant l'amortissement jusqu'au 1er septembre 1920, la Compagnie du Nord a voulu diminuer ses dépenses immédiates en les reportant sur l'avenir.

On peut évaluer cette diminution en faisant une hypothèse sur le montant de l'émission; admettons que la Compagnie émette 100 000 obligations : elle payera seulement 2 500 000 francs d'intérêts, alors que l'annuité fixe à 5 p. 100 amortissant 50 millions de francs de capital nominal en trente-six ans est de 3 022 000 francs. Elle économise donc 522 000 francs par an pendant cinq ans; mais, par contre, l'annuité fixe à payer pendant trente et un ans sera 3 206 000 francs, en augmentation de 184 000 francs sur l'annuité en trente-six ans.

En spécifiant la clause de rachat en Bourse, la Compagnie du Nord a probablement envisagé le maintien du taux normal du

1. Voir *Note annexe*.

marché à une valeur assez élevée, supérieure à 5 p. 100 et en rachetant en Bourse, elle profitera de l'écart et diminuera ses charges.

Il est facile de chiffrer l'économie *maximum* que la Compagnie pourrait réaliser en supposant que le taux des emprunts se maintienne à 5,88 p. 100 jusqu'à la fin de la concession.

Admettons toujours une émission de 100 000 titres.

En 1920, la Compagnie doit amortir 706 000 : 500 = 1 412 titres. (Pratiquement, elle amortira seulement 1 400 titres, car les tirages s'effectuent par séries de centaines exactes.)

Le cours de rachat étant alors au moins 463 francs, le bénéfice sera :

$$1\,412 \times 37 = 52\,000 \text{ francs.}$$

Les bénéfices successifs sont soumis à deux variations de sens contraire : une croissante, en raison de l'amortissement progressif des titres ; une décroissante, résultant de la diminution de la prime de remboursement. Le maximum se trouverait vers 1934 et serait alors de 70 000 francs environ.

L'économie peut paraître faible, mais elle ne se rapporte qu'à une émission de 100 000 titres, soit de 45 millions en chiffres ronds.

En admettant un emprunt total effectif de 500 millions de francs réparti en dix ans, le maximum de l'économie annuelle serait environ de 700 000 francs, c'est appréciable.

Mais cette économie sera-t-elle effectivement réalisée? ne sera-t-elle pas compensée par une défaveur jetée sur le titre en raison de l'incertitude du porteur, qui n'aura pas l'espoir d'être remboursé à 500 francs avant longtemps? Le cours d'émission se ressentant de cette défaveur sera moins élevé qu'il aurait pu l'être normalement et la Compagnie empruntant plus cher verra l'économie espérée absorbée par une charge plus lourde.

Peut-on chiffrer le maximum de défaveur résultant de cette clause? oui, sans aucune difficulté. Il suffit de supposer que le porteur se dit qu'il ne sera remboursé que tout à fait à la fin de la concession.

Si la Compagnie du Nord (ce qui est peu probable) a effectué ses calculs en se plaçant dans cette hypothèse, le souscripteur qui payera 454 francs en escomptant une prime au remboursement seulement vers la fin de la concession aurait payé 459 fr. 50 pour avoir le même taux effectif, mais en escomptant le bénéfice d'une prime au remboursement à un tirage quelconque.

Si donc la Compagnie du Nord est obligée de vendre effectivement, pour couvrir ses dépenses, 100 000 titres à 454 francs, elle

aurait pu ne vendre que 98 000 titres à 459 fr. 50 et décharger ses comptes d'une annuité égale à $1\,200 \times 25 = 30\,000$ francs pendant les quatre premières années, puis à $1\,200 \times 32{,}06 = 38\,500$ francs environ pendant les années suivantes.

Or, nous avons vu que son gain, résultant du rachat en Bourse, croissait de 52 000 à 70 000 francs, pour devenir très faible en fin de concession. Ce bénéfice ne se réalise qu'à partir de la cinquième année, tandis que la charge supplémentaire arrive dès la première année. En fait, il y aurait exactement compensation entre le gain probable et la surcharge possible, si le taux du marché restait fixe et égal au taux de l'emprunt.

Mais, il faut bien espérer que ce taux ne restera pas fixé aux environs de 5,50 p. 100 et qu'une baisse se produira, faisant monter rapidement les titres; dès lors, l'avantage escompté par la Compagnie du Nord s'évanouit... et la charge supplémentaire reste, tout au moins en partie. En définitive, la faculté de remboursement par rachat en Bourse n'apparaît pas comme une mesure à adopter d'une manière générale.

A. Barriol.
Directeur de l'Institut
des Finances et des Assurances.

Tableau

NOTE ANNEXE

Pour les lecteurs que ces questions intéressent, nous donnons ci-après le détail complet du calcul du taux effectif.

		Taux d'évaluation. $x = 5{,}75$ p. 100.	$x = 6$ p. 100.
Valeur de l'obligation 500 francs, 5 p. 100 31 ans; tables d'Arnaudeau (intérêt et amortissement annuel)	V_0	459,11	446,65
Usufruit. $I = \frac{(C - V)\,i}{x - i}$	a	272,60	266,75
Nue-propriété. $A = \frac{Vx - Ci}{x - i}$	b	186,51	179,90
Facteur de majoration pour semestrialité de coupons $\frac{1 + \sqrt{1 + x}}{2}$	c	1,0141 74	1,0147 82
$I' = a \times c =$	d	276,46	270,69
Valeur au 1er septembre 1919 $V' = b + d =$		462,97	450,59
Facteur de réduction pour ramener au 1er septembre 1915 $(1 + x)^{-4}$	f	0,799 61	0,792 09
$V'' = V' \times f$		370,20	356,91
Valeur de 4 annuités de 1 franc à 5 p. 100.	g	3,485 03	3,465 11
Valeur de 4 annuités de 25 francs à 5 p. 100.	h	87,13	86,63
Valeur de 4 annuités de 25 francs à 5 p, 100, majorées pour semestrialités $h \times c =$	k	88,36	87,91
Valeur de l'obligation au 1er septembre 1915, coupon détaché. $V'' = V'' + k =$	l	458,56	444,82
Coupon de septembre 1915 =	m	12,50	12,50
Valeur de l'obligation au 1er septembre 1915, coupon attaché	n	471,06	457,32
Facteur de réduction pour ramener au 16 avril 1915 $(1 + x)^{-\frac{4,5}{12}}$		1,0211 8945	1,0220 9433
Valeur vraie	V	461,28	447,43

LES FINANCES DE LA GRÈCE

CHAPITRE III

Les finances grecques pendant et au lendemain des deux guerres[1]

La mobilisation de l'armée grecque dura plus d'une année; commencée en septembre 1912 elle ne cessa qu'en novembre 1913[2]. Au début, l'armée hellénique n'était que de 116000 hommes; cet effectif fut rapidement augmenté; pendant les deux campagnes, 282 000 hommes environ ont passé par les drapeaux.

Bien entendu un pareil effort n'a pas été sans entraîner des sacrifices considérables, d'autant mieux que l'intendance à la tête de laquelle se trouvait à Athènes un officier français, ne laissait rien à désirer et que l'armée grecque fut une des rares armées en campagne qui ne vécurent pas sur le pays conquis ; d'où le fait que les musulmans, loin de quitter les provinces occupées par les Grecs, y affluaient de toutes parts et augmentèrent même sérieusement, de ce chef, les charges d'un trésor obligé déjà de nourrir près de 80 000 prisonniers.

D'après les déclarations du ministre des Finances grec en novembre 1913, les dépenses des deux guerres ont été les suivantes :

1. Voyez les articles de M. Edmond Théry, dans *l'Economiste européen* du 27 février et 6 mars 1914.
2. Après la signature du traité gréco-turc d'Athènes.

Désignation.	
Armée	292 115 000
Marine	87 370 000
Entretien des prisonniers de guerre	25 000 000
Entretien des réfugiés ottomans et chrétiens.	7 000 000
	411 485 000 [1]

Mais à ce total, selon les calculs du ministre des Finances et de M. Edmond Théry qui, depuis dix ans, suit de très près les finances grecques, il fallait ajouter :

1° *Les pensions et retraites* dont la capitalisation a été évaluée à 100 millions.

Cette évaluation n'est pas exagérée; outre les tués (304 officiers et 7 428 soldats) il y eut 628 officiers et 42 191 soldats blessés; nombreux sont, parmi ces derniers, ceux dont l'État devra assurer la subsistance;

2° *La diminution des recettes ordinaires* des exercices 1912 et 1913, fixée par l'administration des Finances à 50 millions, mais qui n'atteindra pas ce chiffre;

3° *La détérioration du matériel de guerre* : 92 291 400 drachmes dont 24 985 700 applicables à la marine;

4° *Le service des avances et emprunts provisoires contractés* pendant les deux guerres et les frais des territoires annexés [2], soit : 28 747 000 drachmes.

Ces quatre chapitres donnent un total de près de 225 millions de francs. En réalité on resta en deça des prévisions, car les recettes

---

1. Voici quelques détails pour le premier semestre (18 septembre 1912, 31 mars 1913).

Alimentation des troupes et nourriture des animaux	73 644000
Solde des officiers et soldats	8 522 000
Equipement et habillement	28 080 000
Munitions, harnachements, outils, détérioration du matériel, médicaments	35 570 570
Frais de transport, indemnités de réquisition	55 582 797
Entretien des blessés et malades	3 120 000
Entretien des prisonniers de guerre	14 500 000
Pertes diverses, incendies de villages	6 500 000
Dépenses totales de la marine	20 000 000
	245 519 367

2. Ceux-ci, au début, dépassèrent naturellement les recettes, car, encore ici, on ne suivit pas certains exemples et on s'abstint de pressurer les provinces déjà si éprouvées par la guerre et d'ailleurs habitées, en grande majorité, par des compatriotes.

publiques furent beaucoup plus fermes qu'on n'espérait; mais, comme d'autre part il fallut venir au secours des villes brûlées par les Bulgares et des villages pillés par les Albanais et voter des pensions aux familles des otages tués par les Bulgares, il n'est pas exagéré d'évaluer l'ensemble des dépenses des deux guerres à près de 650 millions.

Cependant seuls les deux tiers de ce total représentent les dépenses immédiates. Comment y fit-on face? Par trois moyens :

1° En différant le payement de certaines dépenses;

2° En employant les ressources directes du trésor;

3° En ayant recours à des opérations de crédit.

Reprenons ces trois points [1] :

Au début de la guerre russo-japonaise, M. Paul Leroy-Beaulieu remarquait, dans *l'Economiste français*, que les guerres modernes sont plus faciles à mener qu'on ne pourrait croire au premier abord car les États peuvent obtenir des délais pour une partie relativement importante des dépenses. C'est, en effet, ainsi que les choses se passèrent chez nous; la Grèce obtint des facilités pour une partie des fournitures livrées, soit 50 millions en chiffres ronds; de même, elle n'eut pas à couvrir immédiatement les frais de transport accomplis par des compagnies ou des sociétés helléniques; l'existence d'une

---

1. Le tableau suivant emprunté à M. Théry (*Economiste européen*, n° du 27 février 1914) éclairera mieux ce qui va suivre :

A. — *Ressources directes du Trésor.*

	Drachmes.
1. Reliquat disponible au début de la guerre sur l'emprunt de 1910	75 537 941
2. Excédents budgétaires des exercices 1910 et 1911	19 318 827
3. Dépenses budgétaires différées sur les exercices 1912 et 1913	30 000 000
Total	124 856 768

B. — *Ressources obtenues par des opérations de crédit.*

1. Bons du Trésor escomptés par la Banque nationale de Grèce	10 000 000
2. Avance conclue à Paris le 6/19 décembre 1912	40 000 000
3. Avance conclue avec la Banque nationale de Grèce en avril 1913	50 000 000
4. Avance conclue avec la Banque nationale de Grèce en mai 1913	40 000 000
5. Emprunt dit de réquisition conclu en juin 1913 : montant effectivement réalisé	30 000 000
Total	170 000 000

marine marchande florissante fut même, à ce point de vue, pour tous les alliés (car on transporta aussi des troupes bulgares et serbes) d'un secours très grand [1]. Le total des dépenses différées se monte à 120 millions environ. Ne sont pas comprises dans ce chiffre, les réquisitions de chevaux, ânes, mulets, voitures, etc. ; en effet, on ne voulut pas ajouter une nouvelle charge à l'agriculture déjà directement affectée par le départ de tant de cultivateurs ; et on eut raison, car les 15 millions d'indemnités versées au début de la guerre, permirent aux classes agricoles de s'organiser et de ne pas trop pâtir de la guerre.

Venons maintenant à notre second point : les ressources directes du Trésor. Elles furent plus considérables qu'on ne peut le supposer ; indépendamment des recettes ordinaires à la fermeté desquelles j'ai déjà fait allusion, nous disposions :

a') Des excédents budgétaires des deux dernières années, soit 20 millions de francs environ ;

b') De 75 millions, reliquat des 110 millions empruntés à Paris, en 1910, à la veille de l'arrivée du cabinet Vénizelos au pouvoir.

Il est juste de rendre ici hommage, tant à M. Vénizelos qu'à son ministre des Finances, M. Coromilas, pour avoir (en partie, il est vrai, grâce aux mesures — impôts et économies — adoptées par leurs prédécesseurs pendant la session 1909-1910) non seulement changé en excédents toujours croissants les anciens déficits, mais aussi résisté à la tentation d'employer le produit d'un emprunt datant de plus de deux ans. Cette sagesse est d'autant plus méritoire qu'une élection

---

C. — *Dépenses dont le payement a été différé.*

1. Sommes dues par réquisition.....	30 370 000
2. Indemnités dues aux navires de commerce réquisitionnés, endommagés ou détruits.	18 228 213
3. Sommes dues aux Compagnies de navigation aux particuliers et aux Compagnies de Chemins de fer pour le transport des troupes et du matériel de guerre.....	36 000 000
4. Fournitures restant à régler.....	50 000 000
Total.....	134 598 213
Sur lesquels il a été payé comme acompte environ.....	15 000 000
Reste à payer.....	119 598 213
Total récapitulatif....	414 454 981

1. Cf. Notre étude sur la marine marchande grecque dans le *Journal des Economistes*, nos du 15 sept. et 15 oct. 1913.

générale avait eu lieu dans l'intervalle et que, si une guerre était probable, nul ne pouvait la tenir ni pour certaine, ni pour si longue.

Mais, malgré des disponibilités de près de 100 millions on ne put naturellement éviter de recourir au crédit. Les avances provisoires se chiffrèrent par 170 millions. Elles furent toutes conclues par l'intermédiaire et avec l'aide de la Banque nationale de Grèce, à la tête de laquelle se trouvait alors Jean Valaoritis, homme éminent dont la mort prématurée fut, pour sa patrie, une perte difficilement réparable.

Voici en quels termes un financier français, ayant visité la Grèce pendant la guerre[1], apprécie les services rendus par notre grande institution de crédit :

« Le Gouvernement grec trouva, en cette heure critique, un appui précieux dans la Banque nationale de Grèce. Non seulement, en effet, cette dernière, prévoyant depuis longtemps la crise, avait su s'assurer une importante couverture d'or à l'étranger, mais elle avait pris ses précautions de telle sorte qu'elle ne cessât pas une minute d'apporter au commerce du pays son concours le plus large.

« La grande expérience financière de son gouverneur, M. Valaoritis, la connaissance approfondie, qui est sienne, des lois qui régissent le mécanisme des changes, lui permirent de tirer les plus heureux effets de la loi de 1910, sans, je l'ai constaté sur place moi-même à deux reprises, que le moindre trouble se manifestât dans la circulation monétaire. Si bien que la Grèce, qui connut en temps de paix le change à 165 p. 100, le vit, spectacle inattendu et qui est, certes, l'une des preuves les plus indiscutables pour l'économiste averti des progrès d'un peuple, le vit, dis-je, se maintenir au pair pendant une guerre de douze mois. Ce fut donc la Banque Nationale qui, durant toute la crise, se fit le pourvoyeur direct ou indirect des besoins de l'Etat.

« Elle lui escompta tout d'abord des bons du Trésor 5 p. 100 à concurrence de 10 millions. Elle négocia ensuite à Paris avec le Comptoir d'Escompte, la Banque de Paris et la Société Générale un emprunt provisoire 6 p. 100, commission 1 p. 100, de 40 millions. Sur ces 40 millions, la Banque Nationale prenait ferme 20 millions, dont elle plaçait rapidement la presque totalité dans les portefeuilles des riches Hellènes de France et d'Angleterre. Elle avait, pour faciliter l'opération, abandonné aux banques françaises sa commission de 1 p. 100.

---

1. M. Philouze, *Economie politique et Finances*, n° du 21 mars 1914.

« Cette opération, terminée le 6-19 décembre 1912, la Banque Nationale dut bientôt après, en avril 1913, réaliser un second emprunt provisoire de 50 millions de drachmes, dont elle plaça encore la plus grande partie à l'étranger dans les portefeuilles hellènes et dont elle pensionna à Paris et à Londres le solde non absorbé. »

Indépendamment de la sagesse et de l'habileté des chefs, le triomphe final est dû aussi, il n'est que juste de le reconnaître, au patriotisme et à la robustesse économique dont le pays fit preuve.

Tous les juges compétents, à commencer — à tout seigneur tout honneur — par M. L. Luzzati [1], ont été frappés par le fait que le change grec ne dépassa pas le pair de toute la guerre, encore que le régime du cours forcé ne fût pas aboli.

Le phénomène était aussi inattendu que surprenant. Inattendu parce que la campagne libyenne avait eu pour effet de rendre le cours du change défavorable dans un pays aussi puissant que l'Italie et que pour nous borner à la dernière guerre le change immuable en Grèce montait dans deux pays où le cours forcé n'existe pas : la Roumanie et la Bulgarie à 5 et 15 p. 100 respectivement. Surprenant, parce qu'aux remises ordinaires de la Grèce à l'étranger s'ajoutaient des énormes commandes militaires et navales [2].

Mais le phénomène qui frappa tellement les étrangers ne resta pas isolé. Les statistiques des dépôts dans les banques ne sont pas moins significatives puisque, au cours de la guerre, ces dépôts ont augmenté [3], ni la situation de la Banque Nationale, constamment en progrès avec

---

1. L'ancien président du Conseil italien a consacré un article sur la question dans le *Corriere della Serra*.
2. Cf. le rapport de M. Beaumont, p. 25.
3. Voici des chiffres exacts :

Dépôts à vue sans intérêt et dépôts aux caisses d'épargne des établissements de crédit grecs à trois dates choisies.

Banques.	Fin août 1912.	Fin janvier 1913.	Fin octobre 1913.
	(En milliers de drachmes.)		
Nationale	199 639	222 985	250 786
D'Athènes	146 699	119 274	97 896
D'Orient	30 759	31 686	40 035
Ionienne	44 808	47 136	55 017
Commerciale	14 976	14 011	20 937
Populaire	9 861	9 880	15 203
	446 742	444 972	479 874

augmentation du stock d'or[1], moins remarquable. Egalement digne d'attention est la fermeté relative du commerce extérieur et des recettes publiques.

Nous n'avons pas eu le temps nécessaire pour réunir, sur toutes ces questions, des informations complètes. Voici cependant quelques chiffres :

Le total de l'importation et de l'exportation du premier semestre de l'année 1913 s'est monté à Dr. 120 354 098 contre Dr. 142 558 670 pour 1912, mais la différence pour l'importation a été de Dr. 5 316 147 seulement. La différence pour l'exportation qui n'est pas non plus fort considérable est due surtout à la mauvaise production de l'huile.

Si on prend l'ensemble de l'année, *on constate une hausse des recettes douanières* : 41 931 039 contre 40 092 346 drachmes en 1912.

Quant aux revenus affectés à la dette publique ils ont également peu varié et présentent la courbe suivante :

	1911.	1912.	1913.
		(Drachmes.)	
Monopoles.....	13 650 000	13 861 000	14 004 000
Émeri de Naxos...	1 048 000	816 000	200 000
Tabac (surtaxe comprise).....	11 344 000	11 438 000	11 283 000
Papier timbré.....	12 330 000	10 723 000	7 153 000
Douane Pirée.....	27 243 000	14 323 000	26 171 000
— Patras.....	5 252 000	4 883 000	5 147 000
— Volo.....	3 197 000	2 451 000	2 682 000
— Corfou....	1 890 000	1 916 000	1 852 000
— Laurium..	333 000	223 000	185 000
Totaux....	76 289 000	70 634 000	68 656 000

1. A preuve le tableau que voici :

Situation de la Banque nationale de Grèce à plusieurs dates choisies.

Désignations.	30 juin 1912.	31 décembre 1912.	30 juin 1913.	31 décembre 1913.
		(En milliers de drachmes.)		
Or à l'étranger	106 937	156 049	188 894	227 313
Encaisse-or.....	14 179	17 944	23 642	26 819
	121 116	173 993	212 536	254 132
Billets de banque en circulation	126 373	196 747	206 625	234 475
Couverture d'or des billets en circulation (par 1000 dr.).	958	894	972	1 071
Dépôts :				
A vue.....	43 614	54 372	65 182	70 923
A terme.....	130 043	136 689	142 975	149 628
Caisses d'épargne ...	25 048	27 494	35 319	41 251
	198 705	217 555	243 476	261 802

Ce dernier tableau est des plus satisfaisants. En comparaison avec l'année 1911, *qui fut une année exceptionnelle*, l'année 1912 (plus de trois mois de mobilisation et de guerre) ne présente qu'une baisse de 7,4 p. 100 et l'année 1913 (plus de dix mois de guerre et de mobilisation), qu'une baisse de 10 p. 100. Si on analyse les différents chapitres on voit que la baisse due principalement, non à la contraction de la consommation, *mais au moratorium* et à la suspension des travaux judiciaires qui entraînèrent tout naturellement une baisse dans les recettes du timbre. N'était cette baisse, *les recettes de* 1913 *auraient dépassé celles de* 1912[1].

Ceci ne doit pas trop nous étonner puisque les recettes des chemins de fer, autre pierre de touche de la situation économique d'un pays, ont, en 1912 et 1913, dépassé celles, pourtant sans précédent, de 1911. Voici des chiffres :

Années.	Recettes.
1909	11 004 000
1910	11 986 000
1911	14 303 000
1912	16 500 000
1913	17 903 000

On a cherché différentes explications de cette force de résistance montrée par le pays. On l'a attribuée au retour en masse[2] des émigrants d'Amérique, à l'afflux des Grecs de toutes les parties du monde, aux parents venant s'installer dans leur pays et lui prêter tout leur appui tandis que leurs enfants se battaient à l'armée, aux dons, qui selon la fortune du donateur se chiffraient par des centaines de mille francs[3] ou des centaines de drachmes et dont l'ensemble atteignit plusieurs millions[4]. On a admiré, d'autre part, l'esprit de coopération qui s'était développé dans les campagnes et qui a permis, avec le concours des femmes, à l'agriculture, privée de la moitié de ses bras, de supporter une mobilisation de quatorze mois le plus allègrement

1. On relève, en effet, augmentation des recettes tant sur les monopoles que sur les douanes.

2. 57 000 hommes.

3. Il y eut même un don de 1 million, celui de M. Zaharof.

4. A côté des offrandes du millionnaire, il y eut le denier de la veuve et de l'orphelin. Les déshérités de la fortune ont rivalisé avec les riches et leurs sacrifices ont pris les formes les plus touchantes. Cf. la conférence de M. Jean Damverghis, chargé de centraliser les sommes envoyées directement à M. Vénizelos, qui se montèrent à plus de 7 millions (cette conférence portait le titre piquant et exact : *Souvenirs d'un millionnaire provisoire*). La reine et les princesses reçurent elles aussi des sommes énormes pour leurs hôpitaux.

du monde. Toutes ces causes ont incontestablement influé sur la situation, mais elles ne sont pas les seules et l'élément psychologique, l'esprit de patriotisme et de sacrifice a contribué, lui aussi, à la victoire dans le domaine économique autant que sur les champs de bataille.

La liquidation de la guerre et l'emprunt de 500 millions.

Comme il était clair que deux guerres aussi coûteuses ne pouvaient finir sans un emprunt de liquidation destiné à couvrir les emprunts provisoires et à solder les dépenses dont le payement avait été différé ainsi qu'à reconstituer les éléments de la Défense nationale et d'améliorer l'outillage économique, primitif à tant d'égards, des nouveaux territoires.

Cet emprunt a été conclu le 2 février 1914; son montant nominal fut de 500 millions à 5 p. 100 amortissable en cinquante années. Il exige, par conséquent, une annuité de 27 388 000 francs.

Cette somme, la Grèce n'avait aucune difficulté à la garantir à ses créanciers; les revenus affectés à l'ancienne dette publique y auraient suffi. En 1911, ils laissèrent non pas 27, mais 37 millions d'excédent net[1]. Cependant, pour donner toute sécurité aux porteurs, on ajouta comme garantie spéciale les produits des douanes de Salonique et de Kavalla (15 634 000) et le produit des nouveaux droits de douane sur le riz, le sucre et le pétrole (2 120 000). Tout ceci portait l'ensemble des disponibilités à une somme double de celle réclamée par le service de l'emprunt (55 033 000 contre 27 338 000), et étant donné que l'emprunt émis à 87,3/4 p. 100 donnait un intérêt réel de 5,43 p. 100, ce qui revient, avec l'amortissement au pair, à 5,85 p. 100, il ne faut pas s'étonner si la première tranche de l'emprunt (250 millions) fut couverte quinze fois à Paris[2].

En faisant ce placement avantageux le marché français couronnait son œuvre de collaboration à l'agrandissement de la Grèce. Nous avons vu comment, grâce à lui, c'est-à-dire grâce au reliquat de l'emprunt de 1910, notre pays avait pu engager la guerre, il put la mener à bien, en partie du moins, grâce à l'avance de décembre 1912 et aux facilités

---

1. Leur produit fut, en effet, de 76 289 000 tandis que le service de tous les anciens emprunts réunis ne réclamait que 39 010 000 drachmes.

2. Voici, d'après les journaux financiers, l'avis de répartition de la souscription à l'Emprunt hellénique 5 p. 100 dont l'émission a eu lieu le 31 mars dernier.

Les souscriptions de 1 et 2 obligations reçoivent l'attribution intégrale; ceux qui ont souscrit de 3 à 6 obligations reçoivent 3 obligations; de 7 à 39 obligations, 4 obligations de 40 à 100 obligations, 5 obligations.

Au delà de 100 obligations, il est attribué 5 p. 100 des demandes, toute fraction donnant droit à un titre.

accordées par l'industrie française; l'emprunt de 1914 permettait de liquider financièrement la guerre et d'organiser économiquement les territoires libérés.

La Grèce, de son côté, s'est adressée pour ses commandes : armes, munitions, approvisionnements de toute espèce, de préférence — ou, comme disaient vos concurrents, qui grognaient quelque peu — presque exclusivement au marché français.

Mais si elle s'est ainsi efforcée de reconnaître sa dette envers vous, elle ne s'est jamais imaginé l'avoir acquittée. Le roi Édouard VII disait souvent que les Grecs sont un des rares peuples qui, non seulement, ne ressentent pas les bienfaits, mais même les reconnaissent.

Je dois ajouter, pour revenir à mon sujet, que, malgré les avis des gens trop prudents qui craignaient l'épuisement résultant de deux guerres, une petite part de l'emprunt : soit 20 millions environ, fut réservée au marché d'Athènes. Elle fut couverte trois fois.

CHAPITRE IV

Les finances grecques depuis 1914

I

L'année 1914 s'ouvrait donc sous d'heureux auspices. Le pays avait trouvé en lui assez de force pour ignorer ces lendemains parfois pénibles des victoires non accompagnées d'indemnités de guerre — et telles avaient été les deux victoires helléniques. La seconde tranche de l'emprunt parisien allait permettre, non seulement de payer deux *dreadnoughts* commandés à l'étranger, mais aussi d'exécuter le programme des travaux publics qui rendra la vie et la civilisation aux provinces libérées et mettra aussi fin à l'isolement de l'ancien royaume puisque les nouvelles voies ferrées doivent, non seulement unir — enfin — Athènes à l'Europe centrale, mais aussi relier, pour la première fois, l'Adriatique à l'Égée [1].

L'intérêt du nouvel emprunt compris, le budget devait se solder par 236 millions de recettes contre 231 millions de dépenses, soit un excédent de 5 millions.

Malheureusement, l'année tenait en réserve un certain nombre de surprises désagréables.

---

1. La liste des travaux publics comprend plusieurs ports, notamment celui de Kavalla (dont la construction est sollicitée par une société française et qui coûtera 50 millions), le port franc de Salonique, l'amélioration des ports de Crète et d'Epire, cependant ce sont surtout les chemins de fer qui préoccupent l'attention. Aussi ai-je estimé nécessaire de leur consacrer un appendice. (Cf. Appendice A'.)

La première en date fut l'achat par la Turquie, du dreadnought *Rio-Janeiro* que le Brésil avait presque fini de construire en Angleterre. Les cercles des Jeunes-Turcs ne cachaient pas que cette acquisition visait la reconquête des îles auxquelles la Porte avait renoncé par le traité de Londres et comme le *Rio-Janeiro* était livrable avant les dreadnoughts grecs en construction, le cabinet d'Athènes dut acheter à la hâte en Amérique deux cuirassés et un croiseur au prix d'environ 75 millions, somme qui aurait amplement suffi à construire la ligne Santi-Quaranta-Thessalie.

Simultanément et comme anticipation à la déclaration de guerre, les Jeunes-Turcs se mirent à persécuter les Grecs d'Asie-Mineure. Les persécutions furent menées dans la plus pure tradition hamidienne, comme on pourra s'en convaincre en parcourant l'admirable article d'un témoin oculaire, M. Félix Sartiaux (*Revue des Deux-Mondes*, 15 décembre 1914). Leur répercussion financière fut la suivante : le Trésor hellénique devait déjà venir au secours de 100 000 Grecs chassés par les Bulgares des provinces cédées au roi Ferdinand par le traité de Bucarest; il se trouva, du jour au lendemain, avec 200 et bientôt avec 300 000 Grecs d'Asie-Mineure sur les bras. L'installation définitive de ces populations — devait se monter à des sommes difficiles à calculer[1], leur entretien seul représentait 20 millions par an. La France est hélas ! à même de savoir ce qu'est le problème des réfugiés ; mais, pour se rendre compte de ce qu'il représente pour nous, il faut se rappeler que la population de la Grèce est à peine de 5 millions et que, partant, 300 000 réfugiés sont, pour elle, ce que 2 400 000 auraient été pour vous.

Mais nous n'étions pas au bout de nos peines, car nous ne prévoyions pas l'ultimatum austro-hongrois. La Serbie avait des raisons de craindre que les Bulgares profiteraient de l'attaque austro-allemande pour l'attaquer au sud. Pour prévenir un pareil danger, nous dûmes mobiliser presque la moitié de notre armée et faire entendre des paroles non équivoques. Le résultat fut que, malgré quelques attentats de comitadjis contre les ponts de l'Axius, les Serbes, restés libres de communiquer avec le dehors, purent battre en décembre dernier les Autrichiens. Mais, bien entendu, ce magnifique résultat

---

1. Nous avons vu plus haut que l'entretien et l'installation des 37 500 Grecs, chassés en 1906 de la Roumélie-Orientale, coûtèrent près de 35 millions. A ce compte-là, les dépenses qu'occasionneront les réfugiés d'Asie-Mineure et de Thrace devraient se monter à 200 millions. Elles n'atteindront probablement pas ce chiffre, car on pourra morceler les grands domaines que l'Etat turc laissait en friche en Macédoine et aussi parce que, malgré tout, il faut espérer que les émigrants venus d'Asie-Mineure pourront, quelque jour prochain, rentrer dans l'Ionie délivrée.

ne fut pas atteint sans sacrifices, même pour nous, car la mobilisation ne laissa pas que de peser sur le Trésor hellénique.

II

Devant tant d'événements imprévus, nul ne s'étonna si les déclarations faites par le ministre des Finances, en novembre dernier, reflétèrent une situation toute différente de celle anticipée quelques mois auparavant. Il fallut ajouter aux dépenses ordinaires, soit 231 millions, 214 millions de dépenses extraordinaires. Le contre-coup du conflit européen transparaissait dans ce fait que, sur cet ensemble de 449 millions, 226 millions, soit plus de 50 p. 100, étaient affectés aux dépenses militaires et navales.

Dans ce total n'étaient pas compris le payement des *dreadnoughts* en construction[1] et autres dépenses devant être effectuées au début de 1915, sur la seconde tranche de l'emprunt parisien; or, comme cette seconde tranche ne pouvait être émise, il fallait se préparer à faire face à un déficit de 381 millions. Une pareille situation peut être envisagée à deux points de vue, celui plus étroit de la dette publique, et celui plus large de l'avenir des finances du pays.

En d'autres termes, la première question qui se pose est celle-ci : la Grèce est-elle à même d'assurer le service d'un nouvel emprunt de 400 millions ?

L'affirmative n'est pas douteuse. Comme le remarquait le ministre des Finances, un tel emprunt porterait la dette publique grecque à 1 milliard et demi, ce qui équivaut à une dette de 300 francs par tête, chiffre qui n'est pas excessif. Ce qui vaut mieux encore il résulte de ce que j'ai dit tout à l'heure que les garanties fournies pour l'emprunt parisien étaient plus que suffisantes pour assurer non seulement le service de 150 millions supplémentaires, mais même d'une somme beaucoup plus considérable.

Mais, objectera-t-on, les conditions du marché ne sont plus les mêmes. C'est possible, mais n'oubliez pas que l'intérêt réel de l'emprunt était déjà de 5,85 p. 100, ce qui reste un placement tentant; la Roumanie vient d'emprunter en Angleterre à 5 p. 100. Au besoin, la marge dont on dispose permet d'offrir quelques avantages supplémentaires. On pourrait aussi s'adresser davantage au marché intérieur. Je signalai tout à l'heure qu'il y a douze mois, la part réservée au marché athénien fut couverte trois fois; la situation de notre mar-

1. La construction de ces deux navires, pour lesquels des versements considérables avaient été effectués, fut suspendue au cours de cet hiver.

ché, si extraordinaire que cela puisse paraître, n'a pas empiré depuis. Malgré « l'anarchie complète des changes européens » occasionnée au début par la guerre, le change grec, encore que nous soyons toujours théoriquement au cours forcé, est resté au pair (voyez sur ce phénomène remarquable l'appendice B'). Le dividende de la Banque nationale de Grèce a dépassé de 12 1/2 p. 100 celui de l'année 1913 qui était pourtant depuis sept ans le dividende habituel; les dépôts de cette grande institution excèdent de près de 40 millions ceux de l'année précédente, qui constituaient pourtant un maximum [1]. Les recettes des chemins de fer continuent à augmenter.

Il n'est donc pas douteux qu'avec les garanties et notamment le principe de l'intangibilité des revenus affectés, qu'instruits par les tristes événements de 1893, nous sommes prêts à fournir à nos créanciers, nous n'ayons aucun mal à nous procurer un emprunt de 400 ou 500 millions. La fermeté de nos fonds, *qui sont restés immuables depuis le mois d'août dernier, confirme cette façon de voir.*

Jusqu'ici je n'ai parlé que de dette publique, mais les gages trop grands affectés à celle-ci peuvent avoir pour résultat qu'un État peut souffrir financièrement, sans que ses créanciers ressentent aucune inquiétude? Ceci pourrait être le cas en l'espèce, car les revenus affectés sont directement prélevés au profit des créanciers et ce n'est qu'après que le service de la dette a été assuré, que la commission

---

1. Voici, à ce propos, un extrait du rapport annuel (en date du 25 février 1915) de M. Alexandre Zaïmis, gouverneur de la Banque Nationale.

« Je crois devoir relever certains points dans les tableaux qui vous ont été distribués. Vous constaterez que les opérations de la Banque ne se sont restreintes que sur un seul chapitre : celui des emprunts sur gages de marchandises. Mais cette diminution découle non du rétrécissement des crédits, mais de la diminution des marchandises importées et surtout de la manière dont se font les importations de blé (de grandes quantités de blé sont actuellement achetées directement par l'État et la Banque Nationale. — N. du T.).

« Sur tous les autres chapitres il y a augmentation : ainsi le total des effets de commerce escomptés a dépassé de 12 753 098 le total de l'année précédente; celui des comptes courants de 384 000; les emprunts à l'agriculture de 229 000; les chèques émis de 28 274 000; les valeurs de la perception desquelles nous fûmes chargés de 25 342 000; nos dépôts de 34 354 000; enfin nos opérations sur le change extérieur (achat et vente) de 259 544 924.

« L'augmentation du cercle de nos opérations peut être jugée d'ailleurs par les deux faits suivants : le total de chèques émis est de 24 984 supérieur à celui de 1913. Quant aux pièces sorties des bureaux de l'administration centrale elles se montaient à 89 895 (1913) et 106 706 (1914).

« Après des retenues dépassant de 2 347 376 celles de 1913, la Banque croit pouvoir, *pour la première fois depuis* 1907, augmenter son dividende de 12,50. »

financière internationale rend les excédents au gouvernement pour les frais généraux du pays[1].

La Grèce se trouverait-elle exposée à un pareil danger? Quel est l'avenir de ses finances? C'est là notre seconde question. M. Venizelos, dans un discours magistral prononcé le 3 janvier dernier, y a répondu.

Répliquant à M. Stratos qui soutenait que, du train où allaient les choses, les dépenses ordinaires du royaume se chiffreraient, vers la fin de 1918, par 298 millions, le président du conseil répondit qu'une pareille perspective n'était pas pour l'effrayer, car les revenus de l'État devaient, sans aucune augmentation d'impôts, avoir atteint automatiquement, à cette date, 300 millions.

Prenant pour base de son argumentation les provinces grecques précédemment délivrées du joug turc, il montra que leurs revenus s'étaient automatiquement accrus de 62 p. 100 en cinq ans. Les recettes des nouvelles provinces sont actuellement évaluées à 95 millions de francs; si on admet une augmentation de 60 p. 100, elles donneront, vers la fin de 1918, 155 millions. En réduisant l'augmentation escomptée de moitié, et supposant une plus-value de 30 p. 100 seulement, les nouvelles provinces donneront encore 125 millions. D'autre part, la moyenne de l'augmentation quinquennale automatique des recettes de l'ancien royaume est de 15 p. 100; ceci revient à dire que les recettes de l'ancien royaume, actuellement 152 millions, se monteront à 175 millions dans cinq ans. Par conséquent, même en admettant les calculs de l'opposition, le budget de 1918 se chiffrera par un total de 300 millions et aboutira à un excédent.

Et M. Venizelos conclut : « Ma conviction dans l'avenir est telle que je suis certain d'obtenir 300 millions de revenu annuel, sans avoir recours à de nouveaux impôts et en me contentant seulement de l'augmentation ordinaire automatique du rendement des taxes résultant de l'augmentation de la richessse et de la mise en valeur des ter-

---

1. Les excédents, dans ces dernières années, forment le tableau suivant :

Années.	Drachmes.
1905	18 481 933,08
1906	24 576 221,48
1907	23 933 667,12
1908	21 982 170,88
1909	22 398 212,82
1910	24 497 486,15
1911	27 419 093,48
1912	23 795 480,72
1913	23 363 506,71
1914	34 200 000 (en chiffres ronds).

ritoires rendus à la liberté. » Cette conviction de M. Venizelos transparaît d'ailleurs dans sa politique financière; non seulement il n'annonce pas de nouveaux impôts, mais il s'apprête à continuer sa politique de diminution progressive des impôts indirects pesant trop lourdement sur les objets de première nécessité; c'est ainsi qu'après avoir réduit de moitié l'impôt sur le sucre, il a abaissé les impôts sur le riz, le café, les articles d'habillement et va réduire considérablement le droit sur les farines. Comme contre-partie, il s'est borné à étendre l'impôt de succession aux héritiers directs. Il faut dire, pour comprendre comment de pareilles réformes ont été réalisées sans bouleverser le budget, que les impôts indirects sur les objets de première nécessité avaient — tout comme en Italie — été tellement surchargés qu'ils restreignaient la consommation et encourageaient la contrebande; par suite, à leur diminution, a très rapidement correspondu une très forte augmentation des importations; public et Trésor y ont donc rapidement trouvé leur compte.

Il est bon de remarquer que la confiance du chef du gouvernement dans la robustesse du pays fut partagée par le principal financier de l'opposition, M. Gounaris. J'ai, Messieurs, plaisir à citer ici le nom du député de Patras. Il est, en matière financière, la principale autorité du Parlement grec. Pendant un trop court passage au ministère des Finances, il s'est efforcé de réorganiser l'administration et de pousser le pays vers le libre-échange. L'initiative des abolitions des droits sur les denrées de première nécessité est venue de lui[1].

Quelle que soit la juste confiance qu'inspire la parole des plus éminents de nos hommes d'État, je crois qu'il n'est pas inutile de revenir sur les chiffres de M. Venizelos. D'aucuns pourraient, en effet, appréhender que ses calculs, exacts en principe, ne soient bouleversés par la grande crise actuelle.

Eh bien, je ne crois pas que de pareilles craintes soient fondées. Tout d'abord, pour prendre l'ancien royaume de Grèce, il a relativement peu subi le contre-coup de la guerre. Ses relations avec les puissances du centre de l'Europe n'étaient pas assez importantes pour que leur interruption eût un contre-coup sérieux; même les exportations du raisin sec, lequel avait trouvé, en Allemagne, un important débouché, n'ont diminué que de 7 p. 100[2].

---

1. Ces lignes furent écrites en février et lues à la Société d'Économie politique le 5 mars. Depuis, à la suite des événements que l'on sait, M. Gounaris à été appelé à la présidence du conseil.

2. Différentes mesures prises par le gouvernement, entre autres l'assurance par l'État des navires et des chargements contre les risques de guerre, ont contribué à cet heureux résultat. (Cf. Appendice B' *in fine*.)

Quelles que soient d'ailleurs les pertes pouvant résulter de la guerre, elles sont amplement compensées par les profits qui en découlent.

Notre marine marchande a pris, dans ces dernières années, un essor magnifique; elle est devenue un des principaux facteurs de notre richesse nationale; or, les frets ont subi, depuis quelques mois, une hausse extraordinaire et on calcule les bénéfices nets de nos armateurs à près de 100 millions. Vous pouvez concevoir ce que sont, pour notre économie nationale, 100 millions, si vous vous rappelez qu'avant 1905 le total de nos exportations n'atteignait pas ce chiffre (voyez pour détails, appendice C'). Il n'y a donc aucune raison de prévoir un ralentissement dans le rendement des impôts de l'ancien royaume; quant aux nouvelles provinces, je les ai parcourues dans tous les sens depuis deux ans et je suis convaincu que leurs plus-values dépasseront les 30 p. 100 prévus — comme minimum il est vrai — par M. Venizelos. Ceci, pour les quatre raisons suivantes :

1° Que l'ordre le plus complet a succédé à un état anarchique. Je me rappelle une époque, pas très éloignée, où le voyageur en Macédoine ne pouvait s'éloigner des voies ferrées. Cet été, j'ai parcouru le pays dans tous les sens, à cheval, sans escorte aucune, et il y avait des dizaines de grecs et étrangers qui agissaient de même.

L'ordre est tellement grand que, comme le relevait la *Westminster Gazette* du 23 décembre dernier, les cours d'assises de Florina, Verroia, Vodena et Drama ne se sont pas réunies cet hiver, faute de crimes à juger et les tribunaux correctionnels n'ont pas beaucoup à faire. Il s'agit de districts où l'assassinat et le brigandage étaient, avant 1912, des faits quotidiens. Un pareil changement ne manquera pas de transparaître dans les recettes publiques.

2° Si on n'exécute pas, faute d'emprunt, tous les travaux publics projetés et nécessaires, on a tout de même mis en train les plus urgents; le raccordement des voies macédoniennes avec les voies thessaliennes sera incessamment terminé et le port franc de Salonique, qui fera de la capitale de la Macédoine l'emporium de toute la Serbie est, lui aussi, en voie d'achèvement.

3° Les persécutions antihelléniques auxquelles j'ai déjà fait allusion, sont, pour le moment, une source de sacrifices, mais elles seront bientôt une source de profits car elles ont doté les nouvelles provinces d'un important supplément de population. Ainsi Kavalla, en 1912, ville de 25 000 habitants, compte aujourd'hui 45000 âmes. De plus, beaucoup de Grecs de l'étranger, notamment d'Égypte et de Roumanie, viennent volontairement s'établir dans les nouveaux territoires et il est à noter que, même des non-Hellènes suivent leur exemple. On doit notamment signaler qu'il y a à peine quatre semaines, la communauté israélite de Monastir a passé avec armes et bagages sur territoire

grec dans la ville de Florina, qui, depuis douze mois, est devenue le grand centre commercial de la Macédoine occidentale. Les Israélites ont été d'ailleurs reçus à bras ouverts; on leur a donné, outre mille facilités, des terrains pour leurs synagogues et leurs écoles. J'insiste sur ce fait parce que, il y a deux ans, certains journaux, notamment des journaux allemands et autrichiens, avaient prétendu que les Israélites ne pouvant pas vivre avec les Grecs, Salonique allait péricliter. Or, à l'heure qu'il est, la communauté israélite de Salonique est en train de réunir des fonds pour offrir un navire de guerre à sa nouvelle patrie et le grand rabbin échange des lettres enthousiastes avec l'amiral Coundouriotis.

4° A défaut des anciennes mines d'or qui semblent épuisées, la Macédoine orientale possède une richesse aussi grande, c'est le monopole naturel des tabacs extra-fins. Vous savez que presque toutes les cigarettes de luxe, égyptiennes et autres, sont faites de tabac macédonien. Sous le régime turc, ce tabac était l'objet d'un monopole fiscal, d'où découlait deux graves inconvénients :

En premier lieu la Société fermière ayant l'obligation d'acheter tout le tabac produit se mettait à l'abri des risques que cette obligation comportait en n'accordant que très difficilement des permis de culture; la Macédoine ne produit donc pas tout le tabac qu'elle est susceptible de produire.

En second lieu, la Société fermière avait le monopole de la fabrication des cigarettes; il en est résulté que les manufactures privées, jadis si florissantes en Turquie, ont émigré en Égypte.

A l'encontre d'autres puissances balkaniques, nous avons respecté le privilège de la régie mais, par un hasard que notre ministre des Finances peut qualifier de providentiel, ce privilège a expiré en juillet dernier. Le gouvernement hellène y a fait succéder un régime de liberté; ses droits se bornent désormais à la banderolle (pour la consommation intérieure) et à une taxe d'exportation que les tabacs fins peuvent parfaitement supporter en leur qualité de monopole naturel. On escompte que, grâce à l'essor que la liberté donnera à la culture du tabac et à la manufacture des cigarettes, les recettes seront doublées et bientôt triplées, et qu'on encaissera, de ce seul chef, 20 à 30 millions.

A ces différentes causes qui expliquent les plus-values que nous attendons de la Macédoine, s'en ajoute une autre que vous me permettrez de vous donner sous forme d'anecdote. Un diplomate français, généralement considéré comme le premier diplomate européen de notre époque, avait eu l'occasion de visiter la Macédoine orientale. Retour à Constantinople, il fit part au sultan Abdul-Hamid de ses impressions et lui décrivit la grande richesse du pays. Le padishah

l'écoutait avec indifférence, quand il eut fini, il dit : « Quel est le profit d'avoir de riches provinces, quand on sait par avance que le plus clair de leurs revenus iront à des créanciers étrangers ? »

Ne rien faire pour développer un pays, pour ne pas augmenter les revenus de ses créanciers, c'est le dernier mot de la sagesse turque.

Telles sont mes principales raisons de croire en l'avenir financier d'un pays, pour lequel la France a tant fait et qui, ainsi que je le disais au début, n'oublie jamais ce qu'on a fait pour lui.

Paris, le 2 mars 1915.

A. Andréadès.
Professeur à l'Université d'Athènes.

APPENDICE A

Les chemins de fér grecs

On a beaucoup parlé, au début de l'année, et on continue à parler, malgré la guerre, des chemins de fer grecs. Ils intéressent l'étranger soit par les capitaux qui y sont placés, soit par les facilités qu'ils offriront au commerce international.

Réservant à plus tard une étude plus complète, je me bornerai à donner ici une statistique exacte des voies construites ou à construire et à l'éclairer de quelques commentaires.

Voici cette statistique :

1° Chemins de fer en exploitation :

a) *Ancien royaume.*

	Largeur de la voie. — Mètres.	Longueur de la voie. — Kilomètres.
Athènes-Pirée	1,44	10
Pirée-Athènes-Péloponèse	1	452
Milos-Calamai	1	183
Pyrgos-Kyparissia-Meligala	1	100
Diakopto-Kalavryta (en partie à crémaillère)	0,75	23
Attique	1	73,500
Thessalie	1	204
Volo-Lechonia-Mileai	0,60	29
Nord-Ouest	1	63
Pirée-Demerli-Frontière	1,44	440,685
		1 578,185

b) *Nouvelles provinces.*

Chemin de fer d'Orient (Salonique-Gevgeli)	1,44	77,500
Salonique-Monastir	1,44	201,879
Chemin de fer de jonction (Salonique-Constantinople)	1,44	340,800
		2 198,364

2° Chemins de fer en construction :

	Largeur de la voie. — Mètres.	Longueur de la voie. — Kilomètres.
Chemin de fer de jonction Papapouli-Topsin	1,44	90

3° Chemins de fer a l'étude :

1. Drama-Cavalla	1,44	43
2. Calambaka-Jannina (voie de Chani-Mourgani)	1,44	111
3. Larissa-Diminitsa	1,44	112
4. Calambaka-Sorovits	1,44	167
5. Cosani-Verria	1,44	77
6. Salonique-Agosti	1,44	137
7. Jannina-Santi-Quaranta	1,44	100
8. Tripoli-Sparte	1,44	73
9. Sparte-Gythion	1	40
10. Chemins de fer à l'étude en Crète.	1	110
		970

Les chemins de fer déjà construits comportent peu de commentaires nouveaux. Ceux de l'ancien royaume ont été étudiés par M. Edmond Théry et par M. Percy Martin dans leurs ouvrages déjà cités. Les chemins de fer des nouvelles provinces ont également attiré l'attention de tous ceux qui ont écrit sur les finances turques (Morawitz, du Velay, etc.) Le plus récent d'entre eux remonte à vingt ans.

Dans la deuxième catégorie : *chemins de fer en construction*, on ne trouve qu'une ligne; c'est celle qui doit réunir le grand chemin de fer Pirée-frontière à la ligne Salonique-Belgrade (chemins de fer d'Orient). Notre ligne est courte, 90 kilomètres; elle a pourtant fait beaucoup parler d'elle et a joué un grand rôle dans la politique orientale. Tant qu'elle n'était pas finie, la Grèce restait séparée des voies ferrées européennes, elle était en fait, selon la remarque du philosophe anglais, Frédéric Harisson, une île. La Grèce faisait, depuis trente-cinq ans, des efforts inouïs pour obtenir ce raccordement. Elle se buttait aux tergiversations de la Turquie qui, se servant de cette concession comme d'un appât, la promettait toujours et ne l'accordait jamais. J'ai vu une dépêche de M. Dragoumis (alors ministre des Affaires étrangères, sous Tricoupis), datée de juin 1886, où il invitait la Porte à terminer cette affaire *plus que mûre*. En 1912, la question devait être devenue blette, car elle n'avait pas fait un pas. Elle fut, incontestablement, une des causes de la guerre balkanique.

Une fois la guerre finie, l'adjonction des nouvelles provinces donna au raccordement plus de prix, car elle doublait les raisons économiques intéressant toute l'Europe[1], de raisons militaires, en facilitant

1. C'est la voie la plus courte pour l'Egypte et les Indes.

énormément la concentration des troupes grecques en Macédoine. Aussi s'attacha-t-on à surmonter rapidement toutes les difficultés. Celles-ci furent beaucoup plus nombreuses qu'on ne prévoyait, car la guerre européenne rendait fort difficile de se procurer du matériel; il fallut aller le chercher en Amérique et l'ouverture de la ligne qu'on annonçait il y a quelque temps encore, pour le 15 avril, se trouva remise de quelques mois; elle n'est pas moins imminente.

Le programme des lignes à construire est naturellement très vaste. L'ancien royaume n'y est intéressé que pour 103 kilomètres, tandis que les nouvelles provinces demanderont 867 kilomètres. La différence s'explique aisément : le réseau des voies ferrées de l'ancien royaume est entièrement achevé sauf en ce qui concerne la ligne qui, allant de Gytheion à Tripoli, traversera la Laconie et reliera Sparte à Athènes[1]. On a souvent discuté sur cette ligne, qu'on a présentée comme devant être peu productive et pouvant être remplacée par un bon service d'automobiles. Mais les Laconiens ne sont point de cet avis, et il est probable qu'ils finiront par avoir gain de cause.

Par contre, il y a beaucoup à faire dans les nouvelles provinces, car les Turcs n'avaient pas construit le moindre chemin de fer en Epire et en Crète, et ils s'étaient bornés, en Macédoine, aux grandes artères absolument indispensables.

Deux mots, d'abord, de la Crète. Le plan auquel a collaboré récemment une mission française consiste en deux lignes : l'une, transversale ira de Candie à Aghia-Trias; elle coupera la plaine de la Messaria qui fut de tout temps la partie la plus riche de l'île, et reliera l'antique Cnossos à l'antique Faistos, la mer Egée à la mer Libyque. L'autre ligne longera la côte du Nord, la seule qui ait des ports et reliera entre elles les trois grandes villes crétoises importantes : La Canée, Rethymnon et Herakleion ou Candie. Dans une certaine mesure et encore qu'elle soit appelée à desservir des agglomérations moins importantes, c'est la première ligne qui paraît à certains la plus urgente, car les villes du Nord ont pour elles le voisinage de la mer.

Pour ce qui est maintenant de la Macédoine, la ligne n° 1 est d'intérêt local, mais comme elle reliera la région si riche en tabacs de Drama avec le centre d'exportation desdits tabacs elle sera rémunératrice. Il faudra la combiner, du reste, avec la construction du port et des quais de Kavalla[2] afin que l'embarquement des marchandises soit facilité.

La ligne Salonique-Agosti (n° 6) est une conséquence de l'habitude des Turcs d'éviter le voisinage de la mer. De peur d'un débarquement grec la ligne Serrès-Salonique fait un énorme détour. Sans abandonner cette ligne qui dessert des localités telles Démir-Hissar et Kilkis et facilite la concentration des troupes sur la frontière du nord-est, il s'agirait de construire une ligne directe entre Salonique et la Macédoine orientale.

Les lignes n°s 4 et 5 concernent la Macédoine du Sud-Ouest, région

---

1. On songe aussi à prolonger le chemin de fer Missolonghi-Agrinion, dit du Nord Ouest, jusqu'au golfe Ambracique.

2. Aujourd'hui, rade ouverte; les dépenses pour la construction du port sont évaluées, nous l'avons dit, à 50 millions.

fort riche mais nettement grecque et que pour cela les Turcs avaient abandonnée à son triste sort. La plus longue de ces deux lignes : Kalambaka-Sorowits (167 kilomètres) est aussi de beaucoup la plus importante. Outre qu'elle rendra la vie à des régions jusqu'ici isolées du monde, par exemple la province de Castorie[1], elle permettra une rapide concentration sur les frontières du nord-est. Enfin elle constitue la ligne la plus directe entre Athènes et Monastir. Si, par hasard, les Serbes abandonnent la ligne de l'Axius (Vardar) ou que la voie Salonique-Nish se trouve trop près, pour sa sécurité, de la frontière bulgare[2], il restera une ligne de communication libre entre Athènes et Belgrade et ce sera même la ligne la plus rapide. Les événements récents nous dispensent de commenter plus longuement la signification qu'ont pour la Serbie (et partant pour la Grèce son alliée) les communications directes et sûres avec la Méditerranée.

Passons maintenant à l'Epire, région qui depuis Paul-Emile a bien mérité l'adjectif « malheureuse » que lui a décerné M. René Puaux dans un livre qui est à lire[3]. Abandonnée de tous, sauf de ses tyrans albanais et turcs, l'Epire n'a conservé que des vestiges de son ancienne richesse et de son antique gloire. Mais naturellement riche et admirablement située, peuplée de gens aussi laborieux qu'intelligents et patriotes[4], elle ne tardera pas à renaître. Rien ne hâtera davantage sa renaissance que la ligne Santi-Quaranta-Calambaka (211 kilomètres). Cette ligne unira Jannina d'une part avec l'Adriatique et de l'autre avec la Thessalie[5]. Mais elle fera quelque chose de plus, elle ressusci-

---

1. Les amateurs de pittoresque seuls le regretteront; ils pourront se consoler en lisant ces lignes qu'on croirait empruntées à l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* et qui sont extraites de *la Turquie et l'Hellénisme contemporain* de M. V. Bérard (p. 326-327). Quand elles furent écrites (en automne 189), elles avaient d'ailleurs quelque chose de prophétique. Les voici : « Kastoria dans son cadre de ciel et d'eau bleus disparaît derrière les roseaux. La rivière sort du lac dans un murmure et coule lentement dans son lit trop large sous les pierres et les mousses. Les platanes, les noyers et les châtaigniers mêlent leurs larges feuilles. De beaux hérons blancs se promènent parmi les nénuphars dans l'ombre tachée de lumière.

« Nous nous sommes arrêtés, saisis par le charme un peu triste de ce paysage : nous sommes les derniers peut-être à le contempler. Demain, dans ces lieux charmants, le Grec apparaîtra traînant derrière lui le tumulte et l'agitation de notre vie moderne. Ces beaux hérons qui si longtemps possédèrent les eaux du lac, ces beaux arbres qui, si longtemps, prêtèrent leur ombre au sommeil du Turc, feront place aux vignes, aux cultures, aux moulins, aux établissements bruyants du Grec industrieux... »

2. Ceci se produira dès que les Bulgares auront la rive orientale de l'Axius. Voyez tous les incidents qui se sont produits au nord de Doiran, le seul point où la fr ntière bulgare approche très près du fleuve.

3. *Malheureuse Epire* (Paris, 1913).

4. Les plus grands *évergètes* de l'hellénisme, Avérof, Christaki-Zographos, Tossitsa, etc.. sont épirotes. Epirotes également les dignes héritiers des Botsaris et des Tzavellas, le général Danglis et tant d'autres militaires. Epirotes également Georges Stavrou, fondateur de la Banque nationale de Grèce et un si grand nombre de savants ou littérateurs grecs.

5. C'est pour cela que dans notre tableau elle se décompose en deux lignes : Calambaka-Jannina (n° 2) et Jannina-Santi-Quaranta (n° 7).

tera une grande voie mondiale, car, reliant Santi-Quaranta avec Athènes et Volo, *elle unira l'Adriatique à la mer Egée.*

Il faut convenir, au surplus, que cette ligne ne laissera pas que d'être coûteuse, car, outre qu'il faudra traverser le massif du Pinde, il convient, pour qu'elle fonctionne utilement, qu'on élargisse les chemins de fer thessaliens. Mais les avantages de toute espèce qui résulteront de cette ligne sont tellement grands[1] qu'il n'y a pas à hésiter devant les sacrifices; c'est pour cela d'ailleurs qu'on s'est déjà entendu avec la compagnie des chemins de fer thessaliens pour l'élargissement de leur voie.

APPENDICE B'

Le change en Grèce depuis le début de la grande guerre européenne

Nous avons signalé plus haut (chap. II) les raisons pour lesquelles malgré le maintien théorique du cours forcé, le change grec était descendu en neuf ans (1901-1910) de 165,80 à 99,86[1]. Nous avons également fait ressortir quelle impression avait faite dans les cercles économiques son maintien au pair pendant les deux guerres balkaniques. Mais sa stabilité au cours de l'année 1914, quand ses fluctuations les plus grandes ont été d'un point (99 1/4 — 100 1/4), n'est certainement pas moins remarquable car, tandis que à la déclaration de la guerre a provoqué dans toute l'Europe, selon l'expression de l'*Economiste Français*, « une anarchie complète des changes étrangers », un sang-froid et un calme parfaits régnaient en Grèce. L'opposition est encore plus frappante si on se borne aux Balkans ou, encore aujourd'hui, qu'un retour à une stabilité relative peut être signalé ailleurs, tous les pays, excepté la Grèce, se trouvent dans une situation monétaire défavorable. La Bulgarie même, bien qu'elle ne se trouve pas au régime du cours forcé, a suspendu le payement des coupons de sa dette à l'étranger.

Le professeur L. Einaudi, directeur de la *Riforma sociale*, a pensé qu'il y avait là un véritable rébus économique et s'est adressé pour sa solution au devin le plus compétent : M. L. A. Géorgiadès, chef de la section du change à la Banque nationale de Grèce. J'ai sous les yeux la réponse de ce haut fonctionnaire et je crois bien faire en la résumant pour les lecteurs du *Journal des Economistes*.

M. Géorgiadès attribue la baisse du change et son maintien au pair aux causes que nous avons signalées dans notre chapitre II : assainissement progressif de la circulation fiduciaire, remises des émigrants, recettes de la marine marchande, etc. Il relève cependant que ces causes

---

1. Elle présente même des avantages militaires, car elle permettra de transporter rapidement les divisions épirotes.

2. Pendant les trois années qui ont suivi, le cours moyen du change fut :

En 1911	100
1912	99,97
1913	100,07

ont joué avec plus d'intensité depuis deux ans[1], et met en lumière l'influence bienfaisante de la Banque nationale. Sur ce terrain, il convient de lui laisser la parole et de nous borner à résumer :

L'influence de la Banque nationale, selon M. Géorgiadès, s'est fait d'abord sentir en 1905 par les mesures prises pour la régularisation des changes ; elle s'est manifestée de façon encore plus éclatante par l'usage que notre institution a fait de la loi de 1910 sur l'émission de billets convertibles en or.

En ce qui concerne le passé, M. Géorgiadès montre que les fluctuations étaient dues en grande partie à la spéculation ; voici comment : On sait que le principal article d'exportation de l'ancien royaume de Grèce est le raisin de Corinthe[2].

Ce produit a l'inconvénient d'être de valeur trop variable[3] et de faciliter les spéculations sur le change. En effet celui-ci s'offrait surtout au moment

---

1. Pour la marine marchande, voyez l'appendice C'. En ce qui touche l'émigration, le nombre des émigrants augmentant et leur situation s'améliorant, car leurs prédécesseurs ont soigneusement repéré le terrain, les remises qu'on évaluait à 20 millions en 1903, ont selon la statistique du ministère de l'Economie nationale passé à 58 282 706 francs en 1911 et à plus de 90000000 à la fin de 1913.

Voici un tableau montrant la courbe de l'émigration dans ces dix dernières années :

Années.	Emigrants.	Années.	Emigrants.
1905	12 144	1910	39 135
1906	23 127	1911	37 021
1907	46 283	1912	31 566
1908	28 308	1913	38 644
1909	20 262	1914	45 881

M. d'Ormesson, dans le beau discours qu'il a prononcé à la Société d'économie politique au cours de la séance du 5 mars 1915, a montré que les grandes craintes qu'avait d'abord suscité l'émigration ne se sont pas réalisées car infiniment peu d'émigrants ont manqué à l'appel sous les drapeaux en 1912-1913 et les avantages matériels qu'a tiré le pays de l'émigration sautent aux yeux. Il faut ajouter que dans ces dernières années il s'est établi grâce en partie aux transatlantiques grecs, un mouvement de va-et-vient qui atténue le danger d'absorption des émigrants par les Etats-Unis.

2. Ceci est plus clairement établi par le tableau suivant que j'emprunte à mon article sur la marine marchande grecque (*Journal des Economistes*, numéro d'octobre 1913, p. 52) et qui nous renseigne sur la valeur des principales exportations grecques :

	Vin.	Huile.	Tabac.	Minéraux.	Raisin sec.
1900	4 717 066	2 338 000	4 100 000	21 119 649	32 553 327
1905	5 832 139	2 150 000	6 157 000	14 291 244	33 540 060
1910	14 884 902	17 466 000	12 061 000	24 405 701	40 523 476

La valeur de tous ces produits est en drachmes. Il y a lieu de tenir compte de la hausse de la valeur de la drachme, au pair depuis 1909. Il faut aussi considérer que les récoltes de l'huile varient beaucoup avec les années, ainsi l'exportation de 1908 était de 13 millions, celle de 1909 de 19 700 000 seulement.

3. Cf. sur la crise de 1893 et ses résultats sur les finances publiques le chapitre 1er.

de l'exportation des raisins et autres produits pendant les mois d'août et septembre tandis qu'il était demandé jusqu'à la fin du mois de novembre pour l'importation des céréales et les autres articles du commerce d'importation, qui était supérieur à l'exportation. Faute de régulateur, il y avait des écarts considérables entre le mois d'août et le reste de l'année, de 20 à 30 p. 100, avec des fluctuations du cours importantes et subites. Le commerce n'avait aucune base pour le règlement des prix. Cette situation anormale ouvrait à deux battants la porte à la spéculation sur le change ou plutôt à l'agiotage. Le commerce de l'importation, désirant à tout prix se couvrir pendant l'époque de l'offre du change, payait de reports énormes sur les achats à terme qu'il effectuait pour le payement des marchandises à importer dans le courant quelquefois de l'année entière.

Il y a quelque quinze ans, la Banque nationale se décida à intervenir énergiquement dans la question des changes. C'est elle qui était chargée par la loi de 1898 de l'achat des sommes de change étranger nécessaires à la Commission financière internationale pour le payement des coupons des emprunts extérieurs. Pour mieux réussir à l'exécution de cette tâche, elle a cru utile, en 1905, de se livrer à des opérations de change sur une grande échelle et d'avoir le contrôle du marché monétaire. C'était la clef de voûte de la question du change en Grèce.

Aussi, dès que la Banque a commencé à acheter et à vendre librement et à guichets ouverts du change au comptant ou à terme, l'agiotage s'éclipsa ; les écarts entre l'achat et la vente se réglèrent. Tout facteur psychologique de hausse ou de baisse sans véritable raison plausible émanant de la situation économique du pays ou des autres places internationales, disparut de suite. Depuis, les cours sont devenus normaux, sans fluctuations considérables. La fixité relative des cours a donné au commerce et à la bourse des valeurs une base solide pour leurs opérations.

En même temps, la Banque nationale a eu le soin de former des dépôts à l'étranger auprès des Banques de tout premier ordre ; d'abord en achetant sur place les sommes nécessaires ; ensuite, en acceptant auprès d'elle des dépôts à vue et à échéance fixe, en or effectif ou en chèques sur l'étranger, restituables de même en or ou en chèques. Elle n'a pas négligé d'autre part de renforcer graduellement son encaisse métallique malgré le cours forcé de ses billets. Ainsi nous avons dans le compte rendu du 31 décembre 1898, des comptes-courants à l'étranger s'élevant à 8016970 francs qui passent à 72212365 francs le 31 décembre 1913 ; ceci en dehors des disponibilités à l'étranger de 155100610 francs, selon la loi de 1910 dont nous parlerons tout à l'heure et une encaisse métallique de 16094287 francs pour son compte et 10725000 francs prévus par la loi précitée de 1910. En effet, dès que la Banque nationale a reçu des dépôts à intérêts en monnaies étrangères, tous les Grecs résidant à l'étranger se sont empressés de lui confier leurs épargnes.

Passant à la loi de 1910[1], M. Georgiadès s'exprime comme suit :

L'amélioration de la situation économique du pays (à partir de 1902) a eu pour résultat naturel l'augmentation des échanges et que les instruments de circulation ne suffisaient plus, surtout au moment des récoltes en automne. La Banque nationale tâchait en vain d'accoutumer le pays aux nouveaux modes de payement par chèques, comptes courants, etc. Le taux d'intérêt s'élevait ; la tâche de la Banque, pour venir en aide au commerce d'une part et suivre avec succès sa politique de change de l'autre, devenait très difficile. Néanmoins, le retrait annuel de 2 millions de drachmes

1. Nous avons eu dans notre chapitre II l'occasion de parler de cette loi et avons même cité la façon si élogieuse dont M. Beaumont, délégué britannique à la Commission financière internationale appréciait ses résultats.

de billets de banque continuait de la part du gouvernement, conformément à la loi de 1898, qui défendait en même temps toute émission de monnaie fiduciaire. C'est en 1910, qu'à l'instigation de la Banque nationale, le gouvernement a fait voter par la Chambre la loi ΓΧΜΒ, dont le but était de donner à la circulation monétaire plus d'élasticité sans venir à l'encontre de la loi ci-dessus.

Cette loi de 1910 donne à la Banque le droit de procéder à l'émission de billets de banque contre achat d'or effectif au pair, ou de change sur l'étranger au-dessous du pair ou tout au plus au pair. Par contre elle doit céder à la première demande l'or ainsi obtenu au pair, et le change sur l'étranger au cours de 100 1/4.

Cette loi, pendant la première année de son application, a facilité les échanges jusqu'à concurrence de 30 850 000 fr. (situation de la Banque nationale 31 décembre 1911). C'est à partir de l'année 1912, au moment de la guerre, que cette loi a été d'une utilité précieuse. Au moment de la déclaration de la guerre de 1912, tant le gouvernement que la Banque avaient des disponibilités à l'étranger. Le transfert de ces disponibilités en or effectif aurait été non seulement onéreux, mais presque impossible. C'est au moyen de cette loi que la difficulté a été surmontée. En octobre 1912, moment de la déclaration de la guerre, la circulation (des billets de banque) de la Banque s'élevait à 202 778 575 dr., dont 75 000 000 dr., selon cette loi. Le 31 décembre 1913, après les deux guerres balkaniques cette circulation était de 293 604 185 dr., dont 165 825 610 dr. à valoir sur la loi 1910 sans aucune extension des billets sous cours forcé et avec le change au pair. La proportion entre la circulation et l'encaisse métallique et dépôts à l'étranger était, le 31 décembre 1913, 108,38.

Sous ces conditions économiques, malgré la fatigue d'une lutte de deux ans, la Grèce a entamé, en 1914, la mise en valeur de ses provinces libérées, quand le fléau de la guerre se mit à sévir soudain sur le monde entier. C'est grâce à ce travail d'organisation économique et d'assainissement monétaire, que nous avons évité toute crise jusqu'à ce jour. Au moment de la déclaration de la guerre un grand nombre de Grecs se trouvaient un peu partout en voyages de vacances ou d'affaires. Pendant que le gouvernement des Etats-Unis s'est vu obligé d'affréter des bateaux et d'envoyer de l'or effectif pour rapatrier les voyageurs américains, les voyageurs grecs ont été à même de toucher les chèques et lettres de crédit de leur Banque nationale ou de recevoir des remises par télégraphe nécessaires pour leur séjour ou leur retour.

Les disponibilités en or de la Banque nationale dans tous les grands centres de l'Europe et de l'Amérique ont rendu ces payements possibles. Les dépôts ont servi et servent encore à faciliter le payement de tous les approvisionnements dont le pays est tributaire envers l'étranger ainsi que des coupons de la dette publique, sans aucune perturbation des changes par des achats déréglés ou des drainages de l'or. Contrairement à tout ce qui est arrivé ailleurs, la Banque n'a cessé ni d'acheter des devises étrangères offertes en chèques sur l'étranger ou déposées auprès de ses correspondants, ni de recevoir à l'encaissement les traites présentées par le public. Tous les Grecs qui avaient des dépôts à l'extérieur ont voulu les transférer en Grèce. La Banque a accepté d'être créditée à l'étranger de ces sommes et de cette manière elle a réussi à éloigner toute panique.

D'autre part, suivant les instructions du gouvernement, elle a mis à la disposition des producteurs et des commerçants tous les moyens propres à activer l exportation des diverses récoltes de l'année. Ainsi elle a fait des avances jusqu'à concurrence de 80 p. 100 sur les produits exportés et accepté à l'encaissement les traites et les documents. Le gouvernement s'est chargé de l'assurance des navires et des chargements contre les risques de guerre. Par suite de ces mesures, l'exportation des raisins de Corinthe s'est élevée jusqu'au 14 janvier 1915 à 163 915 715 livres vénitiennes contre 174 375 604 pour la saison correspondante de 1913-1914.

C'est ainsi qu'en dépit du bouleversement général, notre monnaie est au pair ou fait plutôt prime, du moment que nous payons pour une livre anglaise 25,10 drachmes, 0,95 leptas pour 1 lire italienne, 0,99,75 ou 100 leptas pour 1 franc, 112 pour 1 mark de 123,50 centimes et 0,87 leptas pour 1 couronne de 105 centimes. Il est vrai que notre situation géographique et notre marine marchande ont contribué au succès de toutes ces mesures, que notre gouvernement a prises avec une rapidité louable, mais sans l'organisation préalable, ces avantages seraient restés sans doute inutiles.

APPENDICE C'

Les profits de la marine marchande grecque

Le vendredi 5 mars, au cours de la Conférence sur les finances de la Grèce que j'avais l'honneur de faire devant la Société d'économie politique, je remarquai que les gains que la marine marchande grecque pouvait faire dans l'année 1914-1915 étaient évalués à 100 millions de francs. Le chiffre considérable en lui-même gagnait encore en importance relative, si on se rappelait que les exportations de l'ancien royaume de Grèce ne dépassèrent 100 millions qu'à partir de 1906.

Plusieurs de mes auditeurs ayant exprimé le désir d'avoir, sur la question, des renseignements plus complets, je crois bien faire en les fournissant ici.

Je ne vais pas entrer dans des détails sur la marine marchande grecque et son développement[1].

Il suffit de rappeler, avec le si regretté Pierre Leroy-Beaulieu[2], que *proportionnellement à sa population, la Grèce est, après la Norvège, le pays du monde qui a la plus forte marine* et aussi que la marine marchande grecque s'est développée dans les trente dernières années plus rapidement que celle de n'importe quel pays, la Norvège comprise, comme en fait foi le tableau suivant :

	1883.	1898.	1911-1912.
	—	—	—
		(Tonnage net.)	
Angleterre	3 823 000	6 737 000	10 784 104
Allemagne	346 000	1 017 000	2 911 087
Norvège	77 000	394 000	1 019 987
France	444 000	502 000	942 598
Italie	112 000	265 000	677 209
Russie	98 000	214 000	440 519
Grèce	26 000	87 000	402 137

Quant à l'évolution intrinsèque de la marine grecque (je parle tou-

---

1. Voyez sur la question nos deux articles du *Journal des Économistes*, numéros des 15 septembre et 15 octobre 1913.

2. Cf. *La Grèce, sa situation et ses perspectives*, *Économiste français* numéro du 15 mars 1913.

jours de la marine à vapeur, car la marine à voile décroit lentement, on pourra la juger par ces chiffres :

Années.	Nombre des vaisseaux.	Tonnage net.
1875	28	8 240
1883	50	24 160
1892	104	61 092
1901	198	160 979
1907	285	288 573
1911	343	387 634
1913	389	433 663

On doit retenir avec M. Edmond Théry [1], « que la guerre elle-même n'a pas arrêté l'essor de la marine grecque, puisque, du 1er juillet 1912 au 30 juin 1913, les armateurs grecs se sont procuré 38 nouveaux vapeurs jaugeant 84 374 tonneaux, tandis qu'en 1911, les achats de même origine avaient porté sur 46 vapeurs jaugeant 108 385 tonneaux. »

Le mouvement s'est naturellement beaucoup accentué depuis la paix de Bucarest.

Renvoyant, pour les causes de ce développement, aux articles précités du *Journal des Economistes*, je reviens à mon point de départ, c'est-à-dire aux énormes gains que la marine marchande hellénique est en train de réaliser depuis le début de la présente guerre.

Une des premières conséquences de celle-ci fut d'immobiliser les flottes marchandes de l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et de la Russie, soit au moins 3 000 navires jaugeant 3 600 000 tonneaux [2]. De plus, une bonne partie des flottes marchandes anglaise et française, a été immobilisée par les services gouvernementaux. Le champ est donc resté libre aux neutres.

Si nous prenons les navires à vapeur et les voiliers jaugeant plus de 100 tonneaux des sept Etats neutres maritimes de l'Europe, nous avons le tableau suivant :

Pavillons.	Bâtiments.	Tonnage.
Norvège	2 191	2 504 722
Italie	1 160	1 668 296
Hollande	806	1 496 455
Suède	1 466	1 118 086
Grèce	493	860 438
Espagne	649	848 823
Danemark	822	823 181

Si on ne consultait que le nombre des navires, il semblerait que la Grèce, avec 415 vapeurs et 78 voiliers, arrivât bonne dernière, mais,

1. *Économiste européen*, numéro du 13 mars 1914.

2. Je me réfère aux chiffres de *Lloyd's register* de 1912 (T. II, p. 914); ils sont sans doute inférieurs à ceux de 1914.

en réalité, sa situation est infiniment meilleure qu'elle ne le paraît. Non seulement elle l'emporte par le tonnage sur l'Espagne et le Danemark, mais elle a pour elle un avantage plus important encore :

A l'heure actuelle, les navires dont le commerce a besoin, sont les navires de plus de 2 000 t., communément appelés transatlantiques, car ils peuvent traverser l'océan. Or, depuis plusieurs années déjà, les armateurs grecs avaient compris qu'il y avait intérêt à se procurer des bateaux de ce genre. Si bien, qu'aujourd'hui, la Grèce possède 232 de ces transatlantiques, et arrive, à ce point de vue, quatrième sur les sept nations neutres[1].

De plus, si on compare le nombre des transatlantiques à l'ensemble de la marine de chaque pays, la Grèce arrive première. En effet, ceux-ci représentent :

En Grèce	47 p.	100 du	total.
En Hollande	33	—	—
En Espagne	30	—	—
En Italie	27	—	—
En Norvège	11	—	—
En Danemark	11	—	—
En Suède	9	—	—

Il ne faut donc pas s'étonner si la Grèce a profité plus qu'aucun autre Etat de la hausse des frets. Mais voyons la question d'un peu près et tâchons d'évaluer les gains probables.

Depuis le début de l'hiver, à la suite des causes déjà énumérées, soit, d'une part, du blocus d'un grand nombre d'unités navales marchandes, et, d'autre part, de la grande demande de transports, créée par la situation européenne, les nolis subirent une hausse, sans précédent dans les annales des frets, depuis la découverte de la vapeur. Les prix de nolis de l'Angleterre à la Méditerranée — sauf de rares exceptions où ils dépassaient les 10 shillings par tonne — variaient entre 5 et 9 shillings. Aujourd'hui, ils s'élèvent à 20/24 shillings par tonne ; celui des Etats-Unis à la Méditerranée est de 50 shillings par tonne, et de l'Amérique du Sud à la Méditerranée, de 65 shillings. Cette situation, très favorable à la navigation hellénique, durera, d'après les prévisions générales, au moins six mois à dater de novembre dernier, époque où elle a commencé.

Les transatlantiques grecs peuvent transporter 680 000 tonneaux

---

1. Ceci est plus clairement montré par le tableau suivant :

Pays.	Bâtiments supérieurs à 2 000 t.
Italie	316
Hollande	267
Norvège	257
Grèce	232
Espagne	200
Suède	129
Danemark	96

gross et 226 000 en plus, soit, en tout, 906 000. Cette augmentation de 226 000 t. correspond à la capacité de la cargaison en poids, de 30 p. 100 au moins en plus de la capacité moyenne marquée. En ajoutant d'autres bateaux qui, quoique jaugeant moins de 2 000 t., font, néanmoins, la traversée de l'Atlantique, on arrive à un total de 1 000 000 de tonneaux.

C'est sur la base de ces chiffres qu'on calcule les bénéfices.

Les armateurs les plus circonspects, dans leurs évaluations, calculent que si cette situation se prolonge pendant une année, les bénéfices seront de 100-150 p. 100, pour les anciens bâtiments, et de 50 p. 100 ,au moins, pour les nouveaux.

Mais, même si on admet que cette situation exceptionnelle ne puisse se prolonger au delà de six mois, les navires grecs naviguant sur l'océan rapporteront 50 à 60 millions. En effet, ils représentent 1 million de tonneaux, et chaque tonneau suppose un fret de 50 à 60 francs (2 à 2 1/2 £).

Pendant ce temps-là, les vaisseaux restant dans la Méditerranée, exécuteront, de leur côté, des trajets avantageux, dont le produit s'ajoutera aux millions précités.

De plus, en admettant — comme nous l'espérons tous — que la guerre se terminera en juin, il ne faut pas compter que la conclusion de la paix entraînera une baisse immédiate des frets, car les transports de troupes et la nécessité de remplacer tous les objets détruits ou consommés pendant la guerre, entretiendront un grand mouvement de transport.

En évaluant donc les gains de la marine marchande grecque, de novembre 1914 à novembre 1915, à 100 millions, on est sûr de ne pas se trouver au delà de la vérité.

---

ils

LES COURS LES PLUS ÉLEVÉS ET LES PLUS BAS A NEW-YORK

Moyenne par mois, puis par semaine, du prix le plus haut et le plus bas de 50 valeurs :

25 de chemins de fer ; 25 de valeurs industrielles.

(D'après *the Annalist* de New-York.)

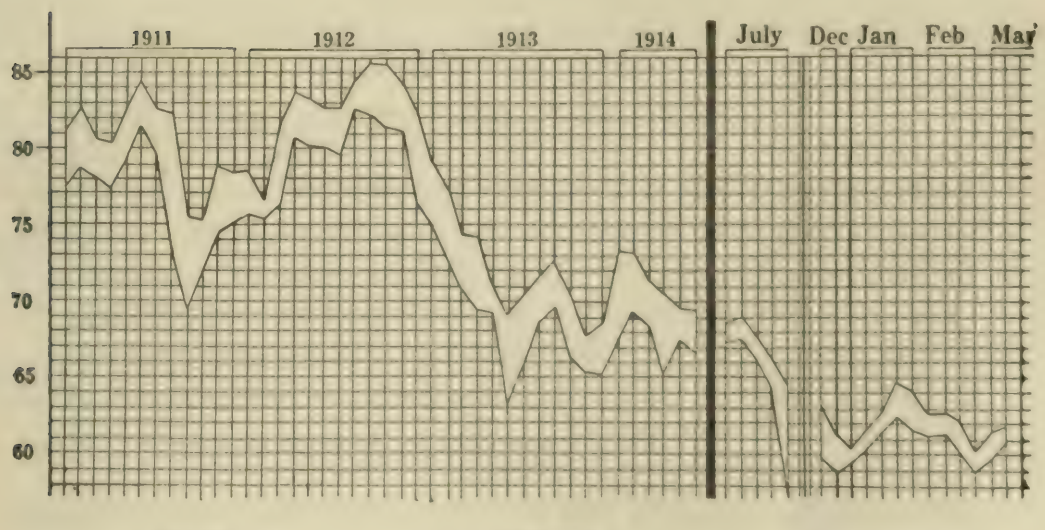

	Valeurs de chemins de fer.				Valeurs industrielles.				Ensemble.			
	Haut.		Bas.		Haut.		Bas.		Haut.		Bas.	
1915[1]	74.86	Avr. 10	66.13	Fev. 24	63.29	Avr. 10	51.85	Fev. 24	69.07	Avr. 10	58.99	Fev. 24
1914	84.9	Jan.	66.35	Juil.	61.7	Jan.	48.4	Juil.	73.3	Jan.	57.4	Juil.
1913	91.4	Jan.	75.3	Juin	67.1	Jan.	50.3	Juin	79.1	Jan.	63.1	Juin
1912	97.3	Oct.	88.4	Déc.	74.5	Sep.	61.7	Fév.	85.8	Sep.	75.2	Fev.
1911	99.6	Jan.	84.4	Sep.	60.7	Jan.	54.7	Sep.	84.4	Jan.	69.5	Sep.

1. To date.

REVUE DES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Toutes les Revues s'occupent de la guerre à ses divers points de vue : religieux, politique, économique, etc. Ces Revues ne paraissant pas ou du moins ne nous parvenant pas très régulièrement, nous ne pouvons suivre notre ordre habituel et nous ne pourrons que glaner de côté et d'autre.

REVUES DE LANGUE ITALIENNE

Nuova Antologia. Un ex-diplomate italien, traitant de la neutralité italienne, constate qu'après les premiers moments de trouble, les industries ont repris leur activité en Italie et le crédit s'est relevé. Son avis est que la neutralité armée est légitime : elle ne vient pas du manque de finances ni du défaut de préparation militaire et maritime, mais de plusieurs autres causes, qu'il serait trop long d'énumérer ici, et desquelles il résulte que la neutralité doit être continuée.

L'*ex-diplomate* observe que la formidable puissance de l'empire allemand provient surtout de la discipline quasi religieuse de son peuple. Dans la même Revue, Nemi exprime une opinion analogue : En Prusse, dit-il, la théologie est la reine des sciences, toutes les autres sont ses servantes. Ricardo Dalla Volta, dans un article sur l'impérialisme allemand, signale aussi le mysticisme germanique comme une des principales causes déterminantes de la guerre actuelle.

Pour Dora Melegari, la présente guerre est la colère de Dieu qui passe sur le monde; elle provient de la haine des races, qui est inculquée à la jeunesse par les gouvernants et les éducateurs. A cette cause il faut ajouter « la mauvaise foi des personnes soi-disant religieuses ». Nous sommes tous plus ou moins responsables de cette catastrophe. La situation morale dans laquelle nous nous

trouvons est sans précédent. Pour calmer la colère de Dieu, il faudrait changer nos idées et nos sentiments intérieurs. Heureusement, « la guerre a une vertu purificatrice »; quand elle sera finie tout ira bien.

Mais quand et comment finira la guerre? Krishna a dit: Si la haine répond à la haine, quand la haine finira-t-elle? Nemi opine que la guerre finira quand l'un ou l'autre des belligérants sera épuisé, « la victoire finale sera au peuple le plus tenace ».

— *Rassegna Nazionale.* On vient de nous parler du colégiosisme, du théologisme et du mysticisme du peuple allemand, sans excepter l'élite. M. Soderini nous donne une preuve bien palpable de ce mysticisme. La lutte qui se poursuit aujourd'hui, dit l'auteur, se réduit à une question de prééminence de peuples. Hegel a imaginé quatre mondes, représentant quatre principes, mondes dans lesquels va se développant de plus en plus vivace et net l'esprit universel, et où l'*Idée-Humanité* prend une forme toujours plus pure.

Quatre peuples ont eu la mission historique de représenter en ces quatre mondes une Idée nécessaire, et de développer un principe auquel est liée leur vie comme agents de développement de l'esprit universel. Ces peuples sont l'Oriental, le Grec, le Romain et enfin le Germain. Ce dernier est donc le plus parfait, et se présente au genre humain comme le plus sublime développement de l'Idée, comme l'exterminateur des oppositions créées par les trois mondes précédents, comme le guide de l'humanité vers cette religion de l'avenir, qui sera la plus splendide expression de la philosophie et vers cette civilisation qui sera le plus vaste champ de la liberté et du droit.

Constituer la société *humanitaire*, voilà donc le but que se proposent les Allemands; leurs adversaires sont très mal venus dans leur résistance; ce sont des tardigrades, des réactionnaires.

M. Soderini se demande: « Avec qui devons-nous marcher? » Il croit que Berlin a fait ses efforts pour empêcher Vienne de déclarer la guerre. S'il en était ainsi, Berlin aurait failli à sa noble mission *humanitaire*. L'Autriche, d'après M. Soderini, a toujours fait à l'Italie une guerre à coups d'épingles. Il n'y a donc aucune raison pour l'Italie de marcher avec elle.

La guerre libyque a fait connaître aux Italiens quels étaient leurs amis, ou, plutôt, leur a fait connaître qu'ils n'en avaient point. Ni la France, ni l'Allemagne, ni l'Autriche, ni l'Angleterre ne lui ont été favorables. L'Italie a donc les mains libres et nettes. Chaque parti lui fait des invitations, comme si elle était une mercenaire; elle doit conserver son honneur, se tenir sur la réserve

et ne recourir aux armes qu'au bon moment et dans un sens exclusivement italien.

— *La Riforma sociale.* M. Luigi Einaudi considère quelques aspects économiques de la guerre européenne. Cette guerre a-t-elle converti les protectionnistes et les *réglementaristes* au *libérisme*? Pas le moins du monde. On ne cesse de tonner contre les accapareurs et de réclamer des tarifs, des inquisitions, des réquisitions, des spoliations. On voit même des « libéristes » devenir, par le fait de guerre, protectionnistes, ce qui, d'ailleurs, n'a rien de surprenant, puisqu'on voit bien des francs-maçons et des littérateurs pornographiques devenir, ou se dire catholiques.

Si cela continue, dit M. Einaudi, cette guerre ne sera pas la dernière. M. Einaudi s'applique à démontrer que les vrais intérêts de l'Angleterre et de l'Allemagne ne sont pas antagoniques, mais harmoniques; que les Anglais ont eu grandement raison de ne pas se laisser entraîner par Chamberlain sur le plan incliné du protectionnisme; que l'activité allemande, le *made in Germany* n'a fait tort à l'Angleterre qu'aux yeux des romanciers politiques et sociaux et qu'elle a ravivé l'activité d'Albion, qui avait besoin de cet avertissement pour ne pas s'endormir sur les succès passés.

M. Einaudi fait aussi ressortir l'inanité des projets des économistes de salon ou d'antichambre, qui veulent qu'on profite de la guerre pour s'emparer du commerce allemand, pour acheter au rabais les brevets des « boches » et les exploiter. Enfin, après avoir exposé comment les belligérants ont résolu, depuis le commencement des hostilités, les problèmes monétaires et bancaires, l'auteur conclut que ce n'est pas seulement la richesse matérielle plus ou moins mal acquise qui est la source féconde de la production en temps de paix et de la défense en temps de guerre; c'est la confiance que les peuples ont en eux-mêmes et les uns dans les autres.

— Si l'on en croit M. G. Prato, dans la même Revue, le bloc granitique allemand menaçait de se désagréger et il était grand temps que la guerre fût déclarée pour le reconsolider... ou pour le réduire en poudre et en fumée.

L'empire allemand marchait déjà bon pas sous la direction de Bismarck : il a voulu courir, mais il courait vers sa ruine : qui vise trop haut, manque le but. Le protectionnisme industriel a déséquilibré l'Allemagne; il a arrêté l'émigration à l'étranger, mais il a accéléré le mouvement migratoire vers les villes et les centres industriels, et provoqué l'immigration en Allemagne des Slaves, des Italiens, etc.

Pour faire kolossalement, on a risqué d'énormes capitaux dans des entreprises aléatoires, qui ne trouvaient pas, dans un marché

saturé, le placement de leurs produits. On a eu recours au *dumping* pour créer des débouchés à ces produits; mais le *dumping* tourne au détriment de ses promoteurs et les conduit à la ruine. L'Allemagne se trouvait aussi acculée à la faillite, et n'a pas vu d'autre moyen de l'éviter que de recourir à la violence, à la guerre.

— Un autre article de la même Revue : Les bases économiques de la guerre, par Félippo Carli, est dans le même esprit que le précédent : l'industrialisation à outrance de l'empire germanique, l'a poussé à étendre de plus en plus le protectionnisme douanier. Il en est résulté des crises et l'Allemagne est presque devenue un pays clos pour l'étranger.

Quand on est dans un petit enclos on manque d'air, puisque la respiration se compose d'inspir et d'expir. « Nous étouffons. crient les Allemands; nous sommes accablés sous le poids de nos produits industriels; établissons le *dumping*, ou nous serons asphyxiés. » Le *dumping* retombant, comme on vient de le dire, sur le *dumpeur*, il s'en est suivi la diminution de la natalité.

Et alors, les impérialistes, les pangermanistes, qui rêvaient la domination universelle, se dirent les uns aux autres : « Hâtons-nous, le moment est venu, envahissons les pays voisins les plus à notre convenance; si nous attendons et si notre natalité continue de décroître, demain il ne sera plus temps.

— L'*Economista* du 3 janvier donne les chiffres des émissions de papier-monnaie faites par les belligérants jusqu'à cette date.

L'Autriche a émis plus de 5 milliards de papier et l'or y fait prime de 20 p. 100 sur le papier. En France, la Banque a porté sa circulation fiduciaire de 6 800 millions à 12 milliards, et le gouvernement a émis des bons de la défense nationale. En Allemagne, la circulation *cartacée* a monté de 1 890 millions de marks à 4 milliards et l'or fait agio de 16 p. 100. La Russie a élevé sa circulation de 1 050 millions de roubles à 3 336. L'Italie, qui ne participe pas à la guerre, mais s'y prépare activement, a augmenté son émission de papier de 2 milliards, dont 766 millions seulement sont utilisés. En somme, la circulation de papier est passée de 15 à 40 milliards. Et nous ne sommes pas au bout.

Si on fait le même cas de ces chiffons de papier que l'Allemagne a fait de celui qui garantissait la neutralité belge, où irons-nous? que deviendrons-nous?

— Les Allemands se plaignent de la surabondance de leur population: ils étouffent dans leur pays; ils ont besoin d'air. Ils sont cent vingt-quatre habitants par kilomètre carré. Que diront donc les Belges, dont la densité est de 252 et qui ne s'en plaignent pas? Com-

ment se fait-il que dans l'Allemagne soi-disant surpeuplée, il y ait 1 259 873 étrangers, dont 104 204 Italiens? C'est ce que se demande l'*Economista*.

— Dans l'*Economista* du 10 janvier, un article, intitulé *la Passion de la Belgique*, expose la situation économique de ce pays antérieurement à sa *Passion*. C'est la population la plus dense, la plus riche et la plus industrieuse du globe. Son commerce a atteint, en 1913, 9 milliards de francs, dont 2 de transit. C'est un chiffre supérieur à celui de l'Autriche, de l'Italie, de la Russie. L'Angleterre, l'Allemagne et la France ont un chiffre absolu plus élevé; mais le mouvement d'affaires de la Belgique est de 1 192 francs par habitant, tandis que celui de l'Angleterre est de 575, celui de l'Allemagne 312 et celui de la France 230. Une nation peut donc être à la fois petite par l'étendue, mais riche et prospère sans chercher dispute à ses voisines. Mais, pour cela, il faut pratiquer le libre-échange.

REVUES DE LANGUE ESPAGNOLE

El Economista envisage la question de la guerre sous tous les points de vue : économique, politique, moral, religieux, financier, etc. Il constate que cette guerre a éclaté sans que personne ait pu l'empêcher : ni les financiers et capitalistes; ni les ouvriers humanitaires; ni les savants, les philosophes, les sociologues, les intellectuels, ni les prêtres. Et pourtant, aujourd'hui, la guerre a moins de raison d'être que jamais.

Il fut un temps où les invasions guerrières se comprenaient sans se justifier : les vainqueurs se partageaient le butin, chacun était ou se croyait intéressé à suivre le promoteur. Maintenant, il n'y a plus de butin; il n'y a plus que des indemnités qui s'en vont dans le Trésor public du vainqueur, mais sont loin de compenser le vide que la guerre y a produit.

Comment donc des peuples modernes, des peuples civilisés, des peuples qui jouissent du suffrage universel, peuvent-ils laisser leurs « bons bergers » déclarer la guerre et, ce qui est encore plus singulier, y prêter leur concours? Comment ne réduisent-ils pas la guerre à sa plus simple expression, à la *Romaine*: trois Horaces contre trois Curiaces, et qu'on n'en parle plus. Il y a là un mystère dont l'*Economista* indique quelques causes, mais pas toutes.

La guerre présente, dit-il, a été provoquée par les politiques, les cabinets de parti, les chefs d'Etat, les professionnels de la *gouvernation*, par ceux précisément qui devraient l'éviter. Il y a une véritable industrie de la domination. Cette industrie devient toujours

plus intensive et plus étendue; elle envahit tous les services sociaux; elle s'applique à fomenter les passions et les haines des nations et des races. Ces industriels forment une sorte de jésuitière; ils établissent entre eux des traités secrets qui font qu'une nation peut se trouver engagée dans un conflit au moment où elle s'y attend le moins.

— Dans d'autres articles, *El Economista* traite les questions : les banques et la guerre, l'aspect économique de la guerre, la neutralité de l'Espagne, germanophiles et anglophiles, etc. L'*Economista* démontre que la guerre est une survivance du passé, qui n'a plus aucune raison d'être.

Tant que les sociétés humaines étaient réduites au troc, à l'échange direct, les maux de la guerre étaient circonscrits et très limités; aujourd'hui, « l'humanité vit à crédit »; toutes les nations sont solidaires, dépendantes les unes des autres, unies par mille liens. La guerre a pour effet de rompre cette solidarité, non seulement entre les belligérants, mais avec les neutres. Le crédit est paralysé; la production, la circulation des produits, tout est entravé; la division internationale du travail est interrompue; tout le monde souffre, le nombre des victimes est infini.

L'*Economista* ne tire pas les conséquences contenues dans ses très justes constatations. En voici quelques-unes. Si la guerre moderne engendre tant de maux, quand elle éclate, il faut réduire sa durée autant que possible et il faut pour cela que les neutres s'en mêlent, à leur manière, aussi bien que les belligérants. La *manière* des neutres ne doit pas consister à prendre les armes pour l'un ou l'autre des partis, mais à prononcer une sentence dans le genre sauvage.

On sait que, chez certaines peuplades sauvages, quand un crime a été commis, le coupable est amené devant les Anciens qui, après avoir constaté la culpabilité du délinquant, se contentent de lui dire : *Cela n'est pas bien*, et le renvoient. Si les neutres, au lieu de considérer ce qu'ils regardent comme leurs petits intérêts, avaient tourné les yeux vers la justice, avaient dit au vrai coupable, facile à reconnaître : *Cela n'est pas bien*, et s'ils avaient agi en conséquence, il y a longtemps que la paix serait signée.

— *España economica y financiera.* Il y a en Espagne deux partis relativement à la guerre: le parti militariste, dont tout le monde connaît les principes, et le parti qu'on peut appeler *scolastique*, celui qui croit ou dit, que la victoire de l'Allemagne sur la France en 1870-1871 est le fait de l'instituteur allemand. Ces deux partis ne sont guère d'accord avec eux-mêmes; il se trouve même que les scolastiques sont les plus belliqueux.

L'Espagne doit-elle intervenir dans cette guerre ou s'abstenir? L'*España economica y financiera* affirme que l'Espagne n'a aucun intérêt immédiat à défendre. La déclaration de guerre n'a pas produit de grands troubles en Espagne comme en d'autres pays; le mouvement économique et financier a continué de suivre son cours. Il est vrai que le malaise augmente avec la prolongation des hostilités, mais c'est là une nécessité inévitable et l'Espagne n'en souffre pas tant que les autres.

L'Espagne doit donc observer la plus stricte neutralité et se tourner vers l'avenir. Elle doit s'occuper de tirer le meilleur parti des circonstances pour développer ses affaires, non pas en cherchant à supplanter les belligérants sur leurs marchés, ce qui pourrait tourner mal par la suite, mais en produisant ce que l'Espagne peut produire avantageusement, afin de conserver, après la paix, les débouchés qu'elle se sera créés pendant la guerre.

Les industries à développer, d'après l'*España*, seraient les industries textiles, laines, cotons, la sucrerie, l'extraction et la fabrication minéralogiques, etc. Pour étendre ces industries, il faut des ouvriers; les bras ne manquent pas : le rapatriement des émigrés dans les pays en guerre en fournit de plus ou moins habiles. Il faut, en outre, des directeurs et des capitaux. Ceci est plus difficile à trouver, mais en cherchant bien...

— La *Revista de economia y hacienda* donne à peu près la même note que les autres revues espagnoles au sujet de la guerre : L'Espagne n'est pour rien dans le conflit actuel; elle est libre, elle doit rester neutre. Cependant, si la guerre ne nous affecte pas politiquement, elle a causé dans notre vie économique une grande perturbation; elle a notamment fait rentrer en Espagne une foule d'ouvriers émigrés auxquels il s'agit maintenant de procurer du travail et du pain.

Pour ce qui est des subsistances, toutes les denrées étaient en hausse avant la guerre et ce mouvement ne peut que s'accélérer. « Pour éviter le péril de la disette, le gouvernement doit donc suspendre temporairement les droits de douane. »

Il est bien temps : les droits de douane n'ont pas seulement gêné la circulation des produits, ils ont aussi faussé et entravé la production. Ces droits étant plus profitables à l'industrie qu'à l'agriculture, ont provoqué la surproduction industrielle, — qui, soit dit en passant, a été une des causes de la guerre — et la sous-production agricole.

En ce qui concerne le travail à donner aux ouvriers rapatriés, la *Revista* est mieux inspirée. Si l'administration organise des travaux publics, fussent-ils vraiment utiles, la crise passée, la paix conclue,

les travaux privés reprendront et les travaux publics seront abandonnés sans être achevés; on aura ainsi dépensé beaucoup de millions sans résultats. C'est donc à l'initiative privée qu'il appartient de donner du travail aux chômeurs en développant les industries utiles, c'est-à-dire celles dont les produits sont le plus faciles à écouler.

— *Boletin del ministerio de hacienda* (de Montevideo). Depuis que la guerre dure, il est tombé plus de Revues qu'il n'en est né. Ce *Bulletin*, dont le premier numéro est daté du 20 août, a donc paru dans des circonstances exceptionnelles; espérons que cela ne lui portera pas malheur. Cette revue mensuelle a pour but de faire connaître les ressources que l'Uruguay présente au commerce, à l'émigration, etc.; la situation économique, démographique et financière de ce pays.

Considérant la situation économique actuelle, M. José Battle y Ordonez constate, dans le numéro du 20 septembre, qu'elle est très critique. Chaque pays ferme ses portes et sa bourse aux autres; c'est un *sauve-qui-peut* général sans précédents dans l'histoire. Les nations européennes veulent garder leur or; nous ne pouvons donc leur envoyer nos produits. Heureusement, le commerce avec les Etats-Unis n'est pas interrompu. Dans l'incertitude de l'avenir, on a donné à la culture et aux semailles une plus grande extension que dans les autres années, comptant sur une exportation rémunératrice si les récoltes sont favorables.

C'est ce qu'il y avait de mieux à faire. Après la grande *dévastation de la Chrétienté*, prédite par Malachie et réalisée par Guillaume II sous le pontificat de Benoît XV, les produits agricoles sont les plus sûrs de trouver acquéreurs.

ROUXEL.

LA LIGUE DU LIBRE-ÉCHANGE

EN AVRIL 1915

Fort heureusement, beaucoup de gens comprennent qu'au milieu de la terrible guerre qui se poursuit, et qui interrompt en très grande partie les phénomènes économiques normaux, il faut songer au lendemain, aux relations douanières, aux traités de commerce qui s'imposeront, soit entre les nations victorieuses et les nations vaincues, soit entre les nations alliées, les unes à l'égard des autres. Nous avons vu, avec plaisir, que beaucoup de nos adhérents se préoccupent de cette question, que certains d'entre eux, comme telle adhérente d'une région où notre action était encore très faible, la région de la Vendée, nous incitent à diriger les esprits dans cette voie nécessaire, vers les conditions des traités qui suivront la guerre actuelle. Fort à propos, cette adhérente nous rappelle que les protectionnistes ne peuvent plus nous opposer leur argument que le traité de Francfort paralysait la liberté de nos mouvements; elle ajoute du reste, ce qui n'est que trop vrai, qu'il y a beaucoup à faire pour éclairer l'ignorance générale et éviter les préjugés. Un de nos adhérents les plus zélés du Havre nous exprime de même le vœu, que nos idées libérales triomphent après la guerre dans les arrangements financiers et économiques qu'on fera; il estime que la période prolongée d'appauvrissement qui suivra la guerre, ne pourra mieux être combattue que par des mesures douanières aussi libérales que possible. C'est l'impression que notre Président avait recueillie, il n'y a pas fort longtemps, dans un voyage en Angleterre. Les *Free Traders* anglais estiment que les *tariff reformers*, qui ont été obligés d'abandonner leur désir de droits sur les objets d'alimentation, n'ont aucune chance de pouvoir les reprendre au lendemain de la guerre, alors que chacun voudra vivre à bon marché.

L'Angleterre continuera donc toujours de nous donner le bon

exemple, en dépit de ce qu'affirme maintenant M. le professeur Brentano, dans un article qu'il a publié, il y a quelque temps, dans les *Archivs fur Sozialwissenschaft und Sozialpolitick*. Il prétend que l'Angleterre n'a jamais appliqué qu'à moitié les principes de Cobden et de Bright, qu'elle a voulu conserver sa maîtrise absolue des mers pour nuire au commerce maritime des autres, qu'elle a pratiqué la politique de l'encerclement à l'égard de l'Allemagne; qu'elle a conservé un véritable esprit tyrannique (accusation qui va vraiment fort bien aux tenants de la *Kultur allemande*): toutes accusations qui ont valu à M. Brentano une réponse de M. Henry Lambert, qui fait remarquer avec raison que le monde a un intérêt capital et des raisons majeures de désirer ou de vouloir que la suprématie navale soit exercée par une nation libre-échangiste. Notre collègue et ami rappelle que le monde n'a pas eu à se plaindre de l'Angleterre, depuis bien plus d'un demi-siècle qu'elle est demeurée la seule grande nation libre-échangiste, que son libre-échange même unilatéral n'a pu qu'influer heureusement sur les relations des peuples. Cela amène notre collègue à conclure que le moyen d'éviter le retour de la guerre, se confond avec l'œuvre des réalisations naturelles de la paix, dont l'article premier et fondamental est la solidarisation des intérêts économiques internationaux. Nous n'imaginons point, du reste, que l'Allemagne, dans ses appétits de butin et de conquête, ait eu le moins du monde, comme le prétend M. Brentano, le désir de se faire le porte-drapeau de la liberté des échanges, puisqu'elle se préparait, en 1917, comme nous l'avons déjà dit, à relever encore ses tarifs douaniers. Cette question de ce qu'il faudra faire après la guerre préoccupe grandement M. Henry Lambert, puisque ces jours derniers, dans la *Westminster Gazette*, et à la suite d'un article qui avait paru sur le *dumping* en Allemagne, il faisait remarquer que le sûr et seul moyen rationnel de détruire ce *dumping* après la guerre, serait d'imposer à l'Allemagne, soit le *Free Trade*, soit tout au moins la suppression presque complète, la réduction considérable de ses droits de douane et protecteurs. C'est un peu cette idée de l'imposition du libre-échange à l'Allemagne qui était reproduite dernièrement par notre collègue de Genève, le professeur de Wilde, que son origine belge engage tout spécialement à se préoccuper de ces questions [1].

C'est sous l'influence de cette même préoccupation des solutions économiques à apporter après la guerre, qu'un industriel de Hollande, M. Oving, réclame ce qu'il appelle des Etats-Unis d'Europe;

---

1. Voir sur les rapports du tarif et du *dumping* les articles de M. Yves Guyot, *Journal des Economistes*, décembre, p. 202, et janvier, p. 12.

mot qui a déjà fait fortune depuis bien longtemps; chose qu'il n'est peut-être pas très commode de réaliser. Dans sa conception, il y aurait établissement d'une véritable *union douanière*. Cette question est évidemment très délicate, et nous ne saurions trop recommander à nos adhérents, à ceux que préoccupent toutes ces questions, de lire un article tout à fait remarquable, dans le numéro d'avril du *Journal des Economistes*, sous la signature de notre vice-président et ami Gustave Schelle, précisément sur les projets d'unions douanières dans le passé, dans le présent ou l'avenir. Cette idée a sans doute pour elle l'opinion du regretté Gustave de Molinari. Les avantages économiques de ces unions sont évidents, mais des difficultés se présentent à la réalisation, notamment à cause du côté politique de la chose et des difficultés de répartition de revenus. Mieux vaut certainement la liberté des échanges ou les traités de commerce. Les traités de commerce tout au moins signés avec des vues très libérales, pourront sans doute répondre aux nécessités d'avenir prochain dont nous nous préoccupons ici, comme le disait ces jours derniers M. Raffalovich. Au lendemain de la paix, il serait matériellement impossible de revenir aux anciens droits d'entrée sur un grand nombre d'articles de première nécessité dont on aura grand besoin, et ce serait une première raison pour une évolution.

Cette nécessité de prévoir ce que l'on devra faire après la paix pour le développement des échanges et de la richesse, notamment entre les pays actuellement alliés, a été parfaitement comprise par notre collègue M. Stoll qui, dans son *Bulletin financier de l'Indo-Chine*, a saisi cette occasion de signaler les préoccupations économiques auxquelles on doit obéir, de parler des ententes commerciales, de rappeler l'œuvre de la *Ligue du libre-échange*, et d'insister sur ce que cette liberté des échanges s'impose désormais à la simple logique, est un principe inséparable de la renaissance des affaires, qu'une guerre trop longue aura cruellement paralysées. Nous avons du reste la bonne fortune, un peu surprenante, de trouver cette même idée émise par la *Réforme économique*, dont la lecture est toujours intéressante. Dans un article de M. Sinceny, en effet, on insiste sur ce que les Allemands nous montrent eux-mêmes que l'alliance militaire doit se continuer sur le terrain économique, qu'il serait possible aux alliés de s'entendre pour s'accorder mutuellement le bénéfice d'un tarif spécial. On ne saurait presque mieux dire, si l'on veut s'en tenir aux traités de commerce, ce qui sera sans doute le premier pas nécessaire. L'auteur ajoute qu'il est indispensable de prendre, le jour venu, des garanties contre un retour possible de certains procédés de concurrence allemands; et il a évidemment en vue le *dumping*, dont nous

parlions tout à l'heure, qui est le résultat du protectionnisme acharné pratiqué en Allemagne.

A cet égard, il est intéressant de signaler l'article qui paraissait récemment dans l'*Agence économique et financière*, relativement à une modification temporaire des droits d'entrée en Russie. Un régime spécial est désormais appliqué, régime qui n'est qu'un régime de guerre, contre les importations d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de Turquie : ce sont les taxes du tarif général augmentées de 100 p. 100, les anciennes concessions des traités étant définitivement abolies. Comme, du reste, il faut se procurer certaines ressources, à cause des besoins qui s'imposent et de la suppression des recettes de l'alcool, le régime douanier à l'égard des pays alliés et neutres est légèrement relevé, mais en vue de recettes. Du reste, le Président de la commission douanière russe s'engage dans une voie complètement erronée, quand il dit que la rupture des traités avec les nations ennemies permettra de protéger plus efficacement les produits du travail national, en vue de ce qu'il appelle une émancipation économique complète; et il estime que le gouvernement et les assemblées législatives seront libres de prendre des mesures exceptionnelles de défense douanière, quand le commandera l'intérêt supérieur du travail national. Nous espérons que ces vues d'un protectionnisme étroit ne seront point appliquées.

Les préoccupations économiques se traduisent plus que jamais par des articles de toutes sortes, fort intéressants sur ces matières, un peu dans tous les pays. C'est ainsi que le professeur de Wilde, dans la *Tribune de Genève*, parlant de l'industrie chimique allemande, met en lumière une fois de plus ce qu'a si bien démontré notre président Yves Guyot, que le commerce extérieur de l'Allemagne, que l'on prétendait s'être puissamment développé grâce au régime protectionniste en partie, est encore bien inférieur au commerce des Anglais, des Belges, des Suisses, si l'on calcule ce mouvement par tête. Il fait du reste remarquer que les Allemands, comme les habitants de tous les autres pays, pouvaient bénéficier, pour leurs introductions en Angleterre, du régime libéral de cette nation, qui pratiquait la politique inverse de l'Allemagne, politique faite de protectionnisme et de jalousie commerciale. Il insiste sur ce que la politique libre-échangiste des Anglais est pacifique, tandis que la politique protectionniste des Allemands devait les conduire tôt ou tard à la guerre. Signalons également, comme paru dans le journal *l'Unita*, un article qui n'est pas autre chose qu'un discours électoral, prononcé à Gallipoli, en Italie, par notre savant confrère M. A. de Viti de Marco. Dans une langue vigoureuse, il y signale les problèmes immédiats à résoudre, il réclame notam-

ment l'abolition des droits protecteurs sur les grains, l'établissement de traités de commerce aussi libéraux que possible, la réduction de tous les tarifs douaniers protégeant les produits industriels.

Ceux-là mêmes qui ne comprennent pas suffisamment ces vérités, laissent pourtant, de temps à autre, échapper des constatations qui devraient les convaincre eux-mêmes. C'est ainsi que, l'autre jour, dans un rapport présenté à la Société nationale de défense des intérêts français, société de création toute récente, dont l'activité est signalée dans la Revue *Commerce et Industrie*, on faisait remarquer qu'il est essentiel de redonner à notre belle France la situation prépondérante qu'elle avait à l'exportation de 1865 à 1880. Le rédacteur du rapport n'a point réfléchi que cette expansion admirable résultait précisément des traités de 1860 et du libéralisme douanier qui a pu jouer sensiblement jusque vers 1880. Tout au contraire, notre collègue M. Georges de Nouvion est parfaitement dans la vérité, quand, étudiant la question de la population, et se demandant si des encouragements et des mesures artificielles peuvent faire quelque chose sur le taux de la natalité, il réclame que l'on jette bas le système protectionniste, qui enchérit artificiellement une ration alimentaire et insuffisante; cela de façon que les familles puissent alimenter plus d'enfants pour le même prix et que les enfants procréés acquièrent une bonne santé. Il est très intéressant également de lire le procès-verbal de l'assemblée générale de la Ligue suisse pour l'abaissement du prix de la vie, procès-verbal qui a paru *in extenso* dans le journal *la Correspondance*, organe de cette Ligue. Le secrétaire Lorenz, dans cette assemblée générale, a présenté un rapport sur la politique douanière suisse au point de vue de l'avenir; il y manifeste le désir, tout d'abord, que les traités de commerce ne soient pas dénoncés, que tout au moins les articles les plus nécessaires à la vie ne soient pas frappés de droits douaniers supérieurs aux taxes actuelles. Il insiste sur la charge qui est imposée au consommateur, montre une famille de deux adultes et de trois enfants au-dessous de dix ans, payant en droits de douane environ 50 francs par an. Il s'élève contre la prétention qu'aurait le gouvernement d'établir de nouveaux droits sur les légumes, sur les fromages, met en lumière le fardeau que supportent déjà les épaules du consommateur et le fardeau nouveau dont on voudrait les charger.

Aussi bien, la collection des aveux des protectionnistes que nous avons commencée depuis plusieurs années ici, s'accroît-elle tous les jours. C'est ainsi que, sous l'influence de la rareté de la matière fabriquée et même de la matière première, que nous avions signalée antérieurement, les droits sur les papiers à journaux ont été réduits

de 60 p. 100 par un décret de février. Aucun journal protectionniste n'a protesté, parce qu'ils se rendent parfaitement compte tous, par l'expérience, mais seulement dans le domaine qu'ils connaissent, de l'incidence de ces droits protecteurs sur le prix du produit fabriqué. De même, tout récemment, le *Journal officiel* a publié un décret du ministre du Commerce supprimant, ou plutôt suspendant, temporairement, la surtaxe d'entrepôt frappant le nitrate de soude; cela seulement, il est vrai, en ce qui concerne les importations effectuées pour les besoins de la défense nationale. Néanmoins, ici encore on sait bien que cette taxe douanière se traduit par un enchérissement des choses. Il est vrai que le consommateur est intéressant dans ce cas, parce qu'il s'agit de l'Etat, et que nous sommes en temps de guerre.

Les aveux et les contradictions s'offrent à nous en foule dans cette *Réforme économique*, qui est une mine inépuisable en la matière. C'est ainsi que, dans un article déjà cité, M. Sinceny fait remarquer que la Russie s'illusionne si elle croit qu'elle ruinera chez elle la concurrence allemande en s'abritant derrière une barrière douanière. Il ajoute qu'il n'est pas possible d'admettre que les Russes n'auront jamais besoin de produits étrangers (ce qui est tout à fait l'opinion des libre-échangistes, étendant l'opinion à tous les pays). M. Jules Méline lui-même, nommé président de la commission pour l'amélioration des relations commerciales avec la Russie (ce qui nous semble un léger paradoxe, puisque l'idéal de M. Méline c'est la restriction de toutes les relations commerciales, au moins sous la forme des importations en France), affirme pourtant, dans son discours inaugural, que, si nous cherchons à prendre la place des Allemands sur le marché russe, nous entendons bien payer de réciprocité nos alliés et amis de Russie; ce qui laisse supposer qu'il comprend que les produits s'échangent contre les produits; il n'a pas toujours paru saisir cette question. Aussi bien, la *Réforme économique* s'élève-t-elle contre M. Fernand David, actuellement ministre de l'Agriculture, qui tient à rassurer les agriculteurs français, les viticulteurs en particulier, en leur disant qu'ils trouveront en Angleterre tout le sulfate de cuivre qui ne pourrait leur être fourni par l'industrie française. La *Réforme* s'indigne, parce qu'elle suppose que les Anglais nous le feront payer très cher, alors qu'elle s'est indignée également parce qu'on avait diminué la taxe douanière protégeant nos producteurs de sulfate de cuivre, sous prétexte, comme elle dit, de rendre service aux vignerons. Il est pourtant vraisemblable, et M. Méline lui-même l'a avoué à bien des reprises, que cette suspension ou diminution du droit de douane permettra d'obtenir le sulfate de cuivre à un prix moins élevé. Bien entendu,

nos adversaires de la *Réforme économique* s'élèvent également contre la mesure que nous indiquions tout à l'heure, relative au nitrate de soude. Ils s'indignent qu'on ait pu toucher à notre législation sur la surtaxe d'entrepôt, alors qu'il s'agit d'importations faites par l'Etat. Et ils ajoutent que c'est l'Etat qui perçoit les surtaxes; que le bon marché dont il pourra bénéficier peut-être sera *plus que compensé* par la diminution de ces recettes. Nous ne comprenons pas les mots « plus que compensé »; nous admettrions tout au plus la compensation. Mais il est à remarquer cette fois que les protectionnistes reconnaissent d'une part, après ce que nous disions tout à l'heure, que la suppression des taxes douanières se traduit par un abaissement des prix. Voilà une des mille et une contradictions auxquelles ils se livrent quotidiennement, sans s'en apercevoir, du reste. Un peu plus loin, l'organe attitré des protectionnistes est révolutionné par ce qu'il appelle l'égoïsme déconcertant du Président de la Commission douanière russe, qui affirme que la Russie a moins besoin d'exporter des produits agricoles que les pays importateurs de les recevoir. Dans d'autres numéros de la *Réforme économique*, nous voyons M. Domergue, à propos des spécialités pharmaceutiques et de la concurrence allemande, s'élever contre la routine, faire l'éloge de l'initiative individuelle en matière de commerce international, stigmatiser les industriels français qui, par insouciance, ont laissé prendre à l'industrie allemande un monopole de fait dans la fabrication de certaines spécialités. Il ne s'aperçoit pas que le protectionnisme pousse à la routine. Il ajoute, du reste, ce que nous avons dit, à maintes reprises, que l'origine du produit ne saurait avoir, pour le malade ou pour le praticien, qu'une importance secondaire; c'est ce que nous avons traduit bien des fois, en disant que ce qui importe d'abord au consommateur, c'est le bon marché, ou la qualité, ou les deux choses, quelle que soit l'origine.

Dans son article plein de renseignements et d'enseignements, fort bien fait au surplus, il s'élève contre les pratiques de la douane que nous avons signalées à tant de reprises, pour les critiquer; il montre cette douane, pourtant l'enfant chérie des protectionnistes, refusant actuellement l'admission en France d'un produit français fabriqué par un Français sur le territoire français, parce que l'industriel dont il s'agit occupe une région actuellement occupée par l'ennemi. C'est une belle critique, on l'avouera, des pratiques de la douane. Il s'élève également (ici encore en ne se rendant point compte que cette routine est le fruit du protectionnisme et de la sécurité apparente donnée par les droits protecteurs) contre l'inertie que présentent nos fabricants à modifier leurs habitudes

de fabrication, à changer leur outillage, à se livrer à une nouvelle éducation de leur personnel. Argument peu nouveau pour les libre-échangistes; il ajoute qu'il ne suffit pas de fabriquer, qu'il faut vendre; il dit encore qu'un marché commercial n'est pas une « tente pour dormir », qu'on n'y doit pas même somnoler, qu'il est temps que beaucoup de nos fabricants se réveillent. Nous n'aurons point la cruauté de continuer le dépouillement de l'article de M. Domergue, pour y trouver d'autres aveux inaperçus, d'autres contradictions, d'autres arguments pour notre thèse et pour la vérité.

Comme toujours, les documents officiels, qui ne sont pas rédigés avec une grande logique, par la plume de fonctionnaires habitués à ne point chercher la raison des choses, nous fourniraient une moisson abondante. Nous signalons quelques passages fort intéressants à cet égard d'une publication faite au *Journal officiel* par le ministère de l'Agriculture, et distribuée depuis sous forme de brochure, et sous le titre de: « L'Effort agricole de la France pendant six mois de guerre (août 1914-janvier 1915). » Ce document célèbre les avantages de la suspension des droits de douane sur les céréales, les farines, les légumes secs, etc.; il reconnaît que ces mesures seules permettent au commerce de s'organiser pour l'importation des diverses denrées de l'espèce dont on avait tant besoin; il exprime le désir que les importations se continuent; et nous ne nous opposerons certainement pas à cette conclusion. De même il s'enthousiasme, un peu tard, pour le ravitaillement de la population par les viandes congelées; c'est-à-dire tout simplement l'introduction, sans qu'elles rencontrent un droit de douane presque prohibitif et surtout des mesures douanières qui les arrêtent, des viandes à bon marché que tant de pays peuvent nous fournir. Ces conditions d'ordre technique, obligations du découpage par quartiers, avec adhérence de la fressure à l'un des quartiers de devant, qui s'opposait en fait à l'entrée des viandes comme le reconnaît parfaitement le ministre de l'Agriculture, et aussi le tarif minimum de 35 francs, ont été supprimés. L'Introduction a donc pu s'en faire largement. Il n'a pas fallu moins que la guerre actuelle pour déterminer l'administration à laisser pénétrer en France des viandes qui s'offrent relativement à bon marché. La population va prendre contact avec elles, les apprécier; et nous souhaitons qu'elle ne veuille plus admettre ensuite qu'on lui supprime cette denrée alimentaire excellente.

Il est vrai que l'on prépare en la matière une législation analogue à celle qui a fait beaucoup de mal au point de vue de la vente de la margarine; mais il est caractéristique de noter, dans le rapport officiel, que les bouchers se déclarent prêts à acheter

autant de ces viandes qu'on voudra leur en céder. Le rapport officiel a noté, officiellement par suite, que la viande en question est d'excellente qualité, d'homogénéité parfaite; il rappelle (comme si c'était une découverte) que les viandes frigorifiées sont depuis longtemps consommées largement en Angleterre, il insiste sur ce que les avantages de ces viandes sont faciles à prévoir. Cependant, cette facilité n'était pas, paraît-il, si grande qu'on l'affirme maintenant, puisque l'on nous a opposé une fin de non-recevoir pendant tant d'années!

Malgré tout, la vérité économique arrive toujours à se faire jour; et la preuve en est que la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, à l'instar de ce qui a été fait par la Société nationale d'agriculture (aujourd'hui l'Académie), a voté un vœu dans lequel elle demande l'introduction en France des viandes conservées et frigorifiées, il est vrai, dans la mesure qui sera jugée nécessaire par les pouvoirs publics pour sauvegarder le troupeau national. Ces agriculteurs ont perdu l'habitude de l'initiative, et s'en remettent constamment aux fonctionnaires pour décider de l'utilité des choses à faire. Il n'y a du reste qu'à parcourir la presse quotidienne, pour voir combien cette question des viandes frigorifiées est ignorée de la plupart des gens. L'autre jour, dans *la Liberté*, en reproduisant un passage du Bulletin de la boucherie, affirmant que, au point de vue alimentaire, cette viande est très saine, qu'elle possède toutes les qualités de la viande fraîche consommée à point, qu'elle est certainement supérieure à celle qui est fournie par des bêtes fatiguées ou malades, le rédacteur du journal se demande si cet éloge de la viande congelée ne serait point excessif! Il ajoute que les bœufs de l'Amérique du Sud ne sont pas précisément des modèles d'élevage; ce qui prouve, sans aucun doute, qu'il ne connaît absolument rien à la question: car il saurait sans cela que les Argentins, en particulier, payent chaque année les reproducteurs de choix qu'ils font venir d'Europe, à des prix fantastiques atteignant couramment 30 000 ou 40 000 francs pour les bêtes à corne. Il se console de ces doutes en disant du moins que l'usage de cette viande aura pour principal avantage de « rendre le coût de la viande à un taux abordable pour tout le monde »; sous une forme syntaxique que nous n'admirons peut-être pas beaucoup, il repète une vérité que nous avons criée depuis des années à tous les échos.

Dans *l'Information*, ce problème de la viande a été, nous ne dirons pas traité, car cela est bien superficiel, mais touché par le maire de Lyon, M. Edouard Herriot; qui, depuis longtemps, aurait dû se préoccuper de l'abaissement du prix des denrées alimentaires

pour les bourses modestes, en sa qualité de socialiste et d'interventionniste déterminé. Bien entendu, il ne manque pas cette occasion de donner un coup de patte à la spéculation. Il affirme que la hausse du prix des viandes doit attirer l'attention du gouvernement: toujours la mise en mouvement du fonctionnaire. Cependant, nous lui donnons un bon point pour avoir reconnu que la cause principale de l'augmentation du prix de la viande, c'est l'accroissement de la consommation. Il ne manque point, non plus, de réclamer la suppression de l'exportation, mesure qui a déjà été pratiquée, notamment à la fin du dix-huitième siècle, pour lutter contre l'insuffisance apparente de la production. Mais, enfin, il est partisan de l'introduction de la viande étrangère, et nous ne pouvons que l'en féliciter; de même qu'il félicite le ministre de l'Agriculture de mesures dont les conséquences heureuses doivent se faire sentir sur le budget de chaque ménage.

Il ne faut pas se figurer, bien entendu, que tous les yeux soient dessillés par ces démonstrations, que nous donne la guerre et les mesures qu'elle entraîne, des avantages de la libre importation. Les rapporteurs parlementaires à la Chambre qui ont traité de la suspension de certains tarifs de douane, n'ont pas manqué d'insister sur la nécessité de leur rétablissement, dès que les circonstances le permettraient; en Indo-Chine, une foule de producteurs sont indignés de ce que le riz étranger peut pénétrer maintenant sur notre territoire, et ils veulent se réserver le marché de la métropole. Cette métropole leur a donné l'exemple en matière de pratiques égoïstes et maladroites! De même, les pêcheurs bretons s'indignent de ce qu'on laisse entrer l'iode en franchise, et affirment qu'ils peuvent assurer la production nécessaire, tout comme les agriculteurs, hier encore, nous affirmaient que le troupeau national suffisait largement à nos besoins. Les marchands de sacs, qui ont constitué un véritable trust, comme nous l'avons indiqué il y a quelques mois, se révoltent contre la suspension des droits d'entrée sur les sacs neufs en jute, ainsi que sur les bâches pour voitures militaires; leurs intérêts doivent primer ceux de la défense nationale, cela va de soi. D'ailleurs, ces fabricants de sacs qui veulent le monopole pour étrangler le consommateur, sont arrivés à ce que l'immunité de droits à l'importation soit maintenant limitée aux besoins de la défense nationale. Le consommateur ordinaire est, paraît-il, assez riche en ce moment pour continuer à payer un prix surélevé par le droit. De son côté, M. Jean Morel, qui porte la responsabilité au moins en partie du renforcement de notre protectionnisme, a affirmé ces temps derniers qu'on ferait bien d'abroger la suspension des droits d'entrée sur les bandes et tissus de pansement, alors que nos

blessés, hélas! en réclament tant; pour lui, le retour à l'ancien tarif ne causerait aucun dommage à nos blessés, parce qu'il estime qu'on achèterait toujours de quoi les panser, quel qu'en soit le prix; et cela procurerait un peu plus d'aisance, dit-il, à nos familles ouvrières des tissages de coton. Il ne se rend pas compte, nous l'espérons, que c'est déjà notre budget, déjà si surchargé actuellement, qui distribuerait ce supplément d'aisance, comme il distribue les secours de chômage ou les secours de mobilisation.

Si nous avions besoin d'autres preuves que les leçons n'ont pas encore porté leurs fruits, nous n'aurions qu'à consulter les vœux exprimés par le Syndicat des mécaniciens et chaudronniers fondeurs de France, qui demande actuellement que la revision de notre système douanier accorde à la main-d'œuvre une protection plus efficace. Nous verrions M. Paul Fournier, président de la Chambre de commerce d'exportation pourtant, se préoccuper pour l'avenir de l'article 11 du traité de Francfort, dont il célèbre l'anéantissement comme la suppression d'un asservissement de la France et ne pas réclamer immédiatement des atténuations de droits autrement plus considérables que celles que pouvait donner déjà l'application de cette clause de la nation la plus favorisée. En nous plongeant à nouveau dans la *Réforme économique*, nous y verrions M. Vergne, dans un article qui a, du reste, eu l'honneur des coups d'échoppe de la Censure, affirmer que c'est un simple prétexte que l'on a mis en avant, que de chercher à se procurer des produits que l'industrie nationale n'était plus en mesure de fournir, pour suspendre un grand nombre de droits de douane. Il est indigné qu'on remette ainsi en discussion un régime économique qu'il affirme établi conformément non seulement aux vœux, mais aux intérêts de la majorité du pays. Il ajoute que cette pratique de la suspension des droits est absurde, parce que le gouvernement perd en recette de ces droits, le bénéfice qu'il fait en achetant à meilleur compte. Mais il oublie de noter que l'abaissement des prix ou leur non-majoration sur le marché intérieur, cette diminution des prix de vente qui fait tant crier les tenants du protectionnisme, porte sur des produits nationaux qui n'auraient nullement payé le tarif de douane au passage d'une frontière.

De son côté, le Comité des forges s'est élevé également contre ces suspensions de droits, même pour la construction de tous ces ponts qu'il a fallu détruire ou que l'ennemi a fait sauter. Il affirme que cela va ouvrir la porte à la spéculation, empêcher la reprise du travail dans nos usines du Nord et de l'Est. Il ajoute que ces exonérations des droits de douane ne profitent nullement au véritable consommateur, mais seulement à la spéculation; nous avouons

être quelque peu étonné de voir ainsi flétrir la spéculation par un grave Comité de savants industriels, tout comme elle est flétrie chaque jour par les syndicats ouvriers et les socialistes de tout poil. Le Comité des forges, bien entendu, fait bon marché des intérêts du consommateur, puisqu'il estime que la gêne qu'il peut subir par la hausse des prix n'est rien en comparaison des dommages que supportent les usines arrêtées par l'ennemi. Du reste, par une inconséquence, un manque de logique et une contradiction qui sont chose fréquente parmi les protectionnistes, on ne saurait trop le redire, le même Comité affirme que le fait de payer ou non le droit de douane ne peut influer en rien sur la quantité de produits que l'on peut se procurer, sur la rapidité avec laquelle on peut se la procurer, mais seulement sur le prix. Si nous parlions latin, ce qui est passé de mode, nous dirions *habemus confitentem reum*. C'est l'aveu manifeste de l'incidence du droit de douane sur les prix à l'intérieur. Ce n'est pas une découverte; mais c'est une constatation bonne à relever sous une plume protectionniste. D'ailleurs, le même Comité insiste sur le fardeau que le consommateur subit par suite des droits de douane, puisqu'en parlant notamment de la fabrication des tubes, il affirme que le client ordinaire ne se refusera pas à porter ce qu'il appelle une part des charges communes, pour maintenir à l'industrie de la fabrication des sucres une production nécessaire. Cette charge commune est tout simplement la majoration du prix de vente et du prix d'achat. C'est, du reste, ce que M. Vergne appelle les intérêts généraux du pays, en les confondant avec ceux des usines de tubes.

Nous aurions encore bien d'autres choses à recueillir dans la littérature protectionniste. Nous verrions, par exemple, qu'on y tire parti d'une équivoque, à propos d'un article du *Sémaphore de Marseille*: on prétend que ce journal libre-échangiste fait allusion à la nécessité de barrages douaniers, tandis que son texte dit simplement qu'il y a ou qu'il peut y avoir des barrières douanières derrière lesquelles les Allemands travailleront un jour à nouveau à nous concurrencer : l'observation est parfaitement juste, puisque ce sont les barrières douanières qui permettent au *dumping* de fleurir chez nos ennemis, ou le lui permettaient du moins. La *Réforme économique* que nous sommes bien obligés de citer, puisqu'elle condense les efforts et porte presque officiellement le drapeau du protectionnisme, s'élève bien entendu contre la création de ports francs, de zones franches, question qui a été traitée de main de maître par notre collègue et ami M. Artaud, président de la Chambre de commerce de Marseille, à une des récentes séances de la Société d'économie politique. *L'Agriculture pratique*, par la

plume de M. Octave Audebert, s'élève également, comme, paraît-il, l'Association syndicale des viticulteurs propriétaires de la Gironde, contre l'établissement d'un port franc à Bordeaux. L'auteur affirme que cela servirait à appuyer les assertions contraires à la bonne réputation des vins de Bordeaux, que d'autre part les Allemands s'y précipiteraient pour retrouver une clientèle. On oublie que ces Allemands et nos concurrents ont trouvé cette clientèle sans passer par la France, et en se substituant à nous, comme conséquence des difficultés où nous nous trouvions pour opérer les coupages qui étaient nécessaires à satisfaire une bonne partie des clients possibles.

Il est évident que, demain peut-être encore plus qu'hier, nous aurons à lutter contre une levée de boucliers du protectionnisme; on invoque déjà à nouveau la nécessité de créer de nouvelles ressources budgétaires. C'est l'argument qui a été donné jadis aux Etats-Unis pour établir le protectionnisme, c'est celui auquel avait eu recours M. Thiers pour essayer de faire verser la France dans ce même protectionnisme. Et l'organe protectionniste que nous avons déjà cité tant de fois, affirme déjà que les viticulteurs français qui entendent « aussi être protégés » (comme s'ils ne l'étaient pas déjà depuis trop longtemps), ne seront pas fâchés de voir frapper d'un droit de douane spécial les vins en bouteille. Il faut donc se préparer au combat encore une fois. Nous demandons à nos adhérents de se serrer plus étroitement que jamais autour de nous. Du moins pouvons-nous espérer que les relations amicales intimes établies avec les alliés militaires d'aujourd'hui, seront un obstacle à une reprise de la guerre commerciale. Et le fait est que même M. Paul Fournier, que nous citions tout à l'heure pour le critiquer, n'a pas manqué de dire que l'étroite solidarité qui unit les alliés en face du danger commun se répercutera dans le domaine économique.

Daniel BELLET.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

Avril 1915

1er. — **Loi** concernant : 1° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1914 au titre du budget général ; 2° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1914 au titre des budgets annexes (page 1788).

— **Décret** prorogeant jusqu'au 30 juin 1915 la clôture de l'exercice 1914 pour les budgets généraux, locaux et annexes des colonies (page 1807).

— **Opérations** des caisses d'épargne du 21 au 31 mars 1915 (page 1813).

2. — **Notification** au Gouvernement de la République française par le gouvernement de Sa Majesté Britannique de l'adhésion du gouvernement impérial russe à la convention relative aux prises conclue à Londres entre la France et la Grande-Bretagne (page 1819).

— **Décret** prohibant la sortie et la réexportation sous un régime douanier quelconque des monnaies de cuivre, de nickel et de billon (page 1821).

— **Circulaire** relative au payement des secours d'urgence aux familles des marins de l'État, officiers et autres, dépendant de la marine, décédés au cours des opérations de guerre (page 1828).

— **Circulaire** relative à la limitation des remboursements des succursales navales de la caisse nationale d'épargne (page 1828).

3. — **Loi** relative au classement des routes nationales en Algérie (page 1848).

— **Décision** du conseil des prises (prises du voilier allemand *Barmbek*) (page 1855).

4. — **Notification** par laquelle le Conseil fédéral suisse fait connaître au Gouvernement de la République française que la colonie britannique de la Nigeria du Sud se retire de la convention postale universelle et cesse

de participer à l'arrangement concernant l'échange des lettres et des boîtes avec valeur déclarée (page 1860).

— **Loi** concernant les avances aux pays alliés ou amis (page 1860).

— **Décret** prohibant la sortie du marc de pommes (page 1867).

— **Décret** prohibant la sortie de diverses marchandises (page 1867).

5. — **Loi** ayant pour objet de donner des sanctions pénales à l'interdiction faite aux Français d'entretenir des relations d'ordre économique avec les sujets d'une puissance ennemie (page 1900).

— **Loi** tendant à protéger les propriétaires de valeurs mobilières dépossédés par suite de faits de guerre dans des territoires occupés par l'ennemi (page 1901).

— **Loi** relative au recensement et à la revision de la classe 1917 (page 1902).

— **Décret** portant promulgation du protocole signé à Caracas, le 14 janvier 1915, entre la France et le Venezuela, en vue de régler les réclamations des citoyens français contre le gouvernement vénézuélien (page 1902).

— **Décret** déterminant les conditions dans lesquelles les receveurs mobilisés des communes et des établissements charitables rendront leurs comptes de gestion (page 1903).

— **Décret** portant répartition du crédit d'inscription des pensions civiles pour 1915 (page 1003).

— **Mise sous séquestre** des établissements commerciaux, industriels et agricoles appartenant à des Allemands, Autrichiens ou Hongrois (application du décret du 27 septembre 1914). — Extraits des ordonnances de mise sous séquestre rendues jusqu'au 1er janvier 1915 (page 1930). — **Suite**, 8 (page 1992). — 9 (page 2034). — 10 (page 2064). — 11 (page 2092). — 12 (page 2130). — 13 (page 2181). — 14 (page 2206). — 15 (page 2243). — 16 (page 2273). — 17 (page 2297). — 18 (page 2331). — 19 (page 2357). — 20 (page 2387). — 21 (page 2442). — 22 (page 2479). — 23 (page 2508). — 24 (page 2552). — 25 (page 2578). — 26 (page 2601). — 27 (page 2636). — 28 (page 2682). — 29 (page 2716). — 30 (page 2739). — **Errata**, 25 (page 2582). — 27 (page 2649).

— **Etat** présentant les stocks de sucres à la fin du mois de mars 1915 (page 1941).

8. — **Loi** autorisant le Gouvernement à rapporter les décrets de naturalisation obtenus par d'anciens sujets de puissances en guerre avec la France (page 1948).

— **Loi** portant ouverture au ministère des Finances de crédits additionnels aux crédits provisoires de l'exercice 1915 : pour le remboursement des droits payés par les débitants sur les absinthes actuellement en leur possession et pour le rachat des stocks d'absinthe détenus par les cultivateurs (page 1948).

— **Décret** modifiant les articles 4, 6, 9 et 13 du décret du 4 février 1915, relatif à la constatation et à l'évaluation des dommages résultant des faits de guerre (page 1948).

— **Avis** relatif aux réclamations contre les navires et chargements capturés en Angleterre (page 2010).

— **Opérations** effectuées par la caisse nationale d'épargne pendant le mois de février 1915 (page 2010).

9. — **Loi** instituant une croix dite « Croix de guerre », destinée à commémorer les citations individuelles pour faits de guerre à l'ordre des armées de terre et de mer, des corps d'armée, des divisions, des brigades et des régiments (page 2021).

— **Décret** déterminant la composition de la commission supérieure chargée de la revision générale des évaluations des dommages matériels résultant de faits de guerre (page 2022).

— **Arrêté** nommant les membres de la commission supérieure chargée de la revision générale des évaluations des dommages matériels résultant de faits de guerre (page 2022).

— **L'effort** agricole de la France pendant six mois de guerre (août 1914-janvier 1915) (pages 301 à 340). *Edition complète* (feuilles 24 à 26).

10. — **Loi** ayant pour objet de permettre en temps de guerre le mariage par procuration des militaires et marins présents sous les drapeaux (page 2051).

— **Circulaire** sur l'application de cette loi (page 2052). — **Errata**, 11 (page 2075).

— **Loi** ayant pour objet : 1° d'étendre aux familles des victimes civiles de la guerre le bénéfice des allocations instituées par la loi du 5 août 1914; 2° de régler la situation des allocataires qui peuvent prétendre à pension (page 2052.)

— **Avis** relatif à la saisie de caisses de caoutchouc à bord du vapeur espagnol *Barcelo* et à la capture du steamer *Dacia* (page 2069).

11. — **Communication** faite au conseil supérieur d'hygiène publique de France par M. Brisac, directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques (page 2103).

— **Situation** à la date du 31 mars 1915, du recouvrement des contributions, droits, produits et revenus dont la perception est autorisée par la loi du 26 décembre 1914 (page 2109).

— **Tableau** présentant par département : 1° les quantités de vins enlevées de chez les récoltants et celles imposées au droit de circulation depuis le commencement de la campagne; 2° les stocks existant chez les marchands en gros à l'expiration du mois de mars 1915 (page 2115).

— **Relevé** des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890. Situation à la fin du mois de mars 1915 (page 2115).

— **Avis** relatif à la situation au 1er avril 1915, des navires admis à participer aux primes de la loi du 7 avril 1902 (page 2116).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 1er au 10 avril 1915 (page 2116).

12. — **Loi** portant ratification du décret du 17 décembre 1914 accordant aux veuves des officiers des différents corps de la marine et des officiers mariniers, quartiers-maîtres et marins des équipages de la flotte, décédés sous les drapeaux, la moitié des allocations de solde, et, s'il y a lieu, de haute paye d'ancienneté de leurs maris (page 2124).

13. — **Loi** ayant pour objet la régularisation : 1° du décret du 24 novembre 1914, relatif à l'ajournement des élections des membres des conseils de prud'hommes; 2° du décret du 9 janvier 1915, relatif à l'ajournement des élections des présidents généraux, présidents et vice- présidents des conseils de prud'hommes (page 2147).

— **Décret** modifiant le décret du 20 mars 1915, relatif à la constitution de la commission de la main-d'œuvre agricole, suivi d'un arrêté nommant des membres de cette commission (page 2151).

— **Décret** portant application aux colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc des prohibitions de sortie édictées par les décrets des 30 mars et 4 avril 1915 (page 2177). — **Erratum**, 15 (page 2238).

— **Arrêté** relatif à des dérogations aux prohibitions de sortie (page 2177).

— **Décret** relatif à l'attribution, en 1915, des majorations de pensions de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse prévues par la loi du 31 décembre 1895 (page 2177).

14. — **Loi** portant conversion en lois des décrets des 13 août, 10 octobre et 12 novembre 1914, relatifs à la garantie de l'État en matière d'assurances contre les risques de la guerre maritime (page 2196).

— **Décret** élevant de 2 000 à 5 000 francs, le montant maximum des valeurs à recouvrer par la poste (page 2198).

— **Tableaux** de la production et du mouvement des sucres indigènes depuis le commencement de la campagne 1914-1915 jusqu'à la fin du mois de mars 1915 (page 2216).

— **Tableau** des valeurs des marchandises importées et exportées du 1er janvier au 31 mars 1915 (commerce spécial) (page 2217). — **Errata**, 16 (page 2279).

— **Statistique générale de la France.** — Mouvement de la population au cours du premier semestre 1914 (pages 341 à 348). — *Édition complète* (feuille 27).

15. — **Arrêté** relatif aux certificats provisoires 3 1/2 p. 100 amortissable libérés postérieurement au 31 janvier 1915 (page 2225).

— **Décret** suspendant, pendant la durée des hostilités, certaines dispo-

sitions du règlement des retraites du personnel des chemins de fer de l'Etat (page 2226).

— **Décret** fixant, pour la campagne 1914-1915, les quantités de produits oridinaires des exploitations françaises des Nouvelles-Hébrides appelées à bénéficier, à l'entrée en France et dans les colonies françaises, du régime prévu par les décrets des 12 novembre 1901 et 16 avril 1904 (page 2336).

16. —**Décret** relatif à la prorogation des échéances et au retrait des dépôts espèces (page 2258).

18. — **Loi** portant ratification des décrets ayant pour objet d'établir des prohibitions de sortie ou de suspendre les droits d'entrée sur diverses marchandises (page 2325).

— **Loi** portant approbation de divers décrets prohibant certains produits à la sortie des colonies et protectorats autres que la Tunisie et le Maroc (page 2327).

— **Décret** approuvant un arrêté du gouverneur des établissements français de l'Océanie ouvrant divers crédits supplémentaires et d'ordre au budget local (exercice 1914) (page 2330).

— **Tableau** indiquant l'arrêt ou le déroutement des navires en exécution du décret du 13 mars 1915 (page 2343).

20. — **Loi** déterminant les conditions dans lesquelles la garantie de l'État pourra être accordée pour l'achat, en Angleterre, par des armateurs français, de navires à vapeur provenant de prises britanniques (page 2373).

— **Tableau** de la production et de mouvement des alcools depuis le commencement de la campagne 1914-1915 jusqu'à la fin du mois de mars 1915 (page 2401).

21. — **Décret** fixant, pour l'exercice 1914, les bases de la répartition entre les entreprises d'assurances sur la vie et de capitalisation des frais de toute nature résultant de la surveillance et du contrôle desdites entreprises (page 2438).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 11 au 20 avril 1915 (page 2459).

22. — **Décret** autorisant la perception, dans les territoires du Sud de l'Algérie, de centimes additionnels aux impôts arabes (page 2465).

23. — **Notification** relative au blocus de la côte du Cameroun (côte ouest d'Afrique) (page 2497).

— **Arrêté** instituant, dans chacune des communes où auront été faites les déclarations prévues par la loi du 29 mars 1915, une commission chargée de régler le montant des indemnités à allouer aux cultivateurs de grande et de petite absinthe pour le rachat des stocks invendus de ces plantes restant en leur possession (page 2498).

24. — **Loi** portant approbation des conventions réglant : le service des douanes à la gare internationale de Vallorbe ; le service sur les lignes de

Frasne à Vallorbe et de Pontarlier à Vallorbe ainsi qu'à la gare internationale de Vallorbe; le service de police sanitaire (épidémies) à la gare internationale de Vallorbe; le service de police vétérinaire (épizooties) à la gare internationale de Vallorbe, signées à Paris le 11 juillet 1914 entre la France et la Suisse (page 2529).

— **Décret** portant modification du décret du 24 mars 1915, qui a déterminé la composition de la commission supérieure chargée de la revision générale des évaluations des dommages matériels résultant des faits de guerre, suivi d'un *arrêté* complétant celui du 8 avril 1915 qui a nommé les membres de cette commission (page 2530).

— **Décret** ayant pour objet d'ouvrir le port d'Alger à l'importation des viandes salées de porc originaires des États-Unis d'Amérique (page 2530).

— **Décret** relatif à l'application de la loi du 8 avril 1915 instituant une croix de guerre (page 2530).

— **Décret** rendant applicable dans les territoires de Battambang, Siem-Réap et Sisophone la législation sur le timbre et l'enregistrement en vigueur au Cambodge (page 2549).

— **Décret** portant modification de la réglementation du timbre en Indo-Chine (page 2549).

— **Avis** aux porteurs de rentes sur l'Etat dépossédés par suite d'événements de guerre (page 2557).

25. — **Circulaire** relative aux pièces à fournir par les armateurs de navires réquisitionnés en vue du remboursement des achats de matériel ou du payement des travaux effectués par leurs soins (page 2574).

— **Arrêté** complétant l'arrêté du 4 avril 1914, déterminant les formes de l'instruction pour l'établissement des listes de professions comportant apprentissage (page 2576).

26. — **Décret** portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 7 avril 1915 autorisant le gouvernement à rapporter les décrets de naturalisation obtenus par d'anciens sujets de puissances en guerre avec la France (page 2589).

— **Circulaire** relative aux avances sur pension ou sur secours annuel des veuves ou orphelins des militaires décédés (page 2597).

— **Arrêté** fixant les attributions des services du sous-secrétariat d'État de la marine marchande (page 2598).

— **Situation**, à la date du 15 avril 1915, des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (page 2606).

— **Tableau** présentant : 1° au 15 avril 1915, l'importance des quantités de jus soumis à la défécation depuis le 1er septembre 1914, le rendement des jus en sucres et en mélasses ; 2° le relevé général des comptes tenus dans les fabriques de glucoses pendant les sept premiers mois de la campagne 1914-1915 (page 2607).

27. — **Décret** complétant l'article 13 du décret du 4 février 1915,

modifié par celui du 6 avril suivant, relatif à la constatation et à l'évaluation des dommages résultant des faits de guerre (page 2613).

28. — **Décret** portant promulgation des conventions signées à Paris, le 11 juillet 1914, entre la France et la Suisse pour régler le service des douanes à la gare internationale de Vallorbe, le service sur les lignes de Frasne à Vallorbe et de Pontarlier à Vallorbe ainsi qu'à la gare internationale de Vallorbe, le service de police sanitaire (épidémies) à la gare internationale de Vallorbe, le service de police vétérinaire (épizooties) à la gare internationale de Vallorbe (page 2661).

— **Décret** rendant applicables en Indo-Chine le décret du 12 avril 1902, le décret du 16 mai 1903, l'article 19 de la loi de finances du 26 décembre 1908, l'article 41 de la loi de finances du 8 avril 1910, le décret du 15 avril 1911 et l'article 37 de la loi de finances du 15 juillet 1914, textes législatifs ou réglementaires en vigueur dans la métropole en ce qui concerne l'emploi de la saccharine ou de ses substituts (page 2676).

— **Décret** rendant applicables en Indo-Chine la loi du 28 juillet 1824, l'article 4 de la loi du 26 mars 1872, l'article 13 de la loi du 29 décembre 1900, les articles 7, 17, 19, 24 et 26 de la loi du 6 août 1905, les articles 17, 18, paragraphe 1er, et 19, paragraphe 1er, et 20, de la loi du 30 janvier 1907, la loi du 23 juillet 1907, le décret du 12 décembre 1907 et la loi du 5 août 1908 modifiant l'article 11 de la loi du 1er août 1905, sur la répression des fraudes dans la vente des denrées alimentaires et des produits agricoles (page 2676).

— **Décret** relatif aux contrats d'assurance, de capitalisation et d'épargne (page 2677). **Errata** 29 (page 2714).

— **Relevé** officiel des sociétés, compagnies d'assurances et autres assureurs qui effectuent le payement de la taxe obligatoire d'abonnement au timbre (supplément) (page 2690).

29. — **Décret** portant promulgation de la convention relative à l'utilisation des eaux de la rivière la Roya et de ses affluents, signée à Paris, le 17 décembre 1914, entre la France et l'Italie (page 2697).

— **Décret** modifiant le budget des territoires du Sud de l'Algérie pour l'exercice 1915 (page 2698).

— **Arrêté** rapportant les dispositions de l'arrêté du 12 février 1915, autorisant, sans formalités spéciales, la sortie du minerai de plomb à destination de certains pays (page 2699).

— **Avis** aux porteurs de certificats provisoires de rente 3 1/2 p. 100 amortissable libérés après le 31 janvier 1915 (page 2721).

— **Tableau** des navires arrêtés ou déroutés en exécution du décret du 13 mars 1915 (page 2721).

30. — **Décret** relatif à la création de nouveaux types de timbres-quittances (page 2729).

— **Décret** modifiant le décret du 31 août 1912, relatif à la fixation des

indemnités destinées à porter le traitement des employés soumis au décret du 11 mai 1907 au taux normal et courant de la région (page 2730).

— **Décret** portant ouverture d'un crédit provisoire au budget local de Madagascar, exercice 1915 (page 2736).

RAPPORTS

Rapports de la commission de surveillance des irrigations d'eaux d'égout de la ville de Paris (9, page 2039).

Rapport du directeur du bureau central météorologique sur les travaux de l'année 1914 (17, page 2314).

FAITS ÉCONOMIQUES, STATISTIQUES ET FINANCIERS

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

Les Compagnies de chemins de fer ont tenu leurs assemblées générales à l'époque habituelle, exception faite de la Compagnie du Nord, laquelle a publié le 23 mars la note suivante :

« Le conseil d'administration se voit contraint de retarder la réunion de l'assemblée générale annuelle du mois d'avril en raison de la situation où se trouvent actuellement les très nombreux actionnaires qui sont retenus sur le réseau, dont la plus grande partie et les villes les plus importantes sont occupées par l'ennemi.

« Il leur serait impossible non seulement de déposer leurs titres, de se rendre à l'assemblée générale ou d'envoyer leur procuration à un actionnaire qui pût les représenter, mais même de recevoir l'avis de convocation ou toutes autres communications utiles. »

Les rapports présentés par les conseils d'administration ont, cette année, un intérêt tout particulier. Ils nous donnent un premier aperçu de l'énormité du trouble que la guerre a jeté dans la vie économique de la France et les indications sommaires qu'ils fournissent permettent de se faire une idée approximative de l'importance du rôle que les chemins de fer ont joué dans la défense nationale dès la première heure de la mobilisation, de la précision avec laquelle le service des transports militaires a fonctionné et de l'effort considérable que les compagnies ont fait pour que, malgré les services de guerre, les services commerciaux ne fussent pas complètement interrompus, précisément au moment où il y avait partout une affluence exceptionnelle de voyageurs, les uns reve-

nant de l'étranger, les autres s'éloignant des régions envahies ou menacées d'invasion et où il fallait, en outre, pourvoir à un ravitaillement anormal de certaines régions.

Bien que, théoriquement, dès l'ordre de mobilisation lancé, l'administration des chemins de fer soit sous la dépendance exclusive de l'autorité militaire, les directeurs des compagnies, commissaires techniques, sont la cheville ouvrière. A tous les degrés de la hiérarchie, le personnel des compagnies a fait preuve d'un entier dévouement, supportant toutes les fatigues, s'exposant à tous les dangers et l'Etat a trouvé dans ce personnel, dans un réseau constamment entretenu en bon état, dans un outillage abondant et irréprochable, un des éléments les plus importants pour l'accomplissement de la tâche qu'il avait inopinément à remplir.

I. — *La Compagnie des chemins de fer d'Orléans.*

Le rapport présenté à l'assemblée générale du 31 mars de la Compagnie d'Orléans constate qu'il n'y a pas eu d'ouverture de lignes en 1914 et que la longueur moyenne du réseau exploité est de 7 467 kilomètres.

A la fin de 1914, le matériel des lignes à voie normale comprenait 2 094 locomotives, 18 automotrices, 1 904 tenders, 2 grues roulantes à vapeur, 4 440 voitures à voyageurs, 46 366 fourgons et wagons divers, en augmentation de 41 locomotives, 60 tenders et 516 fourgons et wagons divers sur l'effectif de 1913.

Pendant l'année 1914, la puissance en chevaux des locomotives s'est accrue de 52 071 chevaux, passant ainsi à 1 770 715 chevaux. Dans ce chiffre, les machines de grande puissance figurent pour 1 072 365 chevaux, soit 60 p. 100 du total.

Les travaux entrepris en vue de perfectionner l'exploitation et d'assurer la sécurité ont été poursuivis en 1914, bien que moins activement que l'année précédente: 92 kilomètres de voie, dont 82 sur la ligne de Tours à Nantes ont été pourvus de rail renforcé. Trois nouveaux postes d'enclenchement comprenant 175 leviers ont été mis en service; 41 autres postes ont reçu d'importantes modifications. Le doublement de la voie a été terminé sur la section de Commentry à Lapeyrouse. Plusieurs gares ont été pourvues de l'éclairage électrique; les travaux d'agrandissement des gares d'Angers et de Vierzon se sont poursuivis; mais la mobilisation les a interrompus dès le 1er août.

Le groupe des lignes exploitées au compte de la garantie d'intérêt comprend 7 373 kilomètres à voie normale et 323 kilomètres à voie étroite. Au compte de premier établissement sont portés

94 kilomètres de lignes à voie normale, dont la mise en service remonte à moins de cinq ans.

Le total général des recettes en 1914 s'est élevé à 281 millions 345 353 francs, dont 85 millions pour les voyageurs, 30 millions pour la messagerie, 101 millions pour les marchandises P. V. et 35 millions pour les transports de la guerre.

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 183 512 781 francs, sur lesquels 2 030 000 francs pour les indemnités pour pertes, avaries et retards.

Le produit net est de 97 832 572 francs, inférieur de 28 millions 281 513 francs aux résultats de 1913.

Un fléchissement assez important s'était produit dans le trafic pendant le premier trimestre de 1914, motivé par un ralentissement général de l'activité économique et par la médiocrité des récoltes de 1913. Mais l'insuffisance avait été presque réparée au cours du second trimestre. Les céréales, les fruits, le vignoble promettaient de bonnes récoltes et on était autorisé à croire que le résultat final de l'exercice serait satisfaisant.

La déclaration de guerre renversa toutes les espérances. Le 1er août, aussitôt l'ordre de mobilisation donné, le service des marchandises était arrêté. Les expéditions en cours de route étaient déchargées et entreposées; les wagons aménagés pour les transports militaires étaient dirigés sur leurs points de concentration. La période du 2 au 5 août fut employée à transporter les hommes à leur centre de mobilisation, ce qui nécessita la circulation, sur le réseau d'Orléans, de près de quinze cents trains. Puis, du cinquième au dix-huitième jour de la mobilisation, le réseau eut à transporter vers la frontière les troupes du Centre et du Midi, ainsi qu'une partie de l'armée d'Algérie et du Maroc. Dans cette période, près de deux mille trains militaires furent dirigés des voies de l'Orléans sur l'Est et le Nord et un nombre égal fut mis en marche en sens inverse, à vide, la plus grande partie du matériel devant être utilisée deux fois. Les trains chargés, représentant plus de 57 000 voitures et wagons, ont transporté environ 600 000 hommes, 144 000 chevaux, 40 000 voitures ou canons et 64 000 tonnes d'approvisionnements divers.

Pour assurer le ravitaillement militaire du camp retranché de Paris, le réseau d'Orléans a eu à transporter, jusqu'au 30 septembre, 117 000 tonnes de denrées, 66 000 de fourrages, 107 000 bœufs, 211 000 moutons et porcs. Il a eu également à contribuer au ravitaillement de l'armée en hommes, chevaux, matériel, munitions, vivres, ainsi qu'aux évacuations de blessés et de prisonniers vers l'intérieur.

Le transport des blessés exigea, en plus des deux trains sanitaires préparés dès le temps de paix, cinq trains sanitaires improvisés et cinquante autres en novembre.

Les événements militaires de la fin d'août eurent sur le service de graves répercussions. De nombreux dépôts de troupes, de matériel et d'approvisionnements, de locomotives et de wagons retirés des régions envahies furent évacués sur le réseau d'Orléans. Au même moment se produisait un formidable exode de la population civile. Dans la seule journée du 3 septembre, la gare de Paris expédia 50 000 voyageurs de grand parcours.

Un peu plus tard, la reprise de l'offensive exigea encore de nombreux trains pour rapatrier le matériel évacué, ainsi que pour participer sur les réseaux de l'Est et du Nord aux grands mouvements de troupes nécessités par les opérations et pour transporter les divisions hindoues amenées de Marseille à Orléans, d'où elles partaient sur le front.

Malgré l'importance de ces mouvements, la Compagnie d'Orléans s'est attachée à rétablir, dans la mesure du possible, aussitôt après le grand effort de la concentration, ses services commerciaux de voyageurs et de marchandises. Pendant une certaine période, les conditions ordinaires de garantie et de responsabilité furent suspendues; mais à dater du 5 novembre, les réseaux dits de l'intérieur, Orléans, P.-L.-M., Midi et Etat, eurent la charge des pertes et avaries motivées par une faute lourde de leurs agents. Depuis le 1er décembre, il a été organisé un régime d'assurance permettant au public, moyennant une prime modique, de placer ses marchandises sous les mêmes conditions de responsabilité qu'en temps de paix. Mais il paraît que ce système est peu utilisé.

Le rapport donne, sur la reprise du trafic commercial, les renseignements suivants :

« La progression de ce trafic s'est accentuée sur notre réseau au fur et à mesure que diminuaient les sujétions militaires. Alors qu'au mois d'août dernier nos recettes commerciales étaient tombées à 33 p. 100 de ce qu'elles étaient pendant le même mois de l'année précédente, la proportion s'est relevée à 48 p. 100 en septembre, 54 p. 100 en octobre, 63 p. 100 en novembre, et 85 p. 100 en décembre. Cette amélioration, qui s'est poursuivie en 1915, est un heureux symptôme tant pour la Compagnie que pour l'activité économique du pays.

La liquidation de l'exercice 1914 donne pour le produit net, compte tenu de l'insuffisance de l'exploitation des chemins de fer de ceinture, un chiffre de 96 741 984 fr. 97.

Le capital total dont les charges sont garanties en 1914 s'élève à 2 989 884 666 fr. 26.

Les charges de ce capital s'établissent comme suit:

	Francs.
Part revenant au capital obligations dans la répartition générale des charges d'intérêts et d'amortissements.....	126 804 747,03
Droits de timbre et fraisde service afférents à ces mêmes titres.....	2 746 051,01
Intérêt et amortissement des actions.....	9 638 765 »
Ensemble.....	139 189 563,04
Dont il faut déduire pour annuités dues par l'État....	15 804 703.86
Reste.....	123 384 859,18
Il y a lieu d'y ajouter la somme réservée au dividende proprement dit.....	24 600 000 »
L'ensemble des affectations imputables sur le produit net est de.....	147 984 859,18
Les résultats du compte d'exploitation, pour 1914, ne s'élevant qu'à.....	96 741 984,97
La somme à demander au Trésor, à titre de garantie sera de.....	51 242 874,21

Cette somme, qui dépasse de 33 millions celle qui a été demandée l'année dernière, est de beaucoup la plus élevée qui ait été atteinte depuis que fonctionne la garantie d'intérêt.

Le dividende reste fixé à 59 francs par action entière et à 44 francs par action de jouissance, en distribution depuis le 1er avril.

Le remboursement des obligations amortissables au 1er octobre 1914 et le payement à la même date de l'acompte sur le dividende avaient dû être ajournés, conformément au décret du 29 août 1914. La Compagnie a pu, depuis le 1er mars, effectuer le remboursement des obligations amorties le 1er octobre; celles qui étaient remboursables le 1er janvier sont mises en payement depuis le 1er avril.

II. — *La Compagnie des chemins de fer de l'Est.*

La Compagnie de l'Est a été, avec celle du Nord, la plus éprouvée par la guerre. Plusieurs centaines de ses gares n'ont pu fournir leurs statistiques; il n'a pu, non plus, être procédé ni à l'établissement ni à la vérification des inventaires. Certains chiffres et certaines imputations du rapport présenté à l'assemblée générale du 23 avril n'ont donc qu'un « caractère provisoire ».

La longueur des lignes exploitées par la Compagnie reste de 5 027 kilomètres, aucune ligne nouvelle n'ayant été ouverte en 1914.

Les dépenses de premier établissement faites en 1914 s'élèvent à 57 708 917 fr. 70 et les approvisionnements généraux à 6 millions 521 474 fr. 02.

Les recettes de l'exploitation pour les sept premiers mois étaient sensiblement égales à celles de la période correspondante de 1913. Mais depuis l'ouverture des hostilités, les recettes ont fléchi de telle façon que de 300 021 490 fr. 59 en 1913, la recette brute du trafic proprement dit tombe, en 1914, à 225 324 711 fr. 23; soit une diminution de 74 696 779 fr. 36 ou de 24,90 p. 100.

Cette recette du trafic se décompose ainsi :

Voyageurs : 58 452 145 fr. 21. Diminution sur 1913 : 25 millions 620 000 francs, soit 30,47 p. 100.

Grande vitesse : 18 194 093 fr. 85. Diminution sur 1913 : 9 millions 697 000 francs, soit 34,77 p. 100.

Petite vitesse : 116 528 472 fr. 17. Diminution sur 1913 : 71 millions 530 000 francs, soit 38 p. 100.

Transports de la guerre : 32 150 000 francs.

Le produit kilométrique de l'ensemble des lignes en exploitation est de 44 822 fr. 90, au lieu de 59 682 fr. 02 en 1913. Diminution : 14 859 fr. 12.

Des renseignements que le rapport fournit sur la participation de la Compagnie de l'Est aux opérations militaires, il ressort que, le 31 juillet, vers quatorze heures, les Allemands cessèrent, aux diverses frontières, d'envoyer des trains sur la France. Aux questions posées par téléphone par les chefs de gare français, les gares allemandes firent des réponses desquelles il ressortait que le service était définitivement arrêté. Vers quinze heures, les Allemands coupaient les voies et le télégraphe dans le voisinage immédiat de la frontière.

Le même jour, à dix-sept heures cinquante-cinq, la Compagnie recevait du ministre de la Guerre l'ordre d'exécution des transports de couverture. Le service P. V. fut aussitôt suspendu. Les transports de voyageurs et de messagerie continuèrent, sauf sur les lignes voisines de la frontière. Le matériel roulant et les 124 locomotives des dépôts de Pagny-sur-Moselle, Conflans, Baroncourt et Audun-le Roman étaient ramenés en arrière. Les trains de couverture, soit 302 trains de troupes répartis sur quatre jours, étaient mis en marche. Les dispositions préparatoires de la mobilisation étaient prises: déchargement et aménagement des wagons destinés aux transports militaires, mise en service de soixante bifurcations nouvelles et des diverses installations militaires dont l'utilisation devait être immédiate.

Aussitôt la mobilisation ordonnée, le 1er août, à six heures du

soir, les horaires militaires étaient appliqués sous la direction de la commission du réseau. Du 2 au 5 août, de nombreux trains dirigèrent les hommes isolés vers les centres de mobilisation. Les transports de concentration commencèrent le 5 août; ils représentent 4 064 trains de troupe et de matériel de guerre répartis sur seize journées, de façon très inégale. Les journées les plus chargées furent celles du 9 août (388 trains), du 10 (395 trains) et du 11 (384 trains). Le 19, il n'y avait plus que 34 trains et le 20, dernier jour de la mobilisation, seulement 14 trains.

Le rapport constate que « tous les trains militaires, tant de couverture que de concentration, sont arrivés à destination dans les délais prévus et le chemin de fer a pleinement rempli la lourde tâche qui lui était assignée ». Ces transports ont été effectués en même temps que d'autres mouvements fort importants motivés à la fin de juillet et dans les premiers jours d'août par le retour précipité des personnes en voyage dans l'Est ou en Allemagne et, du 2 au 8 août par le transport vers l'Ouest ou le Midi d'environ 40 000 ouvriers étrangers, pour la plupart italiens, s'enfuyant des mines des bassins de Briey et de Longwy.

Dans la seconde quinzaine d'août, quand les armées ennemies s'avançaient vers la Marne, il fallut ramener en arrière la plupart des agents de la Compagnie des régions envahies, un matériel important et de nombreux habitants partis au dernier moment, presque tous sans ressources.

En même temps, le ravitaillement des armées, l'évacuation des blessés, les transports tactiques demandaient un effort qui, pour le seul mois d'août, représente 7 900 trains, lesquels, joints aux trains de mobilisation et de concentration, donnent un total de près de 12 300 trains militaires.

Enfin, pendant les quatre derniers mois de l'année, notamment après la bataille de la Marne, le réseau de l'Est a eu à effectuer, en sus des transports réguliers et considérables de ravitaillement et d'évacuation, d'importants transports stratégiques.

Le réseau de l'Est a eu beaucoup à souffrir des opérations de guerre. On ne peut actuellement connaître l'étendue des dommages. On sait cependant qu'il y a eu quarante-sept ponts importants et six souterrains détruits. Dans la région réoccupée après la victoire de la Marne, il a fallu rétablir rapidement les communications par la réfection provisoire ou définitive des ouvrages nécessaires aux transports stratégiques et exécuter des installations nouvelles, dont quelques-unes fort importantes, que les événements ont conduit le service militaire à décider au cours des opérations. Tous ces travaux ont été exécutés avec célérité.

De grandes restrictions ont dû, naturellement, être apportées dans les services de voyageurs et de marchandises. Le fonctionnement du service de banlieue n'a pas subi d'interruption complète. Mais pour les longs parcours, les voyageurs n'ont disposé jusqu'en décembre que de trains omnibus à marche très lente. Dès que les circonstances l'ont permis, des services plus rapides ont été rétablis. De même pour les marchandises, la Compagnie a fait tous ses efforts pour apporter des atténuations successives à la gêne que le transport en avait éprouvée dans les premiers mois de la guerre.

Les dépenses d'exploitation se sont élevées, pour l'exercice 1914, à 174 883 369 fr. 33. En y ajoutant les charges diverses du fonds fixe d'amortissement des actions, des frais de service des actions et de timbre, le total des dépenses générales d'exploitation est de 175 429 367 fr., 29, en diminution de 12 473 000 francs sur l'exercice précédent. Le rapport note que ces chiffres paraissent susceptibles de rectifications, que certaines dépenses ne semblent pas devoir être supportées par la Compagnie et que celle-ci ne les a imputées à son compte d'exploitation « qu'après avoir fait toutes réserves auprès de qui de droit, en vue d'en obtenir le remboursement ultérieur ».

Le coefficient d'exploitation, c'est-à-dire le rapport des dépenses aux recettes ressort à 76,49 p. 100. En 1913, il avait été de 61,40 p. 100. L'augmentation est donc de 15,09 p. 100.

Les indemnités pour pertes, avaries et retards sont inscrites pour 1 481 116 fr. 45.

Aux dépenses d'exploitation proprement dites, il faut ajouter les charges financières des emprunts contractés par la Compagnie, tant pour son propre compte que pour le compte de l'Etat, lesquelles s'élèvent à 129 729 238 fr. 37, et le montant du revenu réservé aux actions par la convention de 1883, qui est de 20 750 000 francs, soit, au total, 150 479 238 fr. 37.

L'excédent des recettes sur les dépenses, y compris les annuités que la Compagnie reçoit à des titres divers n'ayant été que de 87 894 222 fr. 67, il en résulte que l'exercice se solde par une insuffisance de recettes de 62 585 015 fr. 70, qui doit être couverte par la garantie d'intérêt. On sait que, par la convention du 6 septembre 1911, la Compagnie de l'Est s'était libérée entièrement de sa dette de garantie et que, pour la première fois depuis l'origine de la concession, l'exercice 1913 s'était soldé par le partage de 7 048 737 francs de bénéfices avec l'Etat, qui avait reçu pour sa part 4 699 158 francs.

La Compagnie avait pu, grâce à ces heureux résultats, augmenter le dividende des actions; il est ramené cette année au chiffre déter-

miné par la convention de 1883, qui est de 35 fr. 50 par action de capital et de 15 fr. 50 par action de jouissance. Ce dividende a été mis en distribution le 1er mai.

III. — *La Compagnie des chemins de fer P.-L.-M.*

La Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. a tenu le 30 avril son assemblée générale ordinaire suivie d'une assemblée générale extraordinaire, consacrée à l'examen de la convention passée avec l'Etat pour la concession de la ligne de Chatelguyon à Combroude et de la proposition du conseil d'administration l'autorisant à émettre, au fur et à mesure des besoins, 1 200 000 obligations.

Du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire sur les opérations de 1914, il ressort qu'aucune ligne nouvelle n'a été ouverte durant cette année. Les travaux en cours d'exécution ont été arrêtés en août. La Compagnie compte mettre en exploitation, en 1915, les 25 kilomètres de la ligne de Frasnes à Vallorbe, qui permettra de réduire la durée du trajet entre Paris-Lausanne et Milan, la partie de la ligne de Nice à Coni comprise entre Nice-Ville et Nice Saint-Roch et achever la ligne de Miramas à l'Estaque. Des agrandissements de gares et des doublements de lignes sont également compris dans ce programme de travaux.

Les voies devaient être renouvelées et renforcées en 1914 sur 526 kilomètres. Le travail n'a pu être effectué que sur 266 kilomètres. Les difficultés d'acquisition de matériel, la pénurie de main-d'œuvre et la nécessité de faire des économies obligeront à ralentir ces renouvellements, que le bon état des voies ne rend pas urgents.

Le matériel roulant pour voie normale livré en 1914 comprend 142 locomotives, 155 tenders, 142 voitures à voyageurs, 77 fourgons à bagages, 43 trucks, 60 écuries et 3 502 wagons à marchandises, de sorte qu'à la fin de 1914, le matériel roulant se composait de 3 707 locomotives, 3 339 tenders, 18 automotrices à vapeur, 7 352 voitures à voyageurs et 109 403 wagons à bagages, à marchandises ou de service.

Trois grues roulantes à vapeur de 50 tonnes pour le relevage du matériel en cas d'accident sont en service, ayant pour points d'attache Paris, Dijon et Lyon. Trois autres seront affectées à Nevers, à Avignon et à Marseille.

Toutes les machines à voyageurs sont munies d'un indicateur-enregistreur de vitesse. Cet appareil est placé sur toutes les machines neuves au moment de leur construction et la Compagnie continue à l'installer sur les machines à marchandises qui n'en étaient pas pourvues.

Le nettoyage des voitures par le vide, qui donne d'excellents résultats, est pratiqué dans quinze des principales gares de formation. Six installations nouvelles sont projetées.

Le compte d'établissement de l'ensemble des concessions de la Compagnie s'est accru en 1914 de 120 277 200 fr. 14, sur lesquels 38 616 368 fr. 13 sont à la charge de l'Etat et remboursables par annuités, et 81 660 832 fr. 01 à la charge de la Compagnie.

Les ressources réalisées en 1914 se décomposent ainsi :

Émission de 10 646 obligations 2 1/2 p. 100	3 878 625,96
Émission de 151 105 obligations 3 p. 100 (jouissance janvier-juillet)	60 298 761,22
Émission de 157 641 obligations 3 p. 100 (jouissance avril-octobre)	62 818 493,95
Émission de 48 572 obligations 4 p. 100	23 479 827,96
Bénéfice provenant pour le réseau algérien de l'excédent de l'annuité des subventions sur les charges effectives d'emprunts et affecté aux travaux complémentaires pour	40 798,92
Somme à rembourser par l'État en capital sur le montant des dépenses effectuées par la Compagnie en 1914 au titre de la convention du 26 mai 1883	22 000 00 »
	172 516 508,01

Défalcation faite des arrérages courus au jour de la vente, le produit net de l'émission fait ressortir le prix des obligations à 364 fr. 33 pour le 2 1/2, à 399 fr. 05 pour le 3 p. 100 jouissance janvier, à 398 fr. 49 pour le 3 p. 100 avril, à 483 fr. 40 pour le 4 p. 100.

Au prix moyen de l'ensemble de ces quatre émissions correspond une charge annuelle de 5 fr. 28, frais accessoires compris, soit déduction faite de ces frais et de l'amortissement, un taux effectif d'intérêt de 4 fr. 40.

Les résultats d'ensemble de l'exercice 1914, pour le réseau métropolitain, se résument ainsi :

	Francs.
Recettes	503 353 789
Dépenses	312 742 409
Produit net	190 611 380

Le coefficient d'exploitation est de 62,13 p. 100, au lieu de 57,01 en 1913.

Les résultats du trafic en 1914, comparés à ceux de 1913 et présentés séparément pour les sept premiers mois et pour la période de guerre, se traduisent de la façon suivante, en milliers de francs :

	Du 1er janvier au 31 juillet		Du 1er août au 31 décembre		Recettes totales		Différences 1914-1913	
	1914	1913	1914	1913	1914	1913	Totales	%
Voyageurs	109 500	107 500	38 950	81 100	148 450	188 600	— 40 150	21,3
Bagages et Messageries	49 800	46 700	12 600	33 600	62 400	80 300	— 17 900	22,3
Petite vitesse	180 700	181 900	57 500	138 000	238 200	319 900	— 81 700	25,5
	340 000	336 100	109 050	252 700	449 050	588 800	— 139 750	23,7
Transports de la Guerre	»	»	47 750	»	47 750	»	+ 47 750	»
Totaux	340 000	336 100	156 800	252 700	496 800	588 800	— 92 000	15,6

Ce chiffre de 496 millions est très voisin des recettes de 1906. Dans les sept dernières années, la plus-value moyenne annuelle des recettes avait été de 14 millions de francs.

Le rapport donne sur la participation du réseau P.-L.-M. à la mobilisation et à la concentration des renseignements intéressants.

Le service ordinaire étant arrêté dans la nuit du 2 au 3 août, la mobilisation, c'est-à-dire le transport des isolés et des détachements sur leurs corps exigea plus de 3 000 trains en quatre jours. Pendant la phase de concentration, il fallut transporter les corps d'armée tout entiers, troupes, montures, attelages, matériel. Ce furent des courants continus de trains chargés se dirigeant vers la zone des opérations et, en sens inverse, de retour de matériel vide. Aux mouvements de troupes s'ajoutaient les trains d'approvisionnement et de ravitaillement.

Pour les seuls mouvements de troupes jusqu'au trentième jour de la mobilisation, il a été mis en marche environ 4 000 trains et le rapport constate que ce service a beaucoup gagné en régularité et en rapidité, grâce aux 1 200 machines modernes dont la Compagnie avait, dans ces dernières années, enrichi son matériel. De même, la modernisation du parc de wagons a permis de former un ensemble de trains militaires parfaitement conditionnés. « Les incidents de circulation ont été très rares, beaucoup plus rares même qu'en temps normal. »

A ces transports, sont venus se joindre ceux qui ne pouvaient être prévus à l'avance et qui ont été très complexes, ravitaillement et approvisionnements, transports complémentaires de troupes, évacuation de blessés et de malades, etc. En cinq semaines, plus de 1 600 trains de transports improvisés ont été mis en marche.

Le service des voyageurs était naturellement réduit à un état rudimentaire. Quelques améliorations y furent apportées à la fin d'août. Mais à ce moment, à la suite de l'invasion, il fallut faire face à la fois aux transports militaires, à l'évacuation des réfugiés de la Belgique, du Nord et de l'Est, à celle du matériel des réseaux envahis, au rapatriement des Italiens jusqu'à la frontière, enfin à l'exode de la population parisienne qui exigea, au commencement de septembre, de très nombreux trains spéciaux. « Ce fut, dit le rapport, un formidable à-coup qui arrêta toute tentative de perfectionnement dans le service des voyageurs. » C'est seulement à partir de la seconde quinzaine de novembre que l'état de choses s'est progressivement amélioré.

De même pour les marchandises, la situation créée par la guerre fut critique. Les gares étaient encombrées de tout ce qu'il avait fallu décharger brusquement en cours de route. Ce fut une lourde

besogne de remettre de l'ordre sur les quais et les voies, de recharger toutes ces marchandises et de les acheminer vers leur destination quand celle-ci n'était pas dans la zone des opérations.

Ce n'est qu'à la fin d'août que de nouveaux transports commerciaux commencèrent à être acceptés. Peu à peu, le trafic a repris. En octobre 1914, la recette P. V. représentait 42 p. 100 de celle d'octobre 1913. En décembre, elle était de 76 p. 100.

Le produit net des lignes comprises dans le compte d'exploitation complète, diminué du déficit des exploitations annexes donne un total de 189 337 130 fr. 25.

Les prélèvements à effectuer pour l'amortissement des intérêts des obligations, l'intérêt des actions s'élèvent à..	206 329 403,95
D'où une insuffisance de.....	16 992 273,70
L'Etat garantissant les charges du nouveau réseau, soit.	32 437 766,37
En faisant appel intégralement à cette garantie, il reste disponible pour le dividende une somme de.....	15 445 492,67

« Ce recours à l'Etat, dit le rapport, nous l'invoquons aujourd'hui pour la première fois depuis l'application de la convention du 17 mai 1897, et seulement sous la pression d'événements exceptionnellement tragiques qui mettent en jeu l'existence même du pays. Il constitue une dette productive d'intérêts à 4 p. 100 que nous rembourserons certainement après la paix, lorsque notre trafic aura recouvré son allure normale et lorsque nos recettes auront repris leur marche ascendante. »

Cette somme disponible correspond à un dividende d'environ 20 francs. Pour le compléter à 45 francs, il faudrait, comme le permettent la convention du 17 octobre 1892 et l'article 20 de la loi du 26 décembre 1914, imputer somme suffisante au compte d'établissement, c'est-à-dire emprunter cette somme sous forme d'obligations.

Le conseil d'administration a considéré que l'emprunt est actuellement onéreux, qu'il chargera, pour intérêts et amortissement, les exercices futurs et que les prévisions financières pour 1915 commandaient une grande circonspection. Il a encore jugé prudent de ménager les ressources spéciales de la réserve des actionnaires, la garantie de l'Etat ne pouvant plus être invoquée en 1915, et il a fait accepter par l'assemblée générale d'abaisser le dividende à un « dividende de guerre » en le limitant comme en 1870 à 40 francs.

De cette façon, le complément de ressources à demander à l'emprunt sera de 14 554 507 fr. 33, ce qui allégera les comptes à venir d'environ 800 000 francs par an.

La Compagnie ayant pu renoncer au bénéfice du moratorium, a

payé les obligations remboursables en octobre et novembre 1914. Elle fera face le 1er mai aux amortissements des obligations et des actions sorties aux tirages de septembre, janvier et février; à la même date sera mis en distribution un dividende de 40 francs aux 752 472 actions de capital et de 20 francs aux 47 528 actions de jouissance.

IV. — *La Compagnie des chemins de fer du Midi.*

L'assemblée générale de la Compagnie du Midi s'est tenue le 27 avril.

La longueur du réseau exploité au compte de la garantie d'intérêt a été, comme en 1913, de 4 035 kilomètres.

La ligne d'Oloron à Bedous, d'une longueur de 25 kilomètres, ouverte en avril 1914, et la section de Castéra-Verduzan à Auch, d'une longueur de 22 kilomètres, sur la ligne d'Eauze à Auch, ouverte précédemment, ont été exploitées au compte de premier établissement.

Les recettes brutes du réseau garanti s'élèvent à 135 491 527 fr. 60, inférieures de 22 133 580 fr. 83 à celles de 1913.

Défalcation faite de comptes d'ordre parmi lesquels les indemnités pour pertes, avaries et retards figurent pour 2 039 697 fr. 13, le total des recettes nettes est de 127 213 795 fr. 97, en diminution de 19 782 499 fr. 49 sur le produit de 1913.

Les dépenses se sont élevées à 77 240 593 fr. 66, inférieures de 2 939 466 fr. 39 à celles de 1913.

Le produit net du réseau garanti est de 49 373 202 fr. 31, en diminution de 16 927 376 fr. 41 sur celui de 1913.

Les recettes se répartissent ainsi :

	Réseau garanti 1914.	Comparaison avec 1913.
	—	—
Voyageurs	43 443 577,01	— 13 787 056,29
Grande vitesse	12 393 011,60	— 2 258 190,62
Marchandises P. V	64 965 293,97	— 14 375 171,21
Bestiaux et voitures	2 896 592,40	— 533 901,78
Transports de la guerre	9 500 000 »	— 9 500 000 »
Recettes diverses	2 293 052,11	— 669 260,93
	135 491 527,09	— 22 123 580,83

C'est sur les voyageurs que le fléchissement a été proportionnellement le plus fort, la Compagnie ayant été privée, par la déclaration de guerre, des recettes de la période de l'année où le mouvement des voyageurs est le plus actif. Pour les sept premiers mois

de 1914, la recette des voyageurs avait été en augmentation de 0,8 p. 100 sur celle de 1913; mais pour les cinq derniers mois, elle a été en diminution de 48,93 p. 100 en moyenne. La perte avait été de 67,98 en août.

La part du réseau du Midi a été moindre que celle des autres réseaux dans la mobilisation. Le rapport ne fournit pas de détails sur les transports militaires; il se borne à constater qu'ils « ont été effectués dans des conditions parfaites d'ordre et de régularité ». Il signale aussi que de nombreux trains sanitaires ont été aménagés pour le transport des blessés qui est assuré dans de bonnes conditions.

Les charges effectives, représentant les intérêts et l'amortissement des emprunts s'élèvent à 57 063 329 fr. 01. La somme attribuée au capital-actions par la convention de 1883 est de 12 500 000 francs, au total 69 563 329 fr. 01. Cette somme est supérieure de 19 millions 690 126 fr. 70 au produit net; la différence doit être couverte par la garantie d'intérêt.

Le remboursement des titres sortis aux tirages précédents avait été suspendu en septembre, conformément au décret du 29 août 1914. Par voie de conséquence, la Compagnie du Midi n'a pas pu mettre en distribution, en janvier, l'acompte ordinaire sur le dividende des actions. L'Etat ayant fait à la Compagnie l'avance de la somme nécessaire pour le remboursement des titres amortis en 1914, ce service a repris le 1er avril et le solde du dividende de 1914, soit 35 francs par action de capital, sera mis en distribution le 1er juillet.

Les actions de jouissance recevront à la même époque un dividende de 25 francs.

Le rapport se termine par ces lignes :

« Contrairement à notre usage, nous ne pouvons nous engager dès maintenant à ajouter au solde du dividende de 1914 payable en juillet prochain, pour les actions de capital, un acompte de 15 francs sur l'exercice courant. Nous ne savons pas, en effet, dans quelles conditions nos amortissements de 1915 seront effectués ni, par suite, à partir de quelle date le payement de cet acompte pourra être fait. »

V. — *La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest.*

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest a tenu son assemblée générale le 24 mars. Le rapport du conseil de liquidation constate que le compte capital et emprunts reste sans autre mo-

dification que celle qui résulte de l'amortissement normal des titres, lequel s'est élevé en 1914 à 33 759 000 francs.

Le total des recettes est de 117 790 796 francs, dans lequel l'annuité de rachat figure pour 115 955 963 francs.

Les dépenses se décomposent ainsi :

	Francs.
Obligations : Intérêt, amortissement et timbre.....	103 918 522,53
Actions : Dividende au 1er avril 1914 ; intérêts au 1er octobre 1914 et amortissement au 1er janvier 1915.....	11 826 702,50
Frais du service des titres et frais généraux d'administration.....	689 434 658,85
Total.....	116 434 883,88

D'où un excédent de recettes de 1 335 912 francs, sur lequel 16 580 francs sont affectés à l'amortissement de l'immeuble de la rue Cambacérès et 1 339 332 francs portés à la réserve, qui s'élève ainsi à 42 604 158 francs.

Le dividende de 21 francs, mis en distribution le 1er avril, joint aux 17 fr. 50 d'intérêt payés le 1er octobre 1914, maintient le revenu total à 38 fr. 50 par action.

Au tirage du 10 décembre 1914, le sort a désigné 2 990 actions, remboursables à 500 francs depuis le 1er janvier 1915.

Le rapport signale que, malgré le trouble jeté dans tous les services financiers, à la suite de la déclaration de guerre, la Compagnie de l'Ouest a pu reprendre promptement le payement intégral de ses coupons et de ses remboursements.

Georges de Nouvion.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Les actionnaires du Crédit foncier de France ont approuvé, dans leur assemblée, les propositions du conseil pour la fixation du dividende, l'affectation d'une somme de 10 millions prélevée sur les bénéfices à la provision pour risques de prêts, et la réélection de MM. Cassagneau, Dailly, Mézières, Olagnier, comme administrateurs, et André Lebon, comme censeur.

Ils ont approuvé également la nomination faite par le conseil, comme administrateur, de M. Hérault, en remplacement de M. Chomereau-Lamotte, décédé.

Le compte rendu, présenté au nom du conseil d'administration par le gouverneur, M. Morel, et celui des observations, présentées par M. André Lebon, au nom des censeurs, contiennent sur la situation faite à l'établissement par les événements qui s'accomplissent depuis le mois d'août 1914, des explications qui ont satisfait les actionnaires et ne leur ont pas paru demander un complément par voie de réponses du président de l'assemblée aux questions de tel ou tel assis-

tant. Un actionnaire a déclaré que, dans les circonstances actuelles, le conseil avait la confiance entière de l'assemblée et que cela suffisait.

Le gouverneur, cependant, a tenu à caractériser en quelques mots ce qui ressortait d'une manière générale des faits exposés en détail dans les rapports. Le Crédit foncier n'a pas usé du moratorium, il a payé régulièrement les coupons de ses obligations comme il a remboursé à vue les dépôts. Il s'est produit un peu de retard dans les tirages, mais le fait était dû seulement au transfert temporaire du siège du Crédit foncier à Bordeaux.

Sans doute il y a des retards dans le payement des annuités; ce fait était inévitable étant donné le moratorium et l'impossibilité de toutes poursuites. Les arriérés cependant rentrent peu à peu. Il y aura des pertes, on ne saurait les préciser, bien que l'on ne croie pas qu'elles doivent être bien fortes. En tout cas, d'importantes provisions ont été constituées pour y parer.

L'assemblée a très favorablement accueilli ces courtes déclarations du gouverneur.

La guerre ayant entraîné pour les cinq derniers mois de 1914 l'arrêt presque complet des opérations du Crédit foncier, cet établissement, a dû, à cause du moratorium, des retards dans le recouvrement des annuités et dans les versements sur les obligatious, user d'une grande prudence dans l'emploi des ressources disponibles et des recettes qui pouvaient rentrer. Après avoir assuré d'abord le remboursement des dépôts et le payement des coupons des obligations, la direction a pu ensuite cependant, au fur et à mesure que les ressources revenaient, reprendre les versements sur les prêts différés aux départements et aux communes, sur les prêts hypothécaires en réalisation, sur les ouvertures de crédit hypothécaire déjà consenties, reprendre aussi les opérations d'avances sur obligations du Crédit foncier.

Les bénéfices bruts du Crédit foncier ont été, en 1914, de 42 128 000 francs, provenant des opérations suivantes :

	Francs.
Prêts fonciers	13 267 000
Prêts communaux	6 183 000
Produits divers, provenant de l'emploi du capital social, et des réserves et provisions	22 678 000

Les déductions opérées sur le total de 42 128 000 francs se sont élevées à 29 532 000 francs comprenant :

	Francs.
Provisions ordinaire et extraordinaire pour l'amortissement des emprunts	10 558 000
Attribution à la provision pour le risque des prêts	10 000 000
Attributions aux caisses de retraites et de prévoyance	2 071 000
Prélèvements divers	1 291 000
Frais généraux	5 602 000

Les bénéfices bruts étant de 42 128 000 francs, et les prélèvements pour réserves et amortissement, avec les frais généraux, de 29 523 000 francs, les écritures faisaient ressortir un solde net béné-

ficiaire de 12 604 000 francs, et par conséquent un dividende de 25 fr., prenant 12 500 000 francs.

Le solde de 105 000 francs a servi à doter la réserve obligatoire de 21 000 francs, et à élever de 136 000 à 220 000 francs le report à nouveau.

Les réserves du Crédit foncier s'élèvent à un montant global de 325 millions. Elles se divisent en trois parties distinctes :

	Francs.
Réserve obligatoire	21 109 000
Provisions pour l'amortissement des emprunts, ordinaire et extraordinaire	268 832 000
Réserves et provisions diverses	35 725 000

Les provisions pour l'amortissement des emprunts se sont accrues, en 1913, de 10 294 000 francs, dont 7 294 000 francs pour la provision ordinaire, et 3 millions pour la provision extraordinaire.

Le premier de ces deux chiffres représente l'augmentation normale des provisions ordinaires obligatoires, le second est une annuité fixe attribuée en conformité avec les arrangements approuvés par le ministre des Finances.

Les réserves et provisions diverses ont grossi en 1914 de 10 millions également. Elles comprennent notamment une provision pour le risque des prêts, et c'est à cette provision spéciale qu'a été affecté, pour la porter de 7 à 17 millions, un prélèvement de 10 millions effectué sur les bénéfices disponibles de l'exercice 1914, en vue de couvrir les pertes éventuelles qui pourraient provenir des prêts hypothécaires ou communaux.

La faculté statutaire d'émission d'obligations qui restera à la fin de la présente année, permettra au Crédit foncier de faire face aux engagements contractés avant le 31 juillet 1914. Des négociations devront intervenir pour la création de nouvelles ressources indispensables destinées à permettre à l'institution de répondre à l'appel que les pouvoirs publics et les particuliers semblent prêts à lui adresser en vue de réparer les dommages de diverse nature causées par la guerre.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

L'assemblée générale s'est tenue le 24 avril, sous la présidence de M. Paul Boyer, vice-président, en l'absence de M. Alexis Rostand président, empêché par raisons de santé.

Après avoir entendu les rapports du conseil de la commission permanente de contrôle et des commissaires, l'assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1914, qui se soldent après amortissement de toutes les créances douteuses et prélèvement d'une provision pour les éventualités dont il est encore impossible d'apprécier l'importance, par un bénéfice de 10 725 608 fr. 23, et a décidé la répartition de 25 francs par action, représentant l'intérêt statutaire de 5 p. 100. Il ne sera procédé au payement d'aucun coupon sur les parts de fondateur.

Le rapport du conseil rappelle que, pendant le premier semestre de 1914, les affaires commerciales et les opérations de bourse subirent un certain ralentissement.

Durant cette période, le Comptoir prêta son concours au placement des obligations 4 p. 100 des chemins de fer de l'État et de l'emprunt marocain 4 p. 100, ainsi qu'à un grand nombre d'affaires industrielles françaises.

Il présenta également à sa clientèle les obligations réunies des chemins de fer russes, les emprunts serbe, hellénique et ottoman 5 p. 100 1914, opérations traitées en conformité des vues du gouvernement français.

En juillet, le Comptoir national apporta la coopération la plus complète à la souscription de l'emprunt français 3 1/2 p. 100.

Lorsque la guerre devint imminente, le Comptoir, grâce à sa trésorerie liquide, put faire aisément face aux demandes de retraits de fonds qui se produisirent à ce moment.

Il appliqua cependant, comme toutes les autres banques, le moratorium des dépôts devenu nécessaire par suite des prorogations des effets de commerce, des opérations de bourse, etc. Mais il en tempéra la rigueur en devançant les décrets pour le relèvement de la quotité disponible des dépôts, notamment au moment où le Gouvernement procédait à l'émission des bons de la défense nationale; enfin, après avoir retiré la totalité de ses acceptations, il renonça volontairement, à partir du 31 décembre, à se prévaloir du moratorium[1].

CRÉDIT LYONNAIS. — Assemblée générale ordinaire du 29 avril 1915.

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Bethenod, président du Conseil d'administration, qui déclare le quorum largement atteint.

Nous empruntons les passages suivants à l'allocution du Président :

Je crois répondre à la préoccupation de chacun de vous en vous entretenant des risques que les événements actuels font courir à votre actif social. Pour les risques matériels je ne peux pas vous donner d'indications précises : votre agence de Bruxelles est sous séquestre depuis deux mois et nous croyons voir là une mesure conservatoire analogue à celle qui a été prise en France à l'égard des maisons allemandes et austro-hongroises. Cinq de vos agences françaises et treize sous-agences se trouvent dans les contrées envahies; d'autres comme Arras, Soissons, Reims, sont encore sous le feu de l'ennemi. Tout récemment, depuis que nous avons rédigé notre rapport, cette dernière a reçu deux obus, du moins des éclats d'obus qui ont percé son toit vitré. Il était onze heures et demie du matin, des clients étaient aux guichets; heureusement aucun n'a été blessé. Notre directeur n'a pas

1. Voir *infrà*. Chronique, § III. *Le rôle des banques*.

été atteint non plus. Il a eu sa jaquette percée, aucun employé n'a été touché ; un des deux éclats d'obus a frappé le chapeau d'une dame qui était aux guichets.

Nous sommes sans communication avec Constantinople et Smyrne.

Ce que nous pouvons vous dire, c'est que ces risques matériels sont, en somme, assez limités, nos encaisses ayant partout été réduites au minimum ; les marchandises en nantissement qui ont été réquisitionnées nous seront bien certainement remboursées après la victoire. Les risques les plus considérables proviennent évidemment des crédits faits au commerce et à l'industrie, soit par caisse, soit par escomptes de papier.

Vous savez que le moratorium nous ôte le droit de rien exiger de nos débiteurs, mais son plus grand inconvénient est de paralyser toute nouvelle opération, un commerçant ne pouvant faire à ses acheteurs de nouveaux crédits tant que les anciens n'ont pas été réglés.

Il faut donc souhaiter dans l'intérêt général qu'on sorte le plus tôt possible de cet état de choses, sauf à tenir compte de toutes les situations particulières légitimant des atermoiements.

Quoi qu'il en soit, je tiens à vous faire remarquer que votre clientèle se compose partout en France et à l'étranger des maisons les plus sérieuses dans toutes les catégories. Nous avons mis cinquante ans à former, à trier cette clientèle : souvent on nous a reproché d'être trop sévères dans notre choix, trop parcimonieux dans les facilités que nous accordons. C'est vous dire quelle prudence nous avons toujours apportée dans la gestion de nos affaires ; aussi avons-nous tout lieu de croire que vous n'avez pas à redouter de pertes sensibles de ce côté et que vous devez avoir confiance dans la probité et la solvabilité de votre clientèle.

En regard de ces risques de diverses natures le rapport fait allusion aux provisions prélevées sur les bénéfices des exercices antérieurs. A cet égard, la plus grande circonspection est nécessaire, car comprenez-moi à demi-mot : des convoitises de bien des sortes pourraient être excitées. Sachez seulement que votre conseil a été prudent et prévoyant ; que, dans les années prospères, il a songé à l'avenir. Il veut qu'après la victoire, lorsque les affaires se rétabliront d'autant plus actives qu'elles auront été plus longtemps arrêtées, votre établissement soit en mesure de reprendre sa marche en avant et d'apporter un puissant concours au développement de notre pays.

Les résolutions. — I. L'assemblée générale, conformément au rapport du conseil d'administration, et après avoir entendu le rapport des commissaires ; approuve les comptes de l'exercice 1914 arrêtés au 31 décembre et le règlement d'inventaire tels qu'ils ont été présentés ; elle fixe la répartition pour l'exercice 1914 à 25 francs par action représentant l'intérêt à 5 p. 100 sur le capital. Cette répartition sera payée comme suit : 12 fr. 50 le 10 mai 1915, 12 fr. 50 le 10 septembre 1915, moins les impôts (adopté à l'unanimité).

II. L'assemblée générale réélit MM. Bô et Chanove, administrateurs sortants (adopté à l'unanimité).

III. L'assemblée générale nomme commissaires pour un an MM. le Myre de Vilers, Théodore Vautier, Pierre Tresca et de Tregomain (adopté à l'unanimité).

La séance est levée à trois heures dix.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. — Assemblée générale du 6 mai 1915

Le rapport, après avoir rappelé les mesures prises pour remédier aux conséquences de la crise déterminée par l'ouverture des hostilités et en avoir constaté l'heureux effet, expose les difficultés que rencontra l'administration de la Société générale pour maintenir le fonctionnement normal des services qu'étaient venus successivement troubler le départ de huit mille quatre cent cinquante-six agents mobilisés, l'évacuation de trente-deux agences menacées par l'invasion, le transfert à Bordeaux pendant quelques semaines du conseil, de la direction et d'une partie des services. Malgré ces difficultés rapidement surmontées, grâce au dévouement du personnel et à la confiance de la clientèle, la Société générale put efficacement contribuer au placement des bons et obligations de la défense nationale pour plus de 200 millions.

Le rapport s'élève ensuite contre la campagne systématique de dénigrement dont la Société générale fut l'objet au printemps de 1914, notamment contre les imputations calomnieuses qui la représentaient comme ayant prêté à l'Allemagne des fonds considérables. Or, les seuls comptes de la Société générale avec l'Allemagne étaient et sont encore des comptes d'encaissement de papier qui, au 4 août, dans un bilan de 2 milliards, ne présentaient que le solde insignifiant de 663 483 francs. En outre, la Société générale avait dans un portefeuille de 900 millions, 18 500 000 francs de papier allemand sur la France et 3 900 000 francs de papier français sur l'Allemagne. Aucun autre compte ou engagement direct ou indirect n'existait et n'existe encore. De tels chiffres n'ont pas besoin de commentaires.

Le rapport fait ressortir un produit net de 10 256 000 francs, tous amortissements déduits, résultat, en fait, d'un seul semestre productif. En raison du caractère forcément provisoire des comptes, qui ne permettent de présenter qu'une situation au 31 décembre, le conseil propose de reporter à nouveau ce solde et de prélever sur les réserves, qui, après ce prélèvement, atteindront encore 128 millions de francs, la somme nécessaire pour distribuer aux actions un intérêt de 4 p. 100 représentant 10 francs par action, sous déduction des impôts, soit net 9 fr. 60 payables à partir du 1er juillet.

L'assemblée a fait un chaleureux accueil aux déclarations du conseil et a voté à l'unanimité, moins deux actionnaires, toutes les résolutions qu'il lui a présentées.

LES SUJETS DES PUISSANCES ENNEMIES NATURALISÉS DEPUIS 1913.

Le ministère de la Justice a fait publier au *Journal officiel* du 7 juillet, l'état nominatif des naturalisations accordées depuis le 1er jan-

vier 1913 à des sujets ou anciens sujets de puissances en guerre avec la France.

Cette publication a été faite par application de l'article 2 de la loi du 7 avril 1915 et du décret du 24 du même mois. Elle comprend trois catégories : Allemands, Austro-Hongrois et Ottomans.

Les naturalisations accordées après le 1er août 1914 s'appliquent à dix-sept Allemands et vingt-trois Austro-Hongrois. Dix Ottomans ont été naturalisés après le 1er novembre 1914, date de la déclaration de guerre entre la Turquie et la France. Sur les six sections et les sept subdivisions énumérées ci-dessus, quelques-unes ne l'ont été que pour mémoire afin de rappeler les divers cas prévus par le Code civil pour la naturalisation française. En effet, dans quelques-unes il n'y a aucun sujet de l'une des trois puissances ennemies ayant obtenu la naturalisation.

La situation financière. — Discours de M. Ribot, ministre des Finances 7 mai 1915

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Ribot a déposé hier sur le bureau de la Chambre le projet tendant à élever à 6 milliards la limite des bons de la Défense et à créer 1 059 500 000 francs de bons du Trésor à échéance de six mois pour être escomptés par le gouvernement anglais. Le projet a été voté à l'unanimité.

Nous donnons les principaux passages de l'exposé complet de notre situation de trésorerie et des moyens employés par le gouvernement pour pourvoir à ses besoins.

Bons et Obligations de la Défense

L'émission des bons de la Défense nationale s'est continuée en avril d'une manière satisfaisante : 645 millions ont été souscrits dans ce mois.

Il y a aujourd'hui, déduction faite des conversions, 4 milliards 397 millions de bons de la Défense nationale en circulation.

Si on ajoute les bons ordinaires du Trésor en circulation et divers autres titres, on arrive au total de 4 milliards 974 millions. Les bons donnés en avance à des pays étrangers sont laissés en dehors de ces chiffres.

En Angleterre, on a renoncé à faire appel au pays sous forme d'emprunt et on est arrivé au système que nous pratiquons des bons de la Défense nationale.

C'est sur ces ressources tirées du pays que les gouvernements anglais et français, comptent vivre, au moins jusqu'à nouvel ordre.

Au début, chez nous, les bons à un an étaient plus considérables que les bons à plus courte échéance; aujourd'hui, c'est le contraire qui se produit, et cela s'explique, d'abord parce que nous recueillons des disponibilités qui attendent pour se placer dans l'industrie, et

ensuite parce que nous avons fait appel au pays par des obligations décennales.

En ce qui concerne ces obligations, il a été souscrit un capital nominal de 1 milliard 750 millions. Si l'on déduit de ce capital les bons échangés contre le 3 1/2 p. 100 amortissable, il reste que l'argent sorti des tirelires, et venu directement à nous, représente la somme de 900 millions de francs.

Si l'on y ajoute les 250 millions qui ont servi à dégager les titres flottants du 3 1/2 p. 100 amortissable, on peut dire qu'on a versé une somme qui dépasse 1 200 millions.

En avril, les souscriptions en numéraire ont atteint 350 millions. Si l'on additionne les 645 millions de bons, les 350 millions d'obligations, on voit que le pays a apporté, en avril, une somme totale de 995 millions.

Les dépenses et le déficit

Mais les 995 millions souscrits en avril, n'ont pas suffi à couvrir le déficit de ce même mois d'avril qui a été plus élevé que celui des mois précédents, parce que c'est le mois où se font les payements afférents à l'exercice précédent et aux coupures de la rente.

Le déficit se monte actuellement à 1 500 millions. Les mois qui viennent seront plus lourds; nos dépenses augmentent. Il faut nous en préoccuper. Il est difficile de limiter les dépenses de la guerre et personne n'y songe. Il faut fabriquer avec intensité des explosifs ; on a demandé des formations nouvelles; il a fallu envoyer un corps expéditionnaire au loin. Tout cela coûte.

Les allocations aux familles se sont élevées à 150 millions en avril, il a fallu faire des achats de blé importants, il faudra faire des achats de viande.

Il faut faire le total, il faut songer à la question la plus haute : la durée de la guerre; il faut mener la guerre à son terme, là où nous voulons la mener.

Le chiffre de 1 milliard 400 millions dont parle le gouvernement pourra paraître faible à côté de celui qu'a indiqué, en Angleterre, M. Lloyd George. Il a évalué à 21 milliards le déficit pour la Grande-Bretagne, 1 milliard 800 millions par mois.

Les ressources : la convention avec la Banque

L'avance de la Banque de France à l'État, résultant de la convention de septembre, n'est pas épuisée. Il s'en faut de 600 millions que le maximum des avances prévues soit attteint.

Une nouvelle convention a été signée qui sera soumise au Parlement; elle porte à 9 milliards le chiffre des avances de la Banque de France.

Importance des remises à faire à l'étranger ;
la convention avec le gouvernement anglais.

M. Ribot a ensuite insisté sur l'importance des payements que nous avons à faire à l'étranger. Comment les effectuer?

Malheureusement, en raison de la politique fiscale suivie en France, nous n'avons pas de titres à négocier sur le marché américain ; d'autre part, les Américains ne font pas crédit.

Alors, M. Ribot a exposé la convention conclue avec le Trésor anglais :

Pour arriver à réaliser des payements de la façon la plus favorable, la pensée qui vient naturellement à l'esprit est de s'adresser à Londres, d'y acheter du change et de s'y procurer du crédit qu'on ne peut obtenir aux Etats-Unis.

Mais le gouvernement anglais défend son marché avec un soin jaloux ; il a établi des barrières à ses frontières ; il ne permet pas de négocier en Bourse des valeurs qui n'étaient pas en Angleterre au moment de la déclaration de guerre ; il ne permet pas de faire des emprunts sous une forme quelconque en Angleterre sans sa permission, de façon qu'il faut s'adresser d'abord à la trésorerie.

Eh bien, nous nous sommes adressés à la trésorerie. Nous l'avons fait, non pas seulement au nom de l'amitié des deux pays, de la cause commune qui les réunit, mais aussi en suite de l'arrangement du 5 février dans lequel nous avons dit — et cela n'a pas été des mots que nous avons voulu jeter dans le public — que toutes les nations alliées se soutiendraient matériellement, politiquement et financièrement comme au point de vue militaire. (*Vifs applaudissements.*)

Nous avions, dans cet arrangement, offert, sur la demande de M. Lloyd George, d'envoyer en Angleterre de l'or, si la Banque d'Angleterre qui veut maintenir ses payements en or et qui a raison, puisqu'elle le peut, avait besoin de cette aide temporaire de la France. Nous l'avons fait très généreusement, comme il convient entre alliés qui n'ont qu'une seule cause, la cause de la victoire commune. (*Nouveaux applaudissements.*) Nous l'avons fait sans stipuler immédiatement rien en retour ; mais nous avons pensé que le jour où nous demanderions à l'Angleterre de nous ouvrir ses frontières et de nous faciliter l'obtention du crédit chez elle, elle ne pourrait pas nous opposer de refus. Elle ne nous en a pas opposé.

... J'ai dit à M. Lloyd George que nous avions de grands payements à faire aux Etats-Unis, au Canada, à Londres, et qu'il pouvait nous aider en nous faisant ouvrir des crédits en Angleterre.

Nous avons ensemble fait le compte des sommes que la France aurait à payer d'ici six mois. Six mois, c'est une longue période en temps de guerre pour un ministre des Finances, je ne veux pas regarder plus loin pour le moment. (*Très bien ! très bien !*)

Comment réaliser le concours que le Trésor anglais veut offrir au Trésor français ?

Si le gouvernement ou la banque voulaient faciliter une émission nouvelle, nous pourrions le faire dans de bonnes conditions ; mais le chancelier de l'Echiquier ne se soucie pas, en ce moment, qu'on fasse des emprunts sur le marché de Londres ; il n'en fait pas et ne désire pas que personne en fasse. Il nous a offert de nous ouvrir lui-même les crédits, de mettre à notre disposition cette somme de 1 milliard et demi à condition que nous ferions des envois d'or pour une propor-

tion limitée, qui nous a paru parfaitement équitable, de moins d'un tiers des crédits totaux.

En d'autres termes, si nous envoyons à Londres, aux époques que nous voudrons, 500 millions d'or — c'est là un maximum — nous aurons en contre-partie, non pas 500 millions, mais 1 500 millions, c'est-à-dire trois fois plus.

Il est parfaitement équitable qu'on nous demande un envoi d'or, parce que l'Angleterre ne pourra maintenir son change avec les Etats-Unis avec cette surcharge nouvelle que nous lui imposons qu'à la condition de faire elle-même des envois d'or aux Etats-Unis.

La combinaison était équitable ; elle était largement établie. Je l'ai acceptée en votre nom, Messieurs, et j'espère que vous ne me désavouerez pas. (*Applaudissements.*)

Quant au mécanisme de cette opération, il sera extrêmement simple. Nous émettrons des bons du Trésor que nous remettrons à la trésorerie, qui ne seront pas négociés et seront renouvelables tous les trois ou tous les six mois en portant intérêt au taux même où le gouvernement anglais place ses propres bons. Ces bons seront renouvelables et seront définitivement remboursés un an après la conclusion de la paix.

Voilà l'accord.

M. Ribot a terminé son exposé en promettant des explications plus complètes pour le moment ou l'on discutera les crédits provisoires pour les mois de juillet, août et septembre.

Il serait difficile à cette heure, comme l'a dit M. Lloyd George à la Chambre des communes, de savoir ce qui se passera d'ici octobre. Des événements en tout cas se préparent qui pourront être décisifs et qui influeront sur la durée de la guerre.

Mais il y a une autre raison : le gouvernement a voulu rassurer de cette manière les membres du Parlement qui craignaient que la session ne fût close par décret au bout de cinq mois, mesure que prévoit la Constitution. En ne proposant le budget que pour trois douzièmes, le gouvernement leur garantit la permanence de la session pour toute l'année.

CORRESPONDANCE

Les fournisseurs d'armée

Mon cher directeur,

En temps de guerre, promptitude dans la livraison des articles nécessaires à la défense nationale, qualité loyale et marchande des marchandises fournies sont essentielles, plus essentielles même que la question de prix.

A travers les siècles, les généraux ont eu recours à des fournisseurs, dont un petit nombre seulement ont réussi à conserver la fortune acquise dans les transactions avec les Etats. L'histoire est pleine de mésaventures arrivées à ceux qui, désireux de s'enrichir, comme approvisionneurs des armées, ont fait des opérations au-dessus de leurs moyens ou qui, après la cessation des hostilités, ont été exposés à des revendications de la part des autorités, qui ont entamé des procès pour dol, pour mauvaise qualité.

Les juifs qui ont fourni des vivres, des armes, des transports au prince Eugène contre les Turcs, Oppenheim, Derthermer, ont été ruinés. Les fournisseurs des armées de la Révolution, du Consulat, de l'Empire, ont eu des existences plutôt accidentées. Dans des temps plus voisins de nous, ceux qui ont fait des contrats avec la Russie, pendant la guerre de Crimée, avec la France en 1870, avec la Russie en 1877, avec l'Angleterre pendant la guerre des Boers, ont été soupçonnés d'avoir fait des bénéfices illicites, d'avoir donné à des prix élevés des marchandises médiocres. Il reste des procès-verbaux de commissions d'enquête en France, après 1870, en Angleterre, après la guerre du Transvaal, sans compter les débats judiciaires et les considérants de jugements rendus par les tribunaux.

A chaque guerre nouvelle, des résolutions sont prises par les ministres responsables et les grands chefs de service pour empêcher le retour d'abus et de scandales comme ceux qui ont marqué des campagnes anciennes.

On s'efforce d'imaginer des garanties pour écarter les intermédiaires qui prélèvent de grosses commissions, qui font croire aux administrations militaires, qu'ils disposent de stocks de marchandises et aux fabricants, qu'ils ont des ordres d'achat. Pendant la guerre du Japon, il y a eu quelques incidents du plus haut comique :

des bateaux furent offerts à la Russie, les dessins en furent présentés, on montra même dans le brouillard du matin, les torpilleurs qui devaient être livrés et qui s'évanouirent, après que les intermédiaires eurent reçu un acompte en des chèques qui, fort heureusement, purent être arrêtés à temps. Et l'histoire des cuirasses à l'épreuve des balles japonaises?

Une des manies, dans ces époques troublées, consiste à prétendre qu'on trouvera surtout à l'étranger ce dont on a besoin.

Des gens au courant des affaires prétendent, que si l'on consultait les présidents des chambres de commerce, des syndicats industriels, si l'on groupait les gens à se connaissant, comme on dit dans les douanes, on arriverait à des résultats intéressants. La véritable solution consiste à introduire des méthodes commerciales dans ces opérations de fourniture, d'imaginer un mode de procéder dans lequel l'Etat se servît des négociants et laissât la plus grande latitude au commerce non bureaucratisé.

Votre bien dévoué.

Senior Testis.

NÉCROLOGIE

M. GUILLAIN

M. Guillain, mort le 20 avril, était né à Paris le 7 février 1844. Sorti de l'Ecole polytechnique, il avait été ingénieur des ponts et chaussées à Dunkerque (1868-1881); ingénieur en chef à Boulogne-sur-Mer (1881-1886). Il était devenu, en 1886, directeur des routes, de la navigation et des mines au ministère des Travaux publics. J'ai eu, pendant trois ans, l'avantage de l'avoir en cette qualité comme ministre des Travaux publics: et je pus apprécier toutes ses qualités de savoir, de précision et d'activité.

En 1896, il devint député de Dunkerque et fut ministre des Colonies dans le cabinet Dupuis (1898-1899). Il institua les concessions du Congo.

Obligé de se retirer de la vie politique, M. Guillain acquit une situation industrielle formidable. Il devint président du Comité des Forges de France, président de l'Union des industries métallurgiques et minières, président de l'Union des syndicats de l'électricité, président de la Compagnie des forges et aciéries de la marine et d'Homécourt, président de la Compagnie française pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston, président de la Société des mines d'Anderny-Chevillon, régisseur de la Compagnie des mines d'Anzin, administrateur de la Société des ateliers et chantiers de France, administrateur de la Compagnie de Suez et des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, censeur de la Banque de France.

Y. G.

NELSON W. ALDRICH

M. Nelson W. Aldrich, né en 1841, ancien sénateur des États-Unis pour l'État de Rhode-Island de 1881 à 1911, vient de mourir. Appartenant au parti républicain, devenu président du *Finance committee*, il fut pendant les présidences de Mac Kinley, de Roosevelt et une partie de la présidence de M. Taft, le leader du Sénat. La Constitution a donné au Sénat des États-Unis une puissance formidable. Il ne se compose

que de deux sénateurs par État. C'est donc une petite assemblée de quatre-vingt-seize membres dont chacun représente une valeur d'autant plus grande, que l'assemblée est moins nombreuse. Non seulement il a un pouvoir législatif sans limites; mais, au mépris de la séparation des pouvoirs qui est la base de la Constitution des États-Unis, il a le droit de ratifier ou de rejeter les nominations des fonctionnaires, depuis les ministres et les ambassadeurs jusqu'aux agents des postes. Il est impossible à un président de gouverner en opposition avec le Sénat; et M. Aldrich était le leader du Sénat.

Appartenant au parti républicain, il en représentait les tendances centralisatrices, l'interprétation large de la constitution spécialement contre les États, les moyens politiques, peu scrupuleux au besoin, pour atteindre le but, et la politique protectionniste.

En 1897 et 1909, il fut considéré comme le grand maître du tarif. Tous ceux qui sollicitaient des droits s'adressaient à lui. Il était soutenu énergiquement par les partisans du droit sur la laine et les draps.

Un jour, dans un des salons de l'Arlington Hotel, à Washington, je vis M. Aldrich qui marchandait des tapis d'Orient : — Ah ! lui dis-je, Monsieur le Sénateur, vous faites du libre-échange.

— Jamais ! me répondit-il.

— Pardon ! *Each buyer is free trader.* Tout acheteur est libre-échangiste.

Cette vérité parut l'étonner comme une nouveauté extraordinaire.

Il avait pour principe que « la mesure de la protection doit toujours représenter la différence entre le prix de revient à l'intérieur et à l'étranger ». Il en faisait l'application suivante, le 17 mai 1909 :

M. Aldrich. — Si un rasoir coûte 10 cents Allemagne et 20 cents dans les États-Unis, un droit de 100 p. 100 est donc nécessaire, je n'hésiterai pas à le voter.

M. Bailey. — Alors le sénateur de Rhode-Island voterait au besoin un droit de 300 p. 100.

M. Aldrich. — Si c'était nécessaire.

M. Bailey. — S'il pensait que ce fût nécessaire.

M. Aldrich. — Certainement.

Le tarif de 1909, porta son nom joint à celui du leader de la Chambre des représentants, Payne-Aldrich.

Il manipulait le tarif, non seulement dans ce qu'il croyait l'intérêt de l'industrie, mais dans ce qu'il croyait l'intérêt de son parti : et il ne dissimulait pas qu'il comptait sur les ressources que lui fourniraient les protégés pour en assurer l'action électorale.

Le sans-gêne tyrannique de M. Aldrich avait concentré sur lui un formidable mouvement d'impopularité. Après la crise de 1907, il fit

adopter l'*Aldrich-Vreeland act* qui entra en vigueur le 30 mai 1908; il conservait le principe du *Bond curity system of note issues*, le système de la garantie de l'émission par les titres d'État, mais il permettait la création d'une circulation extraordinaire *emergency currency*. Il a été fait application de cet acte au mois d'août 1914. Nommé président du *Money Committee*, il dirigea sa grande enquête et, au moment où il se retira de la vie publique, en 1911, il laissa un projet de réformes des banques dont le *Journal des Économistes* du 15 février 1911, a donné une analyse détaillée. Ce projet valait mieux que le *currency reform act* que M. W. Wilson a fait adopter en 1914. L'impopularité de M. Aldrich fut pour quelque chose dans l'échec du bill qu'il avait présenté. M. Taft ayant exprimé publiquement sa confiance dans M. Aldrich et dans son bill, on considéra qu'il avait commis une grande faute politique.

Cet excès d'impopularité est une nouvelle preuve des oscillations de la vie publique. Elles ne prouvent rien contre les hommes qui en subissent les remous, mais quand ils sont emportés par eux, c'est non seulement une faiblesse qui les atteint, mais qui frappe aussi les causes qu'ils représentent. Cependant tout homme politique qui agit y est exposé : et plus il agit avec résolution et franchise, plus il risque d'en être atteint.

Y. G.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Réunion du 5 mai 1915

Nécrologie : MM. Paul Biollay et comte Delamarre de Monchaux.

Ordre du jour : La circulation monétaire et fiduciaire chez les principaux belligérants après neuf mois de guerre.

Ouvrages présentés.

M. Paul Leroy-Beaulieu qui préside, annonce que la Société a fait deux pertes sensibles en la personne de M. Paul Biollay, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes, décédé à l'âge de quatre-vingt-deux ans, et du comte Delamarre de Monchaux, mort âgé de quatre-vingt-un ans. Il adresse à M. Lépine, dont le fils, médecin aide-major, a été tué à l'ennemi, les sympathies attristées de la Société.

Il souhaite la bienvenue aux hôtes de la Société: M. Sharp, ambassadeur des Etats-Unis à Paris; M. Cahen d'Anvers; M. de Lapisse, M. Delannoy, bibliothécaire de Louvain; M. Liévin Coppin, de Bruxelles, directeur de *l'Economiste international.*

M. Daniel Bellet, secrétaire perpétuel, fait part des excuses de MM. Delanno et Jouanny. Parmi les ouvrages reçus, il signale les études de M. Isaac, sur *la Dépopulation* et *la Situation économique avant et pendant la guerre*; de M. Peschaud: *les Effets de la guerre sur le budget suisse*; de M. Maurice Millioud: *l'Allemagne, la conquête économique et la guerre,* etc.

Comme il n'y a pas d'objection, le sujet inscrit à l'ordre du jour est adopté et la parole est donnée à M. Raphaël-Georges Lévy pour l'exposer.

LA CIRCULATION MONÉTAIRE ET FIDUCIAIRE CHEZ LES PRINCIPAUX BELLIGÉRANTS APRÈS NEUF MOIS DE GUERRE

M. Raphaël-Georges Lévy rappelle qu'il a parlé en novembre 1914 de l'état monétaire des pays belligérants. Le secrétaire per-

pétuel lui a demandé de montrer comment s'étaient depuis lors développés les événements. Dans l'étude qu'il va faire, l'orateur étudiera la situation des principaux belligérants, les comparera et jugera la politique de chacun d'eux aux résultats qu'elle a donnés. Mais la crise est tellement générale qu'elle fait sentir ses effets dans le monde entier : aussi ne peut-on borner ses recherches aux nations directement impliquées dans la lutte, et faut-il voir ce qui se passe chez les neutres; ce sera le complément de la communication.

La circulation monétaire d'un pays se compose d'un élément métallique et d'un élément papier. Le premier est réduit aujourd'hui à l'or: presque partout dans le monde civilisé, l'argent n'est plus qu'une monnaie d'appoint, en droit ou en fait. S'il n'y avait dans chaque pays que des monnaies métalliques, la question serait facile à résoudre; mais à côté de celles-là, il y a le papier dont l'importance est considérable, surtout en temps de guerre; c'est lui qui doit attirer tout spécialement notre attention.

M. Raphaël-Georges Lévy commence son étude par celle de la France. La France est un des pays les plus riches en numéraire; elle possède 6 à 7 milliards d'or, dont 4 sont à la Banque de France et 3 environ aux mains du public. Elle a, en outre, 1 800 millions d'écus et 400 millions de monnaies divisionnaires d'argent. La monnaie fiduciaire n'a eu chez nous qu'un rôle secondaire durant les deux premiers tiers du dix-neuvième siècle. A l'exception d'une courte période de 1848 à 1851, la circulation de la Banque de France n'avait pas été limitée par la loi. Seuls les Régents étaient juges du chiffre de billets à émettre. Ce n'est que depuis 1870 que l'émission n'a pas cessé d'être limitée par la loi. Le maximum établi alors était 1 800 millions. L'intervention du législateur se justifiait par le fait que le cours forcé était établi. Mais lorsque quelques années plus tard il fut aboli, la limitation fut maintenue par le motif que le cours légal subsistait. Cette conception n'est pas scientifique; aussi, depuis 1870, on a, à neuf reprises, été obligé d'élever la limite d'émission. A la veille de la guerre, elle était de 6 milliards 800 millions; la loi du 5 août 1914 la porta à 12 milliards de francs. M. Ribot va proposer aux Chambres de l'élever à 15 milliards.

Les circonstances qui peuvent motiver cette élévation de la limite sont l'augmentation du stock métallique ou l'augmentation des besoins du gouvernement. Ce sont les besoins du gouvernement pour la guerre qui sont la cause exclusive des dernières augmentations. Le portefeuille commercial, après s'être gonflé au début de la guerre, a diminué. Quant au stock d'or, il n'a pas varié; il

n'y a eu de changement que dans le stock d'argent, qui a diminué de moitié à la Banque depuis l'ouverture des hostilités.

En Angleterre, le phénomène s'est présenté de façon différente. Ce pays a voulu maintenir son système sur les bases du temps de paix. L'*act* de 1844 est observé comme il y a un an. La circulation de la Banque n'a augmenté que de quelques millions: elle a passé de 30 millions à 35 millions de livres sterling. Quant au stock monétaire, il a augmenté considérablement; il dépasse de beaucoup le chiffre des billets en circulation et atteint aujourd'hui 55 millions de livres.

Le seul effet de la guerre a été de provoquer la création de billets d'Etat d'une livre sterling et de 10 shillings. Le Trésor anglais a décidé cette création dès les premiers jours d'août 1914, afin de faire des avances à certaines banques passagèrement gênées. Au fur et à mesure que cette émission grandit, — elle est aujourd'hui de 42 millions de livres, — le gouvernement met de côté de l'or pour répondre du remboursement de ces billets. Les deux circulations réunies de la Banque et de l'Etat, n'arrivent pas à 2 milliards de francs; elles sont directement gagées par une encaisse supérieure.

Le cours forcé n'existe pas en Angleterre. La modicité de cette circulation suffit au mouvement commercial anglais, parce que les porteurs de lettres de change, de chèques, ont la certitude d'être payés en or. Le Chancelier de l'Échiquier a déclaré avec énergie à la tribune de la Chambre des communes qu'il ferait tout pour maintenir l'identité absolue entre toute signature commerciale anglaise et la monnaie dans laquelle cette promesse doit être acquittée. L'activité des *clearing-houses* est encore très grande. Celle de Londres a liquidé pour plus de 100 milliards de francs d'affaires au cours des quatre premiers mois de 1915. Plusieurs Chambres de compensation de province ont eu cette année un mouvement plus fort qu'en 1914.

En Russie, les événements ont suivi une marche plus semblable aux choses de France qu'à celles de l'Angleterre. Une banque d'Etat y a le monopole de l'émission des billets. Elle a été autorisée à franchir de 3 milliards de roubles la limite fixée antérieurement au dépassement de l'encaisse métallique. L'encaisse, qui était d'environ 4 500 millions de francs, a peu varié. Quant au change, qui n'avait pas fléchi depuis la réforme monétaire, et qui s'était notamment maintenu au pair pendant la guerre japonaise de 1904-1905, il a faibli. Le rouble vaut 2 fr. 25 au lieu de 2 fr. 66. Cette baisse est due à ce que les exportations russes sont arrêtées; aussi peut-on dire qu'elle n'est que temporaire; aussitôt que l'ou-

verture des Dardanelles permettra au blé et au pétrole russes de sortir de la mer Noire, le retour à l'état normal ne sera pas long à se produire.

Dans le camp adverse, l'Allemagne est dans une situation beaucoup moins simple que les trois pays de la Triple-Entente. Le stock d'or allemand, qui s'est accru régulièrement depuis un demi-siècle, est de 4 à 5 milliards de francs, dont 3 sont à la Banque impériale. L'or seul a force libératoire. Dans la circulation de papier, la Reichsbank n'a pas un monopole absolu. Les banques de Bavière, Bade, Wurtemberg et Saxe ont une circulation, mais très limitée. A côté de ces deux circulations, il y a les Bons de caisse impériaux, billets d'Etat dont l'origine remonte à 1871; ils devaient remplacer temporairement les billets de certaines banques qui disparaissaient. On en a émis pour 120 millions de marks; en 1913, les Allemands ont prévu le doublement de ces bons, au moment où les 120 millions d'or de la tour de Spandau étaient versés à la Reichsbank. On vient d'en émettre 120 autres millions, si bien que le total de ces bons de caisse impériaux monte à 360 millions de marks, soit 450 millions de francs. Le chiffre n'est pas encore très considérable par lui-même, mais il indique la tendance du gouvernement à user plus largement de la planche à billets. Enfin, une quatrième sorte de papier circule en Allemagne, ce sont les bons des caisses de prêts. Ces prêts se font au moyen de bons de caisse qui sont des assignats sur marchandises ou valeurs mobilières. La Reichsbank est obligée de donner ses propres billets en échange de ces bons de caisse. C'est l'introduction de ces deux derniers ordres de papier dans la circulation qui a été l'une des causes de la baisse du change allemand, qui perd à peu près 15 p. 100. La cote du mark dans les pays neutres varie entre 1 fr. 10 et 1 fr. 05 : tel est le verdict rendu par eux sur la circulation fiduciaire de l'Allemagne.

Sur l'Autriche, on a peu de renseignements, la banque austro-hongroise ne publiant plus de bilans depuis le début de la guerre; en ce pays on a copié l'Allemagne, et les résultats sont encore plus mauvais que chez le puissant voisin : la couronne dont le pair est 1 fr. 05, vaut 80 centimes.

Arrivé à ce point de son exposé, M. R.-Georges Lévy synthétise ses recherches en un tableau qui résume, à neuf mois de distance, la situation des banques d'émission des quatre principaux belligérants. Il met en regard, à fin juillet 1914 et à fin avril 1915, l'encaisse et la circulation de ces établissements.

	Circulation		Encaisse or	
	Fin juillet 1914.	Fin avril 1915.	Fin juillet 1914.	Fin avril 1915.
	—	—	—	—
	Millions de francs.			
Banque de France.....	6 683	11 589	4 140	4 200
Banque d'Angleterre et État britannique.....	750	1 950	950	2 100
Banque de Russie.....	4 357	8 830	4 653	4 600
Banque impériale d'Allemagne.....	2 500	7 025	2 000	3 000
	14 290	29 394	11 743	13 9 0

Il ressort de ce tableau que la guerre a amené le doublement de la circulation fiduciaire. Cet accroissement a eu exclusivement pour but de satisfaire aux besoins des gouvernements. L'encaisse métallique n'a que faiblement augmenté et encore faut-il observer que cette augmentation, sauf en Angleterre, ne correspond pas à un accroissement des ressources métalliques du pays. L'Allemagne s'est bornée, par une série de mesures souvent étranges, à retirer l'or des poches des particuliers, pour le concentrer à la Banque impériale.

Passant aux pays neutres, l'orateur dit qu'il faut, en les étudiant, tenir compte de leurs relations avec les belligérants et aussi des époques. C'est ainsi que le marché américain, après avoir été profondément bouleversé par la guerre européenne, s'est ressaisi. L'explication est dans ce fait que, de débiteurs qu'ils étaient en août, les Etats-Unis sont devenus créanciers de l'Europe. Le dollar vaut maintenant 5 fr. 33, c'est-à-dire fait 3 p. 100 de prime.

En Espagne, fait extraordinaire, la peseta dépasse le pair et vaut 1 fr. 06; cela tient aux nombreuses marchandises qu'elle vend aux belligérants, notamment à la France. Au contraire, les changes du Brésil et du Chili sont en forte baisse, parce que ces deux pays ont des dettes à régler en Europe. La situation brésilienne semble toutefois s'améliorer: depuis plusieurs mois, les exportations dépassent notablement les importations.

De quelque côté que l'on regarde, on voit les répercussions profondes, parfois inattendues, de la crise. En ce qui concerne les belligérants, elle a eu pour conséquence une augmentation considérable de la circulation fiduciaire. Mais du moment où celle-ci devient nécessaire, il ne faut pas hésiter à le faire loyalement et simplement, comme l'a fait la France, en élevant la limite d'émission de la Banque. Les procédés tortueux de l'Allemagne, échafaudant papier sur papier, dissimulant les opérations au moyen de la

création d'organes nouveaux, n'ont d'autre résultat que de semer la méfiance. Aussi le résultat n'a-t-il pas tardé à se produire : alors que le billet français est au pair de l'or, le mark allemand perd un dixième et la couronne austro-hongroise le quart de sa valeur.

M. Sharp, ambassadeur des Etats-Unis, remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'invitant. Il fait l'éloge de cette compagnie et de ses deux présidents et il dit combien, depuis qu'il est en France, il a eu d'occasions d'admirer la science et l'éloquence françaises. Il fait l'éloge de cette langue magnifique qu'il ne connaît pas assez encore pour l'employer à remercier ses hôtes et il souhaite que l'amitié étroite qui existe entre les Français et les Américains se perpétue parmi les générations à venir.

M. Paul Leroy-Beaulieu remercie Son Excellence l'Ambassadeur de ses paroles aimables et spirituelles et il fait l'éloge de la communication si claire de M. R.-Georges Lévy. Il remarque que l'ancienne constitution de la Banque d'Angleterre, si souvent attaquée, résiste à toutes les attaques. Quant à l'Allemagne, ce qui ressort de la chasse énergique qu'on y fait à l'or, c'est, semble-t-il, l'avertissement d'avoir à se méfier des billets de banque. L'orateur croit que, malgré les charges colossales de la guerre présente, les pays auxquels la victoire semble assurée recouvreront assez promptement la prospérité s'ils font de la bonne économie politique.

La séance est levée à dix heures.

E. R.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

MAURICE MILLIOUD. — *L'Allemagne. La Conquête économique et la guerre. (Extrait de la Bibliothèque universelle et revue suisse.)*

MARCEL PESCHAUD. — *Les effets de la guerre sur le budget suisse.*

AUG. ISAAC. — *La dépopulation. La situation économique avant et pendant la guerre.*

LASKINE. — *Les Socialistes du Kaiser.*

PÉRIODIQUES

Boletin oficial. Camara de comercio de la provincia de Madrid.
Bulletin of the New-York. Public Library.
Boletin judicial.
Bulletin mensuel de l'Association philotechnique.

Bulletin de la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale.

Documents pour servir au développement du commerce français dans les pays étrangers.

Journal de la Société de statistique de Paris.

Journal de la Société nationale d'horticulture de France.

Moniteur du commerce roumain.

Revue mensuelle du Bureau central de statistique des Pays-Bas.

La Revue des sciences politiques.

Le Rentier.

La Réforme sociale. Bulletin de la Société d'économie sociale.

La Riforma sociale. Rivista critica di economia edi Finanzia.

Notice sur la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

Revue économique et financière.

El Progreso.

COMPTES RENDUS

POURQUOI LES GERMAINS SERONT VAINCUS, par de LANESSAN. 1 vol. in-8. (Librairie Félix Alcan.)

Ce petit volume comprend deux chapitres et une conclusion. Le chapitre premier a pour titre : *La force appelle la force. Les peuples unis contre l'Empire germanique.* — Le chapitre II : *La situation militaire et internationale au début de* 1915. — *Les conditions nécessaires de la paix du monde.*

« L'esprit de domination de l'Allemagne a créé la guerre. » Voilà une proposition évidente. L'Allemagne serait-elle parvenue à se faire déclarer la guerre par la France et par la Russie au lieu de prendre elle-même la responsabilité de sa déclaration, qu'il est clair que la Prusse, soit isolée, soit englobant l'Allemagne, n'a pas cessé de placer le monde dans l'anxiété de la guerre depuis 1862. Ses victoires de 1864, 1866, 1870, au lieu de la rendre pacifique, l'ont rendue de plus en plus belliqueuse. J'ai expliqué dans mes études sur *les causes de la guerre* ce qu'il y avait de factice et de menaçant dans l'alerte de 1875 : mais si Bismarck n'en a pas la responsabilité, de Moltke et le parti militaire eurent certainement le désir de pouvoir cueillir de nouveaux lauriers sans courir de grands dangers.

Depuis l'accession au trône de Guillaume II, ses ambitions turbulentes de politique mondiale, ses encouragements à la Ligue navale et aux pangermanistes, son voyage à Tanger, l'envoi du *Panther* à Agadir, faisaient prévoir que l'Allemagne un jour ou l'autre déchaînerait la guerre. Aussi il est trop drôle de voir les quatre-vingt-treize signataires du *Manifeste des Kulturkrieger*, essayer de transformer l'empereur allemand en pacifiste.

M. de Lanessan s'attache à démontrer la fausseté de la théorie allemande de la force. Cette théorie et surtout sa pratique sont très vieilles. M. G. de Molinari a souvent opposé dans le *Journal des Économistes* la civilisation de capture à la civilisation d'échange[1].

1. Voir *Journal des Économistes*, avril 1911.

L'Allemagne n'a pas la gloire d'avoir inventé la politique de la force et elle n'en a pas eu le monopole; mais elle a eu à la fois la prétention d'être une grande civilisation intellectuelle, une grande civilisation industrielle et commerciale et en même temps de subordonner toutes les manifestations productrices de ses habitants à l'idéal guerrier, de leur donner l'empreinte militaire, de les régler comme des exercices de caserne et de tourner, ce qui aurait dû se traduire par des échanges d'idées ou de produits, en agression contre les autres nations.

Naturellement, cette politique inquiétait tout le monde. Elle provoquait l'union de la France et de la Russie. A la politique anglophobe que la Wilhelmstrasse avait su inspirer trop longtemps à certains de nos ministres des Affaires étrangères, a fait place depuis 1904 l'entente cordiale : et la Russie et la Grande-Bretagne ont fini par régler leurs affaires en Perse et sur la frontière de l'Afghanistan, considérant avec raison qu'elles devaient surtout s'occuper en Europe d'une action qui exigerait leur concours commun.

L'Allemagne est arrivée à déterminer l'union des trois grandes nations continentales ; et il est à prévoir qu'elle déterminera encore l'union de quelques autres nations.

A propos des procédés de guerre employés par les Allemands, M. de Lanessan cite la fin d'un discours prononcé en 1907, par le Kaiser dans le but de détourner la pensée des populations allemandes de la situation intérieure vers « l'ennemi héréditaire » :

« Et maintenant je veux terminer par le mot que le grand poète H. de Kleist a écrit dans son *Prince de Hambourg*, lorsque Koswitz répond au grand électeur : « Que nous importe la règle selon laquelle « notre ennemi est battu, quand il est à nos pieds, lui et tous ses « étendards? La règle qui l'abat est la plus haute de toutes. » L'art de l'abattre, nous l'avons appris et nous brûlons de le pratiquer encore dans la suite. »

M. de Lanessan fait une rapide revue de la stratégie et de la tactique allemandes. Certes, cette tactique est en contradiction avec toutes les exigences de la guerre moderne, mais elle est nécessitée par la mentalité du soldat et même de l'officier germain. Les hommes sont inaptes à se battre en ordre dispersé. Dépourvus de toute initiative individuelle, ils ne se battent que quand ils sont sous la pression de leurs chefs. C'est toujours l'armée du caporal Schlague.

L'artillerie lourde allemande manque de mobilité ; le 155 Rimailho que nous avons pu lui opposer, grâce à sa division en deux parties, est d'une assez grande mobilité et lance, en tir très courbe, des projectiles à plus de 6000 mètres. Le 105 millimètres du Creusot lance à 12 000 mètres et au delà des projectiles contenant près de 2 kilos d'explosifs ; et sa mobilité est presque égale à celle du canon de 75.

M. de Lanessan fait ressortir avec raison que « dans le domaine de l'artillerie comme dans la conduite du combat les autorités militaires françaises se sont montrées beaucoup plus « scientifiques », que les autorités allemandes : elles ont appliqué, beaucoup mieux que celles-ci, le principe d'après lequel, en raison de la formidable puissance des explosifs modernes, il faut que l'artillerie soit aussi mobile que possible afin de pouvoir se soustraire rapidememt aux projectiles de l'ennemi.

Mais M. de Lanessan exprime le regret que longtemps avant la guerre le gouvernement n'ait pas pris les mesures nécessaires pour que notre artillerie fût dotée, dès le début de la campagne de tous les canons et mitrailleuses qui pouvaient compenser notre infériorité numérique. Il y a économie quand on peut démolir l'adversaire à coups de projectiles au lieu de lui opposer des hommes.

Au point de vue stratégique, notre état-major n'avait pas prévu ce que feraient les Allemands : au lieu de vingt-cinq corps d'armée, ils nous en envoyèrent cinquante par l'adjonction des corps *bis* qu' étaient destinés, d'après les programmes connus, « à former des réserves sur la rive droite du Rhin ». Vraiment le général Bonnal attribue à l'état-major français une certaine naïveté en disant : « Nous avions été joués. Le 21 août lorsque s'engagea la bataille de Charleroi où nous prîmes l'offensive, la majorité de nos forces se trouvaient en Haute-Alsace, sur les Vosges et en Lorraine. » Tout commandant d'armée cherche à tromper l'adversaire sur ses intentions. Celui qui se laisse jouer, selon l'expression du général Bonnal, est dans son tort. On ne s'explique pas bien comment l'état-major français ayant décidé de prendre l'offensive à Charleroi groupait le gros de sa force à 200 kilomètres de là. Heureusement, dit M. de Lanessan que, de leur côté « les Allemands en s'étendant de Charleroi à Belfort, se donnèrent un front si large qu'il manquait de profondeur et qu'ils ne purent pas empêcher le général Joffre de reconstituer les armées françaises et de reprendre sur la Marne et sur l'Ourcq, avec le concours de l'armée de Paris, une offensive qui n'eût pas été possible avec une masse plus compacte ».

M. de Lanessan cite, en l'approuvant, cette appréciation du colonel Repington, le célèbre écrivain militaire du *Times*, en date du 31 décembre 1914 : « Nous arrivons à la nouvelle année dans des conditions très favorables... Il ne reste plus qu'à frapper les coups qui réduiront les Allemands à merci. »

M. de Lanessan passe en revue la situation des États neutres. Il montre les efforts faits par l'Allemagne pour essayer de les entraîner de son côté. Il est possible qu'on songe à des tentatives de paix séparée ; mais elles se briseront toutes contre l'accord du 6 septembre.

M. de Lanessan examine aussi les problèmes de la paix. Les conclusions sont à peu près les mêmes que celles que j'ai établies dans ma communication au *Political and Economie circle, national liberal club*[1].

Mais il me paraît impossible sans créer de grandes difficultés à la Belgique, de reporter sss frontières au Rhin.

Au point de vue de la France, nous sommes d'accord. « Ce qui fait sa force, dit-il, ce qui lui a permis de résister à la puissance germanique, c'est la parfaite unité nationale dont elle jouit depuis de nombreux siècles. Elle compromettrait cette unité en s'adjoignant des territoires peuplés par des Germains. » Le démembrement de l'Autriche est une conséquence forcée de la guerre, mais M. de Lanessan n'insiste pas assez sur la situation de la Prusse et sur les conditions de dissolution de l'Empire allemand.

M. de Lanessan termine en disant : « Je conclus que les Germains seront vaincus parce que abusant de la force, ils ont provoqué l'union de toutes les forces qu'ils dédaignaient ou voulaient opprimer. » Cette défaite est indispensable à la cause du progrès humain. Si l'Allemagne avait été victorieuse, il eut été frappé d'arrêt de développement et nous aurions été entraînés dans une effroyable régression.

YVES GUYOT.

NO DELUDING PEACE, by A. J. WILSON. In-8 de 88 pages.
(*The Investors review*, London.)

Cette brochure est composée avec des articles publiés dans l'*Investor's review*, par son éminent directeur précédés d'une introduction.

Elle comprend six chapitres dont voici les titres : 1° *No easy peace*; 2° *no bargnaining with the Enemy for Terms*; 3° *no coercion of the people*; 4° *the allotment of Turkish lands*; 5° *A Dream of the peace we must secure*; 6° *the steadily mounting war bill the austro germans must pay*.

Dans son introduction, M. A. J. Wilson commence par faire part de son désappointement. En voyant la provocation à la guerre si évidente, sur un prétexte aussi déplorable, faite par le Kaiser, il s'était imaginé que la majorité des États formant l'Empire allemand, allait protester. Il s'était trompé. Il reconnaît que les Prussiens ont fait des Allemands des outils de dévastation d'une docilité remarquable. Il admire la profonde admiration qu'ils éprouvent pour eux-mêmes. Mais étant donné la mentalité allemande, il est nécessaire que les

---

1. Voir *Journal des Économistes*. *Les problèmes de la paix*, février 1915.

alliés poussent la lutte jusqu'à ce que les ennemis soient obligés de se rendre à discrétion.

Mais comment les alliés pourront-ils faire avec les Prussiens un traité qui leur donne des garanties, alors que le chancelier de l'Empire allemand a dit lui-même qu'il ne considérait un traité que comme un chiffon de papier ?

M. A. J. Wilson pose le principe que M. Yves Guyot a posé dans sa communication sur *les Problèmes de la paix* faite au *National liberal club*[1] : aucun traité ne doit être conclu avec un Hohenzollern ou un Habsbourg.

Quant à une indemnité, nous ne devons pas essayer de ruiner nos adversaires. M. A. J. Wilson demande 100000000 livres sterling pour la Belgique, 200000000 livres sterling pour la France. Mais il considère que chaque semaine de guerre doit ajouter à ces chiffres 60 millions livres sterling. M. A. J. Wilson parle de l'Alsace-Lorraine comme devant revenir à la France. C'est entendu. Il ajoute le Palatinat, soit pour la France, soit pour la Belgique. Mais nous considérons que toute adjonction de territoire, sauf le Luxembourg, serait dangereuse pour la Belgique et le serait également pour la France.

Il donne Trieste et Fiume à l'Italie à la condition qu'elle reste neutre, mais il oublie que la Croatie et la Serbie ont besoin de ports.

Il demande l'occupation des territoires-frontières jusqu'à ce que l'indemnité de guerre soit payée. Il rejette la population allemande de l'Autriche vers la Prusse. Mais alors il augmenterait la force de la puissance qu'il s'agit de mettre hors d'état de nuire. Il dit avec raison « la politique des alliés doit être une politique d'affranchissement et non une politique de coercition ».

Il est d'accord, avec lord Cromer que l'Égypte tirera un grand avantage du démembrement de la Turquie. Maintenant les Turcs sont refoulés des territoires qu'ils avaient opprimés depuis cinq siècles. Il conclut qu'il est nécessaire que la Russie prenne possession du Bosphore et des Dardanelles en assurant au monde le libre passage des détroits. Il considère que les Serbes doivent s'étendre à l'Ouest.

La Grèce devra être agrandie au Nord-Ouest et la possession de la Macédoine méridionale doit lui être assurée. Le Monténégro doit au moins être réintégré à Scutari. Les possessions balkaniques devront être garanties par les alliés comme la Belgique a été garantie en 1839.

M. A. J. Wilson examine avec sa compétence de financier la dette turque. Une de ses premières études, écrite il y a quarante ans, a été un réquisitoire contre un emprunt turc émis à Londres en 1874. Il parut dans le *Times*, arrêta pour un certain temps la vente des titres,

1. *Journal des Économistes*, 15 février 1915.

mais ce fut tout. M. A. J. Wilson se trompe quand il dit que la plupart des derniers emprunts turcs ont été placés en Allemagne. Un gros emprunt turc de 800 millions de francs a été placé à Paris; et la première tranche de 500 millions a été émise au mois de mai 1914 : le *Journal des Économistes* a combattu cette opération dans le numéro qui porte la date de ce mois.

M. A. J. Wilson considère qu'en prenant possession de Constantinople la Russie devra prendre à sa charge la garantie des emprunts ottomans. Un certain pourcentage des droits prélevés dans le Bosphore et les Dardanelles et dans les ports de l'Asie Mineure devra y être consacrée. Le tribut payé par l'Égypte à la Turquie s'élevait à 300 millions de francs. Il pourrait être racheté par un emprunt se montant en tout à 140000000 livres sterling. La Turquie en Europe n'a pas maintenant une superficie plus grande que celle de la Belgique : mais en Asie Mineure, sa superficie est aussi grande que celle des îles Britanniques, de la France et de l'Allemagne réunies. Ce vaste territoire comprend l'Arménie, le Turkestan, la Syrie, la Mésopotamie. Toutes les terres situées au-dessous du Taurus ont pour frontières l'Arabie et l'Égypte. Elles comprennent une population d'environ 20 millions de têtes. Sauf les Arméniens, la Turquie ne contient aucun groupe ethnique ayant le désir d'avoir une existence indépendante. Le travail de l'héritier des Turcs en Asie consistera à élever doucement le peuple tenu dans l'obscurité par les Turcs, à developper la richesse du sol et du sous-sol en y établissant l'ordre là où domine actuellement la misère.

Quel sera cet héritier ? La Grande-Bretagne n'a pas besoin de cette nouvelle charge; mais elle sera obligée d'en prendre une partie et la France une autre. M. J. A. Wilson met en avant un condominium de ces deux nations avec la Russie. Une commission internationale, à l'exclusion des Allemands, prendrait la direction des chemins de fer de l'Asie Mineure. Les Allemands doivent y avoir engagé 15000000 de livres sterling, en obligations seulement.

Toute la Syrie, à partir du Taurus jusqu'à la frontière égyptienne, doit être sous l'influence française. M. J.-A. Wilson remettait aux Juifs toute la Palestine et peut-être le Moab sous le protectorat français. En plaçant tous les alliés sur un pied d'égalité à l'égard des droits civils et du commerce, on peut assurer une paix durable. Il faut éviter tout ce qui pourrait avoir un caractère d'oppression. Les pouvoirs de la Commission agissant au nom des alliés devraient être strictement limités, surtout en matière d'emprunts. Les mers, les chemins de fer sont des propriétés privées. Pouvons-nous saisir la propriété qu'ils ont créée sans tenir compte de leur droit? — non, répond-on en vertu du droit international, mais nous avons un droit de saisie, sur toutes les valeurs

allemandes, comme garantie de notre indemnité de guerre. Ce sera ensuite au gouvernement allemand de s'arranger avec leurs propriétaires. « Est-ce en vertu du droit international qu'ils ont ravagé la Belgique et le nord de la France? » Quant à la Mésopotamie, elle doit tomber entre les mains anglaises, à cause des intérêts anglais dans le Golfe Persique et dans l'Inde.

On laisse à la Russie tous les territoires au-dessus du Taurus, excepté l'Arménie affranchie qui aurait accès à la mer Noire.

Le chapitre v est intitulé : Un rêve de paix avec cette devise « Liberté pour tous, coercition pour personne ». Aucun territoire des Habsbourg ou des Hohenzollern ne doit subir d'intervention dans ses affaires intérieures. Avant la guerre on pouvait estimer les recettes budgétaires des trois grands alliés à 700 000 000 livres sterling dont la moitié étaient absorbés par les intérêts de leurs dettes publiques et leurs charges militaires, Il faudra y ajouter une formidable annuité pour faire face aux frais de la guerre.

Ainsi, au moment où pour maintenir l'impôt proportionnellement à la richesse, il faudrait diminuer les dépenses, elles vont augmenter. On supprime les produits du vodka en Russie : on a menacé de supprimer les produits des boissons dans la Grande-Bretagne : il faudrait donc faire peser l'augmentation uniquement sur l'impôt direct. Il faudra en même temps entre les alliés diminuer les droits de douane.

« Tous les États en temps de paix, dit M. A. J. Wilson, sont menacés de destruction autant par le développement de leur bureaucratie que par leurs charges militaires. Ce fut la bureaucratie de Byzance presque autant que les guerres de ses empereurs qui la conduisit à l'état d'impuissance qui, en 1204, permit aux brigands vénitiens et français de la quatrième croisade de culbuter l'empereur grec et d'y substituer un latin. Les grands pouvoirs existants sont menacés d'un sort semblable parce qu'ils sont atteints d'une maladie semblable : une fiscalité excessive rendue nécessaire par le développement de l'administration et, grâce à elle, l'homme libre réduit à la position de serf et de serf devenant trop souvent mendiant. J'ai fait beaucoup d'opposition au système fiscal de M. Lloyd George pour subvenir à des améliorations sociales imposées par la loi, au lieu d'être la conséquence d'efforts individuels ; et le véritable motif de cette opposition n'a pas été, comme beaucoup l'ont supposé, la manie de l'idéal philanthropique de cet habile et actif homme politique, mais la crainte de la multiplication des fonctionnaires nécessaires pour l'exécution de ses projets qui hâteraient le jour où la nation aurait perdu toute préoccupation générale de ses affaires intérieures, où toute capacité pour les comprendre ayant pratiquement cessé, l'affaire entière du pays serait livrée à la trituration et au caprice d'une bureaucratie de plus en plus coûteuse. La nation

aurait non seulement perdu tout contrôle sur ses affaires, mais le désir même de les diriger. »

Le lendemain de la guerre ce danger sera-t-il détruit? Ne sera-t-il pas augmenté? Si la Grande-Bretagne ne va pas jusqu'au service obligatoire, est-ce qu'elle ne sera pas obligée d'avoir recours à l'organisation d'un service volontaire qui entretiendra l'esprit guerrier pour des expéditions lointaines?

M. A. J. Wilson critique la passion des sports. Il fait observer qu'il y a beaucoup plus de spectateurs que d'acteurs à y participer. Elle a détourné l'attention de quantités de questions importantes pour jeter l'opinion publique dans des préoccupations qui n'ont même pas de valeur pratique pour le développement physique. Il cite comme exemple l'indifférence avec laquelle les habitants de Londres souffrent patiemment une administration chaotique et prodigue.

M. A. J. Wilson termine son étude en examinant le coût de la guerre. Il l'évalue pour les alliés à 3 milliards de livres sterling, 75 milliards de francs. L'Empire allemand et l'Autriche-Hongrie pourront-ils rembourser ces frais?

M. A. J. Wilson estime qu'une taxe de 1 livre sterling par tête donnerait 110 000 000 de livres sterling par an, chiffre inférieur de plus de 10 000 000 de livres sterling à celui de la population à la suite de la guerre. C'est une forme d'évaluation; mais quantité de gens en Autriche-Hongrie et en Allemagne ne pourraient supporter un impôt de capitation de ce taux.

Il faudra chercher d'autres moyens fiscaux. L'impôt de guerre sur le capital établi par le Kaiser en est un. « Les alliés, dit-il, doivent exiger une annuité de 150 000 000 de livres sterling pour leur permettre de payer les intérêts et l'amortissement des dettes qu'ils ont contractées pendant la guerre. » Il termine en regrettant qu'un blocus plus énergique n'ait pas empêché le ravitaillement de l'Allemagne. Retournant la phrase d'Erzberger qui considérait que la destruction de Londres était le moyen le plus humain pour finir la guerre, il considère que le moyen le plus humain est d'enfermer les Allemands dans un blocus aussi étroit que l'était celui de Paris, en 1870.

Cette vigoureuse étude faite par un publiciste financier célèbre pour sa connaissance des affaires et son indépendance soulève des questions auxquelles on ne saurait trop réfléchir.

N. Mondet.

La guerre de 1914. La Belgique neutre et loyale, par Emile Waxveiler, directeur de l'Institut de sociologie Solvay à l'Université de Bruxelles. 1 vol. in-8. (Lausanne, libr. Payot.)

Cet ouvrage rassemble avec méthode tous les faits et tous les arguments relatifs à la Belgique dans la guerre de 1914. Il est divisé en cinq parties : 1° Jusqu'au 2 août 1914 à sept heures du soir; 2° Être ou ne pas être; 3° la Neutralité belge devant l'Europe; 4 les Imputations contre la loyauté de la Belgique; 5° les Règles allemandes de la guerre et leur application à la Belgique.

M. Waxveiler fait précéder son livre de cette épigraphe empruntée à Gœthe : « Il faut répéter constamment les choses vraies parce que l'erreur renouvelle sans cesse autour de nous ses prédications et qu'elle a pour organes, non pas de simples individus, mais des masses. »

M. Waxveiler ajoute : « En représentant la Belgique comme ayant failli à ses engagements, on compromet la cause des petites nations et le régime de la neutralité permanente.

« Or, l'histoire de demain sera sans doute celle de nations s'épanouissant librement, aussi jalousées de leur autonomie qu'impatientes d'échapper au jeu des intrigues et à l'hégémonie des influences. Les peuples qui ont grandi à l'abri de la sauvegarde du droit et ceux qui rêvent peut-être d'en réclamer les bienfaits, doivent donc connaître, sans réticences, les enseignements de l'expérience belge. »

M. Waxveiler pose très bien la question juridique au point de vue de la Belgique.

Comme Etat, la Belgique est une création diplomatique. Le traité qui en assura la neutralité à perpétuité en 1839 fut signé par l'Angleterre, l'Autriche, la France, la Russie et la Prusse.

La neutralité permanente tend à sauvegarder les petits États contre l'empiétement de voisins puissants, de façon à maintenir l'équilibre entre les grands pays.

La neutralité permanente oblige réciproquement l'état neutralisé et les États qui ont consacré sa neutralité.

Un Etat ne se neutralise pas lui-même, il est neutralisé par d'autres : et la neutralité de la Belgique avait pour but, selon la déclaration des cinq puissances en 1839 « d'assurer, à la faveur d'une combinaison nouvelle, cette tranquillité de l'Europe dont l'Union de la Belgique avec la Hollande avait constitué une des bases ».

L'État neutralisé est tenu de défendre lui-même sa neutralité si elle est menacée et de prendre toutes les mesures qu'une telle défense comporte.

L'article 10, de la Convention de La Haye, du 18 octobre 1907, sur les droits et devoirs des puissances neutres porte :

« Ne peut-être considéré comme un acte hostile le fait, par une puissance neutre, de repousser, même par la force, les atteintes à sa neutralité. »

Si la Belgique avait accepté les propositions faites par l'Allemagne, dans sa note « confidentielle » du 2 août, elle devenait sa complice et l'ennemie des autres nations qui avaient garanti sa neutralité.

Le gouvernement allemand envahissait la Belgique le 4 août : le même jour, il recevait de la Suisse, seule nation dont la situation internationale est comparable à celle de la Belgique, une notification de neutralité ; et il répondait :

« Le gouvernement a eu l'honneur de recevoir la note circulaire adressée le 4 août de cette année aux puissances signataires des traités de 1815, dans laquelle le Conseil fédéral déclare qu'au cours de la guerre actuelle la Confédération suisse maintiendra et défendra par tous les moyens dont elle dispose sa neutralité et l'inviolabilité de son territoire.

« Le gouvernement impérial a pris connaissance de cette déclaration avec une satisfaction sincère et il compte que la Confédération, grâce à sa forte armée et à la volonté inébranlable du peuple suisse tout entier, repoussera toute violation de sa neutralité. »

Par conséquent, le gouvernement allemand approuvait la Suisse de faire respecter sa neutralité et il faisait la guerre à la Belgique parce qu'elle entendait faire respecter la sienne !

Alors je pose toujours la même question aux professeurs de droit qui ont signé le *Manifeste des Kulturkrieger* :

— Quelle sorte de droit peuvent-ils enseigner, alors qu'ils approuvent la violation de la neutralité de la Belgique tandis que leur gouvernement approuve la Confédération suisse de faire respecter la sienne ?

Que vaudraient dans l'avenir des engagements signés par les représentants de l'Empire allemand alors que M. de Bethmann-Hollweg traite de chiffon de papier le traité garantissant la neutralité de la Belgique et se montre plein de respect pour les traités garantissant la neutralité suisse ?

Dans son droit international codifié, Bluntschli, un Allemand, a dit : « Les puissances européennes, en garantissant dans l'intérêt de la paix européenne, la neutralité de la Belgique ont évidemment acquis le droit d'intervenir contre toute puissance qui dénoncerait la neutralité ou l'indépendance de ce pays, lors même que leur intervention ne serait pas réclamée par l'intéressé. »

« Les États, qui ont garanti la neutralité et ne la défendraient pas

contre un agresseur, *ne tiendraient pas leurs engagements*, se rendraient coupables d'une violation du droit[1] ! »

M. Waxveiler conclut cette démonstration évidente en disant :

L'Angleterre, la France et la Russie devaient donc, même sans l'assentiment de la Belgique, défendre spontanément leurs intérêts lésés par la violation de la convention conclue en commun avec l'Allemagne; et par suite l'Angleterre et la France, au moins, auraient envoyé leurs troupes à travers la Belgique au-devant des troupes allemandes; la guerre se déchaînait donc de toutes façons sur son territoire. Mais il ajoute: « Une telle considération ne pouvait être que secondaire dans la société des États, comme dans celle des individus, celui qui tient à l'estime des autres détermine ses actes par la fidélité aux engagements qu'il a pris.

« Tout commandait à la Belgique de ne pas accéder à la demande de l'Allemagne; le souci de son honneur comme le souci des réalités. »

M. Waxveiler examine le marché offert par l'Allemagne à la Belgique dans sa note confidentielle remise le 2 août à sept heures du soir. Si la Belgique a une attitude bienveillante « wohlwollend, freundschaftlich », l'Allemagne s'engage à garantir l'intégrité et l'indépendance de la Belgique et à l'indemniser des dommages causés par les troupes allemandes.

Mais si la Belgique avait consenti, les troupes françaises et anglaises avaient le devoir d'envahir la Belgique pour défendre cette neutralité qui est sa raison d'être; et de toute manière, elle devenait un champ de bataille. Le lendemain de la guerre, qu'aurait valu l'engagement de l'Allemagne de maintenir son intégrité et son indépendance? et si elle en avait eu le pouvoir quelles conditions eût-elle imposées?

L'Allemagne promettait des indemnités pour les dommages faits par ses troupes; quant aux dommages résultant de la bataille qu'elle y provoquait, pas un mot. Tel était le marché offert.

Pas un moment, les ministres en exercice et les ministres d'État ne s'arrêtèrent dans leur réunion à l'examiner; mais si la Belgique avait cédé, elle eût accepté « tout à la fois, la certitude d'être déshonorée et le risque d'être dupe ».

Cependant les hommes d'État allemands trouvaient tout simple d'offrir à la Belgique ces conditions. Ils se sont montrés stupéfaits et indignés parce qu'elle ne les pas acceptées et, de même, les représentants de la *Kultur* allemande !

Après cette démonstration faite de main de maître, M. Waxveiler examine les imputations de l'Allemagne contre la Belgique : actes d'hostilité avant la guerre; complaisances envers la France; complai-

1. Droit international codifié. Nos 432 et 410.

sances envers l'Angleterre. Quant aux règles allemandes de la guerre et leur application à la Belgique, M. Waxveiler en donne le saisissant tableau qui est déjà connu, mais qu'on ne saurait trop rappeler.

Y. G.

La guerre. causes immédiates et lointaines. — L'intoxication d'un peuple, le traité, par Ernest Denis, professeur à l'Université de Paris. 1 vol., in-18 (Delagrave, éd.).

M. Ernest Denis dit : « L'Allemagne est victime depuis quelques mois d'une de ces crises de démence organique que les Dieux déchaînent sur les individus et les peuples enivrés par une trop constante fortune. » L'intervention des Dieux est un peu imprécise. M. Ernest Denis dit mieux quand il parle de « l'hypertrophie du moi et de la manie des grandeurs qui ont supprimé tout raisonnement chez les Allemands. »

Le livre contient les chapitres suivants.

I : La déclaration de guerre ; II : Comment la politique de l'Allemagne devait aboutir à une guerre universelle ; III : A la veille de la rupture ; IV : L'intoxication d'un peuple ; V : La faillite des forces de résistance pacifique ; VI : Le traité.

M. Ernest Denis n'est point un ennemi de l'Allemagne. Il a une certaine tendresse pour sa Kultur : cependant, il cite ce mot que le célèbre Tchèque Palacky disait à Frœbel, en 1848 : « Vous autres, Allemands, si modérés que vous soyez, vous perdez tous la raison dès qu'on aborde le point véritable du débat. »

M. Denis fait remarquer que les Allemands qui se prétendent à la tête de la civilisation en sont encore à la théorie du droit divin du Kaiser. Les Prussiens ont une certaine prétention de conduire le monde : et ils n'ont pas, depuis 1870, essayé de réformer leur régime électoral établi sur trois classes. Hambourg est toujours dirigé par son Sénat inamovible : et les socialistes qui en sont députés ne l'ont jamais troublé. Ils se contentent d'aller faire des discours de parade au Reichstag.

M. E. Denis examine les conditions de la paix. Il considère que toute annexion de la France sur la rive gauche du Rhin, en dehors de l'Alsace et de la Lorraine serait dangereuse. C'est l'opinion émise par M. Yves Guyot dans sa communication au *Political and Economic circle national liberal Club*. (V. *Journal des Économistes*, février 1915.) Sur la question de l'organisation de l'Allemagne, il reste dans le vague, et il croit trop aux vertus de l'arbitrage. Dans la guerre actuelle, l'attitude des neutres, cosignataires des Conventions de la Haye, ne prouve pas qu'ils soient disposés à faire respecter leurs

signatures dans les conflits internationaux. La Grande-Bretagne, seule est intervenue au nom d'un traité collectif.

M. E. Denis a entendu le Palacky dire : — Si l'Autriche n'existait pas, il faudrait l'inventer. Mais il reconnaît que maintenant les fautes des Habsbourg l'ont détruite à jamais. Il repousse aussi l'illusion de ceux qui croiraient pouvoir faire un contrepoids à la Prusse avec un royaume formé des domaines héréditaires de la maison de Habsbourg, la Haute et Basse-Autriche, le Tyrol, la Carnéole et la majeure partie de la Styrie. Il dit avec raison : « Le parti judeo-libéral de Vienne a perdu tout patriotisme local. Il a été complètement envahi par les influences pangermanistes. Il n'aspire qu'à l'abdication et il consacrerait son activité qui est réelle, à amener une fusion intime avec l'Allemagne du Nord. » M. Denis conclut résolument au démembrement. C'est la seule solution possible.

Il dit qu'il est impossible de laisser la Bohême séparée de la mer. Pourquoi? La Suisse est séparée de la mer. Cela n'empêche pas sa prospérité.

M. E. Denis conclut à une plus grande Serbie. Mais relativement à Trieste, il rappelle que si les Italiens y représentent la majorité urbaine, toute l'Istrie est Slovène. Selon lui, l'Italie doit se contenter du Trentin, du Brenner, et de Valona.

M. E. Denis fait un réquisitoire contre les Hongrois en ajoutant que « la masse de la nation magyare a été victime d'un régime semi-féodal dont le poids n'est guère moins lourd pour elle que pour les allogènes ». Cependant il leur laisse la Transylvanie, mais en lui assurant une très large autonomie politique. Nous ne croyons pas cette solution suffisante, M. E. Denis ne parle pas d'un port pour le nouveau royaume de Hongrie. Cela justifie de ce que nous disions pour la Bohême.

Il conclut aussi à la possession d'une partie de l'Anatolie et de Constantinople par la Russie.

M. E. Denis termine son livre par une évocation de « l'horizon flamboyant sur lequel s'élève le soleil de l'éternelle équité et de la paix divine ». Jusqu'à présent l'équité ne s'est montrée ni éternelle, ni universelle. Il est nécessaire de nous débarrasser de ces mots vagues et sonores. Nous n'avons pas à rechercher une paix divine à laquelle ne participera pas le Dieu de Kœnigsberg. Nous avons à chercher à établir une paix humaine.

N. M.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

THE NEW MAPP OF EUROPE (la nouvelle carte d'Europe), by H. A. GIBBONS. (Londres, Duckworth, 1915.)

La guerre dure depuis neuf mois déjà. Les éditeurs se plaignent du moindre débouché de leur industrie, les lecteurs, à leur tour, se montrent peu satisfaits de l'offre moins active. Et cependant, il est une branche spéciale qui paraît florissante, tout au moins dans les pays de langue anglaise, ce sont les publications sur la guerre, considérée aussi bien au point de vue purement descriptif qu'au point de vue historique, philosophique et politique. Entrez chez l'un des grands libraires anglais et américains de Paris, chez Galignani ou chez Brentano et vous serez étonné du nombre considérable de livres de tous les formats, de tous les prix, dont beaucoup vous paraîtront intéressants. Beaucoup sont des ouvrages de circonstance. Quelques-uns ont une valeur plus durable. Presque tous ont un mérite, celui de provoquer la réflexion, de faire naître des idées, sinon neuves, tout au moins peu familières. La plupart, pour ne pas dire la totalité de ces volumes, écrits par des Anglais ou des Américains, constituent des réquisitoires ou tout au moins des dépositions contraires à l'Allemagne. Personne ne songe à nier les qualités qui ont fait de l'Allemagne et des Allemands une nation puissante, industrielle, mais d'autre part que de traits pénibles, aussi bien individuels que nationaux. La suffisance, l'arrogance, le mépris de tout ce qui n'est pas allemand, l'absence de scrupules, la xénophobie chez un peuple qui essaime tant au dehors.

Parmi ces livres suggestifs, dont nous parlions tout à l'heure, je voudrais en signaler un, qui porte le titre *la Carte nouvelle de l'Europe*. C'est l'œuvre d'un journaliste anglo-américain, qui s'est fait une spécialité de la politique en Orient, en Turquie, dans les Etats balkaniques, en Grèce, qui a fait son voyage de noce en juillet 1908 en Asie Mineure et qui a suivi les événements qui se sont précipités depuis les massacres d'Arménie, l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, la guerre italo-turque, les deux guerres balkaniques, enfin la guerre de 1914, voulue et imposée par l'Allemagne. Le premier chapitre est consacré à l'Alsace-Lorraine, le second à la politique mondiale allemande, c'est-à-dire à la soif d'agrandissement et de domination, compliquée d'une faculté d'adaptation aux besoins des consommateurs, le troisième au chemin de fer de Bagdad, le quatrième à Algésiras et à Aghadir. La suite est occupée par des questions plus rapprochées et plus actuelles. L'auteur s'est efforcé de nous mon-

trer les origines déjà lointaines, les causes plus voisines et immédiates du conflit. En voyant tout l'enjeu de l'Allemagne, on est stupéfait de l'audace et de l'aveuglement du troisième empereur allemand de tout mettre sur le tapis ensanglanté des combats.

M. Gibbons est convaincu qu'à moins d'une humiliation complète, infligée aux États de la Triple-Entente, c'est-à-dire d'une victoire diplomatique éclatante, de la reconnaissance de l'hégémonie allemande et de l'effacement des autres pays, la guerre était inévitable. La guerre ne serait pas demeurée limitée à la France et à la Russie, même si la neutralité belge avait été respectée. M. Gibbons croit qu'il vaut mieux, pour le monde, que l'Angleterre soit entrée de bonne heure dans la lutte.

Dans quelle mesure a-t-il raison de dire que la guerre devait éclater entre l'Allemagne et l'Autriche d'une part, la Russie et ses alliés de l'autre, parce que les Austro-Allemands se croyaient menacés dans leurs intérêts, dans l'Orient rapproché, dans l'exploitation de la Turquie d'Asie et d'Europe [1]?

Quoiqu'il en soit, nous recommandons volontiers la lecture du volume *The new mapp of Europe*, écrit sans pédanterie.

A. R.

FIAT MONEY INFLATION IN FRANCE, by ANDREW DIKSON WHITE. 1 vol. in-8. (Toronto, 1914.)

Parmi les Américains qui ont toujours lutté pour la bonne monnaie, il faut placer M. Andrew D. White, professeur d'histoire et président de Cornell University. Les Etats-Unis, pendant la guerre de Secession, ont eu recours au papier-monnaie; ils en ont éprouvé tous les inconvénients matériels et moraux; car il n'y a rien qui fausse autant les idées et le jugement, que cette forme d'intervention de l'Etat, substituant sa signature aux qualités qu'on exige de l'instrument monétaire. Un des inconvénients du papier-monnaie, c'est de provoquer la formation d'adeptes de l'inflation, qui se plaignent de l'insuffisance de moyens de payement et qui réclament la mise en circulation de plus de monnaie pour alimenter les transactions.

Un des meilleurs procédés pour combattre ces illusions dangereuses, c'est de recourir aux enseignements de l'histoire. Dans cet ordre d'idées, à soixante-dix ans de distance, la France a traversé deux crises : l'émission des billets de Law, la création des assignats et des mandats.

Lorsque M. White a voulu lutter contre les inflationnistes américains de son temps, il a fait des conférences sur les assignats de la Révolution française.

Il a publié, au Canada, une édition nouvelle d'une brochure qui a paru pour la première fois, en 1876; il l'a augmentée de documents nouveaux, empruntés aux ouvrages de Levasseur, mais il n'a modifié en rien la condamnation de l'inflation. Il a ajouté une conclusion; c'est à l'histoire de France qu'il l'emprunte. Il montre qu'un pays peut subvenir aux dépenses extraordinaires de la guerre, sans tomber dans la pratique vicieuse des émissions de papier-monnaie. Il suffit d'étudier, au point de vue financier, l'histoire de la Banque de France en 1870-1871.

A. R.

1. Tout comme en 1854, la Russie fut considérée en Orient comme l'ennemie par la France et l'Angleterre.

THE UNMAKING OF EUROPE, par P. WILSON. 1 vol. (Londres, Nisbet et C°, 1915.)

Comme frontispice, le portrait de Sir Edward Grey, comme photographies illustrant le volume, la reproduction des signatures et des cachets à leurs armes, des six diplomates au bas du traité de 1831, garantissant la neutralité de la Belgique. Puis, une vue de la cathédrale de Dinant, après le passage des Allemands, un monceau de ruines! Le traité est le fameux chiffon de papier, que Bethmann-Hollweg et l'empereur Guillaume II auraient si volontiers détruit, et qui porte la signature de Palmerston, S. van de Weyer, Senflt (Autriche), Sebastiani (France), Bulow (Prusse), Pozzo Borgo di (Russie).

Ces trois photographies montrent bien l'état d'âme de l'auteur et répondent vraisemblablement à celui des lecteurs, si ceux-ci n'appartiennent pas à l'Allemagne, à l'Autriche-Hongrie ni aux neutres qui sont amis des barbares.

M. Wilson nous trace, en quelques centaines de pages, écrites avec véhémence, l'histoire politique de la guerre de 1914. Son premier chapitre est intulé : *la Grande paix de 1871 à 1914*. Il montre, d'une part, l'aveuglement des foules, y compris la plupart des hommes intelligents, dans les pays non allemands, de l'autre, les préparatifs incessants de l'Allemagne, attendant et guettant l'occasion. Le tableau est saisissant.

La responsabilité de la guerre de 1914 incombe entièrement aux souverains et aux généraux et ministres d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie. M. Wilson met en parallèle le rôle des chefs d'Etat des pays alliés, de leurs ministres. Il insiste sur les efforts de Sir Edward Grey, se heurtant contre la duplicité de Guillaume II et de son ambassadeur à Vienne.

Au point de vue particulièrement anglais, M. Wilson fait ressortir l'importance des services rendus par la flotte britannique, qui a assuré la maîtrise de la mer, élément essentiel de succès dans la lutte contre l'Allemagne.

Deux chapitres présentent un intérêt plus spécial pour les lecteurs du *Journal des Economistes* : ils sont consacrés *à la crise universelle* qui précéda de quelques jours et qui suivit l'explosion de la guerre, aux procédés employés pour en alléger les effets, ainsi qu'aux *finances publiques* des pays belligérants, aux *silver bullets* qui font partie de leur équipement militaire.

Le volume se termine par une revue de la situation à la fin de 1914. Les cinq mois, qui séparent l'ultimatum autrichien à la Serbie et Noël, ont été remplis de luttes quotidiennes, impliquant le sacrifice de quelques centaines de mille hommes tués, de deux millions de blessés, des souffrances effroyables infligées aux habitants de la Belgique, du nord et de l'est de la France, de la Pologne, des milliards de francs dépensés pour la guerre sur terre, sur mer, dans les airs, une dizaine de milliards de ravages, occasionnés aux particuliers, aux villes, aux communes.

Et, avec cela, d'étranges modifications dans l'état d'âme des peuples, le recrutement en Angleterre fait entrer dans les rangs des gens de toutes les classes sociales, qui se battent pour une idée, non pas pour gagner les 25 sous du roi; les quakers sont divisés entre eux, et beaucoup cessent de maudire cette guerre; quelques-uns partent pour la Belgique et la France porter secours aux envahis et les aident à reconstruire leurs maisons incendiées. M. Wilson fait ressortir le retour de tolérance religieuse, qui marque la lutte. Il insiste sur l'échec du plan allemand en France,

échec qui date de la victoire de la Marne.

ESSAI SUR LA FORMATION DE L'ESPRIT PUBLIC ALLEMAND, par Jacques FLACH, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. In-8, 132 pages. (Librairie du Recueil Sirey.)

M. Jacques Flach est originaire de Strasbourg. Il est l'auteur du grand ouvrage : *les Origines de l'ancienne France*. Il est professeur d'histoire des législations comparées au Collège de France. Il a fait des séjours en Allemagne et fréquenté ses auteurs et ses érudits. Il est donc dans des conditions où il peut parler avec pleine compétence de l'esprit public allemand.

Il cite en appendice des extraits d'articles publiés dans la *Revue des Deux-Mondes* en 1831, 1832 et 1842, par Edgar Quinet. Ces articles montrent une remarquable prescience. En 1831, il parle « de la nationalité irritable et de la colère de la Prusse »; il dit : « Son gouvernement donne à l'Allemagne ce dont elle est le plus avide, l'action, la vie réelle, l'initiative sociale. Il satisfait son engouement subit pour la puissance et la force matérielle. L'Allemagne lui sait gré de montrer que, sous ce nuage idéal où on se l'était toujours figurée, elle sait, au besoin, forger comme un autre des armes et des trophées de bronze. »

« Au premier aspect, on s'étonne que le seul gouvernement populaire, au delà du Rhin, soit presque le seul despotique dans sa forme, mais ce despotisme est intelligent, remuant, entreprenant. Il ne lui manque qu'un homme qui regarde et connaisse son étoile en plein jour. »

Cet homme vint trente ans plus tard. Ce fut Bismarck.

Edgar Quinet montre que la « race allemande se rangeant sous la dictature d'un peuple non pas plus éclairé qu'elle, mais plus avide, plus ardent, plus exigeant, plus dressé aux affaires. Elle le charge de son ambition, de ses rancunes, de ses rapines, de ses ruses, de sa diplomatie, de sa violence, de sa gloire, de sa force au dehors ».

M. Flach donne des citations étonnantes : M. Hummel dit dans son *Manuel de géographie* : « L'Allemagne a pour mission de rajeunir par la diffusion du sang germanique les membres épuisés de la vieille Europe. »

Mme de Staël a fait l'observation suivante sur les Allemands. « Les Allemands se servent de raisonnements philosophiques pour expliquer ce qu'il y a de moins philosophique au monde : le respect pour la force et l'attendrissement de la peur qui change le respect en admiration. »

M. Jacques Flach fait l'analyse de la psychologie allemande. Mais que sera-t-elle au lendemain de la guerre ? La défaite fera-t-elle renoncer à l'idolatrie stupide de la force ? Tous les Allemands en sont-ils les adeptes ? Si oui, leur Kultur est celle d'une troupe de gladiateurs. Est-ce là l'idéal avec lequel ils veulent régénérer le monde ? Est-ce que les buveurs de bière qui en temps normal, remplissent les brasseries de Munich considèrent que la guerre est le temps normal ? Si « ces cœurs de bière » sont des adeptes de Joseph de Maistre et de Bernhardi, ils ne sont pas aptes à pratiquer leur culte féroce.

N. M.

RUSSIA'S GIFT TO THE WORLD, by J. W. MACKAIL. 1 broch. in-8, 48 pages. (Hodder and Stoughton, London.)

Les Allemands prétendent avoir le monopole de la *Kultur* du monde depuis l'âge de la pierre brute. Ce qui est certain, c'est qu'ils ont gardé quelque chose de ces temps reculés.

M. J. W. Mackail a voulu montrer aux Anglais qui connaissent peu les Russes leur part dans la civilisation générale. Il se place d'abord au point de vue de la littérature et de l'art. Il cite au point de vue scientifique, trois noms contemporains, Metchnikoff, qui révéla l'étude du mécanisme de propre protection dans les organismes les plus inférieurs ; et qui, à l'Institut Pasteur, s'est rangé comme un des fondateurs de la doctrine moderne de l'immunité ; Mendelegev, un des fondateurs de la chimie moderne ; Pavlov, un des grands physiologistes du dix-neuvième siècle qui fut un des premiers titulaires du prix Nobel.

Au point de vue des mathématiques, Lobachevsky et Minkovsky ont fait une révolution. Le premier a renversé la géométrie d'Euclide. L'observatoire de Pétrograd fut fondé par Pierre le Grand. D'importantes recherches sur les étoiles doubles et sur les étoiles variables y ont été faites dans ces dernières années.

La société de géographie impériale fut fondée en 1845. « Aucune société analogue ne peut montrer de meilleurs travaux. » Les Russes ont fait de gigantesques études, non seulement d'exploration, mais de géodésie et de géologie.

Lovalevsky est un des fondateurs de l'embryologie moderne : Danilevsky a étudié les protozoaires parasites du sang qui causent la malaria, la fièvre du sommeil, la syphilis.

M. J. W. Mackail reconnaît que l'ensemble de la Russie présente encore une civilisation arriérée ; mais elle fait de grands pas. Il considère que la simplicité et l'amour de la paix sont les caractéristiques de la vie russe.

LAWS OF WAGES an essay in *Statistical Economics*, by HENRY LUDWELL MOORE, professor of political economy in Columbia University. (Th. Macmillan C°, New-York.)

L'auteur prend pour base les quatre volumes publiés de 1893 à 1897 par l'Office du travail français, ayant pour titre : *Salaire et durée du travail dans l'industrie française...* et *le salaire des ouvriers des mines de charbon en France*, ouvrage de M. Simiand.

L'auteur est plein de dédain pour les économistes qui croient que la hausse des salaires dépend de la productivité du travail : mais en formulant les trois conclusions suivantes, qui terminent son livre, il n'a pas démontré qu'ils avaient tort :

1° A l'égard des quatre points suivants : 1° taux des salaires ; 2° total de la rémunération ; 3° permanence de l'occupation ; 4° durée du travail, la situation du salaire augmente avec la concentration de l'industrie ;

2° La plus grande complexité de la production suivant la concentration du travail et du capital donne de nouvelles occasions de gain aux ouvriers capables d'exploiter leurs capacités diverses ;

3° Quand le degré de la concentration augmente, l'uniformité et les différences dans l'application de la loi de la taxation du salaire selon l'âge du travailleur expliquent l'hypothèse que le salarié cherche à gagner un salaire proportionné à sa capacité productive.

L'auteur fait un grand usage de démonstrations mathématiques.

L'INDUSTRIE MINÉRALE DE LA TUNISIE ET SON RÔLE DANS L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGENCE, avec carte minière de la Tunisie, par A. de KEPPEN, ingénieur des mines, ancien membre du Conseil général des mines de Russie. 1 vol. in-8, 382 pages. (Comité des houillères.)

1re partie, *Statistique générale* ; 2e partie, *Orographie et géologie de la*

Tunisie; 3e partie, *Les mines métalliques et autres produits du règne minéral*; 4e partie, *Les phosphates de chaux*; 5e partie, *La main-d'œuvre dans les mines et carrières*; 6e partie, *Les chemins de fer et l'industrie minérale en Tunisie*; 7e partie, *Législation des mines et carrières.*

Les titres des parties qui composent ce volume suffisent pour en montrer l'intérêt. C'est un traité complet de l'industrie minérale en Tunisie, dans lequel l'auteur a groupé les données qu'il a pu extraire des publications des divers organes du gouvernement tunisien; des comptes rendus et des rapports des intéressés dans l'industrie minière.

La Tunisie est devenue un pays minier de premier ordre.

Trois choses caractérisent l'action du gouvernement tunisien :

1° Une législation minière basée sur des principes modernes et appropriée aux conditions spéciales du pays;

2° La liaison intime des concessions minières aux développements du réseau des chemins de fer;

3° L'organisation et l'outillage des principaux ports maritimes.

Ce sont jusqu'à présent les exploitations de minerai de zinc, de plomb et de fer, avec les phosphates de chaux, qui prospèrent dans le pays. La Tunisie est, après les Etats-Unis, le plus grand producteur de phosphates du monde. Ils sont exportés jusqu'au Japon.

Cette exportation s'est élevée, en 1912, à 1 910 000 tonnes représentant une valeur de 47 755 000 francs, soit 31 p. 100 de la valeur totale des produits tunisiens exportés pendant cette même année (154 655 000 fr.) Elle a exporté 491 800 tonnes de minerais de fer.

La Tunisie recrute maintenant la majorité de ses travailleurs pour les mines dans la population musulmane. En 1910, les groupes des mines, des travaux publics et des chemins de fer formaient un total de 16 569 hommes dont 5 515 Européens et 11 054 indigènes.

La valeur des exportations vers la France a suivi le développement suivant :

	Minerais.	Phosphates.
	(Mille francs.)	
1900.....	408	1 192
1905.....	1 223	5 348
1910.....	2 029	12 515
1912.....	2 160	18 023

Les minerais ne sont que ceux de zinc et de plomb. Les minerais de fer ne viennent pas en France.

Le développement rapide et intense de l'industrie extractive a exercé une influence considérable sur toute l'activité économique de la Régence.

BREST, PORT TRANSATLANTIQUE EUROPÉEN, par CLAUDE CASIMIR-PÉRIER. 1 vol. in-8. — BREST, PORT TRANSATLANTIQUE EUROPÉEN, ANNEXES, du même auteur. 1 vol. in-8. (Hachette et Cie, Paris.)

Cet ouvrage contient une étude très intéressante sur le projet indiqué par le titre. Nous ne croyons pas qu'il ait aucune chance d'aboutir. Brest est notre seul port de guerre sérieux sur l'Atlantique. Il est impossible d'y annexer un service de paquebots dont les mouvements seraient toujours subordonnés aux exigences de la marine militaire. Si des cales de radoub étaient construites pour les paquebots, elles seraient toujours réquisitionnées pour les navires de guerre.

On ne pourrait compter que sur le transport des voyageurs. Pour les amener à Brest, il faudrait construire une grande ligne de chemin de fer et en modifier d'autres. Les recettes compenseraient-elles les dépenses?

L'accès du port de Brest est rendu difficile par les brouillards. La

sonde indique 300 mètres de fond et à quelque distance se trouvent des rochers.

Les exemples d'Emden, de Zeebrugge ont prouvé de nouveau, dans ces dernières années, qu'on n'improvisait pas un port.

D'après un tableau publié dans ce volume, Brest est à 2 954 kilomètres de New-York et le Havre à 3 130 kilomètres. Donc la distance est de 176 kilomètres, moins de cinq heures pour un paquebot faisant seulement 20 milles à l'heure. Pour parcourir ces 176 kilomètres en chemin de fer, mettons deux heures à la vitesse commerciale de 90 kilomètres à l'heure. En réalité l'économie de temps réalisée sur la longueur du voyage ne serait pas de trois heures.

N. M.

KARL MARX, PANGERMANISTE, ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS, par James GUILLAUME. 1 vol. in-18 de 108 pages. (A. Colin, Paris.)

M. James Guillaume a extrait un certain nombre de citations de la correspondance de Karl Marx qui a été publiée en Allemagne. Ces extraits prouvent son profond dédain pour les ouvriers français qu'il appelle amicalement « des crapauds ». Il déclare que leurs délégués appartiennent « à la vieille ordure ». En 1868, il se félicite que les juges de l'Empire aient mis sous les verrous les membres de la commission parisienne, et après la déclaration de guerre de 1870, il déclare nettement « que les Français ont besoin d'être rossés ».

Après la guerre, il écrit, le 23 novembre 1871 : « On prétend qu'au conseil général (de l'association internationale) règne le pangermanisme et le Bismarckisme. Le fait est que j'ai le tort d'être un Allemand. Les éléments anglais et français sont dominés par l'élément allemand ; cette domination est celle de la science allemande. »

Il a raison d'en être fier. En 1880, c'est lui qui rédige le manifeste qui fut présenté au Congrès du Havre par Jules Guesde et Lafargue. C'est ce programme que les socialistes français n'ont cessé de poursuivre, qu'ils ont imposé aux radicaux-socialistes, aux socialistes chrétiens, aux socialistes philanthropiques, aux socialistes sentimentaux et qu'ils ont traduit, dans un certain nombre de lois, par des spoliations.

Le socialisme allemand a fait partie du pangermanisme. Des naïfs ont répété sur tous les tons qu'il était scientifique. Ce mot les dispensait de s'expliquer. Ils répétaient quelques-unes de ses affirmations « le surtravail, l'exploitation de l'homme par l'homme », sans se donner la peine de vérifier ce qu'elles signifiaient. J'ai dû exposer dans les *Sophismes socialistes et les faits économiques*, leurs démonstrations. Il est vrai que, du moment qu'elles étaient expliquées en langage compréhensible, elles disparaissaient.

Nous n'osons espérer que la guerre actuelle débarrassera du socialisme allemand les docteurs du socialisme ; car nous voyons encore tous les jours, dans *l'Humanité*, M. Edgard Milhaud engager les Français à aller chercher en Allemagne des modèles économiques.

N. M.

CHRONIQUE

I. Les travaux parlementaires. — II. La gestion directe, les chemins de fer allemands et l'indemnité de guerre. — III. Le rôle des Banques. — IV. Le budget britannique. — V. L'attentat contre le *Lusitania*. — VI. Le commerce franco-allemand.

I. *Les travaux parlementaires*. — A la reprise de ses séances, le Parlement a enregistré la mort d'un sénateur et de cinq députés tués à l'ennemi. C'est une preuve que sur les deux cent sept membres du Parlement mobilisés, il y en a qui sont allés au front.

Le Parlement a dû régulariser des décrets, voter des mesures financières, le recensement de la classe 1917. C'étaient des mesures nécessaires.

Il a voté des lois sur la naturalisation, sur le commerce avec les ennemis, sur la déclaration des biens des sujets des puissances ennemies, sur la protection des porteurs de valeurs mobilières. Ce sont des lois appelées par les circonstances.

Mais, des membres du Parlement veulent constituer son ordre du jour avec des projets qui n'ont aucun rapport avec la guerre. Ils semblent n'avoir d'autre but que de justifier leur présence au Luxembourg et au Palais Bourbon.

Le pis, c'est que les membres du Parlement continuent les errements qui ont surchargé nos budgets de dépenses parasites. Ils ne paraissent pas se douter que nous vivons, en ce moment, d'emprunts et qu'au lendemain de la guerre, nous aurons à faire face à un budget écrasant. Ils discutent une loi sociale détestable tendant à étendre la loi de 1898 sur les accidents du travail aux professions agricoles. Elle serait ruineuse pour les petits propriétaires et pour les

petits fermiers. Seraient-ils enthousiastes en recevant ce cadeau à leur retour de l'armée, quand ils auraient à reconstituer leur exploitation?

L'argument a touché des députés. Ils ont pensé à certains de leurs électeurs. Mais ils ont trouvé la solution : l'État payera!

Il nous semble qu'il aura suffisamment de pensions à payer aux blessés, aux veuves et aux orphelins de la guerre pour que les représentants des contribuables n'aggravent pas ses charges.

Le 11 mai, le ministère s'est décidé à déposer la loi sur la réparation des dommages; elle devrait être appliquée depuis six mois.

Nous avons parlé de la loi sur les zones franches à propos de la communication faite par M. Artaud, président de la Chambre de commerce de Marseille, à la Société d'économie politique. Elle pourrait être mise de suite en discussion et vaudrait mieux pour l'extension de notre commerce que les discours et les missions.

Le gouvernement a promis aux membres du Parlement une session permanente pour toute l'année, s'engageant à ne voter les douzièmes provisoires que par trimestres.

S'ils n'ont pas de lois urgentes à voter, qu'ils se réunissent au Palais Bourbon, dans la salle Casimir-Périer, et au Sénat, dans la salle des Conférences. Ils pourront y causer tout à l'aise, mais au moins ils ne feront pas de choses nuisibles.

II. *La gestion directe, les chemins de fer allemands et l'indemnité de guerre.* — M. Augagneur, ministre de la Marine, était un des plus ardents protagonistes des monopoles d'Etat. Il était enthousiaste du rachat de l'Ouest et, au début de la législature, il fit tout un programme d'exploitations par l'Etat. Il trouvait là la solution de toutes les questions fiscales et sociales. L'Etat, magnifique industriel, réaliserait des bénéfices sans limites et les profits qu'il gagnerait, sur une partie des individus, il les offrirait généreusement aux autres, et même il rendrait à certains une partie des profits qu'il avait gagné sur eux!

M. Augagneur est devenu ministre de la Marine. Un établissement privé, les chantiers et ateliers de la Gironde, ont achevé un cuirassé, le *Languedoc* ; M. Augagneur est allé assister au lancement.

Or, depuis quatorze ans, les ministres de la Marine étaient

convaincus qu'ils ne devaient honorer de leur présence que le lancement des navires construits dans les chantiers de l'Etat. Qu'auraient dit les représentants des arsenaux s'ils s'étaient permis d'attester que l'industrie privée pouvait faire concurrence à l'Etat ?

La guerre est venue. M. Augagneur a rompu avec cette tradition. Sans se préoccuper du profond chagrin qu'il pouvait faire aux partisans de la régie directe, il est allé à Bordeaux ; et il a donné son salut ministériel au nouveau cuirassé.

Les pauvres partisans de la régie directe sont fort ennuyés. Ils prenaient surtout leurs exemples en Allemagne. Ils invoquaient l'autorité des hauts fonctionnaires allemands. Dans le numéro de leur revue qui vient de paraître, avec une antidate, ils font réfuter, par M. Alfred von Der Leyen, conseiller intime effectif, professeur à l'Université de Berlin, la partie de mon volume : « *La Gestion de l'État et les Municipalités* » concernant les chemins de fer allemands. J'ai trouvé dans cette critique le même souci de la vérité et la même affabilité que dans « le Manifeste des Kulturkrieger ».

Mais je déclare que je suis fort aise que les chemins de fer de Prusse soient la propriété de l'Etat. Leurs recettes nettes prévues pour le budget du 1er avril 1914 au 31 mars 1915, étaient de 374 millions de marks ; soit 434 millions de francs.

C'est un appoint pour l'indemnité de guerre. Il aura l'avantage de ne pas imposer de charges aux populations ; il réduira simplement le budget de la Prusse et la forcera de faire des économies sur les armements. On pourra répartir le capital que ces revenus nets représentent en obligations dont l'émission se fera au mieux.

Voilà une utilisation des chemins de fer de l'Etat prussien à laquelle n'avait pas pensé le collaborateur des *Annales de la régie directe*.

J'ai l'honneur de la présenter à M. Alfred Von der Leyen, conseiller intime effectif, professeur à l'Université de Berlin. J'espère que son ami, M. Edgard Milhaud, voudra bien la lui transmettre.

Malheureusement, en admettant que ces recettes nettes soient parfaitement correctes, dégagées de toute charge dissimulée ; qu'elles puissent être employées à gager des obligations à émettre ; que ces obligations puissent être prises

au taux de 5 p. 100, cela ne ferait qu'un capital de 8 680 millions de francs ; et il devrait être diminué de toutes les réparations et reconstitutions de matériel qui seront nécessaires après la guerre.

Pour les autres pays de l'Allemagne, il ne faut guère compter sur un appoint important des chemins de fer. Ils donnent, en Bavière, un revenu de 3 millions de marks, 3 690 000 francs représentant un capital de 74 millions de francs. Cela ne compte pas. Le revenu des chemins de fer de la Saxe était évalué, pour 1914-1915, à 9 839 000 marks ; représentant un capital de 250 millions de francs.

La mainmise sur les chemins de fer ne sera qu'un appoint de l'indemnité de guerre. On verra alors les partisans de la régie directe essayer de diminuer la valeur qu'ils surélevaient auparavant.

III. *Le rôle des Banques.* — Depuis huit mois, nous voyons reproduites partout quelques formules destinées à nous assurer la conquête des marchés occupés par les Allemands.

Ces formules consistent en une apologie des procédés allemands et en un réquisitoire contre les nôtres, ce qui est une excellente manière de faire de la réclame pour les produits allemands, mais ce qui est un singulier moyen de faire de la propagande pour les nôtres.

Parmi les points de ce réquisitoire, se présente régulièrement la question des banques : — Ah! si les banques françaises faisaient ce que font les banques allemandes! Mais elles n'aident pas le petit et le moyen commerce, elles ne consentent pas de longs crédits aux industriels, elles ne favorisent pas les affaires d'exportation!

A ce réquisitoire qui n'est pas neuf, M. Paul Boyer, le vice-président du Comptoir d'escompte, a répondu dans le discours qu'il a prononcé à l'assemblée générale.

Il a fait remarquer une contradiction : au début de la guerre, on a reproché aux établissements de crédit de n'avoir pas pu mobiliser immédiatement toutes leurs ressources, et en même temps on leur demande d'engager des opérations qui les immobiliseraient.

M. Boyer a fait observer que le Comptoir d'escompte accordait des crédits documentaires aux importateurs, des crédits de campagne aux acheteurs de matières premières.

« Aussitôt la marchandise fabriquée et vendue, nous

escomptons les traites qui en forment la représentation, et cela aussi bien pour les ventes en France qu'à l'étranger et dans les pays d'outre-mer où, comme vous le savez, nous possédons des agences ou des représentants directs.

« En un mot, nous permettons aux commerçants et aux industriels de travailler avec un fonds de roulement réduit au minimum. »

Seulement a-t-il ajouté : « Nous avons toujours estimé que les dépôts qui nous sont confiés ne peuvent pas être immobilisés en avances remboursables après de longs délais. »

C'est l'évidence même.

Mais au lieu d'essayer de comprendre ces explications, nombre de gens trouvent plus simple de dire : — Il faudrait une bonne loi!

Ce qu'ils entendent par « une bonne loi », ce sont de nouvelles interdictions et de nouvelles pénalités. Or, les affaires économiques sont le résultat de contrats privés. C'est aux contractants de veiller sur leurs intérêts.

Des mesures restrictives ne peuvent que les empêcher d'agir et en même temps les pousser à l'imprudence, en leur donnant l'illusion que d'autres veillent pour eux.

Toute la législation économique doit être basée sur la formule suivante : — Liberté du contrat; sécurité de l'exécution.

IV. *Le budget britannique.* — Le budget de 1914-1915 a perçu par l'impôt 189 305 000 livres sterling et reçu de provenances diverses 37 389 000, soit un total de 226 694 000, ou 17 000 000 livres sterling, de plus que l'année précédente.

D'après les impôts votés en novembre dernier, on espère que les recettes fiscales, s'élèveront pour le budget 1915-1916 à 235 700 000 livres sterling soit 46 395 000 de plus que pour l'année fiscale 1914-1915

Les recettes de l'*income-tax*, y compris la *supertax* ont été de 69 399 000 livres sterling; on les évalue à 103 000 000 livres sterling, ou 33 600 000 en plus.

	Livres sterling.
Le service des consolidés demande.....	24 500 000
L'intérêt des emprunts de guerre.....	30 726 000
Total.....	55 226 000
Fonds pour l'amélioration des routes.....	1 430 000
Payements pour le compte des taxes locales.	9 406 000
Autres services de fonds consolidés.....	1 697 000
Total des services des fonds consolidés..	67 759 000
Dépenses (services civils) pensions de retraite, bourses de travail, assurances, autres services civils y compris l'enseignement.....	59 070 000
Douane, accises, contributions.....	4 768 000
Poste.....	26 836 000
	90 674 000
Depense de la guerre pendant six mois le 1er avril.....	638 000 000

Le coût de la guerre actuellement est 2 100 000 livres sterling par jour, pour six mois ce serait une dépense de 790 458 000 livres sterling; si on en déduit les recettes on arrive à un déficit de 523 226 000 livres sterling qui devront être empruntées dans l'année.

Si la guerre continuait pendant toute l'année fiscale, soit jusqu'au 31 mars 1916, au taux quotidien actuel, ses dépenses atteindraient 1 102 000 000 livres sterling, soit 860 000 000 de plus que le revenu prévu.

Dans l'année 1914-1915, la Grande-Bretagne a dépensé 307 416 000 livres sterling d'emprunt, sans compter les avances de 52 378 000 livres sterling faite aux *Dominions* britanniques et à certains de ses alliés. Cet emprunt a élevé le capital de la dette nationale à 1 165 800 000 livres sterling. A la fin des prochains six mois elle atteindra le chiffre de 1 700 000 000 livres sterling.

Une autre année de guerre porterait la dette à 2 milliards sterling et la Grande-Bretagne serait encore obligée de faire des prêts aux territoires et colonies britanniques, pouvant s'élever à 300 000 000 de livres sterling.

Pour l'année courante, les intérêts des emprunts faits pour la guerre s'élèvent à 30 726 000 livres sterling, ils seront en 1915-1916 de 55 226 000.

Nous avions critiqué les menaces de M. Lloyd George contre les boissons. Il a été obligé de renoncer à ses beaux projets. Nous reviendrons sur ce sujet.

Jusqu'alors M. Lloyd George et le ministère avaient voulu flatter les ouvriers. On a été surpris, en voyant le *livre blanc*, qu'il avait proposé ces mesures de tempérance pour obéir à des suggestions de chefs d'industrie.

Quand un gouvernement devient un gouvernement de classes, tantôt il se met au service des unes, tantôt au service des autres; et, dans chaque cas, il se livre à des tyrannies et commet des injustices.

V. *Le torpillage de la* Lusitania. — Le 7 mai, à 8 milles de Old Head of Kinsale, au sud de l'Irlande, la *Lusitania* a été torpillée par un ou plusieurs sous-marins allemands. Malgré toutes les précautions prises par ses constructions pour la mettre à l'abri des accidents de mer, elle a coulé en 23 minutes; sur 2 150 passagers et hommes d'équipage, on a constaté 1 502 manquants ; sur 703 personnes recueillies par des chaloupes, 45 sont mortes.

Le cas de la *Lusitania* jette une nouvelle lumière sur la psychologie allemande.

Dans leur orgueil de faire « kolossal », les Allemands avaient lancé le *Deutschland* et le *Kronprinz-Wilhelm*. C'étaient les plus gros navires faisant la traversée de l'Atlantique et les plus rapides.

On sait qu'au delà d'une certaine vitesse, les frais deviennent énormes.

A la suite de la constitution du *Morgan Shipping Trust*, en 1902, le gouvernement britannique fit avec la Compagnie « Cunard » une convention en dehors de toutes ses traditions. Il lui consentit une avance au taux de 2 3/4 p. 100 et un subside annuel de £ 150 000 pour vingt ans, à la condition qu'elle construisît deux navires dépassant en vitesse et en tonnage tous les navires existants. Ce furent la *Lusitania* et la *Mauretania*, chacun de 30 830 tonnes, alors que le *Kronprinz-Wilhelm* n'avait que 14 908 tonnes. Ils tiennent toujours le record de la vitesse.

Tandis que le *Deutschland* a opéré son voyage le plus rapide en 5 jours, 7 heures, 38 minutes et le *Kronprinz-Wilhelm* en 5 jours, 8 heures, 18 minutes, la *Mauretania* a pu effectuer la traversée en 4 jours, 10 heures, 41 minutes et la *Lusitania* en 4 jours, 11 heures, 42 minutes. La *Mauretania* réalise une vitesse de 26,06 nœuds et la *Lusitania* celle de 25,88.

Les Allemands n'ont pas essayé de lutter au point de vue

de la vitesse. Leur *Vaterland* et leur *Imperator* écrasent tous les autres navires avec leur tonnage de 54 282 et de 52 117 tonnes, mais ils se résignent à une lenteur relative. Le premier n'a qu'une vitesse de 24 nœuds et le second une vitesse de 22 nœuds.

Jamais les Allemands n'ont pardonné à la Grande-Bretagne de s'être permis d'avoir deux navires plus rapides que ceux dont ils faisaient leur orgueil.

En coulant la *Lusitania*, ils ont voulu prendre leur revanche. Maintenant ils doivent être fiers de ce bel exploit dont ils revendiquent la préméditation.

L'ambassadeur d'Allemagne, à Washington, et son coadjuteur, M. Dernburg, déclarent qu'ils savaient que ce navire serait torpillé ; qu'ils avaient même poussé la condescendance jusqu'à prévenir les passagers du risque qu'ils couraient. Ils croient ainsi se donner un beau rôle. Ils aggravent l'odieux de leur cas. Un individu qui prévient une victime qu'elle sera tuée par son complice n'est pas innocent. Tel est le rôle de M. Bernstoff et M. Dernburg : et si on appliquait, pour ce crime de droit commun, les peines qui frappent les assassins, ils seraient pendus ou électrocutés comme complices.

Le jury de Queenstown a rendu le verdict suivant :

> Nous portons contre les officiers des sous-marins allemands, contre l'empereur allemand et le gouvernement de l'Allemagne, qui leur ont donné l'ordre, l'accusation des assassinats en bloc.

Cette accusation ne gênera pas le Kaiser et l'amiral Tirpitz. Ils n'en seront pas moins fiers de ce nouvel exploit ajouté aux dévastations, aux ravages, aux assassinats de civils, de femmes, d'enfants : chacun de ces actes démontre la nécessité de frapper de sanctions pénales ceux qui en sont responsables. Les lamentations et les indignations sont inutiles si elles ne sont suivies de répression.

L'article 3, de la Convention du 3 août 1907, sur les lois et coutumes de la guerre sur terre, porte :

> La partie belligérante qui violerait les dispositions dudit règlement sera tenue à indemnité, s'il y a lieu. Elle sera responsable de tous actes commis par les personnes faisant partie de sa force armée.

Mais est-ce que des actes comme ceux que ne cessent de commettre les Allemands ne comportent que des responsabilités civiles ? Les Allemands grossissent tous les jours les

dommages pécuniaires auxquels ils seront astreints, soit. « La partie belligérante est responsable de tous actes commis par les personnes, » etc. Mais qu'est-ce que cette partie belligérante ? C'est une entité. Elle s'incarne dans le Kaiser, dans l'amiral Tirpitz, dans le chef d'Etat-major, dans les généraux et amiraux qui donnent et font exécuter les crimes. « La partie belligérante » ne les poursuivra pas. Echappent-ils donc à toute responsabilité ?

M. Wilson a envoyé, le 13 mai, au gouvernement allemand, la note attendue. Il ne l'a pas transmise par l'intermédiaire de l'ambassadeur allemand. Un passage de la note signifie que celui-ci n'a plus qu'à quitter Washington :

Il a récemment été publié dans les journaux des États-Unis, je regrette d'en informer le gouvernement impérial allemand, un avertissement formel qui prétendait venir de l'ambassade impériale allemande à Washington, adressé au peuple des États-Unis et déclarant en résumé, que tout citoyen des États-Unis qui exercerait le droit de voyager librement sur les mers ne le ferait qu'à ses propres périls si son voyage l'amenait dans la zone des eaux sur lesquelles la marine impériale allemande use des sous-marins contre le commerce de la Grande-Bretagne et de la France et cela, en dépit de la protestation sérieuse du gouvernement des États-Unis.

Je ne rappelle pas cela pour attirer cette fois l'attention du gouvernement impérial allemand sur l'irrégularité surprenante de communications adressées par l'ambassade impériale allemande à Washington, au peuple des États-Unis, par l'intermédiaire des journaux, mais seulement dans le but de démontrer que le fait d'avertir qu'un acte inhumain et illégal va être accompli, ne saurait en aucune façon, être accepté comme une excuse ou une atténuation de cet acte, ni comme une diminution de la responsabilité pour son exécution.

M. Wilson, non sans ironie, ajoute « qu'il ne peut pas croire que les commandants des navires qui commettaient ces actes aient pu le faire, sinon sous l'effet d'une mauvaise interprétation des ordres qui leur avaient été donnés. » Et il demande « un désaveu immédiat de ces actes ».

Il rappelle les stipulations explicites du traité de 1828 entre les Etats-Unis et le royaume de Russie et il termine par une injonction :

Des expressions de regret et des offres de réparation pécuniaire dans le cas de la destruction de navires neutres coulés par erreur, si elles peuvent satisfaire aux obligations internationales dans le cas où

il n'y aurait pas eu mort d'homme, ne sauraient justifier ni excuser des pratiques dont l'effet naturel et nécessaire est de soumettre les nations neutres et la personne des neutres à des risques nouveaux et impossibles à mesurer.

Le gouvernement impérial allemand ne doit pas attendre du gouvernement des États-Unis l'omission d'un seul mot ni d'un seul acte qui serait nécessaire à l'accomplissement de son devoir sacré de soutenir les droits des États-Unis et de leurs citoyens, et d'en assurer libre exercice et jouissance.

Ou désaveu et renonciation aux pratiques des sous-marins; ou intervention des Etats-Unis pour la protection des Américains : tel est le dilemme dans lequel est enfermé le Kaiser.

VI. *Le commerce franco-allemand.* — *L'Agence économique et financière* a publié, le 2 mars, un supplément aux graphiques sur le commerce russo-allemand.

Elle vient de publier, le 12 mai, des graphiques et des tableaux sur le *commerce franco-allemand.*

L'Agence économique et financière ne donne pas de conseils aux industriels et commerçants : elle leur fournit des documents.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

French official review of the first six months of the war as issued, by REUTERS AGENCY. 1 vol. in-8. (Constable and C° London.)

La réparation des dommages de guerre, nos espoirs et la réalité, par un neutre, ABEL PITRE, ingénieur. 1 brochure in-8. (Paris, 161, rue de Courcelles.)

Les finances de guerre de l'Angleterre, par GASTON JÈZE, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris. 1 volume gr. in-8 de 248 pages. (Giard et Brière, éditeurs.)

Dalla Triplice Alleanza al conflitto Europeo. Discorti parlamentari e scritti rari, par SALVATORE BARZILAI. 1 vol. in-8 de 232 pages. (Typografia Editrice nazionale, Rome.)

Transactions of the Political and Economic circle National liberal Club : 1° *Problems of the peace an address delivered*, by YVES GUYOT, 25 february 1915. Chairman, George Ledger ; 2° *The Economics of war indemnities an address delivered*, by ALFRED MILNES. Chairman P. T. BLACKWELL. 2 brochures in-8. (P. S. King et son, London.)

La Rivalité anglo-germanique. Les câbles sous-marins allemands, par CHARLES LESAGE, inspecteur des finances, professeur à l'École des Sciences politiques. 1 vol. in-8. (Librairie Plon.)

Statistica del commercio speciale di importazione e di esportazione, del 1° germaio al 31 décembre 1914. (Ministerio delle Finanze.) Divizione generale delle gabelle, Roma.

Movimento commerciale del Regno d'Italia 1913, parte seconda (vol 1. *Movimento per paesi do provenienza e di distajione* (paesi europei). Ministera della Finance (Roma).

Le dégrèvement de la terre et ses conséquences. Etude sur la portée et les résultats de la loi du 29 mars 1914, par ARTHUR GIRAULT, professeur d'Économie politique à la Faculté de Droit de l'Université de Potiers. 1 brochure in-12. (Librairie du Recueil Sirey.)

Essai d'Atlas statistique de l'Indo-Chine française, 88 graph., 38 cartes, par HENRI BRENIER, chef du Service des Affaires économiques du gouvernement général, ancien directeur de la section lyonnaise d'exploration

commerciale de la Chine, 1 vol. gr. in-8. (Gouvernement général de l'Indo-Chine, Hanoï-Haïphong.)

Bulletin de la Société d'Économie politique (suite des Annales), année 1914, 1 vol. in-8 de 112 pages. (Librairie Félix Alcan.)

Statistics of Railways 1903-1913, United States, 1 vol. in-8, Bureau of Railway Economics, Washington.

Decisions of courts and opinions affecting Labor, 1913. U. S. Département of Labor, Bureau of Labor Statistics, Washington.

Church and state in Massachusetts 1691-1740, by Martha Reed, University of Illinois studies in social science, 1 vol. in-8. (University of Illinois Urbana.)

La République Argentine en 1914-1915, par Alfredo H. Buxtos, 1 vol, in-12 de 138 pages. (Imp. D. Cahen, Paris.)

Readjustments in Taxation. The Annals of American Academy of Political and Economical science, 1 vol, in-8 march. 1915, Philadelphia.

Aresurrection of Poland, II, for a Lasting peare, une brochure in-8. (Société imprimerie Levé, Paris.)

Le Gérant : Félix ALCAN.

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN, PARIS

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LA GUERRE

SES CAUSES HISTORIQUES

LA MONARCHIE AUSTRO-HONGROISE

I. Races et nationalités. — II. L'Autriche-Hongrie. — III. Les Tchèques. — IV. Les Hongrois. — V. Les Slaves du Sud. — VI. La dissolution de la monarchie austro-hongroise.

I. — Races et Nationalités

Tous les anthropologistes savent combien il est difficile de trouver la concordance des caractères somatiques qui distinguent un groupe d'un autre. Le mot race dont on parle si facilement dans le langage courant, reste imprécis dans le langage scientifique.

La classification Topinard, basée sur le groupement de cinq caractères : l'indice nasal, la nature des cheveux, l'indice céphalique, la couleur, la taille, distingue dix-neuf races.

Dans l'article *Races actuelles*, du *Dictionnaire des sciences anthropologiques*[1], A. Hovelacque conclut : « Certes divers indices peuvent distinguer les races humaines les unes des autres? Mais entre les différents caractères, la concordance n'existe pas. Les classifications n'ont point de réalité et ne

1. *Dictionnaire des Sciences anthropologiques*. *Magyars*, par Emile Picot. — *Races*, par A. Hovelacque. — *Roumains*, par A. Hovelacque. — *Les Races et les Nationalités de l'Autriche-Hongrie*, par B. Auerbach. (1898, F. Alcan.) — J. Deniker, *Races et Peuples de la terre*, 1900. — W. Z. Ripley, *The Races of Europe*, 1900. (London, Kegan Paul et Ce.)

répondent pas à des catégories précises : prétendre systématiser un ensemble de caractères, cela est une chimère. »

Dans son savant livre, *Races et Peuples de la terre*, M. Deniker dit qu'il ne maintient le mot de « race » que parce qu'il est employé : mais il a bien soin de spécifier que les groupes désignés par ce mot sont des « groupes ethniques » constitués en vertu de la communauté de langue, de religion, d'institutions sociales, et nullement des espèces zoologiques : ils peuvent englober des êtres humains d'une seule ou de plusieurs espèces, races ou variétés. » (P. 3.) Les caractères somatiques ne jouent qu'un rôle secondaire.

Dans les trois provinces de l'Autriche allemande, ce sont des brachycéphales à yeux et cheveux bruns qui dominent[1]. Sauf les Slovènes, les Dalmates et les Croates, qui sont des brachycéphales de haute taille, tous les groupes présentent des caractères généraux communs.

M. Louis Leger raconte qu'en 1866 M. Thiers n'admettait pas qu'il y eût en Autriche d'autres hommes que des Allemands.

Cependant la question de races joue un rôle prééminent dans la politique de l'Autriche-Hongrie.

En 1849, l'illustre historien de la Bohême, Palacky, comptait sept nationalités : allemande, bohême, polonaise, italienne, jougoslave, magyare et valaque.

On peut ranger ces groupes en deux catégories : les uns, comme le groupe allemand et le groupe hongrois veulent être maîtres des autres; chacun des autres a comme lien commun son histoire et sa langue qui constatent sa force de résistance poussée parfois jusqu'à l'héroïsme.

On a appelé l'Autriche une polyarchie polyglotte.

Les groupes historiques et linguistiques, dont l'origine est fort obscure, invoquent des droits historiques fondés sur des documents ou des faits plus ou moins contestés et contestables.

Pour comprendre leur situation réciproque et la complexité politique de la question austro-hongroise, il est nécessaire de faire un résumé de l'histoire des principaux d'entre eux.

---

1. Auerbach, *op. cit.*

II. — L'Autriche.

Le nom français de l'Autriche est la transcription de l'allemand, *Œsterreich* (royaume de l'Est), qui apparaît pour la première fois, dans un document, de 996 : *In regione vulgari nomine Ostirrichi.* Mais ce n'était pas un royaume. Elle se divisait en deux margraviats (*mark graf*, comté de la frontière); celui de Frioul comprenant la Pannonie inférieure au sud de la Drave, la Carinthie, l'Istrie et la Dalmatie, moins le littoral qui avait été cédé à l'empereur de Constantinople; celui de l'Est comprenant la Pannonie inférieure au nord de la Drave, la Pannonie supérieure et l'Ostmark proprement dite. La population se composait d'Allemands et de Slaves. Les limites de cette marche varient : tantôt elle possède la Bavière, tantôt elle perd la Pannonie; les Hongrois en envahissent une partie, puis en sont refoulés après la bataille d'Augsbourg (955). Léopold de Battenberg, dont le nom se retrouve dans celui de la ville de Bamberg, reçut la Marche de l'Est en 973 et fonda une dynastie qui s'éteignit en 1246. Les premiers successeurs portèrent la Marche jusqu'à la Leitha en luttant contre les Hongrois pour le profit et avec l'appui de l'Empire romain. Leur politique est mêlée à celle des empereurs qu'ils appuient, en général, contre le pape. Léopold III épousa la sœur de Henri V, dont il eut dix-huit enfants. Par les mariages de ses filles, la maison de Battenberg se trouva alliée aux familles de Saxe-Thuringe, de Montferrat, aux Piasts de Pologne et aux Prémyslides de Bohême.

Cette politique matrimoniale, commencée par les Battenberg, a été continuée par les Habsbourg avec une très grande habileté.

Ayant été forcé de renoncer à la Bavière qu'il avait acquise par son mariage avec la veuve de Henri le Superbe, mais que réclama le fils de celui-ci, Henri le Lion, après la mort de sa mère, Henri II fit ériger l'Autriche en duché, indépendant de la suzeraineté de la Bavière, héréditaire même dans la ligne féminine (1141-1177). Il fut un des fondateurs de Vienne.

Léopold V acquit la Styrie, peuplée de Slovènes et d'Allemands.

Après deux refus d'Otokar II, roi de Bohême, Rodolphe de Habsbourg fut élu empereur en 1273. Il obligea Otokar

de lui abandonner la Carinthie, la Carniole, l'Autriche et la Styrie, et il regarda la Bohême comme partie intégrante de l'Empire.

Mais l'Empire n'était pas héréditaire. En homme prudent, il fit don à ses fils, Albert et Rodolphe, en 1282, à Augsbourg, de l'Autriche, de la Styrie et de la Carniole. Si habiles qu'ils fussent pour augmenter leurs possessions, les Habsbourg n'étaient pas parvenus à faire admettre les ducs d'Autriche parmi les électeurs du Saint-Empire. En compensation, Rodolphe IV inventa le *Privilegium majus*, composé d'une série de faux qui donnaient toutes sortes de privilèges à l'Autriche. Ces prétentions faillirent amener la guerre et aboutirent au traité de 1364, par lequel les maisons de Habsbourg-Autriche et de Luxembourg-Bohême se garantissaient mutuellement leur héritage. Rodolphe IV ajouta le Tyrol à ses possessions. Par son mariage en 1422, avec Elisabeth, fille de l'empereur Sigismond, Albert V acquit la Moravie. Sur l'invitation de Sigismond, les États de Bohême et de Hongrie le choisirent comme roi (1438). Depuis ce moment, la dynastie des Habsbourg a conservé la couronne impériale. Frédéric V, aïeul de Charles Quint et de Ferdinand d'Autriche, érigea l'Autriche en archiduché. C'est à lui qu'on doit le fameux monogramme A. E. I. O. U. qu'on a traduit par des formules superbes : *Austriæ Est Imperare Orbi Universo*; *Aquila Electa juste omnia vincit*; *Alles Erdreich Ist Œsterreich Unterthan*, toute la terre est soumise à l'Autriche, etc.

Mais la grandeur de la maison d'Autriche date de Maximilien. Il réunit la Styrie, la Carinthie, la Carniole et le Tyrol, eut Trieste et Frioul, hérita de Gorica, de Gradiska, de Nuttesbourg et du Puthersthal. Il lutta contre la France pour s'assurer la succession des ducs de Bourgogne. Empereur, il essaya encore de faire compter l'Autriche au nombre des électeurs. Les sept électeurs existants se garantirent réciproquement contre l'intrusion de tout nouvel électeur. Ainsi l'Autriche, dont le duc fut constamment empereur titulaire du Saint-Empire romain, ne compta jamais parmi les électeurs.

Son fils, Philippe le Beau, fut le père de Ferdinand Ier et de Charles Quint. Celui-ci fut élu empereur en 1519; mais s'il garda le titre de duc d'Autriche, il abandonna ses possessions d'Allemagne à son frère Ferdinand, à qui, en 1526, après la défaite de Mohacs, les Hongrois et les Tchèques offrirent la couronne. De l'Empire de Charles Quint, com-

prenant les Pays-Bas, l'Espagne, une partie de l'Italie et de l'Amérique, il ne resta rien. Ferdinand, au contraire, acheva de constituer l'Autriche.

L'Autriche n'a pas d'histoire par elle-même, Son duc a des rapports de tout genre avec la Hongrie, la Bohême et d'autres nationalités, sur lesquelles il étend ou cherche à étendre, à des titres divers, son pouvoir. Il est empereur élu, mais héréditaire dans la maison de Habsbourg; et, comme tel, il est mêlé activement à l'histoire générale du monde. L'Autriche n'existe pas comme nation. Ce n'est même pas un royaume; ce fut un archiduché jusqu'en 1804. Napoléon s'étant fait proclamer empereur des Français, François II se fit alors proclamer empereur d'Autriche, et le Saint-Empire romain s'écroula complètement en 1806.

III. — Les Tchèques

Les Allemands prétendent que les territoires de la Bohême, d'abord conquis par les Teutons[1] furent envahis par les Slaves du cinquième au septième siècle. Cependant d'après Poseidonios les Cimbres dans leur marche contre Rome se heurtèrent aux Boïens d'où Bojohœmum, Bohême. Les luttes entre les Slaves et les Teutons, disent les historiens allemands, Rakke, Treitschke et Lamprecht, se sont développées autour des frontières de la Bohême et de la Moravie. De là l'importance de l'histoire de la Bohême qui, de tous les groupes nationaux composant la monarchie austro-hongroise, est la plus complète. Dès 874, elle est gouvernée par un prince chrétien Borivoj; mais son fils demanda la protection de la Germanie et remplaça la liturgie slave, qui employait la langue du pays, par la liturgie latine. Henri L'Oiseleur, de concert avec Arnulf de Bavière, envahit la Bohême et imposa un tribut au prince Vacslav que l'Eglise a canonisé et que nous connaissons sous son nom latin de saint Venceslas. L'évêché de Prague fut fondé à la fin du dixième siècle, mais rattaché à l'archevêché de Mayence.

---

1. Voir *la Colonisation dans l'Est*, par le professeur Richard Mayer, *ap. Histoire du Monde* du docteur H. F. Helmolt. T. VI. — *Les Races et les Nationalités en Autriche-Hongrie*, par Bertrand Auerbach. 1 vol. in-8 (librairie F. Alcan). — *Histoire de l'Autriche-Hongrie depuis Marie-Thérèse*, par M. Asseline (librairie F. Alcan). — Louis Léger, *Histoire de l'Autriche-Hongrie, le Monde slave, etc.*

Il eut pour premier titulaire saint Adalbert qui baptisa le prêtre-roi saint Etienne de Hongrie, alla en Pologne et fut tué par les Prussiens (997) qu'il essayait de convertir.

Ayant aidé l'Empereur Henri IV dans ses expéditions en Italie, Vratislav II en reçut le titre de roi en 1086. La Bohême était une anarchie féodale déchirée par les querelles des princes, de la noblesse et de l'évêque de Prague. Les petits propriétaires, exploités par la noblesse, se groupèrent auprès de grands nobles auxquels ils demandaient protection et dont ils augmentaient la puissance.

Quand Prémysl Otokar II occupa le trône en 1250, la Bohême était un grand Etat. Sur l'invitation du pape Innocent IV, il envoya, dans la Prusse orientale, une expédition qui fonda Kœnigsberg, la future capitale du royaume de Prusse.

Au milieu d'agitations de toutes sortes, la Bohême était devenue le foyer de la civilisation de l'Europe centrale et Prague un de ses plus importants marchés. On y exploitait les mines d'argent de Kutua Hova et de Némecky Brod. La célébration du mariage de Vacslav II, en 1297, réunit vingt-huit princes accompagnés de cortèges, évalués à autant de milliers de chevaux. Ce fut une des grandes cérémonies du moyen âge.

Pendant le douzième et le treizième siècle, les Allemands, appelés par les rois de Bohême, étaient venus défricher des forêts. Ils firent du commerce, ils occupèrent l'évêché de Prague et d'autres importantes dignités de l'Etat.

La dynastie des Premyslides s'éteignit en 1306 avec Vacslav III qui, ayant forcé l'empereur Albert de s'engager à ne plus intervenir dans les affaires entre la Bohême, la Pologne et la Hongrie, fut assassiné peu de temps après.

Jean, fils de l'empereur Henri de Luxembourg, aimait la France à ce point que, devenu aveugle, il se fit tuer à la bataille de Crécy ; mais il avait fait élever en France son fils Charles ; et ce qui prouve la supériorité, à cette époque, de l'administration française, il en rapporta des habitudes d'économie et d'ordre ; en Bohême il rétablit les finances, il réorganisa la justice, réprima le brigandage. Il fonda en 1348 l'Université de Prague qui réunit jusqu'à vingt mille étudiants et fut classée immédiatement après celle de Paris.

Il fit reconstruire la cathédrale de Saint-Vit par un Français, Mathias d'Arras. Il établit le grand pont de pierre de Prague, fit bâtir le château royal de Prague et fonda la pre-

mière école de peinture qui ait existé au moyen âge. La littérature tchèque se développa sous son règne.

En 1355, il réunit à la couronne de Bohême le duché de Silésie, le marquisat de Lusace et deux districts de la Pologne.

Empereur, sous le nom de Charles IV, il régla, en 1356, par la Bulle d'or le droit public de l'Allemagne. Elle spécifie que le roi de Bohême est un des sept électeurs du Saint-Empire, mais que son royaume n'est pas un fief de l'Empire. Si la famille royale s'éteint, le roi de Bohême ne peut être élu que par les Etats et non pas imposé par l'empereur. Tout appel à l'extérieur est interdit à ses sujets.

Les influences allemandes qui pesaient sur le pays furent énergiquement combattues par un puissant mouvement national qui, sous des apparences religieuses, s'incarna dans Jean Hus. Doyen et prédicateur à la chapelle de Béthléem, en 1402, il faisait ses sermons en langue tchèque. Il la réforma, en fixa l'orthographe, y adapta l'alphabet latin, et en élimina les germanismes. Ayant attaqué les abus de 'Eglise, il fut accusé de soutenir les propositions de Wiclef.

Soutenu par le roi, par les seigneurs de Bohême, qui étaient alléchés par la possibilité de sécularisation des biens du clergé, dont ils pouvaient avoir leur part, suivi par le peuple, dénonçant les Allemands qui l'avaient fait condamner par l'université de Prague, il disait : « Les Tchèques doivent être les premiers dans le royaume de Bohême comme les Français dans le royaume de France, les Allemands en Allemagne. Les lois, la volonté divine, l'instinct naturel veulent qu'ils y occupent les premiers emplois. » Le roi Vacslav décréta que, désormais, à l'Université, la nation tchèque aurait trois voix et les étrangers une seule. Furieux de ne pas la dominer, les Allemands allèrent fonder l'Université de Leipzig, quittes à reprendre plus tard leur revanche. Jean Hus fut nommé recteur de l'Université de Prague : mais le pape Jean XXII mit en interdit toute ville où il résiderait. Jean Hus continua sa propagande dans les châteaux et auprès des paysans.

Un concile se réunit à Constance. L'Empereur Sigismond invita Jean Hus à y comparaître et lui donna un sauf-conduit formel. Jean Hus s'y rendit, mais le comité, considérant que le sauf-couduit impérial était un empiétement du pouvoir temporel sur le pouvoir spirituel, emprisonna Jean Hus sous l'accusation d'hérésie ; puis, après avoir refusé de

l'entendre, il le remit, le 6 juillet 1415, comme hérétique au bras séculier qui le brûla vif.

Ce supplice ne fit qu'exalter ses compatriotes. Sous le nom d'utraquistes, ils opposèrent la communion sous les deux espèces à la communion romaine. L'Université de Prague se dressa devant le concile. Les paysans se réunirent autour de chefs comme le vieux chevalier Jean Ziska, et prirent le nom de Taborites.

L'Empereur Sigismond leva une croisade contre eux. Ils le battirent et, en quelques mois, occupèrent toutes les villes de Bohême, sauf Pilsen et Budejovice. Partout les Allemands furent chassés et perdirent le bénéfice de cinq siècles d'efforts pour établir leur domination en Bohême.

Les Hussites offrirent la couronne à Wladislaw de Pologne qui eut le grand tort de la refuser sur les instances du pape Martin V. Les princes allemands, avec Sigismond, préparèrent une nouvelle croisade. Les Hussites étaient tombés dans l'anarchie. Une partie de la noblesse céda. Cependant l'armée impériale fut encore écrasée par Ziska aveugle sur les bords de la rivière Sazava (1422). Les troupes de Ziska étaient fanatisées par des conceptions religieuses dont nous ne pouvons comprendre l'importance ; mais en même temps, ce qu'elles défendaient, c'était la nationalité tchèque et slave contre les Allemands.

Mais la guerre éclata entre Taborites et les partisans des *compactata*, qui faisaient de grandes concessions aux utraquistes. Les Taborites furent écrasés le 30 mai 1434 à Lipany. Procope fut tué avec seize mille de ses guerriers. « Les Tchèques n'avaient pu être vaincus que par eux-mêmes », conclut M. Louis Leger qui a fait connaître, en France, les nationalités slaves que tout le monde ignorait[1].

Cependant l'Empereur-roi Sigismond s'engagea à n'admettre aucun étranger aux fonctions publiques, à accepter à sa cour des prédicateurs hussites, à assurer la prospérité de l'Université de Prague.

La nation était épuisée. La noblesse s'était enrichie aux dépens de l'Église et du domaine de la couronne. Le mouvement national de Jean Hus s'était effondré dans des chicanes dogmatiques. Avec la mort de Sigismond, en 1437, finit la ligne masculine de la maison de Luxembourg, sans parvenir à réaliser l'union de la Bohême et de la Hongrie.

---

1. *Histoire de l'Autriche-Hongrie.*

Les luttes de la Bohême contre les Allemands, contre les Hongrois continuèrent avec des succès divers. En 1526, après la célèbre bataille de Mohacz, dans laquelle les Hongrois furent écrasés par les Turcs, une délégation de la diète élut, comme roi, Ferdinand de Habsbourg, et, depuis cette époque, la couronne n'est plus sortie de la dynastie. Comme frère de Charles Quint, il voulut l'aider à extirper l'hérésie protestante ; mais les utraquistes de Bohême et les frères bohémiens sympathisaient avec les luthériens. Après l'écrasement des protestants allemands à Mühlberg (1547), Ferdinand établit les jésuites en Bohême et revisa les privilèges des villes. Les *compactata* furent abolis sous Maximilien qui, roi de Hongrie et empereur, sceptique mais politique, voulut agglomérer ses Etats si différents les uns des autres par l'unité religieuse. La majorité de la diète adopta une profession de foi connue sous le nom de *Confessio Bohemica*, inspirée par les calvinistes. Maximilien lui donna son approbation personnelle, mais refusa de la laisser publier et de la laisser déposer dans les chartriers des royaumes (1575). Mais, en 1609, Rodolphe, par la *Lettre de Majesté*, reconnut la *Confessio Bohemica*, et donna aux protestants le contrôle de l'université de Prague. En 1617, sous le règne de Mathias, l'archevêque de Prague ordonna la suppression des services protestants. Les protestants bohémiens, sous la direction du comte de Thurn, protestèrent et résolurent de châtier les conseillers les plus influents du roi. Ils en jetèrent deux sur cinq et leur secrétaire par une fenêtre du château de Prague. Leurs manteaux ayant fait fonction de parachutes, ils tombèrent sans se tuer d'une hauteur d'environ trente mètres, sur un tas de papiers et de fumier. Le défenestration de Prague fut le commencement de la guerre de Trente ans.

La Bohême a été un des pays qui en ont le plus souffert. La bataille de la Montagne Blanche la livra, le 21 juin 1621, à Ferdinand. Les chefs du mouvement national furent exécutés et leurs têtes exposées sur le pont de Prague. D'autres furent jetés en exil ; les biens de tous furent confisqués et donnés à des aventuriers, la plupart Allemands, qui avaient fait partie de l'armée impériale.

Encore, à l'heure actuelle, presque tous les nobles de Bohême en descendent. Le catholicisme fut la seule religion admise en Bohême ; les jésuites prirent la direction de l'Université et de l'archevêché de Prague. En 1627, la Constitution de Bohême fut abrogée ; l'hérédité de la couronne fut proclamée

dans la dynastie des Habsbourg. L'allemand, proclamé comme langue officielle à l'égal du tchèque, devait devenir sous Joseph II la seule langue officielle. L'histoire de la Bohême, comme nation, s'arrête ici. Foulée et refoulée, tour à tour, par les armées de Waldstein et par les Suédois, elle avait perdu, à la fin de la guerre de Trente ans, une grande partie de sa population.

Mais, au commencement du dix-neuvième siècle, le réveil de la nationalité tchèque se fit par la littérature. D'anciens livres tchèques furent exhumés. Dans son *Histoire de l'Autriche-Hongrie*, M. Louis Leger dit : « La découverte de poésies du moyen âge comme le *Jugement de Liboucha* et du manuscrit de Kralove-Dwor fut accueillie avec enthousiasme. » On a contesté l'authenticité de ces poèmes : vrais ou faux, ils exercèrent une irrésistible influence. « Il serait honteux à nous de chercher le droit chez les Allemands », dit le *Jugement de Liboucha*. « L'étranger est entré par force dans notre héritage et il nous commande dans une langue étrangère, » disait le manuscrit de Kralove-Dwor. Le poète Kollar publiait en 1824, la *Slavy deera*, la fille de Slava et criait : « Honte à la Bohême de s'être laissée coloniser par les Allemands » et dans un appel passionné, il affirmait la solidarité slave.

Russes, Serbes, Tchèques, Polonais, unissez-vous ! De l'Athos à la Poméranie, des champs de la Silésie à la plaine de Kossovo, de Constantinople au Volga, partout où l'on entend le langage slave, réjouissons-nous, embrassons-nous !

En 1848, le parti national demanda la réunion de la Moravie et le retour de la Silésie à la Bohême, la reconstitution du royaume de Bohême, la reconnaissance du droit égal des deux nationalités d'Autriche et de Bohême. C'était un programme très modéré.

Le comité allemand des Cinquante à Francfort, réuni pour préparer la convocation du Parlement allemand, invita Palacky, l'historien de la Bohême, à s'y rendre. Il répondit :

Le but déclaré de votre réunion est de substituer la fédération des peuples à la fédération des princes, de renforcer le sentiment national allemand... Je ne suis pas Allemand, je suis Tchèque, d'origine slave, et le peu que je vaux est tout entier au service de ma nation. Elle est sans doute petite, mais elle constitue une individualité historique.

Le gouvernement de Vienne avait pris des engagements

envers la Bohême, dont il ne fut tenu aucun compte dans la Constitution du 25 avril. Alors, fut convoqué à Prague, un congrès comprenant des délégués tchèques, moraves et slovaques, des Polonais et des Ruthènes, des Croates et des Serbes. Une émeute, dont on a jamais connu les causes, le fit dissoudre aussitôt réuni.

Il y avait trois partis : le centralisme, préconisé par les Allemands, qui fusionnait toutes les nationalités et les soumettait à un gouvernement unique siégeant à Vienne ; le dualisme, représenté par les Hongrois, qui entendaient rester autonomes et maîtres ; le fédéralisme qui essayait de conserver l'Empire d'Autriche, tout en donnant satisfaction aux diverses nationalités qui s'y trouvaient. Palacky avait fait un projet fédéral avec quatre ministères communs et une diète centrale comptant sept nationalités : allemande, bohême, polonaise, italienne, jougo-slave, magyare et valaque.

Pendant ce temps, le parlement de Francfort déclarait qu'aucune partie de l'Empire allemand ne pouvait être réunie en un seul État avec des pays non allemands ; si un pays allemand a le même souverain qu'un pays non allemand, les rapports entre les deux pays ne pourront être réglés que d'après les principes de l'union personnelle pure. L'empereur d'Autriche, loin de consentir à son exclusion de l'Allemagne, continuait d'avoir la prétention d'en conserver l'hégémonie. La diète réunie à Vienne fut dissoute et le gouvernement lui octroya la constitution du 4 mars 1849, qui ne fut jamais appliquée et fut supprimée le 1er janvier 1852.

Cette constitution garantissait l'égalité des droits non plus des peuples historiques (*Wölker*), mais des peuplades (*Wölkerstämme*) ; cette peuplade, non définie, avait le droit de cultiver sa langue et sa nationalité. L'arrière-pensée des gouvernants n'était pas douteuse ; toutes ces peuplades sont égales, mais l'Allemand leur est supérieur [1].

Le nouveau chef du ministère, Alexandre Bach, reprit les traditions de la politique de Metternich jusqu'au lendemain de la guerre d'Italie. A la veille de la guerre, les paysans de Bohême disaient : — Si nous sommes vaincus, nous aurons la constitution ; si nous sommes vainqueurs, nous aurons l'inquisition.

L'empereur fut vaincu et congédia Bach ; mais le ministre

---

1. Auerbach, p. 29.

Schmerling avait toujours la volonté de maintenir la domination allemande. Il organisait les diètes provinciales, sous le régime de la représentation des intérêts, en établissant trois catégories d'électeurs : les grands propriétaires, les bourgeois des villes et les paysans des campagnes. De plus, la répartition des circonscriptions favorisait les Allemands aux dépens des Slaves. En Bohême, le bourg allemand de Panhen avec 500 habitants, avait un député; la ville slave de Kladno n'en avait pas un seul. En 1863, l'arrivée d'un Morave aux affaires, M. Belcrédi, donna un moment d'espoir aux Slaves.

Mais le lendemain de Sadowa, l'empereur François-Joseph appela M. de Beust, ancien ministre de Saxe, qui n'eut qu'un programme : établir le dualisme et sacrifier résolument les populations slaves aux Magyars et aux Allemands d'Autriche.

Les Tchèques de Bohême et de Moravie protestèrent. En 1871, le premier ministre autrichien, Karl Hohenwart, leur donna un moment l'espoir de la reconstitution du royaume de Bohême. Les Allemands, dans les entrevues de François-Joseph et de Guillaume, à Ischl, à Salzbourg et à Gastein firent échec à la Bohême. Tout ce qu'elle a pu obtenir, c'est, en 1878, l'égalité des langues; en 1879, la fondation d'une Université tchèque à Prague; mais les Tchèques s'affirment plus que jamais.

Prague qui, en 1850, était une ville germanisée, est aujourd'hui complètement tchèque. Il en est de même de Pilsen. De même pour les petites villes, dont la population se recrute parmi les Tchèques habitant les campagnes. Les Allemands n'occupent plus que quelques centres miniers dans les montagnes.

Les Allemands de Bohême n'ont cessé de manifester leur haine contre les Tchèques, en arborant les vieilles couleurs de l'Allemagne, en entonnant le *Wacht am Rhein*. Non seulement ils fêtaient l'anniversaire de Sedan, mais ils voulaient élever une statue à Bismarck, en l'honneur de Sadowa. Les Tchèques répondaient par *la Marseillaise* et par l'affirmation de leurs sympathies pour la France.

Les Tchèques de Bohême, les Slaves de Moravie, les Slovaques de la Transleithanie, formaient, en 1910, un total de 8 500 000 de têtes. En cas de démembrement de la monarchie Autro-Hongroise, ils peuvent constituer un Etat indépendant.

IV. — Les Hongrois

L'origine des Hongrois est fort obscure. Leur langue est considérée comme appartenant à la famille ougro-finnoise mêlée à des éléments turcs. On suppose que parmi les sujets des Khazans, mélange de Huns et de Turcs, dont le Kha-Kan résidait en Crimée, se trouvait une peuplade à laquelle les Grecs et les Latins ont donné le nom de Hungares ou Hongrois.

Vambéry, les donne comme turco-tatars. Dans le courant du neuvième siècle, ils franchirent les Carpathes, sous la conduite de leur chef demi-mythique Arpad, et s'établirent dans la grande plaine qu'ils ont appelée l'Afold, située entre le Danube et la Tisza. Ils y trouvèrent un débris de la nation Khazan qui s'appelait « Mogers » ou « Magyars », mot qui signifie « les hommes du sol », d'après la version commune; mais Vambéry prétend qu'il est le synonyme du turc « bajar » qui signifie « puissant, dominateur ».

Appelés par l'empereur Arnulf contre les Moraves, ils en détruisirent le royaume; en 899, ils ravagèrent la Carinthie, le Frioul et pénètrèrent en Lombardie; en 900, ils entrèrent dans la Bavière et l'obligèrent à un tribut; leurs cavaliers parcoururent l'Alsace, la Lorraine et la Bourgogne, laissant en souvenir de l'effroi qu'ils avaient inspiré, le nom « d'ogres »; mais ils furent repoussés de l'Allemagne, en 955, par la bataille d'Augsbourg.

Les Hongrois eurent à choisir entre l'influence orientale et l'influence occidentale. Ils adoptèrent l'alphabet latin et la religion romaine. En l'an 1000, Etienne se fit donner la couronne royale par le pape. Il constitua ainsi un État à la fois indépendant de l'empire d'Orient et de l'Empire romain. Les Magyars gardent la couronne de saint Etienne comme le symbole de leur nationalité.

Ils partagèrent le sort des Serbes dans la défaite de Kossovo, en 1389. Quelquefois alliés des Ottomans, le plus souvent ils furent écrasés par eux. Après la bataille de Mohacs (1526), dans l'espoir d'augmenter leur force de résistance, ils offrirent la couronne de saint Etienne à Ferdinand d'Autriche; mais en la recevant, il dut faire la déclaration suivante : « *Nationem et linguam vestram servare, non perdere, intendimus.* Nous nous engageons à servir votre nation et votre langue et non à les perdre. »

Peu de nations ont été plus déchirées que la nation hongroise. Elle fut envahie, partiellement occupée par les Turcs jusqu'en 1698. Ayant embrassé la Réforme, elle subit des procès, comme celui de Presbourg, en 1673, dans lequel quatre-vingt-dix ministres protestants furent condamnés à mort. En 1687, Léopold déclara qu'il avait le droit de traiter la Hongrie comme un pays conquis et il transforma la monarchie élective, pratiquée depuis sept cents ans, en monarchie héréditaire dans la famille des Habsbourg. Les efforts vers sa germanisation redoublèrent.

Marie-Thérèse obtint des résultats en poursuivant cette œuvre de germanisation par la séduction. Joseph II, imprégné des idées des philosophes français, fort en avant de son époque, plein de dédain pour les traditions historiques et les prétentions des races et des nationalités, voulut imposer l'allemand. A sa mort, en 1790, les Hongrois se révoltèrent et voulurent rompre avec la dynastie des Habsbourg. Mais les représentants de la nationalité n'étaient que les nobles, les magnats, oppresseurs des paysans, leur laissant toutes les charges. Ils eurent peur que les paysans n'entendissent un écho de la Révolution française ; ils furent trop heureux que Léopold II voulût bien recevoir la couronne de saint Etienne.

Quand François II se proclama empereur d'Autriche, en 1804, ils furent froissés dans leur orgueil national.

Les guerres subies par l'Autriche pendant la Révolution et l'Empire n'en séparèrent pas la Hongrie. Napoléon après Wagram, adressa aux Hongrois une proclamation très habilement inspirée par le poète Bacsanyi, qui, coupable d'avoir traduit *la Marseillaise*, avait subi neuf ans de prison ; mais pour les magnats hongrois, Napoléon représentait les idées de la Révolution dont ils avaient horreur.

Après 1815, François II pensant qu'il n'avait plus besoin d'eux sur les champs de bataille, négligea de convoquer la Diète, et avec Metternich, il s'appliqua consciencieusement à les germaniser. Mais en 1825, il eut besoin de soldats contre l'Italie. Il dut convoquer la Diète. Dans les diètes antérieures, on parlait un mauvais latin. Szechenyi parla la langue magyare à la tribune. De 1833 à 1835, on discuta sur les améliorations à apporter au sort des paysans. Mais les magnats avaient une telle passion pour leurs privilèges, qu'un péage atteignant tous les passants, quels qu'ils fussent, ayant été établi sur le pont de Budapest, le grand juge du

Royaume Cziraki jura qu'il ne franchirait jamais ce pont égalitaire.

Fondant leur politique sur le droit historique, les Hongrois attachent une grande importance aux formes qui le consacrent : et Ferdinand IV les froissa profondément en ne daignant même pas venir se faire couronner à Budapest.

La Révolution de 1848 entraîna l'effondrement de la politique de Metternich. Tous les petits princes allemands accordèrent des constitutions. Toutes les nationalités de la monarchie austro-hongroise fermentèrent. Le 3 mars, la Chambre des députés magyars, réunie à Presbourg, vota, sur la proposition de Kossuth, une résolution réclamant une Constitution.

Mais dans les pays de la couronne de saint Etienne, les Hongrois ne formaient qu'une minorité. Les Serbes, les Croates, les Roumains qu'ils tyrannisaient, se soulevèrent. Les Hongrois s'insurgèrent de leur côté contre l'empereur qui avait chargé Jellachich, ban de Croatie, de rétablir l'ordre. Par haine des Slaves, le peuple viennois s'associa aux Hongrois. Ferdinand abdiqua le 2 décembre 1849 en faveur de François-Joseph, l'empereur actuel.

Il appela la Russie à son secours. Les Russes intervinrent vigoureusement et la Hongrie fut réduite au silence.

Mais l'Autriche subit deux guerres malheureuses : 1859, la guerre d'Italie ; 1866, la défaite de Sadowa. Alors ce fut le triomphe du Dualisme. Le « sage » hongrois, Déak, formula un programme composé de dix points : en 1867, il obtint le compromis qui « fixa la situation de la Hongrie à l'égard des autres pays de Sa Majesté ». La Hongrie ne reconnaît pas de parlement central ; elle constitue une monarchie constitutionnelle indépendante dont elle a reconnu comme roi l'empereur d'Autriche. Elle nomme une délégation dans les deux chambres pour traiter les affaires communes. La défense de l'intégrité de la monarchie est une affaire commune à la Hongrie et aux autres pays de la monarchie ; les affaires étrangères sont communes ; les finances sont communes en ce qui concerne l'armée et les affaires étrangères. Les affaires communes sont gérées par un ministère spécial.

Mais cet accord ne fut conclu qu'entre les Hongrois et l'Empereur. M. de Beust qui avait été appelé de Dresde pour présider le ministère autrichien, aurait dit à Déak : « Gardez vos hordes, nous garderons les nôtres. » Ces hordes, ce sont les Croates, les Serbes, les Roumains.

Consciencieusement, depuis cette époque, tandis que le gouvernement de Vienne a continué de germaniser les habitants de la Cisleithanie, les Hongrois ont avec passion essayé de magyariser les Roumains, les Slovaques, les Serbo-Croates, habitant la Transleithanie.

En même temps, ils n'ont cessé de protester contre l'Autriche. Ils ont voulu changer le compromis de 1867 en une simple union personnelle. Enfin, il y a eu la grande bataille à propos des commandements en allemand dans l'armée. Pendant quelques années, la Hongrie a été en pleine anarchie.

Les Magyars sont des hommes charmants et très aimables; mais ils se rappellent qu'ils doivent le compromis de 1867 aux victoires des Prussiens, et si leur politique dans l'intérieur de la monarchie austro-hongroise est antiallemande, Andrassy a prouvé que leur politique extérieure est prussienne.

A entendre les réquisitoires de certains Hongrois contre le gouvernement de Vienne, on pouvait supposer qu'ils voulaient la séparation de la Hongrie et de l'Autriche. Tel n'est point le but des plus farouches des indépendants : ils ne veulent point se trouver dix millions de Hongrois isolés sur vingt et un millions d'habitants dans la Transleithanie; trois millions de Roumains de la Transylvanie vont à la Roumanie; les deux millions de Slovaques rejoignent les Tchèques et les Moraves pour constituer un État tchèque; les trois millions de Croates et de Serbes vont à la grande Serbie.

Ils resteront un petit État entouré de populations qu'ils n'ont cessé de froisser et de mécontenter. Quelle influence auront-ils? A quel rôle peuvent-ils prétendre? La Hongrie, réduite à sa propre expression, n'a plus d'accès à la mer.

Les Hongrois loin d'être séparatistes, sont adversaires du démembrement de la monarchie austro-hongroise : leur ambition, c'est d'en être les maîtres. Actuellement M. Tisza et le baron Burian ont réalisé cette ambition suprême.

V. — Les Slaves du Sud

Les Romains possédaient la Pannonie l'an 35 avant notre ère. Au moment de la constitution de l'Empire d'Orient, en 315, elle resta à l'Empire d'Occident.

Après les invasions des Goths, des Avares, pendant le cin-

quième et le sixième siècles, nous voyons apparaître, dans la première moitié du septième siècle, les Croates, que les chroniqueurs contemporains appellent *Chrobati*, *Chrovati* et *Khwraty*. Ils formaient l'aile droite de la grande invasion slave qui s'étendit de la Bulgarie à l'Adriatique. Ils occupèrent les régions entre la Drave et la Save, connues maintenant comme Croatie-Slavonie, la Dalmatie, le nord-ouest de la Bosnie. Ils subirent l'influence latine et, en 806, quand ils furent annexés à l'Empire des Francs, ils adoptèrent l'Église romaine et l'alphabet latin.

Les Serbes passèrent le Danube, peut-être un peu avant l'occupation de la Pannonie par les Croates. Ils ne représentaient qu'un groupement de clans, plus ou moins apparentés, sans unité politique. Ces clans, appelés zhupaniyas, voulaient se dominer réciproquement. Tiraillés entre l'Empire et l'Église d'Orient et l'Église latine, menacés par les Bulgares qui, dès la fin du septième siècle, formaient un royaume puissant à l'est et au sud-est de leurs territoires, ils avaient une existence tourmentée.

A la fin du neuvième siècle, ils reconnurent la suzeraineté de l'Empire byzantin et adoptèrent l'Église grecque, ainsi que l'alphabet cyrillique. Mais, à la fin du douzième siècle, la Serbie s'affranchit de tout hommage à l'Empire d'Orient et fonda une église nationale, avec une liturgie slavonne et des livres sacrés en langue slavonne.

Les différences qui ont séparé, et qui séparent encore le groupe croate et le groupe serbe, viennent de la rivalité de ces deux influences. Leurs caractères somatiques sont identiques; les uns et les autres sont de grands bruns brachycéphales.

Les Croates, comme les Serbes, eurent à se défendre à la fois contre les Bulgares et contre les Hongrois. Ils offrirent en 1102 la royauté à Koloman II.

Magyars et Croates, partisans du droit historique, discutent encore avec passion le caractère de cette royauté.

Les écrivains magyars, comme Pesty, soutiennent que la Croatie s'est donnée par peur aux Magyars et que, depuis cette date, elle est sous leur domination. Les Croates prétendent que Koloman ne devint roi qu'à titre personnel; qu'ils conservèrent leur capitale Zagreb; le droit de régler leur administration, de nommer les évêques, d'avoir leur armée, leur monnaie, leur régime fiscal : ils invoquent encore aujourd'hui la maxime : *Regnum regno non præscribit leges*;

et à l'appui, ils rappellent le fait indéniable qu'ils n'ont pas cessé de lutter contre les empiétements des Magyars.

Le roi de Serbie, Étienne Dushan, se fit proclamer, en 1346, à Uskub, empereur des Serbes et des Grecs, publia, en 1349, le livre des lois du tsar Dushan, qui prouve l'état avancé de la civilisation de la Serbie. Il mourut, en 1355, au moment où, marchant contre Constantinople, il espérait constituer un État assez puissant pour résister aux Turcs. Ceux-ci, après une première victoire sur le Ténare, en 1371, remportèrent, en 1389, la victoire de Kossovo qui leur livra la Serbie et la Bulgarie. Cependant, si la Serbie était tributaire de la Turquie, elle avait gardé son gouvernement; mais, en 1459, elle devint un simple pachalik, gouverné directement par la Porte et resta dans cette situation jusqu'en 1804, soit pendant trois cent quarante-cinq ans.

Nous ne pouvons pas nous imaginer, en France, l'état lamentable des populations soumises pendant des siècles à un pareil régime : et nous devons admirer d'autant plus l'énergie avec laquelle elles ont maintenu leur personnalité, leur caractère distinct, sans jamais se résigner à considérer leur servitude comme définitive.

Tout en luttant contre les Turcs, les Hongrois ne négligeaient pas d'assurer leur pouvoir sur la Croatie. En 1490, Mathias Corvin dut leur abandonner la Slavonie; mais son successeur, Ladislas de Pologne, s'intitula roi de Dalmatie, de Croatie et de Slavonie.

Après la bataille de Mohacs (1526), les Turcs étendirent leur domination non seulement sur la Hongrie, mais sur la Croatie si bien qu'en 1606, la Croatie occidentale seule, avec les villes de Zagreb, Karlstadt, Warasdin et Zengy, resta indépendante. Cependant, les Turcs n'essayèrent pas de coloniser la Slavonie et la Croatie et ne frappèrent pas les provinces d'une empreinte pareille à celle qu'ils ont laissée sur la Bosnie. Les différences qui existent actuellement encore entre les Bosniaques et les Serbo-Croates viennent de cette différence de régime.

Par la paix de Carlowitz, en 1699, puis par le traité de Passarovitz, en 1718, les Turcs cédèrent à l'Autriche la Slavonie en même temps que la partie de la Hongrie qu'ils occupaient.

Le titre de Croatie fut appliqué officiellement aux provinces slavonnes de Visovitica, Pozega et Syrmie. De 1767 à 1777, ces provinces, auxquelles fut ajoutée la Dalmatie,

reçurent le nom d'Illyrie et furent gouvernées par Vienne; puis elles furent divisées; le port de Fiume fut enlevé à la Croatie et rattaché directement à la Hongrie. En 1809, après Wagram, Napoléon groupa de nouveau une large partie de la Croatie, la Dalmatie, l'Istrie, la Carinthie, la Carniole, Görz et Gradisca, sous le nom de provinces d'Illyrie. Elles restèrent jusqu'en 1813 sous l'administration française qui leur rendit beaucoup de services; toutefois, ces services étaient compensés par la charge de la conscription à laquelle elles ne se résignèrent jamais. En 1814, la Dalmatie fut incorporée à l'Autriche, tandis que l'Istrie, la Carinthie, la Carniole, Görz et Gradisca, devinrent le royaume d'Illyrie d'Autriche qui subsista jusqu'en 1849; mais la Croatie et la Slavonie étaient déclarées apanages de la couronne de Hongrie.

D'après les Magyars, elles devaient être considérées comme *partes adnexæ* ou provinces sujettes, d'après les Croates et les Slavons, elles étaient des *regna socia*, ou royaumes alliés. Les Croates purent conserver leur langage comme langue officielle, une Diète élue. Un ban ou vice-roi les gouvernait au nom de la Hongrie.

Pendant toute cette période, chez les Croates, comme chez les Tchèques, eut lieu le même effort de reconstitution de leur nationalité, dirigé par un publiciste Ljudevit Gaj, puis par l'évêque Strossmayer et par le baron Joseph Jellachich qui devint Ban, en 1848, quand les Illyristes parvinrent à prendre le pouvoir. Ils engagèrent une lutte armée contre les Hongrois, mais furent battus; cependant, Jellachich agit ensuite contre les Hongrois au nom du gouvernement de Vienne. La Constitution de 1849 sépara la Croatie et la Slavonie de la Hongrie et en fit une province de la couronne autrichienne. Fiume y fut annexée. Le régime de réaction pendant lequel il n'y eut ni ban, ni Diète, dura de 1850 à 1860. Au lendemain de la guerre d'Italie, le gouvernement de Vienne lui octroya le « diplôme d'octobre », puis la constitution de février 1861 ; mais la diète élue fut dissoute immédiatement parce qu'elle avait réclamé la formation d'une grande confédération slavonique du Sud, sous le gouvernement impérial.

Après Sadowa, sous le régime du dualisme, la Croatie et la Slavonie furent annexées aux pays de la couronne de saint Étienne.

En vertu de la *Nagoda* de 1868, elles sont subordonnées au

gouvernement de Budapest. Le vice-roi ou Ban est nommé par Sa Majesté impériale et royale, en réalité, par le premier ministre de Hongrie. Le gouvernement provincial comprend trois ministres; ils sont responsables devant le Ban qui n'est responsable qu'à l'égard du ministère hongrois, et devant l'assemblée nationale (*Narodna Skupshtina*) dont le contrôle est nul. Elle est composée de membres élus par des électeurs qui votent à haute voix devant des fonctionnaires qui dépendent du ban et de membres privilégiés, pris parmi les nobles, les hauts membres du clergé et de l'administration. Tous les actes qu'elle adopte doivent être signés par un ministre sans portefeuille qui fait partie du cabinet hongrois. L'assemblée délègue à la Chambre des députés hongroise quarante membres qui ne peuvent intervenir que pour les affaires de la Croatie-Slavonie.

Par sa situation, Fiume est le port de la Croatie : et il en dépendit de 1848 jusqu'en 1870, date où il fut donné, ainsi que son territoire de 20 kilomètres carrés, à la Hongrie. Il est administré par le gouvernement de Budapest.

La Croatie ne s'est jamais résignée à ce régime. De 1875 à 1876, quand, sur l'initiative de la Bosnie, éclata la guerre contre la Turquie qui se termina par le traité de Berlin de 1878, un parti, ayant pour titre « le parti du droit » réclama « une grande Croatie ». Il n'obtint que la persécution. Son chef fut emprisonné.

Depuis cette époque, la Croatie a été placée sous un régime de despotisme. L'évêque Strossmayer fut obligé de se retirer en 1888, parce qu'il avait envoyé un télégramme à l'église russe.

Les Croates en ont profité pour réclamer l'union avec la Bosnie et l'Herzégovine. En 1908, le baron Rauch, nommé Ban de Croatie, refusa de convoquer la Diète.

Nous avons parlé des abominables procédés employés contre les Croates[1].

On a vu que la Serbie de 1459 à 1804 était restée un pachalik turc. A partir de cette date jusqu'à l'automne de 1813, elle se gouverna comme une nation indépendante. En 1812, dans son traité avec la Turquie, la Russie ne protégea pas suffisamment les Serbes; mais, en 1817, la Serbie, après des batailles, regagna son autonomie sous la suzeraineté du

1. V. *Journal des Économistes*, août 1914, ch. IV et V.

sultan; en 1829, par le traité d'Andrinople, cette autonomie fut garantie par la Russie; mais les garnisons turques restèrent encore à Belgrade et dans d'autres villes de la Serbie jusqu'en 1867.

En 1875, quand la Bosnie essaya de secouer le joug de la Turquie, elle lui déclara la guerre en 1876. Elle fut battue; mais son action entraîna la Russie dans la guerre qui se termina par les traités de San-Stefano et de Berlin. Le traité de Berlin affirma l'indépendance complète de la Serbie; mais il plaçait la Bosnie et l'Herzégovine sous l'administration de l'Autriche-Hongrie.

Le ministre Andrassy, d'origine hongroise, qui avait conclu l'alliance entre l'Autriche-Hongrie et l'Empire allemand, se retira plutôt que d'accepter ce cadeau.

Seulement, il y a des Serbo-Croates d'un côté de la frontière, il y a des Serbes de l'autre côté, il y a contigus aux uns et aux autres, des Bosniaques et des Herzégoviens : la pression de l'Autriche-Hongrie les unit. Le 13 mai 1848, quand les Serbes se constituèrent en nation indépendante, ils demandèrent l'union avec la Croatie.

On répète : « Deux aspirations sont en conflit : une grande Serbie et une grande Croatie : entre les deux, la Bosnie, l'Herzégovine et la Dalmatie. »

Ces deux groupes slaves sont-ils capables d'imposer silence à leur amour-propre national, de faire coexister l'un auprès de l'autre leurs différences religieuses et lingustiques? sont-ils capables de proclamer et de pratiquer l'égalité entre tous ces groupes qui comprennent tous les Slaves du Sud, du nord de l'Istrie, de la région d'Udine, de la Carniole, Slovènes, Serbo-Croates, Croates, Serbes, Dalmates?

Si de longues et douloureuses expériences peuvent servir aux peuples, la réponse est affirmative; et elle paraît avoir déjà été faite.

Cependant, le clergé serbe se montra hostile au mouvement illyrien parce qu'il voulait conserver le slavon comme langue liturgique. Il redoutait, dans la généralisation d'un idiome commun, un empiétement du papisme.

La différence de religion sépare surtout les clergés. Cependant, le concordat conclu en 1914 entre la Serbie et la papauté est une mesure de conciliation.

On rappelle qu'en 1902, les Serbes ont provoqué à Zagreb des rixes sanglantes, mais à la fin de mars 1913, les Slaves du Sud tinrent un congrès à Abbazia dans lequel on

lut un mémorandum qui avait été remis à l'archiduc héritier, François-Ferdinand, par un groupe de membres du Parlement croate. Ils demandaient la substitution, audualisme de 1867, d'une confédération dans laquelle entrerait la Serbo-Croatie. « Toute la jeunesse, y était-il dit, s'enthousiasme pour une union avec la Serbie et se sent attirée vers le Sud par les récents succès de la Ligue balkanique. En maintenant la Croatie sous le régime d'exception auquel elle est soumise, les gouvernements d'Autriche et de Hongrie prépareraient la voie à un grand mouvement séparatiste et peut-être à une révolution de tous les Slaves du Sud. »

VI. — La dissolution de la monarchie austro-hongroise.

Les efforts tentés par les ducs ou empereurs d'Autriche, rois de Bohême et de Hongrie, etc., pour germaniser les divers groupes ethniques qui se sont trouvés sous leur domination ont échoué. Joseph II qui, systématiquement, avait poursuivi l'unification du langage et des institutions, provoqua des émeutes et des résistances passionnées : et cependant il avait agi avec le désir d'engager ses divers peuples dans une voie de progrès. Sur son lit de mort, en 1790, il allégea ses successeurs du fardeau de ses réformes en les annulant.

Cependant François II imposa, en 1803, un code pénal et, en 1811, un code civil. Toutefois le code civil fut repoussé par la Hongrie et la Transylvanie. Quoique inspiré par les idées du dix-huitième siècle, il maintenait une législation spéciale pour l'Église, pour les juifs, pour la grande propriété ; sans aller jusqu'au servage, il soumettait les paysans à des sujétions féodales.

Au lendemain de 1815, Metternich ne tenta pas l'œuvre d'unification. Il prit pour maxime *Divide ut imperes*. François II donnait de sa politique la définition suivante à l'ambassadeur de France :

Mes peuples sont étrangers les uns aux autres. Tant mieux. Ils ne prennent pas les mêmes maladies en même temps. Je mets des Hongrois en Italie et des Italiens en Hongrie. Ils ne se comprennent pas, ils se détestent. De leurs antipathies naît l'ordre et de leur haine réciproque la paix générale.

Nous avons vu cependant la résistance des magyars, et lorsque éclata la Révolution de 1848, tout sembla crouler.

Des hommes d'Etat intelligents auraient répondu aux vœux des diverses nationalités en adoptant le système du parti fédéral; mais les Allemands entendaient continuer d'avoir la direction de l'Empire.

Schwarzenberg leur opposa l'absolutisme; mais Ferdinand IV fut obligé d'abdiquer en faveur de François-Joseph, l'empereur actuel, âgé alors de dix-huit ans et déclaré majeur pour la circonstance. Son ministre Stadion avait un programme constitutionnel et centraliste : « Réunir en un grand corps d'Etat tous les pays et toutes les races de la monarchie, avec un seul gouvernement à Vienne. » Mais il sentait si bien l'impossibilité de réaliser ce programme qu'il ne convoqua pas les représentants de la Hongrie à la Diète de Kromeriz; et il se servit de cet oubli, dont il était responsable, pour la déclarer incompétente et la dissoudre. L'Empereur regardait aussi du côté de Francfort; et les Allemands de Vienne voulaient conserver à la fois la direction de la Confédération germanique et de tous les pays de l'Empire d'Autriche.

L'Autriche fut déclarée Etat indépendant, indivisible, indissoluble. De 1850 à 1860, Bach continua la tradition despotique de Metternich. Jusqu'en 1854, il maintint l'état de siège. Ce fut un gouvernement de police et de cléricalisme, hostile aux nationalités. En 1856, un Concordat livra tout l'enseignement au clergé et aux jésuites. En dehors du catholicisme, l'exercice des autres religions devait être domestique. Le jury et la publicité des tribunaux furent supprimés. Il fut interdit de publier un journal en langue tchèque.

Le gouvernement allemand centraliste fut écrasé par les désastres de 1859 et de 1866. Les populations soumises à Vienne n'ont été affranchies que par les victoires des étrangers. La défaite a été l'instrument du progrès politique en Autriche.

Mais le compromis de 1867 n'a satisfait que les Allemands de la Cisleithanie et les Magyars de la Transleithanie; les uns et les autres menacent la monarchie hongroise de dissolution.

Les Allemands d'Autriche, ont comparé la Bohême au Sleswig et s'assimilant complètement aux Allemands de l'Empire, ils disaient en plein Reichsrath : « Nous n'avons pas

vaincu à Sedan pour devenir les ilotes des Tchèques. »

Après l'établissement du dualisme, le premier ministère autrichien comptait huit Allemands et un Polonais.

Les peuples de l'Autriche-Hongrie sont les peuples de l'Empereur et Roi dans un sens presque féodal.

Il a raison des Hongrois dans l'affaire des commandements militaires quand il menace d'abdiquer. Le parti des indépendants les plus exaltés n'ose prendre la responsabilité de provoquer une pareille catastrophe. Au fond les Habsbourg n'ont eu qu'une foi politique : *Voluntas imperatoris suprema lex esto.* La volonté de l'Empereur est la loi suprême. Mais tandis que le Kaiser la brandit et en fait parade, les empereurs d'Autriche se contentent de la mettre en pratique.

Les ministres, serviteurs publics, doivent concentrer leur patriotisme dans la personne de

François-Joseph (Franz-Joseph) 1er-Charles empereur d'Autriche, roi apostolique de Hongrie, roi de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Galicie, de Lodomérie et d'Illyrie, roi de Jérusalem, etc., archiduc d'Autriche, grand-duc de Toscane et de Cracovie, duc de Lorraine, de Salzbourg, de Styrie, de Carinthie, de Carniole et de Bukovine, grand prince de Transylvanie, margrave de Moravie, duc de la Haute-Silésie, de la Basse-Silésie, de Modène, Parme, Plaisance et Guastalla, d'Auchwitz et Zator, de Teschen, Frioul, Raguse et Zara, comte princier de Habsbourg et Tyrol, de Kybourg, Goritz et Gradisca, prince de Trente et Brixen, margrave de la Haute et de la Basse-Lusace et en Istrie; comte de Hohenembs, Feldkirch, Brigance, Sonnenberg, etc., seigneur de Trieste, de Cattaro et de la Marche wende, grand-voyvode de la voyvovie de Serbie, etc., etc. Maj. Imp. et Roy. Apostolique[1].

L'Empereur a deux moyens d'action : l'armée et la bureaucratie. La bureaucratie est l'Etat; les Universités préparent les fonctionnaires et les professeurs deviennent eux-mêmes ministres dans les cabinets autrichiens qui ne sont pas formés par des ministres parlementaires. Ils représentent la tradition de l'administration de Joseph II. Personnellement, ce sont en général des hommes fort aimables et connaissant bien leur spécialité; mais ils sont sans scrupules quant aux moyens de gouvernement et ont le plus profond mépris pour l'individu[2].

1. *Almanach de Gotha.*

2. Voir *Journal des Économistes*, 15 août 1914, p. 177-187 et 15 septembre, p. 273.

L'autre moyen de gouvernement, c'est l'armée. Un poète viennois disait au général Radetzki en 1848 : « C'est dans ton camp qu'est l'Autriche. »

Elle ne peut être nationale, puisque son ensemble ne représente pas une patrie, mais est composé de nationalités juxtaposées et plus ou moins hostiles les unes aux autres. L'unité en est constituée par la personne de l'Empereur et l'Etat-major général et par la caste d'officiers qui la commande. Beaucoup d'officiers, nobles et pauvres, ne comptent pour leurs enfants que sur la carrière militaire. Dès l'âge de dix à douze ans, les enfants sont admis gratuitement dans les écoles primaires militaires « réales », de là ils passent dans les écoles supérieures militaires « réales ». Entre dix-sept et vingt ans, ils choisissent leur arme et entrent dans l'une des deux Académies d'où ils sortent sous-lieutenants, non d'après les hasards d'un concours, mais d'après l'ensemble de leurs études. Les mieux notés sortent officiers, les autres, cadets, avec des grades variant de celui de suppléant d'officier à celui de sergent (corpoul).

Pour les familles aisées qui ne veulent pas se séparer sitôt de leurs fils, il y a des écoles de cadets où ils entrent de quatorze à dix-sept ans. Jamais les cadets ne sont mêlés à la troupe. On a augmenté les hauts grades pour faciliter l'avancement et encourager les officiers. Il y a peu d'officiers magyars dans l'armée active, mais il y a beaucoup d'officiers slaves.

Cinq différentes espèces de gardes du corps entourent le souverain. Les Arcierengarden et la Garde hongroise se composent d'officiers supérieurs et ordinaires. Les fonctions de sous-officiers sont remplies par des généraux ou des colonels.

Les archiducs ont droit à des titres et à des honneurs spéciaux.

Chaque soldat prête un serment solennel à l'Empereur. Tout soldat doit appartenir à un culte. Tous les jours à midi on sonne à la prière ; les postes sortent des corps de garde et se forment devant les armes pour prier.

On a essayé de développer dans chaque régiment l'esprit de corps à l'aide d'insignes spéciaux, de particularités

---

1. *Armée, race et dynastie en Autriche-Hongrie.* E. Terquem. 1930. Libr. Cerf.

d'uniforme, mais il y a peu de régiments qui ne comprennent que des hommes d'une même nationalité. Certains sont composés à la fois d'Allemands, de Roumains, de Croates et de Magyars. La langue unique de service est l'allemand; mais l'officier doit expliquer aux soldats, dans leur langue maternelle, les expressions usuelles militaires allemandes.

On se rappelle l'opposition formidable provoquée en Hongrie par l'emploi des termes militaires allemands.

On démembre les régiments dans des garnisons diverses au mépris de la tactique, mais par nécessité politique. On les dépayse et on les change souvent de garnison.

A Gratz, à la chute du ministère Badeni, un régiment bosniaque réprima l'agitation allemande. Tous les Allemands, d'un bout à l'autre de la monarchie, furent indignés de l'intervention des « sauvages slaves ». On voulut reprendre les concerts de musique militaire. La population couvrit d'immondices les musiciens,

En Bohême, les Allemands troublent une fête tchèque à Brux avec une telle violence qu'il fallut faire appel à la troupe. Quand des dragons allemands parurent, ils furent reçus par les perturbateurs allemands au chant de *Wacht an Rhein* tandis que les Tchèques leur lançaient des pierres.

Ce n'est pas le cas de guerre extérieure que vise l'article du règlement qui stipule qu'au cas où un « soldat, dans les moments critiques,tient des propos de révolte,il pourra être mis à mort par tout supérieur qui se trouvera dans son voisinage. »

A chaque général en chef lui-même est attaché un socius, sous le nom d'adjoint au général commandant de corps d'armée, presque toujours de grade égal, qui a pour mission de le surveiller : et les divisionnaires de la « honved », la landwehr transleithane, sont soumis au même contrôle. En 1866, les régiments recrutés dans la circonscription de Venise refusèrent de marcher contre les Italiens. Diverses informations ont annoncé que des troupes slaves et tchèques avaient manifesté leur opposition à la guerre actuelle. Nous attendons la confirmation de ces faits avant d'en faire état. Mais ils ne sont pas invraisemblables ; car elles doivent se rendre compte de l'intérêt de leurs nationalités.

La dissolution de l'armée austro-hongroise entraîne la dissolution de la monarchie austro-hongroise.

La politique de François-Joseph, comme celle de ses prédécesseurs, a été de maintenir la dynastie. Mais que re-

présente cette dynastie? Devenu caudataire du Kaiser, François-Joseph a provoqué la catastrophe de 1914.

Quelle garantie ses héritiers peuvent-ils donner aux autres nations de l'Europe? Essayer de maintenir la monarchie austro-hongroise, ce serait recommencer une œuvre aussi vaine et aussi dangereuse que celle du maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman.

Du reste le démembrement de la monarchie austro-hongroise ne sera pas l'œuvre des alliés. Il a commencé en 1867 avec le dualisme. A partir de 1870, les Allemands d'Autriche ont subi l'attraction moléculaire de l'Empire allemand, et les Magyars les y ont poussés. De Beust était résigné à « l'itinéraire forcé » qui conduisit François-Joseph à Berlin ; mais, pour de bonnes raisons, il n'inspirait pas de confiance à Bismarck. Son remplaçant, Andrassy, au contraire, dès le 14 novembre 1871, proposait à l'Empire allemand l'alliance qui fut retardée, à cause de la Russie, jusqu'en 1879. Le dualisme se transforma en mainmise par les Magyars sur l'ensemble de la monarchie austro-hongroise. En 1914, cette politique a continué. M. de Berchtold était un Hongrois : mais c'est M. Tisza qui, de Budapest, a conduit la campagne du Ballplatz. Après le départ de M. Berchtold, qu'il n'avait pas suffisamment en mains, il est resté à Budapest, mais il a envoyé un homme à lui, le baron Burian, occuper le ministère des Affaires étrangères commun ; il est allé lui-même conférer avec le Kaiser affirmant ainsi la subordination de Vienne à Budapest.

Le dualisme de 1867 est devenu le centralisme magyar : et la politique extérieure magyare a pour point de départ la victoire de la Prusse sur l'Autriche.

YVES GUYOT.

LA RUSSIE ET LES DARDANELLES

I. — La Russie, puissance maritime.

La marche des alliés sur Constantinople se poursuit normalement et le jour s'approche où, devant la Russie enthousiaste, s'ouvrira la grande voie maritime de la Méditerranée. Enfermé jusqu'à présent dans le cul-de-sac de la mer Noire, l'Empire slave sera maintenant à même de s'assurer son juste développement. Tel est l'inexorable progrès économique des choses, que ni la germanisation de la Turquie ni la pression exercée par l'Autriche-Hongrie sur les pays balkaniques, n'ont réussi à arrêter.

Quelle que soit l'importance politique des Détroits, nous ne saurions assez répéter que la question est avant tout d'ordre économique. Notre vingtième siècle rappelle, sous ce rapport, l'époque de Catherine la Grande. En déclarant sa première guerre à la Turquie, l'impératrice russe précisait, sans équivoque, son but commercial : liberté de navigation sur la mer Noire. Plus tard « Byzance », aux yeux de certains publicistes slavophiles, comme Léontieff ou Danilevsky, est devenu un symbole politique, voire même social. Mais aujourd'hui, à nouveau, le facteur économique prime tout autre — et pour cause

La Russie est, en effet, en dépit de sa configuration géographique défavorable, une puissance maritime. C'est-à-dire, que ses échanges avec l'extérieur s'effectuent, en majorité, non pas par terre, mais par mer. Il suffit de comparer le mouvement des entrées et des sorties, en 1912, pour s'en rendre compte :

	Exportations.		Importations.	
	Millions de pouds.	Millions de roubles.	Millions de pouds.	Millions de roubles.
Mer Noire (et Azoff).	536,8	480,5	32,0	92,4
Mer Baltique.....	343,6	499,5	357,4	396,7
Mer Caspienne.....	8,7	27,1	5,2	22,3
Mer Blanche.....	75,6	27,7	8,0	4,6
Océan Pacifique	3,9	3,8	21,9	63,4
Total par mer.....	958,6	1038,6	425,3	579,4
Total par terre.....	478,6	430,6	242,2	547,2
Ensemble.....	1337,2	1469,2	667,5	1126,6

Les deux premières rubriques de ce tableau sont particulièrement suggestives : la Russie exporte par mer deux fois plus de marchandises que par terre, et le caractère maritime du trafic s'accentue encore si nous comparons non plus le poids, mais la valeur des exportations (1 038 millions contre 431 millions).

L'examen attentif du tableau fait voir, au surplus, quel rôle dominant joue, dans le commerce d'exportation russe, la mer Noire (qu'il convient de considérer en bloc avec la mer d'Azoff, celle-ci étant simple baie de celle-là). Sur 1 469 millions de roubles représentant la valeur des exportations russes en 1912, la mer Noire entre pour 480 millions. En 1913, la proportion est à peu près la même : 557 millions de roubles contre 1 520 millions du total.

Donc, plus d'un tiers des exportations russes se font par le Bosphore et les Dardanelles.

Ces chiffres, quelque éloquents qu'ils soient en eux-mêmes, ne donnent pas encore une idée complète de l'intérêt vital qu'ont les fatidiques Détroits pour la Russie. Toute leur signification, ils ne l'acquièrent que lorsqu'on les rapproche aux tendances générales de la vie économique russe. Or, il est incontestable que le centre de gravité de celle-ci, se déplace de plus en plus vers le Sud.

II. — Le commerce des céréales et les Dardanelles.

Dans la seconde moitié du seizième siècle et pendant plus de cent cinquante ans, la route maritime de la mer Blanche, d'Arkhangel en Angleterre, était le seul trait d'union entre l'Europe et l'Empire moscovite. Puis, Pierre le Grand, perça la fenêtre étroite qu'est Pétrograd sur l'Europe et le centre du

trafic extérieur se trouva porté vers la Baltique. Enfin, ces dernières décades, l'essor prodigieux du bassin du Donetz, la fertilité des plaines du Midi, le développement continu des industries du Caucase, entraînèrent le poids de la vie économique russe vers les rives de la mer Noire et imprimèrent aux débouchés par les Dardanelles, une importance exceptionnelle.

On peut suivre ce déplacement des forces vers le Sud, dans le mouvement des céréales. Le voici, par périodes quinquennales :

Exportations des céréales.

	Mer Baltique.	Mer Noire.	Mer d'Asoff.
	(Milliers de pouds.)		
1896-1900.....	91.525,0	177.501,0	100.478,0
1901-1905.....	87.098,0	277.845,0	151.408,0
1906-1910.....	65.955,0	286.135,0	172.300,0

Comparée à l'ensemble des exportations des céréales, pendant la première période (1896-1900), la part des ports de la Baltique était de 20,6 p. 100 ; pendant la dernière période (1906-1910), de 10,7 p. 100. Dans le même intervalle, la part des ports de la mer Noire (sur le littoral russe, proprement dit, et le littoral du Caucase), passait de 40 p. 100 à 46,5 p. 100 ; celle de la mer d'Asoff, de 22,6 p. 100 à 28,0 p. 100. Ensemble, la mer Noire et d'Asoff, participaient donc pour 74,5 p. 100 dans le mouvement général des céréales. Enfin, en 1913 — terme de l'évolution — sur 651 millions de pouds de céréales exportées, 483 millions, soit plus de 80 p. 100 sortaient des ports de la mer Noire.

L'importance grandissante de ceux-ci ressort mieux encore, lorsqu'on étudie le mouvement de l'orge et de froment, les deux céréales d'exportation par excellence.

Exportations de froment.

	Mer Baltique.	Mer Noire.	Mer d'Asoff.
	(Milliers de pouds.)		
1896-1900.....	17.278,0	88.637,0	54.029,0
1901-1905.....	12.063,0	129.408,0	79.616,0
1906-1910.....	19.405,0	114.375,0	85.417,0

Par les ports de la mer Noire et d'Asoff, furent expédiées, dans la dernière décade, 87,2 p. 100 de l'ensemble du froment exporté et par la Baltique seulement 8,5 p. 100.

Exportations de l'orge.

	Mer Baltique.	Mer Noire.	Mer d'Asoff.
	(Milliers de pouds.)		
1896-1900.....	2.552,0	41.719,0	31.389,0
1901-1905.....	1.256,0	64.774,0	52.856,0
1906-1910.....	649,0	97.317,0	75.434,0

Ici on voit que le rôle des ports de la Baltique est réduit à néant et que la presque totalité des exportations de l'orge se fait par les établissements maritimes du littoral du Sud.

D'un simple trait de plume, le Sultan germanisé ou non, peut donc amener une perturbation dans la vie agricole de la Russie, en même temps que dans l'approvisionnement des nombreuses nations européennes.

Cette puissance paradoxale, conférée à un autocrate asiatique, justifie à elle seule, un changement radical du régime des Détroits. Voyons plutôt ce qu'a provoqué sur le marché international des céréales, la fermeture actuelle des Dardanelles (la troisième depuis quatre ans !)

La Russie exportait en moyenne, ces cinq dernières années, 31 p. 100 du froment produit; 44,7 p. 100 de l'orge; 38 p. 100 de l'avoine; 3,3 p. 100 du seigle. Pour les quatre catégories de céréales, la moyenne s'élevait à 18,7 p. 100. Or, d'après les données du Comité central de statistique, la récolte de l'année 1914, inférieure à celle, plutôt exceptionnelle de 1913, n'était pas éloignée de la dernière moyenne quinquennale. En comptant les excédents de 1913, très considérables, et ceux de 1914, la Russie aurait put, au cours de la campagne de 1914-1915 exporter au moins 600 millions de pouds. La fermeture des Dardanelles a brisé l'élan. Du 1er juillet au 31 décembre 1914, les quantités exportées, par rapport à la période correspondante de 1913, accusent une diminution sans précédent :

1913.	1914.
(Millions de pouds.)	
Du 1er juil. au 31 déc.	Du 1er juil. au 31 déc.
362 1/2	46 1/2

Les stocks visibles accumulés au 1er février 1915 en Russie, faute de débouchés, étaient le triple de l'année dernière.

1914.	1915.
(Millions de pouds.)	
469	1 518

Le paysan russe s'est donc vu privé de ses meilleurs débou-

chés ; l'intermédiaire, l'armateur, obligés de se croiser les bras, et tout le mécanisme complexe de l'exportation dont dépend la prospérité du littoral du Sud est paralysé. Il n'est jusqu'aux établissements de crédit, qui ne soient éprouvés : car en Russie les banques se livrent à des opérations de vente des marchandises et plus particulièrement dans le commerce des céréales, se substituent à des maisons d'exportation. A Odessa on voit opérer la Banque russe pour le commerce étranger, la Banque russo-asiatique, la Banque commerciale ; à Nicolaieff, la Banque internationale de Pétrograd, la Banque pour le commerce étranger, etc. Et elles interviennent pour des grosses quantités. Ainsi, les perturbations dans le commerce des céréales — on a pu l'observer lors des deux précédentes fermetures des Dardanelles — se font sentir sur le bilan des établissements de crédit et par cela même sur toute l'organisation financière de l'Empire slave.

Certes, la catastrophe que d'aucuns redoutaient dans la vie agricole russe n'est pas survenue. Les effets de la crise ont été atténués par l'élargissement du marché intérieur consécutif au ravitaillement des troupes. Aussi les prix qui avaient fléchi au début se sont-ils relevés par la suite. Mais les paysans attendent impatiemment le jour où les flottes alliées forceront définitivement les Détroits.

Quoi qu'il en soit cette expérience est définitive : la Russie agricole ne peut pas être à la merci d'un incident diplomatique. D'autant plus que la réforme agraire ayant facilité le passage à la culture intensive, la Russie est appelée, selon l'expression dont s'est servi M. Krivocheine dans son *Mémoire sur l'agriculture russe*, à devenir « le grenier du monde ». Et sur ce point l'intérêt vital de la Russie à la jouissance des Détroits, coïncide avec ceux des autres nations dont elle est fournisseur.

Dans le dernière période quinquennale, les envois des céréales russes se répartissaient entre les pays destinataires de la façon suivante (en tant pour cent de l'ensemble des exportations).

	Blé.	Orge.	Avoine.
Allemagne	7,8	53,2	13,3
Hollande	21,3	18,3	25,2
Angleterre	20,2	13,4	36,4
Italie	18,5	2,2	
France	12,1	12,9	12,3
Autres pays	20,1		12,8
	100	100	100

L'arrêt subit des arrivages russes, surtout du froment, a provoqué dans tous ces pays une gêne considérable en les obligeant à recourir à des mesures exceptionnelles.

L'Italie, malgré sa belle récolte, malgré la suspension des droits douaniers et des réductions des tarifs de chemins de fer, n'a pas pu éviter une hausse vertigineuse des prix. — Sur 1 811 000 tonnes de blé étranger introduites en 1913, 881 000 étaient de provenance russe et 319 de provenance roumaine.

La Suisse, qui recevait de la Russie environ 40 p. 100 de son blé, se vit, à un moment donné, presque complètement dépourvue de réserves. Ne fût-ce l'Angleterre qui a consenti à lui venir en aide à condition qu'elle introduise le monopole des céréales (garantie contre la contrebande allemande) elle se serait trouvé dans une situation toute proche de la famine.

En Hollande, la fermeture des Dardanelles a désorganisé le commerce d'importation si florissant, et les prix de l'orge, du blé, du maïs, de l'avoine, se sont élevés à des niveaux inouïs, car là encore, la Russie était le principal fournisseur des céréales : 723 000 tonnes de froment russe sur 2 363 000 de l'ensemble; 324 000 tonnes de seigle sur 629 000 tonnes et 668 000 tonnes d'orge sur 891 000 tonnes.

En Suède, en Norvège, au Danemark le gouvernement a été obligé d'établir les prix maxima et confisquer les stocks de blé et de farine des particuliers pour pallier l'absence des arrivages.

En Angleterre la hausse est très sensible, ce qui ressort de la comparaison des cours moyens avant et depuis la guerre pour des périodes correspondantes de trente-trois semaines finissant au 20 mars 1913, 1914 et 1915 :

	1912-1913.	1913-1914.	1914-1915.
Blé	31/ »	31/ 5	53/ 9
Farine	28/ »	27/ »	48/ 6
Orge	38/ 6	26/ »	32/ 2
Mais	25/ 6	25/ »	34/ »
Avoine	15/ 9	15/ »	31/ 9

Il importe donc dans l'intérêt de millions de personnes qui se nourrissent du blé russe que la question des Dardanelles soit tranchée.

III. — L'industrie et les Dardanelles.

Mais la libre jouissance de la route commerciale qui relie la mer Noire à la Méditerranée est nécessaire aussi bien pour l'industrie russe que pour l'agriculture.

Le bassin houiller de Donetz, d'un côté, le bassin naphtifère et minier du Caucase, de l'autre, forment l'arrière pays du littoral de la mer Noire.

Le port d'embarquement du Donetz, Marioupol est plus proche de principales stations du bassin méditerranéen que Cardiff ou Newcastle :

	De Marioupol (par les Dardanelles.)	De Cardiff (par Gibraltar.)	De Newcastle (par Gibraltar.)
	(En milles marins.)		
A Constantinople ...	549	2 958	3 346
A Pirée	910	2 693	3 081
A Alexandrie	1 288	2 958	3 346
A Port-Saïd.....	1 348	3 078	3 466
A Naples	1 544	2 128	2 516
A Gênes.....	1 865	2 003	2 391

Un cargo-boat qui mettra par exemple, trois cent vingt-huit heures pour arriver de Cardiff à Alexandrie, parcourra en cent quarante-trois heures la distance qui sépare Marioupol de cette importante station de charbon.

Aussi bien, les producteurs de Donetz, dès 1890, n'ont cessé d'étudier les débouchés possibles de l'anthracite russe sur les marchés méditerranéens et balkaniques. Ils ont créé une société d'exportation, effectué des essais d'analyse en Italie, organisé une « exposition flottante » des produits du bassin de Donetz qui a visité une série de ports : Varna, Burgas, Constantinople, Dardanelles, Salonique, Pirée, Cryte, Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Kaïffa, Beyrouth, Tripoli, Samsoun, Trébizonde. Partout le succès a été grand. Et, à partir de 1905, le mouvement des charbons expédiés par le port de Marioupol accuse une progression constante passant de 200 000 en 1905 à 10 millions en 1912. Cette dernière année le Syndicat des houilles du Donetz a contracté une grosse livraison avec l'administration des chemins de fer bulgares; de même, avec les chemins de fer d'Orient d'Anatolie en Turquie; puis il a conclu un marché important en Roumanie avec des usines de gaz. Bref, le Donetz se préparait à jouer un rôle définitif au dehors, en concurrence avec les charbons allemands principalement. Mais depuis 1913, on constate un arrêt dans l'exportation si bien commencée : c'est que l'accroissement exceptionnel de la consommation du combustible minéral, dans l'intérieur de la Russie, n'a pas été accompagné d'une augmentation suffisante de la production.

Cette disproportion disparaîtra nécessairement, et il est cer-

tain que le charbon du Donetz profitera largement de l'expansion russe vers la Méditerranée qui résultera du nouveau régime des Détroits. En tous les cas, c'est par les Dardanelles que le bassin de Donetz approvisionne en charbons Pétrograd et toute la région de la Baltique. D'autres produits de l'industrie minière et métallurgique de la Russie méridionale étaient dirigés par Marioupol, Nikolaïe, etc., vers les marchés extérieurs.

	1912.	1913.
	(En pouds.)	
Minerais de fer.....	40 486 000	28 673 000
Rails.....	30 000	482 000
Charbon et coke.....	12 500 000	5 768 000

En ce qui concerne le littoral du Caucase, il convient tout d'abord de rappeler que le commerce d'exportation des produits dérivés du naphte qui se fait par les ports de Batoum et de Novorossisk est depuis de nombreuses années en plein développement :

	Exportations de Batoum.	*Exportations de Novorossisk.*
	(En pouds.)	
Pétroles lampants.....	19 902 600	2 518 100
Huiles de graissage....	10 970 700	»
Masout.....	2 984 600	»
Benzine.....	»	7 040 700
	33 807 900	9 558 900

Les produits embarqués dans ces deux établissements maritimes de la mer Noire prennent par le Bosphore et les Dardanelles, la direction des ports de l'Europe occidentale (68 p. 100 de tonnage), de l'océan Indien et du Pacifique (14 p. 100), de la Méditerranée, de la côte européenne de l'Asie Mineure (13 p. 100) et de l'Egypte (5 p. 100). Etant donné, d'une part, la faible consommation, à l'intérieur de la Russie, des dérivés précieux de naphte, d'autre part, la demande croissante sur les marchés de l'Europe, on peut dire que cette exportation est une des sources de la prospérité de l'industrie des régions de Bakou et de Grosnyi. Elle se trouve actuellement paralysée par la fermeture des Dardanelles.

D'autres produits de l'industrie minière du Caucase dépendent du littoral de la mer Noire et, partant, des Dardanelles; notamment le manganèse dont il a été exporté en 1912 par le

port de Poti à destination de l'Europe et de l'Amérique, 5 458 503 quintaux, et par Batoum, 2 874 830 qui se répartissaient par les pays destinataires, de la façon suivante :

Belgique.....	480 300	Hollande.....	693 950
Allemagne.....	425 980	Italie.....	42 000
Angleterre.....	243 650	Amérique du Nord..	695 005
France.....	153 240	Autriche-Hongrie...	140 705

Il suffit de regarder de plus près l'activité des ports Odessa ou Rostoff pour se convaincre qu'en dehors des matières premières que nous venons d'énumérer, quantité d'autres produits : sucre, alcool (Odessa), tourteaux (Rostoff), verrerie, porcelaine, laine, graine de lin et de colza, cotonnades, ouvrages en bronze, cuivre et laiton, etc., s'échangent contre les marchandises introduites de la Méditerranée par les Détroits, notamment : les matières tannantes, le coton brut, les matières colorantes, les machines industrielles, les moteurs, outils et machines agricoles, les produits chimiques et pharmaceutiques, les engrais, le caoutchouc brut, les courroies, la jute, etc.

Chaque année, les relations de la Russie méridionale avec le bassin méditerranéen deviennent plus actives. N'est-il pas, par exemple, significatif, que dans un intervalle de quatre ans, de 1908 à 1911, la Russie ait doublé le chiffre de ses exportations en Italie, qui de 127 700 000 de livres qu'elles étaient en 1908, ont passé à 234 800 000 en 1911 (année éprouvée cependant par la fermeture des Dardanelles). Jusqu'ici elle y expédiait principalement les céréales et aussi la farine. Mais l'Italie a besoin de bois, d'alcool, de tabac, de chanvre, de toile, de verrerie, de cuir, de pétrole, que la Russie pourra lui fournir facilement : c'est dans ce sens d'ailleurs que commencent d'ores et déjà à s'orienter les transactions russo-italiennes.

IV. — Le rôle de Constantinople et la Russie de demain.

Carrefour unique de la Russie et de la Méditerranée, en même temps que de l'Europe et de l'Asie. Constantinople, « Ville de milieu », reflète dans le mouvement formidable de son port, le trafic intense dont nous avons donné un trop rapide aperçu.

Si on s'en tient seulement au tonnage des unités entrées

dans le port, Constantinople n'a été dépassé par aucun établissement maritime de l'Europe :

Tonnage des unités entrées en 1911.

(Millions de tonnes.)

Constantinople.....	20 169	Naples.....	8 260
Londres.....	18 661	Gênes.....	7 419
Liverpool.....	14 612	Havre.....	4 959
Anvers.....	13 350	Brême.....	4 517
Hambourg.....	13 176	Trieste.....	4 235
Rotterdam.....	11 082	Pirée.....	4 047
Marseille.....	9 807	Alexandrie....	3 444

Or, en examinant les diverses nations prenant part à ce mouvement du trafic dans les Dardanelles, on est frappé de trouver le pavillon russe au quatrième rang avec un pourcentage de 7 p. 100.

Le premier rang est tenu par l'Angleterre (42 p. 100 du mouvement général), ce qui surprend peu lorsqu'on se rappelle qu'elle tient également le premier rang dans les échanges avec la Turquie (19,87 p. 100 de l'ensemble des importations et 22,35 de l'ensemble des exportations turques).

Mais quelle extension pouvait prendre le pavillon russe étant donné le régime imposé à l'empire dans les Détroits? Les armateurs du littoral méridional n'osaient pas créer ni les grandes lignes de navigation, ni les « tramps » en quantité suffisante. Si la marine marchande russe est, en général, en retard sur l'évolution économique de l'empire, elle l'est tout particulièrement dans la mer Noire. Alors que le jaugeage net de la marine à vapeur a augmenté entre le 1er janvier 1901 et le 1er janvier 1914 dans le Pacifique, de 130,2 p. 100, dans la Baltique, de 79,2 p. 100, et dans la mer Blanche, de 45,4 p. 100, il n'a obtenu dans la mer Noire (et d'Azoff) qu'une augmentation de 21,5 p. 100. Même constatation défavorable pour le littoral du Sud, si on considère le nombre des vapeurs.

En somme, sous quelque aspect qu'on se la présente, la question des Détroits devait être tranchée pour assurer à la Russie son libre développement.

Déjà, avant la guerre, le gouvernement russe, à la suite des réclamations des représentants de l'industrie et du commerce, avait élaboré des projets d'amélioration des ports méridionaux, ouvert des crédits pour approfondir les bassins de Rostoff, Nikolaieff, Taganrog, pour doter Marioupol d'un outillage moderne et pour élargir les quais d'Odessa.

Le trafic maritime recevant une puissante impulsion, la flotte commerciale russe, médiocre jusqu'à présent, se développera rapidement. L'accès à la mer libre obtenu, les armateurs du littoral du Sud pourront enfin réaliser les plans que, timides, parce qu'enfermés dans le cul-de-sac de la mer Noire, ils avaient seulement envisagés; ils créeront des services de navigation réguliers avec les grands ports du monde, comme celui qui devait déjà fonctionner, un peu avant les hostilités, entre Odessa et Londres.

Des chemins de fer, dont les riverains de la mer Noire réclament depuis longtemps la construction, relieront les principales villes du littoral, Kherson, Nikolaieff, Odessa. Déjà en voie d'exécution, le tracé Odessa-Bakhmatch établira une communication directe entre le futur Hambourg et le centre de la Russie.

De nouvelles chaussées et routes seront percées parcourant les riches plaines de la mer Noire et formant un ensemble de 1 200 kilomètres prévus en 1913-1914 par le ministère des Voies de communication.

Les grands fleuves russes, tous coulant dans la direction du Sud, seront rendus plus navigables, les systèmes des canaux plus appropriés à l'essor du pays; depuis quelques années divers groupes financiers cherchent à utiliser sur tout son parcours le grand Dnieper; le canal Volga-Don reliant la région du Sud à celle de l'Oural est étudié par maints spécialistes.

Une vie nouvelle va éclore sur les rives de la mer Noire. Là surgira un nouvel Hambourg évoqué récemment à la commission du budget de la Douma et dont la vision trouble déjà les nuits de Guillaume II...

MAX HOSCHILLER.

LE DÉFICIT DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS

Le graphique ci-dessous, emprunté à *The Annalist*, montre les recettes totales et les dépenses ordinaires du gouvernement des États-Unis pendant chaque mois, depuis juillet 1913. Les parties ombrées entre

Déficit du budget fédéral des États-Unis.

les deux lignes représentent les excédents de dépenses ou les excédents de recettes. Le gouvernement espère que les excédents de recettes de l'income-tax suffiront pour couvrir le déficit. Cependant au 20 mai, le déficit pour l'année fiscale (1er juillet au 30 juin) était de 108 889 000

dollars contre un déficit de 40 979 000 dollars en 1913-14, non compris le canal de Panama.

Revenus du gouvernement des Etats-Unis (1 000 *dollars*).

1913.	Recettes totales.	Dépenses ordinaires.	Excédents de dépenses.
July...	60 231	69 914	9 682
Aug...	61 600	61 470	*129
Sept...	56 073	54 014	*2 058
Oct....	64 196	59 366	*4 829
Nov...	55 515	58 228	2 713
Déc....	53 152	57 761	4 609
1914.			
Jan...	53 977	58 490	4 512
Feb...	43 633	52 844	9 210
Mar...	54 803	54 976	172
Apr...	50 488	57 585	7 096
May...	55 389	59 242	3 853
June...	84 542	50 771	*33 770
July...	72 224	70 704	*2 519
Aug...	51 072	69 232	18 159
Sept...	51 971	59 602	7 631
Oct....	44 563	62 771	18 207
Nov...	44 825	60 706	15 880
Déc...	51 429	56 994	5 565
1915.			
Jan...	50 712	58 829	8 116
Feb...	41 880	54 921	13 040
Mar...	56 398	61 308	4 909
Apr...	48 042	61 992	13 950

* Excédents de recettes.

LA SITUATION BUDGÉTAIRE ESPAGNOLE

Avec l'autorité qui lui appartient en semblable matière, la publication espagnole *España Economica y Financiera* vient de donner (numéro du 15 mai) une étude intéressante sur le budget de 1914 et la situation financière du pays ; dans laquelle du reste elle montre le déficit qui semble s'installer définitivement depuis quelques années dans les finances de l'Espagne. Antérieurement elle était arrivée à des conclusions semblables dès la liquidation de l'exercice 1913.

Si nous résumons rapidement ses observations, nous voyons d'abord que, pour la première fois depuis bien des années, effectivement depuis au moins 1900, le budget de 1914 s'accuse par ce fait que les recettes réalisées sont inférieures aux prévisions. Les encaissements ont été seulement de 1 343 millions de pesetas, alors que les prévisions s'établissaient par 1 347,44 millions, soit une moins-value de 4,44 millions de pesetas. Ce même budget de 1914 est également le premier depuis 1900 à présenter une différence aussi considérable entre les dépenses prévues et les payements exécutés, les premières étant de 1 583,35 millions contre 1 437,49 millions, ce qui laisse une différence de 145,56 millions. Bien entendu, ce ne sont point ces seuls chiffres que l'on puisse interpréter défavorablement pour en tirer des conclusions déficitaires. Il est même naturel que l'influence de la guerre européenne actuelle ait diminué les encaissements. C'était inévitable. Les revenus des douanes, en particulier, devaient baisser, comme conséquence de la diminution énorme des importations ; le rendement de l'impôt des « Utilités » devait décroître lui aussi ; de même le produit des Droits Régaliens, par suite de la diminution de valeur imposée aux divers biens par la guerre ; de même encore il était naturel d'escompter la diminution du produit des impôts sur les transports, les mines, l'industrie, en raison de la paralysie partielle que devait subir le commerce, du ralentissement du trafic, etc... De même aussi, il était assez logique, pensait-on, de voir les dépenses augmenter. Et il semble paradoxal que les prévisions aient dépassé

les dépenses effectuées de 145 millions de pesetas environ; à moins d'admettre que le Gouvernement avait fait des prévisions très larges, obtenu des crédits dont il n'a pas fait emploi.

Mais ce qui est caractéristique dans la situation financière, c'est que ce budget de 1914 s'accuse de la même manière que les précédents : non seulement il présente un déficit propre, mais encore ne vient pas, tout au contraire, à la suite d'une série de liquidations budgétaires en plus-values.

Si l'on se reporte à la liquidation provisoire de 1914, on constate un excédent des payements sur les recouvrements, qui atteint 94,5 millions de pesetas; en outre, l'excédent des créances reconnues et liquidées à l'égard de l'État, sur les droits correspondants, est de 118,8 millions. Suivant notre confrère, aucun de ces deux chiffres, du reste, n'exprime le déficit réel; pour l'obtenir, il faudrait examiner aussi les restes à payer, qui sont de 89,9 millions, et les restes à recouvrer, qui atteignent 65,6 millions. Le premier chiffre exprime ce qu'il appelle le passif exigible, qui s'impose bien entendu à tout État désireux de tenir ses engagements; les seconds sont une partie de l'actif réalisable, mais ils sont plus ou moins discutables, plus ou moins sûrs d'encaissement. Notre confrère de la *España Economica* estime que l'on ne doit pas s'attendre à voir plus de 50 p. 100 des restes à payer vraisemblablement rentrer dans les caisses du Trésor. Ce serait donc seulement sur 33 millions d'encaissements supplémentaires qu'il faudrait calculer. Au surplus, des recettes indiquées il faut déduire logiquement les 70 millions demandés au crédit sous forme d'émissions d'obligations du Trésor; ce qui ramène les encaissements ordinaires à 1 273 millions.

Il arrive donc à établir comme suit le déficit de 1914. Aux recettes, 1 273 millions d'encaissements ordinaires, plus 33 millions pour les 50 p. 100 des restes à encaisser, soit au total, 1 306 millions. Pour les dépenses, 1 437 millions de payements liquidés, 90 millions de restes à payer : soit, en tout, 1 527 millions. Ce qui se traduit, au total, par un déficit de 221 millions. Il estime, au surplus, qu'il ne s'agit pas là d'un déficit accidentel, mais d'un véritable déficit constitutionnel, ne provenant réellement pas des circonstances troublées de l'exercice 1914, mais de l'établissement même du budget. Les recettes avaient été prévues sur le pied de 1 347 millions en effet, les dépenses sur le chiffre de 1 522 millions, sans faire état des crédits extraordinaires et supplémentaires, atteignant 61,8 millions (et encore sans faire entrer en compte des crédits spéciaux prévus par des lois spéciales elles-mêmes). Il en est résulté un déficit initial de 175 millions; il dérivait, il est vrai, de celui que présentait le budget de 1913, et qui était un gs partiel des années passées. Le déficit s'accumulait, en effet,

depuis 1909; il était en partie le résultat d'un accroissement des dépenses plus rapide que celui des recettes. A plus forte raison, pour l'exercice 1914 et pour la situation actuelle, peut-on parler de déficit dans les finances espagnoles. La *España Economica* considère qu'il s'en produira encore un pour le budget actuel. Des calculs ont été faits à cet égard, calculs approximatifs bien entendu, basés d'abord sur un déficit initial qui serait de 184 millions, puis sur les dépenses non chiffrées, non portées dans le budget, et qu'on évaluerait à 80 millions, et enfin sur celles qui proviennent de la différence en moins entre les encaissements actuels et ceux de l'année antérieure, soit 134 millions de pesetas. Ce calcul est du reste fort discuté, notamment par le confrère auquel nous empruntons le résumé de cette étude; car il fait remarquer que la comparaison entre les recettes du commencement de 1914 et celles de 1915 est tout à fait inexacte par principe. Toujours est-il qu'il admet que le déficit initial du budget courant est bien effectivement de 184,5 millions de pesetas; il considère également que les dépenses non chiffrées s'élèveront bien à 80 millions par suite des insuffisances de prévisions adoptées de parti pris pour la dette publique, la guerre, la campagne du Maroc, ce que l'on appelle aussi les « Classes passives ». Pour ce qui est de la diminution des recettes, il a été constaté, pendant le premier trimestre de l'année 1915, une diminution totale de 33,57 millions sur les encaissements, par rapport à la période correspondante de 1914; cela représente une moyenne mensuelle de moins-values de 11,19 millions. Si cette même moins-value moyenne se maintient durant les sept premiers mois, on arrivera à une moins-value totale de 78,33 millions. Il ne serait donc que vraisemblable de supposer, pour la fin de l'année, une diminution d'ensemble de 5 millions environ. Et c'est ainsi que notre confrère arrive à calculer par avance le déficit de l'année présente à quelque 364 millions.

Comme il le dit lui-même, ce chiffre est évidemment énorme, bien qu'il soit dû évidemment en partie aux conséquences économiques de la terrible guerre qui se poursuit; c'est qu'il provient d'un véritable déséquilibre chronique entre les dépenses et les recettes, qui s'accuserait depuis déjà beaucoup d'années en Espagne. Avant de terminer, donnons quelques indications générales sur le budget des dépenses, et aussi sur le budget des recettes espagnoles, en prenant les chiffres de 1914, tels qu'ils s'accusent dans la liquidation provisoire du budget, et sans tenir compte soit des restes à recouvrer, soit des restes à payer. Nous y verrons notamment que, pour les recettes, les contributions indirectes ont donné un peu plus de 483 millions (en moins-value de 5 millions par rapport aux prévisions). Pour les contributions indirectes, tout au contraire, les encaissements ont

dépassé de plus de 15 millions les prévisions, le total des recettes réalisées de ce chef atteignant près de 436 millions, de pesetas toujours. Les recettes des monopoles ont été de 308 millions, au lieu d'un peu plus de 315 prévus. Ce que l'on nomme les rentes de l'État, les revenus divers, ont été de 19 millions au lieu de 23 prévus. Les ventes de l'État n'ont représenté que 0,38 million au lieu de 1,34 que l'on avait escompté. Enfin, le recours au Trésor a donné près de 96 millions (on avait pensé lui demander près de 99 millions). Pour ce qui est des dépenses, la dette publique confondue avec les dépenses de la justice a pu entraîner 409,47 millions de décaissements, en diminution de 33 millions environ sur les prévisions ; les « classes passives » représentent 81,5 millions à peu près; on a dépensé 8,75 millions pour la maison royale, 2,49 pour le Parlement. Si nous parcourons les différents départements ministériels, nous trouverons notamment 19,5 millions pour les dépenses civiles dites de « grâce et justice »; 41,5 pour les dépenses ecclésiastiques ; près de 172 (en diminution de 10 millions sur les prévisions) pour la guerre; 63,4 pour la marine (en diminution de 19,5 par rapport à ces mêmes prévisions). Pour l'instruction, pour le Gouvernement général, l'équivalent à peu près du ministère de l'Intérieur, ce que les Espagnols appellent Gobernacion, 89 millions, en diminution de plus de 15 millions. C'est ensuite 157 millions, à peu près, pour le Fomento, ce qui n'a guère de correspondant chez nous ; ce sont toutes les œuvres gouvernementales ayant pour but de distribuer des encouragements sous une forme quelconque ; ce sont ensuite 18 millions pour les Finances, 155,5 millions pour les dépenses des contributions, 142 pour la campagne du Maroc (sur laquelle on constate une diminution de 20 millions environ par rapport aux prévisions).

Nous espérons que la situation n'est pas inquiétante; mais elle est évidemment sérieuse, mérite d'être considérée à l'intérieur du pays, et connue à l'extérieur.

Daniel Bellet.

LE MARCHÉ SUCRIER ANGLAIS
ET LA GUERRE DE 1914

Le marché sucrier anglais a, de même que le marché français, été profondément troublé par suite des événements politiques qui ont marqué les derniers mois de l'année 1914. On sait que la consommation de sucre du Royaume-Uni est alimentée en premier lieu par les arrivages des colonies britanniques; en deuxième lieu, dans une mesure jusqu'ici infime, par le sucre indigène de betterave.

Les importations de sucre. — En 1914, il a été importé, au total, dans le Royaume-Uni, 2 034 376 tonnes de sucres bruts et de sucres raffinés, contre, en 1913, 1 969 260 tonnes et en 1912, 1 717 576 tonnes. Ces quantités se répartissaient comme suit :

	1914.	1913.	1912.
Allemagne-Autriche.....	656 539	1 296 401	676 855
Java.....	309 228	99	182 544
Cuba.....	263 953	224 227	86 643
Autres pays.....	804 656	448 533	771 534
TOTAL...	2 034 376	1 969 260	1 717 576

La part des sucres austro-allemands, est, on le voit, considérable; elle atteint, pour 1914, 32,2 p. 100 du total; pour 1913, 65,8 p. 100; pour 1912, 39,4 p. 100. Les importations des colonies britanniques ne jouent qu'un rôle secondaire; de sorte que le Royaume-Uni dépend principalement, pour le sucre de betterave, de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, et, quant au sucre de canne, de Java et de Cuba.

En ce qui regarde le sucre indigène de betterave, représenté par le produit de la fabrique installée, il y a peu d'années, à Cantley, Nor-

folk, la quantité en est insignifiante relativement à celle que nécessite la couverture des besoins du pays.

Le tarif des sucres. — Le droit sur le sucre, rétabli le 19 avril 1891, à la suite de la guerre sud-africaine, a été ramené, à partir du 18 mai 1908, de 4 shilings 2 pence par quintal (50 kg. 800), soit 10 fr. 20 par 100 kilos, à 1 shiling 10 pence par quintal, soit 4 fr. 488 par 100 kilos, pour les sucres à 98° polarisation et au-dessus. Les droits sur le sucre s'appliquent également à tous les sucres importés pour la consommation; aucune distinction n'est faite entre les sucres de betterave et les sucres de canne, et le sucre colonial britannique ne jouit d'aucune préférence sur les marchés de la mère patrie. Le sucre indigène n'étant pas frappé de droits d'accise, bénéficie d'une protection douanière de 4 fr. 488 par 100 kilos de sucre brut à 98° polarisation et au-dessus.

Importation de sucres bruts et de sucres raffinés dans le Royaume-Uni en 1912, 1913 et 1914.

	1914.	1913.	1912.
	—	—	—
	(Tonnes de 1 016 kilos.)		
Sucres raffinés :			
Russie	2 247	2 940	95 069
Allemagne	310 028	465 453	268 293
Hollande	131 186	178 567	179 803
Belgique	10 738	49 764	68 395
France	2 868	26 572	15 084
Autriche-Hongrie	128 343	198 064	117 280
Autres pays	316 520	1 185	66 919
Total	901 940	922 545	810 842

	1914.	1913.	1912.
	—	—	—
	(Tonnes de 1 016 kilos.)		
Sucres bruts de betterave :			
Russie	—	—	—
Allemagne	153 494	472 026	179 072
Hollande	6 491	11 208	28 352
Belgique	8	2 466	25 177
France	115	18	3 955
Autriche-Hongrie	64 674	160 858	112 210
Total	224 782	646 576	348 766

	1914	1913	1912
	—	—	—
	(Tonnes de 1 016 kilos.)		
Sucres bruts de canne :			
Java	309 228	99	182 544
Iles Philippines	2 720	—	4 487
Cuba	263 953	224 227	86 643
Guyane hollandaise	4 609	4 606	2 747
Haïti et Saint-Domingue	17 539	9 412	42 528
Mexique	5 470	4 134	21 000
Pérou	45 880	27 487	62 194
Brésil	19 970	5 133	11 944
Maurice	54 154	20 075	28 869
Inde orientale britannique	11 400	3 850	24 346
Etablissements des Détroits	599	—	452
Guyane et Honduras	69 768	47 736	41 062
Autres pays	102 364	53 380	49 155
Total	907 654	400 139	557 968
Sucre brut total	1 132 436	1 046 715	906 734
Sucre raffiné et sucre brut	2 034 376	1 969 260	1 717 576
Exportation :			
Sucre raffiné	15 026	23 271	29 739
Sucre réexporté	8 926	4 649	13 185

La consommation. — Voici le relevé des quantités de sucre livrées à la consommation dans le Royaume-Uni, valeur en brut (tonnes de 1 016 kilos) :

	1913.	1914.	1915.
	—	—	—
Janvier	160 155	173 505	136 948
Février	123 171	124 431	145 483
Mars	124 277	144 993	»
Avril	168 305	120 293	»
Mai	184 456	218 751	»
Juin	174 116	181 462	»
Juillet	191 028	201 104	»
Août	174 359	129 301	»
Septembre	149 448	115 466	»
Octobre	138 338	153 019	»
Novembre	169 125	185 410	»
Décembre	178 613	123 748	»
Totaux	1 935 391	1 871 483	»

Pendant les cinq derniers mois de l'année 1914, la consommation

n'a été que de 706 944 tonnes, soit 102 939 tonnes ou 12,7 p. 100 de moins que pendant la période correspondante de 1913. Pour l'année 1914, la consommation de 1 871 483 tonnes, présente une différence en moins, par rapport à 1913, de 63 908 tonnes, soit 3,33 p. 100. Après un fléchissement considérable en décembre et en janvier derniers, les livraisons à la consommation ont repris un cours satisfaisant en février.

Les stocks. — Le mouvement des stocks de sucre (brut et raffiné et mélasse) du Royaume-Uni est intéressant à noter (tonnes de 1 016 kil.) :

A la fin de :	1913.	1914.
	—	—
Juillet	243 200	253 050
Août	260 100	144 950
Septembre	196 550	116 850
Octobre	187 650	178 900
Novembre	216 050	325 100
Décembre	255 950	483 750
	1914.	1915.
	—	—
Janvier	256 850	521 700
Février	252 750	489 300

Ce tableau montre que les stocks du Royaume-Uni étaient singulièrement réduits à la fin des mois d'août et de septembre 1914, mais que depuis la fin d'octobre, ils se sont reconstitués rapidement; à fin janvier ils avaient atteint un niveau sans précédent.

Le marché des sucres. — Vers la fin du mois de juillet, sous l'empire des événements politiques, le marché devient extraordinairement excité et irrégulier; au début d'août, le commerce affolé élève ses prix d'une façon arbitraire. De Cardiff, on écrit au *Grocer*, le 6 août, que les prix, en huit jours, ont monté de 250 p. 100. Les cubes hollandais sur place valent 50 sh. le cwt (123 francs les 100 kg.). Au détail les « Demerara » se vendent 5 d. par livre et les « Castors », 6 d. (1 fr. 10 et 1 fr. 30 le kilogramme). En présence de la tension politique, la *London Produce Clearing House* fait savoir que, conformément à la « clause de guerre » des contrats de livraison de sucre, les cours suivants ont été fixés pour la liquidation des ventes de sucre brut de betterave 88° : janvier, 9 sh. 6 d. 3/4; février, 9 sh, 7 d. 1/2; mars, 9 sh. 8 d. 1/4; avril, 9 sh. 8 d. 3/4; mai, 9 sh. 9 d. 1/2; août, 9 sh. 4 d. 1/2; septembre, 9 sh. 5 d. 3/4; décembre, 9 sh. 6 d. 3/4; octobre-décembre, 9 sh. 5 d. 3/4; janvier-mars, 9 sh. 7 d. 1/2.

Au début du mois d'août, le commerce, afin de remédier au désarroi

du marché, décide d'intervenir auprès du gouvernement. Un comité consultatif du commerce de l'épicerie et de l'approvisionnement est constitué, à l'effet de fixer, de concert avec le Comité du cabinet, les prix maxima de détail des principales denrées. Pour les sucres, les prix fixés pour les 7, 8 et 10 août sont les suivants : sucre granulé, 4 1/2 d. la livre (1 fr. 03 le kg.); sucre en morceaux, 5 d. la livre (1 fr. 14 le kg.). Le 11 août, ces prix sont abaissés à 3 3/4 et 4 1/4 d. respectivement; le 12, ils sont portés à 4 1/2 et 5 d.; le 13, ils sont ramenés à 3 3/4 et 4 1/4 d., taux qui sont maintenus par le Comité consultatif dans ses réunions des 17 et 20 août. « Le marché sucrier, écrit le *Grocer*, le 21 août, tend à baisser. La décision du gouvernement de contrôler le marché des sucres est une mesure défavorable pour le commerce; les négociants ne se soucient pas d'acheter à haut prix à l'étranger, appréhendant que le gouvernement ne fixe arbitrairement des prix de vente inférieurs aux prix d'achat. Le gouvernement a fait de gros achats de sucre brut de canne... »

La Commission royale des approvisionnements de sucre. — Le 11 septembre 1914, la *London Gazette* publie une proclamation royale instituant une commission royale des approvisionnements de sucre (*Royal Commission on Sugar Supplies*). Cette commission est chargée d'enquêter sur les ressources de sucre du Royaume-Uni, d'acheter, de vendre et de contrôler la livraison de sucre; elle est présidée par M. Mc Kenna. Dans une sorte de manifeste, la commission fait connaître au public les considérations qui ont motivé sa nomination, ainsi que l'objet de sa mission. Ce document expose notamment que le marché, par suite de l'état de guerre, avait été menacé de manquer de sucre et qu'il était du devoir du gouvernement d'épargner au consommateur des prix de famine. Car le prix du sucre au détail, qui était habituellement de 2 pence la livre, avait failli atteindre et dépasser 6 pence. La commission royale fournirait le sucre brut au raffineur à un prix déterminé et le raffineur vendrait son produit au détaillant à un prix également déterminé. Ces prix seraient établis de façon à pouvoir livrer le sucre au consommateur à raison de 3 3/4 d. la livre pour le granulé et 4 1/4 d. pour le sucre en morceaux.

Le 11 septembre, à la suite d'une décision de la Commission royale, certaines épiceries affichent à leur devanture l'avis suivant : « La Commission royale des sucres, ayant informé le gouvernement que les ressources pour les deux mois à venir sont très limitées, nous sommes requis de ne point vendre le sucre au-dessous de 3 3/4 d. la livre pour le granulé et de 4 1/4 d. la livre pour le sucre en morceaux. Ceci, afin de restreindre la consommation en attendant l'arrivée de plus larges ressources. »

Le 8 octobre, M. Mc Kenna communique que le gouvernement a

procédé à un premier achat de 900000 tonnes de sucres bruts et raffinés, au prix moyen de 20 livres sterling la tonne. Afin d'alléger le travail des raffineurs, le gouvernement a eu soin d'acheter une notable quantité de sucre raffiné. Le 16 octobre, le Comité consultatif décide de maintenir les prix antérieurs pour la vente au détail ; de son côté le gouvernement fixe le prix de vente du sucre par les raffineurs à 30 sh. le cwt. pour les granulés et 33 sh. 6 d. pour les cubes. Le 20 octobre, en présence d'arrivages de sucre plus abondants, la Commission royale des approvisionnements de sucre informe que les prix de vente de 3 3/4 d. la livre pour le granulé et de 4 1/4 d. pour le sucre en morceaux, ne doivent plus être considérés comme des prix minima, mais comme des maxima. Tout en restant dans ces limites, les épiciers peuvent établir leurs prix suivant les conditions locales concernant les frais de transport et autres.

Le 26 octobre, la Commission royale des approvisionnements de sucre abaisse de 2 sh. 6 d. par quintal le prix de vente en gros du sucre granulé, qui avait été fixé à 30 sh. Le prix de vente au détail est, par suite, abaissé à 3 1/2 d. la livre pour le granulé et à 4 d. pour les cubes bonne sorte. Cette mesure suscite des critiques de la part du commerce. Maints détaillants qui avaient acheté du sucre sur le pied de 30 sh. et plus, vont être forcés de revendre ce sucre à raison de 27 sh. 6 d., c'est-à-dire à perte. Le commerce demande que désormais les mesures de cette sorte lui soient notifiées au moins quinze jours à l'avance.

Prohibition de l'exportation. — Le 11 septembre, paraît, dans la *London Gazette*, un ordre en Conseil décrétant la prohibition de l'exportation du Royaume-Uni, pour toutes destinations, des sucres non raffinés, sucres raffinés et sucre candi, mélasses, sucre inverti et tous sucres et extraits de sucre non susceptibles d'être essayés d'une façon complète au polarimètre. Le 26 du même mois, on annonce que des négociants allemands expédient des sucres par l'intermédiaire de la Hollande. D'autre part, le gouvernement italien envisage la question de l'exportation du sucre de la péninsule pour le Royaume-Uni. Le 16 octobre, la *London Gazette* publie un ordre en conseil levant la prohibition de l'exportation pour les mélasses, sucre inverti et tous sucres et extraits de sucre ne se prêtant pas à l'analyse polarimétrique.

Interdiction de l'importation du sucre ennemi. — En vue de mettre obstacle à l'infiltration de sucre austro-allemand, le gouvernement, sous la date du 30 septembre, étend l'interdiction des relations commerciales avec l'ennemi à l'importation du sucre. Sauf autorisation expresse par une licence du gouvernement, il est interdit à toute personne résidant dans les États britanniques : *a*) d'importer directe-

ment ou indirectement, ou de provoquer l'importation, ou de s'y intéresser, dans une partie quelconque des Dominions ou dans une contrée ou place quelconque, ou par ou d'un port d'Europe quelconque, du sucre brut ou raffiné fabriqué ou produit par un ennemi ou dans un pays ennemi, ou du sucre raffiné (fabriqué ou produit dans un endroit quelconque) fabriqué ou produit à l'aide de sucre brut fabriqué ou produit par un ennemi ou dans un pays ennemi; *b*) de faire le commerce, directement ou indirectement, avec du sucre comme celui-ci susdit.

Interdiction de l'importation du sucre. — Les sucres austro-allemands pouvant, en passant par un pays neutre, pénétrer dans le Royaume-Uni, ou se substituer au sucre du pays neutre expédié vers le Royaume-Uni, il importe de rendre impossible ce trafic et de porter par là un coup sensible au commerce ennemi. A cet effet, et vu les ressources de sucre que le gouvernement a assurées au pays, il y a lieu de prohiber totalement l'importation du sucre. La proclamation du 30 septembre est remplacée, à dater du 26 octobre, par la suivante :

« L'importation de sucre de toute espèce dans le Royaume-Uni est prohibée; cette mesure ne s'étend pas, toutefois, au sucre (brut ou raffiné non fabriqué ou produit par un ennemi ou dans un pays ennemi, ou raffiné, non fabriqué ou produit à l'aide de sucre brut fabriqué ou produit par un ennemi ou dans un pays ennemi): *a*) embarqué dans le port de chargement pour le pays (le Royaume-Uni) antérieurement au 26 octobre 1914 inclusivement; *b*) importé par contrat conclu avant le 4 août 1914. Rien dans cette proclamation ne pourra s'opposer aux licences qui seront accordées par Nous, ou par le secrétaire d'État, ou par le Board of Trade.

Cette mesure a provoqué quelques observations à la Chambre des communes, le 27 novembre, de la part de M. Bonar Law. L'orateur a exprimé, notamment, l'opinion que l'intervention du gouvernement n'était pas absolument nécessaire; s'il existait du sucre dans le monde, il aurait fini par arriver sur les marchés qui en manquaient. Quant à la prohibition de l'importation, il est peut-être à craindre qu'en voulant, à juste titre, frapper l'ennemi, nous ne lui portions moins de préjudice qu'à nous-mêmes. M. Mc Kenna a répliqué que le gouvernement n'avait pas eu pour objectif de faire de l'argent ni de se glorifier de l'entreprise; il avait voulu, d'abord, assurer les ressources d'une denrée de première nécessité et ensuite porter atteinte au commerce de l'ennemi. Il acceptait de juger l'opération par la comparaison des prix du marché anglais avec ceux des autres pays.

Les fabricants de produits sucrés. — La politique sucrière du gouvernement a donné lieu, au début, à d'assez vives critiques de la

part des confiseurs et fabricants de confitures, marmelades, biscuits, etc. Dans une réunion tenue à Londres, le 23 novembre, les industriels ont constaté que cette politique s'était traduite par un renchérissement du sucre nuisible à leurs intérêts, et, par suite, à ceux des nombreux travailleurs qu'ils occupent. Le meeting a adopté une résolution tendant à ce que le gouvernement accorde aux confiseurs et confituriers la faculté de se procurer du sucre aux prix qui auraient régné si l'État n'avait point acheté de fortes quantités de cette denrée et prohibé l'importation : que, afin d'éviter que le commerce des produits sucrés ne passe dans les mains des pays concurrents profitant du sucre à bon marché, une remise soit accordée, à l'exportation, dont le montant soit égal à la différence entre le prix mondial et le prix artificiel imposé par le gouvernement; enfin, que l'importation de produits sucrés, préparés à l'aide de sucre ennemi ou de sucre acheté à des prix inférieurs à ceux fixés par le gouvernement dans ce pays, soit prohibée.

Le gouvernement a donné satisfaction partielle à ces desiderata, en décidant d'accorder aux manufactures de produits sucrés un rabais sur les sucres cristallisés de l'île Maurice; pour ces sortes, le prix a été abaissé de 26 sh. le cwt. à 22 sh. 1 1/2 le cwt., à la condition que le sucre aille à la confiserie.

Dans une nouvelle réunion, tenue le 6 janvier, les fabricants de produits sucrés ont émis le vœu que : en attendant le retrait de la prohibition de l'importation du sucre, la Commission royale livre le sucre aux manufacturiers sur la base du prix du centrifuge 96° de Cuba, coût, fret et assurance, plus le droit d'entrée, de telle sorte que le développement du commerce intérieur des produits sucrés britanniques ne soit pas entravé, que l'existence du commerce d'exportation ne soit point menacée par la concurrence étrangère en état de se procurer du sucre de toute sorte à meilleur marché; que les fabricants de produits sucrés puissent conclure librement des marchés de sucre à livrer lorsque les stocks du gouvernement seront épuisés.

Le sucre colonial britannique. — A la suite des mesures prises par le gouvernement pour prohiber l'exportation du sucre, le Comité des Indes occidentales britanniques, à Londres, adresse au Board of Trade et au Colonial Office, le 17 août, une lettre dans laquelle il fait remarquer que les propriétaires des Indes occidentales britanniques limiteraient volontiers leurs expéditions de sucre au Royaume-Uni et au Canada, sur la base du prix mondial ; mais la réalisation de marchés à livrer, tant pour les ventes que pour le fret, est une condition essentielle de leurs affaires. Certains propriétaires ayant déjà des marchés à livrer avec le Canada seraient exposés à des procès. Le 19 août, un arrangement intervient : les planteurs de la Guyane bri-

tannique s'engagent à fournir au gouvernement 60 000 tonnes de sucre à 96°, livrable jusqu'à fin décembre 1914; le gouvernement autorise les planteurs à exécuter leurs marchés en cours avec le Canada et à procéder à des marchés à livrer dans les conditions habituelles. Un ordre en conseil du 28 août autorise l'exportation de tous les produits alimentaires pour les Dominions, colonies et possessions britanniques d'outre-mer; toutefois les prohibitions antérieures restent en vigueur en ce qui concerne l'exportation vers les pays alliés et neutres.

Une autre question vient préoccuper gravement les planteurs de sucre : la décision du gouvernement interdisant l'importation de sucre dans le Royaume-Uni. Le 26 octobre, le Comité des Indes occidentales britanniques, à Londres, dans une lettre adressée à M. Mc Kenna, exprime l'espoir que cette mesure ne s'étendra pas à l'exportation du sucre des Indes occidentales et de la Guyane britannique, car elle frapperait toute une catégorie de sucres d'épicerie fabriqués spécialement dans ces colonies pour le marché de Londres et qu'il serait impossible d'écouler sur d'autres marchés. La prohibition ne peut se justifier que par la nécessité d'empêcher le sucre ennemi de pénétrer en Angleterre en passant par les colonies; mais il suffirait d'exiger des certificats d'origine pour mettre obstacle à ce trafic. Il importe que le fruit des longs efforts qui ont été faits pour établir dans la métropole le commerce du sucre « Demerara ne soit pas perdu.

Le 28 octobre, la Commission royale des approvisionnements de sucre fait savoir au Comité des Indes occidentales britanniques que la loi relative à la prohibition de l'importation du sucre doit être appliquée d'une façon universelle. Toutefois, des licences d'importation pouvent être délivrées dans certains cas particuliers; il sera donc possible de lever la difficulté touchant la catégorie spéciale de sucre colonial fabriquée pour le marché du Royaume-Uni.

Les marchés à livrer. — A la Chambre des communes, le 10 mars 1915, M. Hogge a questionné le gouvernement au sujet des marchés à livrer. M. Mc Kenna a dit que rien n'empêchera les manufacturiers employant du sucre de passer des marchés à livrer, pourvu que la prohibition de l'importation du sucre soit levée avant l'automne ou qu'ils obtiennent des licences d'importation. S'ils veulent s'adresser à la Commission royale, il est probable que les prix que celle-ci appliquera à l'automne (si elle existe encore à cette époque là) ne seront pas plus élevés que ceux actuels. M. Mc Kenna a exprimé l'espoir que d'ici deux ou trois mois le danger de l'importation du sucre ennemi aura cessé. Ce qui permettrait de supprimer la prohibition.

La Convention de Bruxelles. — A diverses reprises il a été question,

à la Chambre des communes, de la Convention de Bruxelles. Le 4 février 1915, M. Lough a demandé au premier ministre des éclaircissements au sujet d'un arrangement, intervenu en mai 1913, qui restreindrait la liberté de la Grande-Bretagne touchant l'octroi de drawbacks sur le sucre. M. Runciman, du Board of Trade, a dit que « l'objet de cet arrangement était de garantir les exportations de produits sucrés et de sucres raffinés britanniques contre une pénalisation à l'entrée dans les pays de la Convention. En retour de quoi le gouvernement de Sa Majesté a pris l'engagement de prévenir ces pays six mois à l'avance au cas où il aurait l'intention de donner des primes à l'exportation du sucre ou d'accorder un traitement préférentiel au sucre colonial britannique. Un tel arrangement est si favorable à notre commerce de produits sucrés qu'il n'est point désirable de le troubler. »

Dans la séance de la Chambre des communes du 11 février, M. Lough a demandé si la Russie avait notifié son intention de se retirer de la Convention de Bruxelles et, si une communication quelconque avait été faite parmi les autres puissances alliées au sujet de leurs projets concernant le maintien de la Convention. Sir Ed. Grey a déclaré : « Je n'ai aucune information au sujet de la première partie de la question. La réponse à la seconde partie est négative. Je n'ai souvenir d'aucune allusion à la Convention depuis six mois. »

Le développement futur de la sucrerie coloniale et de la sucrerie indigène de betterave. — La question des moyens propres à favoriser le développement de la production du sucre de canne dans les colonies britanniques et à encourager l'industrie du sucre de betterave dans la métropole est une de celles qui intéressent le plus le public depuis que la guerre a mis en évidence, aux yeux des consommateurs, l'importance du rôle que joue le sucre austro-allemand sur le marché britannique et l'utilité qu'il y aurait à remplacer ce produit par du sucre national. L'organe des planteurs des Indes occidentales, la *West India Committee Circular* fait à ce propos des réflexions dignes de remarque.

Suivant cet organe, le moment est venu pour la Grande-Bretagne de donner le préavis de six mois aux États de la Convention et de reprendre sa liberté. L'engagement de ne pas accorder de préférence aux colonies a été une erreur initiale. Ce fut là un cadeau inutile. La situation est d'ailleurs devenue telle, qu'il n'y a point à redouter d'objection de la part de la France, laquelle accorde elle-même une préférence sous la forme de détaxes de distance, ou de la Russie, dont les expéditions pour le Royaume-Uni sont limitées. Quant à l'Allemagne et à l'Autriche, elles ne méritent plus de considération. Une préférence est bien due aux colonies britanniques après ce qu'elles ont fait pour la mère patrie ; et l'établissement d'une industrie

sucrière impériale sur une base solide serait d'ailleurs la meilleure garantie contre le retour d'un manque de sucre. Sans la déplorable politique de « laisser faire » des divers gouvernements de ce pays, la situation actuelle ne se fût point produite. Si quelque encouragement avait été donné à la sucrerie coloniale britannique, il n'y aurait pas eu besoin d'établir aujourd'hui un monopole ni de prohiber l'importation; les 18 millions de livres sterling que le pays verse annuellement à l'étranger et principalement à l'ennemi pour son approvisionnement de sucre seraient restés dans la poche des Anglais. Le gouvernement est d'avis de capturer le commerce des couleurs d'aniline, évalué à 1 800 000 livres sterling par an. A plus forte raison, le commerce du sucre, se montant à 18 millions de livres sterling, mérite-t-il de passer dans nos mains.

Se basant sur la déclaration de M. Montagu à la Chambre des communes, le 3 août 1914, que le gouvernement de Sa Majesté n'a pas l'intention, dans les circonstances actuelles, de proposer d'appliquer un droit d'accise au sucre indigène de betterave, le Comité des Indes occidentales britanniques exprime finalement l'espoir que les sucres des colonies britanniques obtiendront un traitement de faveur équivalent sur les marchés de la métropole. La solution du problème consisterait à élever le droit sur le sucre étranger et à abaisser le droit sur le sucre colonial britannique.

Dans sa séance du 11 février 1915, le Comité exécutif du Comité des Indes occidentales britanniques a, sur le rapport de la sous-commission des sucres, adopté, à l'unanimité, une résolution tendant à ce qu'un traitement préférentiel propre à encourager le développement de l'industrie du sucre de canne et de betterave britannique soit réservé à cette industrie pendant une période de dix années au moins. Un vœu favorable à la reprise de l'immigration hindoue à la Guyane et à la Trinidad a été transmis, le 3 février 1914, au secrétaire d'État pour les colonies.

Le sucre de betterave indigène. — La question de l'introduction de l'industrie du sucre de betterave dans le Royaume-Uni a des origines fort anciennes. Un spécialiste des plus autorisés, M. Frédéric I. Scard, rappelait dernièrement que la première tentative faite dans cette voie remonte à l'année 1831. La petite fabrique de sucre de betterave érigée, cette année-là, à Ulting, Essex, n'eut qu'une existence éphémère. Il en fut de même de la sucrerie de Lavenham, Norfolk. La sucrerie installée il y a peu d'années, à Cantley, Norfolk, ne s'est pas classée, jusqu'ici, parmi les entreprises lucratives. Malgré la subvention de 11 000 livres sterling qui a été accordée, sur le fonds de développement aux cultivateurs de betteraves de Cantley, et qui a porté le prix de la betterave à 30 shillings la tonne, au lieu de 23 shil-

lings, prix payé par l'usine ; malgré la protection douanière de 1 liv. st. 18 sh. par tonne de sucre dont bénéficie la sucrerie de Cantley, l'avenir de cette affaire paraît assez incertain. M. Scard estime que le développement de l'industrie du sucre de betterave dépendant surtout de la protection douanière; il serait plus rationnel d'accorder cette protection à une industrie déjà formée, comme celle du sucre colonial, et qui, d'ici peu d'années, serait en mesure d'alimenter la consommation de l'empire, tandis qu'on laisserait aux fermiers le soin de fournir au pays les denrées qu'on ne peut récolter sous les tropiques.

Le problème du sucre indigène de betterave présente certainement, à cette heure, un vif intérêt pour le public anglais. A la Société royale des arts, M. L. R. Davson a fait, le 2 février, une conférence sur ce sujet et a conclu en faveur de l'appui de l'État. A la Société de l'industrie chimique, dans la séance du 1er février, M. J. Eastick a exposé un programme pour l'encouragement de l'industrie sucrière britannique. A la Chambre des lords, le 9 février, le comte Denbigh a demandé si le gouvernement se proposait d'encourager ou d'assister, dans un intérêt national, l'industrie du sucre de betterave et de profiter des circonstances exceptionnellement propices du moment pour rendre le pays indépendant des ressources austro-allemandes. Les fermiers ne s'engageront à cultiver largement des betteraves à sucre que s'ils sont certains d'avoir une usine stable dans leur voisinage; mais les capitalistes ne s'engageront pas dans l'industrie du sucre tant qu'ils ne seront pas fixés sur ce qui se passera après la guerre. Les importations de sucre reprendront-elles leur cours comme auparavant? Les sucres allemands et autrichiens seront-ils admis librement sur le marché anglais tout comme avant la guerre? Un revirement d'opinion se produit dans le pays en matière de droits protecteurs. Quelques indications de la part du gouvernement au sujet de ses intentions seraient utiles.

Lord Lucas a dit que la National Sugar Beet Association, dont lord Denbigh est le président, avait fourni au bureau de l'Agriculture nombre de renseignements utiles; mais le bureau estime que cette documentation ne lui suffit pas pour lui permettre de faire connaître sa politique en matière d'établissement d'une industrie sucrière dans ce pays. Il a, en conséquence, pris des mesures en vue d'une enquête rigoureuse sur la question. Le professeur Orwin, de l'Université d'Oxford, directeur de l'Institut pour les recherches d'économie agricole, a reçu mission de conduire l'enquête, et il y a toute raison de penser que les résultats de cette étude permettront au Board of Agriculture de se faire une opinion précise. Un point paraît surtout important : c'est de savoir si une preuve satisfaisante pour le fermier pourra être

donnée, que la culture de la betterave à sucre serait pour lui plus rémunératrice que celle des autres plantes-racines. Il est à noter que dans les pays où la culture de la betterave progresse, en Russie, par exemple, il y a abondance de main-d'œuvre à bon marché. Avant d'engager les capitalistes à investir leur argent dans les fabriques de sucre, il conviendra de leur faire connaître les prix qu'ils devront payer au fermier pour sa récolte s'ils veulent être sûrs de disposer d'un approvisionnement de betteraves suffisant.

Le marquis de Lansdowne, a rappelé que cette question avait été posée à la Chambre en 1910, en 1911 et plus récemment aussi. Qu'à fait le Département depuis ce temps? La Chambre a le droit de se plaindre que le gouvernement entreprenne seulement à cette heure une enquête qui était manifestement si désirable. Il était convaincu que, même si l'enquête montrait que l'industrie du sucre de betterave pouvait être introduite avec profit dans ce pays, il y aurait lieu de lui accorder quelque encouragement pendant ses débuts, afin d'inciter les capitalistes et les fermiers à s'intéresser dans l'expérience. Une subvention sur le Fonds de développement ne serait pas un mauvais moyen de donner à l'industrie l'assistance nécessaire. Il espérait que le noble lord veillerait à l'exécution aussi rapide que possible de l'enquête.

Lord Islington a fait observer que, étant donné l'accord intervenu lors du retrait de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Convention des sucres, en 1913, — les États conventionnels comprenant à la fois les puissances alliées et neutres ainsi que l'Allemagne et l'Autriche, — il y avait des difficultés pratiques au point de vue de l'octroi par le gouvernement d'une assistance financière dans le sens indiqué. Ce côté de la question exige un sérieux examen de la part de tout gouvernement qui entreprendrait d'établir une industrie sucrière dans ce pays sur la base d'une assistance financière.

L'organe sucrier de Londres, *The International Sugar Journal*, regrette que l'étude de la question du sucre indigène de betterave ne soit pas plus avancée dans les sphères gouvernementales. Il est certain, dit-il, que, l'an prochain, il n'y aura encore que l'unique fabrique de Cantley à travailler des betteraves; l'année suivante nous réserve peut-être quelque chose de mieux, mais y aura-t-il le même enthousiasme parmi le public et les fermiers pour faire aboutir l'expérience à un succès? Bref, le fer sera-t-il aussi chaud pour être battu en 1916, qu'il l'aurait été en 1915? Sans doute le gouvernement est absorbé par la poursuite heureuse d'une guerre énorme et sans précédents. Mais si nous avions la certitude qu'il poursuivra aussi la solution du problème du sucre indigène de betterave, même au détriment de son ancien programme politique, nous serions le dernier à

le chicaner sur le délai. Il est cependant à craindre que les difficultés auxquelles se heurte le gouvernement dans la question de la création et du maintien d'une industrie britannique des couleurs d'aniline ne l'induisent à différer l'adoption d'une décision dans le cas analogue du sucre.

Revenant encore sur le problème de l'industrie des couleurs d'aniline, industrie monopolisée par l'Allemagne et qu'il s'agit d'introduire en Angleterre, le même organe exprime l'opinion « que la solution la plus simple et qui serait naturellement adoptée presque partout, excepté en Angleterre », est celle qui consisterait à mettre un droit protecteur à l'importation des teintures allemandes. L'industrie britannique naissante aurait alors chance de se développer, et le teinturier pourrait continuer de se procurer à l'étranger les couleurs spéciales nécessaires. Au lieu de cela, le gouvernement se propose d'établir un monopole de la pire sorte, qui, en retour de son aide financière, obligera les teinturiers britanniques à acheter leurs couleurs à la fabrique subventionnée, et non ailleurs ; à payer le prix demandé par cette fabrique, alors même qu'ils pourraient trouver des couleurs à meilleur compte et de meilleure qualité sur le marché mondial. Si c'est ainsi que l'on attaque le problème de la création d'une industrie britannique d'une nécessité urgente, on ne saurait s'étonner que la question aussi urgente de l'industrie du sucre de betterave indigène n'ait point reçu jusqu'ici la prompte solution promise. Le problème du sucre de betterave, conclut la feuille anglaise, aurait dû être étudié sinon avant la guerre, du moins dès le moment où la Commission royale fut nommée.

Les cours du sucre en 1913, 1914 *et* 1915. — Il nous parait intéressant de comparer, en terminant cette étude, les cours du sucre à diverses dates des années 1913, 1914 et 1915. Nous empruntons nos données au *Grocer*, de Londres.

A la date du 29 août 1914, les cours étaient les suivants, comparativement à ceux de l'année antérieure, en shillings et pence par quintal de 50 kg. 800 :

Sucres bruts :

	1914	1913
Demerara et Trinidad :		
Cristallisés de choix..	29,6 à 30,0	95,9 à 16,0
Indes occidentales britanniques :		
Cristallisés	26,0 à 29,6	13,6 à 15,9
Moscouade	21,0 à 25,0	11,0 à 16,0

Sucre de betterave :

	1914	1913
Base 88 p. 100.....	0,0 à 0,0	9,7 1/2 à 0,0
— 75 p. 100.....	0,0 à 0,0	7,7 1/2 à 7,9

Sucres raffinés :

Cubes Tate n° 1.....	33,6 à » »	18, 4 1/2 à » »
Pilés n° 1.....	31,0 à » »	16, 9 à » »
Castor extra.....	31,0 à » »	19, 0 à » »
Granulé belle sorte...	à » »	16,10 1/2 à » »
Farines jaunes.....	24,0 à 25,0	12, 6 à 13,6
— blanches.....	» à »	14, 0 à 15,0

Les sucres bruts de canne avaient subi, en août 1914, une forte hausse par rapport à l'année antérieure. Les cristallisés de choix de la Trinidad et de Duncrara cotaient 29 s. 6 à 30 s., contre 15 s. 9 à 16 s. 0 en 1913. La hausse est de 13 s. 9 à 14 s. par quintal, soit 87 p. 100. Les sucres raffinés avaient naturellement renchéri aussi. Les cubes Tate n° 1 valaient 33 s. 6 d., contre 18 s. 4 et demi d. en 1913; la plus-value ressort à 15 s. 1 et demi par quintal, soit 82,3 p. 100. Mais les stocks de sucre du Royaume-Uni ayant été reconstitués largement, les prix ont depuis lors baissé dans une mesure appréciable.

A la date du 6 mars 1915, les prix étaient les suivants, en comparaison avec ceux de 1914 à la même date :

Sucres bruts :

	1915.	1914.
Demerara et Trinidad :		
Cristallisés de choix.....	27,6 à 28,0	16,0 à 16,6
Indes occidentales britanniques :		
Cristallisés.....	25,6 à 27,9	13,0 à 16,0
Moscouade.....	13,0 à 21,0	11,0 à 15,0

Sucre de betterave :

Base 88 p. 100.....	0,0 à 0,0	9,2 1/4 à 0,0
— 75 p. 100.....	0,0 à 0,0	nominal

Sucres raffinés :

Cubes Tate, n° 1.....	31,0 à 0,0	17,9 à 0,0
Pilés n° 1.....	29,6 à 0,0	16,6 à 0,0
Castor extra.....	29,0 à 0,0	18,6 à 0,0
Granulé, belle sorte.....	28,0 à 0,0	16,3 à 0,0
Farines jaunes.....	21,6 à 23,0	12,0 à 13,0
— blanches.....	25,0 à 26,0	13,0 à 14,6

Comparés aux prix de l'année 1914, les prix du 6 mars 1915 étaient encore fort élevés. Les cubes Tate n° 1, par exemple, cotaient 31 shillings le quintal, contre 17 s. 9 en 1914, soit 13 s. 3 d. ou 74,6 p. 100 de plus que l'an dernier à la même époque. Mais les prix de mars 1915 comparés avec ceux du mois d'août 1914, c'est-à-dire du début de la guerre présentent une diminution notable. Les cubes Tate ont, en effet, baissé de 33 s. 6 d. à 31 s., soit une diminution de 2 s. 6 d. par quintal, ou de 6 fr. 15 par 100 kilos. Le prix de 31 shillings le quintal équivaut à 76 fr. 29 les 100 kilos, et comprend les droits, qui sont de 1 s. 10 d. par quintal ou de 4 fr. 488 par 100 kilos. De sorte que le prix du sucre raffiné en cubes, en entrepôt, ressortait, au 6 mars dernier, à 71 fr. 80 les 100 kilos.

A la Chambre des communes, le 9 mars, M. Runciman, en réponse à une question de M. Cathcart Wason, relative au prix des denrées en mars 1914 et mars 1915, a dit que, pour le sucre granulé, le prix de vente moyen au détail relevé dans quatre-vingts des principales villes de l'Angleterre était, au 1er mars 1915, de 3 1/2 d. par livre (0 fr. 80 le kilogramme) au lieu de, au 1er mars 1914, 2 d. par livre (0 fr. 46 le kilogramme). C'est une augmentation de 1 1/2 pence par livre, ou de 75 pour 100, relativement à l'an dernier.

Georges Dureau.

LA BRITISH CONSTITUTION ASSSOCIATION

I. — *Son programme.*

La neuvième conférence annuelle de la *British Constitution Association* a eu lieu à Londres le 18 et le 19 mai. Elle a été fondée, en 1905, pour soutenir les principes fondamentaux de la constitution britannique : la liberté individuelle et la responsabilité personnelle : la limitation des attributions des pouvoirs publics.

« Considérant que la force d'une nation dépend de la qualité des individus et que le but le plus élevé de la vie humaine est la formation du caractère, l'*Association* considère que toute législation qui diminue la responsabilité personnelle ou décourage l'initiative individuelle, tend à l'affaiblir. Les individus doivent être encouragés à faire quelque chose, soit personnellement, soit au moyen d'associations volontaires, pour améliorer ce qui a été fait et ainsi apporter leur concours individuel à l'intérêt général.

« L'extension des idées collectivistes menace de détruire la fibre morale du peuple britannique en encourageant toutes les classes à compter pour améliorer leur bien-être sur le Parlement ou les municipalités plutôt que sur les propres efforts de leurs membres. Aucune législation n'est capable de faire un peuple religieux, moral, tempérant, industrieux, et l'*Association* travaille à propager cette vérité que la somme du bien-être est l'effort individuel et que l'unité de la vie sociale est la famille plutôt que la communauté.

« L'augmentation des pouvoirs municipaux, accompagnée de la création continue de fonctions officielles, tend de plus en plus au développement d'une bureaucratie dans chaque département de la vie. Ce mouvement est complètement étranger au génie et au tempérament du peuple britannique. La bureaucratie, sous une monarchie limitée, peut être aussi destructive de la liberté individuelle que la bureaucratie d'un gouvernement absolu ; et l'*Association* est convaincue que

le seul moyen de combattre ce danger est de limiter les fonctions des corps gouvernants jusqu'à un minimum irréductible.

« Les premières fonctions de l'État consistent à protéger le pays de l'invasion et à y assurer l'administration de la justice; mais on en a ajouté un si grand nombre, que l'opinion publique éprouve les plus plus grandes confusions, relativement aux fonctions du gouvernement : de là, l'intervention indue contre la liberté individuelle et dans les affaires privées, et la nécessité de la plus grande vigilance pour empêcher la formation d'une opinion générale qu'il n'y a pas de limites aux fonctions que le Parlement et les municipalités peuvent assumer.

« Les principes fondamentaux de la Constitution britannique, contenus dans la grande charte, l'*Habeas corpus*, le *Bill of Rights* sont les boulevards de nos libertés. Elles ont été gagnées par des luttes contre le despotisme de l'État, et elles sont essentielles pour contrôler le pouvoir aussi bien dans un État démocratique que dans un État autocratique...

« Tandis que l'*Association* cherche à garantir la liberté et croit que le progrès consiste à émanciper graduellement l'individu de l'intervention de l'État, l'Association est aussi opposée à l'anarchie qu'au collectivisme. La fonction de l'État étant de maintenir la liberté de l'individu, limitée seulement par la liberté des autres indlvidus, l'*Association* admet que la force doit rester dans les mains du gouvernement, mais elle réclame qu'elle soit employée strictement au service de la liberté et non pas comme un moyen de soumettre une minorité à l'oppression de la majorité.

« Le Parlement et les corps municipaux ne sont que des comités désignés pour représenter la population, et afin qu'ils n'absorbent pas les affaires qui concernent la communauté entière, il est nécessaire qu'ils ne fassent rien de ce que peuvent faire les individus.

« On doit toujours se rappeler que ni le Parlement ni les municipalités ne peuvent donner quelque chose à une catégorie de personnes qu'en le prenant à d'autres. Ce fait est de la plus grande importance pour les ouvriers. Car si le principe de la liberté et de la responsabilité personnelles disparaît, les ouvriers non seulement perdront leur liberté, mais ils devront en même temps payer le prix de la part du gâteau (*mess of pottage*) qui leur est offerte pour les engager à sacrifier leur indépendance, — part du gâteau que les ouvriers auront à partager avec les non-ouvriers.

« La nécessité de la cause de la liberté individuelle n'est pas suffisamment soutenue par ses partisans. Les membres de la nation, en grande majorité, ne sont pas des hommes politiques et ils désirent rester tranquilles ; mais nos libertés sont dépecées par morceaux et quelquefois le public ne s'en aperçoit que lorsqu'un de ces morceaux a été

emporté. C'est le travail de l'*Association* d'attirer l'attention de l'opinion publique sur toutes les interventions qui menacent la liberté et la responsabilité individuelles des citoyens...

« La question de la liberté personnelle intéresse à la fois un grand nombre de libéraux et de *conservatives* et quel que soit le parti qui propose une législation destinée à protéger ou à étendre la vraie liberté, devant faire supporter à chaque individu la responsabilité personnelle qui est la meilleure éducation du caractère, l'*Association* l'appuie par tous les moyens en son pouvoir. De même, elle s'oppose à tous les projets susceptibles de produire des effets contraires. L'objet de l'*Association* est de réaliser un idéal national et de soutenir ces principes qui, dans le passé, ont fait la vraie grandeur du peuple britannique.

« Elle fait appel au concours sérieux des hommes et des femmes de tous les partis. »

Telles sont les grandes lignes du programmes de la *British Constitution Association*.

Son premier président a été Lord Hugh Cecil, fils de Lord Salisbury, que les *Tariff Reformers* firent échouer à l'élection de Greenwich; puis Lord Balfour of Burleigh, Harold Cox, Lord Avebury, Lord Ritchie of Dundee. Aujourd'hui, elle a pour président, M. W. M. Flinders Petrie, le célèbre professeur d'égyptologie à l'Université de Londres.

Le président du conseil est sir Graham Bower, ancien gouverneur de l'île Maurice, et le président du comité est sir William Chance. Le secrétaire honoraire est M. W. V. Cooper, et le secrétaire-adjoint, M. W. V. Osborne, qui, avec tant de courage, protesta contre l'emploi des fonds des *Trade Unions* à des actions politiques.

Le siège de l'Association est : 11, Tothill Street, Londres, S. W.

II. — *Discours inaugural de M. W. M. Flinders Petrie.*

Dans son discours inaugural, le président M. W. M. Flinders Petrie a commencé par montrer la grandeur de la guerre actuelle comparée aux guerres du passé. « Il ne peut y avoir ni trêve ni compromis entre la civilisation et les procédés de guerre de l'Allemagne. » Mais M. W. M. Flinders Petrie a rappelé que les événements actuels prouvent l'erreur de ce vieux dicton : « Nul ne gagne qu'au dommage d'autrui. » Il a répété cette affirmation des physiocrates « que le gain de l'un est le gain de tous, que nul ne perd qu'un autre ne perde. » Hélas! ces vérités élémentaires sont encore étrangement méconnues. A l'économie, dite nationale, il propose « d'opposer les *Telenomics*, la loi des fins premières et dernières. « Une nation ne peut partager plus qu'elle ne produit. Les produits peuvent être des résultats immédiats; d'autres,

des produits différés de capitaux placés; mais, en tout cas, ce qui est produit est partagé, et, plus il y a de produits, plus il y en a à partager. Toute restriction dans la production est un crime contre la communauté ».

Après la guerre, le Royaume-Uni devra être satisfait s'il n'augmente que de 1 500 millions de livres sterling sa dette; à cette somme il faut ajouter 1 000 millions de pertes diverses. Si cette dette devait être amortie dans une génération, elle représenterait une charge de 90 millions de livres sterling par an, somme égale au budget total, il y a vingt ans.

Les individus devront faire des économies par une meilleure administration de leurs ressources, y compris celle de l'alimentation. Ils devront aussi mieux utiliser leur temps et renoncer au malthusianisme de production. « Un poseur de briques de propos délibéré, n'en pose que trois cents au lieu de neuf cents; chaque homme pourrait faire deux fois ce qu'il fait ». Dans une expérience personnelle, il a constaté qu'il pouvait faire, dans un jour, un ouvrage qu'un charpentier faisait payer 2 livres sterling. »

M. Flinders Petrie a montré la régression aux habitudes de la tribu. Il a signalé l'effet qui résultait de l'habitude pour les femmes, de recevoir des allocations. Il a traité, avec une grande liberté, la question de l'éducation, les fausses directions données à l'instruction, et il a tracé un programme qui renverse les systèmes actuels. « Un des grands obstacles, dit-il, est cette objection d'un professeur d'Oxford : — « Mais nous n'avons personne pour enseigner cela; » et c'est pourquoi on ne l'enseigne pas.

M. Flinders Petrie s'est occupé ensuite du recrutement de l'armée et des changements dans la constitution de l'Empire britannique qui pourront résulter de la guerre.

On voit le puissant intérêt qu'a présenté cette introduction aux travaux de la conférence.

III. — *Les leçons économiques de la guerre par M. Yves Guyot.*

L'ordre du jour appelait aussiôt la communication de M. Yves Guyot sur *les leçons économiques de la guerre*. En voici le canevas :

Herbert Spencer a constaté que l'origine du gouvernement, c'est la guerre. L'agrégat humain qui a besoin de se défendre et de conquérir prend un chef qui se distingue par ses qualités belliqueuses. Il exige l'obéissance et il inspire la confiance : De là le type militaire, avec la foi dans le pouvoir gouvernant. L'historien allemand Treitschke, a opposé la civilisation guerrière à la civivilisation productive en

disant : « La majesté de la guerre réside en ceci que l'individualisme mesquin s'évanouit devant la grande pensée de l'État. »

Les publicistes allemands qui veulent renforcer l'absolutisme du Kaiser ont raison de faire l'apologie de la guerre ; car elle donne à l'État un maximum de puissance qui laisse bien loin derrière lui les plus utopiques des conceptions socialistes.

La situation de guerre ayant permis à l'État, dans la Grande Bretagne comme en France, d'étendre ses attributions sans autre limite que les convenances de ses gouvernants, des interventionnistes de tous genres, y compris les philanthropes, des socialistes, la Fédération générale de *Trade Unions*, ont conclu :

« La guerre, c'est la préface de la société socialiste. L'effort est fait non pour le gain, mais pour le service. L'État a modifié ou supprimé les contrats par le moratorium et autres mesures. Il est pourvoyeur, fabricant, bienfaiteur, moralisateur ; il pense et agit pour tous. Les soldats reçoivent le logement, des vivres, des vêtements ; les femmes et les enfants des allocations. Au lendemain de la guerre, il n'y aura qu'à continuer ces habitudes, nous réaliserons le socialisme parfait. »

En ne faisant usage que des faits officiels, M. Yves Guyot a examiné le rôle du gouvernement français et du gouvernement anglais dans les diverses fonctions que les ministres et les administrateurs se sont dévolues.

Depuis la guerre, le commerce a été ramené à cette phase connue sous le nom de « système pourvoyeur » dont la légende de Joseph nous a laissé la tradition. L'État est devenu fournisseur et fabricant. L'État est devenu bienfaiteur, afin de pourvoir aux besoins des familles que le travail de leur chef faisait vivre et il doit être réparateur des dommages résultant de la guerre. L'État s'est attribué le droit de modifier ou d'annuler les contrats de tous genres. L'État s'est considéré comme moralisateur, et il est intervenu pour ordonner aux individus de ne consommer que des boissons autorisées, à tels moments, dans tels lieux, dans des conditions déterminées.

L'État ne s'est pas fait seulement censeur des choses matérielles, mais il a étendu la censure qui lui avait été concédée pour les nouvelles de guerre et les informations diplomatiques, à toutes critiques sur ses services et sur les personnes qui en sont chargées.

Les hommes d'État et les administrateurs ont pu agir tout à l'aise ; ils n'ont été troublés ni en France ni dans la Grande-Bretagne par l'opposition. Chacun a accepté la doctrine du *salus populi*.

Enfin, ils ont eu à leur disposition la force financière de la Grande-Bretagne et de la France. Ils n'ont pas été retenus par la crainte de dépenser. Ils n'ont même pas à s'inquiéter de la résistance des contribuables. M. Lloyd George a déclaré que les assujettis de l'*income tax*

et de la *supertax* s'étaient acquittés des 103 millions de livres sterling qu'ils ont eu à payer dans l'exercice 1914-1915 avec enthousiasme. Mais l'impôt ne suffit pas; on emprunte; les milliards affluent dans les caisses du Trésor britannique et du Trésor français.

Les prêteurs qui les apportent, ce sont ces individus qui, par leur travail, leur épargne, l'art de gérer, peuvent aujourd'hui mettre ces milliards à la disposition des gouvernements, — mais si ces individus avaient suivi l'exemple donné par les gouvernements antérieurs, aussi bien par le gouvernement britannique que par le gouvernement français, ils auraient dépensé au delà de leurs ressources, et bien loin de pouvoir prêter à leurs États respectifs, ils seraient endettés. La force financière de la Grande-Bretagne et de la France ne vient pas de l'État; elle vient des individus! Et elle est plus grande de ce côté du *Channel* que dans n'importe quel autre pays parce que c'est là qu'a pu s'épanouir, surtout depuis soixante-dix ans, la plus grande liberté économique.

Les ministres des Finances ont, du reste, été obligés de le reconnaître. M. Ribot, en déclarant que la Banque de France représentait le crédit de la France, a reconnu que sa force venait de ce qu'elle n'était pas une banque d'État, et le premier souci de M. Lloyd George a été de laisser intacte la situation de la Banque d'Angleterre.

La guerre actuelle, loin de fournir un argument en faveur de l'extension des attributions de l'État, doit rappeler à tous qu'il n'en a qu'une d'essentielle, sur laquelle il doit concentrer tous ses efforts et réserver toutes ses ressources budgétaires : le maintien de la sécurité extérieure et intérieure.

Une fois de plus, les destructions qui ont lieu, l'exemple que nous a donné l'Empire allemand en voulant subordonner la civilisation productive à la civilisation guerrière, vérifient l'exactitude de ce critérium du progrès : — Le progrès est en raison directe de l'action de l'homme sur les choses et en raison inverse de l'action coercitive de l'homme sur l'homme.

Cette communication a été suivie d'une importante discussion à laquelle ont pris part : le professeur W. M. Flinders Petrie, sir Graham Bower, le R. P. S. G. Propert, sir William Ramsay, sir William Chance.

Nous en examinerons quelques points dans un prochain numéro.

IV. — *Ce que nous devons apprendre, par sir William Ramsay.*

Dans la séance de l'après-midi, sir William Ramsay lit une importante communication sur l'*Education*. Sir William Ramsay, qui a découvert l'argon comme élément de l'atmosphère, qui a su opérer

la transmutation du radium en hélium, a reçu le prix Nobel en 1904; il est membre correspondant de l'Académie des sciences et de l'Acamie de médecine de Paris. Il a une expérience scientifique et industrielle sans égale.

Il considère que l'éducation doit avoir pour but de donner à chacun le maximum de capacité dans la tâche à laquelle il se livre. « L'enfant le mieux instruit que j'aie vu, dit-il, était un jeune originaire des Philippines, dont la tâche était de se procurer ses aliments, petits oiseaux et petites bêtes, avec un arc et des flèches. Il se trouvait à l'Exposition de Saint-Louis. A la distance de 30 yards, il ne manquait jamais une *dime*, pièce américaine représentant la dixième partie du dollar (un peu plus de 0 fr. 50). »

Sir William Ramsay ajoute : « La plupart des personnes sont heureuses de suivre leur routine ; il n'y en a que peu qui aient le don de l'invention et de l'originalité. Nous avons tous, peut-on dire, une aversion contre la pensée. » A l'appui de cette affirmation, il cite quelques exemples.

Il recommande l'instruction aux enfants dès l'âge le plus tendre. Il cite lord Kelvin, qui entra à l'Université de Glascow, à onze ans. Lui-même lisait facilement l'anglais et le français à l'âge de quatre ans. A l'âge de vingt et un ans, il avait passé quatre ans dans une université écossaise, deux ans dans une université allemande.

Il demande qu'on associe aux universités les hautes études techniques. A l'Université de Leeds, est jointe une école de matières colorantes et de teintures ; à celle de Sheffield, il y a un cours de métallurgie ; à l'Université de Londres, il y a des cours d'art et d'architecture. Dans certaines universités britanniques, il y a des cours de brasserie.

Sir William Ramsay insiste sur la nécessité pour les professeurs d'universités d'avoir l'esprit de curiosité et de découverte, afin qu'ils le communiquent à leurs élèves. Ce qu'il faut apprendre, c'est la méthode de poursuivre des recherches. Il faut, au point de vue technique, que ces recherches « puissent payer ». C'est une condition qui est généralement ignorée dans les laboratoires scientifiques. De là, la réputation des jeunes ingénieurs et chimistes, qu'ils ne sont pas pratiques. Ce côté pratique peut être appris à la fois dans le laboratoire et dans l'atelier.

Sir William Ramsay, qui connaît bien l'Allemagne, constate combien elle a peu d'originalité. Toutes les grandes généralisations et la plupart des grandes découvertes ont été faites en dehors de l'Allemagne ; mais les Allemands ont la patience et un sens aigu de la récompense immédiate. « Dans une société idéale, les Anglais seraient les têtes et les Allemands les bras. » On ne doit pas l'oublier dans les réformes de l'éducation.

Sir William Ramsay disait, dans une conversation particulière, qu'il y a quelques années il avait dû traduire un mémoire présenté par les Allemands à un congrès de chimie tenu à Londres. Dans ce mémoire, ils attribuaient dix découvertes à des Allemands qui n'avaient droit à aucune. Sir William Ramsay avait respecté leur texte, mais, en note, il avait restitué chacune de ces découvertes à leur véritable auteur.

Cette communication fut suivie d'une discussion à laquelle prirent part : le docteur. F. A. Sibly, M. le Professeur Armstrong, M. Yuuf Ali, Miss Mason, M. S. Hutchinson Harris, le R. P. S. G. Propert, sir William Chance, le Professeur Flinders Petrie, M. W. A. Bewes.

V. — *La guerre et le droit international.*

Le mercredi eut lieu une communication du docteur T. Baty sur *la Guerre et le Droit international.*

M. Baty s'attache à prouver qu'il y a bien un droit international. Il n'a pas de sanction? Soit. Mais la force qui fait respecter la loi ne la crée pas; la loi vient d'abord.

Les efforts que fait l'Allemagne pour justifier ses attentats, sont une preuve qu'elle est obligée de tenir compte du droit international. Un célèbre jurisconsulte américain, M. Bassett Moore, a dit que si on compare les cas dans lesquels il est observé et ceux dans lesquels il est violé, on acquiert la conviction qu'il est observé aussi bien sinon mieux que les lois de l'État. M. Bassett Moore tenait, sans doute, ce langage avant la guerre actuelle.

M. Baty fait remonter à Austin, la théorie qui fait nier le droit là où n'est pas la force. Il l'avait importée d'Allemagne où il l'avait reçue de Savigny. Il montre les fâcheux effets de ce mépris pour le droit international. La loi intérieure des États n'en existe pas moins quoiqu'elle puisse aboutir à des guerres, comme la guerre de la Sécession aux États-Unis.

M. Baty a examiné ensuite, au point de vue de la guerre actuelle, la question des représailles, la limite des droits des neutres à l'égard des violations commises par les belligérants, la question des mines et de la zone de guerre.

M. Baty considère que le calme avec lequel les États-Unis avaient reçu la nouvelle des attentats commis contre le *W. P. Frye* et le *Gulfight* était inquiétant. Ils ont supporté de l'Allemagne, dit-il, des traitements qu'ils n'auraient jamais acceptés dans les guerres napoléoniennes.

Cette communication fut suivie d'une discussion à laquelle prirent

part : M. M. Maeterlinck, avocat à Anvers, Mark H. Judge, Rigby Smith, sir Graham Bower, M. S. Hutchinson Harris, sir Edward O'Malley, sir William Chance, miss Mason.

VI. — *La détermination de la nationalité.*

La dernière communication fut faite par le président, M. le Professeur W. M. Flinders Petrie, sur la signification du mot nationalité. Les guerres n'ont pas seulement lieu entre nations différentes. L'histoire a enregistré de terribles, longues et féroces guerres civiles. Les hommes de même race ne peuvent s'entendre. Norvégiens et Suédois, Alsaciens et Badois, les Égyptiens de chaque rivage du Nil se haïssent; tandis que les fauves scandinaves de la côte est de la Grande-Bretagne, les noirs Pictes, les Grands Cornouaillais sont aussi unis que s'ils étaient tous de même origine.

Ce n'est donc pas la race qui constitue la nationalité.

Ce n'est pas la langue : les Belges parlent le flamand et le français; les Suisses, le français, l'allemand et l'italien. Dans l'Inde, les Hindous et les musulmans, quoique parlant la même langue, ne peuvent s'entendre; de même en Égypte, les musulmans et les Coptes, quoique ayant la même origine et la même langue; et les violentes guerres des républiques italiennes entre elles pendant le moyen âge prouvent que l'unité de langage ne fait pas la race.

La religion est peut-être le plus réel des liens : mais les formes voisines d'une même religion provoquent de furieuses haines. La garde turque empêche, à Jérusalem, les chrétiens de se massacrer. Dans l'Islam, les shiites et les sunnites éprouvent, les uns pour les autres, des haines non moins violentes, Les Tchèques et les Autrichiens ont la même religion et se détestent.

Chacune de ces causes d'union, la race, la langue, la religion, la localité, les intérêts économiques, peut être annihilée par la puissance d'un ou plusieurs éléments.

Le problème le plus curieux des temps modernes est celui de l'Autriche, avec ses trois races complètement différentes, les Slaves, les Allemands et les Magyars, subdivisés en neuf peuples. Mais M. W. M. Flinders Petrie paraît avoir des illusions sur la politique hongroise.

Il conclut qu'il n'y a pas de définition de la nationalité universellement applicable.

Ont pris part à la discussion qui a suivi cette communication : Rev. George Edmundson, sir Graham Bower, sir William Chance, M. Yves Guyot.

La conférence termina ses travaux après un discours final du président et l'échange de remerciements habituels. Ce compte rendu montre l'importance des questions qui y ont été traitées, la valeur des communications qui y ont été faites et l'importance des personnalités qui y ont pris part.

N. Mondet.

LES MODIFICATIONS A APPORTER A L'ORGANISATION

DES

CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX SUISSES

Nous trouvons dans le journal *Basler Nachrichten* des 5 et 6 février 1915 un article sur les modifications à apporter à l'organisation des chemins de fer suisses. Nous croyons utile de le publier tel quel.

D'une façon générale, les entreprises de transport suisses viennent d'entrer dans une nouvelle phase.

Jusqu'à ce jour, les rapports et les propositions des directions et conseils d'administration de ces entreprises recevaient, régulièrement, l'approbation des nombreuses commissions et sous-commissions, précédemment nommées. Les journaux relataient cette approbation à laquelle leurs lecteurs étaient habitués. Les abus et les anomalies de l'administration faisaient bien l'objet de quelques critiques isolées, mais il n'en était tenu aucun compte.

Or, la guerre est venue tout à coup, en éclatant au delà de nos frontières, menacer les services publics de transport dont dépend en grande partie, la prospérité du commerce et de l'industrie. Pour ainsi dire tous les jours, les entreprises fédérales de transport haussent leurs prix, alors que l'industrie privée ne peut élever les siens au delà d'une certaine limite. Il n'y a plus de loi ; sous prétexte d'urgence on retire au peuple son droit de veto.

Quelques orateurs, appartenant même aux groupes modérés, ont formulé, à ce sujet, de sévères critiques à l'assemblée fédérale.

Un peu partout, dans le pays, on a le sentiment que l'administration des chemins de fer fédéraux est trop compliquée et trop coûteuse.

Le moment n'est pas venu de discuter si certaines institutions, avec leurs promoteurs n'ont pas été portées aux nues, un peu trop vite.

Nous voulons seulement nous borner à attirer l'attention sur cer-

tains points qui paraissent avoir une assez grande importance au point de vue de la gestion financière, et, par suite, de la tarification des chemins de fer fédéraux. (Il est inutile de dire que nos critiques ne s'appliquent qu'à certains services ou à certaines fonctions, et ne visent aucunement leurs titulaires qui font certainement leur devoir, et dont plus d'un, même, souffre de l'intolérable situation actuelle.)

On sait que le principe suivant lequel une administration doit pouvoir se suffire à elle même, en obtenant des recettes suffisantes non seulement pour couvrir les dépenses, mais encore pour procurer au capital d'établissement un intérêt aussi élevé que possible, est la base du système financier des chemins de fer suisses.

Cela paraît tout naturel ; mais en pratique cela est moins facile qu'on pourrait le croire.

Ce n'est qu'aux C. F. F. que l'on peut voir une entreprise de transport payer le sol de ses voies. La poste ne paye pas la route dont elle se sert, les autres voituriers non plus.

De nos jours personne ne prétendra que c'est aux charretiers de maintenir les routes en bon état, au moyen des péages, peut-être comme au moyen âge. Pour avoir des tarifs de transport aussi bas que possible, afin de faire de nos services de transport une institution procurant un maximum d'utilité à l'économie nationale, il faudra probablement rompre avec le susdit principe. A ce propos, il est peut-être indiqué de mentionner ici que dans le grand-duché de Bade, par exemple, le fisc national verse annuellement aux chemins de fer d'État 4 et 6 millions de marks pour leur permettre de couvrir leur déficit d'amortissement.

Les chemins de fer fédéraux rendent aux postes fédérales des services dont le prix de revient s'élève à 5 millions de francs par an au minimum. Un vingtième des essieux mis en mouvement par les C. F. F. doivent être mis à la charge des postes. En évaluant à 3 p. 100 seulement sur 142 millions de dépenses d'exploitation les frais occasionnés par les postes, nous arrivons à 5 millions de francs, dépense dont les C. F. F. ne peuvent aujourd'hui se récupérer. Soit dit en passant, les chemins de fer français encaissent annuellement, pour les transports postaux, 43 millions de francs en chiffres ronds.

Que l'on approuve ce principe ou non, il faut reconnaître que le bilan, et par conséquent, la base du calcul des frais et des taxes de transport changeraient complètement si la poste payait, ne serait-ce qu'au prix de revient, les énormes prestations dont elle bénéficie.

Le dualisme dans l'administration. — La direction générale et le département des chemins de fer constituent deux institutions se faisant opposition l'une à l'autre. Leur coexistence est une anomalie que personne ne conteste plus aujourd'hui. Obliger la direction générale

à solliciter du département des chemins de fer l'autorisation de construire une maison de garde-voies, est le fait d'un régime que rien ne peut justifier. On ne voit une telle anomalie dans aucun État européen.

Il n'y a aucun pays, non plus, qui ait autant de conseillers de chemins de fer qu'en Suisse. Et cependant, toutes les questions qui présentent quelque importance sont discutées par le Conseil fédéral, par les commissions parlementaires, et par le Parlement d'ailleurs composé d'un grand nombre de conseillers de chemins de fer.

On a aussi critiqué, plus d'une fois, l'entrée, dans les conseils de chemins de fer, de fournisseurs des C. F. F. et d'avocats éventuellement leurs adversaires.

Donc le dualisme, ou plus exactement le système quinquangulaire, est un des maux les plus graves dont souffre notre administration ferroviaire : dualisme consistant d'abord dans la coexistence d'une direction générale des C. F. F. et d'un département fédéral des chemins de fer, autorités à la fois coordonnées et subordonnées l'une à l'autre ; dualisme encore entre le conseil d'aministration et les conseils d'arrondissement. Encore une comparaison : en 1913, le conseil des chemins de fer de Prusse a siégé deux fois et son bureau trois fois ; le conseil des chemins de fer de Bade a siégé une fois et son bureau une fois également. Le conseil d'administration des C. F. F. a siégé onze fois et sa commission permanente douze fois. Les conseils d'arrondissement ont tenu séance : celui du Ier arrondissement, quatre fois; celui du IIe, quatre fois; du IIIe, quatre fois; du IVe, trois fois; du Ve, trois fois. Calculez la différence au point de vue des frais et songez à la quantité de procès-verbaux à rédiger et à imprimer. Et puis cette absence de compétences : toutes les questions de quelque importance sont soumises au Conseil fédéral et aux Chambres. Il serait tout à fait inutile de prouver que les conseils d'arrondissement sont superflus. Au demeurant, la mort sera d'autant plus douce à cette institution, qu'on vient de lui amputer les cartes de libre circulation. Citons encore cette mauvaise plaisanterie qui circule parmi les cheminots : Quelle est la différence entre le conseil d'arrondissement des C. F. F. et l'intestin aveugle? Réponse : On sait que le conseil d'arrondissement des C. F. F. est superflu ; quant à l'intestin aveugle, on ne sait pas.

On pourrait penser que ce grand nombre de conseils diminue d'autant l'importance des organes directeurs. Or, ce n'est pas le cas, tout au moins au point de vue de leur nombre.

Avec ses vingt directeurs de chemins de fer pour un réseau de 2 700 kilomètres, la Suisse bat certainement le record du monde.

Il est vrai que quinze de ces directeurs n'ont guère plus d'impor-

tance, et ne sont guère mieux rétribués que les fonctionnaires supérieurs du haut de l'échelle. A ce point de vue, ce qui est plutôt un mal, c'est d'avoir six directions et administrations complètes, dont chacune travaille avec un personnel de fonctionnaires supérieurs et subalternes aussi complet qu'autonome. Chacune de ces directions s'enferme deux ou trois fois par semaine dans un bureau où même les fonctionnaires supérieurs n'ont pas accès. Toutes les discussions y sont secrètes et doivent se préparer au moyen de rapports écrits.

On sait que les directions d'arrondissement se composent de trois directeurs : un président, un vice-président et un membre. Or, — particularité bien digne d'être notée, — quand ce dernier est en congé ou ne peut assister à la séance, le président et le vice-président forment le quorum nécessaire à la validité de la délibération. On comprend que dans ces conditions il soit inutile d'avoir de grandes compétences.

En réalité, les directions passent le meilleur de leur temps à faire comprendre leurs intentions aux conseils et au département fédéral des chemins de fer, au moyen de rapports et mémoires dont les seuls frais d'impression s'élèvent annuellement à la somme énorme de 300 000 francs.

Un projet pour la transformation d'une station doit suivre, simplement! la filière suivante: ingénieur d'arrondissement, directeur d'arrondissement, préposé au département des constructions, direction d'arrondissement, conseil d'arrondissement, ingénieur en chef attaché à la direction générale, direction générale, conseil d'administration, commission permanente, département des chemins de fer, commissions du Conseil national et des États pour les C. F. F., le cas échéant, Parlement et retour! Combien d'initiative, de force, de temps et d'argent de perdus dans de tels rouages!

Il faut donc, avant tout, restreindre le système des conseils des chemins de fer.

Les affaires pourraient être étudiées, au point de vue technique, par un collège composé de directeurs et fonctionaires supérieurs, et au point de vue politique, par le Parlement ou le Conseil fédéral.

Cela se passe ainsi dans d'autres États.

En Allemagne et en France, l'administration des chemins de fer a, d'une façon générale, une organisation beaucoup plus démocratique qu'en Suisse. Les fonctionnaires supérieurs sont plus spécialement consultés, et leurs compétences sont plus étendues.

Les chemins de fer de l'État badois, pour 1 800 kilomètres, n'ont qu'un directeur, appelé directeur général. Les chemins de fer de l'État bavarois, avec leurs 8 000 kilomètres, ont six directeurs coordonnés et pas de direction générale. Certaines affaires sont du ressort du

ministère des services de transport, qui se tient en rapport avec les présidents des six directions. En Prusse et en Autriche, l'organisation est analogue, à cette différence près qu'un arrondissement équivaut presque à notre réseau fédéral tout entier. Les chemins de fer de l'empire, en Alsace-Lorraine, de 2 100 kilomètres environ, n'ont qu'une direction, la direction générale à Strasbourg. Elle se compose du président et de vingt-six membres. Ces derniers sont les fonctionnaires supérieurs (chefs de service). Le titre de directeur est décerné a des fonctionnaires supérieurs d'un certain âge, même s'ils ne sont pas membres de la direction. De même, la plupart des chemins de fer de France n'ont qu'une direction, souvent qu'un seul directeur, tel le P.-L.-M., par exemple, dont le réseau représente le triple des C. F. F. Par contre, les fonctionnaires supérieurs ont des compétences, ce qui n'est pas le cas dans nos C. F. F. Ce qui frappe d'ailleurs dès que l'on regarde d'un peu près notre organisation des C. F. F., c'est le manque général de compétences. Du haut en bas de l'échelle, ce ne sont que des rapports à faire, des autorisations à obtenir, etc., même pour les affaires les plus simples. De là ce besoin énorme de fonctionnaires. Une entreprise privée ne pourrait exister à ce taux; ici, de simples employés munis d'une procuration ont de tout autres compétences, avec les responsabilités équivalentes, cela va sans dire.

Aussi le taux des dépenses de personnel est-il tout à fait anormal.

Bien que le prix de revient de la houille, des rails, etc., soit élevé en Suisse, l'ensemble des dépenses de matériel atteint un taux bien moins élevé sur les chemins de fer suisses que sur les chemins de fer allemands, par exemple. Cela prouve que les C. F. F. s'efforcent d'être économes en ce qui concerne les dépenses de matériel, alors qu'au contraire ils ne reculent devant les dépenses pour le personnel, qui atteignent le pourcentage le plus élevé dans les dépenses d'exploitation.

	Suisse.	Bade.	Bavière.	Prusse.
	—	—	—	—
Étendue kilométrique du réseau.	2 793	1 803	8 332	38 500
Recettes (en millions de francs)..	212	152	399	3 126
Dépenses (en millions de francs).	142	107	285	2 072
Dont dépenses du personnel.....	95	62	155	1 010
P. 100.....	67	58	54	48

La Compagnie du Gothard nous a prouvé, d'ailleurs, que l'on pouvait ramener, à une proportion plus faible, les dépenses de personnel malgré le taux moyen relativement élevé des traitements.

Au moment du rachat de cette Compagnie, les dépenses de personnel étaient de 43 p. 100 par rapport aux dépenses totales. Lorsque ce réseau a été nationalisé, on a dû réduire un certain nombre de

traitements pour les uniformiser avec ceux des C. F. F. Mais on a dû, par contre, créer certains postes dont la Compagnie du Gothard avait su se passer.

En ce qui concerne les directions d'arrondissement, il faut cependant reconnaître que, après examen, leur existence, qui se traduit par la présence de trois directeurs d'arrondissement, est moins critiquable que le dualisme des chefs de service auprès de la direction générale et des directions d'arrondissement.

C'est évidemment trop que d'avoir cinq économats autonomes avec, à leur tête, chacun un chef et un adjoint. Dans les entreprises privées, les achats de matériaux sont, au contraire, centralisés, et ces matériaux distribués ensuite aux succursales. Cela ne se passe pas ainsi aux C. F. F. Chaque arrondissement achète pour son propre compte : ce qui quintuple ainsi le travail.

Cet exemple n'est pas le seul.

Nous avons six bureaux de comptabilité, alors qu'un seul nous suffirait, avec un petit bureau auxiliaire pour chaque centre d'une certaine importance. Il arrive, pour ainsi dire tous les jours, que les cinq chefs d'exploitation lancent des circulaires identiques. Dans cinq bureaux différents, on élabore, corrige et fait imprimer les mêmes projets. Les affaires d'ordre général ne devraient-elles pas être publiées et ordonnées par un seul bureau central? que l'on songe aux économies de travail et de frais d'impression que ferait réaliser la suppression de cette sorte de pentarchie.

Salaires, contrôle, etc.

En dehors du travail ainsi doublé et quintuplé, on est frappé de voir toute une série d'institutions qui compliquent de plus en plus les affaires et exigent un personnel de plus en plus nombreux.

C'est ainsi que les mécaniciens, les chauffeurs, les agents des trains touchent leurs traitements de cinq chefs différents, et toutes les allocations entraînent à des calculs fort compliqués.

On pourrait se passer de toute une armée d'agents en rétribuant le personnel circulant comme le personnel sédentaire, c'est-à-dire au moyen de traitements fixes et en faisant disparaître les allocations variables, les « kilomètres », les « heures de réserve », etc., etc. C'est presque des bibliothèques de prescriptions qu'il faut consulter pour établir les allocations mensuelles des chauffeurs et conducteurs. Au lieu de simplifier le service des tarifs et des remboursements, on le complique d'une année à l'autre. Rien qu'au service des remboursements, nous voyons cinq fonctionnaires d'arrondissements et le bureau des détaxes, à Berne, travailler avec 33 fonctionnaires : 1 chef

et 3 adjoints. Le personnel de ce bureau ne fait que s'accroître. Quand il faut rembourser 20 centimes sur un billet, l'affaire passe par la direction générale.

Le contrôle des dépenses et des recettes est rendu très coûteux par suite des contrôles répétés deux et trois fois, sans utilité d'ailleurs.

Nous avons mentionné déjà les six contrôles des dépenses (bureaux de comptabilité). Le contrôle des dépenses, centralisé à Berne, occupe 263 fonctionnaires avec 1 chef et 5 adjoints. Ces fonctionnaires qui coûtent 4 000 francs par an, en moyenne, additionnent, à la manière ancienne, chiffre par chiffre, les dépenses des stations. Chaque chiffre doit porter le cachet rouge du contrôle. Dans une entreprise privée, on économiserait une centaine d'employés en se servant de machines à calculer et des méthodes modernes de pointage.

Dans les secrétariats de la direction générale et des directions d'arrondissements, des fonctionnaires, dont le traitement s'élève jusqu'à 5 500 francs, ne sont que de simples dactylographes : dans l'industrie privée, ils ne feraient que de très modestes employés.

Il y a, d'autre part, des services importants où toutes les écritures se font encore à la main, alors que, de nos jours, le moindre négociant a compris l'économie de personnel à réaliser par l'emploi de la machine à écrire.

Mais les C. F. F. hésitent encore devant une première dépense qui leur permettrait de moderniser leurs méthodes, et serait bientôt compensée même si elle atteignait 500 000 francs.

On pourrait également se passer d'une armée de nettoyeurs de wagons en faisant l'acquisition d'aspirateurs de poussières. De même on pourrait réduire le nombre des garçons de bureau en installant, dans les services, des téléphones et des appareils modernes pour la transmission des dossiers... etc...

On devrait, d'autant plus, chercher à réduire le personnel que les relèvements de salaires font l'objet de revendications continuelles.

Bien que partisans de traitements qui rémunèrent largement le travail, nous croyons que l'Administration des C. F. F. ne devrait pas avoir de fonctionnaires inamovibles, et doit s'opposer aux institutions analogues.

Les liens qui attachent l'employé à l'Administration devraient présenter, au contraire, plus d'élasticité. L'avancement automatique, la fixation des traitements d'après le nombre des années de service font l'objet de règles trop strictes. Elles ont pour résultat de favoriser beaucoup trop les nullités, en ne laissant qu'une part très insuffisante à l'activité, au zèle, et au mérite. Il est certain, en effet, que l'Administration suisse ne proportionne guère le salaire au travail.

Quant à l'effectif exagéré du personnel, on objecte toujours qu'on

se trouve en présence du « fait accompli ». « On ne peut pourtant pas, dit-on, jeter nos agents sur le pavé ».

Or, il n'est nullement question de cela. Dans une entreprise qui compte quarante mille employés, il suffit, en effet, si l'on est disposé à agir dans ce sens, d'attendre les modifications insensibles, la diminution naturelle que le temps apporte, graduellement, dans l'effectif.

Il est vrai qu'une fois engagé dans cette voie, on ne pourrait pas tenir compte de propositions analogues à celle qui engagerait, par exemple, les C. F. F. à prendre, chaque année, un certain nombre d'aspirants sortant des écoles de chemins de fer. Il ne manquerait plus que cela! Avouons, d'ailleurs, puisque l'occasion se présente, qu'il vaudrait mieux que ces écoles n'aient jamais été créées. Pour beaucoup de leurs services, les chemins de fer feraient un bien meilleur choix parmi les jeunes gens ayant fait un apprentissage commercial. De même les jeunes gens ont tout intérêt, pour leur avenir, à ne pas se spécialiser trop tôt.

Conclusions.

Tout cet exposé n'a pas la prétention de résoudre le problème de la réorganisation des C. F. F. suisses.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, pour réorganiser les C. F. F., il ne suffira ni de « centraliser », ni de « décentraliser ». Il faut que le mot d'ordre soit : Organisation rationnelle, économie de personnel. Pour cela, il est nécessaire de séparer la politique et l'administration ferroviaire, de supprimer l'administration quintuple, d'éviter tout dualisme ou triplisme, de concentrer la direction dans une seule localité, d'abolir le manque général de compétences, d'introduire, au lieu et place des conseils d'arrondissement, des collèges responsables composés de fonctionnaires supérieurs et de directeurs, les conseils d'arrondissement n'étant plus consultés que pour des questions d'ordre tout à fait général; d'introduire une dizaine d'inspectorats composés d'un ou de deux ingénieurs, d'un juriste ayant des connaissances ferroviaires et d'un technicien de l'exploitation (chef de gare, etc.) et chargés de liquider les affaires courantes d'un rayon déterminé, de sorte que la direction n'aurait à s'occuper que des affaires litigieuses et des questions d'ordre général. Cette organisation, qui a fait ses preuves ailleurs, aurait l'avantage de conserver au moins un inspectorat aux localités qui possèdent actuellement une direction d'arrondissement.

Les cinq administrations actuelles des C. F. F. devront, il est vrai, disparaître complètement. Il n'y a nullement besoin de délimitations artificielles à l'intérieur d'un réseau de 2 700 kilomètres. Avec le

système des « inspections » que nous préconisons. Celles-ci n'auraient que la mission de représenter la direction dans un certain rayon, sans constituer, pour cela, un appareil administratif autonome.

Une seule administration est suffisante. Pour faciliter la besogne, et satisfaire aux exigences du public, elle aurait, dans les grands centres du pays, des représentants munis de toutes les compétences nécessaires et chargés de liquider les affaires courantes.

REVUE
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(*Du* 1er *mars au* 1er *juin* 1915.)

SOMMAIRE : Questions financières concernant la guerre actuelle. — La situation économique de la Russie, — Travaux divers. — Les causes de la diminution de la natalité. — La pénétration des étrangers en France. — La répartition des métiers à Paris au milieu du dix-huitième siècle. — Les finances pontificales au quinzième siècle. — Communications des savants étrangers. — Décès. — Radiation des correspondants austro-allemands.

I

M. Leroy-Beaulieu à fait à l'Académie des sciences morales et politiques une communication importante sous ce titre : *Quelques questions financières concernant la guerre présente.*

Au moment ou la guerre est devenue presque certaine, sans être encore déclarée, dans les tout derniers jours de juillet tout l'organisme financier, soit national, soit international, des peuples civilisés dans les deux Amérique, pays neutres, aussi bien qu'en Europe est tombé dans un état de *complète paralysie* (qui dure quasi-complètement encore). A ce moment le système de crédit dans les deux mondes était déjà très fagile et la simple déclaration de guerre a produit une appréhension profonde dans les pays mêmes que leur situation géographique semblait mettre à l'abri de toutes conséquences de la lutte engagée. Jamais auparavant, pas même en 1870-1871, il n'y avait eu de phénomène analogue. C'est qu'alors les guerres étaient un phénomène simple et circonscrit. Autrefois le théâtre de la lutte était restreint, les armées avaient des effectifs relativement réduits, la lutte était courte, les troupes engagées ne comprenaient que des professionnels, la dépense se trouvait fort modique. Actuel-

lement, grâce au service obligatoire, les hommes appelés sous les drapeaux, sur le Continent du moins, ne sont plus des professionnels, ils avaient dans la vie civile des obligations, des engagements, des contrats, ils se trouvent dans l'impossibilité de les remplir. De là la nécessité, sous une forme ou sous une autre, pour une durée plus ou mois longue, de suspendre l'exécution de ces obligations, de ces engagements et de ces contrats. C'est ce qui donne lieu au *moratorium*. Or, un *moratorium* applicable à une catégorie de personnes ou à une catégorie de contrats doit fatalement entraîner l'insolvabilité d'autres catégories de personnes et l'inexécution d'autres catégories de contrats; de là la multiplicité des *moratorium* et la perturbation profonde dans toute la vie commerciale et civile.

La guerre pose la question des dépenses nécessaires pour en défrayer les frais. Ces dépenses ne peuvent être, par anticipation exactement évaluables. Pour chaque pays belligérant on peut croire à une moyenne de 1 milliard mensuel; s'il y a lieu de défalquer la dépense habituelle pour la guerre et la marine, il est à noter que dans ce milliard rien n'est prévu pour l'usure du matériel terrestre ou naval, sinon en ce qui concerne les besoins immédiats. Aussi peut-on considérer le milliard mensuel, pour chacune des cinq grandes puissances en moyenne, comme la somme qui s'ajoute aux dépenses habituelles de guerre et de marine. Il faut prendre les dépenses des petites puissances belligérantes et celles des pays neutres. Tout cela représente bien, pour l'ensemble, une dépense non plus mensuelle, mais totale de 3, sinon 4 milliards. Si la guerre présente dure environ sept mois, cela fera 39 milliards.

Mais la paix faite, il y aura un état de transition entre la guerre et la paix qui prendra deux ou trois mois. Les dépenses continuent, bien qu'amoindries, on peut croire à une demi-douzaine de milliards, ce qui donnera au total 45 milliards. Si la guerre se prolongeait au delà de sept mois il faudrait ajouter environ 5 milliards 1/4 pour chaque mois en plus. Dans ces sommes ne sont pas comprises celles concernant les ravages causés aux dépens en partie des Etats envahis, des provinces ou des municipalités, des diverses sociétés industrielles ou commerciales, et enfin des particuliers, des habitants, de la population civile, ravages d'autant plus lourds qu'il y a des destructions systématiques. Une autre perte, beaucoup plus considérable, c'est le manque à gagner de l'ensemble de la population arrachée au travail productif ou réduite dans son activité. Du chef des particuliers, la période n'aura produit que des épargnes infiniment diminuées.

Comment faire face à la dépense directe de 45 ou 50 milliards de francs, alors que les recettes habituelles des Etats subissent de très fortes réductions allant bien à un quart ou à un tiers, sinon plus? On y

pourvoit par des expédients passagers. L'emprunt n'est pas possible. L'Allemagne se vante bien d'en avoir fait un pour 4 milliards et demi de francs environ, mais cet emprunt est, en partie du moins, fictif. Autrefois il y avait les trésors de guerre constitués par des stocks d'or de grandes banques, tenus à la disposition des gouvernements. Mais on n'y puise peu, sinon même pas du tout. Il y a l'émission de billets de banque sous le régime du cours forcé, dangereuse ressource il est vrai, mais à laquelle tous les pays ont recours. On a ensuite les bons du Trésor à très court terme, mais on doit les consolider par de grands emprunts publics au lendemain de la paix, en leur conférant dès maintenant un privilège de souscription. On doit aussi mentionner l'ajournement de certains payements; c'est le cas pour les réquisitions, aussi sans doute pour certains fournisseurs. On ne parle pas des contributions de guerre qu'exige l'envahisseur, et parfois dans des proportions énormes et scandaleuses.

Il est une remarque importante : d'une manière générale, ce n'est pas pendant la guerre qu'un État a surtout besoin de beaucoup d'argent, c'est avant la guerre, pour sa préparation, et après la guerre pour sa liquidation. Comment au lendemain de la guerre pourra-t-on effectuer la liquidation? Il y aura dans l'hypothèse d'une guerre de sept mois seulement, une quarantaine de milliards au moins à emprunter par l'ensemble des belligérants pour payer les dépenses ajournées, retirer le papier-monnaie exubérant, rembourser les banques, consolider les bons du Trésors émis, enfin régler les dépenses faites, mais dont le règlement aura été laissé en suspens. Si la guerre dure plus de sept mois depuis l'origine, ce chiffre devra être augmenté de 5 millards 1/4 à 5 milliards et 1/2 environ par chaque mois de surcroît de durée. Cette liquidation sera, selon les pays, inégalement difficile, mais toujours difficile. Il est probable qu'elle s'étendra sur une période de trois à cinq années, plutôt de cinq que de trois. Le taux de l'intérêt restera longtemps élevé. La plus grande partie des épargnes sera consacrée aux dépenses des œuvres productrices et progressives, pendant les quelques années suivant le guerre, à l'apurement des frais de guerre, aux versements sur les emprunts de guerre.

Le développement du progrès humain se trouvera de ce chef non pas, certes, arrêté, mais pendant trois à cinq années sensiblement restreint. Il pourrait être exagéré de dire, du moins pour tous les belligérants, qu'il y aura un recul notable dans la situation économique, quoique ce recul puisse se produire pour certains, pour les vaincus notamment, mais il y aura un très sensible ralentissement. Bien entendu, il faut laisser de côté la question de l'indemnité éventuelle de guerre, il serait prématuré de la traiter.

Après s'être procuré les sommes nécessaires à la liquidation des

frais de guerre, à la remise en état de l'outillage collectif soit militaire, soit d'ordre économique, à l'augmentatiou de certains chapitres du budget, comme les pensions et autres dépenses analogues, mettons 8 à 9 milliards, au taux approximatif de 5 p. 100, sinon 5 1/2, amortissement compris, pour chacun des principaux belligérants, on se trouvera en face d'un accroissement de dépenses de 500 millions à 600 millions, sinon de plus, mettons de 700 à 800 millions, pour tenir compte des déficits antérieurs. Si l'on fait appel à l'ensemble des ressources nationales, comme on l'a fait de 1871 à 1873, si l'on réduit et si l'on contient les dépenses parasites, ces sommes pourront se trouver non pas sans sacrifices et sans souffrances, mais sans écrasement d'aucune partie de la nation. Il sera possible de ne pas demander la totalité de ces sommes aux impôts et de s'en procurer une partie par les combinaisons relatives au domaine de l'État et aux concessions publiques, dont on pourrait augmenter la durée.

M. Raphaël Georges-Lévy a communiqué un travail sur *la situation économique et financière de la Russie.*

L'impression qui se dégage d'un examen attentif de la situation économique russe est des plus réconfortantes. La vie économique de l'immense Empire n'a pas été arrêtée par les événements actuels. Sur tous les domaines, elle continue, ralentie dans certains cas, stimulée au contraire dans d'autres. Ni les récoltes, ni les semailles n'ont souffert ni ne souffriront. L'industrie conserve un personnel suffisant et travaille, en moyenne, aux quatre cinquièmes de sa capacité normale.

Le grand effort fait depuis vingt ans afin de créer des usines métallurgiques, trouve sa récompense : la Russie produit maintenant la fonte dont elle a besoin. Deux faits importants viennent encore contribuer à ce bon état économique. La prohibition de la vente de l'alcool, qui empêche le paysan de dépenser ses roubles à acheter du vodka et qui lui laisse l'argent pour les dépenses utiles; le haut prix des grains, que l'administration militaire contribue à maintenir par ses achats répétés et qui amène une véritable aisance dans les campagnes. D'autre part, les importations allemandes, qui s'élevaient en dernier lieu à 665 millions de roubles par an, étant arrêtées, les industriels russes ont le champ libre ; ils ont peine à suffire aux commandes et obtiennent des prix rémunérateurs. Somme toute, on a réussi à créer une industrie nationale qui transforme les matières premières locales, cela permet aujourd'hui de continuer le travail dans les fabriques avec une diminution de 20 p. 100 seulement, correspondant au nombre d'ouvriers appelés sous les drapeaux. La Russie produit en temps normal 50 p. 100 du coton qu'elle file. Cette année la récolte de cette plante en Asie centrale et au Caucase est supérieure de plus d'un cinquième à la moyenne. La Russie n'importe plus

d'Angleterre, pour les besoins des villes du littoral de la Baltique, qu'un appoint de 15 p. 100 de la quantité totale du charbon qu'elle consomme.

Du côté des finances publiques, le tableau n'est pas moins rassurant. Le Trésor et la Banque d'État ont abordé la guerre avec des réserves telles que tous les débours de l'entrée en campagne se sont effectués avec la plus grande aisance; on peut être assuré qu'il continuera a en être de même. Le stock d'or est égal à celui de la Banque de France, la solidité du billet russe est comparable à celle du billet français. La marche des banques particulières n'a pas été suspendue. On peut envisager l'avenir financier, sur les bords de la Néva, avec autant de sérénité que l'avenir militaire. L'armement économique de nos alliés ne le cède en rien à celui de leurs troupes. La réforme capitale de la propriété paysanne à eu, sur l'ensemble de la population, un effet des plus heureux. Peu à peu, les terres se divisent, les grands propriétaires cèdent une partie des leurs; l'administration des apanages, c'est-à-dire des biens de la couronne, et l'État font des ventes considérables. Les millions de *déciatines* passent aux mains de chefs de famille qui, stimulés désormais par le sentiment de l'intérêt personnel, cultivent mieux, ne craignent pas de confier des engrais au sol qui ne sortira plus de leurs mains, et obtiennent des rendements très supérieurs à ceux d'autrefois. La mise en valeur de la Sibérie aide beaucoup à ce développement de la propriété individuelle.

Il se produit un fort mouvement d'émigration de l'ouest à l'est. Des agences officielles existent en Russie d'Europe. Les paysans, désireux de changer de résidence, s'adressent à elles, afin d'obtenir la permission d'envoyer des délégués examiner les territoires que le gouvernement leur désigne. Ils font, après avoir reçu le rapport de leurs mandataires, une demande à la suite de laquelle il est accordé à chacun environ 120 hectares, qu'il n'a le droit ni de vendre ni d'hypothéquer. Le domaine reste sa propriété aussi longtemps qu'il le cultive. Pour l'élevage des chevaux et du bétail, l'État accorde des concessions plus étendues et fournit des étalons.

Il y a eu du mérite pour le gouvernement impérial, en pleine crise, à se priver d'une des recettes principales du budget parce qu'un intérêt supérieur lui commandait de prendre cette mesure hardie, à ne prévoir pour le budget, au chapitre des recettes de l'alcool, qu'un cinquième des évaluations antérieures, en demandant en partie la différence à des monopoles nouveaux : allumettes, naphte, sel, tabacs. C'est la meilleure preuve du caractère irrévocable et de l'exécution de la réforme. Une compensation sera fournie par les plus-values apportées par les autres chapitres. Sans crainte, les contribuables pourront subir des taxes nouvelles qui représenteront

en partie ce qu'ils dépensaient en alcool. Si la mesure de salut public est maintenue après la guerre les conséquences bienfaisantes s'en étendront au delà de la génération actuelle et hâteront le développement d'un empire dont la puissance apparaît maintenant aux yeux du monde entier.

M. d'Eichthal a lu un mémoire sur *l'épisode du papier-monnaie dans le second Faust de Gœthe*; M. Bourdeau, une étude sur *les causes de l'impérialisme des socialistes allemands*; M. La Cour-Gayet, deux fragments concernant, l'un, *la Perse*, et l'autre, *la défense de Papeete en septembre* 1914. M. Paul Deschanel a présenté une *notice sur la vie et les travaux de M. Albert Babeau*, son prédécesseur.

Une discussion s'est engagée durant plusieurs séances sur *la dépopulation*, à l'occasion d'un travail lu par M. Colson. Elle sera ultérieurement analysée ici.

M. J. Flach a lu un fragment intitulé : *Les affinités françaises de l'Alsace avant son retour à la France sous Louis XIV*.

II

M. Charles Benoist a lu son *Rapport sur les causes économiques, morales et sociales de la diminution de la natalité*.

La population en France peut passer au moins pour stagnante. Quelques centres de dépression apparaissent. En premier lieu, quatre départements normands sur cinq forment dans le sol français une sorte de terre molle et maudite en son opulence, qui, pour ainsi parler, s'enfonce lentement en engloutissant les hommes. Ce mouvement, très ancien sans doute, est devenu tout à fait sensible au cours du dix-neuvième siècle, et pour le commencement du vingtième, paraît ne faire que s'accuser. De 1801 à 1901, le département du Calvados et celui de la Manche ont perdu chacun environ 40 000 habitants, passant, en cet espace de temps, l'un de 451 836 à 410 178, l'autre de 530 631 à 491 372 habitants. Tandis que, en 1801, la densité kilométrique de la population était, pour la France entière, en moyenne de 50,2, elle atteignait 82,7 dans le département de la Manche et 79,4 dans le département du Calvados. Un demi-siècle après, en 1851, elle semblait s'être relevée en Basse-Normandie comme partout — moyenne de la France, 65,2; Manche, 93,7; Calvados, 86,3. En 1901, au contraire, pour l'ensemble de la France la proportion continue de monter, mais elle s'affaisse pour la Manche à 76,6 et pour le Calvados à 72,1. De 1801 à 1901, douze départements seulement dans la France entière ont subi, quant à la densité de leur popu-

lation, une diminution d'ailleurs fort inégale. L'Eure est le premier (diminution de 11,3); l'Orne est le deuxième (11,2); le Calvados est le cinquième (7,3); la Manche enfin est le septième (6,1). Pour 1 000 habitants en 1801, la population du Calvados et de la Manche s'est abaissée en 1901 à 908 et 926 habitants. Depuis 1801, la population de la France, en général, n'a pas cessé de suivre une progression légèrement ascendante; la population du Calvados et de la Manche, prise à part, n'a augmenté que jusqu'en 1846; depuis lors, elle est en décroissance continue, et c'est un mal aigu. Pour 1 000 habitants du sexe masculin en 1801, le Calvados en avait 1 064, la Manche 1 137, en 1856; le Calvados n'en avait déjà plus que 933, la Manche 959, en 1896; ils n'en avaient plus, en 1901, le Calvados que 912, la Manche que 934. La même décadence frappe naturellement le sexe féminin : Calvados, 885; Manche 898 en 1901 contre 1 000 en 1801. Pour l'année 1913, qui relativement n'a pas été mauvaise, les naissances ayant présenté sur les décès un excédent total — c'est-à-dire dans toute la France — d'environ 58 000 unités (57,911), aucun de nos départements normands, non pas même la Seine-Inférieure, ne figurait parmi ceux où cet excédent, rapporté au chiffre de la population légale en 1911, atteignait les valeurs les plus élevées. En revanche, entre les 31 départements où les décès l'avaient emporté sur les naissances, l'Orne arrivait cinquième, l'Eure, quatorzième; le Calvados, quinzième, avec des proportions de 41, 20, 19 décès en sur croît pour 10 000 habitants. Il y a lieu de noter cependant que, dans le Calvados, l'arrondissement de Pont-l'Evêque; dans l'Eure, l'arrondissement des Andelys; dans la Manche, l'arrondissement de Cherbourg, échappèrent à cette infortune. Mais, par opposition, pour 10 000 habitants l'arrondissement d'Alençon, dans l'Orne, quatrième de la France entière, souffrait d'un excédent de 58 décès.

Il est communément admis que l'état de la natalité varie suivant ces trois facteurs : la nuptialité, la fécondité des mariages, la natalité illégitime ou, comme on dit, naturelle. Or, la Seine-Inférieure seule se classait, en 1912, au deuxième rang des 49 départements où le nombre des mariages s'était accru. Mais l'Eure est un de ceux où, tout ensemble on se marie le moins et l'on divorce le plus. Le tableau de la natalité ne peut être que fort sombre. 27 départements français ont vu, en 1912, diminuer encore le nombre des naissances d'enfants déclarés vivants : la Manche est le second, la Seine-Inférieure, le premier. Mais si on naît fort peu dans cette région on y meurt beaucoup : Seine-Inférieure, 206 décès pour 10 000 habitants; Eure, 210; Manche, 214; Orne, 217; Calvados 220.

Tel est le bilan de 1912. Celui de 1913 n'apportera guère de consolation. Pour la France entière, l'excédent des naissances sur les décès

n'aura été que d'un peu plus de 40 000, au lieu de 58 000 environ en 1912; sur 10, au lieu de 15, pour 10 000 habitants, 5 112 naissances de moins : 10 898 décès de plus. Heureux quand même, que, comme en 1911, il n'y ait point un excédent de 35 000 décès. En somme il faut reconnaître que le département de l'Orne vient maintenant le quatrième dans l'ordre des excédents de décès : 50 pour 10 000 habitants, 9 de plus qu'en 1912; le Calvados et l'Eure le suivent, treizième et quatorzième, bien que d'assez loin : excédent de 25 décès et de 21 décès pour 10 000 habitants. L'arrondissement d'Alençon prend la tête, d'un bond hardi vers le néant : excédent de 84 décès pour 10 000 habitants; les plus aventureux des arrondissements gascons, Auch, Lectoure, en plein Gers, c'est tout dire, renoncent à rivaliser avec lui.

La proportion des mariages est satisfaisante dans la Seine-Inférieure, 171, dans la Manche, 150 pour 10 000 habitants. Mais le divorce est très fréquent (1 304 divorces dans l'Eure, 1 115 dans la Seine-Inférieure, chiffres absolus). Les naissances doivent s'en ressentir. Toutefois le nombre s'en est accru dans la Seine-Inférieure, de 267, valeur absolue, et dans le Calvados, de 178. De ce fait, la Seine-Inférieure comptera quatrième parmi les départements où la natalité a été la plus haute en 1913 : 240 pour 10 000 habitants. Seulement la Manche qui, les années précédentes, avait gardé plus de fécondité que le Calvados, l'Eure et l'Orne, s'est rangée, en perdant 226 naissances (chiffre absolu), parmi les départements ou l'on a constaté les diminutions les plus fortes. La mort achève positivement l'œuvre négative de la vie. Comme en 1912, elle frappe, c'est une prédilection qu'ils font bien quelque chose pour lui inspirer, les cinq départements de la Normandie : Eure, 208 décès pour 10 000 habitants; Seine-Inférieure. 214; Manche, 215; Orne, 224; Calvados, 230. Nulle part chez nous on ne meurt ni davantage, ni autant. 88 arrondissements, en France, peuvent passer pour offrir « une mortalité anormalement élevée ». Sauf un certain nombre dans le Midi, ils sont, observe-t-on, « principalement situés au voisinage de la Normandie ».

De même que tous les départements de Normandie, sauf la Seine-Inférieure, que presque tous les arrondissements des quatre départements du Calvados, de la Manche, de l'Eure et de l'Orne, sauf un ou deux, toutes les divisions, tous les cantons, tous les pays, de l'ancienne province, si divers de nature et de culture, si variés d'aspects sont également ou plutôt inégalement, les uns plus, les autres moins, mais les uns et les autres, tous attaqués, minés, rongés. Une vision rapide fait deviner la campagne d'Argentan, labour et prairies, des sillons et des haies, peu de bois et pas de forêts; par elle et la campagne de Falaise qui lui fait suite, à travers une petite étendue de

landes embrouissaillées d'où émergent, à droite et à gauche, des rochers, l'esprit se transporte de l'Orne dans le Calvados.

Que ce département en son ensemble se dépeuple lamentablement, rien de plus certain. Pourtant la côte, où l'été affluent les baigneurs, bâtie maintenant sans interruption de village à village, ne forme guère qu'une ville. Et pourtant, la découverte ou la mise en exportation de gisements miniers a fait surgir en plein champ des cités de travail, des villes toutes neuves, ce qui n'empêche pas les villes depuis longtemps connues, les villes historiques, pour peu qu'elles soutiennent leur industrie et leur commerce, de conserver, d'augmenter même leur attraction, de s'annexer une plus grande banlieue par des communications promptes et à bon marché, et de conserver en conséquence, d'augmenter même légèrement leur population : ainsi Caen, 46 934 habitants, en 1911, contre 45 280, en 1851 ; Lisieux, 15 948, en 1911, contre 11 754, en 1851 ; Bayeux, au contraire, ville épiscopale, ville de prêtres et de rentiers, descend dans le second intervalle de 9 360 habitants à 7 638.

La dépopulation est surtout rurale, mais là c'est une catastrophe, un deuil, une épouvante. Il n'y a ni plaine, ni prairie, ni bois. Le labour est déserté comme l'herbage, un peu moins peut-être. La « campagne de Caen » est très différente du Bessin, qui est très distinct du Pays d'Auge et du Lieuvin. Ils se rejoignent néanmoins dans le même abandon et la même tristesse.

Depuis soixante ans, la diminution de la natalité est générale, elle est constante ; dans la deuxième période de trente ans, ce n'est plus une descente, c'est une chute. A s'en tenir à l'examen minutieux d'une trentaine de communes il résulte que de 1857 à 1911, mais surtout depuis 1881 certaines communes du Calvados ont perdu le quart, d'autres le tiers, d'autres la moitié, quelques-unes les deux tiers de leur population. Un seul village, Lison, arrondissement de Bayeux fait une exception originale ; c'est le seul qui, en trente ans, après une perte de 250 habitants dans la période précédente, de 1851 à 1881, — soit de plus du quart de sa population, — ait trouvé le moyen d'augmenter ; en trente années, de 1881 à 1911, la commune de Lison a augmenté d'un habitant !

Ce qui est vrai du Calvados est vrai à des degrés divers du reste de la Normandie.

III

M. Mathorez a fait une communication sur *la pénétration des étrangers en France.*

Les éléments de la population d'origine ancienne commençaient à

peine à fusionner pour former la nationalité française que déjà s'infiltraient parmi eux des apports étrangers. Le mouvement n'a pas cessé et, suivant les époques, on a vu arriver en France d'abord les Lombards, puis les Florentins, les Génois, les Vénitiens; durant quatre siècles la péninsule italienne a déversé un excédent de population qui très aisément s'est amalgamé à la nôtre; la péninsule ibérique a également envoyé des familles fort nombreuses et d'origines diverses, depuis le milieu du quinzième siècle jusqu'au règne de Louis XIII. Avec Henri IV, les Hollandais et les Allemands arrivèrent en Sicile, attirés par la liberté de la guerre. Pendant deux siècles, les Ecossais ont donné à la France des habitants, grâce à des alliances politiques, à des unions matrimoniales; au dix-septième siècle commence une infiltration d'Irlandais lente d'abord, puis plus accentuée avec le triomphe de la maison d'Orange; les Suédois ont fourni quelques familles, les Anglais n'ont guère pris de domicile définitif en France à raison de l'antipathie profonde qui existait sous l'ancien régime.

Dans l'armée, sous Louis XIV notamment, figuraient beaucoup de Polonais. On vit arriver sous Charles VII et François Ier, des Grecs, des Turcs, des Orientaux. La royauté a comblé de faveur les étrangers industrieux qui se fixaient en France; elle a usé de tous les moyens pour les assimiler à la population du pays, car elle comprenait l'utilité de cet apport d'éléments de population étrangère, notamment pour combler les vides que causaient les guerres permanentes au cours desquelles, malgré les emprunts faits aux mercenaires étrangers, périssaient quantité de nationaux. Privilégiés par les souverains, plus réalistes dans leurs entreprises que la majeure partie des Français, trop rarement concurrencés par ceux-là même qui s'élevaient avec véhémence contre leur séjour en France, les étrangers eurent souvent beau jeu à accaparer les affaires commerciales et industrielles. En dépit de la faveur avec laquelle furent toujours reçus les étrangers, ils n'étaient pas toujours acceptés sans plaintes. Les Français ont parfois été pris d'accès de nationalisme au sens actuel du mot. Mais le sentiment de xénophobie ne s'est jamais développé qu'aux heures de crises politiques et partant des crises économiques; aux heures de prospérité, la population a accepté de bonne grâce l'afflux d'éléments étrangers.

M. Léon Cahen a lu une étude sur *la répartition des métiers à Paris au milieu du dix-septième siècle*.

Vers 1750, il s'est produit à Paris une évolution tendant à bouleverser l'ancienne répartition des métiers. Les causes de cette évolution ne sauraient être précisées, elles sont inhérentes aux phénomènes de la vie sociale elle-même, au déplacement constant de la

population, à l'accroissement de Paris, au besoin d'avoir plus d'espace et parfois des locaux moins chers. L'effet est incontestable, constaté par les documents manuscrits de l'époque. Certaines corporations se retrouvent encore dans leur quartier d'origine, tantôt parce que la loi les y oblige, tantôt par ce qu'elles sont groupées en un lieu où la clientèle continue à venir. Mais c'est un fait exceptionnel. Le besoin de déplacement est attesté par l'exode de certains confrères qui, délaissant le quartier traditionnel, vont se rapprocher du consommateur pour faciliter ses achats. Et pour d'autres métiers l'évolution est plus manifeste. La plupart des marchés d'une corporation résident loin de l'endroit ou se trouve le bureau de la corporation, c'est-à-dire de leur quartier original. Les menuisiers, qui, jadis, étaient établis au voisinage de la grève et s'étaient transportés vers le nord, vers les parages de la rue de la Lune, tendent à émigrer dans le faubourg Saint-Antoine. Peut-être est-ce la transformation de cette région parisienne, la hausse des loyers qui détermine l'exode, car on voit les ébénistes, artisans de luxe, rester sur place, plutôt que les menuisiers proprement dits. Ce sont les corporations du tissu et surtout du tissu cher, de la soierie, du ruban qui viennent se substituer à eux et remplir les vides. Et ainsi se prépare la puissance de la rue du Sentier. Les hôtels continuent d'être nombreux dans la région de l'Université, où fréquentent les étudiants et les plaideurs; mais le centre de l'industrie hôtelière s'est déplacé et se trouve, vers le dix-huitième siècle, dans la paroisse Saint-Eustache, à l'arrivée des diligences; et l'on constate même qu'au voisinage de la Seine prédominent les auberges, tandis que vers le Palais-Royal, les hôtels proprement dits l'emportent. Surtout si l'on fait un tableau général des corporations un fait capital apparaît : c'est que les éléments parisiens tendent à se dissocier en deux groupements différents et qui deviendront très hostiles. Vers l'ouest se portent, en même temps que les nobles, les financiers, les bourgeois riches, les métiers de luxe tandis qu'à l'est se concentrent dans les quartiers vieux, avec la population ouvrière proprement dite, les métiers communs. Et ainsi se manifeste, vers 1750, cette distinction de Paris occidental conservateur et modéré, et de Paris oriental avancé, révolutionnaire, dont la lutte constitue un des éléments historiques de la Révolution française du quatorzième siècle.

M. Rodocanachi a été admis à faire une lecture sur *les finances pontificales à la fin du quinzième siècle* :

A la fin du quinzième siècle, les finances pontificales avaient pris un développement qu'elles n'avaient jamais eu jusque-là. Elles étaient gérées par la Chambre apostolique, mais à côté d'elle il y avait d'autres organisations financières; ainsi le Sacré Collège possédait en propre des biens. Depuis le moment où les papes conçurent

l'irréalisable espérance d'organiser une croisade contre les Turcs, il fut créée une Caisse spéciale dite de la « Croisade » dotée de revenus spéciaux, dont le plus fructueux était un impôt de 10 pour 100 perçu sur les revenus des églises, des monastères dans toute la chrétienté. Le maniement des fonds était confié à des « dépositaires »; à Rome, un « dépositaire central » centralisait la majeure partie des versements et encaissements; c'était le plus souvent le représentant d'une grande banque étrangère. Les revenus de la Chambre apostolique étaient de deux sortes, spirituels et temporels, c'est-à-dire les douanes, octrois, taxes sur les troupeaux, le sel, les chevaux, les foyers, le cens, la taxe des impôts. Il n'y avait point de prescription pour les dettes envers la Chambre apostolique. On ne saurait songer à l'établissement d'un budget, à raison de l'extrême complication et de la confusion des registres de comptabilité. Ce qui est certain, c'est que la trésorerie de la Chambre apostolique se trouvait toujours fort embarrassée; elle manquait totalement de fonds disponibles. Le Saint-Siège ne possédait pas, au quinzième siècle, d'encaisse monnayée; son Trésor ne se composait guère que d'objets précieux; les papes les vendaient ou les mettaient en gage; en fait, les joyaux du Saint-Siège constituaient une manière de caisse d'épargne. Ces joyaux étaient d'ailleurs achetés conjointement par le pape et par la Chambre. L'impecuniosité de la Chambre était telle qu'il lui était souvent impossible de faire face aux moindres dépenses; ainsi elle était forcée de demander du temps, de prendre des arrangements. Elle avait recours d'une façon régulière à des emprunts à court terme. Elle payait une dette en en faisant une autre. Ce système ne laissait pas en l'espèce d'avoir des avantages. Le Saint-Siège se procurait ainsi des capitaux qui ne lui coûtaient aucun intérêt, du moins ostensiblement, car, si les prêteurs stipulaient assez ingénument, dans les actes, qu'ils avançaient de l'argent avec la pensée de le récupérer, d'autre part ils déclaraient qu'ils n'avaient pour but que d'être utiles au Saint-Siège et qu'ils faisaient cette avance *gratis et amore*. Il était rare qu'un intérêt fût stipulé. Dans ce cas, l'arrérage n'était exigible que si l'avance ne se trouvait pas remboursée dans le délai prescrit.

Les avances étaient courantes, quelquefois à découvert, le plus souvent contre un nantissement qui était, soit un dépôt d'objets précieux, soit une recette. Le système le plus fréquent consistait à engager soit le produit d'une taxe déterminée, soit les revenus généraux de la Chambre. Les taxes le plus fréquemment données en garantie étaient la taxe sur les troupeaux, la gabelle, la douane des vins, les annates, le cens d'une ville, les « dîmes, indulgences et autres taxes affectées à la croisade ». L'emploi de la somme empruntée est mentionné dans l'acte qui détermine les conditions de l'avance; parfois l'affectation

était vague, il était parlé des « besoins pressants de la Chambre »; mais le plus souvent l'indication était précise; les armements contre les Turcs pesèrent lourdement durant une vingtaine d'années sur les finances pontificales. Ce système d'emprunts dura longtemps, il cessa quand furent établis à Rome, sur le modèle de celui de Florence, des monts-de-piété dont le capital mis en actions fournit des fonds importants. La première émission de ce genre, composée de 100 écus portant intérêt à 10 p. 100, produisit 200000 écus (1526); on lui donna le nom de *Della Fede*, parce que le produit devait en être consacré à la guerre contre les Turcs, que les circonstances empêchèrent d'entreprendre. Par la suite, l'intérêt fut réduit; il fut ramené à 7 1/2 et à 6 p. 100. Les finances pontificales se modernisaient.

M. Albert Petit a lu un travail portant ce titre : *Comment l'Alsace est devenue française*, et M. Batiffol, une étude sur *l'Hégémonie allemande au dix-huitième siècle.*

IV

L'Académie a perdu M. Bétolaud, élu le 23 décembre 1893 à la place que le décès de M. Larombière laissait vacante dans la section de législation, et M. Sabatier, élu le 22 novembre 1911, en remplacement de M. Aucoc, dans la même section.

En conformité de la proposition votée le 27 février 1915, relativement à l'exclusion des correspondants allemands, signataires du Manifeste des intellectuels, l'Académie a, le 6 mars, prononcé la radiation de MM. Wundt et Riehl, correspondants pour la section de philosophie, élus le 11 janvier 1896 et le 22 décembre 1909 en remplacement de MM. Ferri et Ed. Zeller; puis de M. Conrad, correspondant pour la section d'économie politique, élu le 10 janvier 1891 en remplacement de M. Nasse.

J. Lefort.

LA LIGUE DU LIBRE-ÉCHANGE

EN MAI 1915

La guerre a vraiment des vertus éducatrices rares en matière de liberté des échanges! Malheureusement si l'on n'y pourvoit, ces enseignements n'empêcheront point les protectionnistes[1] de revenir ensuite « à leur vomissement », comme dit l'Écriture. Toujours est-il que, sous l'influence des besoins qui dessillent les yeux, la commission des douanes de la Chambre n'a pas hésité à approuver le décret réduisant de 60 p. 100 le droit sur le papier à journal venant de l'étranger, et sur les pâtes de cellulose avec lesquelles on fabrique ce papier en France. Un député socialiste, M. Ringuier, a même déposé une proposition complémentaire portant suppression totale du droit, ce à quoi deux autres députés, MM. Falliot et Lefebvre Du Prey, au nom des intérêts des fabriques françaises de papier, ont affirmé que la suspension complète du droit devait les frapper de mort. (On sait par l'exemple de la viande frigorifiée en Angleterre, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, combien cette opinion est fausse.) Un des députés défenseurs, à la façon des protectionnistes, de l'industrie de la Haute-Savoie, a prétendu que c'était seulement l'accroissement de la vente des journaux qui raréfiait le papier. En tout cas, on se trouve en face d'une nouvelle preuve, s'il en était besoin, de ce fait que les droits de douane relèvent les prix des produits, et retentissent toujours sur une industrie utilisant ceux-ci comme matière première. La proposition de suspension des droits a été votée, le Ministre du

1. C'est pour cela que le Bureau de la *Ligue* a arrêté, le 5 juin, les termes d'une lettre à ses membres, leur rappelant certains faits méconnus par ceux qui ne devraient pas les ignorer. Il a dépouillé la situation réelle de la déplorable phraséologie dont tant de personnages ont l'habitude de l'entourer, soit parce qu'ils se trompent, soit parce qu'ils veulent tromper les autres, et souvent parce qu'ils sont à la fois trompés et trompeurs.

N. de la R.

Commerce ayant insisté sur ce que le droit représentait jusqu'à 35 p. 100 de la valeur du papier, ce qui est vraiment modeste. Au surplus, les suspensions ou exemptions provisoires de droits de douane se multiplient de jour en jour, et la France va devenir temporairement un pays pratiquant la liberté des échanges. C'est ainsi qu'un décret du mois de mars 1915 a exempté aussi bien le malt que le colza et toutes les graines oléagineuses, le gibier comme les graisses animales, les amidons comme les dextrines, les sucres comme les alcools, les pâtes alimentaires ou les caoutchoucs, les tôles étamées, les fils de cuivre, l'étain, etc., etc. On trouvait pourtant tout naturel, avant la guerre, que les particuliers payassent un prix surélevé artificiellement pour tous ces produits!

Pour ce qui est de ces viandes frigorifiées, dont nous réclamions depuis tant d'années l'introduction dans l'alimentation française, là aussi on semble venir à résipiscence, de façon provisoire s'entend; mais il est à espérer que le consommateur qui en aura goûté n'en voudra plus d'autres, parce qu'elles coûtent moins cher que les viandes nationales. Ce dont nous nous réjouissons, ce ne sont pas précisément des achats de ces viandes par le ministère de la Guerre; nous sommes convaincus par l'expérience que l'industrie particulière les fournirait dans de meilleures conditions. Néanmoins il est très indicatif et instructif de voir que l'État recourt à cette source alimentaire. Il n'est pas moins caractéristique de voir des protectionnistes acharnés, comme les rédacteurs de la *Réforme économique*, accepter sans trop de mauvaise humeur cette introduction de viandes étrangères. Ce journal veut bien dire : « Que la consommation de la viande frigorifiée a fait *depuis quelque temps* de grands progrès en Angleterre. » Il est du reste quelque peu en retard, car ce n'est pas depuis quelque temps, mais depuis plus de vingt années. Il reconnaît également « que la viande frigorifiée, si elle est inférieure, dans une certaine mesure, à la viande fraîche, est du moins très saine et très comestible. » Il oublie que certains protectionnistes, il y a moins de deux ou trois ans, affirmaient que cette viande frigorifiée était de la viande *putréfiée*. Il conseille à la consommation française de l'accepter, tout en demandant que cette viande ne se vende pas sous le couvert de viande fraîche, mais avec un étiquetage spécial, de manière que « tous les intérêts et tous les droits soient respectés ». Nous adoptons parfaitement la formule. Par contre, elle ne s'applique guère au régime protectionniste, où ce sont seulement certains intérêts qui bénéficient de la protection, de la faveur. Autre signe des temps, devant l'Académie d'agriculture (la Société nationale d'agriculture, avec sa nouvelle désignation), M. Méline affirme qu'il n'y a pas à redouter que la concurrence des viandes importées compro-

mette, au moins pendant quelques années, la tenue du marché français. Ce qui a été l'occasion pour M. Tisserand, qui connaît si bien les pays étrangers, le Danemark, l'Angleterre, etc., de faire observer que « les prix de la viande indigène n'ont pas cessé de s'élever en Angleterre, malgré l'importation des viandes conservées, le troupeau anglais ne cessant de s'accroître régulièrement »; ce qui montre une fois de plus par une opinion des plus autorisées que, sur un marché donné, il y a place pour les deux genres de viandes, sans que l'élevage national soit aucunement ruiné par la concurrence étrangère. Il y a des années que M. A. Calvet avait fait remarquer que les viandes de l'Argentine par exemple sont excellentes, essentiellement propres à la consommation populaire, bien que, pour la consommation tout à fait « de choix », elles ne puissent soutenir la lutte, en dépit de leur qualité.

Aussi bien ces viandes font-elles partie des articles, des produits assez rares, quoique assez abondants chacuns, par lesquels la République Argentine peut payer nos importations. On ne saurait trop revenir sur cette question du « payement des produits par les produits », surtout au lendemain du magistral discours du ministre des Finances, M. Ribot, montrant la crise par laquelle passe notre change sur l'étranger, tout simplement parce que nous achetons beaucoup, beaucoup plus que nous ne pouvons exporter à l'heure actuelle; il faut trouver le moyen de payer. Il est vrai qu'à cet égard nombre de parlementaires, même des mieux intentionnés, ont des idées bizarres sur les échanges commerciaux. L'autre jour, à la Chambre, à propos d'un rapport de M. de la Trémoïlle sur le projet de loi permettant à divers produits chimiques tunisiens d'arriver en franchise en France, M. Brousse, désireux de réserver aux produits du Midi le monopole, l'exclusivité des marchés nationaux, s'est indigné de ce que la Tunisie ne nous donnait rien « en échange » des produits tunisiens qu'on lui permettra de faire entrer en franchise en France. Il nous semble que c'est nous qui devons lui donner quelque chose en échange et en payement. Un autre député n'a trouvé rien de mieux, du reste aux applaudissements de la Chambre, que de répliquer : « Elle nous donne des soldats. » Nous ne voyons pas très bien l'enchaînement logique des deux phénomènes.

Cet état de guerre si terrible et si regrettable à tant d'égards, amène néanmoins des observations bien intéressantes, sous une multitude de plumes, au sujet de la politique protectionniste de l'Allemagne et de ses conséquences. L'autre jour, par exemple, *The Economist* de Londres faisait remarquer humoristiquement que la cessation du commerce d'importation en Allemagne devait prodigieusement réjouir les protectionnistes teutons, puisque l'afflux, ruineux d'après

ces protectionnistes, de ces importations ne vient plus appauvrir le pays, tandis qu'il est encore capable d'exporter certaines de ses productions spéciales à des prix invraisemblablement élevés, comme les produits chimiques, les matières colorantes. Le même journal insistait également sur les avantages précieux que la politique de *Free Trade* assure à la Grande-Bretagne, permettant de maintenir et même d'augmenter de façon remarquable ses recettes douanières; tandis que les revenus de l'Allemagne et de l'Autriche dépendant largement des taxes protectrices frappant les matières alimentaires et autres importées, ont prodigieusement diminué. Des observations quelque peu analogues ont été faites par notre éminent confrère M. G. Prato, dans la *Riforma Sociale*; il montre le protectionnisme industriel déséquilibrant l'Allemagne, on a voulu faire « kolossal », on a immobilisé d'énormes capitaux dans des entreprises aléatoires qui ne trouvaient pas d'écoulement pour leurs produits dans un marché saturé; on a eu recours au *dumping*, qui a conduit à la ruine; l'Allemagne était acculée à la faillite et ne voyait pas d'autres moyens de l'éviter que de recourir à la violence, à la guerre. C'est ce que laisse quelque peu entendre notre collègue et ami M. Henri Lambert, dans la publication hollandaise *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, en répondant, cette fois, à M. le professeur Lotz, de Munich. Il insiste sur ce que, si l'Allemagne était entrée résolument dans la voie de la liberté économique internationale, la paix, à son avis, eût été inébranlablement assurée. En tout cas, la politique adverse ne pouvait être qu'un facteur de guerre.

C'est une raison de plus pour constater avec regret le courant auquel on se laisse entraîner en Russie à l'heure présente même, alors que des protectionnistes que nous citions récemment estiment que l'alliance militaire doit se continuer pacifiquement après la guerre. Le Conseil des ministres a procédé récemment en Russie à une revision douanière; il a abrogé la décision par laquelle, en dépit de la rupture avec les ennemis communs des traités de commerce et des tarifs conventionnels annexés, il avait maintenu d'abord l'application aux Alliés de ces tarifs conventionnels. Cela se traduit par des majorations de droits que nous espérons bien ne pas voir maintenir. Sans doute, on argue de besoins fiscaux; mais on affirme également vouloir renforcer la protection de l'industrie nationale. Les grandes organisations industrielles russes ont fait, dans ce but, une propagande active, depuis le début de la guerre; mais il est inadmissible que, de leur côté pas plus que du nôtre, on se livre à quelque chose qui ressemble de près ou de loin à une guerre douanière. Précisément, dans *la Réforme économique*, on s'élevait contre ces tendances; il est vrai, avec peu d'autorité, puisque l'hostilité contre l'étranger est de

règle dans le monde des protectionnistes français. On réclame une réciprocité bienveillante; le maximum de la bienveillance serait d'abaisser tous les tarifs douaniers au minimum possible. D'ailleurs, à ce propos comme dans bien d'autres cas, notre confrère de *la Réforme économique* laisse échapper des contradictions multiples. Il voudrait la protection accordée à l'industrie russe ramenée à de « justes limites »; c'est le vague ordinaire en ces matières; où commence la justice limite? où finit-elle? Il va jusqu'à affirmer que la réduction des drois de douane profiterait au consommateur russe, ce qui est une affirmation digne de se trouver sous la plume d'un libre-échangiste; il reconnaît qu'un taux de 10 p. 100 de la valeur du produit (et ceci à propos du droit de douane français sur les conserves de viande en boîtes), est relativement élevé; nous sommes heureux de cette opinion, dont il sera possible de faire état pour bien des tarifs douaniers français.

Bien qu'il soit particulièrement intéressant pour nous de trouver des arguments en faveur de la liberté des échanges dans les journaux les plus protectionnistes; il s'en faut de beaucoup que ce soit seulement là que nous pouvons recueillir des documents ou des opinions précieuses sur cette matière de la liberté des échanges. Récemment M. d'Avenel, étudiant, dans la *Revue des Deux Mondes*, l'industrie du jouet français et du jouet allemand, montrait combien la matière première du jouet français voyait son prix rehaussé par le droit de douane, aux dépens de notre exportation notamment, et même de nos ventes à l'intérieur, en concurrence avec ce jouet allemand. Le fer-blanc venant d'Angleterre coûtait généralement 27 francs les 100 kilos, plus 13 francs de douane. En Allemagne le droit d'entrée n'est que de 4 francs; et pour les jouets exportés il est remboursé à la sortie, en vertu d'un *drawbrack* qui contribue encore à démontrer la surcharge du protectionnisme sur les industries d'exportation. La surcharge est de 13 francs par quintal, et souvent une grande usine de jouets transforme annuellement 800 quintaux de minces feuilles étamées, ce qui correspond à un assez joli chiffre majorant le prix de revient. Ce même auteur estimait du reste, lui qui ne s'embarrasse pas des principes en la matière, que l'on pourrait peut-être songer à une majoration du droit de douane pour défendre l'industrie française; mais que ce droit de douane relevé à l'importation en France des jouets allemands ne serait qu'un abri peu sûr offert à bien des industries mal menées.

A propos des possibilités de concurrence victorieuse au commerce allemand, dans beaucoup des pays où il avait pris une importance prédominante, la Société d'encouragement pour l'industrie nationale a ouvert une enquête auprès des chambres syndicales sur la situation

actuelle de l'industrie. Parmi les observations faites par ces chambres syndicales, il y a beaucoup à prendre, en bien ou en mal. Malheureusement, la plus grande partie ne semblent pas se rendre compte de l'importance que peuvent avoir les tarifs douaniers protégeant soi-disant la France. Toutefois, dans la réponse de la Chambre de la construction électrique, on remarque que le cours des métaux est plus élevé en France qu'en Angleterre par exemple, même qu'en Allemagne; que les constructeurs de machines ne peuvent bénéficier du régime de l'admission temporaire pour leurs métaux, ce qui les désavantage. (Il est évident que le régime de l'admission temporaire est au moins une atténuation, illogique il est vrai, du protectionnisme.) L'incidence des droits protecteurs est nettement indiquée également par une réponse de la Chambre syndicale de la construction mécanique, qui regrette, il est vrai, la faible protection accordée à son industrie, mais qui fait remarquer que les matières avec lesquelles elle construit ses machines jouissent d'une protection presque double, relevant considérablement le prix de revient. Au surplus, cette même chambre syndicale, recherchant les raisons pour lesquelles la construction de la machine-outil n'a pas pris un plus grand développement en France, tout en invoquant la charge qui pèse sur les prix de revient, se plaint de l'insuffisance de protection par le tarif douanier. La logique n'existe pas dans les cerveaux protectionnistes!

Ce qui montre encore combien ces questions sont peu comprises, même, on pourrait dire presque surtout, par les commerçants, c'est que M. Aspe Fleurimont, dans le *Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris*, éprouve le besoin d'affirmer qu'un même régime douanier ne saurait convenir aux vieux peuples et aux jeunes nations, parce « qu'ils ont des besoins parfois opposés, des aspirations économiques différentes ». Ces contradictions sont nettement accusées par les demandes que présentent actuellement au gouvernement espagnol les représentants de la Chambre industrielle de Barcelone, de plusieurs sociétés industrielles de Catalogne et du Fomento del Trabajo Nacional; demandes qui sont clairement résumées par notre confrère Garcia Gomez, dans *El Economista*, de Madrid. Eux aussi, ces protectionnistes espagnols, comme le fait remarquer notre confrère, réclament des facilités douanières pour l'entrée de tout ce que l'on peut considérer comme matières premières, ou comme élément premier de la fabrication et de la construction; ils se rendent parfaitement compte que les droits sur ces matières à transformer dans le pays gênent ensuite considérablement l'exportation; ils ne s'aperçoivent pas que tout peut être considéré comme matière première, à commencer par les matières alimentaires, qui sont la base de la force de travail, et dont les prix élevés rehaussent les salaires.

Nous trouvons à peu près les mêmes contradictions dans un article récent de M. Fernand Engerand, député du Calvados, paru dans *le Correspondant*, sur l'Allemagne et le fer. L'auteur fait remarquer la richesse de notre territoire en minerai de fer; il ajoute que la France est particulièrement riche également en forces hydrauliques, ce qui peut compenser la rareté de la houille proprement dite. Et il en conclut tout naturellement, en s'appuyant sur M. Robert Pinot, représentant du Comité des Forges, que l'État a plus que jamais le devoir d'aider la métallurgie à se développer, à vendre à l'étranger les produits finis, en lui accordant protection. Ce que nous disions tout à l'heure du régime de protection menant à l'exportation quand même, à l'aide du *dumping*, montre les dangers, les folies de semblables conceptions et de semblables pratiques.

Si, d'ailleurs, nous voulons trouver un nid de contradictions et d'aveux inconscients, nous renverrons encore nos collègues à la lecture de *la Réforme économique*, qui était, ces temps derniers, fort émue parce que la censure lui paraissait s'être immiscée dans un débat d'ordre purement économique, en lui imposant des suppressions et dans le titre et dans le texte d'un article récent sur le régime économique de la France. Nous sommes, d'ailleurs, pleinement d'accord avec M. Domergue, pour une fois, sur ce que vraiment son indignation contre la suspension ou l'atténuation de droits de douane n'avait rien de périlleux pour la défense nationale. Mais nous ne sommes plus d'accord avec lui quand il affirme la nécessité du maintien du droit de douane pour les produits faisant l'objet des marchés passés par l'administration de la guerre : il prend notamment comme argument que le « Trésor se prive d'une recette », sans se rendre compte que les fournisseurs, dans leur prix de vente, tiennent compte de ce droit de douane. Notre confrère, paraissant craindre une collusion entre la Censure et la « *Ligue du Libre-Échange* que préside M. Yves Guyot », comme il dit, s'inquiète d'un plan concerté de la part des libre-échangistes, pour essayer de reprendre leur revanche des défaites subies. Parmi les manifestations qui se multiplient, ainsi qu'il dit également (ce qui n'est que pour nous réjouir), il cite l'exemple des fabricants de soieries de Lyon. Nous serions tout à fait heureux personnellement de les voir revenir complètement aux principes économiques, qu'ils ont quelque peu abandonnés. Il paraît qu'ils ont émis la prétention de faire supprimer les droits de douane sur les filés de coton, « sous prétexte », comme dit *la Réforme économique*, que ces produits figurent au nombre des matières premières qu'ils ne trouveraient pas en quantité suffisante en France. Nous sommes un peu étonné de cette indignation contre des gens qui demandent la franchise plus ou moins complète des matières premières, puisque ce

principe était à la base des tarifs de 1892. Il paraît que ce sont là de simples comédies, que le prix de la matière première n'influe pas sur le prix du produit fabriqué; comédie que la réclamation ayant pour but la suppression des droits d'entrée sur les tissus de laine, la bonneterie et les tissus de même textile; comédie que la demande de suppression des droits sur les tulles pour la fabrication des stores; comédie que la réclamation de la Chambre syndicale des mécaniciens chaudronniers fondeurs de France, demandant qu'on supprime les droits sur les produits métallurgiques qui leur sont nécessaires à titre de matières premières. M. Domergue affirme, et il ne se trompe point, que si l'on donnait satisfaction à de pareilles requêtes, on ne voit pas quelle objection pourrait être opposée aux confectionneurs, s'il leur prenait fantaisie, comme il dit, de réclamer la suppression des droits perçus à l'importation des tissus étrangers, « sous prétexte » (toujours) que le tissu constitue leur matière première.

C'est qu'en effet il y a une logique en tout cela; logique que, à la vérité, ne respectent pas certains des réclamants auxquels fait allusion M. Domergue en leur reprochant cette façon de faire : « Ils sont férocement protectionnistes pour tout ce qu'ils ont à vendre, et non moins libre-échangistes pour tout ce qu'ils ont à acheter. » Ce qui démontre, comme les contradictions de *la Réforme économique*, que la protection rehausse artificiellement les prix.

Quelles que soient les diverses manifestations qui se multiplient ainsi, comme l'affirme notre contradicteur habituel, du côté des libre-échangistes ou de ceux qui comprennent les avantages de la liberté des échanges, il ne faut point désarmer, tout au contraire. Cela est vrai tout spécialement pour le régime libéral que l'on devra instaurer entre les alliés, au lendemain de la guerre, et en prolongeant l'alliance, comme le demandait elle-même *la Réforme économique*. Qu'on rappelle un seul exemple bien caractéristique. La Belgique peut se fournir couramment des marbres rouges sensiblement correspondants comme qualité, comme apparence, aux marbres rouges que de toutes petites exploitations produisent dans les Pyrénées françaises. Ces exploitations, généralement propriétés de riches exploitants, limitent strictement l'extraction à quelques dizaines de mètres cubes par an, pour maintenir les prix très hauts, et vendent généralement le marbre rouge antique sur le pied de 1 800 francs le mètre cube. Or, les exploitants belges peuvent l'extraire pour 150 francs, et seraient, par conséquent, susceptibles de nous le vendre à un prix vraiment modéré, n'étaient les droits de douane.

Le protectionnisme est toujours à combattre.

D. B.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

Mai 1915.

1er. — **Mise sous séquestre** des biens appartenant à des sujets allemands, autrichiens et hongrois autres que les propriétaires ou chefs d'établissements commerciaux, industriels ou agricoles. — Extraits des ordonnances des mise sous séquestre rendues jusqu'au 1er janvier 1915 (page 2770). — **Suite**, 2 (page 2792). — 3 (page 2807). — 4 (page 2833). 5 (page 2856).— 6 (page 2893).— 7 (page 2916). — **Errata**, 1er (page 2773). — 27 (page 3364).

— **Décret** autorisant le gouverneur général de Madagascar et dépendances à consentir sur les fonds de la caisse de réserve et jusqu'à concurrence de 500 000 francs des prêts à court terme portant intérêt à 6 p. 100 aux colons français, commerçants, agriculteurs ou propriétaires miniers (page 2767).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 21 au 30 avril 1915 (page 2774).

2. — **Loi** relative aux dépenses de construction des écoles primaires spéciales aux indigènes de l'Algérie (page 2781).

— **Décret** portant ouverture d'un crédit supplémentaire au compte du budget local de Madagascar pour l'exercice 1914 (page 2790).

— **Décret** portant ouverture de crédits supplémentaires au compte des budgets locaux de Mayotte, d'Anjouan, de Moheli et de la Grande-Comore pour l'exercice 1914 (page 2791). — **Erratum**, 5 (page 2855).

— **Avis** relatif à l'échange des certificats provisoires d'obligations des chemins de fer de l'État, au porteur et nominatifs, émis le 1er février 1914 (page 2798).

4. —**Arrêté** interministériel pour l'application de la loi du 19 avril 1915 déterminant les conditions dans lesquelles la garantie de l'État pourra être

accordée pour l'achat, en Angleterre, par des armateurs français, de navires à vapeur provenant de prises britanniques (page 2826).

— **Décret** prohibant l'exportation de l'or à la sortie des colonies (page 2827).

— **Décret** autorisant les gouverneurs généraux et gouverneurs des colonies à prohiber la sortie des monnaies de nickel, de cuivre et de billon (page 2827).

— **Opérations** de la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de mars 1915 (page 2838).

5. — **Avis** aux exportateurs (page 2863).

6. — **Décret** portant abrogation du décret du 24 novembre 1898 et approbation du mode d'assiette et des règles de perception du droit de statistique établi par arrêté du gouverneur général de l'Indo-Chine en date du 19 décembre 1914 (page 2890).

— **Arrêté** rapportant les dispositions de l'arrêté du 24 février 1915, autorisant sans formalités spéciales la sortie du minerai de plomb à destination de l'Angleterre, des Dominions, des pays de protectorat et colonies britanniques, de la Belgique, du Japon, du Monténégro, de la Russie, de la Serbie et des États d'Amérique (page 2890).

— **Etat** des stocks de sucre à la fin du mois d'avril 1915 (page 2901).

7. — **Modification** apportée aux dispositions de l'article 5 de la convention de Rome du 26 mai 1906, concernant l'échange des colis postaux (page 2909).

— **Notification** de l'adhésion du gouvernement britannique en ce qui concerne les États malais fédérés à la convention de Rome du 26 mai 1906 ainsi qu'à l'arrangement concernant l'échange des lettres et des boîtes avec valeur déclarée (page 2910).

— **État** nominatif des naturalisations accordées depuis le 1er janvier 1913 à des sujets ou anciens sujets de puissances en guerre avec la France (page 2926).

9. — **Décret** reportant du 15 mai au 15 octobre la date extrême fixée par l'article 1er du décret du 28 janvier 1911, pour la déclaration que les éducateurs de vers à soie doivent faire à la mairie de leur commune, en vue de l'obtention de la prime (page 2962).

10. — **Circulaire** complémentaire relative aux assurances sur la vie souscrites par des militaires ou assimilés (page 2986).

11. — **Circulaire** invitant les maires à faire réunir les documents relatifs à la guerre (page 3001).

— **Décret** approuvant des modifications apportées par le gouverneur général de l'Indo-Chine au budget général de cette colonie pour l'exercice 1914 (page 3009).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 1er au 10 mai 1915 (page 3015),

12. — **Décret** modifiant les décrets des 10 août et 15 décembre 1914, relatifs à la suspension des prescriptions, peremptions et délais en matière civile, commerciale et administrative (page 3025). — **Errata**, 13 (page 3054).

— **Décret** élevant le chiffre des émissions de la Banque de France (page 3027).

— **Instruction** concernant la prolongation de la mise en dépôt des juments pleines confiées aux éleveurs depuis la mobilisation et la vente ultérieure de ces juments aux éleveurs (page 3035). — **Addendum**, 20 (page 3205).

— **Décret** rendant applicable en Indo-Chine la loi du 30 avril 1906 sur les warrants agricoles (page 3037).

— **Décret** rendant exécutoire en Indo-Chine la loi du 4 juillet 1914 sur l'hypothèque maritime (page 3037).

— **Avis** aux exportateurs (page 3040).

— **Situation** à la date du 30 avril 1915, du recouvrement des contributions directes, produits et revenus dont la perception est autorisée par la loi du 26 décembre 1914 (page 3041).

13. — **Décret** relatif au nombre des mandats qu'un même expéditeur peut adresser le même jour au même destinataire dans les relations entre la France et l'Algérie, d'une part, et les bureaux de poste français de Tanger et de la zone espagnole du Maroc, d'autre part, ainsi que dans les relations de ces derniers bureaux entre eux (page 3054).

— **Décret** portant modification des taxes à percevoir pour l'affranchissement des colis postaux à destination des bureaux indo-chinois établis en Chine (Canton, Hoïhao, Pakhoï) et dans le territoire de Kouang-tchéou-wan (page 3054).

— **Décret** relatif à l'échange de mandats de poste entre la Martinique et la Réunion, d'une part, et certains pays étrangers, d'autre part (page 3055).

— **Décret** approuvant les arrêtés du gouverneur général de l'Indo-Chine du 5 juin 1914, dotant de crédits supplémentaires le budget de l'exploitation des chemins de fer (exercice 1914) et du 11 février 1915, modifiant la répartition des crédits de ce budget (page 3065).

— **Décret** portant : 1° inscription au budget annexe du chemin de fer de Tananarive à la côte Est (exercice 1915) de deux paragraphes pour la constatation des recettes de l'exploitation du tramways Moramanga au lac Alaotra et du service fluvial sur l'Ikopa de Tananarive à Tendro ; 2° ouverture de crédits supplémentaires à divers chapitres du même budget (page 3065).

— **Décret** portant ouverture de crédits supplémentaires au compte du budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1914) (page 3066).

— **Arrêté** relatif à des dérogations aux prohibitions de sortie (page 3067).

— **Commerce** de la France pendant les quatre premiers mois de l'année 1915 (page 3073).

— **Relevé** des objets d'or, de platine et d'argent présentés à la marque ou à la vérification, tant pour la consommation en France que pour l'exportation, pendant l'année 1914 (page 3074).

— **Tableau** de la production et du mouvement des sucres indigènes depuis le commencement de la campagne 1914-1915 jusqu'à la fin du mois d'avril 1915 (page 3076).

— **Tableau** présentant le relevé par départements des quantités de vins enlevées des chais des récoltants, des quantités imposées au droit de circulation et des stocks existant chez les marchands en gros pendant le mois d'avril 1915 (page 3077).

14-15. — **Décret** portant promulgation de la convention signée à Paris, le 1er octobre 1913, entre la France et le Maroc en vue de la création d'un office des postes, des télégraphes et téléphones au Maroc (page 3088).

— **Circulaire** concernant l'application de la circulaire du 24 novembre 1914, relative à la validité des marchés de fourniture en temps de guerre, à la concession éventuelle d'indemnités,etc (page 3094).

— **Circulaire** concernant les indemnités à allouer en cas de perte d'un navire réquisitionné (page 3095).

— **Décret** fixant la quantité de café originaire de la Côte-d'Ivoire à admettre en France au bénéfice de la détaxe pendant l'année 1915 (page 3095).

— **Décret** fixant pour l'année 1915 la quantité de cacaos originaires de la Côte-d'Ivoire pouvant entrer en France aux conditions prévues par le décret du 16 novembre 1911 (page 3095).

— **Décret** fixant la quantité de cacaos originaires du Dahomey à admettre en France au bénéfice de la détaxe pendant l'année 1915 (page 3095).

— **Situation** à la fin de la deuxième quinzaine du mois d'avril 1915, des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (page 3105).

16. — **Décret** portant approbation d'une délibération du conseil général du Sénégal élevant de 4 à 5 francs le taux de l'impôt personnel dans les territoires ruraux d'administration directe du Sénégal (page 3121).

17. — **Avis** relatif à la réglementation concernant les justifications à produire en matière de certification de l'origine des marchandises étrangères importées en Russie (page 3149).

— **Note** relative aux permissions agricoles de fenaison (page 3150).

18. — **Décret** autorisant l'acquisition de la concession des mines de houille de la Tabarière (Vendée) (page 3160).

— **Décret** autorisant l'acquisition de la concession des mines d'antimoine, mercure et autres métaux connexes de Taya (Algérie) (page 3160).

— **Décret** portant modification des taxes à percevoir pour l'affranchissement des colis postaux à destination de la Roumanie, acheminés en transit par la Bulgarie (page 3160).

— **Décret** portant : 1° modification des taxes à percevoir pour l'affranchissement des colis postaux expédiés par la voie d'Angleterre à destination de la possession britannique de la Nigeria, de la Russie d'Europe (y compris la Finlande et la Transcaucasie), de la Russie d'Asie et de la Perse ; 2° fixation des taxes à percevoir pour l'affranchissement des colis postaux à destination : *a*) des Antilles néerlandaises ; *b*) des bureaux russes en Mandchourie, acheminés par la voie d'Angleterre ; *c*) du Congo belge, acheminés, soit par la voie directe de Bordeaux ou de la Rochelle-Pallice, soit par la voie d'Angleterre ; *d*) de l'Inde britannique, acheminés par la voie des paquebots français (jusqu'à Aden) et des paquebots anglais, d'Aden à Bombay (page 3161).

— **Circulaire** relative à la situation des Français mobilisables retenus en Autriche-Hongrie et en Allemagne (page 3163).

— **Cour des comptes.** — Audience solennelle du samedi 15 mai 1915 (page 3172).

19. — **Loi** augmentant la limite d'émission des bons ordinaires du Trésor et des bons de la défense nationale (page 3183).

— **Tableau** de la production et du mouvement des alcools depuis le commencement de la campagne 1914-1915 jusqu'à la fin du mois d'avril 1915 (page 3191).

20. — **Décret** nommant un sous-secrétaire d'État au ministère de la Guerre et le plaçant, en cette qualité, à la tête de la direction de l'artillerie et des équipages militaires (page 3197).

— **Décret** portant organisation d'un service de recherches sur les maladies des plantes sous le nom de service des épiphyties (page 3198).

— **Circulaire** relative aux acomptes à payer aux armateurs ou propriétaires des navires en cours de réquisition (page 3205). — **Errata**, 23 (page 3275).

21. — **Situation** au 1er mai 1915, du tonnage admis à participer aux primes à la navigation et compensation d'armement dans la limite de 150 millions prévus par l'article 23 de la loi du 7 avril 1902 (page 3229).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 11 au 20 mai 1915 (page 3233).

22. — **Décret** portant énumération des diplômes d'études universitaires ou professionnelles donnant des titres à l'acquisition de la qualité de citoyen français pour certains indigènes de nos colonies (page 3248).

23. — **Loi** sur le recel (page 3261).

— **Loi** relative au relevé des actes translatifs ou attributifs de propriété immobilière pour le service des mutations cadastrales (page 3262).

— **Décret** portant approbation d'ouverture d'un crédit supplémentaire

au budget des établissements de Saint-Pierre-et-Miquelon (exercice 1915) (page 3275).

— **Décret** approuvant un prélèvement sur la caisse de réserve et l'ouverture de crédits supplémentaires au budget local des établissements français de l'Océanie (page 3237).

24-26. — **Décret** instituant une commission chargée de procéder à une étude d'ensemble des modifications qu'il conviendrait d'apporter au régime des pensions militaires ainsi que des réparations à allouer aux victimes civiles de la guerre (page 3295).

— **Décret** autorisant l'ouverture de crédits supplémentaires au budget local des établissements français de l'Océanie (exercice 1914 (page 3323).

— **Tableau** présentant : 1° au 15 mai 1915, l'importance des quantités de jus soumises à la défécation depuis le 1er septembre 1914, le rendement des jus en sucres et en mélasses; 2° le relevé général des comptes tenus dans les fabriques de glucoses pendant les huit premiers mois de la campagne 1914-1915 (page 3326).

27. — **Notification** de l'état de guerre entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie (page 3335).

— **Décret** prohibant la sortie de divers produits (page 3335).

— **Mise sous séquestre** des établissements commerciaux, industriels et agricoles appartenant à des Allemands, Autrichiens ou Hongrois (application du décret du 27 septembre 1914). — Extraits des ordonnances de mise sous séquestre rendues du 1er au 15 janvier 1915 (page 3358). — 28 (page 3401). — 29 (page 3436). — 30 (page 3469).

— **Ordonnances** rapportant ou modifiant des ordonnances de mise sous séquestre de biens de sujets allemands ou austro-hongrois (page 3364). — 29 (page 3442).

— **Avis** préalable concernant le retrait de naturalisation d'étrangers ayant ressorti à une puissance en guerre avec la France (page 3365).

— **Résultats** comparatifs des enquêtes sur la situation des cultures au 1er mai 1914 et au 1er mai 1915 (page 3366).

28 — **Décret** approuvant un prélèvement sur la caisse de réserve et l'ouverture de crédits supplémentaires au budget local des établissements français de l'Océanie (page 3398).

— **Avis** relatif aux marchandises ennemies arrêtées (page 3404).

29. — **Loi** établissant des règles temporaires en matière de propriété industrielle, notamment en ce qui concerne les brevets d'invention appartenant aux ressortissants des empires d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie (page 3414).

— **Notification** relative à la contrebande de guerre (page 3414).

— **Prohibitions** de sortie édictées par certaines puissances étrangères (page 3442).

30. — **Loi** tendant à faciliter l'exécution des travaux publics pendant la durée des hostilités (page 3452).

— **Décret** portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 4 de la loi du 15 juillet 1914, relative à l'extension aux exploitations forestières de la législation sur les accidents du travail (page 3461).

— **Décret** relatif aux avis d'accidents du travail survenus dans les exploitations forestières, 8 (page 3462).

— **Dcéret** fixant, pour l'année 1916, la quotité des taxes pour la contribution au fonds de garantie en matière d'accidents du travail (page 3463).

RAPPORTS

Troisième rapport présenté à M. le président du conseil par la commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens (page 2947).

Rapport adressé au ministre de l'Intérieur par le président de la commission supérieure des allocations militaires, 23 (page 3282).

— **Rapport** relatif à la création et au fonctionnement de l'office national de la main-d'œuvre agricole, 29 (page 3442).

FAITS ÉCONOMIQUES, STATISTIQUES ET FINANCIERS

LA LIMITE D'ÉMISSION DES BONS ORDINAIRES DU TRÉSOR ET DES BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE

Le *Journal officiel* du 18 mai a publié la loi portant de 4 1/2 à 6 milliards la limite d'émission des bons du Trésor et de la Défense nationale, dont la teneur suit :

Article premier. — La limite d'émission des bons ordinaires du Trésor et des bons de la Défense nationale est élevée à six milliards de francs (6 000 0000 000 de francs).

Ne sera pas compris dans cette somme le montant des bons que le ministre des Finances a été ou sera autorisé à remettre à la Banque de de France pour être escomptés au profit des pays alliés ou amis.

Art. 2. — Le ministre des Finances est autorisé à créer des bons du Trésor à échéance de six mois au plus pour être escomptés par le gouvernement britannique à concurrence d'une somme maxima de 1 milliard 59 millions 500 000 fr. (42 millions de livres sterling.)

Ces bons seront renouvelables à leur échéance et devront être remboursés un an au plus tard après la conclusion de la paix.

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

L'assemblée générale de cet établissement qui représente la haute banque dans le sens rigoureux de cette expression, a tenu son assemblée générale, le 31 mai, sous la présidence de M. G. Griolet. Voici le rapport des commissaires :

Messieurs,

Par suite des circonstances tragiques que traverse le monde entier, le bilan qui vous est soumis se présente dans des conditions tout à fait exceptionnelles; votre succursale de Bruxelles, mise sous séquestre par le gouvernement allemand, n'a pas pu faire parvenir à votre siège social les écritures arrêtées au 31 décembre; ce sont donc les comptes établis au 30 juin 1914 par cette succursale qui figurent au bilan.

D'autre part, l'estimation de votre portefeuille-titres a été faite sur des bases très différentes de celles ordinairement suivies par votre conseil.

Vous savez, en effet, que, d'après la règle généralement adoptée, les valeurs qui composent le portefeuille de la Banque sont évaluées au cours moyen de la Bourse de décembre, lorsque cette moyenne est inférieure au cours du 31 décembre, ou au cours du 31 décembre, si ce cours est inférieur à la moyenne du mois; or, les opérations de Bourse ayant été suspendues à Paris depuis le début des hostilités jusqu'au 7 décembre 1914, et depuis cette date, les opérations au comptant ayant été seule admises, des cours normaux n'ont pu être traités, à quelques rares exceptions près, du 7 au 31 décembre et les quelques valeurs traitées n'ont fait l'objet que de transactions de très minime importance; il a donc paru difficile à votre conseil de trouver dans ces cotes des cours normaux d'estimation des valeurs que possède votre Etablissement et, dans ces conditions, il a décidé de prendre pour base d'évaluation les cours cotés le 15 juillet 1914, date de la dernière liquidation.

En présence de l'immense pertubation causée aux affaires du monde entier par la guerre, votre conseil, par une mesure de prudence à laquelle nous nous rallions pleinement, a fait subir un amortissement qui n'est pas inférieur à 54 408 919 fr. 30 aux principaux postes de l'actif, tels que : le portefeuille-titres, fonds d'Etats, actions et obligations, les participations diverses et les avances.

Cette somme absorbe le report à nouveau de l'exercice 1913, qui disparait du bilan..... 14 146 131 fr. 91
et le solde soit..... 40 262 787 fr. 39
est prélevé sur le fonds de prévoyance et reparti proportionnellement à l'importance de chacun d'eux sur la partie de ce fonds appartenant aux actionnaires et sur celle appartenant aux administrateurs, de telle sorte que le fonds de prévoyance appartenant aux actionnaires est ramené de 50 750 000 francs à 12 147 565 fr. 85 et celui appartenant aux administrateurs de 2 182 839 fr. 72 à 522 486 fr, 48.

Sous réserve des observations qui précédent, nous allons rapidement passer en revue les différents chapitres du bilan de l'exercice 1914 :

Bilan. — Le bilan se totalise, tant à l'actif qu'au passif, par 608 596 710 fr. 98 contre 782 105 812 fr. 02 l'an dernier.

Comme il est naturel, tous les chapitres de ce bilan portent la trace des événements auxquels nous assistons; c'est ainsi que, par rapport au bilan de 1913, les chapitres suivants présentent un solde de :

	Fr. c.		Fr. c.
Portefeuille-effets. (Paris et province.)	32 365 427,80	contre	98 211 800,44
Portefeuille-effets. (Etranger.)	8 582 828,36	—	22 860 411,60
Les succursales.....	41 566 423,28	—	52 357 315,36
Comptes courants des syndicats	25 102 424,27	—	42 042 437,75
Reports	67 107 257,53	—	75 330 950,40

Les espèces en caisse et à la Banque : 27 978 655 fr. 65, n'appellent aucune observation.

Le chiffre porté en regard du chapitre « Fonds disponibles dans les Banques à l'étranger » est en forte augmentation par rapport au précédent exercice : 33 968 259 fr. 06 au lieu de 3 713 607 fr. 30.

Cette augmentation s'explique principalement par l'imputation qui a été faite à ce compte de sommes qui figuraient antérieurement dans le chapitre « Correspondants et Comptes-courants ».

Les avances sur garanties présentent une diminution de 2 millions 554 137 fr. 40.

Les fonds d'Etat, actions et obligations, comprennent un grand nombre de valeurs.

46 Fonds d'Etats différents,

313 espèces d'actions et

52 espèces d'obligations de sociétés diverses; le total de ces valeurs représente 108 951 286 fr. 84.

Vous savez que plusieurs syndicats, liquidés dans le courant de l'exercice, ont donné lieu à des répartitions de titres qui sont venues grossir le portefeuille-titres de la Banque; par contre, le compte participations, qui comprend 109 affaires contre 120 en 1913, est en diminution de 14 619 290 fr. 88 par rapport au bilan précédent.

Le compte immeubles, qui à subi précédemment des amortissement s'élevant à 5 859 611 fr. 83, présente une augmentation de 1 175 703 fr. 30, provenant de l'immeuble sis 70, rue des Petits-Champs, dont l'achat effectué au début de l'exercice 1914 complète l'acquisition de tout l'îlot compris entre l'avenue de l'Opéra, la rue des Petits-Champs, la rue d'Antin et la rue Louis-le-Grand.

Au passif, les comptes :

	Francs.
Capital social.....	100 000 000
Réserve légale.....	10 000 000
Réserve extraordinaire.....	68 750 000

n'appelent aucune observation spéciale.

Vous avez vu plus haut les raisons qui ont décidé votre conseil à ramener le fonds de prévoyance appartenant aux actionnaires à 12 147 565 fr. 85 et celui appartenant aux administrateurs à 522 486 fr. 48.

Les effets à payer figurent pour 45 070 530 fr. 47 contre 85 millions 416 593 fr. 43 l'an dernier et les correspondants pour 270 191 281 fr. 12 contre 345 772 078 fr. 05. Le Compte coupons à payer à passé de 27 447 889 fr. 42 à 39 446 304 fr. 88.

Les comptes « divers » et « dotation en faveur du personnel (compte ancien) » n'appellent aucune observation spéciale.

Compte de profits et pertes. — Le total des sommes figurant au crédit du compte de profits et pertes s'élève à 15 213 929 fr. 51, et, après déduction des frais généraux qui se montent à 3 077 137 fr. 72, le solde du compte de profits et pertes est de 12 136 791 fr. 79. Vous remarquerez que ce chiffre très important n'est guère que le résultat de sept mois seulement de travail régulier.

Nous vous signalons que les frais généraux présentent une diminution de 862 270 fr. 14 par rapport au précédent exercice; cette diminution porte sur la plupart des chapitres du début, sauf sur celui des impôts et contributions; l'allocation proportionnelle à la direction et au personnel supérieur à Paris s'est trouvée, par suite des circonstances, entièrement supprimée.

Par mesure de prudence, votre conseil a décidé de réserver pour affectations ultérieures le solde créditeur du compte de profits et pertes.

Si vous approuvez, Messieurs, les comptes tels qu'ils vous sont proposés par votre conseil, ainsi que nous vous y invitons, les réserves de toutes natures appartenant à la Société s'élèveront encore, après les amortissements importants que nous vous avons signalés, à la somme de 103 034 357 fr. 64 en regard de votre capital de 100 000 000 de francs.

Ces réserves seraient comprises dans les comptes suivants :

	Fr.	c.
Réserve légale	10 000 000	»
Réserve extraordinaire	68 750 000	»
Fonds de prévoyance appartenant aux actionnaires	12 147 565,85	
Total	90 897 565,85	
auxquels viennent s'ajouter les bénéfices de 1914	12 136 791,79	
Total égal	103 034 357,64	

Vous voyez que, malgré l'importance des amortissements effectués, la situation de la Banque de Paris et des Pays-Bas reste extrêmement forte.

En terminant, nous désirons rendre hommage au zèle et au dévouement des employés du service de la comptabilité qui, malgré les nombreux départs des mobilisés, ont tenu à honneur de clôturer les comptes à temps pour que votre assemblée puisse se tenir dans le courant de mai, ainsi que vos statuts le prescrivent.

Paris, le 11 mai 1915.

Les Commissaires,
Signé : Comte de Lyrot, R Sautter.

NOTES SUR LES ÉTATS-UNIS

Nous rencontrons dans l'*Annalist* (supplément financier hebdomadaire du *New-York Times*) des observations intéressantes. Les fabriques de matériel de chemins de fer, aux Etats-Unis, se sont mis à fabriquer du matériel de guerre, des obus, des shrapnells. Il y eut un outillage nouveau à créer, outillage qui servira vraisemblablement peu de temps. Les frais sont considérables. Les usines demandent très cher aux consommateurs. Elles sont obligées de faire des bénéfices tout autres que sur les wagons, les locomotives, les plaques tournantes, qui, en temps normal, constituent le fond même de leur production.

Les gouvernements étrangers qui donnent des commandes aux États-Unis, insistent pour avoir des garanties de bonne exécution dans les délais fixés par les contrats. Ils exigent des dépôts de garanties, des cautionnements tout comme les fabricants demandent des avances. Depuis longtemps, il existe aux Etats-Unis des compagnies qui se chargent, moyennant une commission de garantir la bonne exécution des travaux, la bonne fin des commandes. Ces compagnies interviennent entre l'Etat, la ville, la compagnie de chemin de fer et le fabricant ou l'entrepreneur. C'est un *du croire*. Ces *Surety companies* augmentent le crédit des fournisseurs. Elles se gardent bien de garantir des gens insolvables ou incapables.

Ces opérations de garantie ont permis à des fournisseurs de se charger de gros contrats et d'en rétrocéder une partie à d'autres, avec bénéfice, en demandant à son tour aux concessionnaires de s'assurer pour la bonne fin de la commande.

Les Etats-Unis remplacent temporairement l'Europe comme réservoir où l'Amérique du Sud peut puiser des capitaux et des crédits. Ils redoutent le retour des anciens prêteurs, lorsque la paix sera rétablie.

Pour l'emprunt argentin, qui a été placé aux États-Unis et en Angleterre, on a décidé qu'au bout de deux ans, les deux tranches actuellement localisées, seraient livrables à New-York et à Londres à un change fixe. Les Américains du Nord espèrent en tout cas conserver une partie de ces affaires, même après la paix, ne serait-ce que parce que les belligérants n'auront guère de capitaux à placer hors de chez eux.

Les conditions et les habitudes de crédit dans l'Argentine, au Chili, au Pérou diffèrent sous plus d'un rapport. Naturellement l'usage du chèque n'y est pas très développé. Les effets de commerce, les factures se payent en billets et en monnaie du pays[1]. La concurrence est grande, mais le moment est favorable pour les banques des États-Unis.

Les Argentins, les Chiliens ont l'habitude de faire des affaires avec six ou sept banques ou banquiers à la fois; on leur prend du papier à une seule signature[2]. Tous les éléments pour l'inflation du

1. Voir la publication du département du commerce des États-Unis sur les banques et le crédit dans l'Amérique du Sud.

2. A 180 jours.

crédit existent. Une difficulté, c'est de se procurer des informations sur la solvabilité et la moralité des gens.

Une branche à cultiver, ce sont les opérations de change. Jusqu'ici la livre sterling l'emporte.

Les frais généraux sont considérables. Dans l'Argentine, le capital de la succursale supporte une taxe de 1 p. 1000, le dividende un impôt fédéral de 2 1/2 p. 100; les Etats particuliers taxent de leur côté. En outre, il faut payer patente.

On se souvient de la terreur qu'inspirèrent les holding companies, les sociétés créées pour emmagasiner des titres d'entreprises par actions. Elles empruntaient à des obligataires le capital nécessaire pour détenir les actions. — Le dividende de celles-ci servait à payer l'intérêt des obligations et laissait une marge de bénéfice, ou bien elles échangaient les actions des entreprises contre leur propre papier. On a mis en branle toute la législation restrictive, fait des procès, dissous la *Northern Securities Company* et bien d'autres. Et voici que ces *holding companies* passent de mode. On découvre que leur intervention est coûteuse, C'est ainsi que l'*Almalgamated a Copper Company* va se dissoudre, les titres seront distribués entre les actionnaires. L'État de *New-Jersey*, dont la législation a permis ces groupements, y perdra des recettes.

Les recettes des omnibus et tramways ont été en plus-value en Angleterre et en Irlande, durant les sept mois de guerre comparés à sept mois d'avant la guerre. A Berlin et dans d'autres villes d'Allemagne, il y a eu des moins-value de 15 p. 100.

Reuter's Telegram Company Limited, l'une des trois grandes agences télégraphiques en Europe, a éprouvé le contre coup de la guerre sur ses recettes, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord l'usage des codes télégraphiques, des télégrammes chiffrés a été interdit; ces codes permettaient d'économiser les mots à transmettre, donc, les dépêches ont coûté davantage. En outre la censure exercée par les autorités civiles et militaires a réduit le service des agences télégraphiques. Il y a eu des abonnements. Les recettes ont été de 210 000 livres sterling, en diminution de 29 000 livres sterling pour les abonnements. On a économisé sur les dépenses. Le surplus des recettes a été de 32 000 livres sterling, en moins-value de 15 000 livres sterling. Il n'a pas été proposé de dividende contre 7 p. 100 l'an dernier. Une source de pertes à été la fondation de la *Reuter's Bank*, il y a un an et demi, dont l'Agence télégraphique possède pour 500 000 livres sterling d'actions. La Banque a fait 42 000 livres sterling de bénéfices qui ont servir à amortir des pertes. Il est curieux comme les gens veulent sortir de leur spécialité et appendre, à leurs dépens, que si l'on a réussi comme marchand de nouvelles, on peut échouer comme banquier.

Une innovation dans les banques anglaises. — Les grandes banques anglaises, l'*Union Bank* de Manschester, *Lloyd's Bank* et probablement d'autres, ont décidé d'ouvrir leurs bureaux de sept à huit heures du soir dans les grands centres industriels, pour recevoir l'argent des déposants. Les banques payent 2 1/2 p. 100 et demandent dix jours de préavis pour les retraits.

LA SITUATION FINANCIÈRE EN ARGENTINE

Dans le message qu'il a adressé au Congrès, le vice-président de la République, M. de La Plaza, constate que la crise de 1914 est due à la spéculation, aux mauvaises récoltes et surtout à la guerre européenne.

Le message annonce ensuite qu'il n'y a pas lieu d'effectuer l'émission de 450 000 000 de pesos de papier qui avait été autorisée. Le problème des échanges de valeurs avec l'Europe a reçu une solution satisfaisante; les légations de la République Argentine ont été autorisées à recevoir les payements, qui s'élèvent actuellement à près de 68 millions de piastres-or.

Sur le budget de 1914, le gouvernement a économisé 68 millions 414 000 piastres-papier : des ressources imprévues ont produit 32 millions 287 000 piastres-papier; la dette publique extérieure atteignait à la fin de décembre 312 423 536 piastres-or (1 p.-o. 5,06); la dette intérieure 155 980 000 piastres-or, et 174 113 440 piastres-papier.

Les amortissements de 1914 ont atteint 8 626 685 piastres-or et 3 379 700 piastres-papier. Les recettes des douanes augmentent progressivement depuis octobre; elles ont atteint, pour le dernier trimestre de 1914, 25 362 000 piastres-or et pour le premier trimestre de 1915, 31 310 000 piastres-or. Les importations se sont élevées, pour le premier trimestre de 1915, à 49 304 000 piastres-or, et les exportations à 150 265 000 piastres-or. La récolte du blé a donné 4 850 447 tonnes. La récolte du maïs est estimée à 8 591 645 tonnes. La production du pétrole, qui est actuellement de 5 600 tonnes par mois, s'élèvera bientôt à 20 000.

LES COMPTES DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Au moment où les compagnies de chemins de fer présentaient leurs rapports aux assemblées générales dont nous avons donné le compte rendu[1] l'administration des chemins de fer de l'Etat publiait son compte d'administration. Seulement, tandis que les rapports des compagnies décrivent les opérations de l'année 1914, le compte fourni par les chemins de fer de l'Etat est celui de l'exercice 1913. Puisqu'il s'agit — on nous l'a assez répété pour que nous nous en souvenions — de faire exploiter par l'Etat dans les mêmes conditions que par l'industrie privée, cet écart constitue une différence qui n'est pas négligeable. Si les actionnaires devaient attendre un an pour toucher leurs dividendes, ils prendraient assez mal la chose.

Nous reconnaissons que le rapport est daté du 25 novembre 1914, que la couverture des deux volumes porte la mention : « Imprimerie nationale, 1914 » et que les événements actuels ont certainement retardé l'impression. Le rapport sur les comptes de 1912 avait paru moins tardivement, bien que daté du 12 décembre 1913. D'une année à l'autre, il y a un gain de quinze jours sur l'époque de présentation du rapport. De ce train-là, combien d'années faudra-t-il pour que les comptes des chemins de fer de l'Etat en viennent à être jugés en

1. *Journal des Economistes*, mai 1915.

même temps que ceux des autres administrations d'Etat et que la Cour des comptes cesse d'inscrire dans ses rapports publics, des doléances analogues à celles que nous reproduisions l'année dernière[1] et dont, très certainement, nous retrouvrions encore l'écho dans son rapport sur les comptes de 1912 si les circonstances présentes n'en avaient pas aussi retardé la publication.

L'administration des chemins de fer de l'Etat a fait un effort pour dissiper, dans ses comptes de 1913, certaines des obscurités qui avaient été signalées dans ses comptes précédents. Elle-même le fait remarquer : « Les opérations de recettes et de dépenses qui figurent dans nos comptes de 1913, dit-elle, traduisent plus complètement encore que celles de l'exercice antérieur le régime financier institué pour notre Administration par la loi du 13 juillet 1911. D'une part, en effet, les charges de capitaux et annuités de l'Etat correspondantes se présentent, pour la première fois, avec l'intégralité de leurs éléments composants : intérêts, amortissement, timbre et frais de service des obligations amortissables des chemins de fer de l'Etat, intérêts d'avances du Trésor; d'autre part, la loi de reports des reliquats de crédits laissés libres à la clôture de l'exercice et réutilisables en 1914 a pu cette année être votée en temps voulu pour que le report d'un exercice à l'autre fût effectif.

« On peut donc dire que, sous réserve de l'introduction dans les comptes de l'ancien réseau des charges de son capital industriel au 31 décembre 1910, la réglementation édictée par la loi du 13 juillet 1911 a reçu désormais son exécution pleine et entière. Encore, sur ce point, convient-il d'ajouter qu'après le rapport présenté par la commission de vérification des comptes le 31 janvier 1914 et les observations formulées en réponse par les chemins de fer de l'Etat le 12 mars suivant, le montant des charges en question vient d'être évalué, d'accord entre le ministre des Travaux publics et le ministre des Finances (Décision du 8 juillet 1914), et apparaîtra, en 1915, dans les comptes de l'ancien réseau. »

M. Albert Thomas, rapporteur du budget annexe des chemins de fer de l'Etat pour 1914, avait déjà annoncé à la Chambre, en mars 1914, qu'un « arrêté provisoire » fixant le capital industriel de l'ancien réseau était pris. Mais ni lui, ni aucun des ministres intéressés n'avait précisé le chiffre de ce capital industriel. Nous apprenons aujourd'hui que « l'arrêté provisoire » est converti en une décision ministérielle. C'est un progrès dont l'importance n'est pas négligeable, mais nous ne sommes toujours pas renseignés sur le montant de ce capital industriel. Puisqu'il a été fixé le 8 juillet 1914, pourquoi n'en est-il pas fait état dans un rapport daté du 25 novembre 1914? Pourquoi prend-on soin de nous annoncer qu'il n'en sera pas fait état dans les comptes de 1914 et qu'il apparaîtra seulement dans ceux de 1915, lesquels seront présentés au plus tôt le 31 octobre 1916 si les prescriptions de l'article 36 du décret du 27 janvier 1914 sont exactement suivies? Pourquoi, continuera-t-on par une omission systématique, à

---

1. *Journal des Economistes* du 15 avril 1914. *Les Comptes des chemins de fer de l'Etat*, par Georges de Nouvion.

fausser des comptes qu'on a, depuis près d'un an, le moyen de présenter sous leur jour véritable ?

Que ces charges soient inscrites dans les comptes ou qu'elles soient dissimulées, cela ne change rien à la situation de l'ancien réseau. Seulement cela transformera, dans les écritures, en un déficit avoué le maigre excédent de recettes qu'une comptabilité frauduleusement établie permet, par dissimulation de passif, de faire apparaître pendant quelque temps encore.

*
* *

Le rapport présente séparément les comptes de l'ancien réseau et ceux de l'Ouest racheté et, pour chacun d'eux, il distingue le compte d'exploitation du compte de premier établissement.

Pour l'ancien réseau, les résultats généraux de l'exploitation se résument ainsi :

	Exercice 1912.	Exercice 1913.		Différence par rapport à 1912.
Longueur moyenne exploitée.... Km.	3 005	3 018		+ 13
Résultats d'exploitation :				
Recettes.....	68 539 783,11	72 018 204,40	+	3 478 421,29
Dépenses.....	62 707 060,37	62 068 229,55	—	638 830,82
Produit net.... [A].	5 832 722,74	9 949 974,85	+	4 117 252,11
Coefficient d'exploitation.....	91,49	86,18	—	5,31
Charges du capital :				
Dépenses.....	421 173,80	1 396 134,47	+	974 960,67
Recettes.....	77 136,40	163 143,74	+	89 007,34
Charges nettes...[B]	347 037,40	1 232 990,73	+	885 953,33
Insuffisance des produits des lignes en exploitation partielle, remboursée par le compte des dépenses extraordinaires (2e section du budget annexe).....	»	147 068,77	+	147 068,77
Excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires (A+C—B).	5 485 685,34	8 864 052,89	+	3 378 367,55

Dans les dépenses d'exploitation les indemnités pour pertes, avaries et retards, sont inscrites pour 1 125 293,77 en diminution de 549 583,45 sur le chiffre de 1912; c'est une amélioration sensible.

A considérer dans leur ensemble les résultats généraux de l'exercice 1913, la progression des recettes, loin d'être « importante » comme la qualifie le rapport, est bien modeste. Elle ne correspond pas aux travaux d'aménagement qui ont été effectués depuis plusieurs années dans les gares, au renforcement du parc de matériel roulant. Ils ne répondent que dans une faible mesure aux espérances formulées par M. Chéron quand il disait, à la Chambre, dans son rapport de 1912 sur les crédits des chemins de fer de l'Etat : « Les travaux extraordinaires qui, depuis quelques années, ont été effectués sur l'ancien réseau (plus de 21 millions depuis 1909) et les 31 millions demandés au même titre, en 1912, doivent se traduire par un développement de trafic, par conséquent, par un accroissement du produit net. »

Or, le produit net de 1913 est inférieur de 750 000 francs à celui de 1910. Le coefficient d'exploitation qui était alors de 83,06, est en recul, en 1913, sur le pourcentage fantastique de 1912; néanmoins, il est supérieur de 3,12 à celui de 1910.

Le rapport allègue que les améliorations apportées dans le fonctionnement des services « ont permis de réaliser de notables économies sur le personnel — dont les effectifs ont été réduits en 1913 ». Si nous nous reportons aux tableaux annexes qui forment le second volume du rapport, nous trouvons les tableaux 11, 12 et 13 intitulés : prix de revient du service de l'exploitation, du matériel et de la traction, de la voie et des bâtiments. Ils ne donnent pas l'effectif du personnel; mais ils mentionnent séparément les dépenses du personnel et les autres dépenses. En 1912, le total des trois tableaux, pour les dépenses du personnel était de 29819773,74. En 1913, il est de 30612574,12, en augmentation de 792 800 francs.

Le rapport s'évertue à démontrer que les coefficients d'exploitation ne suffisent pas à établir la comparaison entre les exploitations des divers réseaux. Il fait valoir que, sur l'ancien réseau de l'Etat, les billets d'aller et retour bénéficient de réductions importantes, que les tarifs P. V. sont bas et que la configuration du réseau ne permet pas de donner aux trains une charge aussi lourde que sur d'autres réseaux. Il en résulte évidemment une augmentation du prix de revient et l'abaissement des tarifs est illogique. Une exploitation industrielle doit « payer ». Si elle travaille à perte, gérée par des particuliers elle va à la faillite; gérée par l'Etat, elle fait payer par ceux qui ne voyagent ni ne transportent des marchandises, une partie des transports que les autres effectuent. Il nous a parfois été expliqué que c'était démocratique. En tout cas, ce n'est pas économique.

Longtemps aussi, il a été allégué que l'exploitation de l'ancien réseau de l'Etat ne pouvait se développer parce qu'il manquait de débouchés et que la situation serait bien différente s'il avait accès à Paris. Depuis 1911, il a non pas une, mais trois gares à Paris. Malgré cela, le produit net reste inférieur à ce qu'il était en 1909 et en 1910.

*
* *

Pour le réseau de l'Ouest racheté, les résultats généraux de l'exploitation se résument ainsi :

	Exercice 1912.	Exercice 1913.		Différence par rapport à 1912.
Longueur moyenne exploitée... .km.	6 023	6 037		+ 14
Résultats d'exploitation :				
Recettes.....	244 403 198,17	252 338 064,19	+	7 934 866,02
Dépenses.....	216 671 819,77	214 913 592,93	—	1 758 226,84
Produit net.....	27 731 378,40	37 424 471,26	+	9 693 092,86
Coefficient d'exploitation	88,65	85,17	—	3,48
Charges du capital :				
Dépenses.....	119 421 854,39	130 780 089,67	+	11 358 235,28
Recettes.....	14 911 183,90	16 919 157,67	+	2 007 973,77
Charges nettes..	104 510 670,49	113 860 932,00	+	9 350 261,51
Insuffisance des produits de l'exploitation :				
Insuffisance des produits des lignes en exploitation partielle, remboursée par le compte des dépenses extraordinaires (2e section du budget annexe).....	763 674,98	979 024,83	+	215 349,85
Insuffisance couverte par le budget du ministère des Travaux publics.....	76 015 617,11	75 457 435,91	—	558 181,20
Total de l'insuffisance.....	76 779 292,09	76 436 460,74	—	342 831,35

Dans les dépenses d'exploitation, les indemnités pour pertes, avaries et retards sont inscrites pour 3 485 760,20, au lieu de 6 961 626,44 en 1912.

Le rapport déclare que la « diminution constatée de 1912 à 1913 sur les dépenses doit être attribuée principalement à une amélioration très notable des conditions d'exploitation ».

« Les importants travaux effectués depuis le rachat, poursuit-il,

pour aménagements de gares, création de gares de triage, de voies de garage et de garages actifs, extension d'amélioration des installations des ateliers et dépôts, les acquisitions de matériel roulant, ainsi que les mesures prises pour accélérer la rotation des wagons et assurer la régularité des transports, ont permis de réaliser d'importantes économies sur le personnel, — dont les effectifs ont été réduits, en 1913, — sur les indemnités pour pertes, avaries et retards et sur les frais de location de matériel roulant par voie d'échange avec les compagnies. »

Comme nous l'avons fait pour l'ancien réseau, prenons les trois tableaux 53, 54 et 55 consacrés au prix de revient des trois services, exploitation, traction et voie, de l'Ouest racheté. Ici non plus, les chiffres de l'effectif ne sont pas mentionnés; mais les dépenses totales de personnel, en 1913, s'élèvent à 113060473,16. En 1912, ces mêmes dépenses de personnel étaient de 110290802,65. Il y a donc une augmentation de dépenses de 2769670 fr.

Comme pour l'ancien réseau, le rapport discute la valeur indiciaire du coefficient d'exploitation. S'il est « encore » plus élevé que pour les autres réseaux[1], ce n'est pas, ici, à cause de l'abaissement des tarifs. Lorsque, quelque temps après le rachat, un député demanda au ministre des Travaux publics de mettre les tarifs de l'ancien réseau en vigueur sur l'Ouest racheté, M. Barthou répondit qu'il en résulterait une diminution de recettes de 20 millions et les tarifs anciens sont restés en vigueur. Mais le rapport fait valoir que « le réseau de l'Ouest, en possession d'un trafic à faible parieurs, doit avoir nécessairement un coefficient plus élevé que les autres réseaux sans qu'on puisse en tirer raisonnablement des conclusions défavorables à l'économie de son exploitation. Desservant une région purement agricole, son trafic ne saurait être comparé à celui des grands réseaux qui possèdent de véritables artères de transit ou qui trouvent sur toute leur étendue des ressources créées par l'établissement de grands centres industriels ».

Il y a quelques réserves à faire sur ces assertions. Le trafic que les produits agricoles fournissent à l'Ouest est considérable. Les industries textiles ont un grand développement en Normandie. Les mines que l'on commence à exploiter, sans être encore comparables à celles de houille et de minerais du Nord et de l'Est, ont de l'importance. L'Ouest a une partie du transit avec l'Angleterre et à peu près tout le transit avec l'Amérique du Nord. Ce serait pour le réseau une source de produit immense si — ceci n'est pas du ressort de l'administration des chemins de fer de l'Etat — notre régime douanier ne la tarissait pas systématiquement. L'Ouest a, pour les voyageurs, le service de banlieue le plus considérable, les stations balnéaires les plus fréquentées, les marchés des cafés et des cotons du Havre. Le rapport met un peu d'exagération à réduire l'importance du trafic du réseau.

Les dépenses d'établissement du réseau racheté s'élèvent, pour 1913, à 128963749,85 sur lesquels 122392531,90 représentent les dépenses en travaux et matériel.

Parmi les travaux, le rapport signale la réfection, en 1913, de

---

1. En 1913, le coefficient d'exploitation moyen des cinq grandes compagnies a été de 58,51 p. 100.

385 kilomètres de voies, ce qui porte à 2171 kilomètres la longueur des voies renouvelées depuis le rachat, des doublements et quadruplements de voies, diverses reconstructions de ponts, parmi lesquelles celle du viaduc d'Eauplet, qui permettra d'utiliser pour les rapides du Havre les machines *Pacific* qui dorment sous la remise, ainsi que l'électrification des lignes de la banlieue rive droite et l'amélioration des installations de la gare Saint-Lazare.

Certains de ces travaux étaient en voie d'exécution, tels ceux d'amélioration du service des bagages à la gare Saint-Lazare. Une partie des bâtiments de la rue d'Amsterdam était en cours de démolition. A l'heure actuelle, une palissade les remplace. L'équipement électrique des voies entre les gares de Neuilly-Porte-Maillot et le Champ-de-Mars est terminé et des essais de circulation électrique ont été faits sur cette section.

Mais l'établissement de la gare souterraine reste toujours à l'état de projet. Il avait fait l'objet d'un concours en mai 1912. « Les résultats n'en ont pas été satisfaisants et le réseau a procédé à une nouvelle étude comportant la mise en souterrain des lignes d'Auteuil et de Versailles. » Quelques lignes plus loin, le rapport nous apprend que « les quais affectés aux trains d'Auteuil sont surélevés » et que les travaux d'électrification des lignes de la première zone (ligne de Paris à Auteuil et ligne de Paris à Versailles entre Paris et Bécon) ont été poursuivis en 1913. Si ces lignes doivent être mises en souterrain, une partie des travaux dont elles viennent d'être l'objet sera perdue; il faudra procéder à de nouvelles installations. Ces lignes jouent de malheur. Leur mise en souterrain avait été décidée une première fois; les travaux de la gare souterraine furent arrêtés quand le portefeuille des Travaux publics fut confié à M. Augagneur, de l'avis duquel il convenait, non pas d'électrifier, mais de supprimer la ligne d'Auteuil, toute la région qu'elle dessert disposant du métropolitain, ainsi que de nombreuses lignes de tramways et d'autobus. Après M. Augagneur, la gare souterraine fut de nouveau décidée.

Tous ces changements de programme entraînent naturellement des dépenses. Que l'on ajoute à cela l'absence de coordination entre les vues de certains services et quelques-unes de ces dépenses inutiles ou exagérées dont M. Albert Thomas parlait dans son rapport sur le budget annexe des chemins de fer de l'Etat pour l'exercice 1914 et l'on aura, pour une part, l'explication des 76 millions et demi d'insuffisance par lesquels sa solde en 1913 « l'opération blanche » du rachat en remplacement de la vingtaine de millions de la garantie d'intérêt.

Georges de Nouvion.

LA POPULATION DE LA FRANCE

Le ministère du Travail a publié les renseignements statistiques sur le mouvement de la population française au cours du premier semestre 1914.

Ce travail ne porte que sur 82 départements. Les documents nécessaires n'ont pu, en effet, en raison de la guerre, être réunis pour 5 des départements encore partiellement envahis: Aisne, Meuse, Nord, Pas-de-Calais et Somme.

En ce qui concerne les 82 autres départements, il a été enregistré au cours du premier semestre de l'an passé :

357 256 décès, au lieu de 336 411 pendant les six premiers mois de 1913.

331 398 naissances d'enfants vivants, au lieu de 335 369.

134 113 mariages, au lieu de 136 124.

6 445 divorces, au lieu de 6 723.

Les naissances ont augmenté d'une année à l'autre de 3 971 seulement, les décès de 20 845. En conséquence, la population de la France a diminué au cours du premier semestre 1914 de 16 874 habitants.

En même temps le nombre des mariages fléchissait de plus de 2 000.

(*Journal officiel.*)

NÉCROLOGIE

P.-E. MARTIN

Pierre-Emile Martin vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-onze ans à Fourchambault (Nièvre). Il a donné son nom à un produit métallurgique, l'acier Martin.

Il appartenait à une famille de métallurgistes, et chez lui la science pratique s'allia au savoir théorique. A l'Ecole des mines, en 1844, il eut pour professeur de métallurgie Le Play.

En 1862, il commença ses premiers essais de fabrication directe de l'acier fondu. De longs travaux, soit à Fourchambault, soit à l'usine de Sireuil, l'y avaient préparé. En 1865, quand il eut fait l'installation d'un four Siemens à chaleur régénérée, il entra réellement dans la voie d'une fabrication industrielle pratique. Il passa avec la Société de Terre-Noire, à la suite de l'Exposition de 1867, un marché de 40 000 tonnes de rails en acier.

A cette exposition de 1867, Pierre-Emile Martin avait montré les premiers résultats d'une fabrication régulière de l'acier par son nouveau procédé, ce qui lui avait valu la grande médaille d'or.

Avant lui, on n'était pas parvenu à fabriquer 1 kilogramme d'acier fondu sur sole. Actuellement, la production annuelle de l'acier Martin s'élève, dans le monde entier, à plus de 20 millions de tonnes, représentant à l'état brut une valeur supérieure à 2 milliards de francs.

CAMILLE PELLETAN

M. Camille Pelletan, sénateur des Bouches-du-Rhône, vient de mourir. Né le 23 juin 1846, il était fils de M. Eugène Pelletan, qui joua un rôle politique et littéraire sous l'Empire. Elève de l'Ecole des chartes, il se jeta dans le journalisme politique en 1869. Il resta au *Rappel* jusqu'en 1880, date où il entra comme rédacteur en chef à *la Justice*, quand M. Clemenceau la fonda.

Après avoir essayé de devenir député de la Guyane en 1879,

il fut élu député en 1881 dans une circonscription des Bouches-du-Rhône, qu'il ne cessa pas de représenter jusqu'au moment où il entra au Sénat.

M. Camille Pelletan était un homme fort complexe. Atteint d'une infirmité qui lui paralysait le bras gauche, déjeté d'un côté, il manquait d'équilibre physique; et il manquait aussi d'équilibre intellectuel et moral.

Il avait hérité de son père la conception, le style, l'emphase romantiques; mais il avait vu la *Belle Hélène* et *l'Œil crevé*: et il avait mêlé au romantisme fougueux l'esprit de l'opérette et des coq-à-l'âne, non seulement dans son style, mais dans sa vie publique.

Il avait surtout des haines; et il se décidait sur telle ou telle question moins pour la question elle-même que par antipathie personnelle. Un jour à la Chambre des députés, j'étais, par hasard, d'accord avec lui sur une question. Je lui demandai s'il connaissait tel document. Il me répondit que non. Nous allâmes ensemble à la bibliothèque. Quand il en eut pris connaissance, il me dit avec enthousiasme : « Oh! excellent! Ce que cela va embêter Un tel! »

Il avait une haine personnelle contre les compagnies de chemins de fer. Il entassait les chiffres, les citations et il multipliait les attaques. Non seulement il les prodiguait à la Chambre des députés, mais pendant plusieurs années, il était le rédacteur hebdomadaire d'un petit journal de chantage dont le directeur finit en police correctionnelle.

Il travaillait la nuit, dans son lit; et il disait un jour: « Quand je n'ai pas un document sous la main, je me donne la peine de le refaire. »

Il y ajoutait foi ensuite et il entendait que tout le monde eût la même confiance.

Il avait été nommé membre du comité consultatif des chemins de fer. Il voulait imposer des tarifs aux compagnies. On lui objecta les conventions.

— Peuh! dit-il, il faut bousculer les contrats.

Il fut ministre de la Marine dans le ministère Combes, du 7 juin 1902 au 18 janvier 1905. M. Pelletan avait contre les grands navires la même haine que contre les chemins de fer. M. de Lanessan, à qui il succédait, avait, en vertu d'un programme naval adopté par le Parlement, mis en chantier un certain nombre de navires. M. Pelletan fit suspendre leur construction. Il en retarda l'exécution de plus d'un an. Il s'attacha à un type de torpilleurs démodé et il entreprit la construction de sous-marins minuscules dont, après son départ, le Parlement arrêta la construction.

M. Pelletan avait cette étrange idée que tous les membres de l'administration de la Marine étaient inutiles, sinon nuisibles, et qu'il devait tout faire par lui-même. Naturellement, il arrêtait tout et, en s'agitant beaucoup, il ne faisait rien. Un jour, on présente à sa signature la liste des élèves qui devaient entrer à l'école des mousses. Il la prend d'un air soupçonneux en disant: « Je l'examinerai. » Trois mois après la date à laquelle aurait dû être ouverte l'école, il ne l'avait pas encore signée.

Il faisait sentir son autorité en relevant de leurs commandements plusieurs amiraux. Il suspendit les manœuvres de la flotte afin de faire des économies qui lui permissent d'engager d'autres dépenses.

Il établit la journée de huit heures dans les arsenaux de la marine; et comme les ouvriers avaient la conviction que le ministre était avec eux, ils lui montrèrent sa sympathie en se mettant en grève.

Son administration aboutit à la nomination d'une commission extraparlementaire, chargée de la surveiller.

Cette épreuve du pouvoir ne diminua en rien l'assurance de M. Camille Pelletan. Il entendit être le grand directeur du parti radical socialiste et il le fut. Il était arrivé à une conception bizarre de la République.

Lorsque j'étais candidat en 1906, il écrivit une belle lettre qui contenait cette phrase: « Yves Guyot n'est pas républicain, car il repousse les réformes sociales! »

Toutefois, M. Camille Pelletan était radical socialiste, mais il n'était pas un vrai socialiste. Il se défendait d'être collectiviste. Il se contentait de soutenir toutes les restrictions à la liberté du travail, toutes les mesures de spoliation destinées à ruiner les uns sans enrichir les autres.

Quoiqu'il ait eu la satisfaction d'obtenir de déplorables succès, M. Camille Pelletan s'est donné beaucoup de mal pour essayer d'en faire beaucoup plus qu'il n'est parvenu à en faire.

Y. G.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Réunion du 5 juin 1915

Ordre du jour : Le développement du commerce français d'exportation et le problème du crédit à long terme.

Ouvrages présentés.

M. **Paul Leroy-Beaulieu**, qui préside, annonce la mort du fils de M. Edmond Moret, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, tué à l'ennemi, et il prie M. le Secrétaire perpétuel d'adresser à M. Moret l'expression de la douloureuse sympathie de la Société.

Il salue MM. Jougovitch, président de l'Académie royale de Serbie et de la Société littéraire française ; Ennemond Morel, vice-président de la Chambre de commerce de Lyon ; Paul Fournier, président de la Chambre du commerce d'exportation ; Georges Aubert, négociant exportateur, invités de la Société.

M. **Jougovitch** remercie la Société de son accueil. Il rappelle que, dans deux mois, la troisième année de guerre s'accomplira pour la Serbie et que, malgré cet état de guerre quasi-continu, les récoltes ont pu être faites, grâce à l'énergie déployée par les femmes, les vieillards et les enfants. Il demande qu'on étudie les moyens les plus propres à cultiver facilement les petites propriétés le type le plus répandu en Serbie, et il invite ses auditeurs à soigner la pénétration pacifique qu'ils ont par trop négligée avant la guerre. M. Jougovitch dit, à ce propos, combien il était navré de recevoir, par Leipzig, les livres français dont il avait besoin.

M. **Daniel Bellet** donne le résultat des élections.

Sont élus :

Membres titulaires

Artaud, président de la Chambre de commerce de Marseille (membre correspondant).

Simon (A.), sous-chef de bureau au ministère des Finances (membre correspondant).

Alfassa (Maurice), publiciste, ingénieur des mines.

Correspondant

Anspach Puissant, ancien député, conseiller municipal de Bruxelles.

Parmi les ouvrages reçus, M. Bellet signale : *les Usages de la guerre et la Doctrine de l'état-major allemand*, par Charles Andler ; *l'Épuisement de l'Allemagne et le devoir de la France*, par Georges Blondel ; *l'Emprise allemande*, par le docteur Delbet ; *les Finances de guerre au vingtième siècle*, par Évesque ; *la Rivalité anglo-allemande*, *les Câbles sous-marins allemands*, par Charles Lesage ; *Problems of the Peace*, par Yves Guyot ; *la Monnaie internationale*, par Gaston Moch, etc.

Comme il n'y a pas d'opposition, la parole est donnée à M. Daniel Zolla pour exposer le sujet inscrit à l'ordre du jour :

LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE FRANÇAIS D'EXPORTATION ET LE PROBLÈME DU CRÉDIT A LONG TERME

M. **Daniel Zolla** explique que la France a pris conscience de sa force en luttant, et qu'en matière industrielle et commerciale elle songe à prendre la place laissée libre, sur les marchés étrangers, par l'Allemagne et l'Autriche ; mais il y a des obstacles à surmonter et la réalisation immédiate est presque impossible. Parmi ces obstacles, il en est un dont on parle beaucoup : c'est l'impossibilité, pour les commerçants et les industriels, d'obtenir du crédit à long terme et de là la nécessité de trouver des organismes qui escompteraient les billets à long terme. M. Zolla se demande ce qu'il faut penser de cette opinion et il rapporte les résultats de l'enquête qu'il a faite à ce sujet auprès des spécialistes et des intéressés.

Les partisans des banques d'exportation font une charge à fond de train contre l'organisation actuelle. Ils disent que les banquiers particuliers ne possèdent pas des capitaux personnels assez importants pour accorder des crédits prolongés ; que les grands établissements de dépôts ne veulent pas immobiliser les ressources dont ils disposent momentanément et qu'ils réussissent à employer d'une façon lucrative sans renoncer à les réaliser, au besoin, pour se couvrir. Enfin, il n'existe pas encore de banque spéciale dont le capital ou les dépôts à longue échéance, permettraient, soit d'escompter directement, soit de réescompter sûrement le papier accepté par un ou plusieurs banquiers successivement. Il faut au commerce d'exportation le secours financier

qui lui est indispensable et qui peut lui être assuré par une banque d'exportation.

Les adversaires de cette idée font remarquer qu'on a tort de s'imaginer que pour un commerçant l'affaire est terminée quand il a escompté un billet; le billet peut ne pas être payé à l'échéance; or, le commerçant est responsable toujours. On exagère, d'ailleurs, l'insuffisance des grands établissements de crédit. Ils font l'escompte; s'ils le font dans certaines limites, c'est parce qu'ils reçoivent des dépôts à vue, et ne peuvent pas les engager pour escompter des billets qui pourraient ne pas être payés à l'échéance. Quand les banques privées connaissent un commerçant, elles sont des collaboratrices utiles. Enfin, près des banques étrangères on peut obtenir du crédit par acceptation. D'ailleurs, le crédit vient spontanément à ceux qui le méritent. S'il existait des banques d'exportation, il leur faudrait choisir leurs clients et ce projet de création ne paraît pas né viable.

Voilà les deux catégories d'opinions, et le nœud de la question semble être qu'il faudrait trouver le moyen d'assurer le réescompte facile des billets déjà escomptés; mais, avant d'organiser le crédit à long terme et de fonder des banques d'exportation, il faut rendre possible le développement de nos exportations par diverses réformes qui consistent en la réduction de nos prix de revient, en des habitudes commerciales nouvelles, notamment, en l'offre de marchandises convenant aux clients.

La réforme des conditions techniques de la production doit précéder la réforme de l'organisation bancaire. Si nous ne réalisons pas ces conditions, la question de crédit devient secondaire. Il faudrait donc modifier bien des choses avant de s'occuper de la question. Supposons qu'on l'ait fait et étudions le problème du crédit à long terme.

Pour résoudre ce problème, il en est qui font appel à l'initiative privée, et d'autres qui font appel à la Banque de France.

Parmi les projets qui font appel uniquement à l'initiative libre des intéressés, il y a lieu de citer celui qui consisterait à constituer des sociétés de cautions mutuelles servant d'intermédiaires entre les exportateurs et des banquiers pour donner à ces derniers des garanties morales ou des sûretés réelles. Les autres projets de cette catégorie ont, comme celui-là, le mérite de ne rien demander à l'État et de ne pas mettre en cause la Banque de France.

Ce n'est pas le cas des projets de la seconde catégorie qui, eux, veulent faire appel aux ressources offertes par la Banque de France. MM. Siegfried, Mercier, Artaud font, dans leurs projets, intervenir l'État ou la Banque de France.

Pareille solution est inacceptable dans les circonstances actuelles. Il est impossible d'ajouter une charge nouvelle à toutes celles dont la

Banque porte le poids, mais qu'elle a connues en les acceptant. Vouloir lui imposer des responsabilités nouvelles d'une portée inconnue, ce serait peut être trop demander à la confiance du public et cette confiance ne saurait être affaiblie sans péril.

Plus tard, on pourra seulement demander à la Banque de développer le service déjà institué par elle depuis 1909, en fondant une banque spéciale qui donnera la troisième signature.

En tous cas, la Banque de France doit rester seul juge de l'étendue des services qu'elle peut rendre et des conditions qu'elle imposera, d'après ses statuts, aux exportateurs admis à faire escompter leur papier.

Sinon on porterait atteinte au crédit de la Banque de France, « *et ce serait nuire aux intérêts généraux du commerce, de l'industrie, aux intérêts de tous les Français riches ou pauvres*, comme le disait récemment M. Paul Fournier, président de la Chambre du commerce d'exportation ».

M. **Emmanuel Vidal** fait observer que, s'il est facile aux industriels et commerçants qui exportent peu ou pas, de dire que c'est la faute des banques ou que c'est faute de banques d'exportation, il leur est difficile, dans nombre de cas, de prouver qu'ils donneraient aux banques les sécurités sans lesquelles il n'est pas de banque viable. Une banque n'est pas un instrument destiné à faciliter les affaires de telles ou telles personnes pour se briser après avoir enrichi les gens de son capital. Elle doit aider à la circulation des capitaux, à l'enrichissement général en s'enrichissant elle-même par l'accomplissement de sa fonction. Une banque, c'est, en somme, un caissier.

Or, une banque doit avoir constamment la majeure partie de ses capitaux à l'état fluide, pour renouveler toujours ses affaires et remplir son office. Quand on lui remet des effets à l'escompte, elle les garde peu de temps, les fait escompter à son tour, et l'effet circule de banque en banque jusqu'au destinataire, le tiré débiteur. Si le tiré ne paye pas, les endosseurs et le tireur payent.

S'ils ne payent pas, qu'ils prennent garde, un syndic de faillites les regarde.

Or, si en matière d'exportation, l'acheteur ne veut pas qu'on dispose sur lui, comment escompter? L'exportateur ne pourra donner aux banques que des gages d'une sûreté moindre que l'effet de commerce.

Il faudra donc, si jamais on crée des banques d'exportation, que leurs avances en compte soient mobilisables et que la sécurité attachée à ces avances soit celle des effets de commerce, sinon il n'y aura pas de banques d'exportation ou il y en aura, mais elles n'auront qu'une durée éphémère.

M. **Zadoks** dit qu'il faudrait aux maisons françaises plus de soin dans le choix de leurs représentants à l'étranger qui, souvent, se sont trouvés être des Allemands.

M. **Ennemond Morel**, vice-président de la Chambre de commerce de Lyon, fait remarquer que la question de la banque d'exportation n'a sa raison d'être qu'à la condition qu'il y ait une exportation. En cette matière, il y a un facteur qui domine tout, c'est le facteur moral. Le Français est frappé de paralysie pour trouver des débouchés ; son génie s'arrête à la production. M. Morel lit des passages de deux lettres qu'il a reçues, l'une de Vigo, l'autre de Russie, et desquelles il ressort qu'il y a des pays qui souffrent du manque de marchandises allemandes et qu'on a de la peine à décider des Français à les remplacer.

Le correspondant russe, qui est un Français, installé en Russie, dit qu'il faut une persévérance inépuisable quand on veut, comme il l'a voulu, se fournir chez des compatriotes. Ce qu'il faut, dit M. Morel, c'est changer la mentalité de l'industriel français et pratiquer tout d'abord l'exportation humaine.

M. **Fournier**, pense, lui aussi, que l'exportation humaine est ce qui nous manque. Il faut avoir de l'ambition et savoir courir un risque et l'orateur développe cette idée que, pour les grandes affaires, il faut avoir de l'imagination. Trouvez l'individu, alors vous trouverez l'affaire et les capitaux. A la suite des hardiesses de la guerre, il faudra avoir les hardiesses de la paix.

M. **de Nouvion** donne des exemples du peu d'empressement du commerce français à prendre la place qu'on veut lui donner.

M. **Schelle** estime que l'établissement d'une banque d'exportation n'appellera pas beaucoup de souscripteurs. Les bénéfices à espérer seront maigres, car il faudra faire des prêts à long terme, avec des commissions élevées, ce qui en diminuera le nombre, et avec peu de renouvellements de fonds. Avant la guerre de 1870, les sociétés de crédit ont essayé de fonder une Société générale d'exportation ; l'affaire a avorté.

M. **Georges Aubert** est d'avis qu'après la guerre il faudra un organisme pour donner le crédit que certains commerçants seulement trouvent à Londres ou ailleurs, et il croît que la Banque de France pourra ici donner une aide.

M. **Paul Leroy-Beaulieu** remercie les divers orateurs qui se sont

expliqués sur la question si complexe inscrite à l'ordre du jour. Puis il fait remarquer que nous avons un commerce extérieur très considérable, égal, par tête, à celui de l'Allemagne. Il faut tenir compte aussi de la vente d'un milliard d'objets à Paris aux étrangers, vente dont on ne trouve pas l'équivalent à Berlin, ni même à Londres.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas des progrès à réaliser, et on arrive alors toujours à la question de l'exportation humaine. Il faut avoir des hommes pour avoir des commis voyageurs et des gens qui s'expatrient. Ce n'est pas avec nos familles restreintes qu'on peut espérer ce progrès.

Quant à la question de la banque d'exportation, il y a une idée judicieuse qui ressort du débat, c'est à savoir que la Banque de France ne doit pas entrer dans l'affaire; ce n'est pas son rôle qui est celui d'un caissier.

Il y aura, d'ailleurs, impossibilité après la guerre à accroître les fonctions de la Banque, étant donné les avances qu'elle aura faites au Trésor et que ce dernier devra rembourser.

La séance est levée à dix heures et demie.

E. R.

M. Raffalovich avait envoyé la lettre ci-jointe à M. Yves Guyot pour être lue en séance, mais l'heure tardive empêcha d'en donner lecture.

Breuilpont (Eure), jeudi, 3 juin.

Mon cher ami,

Une fois de plus, je regrette de ne pouvoir assister à la séance de la Société d'économie politique. Je sais tout le talent que Zolla mettra à exposer la question du Crédit à l'exportation. Je voudrais cependant faire enregistrer mon opinion.

Il me semble qu'il existe de grosses illusions en ce qui concerne l'intervention de l'Etat ou de la Banque centrale d'émission, en vue de faciliter le crédit aux exportateurs, qu'il s'agisse de négociants commissionnaires ou de fabricants désireux d'entrer en relation directe avec les acheteurs étrangers.

On a déjà demandé tant de choses à l'État qu'il ne faut pas être étonné de ces nouveaux appétits. On a formulé des projets de banques nationales d'exportation dont l'Etat garantirait le dividende, c'est-à-dire qu'il prendrait à son compte les pertes éventuelles.

A priori, on peut dire que les grandes entreprises ont amplement à leur disposition en France ou à l'étranger, notamment à Londres, toutes les facilités nécessaires à leurs achats. Les maisons moyennes sont à peu près satisfaites, à condition qu'elles soient elles-mêmes solvables et qu'il en soit ainsi de leur clientèle à l'étranger. Les petites maisons sont moins bien placées, mais quel rôle peuvent-elles jouer au-dehors.

Ce que les exportateurs (intermédiaires ou producteurs) réclament, paraît-il, c'est qu'on leur procure le moyen de mobiliser rapidement les créances, — souvent en monnaies étrangères, presque toujours à plus de trois mois.

La Banque de France ne peut se mettre à leur disposition pour escompter ce papier ni pour acheter ce genre de remises sur l'étranger. Elle ne pourrait le faire que dans les conditions fixées par ses statuts, et ce n'est pas le moment de lui imposer de nouvelles obligations.

Les intéressés se plaignent de ne pas rencontrer suffisamment d'empressement auprès des grands et des moyens établissements de crédit, et à diverses reprises, on est allé à l'assaut pour forcer ces institutions à faciliter la création d'une banque spéciale d'exportation.

Les institutions de crédit ont répondu, notamment par la plume de M. Rostand qui s'était dissimulé sous le pseudonyme de Testis (*Revue politique et parlementaire*).

M. Jacques Siegfried et d'autres essayèrent de réaliser le projet, ils ne trouvèrent pas le capital nécessaire.

D'autres pays ont créé sur place, à l'étranger, des banques pour favoriser l'exportation, notamment dans l'Argentine, au Chili, au Brésil. Les Américains du Nord sont en train de le faire.

A mon avis, il faudrait indiquer aux intéressés une solution conforme aux notions de *self help*, d'initiative des individus, groupés dans un même but. Il y a un modèle de ce genre, c'est la caisse de Roubaix, qui a fait 25 millions de francs, puis 50, puis 100 millions d'affaires pour ses adhérents.

Les négociants français trouveront, pour la Russie, à condition d'être solvables et de fournir du papier sur des clients solvables, des facilités de crédit auprès des succursales des banques russes. Je suppose qu'il s'agit d'affaire d'une certaine importance, non pas d'une poussière de crédit.

Mais, je répète, ni banque gouvernementale, ni effort spécial de la Banque de France, ne doivent être pris en considération.

Bien à vous,

A. Raffalovich.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Ch. Andler. — *Les Usages de la guerre et la Doctrine de l'état-major allemand.* Alcan, éditeur.

Ach. Necco. — *Il Corso dei Aitoli di Borsa in Italia Ral* 186. 1912. Publiée par *la Réforme sociale, la Giornale degli Economosti e Rivista di statistica.*

G. Blondel. — *L'Épuisement de l'Allemagne et le Devoir de la France.* Tenin, éditeur.

Delbet. — *L'Emprise allemande.* Alcan, éditeur.

Hovelaque. — *Les Causes profondes de la guerre (Allemagne-Angleterre).* Alcan, éditeur.

M. Evesque. — *Les Finances de guerre au vingtième siècle.* Alcan, éditeur.

Lesage. — *La Rivalité anglo-allemande ; Les Câbles sous-marins allemands.* Plon-Nourrit, éditeurs.

JÈZE, J. BARTHÉLÉMY, C. RIST et L. ROLLAND. — *Problèmes de politique et Finances de guerre.* Alcan, éditeur.

J. BARTHÉLÉMY. — *Le Principe de la réparation intégrale des dommages causés par la guerre.* Cousin, éditeur.

The Tariff curse in Brazil.

English and German culture.

YVES GUYOT. — *Problems of the peace.*

ALFRED MILNES. — *Economics of war indemnities.*

GASTON MOCH. — *La Monnaie internationale.*

Réinstallation de l'Alsace-Lorraine. Tavenart, éditeur.

PÉRIODIQUES

Anuario estadistico de la Réplublica Oriental del Uruguay.

Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Camara de Comercio de la provincia de Madrid.

Bulletin of the New-York Public Library.

Bulletin mensuel de statistique municipale de la ville de Buenos-Aires.

Revue semestrielle. Office des transports des chambres de commerce de l'ouest de la France.

Documents pour servir au développement du commerce français dans les pays étrangers.

Bulletin mensuel. Chambre de commerce franco-brésilienne en France.

Journal de la Société de statistique de Paris. Berger-Levrault, éditeurs.

Journal de la Société nationale d'horticulture.

Revue mensuelle. Maandschrift van het Centraal bureau voor de statistick.

Note sur les Obligations 5 p. 100 Nord.

Rapport sur la situation au 31 décembre 1914. Chaix.

Le Rentier.

La Revue économique et financière.

La Réforme sociale.

L'Égypte contemporaine. Revue.

Statistique annuelle des Institutions d'assistance.

Statistique générale de la France.

COMPTES RENDUS

Les causes profondes de la guerre (*Allemagne*, *Angleterre*), par Emile Hovelaque, inspecteur général de l'Instruction publique. 1 broch. in-8. (Paris, Librairie Félix Alcan.)

Cette étude a pour objet d'expliquer, par une analyse pshychologique des Allemands, les aberrations de la Prusse qui ont abouti à la guerre actuelle.

L'auteur pose cette question : « Un Français peut-il en ce moment trouver sur l'Allemagne d'autres paroles que des paroles de mépris et d'horreur?

« Il le faut, répondit-il. Il faut maîtriser en soi toutes les révoltes.

« La Prusse est formée des deux États réunis en 1617 : la marche de Brandebourg sur la moyenne Elbe, l'Etat des Chevaliers de l'ordre teutonique sur la rive droite de la Vistule : l'un et l'autre ne se sont établis que par l'extermination de la race indigène. Ces pays restent et resteront toujours un *Kriegstaat*, un État de guerre, un *Volk in Waffen*, une nation armée. »

Mais la Prusse est ouverte aux réfugiés religieux.

En 1740, sur 2 400 000 habitants, la Prusse compte 600 000 immigrés. Son farouche nationalisme a été constitué par des métèques qui y ont apporté leur énergie, leur intelligence et, pour la plupart, une civilisation supérieure.

Ce fait est de nature à troubler la théorie de la race, qui, depuis 1840, chargée d'une mission historique, s'est constituée en Allemagne. Cependant elle ne gêne pas les Allemands : et ils s'adorent dans une sorte de mysticisme qu'ils étendent à leur milieu et qui aboutit à la théorie de la sainteté de la guerre et à l'omnipotence de l'État, selon les théories de Fichte et de Hegel.

« Obliger les hommes à un état de droit, dit Fitche, les mettre par la force sous le joug du droit, n'est pas seulement le droit, mais le devoir sacré de tout homme qui a le savoir et le pouvoir nécessaires. En cas de nécessité, un seul homme a le droit et le devoir d'obliger

l'humanité entière; car pour tout acte contraire au droit, elle n'a contre lui ni droit ni liberté aucune. » (*Staatslehre*).

Hegel proclama le « droit suprême de l'État à l'égard de l'individu; son premier devoir est d'être membre de l'État dont l'idée doit être vénérée comme un Dieu réel sur la terre ». Ceux qui détiennent l'État sont les plus dignes : donc ils peuvent modeler les autres hommes comme ils l'entendent.

Treitschke a appuyé sur l'histoire ces théories philosophiques : « Maintenir sa puissance est le plus haut devoir de l'État. » Le devoir de l'État est de se fortifier toujours : il doit maintenir sa souveraineté sans s'inquiéter des conventions. L'État ne reconnaît pas les lois de la morale ordinaire. « Il y a une certaine vérité dans la maxime que la fin justifie les moyens. » Treitschke fait une concession dans la forme en se servant du qualificatif « certain ». Mais il répond : « L'État ne peut reconnaître aucun arbitre à ses actes, supérieur à lui-même. » Toute promesse, tout traité est limité par la condition *rebus stantibus*. « Que la situation change et aucun traité ne tient plus. » Or, il y a toujours quelques modifications dans les choses humaines. Par conséquent les situations changeant toujours, jamais un État ne se trouve engagé par ses traités.

Machiavel avait dit tout cela beaucoup plus simplement et clairement. Mais les Allemands doivent toujours faire sortir leur conception d'un brouillard. Cependant, ils ont la prétention d'avoir une notion de la réalité plus nette que les autres hommes. Ils traitent les Russes d'Asiatiques; les Latins, d'enfants vieillots; les Anglo-Saxons, d'empiriques, sans idées directrices. Le professeur qui a tenu la chaire de psychologie de l'Université d'Harward, M. Hugo Münsterberg, déclare que « le Germain vit dans les choses qui sont derrière le monde, dans l'infini et l'ineffable ». Mais quand Treitschke, parle de Frédéric le Grand, il dit « que le ressort essentiel de cette puissante nature, est l'impitoyable, le terrible réalisme allemand. Il se donne pour ce qu'il est et voit les choses comme elles sont. Il ne remarque que les réalités ». En effet, Frédéric le Grand ne s'est jamais perdu dans l'infini et l'ineffable, il n'a jamais prétendu incarner le vieux Dieu de Kœnigsberg. Il n'aurait jamais dit de la guerre actuelle : « Cette guerre vient de Dieu. » Il ne s'occupait pas beaucoup des affaires de Dieu, et il entendait surtout que personne ne prétendît que Dieu s'occupât des siennes.

Frédéric II n'a rien de commun avec ses successeurs; l'État qu'il leur a laissé ne devait rien à la philosophie de Fichte et de Hegel. Il eût entendu avec une surprise méprisante les évocations du Kaiser et du Kronprinz. Il ne célébrait point la guerre en termes lyriques. Il disait plus simplement : « Des troupes prêtes à agir, mon épargne

bien remplie, et la vivacité de mon caractère, étaient les raisons que j'avais de faire la guerre. L'ambition, l'intérêt, le désir de faire parler de moi l'emportèrent : et la guerre fut déclarée. » Le grand homme de Prusse qui, au moment de sa mort, formait la ligue des princes contre l'Autriche et préparait ainsi l'œuvre de Bismarck, n'a rien de commun avec la Kultur allemande. Frédéric II, même en combattant contre la France, n'aimait que la culture française.

M. Hovelaque étudie ensuite les motifs de haine furieuse et aveugle des Allemands contre la Grande-Bretagne. Ils lui reprocheraient d'avoir abandonné l'agriculture pour l'industrie; mais ils ont fait plus tard exactement la même chose : et ces termes sont beaucoup trop généraux. L'agriculture reste toujours la principale industrie du Royaume-Uni. En serait-il autrement qu'il serait difficile de trouver là un motif de haine de la part des Allemands. Ils supposaient que le Royaume-Uni n'était pas solide, qu'il était un édifice mal agencé. Ils se trompaient; mais cette erreur n'explique pas leur haine. Ils considéraient que l'Angleterre en était encore à la période individualiste, tandis qu'eux étaient à la période supérieure d'organisation. Puisqu'ils considéraient qu'ils étaient au-dessus de l'Angleterre, comment cette supériorité pouvait-elle leur inspirer de la haine?

Le Kaiser en donnant la Croix-de-Fer à Lausser, poète de l'ode à la Haine, a donné une consécration à cette haine : mais il ne l'a pas expliquée.

M. Hovelaque ne parvient pas non plus à en donner les raisons. On ne peut la comprendre que comme l'expression d'une envie rapace.

M. Hovelaque termine en disant que « le rêve tout entier de l'Allemagne est un rêve de malade et de dément ».

C'est peut-être beaucoup généraliser. Tous les Allemands, sans exception, sont-ils imprégnés des idées de Fichte et de Hegel? Tous sont-ils perdus dans ces conceptions subjectives? En tout cas, ils sont ramenés tous les jours à de dures réalités. M. Hovelacque fait remarquer avec raison la plasticité des Allemands. Ils méprisent l'individualisme parce que la plupart ne sont pas des individus. Ils subiront les résultats de la guerre avec résignation; mais il faut que ces résultats soient frappants. Les Allemands ne comprennent pas à demi-mot.

N. Mondet.

NATIONALITY AND THE WAR, by Arnold J. TOYNBEE. 1 vol. in-8 de 522 pages. (London and Toronto, J.-M. Dent and sons.)

Voici la table générale des matières de cet important volume : 1° L'avenir; 2° Le prussianisme et les ambitions allemandes; 3° La vitalité de l'Autriche; 4° La reconstitution balkanique; 5° Trieste et l'Italie; 6° Les Tchèques et les Allemands dans la nouvelle Autriche; 7° Le panslavisme et les craintes de l'Allemagne; 8° L'Empire russe et les nationalités autonomes; 9° Les besoins de la Russie; 10° Le démembrement de la Turquie; 11° Perse : nationalisation, exploitation et fort gouvernement; 12° Nationalité et souveraineté.

Ce volume est accompagné de sept cartes en couleurs et de trois cartes dans le texte.

L'auteur dit, dans sa préface, qu'il n'a pas la prétention d'épuiser les problèmes soulevés par la guerre pour la réorganisation du monde; mais il a voulu aborder la question des nationalités.

La question de la nationalité a été définitivement résolue en Angleterre par les révolutions du dix-septième siècle, un siècle avant la France. « Tandis que la France réalisait sa nationalité, nous passâmes à la Révolution industrielle à laquelle nous nous sommes attachés surtout dans le dernier siècle. » La Grande-Bretagne est, géographiquement et traditionnellement, une nation, quoique dans le pays de Galles et dans les Highlands, on trouve des populations qui ne comprennent pas l'anglais. En Irlande, la langue anglaise prédomine et cependant l'absence de traditions communes et la différence de religion divisent le pays en deux nationalités d'autant plus distinctes et hostiles, que la psychologie de chacune d'elles est identique.

On peut constater le même défaut de nationalité en Allemagne : elle est catholique et protestante, comme l'Irlande; ses traditions communes ne sont pas plus fortes, dit l'auteur. On pourrait dire qu'elles ont été surtout hostiles jusqu'en 1870.

Ses frontières géographiques sont indéterminées.

Dans le compte rendu de la conférence de la *British Constitution Association*, nous avons indiqué que M. W. M. Flinders Petrie, dans sa communication sur les nationalités, avait mis en garde contre les affirmations trop simplistes de ceux qui se réclament ordinairement de ce mot. M. Toynbee fait les mêmes observations en les appuyant d'exemples évidents.

On doit tenir compte de l'histoire, de la géographie, de la religion, de la psychologie nationale, de l'opinion publique. Tels sont les coefficients que devra peser la conférence qui suivra la guerre; elle sera plus importante que la guerre elle-même, car elle doit assurer la paix

dans l'avenir, si elle a des idées précises sur les diverses solutions qui se présentent et une appréciation exacte de leur valeur relative.

L'auteur a voulu apporter sa contribution à cette œuvre, d'après les principes suivants :

1° Faire le minimum de changements administratifs et territoriaux.

S'il est difficile de constituer une nation, il est difficile aussi de la démembrer. Cependant si ses membres travaillent de telle sorte qu'ils la conduisent à la destruction, le démembrement est une conséquence forcée, et ils doivent être regroupés de manière que leurs divers éléments puissent fonctionner.

2° En dernier ressort, il y aura toujours des minorités qui souffriront. Ce qu'on doit essayer de réaliser, c'est qu'elles soient aussi petites et le moins opprimées qu'il soit possible. En Macédoine, un Turc, avec un fusil, obligeait cent chrétiens à supporter le pillage, le rapt, le meurtre. C'était abominable.

La coexistence d'hommes de race, de religions, d'opinions différentes est une des caractéristiques du progrès; elle fait partie de ces deux biens qui s'appellent la liberté et la sécurité : et ces deux mots en réalité, n'expriment qu'une chose.

Malheureusement, la guerre ne prépare pas à en reconnaître la nécessité.

Le jour où les armées mettront bas les armes, « les ravages psychologiques de la guerre, dit M. Toynbee, seront plus terribles que les ravages matériels ». Je crois que cette phrase contient une certaine exagération, mais elle a du vrai. En tous cas, il faut se prémunir contre ce danger en étudiant sérieusement les conditions où la paix peut être établie définitivement, de manière qu'elle ne soit pas une œuvre hâtive, improvisée, et de marchandages comme l'a été celle de 1815.

Étudier chacune des solutions que donne l'avenir, nous conduirait trop loin. Nous n'examinerons que celles relatives à l'Allemagne. Il reconnaît que la classe gouvernante des Prussiens, maintenue au pouvoir par des institutions médiévales, a aspiré à gouverner l'Allemagne, mais en restant au dehors d'elle.

Le gouvernement prussien est le type de l'absolutisme irresponsable, qui se méfie du peuple et le tient pour incapable; qui entend lui donner ce qui lui convient, en échange de son obéissance.

M. Toynbee constate que la politique extérieure allemande a été une immense erreur, et qu'il n'y a qu'une solution actuelle : battre les Allemands.

Il ajoute : « et les traiter bien. »

C'est l'opinion de tous les hommes prévoyants. Mais que faut il entendre par ces mots « les traiter bien »? Autant que possible, il

faudrait que l'État allemand seul et les hommes à la tête de l'État supportassent les conséquences de la guerre. Mais l'indemnité, que devra payer l'Allemagne, sera prélevée sur les contribuables. Par conséquent, ils sentiront tous pendant longtemps le poids de la défaite.

M. Toynbee veut laisser à l'Empire allemand la plupart de ses colonies. C'est entretenir des occasions de conflits sur divers points du globe. La disparition des colonies pourra choquer quelques vanités allemandes; en réalité, ce ne sera pas une perte pour les Allemands. Les Allemands n'y allaient pas.

Pour l'Alsace-Lorraine, M. Toynbee conclut à un plébiscite, mais il reconnaît toutes les difficultés qu'il présente. Il considère qu'il faut rendre le Sleswig au Danemark; il laisse une partie du Holstein, y compris une partie du Sleswig, à l'Allemagne avec le canal de Kiel.

Il rend à la Pologne la partie de la Silésie qui fut donnée à l'Autriche par le traité de Westphalie en 1648 fut enlevée en 1748 par le traité d'Aix-la-Chapelle. Elle contient une des régions les plus industrielles de l'Europe sur la frontière austro-prussienne et son centre minier s'étend sur les trois territoires prussien, autrichien et russe. Il n'est séparé des districts miniers de Pologne que par une frontière artificielle. Les frontières actuelles ne délimitent pas des nationalités. Jusqu'à un point entre Brieg et Oppen, les Polonais occupent les deux rives de l'Oder. Au-dessus de Ratibor, ils sont remplacés par les Tchèques. M. Toynbee rend aux Tchèques ce territoire, mais il ne donne rien aux Polonais de la rive gauche de l'Oder, pourquoi? De peur que la Russie ne commande la Moravie au point de vue stratégique.

Mais il propose de comprendre dans la Pologne, le district minier très important des cinq villes, Gleiwitz, Beuthen, Konigshütte, Kattowitz, Myslowitz. L'élément germanique y est en minorité et ne cesse pas de diminuer. La masse des mineurs et des ouvriers vient de Pologne. Les élections au Landstag et au Reichstag en sont la preuve. Malgré la pression électorale, elles y envoient des Polonais nationalistes.

En rentrant dans les frontières russes, leur industrie recevrait un large développement. Il est vrai qu'entre Breslau et elles, se dresserait la douane allemande.

Mais, maintiendrait-elle ses tarifs actuels ?

M. Toynbee rend à la Pologne la plus grande partie du duché de Posen, prend ensuite des précautions que l'expérience a montrées inutiles, comme le démantèlement de Posen, et la promesse de la part de la Russie de ne construire aucun ouvrage militaire sur les territoires acquis; mais, on devrait en compensation, demander à la Russie de

démolir ses forteresses, non pas seulement à l'est de la Vistule comme le dit M. Toynbee, mais sur l'Oder.

M. Toynbee rend Thorn à la Pologne, mais ne rend pas les bouches de la Vistule. Cependant il reconnaît lui-même que la Prusse occidentale, avant le partage de la Pologne de 1772, était un territoire polonais depuis que Yagiellon avait brisé le pouvoir de l'Ordre teutonique à la bataille de Tannenberg, en 1410. Au début de la guerre, le grand-duc Nicolas, dans sa proclamation aux Polonais, a rappelé cette victoire et a indiqué que la Prusse occidentale ferait partie de la Pologne reconstituée. M. Toynbee reconnaît que si les Allemands y ont en majorité, ils sont concentrés dans le port de Dantzig.

Cependant M. Toynbee refuse à la Pologne, ce retour d'anciennes possessions, l'accès direct à la mer, pourquoi? Parce qu'à l'Est se trouve la Prusse orientale, avec sa capitale, Kœnigsberg, le vrai royaume de Prusse! Ce serait très fâcheux pour le roi de Prusse, qu'il ne pût aller de Berlin à Kœnigsberg, qu'en passant sur le territoire de la Pologne, à moins de prendre la mer, mais il en avait été ainsi jusqu'en 1772. Les Allemands de la Prusse occidentale détesteront les Polonais, mais les Polonais détestent les Allemands, et M. Toynbee reconnaît que la grande minorité des Polonais de la Prusse occidentale ne peuvent être abandonnés au chauvinisme allemand. « La conservation de cette province doit comporter de la part de l'Allemagne, un engagement solennel qu'elle respectera la langue polonaise et permettra aux Polonais de conserver une liberté complète pour le développement de leur individualité nationale. Cette garantie doit être endossée par tous les partis de la conférence. » La confiance de M. Toynbee dans l'Allemagne pour le respect de ses engagements et dans l'efficacité d'une garantie collective n'est pas justifiée par l'expérience.

M. Toynbee comprend ensuite la nécessité pour la Pologne d'avoir, par la Vistule, un débouché sur la mer. Alors, il réclame un autre engagement de l'Allemagne : celui d'en laisser les bouches ouvertes et d'en assurer la libre communication avec Dantzig.

M. Toynbee, de peur de mécontenter la Prusse, qui ne pardonnera pas plus la prise de Posen et de Thorn, qu'elle ne pardonnerait celle de Dantzig, crée des occasions de conflits plus dangereuses que les solutions nettes si dures qu'elles soient; car les interprétations des clauses de ce genre peuvent soulever la difficulté au gré de la partie de mauvaise foi.

Qu'on laisse à la Prusse son royaume prussien avec Kœnigsberg pour capitale, entre la Baltique au nord, les lacs Mazuriens au sud, soit; mais elle doit être ramenée dans ces frontières et au lieu de déborder le Niémen par une mince bande de terre, peuplée de Lithuaniens, elle doit l'avoir pour limite. M. Toynbee propose de

laisser Memel à l'Allemagne, mais il reconnaît qu'il est le port naturel du Niémen qui dessert la Lithuanie russe et les provinces de la Russie blanche.

Quoique M. Toynbee donne tous les arguments qui prouvent la nécessité de la dissolution de l'Empire allemand, il n'ose cependant aboutir à cette conclusiou. Il a tort.

Nous arrêtons là notre compte rendu. Mais ce que nous avons dit de cet ouvrage en prouve l'utilité.

N. Mondet.

Municipal life and government in Germany, by William Harbutt Dawson. 1 vol. in-8. 1914. (Longmans, Green and C°, London.)

M. William Harbutt Dawson est très connu par ses livres sur *the Evolution of modern Germany*, *Germany and Germans* etc. Il s'était voué à étudier et à connaître l'Allemagne et il s'était acquitté de cette tâche avec le plus grand scrupule. Il ne se bornait pas à compulser des documents imprimés. Il voyait par lui-même et se livrait à des enquêtes personnelles auprès des personnes qui pouvaient le renseigner.

C'est la méthode qu'il a suivie dans l'étude de la vie municipale en Allemagne. Ce travail considérable ne comprend pas moins de dix-huit chapitres. Le premier étudie la tradition des autonomies locales, les réformes de Stein copiées sur la loi française de 1789. Dans le second chapitre, il analyse les pouvoirs administratifs. Partout la police est réservée à l'État. Dans le chapitre III il étudie, la constitution des conseils municipaux. En Prusse, ils peuvent comprendre de 4 à 144 membres.

Dans la province du Rhin, le nombre est fixé à 12 dans les communes de 2 500 habitants et au-dessous ; à 18 dans les communes de 2 501 habitants à 10 000; puis à 24 dans celles qui ont plus de 10 001 à 30 000 et à 30 dans celles qui ont plus de 30 000 habitants. Ce nombre peut toutefois être augmenté par une loi d'intérêt local. Cologne a 45 conseillers; Dusseldorf, 58 ; Aix-la-Chapelle, 39.

Jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle le droit d'administrer la ville appartenait aux possesseurs du droit de bourgeoisie qui souvent ne formaient qu'une petite minorité dans la ville. En 1805, Berlin avait 12 860 bourgeois sur 155 700 habitants. Stein modifia ce système.

Mais le système actuel est celui des trois classes et c'est un système oligarchique.

En Prusse sont seuls électeurs, les contribuables, résidants, propriétaires d'une maison dans la commune ou soumis à l'impôt sur le

revenu, ou pratiquant un métier ou une profession régulière. Quiconque a eu recours à l'Assistance publique est exclu du droit électoral.

A Berlin il y a sur le nombre des habitants 19 p. 100 d'électeurs municipaux, mais dans la ville du Hanovre ce chiffre tombe à 4 p. 100.

De plus, on établit trois classes qui doivent chacune représenter une part égale du revenu : la première liste ne comprend qu'une très petite minorité: la seconde un plus grand nombre d'électeurs; la troisième le plus grand nombre. Chacun de ces groupes élit un nombre égal de conseillers. Si le nombre des conseillers n'est pas divisible par trois, la seconde classe réclame pour elle les conseillers en surnombre.

On peut admettre comme règle que la première classe comprend de 3 à 4 p. 100 des électeurs; la seconde de 10 à 15 p. 100 et la troisième de 85 à 90 p. 100. En 1913, à Cologne, la proportion était de 1 p. 100 dans la première classe, de 9 p. 100 dans la seconde, de 90 p. 100 dans la troisième. A Essen, pendant toute la vie du dernier des Krupp, il n'y avait que quatre électeurs de la première classe. Depuis sa mort, ils sont devenus six cents, et un grand nombre d'électeurs ont passé de la troisième classe à la seconde.

Les socialistes qui vantent les entreprises municipales faites par les villes prussiennes et allemandes ont bien soin d'oublier ce mode d'élections.

Consentiraient-ils à le faire adopter en France en échange de l'extension qu'ils veulent donner aux fonctions municipales? Consentiraient-ils aussi à ce que la police fût complètement réservée au gouvernement? Enfin dans toute la Prusse, les autorités locales sont dominées par l'administration centrale, et elle agit avec plus ou moins de rigueur selon le caractère des fonctionnaires et selon la politique qui représente la municipalité. Quand elle est socialiste, elle est arrêtée par une série d'interdictions.

L'administration centrale ne permet pas qu'aucun conseiller municipal socialiste entre dans les comités d'éducation.

A Géra, les deux tiers des membres de la municipalité sont socialistes. Ils crurent pouvoir donner des annonces locales à un journal de leur parti comme aux autres journaux. L'autorité centrale intervint, « considérant que les municipalités sont une partie du corps politique et que, pour ce motif, elles doivent scrupuleusement éviter toute affaire avec un parti qui a pour but la destruction de l'ordre social existant ».

Les socialistes se consolent de cette intervention de l'État parce qu'ils considèrent qu'elle empêche les électeurs de la première

classe d'abuser de leurs pouvoirs comme propriétaires au point de vue des travaux et des expropriations et au point de vue fiscal.

Les admirateurs de la Prusse feront bien de voir les faits contenus dans ce consciencieux volume. Ils y constateront, entre autres, que, de toutes les villes du monde ayant plus d'un million d'habitants, Berlin est la plus petite. On y compte en moyenne soixante dix-sept habitants par maison. La moitié des logements ne contient qu'une chambre et une cuisine.

En France, quantité de gens qui vivent dans les villes se lamentent sur la dépopulation des campagnes. Une des caractéristiques du développement de l'Allemagne est l'augmentation de la population urbaine spécialement dans les grandes villes. Au commencement du dix-neuvième siècle, il n'y avait que deux villes dépassant 100000 habitants, Berlin et Hambourg, au milieu du dix-neuvième siècle, Breslau, puis viennent Cologne et Munich. En 1870, le nombre fut porté à 8 avec Dresde, Kœnigsberg, et Leipzig. Il y en avait 15, en 1880; 26, en 1890; 33, en 1900; 41, en 1905 et 48 en 1910. Plus d'un cinquième de la population de l'Empire allemand vit maintenant dans de grandes villes.

Chaque ville a l'ambition de redevenir un État comme au moyen âge. Quand Stein donna aux villes prussiennes leur organisation municipale, il voulut les empêcher de reconstituer leurs anciennes souverainetés, mais la tradition a survécu.

« Les villes modernes ont l'esprit d'absolutisme des vieilles municipalités, disait récemment le docteur Philippe Stein. Elles veulent absorber la vie sociale tout entière de leurs citoyens. De nouveau, elles veulent essayer, comme dans l'âge d'or, d'associer le pouvoir économique avec le progrès des activités sociales, de devenir des centres nourriciers pour les sciences et les arts et des centres de culture. C'est dans la nature de chaque vigoureuse communauté qu'elle désire devenir un État et de faire tout pour ses membres. »

Ce mouvement d'extension des pouvoirs locaux est un élément d'opposition au pouvoir central. C'est un ferment de dissolution dont les diplomates doivent tenir compte dans le règlement des affaires allemandes. N. M.

La Guerre et la Démocratie. 1 volume (en anglais). (Londres, Macmillan, 1915.)

Quelques écrivains anglais ont publié un volume intitulé *War and democracy*, qu'ils ont dédié à l'Association d'instruction des ouvriers. Le titre et la dédicace indiquent la tendance des auteurs : c'est à la

fois comme professeurs d'histoire et comme libéraux, convaincus de la nécessité de permettre aux peuples de prendre part à la conduite des affaires politiques, qu'ils veulent mettre l'opinion publique anglaise en mesure de juger les événements de la guerre et d'apprécier les solutions qui interviendront après la cessation des hostilités. Leur objet est de donner à leurs concitoyens la possibilité de répondre à trois questions : 1° quel est mon devoir? 2° pourquoi sommes-nous en guerre et combattons-nous pour une cause juste? enfin 3° quelles sont les questions soulevées par la guerre et quelle en sera pour chaque État belligérant, la juste solution?

Les auteurs du livre[1] *War and democracy* se sont préoccupés principalement de la seconde et de la troisième question. Ils reprochent à la démocratie anglaise de s'être désintéressée des questions étrangères, de ne pas avoir témoigné le désir de les connaître, excepté dans des moments d'emballement ou de panique.

On s'est laissé bercer par des illusions pacifiques, on s'est laissé duper comme si la guerre, dans l'état actuel de la civilisation, n'avait pas été une éventualité toujours imminente. Ce qu'il y a de nouveau dans la guerre de 1914, c'est le nombre des combattants, l'énorme étendue des lignes de bataille, l'emploi de tous les procédés, et d'un côté l'oubli le plus complet de toutes les règles, de tous les engagements qui ont été pris pour rendre la guerre loyale et aussi peu sauvage que possible.

Il fallait vivre avec l'idée d'une guerre possible; l'occasion, qui a déchaîné le fléau, pouvait seule paraître une surprise.

Les grands États de l'Europe ont vécu en paix les uns avec les autres depuis 1871. Presque tous ont guerroyé au dehors : l'Angleterre contre les Boers, la France en Tunisie et au Maroc, la Russie contre la Turquie et contre la Japon, l'Italie en Abyssinie et contre les Turcs, l'Allemagne dans ses colonies africaines.

De généreux efforts ont été faits pour réduire les causes de friction, pour introduire une procédure d'enquête internationale sur des faits concrets, qui a écarté une guerre entre l'Angleterre et la Russie; pour faire adopter un code de la guerre sur terre, pour écarter des pratiques abominables à l'égard des territoires envahis, pour interdire l'emploi de bombes asphyxiantes et de balles explosives. On a essayé de limiter les effectifs et d'arrêter la croissance des flottes rivales. Ces propositions, formulées de bonne foi, ont été écartées avec ironie par les deux Empires d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie, et nous avons encore dans l'oreille le ton cinglant des reproches adressés par le

1. Ce sont des *university men*, sortis d'Oxford et de Cambridge, MM. Zimmern, Dover Wilson, Seton Watson, Greenwood.

colonel Gross von Schwarzhoff au général italien Zucchari qui acceptait le principe de la limitation des effectifs, d'accord avec le général Gilinski. Nous entendons encore le protagoniste de la guerre cruelle, de la méthode forte, interpeller le général italien, dans une séance dont il n'a été tenu aucune note officielle, et lui déclarer qu'il n'avait pas le droit de soutenir une thèse semblable. D'ailleurs, ajouta le colonel allemand, il faudrait aussi limiter la construction des voies de communication et tenir compte de la configuration géographique du pays. Tout cela semble bien loin. Ceux qui reprochaient leur inefficacité aux conventions de La Haye, reproche qui d'ailleurs, peut s'appliquer à tout traité dont tous les signataires ne sont pas de bonne foi, et dont quelques-uns croient à la supériorité de la force brutale, ceux qui leur faisaient ce reproche insistaient sur l'absence de la sanction pénale et sur l'absence du gendarme international.

Les auteurs de *War and democracy* considèrent que la guerre de 1914 avait des causes profondes, plus profondes que les ambitions de souverains, que l'action des diplomates, que les machinations des fabricants de canons, que le poids des dépenses militaires et navales. Ils font intervenir le manque d'harmonie entre quelques-uns des gouvernements et les peuples qu'ils dirigeaient.

La crainte de la guerre, la nécessité de maintenir contre l'Allemagne l'apparence d'une balance de puissance, ont constitué des groupements défensifs, dont la cristallisation a été lente, puisque le rapprochement de la France et de la Russie avec l'Angleterre est de date relativement récente.

Lorsque l'observateur impartial passe en revue l'histoire des cent dernières années, de 1815 à 1915, du Congrès de Vienne au futur Congrès de Bruxelles ou d'Anvers, il ne peut s'empêcher de songer au désespoir et au découragement des diplomates de profession dont l'œuvre n'a pas résisté à la pression des forces nationales qu'ils avaient méprisées en 1815, alors qu'ils refaisaient la carte de l'Europe d'une façon arbitraire et qu'ils pensaient faire œuvre durable au nom des intérêts dynastiques [1].

Un autre sujet de *self contempt* pour la corporation des faiseurs de traités, c'est l'évolution survenue en Europe dans le groupement des États. Rappelons l'Autriche réinstallée en Hongrie par la Russie en 1849, trahissant la Russie pendant la guerre de Crimée, punie en 1859 et

---

1. Au congrès de Vienne, une faute capitale a été commise par Talleyrand, désireux de flatter l'Autriche, d'écarter de celle-ci le voisinage de la Prusse, lorsque Talleyrand, Castlereagh Metternich livrèrent à la Prusse la Province Rhénane et la Westphalie. (V. le *Journal des Économistes* du 15 mai, p. 191.)

en 1866, recevant la promesse fatale de la Bosnie et de l'Herzégovine pour remplacer la Lombardie et la Vénétie, trahissant de nouveau la Russie pendant la guerre de 1877 et obligeant la Russie à subir le traité de Berlin, remplaçant celui de San Stefano : l'exécution de ce dernier eût hâté la solution de la question d'Orient. L'Autriche, toujours pareille à elle-même, opprime les nationalités slaves, hait les Serbes comme elle a détesté les Italiens; elle est devenue l'instrument, la vassale de la Prusse qui l'a expulsée d'Allemagne.

Et l'évolution britannique? l'Angleterre doit en vouloir rétrospectivement à Disraeli Beaconsfield, rapportant la paix et l'honneur de Berlin où il avait joué un rôle absurde, ainsi qu'à tous ceux qui ont créé le jingoïsme contre la Russie, à tous ceux que hantait l'invasion des Indes par les troupes de l'empereur de Russie.

Et ici, le perfectionnement des moyens de transport, le rapprochement des voies ferrées ont progressivement amené l'apaisement entre les deux grands empires asiatiques; on entrevoit aujourd'hui la jonction des chemins de fer de l'Asie russe et des Indes. Il est vrai que dans l'intervalle, il y a eu la guerre russo-japonaise, la destruction de la flotte russe, qui aurait été cependant fort utile dans les circonstances actuelles.

Que d'étranges renversements de situations dans les cent dernières années : au lieu de l'alliance des trois empereurs, le groupement des alliés qui réunit une république, une monarchie, où domine l'élément démocratique et un empire qui a mitigé l'autocratie par le régime de la représentation nationale. Les adversaires de 1853-1854 sont devenus des associés contre la Turquie en même temps que contre les Allemands et les Autrichiens.

Evidemment, en 1915, d'autres facteurs, d'autres intérêts, déterminent l'action des hommes et des gouvernements que lors du Congrès de Vienne.

Nous ne saurions analyser le volume *War and Democracy* dont voici les chapitres : L'idée nationale en Europe. — L'Allemagne. — L'Autriche-Hongrie et les Slaves du Sud. — La Russie. — La politique étrangère. — Les résultats de la guerre. — Les aspects sociaux et économiques de la guerre. — Culture germanique et Idéal britannique.

Au cours de la lecture, on sera frappé par quelques idées. M. Dover Wilson fait entrevoir pourquoi l'œuvre de Bismarck, l'unification de l'Allemagne, a été si précaire. Bismarck s'est affublé de prétextes germaniques, alors qu'il visait l'hégémonie de la Prusse. Il a traité relativement avec clémence l'Autriche expulsée d'Allemagne, parce qu'il voulait en faire une alliée éventuelle. La conception des Allemands de 1848, était antiprussienne. Après la guerre de 1866, les quatre États au sud du Mein ont été successivement incorporés à l'Empire allemand

par la crainte de la France [1]. L'annexion de l'Alsace-Lorraine, faite pour des considérations militaires, a entretenu cette crainte, qui, seule, a pu assurer à la Prusse une position prépondérante au sein de l'Empire.

L'unification de l'Italie s'est faite dans d'autres conditions. Toutes les frontières intérieures ont été effacées. L'union de l'Allemagne a rivé encore plus fortement les chaînes imaginaires. Le nom véritable qu'aurait dû porter la Confédération germanique, c'est celui d'Empire de Prusse.

Pourquoi lutte l'Angleterre? Quels sont les objets qu'elle a en vue? M. Seton Watson répond en citant la définition donnée le 19 septembre par M. Asquith [2] :

« 1° To vindicate the sanctity of treaty obligations and what is properly called the publie law of Europe;

« 2° To assert and to enforce the independence of free States, relatively small and weak, against the encroachments and the violence of the strong;

« 3° To withstand the arrogant claim of a single power to dominate the development of the destinies of Europe. »

Quelles seront les conditions de la paix? Quel remaniement faudra-t-il faire subir à la carte de l'Europe? M. Seton Watson analyse la situation ; il fait entrer en ligne de compte les éléments en jeu. Il montre que la croissance de la marine de guerre allemande qui est demeurée prudemment cachée dans les ports et dans le canal de Kiel, a inquiété l'Angleterre et qu'elle a été funeste à la liberté du commerce russe dans la Baltique et dans la mer du Nord. L'Allemagne perdra vraisemblablement ses colonies ; les dominions britanniques d'Australasie et d'Afrique, qui participent à la guerre devront être consultés. La restitution de l'Alsace-Lorraine est un fait acquis dès aujourd'hui. Le retour du Schleswig au Danemark semble indiqué : une complication résulte de l'existence du canal de Kiel. Sera-t-il possible de neutraliser ce canal? C'est une question qui, d'après M. Seton Watson, intéresse la Russie. La Prusse compte 3328000 Polonais, qui habitent principalement l'ancien duché de Posen, mais aussi la Silésie et le coin de la Prusse orientale et de la Prusse occidentale. On sait

1. Voir, dans le *Journal des Economistes* du 15 mai, *la Constitution de l'Empire allemand*, p. 195, 204 et 209.

2. M. Seton Watson fait observer que ce n'est pas comme gardien de la morale politique universelle que l'Angleterre a tracé ce programme. Chaque nation a des fautes à se reprocher : l'Angleterre, par exemple, l'union irlandaise, la destruction de la flotte danoise, la convention de Chypre ; le débit de la Prusse comporte la conquête de la Silésie, le partage de la Pologne, le télégramme d'Ems, la mainmise sur Kiao-Tchéou... et toutes les horreurs de la guerre actuelle.

tout ce que la Prusse a tenté pour germaniser ses sujets polonais, les centaines de millions de marks dépensés pour exproprier les Polonais et importer des colons allemands. La reconstitution de la Pologne autonome et *self governing*, sous la souveraineté russe, comprendra-t-elle le duché de Posen, une bande de la Silésie et une bande comprenant les lacs Mazuriens. Il serait exagéré, fait observer l'auteur du chapitre, de songer à Kœnigsberg et à Dantzig. Mais annexer des territoires prussiens ne deviendra possible que si l'Allemagne a cessé d'exister comme pouvoir militaire. C'est là un résultat qui ne pourrait être obtenu qu'au prix de sacrifices inouïs, ou bien à l'aide de combinaisons résultant d'un démembrement de l'Autriche-Hongrie. Quel sera l'avenir réservé à la double monarchie, qui a eu pour ministres des Affaires étrangères Beust, Andrassy, Golouchowsky, Aehrental, Berchtold, Burian? M. Watson connait bien l'Autriche-Hongrie, qui, dans les dernières années, a été atteinte d'une sorte de paralysie progressive dans les régions gouvernant la politique. Au lieu d'assurer les droits égaux et la liberté des races différentes, peuplant la monarchie, les ministres austro-hongrois ont fait tout le contraire. Il faudra modifier de fond en comble l'organisation de l'Autriche-Hongrie, abandonner le système dualiste.

L'Autriche comprend dix sept provinces, dont la Galicie est la plus peuplée, et celle-ci semble perdue pour elle. La Bukovine sera-t-elle partagée entre la Russie et la Roumanie? L'Italie recevra-t-elle le Trentin, qui est purement italien, et Trieste? Trieste, qui appartient aux Habsbourg depuis 1386, est une ville italienne, entourée de faubourgs slovènes.

La question des Slaves du Sud doit être traitée d'ensemble. Nos lecteurs verront les solutions indiquées par l'écrivain anglais. Géographiquement, il semble impossible de mettre la Dalmatie en d'autres mains que celles qui auront la Bosnie et l'Herzégovine. Mais il faut tenir compte des nationalités et de l'histoire. La proportion des Italiens est infime en Dalmatie.

M. Watson croit que la Bosnie-Herzégovine, la Dalmatie, la Croatie, l'Istrie, la Carniole acclameront comme libérateurs les Serbes et les Monténégrins. Il y aurait là les éléments d'une confédération sous le roi de Serbie, qui laisserait le Parlement serbe à Belgrade, le Parlement croate à Zagreb, les diètes de Bosnie, de Dalmatie, de Carniole, d'Istrie, dans leurs capitales respectives. Quant à la Transylvanie, il faudra tenir compte des minorités hongroises et saxonnes, leur assurer des garanties sous la domination roumaine ou inversement des garanties pour les Roumains, si la Roumanie laisse échapper l'heure.

Dans cet ordre d'idées, on aurait deux puissants États *nationaux* au détriment de la monarchie des Habsbourg, en même temps que la

Galicie entrerait dans la Pologne autonome et que certains districts ruthènes iraient à la Russie. Mais tous ces changements territoriaux exigent une destruction complète des forces militaires de l'Autriche-Hongrie. Il y a la question de Bohême, celle de Hongrie? en fera-t-on des royaumes indépendants comme au moyen âge? Là aussi surgit toujours une difficulté, la présence de minorités de races différentes. Que fera-t-on des sept provinces allemandes de l'Autriche : Haute et Basse-Autriche, Styrie, Carinthie, Tyrol, Salzbourg, Vorarlberg? Un royaume d'Autriche, auquel on ajouterait les Allemands de la Hongrie occidentale? Le ferait-on entrer dans l'Allemagne, qui aurait rendu l'Alsace-Lorraine et Posen? Ce serait huit millions d'habitants d'une part et six millions de l'autre.

Mais pour tous ces changements territoriaux, il faut la défaite irrémissible des adversaires.

Quant aux Balkans, la distribution des dépouilles permettrait certains échanges entre les Grecs, les Serbes, les Bulgares, les Roumains, modifiant le traité de Bucarest. Ce serait le retour aux conditions fixées par l'arbitrage russe de 1913.

La Turquie serait expulsée d'Europe. Le comité Jeune-Turc, qui est composé surtout de non-Turcs et de non-musulmans, aura accompli sa besogne destructive, avec l'aide des Allemands [1].

La Russie recevrait Constantinople, avec la garde des détroits et l'obligation de les tenir toujours ouverts au commerce. Cette solution est préconisée par M. Watson, qui en donne les raisons.

Nous réservons pour un second compte rendu le chapitre sur les aspects économiques et sociaux de la guerre.

Les aspects sociaux et économiques de la guerre forment l'avant-dernier chapitre du volume *Guerre et Démocratie*. Il a placé en tête une double épigraphe, empruntée, la première à Treitschke, la seconde à Lloyd George. La première contient une vérité banale, la seconde est plus éloquente, plus mystique, plus consolante que l'affirmation de destruction brutale de l'historien allemand [2].

La guerre, quand elle comporte des sacrifices prolongés, quand elle enlève des millions d'hommes à leurs travaux journaliers et qu'elle

---

1. Treitschke est d'avis que « les ravages économiques sont d'autant plus grands que les nations sont plus civilisées. La guerre aura des effets d'autant plus terribles qu'elle détruira le système du crédit ». Nous verrons après la cessation des hostilités où en seront les Allemands avec l'enchevêtrement de leurs organismes superposés l'un à l'autre. Lloyd George évoque le tableau de l'Angleterre nouvelle, plus sobre, moins gaspilleuse. « Nous apercevons pour la première fois les objets fondamentaux qui importent dans la vie et dont la vue a été obscurcie par la croissance tropicale de la prospérité. »

2. Que l'on compare la force de résistance des Turcs avant 1878 et après les enseignements germaniques!

impose aux contribuables des charges immenses, sous quelque forme que cela soit, la guerre est une cause de perturbation profonde pour les belligérants et pour les neutres.

M. Greenwood a cherché à analyser les effets de la guerre, soit directs soit par répercussion. Lorsque l'explosion s'est faite, on était assez mal préparé, excepté en Allemagne, où l'on avait étudié les mesures de mobilisation financière, sans oser les étendre à l'approvisionnement alimentaire ni industriel. Ni la guerre de Crimée, ni la guerre de France, ni la guerre des Boers, ni celle du Japon ne fournissaient d'enseignements dans le cas d'une conflagration universelle. Depuis soixante ans, il a surgi tout un ensemble de facteurs économiques, comportant des relations étroites entre tous les pays et au point de vue du commerce (achat de matières premières, vente de produits manufacturés) et au point de vue financier (ouverture de crédits, payements par intermédiaire de la place de Londres, placement en valeurs étrangères) et au point de vue des transports (rôle des marines marchandes britannique et allemande). En dépit de toutes les mesures protectionnistes, la division du travail industriel et de la production en certaines matières premières avait été imposée par la nature même. L'Angleterre, l'Allemagne, ne pouvaient plus se passer de l'appoint des importations étrangères pour la nourriture de l'homme, pour l'alimentation des animaux, pour la production industrielle.

La guerre entre quatre des plus grands États européens a impliqué dès le début, et l'on peut dire avant son explosion, une véritable dislocation de l'outillage du crédit, du fonctionnement des bourses : il y eut une véritable panique de la part des autorités gouvernementales et financières qui redoutèrent l'afflux des ordres de vente de l'intérieur et de l'étranger, l'écrasement des cours, l'effondrement du baromètre du crédit public.

M. Greenwood, parlant de l'Angleterre, constate que la promptitude avec laquelle l'État a agi, a frappé les ouvriers intelligents. Nos lecteurs connaissent la série de mesures prises à Londres : fermeture du Stock-Exchange, collapsus du marché des changes, cessation volontaire ou forcée des envois de remises, symptômes de thésaurisation, intervention du gouvernement, création de papier-monnaie en petits appoints, garantie donnée à la Banque d'Angleterre sur la bonne fin de ses escomptes, encouragement de se montrer libérale dans la prise du papier, facilités données aux négociants pour mobiliser partiellement leurs créances sur l'étranger, prorogation des échéances jusqu'au 4 novembre seulement.

Les efforts de Lloyd George tendaient à empêcher l'arrêt de la machine financière qui fait mouvoir les exportations et les importations de l'Angleterre, et en cela la suprématie de la place de Londres,

due au libre-échange et à la certitude du payement en or, méritait d'être sauvegardée à tout prix. Toutes les mesures prises, dont beaucoup ont été des improvisations, n'échappent pas à la critique, mais elles peuvent toutes trouver excuse. Le grand conseiller en fut Sir Rufus Isaac, que la pairie a récompensé sous le nom de Lord Reading avec le poste de Lord chief Justice of England. La Banque d'Angleterre a continué de rembourser ses billets en or, son encaisse a augmenté; les banques privées ont une cinquantaine de millions £ dans leurs coffres-forts, le public en a autant, la trésorerie a accumulé une couverture de 75 p. 100 pour son papier-monnaie. De plus, l'Angleterre est venue financièrement en aide de la façon la plus libérale à ses colonies, à ceux qui combattent avec elle, grands et petits États.

D'autres mesures financières ou économiques ont été exécutées ou projetées, telles que l'assurance du risque de guerre jusqu'à concurrence de 80 p. 100 par l'État, telles que les achats de sucre en gros, que la mainmise sur la récolte du blé aux Indes (20 millions de quintaux pour l'exportation), telles que la garantie accordée sur le capital d'une compagnie de fabrication de matières colorantes; la facilité relative avec laquelle l'État britannique est intervenu dans l'industrie et dans le commerce a encouragé les inventeurs de projets, qui ont suggéré d'autres interventions. La nécessité de fournir aux armées une surabondance de projectiles a amené une sorte de mobilisation, de militarisation des usines métallurgiques.

Grâce à sa maîtrise des mers, en dépit des corsaires allemands qui ont été détruits successivement, en dépit de la présence des sous-marins allemands qui ont commis de véritables actes de piraterie, le commerce d'outre-mer britannique a été préservé, alors que celui de l'Allemagne était anéanti. Les effets du blocus se sont fait sentir comme on le sait, moins parfaitement qu'on ne l'aurait voulu, grâce à la faiblesse des neutres. En avril, celles qu'indiquent la disette du manganèse, des huiles, du cuivre, des nitrates est très appréciable, plus sensible que les fameuses prescriptions alimentaires.

L'effet de la guerre a été désastreux au point de vue matériel, non pas moral, dans un certain nombre de départements français, en Pologne, en Belgique, c'est-à-dire dans des régions extrêmement industrielles et commerçantes. Il faut lire la description de la Belgique faite par le professeur Sarolea, d'Édimbourg : il existe en Belgique toute une nation condamnée au chômage, cheminots, métallurgistes, verriers, fonctionnaires, imprimeurs, journalistes. L'Angleterre et la Russie ont relativement moins souffert.

Dans quelle mesure pourra-t-on déplacer les Allemands comme fournisseurs de marchandises, comme transporteurs sur mer, comme

marchands de service? On ne pourra détruire 65 millions d'habitants, ni leurs usines, ni leurs fabriques. Les relations personnelles entre eux et les alliés seront difficiles et pénibles.

La partie la plus intéressante de l'étude de M. Greenwood porte sur les unions ouvrières et les associations coopératives. Avant l'explosion de la guerre, il était acquis que la période de grande prospérité avait été remplacée, depuis 1913, par un fléchissement graduel, le nombre des chômeurs avait augmenté, mais parmi les leaders du syndicalisme anglais, bien peu prévirent la guerre. Celle-ci eut pour effet un drainage des ressources accumulées et ce drainage prit des proportions si considérables que la plupart des unions ouvrières entrevirent l'épuisement de leurs fonds. Les unions encouragèrent leurs membres à s'enrôler dans l'armée.

L'article 106 de la loi sur l'assurance par l'Etat leur permit de se faire rembourser le sixième des sommes versées à leurs adhérents sans travail. Elles pourront même obtenir des remboursements rétrospectifs. Mais ce subside fut tout à fait insuffisant pour maintenir leur solidité financière. Il semble que les unions n'ont fait preuve ni de sagesse ni de courage devant la crise, elles ont donné l'impression de l'effarement, de l'incapacité à s'accommoder aux circonstances nouvelles. Même avec l'assistance de l'Etat, beaucoup d'unions auront de la peine à éviter des embarras sérieux, et l'ensemble sortira affaibli. Vraisemblablement, il y aura des fusions ; le nombre des unions diminuera.

Les sociétés coopératives qui ne vendent pas à crédit ont vu diminuer leur chiffre d'affaires, les petits commerçants qui admettent du crédit, ont acquis de la clientèle. Les coopérateurs ont retiré des fonds. Cependant, les coopératives sortiront de la guerre en meilleure condition que les petits producteurs-distributeurs de marchandises (tailleurs, merciers, marchands de tissus, d'articles de ménage).

M. Greenwood fait le tableau des efforts individuels et collectifs, en vue d'alléger les misères qu'entraîne la guerre. Le gouvernement est intervenu pour augmenter les appointements, pour distribuer des allocations très libérales. Il a accordé des avances aux autorités locales pour un ensemble de travaux.

Comment liquidera-t-on toute cette accumulation de socialisme d'Etat, une fois que la guerre sera finie? Il faudra infiniment d'énergie et de persévérance pour convaincre les bénéficiaires des allocations et des subventions que le temps en est passé et qu'il faut revenir à l'assistance de soi-même, à l'effort individuel, à l'initiative privée.

Les guerres sont funestes, non pas seulement par les pertes d'hommes, mais encore par les conséquences intellectuelles et morales.

Arthur Raffalovich.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

LES USAGES DE LA GUERRE ET LA DOCTRINE DE L'ÉTAT-MAJOR ALLEMAND, par Charles ANDLER, professeur à la Sorbonne. 1 vol. in-16. (Paris, Librairie Félix Alcan.)

M. Charles Andler montre que les généraux allemands appliquent l'enseignement que depuis un siècle ses théoriciens d'état-major répandaient. Il remonte à Clausewitz et à sa théorie de la « guerre absolue », c'est-à-dire d'une guerre d'anéantissement « qui n'a de limite que dans l'appauvrissement total du pays envahi ». La coalition austro-prussienne de 1814-1815 a essayé cette guerre contre la Belgique et la France. En 1870, les théoriciens les plus autorisés de l'état-major allemand (Moltke, Julius von Hartmann) enseignaient que « l'autorité belligérante ne peut admettre aucune restriction à sa liberté d'action »; que « le terrorisme » est de mise; et qu' « il faut atteindre la nation ennemie dans toutes ses ressources publiques et privées ». La doctrine politique de Bismarck vint à la rescousse de ces doctrines militaires; le manuel publié par l'état-major allemand, en 1902, les sanctionne pour la plupart : les généraux allemands d'aujourd'hui les appliquent. Des textes justificatifs nombreux permettent à chacun de s'assurer que les atrocités allemandes ont été le résultat d'ordres : ils posent la question de la responsabilité, non seulement civile et incombant à l'Etat, mais de la responsabilité personnelle du Kaiser, le chef de l'armée allemande et des officiers supérieurs qui ont fait commettre des crimes de droit commun.

L'EMPRISE ALLEMANDE, par Pierre DELBET, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de Paris. 1 broch. in-8. (Paris, 1915, Librairie Félix Alcan.)

M. le Professeur Pierre Delbet passe en revue les différents ordres de connaissances dans lesquels cette emprise est le plus évidente: la philosophie, la philologie, l'histoire, les arts et les sciences.

Il s'étend particulièrement sur les découvertes médicales allemandes dans lesquelles le bluff joue toujours un grand rôle. Le traitement de la tuberculose par les procédés de Koch et de Behring, leurs traitements du cancer sont des exemples typiques dont M. le professeur Delbet, avec sa haute autorité scientifique, démontre l'inanité.

Sa conclusion est que rien dans l'orientation scientifique de l'Allemagne, ni dans ses méthodes ni dans les résultats qu'elles ont donnés, ne justifie son emprise.

Mais il faut reconnaître qu'un assez grand nombre d'intellectuels français ont été les agents de cette emprise. Nous avons eu des professeurs qui ne juraient que par les

Allemands ; pendant près de trente ans, on n'a enseigné que l'économie allemande dans les facultés de droit. Les germanisants étaient les favoris.

La Suisse allemande au début de la guerre de 1914, par William Vogt. 1 vol. in-18 de 162 pages. (Paris, Perrin.)

M. William Vogt est fils du célèbre physiologiste Carl Vogt. Son grand-père professait la médecine à Giessen, la ville universitaire de la Hesse, coin de terre celtique. En 1840, à la suite d'un mouvement réactionnaire, il accepta l'offre de venir professer à Berne, et, en 1850, il fut nommé citoyen d'Erlach. Cette qualité s'étendait à ses descendants. M. William Vogt, étant né une dizaine d'années après, est donc Suisse de naissance.

D'une tournée dans la Suisse allemande au commencement de la guerre, il rapporta d'assez pénibles impressions, et il exprima son opinion sur le général Vuille, que le Conseil fédéral a mis à la tête des troupes fédérales. Ce général est parent, par alliance, de Bismarck ; Guillaume II a été le parrain de son petit-fils. Par son origine, sa famille, ses relations, son admiration, il a les liens les plus intimes avec l'Allemagne. M. William Vogt s'étonna que le choix du Conseil fédéral se fût porté sur un tel homme pour faire respecter la neutralité de la Suisse.

Il fit imprimer à Genève une plaquette dans laquelle il faisait part de son observation. Elle fut saisie. Quarante-huit heures après, ordre fut expédié de Berne de l'arrêter. Il était poursuivi par l'autorité militaire sous l'inculpation « d'atteinte à l'honneur ». Seulement, après quatre heures de détention et un interrogatoire du capitaine instructeur, un Vaudois, il fut relâché.

Un Neuchatelois jugea ainsi sa situation : — Son avocat est le général Joffre. Si les Allemands battent les Français, le criminel sera soustrait à ses juges naturels et condamné à Thoune à une peine variant de cinq à dix ans de prison. Si les Prussiens sont refoulés, ce sera l'acquittement.

Ce fut l'ordonnance de non-lieu, rendue le 30 octobre ; mais le séquestre des brochures fut maintenu.

M. William Vogt a fait de sa plaquette un petit volume, plein de verve et qui montre l'emprise exercée par l'Allemagne sur une partie de la Suisse. Comme conclusion à cette brochure, je trouve dans *la Gazette de Lausanne* du 28 mai l'analyse et des citations d'un article paru dans *la Neue Zürcher Nachrichten* et signé U. W., initiales du commandant en chef de l'armée suisse. Des représentants de l'Angleterre proposent de conclure un arrangement avec la Suisse pour lui assurer un ravitaillement en objets d'alimentation et de matières premières, mais en ne permettant pas qu'elle servent au ravitaillement de l'Allemagne et de l'Autriche. Le Dr U. W., signataire de l'article exhale son mécontentement. Il va jusqu'à dire que cet engagement est contraire à la neutralité de la Suisse. Le général suisse, Dr U. W, croit-il avoir observé la neutralité en écrivant cet article qui affirme si nettement ses sentiments et sa déception ?

N. M.

Effect of war on stock Exchange transaction, by W. S. Schwabe. 1 vol. in-8 de 134 pages. (London, Effingham Wilson.)

M. W. S. Schwabe est un des auteurs du livre, Schwabe and Branson, *On the law of the Stock Exchange*. Cela suffit pour indiquer sa compétence. Il s'est de plus assuré le con-

cours de M. Guedalla et de M. Satterhwarte, secrétaire du comité du Stock Exchange et de plusieurs autres spécialistes.

Son livre est divisé en huit chapitres : 1° le moratorium; 2° l'ajournement des échéances; 3° les négociations des valeurs pendant la fermeture et après la réouverture du Stock Exchange; 4° emprunts; 5° reports; 6° suspension de payement; 7° augmentation des pouvoirs de la Cour, acte de 1914; 8° commerce avec l'ennemi.

Un appendice donne les textes légaux; un autre les règles adoptées par le Stock Exchange depuis le commencement de la guerre, et enfin les cas qui, s'étant présentés, ont fixé la jurisprudence.

On voit toute l'utilité que présente ce volume. Nous la prouvons par un exemple. Dans la proclamation qui prohibe le commerce avec l'ennemi, l'article 3 dit : « L'expression ennemie signifie une personne ou un corps de personnes de n'importe quelle nationalité résidant ou faisant des affaires dans un pays ennemi, mais ne comprend pas les personnes de nationalité ennemie qui ne sont pas résidentes ou ne font pas des affaires dans le pays ennemi.

Dans le cas de sociétés, le caractère d'ennemi ne s'attache qu'à celles dont le siège social est dans le pays ennemi.

En France, dans les décrets qui ont été rendus et dans le projet de loi adopté par la Chambre des députés, on a négligé cette distinction qui peut occasionner à nos négociants les plus grand embarras dans leurs relations avec l'Amérique par exemple. Ils pourraient se trouver coupables de délit s'ils acceptaient une traite d'une maison gérée par des Allemands à Buenos-Ayres ou à Chicago.

Ce petit livre permet facilement la comparaison des mesures prises dans la Grande-Bretagne et en France, et cette comparaison est très instructive.

N. M.

How to save money in war time. — *One shillingsworth of food for tenpence. — The national food fund Handbook for housewives* (one penny). (1 Dover street, London.)

The national food fund est une importante association qui a pour patrons la princesse Christian, la duchesse de Vendôme, le ministre de Belgique, et pour président, M. Christophe Turner.

Parmi les membres de son comité, on trouve Charles Bathurst, M. P., Lord Henri Benting M. P., Lord Hugh Cecil M. P., Lord Farrer, M. J., Saint-Loe Strachey, etc. L'honorable treasurer est Lady Brassey, l'honorable secrétaire de la campagne d'éducation est Lady Chance.

La petite brochure dont il est question dans cette notice n'est pas signée, mais à coup sûr elle est du ressort de l'éducation. Apprendre aux femmes de ménage à faire de bonne cuisine à bon marché, quelle excellente œuvre au point de vue hygiénique et au point de vue moral ! La Lady qui a composé cette brochure avait entrepris une tâche aussi difficile qu'utile. Elle l'a réalisée avec un complet succès. Si ce manuel n'est pas utile, ce ne sera pas de sa faute.

Elle établit d'abord la division entre les aliments qui doivent fournir des matières protéiques et ceux qui doivent fournir des calories. Les matières protéiques constituent les organes sans lesquels on ne peut vivre. Elles sont donc les plus importantes; mais 80 p. 100 de l'alimentation est consacrée au renouvellement des calories.

On peut ranger les aliments dans les catégories suivantes :

1° Matières protéiques : fromages,

lentilles, haricots, viande, poisson, bouillie d'avoine, œufs, noisettes, pain.

2° Graisses de tout genre, beurre, crème, margarine, sucre, pommes de terre.

3° D'autres légumes et les fruits sont nécessaires à l'alimentation, comme le prouve le scorbut qui atteignait les marins qui en étaient privés;

4° Pour la formation des os et des dents, le lait, le fromage, les oignons, beaucoup de légumes verts, le pain, sont nécessaires.

Quand l'auteur parle du pain, elle parle du pain dit complet.

Nous nous permettons de faire une réserve sur la valeur de ce pain au point de vue de l'alimentation.

Le petit livre contient quantité de bons conseils sur la manière économique et appétissante d'apprêter les plats.

Nous espérons qu'il se trouvera beaucoup de ménagères anglaises assez soigneuses pour vouloir bien les mettre en pratique.

THE MINING MANUAL ET MINING YEAR BOOK, 1915, by Walter A. SKRIMER. *A record of information concerning mining Companies*, arranged in alphatebical order. (Published by Walter R. Skrimer and *Financial Times*, London.) (15/6., 15 sh. *Post free abroad* 17 *sh.*)

Cet annuaire est connu depuis longtemps sous le nom de *Livre rouge*. Le premier volume parut en 1887, l'année du jubilé de la reine Victoria. L'auteur fait ressortir l'opposition existant entre le caractère de cette première année et le caractère de l'année dans laquelle paraît le vingt-neuvième volume.

Malgré les perturbations du monde, les mines d'or de tous les pays, à l'exception d'un seul, ont poursuivi leurs affaires d'une manière normale. Elles n'ont été profondément atteintes qu'au Mexique, mais cet état de choses est antérieur de plus d'une année à la guerre germano-austro-hongroise.

Cependant, leur production subira un arrêt. Les nations en guerre auront de si grands besoins de capitaux que les mines devront attendre des délais plus ou moins longs avant de pouvoir s'en procurer.

Il est donc très intéressant pour les capitalistes de savoir exactement la situation des 2420 sociétés. Le volume ne se borne pas aux mines d'or qui sont admises au Stock-Exchange. On sait que beaucoup se traitent dans la rue.

Comme innovation, *The mining manual* a adopté l'ordre alphabétique pour les mines. Il contient en annexe la liste de 2580 mines non exploitées.

Dans cet *annuaire*, on trouve encore un dictionnaire des termes miniers; des tables montrent la production de plusieurs régions.

N. M.

CHRONIQUE

I. L'Italie et les perspectives de la guerre. — II. Un bluff allemand. — III. Les crédits provisoires. — IV. Embellissements et réparations des dommages. — V. La crise ministérielle britannique. — VI Munitions et effectifs. — VII. Les États-Unis et l'Allemagne. — VIII. L'œuvre des zeppelins sur l'Angleterre. — IX. La politique d'amortissement.

I. *L'Italie et les perspectives de la guerre.* — Au 1er juin a commencé le onzième mois de la guerre. Le 21 mai, le baron Burian remit à l'Italie une réponse à la communication que l'Italie avait faite vingt jours auparavant à l'Autriche-Hongrie. Le traité d'alliance ne devait expirer que le 8 juillet 1920.

L'Autriche-Hongrie et l'Allemagne avaient témoigné, au mois de juillet 1914, le plus grand dédain pour l'Italie. Elles n'avaient pas daigné la prévenir, plus que les autres puissance, de l'ultimatum envoyé à la Serbie. Après la tentative faite l'année précédente auprès de M. Giolitti pour entraîner l'Italie dans une guerre contre la Serbie, elles savaient fort bien qu'elle ne pouvait pas plus accepter, en 1914 qu'en 1913, le *casus fœderis* Dans l'orgueil de sa force, l'abstention de l'Italie fut d'abord reçue avec dédain par l'Allemagne. Mais l'Allemagne n'ayant pas écrasé les alliés, l'armée austro-hongroise ayant été écrasée par les Russes et deux fois refoulée de la Serbie, alors, généreusement, le Kaiser envoya le prince de Bulow offrir à l'Italie la partie du Tyrol habitée par des Italiens.

Comme la monarchie austro-hongroise est actuellement gouvernée par les Hongrois, M. de Tisza à Budapest, le baron Burian à Vienne, cette cession leur était assez indifférente.

Elle ne visait qu'un terrritoire de la Cisleithanie. Le vieil empereur François-Joseph se laissa faire. Mais la cession du

Trentin ne pouvait être qu'une promesse : car les questions se régleront au moment de la paix.

Il y avait en Italie un fort parti opposé à la guerre. Le journal, *l'Italie*, prétendait que sur les 508 députés, plus de 400 étaient « neutralistes ». Au scrutin décisif du 20 mai, conférant tous pouvoirs au gouvernement, ils ne se sont trouvés que 74 sur 407 votants.

Tel a été le résultat des menées de M. de Bulow auprès d'un groupe d'hommes politiques et de journalistes pour renverser le ministère Salandra. Personne n'a osé prendre sa place ; et les menées de l'ambassadeur ont montré le danger que courait l'Italie. Les Allemands traitaient Rome comme ils ont traité Constantinople.

La politique neutraliste n'était pas une politique neutre : elle liait partie avec l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne. Croire que l'Italie pouvait rompre avec la Grande-Bretagne montrait une méconnaissance de toute la politique italienne depuis plus d'un demi-siècle.

Dans son discours au Reichstag, M. de Bethmann-Hollweg a prouvé qu'il n'était pas content de l'attitude de l'Italie. Cette preuve était facile. Mais il a eu une bien jolie phrase : « Il n'appartient pas aux hommes d'Etat italiens de juger à quel degré les autres nations méritent la confiance. » Mais dans tout les pays, chez les neutres comme chez les belligérants, on retourne la question : « Appartient-il aux hommes d'État allemands de juger à quel degré les autres nations méritent la confiance ? »

L'Allemagne affectait de traiter avec dédain l'armée italienne. Son entrée en campagne a, jusqu'ici, été signalée par des succès. La Turquie lui a succédé, mais ne l'a pas remplacée dans la Triple-Alliance.

Les Allemands ont fait un formidable effort contre les Russes pour rompre leur centre. Ils sont parvenus à faire reculer les Russes jusqu'au Dniester. Le 3 juin, ils ont repris Przemysl dont les Russes s'étaient emparés le 22 mars.

Mais quand les Russes s'en étaient emparés, il contenait 1 000 canons, une armée de plus de 100 000 hommes, qui furent faits prisonniers. Les Allemands n'ont rien trouvé de semblable. Les Russes, après leur avoir infligé de lourdes pertes, se sont retirés de ce saillant. Tant que la ligne du Dniester ne sera pas brisée, la situation des Russes restera très forte. « Le point d'honneur géographique » est une question secondaire. Ce qui importe, c'est la destruction des

armées : une fois les armées détruites, le vainqueur est le maître.

Dans le numéro de février, le *Journal des Économistes* a publié une étude sur les effectifs allemands à laquelle il est bon de se référer. Le colonel Repington, du *Times*, qui n'est jamais optimiste, considère que la pérte moyenne de l'armée allemande est de 300 000 hommes par mois. Une armée soumise à ce régime n'est pas éternelle.

Durant les mois de juin et juillet, nul doute que de grands efforts ne soient faits. Dans quel état matériel et moral se trouveront les armées allemandes et austro-hongroises à la fin d'août ? Telle est la question.

Quant aux alliés, ils peuvent refaire, obtenir toujours de nouvelles munitions. Si les Anglais, dans la semaine finissant le 6 juin, ont perdu 20 000 hommes, tant tués que blessés et disparus, ils ont encore à leur disposition de nombreuses recrues. Ce n'est plus le cas de l'Allemagne ni de l'Autriche-Hongrie.

L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ont actuellement un avantage. Elles sont dans un centre avec un réseau de chemins de fer à leur disposition. Elles peuvent donc porter leurs efforts tantôt sur un point tantôt sur un autre. Cette supériorité appartient à tous les assiégés sur un théâtre plus ou moins grand : et tous les assiégés sont obligés de se rendre. Il en sera de même pour l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

II. *Un bluff allemand.* — Les Allemands affectent de croire que ce seront eux qui dicteront les conditions de la paix. Quoique les rodomontades de M. de Bethmann-Hollweg aient reçu de terribles démentis, le Reichstag lui a fait le plus grand succès quand il les a renouvelées en annonçant la rupture avec l'Italie.

Pour les accentuer, deux députés, M. Westarp, conservateur, M. Schiffer, national-libéral, ont manifesté leur confiance en déclarant : — Nous ne refuserons pas des annexions de territoires !

Et le parti national libéral a adopté l'orde du jour suivant :

A l'unanimité, le comité a exprimé le vœu que le gouvernement tire toutes les conséquences politiques des succès obtenus par l'armée et la flotte. A l'ouest, il faudra annexer à l'Empire allemand les territoires nécessaires pour assurer et fortifier la situation de l'empire sur terre et sur mer. A l'est, il ne faudra pas seulement tracer une

frontière plus avantageuse au point de vue stratégique, il faudra aussi acquérir de nouveaux territoires de peuplement. Le domaine colonial de l'Empire allemand devra subir un accroissement correspondant à l'étendue et à l'importance des intérêts commerciaux de l'Allemagne.

Les chefs du parti national libéral savent parfaitement que leur vœu n'est qu'un *bluff*, qui a eu un premier résultat. Il a provoqué une certaine émotion dans les Pays-Bas. Cette émotion est tardive, car ce n'est pas d'aujourd'hui que la menace d'annexion pèse sur eux.

Mais le *Telegraaf* du 1er juin révèle que les directeurs du *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, de l'*Algemeen Handelsblad*, du *Nieuwe Courant* et du *Maasbode* ont conclu, avec les autorités allemandes de la Belgique occupée, un arrangement permettant la vente de leurs journaux dans ce pays, arrangement impliquant nécessairement une attitude de neutralité bienveillante à l'égard des Allemands.

Ce bluff est surtout destiné à inspirer confiance aux ignorants. Un neutre, qui a envoyé au *Times* une série de lettres sur la situation de l'Allemagne, dit que, dans les petites villes et à la campagne, renseignées par la presse locale, on ne sait rien de la situation du monde. C'est à elles que le parti national libéral destine son vœu.

Il paraît y avoir quelques symptômes d'opposition. Le Landtag prussien continue d'être élu par le scrutin des trois classes ayant chacun un nombre de députés égal : les socialistes réclament un changement de la loi électorale sans chance d'aboutir.

III. *Les Crédits provisoires.* — Les membres du Parlement veulent être assurés de siéger en permanence pendant toute l'année. Pour leur donner cette assurance, le gouvernement, après avoir fait voter six douzièmes provisoires, vient de demander trois autres douzièmes provisoires pour juillet, août et septembre. Les membres du Parlement peuvent être assurés qu'il n'y aura pas de clôture de la session.

Le projet de loi réclame 5 940 millions de francs pour juillet, août et septembre, dont 5 605 millions pour le budget général.

Les prévisions relatives aux dépenses de guerre présentent une augmentation, en ce qui concerne le budget général, de 1 178 millions de francs sur une augmentation totale de 1 193 millions.

La faiblesse de cette différence surprend, car il y a des

intérêts d'obligations et de bons de la Défense à payer, qui incombent au ministère des Finances; il y a les dépenses des réfugiés et des rapatriés qui incombent au ministère de l'Intérieur; il y a les dépenses de l'expédition du Cameroun et la mobilisation dans les colonies; il y en a pour les correspondances militaires, la réfection des lignes télégraphiques, etc.

L'exposé des motifs estime que ces augmentations de dépenses seront compensées par des réductions. Il est permis de craindre la demande de certains crédits supplémentaires pour insuffisance de prévisions.

En raison de l'extension des opérations militaires, du renforcement des effectifs et des moyens d'action, les dépenses militaires sont passées, en 1914, de 850 à 1 100 millions pour le premier semestre et elles sont évaluées à 1 300 millions pour chacun des trois mois prochains; de même, les allocations aux familles des mobilisés se sont élevées de 68 à 125 millions et elles sont prévues à 154 millions, soit une augmentation de 125 p. 100.

Depuis le début des hostilités, l'ensemblé des crédits demandés, y compris ceux du projet nouveau, s'élève à plus de 22 milliards.

Tel est le chiffre des dépenses prévues pour les quatorze premiers mois de la guerre.

Ces charges énormes doivent inspirer aux ministres et aux membres du Parlement un souci des économies que n'indiquent ni la loi sur la réquisition des blés, ni la loi sur l'absinthe, ni la loi sur l'importation par l'État des viandes frigorifiées.

IV. *Embellissements et réparations des dommages.* — La Chambre des députés n'a pas encore mis à son ordre du jour la loi destinée à réparer les dommages causés par la guerre; mais elle vient de consacrer plusieurs séances à l'examen de propositions de loi ayant pour but d'imposer aux villes l'obligation de dresser des plans d'extension et d'embellissement.

Au lendemain de la guerre, les villes devront faire des économies, car les charges de l'État pèseront suffisamment sur les contribuables et il est probable que la plupart des communes auront aussi leurs budgets en déficit.

En prévision de cet état de choses, le Parlement veut leur

imposer des embellissements. Il ferait mieux de rechercher les économies qu'elles pourraient faire.

Non seulement, ce projet inopportun est menaçant pour l'avenir, mais encore, la Chambre des députés a entendu profiter des démolitions faites par les Allemands pour appliquer immédiatement ce beau projet aux communes qui en ont été des victimes.

M. André Paisant, qui représente Senlis, a fait observer que le premier besoin des victimes de la guerre était de réparer ou de reconstruire leurs maisons. Mais, ni le gouvernement ni la Chambre des députés ne l'entendent ainsi.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. Jacquier, a fait suspendre les travaux commencés à Senlis. La Chambre des députés a applaudi et a adopté un amendement de M. Antoine Borrel interdisant formellement toute reconstruction avant l'autorisation du préfet.

Le préfet, non seulement examinera les règles de l'hygiène, mais aussi celles de l'esthétique! Je tremble : car il n'y a pas longtemps que les règles de l'esthétique officielle étaient importées d'Allemagne, comme le prouve le nouveau bureau de poste du faubourg Poissonnière.

Si le préfet impose des dépenses superflues, qui les payera? En bonne justice, on devra les ajouter aux indemnités dues pour la réparation des dommages.

V. *La crise ministérielle britannique.* — Depuis la fin de 1905, soit depuis près de neuf ans et demi, le parti libéral était au pouvoir. Sir Campbell Bannerman fut le chef du premier ministère. Après sa mort, survenu en 1908, il fut remplacé par M. Asquith. Pendant cette période, il y a eu, sans doute, des changements de personnes, mais le ministère représentant le parti libéral était toujours au pouvoir.

Tout d'un coup le 19 mai, on a appris que ce ministère n'avait plus la force de vivre. M. Asquith a demandé lui-même au Parlement de s'ajourner jusqu'au mardi prochain, afin d'avoir le temps de former un nouveau ministère.

La crise avait commencé par un conflit entre M. Winston Churchill, premier lord de l'Amirauté, et lord Fisher, chef de la flotte. Ce dernier est très autoritaire et passe pour très sévère.

Les libéraux ont été très surpris par cette crise. Ils en accusent les journaux de lord Northcliffe, dont les principaux sont le *Times* et le *Daily Mail*. Seulement l'accu-

sation manque de preuves. On parle bien d'une dépêche du colonel Repington, qui était au quartier général du général French. Dans cette dépêche, le colonel Repington réclamait plus de munitions. Mais tout le monde en réclame dans la Grande-Bretagne.

En réalité, le Parlement était muet, la presse a parlé, et la presse a fait ce que les membres du Parlement s'étaient engagés à ne pas faire.

Les libéraux ont d'abord été très mécontents de cette dissolution du ministère.

La plupart ont ensuite reconnu que M. Asquith s'était montré très habile politique dans cette opération. Il a enlevé à l'opposition l'argument que les représentants de près de la moitié des électeurs du Royaume-Uni ignoraient toutes les grandes questions qui mettaient en jeu les intérêts vitaux de la nation, puisque au nom du *salus populi*, ils s'étaient interdit tout contrôle public, et que le gouvernement seul connaissait les questions diplomatiques, financières, morales et militaires.

En faisant une large part au parti unioniste, dans le ministère, il lui donne accès à la connaissance de ces affaires et, en même temps, il lui fait partager la responsabilité de la manière dont elles sont conduites.

On supposait que le nombre des ministres serait réduit; il est augmenté. Ils sont vingt-deux au lieu de vingt.

M. Lloyd George devait rester aux Finances; M. Bonar Law devait devenir le ministre des Munitions. M. Lloyd George a abandonné l'Échiquier et est devenu ministre des Munitions. On a probablement reculé devant le grand projet fiscal de 400 millions de livres sterling dont on parlait à voix basse.

Sir Edward Grey est resté au Foreign Office et Lord Lansdowne a été nommé ministre sans portefeuille; en réalité, cela signifie qu'il y a deux titulaires au ministère des Affaires étrangères.

M. Bonar Law est allé aux Colonies, où il reprendra probablement le projet d'une « Imperial Conference ». La solidarité des Dominions s'est affirmée. Il reconnaîtra peut-être qu'on n'a pas besoin de moyens factices pour l'établir.

M. Austen Chamberlain a pris le secrétariat de l'Inde, qu'on attribuait à M. Winston Churchill. Celui-ci est devenu chancelier du duché de Lancastre, où il n'y a rien à compromettre.

M. Balfour est devenu premier lord de l'Amirauté. Lord Fisher s'est retiré.

M. A. Henderson, président du « Labour Party » à la Chambre des communes, a été nommé président du « Board of Education ». On lui a attribué, en français, le ministère de l'Instruction publique; mais le « Board of Education » britannique n'a rien de commun avec le ministère de la rue de Grenelle.

Il représente Barnard Castle dans le Durham depuis 1903. Ouvrier mouleur à Newcastle, il a été membre du Conseil de Newcastle, maire de Darlington; il fut président du *Parliamentary labour party*, de 1908 à 1910; il a été réélu comme tel en 1914, après la démission de M. Ramsay Macdonald, qui était opposé à la guerre.

Sir E. Carson, l'organisateur de la résistance de l'Ulster, prend la charge d'Attorney général. Il ne se poursuivra pas. On avait offert à M. John Redmond, le leader des nationalistes irlandais, une place dans le cabinet: il n'a pas accepté.

Les unionistes ont huit sièges sur vingt-deux; mais dans un ministère, ce n'est pas le nombre qui décide.

C'est la première fois que l'Angleterre constitue un ministère de coalition. Cette constitution a été suivie d'une autre innovation.

Les nouveaux ministres ne se soumettent pas à la réélection. Elle est inutile puisque tous les partis sont représentés dans le ministère.

Elle avait été inaugurée autrefois en méfiance contre le pouvoir exécutif. Les électeurs devaient juger si, en entrant au ministère, leur représentant ne les trahissait pas.

VI. *Munitions et effectifs.* — Dans son discours à Manchester, M. Lloyd George a dit : « On ne peut discuter sous les obus. On ne peut que décider. »

Seulement, avant de décider, il faut avoir réfléchi à ce qu'on doit faire : et depuis dix mois, le gouvernement qui doit décider a eu le temps de réfléchir.

M. Lloyd George a déclaré que la Grande-Bretagne n'avait pas d'obus parce qu'elle n'était pas organisée au bout de dix mois. Mais elle avait un gouvernement dont M. Lloyd George était membre : et comment ne s'aperçoit-il qu'au bout de dix mois de cette non-organisation?

Ce n'est pas seulement depuis qu'il est ministre des Mu-

nitions qu'il a eu à s'occuper de la guerre. Il avait annoncé, il y a quelques semaines, la nomination d'un surhomme pour provoquer la fabrication des munitions : et on a nommé M. Booth, qui a déclaré modestement qu'il n'avait point de pareilles prétentions.

Puis il a fait du manichéisme. Pendant qu'il promouvait le bon génie, il dénonçait le génie du mal : c'était la boisson; et il se présentait comme le saint George qui devait dompter le monstre.

Au bout de huit jours, il avait renoncé à terrasser le dragon.

Mais il a repris son rôle de sauveur. Il a déclaré que lord Kitchener avait réuni autant d'hommes qu'on avait pu en habiller. Par conséquent le service volontaire a fait ses preuves. Il n'y a donc pas besoin du recrutement obligatoire pour le front.

Mais il réserve le service obligatoire pour l'industrie : car la guerre actuelle est une guerre de munitions, et l'armée anglaise manque de munitions. Si les alliés avaient eu suffisamment de munitions, ils auraient aujourd'hui traversé le Rhin.

Qu'on ait manqué de munitions, c'est un fait, mais la conclusion de M. Lloyd George est assez obscure. Il parle de service obligatoire pour leur fabrication, mais il ne parle pas de l'abrogation du « Trade Unions act » de 1906 qui est la cause profonde des troubles qui se sont produits dans l'industrie depuis cette époque.

Cependant, dans son discours à Liverpool, M. Lloyd George a chaudement engagé les « Trade Unions » à renoncer à leurs restrictions du travail. C'est la constatation officielle que si elles sont nuisibles à la production en temps de guerre, elles le sont également en temps de paix; et cette diminution de la production n'est pas inerte; elle travaille au profit des concurrents.

En France, la Chambre des députés a commencé la discussion de la proposition de loi Dalbiez. La question est la même : Y a-t-il une crise d'effectifs ou une crise de munitions? La première est discutée, la seconde n'est niée par personne. Alors, il faut pourvoir de personnel les chantiers et ateliers où l'on fabrique des armes et des munitions.

Ils ont besoin de charbon. La proposition Dalbiez réduisait aussi la production des mines de 42 p. 100. — Mais il y a les embusqués? — Oui, il faut les débusquer. Mais la loi

actuelle suffit : il ne faut que l'appliquer avec résolution et discernement.

En réalité, cette proposition n'était qu'une interpellation adressée à M. Millerand. Il l'a traitée de cette manière dans la séance du 10 juin; et il a eu raison.

VII. *Les Etats-Unis et l'Allemagne.* — Nous avons donné le mois dernier l'analyse de la note de M. Wilson à l'Empire allemand à propos de l'attentat commis contre la *Lusitania.*

Le gouvernement allemand a bien voulu expliquer que ce n'est pas un sous-marin allemand qui a coulé la *Lusitania.*

Le sous-marin ne lui avait envoyé qu'une torpille comme avertissement. Il n'en avait pas envoyé une seconde. Mais la *Lusitania* a fait explosion. Elle s'est suicidée : et en se suicidant, elle a prouvé qu'elle portait des explosifs. Elle a donné aux Allemands le droit de la couler, dont ils n'auraient pas usé tout en lui envoyant des torpilles!

Et puis, si les Américains ont été noyés, c'est probablement parce que la *Lusitania* n'avait pas le nombre de canots de sauvetage déterminé par la commission d'enquête du *Titanic* : donc, la responsabilité de la mort des Américains retombe sur la Cunard et non sur l'amirauté allemande.

Les Allemands ponctuent leur réponse à la note américaine par le torpillage du *Nebraska*, et le torpillage du *Dixiama.* Ils représentent un type de matamore tartufe.

Le 9 juin, M. Bryan a donné sa démission et M. Wilson a envoyé une note au Kaiser, modérée, mais dans laquelle il relève d'abord les incorrections des explications du gouvernement allemand.

Le gouvernement allemand avait affirmé que « la *Lusitania* constituait un croiseur auxiliaire armé ». M. Wilson lui demande sur quoi il base ces allégations! On vient d'emprisonner, comme parjure, un Américain qui avait prétendu avoir vu des canons sur la *Lusitania.* Cette demande de M. Wilson au Kaiser est de l'ironie, mais cela lui permettra d'ergoter.

Il pose les principes suivants : les droits des citoyens américains sur un navire, même appartenant à une nation belligérante, ne peuvent être mis en doute.

Les vies de non-combattants ne peuvent être mises en danger par suite de la capture ou de la destruction d'un navire neutre.

Mais l'application de ces deux principes comporte la suppression de la guerre des sous-marins. Il ne peuvent pas visiter les navires qu'ils menacent ; ils ne peuvent les conduire dans un port pour être remis au tribunal des prises. Ils n'ont qu'un procédé : le torpillage des bateaux qu'il suspectent. Leur méfiance est telle, qu'un de leurs sous-marins vient de torpiller un navire allemand, l'*Erna-Bolst*, qui n'a pu que rejoindre péniblement le port anglais Harwich.

La lettre de M. Wilson ne contient pas d'injonctions. Donc, le Kaiser continuera sa guerre de sous-marins et prolongera la discussion en répétant ses affirmations sans preuves. Cela ne finira que lorsqu'il aura dépassé la limite de la patience du président : et il est probable qu'il la dépassera pour qu'il la croit illimitée.

VIII. *L'œuvre des zeppelins sur l'Angleterre.* — Voici le bilan de l'œuvre accomplie par les zeppelins dans leurs visites sur l'Angleterre.

Districts.	Bombes.	Tués.	Population.
Colchester	4	1	43 500
Douvres	1	»	43 500
Ipswich	25	»	74 000
Faversham	8	»	10 500
Lowestoft	14	»	34 000
Ramsgate	20	2	29 500
Southend (deux fois)	200	3	62 500
Tyneside	34	»	750 000
Yarmouth	12	4	56 000
Londres et sa banlieue	90	6	7 250 000
Totaux	408	16	8 353 500

Ainsi les quatre cent-huit engins projetés au cours de leurs onze raids sur l'Angleterre par les zeppelins ont occasionné exactement seize morts dans une population de plus de huit millions d'habitants. La proportion est donc inférieure à 1/500 000.

Ils sont moins dangereux que le tonnerre. A ce chiffre, il faudrait ajouter celui des blessés. Parmi eux, il y a des enfants et des femmes. Les raids auxquels se sont livrés nos avions sur la *Badische Anilin und Soda Fabrik*, sur les usines Rasbrig, qui font du Trinitocresol, et sur les nouveaux établissements fondés pour assurer la fabrication des

nitrates à Ludwigshafen, et sur le quartier général du Kronprinz, que les avions anglais ont accomplis sur Zeebruge et sur Ostende, sont des faits de guerre; et ces expéditions combinées peuvent en faire prévoir de beaucoup plus importantes. Celles des zeppelins n'ont eu pour résultat que des destructions stupides et féroces.

Mais ce ne sont plus seulement leur hangar que menacent les avions. Le 7 juin, à trois heures du matin, le lieutenant aviateur Warneford a provoqué l'explosion et l'incendie d'un zeppelin qui volait entre Gand et Bruxelles. Jusqu'à présent, on ne croyait pas que les bombes lancées par les aviateurs fussent capables d'obtenir ce résultat.

IX. *La politique d'amortissement.* — La question de l'amortissement est une de celles que le public néglige le plus quand il parle des affaires industrielles et financières.

A première vue, M. Quelconque, en voyant les résultats constatés par le rapport des commissaires de la Banque de Paris et des Pays-Bas [1], dit :

« La Banque de Paris et des Pays-Bas ne distribue ni intérêt ni dividende cette année! C'est grave. »

Notre vieil ami, M. Faubert, ouvrit de grands yeux et lui répondit : « C'est grave, en effet. C'est très grave. Voyons ce que dit ce rapport. »

Il fut vite rassuré, car il y lut ces mots : « Votre conseil a fait subir un amortissement qui n'est pas inférieur à 54 408 919 francs aux principaux postes de l'actif, tels que le portefeuille-titres fonds d'Etat, actions et obligations, les participations diverses et les avances. »

La somme nécessaire à cet énorme amortissement est obtenue par le report de l'exercice 1913, 14 146 000 francs qui disparaît du bilan et par un prélèvement de 40 262 000 fr. sur le fonds de prévoyance.

Ce prélèvement n'épuise pas cependant le fonds de prévoyance; le prélèvement de 50 750 000 francs sur le fonds de prévoyance appartenant aux actionnaires, lui laisse encore 12 147 000 francs, et celui de 2 182 000 francs sur le fonds de prévoyance appartenant aux administrateurs, lui laisse encore 523 000 francs.

Les bénéfices de 1914, s'élevant à 12 136 000 francs, portent la réserve à 103 millions de francs.

---

1. Voir *supra*, *Faits économiques*.

Evidemment, cet amortissement peut sembler dur à nombre d'actionnaires qui, par ce temps de rentrées difficiles, pouvaient compter sur ce revenu : mais les administrateurs donnent l'exemple du sacrifice de l'intérêt immédiat en faveur de l'avenir de l'institution.

Dans un discours simple et précis, le président, M. G. Griolet, a prouvé la vérité de cette conclusion du conseil d'administration :

« La Banque peut attendre que l'issue de la guerre rouvre, pour la France et pour le monde entier, une ère nouvelle où l'activité financière, commerciale et industrielle, pourra recommencer à s'exercer. Elle sera ainsi toute prête à donner le plus large concours à toutes les initiatives et particulièrement à celles qui auront pour but le développement et la prospérité de notre pays. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Annuaire statistique de la France. 1913. 33e numéro. *Tableaux annuels* : 1° Climatologie ; 2° Territoire et population ; 3° Production, mouvement économique ; 4° Revenus et consommation ; 5° Gouvernement et administration ; 6° Colonies et pays de protectorat ; 7° Tableaux rétrospectifs ; Appendice : pays étrangers. Ministère du Travail. Statistique générale.

Tableau général du commerce et de la navigation. Année 1913. T. II. — Navigation. (Direction générale des douanes. — Ministère des Finances.)

Statistique annuelle des institutions d'assistance, année 1912. 1 vol. in-8. (Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.)

Some aspects of the tariff question, by F.-W. Taussig, Henry Lee, professor of Economics in Harward University. 1 vol. in-8 de 374 p. Cambridge Mass. Harward University.

Dalloz. — *Guerre de* 1914. — *Documents officiels*, textes législatifs et documentaires. 2e volume, 15 octobre 1914-1er janvier 1915. 3e volume, 1er janvier-15 mars. Supplément aux volumes 1 et 2, 31 juillet 1914-1er janvier 1915. chaque vol. 2 fr.

Annuaire du Canada. 1913, publié par ordre d'Hon. George E. Foster, ministère du Commerce (Ottawa). (Le *Journal des Économistes* a, d'après l'Annuaire publié en anglais, donné un résumé de la situation économique du Canada (15 mars 1915). Il vient de recevoir le même annuaire imprimé en français).

Nationality and the war, by Arnold Toynbee. 1 vol. in-8, 522 p. Cartes coloriées. London, J.-M. Deut.

Records of Railway interests in the war, part. II, British. January to april 1915. 1 br. in-folio, 88 p. (*The Railway News*, London.)

Wages and Regularity of Employment in the Cloak, suit, and skirt industry. 1 vol. in-8 de 198 p. (U. S. Department of labor.) Washington.

La guerre européenne détruira-t-elle le militarisme allemand? par Norman Angell. Traduit par Ozabal de la Quintana. 1 br. in-8. Librairie de l'*Art indépendant*, Paris.

La question juive en Pologne. 1 br. (Agence polonaise de Presse, Paris.)

La réparation des dommages de guerre, nos déceptions et nos inquiétudes, par un sinistré, Abel Pifre, ingénieur à Paris et Albert. 1 brochure in-8.

Que feront les neutres? par G. Dejean. 1 br. Librairie Victorion, Paris.

Labor laws of the United States with decisions of courts relating therelo. 2 vol. in-8 de 2474 p. (U. S. D. of L.) Washington.

Decisions of courts and opinions affecting labor. 1913. 1 vol. in-8 de 304 p. (U. S. D. of L.) Washington.

Administration of labor laws and factory inspection in certain European country. 1 vol. in-8 de 310 p. (U. S. D. of L.)

Compensation for accidents to employees, of the United States. 1 vol. in-8 de 332 p. (U. S. D. of. L.)

Conciliation, arbitration and sanitation, in the dress and Waist industry of New-York City. 1 vol. in-8 de 196. (U. S. D. of L.)

Whoselale prices. 1890-1913. 1 vol. in-8 de 190 p. (U. S. D. of L.) Washington.

Wages and Hours of Labor in the Iron and steel industry in the United States. 1907 to 1912. 1 vol in-8 de 550 p. (U. S. D. of L. statistics.) Washington.

Wages and Hours of labor in the lumber, Millwork, and furnitures industries. 1907-1913. 1 vol. in-8 de 160 p. (U. S. D. of L.) Washington.

Wages and Hours of labor in the boot and shoe and hosiery and underwear industries. 1907-1913. (U. S. D. of L.)

Wages and hours of labor in the Cotton Woolen and silk industries. 1907-1913. (U. S. D. of L.)

Hours earnings and conditions of Labor of women in indiana mercantile, établissement and garment factories. 1 vol. in-8 de 198 p. (U. S. D. of. L.)

United States department of agriculture farmers. Bulletin. — N° 661. *A method of analyzing the farm business.* — N° 664. Strawberry growing in the south. — N° 666. Foot and mouth disease. — N° 672. The agricul tural outlook. 23 avril.

Wages and hours of labor in the building and repairing of steam rail road cars 1907-1913. 1 br. in-8 de 58 p.

Wages and Hours of labor, in the clothnig and cigar industries (1911-1913).

Lead poisonning in the manufacture of stovage batteries. 1 br. in-8 de 38 p.

Butter prices from productor to consumer.

De nederlandsche Bank. 1914-1915. Verslah dow den President en door de Commissaren (Amsterdam).

Bilami commerciali per l'anno 1912. Ministerio di agricoltura, industria et commercio. Ufficio central e di statistica. 1 vol. in-4. Roma.

Grèce. Commission financière internationale. Compte rendu pour l'année 1914. 17e exercice, 1 vol. in-4. Athènes.

La vérité dans l'affaire de la Banque d'Athènes. Notes, souvenirs, documents, par Z. C. Matras, ancien directeur général et président du conseil d'administration, 1 vol. in-4 de 68 pages. Athènes, imprimerie Paraskeva.

SOMMAIRE DES REVUES

Revue des Deux-Mondes. — 15 mai 1915. L'hégémonie allemande et le réveil de l'Europe (1871-1914), par M. A. Gérard. Souvenirs d'avant et d'après la guerre de 1877-1878, par M. de Nélidow. Jouets français contre jouets allemands, par M. le vicomte Georges d'Avenel. La dépopulation de la France, par M. Charles Richet, de l'Académie des sciences.—1er juin. La semaine tragique, par le baron Beyens. Avec les évacués, par Mlle L. Chaptal. Le Japon en Chine, par Farjenel.

Le Rentier. — Dr A. Neymarck. 17 mai. Le discours de M. Ribot et la situation financière. — 27 mai. Quelques faits économiques : les charges.

L'Economiste français.—Directeur Paul Leroy-Beaulieu. 29 mai. La guerre, la situation, les perspectives. La hausse des prix depuis la guerre en Angleterre. Suisse : le déficit de la Confédération pour 1914. — 5 juin. La guerre, la situation, les perspectives (suite), par Paul Leroy-Beaulieu. La hausse des prix en France depuis la guerre. La réparation des dommages de guerre.

Revue d'Economie politique. — Septembre et octobre 1914. Le rôle des facteurs économiques dans la guerre franco-allemande, par ***. Les variations du développement industriel et les variations du marché, par H. Bourgin. — Un nouveau projet de stabilisation de la valeur de la monnaie, par Raymond Olbrechts. — Mars et avril. I. De l'influence du chômage sur le taux du salaire, par Achille Loria; II. L'approvisionnement de l'Allemagne en objets d'alimentation, par X...; III. La vérité sur l'enrichissement de l'Allemagne, par Daniel Bellet; IV. Notes et memoranda.

L'Opinion. — 5 juin. La lourde tâche de l'Allemagne, par André Lichtenberger. Les constructions navales et la guerre, par Henry Bernay. — 29 mai. L'intervention italienne, par André Lichtenberger.

Le Correspondant. — 25 mai 1915. Le général Hamilton, par Miles. Les sous-marins, par O. Quihéneuc. Le Trentin, impressions d'un excursionniste, par Charles Stiénon. L'Allemagne de Guillaume II, d'après son historien Karl Lamprecht (2e article), par M. André. Et la Palestine, par le R. P. Lagrange.

La Science sociale suivant la méthode d'observation (Paris). — La vie rurale dans le pays de Haie, par Louis Adelphe.

La Réforme sociale. — Bulletin de la Société d'économie sociale et des unions de la paix sociale fondées par P.-F. Le Play. 1er-16 mai 1915. L'œuvre essentielle de demain, par M. F. Lepelletier. Les maires de village, par M. François Saint-Maur. L'école monographique et la science économique, par M. P. du Maroussem. Le plan de campagne contre l'alcoolisme, par M. P. Nourrisson.

Revue scientifique. — 8-15 mai 1915. Notions sur le canon de 75, par M. Th. Schlœsing fils, membre de l'Institut, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers. Le savoir positif et le progrès, par M. Henrique Hauser, membre de l'Académie royale des sciences, professeur à l'Ecole des mines de Madrid.

The Nineteenth century and After. Ed. W. Wray Skilbeck. London. — June. German atrocities in France : With unpublished records, par G. H. Morgan (late Home office commissioner vith the british Expeditionary force). The report of Lord Bryce's committee, by R. S. Nolan. Frederick the Great and William the second : a revelation and a lesson in Statecraft, by Ellis Barker. The Resiliency of Russia, by Robert Machray. The Economic Strain on England and on Germany : a comparison, by Arthur Steel Maitland. On the Entertaining of Refugees by Edith Sellers, The Party system break down, by W. S. Lilly.

The Fortnightly Review, Londres. — June, 1915. The State as a Fighting Savage, by W. H. Mallock. Soldiers : A. Letter from Poland, by Robert Crozier Long. The Miracle of the War, by Archibald Hurd. Austria-Hungary and Serbia, by G. M. Trevelyan. An English Prisoner's Escape from Germany, by A. C. Dunstan. The Operations at the Dardanelles, by H. Charles Woods. The Future of Serbia, by Politicus. The Causes and Nature of the Japanese Demand on China, by Imperialist. The Duty of the Opposition in War, by Arthur A. Baumann. Conscription and Democracy, by Captain C. Battine. How the War is Financed, by H. J. Jennings. The United States and Germany, by James Davenport Whelpley. History of the War with Maps. Correspondence. Germans in China, by Sir Francis T. Piggott.

Journal of the Royal Statistical Society. — May. The Cost of the War, by Edgar Crammond. (With Discussion.) On the Progress of Friendly societies and other provident, institutions during the ten Years 1904-1914, by Sir Edward Brabrook (With Discussion.) Note on the future population of the Selfgoverning portion of the British Empire, by E. C. Snow, The Rate of interest on British and foreign investments, by R. A. Lehfeldt. A note on a property of the Median, by M. I. Trachtenberg.

The Statist. — 5 juin. Organising the munition industry. Militarism. Increasing the national out put. American coppen companis dividendes. — 5 juin. The Warand M. Lloyd George. The idea of compulsion. Our index member. Thalys position.

The Investors Review, edited by J. A. Wilson. (Weekly, London.) — 29 May. — War : East, West and South, Indian Wheat Regulations, Loyal Aliens, Great Western Railway of Brazil, Yves Guyot on the Economic Lessons of War, Brunner, Mond, Bleachers' Association, Reuter's Telegram, Reuter's Bank. American Business Notes : All Quiet in the United States. Leading articles : The New Cabinet, Courage, The White Star Line, Land and the People.

The Economist : Editor F. W Hirst. (Weekly, London.) — 29 Mars. The coalition government and the progress of War, public opinion and conscription, the white star line, the Erie Railvood, german industry and finance popularising consols. — 5 june The war and M. Lloyd George. The Idea of compulsion : our index number.

The Journal of the Board of agriculture, London. — May, 1915. Soil Analysis, par E.-J. Russels, D. Sc. The Feeding of Linseed to Calves, par S. Hoare Collins, M. Sc. The Progress of the Live Stock Industry in Denmark, par J.-J. Dunne. London.

The Annals of the american academy of political and social science (Philadelphia). — May, 1915. *The american industrial opportunity.* Un vol. edited by T. Russell Smith. Supplement *The total disability provision in american life insurance contracts.*

The journal of Political Economy (University of Chicago Press). — May, 1915. Allyn, A. Young. The Sherman act and the New antitrust legislation. M. Rubinow. Standards of Sikness insurance. Newton Hoffman. The Cotton futures act. H. G. Moulton. The cost of Erie Barge canal.

The quaterly Journal of Economics

(Harward University press, Cambridge Massachusetts). U. S. A. — May. C. H. Haring. American gold and sylver production in the first Half of the nineteenth Century. Oliver C. Lockhart. Recent Developments in taxation in Ohio. Melvin T. Copeland, Statistical indices of business conditions. M. B. Hammond. Wages boards in Australia.

The Contemporary Review. — June. The Caliphate, a Historical and Juridical Sketch, by Ameer Ali. The Drink Trade and State Purchase, by sir T. P. Whittaker, M. P. The Nation and the Government, by A. P. Nicholson. Italy and the second phase of the War, by Dr. E. J. Dillon. The Dardanelles, by Col. F. N. Maude. German theories of the state, by G P. Gooch. The cultivation of the land, by vicountess Wolseley. The inconvenient budget and the financial position, by W. M. J. Williams.

Revista italiana per le Scienze giuridiche, publicazione bimestrale. (Athenaeum Roma.) — 2 februaro 1914. Saggio di una construzione giuridica della volonta dello stato, A. Bonucci. — 1er janvier 1915. Tutele e curatele, S. Solazzi. Gaeta e il suo diritto, F. Schupfer.

Nuova Antologia, Roma. — 16 mai 1915. Del carattere degli italiani. Le grandi linee storiche, Giacomo Barzellotti, senatore; Troppa Grazia, Sant' Antonio! Mario Pratesi; Malwida von Meysenbug, Eugenia Balegno; le Nuove Scuole superiori di architettura, G. Lavini. La Russia nella grande guerra, G. Melegari, ambasciatore. Contese fra Venesi e Slavi nel litorale dalmato-istriano, David Levi Morenos. Alcuni aspetti economici della guerra, W. Eggenschwyler. — 1° Giugno 1915, Roma. Il Dove nazionale, par Victor. L'Italianità di Trieste, Ercole Rivalta. I Popoli slavi nell'apostolato di Giuseppe Mazzini, Felice Momigliano. La preparazione diplomatica della guerra del 1866, Pietro Silva. Guerra di popoli e guerra di colture, Valeria Benetti Brunelli.

Giornale degli economisti e rivista di statistica. Athenaeum Roma. — Maggio 1915. Studdio sull'industria Laniera, Carlo di Niola. La condizione economica degli emigranti in Siberia, J. Griziotti-Kretschmann. La question adriatica E. B. Lavergne, Alberti Mario.

L'Economista. Florence-Rome. — 16 mai. La scienza economica, la patria e la guerra, Roberto A. Murray. Sulla la marine mercantele, Erasmo Piaggio. L'importanza dell' industria della seta secondo i dati statistici.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XLVI

N° 1. — *Avril* 1915

I. — Les causes économiques de la guerre (*suite*), par *Yves Guyot*. 3
II. — Protectionnisme et Marché financier, par *A. Raffalovich*. 26
III. — Les Projets d'unions douanières, par *G. Schelle*..... 30
IV. — Les Finances de la Grèce, par *A. Andréadès*..... 47
V. — Le Manifeste des « Kulturkrieger ». — Épilogue. — Dernière lettre et derniers mots, par *L. Brentano*, *Yves Guyot* et *Daniel Bellet*..... 71
VI. — L'Exposé budgétaire de M. Hellferich, par *A. Raffalovich*. 89
VII. — Mouvement scientifique et industriel, par *Daniel Bellet*.. 98
VIII. — Bulletin : 1. Publications du *Journal officiel* (mars 1915)..... 113
2. Faits économiques, statistiques et financiers :
Loi relative à l'interdiction de la fabrication, de la vente en gros et au détail, ainsi que de la circulation de l'absinthe et des liqueurs similaires..... 120
Loi relative à la restitution des droits perçus sur les absinthes..... 120
La loi sur la protection des valeurs mobilières..... 120
La loi interdisant le commerce avec l'ennemi..... 124
Loi autorisant le gouvernement à rapporter les décrets de naturalisation obtenus par d'ancient sujets de puissances en guerre avec la France..... 125
La loi sur les naturalisations..... 126
La banque de l'Empire allemand et la guerre..... 128
La garantie d'intérêt..... 129
Octroi de Paris..... 129
Rente 3 p. 100 et obligations de la défense nationale.. 130
La réparation des dommages..... 131
Société générale..... 131
IX. — Correspondance..... 132
X. — Nécrologie : MM. William Smart, le comte Witte, lord Rothschild, Léopold Louis-Dreyfus..... 132

XI. — Société d'économie politique (Réunion du 5 avril 1915). L'établissement des zones franches et la concurrence au commerce austro-allemand. — Communication de *M. Artaud*. Discussion par *MM. Joseph Thierry, Chaumet, Yves Guyot, Schelle*. — Ouvrages présentés 140
XII. — Comptes rendus.
Principles of taxation, by Hastings Lyon. Compte rendu par *N. Mondet* 148
L'administration financière des Vénitiens dans les îles Ioniennes, par A. Andréadès. Compte rendu par Denis Stéfanon..... 150
XIII. — Notices bibliographiques..... 157
XIV. — Chronique : I. Zeppelins, sous-marins et la note américaine. — II. Pertes de l'armée allemande. — III. Les ressources alimentaires de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. — IV. Manque d'autres produits. — V. Le commerce français en 1913. — VI. Le besoin de gaspillage. — VII. La loi sur les retraites ouvrières. — VIII. Le culte de l'eau. — IX. L'emprunt allemand..... 160
XV. — Bulletin bibliographique..... 174

N° 2. — *Mai* 1915

I. — La constitution de l'empire allemand, par *Yves Guyot* 177
II. — Les marchés neutres et les belligérants, par *A. Raffalovich*. 215
III. — Note sur les obligations 5 p. 100 nord, par *A. Barriol* 220
IV. — Les finances de la Grèce (*suite*), par *A. Andréadès*..... 225
V. — Les cours les plus élevés et les plus bas a New-York..... 255
VI. — Revue des publications économiques françaises et étrangères, par *Rouxel*..... 256
VII. — La Ligue du libre-échange en avril 1915, par *D. B.* 264
VIII. — Bulletin : 1. Publications du *Journal officiel* (avril 1914).... 377
2. Faits économiques, statistiques et financiers :
Les assemblées générales des compagnies de chemins de fer, par *Georges de Nouvion*..... 284
Crédit foncier de France..... 299
Comptoir national d'escompte de Paris..... 301
Crédit lyonnais 302
Société générale..... 304
Les sujets des puissances ennemies naturalisés depuis 1913 304
La situation financière. — Discours de M. Ribot, ministre des Finances, 7 mai 1915 305
IX. — Correspondance..... 309
X. — Nécrologie. MM. Guillain, Nelson W. Aldrich 311

XI. — Société d'économie politique (Réunion du 5 mai 1915). La circulation monétaire et fiduciaire chez les principaux belligérants après neuf mois de guerre. — Communication de M. *Raphaël-Georges Lévy*. — Ouvrages présentés..... 314

XII. — Comptes rendus :

Pourquoi les Germains seront vaincus, par de Lanessan. Compte rendu par *Yves Guyot*..... 321

No deluding peace, by A. J. Wilson. Compte rendu par *N. Mondet*..... 324

La guerre de 1914. La Belgique neutre et loyale, par Emile Waxveiler. Compte rendu par *Y. G.*..... 329

La guerre. Causes immédiates et lointaines. — L'intoxication d'un peuple, le traité, par Ernest Denis. Compte rendu par *N. M.*..... 332

XIII. — Notices bibliographiques..... 334

XIV. — Chronique : I. Les travaux parlementaires. — II. La gestion directe, les chemins de fer allemands et l'indemnité de guerre. — III. Le rôle des Banques. — IV. Le budget britannique. — V. L'attentat contre le *Lusitania*. — VI. Le commerce franco-allemand..... 241

XV. — Bulletin bibliographique..... 351

N° 3. — *Juin* 1915

I. — La Monarchie austro-hongroise, par *Yves Guyot*..... 354

II. — La Russie et les Dardanelles, par *Max Hoschiller*..... 380

III. — Le déficit du gouvernement des États-Unis..... 391

IV. — La situation budgétaire espagnole, par *Daniel Bellet*..... 393

V. — Le marché sucrier anglais et la guerre de 1914, par *Georges Dureau*..... 397

VI. — La British Constitution Association, par *N. Mondet*..... 413

VII. — Les modifications à apporter à l'organisation des chemins de fer fédéraux suisses..... 423

VIII. — Revue de l'Académie des sciences morales et politiques. (Du 1er mars au 1er juin 1915), par *J. Lefort*..... 432

IX. — La Ligue du libre-échange en mai 1915, par *D. B.*..... 445

X. — Bulletin : 1. Publications du *Journal officiel* (mai 1915)..... 453

2. Faits économiques, statistiques et financiers :

La limite d'émission des bons ordinaires du Trésor et des bons de la défense nationale..... 459

Banque de Paris et des Pays-Bas..... 460

Notes sur les Etats-Unis..... 463

Une innovation dans les banques anglaises..... 464

La situation financière en Argentine..... 465

Les comptes des chemins de fer de l'État..... 465

La population de la France..... 471

XI. — Nécrologie : MM. P.-E. Martin, Camille Pelletan..... 473
XII. — Société d'économie politique (Réunion du 5 juin 1915). Le développement du commerce francais d'exportation et le problème du crédit à long terme. — Communication de *M. Paul Leroy-Beaulieu*. Discussion par *MM. Daniel Zolla, Emmanuel Vidal, Zadoks, Ennemond Morel, Fournier, de Nouvion, Schelle, Georges Aubert*. — Ouvrages présentés..... 476
XIII. — Comptes rendus :
Les causes profondes de la guerre, par Émile Hovelaque. — Compte rendu par *N. Mondet*..... 484
Nationality and the war, par Arnold J. Toynbee. — Compte rendu par *N. Mondet*..... 487
Municipal life and government in Germany, par William Harbutt Dawson. — Compte rendu par *N. M*..... 491
La Guerre et la Démocratie.— Compte rendu par *A. Raffalovich*..... 493
XIV. — Notices bibliographiques..... 503
XV. — Chronique : I. L'Italie et les perspectives de la guerre. — II. Un bluff allemand. — III. Les crédits provisoires. — IV. Embellissements et réparations des dommages. — V. La crise ministérielle britannique. — VI. Munitions et effectifs. — VII. Les États-Unis et l'Allemagne. — VIII. L'œuvre des zeppelins sur l'Angleterre. — IX. La politique d'amortissement..... 507
XVI. — Bulletin bibliographique..... 530
XVII. — Sommaire des revues..... 525
XVIII. — Table des matières du tome XLVI..... 525

Le Gérant : Félix ALCAN.

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN, PARIS

HB
3
J8
sér.6
t.45-46

Journal des économistes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY